

**AUGMENTATION DE CAPITAL PAR APPORTS EN NATURE DE TITRES DES
SOCIETES ROTHSCHILD & CIE BANQUE, FINANCIERE RABELAIS ET
ROTHSCHILDS CONTINUATION HOLDINGS AG AU PROFIT DE LA SOCIETE
PARIS ORLÉANS**



En application de son Règlement général, notamment de l'article 212-34, l'Autorité des marchés financiers a apposé sur le présent document le numéro d'enregistrement E.12-019 en date du 16 mai 2012. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le numéro d'enregistrement a été attribué, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié que le document est complet et compréhensible, et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il atteste que l'information contenue dans ce document correspond aux exigences réglementaires en vue de l'admission ultérieure sur Euronext Paris des titres qui, sous réserve de l'accord de l'assemblée générale des actionnaires de Paris Orléans, seront émis en rémunération des apports.

Le présent document est disponible gratuitement au siège de la société Paris Orléans (23bis, avenue de Messine - 75008 Paris) et sur les sites Internet de Paris Orléans (www.paris-orleans.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

L'avis de convocation de l'Assemblée générale des actionnaires de Paris Orléans contenant les projets de résolutions qui lui seront soumises sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 23 mai 2012.

Définitions

Dans le cadre du présent document :

- « Actionnaires de RCH Apporteurs » désigne les actionnaires minoritaires de RCH qui apporteront leurs titres de RCH à Paris Orléans dans les conditions décrites dans le présent document.
- « Associés de RCB Apporteurs » désigne les associés de RCB qui apporteront tout ou partie de leurs parts de RCB à Paris Orléans dans les conditions décrites dans le présent document.
- « Associés de Financière Rabelais Apporteurs » désigne les associés de Financière Rabelais qui apporteront leurs actions de Financière Rabelais à Paris Orléans dans les conditions décrites dans le présent document.
- « BRIC » désigne les pays suivants : Brésil, Russie, Inde et Chine.
- « Concordia Holding » désigne la société Concordia Holding Sarl, une société à responsabilité limitée de droit français, filiale de Paris Orléans.
- « Conseil financier indépendant » désigne dans le présent document l'activité dénommée « Conseil en ingénierie financière » dans les états financiers de Paris Orléans.
- « Financière Rabelais » désigne la société Financière Rabelais, une société par actions simplifiée à capital variable de droit français, actionnaire de RCB.
- « Groupe » désigne la société Paris Orléans et ses filiales faisant partie du périmètre de consolidation.
- « Groupe Jardine Matheson » désigne le groupe Jardine Matheson, actionnaire minoritaire de Paris Orléans et détenteur d'environ 20% du capital de RCH, qui seront apportés à Paris Orléans dans le cadre des opérations d'apport décrites dans le présent document.
- « Holdings Familiales » désigne les sociétés Financière de Tournon, une société par actions simplifiée de droit français, Ponthieu Rabelais, une société par actions simplifiée de droit français, Béro, une société en commandite par actions de droit français, et Holding Financier Jean Goujon, une société par actions simplifiée de droit français.
- « K€ » désigne les milliers d'euros.
- « M€ » désigne les millions d'euros.
- « M£ » désigne les millions de livres sterling.
- « NMR » désigne la société NM Rothschild & Sons Limited, *limited liability company* de droit anglais, filiale de RCH.
- « OPR » désigne l'offre publique de retrait sur les titres de Paris Orléans faisant l'objet d'une note d'information ayant reçu le visa n° 12-197 de l'AMF en date du 10 mai 2012.
- « Paris Orléans » désigne la société Paris Orléans, société anonyme de droit français.
- « PO Commandité » désigne la société PO Commandité, société par actions simplifiée de droit français devant être désignée associé commandité de Paris Orléans lors de la transformation envisagée de Paris Orléans en société en commandite par actions.
- « PO Gestion » désigne la société PO Gestion, société par actions simplifiée de droit français intégralement détenue par des membres de la famille Rothschild.
- « POHB » désigne Paris Orléans Holding Bancaire, société par actions simplifiée de droit français, intégralement détenue par Paris Orléans.
- « PNB » désigne le produit net bancaire, indicateur clé des performances des activités du Groupe et qui figure aux comptes de résultats des comptes et informations financières du Groupe.
- « RC AG » désigne la société Rothschild Concordia AG, société anonyme (« *Aktiengesellschaft* ») de droit suisse, filiale de RCH.
- « RBI » désigne la société Rothschild Bank International Limited, *limited liability company* de droit de Guernesey, filiale de RCH.
- « RBZ » désigne la société Rothschild Bank AG, société anonyme (« *Aktiengesellschaft* » ou « AG ») de droit suisse, filiale de RCH.
- « RCB » désigne la société Rothschild & Cie Banque, société en commandite simple de droit français.
- « RCB Gestion » désigne la société RCB Gestion, société par actions simplifiée de droit français intégralement détenue par PO Gestion.

- « RCH » désigne la société Rothschilds Continuation Holdings AG, société anonyme (« *Aktiengesellschaft* » ou « AG ») de droit suisse.
- « RCI » désigne la société Rothschild & Cie, société en commandite simple de droit français, filiale de RCB.
- « RCG » désigne Rothschild & Cie Gestion, société en commandite simple de droit français, filiale de RCB.
- « RCSAS » désigne la société Rothschild Concordia, société par actions simplifiée de droit français.
- « RHAG » désigne la société Rothschild Holding AG, société anonyme (« *Aktiengesellschaft* » ou « AG ») de droit suisse.

Pour les besoins du présent document, tous les pourcentages de droits de vote prennent en compte l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (telles que les actions d'auto-contrôle ou auto-détenues), conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF. Par ailleurs, le nombre et les pourcentages de droits de vote exprimés postérieurement à la Transformation et aux Apports comprennent les droits de vote double, estimés au 31 mars 2012.

RÉSUMÉ

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au présent document. Toute décision d'un actionnaire de Paris Orléans concernant les sujets abordés dans le présent document doit être fondée sur un examen exhaustif du présent document. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le présent document est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du présent document.

1. INFORMATIONS CONCERNANT PARIS ORLEANS

- Dénomination et forme sociales, nationalité et secteur d'activité

Paris Orléans, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance de droit français.

Code NAF / Classification sectorielle : 6499 Z / Administration d'entreprises.

- Aperçu des activités

Paris Orléans, société contrôlée par la famille Rothschild, a aujourd'hui deux principaux types d'activités :

- des activités bancaires (Conseil financier indépendant et Banque de financement, Banque privée et Gestion d'actifs et *Merchant banking*), sur les cinq continents exercées au travers de sa participation dans RCH et RCB ; et
- une activité de Capital investissement sur fonds propres réalisée directement au niveau de Paris Orléans.

La dernière réorganisation d'ampleur de Paris Orléans a été réalisée en 2008 dans le cadre de la simplification de la chaîne de détention des actifs bancaires du Groupe à travers leur regroupement sous RCH dont Paris Orléans a pris le contrôle, et de la réorganisation de l'actionnariat familial de la famille Rothschild.

▪ Informations financières sélectionnées du Groupe

Données annuelles consolidées

| <i>En M€ le 31 mars</i> | 2011 | 2010 | 2009 |
|---|---------|---------|---------|
| Résultats | | | |
| Produit net bancaire | 1 214,6 | 871,7 | 752,8 |
| <i>dont Conseil en ingénierie financière⁽¹⁾ et Banque de financement</i> | 866,2 | 722,4 | 598,3 |
| Résultat brut d'exploitation | 243,2 | 180,4 | 158,4 |
| Résultat d'exploitation | 229,5 | 76 | 18,4 |
| <i>dont plus-values générées par l'activité de Capital investissement</i> | 50,0* | 1,1* | 69,0* |
| Résultat avant impôt | 315,7 | 89,7 | 98,8 |
| RESULTAT NET CONSOLIDE | 269,3 | 90,9 | 76,1 |
| <i>dont part du Groupe</i> | 102,4 | 25,7 | 46,8 |
| <i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i> | 166,8 | 65,2 | 29,3 |
| Activité | | | |
| Total de bilan | 8 615,7 | 7 718,4 | 7 926,7 |
| Caisses et banque centrale | 968,3 | 1 147,6 | 744,7 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1 675,9 | 2 117,0 | 2 261,4 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2 696,0 | 1 574,7 | 1 708,5 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 719,8 | 1 786,7 | 2 246,0 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 494,7 | 736,9 | 1 570,7 |
| Dettes envers la clientèle | 4 769,2 | 3 960,1 | 3 015,9 |
| Dettes représentées par un titre | 524,6 | 529,5 | 1 070,5 |
| CAPITAUX PROPRES | 1 684,5 | 1 404,1 | 1 209,3 |
| <i>dont capitaux propres - part du Groupe</i> | 731,7 | 538,5 | 501,1 |
| <i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i> | 952,8 | 865,6 | 708,2 |

⁽¹⁾ C'est-à-dire l'activité de Conseil financier indépendant.

* Donnée financière non audité, source : Paris Orléans.

| ENGAGEMENTS HORS BILAN <i>(en M€ au 31 mars)</i> | 2011 | 2010 | 2009 |
|--|-------|---------|---------|
| Engagements donnés | 570,7 | 1 054,8 | 1 695,9 |
| Engagements reçus | 229,3 | 278,7 | 212,8 |

| FLUX DE TRESORERIE (en K€ au 31 mars) | 2011 | 2010 | 2009 |
|---|-----------|-----------|----------|
| Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle | (645 541) | 904 207 | 506 167 |
| Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement | 510 932 | (367 025) | 198 968 |
| Total flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement | (200 952) | (50 662) | (19 836) |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie | (153) | - | 116 |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (335 714) | 486 520 | 685 415 |

Données semestrielles consolidées

| En M€ au 30 septembre | 2011 | 2010 |
|---|----------------|----------------|
| Résultats retraités ⁽¹⁾ | | |
| Produit net bancaire | 590,7 | 580,3 |
| <i>dont Conseil en ingénierie financière</i> ⁽²⁾ <i>et Banque de financement</i> | 376,0* | 404,0* |
| Résultat brut d'exploitation | 131,4 | 115,8 |
| Résultat d'exploitation | 118,3 | 106,7 |
| <i>dont plus-values générées par l'activité de Capital investissement</i> | 49,1 | 7,2* |
| Résultat avant impôt | 121,9 | 152,2 |
| RESULTAT NET CONSOLIDE | 103,1 | 135,4 |
| <i>dont part du Groupe</i> | 42,4 | 53,3 |
| <i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i> | 60,8 | 82,1 |
| Activité | | |
| Total de bilan | 8 648,1 | 7 487,4 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1 188,9 | 2 136,7 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2 259 | 1 641 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 636,5 | 1 724,4 |
| CAPITAUX PROPRES | 1 761,6 | 1 419,8 |
| <i>dont capitaux propres - part du Groupe</i> | 711,4 | 534,8 |
| <i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i> | 1 050,2 | 885 |

⁽¹⁾ Informations financières consolidées retraitées à la suite de la prise de contrôle exclusif du groupe RCB par Paris Orléans au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011.

⁽²⁾ C'est-à-dire l'activité de Conseil financier indépendant.

* Donnée financière non audité, source : Paris Orléans.

| ENGAGEMENTS HORS BILAN (en M€ au 30 septembre) | 2011 | 2010 |
|---|-------|-------|
| Engagement donnés | 506,9 | 714,7 |
| Engagements reçus | 213,7 | 248,8 |

| FLUX DE TRESORERIE (en K€ au 30 septembre) | 2011 | 2010 |
|---|-----------|-----------|
| Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle | 760 183 | (531 811) |
| Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement | 489 438 | (22 793) |
| Total flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement | (401 745) | (21 742) |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie | - | (42) |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 847 876 | (576 388) |

- Tableau synthétique des capitaux propres et de l'endettement du Groupe au 31 mars 2012*

* Données financières non auditées, source : Paris Orléans.

Endettement

| | |
|---|----------------|
| Endettement représenté par des titres et dettes subordonnées émis par l'entreprise | 204 516 |
| Dettes représentées par un titre non subordonnées | 175 195 |
| Dettes représentées par un titre subordonné à durée déterminée | 29 321 |

Capitaux propres (Hors résultat de la période)

| | |
|---|------------------|
| Capitaux propres consolidés (Hors résultat de la période) | 1 565 503 |
| Capitaux propres part du Groupe (Hors résultat de la période) | 684 803 |
| <i>Capital</i> | 65 032 |
| <i>Primes liées au capital</i> | 505 082 |
| <i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> | -10 209 |
| <i>Réserves consolidées</i> | 124 897 |
| Participations ne donnant pas le contrôle (Hors résultat de la période) | 880 700 |
| Total Fonds Propres et endettement | 1 770 019 |

Endettement financier net

| | |
|--|-------------------|
| Endettement représenté par des titres émis par l'entreprise | 204 516 |
| De durée résiduelle inférieure à 1 an | 175 195 |
| De durée résiduelle supérieure à 1 an | 29 321 |
| Comptes à terme auprès d'établissements de crédit | -47 957 |
| Comptes et emprunts à terme | 263 476 |
| Comptes et prêts à terme | -311 432 |
| Trésorerie et équivalents de Trésorerie | -3 404 620 |
| Caisse, soldes auprès des banques centrales | -2 812 699 |
| Comptes Prêts/Emprunts à vue auprès des établissements de crédit | -578 909 |
| Equivalents de trésorerie | -13 012 |
| Endettement financier net | -3 248 061 |

L'endettement représenté par des titres est stable sur le second semestre de l'exercice clos le 31 mars 2012. Les capitaux propres consolidés sont en diminution de 111M€ entre le 30 septembre 2011 et le 31 mars 2012 sous l'effet conjugué :

- des distributions pour 12,6M€ pour la distribution de Paris Orléans et 111,7M€ pour RCB ;
- des gains et pertes latents enregistrés en capitaux propres qui sont en augmentation de 15M€ sur le semestre principalement sur les instruments de couverture de flux de trésorerie ; et
- des écarts actuariels des régimes de retraite qui accusent une variation négative 30,3M€ sur le semestre tandis que les réserves de conversion sont en augmentation de 42,8M€ à la suite principalement de l'augmentation du cours de la livre sterling contre l'euro.

La trésorerie demeure abondante au 31 mars 2012 avec un accroissement d'environ 800M€ depuis le 30 septembre 2011. Cet accroissement fait suite à celui qu'ont connu les comptes à vue de la clientèle sur le semestre devant les incertitudes liés aux marchés financiers. Ce surcroît de liquidité a été placé principalement auprès des banques centrales.

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation des capitaux propres consolidés du Groupe (hors résultat de la période) telle que présentée ci-dessus depuis le 31 mars 2012.

- Principaux risques liés au Groupe et à son activité

Les principaux risques liés au Groupe et à son activité sont :

- le risque de crédit, qui naît de l'exposition du Groupe au défaut éventuel d'une contrepartie du fait de ses activités de prêts à la clientèle, de la gestion de portefeuilles de transactions et d'opérations sur le portefeuille titres ;
- le risque de marché, qui naît des positions prises par le Groupe sur les taux d'intérêt, les devises et sur les marchés des actions et se composent donc du risque de taux d'intérêt, du risque de change et du risque de prix attaché aux titres de capital ;
- le risque de liquidité, qui naît des activités bancaires du Groupe (notamment dans le cadre du financement de crédits consentis par le Groupe) ;
- le risque lié au durcissement de la réglementation prudentielle applicable au secteur financier à laquelle est soumis le Groupe ;
- le risque lié à l'évolution de la conjoncture économique internationale et à celle des marchés financiers, qui impacte toutes les activités du Groupe ;
- le risque lié au financement des retraites dans la mesure où le Groupe pourrait être conduit à augmenter ses cotisations au régime de retraite et apporter des capitaux dans le cadre du risque lié aux retraites (*pension risk*) ;
- le risque de contentieux inhérent à l'activité du Groupe car le Groupe et ses filiales opèrent dans un environnement juridique et réglementaire qui les expose à un risque contentieux et réglementaire potentiellement élevé ; et
- le risque lié aux ressources humaines et la capacité du Groupe à conserver et attirer du personnel qualifié.

- Principal risque lié aux Apports

Les Apports entraînant une augmentation du pourcentage d'intérêts du Groupe dans RCB et RCH qui portent les activités bancaires du Groupe, il en résultera une exposition accrue du Groupe à l'évolution positive ou négative des dites activités bancaires, même si, parce que le Groupe contrôle déjà RCB et RCH, il se trouve déjà exposé à ce type de risques.

Le Groupe pourrait ne pas retirer les avantages attendus de la Transformation et des Apports. Des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des processus de simplification et d'unification de sa gestion pourraient réduire les synergies escomptées. La flexibilité financière du Groupe et ses perspectives de développement pourraient être affectées par la matérialisation des risques liés à ses activités en raison, notamment, d'une dégradation du contexte macroéconomique et d'un durcissement des exigences réglementaires s'appliquant aux activités bancaires.

- Evolution récente de la situation financière et perspective

- Perspectives sur les résultats annuels au 31 mars 2012

La crise financière a affecté les activités de Conseil en ingénierie financière et de Banque de financement. Le PNB de l'exercice clos le 31 mars 2012 devrait se situer à environ 1 140M€ en baisse modérée par rapport à l'année précédente, traduisant la solidité des revenus de Paris Orléans dans les marchés actuels.

L'activité d'investissement de *Merchant banking* a marqué une pause du fait du faible nombre de dossiers disponibles sur le marché et du niveau élevé des prix. La levée du fonds Five Arrows Secondary Opportunities III (FASO III) s'est poursuivie dans des conditions satisfaisantes ; le fonds a d'ores et déjà atteint un montant total d'engagements supérieur à l'objectif initial de 200M€. Néanmoins, l'impact sur le PNB au 31 mars 2012 sera marginal compte tenu de la contribution pour l'instant modeste de cette activité naissante.

Dans un contexte financier qui reste particulièrement difficile, les résultats du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012 devraient afficher une baisse significative par rapport à ceux de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Le Groupe publiera le 29 juin 2012 un communiqué de presse relatif à ses résultats relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2012.

- Perspectives à moyen terme

Dans un contexte marqué par les incertitudes macro-économiques et par l'évolution du cadre réglementaire, l'actionnariat stable et de long terme et la structure financière solide du Groupe lui permettent de poursuivre la stratégie de globalisation de ses métiers initiée depuis plusieurs années, tout en accentuant son développement dans les pays émergents dans lesquels il est dès à présent bien positionné pour tirer pleinement profit de leur croissance. Enfin le Groupe reste très attentif à sa structure de coût.

Les perspectives de développement de l'activité de Capital investissement sur fonds propres de Paris Orléans restent encourageantes, surtout en direction des pays émergents. Des opportunités de cessions, génératrices de plus-values, restent possibles malgré un contexte de marché incertain.

A la suite de la Transformation, le Groupe entend entreprendre différentes initiatives qui lui permettront de réduire les charges associées aux fonctions support d'environ 20M€brut, à taux de change constant.

En outre, des réductions d'effectifs ciblées ont été engagées sur l'activité banque d'affaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, qui devraient avoir un impact brut d'environ 25M€en année pleine dès l'exercice se clôturant le 31 mars 2013.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES OPÉRATIONS FAISANT L'OBJET DU PRESENT DOCUMENT

- Description générale

Les opérations faisant l'objet du présent document sont les suivantes :

- la transformation (la « Transformation ») de Paris Orléans (qui est actuellement une société anonyme) en société en commandite par actions, accompagnée de la mise en place de droits de vote double. Cette Transformation donnera lieu à une OPR dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ; et
- les apports suivants (les « Apports ») :
 - l'apport à Paris Orléans par (i) la totalité des associés-gérants personnes physiques – qui apporteront toutes leurs parts –, (ii) les Holdings Familiales – qui conserveront quelques parts –, et (iii) divers autres associés minoritaires extérieurs au Groupe et à la famille Rothschild – qui apporteront toutes leurs parts – (les « Associés de RCB Apporteurs ») de parts RCB dans le cadre d'une augmentation de capital de Paris Orléans par émission d'actions ordinaires (l'« Apport Associés RCB ») ;
 - l'apport à Paris Orléans par la totalité des associés de Financière Rabelais (les « Associés de Financière Rabelais Apporteurs ») de toutes leurs actions Financière Rabelais dans le cadre d'une augmentation de capital de Paris Orléans par émission d'actions ordinaires (l'« Apport FR » et, ensemble avec l'Apport Associés RCB, l'« Apport RCB ») ;
 - l'apport à Paris Orléans par les trois principaux actionnaires minoritaires de RCH et divers actionnaires familiaux ayant des participations moins importantes (les « Actionnaires de RCH Apporteurs ») de toutes leurs actions RCH dans le cadre d'une augmentation de capital de Paris Orléans par émission d'actions ordinaires (l'« Apport RCH »), étant précisé que les titres RCB, Financière Rabelais et RCH reçus par Paris Orléans dans le cadre des Apports seront ensuite ré-apportés par Paris Orléans à sa filiale à 100% POHB.

La Transformation sera soumise à la même assemblée générale que les Apports et sera votée sous la condition suspensive que les Apports conduisent à l'émission d'au moins 32 707 084 actions nouvelles par Paris Orléans.

▪ **Motifs et buts des Apports et de la Transformation**

Les Apports et la Transformation visent principalement à :

- simplifier l'organisation et unifier la gestion du Groupe ;
- pérenniser l'engagement et le contrôle par la famille Rothschild sur le Groupe ;
- favoriser le développement du Groupe ;
- renforcer les fonds propres réglementaires de Paris Orléans en anticipation des nouvelles normes prudentielles issues de « Bâle III » ; et
- maintenir le flottant.

▪ **Principales caractéristiques des Apports**

Société bénéficiaire

| | |
|--|---|
| Emetteur – Bénéficiaire | Paris Orléans |
| Montant total de l'augmentation de capital rémunérant les Apports | 561 608 276,46 euros, soit 76 774 884,00 euros d'augmentation totale du capital social, et 484 833 392,46 euros de prime d'apport totale, représentant 54,1% du capital et 42,9% des droits de vote de Paris Orléans à l'issue des Apports |
| Capital social à l'issue des Apports | A l'issue des Apports, le capital social de Paris Orléans sera égal à 141 806 058 euros, divisé en 70 903 029 titres de capital ⁽¹⁾ d'une valeur nominale de 2 euros chacun |
| Principales conditions suspensives aux Apports | <ul style="list-style-type: none"> – l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires de Paris Orléans (en ce compris notamment la valorisation des Apports et l'augmentation de capital consécutive à ceux-ci) ; – l'enregistrement du présent document par l'Autorité des marchés financiers ; – l'obtention des autorisations réglementaires requises ; – la signature par chaque Associé de RCB Apporteur, Associé de Financière Rabelais Apporteur et Actionnaire de RCB Apporteur du contrat de séquestre des actions Paris Orléans émises en rémunération des Apports ; et – s'agissant de tout apport de parts RCB, la réalisation dans le cadre des Apports et concomitamment à la réalisation de l'Apport Associés RCB d'un ensemble d'apports de parts RCB portant sur plus de 50 % du capital de RCB. |
| Jouissance des actions à émettre | Les actions Paris Orléans émises en rémunération des Apports ne donneront pas droit aux dividendes versés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012, mais donneront droit aux dividendes versés au titre des exercices postérieurs |
| Admission aux négociations sur Euronext Paris | <p>L'admission aux négociations des actions Paris Orléans émises en rémunération des Apports devrait intervenir au plus tard le 13 juin 2012.</p> <p>Ces actions seront d'abord admises aux négociations sur une ligne de cotation séparée de celle des actions existantes de Paris Orléans jusqu'à ce qu'elles soient assimilables aux actions existantes et soient alors admises aux négociations sur la même ligne de cotation</p> |

(1) Actions ordinaires et certificats d'investissement.

Caractéristiques principales de l'Apport RCB

Caractéristiques principales de l'Apport Associés RCB

| | |
|---|--|
| Apporteurs (Associés de RCB Apporteurs) | <p>Tous les associés de RCB membres ou contrôlés par la famille Rothschild (autres que les sociétés du Groupe et les sociétés Rothschild Gestion Partenaires, PO Gestion et PO Commandité), soit Messieurs David de Rothschild, Eric de Rothschild et Edouard de Rothschild, et les sociétés Béro, Ponthieu Rabelais, Financière de Tournon et Holding Financier Jean Goujon ; et</p> <p>Tous les autres associés de RCB (sauf la société Financière Rabelais), soit les associés commandités gérants personnes physiques de RCB, les associés commanditaires personnes physiques et la Compagnie Financière Martin-Maurel</p> |
| Actif apporté | 586 668 parts de RCB ⁽¹⁾ |
| Valeur de l'Apport Associés RCB | 214 573 821 euros |
| Nombre d'actions à émettre | L'Apport Associés RCB sera rémunéré par l'émission de 14 666 700 actions ordinaires Paris Orléans d'une valeur nominale de 2 euros chacune (représentant 20,7% du capital et 16,4% des droits de vote de Paris Orléans à l'issue des Apports) |
| Engagement de conservation | <p>Dans le cadre de la Transformation et des Apports, des pactes d'actionnaires, d'une durée de 10 ans renouvelables par tacite reconduction par périodes successives de 10 ans, seront conclus avec les Associés de RCB Apporteurs. Ces pactes contiendront notamment une obligation de conservation portant sur la totalité des actions Paris Orléans reçues par lesdits apporteurs en contrepartie de leurs apports pour une durée minimum d'un an à compter de la réalisation de leurs apports, et prévoiront que, en cas de projet de cession desdites actions par un apporteur, celui-ci devra préalablement informer Paris Orléans et RCSAS</p> <p>Les pactes à conclure par certains apporteurs exerçant des fonctions au sein du Groupe contiendront, outre les stipulations prévues ci-dessus, une option d'achat au bénéfice de Paris Orléans, dans le cas où l'apporteur concerné cesserait de les exercer, dans certaines conditions, pendant la période de son engagement de conservation. La durée maximum de l'obligation de conservation des apporteurs exerçant des fonctions au sein du Groupe sera de 18 ans à compter de la date de la réalisation de leurs apports en fonction de l'ancienneté des personnes concernées au sein du Groupe.</p> <p>Les pactes à conclure par les actionnaires membres du concert élargi contiendront, outre les stipulations prévues au premier paragraphe ci-dessus, un droit de premier refus en faveur de RCSAS dans l'hypothèse où un apporteur souhaiterait céder les actions Paris Orléans reçues en contrepartie de son apport ainsi qu'un pouvoir en faveur du Président de PO Gestion pour représenter lesdits membres aux assemblées générales des actionnaires de Paris Orléans. La durée maximum de l'obligation de conservation prévue par ces pactes sera de deux ans à compter de la date de la réalisation de leurs apports. La teneur de certaines stipulations de ces pactes sera rendue publique conformément aux dispositions de l'article L. 233-11 du Code de commerce.</p> |
| Date de réalisation de l'Apport Associés RCB | Prévue le 8 juin 2012 |
| Contrôle de l'Apport Associés RCB | Les rapports des commissaires aux apports, désignés par ordonnance du Président du tribunal de commerce de Paris du 23 avril 2012 seront mis à la disposition des actionnaires au siège de Paris Orléans et déposés au greffe du tribunal de commerce de Paris conformément à la réglementation en vigueur |
| Conclusion du rapport des commissaires aux apports | <p>« Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis qu'à la date du présent rapport.</p> <ul style="list-style-type: none">– La valeur globale des apports soit 561 608 276 euros, n'est pas surévaluée. En conséquence, la valeur des actions apportées est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire, majoré de la prime d'apport, pour un montant total de 561 608 276 euros ;– La rémunération globale des apports est équitable pour les actionnaires de Paris Orléans ». <p>Le rapport complet des commissaires aux apports est joint en annexe au présent document</p> |
| Date de l'assemblée générale appelée à approuver l'Apport Associés RCB | Prévue le 8 juin 2012 |

(1) Les parts de RCB objet de l'Apport Associés RCB seront ensuite apportées par Paris Orléans à POHB (filiale à 100%).

Caractéristiques principales de l'Apport FR

| | |
|---|--|
| Apporteurs (Associés de Financière Rabelais Apporteurs) | Tous les associés de Financière Rabelais (dont certains sont membres de la famille Rothschild et qui sont tous des personnes physiques) |
| Actif apporté | 4 801 actions de Financière Rabelais ⁽¹⁾ |
| Valeur de l'Apport FR | 89 343 537,36 euros |
| Nombre d'actions à émettre | L'Apport FR sera rémunéré par l'émission de 6 106 872 actions ordinaires Paris Orléans d'une valeur nominale de 2 euros chacune (représentant 8,6% du capital et 6,8% des droits de vote de Paris Orléans à l'issue des Apports) |
| Date de réalisation de l'Apport FR | Prévue le 8 juin 2012 |
| Engagement de conservation | <p>Dans le cadre de la Transformation et des Apports, des pactes d'actionnaires, d'une durée de 10 ans renouvelables par tacite reconduction par périodes successives de 10 ans, seront conclus avec les Associés de Financière Rabelais Apporteurs. Ces pactes contiendront notamment une obligation de conservation portant sur la totalité des actions Paris Orléans reçues par lesdits apporteurs en contrepartie de leurs apports pour une durée minimum d'un an à compter de la réalisation de leurs apports, et prévoient que, en cas de projet de cession desdites actions par un apporteur, celui-ci devra préalablement informer Paris Orléans et RCSAS.</p> <p>Les pactes à conclure par certains apporteurs exerçant des fonctions au sein du Groupe contiendront, outre les stipulations prévues ci-dessus, une option d'achat au bénéfice de Paris Orléans, dans le cas où l'apporteur concerné cesserait de les exercer, dans certaines conditions, pendant la période de son engagement de conservation. La durée maximum de l'obligation de conservation des apporteurs exerçant des fonctions au sein du Groupe sera de 18 ans à compter de la date de la réalisation de leurs apports en fonction de l'ancienneté des personnes concernées au sein du Groupe.</p> <p>Les pactes à conclure par les actionnaires membres du concert élargi contiendront, outre les stipulations prévues au premier paragraphe ci-dessus, un droit de premier refus en faveur de RCSAS dans l'hypothèse où un apporteur souhaiterait céder les actions Paris Orléans reçues en contrepartie de son apport ainsi qu'un pouvoir en faveur du Président de PO Gestion pour représenter lesdits membres aux assemblées générales des actionnaires de Paris Orléans. La durée maximum de l'obligation de conservation prévue par ces pactes sera de deux ans à compter de la date de la réalisation de leurs apports. La teneur de certaines stipulations de ces pactes sera rendue publique conformément aux dispositions de l'article L. 233-11 du Code de commerce.</p> |
| Contrôle de l'Apport FR | Les rapports des commissaires aux apports, désignés par ordonnance du Président du tribunal de commerce de Paris du 23 avril 2012 seront mis à la disposition des actionnaires au siège de Paris Orléans et déposés au greffe du tribunal de commerce de Paris conformément à la réglementation en vigueur |
| Conclusion du rapport des commissaires aux apports | <p>« Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis qu'à la date du présent rapport.</p> <ul style="list-style-type: none">– La valeur globale des apports soit 561 608 276 euros, n'est pas surévaluée. En conséquence, la valeur des actions apportées est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire, majoré de la prime d'apport, pour un montant total de 561 608 276 euros ;– La rémunération globale des apports est équitable pour les actionnaires de Paris Orléans ». <p>Le rapport complet des commissaires aux apports est joint en annexe au présent document</p> |
| Date de l'assemblée générale appelée à approuver l'Apport FR | Prévue le 8 juin 2012 |

(1) Les titres Financière Rabelais objet de l'Apport FR seront ensuite apportés par Paris Orléans à POHB (filiale à 100%).

Caractéristiques principales de l'Apport RCH

| | |
|--|---|
| Apporteurs (Actionnaires de RCH Apporteurs) | Les sociétés du Groupe Jardine Matheson, Rabobank International Holding BV et le groupe Edmond de Rothschild |
| Actif apporté | 587 129 actions de RCH ⁽¹⁾ |
| Valeur de l'Apport RCH | 257 690 918,10 euros |
| Nombre d'actions à émettre | L'Apport RCH sera rémunéré par l'émission de 17 613 870 actions ordinaires Paris Orléans d'une valeur nominale de 2 euros chacune (représentant 24,8% du capital et 19,7% des droits de vote de Paris Orléans à l'issue des Apports) |
| Date de réalisation de l'Apport RCH | Prévue le 8 juin 2012 |
| Engagement de conservation | <p>Dans le cadre des engagements de non-présentation, le Groupe Jardine Matheson s'est engagé à conserver (i) la moitié des actions Paris Orléans reçues en contrepartie de son apport pendant une durée d'un an à compter de la dernière date de règlement-livraison de l'OPR et (ii) l'autre moitié des actions Paris Orléans reçues en contrepartie de son apport ainsi que la totalité des actions Paris Orléans détenues avant l'Apport RCH pendant une durée de six mois, sous réserve de certaines exceptions et notamment du droit pour le Groupe Jardine Matheson de céder une partie de ses actions Paris Orléans. L'obligation de conservation du Groupe Jardine Matheson visée au paragraphe (ii) ci-dessus expirera également par anticipation après la date à laquelle Natixis aura cessé de détenir des actions acquises en exécution de son engagement de prise ferme. Enfin, le Groupe Jardine Matheson s'est engagé, pendant une durée maximum d'un an à compter de la dernière date de règlement-livraison de l'OPR, à ne pas détenir plus de 13% du capital de Paris Orléans.</p> <p>Les sociétés du Groupe Edmond de Rothschild se sont engagées, pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'OPR, à conserver leurs actions Paris Orléans (à savoir leurs actions Paris Orléans existantes et celles reçues en contrepartie de leurs apports d'actions RCH) et à ne pas acquérir au total plus de 9% du capital de Paris Orléans.</p> <p>Le groupe Rabobank s'est engagé, pour une durée d'un an à compter de la date de réalisation de son apport, à conserver les actions Paris Orléans reçues en contrepartie de son apport et à ne pas acquérir plus de 6% du capital de Paris Orléans.</p> |
| Contrôle de l'Apport RCH | Les rapports des commissaires aux apports, désignés par ordonnance du Président du tribunal de commerce de Paris du 23 avril 2012 seront mis à la disposition des actionnaires au siège de Paris Orléans et déposés au greffe du tribunal de commerce de Paris conformément à la réglementation en vigueur |
| Conclusion du rapport des commissaires aux apports | <p>« Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis qu'à la date du présent rapport.</p> <ul style="list-style-type: none">– La valeur globale des apports soit 561 608 276 euros, n'est pas surévaluée. En conséquence, la valeur des actions apportées est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire, majoré de la prime d'apport, pour un montant total de 561 608 276 euros ;– La rémunération globale des apports est équitable pour les actionnaires de Paris Orléans ». <p>Le rapport complet des commissaires aux apports est joint en annexe au présent document</p> |
| Date de l'assemblée générale appelée à approuver l'Apport RCH | Prévue le 8 juin 2012 |

(1) Les titres de RCH objet de l'Apport RCH seront ensuite apportés par Paris Orléans à POHB (filiale à 100%).

3. IMPACT DES APPORTS

- Capital social avant et après les Apports

Le capital social de Paris Orléans sera porté de 65 031 174 euros à 141 806 058 euros à la suite des Apports.

| <u>Actionnaires</u> | <i>Avant les Apports (au 31 mars 2012)</i> | | | | <i>Après les Apports⁽⁷⁾ (pro forma au 31 mars 2012)</i> | | | |
|---|--|----------------|---|----------------------|--|----------------|--|-------------------------------------|
| | Nombre d'actions et de CI ⁽⁸⁾ | % du capital | Nombre de droits de vote ⁽⁹⁾ | % des droits de vote | Nombre d'actions et de CI ⁽⁸⁾ | % du capital | Nombre de droits de vote ⁽¹⁰⁾ | % des droits de vote ⁽⁸⁾ |
| RCSAS | 15 738 000 | 48,4% | 15 738 000 | 48,4% | 15 738 000 | 22,2% | 31 476 000 | 35,2% |
| NM Rothschild & Sons Ltd. ⁽¹⁾ | 1 800 000 | 5,5% | – | – | 1 800 000 | 2,5% | – | – |
| Autres membres de la famille Rothschild et membres des organes de direction du Groupe ainsi que la Compagnie Financière Martin-Maurel | 1 456 902 | 4,5% | 1 456 902 | 4,5% | 15 700 469 | 22,1% | 17 157 259 | 19,2% |
| Total du concert élargi⁽²⁾ | 18 994 902 | 58,4% | 17 194 902 | 52,9% | 33 238 469 | 46,9% | 48 633 259 | 54,4% |
| Auto-détention ⁽³⁾ | 714 120 | 2,2% | – | – | 714 120 | 1,0% | – | – |
| Groupe Jardine Matheson ⁽⁴⁾ | 623 674 | 1,9% | 623 674 | 1,9% | 8 783 674 | 12,4% | 8 783 674 | 9,8% |
| Groupe Rabobank ⁽⁴⁾ | – | – | – | – | 3 048 810 | 4,3% | 3 048 810 | 3,4% |
| Groupe Edmond de Rothschild ⁽⁴⁾ | 1 032 756 | 3,2% | 1 032 756 | 3,2% | 5 573 586 | 7,9% | 5 573 586 | 6,2% |
| Asset Value Investors | 1 949 707 | 6,0% | 1 949 707 | 6,0% | 1 949 707 | 2,7% | 1 949 707 | 2,2% |
| Allianz Vie | 1 686 692 | 5,2% | 1 686 692 | 5,2% | 1 686 692 | 2,4% | 2 956 592 | 3,3% |
| Public ⁽⁵⁾ | 7 513 736 | 23,1% | 7 658 776 | 23,5% | 15 907 971 | 22,4% | 16 094 869 | 18,0% |
| Total⁽⁶⁾ | 32 515 587 | 100,00% | 30 146 507 | 92,7% | 70 903 029 | 100,00% | 87 040 497 | 97,4% |
| Actions sans droit de vote non prises en compte pour le calcul | | | 2 369 080 | 7,3% | | | 2 369 080 | 2,6% |

⁽¹⁾ Actions d'auto-contrôle sans droit de vote.

⁽²⁾ *Avant les Apports*, concert entre les associés de RCSAS (branche David de Rothschild, branche Eric de Rothschild, branche anglaise de la famille Rothschild) et les autres membres de la famille Rothschild (branche Edouard de Rothschild, Philippe de Nicolay, NM Rothschild & Sons Ltd – concert présumé – et la fondation Eranda) rendu public par l'AMF le 25 janvier 2008 (Décision et Information n°208C0180)

Après les Apports, le concert décrit ci-dessus sera élargi pour inclure certains membres des organes de direction du Groupe et la Compagnie Financière Martin-Maurel.

⁽³⁾ Ce chiffre comprend les 145 040 certificats d'investissement auto-détenus par Paris Orléans.

⁽⁴⁾ Actionnaires de RCH Apporteurs dans le cadre de l'Apport RCH.

⁽⁵⁾ En ce compris les Associés de RCB Apporteurs, les Associés de Financière Rabelais Apporteurs et les Actionnaires de RCH Apporteurs non parties au concert familial et autre que le Groupe Jardine Matheson, le groupe Rabobank et le groupe Edmond de Rothschild

⁽⁶⁾ Actions ordinaires et certificats d'investissement ; seule Paris Orléans détient des certificats d'investissement.

⁽⁷⁾ A la suite de la transformation de Paris Orléans en société en commandite par actions, les actionnaires de Paris Orléans prendront la qualité de commanditaires, et les parts de commandités de Paris Orléans seront détenues par PO Gestion et PO Commandité, toutes deux détenues par la famille Rothschild.

⁽⁸⁾ Les 145 040 certificats d'investissement sont intégralement auto-détenus par Paris Orléans.

⁽⁹⁾ Ce chiffre comprend les 145 040 certificats de droit de vote.

⁽¹⁰⁾ Ce chiffre prend en compte les 145 040 certificats de droit de vote et les droits de vote double, estimés au 31 mars 2012.

▪ Impact dilutif des Apports

Le tableau ci-dessous présente l'incidence de l'émission des 38 387 442 actions Paris Orléans rémunérant les Apports sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe pour le détenteur d'une action ordinaire Paris Orléans préalablement à la réalisation des Apports.

Ce calcul est effectué sur la base :

- d'un nombre total de titres de capital Paris Orléans égal à 32 515 587 au 31 mars 2012, et d'un nombre de titres de capital Paris Orléans auto-détenus égal à 714 120 (incluant 145 040 certificats d'investissement) à cette même date ; et
- du montant des capitaux propres consolidés part du Groupe au 30 septembre 2011, soit 711,4M€ euros (ce chiffre ne tient pas compte de l'augmentation des fonds propres résultant des Apports).

| En EUR | Quote-part des capitaux propres consolidés ⁽¹⁾ |
|--|---|
| Avant émission des 38 387 442 actions rémunérant les Apports | 21,88€ |
| Après émission des 38 387 442 actions rémunérant les Apports | 10,03€ |

⁽¹⁾ Paris Orléans n'a pas émis d'instruments financiers susceptibles d'avoir à terme un impact dilutif sur le capital social.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence de l'émission des 38 387 442 actions Paris Orléans rémunérant les Apports sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social préalablement à la réalisation des Apports.

| En % | Quote-part du capital social ⁽¹⁾ |
|--|---|
| Avant émission des 38 387 442 actions rémunérant les Apports | 1,000% |
| Après émission des 38 387 442 actions rémunérant les Apports | 0,459% |

⁽¹⁾ Paris Orléans n'a pas émis d'instruments financiers susceptibles d'avoir à terme un impact dilutif sur les capitaux propres.

4. MODALITÉS PRATIQUES

▪ Calendrier indicatif de la Transformation et des Apports

| DATE | OPÉRATIONS/ÉVÉNEMENT |
|---------------|---|
| 4 avril 2012 | Annonce de la Transformation et des Apports par Paris Orléans |
| 23 avril 2012 | Désignation du commissaire aux apports par le Tribunal de Commerce de Paris |
| 24 avril 2012 | Approbation par le Conseil de surveillance de Paris Orléans de la Transformation et des Apports |
| 24 avril 2012 | Dépôt des projets de note d'information relatif à l'OPR et de note en réponse de Paris Orléans auprès de l'AMF |
| 4 mai 2012 | Publication de l'avis de réunion de l'Assemblée générale de Paris Orléans au BALO |
| 10 mai 2012 | Décision de conformité et visa de l'AMF relativement à l'OPR |
| 16 mai 2012 | Enregistrement par l'AMF du présent document |
| 18 mai 2012 | Mise à disposition des actionnaires des documents préparatoires à l'Assemblée générale de Paris Orléans (rapport du Directoire, rapports des commissaires aux apports, etc.) |
| 23 mai 2012 | Publication de l'avis de convocation de l'Assemblée générale de Paris Orléans au BALO |
| 8 juin 2012 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblée générale mixte des actionnaires de Paris Orléans ▪ Transformation de Paris Orléans en société en commandite par actions ▪ Réalisation des Apports |
| 11 juin 2012 | Ouverture de l'OPR |
| 22 juin 2012 | Clôture de l'OPR |

Mise à disposition du document

Le présent document est disponible, sans frais, auprès de Paris Orléans, 23, bis avenue de Messine – 75008 Paris, sur le site Internet de l’Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur le site de l’émetteur (www.paris-orleans.com).

Contact

Michele Mezzarobba
Marie-Laure Becquart
Téléphone : 01.53.77.65.10
Email : investisseur@paris-orleans.com

SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| RÉSUMÉ DU DOCUMENT | iii |
| 1. Informations Concernant Paris Orleans..... | iii |
| 2. Informations concernant les opérations faisant l’objet du présent document..... | ix |
| 3. Impact des apports..... | xiv |
| 4. Modalités pratiques..... | xv |
| CHAPITRE I - RESPONSABLES DU DOCUMENT..... | 1 |
| 1. Pour Paris Orléans – Société bénéficiaire des Apports..... | 1 |
| 1.1 Responsables..... | 1 |
| 1.2 Attestation des responsables | 1 |
| 1.3 Responsables du contrôle des comptes | 1 |
| 1.4 Responsable de l’information | 2 |
| 2. Pour RCB dont les titres font l’objet de l’Apport Associés RCB..... | 2 |
| 2.1 Responsable | 2 |
| 2.2 Attestation du responsable | 2 |
| 3. Pour Financiere Rabelais dont les titres font l’objet de l’Apport FR..... | 3 |
| 3.1 Responsable | 3 |
| 3.2 Attestation du responsable | 3 |
| 4. Pour RCH dont les titres font l’objet de l’Apport RCH..... | 4 |
| 4.1 Responsable | 4 |
| 4.2 Attestation du responsable | 4 |
| CHAPITRE II - RENSEIGNEMENTS SUR LES OPÉRATIONS ET LEURS CONSÉQUENCES | 5 |
| 1. Aspects économiques des Apports | 5 |
| 1.1 Liens préexistants entre les entités en cause | 5 |
| 1.1.1 Liens en capital..... | 5 |
| 1.1.2 Organigramme simplifiée à la date du présent document..... | 5 |
| 1.1.3 Cautions..... | 5 |
| 1.1.4 Dirigeants communs | 5 |
| 1.1.5 Filiales détenues en commun et dépendance à l’égard d’un même groupe | 6 |
| 1.1.6 Accords techniques ou commerciaux | 6 |
| 1.2 Motifs et buts de la Transformation et des Apports | 6 |
| 1.2.1 Intérêt de la Transformation et des Apports pour la société bénéficiaire des Apports et ses actionnaires..... | 6 |
| 1.2.1.1 Simplifier l’organisation et unifier la gestion du Groupe..... | 6 |
| 1.2.1.2 Favoriser le développement du Groupe | 7 |
| 1.2.1.3 Renforcer les fonds propres règlementaires de Paris Orléans en anticipation des nouvelles normes prudentielles issues de « Bâle III »..... | 7 |
| 1.2.1.4 Pérenniser l’engagement et le contrôle exercé par la famille Rothschild sur le Groupe | 8 |
| 1.2.1.5 Maintenir le flottant | 8 |
| 1.2.2 Intérêt des Apports pour les apporteurs | 8 |
| 1.2.2.1 Intérêt de l’Apport RCB pour les apporteurs | 8 |
| 1.2.2.2 Intérêt de l’Apport RCH pour les apporteurs | 10 |
| 2. Aspects juridiques des Opérations..... | 10 |
| 2.1 Les Apports..... | 10 |
| 2.1.1 Date des Traités relatifs aux Apports..... | 10 |
| 2.1.1.1 Traités relatifs à l’Apport RCB..... | 10 |

| | | |
|---------|--|----|
| 2.1.1.2 | Traités relatifs à l'Apport RCH..... | 10 |
| 2.1.2 | Date d'arrêté des comptes utilisés pour la détermination des valeurs d'apport | 11 |
| 2.1.3 | Date d'effet des Apports | 11 |
| 2.1.4 | Date des décisions des organes sociaux ayant approuvé les Apports | 11 |
| 2.1.5 | Régime fiscal des Apports..... | 12 |
| 2.2 | Contrôle des opérations | 12 |
| 2.2.1 | Dates des assemblées générales appelées à approuver les opérations | 12 |
| 2.2.2 | Commissaires aux apports | 12 |
| 2.2.3 | Experts désignés par le Tribunal de commerce le cas échéant | 13 |
| 2.2.4 | Mission spéciale confiée par l'AMF aux commissaires aux apports..... | 13 |
| 2.2.5 | Accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel | 13 |
| 2.3 | Rémunération des Apports..... | 13 |
| 2.3.1 | Augmentations de capital | 13 |
| 2.3.1.1 | Augmentation de capital en rémunération de l'Apport RCB | 13 |
| 2.3.1.2 | Augmentation de capital en rémunération de l'Apport RCH..... | 14 |
| 2.3.2 | Date de jouissance | 14 |
| 2.3.3 | Date de négociabilité | 14 |
| 2.3.4 | Date d'admission à la cote..... | 14 |
| 3. | Comptabilisation des Apports..... | 14 |
| 3.1 | Désignation et valeur des actifs apportés et des éléments de passif pris en charge | 14 |
| 3.1.1 | Apports de parts RCB..... | 14 |
| 3.1.2 | Apports d'actions Financière Rabelais | 15 |
| 3.1.3 | Apports d'actions RCH | 15 |
| 3.1.4 | Valeur totale des Apports | 15 |
| 3.2 | Réévaluations et réajustements effectués entre valeur d'apport et valeur comptable | 15 |
| 3.3 | Expertise des valeurs d'apport et du caractère équitable des parités d'échange | 15 |
| 3.4 | Détail du calcul de la prime d'apport..... | 15 |
| 4. | Rémunération des Apports..... | 16 |
| 4.1 | Description des critères retenus pour comparer les valeurs respectives de Paris Orléans, RCB, Financière Rabelais et RCH, et justification des choix retenus | 16 |
| 4.1.1 | Méthodologie d'ensemble et conclusions..... | 16 |
| 4.1.2 | Critère illustratif | 16 |
| 4.2 | Définition des intervalles de valeurs possibles des actifs | 16 |
| 4.2.1 | Valorisation de RCB..... | 16 |
| 4.2.1.1 | Méthodologie | 16 |
| 4.2.1.2 | Valorisation par la somme des divisions opérationnelles de RCB | 17 |
| 4.2.1.3 | Multiples de résultats nets de sociétés comparables cotées | 17 |
| 4.2.1.4 | Multiples de résultats nets de transactions comparables | 17 |
| 4.2.1.5 | Synthèse de la valorisation multicritères de RCB..... | 18 |
| 4.2.2 | Valorisation de Financière Rabelais | 18 |
| 4.2.2.1 | Méthodologie retenue | 18 |
| 4.2.2.2 | Méthodologies écartées..... | 19 |
| 4.2.2.3 | Synthèse de la valorisation de Financière Rabelais | 19 |
| 4.2.3 | Valorisation de RCH | 19 |
| 4.2.3.1 | Méthodologies | 19 |
| 4.2.3.2 | La valorisation par la somme des divisions opérationnelles de RCH | 20 |
| 4.2.3.3 | Multiples de résultats nets de sociétés comparables cotées | 21 |
| 4.2.3.4 | Multiples de résultats nets de transactions comparables | 21 |

| | | |
|---------|---|-----------|
| 4.2.3.5 | Multiples de fonds propres tangibles normalisés de sociétés comparables cotées | 21 |
| 4.2.3.6 | Multiples de fonds propres de transactions comparables | 21 |
| 4.2.3.7 | Synthèse de la valorisation multicritères de RCH..... | 22 |
| 4.2.4 | Valorisation de Paris Orléans | 22 |
| 4.2.4.1 | Méthodologie | 22 |
| 4.2.4.2 | Actif Net Réévalué de Paris Orléans après application d’une décote de holding | 23 |
| 4.2.4.3 | Multiples de fonds propres normalisés de sociétés comparables cotées | 24 |
| 4.2.4.4 | Multiples de fonds propres tangibles normalisés de sociétés comparables cotées | 24 |
| 4.2.4.5 | Critère du cours de bourse historique de Paris Orléans..... | 24 |
| 4.2.4.6 | Synthèse de la valorisation multicritères de Paris Orléans..... | 25 |
| 4.2.5 | Synthèse des parités relatives induites..... | 25 |
| 4.3 | Le critère du rendement (approche illustrative) | 25 |
| 4.3.1 | Méthodologie..... | 25 |
| 4.3.2 | Synthèse de l’analyse du critère de rendement | 26 |
| 4.4 | Synthèse des évaluations des rapports d’échanges retenus pour les parités..... | 26 |
| 5. | Conséquences des Apports | 27 |
| 5.1 | Conséquences des Apports pour Paris Orléans et ses actionnaires | 27 |
| 5.1.1 | Impact des Apports sur les capitaux propres sociaux de Paris Orléans | 27 |
| 5.1.2 | Actionnariat et organigramme de Paris Orléans avant et après la réalisation des Apports..... | 27 |
| 5.1.2.1 | Actionnariat de Paris Orléans avant et après la réalisation des Apports | 27 |
| 5.1.2.2 | Organigramme du Groupe avant et après la réalisation de la Transformation et des Apports | 29 |
| 5.1.3 | Changement envisagé dans la composition des organes d’administration, de direction et de contrôle..... | 33 |
| 5.1.4 | Evolution de la capitalisation boursière..... | 34 |
| 5.1.5 | Incidence sur le bénéfice net par action..... | 35 |
| 5.1.6 | Orientations nouvelles envisagées..... | 35 |
| 5.1.7 | Prévisions à court et moyen termes concernant l’activité et d’éventuelles restructurations, les résultats et la politique de distribution de dividendes | 35 |
| 5.1.7.1 | Perspectives sur les résultats annuels au 31 mars 2012..... | 35 |
| 5.1.7.2 | Perspectives à moyen terme..... | 36 |
| 5.2 | Conséquences pour les apporteurs et leurs actionnaires | 36 |
| | CHAPITRE III - PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ BENEFICIAIRE DES APPORTS..... | 37 |
| 1. | Personnes Responsables pour Paris Orléans | 37 |
| 2. | Responsables du contrôle des comptes | 37 |
| 3. | Informations financières sélectionnées..... | 37 |
| 4. | Facteurs de risque | 40 |
| 4.1 | Risques financiers | 40 |
| 4.1.1 | Politique générale du Groupe en matière de gestion des risques financiers | 40 |
| 4.1.2 | Risques de crédit..... | 41 |
| 4.1.3 | Risques de marché..... | 43 |
| 4.1.4 | Risque de liquidité..... | 45 |
| 4.1.5 | Informations financières spécifiques | 47 |
| 4.2 | Risque opérationnel | 48 |
| 4.2.1 | Exposition du Groupe au risque opérationnel..... | 48 |
| 4.2.2 | Types de risques opérationnels auxquels le Groupe est exposé..... | 48 |
| 4.2.3 | Identification et évaluation des risques..... | 48 |
| 4.2.4 | Déclaration des incidents..... | 49 |

| | | |
|---------|---|----|
| 4.2.5 | Assurances et couverture des risques opérationnels | 49 |
| 4.3 | Risques juridiques | 49 |
| 4.3.1 | Risques juridiques liés à la surveillance prudentielle | 49 |
| 4.3.1.1 | Le ratio de solvabilité..... | 50 |
| 4.3.1.2 | Le ratio de contrôle des grands risques | 51 |
| 4.3.1.3 | Le ratio de liquidité..... | 51 |
| 4.3.1.4 | Politique de rémunération du Groupe et réglementation prudentielle..... | 52 |
| 4.3.1.5 | Risques liés à l'évolution de la réglementation prudentielle à laquelle est soumis le Groupe | 52 |
| 4.3.1.6 | Risques liés au respect de la réglementation prudentielle | 52 |
| 4.3.2 | Risques juridiques liés à des litiges | 53 |
| 4.4 | Risques industriels et environnementaux..... | 53 |
| 4.5 | Risques particuliers induits par la situation économique mondiale | 53 |
| 4.5.1 | Risques liés à l'activité bancaire..... | 53 |
| 4.5.2 | Risques liés à l'activité de Capital investissement | 54 |
| 4.5.3 | Risque d'une intensification de la concurrence | 54 |
| 4.6 | Risque lié aux ressources humaines..... | 54 |
| 4.7 | Risque lié au financement des retraites..... | 55 |
| 4.8 | Risque de contentieux inhérent à l'activité du Groupe | 55 |
| 4.9 | Assurances et couverture des risques..... | 55 |
| 5. | Informations concernant l'émetteur..... | 55 |
| 5.1 | Histoire et évolution de Paris Orléans..... | 55 |
| 5.1.1 | Dénomination de Paris Orléans | 55 |
| 5.1.2 | Registre du commerce et des sociétés | 56 |
| 5.1.3 | Date de constitution et durée de Paris Orléans | 56 |
| 5.1.4 | Siège social, forme juridique et législation applicable | 56 |
| 5.1.5 | Historique de Paris Orléans et évènements importants dans le développement de Paris Orléans..... | 56 |
| 5.2 | Investissements | 57 |
| 5.2.1 | Principaux investissements réalisés par le Groupe durant les trois derniers exercices et jusqu'à la date du présent document..... | 57 |
| 5.2.1.1 | Activités bancaires | 57 |
| 5.2.1.2 | Capital investissement | 58 |
| 5.2.2 | Principaux investissements en cours de réalisation, et principaux investissements devant être réalisés et pour lesquels les organes de direction ont déjà pris des engagements fermes | 59 |
| 6. | Aperçu des activités et principaux marchés..... | 60 |
| 6.1 | Présentation des activités du Groupe | 60 |
| 6.1.1 | Activités bancaires..... | 61 |
| 6.1.1.1 | Conseil financier indépendant et Banque de financement | 62 |
| 6.1.1.2 | Banque privée et Gestion d'actifs | 67 |
| 6.1.1.3 | <i>Merchant banking</i> * | 70 |
| 6.1.2 | Activités de Capital investissement | 71 |
| 6.1.2.1 | Présentation générale | 71 |
| 6.1.2.2 | Revue du portefeuille..... | 73 |
| 6.1.3 | Evolution de l'organisation des activités de <i>Merchant banking</i> et de Capital investissement..... | 74 |
| 6.2 | Présentation des principaux marchés | 75 |
| 6.2.1 | Activités bancaires..... | 75 |
| 6.2.1.1 | Conseil financier | 75 |
| 6.2.1.2 | Banque privée et Gestion d'actifs | 76 |

| | | |
|---------|---|----|
| 6.2.2 | Capital investissement | 77 |
| 6.3 | Évènements exceptionnels ayant influencé les activités et les principaux marchés du Groupe..... | 79 |
| 6.4 | Dépendance du Groupe à l'égard des brevets ou licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication | 79 |
| 6.5 | Éléments sur lesquels sont fondées les déclarations du Groupe relatifs à sa position concurrentielle | 79 |
| 7. | Organigramme | 79 |
| 7.1 | Description du Groupe dont fait partie Paris Orléans | 79 |
| 7.2 | Liste des filiales importantes de l'émetteur | 80 |
| 7.3 | Intérêts minoritaires | 80 |
| 8. | Propriétés immobilières et équipements | 81 |
| 8.1 | Immobilisations corporelles importantes, existantes ou planifiées | 81 |
| 8.2 | Aspects environnementaux pouvant influencer sur l'utilisation des actifs immobiliers..... | 81 |
| 9. | Examen de la situation financière et du résultat du groupe | 81 |
| 9.1 | Situation financière et résultats du Groupe | 81 |
| 9.1.1 | Premier semestre de l'exercice clos le 31 mars 2012 | 81 |
| 9.1.1.1 | Revenus des activités | 82 |
| 9.1.1.2 | Résultats du Groupe..... | 83 |
| 9.1.2 | Exercice clos le 31 mars 2011 | 83 |
| 9.1.2.1 | Revenus des activités | 84 |
| 9.1.2.2 | Résultats du Groupe..... | 84 |
| 9.1.3 | Exercice clos le 31 mars 2010 | 85 |
| 9.1.3.1 | Revenus des activités | 85 |
| 9.1.3.2 | Résultats du Groupe..... | 86 |
| 9.1.4 | Exercice clos le 31 mars 2009 | 86 |
| 9.1.4.1 | Revenus des activités | 87 |
| 9.1.4.2 | Résultats du Groupe..... | 88 |
| 9.2 | Stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe | 88 |
| 9.2.1 | Stratégie du Groupe | 88 |
| 9.2.1.1 | Un modèle économique différencié | 88 |
| 9.2.1.2 | Principaux axes stratégiques | 89 |
| 9.2.2 | Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique | 89 |
| 9.2.3 | Avantages concurrentiels..... | 90 |
| 9.2.3.1 | Un modèle de Conseil financier indépendant répondant aux attentes des clients | 90 |
| 9.2.3.2 | Un réseau mondial doublé d'un solide ancrage local | 90 |
| 9.2.3.3 | Un leader intégré du Conseil financier indépendant, disposant de centres d'expertises à vocation mondiale | 90 |
| 9.2.3.4 | Un ethos familial et une image de marque uniques | 90 |
| 9.2.3.5 | Un capital humain disposant d'une solide expertise et d'une grande expérience | 90 |
| 9.2.3.6 | Une logique d'accompagnement de ses clients sur le long terme, source de revenus diversifiés et récurrents | 91 |
| 10. | Trésorerie et capitaux | 91 |
| 10.1 | Capitaux propres du Groupe | 91 |
| 10.2 | Montant et source des flux de trésorerie de Paris Orléans | 92 |
| 10.2.1 | Flux de trésorerie (annuels) | 92 |
| 10.2.2 | Flux de trésorerie (informations semestrielles)..... | 93 |
| 10.3 | Endettement, conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur | 94 |

| | | |
|----------|---|-----|
| 10.4 | Sources de financement attendues et nécessaires pour honorer les engagements de l'émetteur | 95 |
| 10.5 | Engagements hors bilan | 95 |
| 10.5.1 | Engagements hors bilan reçus | 95 |
| 10.5.2 | Engagements hors bilan donnés..... | 95 |
| 11. | Recherche et développement, brevets et licences..... | 95 |
| 12. | Information sur les tendances | 95 |
| 12.1 | Principales tendances ayant affecté les activités du Groupe | 95 |
| 12.2 | Incertitude susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives du Groupe | 96 |
| 13. | Prévisions ou estimations du bénéfice | 96 |
| 14. | Organes d'administration, de direction et de surveillance | 96 |
| 14.1 | Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance | 96 |
| 14.1.1 | Composition des organes sociaux de Paris Orléans avant la réalisation de la Transformation | 96 |
| 14.1.2 | Biographies des mandataires sociaux et dirigeants de l'émetteur..... | 106 |
| 14.1.3 | Composition des organes sociaux de Paris Orléans après la réalisation de la Transformation..... | 108 |
| 14.1.3.1 | Présentation générale | 108 |
| 14.1.3.2 | Informations complémentaires sur les membres du Conseil de surveillance de Paris Orléans | 109 |
| 14.1.3.3 | Informations complémentaires sur PO Gestion | 109 |
| 14.1.3.4 | Informations complémentaires sur les Directeurs Généraux et les membres du Comité des nominations de PO Gestion | 110 |
| 14.1.3.5 | Informations complémentaires sur PO Commandité | 110 |
| 14.2 | Déclaration relative aux mandataires sociaux et dirigeants de Paris Orléans | 110 |
| 14.2.1 | Relativement aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance (jusqu'à la réalisation de la Transformation) | 110 |
| 14.2.2 | Relativement aux associés commandités (dont le Gérant) et aux membres du Conseil de surveillance (après la réalisation de la Transformation) | 111 |
| 14.3 | Conflits d'intérêts | 111 |
| 14.3.1 | Relativement aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance (jusqu'à la réalisation de la Transformation) : | 111 |
| 14.3.2 | Relativement aux associés commandités (dont le Gérant) et aux membres du Conseil de surveillance (après la réalisation de la Transformation) : | 111 |
| 14.3.3 | Accords de nomination, contrats de service et restriction sur titres de Paris Orléans..... | 111 |
| 15. | Rémunérations et avantages versés aux dirigeants de Paris Orléans au sein du Groupe..... | 112 |
| 15.1 | Rémunération des mandataires sociaux relatives à l'exercice clos le 31 mars 2012 | 112 |
| 15.1.1 | Récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque membre du Directoire | 112 |
| 15.1.2 | Récapitulatif des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance..... | 114 |
| 15.1.3 | Récapitulatif des informations relatives aux contrats de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clauses de non-concurrence bénéficiant aux dirigeants mandataires sociaux..... | 116 |
| 15.1.4 | Politique de rémunération et réglementation bancaire..... | 117 |
| 15.2 | Rémunération des mandataires sociaux après la réalisation de la Transformation | 117 |
| 15.2.1 | Récapitulatif des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance..... | 117 |
| 15.2.2 | Récapitulatif de la rémunération perçue par le Gérant | 117 |
| 15.2.3 | Récapitulatif des rémunérations perçues par les dirigeants mandataires sociaux de PO Gestion..... | 117 |
| 16. | Fonctionnement des organes d'administration et de direction | 118 |
| 16.1 | Informations sur les contrats de service liant les membres du Conseil de surveillance ou du Directoire à Paris Orléans ou à l'une quelconque de ses filiales | 118 |
| 16.2 | Comités du conseil de surveillance | 118 |

| | | |
|----------|---|-----|
| 16.3 | Gouvernement d'entreprise..... | 118 |
| 16.3.1 | Déclaration relative au gouvernement d'entreprise | 118 |
| 16.3.2 | Rapport du Président du Conseil de surveillance relatif au contrôle interne | 118 |
| 16.3.3 | Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance relatif au contrôle interne..... | 119 |
| 17. | Salariés..... | 119 |
| 17.1 | Ressources humaines | 119 |
| 17.2 | Participations et stock options | 119 |
| 17.3 | Participation et intéressement | 120 |
| 18. | Principaux actionnaires..... | 120 |
| 18.1 | Principaux actionnaires..... | 120 |
| 18.1.1 | Principaux actionnaires (sur 3 années) avant la Transformation et les Apports | 120 |
| 18.1.2 | Principaux actionnaires après la Transformation et les Apports..... | 122 |
| 18.2 | Droits de vote des principaux actionnaires | 122 |
| 18.3 | Contrôle de Paris Orléans | 122 |
| 18.3.1 | Contrôle de Paris Orléans avant la Transformation et les Apports..... | 122 |
| 18.3.2 | Contrôle de Paris Orléans après la Transformation et les Apports | 123 |
| 18.4 | Accord relatif au contrôle de Paris Orléans | 123 |
| 18.4.1 | Situation avant la Transformation et les Apports | 123 |
| 18.4.1.1 | Pactes d'Actionnaires de Paris Orléans..... | 123 |
| 18.4.1.2 | Engagements conclus dans le cadre de l'OPR | 124 |
| 18.4.2 | Situation après la Transformation et les Apports..... | 125 |
| 19. | Opérations avec des apparentés..... | 126 |
| 19.1 | Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux conventions et engagements réglementés conclues au cours des exercices clos le 31 mars 2009, le 31 mars 2010 et le 31 mars 2011 | 126 |
| 19.2 | Conventions et engagements réglementés conclus depuis le 31 mars 2011 | 126 |
| 19.3 | Conventions courantes conclues à des conditions normales en vigueur à la date du présent document | 127 |
| 19.4 | Informations relatives aux relations avec les parties liées issues des comptes consolidés de Paris Orléans | 128 |
| 20. | Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur | 128 |
| 20.1 | Comptes consolidés et annexes relatifs aux exercices clos les 31 mars 2009, 31 mars 2010 et 31 mars 2011 | 128 |
| 20.2 | Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs aux exercices clos les 31 mars 2009, 31 mars 2010 et 31 mars 2011 | 128 |
| 20.3 | Informations financières consolidées semestrielles et annexes au 30 septembre 2011 | 128 |
| 20.4 | Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières consolidées semestrielles..... | 128 |
| 20.5 | Vérification des informations financières historiques..... | 128 |
| 20.6 | Date des dernières informations financières | 128 |
| 20.7 | Informations financières intermédiaires et autres | 128 |
| 20.8 | Politique de distribution des dividendes | 128 |
| 20.9 | Procédures judiciaires et d'arbitrage..... | 129 |
| 20.10 | Absence de changement significatif de la situation financière ou commerciale..... | 129 |
| 21. | Informations complémentaires | 129 |
| 21.1 | Renseignements de caractère général concernant le capital..... | 129 |
| 21.1.1 | Montant du capital..... | 129 |
| 21.1.2 | Titres représentatifs du capital autres que des actions | 130 |
| 21.1.3 | Titres auto-détenus | 130 |
| 21.1.3.1 | Certificats d'investissement auto-détenus..... | 130 |

| | | |
|--|--|------------|
| 21.1.3.2 | Actions auto-détenues..... | 130 |
| 21.1.3.3 | Auto-contrôle..... | 132 |
| 21.1.4 | Répartition du capital et des droits de vote..... | 132 |
| 21.1.5 | Autres titres donnant accès au capital..... | 132 |
| 21.1.6 | Capital social autorisé, mais non émis..... | 133 |
| 21.1.7 | Évolution de la répartition du capital de Paris Orléans sur trois années..... | 134 |
| 21.2 | Acte constitutif et statuts..... | 134 |
| 21.2.1 | Acte constitutif, statuts et règlement intérieur (avant la Transformation et les Apports)..... | 134 |
| 21.2.1.1 | Statuts..... | 134 |
| 21.2.1.2 | Stipulations des statuts et du règlement intérieur applicables au Conseil de surveillance..... | 137 |
| 21.2.1.3 | Règlement intérieur du Comité d’audit..... | 138 |
| 21.2.2 | Acte constitutif (après la Transformation et les Apports)..... | 138 |
| 21.2.2.1 | Objet social..... | 138 |
| 21.2.2.2 | Gérance..... | 139 |
| 21.2.2.3 | Associés commandités..... | 139 |
| 21.2.2.4 | Conseil de surveillance..... | 139 |
| 21.2.2.5 | Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions..... | 140 |
| 21.2.2.6 | Modifications du capital et des droits attachés aux actions..... | 140 |
| 21.2.2.7 | Assemblées générales..... | 141 |
| 21.2.2.8 | Franchissement de seuils statutaires..... | 141 |
| 21.2.2.9 | Dispositions statutaires ou d’un règlement intérieur qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d’empêcher un changement de contrôle..... | 141 |
| 21.2.3 | Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions..... | 142 |
| 21.2.4 | Modifications du capital et des droits attachés aux actions..... | 142 |
| 21.2.5 | Assemblées générales..... | 142 |
| 21.2.6 | Dispositions statutaires ou d’un règlement intérieur qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d’empêcher un changement de contrôle..... | 142 |
| 21.2.7 | Franchissement de seuils statutaires..... | 142 |
| 22. | Contrats importants..... | 142 |
| 23. | Informations provenant de tiers, déclarations d’experts et déclarations d’intérêts..... | 142 |
| 23.1 | Informations provenant de tiers..... | 142 |
| 23.2 | Déclarations d’expert..... | 142 |
| 23.3 | Intérêt des personnes physiques et morales participant à l’émission..... | 143 |
| 24. | Documents accessibles au public..... | 143 |
| 25. | Informations sur les participations..... | 143 |
| 26. | Autres Informations complémentaires..... | 143 |
| 26.1 | Facteurs de risque liés aux Apports..... | 143 |
| 26.2 | Déclaration sur le fonds de roulement net..... | 144 |
| 26.3 | Tableau synthétique des capitaux propres et de l’endettement du Groupe au 31 mars 2012..... | 144 |
| 26.4 | Dépenses liées à l’émission..... | 145 |
| 26.5 | Dilution..... | 145 |
| 26.6 | Conseillers ayant un lien avec l’OPR..... | 145 |
| 26.7 | Informations vérifiées ou examinées par les commissaires aux comptes..... | 145 |
| CHAPITRE IV - PRÉSENTATION DES ACTIFS APPORTÉS..... | | 146 |
| 1. | Présentation de RCB..... | 146 |
| 1.1 | Informations générales..... | 146 |
| 1.1.1 | Dénomination sociale et siège social..... | 146 |

| | | |
|---------|--|-----|
| 1.1.2 | Date de constitution et durée de la société..... | 146 |
| 1.1.3 | Forme juridique | 146 |
| 1.1.4 | Résumé de l'objet social..... | 146 |
| 1.1.5 | Immatriculation | 146 |
| 1.1.6 | Direction de RCB | 146 |
| 1.1.6.1 | Principaux dirigeants | 146 |
| 1.1.6.2 | Rémunérations et avantages en nature des gérants | 147 |
| 1.1.7 | Commissaires aux comptes | 148 |
| 1.1.8 | Conventions réglementées..... | 148 |
| 1.1.9 | Lieu où les documents et informations relatifs à RCB peuvent être consultés | 149 |
| 1.2 | Informations générales relatives au capital de RCB | 149 |
| 1.2.1 | Montant du capital social..... | 149 |
| 1.2.2 | Caractéristiques des instruments financiers donnant accès au capital social..... | 149 |
| 1.2.3 | Droits de vote double et actions auto-contrôlées | 149 |
| 1.2.4 | Détention des parts sociales et répartition des droits de vote | 149 |
| 1.3 | Informations relatives aux activités de RCB..... | 152 |
| 1.3.1 | Description des principales activités de RCB..... | 152 |
| 1.3.2 | Situation financière et résultat de RCB..... | 152 |
| 1.3.2.1 | Trois derniers exercices | 152 |
| 1.3.3 | Evolution du nombre de salariés de RCB | 154 |
| 1.3.4 | Informations relatives à l'activité des principales filiales de RCB | 154 |
| 1.3.4.1 | RCI..... | 154 |
| 1.3.4.2 | RCG | 154 |
| 1.3.5 | Réglementation prudentielle..... | 155 |
| 1.3.6 | Litiges et éléments exceptionnels | 155 |
| 1.4 | Informations financières | 155 |
| 1.4.1 | Comptes consolidés de RCB pour les exercices clos le 31 décembre 2009, 2010 et 2011 | 155 |
| 1.4.2 | Rapport des commissaires aux comptes de RCB sur les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2009, 2010 et 2011 | 155 |
| 1.4.3 | Tableau détaillant les filiales et participations de RCB | 155 |
| 1.5 | Informations concernant l'évolution récente de RCB..... | 156 |
| 2. | Présentation de Financière Rabelais | 156 |
| 2.1 | Informations générales..... | 156 |
| 2.1.1 | Dénomination sociale et siège social | 156 |
| 2.1.2 | Date de constitution et durée de la société..... | 157 |
| 2.1.3 | Forme juridique | 157 |
| 2.1.4 | Objet social..... | 157 |
| 2.1.5 | Immatriculation | 157 |
| 2.1.6 | Direction..... | 157 |
| 2.1.6.1 | Principaux dirigeants | 157 |
| 2.1.6.2 | Rémunérations et des avantages en nature du Président et des membres du Conseil Stratégique | 157 |
| 2.1.7 | Commissaires aux comptes | 158 |
| 2.1.8 | Conventions réglementées..... | 158 |
| 2.1.9 | Lieu où les documents et informations relatifs à Financière Rabelais peuvent être consultés..... | 158 |
| 2.2 | Informations générales relatives au capital de Financière Rabelais..... | 158 |
| 2.2.1 | Montant du capital social..... | 158 |
| 2.2.2 | Caractéristiques des instruments financiers donnant accès au capital social..... | 158 |
| 2.2.3 | Droits de vote double et actions auto-contrôlées | 158 |

| | | |
|---------|---|-----|
| 2.2.4 | Détention des actions et répartition des droits de vote | 158 |
| 2.3 | Informations relatives aux activités de Financière Rabelais | 160 |
| 2.3.1 | Description des principales activités de Financière Rabelais | 160 |
| 2.3.2 | Situation financière et résultat de Financière Rabelais | 160 |
| 2.3.2.1 | Trois derniers exercices | 160 |
| 2.3.3 | Evolution du nombre de salariés de Financière Rabelais | 160 |
| 2.3.4 | Informations relatives à l'activité des principales filiales de Financière Rabelais | 160 |
| 2.3.5 | Litiges et éléments exceptionnels | 160 |
| 2.4 | Informations financières | 161 |
| 2.4.1 | Comptes sociaux de Financière Rabelais pour les exercices clos les 31 décembre 2009, 2010 et 2011 | 161 |
| 2.4.2 | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de Financière Rabelais..... | 161 |
| 2.4.3 | Tableau détaillant les filiales et participations de Financière Rabelais..... | 161 |
| 2.5 | Informations concernant l'évolution récente de Financière Rabelais | 161 |
| 3. | Présentation de RCH | 161 |
| 3.1 | Informations générales..... | 161 |
| 3.1.1 | Dénomination sociale et siège social | 161 |
| 3.1.2 | Date de constitution et durée de la société..... | 161 |
| 3.1.3 | Forme juridique | 161 |
| 3.1.4 | Objet social..... | 161 |
| 3.1.5 | Immatriculation | 161 |
| 3.1.6 | Direction | 161 |
| 3.1.6.1 | Principaux dirigeants | 161 |
| 3.1.6.2 | Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres du Conseil d'administration | 162 |
| 3.1.7 | Commissaires aux comptes | 162 |
| 3.1.8 | Conventions particulières | 162 |
| 3.1.9 | Lieu où les documents et informations relatifs à RCH peuvent être consultés | 163 |
| 3.2 | Informations générales relatives au capital de RCH | 163 |
| 3.2.1 | Montant du capital social..... | 163 |
| 3.2.2 | Caractéristiques des instruments financiers donnant accès au capital | 163 |
| 3.2.3 | Droits de vote double et actions auto-contrôlées | 163 |
| 3.2.4 | Répartition du capital et des droits de vote..... | 163 |
| 3.3 | Informations relatives aux activités de RCH | 165 |
| 3.3.1 | Description des principales activités de RCH et ses filiales | 165 |
| 3.3.2 | Situation financière et résultat de RCH | 165 |
| 3.3.2.1 | Premier semestre de l'exercice clos le 31 mars 2012..... | 165 |
| 3.3.2.2 | Trois derniers exercices | 166 |
| 3.3.3 | Evolution du nombre de salariés du sous-groupe RCH | 170 |
| 3.3.4 | Informations relatives à l'activité des principales filiales de RCH..... | 170 |
| 3.3.4.1 | NMR | 170 |
| 3.3.4.2 | RBZ..... | 170 |
| 3.3.4.3 | REBV | 171 |
| 3.3.4.4 | RNA | 171 |
| 3.3.4.5 | RCB | 171 |
| 3.3.5 | Réglementation prudentielle..... | 171 |
| 3.3.6 | Litiges et éléments exceptionnels | 171 |
| 3.3.6.1 | Litiges | 171 |

| | | |
|---------------------|--|------------|
| 3.4 | Informations financières | 172 |
| 3.4.1 | Comptes consolidés de RCH relatifs aux exercices clos les 31 mars 2009, 2010 et 2011..... | 172 |
| 3.4.2 | Rapports des contrôleurs légaux des comptes de RCH relatifs aux comptes consolidés de RCH des exercices clos les 31 mars 2009, 2010 et 2011..... | 172 |
| 3.4.3 | Tableau des filiales et participations de RCH..... | 172 |
| 3.4.4 | Informations concernant l'évolution récente de RCH | 172 |
| ANNEXES..... | | 174 |

CHAPITRE I - RESPONSABLES DU DOCUMENT

1. POUR PARIS ORLÉANS – SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DES APPORTS

1.1 Responsables

David de Rothschild
Président du Directoire

Michele Mezzarobba
Membre du Directoire

1.2 Attestation des responsables

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues aux Chapitres I à III du présent document sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des commissaires aux comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes de Paris Orléans contenues dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble des parties du présent document relatives à Paris Orléans.

Les informations financières historiques de Paris Orléans présentées au Chapitre III du présent document ont fait l'objet de rapports des commissaires aux comptes, figurant respectivement en Annexe 5 du présent document (s'agissant des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009), en Annexe 6 du présent document (s'agissant des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010), en Annexe 7 du présent document (s'agissant des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2011) et en Annexe 8 du présent document (s'agissant des informations financières semestrielles consolidées du premier semestre de l'exercice clos le 31 mars 2012).

Les rapports sur les comptes consolidés des exercices clos le 31 mars 2009, le 31 mars 2010 et le 31 mars 2011 et sur les informations financières semestrielles consolidées du premier semestre de l'exercice clos le 31 mars 2012 ne contiennent pas d'observation. »

Paris, le 16 mai 2012

David de Rothschild
Président du Directoire

Michele Mezzarobba
Membre du Directoire

1.3 Responsables du contrôle des comptes

Titulaires :

- **Cailliau Dedouit et Associés – 19, rue Clément Marot 75008 Paris**, (membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris),
Représenté par Stéphane Lipski.
Renouvelé lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 27 septembre 2011 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.
- **KPMG Audit FS II – Immeuble le Palatin, 3 cours du Triangle 92393 Paris-la-Défense** (membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles),
Représenté par Pascal Brouard.
Entré en fonction lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 27 septembre 2011 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Suppléants :

- **Didier Cardon – 36 rue de Picpus 75012 Paris** (membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris),
Renouvelé lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 27 septembre 2011 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.
- **KPMG Audit FS I – Immeuble le Palatin, 3 cours du Triangle 92393 Paris-la-Défense** (membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles),
Représenté par Jean-Luc Decornoy.
Entré en fonction lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 27 septembre 2011 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Les honoraires des commissaires aux comptes pour les trois derniers exercices figurent en note n°33 « Honoraires des commissaires aux comptes » des comptes consolidés de Paris Orléans pour les exercices clos le 31 mars 2011 et le 31 mars 2010 figurant respectivement en Annexes 3 et 2 au présent document.

1.4 Responsable de l'information

Michele Mezzarobba
Marie-Laure Becquart
Téléphone : 01.53.77.65.10
Email : investisseurs@paris-orleans.com

2. POUR RCB DONT LES TITRES FONT L'OBJET DE L'APPORT ASSOCIES RCB

2.1 Responsable

David de Rothschild,
Associé Gérant Statutaire

2.2 Attestation du responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues à la section 1 « Présentation de RCB » du Chapitre IV du présent document relatives à Rothschild & Cie Banque sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes de Rothschild & Cie Banque contenues dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de la section 1 « Présentation de RCB » du Chapitre IV du présent document.

Les informations financières historiques de Rothschild & Cie Banque présentées à la section 1 « Présentation de RCB » du Chapitre IV du présent document ont fait l'objet de rapports des commissaires aux comptes figurant en Annexe 18 du présent document. Les rapports sur les comptes consolidés des exercices clos le 31 décembre 2009, le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 ne contiennent pas d'observation. »

Paris, le 16 mai 2012

David de Rothschild
Associé Gérant Statutaire

3. POUR FINANCIERE RABELAIS DONT LES TITRES FONT L'OBJET DE L'APPORT FR

3.1 Responsable

Christian de Labriffe,
Président

3.2 Attestation du responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues à la section 2 « Présentation de Financière Rabelais » du Chapitre IV du présent document relatives à Financière Rabelais sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes de Financière Rabelais contenues dans le présent document ainsi qu'à une lecture d'ensemble de la section 2 « Présentation de Financière Rabelais » du Chapitre IV du présent document.

Les informations financières historiques de Financière Rabelais présentées à la section 2 « Présentation de Financière Rabelais » du Chapitre IV du présent document ont fait l'objet de rapports des commissaires aux comptes figurant en Annexe 20 du présent document. Les rapports sur les comptes sociaux des exercices clos le 31 décembre 2009, le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 ne contiennent pas d'observation. »

Paris, le 16 mai 2012

Christian de Labriffe
Président

4. POUR RCH DONT LES TITRES FONT L'OBJET DE L'APPORT RCH

4.1 Responsable

Nigel Higgins,
Chief Executive Officer (Directeur Général)

4.2 Attestation du responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues à la section 3 « Présentation de RCH » du Chapitre IV du présent document relatives à Rothschilds Continuation Holdings AG sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes de Rothschilds Continuation Holdings AG données à la section 3 « Présentation de RCH » du Chapitre IV du présent document ainsi qu'à une lecture d'ensemble de la section 3 « Présentation de RCH » du Chapitre IV du présent document.

Les informations financières historiques de Rothschilds Continuation Holdings AG présentées à la section 3 « Présentation de RCH » du Chapitre IV du présent document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en Annexe 22 du présent document. Les rapports sur les comptes consolidés des exercices clos le 31 mars 2009, le 31 mars 2010 et le 31 mars 2011 ne contiennent pas d'observation. »

Londres, le 16 mai 2012

Nigel Higgins
Chief Executive Officer (Directeur Général)

CHAPITRE II -RENSEIGNEMENTS SUR LES OPÉRATIONS ET LEURS CONSÉQUENCES

1. ASPECTS ÉCONOMIQUES DES APPORTS

1.1 Liens préexistants entre les entités en cause

1.1.1 Liens en capital

A la date du présent document, Paris Orléans détient directement et indirectement (par l'intermédiaire de RCH) (i) 341 790 parts de commandités de RCB représentant 39,1% du total des parts de commandités de RCB, et (ii) 137 993 parts de commanditaires de RCB, représentant 71,9% du total des parts de commanditaires de RCB.

A la date du présent document, Paris Orléans ne détient directement ou indirectement aucune action de Financière Rabelais.

Financière Rabelais détient moins de 0,1% des parts de commandités de RCB. Chacun des associés de Financière Rabelais est également associé de RCB. Au total, les associés de Financière Rabelais détiennent directement et indirectement (par l'intermédiaire de Financière Rabelais) (i) 75 603 parts de commandités de RCB, représentant 8,6% des parts de commandités de RCB, et (ii) 26 215 parts de commanditaires de RCB, représentant 14,0% des parts de commanditaires de RCB.

A la date du présent document, Paris Orléans détient indirectement 715 071 actions de RCH, représentant 52,8% du capital et des droits de vote de RCH.

1.1.2 Organigramme simplifiée à la date du présent document

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 5.1.2.2 du Chapitre II.

1.1.3 Cautions

Néant.

1.1.4 Dirigeants communs

- Avant la réalisation de la Transformation :

| <i>Dirigeants communs</i> | <i>Fonctions au sein de Paris Orléans</i> | <i>Fonctions au sein de RCB</i> | <i>Fonctions au sein de RCH</i> | <i>Fonctions au sein de Financière Rabelais</i> |
|---------------------------|--|--|--|---|
| David de Rothschild | Président du Directoire | Associé Gérant Statutaire | Président | – |
| Eric de Rothschild | Président du Conseil de surveillance | – | Administrateur | – |
| Sylvain Héfès | Membre du Conseil de surveillance Membre du Comité des Risques du Groupe (<i>Group Risk Committee</i>) | – | Administrateur Président du Comité de Nomination et de Rémunération Membre du Comité d'audit | – |
| François Henrot | Représentant permanent de RCB en tant que Membre du Conseil de surveillance | Associé Gérant | Administrateur | – |
| Christian de Labriffe | Membre du Conseil de surveillance Président du Comité d'audit | Associé Gérant Membre du Comité d'audit interne Membre du Comité de la Conformité et des Risques | – | Président |
| Marc-Olivier Laurent | – | Associé Gérant | Membre du RCH <i>Group Management Committee</i> | – |
| Michele Mezzarobba | Membre du Directoire Membre du Comité des Risques du Groupe (<i>Group Risk Committee</i>) | Membre du Comité d'audit | – | – |
| Olivier Pécoux | Membre du Directoire Directeur général | Associé Gérant Président du Comité Exécutif de Rothschild & Cie | <i>Co-head du Global Financial Advisory</i> Membre du RCH <i>Group Management Committee</i> | – |

- Après la réalisation de la Transformation :

| <i>Dirigeants communs</i> | <i>Fonctions au sein de Paris Orléans</i> | <i>Fonctions au sein de RCB</i> | <i>Fonctions au sein de RCH</i> | <i>Fonctions au sein de Financière Rabelais</i> |
|---------------------------|---|--|--|---|
| David de Rothschild | Président du gérant statutaire | Président du gérant statutaire | Président | Président |
| Nigel Higgins | Directeur Général du gérant statutaire | – | Administrateur Directeur général Co-Chairman du RCH <i>Group Management Committee</i> Co-head du Global <i>Financial Advisory</i> | – |
| Olivier Pécoux | Directeur Général du gérant statutaire | Gérant Président du Comité Exécutif de Rothschild & Cie | Administrateur Co-Chairman du RCH <i>Group Management Committee</i> Co-head du Global <i>Financial Advisory</i> | – |
| Judith Sprieser | Membre du Conseil de surveillance | – | Administrateur | – |

1.1.5 Filiales détenues en commun et dépendance à l'égard d'un même groupe

Le lecteur est invité à se reporter aux paragraphes 1.1.1 et 1.1.2 du Chapitre II.

1.1.6 Accords techniques ou commerciaux

Il n'existe aucun accord technique et commercial d'un montant significatif entre les entités du Groupe.

1.2 Motifs et buts de la Transformation et des Apports

1.2.1 Intérêt de la Transformation et des Apports pour la société bénéficiaire des Apports et ses actionnaires

La Transformation et les Apports visent principalement à :

- simplifier l'organisation et unifier la gestion du Groupe ;
- favoriser le développement du Groupe ;
- renforcer les fonds propres réglementaires de Paris Orléans en anticipation des nouvelles normes prudentielles issues de « Bâle III » ;
- pérenniser l'engagement et le contrôle par la famille Rothschild sur le Groupe ; et
- maintenir le flottant.

1.2.1.1 Simplifier l'organisation et unifier la gestion du Groupe

- Simplification de l'organisation du Groupe :

La réalisation des Apports se traduira par la remontée au niveau de l'actionnariat de la société tête du Groupe (Paris Orléans) de la majorité des intérêts minoritaires présents au capital de RCH et RCB non encore détenus par le Groupe, entraînant par là même une simplification sensible de la chaîne de détention des activités de conseil financier du Groupe (voir notamment les organigrammes avant et après réalisation de la Transformation et des Apports figurant au paragraphe 1.1.2 du Chapitre II et au paragraphe 5.1.2.2 du Chapitre II) avec des avantages significatifs attendus en termes d'unification de la gestion et de possibilités de développement du Groupe.

▪ Unification de la gestion du Groupe :

Les Apports permettront la mise en place d'une gestion unifiée à l'échelle du Groupe. En particulier, Paris Orléans détiendra, directement et indirectement, environ 96% du capital et des droits de vote de RCH après la réalisation des Apports (contre environ 53% du capital et des droits de vote de RCH à la date du présent document), et près de 100% des parts de commandités et de commanditaires de RCB après la réalisation des Apports (contre respectivement environ 39% des parts de commandités et environ 72% des parts de commanditaires à la date du présent document).

De même, PO Gestion, qui aura la qualité de Gérant commandité de Paris Orléans après la Transformation, détiendra 100% du capital et des droits de vote de RCB Gestion (société par actions simplifiée), qui deviendra elle-même Gérant commandité de RCB (société en commandite par actions). David de Rothschild, dirigeant historique du Groupe (actuellement Président du Directoire de Paris Orléans et Président de RCSAS), aura la qualité de Président de PO Gestion et de RCB Gestion. Nigel Higgins (actuellement Directeur Général de RCH) et Olivier Pécoux (actuellement membre du Directoire et Directeur général) auront la qualité de Directeur Général de PO Gestion. Cette nouvelle organisation facilitera donc la prise de décisions unifiée pour l'ensemble du Groupe.

Au plan de l'organisation des activités du Groupe, les Apports permettront l'unification et la rationalisation des fonctions supports et centrales, par exemple les fonctions de pilotage et de contrôle financier et de gestion des risques.

1.2.1.2 Favoriser le développement du Groupe

La Transformation de Paris Orléans ainsi que la pérennisation de l'engagement et du contrôle exercé par les membres actuels et les générations futures de la famille Rothschild sur le Groupe offriront à celui-ci une flexibilité financière et des possibilités de développement accrues ainsi que la possibilité de poursuivre son évolution vers le statut boursier de groupe de Conseil financier indépendant.

- *Une flexibilité financière accrue* : Le Groupe devrait être en mesure de diversifier ses options de financement, avec par exemple des possibilités nouvelles de réaliser, si cela s'avérait nécessaire, des augmentations de capital plus larges auprès de tiers sans compromettre le contrôle de la famille Rothschild sur le long terme.
- *De nouvelles possibilités de développement* : Sa flexibilité financière accrue pourrait permettre au Groupe de saisir de nouvelles opportunités de croissance, telles que notamment :
 - l'accélération du développement du Groupe dans les BRIC et les pays émergents, que ce soit par renforcement des positions de marchés déjà fortes du Groupe dans des pays comme le Brésil ou l'Inde ou par le développement des activités du Groupe dans des zones géographiques prometteuses telles que l'Asie (y compris la Chine) ;
 - l'atteinte d'une taille critique aux Etats-Unis d'Amérique, qui reste à ce jour le plus grand marché au monde pour les activités de Conseil financier indépendant ;
 - une croissance accrue du métier de Banque privée de Groupe supportée par l'intégration avec les métiers de Conseil financier indépendant ; et
 - le développement du *Merchant banking*, une activité de Capital investissement complémentaire de celle de Paris Orléans.

La Transformation et les Apports pourraient permettre également le développement de synergies et le partage des meilleures pratiques entre les différents métiers du Groupe (notamment les métiers de Conseil financier indépendant, de banque privée et de gestion d'actifs) et à travers les zones géographiques où le Groupe est présent, en fédérant de manière plus étroite les métiers et les zones géographiques. De même, la Réorganisation achèvera la consolidation de la combinaison des activités historiques de Conseil financier indépendant (*Global Financial Advisory*) de RCH avec celles de RCB, et, à ce titre, renforcera la position unique du Groupe en tant que leader du Conseil financier indépendant.

1.2.1.3 Renforcer les fonds propres réglementaires de Paris Orléans en anticipation des nouvelles normes prudentielles issues de « Bâle III »

Les Apports auront pour effet de renforcer les fonds propres du Groupe par la réduction significative des intérêts minoritaires, et permettront d'anticiper les exigences prudentielles des normes Bâle III, selon lesquelles les intérêts minoritaires ne seront plus à terme admis dans les fonds propres réglementaires.

1.2.1.4 Pérenniser l'engagement et le contrôle exercé par la famille Rothschild sur le Groupe

Il est rappelé que le concert élargi détient déjà directement et indirectement la majorité du capital et des droits de vote de Paris Orléans avec 58,4% actions et 52,9% des droits de vote de Paris Orléans.

A l'issue de la Transformation et des Apports :

- le concert élargi détiendra directement et indirectement une participation renforcée au capital de Paris Orléans avec 46,9% actions et 54,4% des droits de vote de Paris Orléans (compte tenu des droits de vote double dont l'adoption sera proposée à l'assemblée générale des actionnaires prévue le 8 juin 2012), étant précisé que les actions Paris Orléans émises à certains membres des organes de direction du Groupe ainsi qu'à la Compagnie Financière Martin-Maurel feront partie du concert élargi ;
- Paris Orléans, qui est actuellement une société anonyme, sera transformée en société en commandite par actions ;
 - la Gérance de Paris Orléans sera confiée à PO Gestion, une société par actions simplifiée dont l'intégralité du capital est détenue, directement et indirectement par des membres de la famille Rothschild, dont le premier Président est David de Rothschild, dirigeant historique du Groupe, et dont les deux premiers Directeurs Généraux seront Nigel Higgins et Olivier Pécoux ; en sa qualité de Gérant de Paris Orléans, PO Gestion disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de Paris Orléans ; par ailleurs, PO Gestion détiendra l'intégralité du capital de RCB Gestion, société par actions simplifiée (dont le premier Président est David de Rothschild) qui deviendra elle-même Gérant statutaire de RCB (société en commandite par actions) avec les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de RCB ;
 - les commandités de Paris Orléans seront PO Gestion et PO Commandité, une société par actions simplifiée dont l'intégralité du capital est détenue, directement et indirectement par des membres de la famille Rothschild et dont le premier Président est David de Rothschild ; l'accord unanime des associés commandités de Paris Orléans sera requis pour la nomination ou la révocation de toute personne en qualité de Gérant de Paris Orléans ;
- un droit de vote double sera attribué aux actions inscrites au nominatif depuis deux ans au nom du même actionnaire.

1.2.1.5 Maintenir le flottant

RCSAS a indiqué avoir l'intention de maintenir l'admission des actions de Paris Orléans aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris et de ne pas mettre en œuvre un retrait obligatoire à l'issue de l'OPR. L'intention du concert élargi et du Groupe est également de maintenir le flottant de Paris Orléans. Ainsi :

- le Conseil de surveillance de Paris Orléans a décidé le 24 avril 2012 de recommander aux actionnaires de Paris Orléans de ne pas apporter leurs actions à l'OPR ;
- le Conseil d'administration de RCSAS a pris acte et approuvé la position exprimée le 24 avril 2012 par le Conseil de surveillance de Paris Orléans ;
- des engagements de non-présentation par certains actionnaires actuels de Paris Orléans, des engagements de reclassement auprès de nouveaux investisseurs (les « Nouveaux Investisseurs ») et un engagement de prise ferme de la part de Natixis ont été conclus.

1.2.2 Intérêt des Apports pour les apporteurs

1.2.2.1 Intérêt de l'Apport RCB pour les apporteurs

1.2.2.1.1 Intérêt de l'Apport Associés RCB pour les apporteurs

L'Apport Associés RCB consiste en l'apport de 586 668 parts de RCB à Paris Orléans par les Associés de RCB Apporteurs, étant précisé que :

- les parts de RCB ainsi apportées à Paris Orléans conféreront à cette dernière la qualité d'associé commanditaire de RCB ; et
- à l'issue du ré-apport par Paris Orléans à sa filiale à 100% POHB des parts RCB reçues dans le cadre de l'Apport Associés RCB, POHB prendra la qualité d'associé commandité de RCB.

Les associés actuels de RCB se répartissent en deux catégories principales :

- d'une part les associés, personnes physiques et personnes morales, qui sont membres de, ou contrôlés par, la famille Rothschild (autres que les sociétés du Groupe et la société Rothschild Gestion Partenaires), à savoir Messieurs David de Rothschild, Eric de Rothschild et Edouard de Rothschild et les sociétés Holdings Familiales ; ces personnes détiennent ensemble environ 54% du total des parts de commandités de RCB ; et
- d'autre part, les associés qui ne sont ni membres de, ni contrôlés par, la famille Rothschild, soit les associés personnes physiques associés commandités-gérants de RCB (qui détiennent ensemble environ 7% des parts de commandités de RCB) ainsi que des associés-commanditaires personnes physiques, la Compagnie Financière Martin-Maurel et Financière Rabelais (qui détiennent ensemble environ 28% des parts de commanditaires de RCB).

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 1.2.4 du Chapitre IV pour la présentation détaillée des associés de RCB avant et après réalisation de la Transformation et des Apports.

L'intérêt de l'apport de leurs parts RCB par les Associés de RCB Apporteurs membres ou contrôlés par la famille Rothschild se confond avec celui plus général de la réalisation de la Transformation et des Apports (voir le paragraphe 1.2.1 du Chapitre II ci-dessus).

S'agissant des Associés de RCB Apporteurs non membres et non contrôlés par la famille Rothschild, les principaux intérêts de l'apport de leurs parts RCB sont :

- de permettre la réalisation des Apports dans le souci de favoriser le développement du Groupe en général et de RCB en particulier ; à cet égard, il est rappelé que ces personnes deviendront actionnaires de Paris Orléans, de sorte qu'ils seront désormais directement intéressés au développement de l'ensemble du Groupe et non plus simplement à celui de RCB ; et
- sous réserve des engagements de conservation décrits au paragraphe 18.4 du Chapitre III, le bénéfice d'une liquidité accrue des actions détenues par ces personnes dans la mesure où les actions Paris Orléans qu'ils recevront en rémunération de l'Apport Associés RCB seront admises aux négociations sur le marché Euronext Paris, alors que les parts RCB ne sont actuellement pas cotées ; à cet égard, ils pourraient profiter du maintien du flottant des actions Paris Orléans (voir le paragraphe 1.2.1.5 du Chapitre II).

1.2.2.1.2 Intérêt de l'Apport FR pour les apporteurs

Les apporteurs dans le cadre de l'Apport FR sont les Associés de Financière Rabelais Apporteurs, qui sont ou ont été associés commandités gérants de RCB.

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 3.2.4 du Chapitre IV ci-dessous pour la présentation détaillée de l'actionnariat de Financière Rabelais avant et après réalisation des Apports.

Les principaux intérêts de l'apport de leurs actions Financières Rabelais à Paris Orléans par les Associés de Financière Rabelais Apporteurs sont :

- de permettre la réalisation des Apports dans le souci de favoriser le développement du Groupe ; à cet égard, il est rappelé que ces personnes deviendront actionnaires directs de Paris Orléans de sorte qu'ils seront désormais directement intéressés au développement de l'ensemble du Groupe et non plus simplement à celui de RCB ; et
- sous réserve des engagements de conservation décrits au paragraphe 18.4 du Chapitre III, le bénéfice d'une liquidité accrue des actions détenues par ces personnes dans la mesure où les actions Paris Orléans qu'ils recevront en rémunération de l'Apport FR seront admises aux négociations sur le marché Euronext Paris, alors que les actions Financière Rabelais ne sont actuellement cotées ; à cet égard, ils pourraient profiter du maintien du flottant des actions Paris Orléans (voir le paragraphe 1.2.1.5 du Chapitre II).

1.2.2.2 Intérêt de l'Apport RCH pour les apporteurs

Les apporteurs dans le cadre de l'Apport RCH sont les Actionnaires de RCH Apporteurs, qui sont également, pour la plupart, des partenaires historiques du Groupe et qui détiennent ensemble environ 43% du capital et des droits de vote de RCH.

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 3.2.4 du Chapitre IV ci-dessous pour la présentation détaillée de l'actionnariat de RCH avant et après réalisation des Apports.

Les principaux intérêts de l'apport de leurs actions RCH à Paris Orléans par ces actionnaires minoritaires sont :

- de permettre la réalisation des Apports dans le souci de favoriser le développement du Groupe ; à cet égard, il est rappelé que ces personnes deviendront actionnaires directs de Paris Orléans de sorte qu'ils seront désormais directement intéressés au développement de l'ensemble du Groupe et non plus simplement à celui de RCH ;
- sous réserve des engagements de conservation décrits au paragraphe 18.4 du Chapitre III, le bénéfice d'une liquidité accrue des actions détenues par ces personnes dans la mesure où les actions Paris Orléans qu'ils recevront en rémunération de l'Apport RCH seront admises aux négociations sur le marché Euronext Paris, alors que les actions RCH ne sont actuellement pas cotées ; à cet égard, ils pourraient profiter du maintien du flottant des actions Paris Orléans (voir le paragraphe 1.2.1.5 du Chapitre II) ; et
- s'agissant du Groupe Jardine Matheson et du groupe Rabobank, le fait que chacun d'entre eux sera représenté par un représentant au Conseil de surveillance de Paris Orléans (voir le paragraphe 18.4 du Chapitre III).

2. ASPECTS JURIDIQUES DES OPÉRATIONS

2.1 Les Apports

2.1.1 Date des Traités relatifs aux Apports

2.1.1.1 Traités relatifs à l'Apport RCB

2.1.1.1.1 *Traités relatifs à l'Apport Associés RCB*

Les Traités relatifs à l'Apport Associés RCB ont été datés le 23 avril 2012 par Paris Orléans et chacun des Associés de RCB Apporteurs.

Le Traité relatif au ré-apport par Paris Orléans à sa filiale à 100% POHB des parts de RCB reçues dans le cadre de l'Apport Associés RCB sera signé d'ici la fin du mois de juin 2012, après l'assemblée générale des actionnaires de Paris Orléans prévue le 8 juin 2012.

2.1.1.1.2 *Traités relatifs à l'Apport FR*

Les Traités relatifs à l'Apport FR ont été datés le 23 avril 2012 par Paris Orléans et chacun des Associés de Financière Rabelais Apporteurs.

Le Traité relatif au ré-apport par Paris Orléans à sa filiale à 100% POHB des actions de Financière Rabelais reçues dans le cadre de l'Apport FR sera signé d'ici la fin du mois de juin 2012, après l'assemblée générale des actionnaires de Paris Orléans prévue le 8 juin 2012.

2.1.1.2 Traités relatifs à l'Apport RCH

Les Traités relatifs à l'Apport ont été datés le 20 avril 2012 par Paris Orléans et chacun des Actionnaires de RCH Apporteurs (à l'exception des traités relatifs à l'apport du Groupe Jardine Matheson et du groupe Rabobank qui ont été signés respectivement le 24 et le 23 avril 2012).

Le Traité relatif au ré-apport par Paris Orléans à sa filiale à 100% POHB des actions de RCH reçues dans le cadre de l'Apport RCH sera signé d'ici la fin du mois de juin 2012, après l'assemblée générale des actionnaires de Paris Orléans prévue le 8 juin 2012.

2.1.2 Date d'arrêté des comptes utilisés pour la détermination des valeurs d'apport

Pour les besoins de l'Apport Associés RCB, les commissaires aux apports ont établi leur rapport sur la valeur de l'Apport Associés RCB et sur le caractère équitable de la parité d'échange de l'Apport Associés RCB sur la base des comptes de Paris Orléans arrêtés au 30 septembre 2011 et sur la base des comptes de RCB arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour les besoins de l'Apport FR, les commissaires aux apports ont établi leur rapport sur la valeur de l'Apport FR et sur le caractère équitable de la parité d'échange de l'Apport FR sur la base des comptes de Paris Orléans arrêtés au 30 septembre 2011 et sur la base des comptes de Financière Rabelais arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour les besoins de l'Apport RCH, les commissaires aux apports ont établi leur rapport sur la valeur de l'Apport RCH et sur le caractère équitable de la parité d'échange de l'Apport RCH sur la base des comptes consolidés de Paris Orléans arrêtés au 30 septembre 2011 et sur la base des comptes consolidés de RCH arrêtés au 31 mars 2011.

2.1.3 Date d'effet des Apports

La réalisation de l'apport de ses parts ou actions par chacun des associés concernés de RCB, Financière Rabelais et RCH interviendra après satisfaction de chacune des principales conditions suspensives suivantes :

- (i) l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires de Paris Orléans de son apport (en ce compris notamment la valorisation dudit apport et l'augmentation de capital consécutive à celui-ci) ;
- (ii) l'enregistrement du présent document par l'Autorité des marchés financiers ;
- (iii) l'obtention des autorisations réglementaires requises ;
- (iv) la signature par chaque Associé de RCB Apporteur, Associé de Financière Rabelais Apporteur et Actionnaire de RCB Apporteur du contrat de séquestre des actions Paris Orléans émises en rémunération des Apports ; et
- (v) s'agissant de tout apport de parts RCB, la réalisation dans le cadre des Apports et concomitamment à la réalisation de l'Apport Associés RCB d'un ensemble d'apports de parts RCB portant sur plus de 50 % du capital de RCB.

Il est précisé que la réalisation de chacune des opérations faisant partie des Apports (soit chacun des apports faisant partie de l'Apport RCB et chacun des apports faisant partie de l'Apport RCH) et n'est pas soumise à la condition suspensive de la réalisation des autres opérations faisant partie des Apports ou de la Transformation. La Transformation sera soumise à la même Assemblée générale que les Apports et sera votée sous la condition suspensive que les Apports conduisent à l'émission d'au moins 32 707 084 actions nouvelles par Paris Orléans.

Chacun des apports faisant partie de l'Apport RCB et de l'Apport RCH prendra effet à compter de la satisfaction de l'ensemble des conditions suspensives (sauf renonciation) décrites ci-dessus, sans effet rétroactif.

2.1.4 Date des décisions des organes sociaux ayant approuvé les Apports

Les membres du Conseil d'administration de RCSAS ont approuvé le 24 avril 2012 les modalités de la Transformation et des Apports soumises à son approbation préalable en application des statuts de RCSAS et du pacte d'actionnaires du 22 janvier 2008 entre les associés de RCSAS et dont les principales dispositions ont été rendues publiques par l'Autorité des marchés financiers le 25 janvier 2008 (Décisions et Informations n° 208CO180).

Le Conseil de surveillance de Paris Orléans a approuvé la Transformation et les Apports, en ce compris notamment les augmentations de capital consécutives à ceux-ci, lors de sa réunion du 24 avril 2012, conformément aux statuts de Paris Orléans et au Règlement Intérieur du Conseil de surveillance.

Pour les besoins de l'Apport Associés RCB, les associés actuels de RCB ont approuvé, le 15 mai 2012, l'Apport Associés RCB et le ré-apport de ses parts RCB par Paris Orléans à POHB.

Pour les besoins de l'Apport FR, le Conseil stratégique de Financière Rabelais a approuvé, le 29 mars 2012, l'Apport FR et le ré-apport de ses actions Financière Rabelais par Paris Orléans à POHB.

Pour les besoins de l'Apport RCH, le Conseil d'administration de RCH a approuvé, le 15 mai 2012, l'Apport RCH et le ré-apport de ses actions RCH par Paris Orléans à POHB.

L'Assemblée générale de Paris Orléans devant se prononcer sur la Transformation et les Apports, en ce compris notamment les Apports et les augmentations de capital consécutives à ceux-ci, sera convoquée pour le 8 juin 2012 (voir le paragraphe 2.2.1 du Chapitre II ci-dessous).

2.1.5 Régime fiscal des Apports

En matière d'impôt sur les sociétés, les apports faisant partie de l'Apport RCB effectués par des personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seront soumis de plein droit au régime de faveur de l'article 210 A du Code général des impôts.

En conséquence, chaque apporteur concerné a pris l'engagement de :

- i. conserver pendant trois ans les actions Paris Orléans reçues en rémunération de l'apport ;
- ii. calculer les plus-values de cession afférentes aux actions Paris Orléans reçues en rémunération de l'apport par référence à la valeur que les parts RCB apportées avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures ;
- iii. se conformer aux obligations relatives (x) à l'état de suivi des plus-values en sursis d'imposition et (y) au registre des plus-values sur éléments non amortissables, prévues par les articles 54 *septies* du Code Général des Impôts et 38 *quindecies* de l'annexe III du Code général des impôts.

De son côté, Paris Orléans a pris l'engagement de :

- i. calculer les plus-values de cession afférentes aux parts RCB apportées par référence à la valeur que ces parts avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de l'apporteur ;
- ii. plus généralement de se conformer aux dispositions de l'article 210 A du Code général des impôts, pour autant qu'elles se rapportent aux parts RCB apportées ; et
- iii. se conformer aux obligations relatives (x) à l'état de suivi des plus-values en sursis d'imposition et (y) au registre des plus-values sur éléments non amortissables, prévues par les articles 54 *septies* du Code général des impôts et 38 *quindecies* de l'annexe III du Code général des impôts.

En matière d'impôt sur le revenu, les apports faisant partie de l'Apport RCB réalisés par des personnes physiques, résidant fiscalement en France, dont le régime fiscal relève des plus-values des particuliers bénéficieront du sursis d'imposition de l'article 150-0 B du Code général des impôts.

Les apports faisant partie de l'Apport RCB réalisés par des personnes physiques, résidant fiscalement en France, dont le régime fiscal relève des plus-values professionnelles seront éligibles au report d'imposition de l'article 151 *nonies IV bis* du Code général des impôts.

En matière de droits d'enregistrement, les Apports seront enregistrés moyennant le paiement du droit fixe prévu par l'article 810-I du Code général des impôts (soit 500 euros).

2.2 Contrôle des opérations

2.2.1 Dates des assemblées générales appelées à approuver les opérations

L'Assemblée générale de Paris Orléans devant se prononcer sur la Transformation et les Apports, en ce compris notamment les augmentations de capital consécutives à ceux-ci, est prévue pour le 8 juin 2012.

Pour les besoins de l'Apport Associés RCB, les associés actuels de RCB ont approuvé, le 15 mai 2012, l'Apport Associés RCB et le ré-apport de ses parts RCB par Paris Orléans à POHB.

2.2.2 Commissaires aux apports

Par ordonnance en date du 23 avril 2012, le Président du Tribunal de commerce de Paris a nommé en qualité de commissaires aux apports :

- o Dominique Ledouble demeurant 15 rue d'Astorg, 75008 Paris ;
- o Jacques Potdevin demeurant 7 rue Galilée, 75116 Paris.

Les commissaires aux apports ont établi leur rapport en date du 15 mai 2012.

Conformément aux recommandations de l'AMF, la mission des commissaires aux apports a été étendue à la rémunération des Apports afin d'apprécier l'équité des rapports d'échange relatifs à ceux-ci.

Le rapport des commissaires aux apports est résumé au paragraphe 3.3 du Chapitre II et figure en intégralité à l'Annexe 9 au présent document.

2.2.3 Experts désignés par le Tribunal de commerce le cas échéant

Aucun expert n'a été désigné par le Tribunal de commerce dans le cadre des opérations d'Apports objet du présent document.

2.2.4 Mission spéciale confiée par l'AMF aux commissaires aux apports

Aucune mission spéciale n'a été confiée par l'AMF aux commissaires aux apports désignés ci-dessus. Néanmoins, conformément aux recommandations de l'AMF, la mission des commissaires aux apports a été étendue à la rémunération des Apports afin d'apprécier l'équité des rapports d'échange relatifs à ceux-ci.

2.2.5 Accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel

Il est prévu que les autorisations réglementaires en matière bancaire, financière et d'assurance requises pour l'ensemble de ces opérations soient obtenues auprès des autorités compétentes préalablement à l'Assemblée générale de Paris Orléans appelée à autoriser la Transformation et les Apports.

En particulier en France, où le contrôle prudentiel du Groupe est effectué sur une base consolidée au niveau de Paris Orléans, l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel aura été obtenu conformément à la réglementation en vigueur.

2.3 Rémunération des Apports

2.3.1 Augmentations de capital

En conséquence de l'Apport RCB et de l'Apport RCH, le capital social de Paris Orléans sera porté de 65 031 174 euros à 141 806 058 euros divisé en 70 903 029 titres de capital de 2 euros de valeur nominale chacun.

2.3.1.1 Augmentation de capital en rémunération de l'Apport RCB

2.3.1.1.1 Augmentation de capital en rémunération de l'Apport Associés RCB

En rémunération de l'Apport Associés RCB, Paris Orléans émettra au profit des Associés de RCB Apporteurs au total 14 666 700 actions nouvelles.

Le montant nominal total de l'augmentation du capital social relative à l'Apport Associés RCB sera de 29 333 400 euros. La différence entre ce montant et la valeur de l'Apport Associés RCB, soit 214 573 821 euros, constituera une prime d'apport égale à 185 240 421 euros. Cette prime d'apport sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan de Paris Orléans sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux de Paris Orléans.

Conformément à la réglementation en vigueur, la valeur de l'Apport Associés RCB (soit 214 573 821 euros) a été calculée en fonction de la valeur réelle (et non de la valeur comptable).

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 5.1.2.1.2 du Chapitre II pour la présentation de l'actionnariat de Paris Orléans post-réalisation des Apports.

2.3.1.1.2 Augmentation de capital en rémunération de l'Apport FR

En rémunération de l'Apport FR effectué par les Associés de Financière Rabelais Apporteurs, Paris Orléans émettra au profit de ceux-ci au total 6 106 872 actions nouvelles.

Le montant nominal total de l'augmentation du capital social relative à l'Apport FR sera de 12 213 744 euros. La différence entre ce montant et la valeur de l'Apport FR, soit 89 343 537,36 euros, constituera une prime d'apport égale à 77 129 793,36 euros. Cette prime d'apport sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan de Paris Orléans sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux de Paris Orléans.

Conformément à la réglementation en vigueur, la valeur de l'Apport FR (soit 89 343 537,36 euros) a été calculée en fonction de la valeur réelle (et non de la valeur comptable).

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 5.1.2.1.2 du Chapitre II pour la présentation de l'actionnariat de Paris Orléans post-réalisation des Apports.

2.3.1.2 Augmentation de capital en rémunération de l'Apport RCH

En rémunération de l'Apport RCH effectué par les Actionnaires de RCH Apporteurs, Paris Orléans émettra au profit de ceux-ci au total 17 613 870 actions nouvelles.

Le montant nominal total de l'augmentation du capital social relative à l'Apport RCH sera de 35 227 740 euros. La différence entre ce montant et la valeur de l'Apport RCH, soit 257 690 918,10 euros, constituera une prime d'apport égale à 222 463 178,10 euros. Cette prime d'apport sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan de Paris Orléans sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux de Paris Orléans.

Conformément à la réglementation en vigueur, la valeur de l'Apport RCH (soit 257 690 918,10 euros) a été calculée en fonction de la valeur réelle (et non de la valeur comptable).

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 5.1.2.1.2 du Chapitre II pour la présentation de l'actionnariat de Paris Orléans post-réalisation des Apports.

2.3.2 Date de jouissance

Les actions émises en rémunération de l'Apport RCB et de l'Apport RCH seront considérées comme portant jouissance à compter du 1^{er} avril 2012 et, en conséquence, n'ouvriront pas droit au dividende éventuellement versé en 2012 au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012, mais ouvriront droit au dividende éventuellement versé en 2013 au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Les actions émises en rémunération des Apports seront entièrement assimilées aux actions existantes de Paris Orléans à compter de la date de : (i) détachement du coupon relatif au paiement du dividende de l'exercice 2011/2012, en cas de décision de l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de Paris Orléans (qui aura lieu en septembre 2012) de verser un tel dividende, ou (ii) l'assemblée générale ordinaire annuelle de Paris Orléans (qui aura lieu en septembre 2012), en cas de décision des actionnaires de Paris Orléans de ne pas verser un tel dividende.

2.3.3 Date de négociabilité

Les actions émises en rémunération des Apports seront négociables à compter de la date de réalisation des Apports conformément à l'article L. 228-10 du Code de commerce.

2.3.4 Date d'admission à la cote

L'admission, sur le marché Euronext Paris, des 38 387 442 actions émises en rémunération de l'Apport RCB et de l'Apport RCH sera demandée dans les meilleurs délais et devrait intervenir, sous réserve de la réalisation définitive des Apports, dans les jours suivant la réalisation de ces Apports et au plus tard le 13 juin 2012, dans les conditions qui seront précisées dans un avis publié par NYSE Euronext.

Ces actions seront d'abord admises aux négociations sur une ligne de cotation séparée de celle des actions existantes de Paris Orléans, jusqu'à ce qu'elles soient entièrement assimilables aux actions existantes (voir le paragraphe 2.3.2 du Chapitre II) et soient alors admises sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

3. COMPTABILISATION DES APPORTS

3.1 Désignation et valeur des actifs apportés et des éléments de passif pris en charge

3.1.1 Apports de parts RCB

Les Associés de RCB Apporteurs apporteront dans les conditions prévues par les Traités d'Apport relatifs à l'Apport Associés RCB et conformément au régime de droit commun des apports en nature prévu par l'Article L. 225-147 du Code de commerce, 532 646 parts de commandités de RCB qu'ils détiennent, représentant environ 61% du total des parts de commandités de RCB, et 54 022 parts de commanditaires de RCB qu'ils détiennent, représentant environ 28% du total des parts de commanditaires de RCB.

Les 586 668 parts seront apportées pour une valeur globale de 214 573 821 euros sur la base d'un prix par part RCB de 365,75 euros. Ces valeurs ont été calculées en fonction de la valeur réelle et non de la valeur comptable.

Après la réalisation de l'Apport Associés RCB, Paris Orléans ré-apportera la totalité des 586 668 parts RCB reçues des Associés de RCB Apporteurs à sa filiale à 100% POHB, qui prendra la qualité d'associé commandité de RCB.

3.1.2 Apports d'actions Financière Rabelais

Les Associés de Financière Rabelais Apporteurs apporteront dans les conditions prévues par les Traités d'Apport relatifs à l'Apport FR, 4 801 actions Financière Rabelais qu'ils détiennent, représentant 100% du capital social et des droits de vote de Financière Rabelais.

Ces 4 801 actions seront apportées pour une valeur globale de 89 343 537,36 euros sur la base d'un prix par action Financière Rabelais de 18 609,36 euros. Ces valeurs ont été calculées en fonction de la valeur réelle et non de la valeur comptable.

Après la réalisation de l'Apport FR, Paris Orléans ré-apportera la totalité des 4 801 actions Financière Rabelais reçues des Associés de Financière Rabelais Apporteurs à sa filiale à 100% POHB.

3.1.3 Apports d'actions RCH

Les Actionnaires de RCH Apporteurs apporteront dans les conditions prévues par les Traités d'Apport relatifs à l'Apport RCH, 587 129 actions RCH qu'ils détiennent, représentant environ 43% du capital social et des droits de vote de RCH.

Ces 587 129 actions seront apportées pour une valeur globale de 257 690 918,10 euros sur la base d'un prix par action RCH de 438,90 euros. Ces valeurs ont été calculées en fonction de la valeur réelle et non de la valeur comptable.

Après la réalisation de l'Apport RCH, Paris Orléans ré-apportera la totalité des 587 129 actions RCH reçues des Actionnaires de RCH Apporteurs à sa filiale à 100% POHB.

3.1.4 Valeur totale des Apports

La valeur totale de l'Apport RCB et de l'Apport RCH s'élève à 561 608 276,46 euros.

3.2 Réévaluations et réajustements effectués entre valeur d'apport et valeur comptable

Non applicable.

3.3 Expertise des valeurs d'apport et du caractère équitable des parités d'échange

Les commissaires aux apports ont rédigé leur rapport (en date du 15 mai 2012, qui figure en Annexe 9) sur l'appréciation de la valeur globale des Apports et sur le caractère équitable des parités d'échange retenues dans le cadre de ces Apports, dont les conclusions sont reprises ci-dessous :

- Concernant l'appréciation de la valeur globale des Apports :
« La valeur globale des apports soit 561 608 276 euros, n'est pas surévaluée. En conséquence, la valeur des actions apportées est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire, majoré de la prime d'apport, pour un montant total de 561 608 276 euros ; »
- Concernant le caractère équitable de la parité d'échange retenue dans le cadre des Apports :
« La rémunération globale des apports est équitable pour les actionnaires de Paris Orléans. »

3.4 Détail du calcul de la prime d'apport

La différence entre la valeur de l'Apport Associés RCB, soit 214 573 821 euros, et le montant nominal total de l'augmentation de capital rémunérant celui-ci, soit 29 333 400 euros, constituera une prime d'apport égale à 185 240 421 euros, qui sera inscrite à un compte « prime d'apport ».

De même, la différence entre la valeur de l'Apport FR, soit 89 343 537,36 euros, et le montant nominal total de l'augmentation de capital rémunérant celui-ci, soit 12 213 744 euros, constituera une prime d'apport égale à 77 129 793,36 euros, qui sera inscrite à un compte « prime d'apport ».

Enfin, la différence entre la valeur de l'Apport RCH, soit 257 690 918,10 euros, et le montant nominal total de l'augmentation de capital rémunérant celui-ci, soit 35 227 740 euros, constituera une prime d'apport égale à 222 463 178,10 euros, qui sera inscrite à un compte « prime d'apport ».

Il est rappelé que les Apports sont effectués conformément au régime de droit commun des apports en nature prévu par l'article L. 225-147 du Code de commerce.

4. RÉMUNÉRATION DES APPORTS

4.1 Description des critères retenus pour comparer les valeurs respectives de Paris Orléans, RCB, Financière Rabelais et RCH, et justification des choix retenus

4.1.1 Méthodologie d'ensemble et conclusions

Chaque entité a fait l'objet de plusieurs approches d'évaluation à l'aide d'une analyse multicritères. Un intervalle de valeurs possibles a été défini au sein des valeurs résultant de ces approches pour chaque entité. Enfin, des intervalles de parités relatives ont été calculés sur la base des intervalles de valeurs possibles.

Sur cette base, les rapports d'échange convenus par les parties sont les suivants, les parités et les valeurs d'apport retenues ayant été fixés à l'intérieur des intervalles des parités et valeurs résultant des évaluations multicritères, en prenant en compte les positions de chaque catégorie d'apporteurs tant en termes de liquidité que de rendement de leurs titres :

- pour l'Apport Associés RCB : 25 actions de Paris Orléans par part RCB ;
- pour l'Apport FR : 1 272 actions de Paris Orléans par action Financière Rabelais ; et
- pour l'Apport RCH : 30 actions de Paris Orléans par action RCH.

4.1.2 Critère illustratif

Le critère du rendement, analysé à partir des dividendes par action (ou part, selon le cas) versés et projetés pour chacune des quatre sociétés concernées a été retenu à titre illustratif afin de donner, pour chaque apport, des éléments d'appréciation sur le niveau de parité effectivement convenu à l'intérieur des intervalles de parités déterminés comme indiqués ci-dessus.

4.2 Définition des intervalles de valeurs possibles des actifs

4.2.1 Valorisation de RCB

4.2.1.1 Méthodologie

4.2.1.1.1 Méthodologie retenue

La valorisation intrinsèque de RCB est fondée sur une approche multicritères reposant sur les méthodes suivantes :

- la valorisation par la somme des divisions opérationnelles de RCB, en appliquant à chacune les méthodes de valorisation usuellement utilisées compte-tenu de leurs activités respectives ;
- l'application de multiples de résultats nets de sociétés comparables cotées ; et
- l'application de multiples de résultats nets de transactions comparables.

La valorisation de RCB s'appuie sur son Résultat Net Ajusté (tel que défini ci-dessous) (i) réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et (ii) sur des hypothèses de Résultat Net Ajusté pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013. Les hypothèses opérationnelles utilisées pour la modélisation sont basées sur un cycle d'activité, en cohérence avec celles retenues pour RCH. Notamment, il a été modélisé une baisse d'activité sur l'année 2012 afin d'atteindre un niveau comparable à l'année 2009 et une remontée progressive de l'activité sur deux ans afin d'atteindre un niveau comparable à 2010. Le Résultat Net Ajusté de RCB correspond au résultat net de RCB après déduction des droits à dividende précipitaire dont disposent certains des associés de RCB et d'un taux d'imposition normatif appliqué à l'ensemble du résultat. Ce Résultat Net Ajusté représente donc le résultat après impôt qui reviendrait à l'ensemble des associés (distribué proportionnellement en fonction du nombre de parts détenues) si la société était assujettie à l'impôt sur les sociétés sur l'intégralité du résultat après déduction des préciputs. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, le Résultat Net Ajusté 2011 ajusté était de 20,3M€*.

* Donnée financière non audité, source : Paris Orléans.

4.2.1.1.2 Méthodologie écartée

Etant rappelé que la majeure partie des revenus de RCB provient de l'activité de Conseil financier indépendant et, pour le reste, essentiellement de ses activités de Banque privée et de Gestion d'actifs :

- les méthodes basées sur l'actualisation des flux de trésorerie n'ont pas été retenues. En effet, une large partie des revenus de RCB est issue de l'activité de Conseil financier indépendant. La cyclicité de cette activité rend ces modèles de valorisation non pertinents dans le cadre de cette transaction ; et
- les méthodes de valorisation par application de multiples de fonds propres ont également été écartées, bien qu'elles soient utilisées usuellement dans le cadre de la valorisation d'institutions bancaires. En effet, les activités de RCB (Conseil financier indépendant, Banque privée et de Gestion d'actifs) ne sont pas des activités de crédit et à ce titre ne sont pas consommatrices de capitaux comme le sont les activités de financement exercées par les institutions bancaires. En conséquence, l'application d'un multiple de fonds propres aux fonds propres tangibles n'est pas pertinente pour RCB.

4.2.1.2 Valorisation par la somme des divisions opérationnelles de RCB

Compte-tenu des activités menées au sein de RCB, il est pertinent de valoriser RCB par la somme des divisions opérationnelles de RCB, en appliquant à chacune les méthodes de valorisation usuellement utilisées compte-tenu de leurs activités respectives.

- L'activité de Conseil financier indépendant a été valorisée sur la base de multiples de résultats nets de sociétés comparables cotées (méthodologie identique à celle présentée au paragraphe 4.2.1.3 ci-dessous) appliqués au résultat net réalisé au 31 décembre 2012 ainsi qu'aux résultats nets estimés au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013 ;
- Les activités de Banque privée et de Gestion d'actifs ont été valorisées sur la base de résultats nets de sociétés comparables cotées. Dans le cadre de cet exercice, l'échantillon suivant de sociétés de gestion d'actifs et de banque privée comparables a été retenu : Julius Baer, Bank Sarasin & Cie, Vontobel Holding, EFG International, VPbank et Rathbone Brothers.

4.2.1.3 Multiples de résultats nets de sociétés comparables cotées

La méthode des multiples de sociétés comparables cotées consiste à appliquer aux résultats nets de la société concernée les multiples de résultats nets (« PER¹ ») moyens observés sur un échantillon de sociétés comparables.

Dans le cadre de cette méthode, un échantillon de banques spécialistes du conseil en fusion-acquisitions a été retenu, composé de Lazard, Greenhill et Evercore.

Ces multiples ont été calculés et appliqués aux agrégats de référence d'une part à la date de la valorisation (soit le 23 mars 2012) et d'autre part sur longue période (multiples moyens sur 7 ans), menant ainsi à deux valorisations distinctes de RCB.

4.2.1.4 Multiples de résultats nets de transactions comparables

La méthode des multiples des transactions comparables consiste à appliquer au dernier Résultat Net Ajusté réalisé (au 31 décembre 2011) de RCB la moyenne des multiples² extériorisés lors des transactions intervenues entre institutions financières en Europe entre 2005 et 2010, soit sur la durée estimée d'un cycle d'activité.

L'analyse est fondée sur les résultats nets historiques établis à partir des comptes publiés par les sociétés. Un échantillon de 12 transactions comparables (voir tableau ci-dessous) a été sélectionné après considération de la nature et de l'exposition géographique des actifs concernés par rapport au portefeuille d'activités de RCB menant à une valorisation de RCB par l'application des multiples de transactions comparables. La valeur de RCB ainsi obtenue a été décotée d'une prime de contrôle (les multiples de transaction intégrant une prime de contrôle) afin d'être comparable aux valeurs obtenues par les autres méthodes de valorisation minoritaires de l'approche multicritères.

¹Le PER correspond à la capitalisation boursière d'une société divisée par son résultat net part du groupe.

²Multiple déterminé par la division entre la valeur des fonds propres de la société cible telle qu'induite par la transaction et son dernier résultat net connu.

Transactions comparables :

| Date | Société cible | Pays | Acquéreur |
|---------|--------------------------------|-----------|---------------------------------|
| Sept-10 | Société Marseillaise de Crédit | France | Crédit du Nord |
| Sept-10 | Deutsche Postbank | Allemagne | Deutsche Bank |
| Juin-10 | Banco Guipuzcoano | Espagne | Banco de Sabadell |
| Oct-09 | ING Bank (Switzerland) Ltd | Suisse | Julius Baer Group |
| Nov-07 | Banca Antonveneta SpA | Italie | Banca Monte Dei Paschi di Siena |
| Mai-07 | ABN Amro | Pays-Bas | RBS/Fortis/Banco Santander |
| Mai-07 | Capitalia | Italie | Unicredito Italiano SpA |
| Oct-06 | Banca Popolare Friuladria | Italie | Credit Agricole |
| Oct-06 | Cassa di Risparmio di Parma | Italie | Credit Agricole SA |
| Aout-06 | SanPaolo IMI SpA | Italie | Banca Intesa SpA |
| Feb-06 | Banca Nazionale del Lavoro | Italie | BNP Paribas |
| Nov-05 | Eurohypo AG | Allemagne | Commerzbank AG |

L'analyse a également été menée en appliquant le multiple de résultat net³ extériorisé par la transaction de 2007 menée par Paris Orléans relativement à Concordia BV (devenue depuis Concordia Holding, voir le paragraphe 5.1.5 du Chapitre III). Lors de cette transaction, une valorisation de RCB avait été réalisée dans le cadre du calcul de l'actif net réévalué de Concordia BV.

4.2.1.5 Synthèse de la valorisation multicritères de RCB

| Méthode | Fourchette | | Moyenne |
|--|----------------|----------------|---------|
| | Borne basse-M€ | Borne haute-M€ | |
| Somme des divisions opérationnelles de RCB | 317 | 387 | 352 |
| Multiples de résultat nets de sociétés comparables cotées | 317 | 387 | 352 |
| Multiples de résultat nets de sociétés comparables cotées - moyenne long-terme | 331 | 404 | 368 |
| Multiples de résultat nets de transactions comparables | 311 | 380 | 346 |
| Multiples de résultat nets de la transaction de 2007 | 275 | 275 | 275 |

La valorisation de RCB, pour 100% du capital, retenue par les parties pour la détermination de l'intervalle de parités relatives d'échange s'établit entre 310M€ et 390M€ soit entre 291€ et 366€ par part, sur la base de 1 066 530 parts. Cet intervalle de valorisation est en ligne avec la valorisation obtenue par la méthode d'évaluation par multiples de résultats nets de sociétés comparables cotées et s'inscrit par ailleurs à l'intérieur des bornes hautes et basses de l'approche multicritères.

La valeur de RCB convenue pour les apports est de 390M€ soit 366€ par part. La borne haute de l'intervalle des valeurs résultant de l'évaluation multicritères a retenue afin de refléter une prime de rendement pour les Associés de RCB Apporteurs. RCB a en effet la capacité et la pratique de distribuer l'intégralité de son résultat net à ses actionnaires, qui verront après l'apport leur rendement diminué du fait d'une politique de distribution de dividende plus modérée au niveau de Paris Orléans.

4.2.2 Valorisation de Financière Rabelais

4.2.2.1 Méthodologie retenue

Financière Rabelais dispose d'un droit précipitaire sur le résultat social avant impôts de RCB. Sur longue période (sept ans) le préciput versé par RCB à Financière Rabelais représente en moyenne 22,8% du Résultat Net Ajusté de RCB.

Economiquement, la valeur de Financière Rabelais a ainsi été appréciée comme la somme de 22,8% de la valeur du capital de RCB telle qu'établie dans la valorisation multicritères de RCB (reflétant la valeur des droits de Financière Rabelais sur les profits futurs de RCB) et de l'actif net de Financière Rabelais au 31 décembre 2011, net de la distribution des réserves distribuables qui est intervenue le 30 mars 2012 (actif net ajusté de 0,1M€).

³Multiple correspondant à la division entre la valeur des fonds propres de RCB telle qu'induite par l'opération de 2007 et le dernier résultat net ajusté connu à la date de l'opération.

4.2.2.2 Méthodologies écartées

Etant rappelé que l'intégralité du revenu de Financière Rabelais provient d'un préciput sur le résultat social avant impôt de RCB :

- les méthodes fondées sur l'actualisation des flux de trésorerie ont été écartées, en cohérence avec les méthodes de valorisation qui ont été écartées pour RCB, en raison notamment de la cyclicité de l'activité de Conseil financier indépendant de RCB, et qui par conséquence ne sont pas pertinentes pour Financière Rabelais ; et
- les méthodes de valorisation par application de multiples de fonds propres ont également été écartées parce que Financière Rabelais n'est pas une banque et que ces méthodes ne sont pas pertinentes pour Financière Rabelais, ne l'étant pas pour RCB.

4.2.2.3 Synthèse de la valorisation de Financière Rabelais

Compte-tenu de l'intervalle de valeurs possibles retenu pour RCB s'établissant entre 310M€ et 390M€, l'intervalle de valeurs possibles retenu pour Financière Rabelais ressort entre 71M€ et 89M€ pour 100% du capital, soit entre 14 731€ et 18 526€ par action, sur la base de 4 801 actions.

La valeur de Financière Rabelais convenue pour les apports est de 89M€, soit 18,609€ par action. La borne haute de l'intervalle des valeurs résultant de l'évaluation multicritères a été retenue afin de refléter une prime de rendement pour les associés de Financière Rabelais. Financière Rabelais a en effet la capacité et la pratique de distribuer l'intégralité de son résultat net à ses actionnaires qui verront après l'apport leur rendement diminué du fait d'une politique de distribution de dividende plus modérée au niveau de Paris Orléans.

4.2.3 Valorisation de RCH

4.2.3.1 Méthodologies

4.2.3.1.1 Méthodologie retenues

La détermination de la valorisation de RCH repose sur les méthodes suivantes, traditionnellement utilisées dans le cadre de la valorisation d'institutions bancaires :

- la valorisation par la somme des divisions opérationnelles de RCH, en appliquant à chacune les méthodes de valorisation usuellement utilisées compte-tenu de leurs activités respectives ;
- l'application de multiples de résultat net de sociétés comparables cotées ;
- l'application de multiples de résultat net pour des transactions comparables ;
- l'application de multiples de fonds propres tangibles normalisés de sociétés comparables cotées ; et
- l'application de multiples de fonds propres pour des transactions comparables.

La valorisation de RCH se fonde principalement sur les éléments financiers suivants :

- i) *Le résultat net ajusté* : Le résultat net de RCH s'est élevé à 47,4M€ pour l'exercice clos le 31 mars 2011. Retraité d'éléments non récurrents, il s'élève, pour le même exercice, à 54,8M€. La valorisation de RCH est également fondée sur des hypothèses de résultats pour l'exercice en cours (budget 2011/2012), l'exercice clôturant le 31 mars 2013 et l'exercice clôturant le 31 mars 2014. Les hypothèses opérationnelles utilisées pour la modélisation sont basées sur un cycle d'activité, en cohérence avec celles retenues pour RCB. Notamment, il a été modélisé une baisse d'activité sur l'exercice clos le 31 mars 2012 afin d'atteindre un niveau comparable à l'exercice clos le 31 mars 2009. L'exercice se clôturant le 31 mars 2013 a été modélisé en ligne avec l'exercice clos le 31 mars 2012. Une remontée progressive a ensuite été modélisée pour l'exercice clôturant le 31 mars 2014 afin d'atteindre un niveau d'activité comparable à l'exercice clos le 31 mars 2011. Ces résultats nets ont par ailleurs été calendarisés au 31 décembre 2011, 2012 et 2013 afin d'être cohérents avec l'échantillon de sociétés comparables clôturant leurs comptes au 31 décembre ;

* Donnée financière non auditée, source : Paris Orléans.

- ii) Les *fonds propres ajustés* : Les fonds propres s'élevaient à 820M€ au 31 décembre 2011. A la même date, les fonds propres ajustés atteignaient 645M€ (après élimination de 175M€ correspondant aux plus-values latentes enregistrées lors du changement de comptabilisation des dettes perpétuelles en fonds propres) ;
- iii) Les *fonds propres ajustés tangibles* : Les fonds propres ajustés tangibles s'élevaient à 619M€ au 31 décembre 2011 (après élimination de 26M€ d'actifs intangibles).

4.2.3.1.2 Méthodologies écartées

Les méthodes basées sur l'actualisation des flux de trésorerie n'ont pas été retenues. En effet, une large partie des revenus de RCH est issue de l'activité de Conseil financier indépendant. La cyclicité de cette activité rend ces méthodes de valorisation non pertinentes dans le cadre de cette transaction.

4.2.3.2 La valorisation par la somme des divisions opérationnelles de RCH

Compte-tenu des activités menées au sein de RCH, il est pertinent de valoriser RCH par la somme des divisions opérationnelles de RCH, en appliquant à chacune les méthodes de valorisation usuellement utilisées compte-tenu de leurs activités respectives. Les principales divisions opérationnelles de RCH ont été valorisées comme suit :

- L'activité de Conseil financier indépendant, division regroupant l'activité de banques d'affaires (hors contribution RCB, cette participation étant valorisée séparément (voir ci-dessous), a été valorisée sur la base de multiples de résultat nets de sociétés comparables cotées (méthodologie identique à celle décrite au paragraphe 4.2.1.3 du Chapitre II).
- L'activité de Banque de financement a été valorisée sur la base de son actif net réévalué. Cet actif net réévalué tient compte du montant de fonds propres alloués aux activités de Banque de financement minoré d'une estimation conservatrice établie par la direction de RCH du coût global d'extinction du portefeuille de prêts jusqu'à terminaison (bien que ce portefeuille ait vocation à être cédé progressivement sans contrainte de délais afin de maximiser la valeur de ce portefeuille) et de la juste valeur des activités de *Debt Fund Management*.

Les comptes de RCH intègrent 66M€ de provisions spécifiques et 34M€ de provisions générales au 31 décembre 2011, soit un montant total jugé suffisant par le management de RCH pour couvrir les risques de provisionnement inhérents au portefeuille de prêts à cette même date. Néanmoins, la valorisation de l'activité Banque de financement prend en compte un coût global d'extinction du portefeuille représentant un montant additionnel de 64M€ reflétant une estimation conservatrice de la direction de RCH du risque maximum de pertes lié à la liquidation de ce portefeuille de prêts.

- Les activités de Banque privée et de Gestion d'actifs ont été valorisées sur la base de multiples de fonds sous gestion de sociétés comparables cotées. Dans le cadre de cette méthode, un échantillon de sociétés de gestion d'actifs a été retenu, composé de Julius Baer, Bank Sarasin & Cie, Vontobel Holding, EFG International, VPbank et Rathbone Brothers.
- L'activité de *Merchant banking* a été valorisée sur la base de son actif net réévalué à la dernière date connue. Cet actif net réévalué correspond à l'actif net réévalué du portefeuille d'investissement de l'activité *Merchant Banking* majoré par la juste valeur de la société de gestion, en charge de la gestion des différentes participations, calculée par une méthode d'actualisation des flux. La participation dans RCB a été valorisée sur la base de la valorisation intrinsèque de RCB résultant de l'approche multicritères décrite ci-dessus.
- Les autres revenus et coûts non affectés à ces activités ont été valorisés sur la base d'un multiple moyen tel qu'extériorisé par la valorisation des divisions opérationnelles décrites ci-dessus.

Détails de l'ANR de RCH (M€)

| | <i>Min</i> | <i>Max</i> |
|--|------------|------------|
| Conseil financier indépendant | 598 | 731 |
| Banque de financement | 120 | 160 |
| Banque privée et de Gestion d'actifs | 165 | 202 |
| <i>Merchant banking</i> | 81 | 99 |
| Participation dans RCB | 119 | 145 |
| Autres revenus et coûts non affectés et divers | (332) | (419) |
| Total | 750 | 918 |

* Donnée financière non audité, source : Paris Orléans.

4.2.3.3 Multiples de résultats nets de sociétés comparables cotées

La méthode des multiples de sociétés comparables cotées consiste à appliquer aux résultats nets de la société concernée les multiples de résultats nets (« PER ») moyens observés sur un échantillon de sociétés comparables.

Dans le cadre de cette méthode, un échantillon de banques spécialistes du conseil en fusion-acquisitions a été retenu, composé de Lazard, Greenhill et Evercore.

Ces multiples ont été calculés et appliqués aux agrégats de référence, d'une part, à la date de la valorisation (soit le 23 mars 2012) et, d'autre part, sur longue période (multiples moyens sur 7 ans), menant ainsi à deux valorisations distinctes de RCH.

4.2.3.4 Multiples de résultats nets de transactions comparables

La méthode des multiples des transactions comparables consiste à appliquer au dernier résultat net connu de RCH (résultat au 31 mars 2011) la moyenne des multiples tels qu'extériorisés lors des transactions intervenues entre institutions financières en Europe entre 2005 et 2010, soit sur la durée estimée d'un cycle d'activité.

L'analyse est fondée sur les résultats nets historiques établis à partir des comptes publiés par les sociétés à la dernière date connue lors de l'annonce de la transaction. Un échantillon de 12 transactions comparables (voir présentation de cet échantillon au paragraphe 4.2.1.4 ci-dessus) a été sélectionné après considération de la nature et de l'exposition géographique des actifs concernés par rapport au portefeuille d'activités de RCH menant à une valorisation de RCH par l'application des multiples de transactions comparables. La valeur de RCH ainsi obtenue a été décotée d'une prime de contrôle (les multiples de transactions intégrant une prime de contrôle) afin d'être comparable aux valeurs obtenues par les autres méthodes de valorisation minoritaire de l'approche multicritères.

L'analyse a également été menée en appliquant le multiple de résultat net extériorisé par la transaction de 2007 menée par Paris Orléans relativement à Concordia BV (voir le paragraphe 5.1.5 du Chapitre III). Lors de cette transaction, une valorisation de RCH avait été réalisée dans le cadre du calcul de l'actif net réévalué de Concordia BV (devenue depuis Concordia Holding).

4.2.3.5 Multiples de fonds propres tangibles normalisés de sociétés comparables cotées

La méthode des multiples de fonds propres tangibles normalisés de sociétés comparables cotées consiste à appliquer aux fonds propres tangibles normalisés au 31 décembre 2011 de la société concernée les multiples de fonds propres tangibles normalisés (« P/TBV »⁴) moyens observés sur un échantillon de sociétés comparables. Les fonds propres tangibles qui sont normalisés correspondent au montant des fonds propres tangibles retraité le cas échéant de l'excédent ou du déficit de capital Core Tier 1 calculé sur la base d'un ratio Core Tier 1 moyen observé sur un échantillon large de groupes bancaires européens cotés. La valeur de RCH retenue correspond ainsi à la somme entre, d'une part, l'excédent de fonds propres de RCH et, d'autre part, la valorisation des fonds propres tangibles normalisés de RCH par application du multiple correspondant des sociétés comparables.

L'échantillon de banques européennes retenu dans le calcul des multiples comprend les banques suivantes : BBVA, BNP Paribas, Crédit Agricole SA, Deutsche Bank, Intesa Sanpaolo, Natixis, Santander, Société Générale et Unicredit. Par ailleurs, afin de calculer le ratio Core Tier 1 moyen, cet échantillon a été complété des banques européennes suivantes : Banco Popular, Banco de Sabadell, Barclays, Commerzbank, Credit Suisse Dexia, KBC, ING, Nordea, RBS et UBS.

4.2.3.6 Multiples de fonds propres de transactions comparables

La méthode des multiples de fonds propres des transactions comparables consiste à appliquer aux fonds propres ajustés au 31 décembre 2011 de RCH la moyenne des multiples tels qu'extériorisés lors des transactions intervenues entre institutions financières en Europe entre 2005 et 2010 soit sur la durée estimée d'un cycle d'activité.

L'analyse est fondée sur les fonds propres historiques établis à partir des comptes publiés par les sociétés à la dernière date connue lors de l'annonce de la transaction. Un échantillon de 12 transactions comparables a été sélectionné après considération de la nature et de l'exposition géographique des actifs concernés par rapport au portefeuille d'activités de

⁴Le multiple P/TBV normalisé correspond à la division entre la capitalisation boursière ajustée d'une société et son actif net tangible normalisé. La capitalisation boursière ajustée correspond à la capitalisation boursière diminuée (ou augmentée) de l'excédent de fonds propres (ou du manque de fonds propres). L'excédent de fonds propres (ou le manque de fonds propres) est calculé en comparant les fonds propres *Core Tier 1* d'une société à des fonds propres *Core Tier 1* cibles obtenus en appliquant un ratio *Core Tier 1* moyen sur l'échantillon. L'actif net tangible ajusté normalisé correspond à l'actif net tangible d'une société diminué (ou augmenté) de l'excédent de fonds propres (ou du manque de fonds propres).

RCH menant à une valorisation de RCH par l'application des multiples de transactions comparables (voir présentation de cet échantillon au paragraphe 4.2.1.4 ci-dessus). La valeur de RCH ainsi obtenue a été décotée d'une prime de contrôle (les multiples de transactions intégrant une prime de contrôle) afin d'être comparable aux valeurs obtenues par les autres méthodes de l'approche multicritères.

L'analyse a également été menée en appliquant le multiple de résultat net extériorisé par la transaction de 2007 menée par Paris Orléans relativement à Concordia BV (voir le paragraphe 5.1.5 du Chapitre III). Lors de cette transaction, une valorisation de RCH avait été réalisée dans le cadre du calcul de l'actif net réévalué de Concordia BV (devenue depuis Concordia Holding).

L'analyse a aussi été menée en appliquant le multiple de fonds propres extériorisé par la transaction de 2007 menée par Paris Orléans relativement à Concordia BV.

4.2.3.7 Synthèse de la valorisation multicritères de RCH

| Méthode | Fourchette | | Moyenne |
|--|-----------------------|-----------------------|----------------|
| | Borne basse-M€ | Borne haute-M€ | |
| Somme des divisions opérationnelles de RCH | 750 | 918 | 834 |
| Multiples de résultat nets (PER) de sociétés comparables cotées | 519 | 635 | 577 |
| Multiples de résultat nets (PER) de sociétés comparables cotées – moyenne long-terme | 545 | 666 | 606 |
| Multiples de résultat nets (PER) de sociétés comparables cotées | 588 | 719 | 654 |
| Multiples de résultat nets (PER) de transactions comparables | 624 | 624 | 624 |
| Multiples de fonds propres tangibles ajustés (P/TBV) de sociétés comparables cotées | 510 | 623 | 566 |
| Multiples de fonds propres (P/BV) de transactions comparables | 814 | 995 | 904 |
| Multiples de fonds propres (P/BV) de la transaction de 2007 | 856 | 856 | 856 |

La valorisation de RCH, pour 100% du capital, retenue par les parties pour la détermination de l'intervalle de parités relatives d'échange s'établit entre 590M€ et 770M€, soit entre 435€ et 568€ par action, sur la base de 1 355 017 actions. Cet intervalle de valorisation est en ligne avec la valorisation moyenne obtenue par la méthode d'évaluation par multiples de sociétés comparables cotées (borne basse) et le bas de fourchette de la méthode de la somme des divisions opérationnelles de RCH (borne haute). Cet intervalle s'inscrit par ailleurs à l'intérieur des bornes haute et basse de l'approche multicritères.

La valeur de RCH convenue pour les apports est de 595M€ soit 439€ par action. La borne basse de l'intervalle des valeurs résultant de l'évaluation multicritères a été retenue afin de refléter une décote de liquidité, d'une part, et de rendement, d'autre part, pour les actionnaires apporteurs de RCH. Les apporteurs des actions RCH ont en effet une position minoritaire dont la liquidité est réduite, en particulier par les dispositions statutaires de RCH. Les actions apportées sont aujourd'hui soumises à une clause d'agrément prévue par les statuts de RCH encadrant les transferts d'actions. Par ailleurs, l'environnement réglementaire actuel fait peser sur RCH des incertitudes fortes sur sa capacité de distribution de dividendes à ses actionnaires à moyen-terme. Les actionnaires apporteurs de RCH bénéficieront ainsi de la politique de distribution de dividendes de Paris Orléans, plus élevée et plus stable que ne l'est celle de RCH.

4.2.4 Valorisation de Paris Orléans

4.2.4.1 Méthodologie

4.2.4.1.1 Méthodologies retenues

Compte-tenu de ses activités (holding bancaire régulée par l'ACP exerçant des activités de Capital investissement sur fonds propres et des activités bancaires au travers de sa participation indirecte dans RCH) et de sa cotation, la détermination de la valorisation de Paris Orléans repose sur les méthodes suivantes :

- la valorisation de son actif net réévalué (valeur de sa participation indirecte dans RCH et de son portefeuille de Capital investissement (ci-après « ANR ») après application d'une décote de holding ;
- multiples de fonds propres normalisés de sociétés comparables cotées ;
- multiples de fonds propres tangibles normalisés de sociétés comparables cotées ; et
- critère du cours de bourse historique de Paris Orléans.

La valorisation de Paris Orléans se fonde principalement sur les éléments financiers suivants :

- i) *Les fonds propres ajustés* : Les fonds propres s'élevaient à 730M€ au 31 décembre 2011. A la même date, les fonds propres ajustés atteignaient 642M€ (après déduction de la quote-part des plus-values latentes enregistrée en fonds propres consolidée par Paris Orléans et par RCH lors du changement de comptabilisation des dettes perpétuelles) ;
- ii) *Les fonds propres tangibles ajustés* : Les fonds propres tangibles ajustés s'élevaient à 345M€ au 31 décembre 2011 après déduction de 104M€ de *goodwill* et de 193M€ d'actifs intangibles ; et
- iii) La valorisation des actifs et passifs de Paris Orléans autres que sa participation dans POHB (holding détenant 100% du capital de Concordia Holding détenant elle-même comme seul actif un intérêt économique de 50,3% dans RCH) s'élevait à 361M€ au 31 mars 2012.

4.2.4.1.2 Méthodologies écartées

Les méthodes basées sur l'actualisation des flux de trésorerie n'ont pas été retenues. En effet, Paris Orléans n'a pas de politique continue d'investissement et l'essentiel de ses flux financiers est utilisé pour assurer le développement de son portefeuille de Capital investissement et verser des dividendes à ses actionnaires.

4.2.4.2 Actif Net Réévalué de Paris Orléans après application d'une décote de holding

Compte-tenu de sa nature de société holding, il est pertinent de valoriser Paris Orléans par la méthode de l'ANR après application d'une décote de holding. L'ANR est calculé comme la somme de :

- la valorisation de sa participation dans POHB détenant comme seul actif une participation indirecte dans RCH, en cohérence avec l'intervalle de valeurs présenté au paragraphe 4.2.3.7 (entre 590M€ et 770M€ pour 100% du capital), compte-tenu d'un taux de détention économique de 50,3% (après retraitement des boucles d'auto-détention intra-groupe, incluant notamment la participation de NMR dans Paris Orléans) ; et
- la valorisation des autres actifs et passifs : la valorisation des autres actifs et passifs détenus est estimée par Paris Orléans au 31 mars 2012 à 361M€ (Paris Orléans réalise une évaluation mensuelle de l'ensemble de ses participations dans le cadre de son activité de Capital investissement. L'ANR de cette activité, qui reflète les derniers éléments connus du management à cette date, correspond ainsi à la somme de ces valeurs diminuée de la dette nette calculée au même mois.)

Le tableau ci-dessous présente la valorisation de l'ANR de Paris Orléans induite par la valorisation de RCH retenue.

Compte-tenu de la nature de société holding de Paris Orléans, il semble pertinent d'appliquer une décote de holding à l'ANR de Paris Orléans calculé ci-dessus. Cette décote semble justifiée par les éléments suivants :

| Société holding cotée | Cours au | Cours |
|-----------------------|--------------|--------------|
| | 04/04/2012 | moyen 1 mois |
| Eurazeo | (28)% | (26)% |
| GBL | (30)% | (27)% |
| Wendel | (40)% | (34)% |
| Altamir Amboise | (38)% | (38)% |
| FFP | (47)% | (44)% |
| Investor AB | (31)% | (28)% |
| IDI | (38)% | (38)% |
| Exor | (29)% | (24)% |
| Moyenne | (35)% | (32)% |
| Max | (47)% | (44)% |
| Min | (28)% | (24)% |

Il a été jugé pertinent d'appliquer une décote de holding à l'ANR de Paris Orléans comprise entre 30% et 40%, conduisant à la valorisation suivante :

* Donnée financière non audité, source : Paris Orléans.

Détails de l'ANR de Paris Orléans

| | <u>Min</u> | <u>Max</u> |
|--|-------------|-------------|
| Intervalle de valeurs retenu pour RCH | 590 | 770 |
| Participation économique dans RCH | 50,3% | 50,3% |
| POHB (détenant indirectement une participation économique dans RCH de 50,3%) | 297 | 387 |
| Valeur de marché des actifs de PO autres que sa participation dans POHB (31/03/12) | 420 | 420 |
| Dette nette Paris-Orléans (31/03/12) | (59) | (59) |
| ANR Paris Orléans (M€) | 658 | 748 |
| Nombre d'actions hors auto-contrôle économique (million) | 32,5 | 32,5 |
| ANR Paris-Orléans (€/action) | 20,2 | 23,0 |
| ANR après application d'une décote de holding de 30,0% | 14,2 | 16,1 |
| ANR après application d'une décote de holding de 40,0% | 12,1 | 13,8 |

La valeur de Paris Orléans sur la base du critère de l'ANR après application d'une décote de holding est ainsi comprise entre 12,1 euros par action et 16,1 euros par action.

4.2.4.3 Multiples de fonds propres normalisés de sociétés comparables cotées

La méthode des multiples de fonds propres normalisés de sociétés comparables cotées consiste à appliquer aux fonds propres ajustés et normalisés au 31 décembre 2011 de la société concernée les multiples de fonds propres normalisés⁵ moyens observés sur un échantillon de sociétés comparables. Les fonds propres ajustés et normalisés correspondent au montant des fonds propres ajustés et retraités le cas échéant de l'excédent ou du déficit de capital Core Tier 1 calculé sur la base d'un ratio Core Tier 1 moyen observé sur un échantillon large de groupes bancaires européens cotés au 31 décembre 2011.

L'échantillon retenu comprend les banques suivantes : BBVA, BNP Paribas, Crédit Agricole SA, Deutsche Bank, Intesa Sanpaolo, Natixis, Santander, Société Générale et Unicredit. Les multiples ainsi calculés sont identiques à ceux utilisés dans la valorisation de RCH.

4.2.4.4 Multiples de fonds propres tangibles normalisés de sociétés comparables cotées

La méthode des multiples de fonds propres tangibles « P/TBV »⁶ normalisés de sociétés comparables cotées consiste à appliquer aux fonds propres tangibles ajustés et normalisés au 31 décembre 2011 de la société concernée les multiples de fonds propres tangibles normalisés moyens observés sur un échantillon de sociétés comparables. Les multiples ainsi calculés sont identiques à ceux utilisés dans la valorisation de RCH. Les fonds propres tangibles ajustés qui sont normalisés correspondent au montant des fonds propres tangibles ajustés et retraités le cas échéant de l'excédent ou du déficit de capital Core Tier 1 calculé sur la base d'un ratio Core Tier 1 moyen observé sur un échantillon large de groupes bancaires européens cotés au 31 décembre 2011.

L'échantillon retenu, en cohérence avec les valorisations multicritères des actifs apportés, comprend les banques suivantes : BBVA, BNP Paribas, Crédit Agricole SA, Deutsche Bank, Intesa Sanpaolo, Natixis, Santander, Société Générale et Unicredit.

4.2.4.5 Critère du cours de bourse historique de Paris Orléans

Les actions de Paris Orléans sont cotées sur le compartiment B du marché réglementé Eurolist de NYSE Euronext à Paris. Le flottant est de l'ordre de 39% du capital et les volumes échangés sont relativement faibles (3 411 titres échangés quotidiennement en moyenne sur les six mois achevés précédant le 4 avril 2012).

Le tableau ci-dessous présente les cours de bourse moyens de Paris Orléans sur courte, moyenne et longue période.

⁵Le multiple de fonds propres normalisés correspond à la division entre la capitalisation boursière ajustée d'une société et ses fonds propres normalisés. La capitalisation boursière ajustée correspond à la capitalisation boursière diminuée (ou augmentée) de l'excédent de fonds propres (ou du manque de fonds propres). L'excédent de fonds propres (ou le manque de fonds propres) est calculé en comparant les fonds propres Core Tier 1 d'une société à des fonds propres Core Tier 1 cibles obtenus en appliquant un ratio Core Tier 1 moyen sur l'échantillon. Les fonds propres normalisés correspondent aux fonds propres d'une société diminués (ou augmentés) de l'excédent de fonds propres (ou du manque de fonds propres).

⁶Le multiple P/TBV normalisé correspond à la division entre la capitalisation boursière ajustée d'une société et son actif net tangible normalisé. La capitalisation boursière ajustée correspond à la capitalisation boursière diminuée (ou augmentée) de l'excédent de fonds propres (ou du manque de fonds propres). L'excédent de fonds propres (ou le manque de fonds propres) est calculé en comparant les fonds propres Core Tier 1 d'une société à des fonds propres Core Tier 1 cibles obtenus en appliquant un ratio Core Tier 1 moyen sur l'échantillon. L'actif net tangible ajusté normalisé correspond à l'actif net tangible d'une société diminué (ou augmenté) de l'excédent de fonds propres (ou du manque de fonds propres).

Analyse du cours de bourse au 04 avril 2012

| Période | Valeur de PO - €/ action |
|-----------------------|--------------------------|
| Spot au 04/04/12 | 16,31 |
| Moyenne 1 mois (VWAP) | 16,76 |
| Moyenne 2 mois (VWAP) | 16,26 |
| Moyenne 3 mois (VWAP) | 15,92 |
| Moyenne 6 mois (VWAP) | 15,52 |

4.2.4.6 Synthèse de la valorisation multicritères de Paris Orléans

| Synthèse de valorisation de Paris Orléans | Valeur de Paris Orléans €/action (coupon attaché au titre de l'exercice 2011/12) | | |
|---|--|----------------|---------|
| | Borne basse | Borne haute | Moyenne |
| Spot au 04/04/12 | 16,3 | 16,3 | 16,3 |
| Moyenne 1 mois (VWAP) | 16,8 | 16,8 | 16,8 |
| Moyenne 3 mois (VWAP) | 15,9 | 15,9 | 15,9 |
| Moyenne 6 mois (VWAP) | 15,5 | 15,5 | 15,5 |
| Actif net réévalué post application d'une décote de holding | 12,1 | 16,1 | 14,1 |
| Valorisation par multiples de fonds propres de sociétés comparables | 12,6 | 15,4 | 14,0 |
| Valorisation par multiples de fonds propres tangibles de sociétés comparables | 9,0 | 11,0 | 10,0 |

La valorisation de Paris Orléans retenue par les parties pour la détermination de l'intervalle de parités relatives d'échange s'établit entre 14,5€/par action et 17,0€/par action coupon attaché. Cet intervalle de valorisation est en ligne avec la valorisation obtenue par la méthode d'ANR après application d'une décote de holding, d'une part, et avec les cours de bourse, d'autre part. Cet intervalle s'inscrit par ailleurs à l'intérieur des bornes haute et basse de l'approche multicritères.

4.2.5 Synthèse des parités relatives induites

Les intervalles de valeurs possibles suivants ont été retenus :

| Intervalle de valeurs (M€) | Borne basse | Borne haute | Moyenne |
|----------------------------|----------------|----------------|---------|
| RCB | 310 | 390 | 350 |
| FR | 71 | 89 | 80 |
| RCH | 590 | 770 | 680 |

Les intervalles de valeurs déterminés par une approche multicritère conduit à retenir les intervalles de parités relatives suivants :

| Parités relatives - nombre d'actions PO pour 1 action / part : | Borne basse | Borne haute | Moyenne |
|--|----------------|----------------|---------|
| RCB | 18x | 26x | 22x |
| FR | 893x | 1 323x | 1 108x |
| RCH | 26x | 41x | 33x |

4.3 Le critère du rendement (approche illustrative)

4.3.1 Méthodologie

L'approche du rendement consiste à comparer les dividendes versés par Paris Orléans, RCB et Financière Rabelais au titre des exercices clos les 31 décembre 2009, 2010 et 2011 et au titre des hypothèses de résultat pour l'exercice 2012 pour RCB et Financière Rabelais et des exercices clos le 31 mars 2009, 2010 et 2011 et au titre des hypothèses de résultat pour l'exercice se clôturant le 31 mars 2013 pour Paris Orléans et à déterminer un rapport d'échange implicite.

Dividendes historiques, distribués au titre des exercices 2009, 2010 et 2011

| €/ action | 2009 | 2010 | 2011 |
|---------------------|-------|-------|-------|
| RCB | 17,0 | 17,0 | 21,0 |
| Financière Rabelais | 822,2 | 828,1 | 831,4 |

| €/ action | 2009/10 | 2010/11 |
|---------------|---------|---------|
| Paris Orléans | 0,35 | 0,40 |
| RCH | 0,00 | 3,03 |

4.3.2 Synthèse de l'analyse du critère de rendement

Synthèse des parités établies sur la base des dividendes

| Parités - nombre d'actions PO pour 1 action / part : | Parité |
|--|--------|
| RCB | 41x |
| FR | 1 907x |
| RCH | 2x |

Cette approche illustrative est toutefois peu pertinente pour RCH compte tenu des incertitudes futures sur la capacité de distribution de dividendes de RCH qui n'a par ailleurs pas de politique de distribution de dividendes stabilisée.

4.4 Synthèse des évaluations des rapports d'échanges retenus pour les parités

Synthèse des parités obtenues

| Parités - nombre d'actions PO pour 1 action / part : | Parité |
|--|------------|
| RCB | |
| Critère de valorisation intrinsèque (approche multicritères) | 19x |
| Critère du rendement | 41x |
| Parité convenue par les parties | 25x |

FR

| | |
|--|---------------|
| Critère de valorisation intrinsèque (approche multicritères) | 1 021x |
| Critère du rendement | 1 907x |
| Parité convenue par les parties | 1 272x |

RCH

| | |
|--|------------|
| Critère de valorisation intrinsèque (approche multicritères) | 30x |
| Parité convenue par les parties | 30x |

D'un commun accord entre les parties concernées, les rapports d'échange ont ainsi été fixés comme suit :

- pour l'Apport Associés RCB : 25 actions de Paris Orléans par part RCB ;
- pour l'Apport FR : 1 272 actions de Paris Orléans par action Financière Rabelais ; et
- pour l'Apport RCH : 30 actions de Paris Orléans par action RCH.

Ces parités d'échange, résultant des négociations entre les parties concernées s'inscrivent dans les intervalles de parités relatives résultant des valorisations multicritères. Ces parités tiennent également compte des capacités de distribution de dividendes des différentes sociétés apportées et de Paris Orléans. Les parités de l'Apport Associés RCB et de l'Apport FR se situent ainsi en haut de fourchette, reflétant notamment une prime de rendement du fait de la capacité et de la pratique de RCB et Financière Rabelais consistant à distribuer l'intégralité de leurs résultats. Symétriquement, RCH fait l'objet d'une décote de rendement d'un niveau proche du niveau de prime appliqué à RCB et Financière Rabelais en raison des incertitudes fortes pesant sur la capacité de distribution de dividendes par RCH à moyen-terme compte tenu de l'environnement réglementaire actuel et des restrictions pesant sur les transferts d'actions.

5. CONSÉQUENCES DES APPORTS

5.1 Conséquences des Apports pour Paris Orléans et ses actionnaires

5.1.1 Impact des Apports sur les capitaux propres sociaux de Paris Orléans

| | Nombre de titres de capital⁽¹⁾ | Capital Social⁽³⁾ (M€) | Prime, réserves et résultat de l'exercice⁽³⁾ (M€) | Capitaux propres sociaux par titre de capital⁽³⁾ (€) |
|---|--|--|---|--|
| Situation de départ ⁽²⁾ | 32 515 587 | 65 | 861 | 28 |
| Nombre total de titres financiers créés | 38 387 442 | 77 | 485 | -7 |
| Situation après les Apports | 70 903 029 | 142 | 1 346 | 21 |

(1) Actions et certificats d'investissement.

(2) Sur la base d'un nombre total d'actions et de certificats d'investissement de 32 515 587 au 31 décembre 2011.

(3) Sur la base des comptes sociaux de Paris Orléans au 30 septembre 2011.

5.1.2 Actionnariat et organigramme de Paris Orléans avant et après la réalisation des Apports

5.1.2.1 Actionnariat de Paris Orléans avant et après la réalisation des Apports

Les tableaux ci-après présentent, sur la base de la répartition du capital social de Paris Orléans au 31 mars 2012, la structure actionnariale avant et après les Apports.

5.1.2.1.1 Tableau de l'actionariat de Paris Orléans avant la réalisation des Apports

| | Nombre d'actions | CI ⁽¹⁾ | % total du capital | Nombre de droits de vote | CDV ⁽²⁾ | % total de droits de vote |
|--|------------------------|-------------------|--------------------|---------------------------------|--------------------|----------------------------|
| Rothschild Concordia SAS | 15 738 000 | | 48,4% | 15 738 000 | | 48,4% |
| Philippe de Nicolay | 102 | | N/S | 102 | | N/S |
| Edouard de Rothschild ⁽³⁾ | 273 310 | | 0,8% | 273 310 | | 0,8% |
| NM Rothschild & Sons Ltd (actions d'auto-contrôle sans droit de vote) | 1 800 000 | | 5,5% | – | | – |
| Alexandre de Rothschild | 10 | | N/S | 10 | | N/S |
| Fondation Eranda | 1 183 480 | | 3,6% | 1 183 480 | | 3,6% |
| Total du concert élargi⁽⁴⁾ | 18 994 902 | | 58,4% | 17 194 902 | | 52,9% |
| Titres auto-détenus | 569 080 ⁽⁵⁾ | 145 040 | 2,2% | – | | – |
| Flottant | 12 806 565 | | 39,4% | 12 806 565 | 145 040 | 39,8% |
| dont Allianz | 1 686 692 | | 5,2% | 1 686 692 | | 5,2% |
| dont Edmond de Rothschild | 1 032 756 | | 3,2% | 1 032 756 | | 3,2% |
| dont Groupe Jardine Matheson | 623 674 | | 1,9% | 623 674 | | 1,9% |
| Total Actionnaires non-apporteurs | 3 343 122 | | 10,3% | 3 343 122 | | 10,3% |
| Total | 32 370 547 | 145 040 | 100,0% | 30 001 467⁽⁶⁾ | 145 040 | 92,7%⁽⁶⁾ |
| Actions sans droits de vote prises en compte pour le calcul ⁽⁶⁾ | | | | 2 369 080 | | 7,3% |

(1) Certificats d'investissements.

(2) Certificats de droits de vote.

(3) Directement et indirectement.

(4) Concert entre les associés de Rothschild Concordia SAS (branche David de Rothschild, branche Eric de Rothschild, branche anglaise de la famille Rothschild) et les autres membres de la famille Rothschild (branche Edouard de Rothschild, Philippe de Nicolay, NM Rothschild & Sons Ltd – concert présumé – et la fondation Eranda) rendu public par l'AMF le 25 janvier 2008 (Décision et Information n°208C0180).

(5) Dont 47 400 actions mises à disposition d'un contrat de liquidité.

(6) Le nombre total de droits de vote n'est pas égal à 100%, car les droits de vote théoriquement attachés aux actions auto-détenues (par Paris Orléans) et d'autocontrôle (par NMR) ont été pris en compte pour le calcul des pourcentages de droits de vote conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF. Il est rappelé que les actions concernées sont privées de droits de vote en assemblée générale de Paris Orléans aussi longtemps qu'elles seront auto-détenues (par Paris Orléans) ou autocontrôlées (par NMR).

5.1.2.1.2 Présentation des associés de Paris Orléans après la réalisation des Apports

| | Nombre d'actions | CI ⁽¹⁾ | % total du capital | Nombre de droits de vote | CDV ⁽²⁾ | % total de droits de vote |
|--|------------------------|-------------------|--------------------|---------------------------------|--------------------|----------------------------|
| Rothschild Concordia SAS | 15 738 000 | | 22,2% | 31 476 000 | | 35,2% |
| David de Rothschild ⁽³⁾ | 4 128 772 | | 5,8% | 4 128 772 | | 4,6% |
| Eric de Rothschild ⁽³⁾ | 5 206 670 | | 7,3% | 5 206 670 | | 5,8% |
| Edouard de Rothschild ⁽³⁾ | 3 360 685 | | 4,7% | 3 633 995 | | 4,1% |
| Fondation Eranda | 1 183 480 | | 1,7% | 2 366 960 | | 2,6% |
| NM Rothschild & Sons Ltd | 1 800 000 | | 2,5% | 0 | | 0,0% |
| Philippe de Nicolay | 102 | | N/S | 102 | | N/S |
| Alexandre de Rothschild | 10 | | N/S | 10 | | N/S |
| Membres des organes de direction et Compagnie Financière Martin-Maurel | 1 820 750 | | 2,6% | 1 820 750 | | 2,0% |
| Total concert élargi⁽⁴⁾ | 33 238 469 | | 46,9% | 48 633 259 | | 54,4% |
| Titres auto-détenus | 569 080 ⁽⁵⁾ | 145 040 | 1,0% | 0 | | 0,0% |
| Flottant | 36 950 440 | | 52,1% | 38 262 198 | 145 040 | 43,0% |
| <i>dont Allianz</i> | <i>1 686 692</i> | | <i>2,4%</i> | <i>2 956 592</i> | | <i>3,3%</i> |
| <i>dont Edmond de Rothschild</i> | <i>5 573 586</i> | | <i>7,9%</i> | <i>5 573 586</i> | | <i>6,2%</i> |
| <i>dont Groupe Jardine Matheson</i> | <i>8 783 674</i> | | <i>12,4%</i> | <i>8 783 674</i> | | <i>9,8%</i> |
| <i>dont le groupe Rabobank</i> | <i>3 048 810</i> | | <i>4,3%</i> | <i>3 048 810</i> | | <i>3,4%</i> |
| Total | 70 757 989 | 145 040 | 100,0% | 86 895 457⁽⁶⁾ | 145 040 | 97,4%⁽⁶⁾ |
| Actions sans droits de vote prises en compte pour le calcul ⁽⁶⁾ | | | | 2 369 080 | | 2,6% |

(1) Certificats d'investissements.

(2) Certificats de droits de vote.

(3) Directement et indirectement.

(4) Concert comprenant les membres du concert avant la réalisation des Apports décrit ci-dessus et qui sera élargi pour inclure certains membres des organes de direction du Groupe et la Compagnie Financière Martin-Maurel.

(5) Dont 47 400 actions mises à disposition d'un contrat de liquidité.

(6) Le nombre total de droits de vote n'est pas égal à 100%, car les droits de vote théoriquement attachés aux actions auto-détenues (par Paris Orléans) et d'autocontrôle (par NMR) ont été pris en compte pour le calcul des pourcentages de droits de vote conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF. Il est rappelé que les actions concernées sont privées de droits de vote en assemblée générale de Paris Orléans aussi longtemps qu'elles seront auto-détenues (par Paris Orléans) ou autocontrôlées (par NMR).

5.1.2.2 Organigramme du Groupe avant et après la réalisation de la Transformation et des Apports

Les graphiques ci-après présentent l'organisation et l'actionnariat simplifié du Groupe avant et après réalisation de la Transformation et des Apports.

Il est précisé que :

- Les Associés de RCB Apporteurs et les Associés de Financière Rabelais Apporteurs qui sont membres ou contrôlés par la famille Rothschild feront partie du concert élargi détenant le contrôle du Groupe. Il est rappelé que le concert élargi actuel (qui comprend la branche David de Rothschild, la branche Eric de Rothschild, la branche Edouard de Rothschild, la branche Philippe de Nicolay et la branche anglaise de la famille Rothschild, le *trust* de droit anglais Eranda (dénommé la « fondation Eranda ») et la société de droit anglais NMR) détient, à la date du présent document, directement et indirectement, la majorité du capital et des droits de vote de Paris Orléans avec 58,4% du capital et 52,9% des droits de vote⁷. A l'issue des Apports, le concert élargi (comprenant les apporteurs devenant membres de celui-ci) détiendra directement et indirectement une participation dans Paris Orléans de

⁷Ce pourcentage s'élève à 57% en ne prenant pas en compte les actions privées de droits de vote.

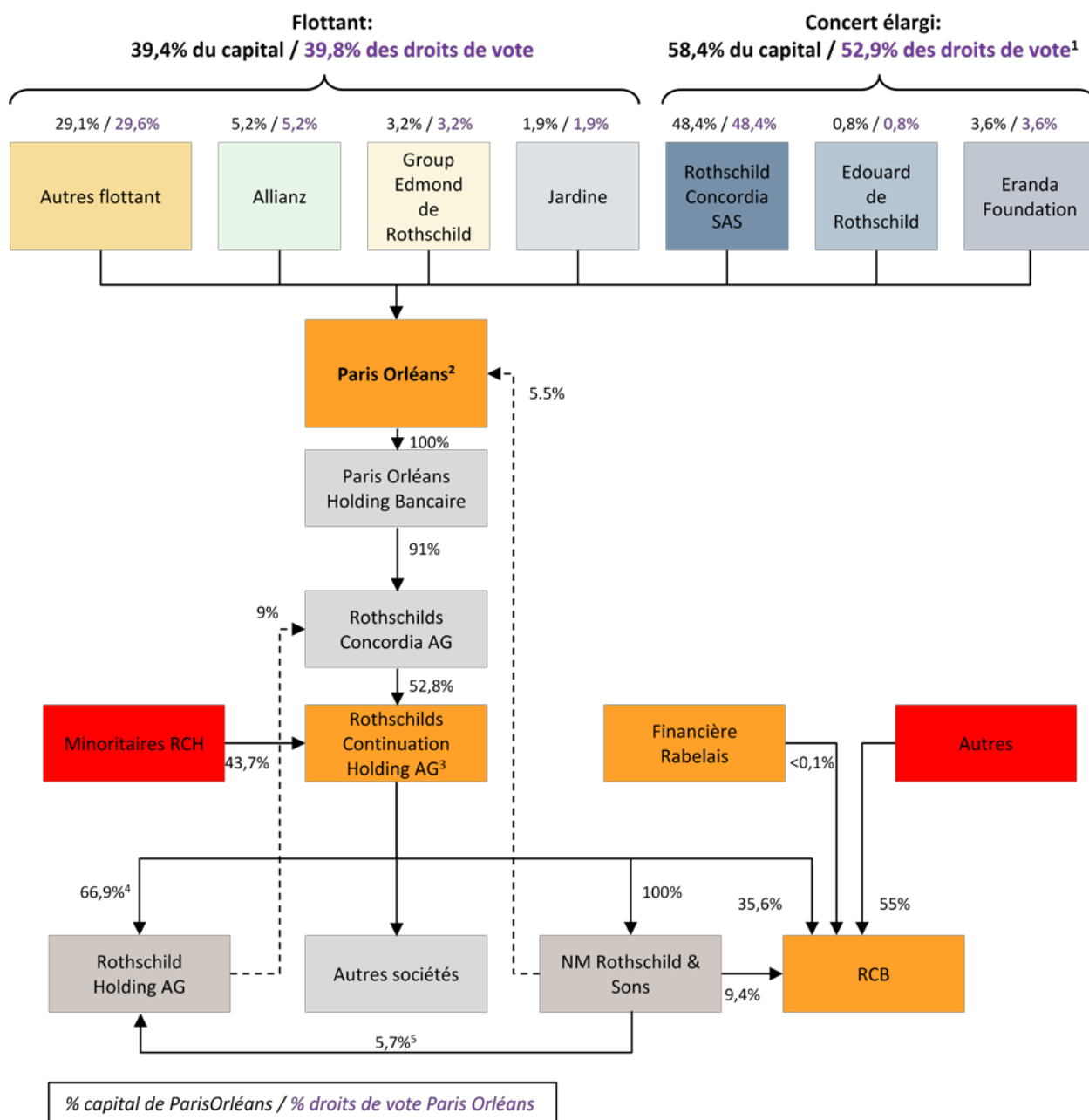
46,9% du capital et 54,4% des droits de vote⁸ (en tenant compte des droits de vote double pour les actions inscrites au nominatif au nom du même actionnaire depuis plus de deux ans dont la mise en place est proposée à l'assemblée générale des actionnaires de Paris Orléans prévue le 8 juin 2012).

- Les Associés de RCB Apporteurs et les Associés de Financière Rabelais Apporteurs qui ne sont pas membres ou contrôlés par la famille Rothschild ne deviendront pas partie au concert élargi détenant le contrôle du Groupe (à l'exception de trois d'entre eux qui détiendront au total 2,6% du capital de Paris Orléans après les Apports). Il en est de même des Actionnaires de RCH Apporteurs, étant néanmoins précisé que RCSAS s'est engagée à voter en faveur (i) de la nomination d'un représentant du Groupe Jardine Matheson au Conseil de surveillance de Paris Orléans aussi longtemps que le Groupe Jardine Matheson détiendra au moins 5% du capital de Paris Orléans et (ii) de la nomination d'un représentant du groupe Rabobank au Conseil de surveillance de Paris Orléans aussi longtemps que le groupe Rabobank détiendra au moins 4% du capital de Paris Orléans et que le Groupe Jardine Matheson s'est engagé, pendant une durée maximum d'un an, à ne pas acquérir plus de 13% du capital de Paris Orléans. Il est également précisé que le Groupe Jardine Matheson dispose d'une faculté lui permettant de vendre jusqu'à la totalité de ses actions Paris Orléans existantes et la moitié des actions nouvelles reçues en rémunération de son apport d'actions RCH (soit au total environ 7% du capital de Paris Orléans post-Apports) dans le cadre des engagements de reclassement décrits aux paragraphes 18.4.1.2.2 et 18.4.1.2.3 du Chapitre III du présent document.
- Les Associés de RCB Apporteurs et les Associés de Financière Rabelais Apporteurs seront liés par des engagements de conservation relativement à tout ou partie de leur participation dans Paris Orléans pour des durées minimum d'un an à compter de la date de réalisation de leurs apports et pouvant aller, pour les personnes physiques exerçant des fonctions au sein du Groupe, jusqu'à 18 ans en fonction de l'ancienneté des personnes concernées au sein du Groupe.

Les Actionnaires de RCH Apporteurs seront pour leur part liés par des engagements de conservation relativement à leur participation dans Paris Orléans pour des durées allant de six mois à un an à compter, au plus tard, de la date du dernier règlement-livraison de l'OPR.

⁸Ce pourcentage s'élève à 56% en ne prenant pas en compte les actions privées de droits de vote.

Organigramme simplifié du Groupe (capital/droits de vote) avant réalisation de la Transformation et des Apports :

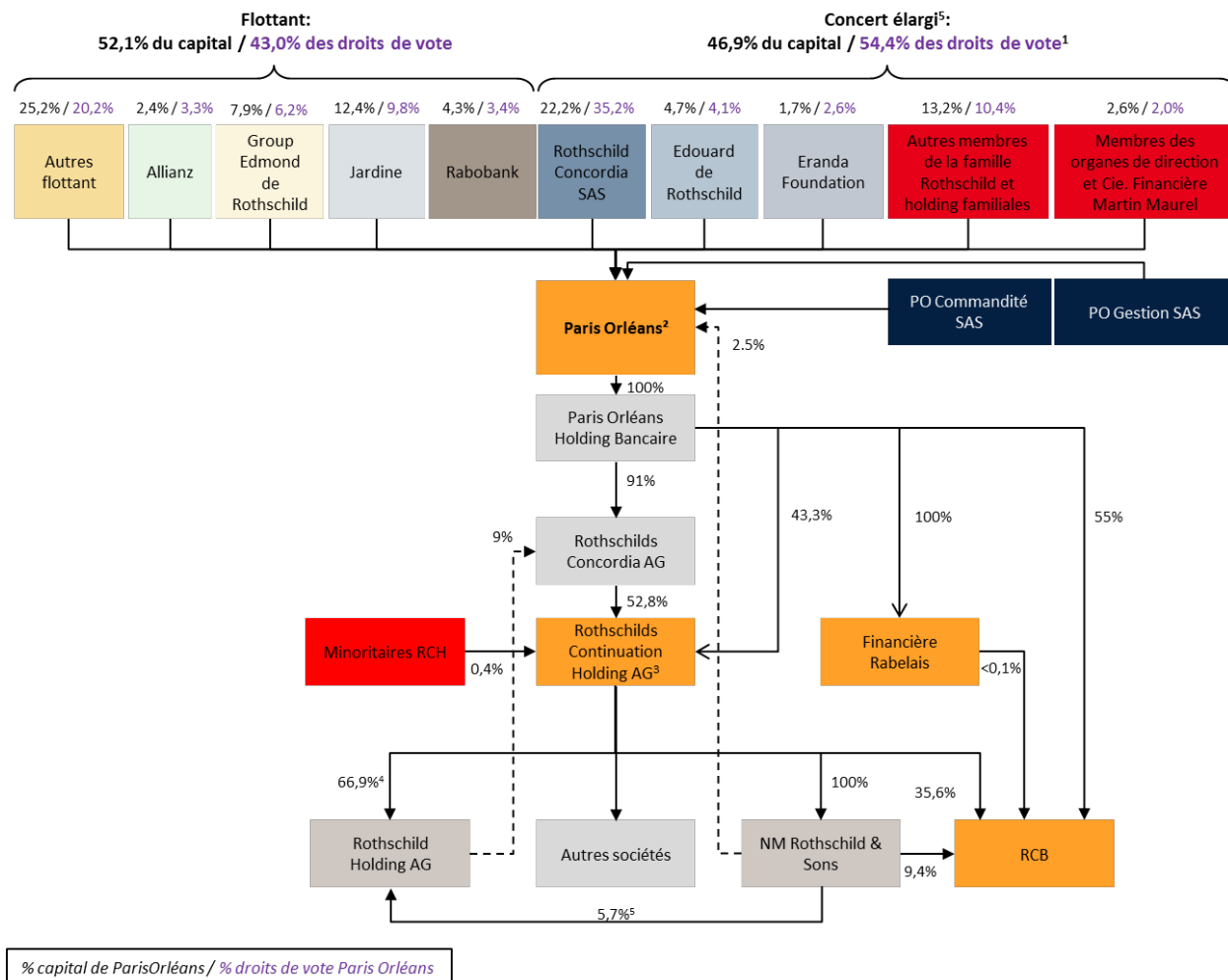


Notes :

Tous les pourcentages de droits de vote prennent en compte l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (telles que les actions d'auto-contrôle ou auto-détenues), conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF.

- (1) Concert élargi incluant les actions détenues par NMR. Ces actions ne disposent pas de droits de vote (actions auto-contrôlées).
- (2) Auto-détention : 2,2%
- (3) ESOP Services AG (« ESOP ») agissant en qualité de trustee RCH Employee Share Trust (plan d'actionnariat salarié) : 3,5%
- (4) Directement et indirectement
- (5) Directement

Organigramme simplifié du Groupe (capital/droits de vote) après réalisation de la Transformation et des Apports (compte non tenu de l'OPR et les opérations de reclassement décrites au paragraphe 18.4.1.2.2 du Chapitre III du présent document) :



Notes :

Tous les pourcentages de droits de vote prennent en compte l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (telles que les actions d'auto-contrôle ou auto-détenues), conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF. Par ailleurs, le nombre et les pourcentages de droits de vote exprimés postérieurement à la Transformation et aux Apports comprennent les droits de vote double qui ont été estimés au 31 mars 2012.

(1) Concert élargi incluant les actions détenues par NMR. Ces actions ne disposent pas de droits de vote (actions auto-contrôlées).

(2) Auto-détention :1%

(3) ESOP : 3,5%

(4) Directement et indirectement

(5) Directement

5.1.3 Changement envisagé dans la composition des organes d'administration, de direction et de contrôle

- La composition actuelle du Directoire et du Conseil de surveillance de Paris Orléans figure au paragraphe 14.1 du Chapitre III.
- Il est prévu que Paris Orléans soit transformée de société anonyme en société en commandite par actions lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires convoquée pour le 8 juin 2012. Ce changement de forme sociale s'accompagnera d'aménagements de la gouvernance de Paris Orléans afin que le Groupe continue de bénéficier des compétences professionnelles des dirigeants exécutifs de PO Gestion ainsi que de celles de personnalités indépendantes éminentes présentes au sein du Conseil de surveillance de Paris Orléans :

- *Associé commandité* : PO Gestion et PO Commandité seront désignées associés commandités de Paris Orléans. En rémunération de leur responsabilité illimitée, ces sociétés auront un droit précipitaire sur les bénéfices de Paris Orléans fixé par les statuts à un montant égal (au total, pour les deux sociétés) à 0,5% du bénéfice distribuable de chaque exercice. L'intégralité du capital de PO Commandité et de PO Gestion sera détenue par des membres de la famille Rothschild et le premier Président de chacune de ces deux sociétés sera David de Rothschild.

L'accord unanime des associés commandités de Paris Orléans sera requis pour la nomination ou la révocation de toute personne en qualité de Gérant de Paris Orléans ainsi que pour toutes questions relevant de l'assemblée générale des actionnaires de Paris Orléans. De plus, les statuts prévoiront que toute opération ayant ou pouvant avoir pour objet ou pour effet de remettre en cause de manière fondamentale l'indépendance du Groupe ou sa tradition d'excellence, son attachement à la famille Rothschild ou le rôle que celle-ci y tient, son utilisation du nom Rothschild, ou le fait que les activités prépondérantes du Groupe sont les activités bancaires et financières, sera soumise à l'accord préalable et unanime des commandités, y compris dans les cas où cette opération ne nécessiterait pas l'accord de l'assemblée générale des actionnaires.

- *Gérance et direction exécutive* : la Gérance de Paris Orléans sera confiée à PO Gestion, qui sera gérant unique de Paris Orléans et assurera la direction exécutive de cette dernière. Outre David de Rothschild qui sera Président de PO Gestion, celle-ci sera dotée de deux directeurs généraux, Nigel Higgins (actuellement directeur général de RCH) et Olivier Pécoux (actuellement membre du directoire et Directeur général de Paris Orléans). Ensemble, ils assureront la direction exécutive du Groupe.
- *Organe de contrôle* : Paris Orléans conservera un Conseil de surveillance, dont Eric de Rothschild demeurera le Président. Conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées « Code Afep-Medef », le tiers au moins des membres du Conseil de surveillance sera indépendant. Il sera proposé à l'Assemblée générale mixte des actionnaires de Paris Orléans prévue pour le 8 juin 2012 d'élire les personnes suivantes en tant que membres du nouveau Conseil de surveillance de Paris Orléans : Eric de Rothschild (Président), Alexandre de Rothschild, Antony de Rothschild, Martin Bouygues, Sylvain Héfès, François Henrot, Christian de Labriffe, André Lévy-Lang, Lucie Maurel, Philippe de Nicolay, Jacques Richier, Judith Sprieser, Sipko Schat (représentant le groupe Rabobank) et Lord Leach of Fairford (représentant le Groupe Jardine Matheson). Conformément à la loi, le Conseil de surveillance, en tant que représentant des actionnaires, assurera le contrôle permanent de la gestion de Paris Orléans, les résultats de cette mission étant consignés dans un rapport présenté chaque année à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Le Conseil de surveillance devra également approuver le rapport de son Président sur le contrôle interne, il aura, comme le Gérant, le pouvoir de convoquer les assemblées générales d'actionnaires.

Les pouvoirs du Conseil de surveillance seront en outre renforcés par les statuts de Paris Orléans. En particulier, le Conseil de surveillance se prononcera par voie d'avis consultatifs remis au Gérant sur :

- les orientations stratégiques du Groupe ;
- le budget annuel et le plan d'affaires à trois ans ;
- toute opération significative de croissance externe, de cession d'activité ou de branche d'activité, ou de rapprochement, étant précisé que toute opération de ce type portant sur des actifs, une activité ou une branche

- d'activité représentant au moins 5% du chiffre d'affaires ou du résultat consolidé de Paris Orléans sera nécessairement réputée significative ;
- toute initiative stratégique ou réorientation majeure du Groupe ; et
- le Conseil de surveillance sera en outre invité à émettre des recommandations aux actionnaires de Paris Orléans sur la politique de distribution de dividendes.
- *Comités de Paris Orléans* : compte tenu du statut de compagnie financière de RCSAS et du fait que Paris Orléans a été désignée comme l'entreprise consolidante du Groupe chargée d'en effectuer le suivi prudentiel, Paris Orléans assure le pilotage du dispositif de contrôle interne du Groupe. A l'issue de la Transformation, ce pilotage sera organisé de la manière suivante :
 - Comités constitués au sein de PO Gestion : Comité des Risques du Groupe (*Group Risk Committee*), Comité Conformité du Groupe (*Group Compliance Committee*), Comité de Coordination de l'Audit Interne du Groupe (*Group Internal Audit Coordination Committee*) et Comité des nominations.
 - Comité constitué au sein du Conseil de surveillance de Paris Orléans : Comité des comptes.

La description de la composition du Conseil de surveillance de Paris Orléans et des organes sociaux de PO Gestion à l'issue de la Transformation, telle qu'envisagée à la date du présent document, figure au paragraphe 14.1.3 du Chapitre III.

5.1.4 Evolution de la capitalisation boursière

Le tableau suivant présente l'évolution de la capitalisation boursière de Paris Orléans (seule société concernée par la Transformation et les Apports dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou non) avant et après annonce de la Transformation et des Apports :

| | Avant annonce | Après annonce |
|------------------------------|---------------|---------------|
| Nombre de titres de capital* | 32 515 587 | 32 515 587 |
| Valeur de référence (€)** | 16,76 | 17,00 |
| Capitalisation (M€) | 545 | 553 |
| Flottant*** (M€) | 215 | 218 |

* En ce compris 145 040 certificats d'investissement qui ne sont pas cotés.

** Avant annonce de la Transformation et des Apports : cours moyen pondéré par les volumes sur un mois (CMP – source Thomson One) au 4 avril 2012 ; après annonce de la Transformation et des Apports : cours de clôture (source Thomson One) au 5 avril 2012.

*** 39,4% du capital.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution théorique de la capitalisation boursière de Paris Orléans après réalisation des Apports :

| | Avant Apports | Après réalisation des Apports |
|------------------------------|---------------|-------------------------------|
| Nombre de titres de capital* | 32 515 587 | 70 903 029 |
| Valeur de référence (€)** | 16,76 | 16,76 |
| Capitalisation (M€) | 545 | 1 188 |
| Flottant*** (M€) | 215 | 619 |

* En ce compris 145 040 certificats d'investissement qui ne sont pas cotés.

** Cours moyen pondéré par les volumes sur un mois (CMP – source Thomson One) au 4 avril 2012 avant annonce de la Transformation et des Apports.

*** Avant Apports : 39,4 % du capital ; après Apports : 52,1% du capital.

5.1.5 Incidence sur le bénéfice net par action

Le tableau ci-dessous présente l'impact théorique des Apports sur le bénéfice de Paris Orléans :

| | Avant Apports | Après réalisation des Apports (pro forma) |
|---|---------------|---|
| Résultat net consolidé retraité*** exercice clos le 31 mars 2011 (K€) | 71 048 | 123 114* |
| Nombre de titres de capital** | 30 001 467 | 68 388 909 |
| BNPA retraité*** (€) | 2,4 | 1,8 |

* Donnée financière non audité, source : Paris Orléans.

**Hors actions auto-détenues et auto-controlées (NMR).

***Retraité des produits exceptionnels de réévaluation liés à la première consolidation de RCB par intégration globale dans les comptes de Paris Orléans lors de l'exercice clos le 31 mars 2011(31,4M€ inclus dans le résultat net – part du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2011 publié).

L'analyse de la dilution ou de la relation du bénéfice net par action (BNPA), du fait de la réalisation des Apports, présentée ici sur l'exercice clos le 31 mars 2011 est très variable d'un exercice à l'autre en raison de la forte volatilité du résultat de Paris Orléans qui, dans sa configuration actuelle, est principalement lié aux cessions opérées dans le cadre de son activité d'investissement pour compte propre.

Les fonds propres consolidés part du Groupe au 31 décembre 2011, du fait de la réalisation des Apports, passeraient eux de 730M€ à 1 236M€(données non auditées), soit une augmentation de 69%.

5.1.6 Orientations nouvelles envisagées

Les orientations stratégiques fondamentales des deux activités principales du Groupe, à savoir l'activité de Capital investissement exercée directement par Paris Orléans et les activités bancaires exercées par les filiales de Paris Orléans (dont principalement RCB, RCH, NMR et leurs filiales), ne seront pas affectées ou remises en cause par la Transformation et les Apports.

En revanche, le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 1.2 du Chapitre II pour la description des avantages attendus de la Transformation et des Apports pour le Groupe, et notamment au paragraphe 1.2.1.2 relatif aux possibilités de développement nouvelles du Groupe et au paragraphe 1.2.1.4 relatif au renforcement et à la pérennisation du contrôle exercé par la famille Rothschild sur le Groupe.

5.1.7 Prévisions à court et moyen termes concernant l'activité et d'éventuelles restructurations, les résultats et la politique de distribution de dividendes

A la date du présent document, les organes sociaux du Groupe n'ont arrêté aucune décision relativement à d'éventuelles restructurations autres que la Transformation et les Apports. Toutefois, le Groupe se réserve la possibilité de réaliser d'autres opérations de restructuration ou réorganisation.

A la date du présent document, le Groupe ne prévoit pas de modifications significatives concernant la nature de ses activités et métiers.

Paris Orléans ne publie pas de prévisions ni à court ni à moyen terme.

La réalisation de la Transformation et des Apports améliorera la circulation des flux financiers au sein du Groupe. Compte tenu de cet élément, Paris Orléans prévoit de poursuivre sa politique de distribution de dividendes engagée au cours des dernières années (voir paragraphe 20.8 du Chapitre III).

5.1.7.1 Perspectives sur les résultats annuels au 31 mars 2012

La crise financière a affecté les activités de Conseil en ingénierie financière et de banque de financement. Le PNB de l'exercice clos le 31 mars 2012 devrait se situer à environ 1 140M€ en baisse modérée par rapport à l'année précédente, traduisant la solidité des revenus de Paris Orléans dans les marchés actuels.

L'activité d'investissement de *Merchant banking* a marqué une pause du fait du faible nombre de dossiers disponibles sur le marché et du niveau élevé des prix. La levée du fonds Five Arrows Secondary Opportunities III (FASO III) s'est poursuivie dans des conditions satisfaisantes ; le fonds a d'ores et déjà atteint un montant total d'engagements supérieur

à l'objectif initial de 200M€ Néanmoins, l'impact sur le PNB au 31 mars 2012 sera marginal compte tenu de la contribution pour l'instant modeste de cette activité naissante.

Dans un contexte financier qui reste particulièrement difficile, les résultats du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012 devraient afficher une baisse significative par rapport à ceux de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Le Groupe publiera le 29 juin 2012 un communiqué de presse relatif à ses résultats relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2012.

5.1.7.2 Perspectives à moyen terme

Dans un contexte marqué par les incertitudes macro-économiques et par l'évolution du cadre réglementaire, l'actionnariat stable et de long terme et la structure financière solide du Groupe lui permettent de poursuivre la stratégie de globalisation de ses métiers initiée depuis plusieurs années, tout en accentuant son développement dans les pays émergents dans lesquels il est dès à présent bien positionné pour tirer pleinement profit de leur croissance. Enfin le Groupe reste très attentif à sa structure de coût.

Les perspectives de développement de l'activité de Capital investissement sur fonds propres de Paris Orléans restent encourageantes, surtout en direction des pays émergents. Des opportunités de cessions, génératrices de plus-values, restent possibles malgré un contexte de marché incertain.

A la suite de la Transformation, le Groupe entend entreprendre différentes initiatives qui lui permettront de réduire les charges associées aux fonctions support d'environ 20M€brut, à taux de change constant.

En outre, des réductions d'effectifs ciblées ont été engagées sur l'activité banque d'affaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, qui devraient avoir un impact brut d'environ 25M€en année pleine dès l'exercice se clôturant le 31 mars 2013.

5.2 Conséquences pour les apporteurs et leurs actionnaires

- Les Associés de RCB Apporteurs recevront en rémunération de l'Apport Associés RCB 14 666 700 actions nouvelles de Paris Orléans, soit 20,7% du capital et 16,4% des droits de vote de Paris Orléans après réalisation des Apports. Certains Associés de RCB Apporteurs adhéreront aux nouveaux pactes d'actionnaires relatifs à Paris Orléans qui seront mis en place à l'issue de la Transformation et des Apports (en ce compris les engagements de conservation y figurant) et dont la description figure au paragraphe 18.4 du Chapitre III.
- Les Associés de Financière Rabelais Apporteurs recevront en rémunération de l'Apport FR 6 106 872 actions nouvelles de Paris Orléans, soit 8,6% du capital et 6,8% des droits de vote de Paris Orléans après réalisation des Apports. Certains Associés de Financière Rabelais Apporteurs adhéreront aux nouveaux pactes d'actionnaires relatifs à Paris Orléans qui seront mis en place à l'issue de la Transformation et des Apports (en ce compris les engagements de conservation y figurant), dont la description figure au paragraphe 18.4 du Chapitre III.
- Les Actionnaires de RCH Apporteurs recevront en rémunération de l'Apport RCH 17 613 870 actions nouvelles de Paris Orléans, soit 24,8% du capital et 19,7% des droits de vote de Paris Orléans après réalisation des Apports. Certains Actionnaires de RCH Apporteurs souscriront des engagements de conservation des actions Paris Orléans reçus en rémunération de l'Apport RCH, dont la description figure au paragraphe 18.4 du Chapitre III.

CHAPITRE III -PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ BENEFICIAIRE DES APPORTS

1. PERSONNES RESPONSABLES POUR PARIS ORLEANS

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 1.1 du Chapitre I.

2. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 1.3 du Chapitre I.

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Données annuelles consolidées

| <i>En M€ le 31 mars</i> | <i>2011</i> | <i>2010</i> | <i>2009</i> |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Résultats | | | |
| Produit net bancaire | 1 214,6 | 871,7 | 752,8 |
| <i>dont Conseil en ingénierie financière⁽¹⁾ et Banque de financement</i> | 866,2 | 722,4 | 598,3 |
| Résultat brut d'exploitation | 243,2 | 180,4 | 158,4 |
| Résultat d'exploitation | 229,5 | 76 | 18,4 |
| <i>dont plus-values générées par l'activité de Capital investissement</i> | 50,0* | 1,1* | 69,0* |
| Résultat avant impôt | 315,7 | 89,7 | 98,8 |
| RESULTAT NET CONSOLIDE | 269,3 | 90,9 | 76,1 |
| <i>dont part du Groupe</i> | 102,4 | 25,7 | 46,8 |
| <i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i> | 166,8 | 65,2 | 29,3 |
| Activité | | | |
| Total de bilan | 8 615,7 | 7 718,4 | 7 926,7 |
| Caisses et banque centrale | 968,3 | 1 147,6 | 744,7 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1 675,9 | 2 117,0 | 2 261,4 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2 696,0 | 1 574,7 | 1 708,5 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 719,8 | 1 786,7 | 2 246,0 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 494,7 | 736,9 | 1 570,7 |
| Dettes envers la clientèle | 4 769,2 | 3 960,1 | 3 015,9 |
| Dettes représentées par un titre | 524,6 | 529,5 | 1 070,5 |
| CAPITAUX PROPRES | 1 684,5 | 1 404,1 | 1 209,3 |
| <i>dont capitaux propres - part du Groupe</i> | 731,7 | 538,5 | 501,1 |
| <i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i> | 952,8 | 865,6 | 708,2 |

* Donnée financière non audité, source : Paris Orléans.

(1) C'est-à-dire l'activité de Conseil financier indépendant.

| ENGAGEMENTS HORS BILAN <i>(en M€ au 31 mars)</i> | <i>2011</i> | <i>2010</i> | <i>2009</i> |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Engagements donnés | 570,7 | 1 054,8 | 1 695,9 |
| Engagements reçus | 229,3 | 278,7 | 212,8 |

| FLUX DE TRESORERIE (en K€ au 31 mars) | 2011 | 2010 | 2009 |
|---|-----------|-----------|----------|
| Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle | (645 541) | 904 207 | 506 167 |
| Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement | 510 932 | (367 025) | 198 968 |
| Total flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement | (200 952) | (50 662) | (19 836) |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie | (153) | - | 116 |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (335 714) | 486 520 | 685 415 |

Données semestrielles consolidées

| En M€ au 30 septembre | 2011 | 2010 |
|---|----------------|----------------|
| Résultats retraités ⁽¹⁾ | | |
| Produit net bancaire | 590,7 | 580,3 |
| <i>dont Conseil en ingénierie financière⁽²⁾ et Banque de financement</i> | 376,0* | 404,0* |
| Résultat brut d'exploitation | 131,4 | 115,8 |
| Résultat d'exploitation | 118,3 | 106,7 |
| <i>dont plus-values générées par l'activité de Capital investissement</i> | 49,1 | 7,2* |
| Résultat avant impôt | 121,9 | 152,2 |
| RESULTAT NET CONSOLIDE | 103,1 | 135,4 |
| <i>dont part du Groupe</i> | 42,4 | 53,3 |
| <i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i> | 60,8 | 82,1 |
| Activité | | |
| Total de bilan | 8 648,1 | 7 487,4 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1 188,9 | 2 136,7 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2 259 | 1 641 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 636,5 | 1 724,4 |
| CAPITAUX PROPRES | 1 761,6 | 1 419,8 |
| <i>dont capitaux propres - part du Groupe</i> | 711,4 | 534,8 |
| <i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i> | 1 050,2 | 885 |

* Données financières non auditées, source : Paris Orléans.

⁽¹⁾ Informations financières consolidées retraitées à la suite de la prise de contrôle exclusif du groupe RCB par Paris Orléans au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011.

⁽²⁾ C'est-à-dire l'activité de Conseil financier indépendant.

| ENGAGEMENTS HORS BILAN (en M€ au 30 septembre) | 2011 | 2010 |
|---|-------|-------|
| Engagement donnés | 506,9 | 714,7 |
| Engagements reçus | 213,7 | 248,8 |

| FLUX DE TRESORERIE (en K€ au 30 septembre) | 2011 | 2010 |
|---|---------|-----------|
| Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle | 760 183 | (531 811) |
| Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement | 489 438 | (22 793) |

| FLUX DE TRESORERIE <i>(en K€ au 30 septembre)</i> | 2011 | 2010 |
|---|-----------|-----------|
| Total flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement | (401 745) | (21 742) |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie | - | (42) |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 847 876 | (576 388) |

4. FACTEURS DE RISQUE

La présente section décrit les facteurs de risques afférents à Paris Orléans et à son Groupe, dont les principaux sont les risques financiers décrits au paragraphe 4.1 ci-dessous. Les facteurs de risque liés aux Apports sont décrits au paragraphe 26.1 du Chapitre III du présent document.

Le tableau ci-dessous résume les principaux risques découlant des activités du Groupe et indique les entités exposées et la localisation de la manifestation de ces risques :

| Catégorie de risques | Risques par métier | | | | |
|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|------------------|------------------------|
| | Activité bancaire | | | | Capital investissement |
| | Conseil financier indépendant | Banque privée et gestion d'actifs | Banque de financement | Merchant banking | |
| Risques financiers | | | | | |
| Crédit | | | ✓ | ✓ | ✓ |
| Marché | | | ✓ | ✓ | ✓ |
| Liquidité | | | ✓ | ✓ | ✓ |
| Risque opérationnel | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Risque juridique | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Risque macroéconomique | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |

4.1 Risques financiers

Les risques financiers liés aux activités du Groupe :

- le risque de crédit ;
- le risque de marché ; et
- le risque de liquidité.

Le lecteur est invité à se reporter à la Section IV « Gestion des risques associés aux instruments financiers » de l'annexe aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2011 de Paris Orléans figurant en Annexe 3 du présent document et à la Section V « Gestion des risques associés aux instruments financiers » des informations financières semestrielles consolidées pour le semestre clos le 30 septembre 2011 de Paris Orléans figurant en Annexe 4 du présent document pour la présentation des principaux risques financiers auxquels est exposé le Groupe et sur la manière dont le Groupe gère ceux-ci.

Les informations ci-dessous relatives à chacun de ces risques financiers complètent et doivent donc être lues en cohérence avec les sections des annexes aux comptes consolidés du Groupe visées ci-dessus.

4.1.1 Politique générale du Groupe en matière de gestion des risques financiers

Le Groupe étant placé sous le contrôle à long terme de la famille Rothschild, sa stratégie repose sur une approche prudente en matière de développement de l'activité ainsi que d'appétence pour le risque et de gestion de celui-ci. Le cadre de référence des risques du Groupe définit la philosophie et l'approche globale en matière de gestion des risques adoptées au sein du Groupe.

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des filiales bancaires à titre individuel. Si chacune d'elles est responsable de son dispositif de risques et de ses propres contrôles permanents, une « filière risques », telle que définie par le règlement CRBF 97-02 modifié, a été mise en place de manière intégrée au niveau du Groupe en 2011 et couvre sur une base consolidée tous les types de risques du Groupe. Le responsable de cette filière rapporte au Comité des risques du Groupe, rattaché au Directoire de Paris Orléans.

4.1.2 Risques de crédit

- Exposition au risque de crédit :

Le risque de crédit est matérialisé en cas de défaut de contreparties ou de clients au moment de faire face à leurs obligations. Le risque est géré et contrôlé par les procédures de documentation des prêts consentis, la politique d'octroi de crédit et dans la surveillance et la revue des procédures d'une manière indépendante des directions opérationnelles.

Les valeurs exposées au risque du Groupe se répartissent principalement, par ordre décroissant d'importance, au Royaume-Uni, en France, dans le reste de l'Union Européenne et en Suisse. En termes de répartition par secteurs d'activité, le risque de crédit concerne principalement le secteur financier et le secteur gouvernemental. Compte tenu de la stratégie de réduction des activités de crédit du Groupe, la prépondérance des expositions sur ces secteurs s'explique par un niveau de liquidités important dans le bilan. L'essentiel de l'exposition au risque de crédit du Groupe provient de l'exposition aux emprunts d'Etat, aux établissements bancaires détenus à des fins de liquidité et aux financements accordés à des entreprises et à des clients privés (voir également les analyses du risque de crédit figurant dans les notes annexes aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2011 du Groupe (figurant en Annexe 3 du présent document) et dans les notes annexes aux informations financières semestrielles consolidées pour le semestre clos le 30 septembre 2011 du Groupe (figurant en Annexe 4 au présent document).

Les activités du Groupe générant un risque de crédit sont les suivantes :

- La Banque de financement : Le portefeuille de prêts du Groupe se compose essentiellement de financements accordés à des entreprises immobilières britanniques de taille moyenne, à des sociétés minières et à des sociétés européennes sous LBO de grande envergure (voir également le paragraphe 6.1.1.1 du Chapitre III). Le Groupe maintient un suivi régulier de la qualité de ses contreparties. Lorsque cette information est disponible, la notation de la qualité du crédit des contreparties (*rating*) est prise en compte avant de consentir tout crédit ainsi que dans le cadre des décisions relatives à la gestion de l'exposition aux contreparties concernées.
- *les Prêts « corporate » au sein de NMR* : NMR propose des prêts commerciaux principalement à des entreprises, et essentiellement au Royaume-Uni et dans l'Union européenne. Le portefeuille de créances se compose de plusieurs sous-portefeuilles d'actifs spécialisés. Une part importante des prêts consentis est garantie par des actifs :
 - ✓ *Immobilier* : il s'agit de prêts à des entreprises garantis par les flux de trésorerie générés par des biens immobiliers commerciaux. Les crédits sont garantis par des loyers sur les biens immobiliers (situés en majorité au Royaume-Uni), provenant d'un large éventail de locataires.
 - ✓ *Prêts à effet de levier* : il s'agit de participation à des financements à effet de levier, d'octroi de prêts, d'émission sur le marché primaire et de négociation sur le marché secondaire de prêts à effet de levier et de gestion de produits structurés. Le portefeuille se compose de créances sur des entreprises européennes et britanniques garanties par des titres de créances convertibles ou des hypothèques.
 - ✓ *Ressources naturelles* : il s'agit de financements (financements de projets, prêts aux entreprises, financement de matières premières) destinés à un large éventail de sociétés du secteur des matières premières. Les créances sont quasiment toutes garanties. Les sûretés peuvent prendre la forme de titres de créances convertibles ou d'hypothèques.
- *Les Prêts au sein de RBZ et RBI* : Au niveau de RBI, il s'agit de lignes de crédit destinées principalement à des particuliers et garanties par des produits financiers, des portefeuilles d'investissement et des biens immobiliers résidentiels ou commerciaux (garanties toujours supérieure à 100% du montant prêté). Au niveau de RBZ, il s'agit de lignes de crédit également principalement destinées à des particuliers et presque toutes entièrement garanties (prêts dits « lombards »).

- Le Merchant banking : Dans le cadre de ses activités de *Merchant banking*, le Groupe participe également à des financements à effet de levier sous forme de dettes mezzanine.
- L'activité de Capital investissement sur fonds propres : Paris Orléans participe à des financements à effet de levier sous forme de dettes mezzanine.

L'exposition aux emprunts d'Etat et des établissements bancaires détenus à des fins de liquidité : les entités bancaires procèdent à des achats d'actifs liquides susceptibles d'être placés sur le marché, généralement de qualité *investment grade*, à des fins de liquidité, d'investissement en capital et de gestion du bilan.

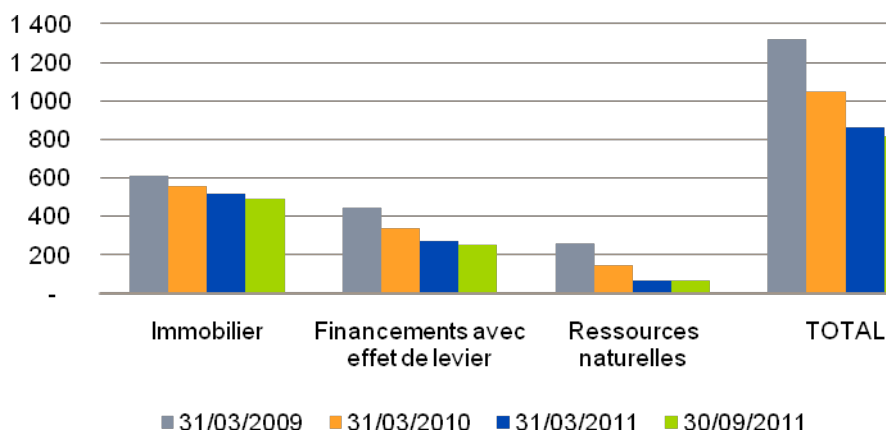
- Informations complémentaires sur la gestion du risque de crédit des prêts « *corporate* » :

Depuis plusieurs années, la stratégie du Groupe est de réduire le portefeuille des prêts « *corporate* » accordés dans le cadre de son activité de Banque de financement auprès des entreprises afin de ne conserver qu'une activité de crédit envers les particuliers qui sont clients de la Banque privée.

Cette stratégie s'est poursuivie au cours du dernier exercice avec une diminution du montant total des prêts « *corporate* » (immobilier, financements avec effet de levier et ressources naturelles) accordés par le Groupe à 813M€ au 30 septembre 2011 contre 1 319M€ au 31 mars 2009 (évolution sur trois ans et demi).

| Montants nets en M€* | 31/03/2009 | 31/03/2010 | 31/03/2011 | 30/09/2011 |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Immobilier | 610 | 558 | 519 | 491 |
| Financements avec effet de levier | 448 | 340 | 271 | 254 |
| Ressources naturelles | 261 | 148 | 70 | 68 |
| TOTAL | 1 319 | 1 046 | 860 | 813 |

*Donnée financière non audité, source : Paris Orléans.



*Données financières non auditées, source : Paris Orléans.

- Coût du risque de crédit pour le Groupe :

Le lecteur est invité à se reporter à la note n°27 « Coût du risque » de l'annexe aux comptes consolidés de Paris Orléans pour l'exercice clos le 31 mars 2011 figurant en Annexe 3 du présent document et note n°23 « Coût du risque » de l'annexe aux informations financières semestrielles consolidées de Paris Orléans du semestre clos le 30 septembre 2011 figurant en Annexe 4 du présent document pour la présentation des pertes sur créances irrécouvrables résultat d'impayés ou de défaillance de contreparties ainsi que les dépréciations constatées et leur incidence sur les résultats du Groupe.

- Situation de dépendance :

Le Groupe n'est pas en situation de dépendance, à quelque titre que ce soit, vis-à-vis de l'un de ses clients ou fournisseurs.

* Donnée financière non audité, source : Paris Orléans.

4.1.3 Risques de marché

- Exposition aux risques de marché :

L'exposition au risque de marché est faible par rapport au montant des fonds propres, les activités de négociation se concentrant sur la couverture des besoins des clients plutôt que sur la prise de positions pour compte propre. Les activités de négociation du Groupe se limitent à des produits simples – le Groupe ne négocie ni instruments dérivés complexes, ni autres instruments exotiques.

Le Groupe utilise des instruments dérivés pour gérer son risque de taux d'intérêt et son risque de change sur ses actifs et passifs financiers.

Ces instruments ont pour vocation:

- d'échanger en intérêts à taux variable des intérêts à taux fixe reçu sur des prêts accordés à la clientèle à long terme ou payés à la clientèle sur ses dépôts à terme ;
- d'échanger au travers de swaps de devise, les intérêts perçus sur des actifs évalués en devise contre des intérêts à taux variable versés pour le financement de ces actifs ; et
- d'échanger un taux variable contre un taux fixe sur un financement afin d'en fixer le coût pour la réalisation de projets internes.

- Risque de change :

La gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit de la position de change structurelle ou de la position de change opérationnelle.

Le risque de change structurel : Le risque de change structurel de Paris Orléans résulte des investissements durables du Groupe dans des actifs en devises étrangères, la devise de référence du Groupe étant l'euro. Les actifs en devises étrangères qualifiés de structurels sont les fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger qui trouvent leur origine dans des acquisitions de filiales, des souscriptions à leur capital ou dans la capitalisation de résultats locaux.

Les risques de change structurels sont concentrés sur les principales filiales qui portent les activités bancaires et de gestion d'actifs du Groupe. Ces positions sont essentiellement en francs suisses et en livre sterling. Ce risque de change se matérialise lors de la conversion en euro des comptes des filiales en monnaie locale. Il est comptabilisé en capitaux propres dans les réserves de conversion. La variation des réserves de conversion est établie à chaque date d'arrêt et publiée sur une ligne spécifique du tableau de variation des capitaux propres consolidés (voir les comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2009, 2010 et 2011 figurant en Annexes 1, 2 et 3 du présent document, et les informations financières semestrielles consolidées du Groupe au 30 septembre 2011 figurant en Annexe 4 du présent document).

Le risque de change opérationnel : Le risque de change opérationnel résulte pour le Groupe de ses investissements en titres libellés en devise et de manière plus générale des positions financières créées par les actifs et passifs en devises autres que ceux libellés dans la monnaie fonctionnelle d'une filiale. La politique générale du Groupe est de limiter les positions de change opérationnelles par des emprunts en devises étrangères et des instruments dérivés permettant d'immuniser ou de réduire le risque de change.

L'annexe aux états financiers consolidés indique dans la partie IV (voir les comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2009, 2010 et 2011 figurant en Annexes 1, 2 et 3 du présent document) et la partie V (voir les informations financières semestrielles consolidées du Groupe au 30 septembre 2011 figurant en Annexe 4 du présent document) relative à la gestion des risques associés aux instruments financiers, les positions de changes opérationnelles à chaque date d'arrêt.

- Informations complémentaires sur la gestion du risque sur titres de capital :

Le Groupe est exposé au risque de prix attachés aux sur titres de capital par la détention d'investissements en actions. Pour les autres actifs, comme les titres obligataires, aucun n'est indexé sur un indice boursier, et ne peut être considéré comme sensible à la hausse ou à la baisse des indices boursiers.

Le tableau suivant présente le stock de titres de capital du Groupe par zone géographique :

| <i>Chiffres en K€</i> | Royaume Uni et Iles Anglo- normandes | France | Reste Europe | Suisse | Amérique | Australie et Asie | Autres | 30/09/2011 |
|---------------------------------------|--|---------|-----------------|---------|----------|----------------------|--------|----------------|
| Titres de capital | 11 061 | 222 334 | 31 100 | 154 878 | 40 574 | 25 172 | 19 334 | 504 453 |
| Options et autres dérivés sur actions | - | 6 480 | - | - | - | - | - | 6 480 |

Les principaux risques correspondent aux activités de Capital investissement et à la détention d'une participation dans la Banque Privée Edmond de Rothschild SA à Zurich.

Si le prix de tous les titres de capital dont dépendent ces instruments baissait de 5%, l'incidence au niveau du compte de résultat serait une charge après impôt de 2,0M€(0,7M€ au 31 mars 2011) et une diminution des capitaux propres de 24,5M€(23,5M€ au 31 mars 2011).

La majeure partie de ces actifs sont des titres non cotés en relation avec l'activité de Capital investissement pour compte propre de Paris Orléans et dans une moindre mesure avec l'activité de *Merchant banking*.

Au niveau de ces activités de Capital investissement propres à Paris Orléans, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur :

- le Directoire, qui assure un pilotage et une surveillance continue des risques adaptés aux activités de Paris Orléans et sans l'approbation duquel aucun investissement ne peut être réalisé ;
- le Comité d'audit, qui peut être amené à considérer les impacts potentiels sur l'information comptable et financière d'un risque préalablement identifié ou qui viendrait à sa connaissance ; et
- le Comité d'investissement et de suivi, auquel sont adressées les propositions d'investissement et qui couvre l'ensemble des actifs détenus en portefeuille.

Les équipes d'investissement sont expérimentées dans la réalisation d'investissements de type *private equity*. De plus, les choix d'investissement de Paris Orléans répondent à des critères de sélection exigeants et suivent des procédures d'investissement strictes. La gestion active de ces actifs s'appuie sur le suivi régulier des performances de chaque société.

Les performances opérationnelles et financières de ces sociétés sont suivies et analysées avec la direction à intervalles réguliers. Ces entretiens réguliers permettent d'anticiper au mieux l'évolution de chaque participation et de prendre les décisions appropriées. Cette approche spécifique par société est complétée au niveau de Paris Orléans d'une analyse globale de la répartition des investissements entre les différents secteurs de l'économie pour assurer une bonne diversification des actifs.

Par ailleurs, le Groupe n'effectue pas d'opérations sur instruments dérivés pour couvrir son risque sur les titres de capital.

- Risque de taux :

Le tableau ci-dessous donne l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt. Il montre, pour chaque devise, l'impact sur la juste valeur des actifs et passifs portant intérêts et des dérivés de taux d'intérêt, d'une variation des taux d'intérêt de plus ou moins 100 points de base. Ce tableau inclut tous les risques de taux d'intérêt ayant pour origine les instruments financiers, y compris pour les activités bancaires et de trésorerie du Groupe. Le Groupe a émis également trois dettes subordonnées à durée indéterminée de respectivement 125M£, 200M€ et 150M€ pour lesquelles il n'existe aucune obligation de remboursement ou de paiement d'intérêts. Ces dettes sont considérées comme des capitaux propres et sont comprises dans les participations ne donnant pas le contrôle dans les comptes du Groupe et à ce titre n'ont pas été incluses dans le tableau ci-dessous.

| Chiffres en k€ | 30/09/2011 | | 31/03/2011 | |
|----------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| | +100 bps | -100 bps | +100 bps | -100 bps |
| USD | 752 | (758) | 286 | (290) |
| EUR | (685) | 701 | 1 500 | (1 498) |
| GBP | (280) | 232 | (3 635) | 3 683 |
| CHF | (864) | 892 | (1 848) | 1 902 |
| Autres | 30 | (30) | (5) | 6 |
| TOTAL | (1 047) | 1 037 | (3 702) | 3 803 |

Au 30 septembre 2011, dans le cadre de l'activité de Capital investissement en France, Paris Orléans et ses filiales ont contracté des emprunts à vue et à terme, dont 128,4M€ sont à taux variable et 22,8M€ à taux fixe et détiennent des titres obligataires dont 115,6M€ à taux variable et 33,8M€ sont à taux fixe.

4.1.4 Risque de liquidité

- Politique de gestion du risque de liquidité :

Les entités bancaires régulées du Groupe (dont NMR, RBZ, RBI et RCB) gèrent de manière indépendante leur liquidité. Il n'existe pas de centralisation. Toutefois, un comité Groupe, le « Group Alco », est en charge à la fois de la stratégie de la gestion de la liquidité et du suivi de ce risque pour l'ensemble du Groupe. Ce comité se réunit mensuellement a minima, et plus en cas de nécessité.

Lors de la réunion mensuelle, le comité :

- s'assure du respect des limites internes,
- revoit les hypothèses et les résultats des *stress tests*,
- suit l'évolution de la structure actif-passif des entités bancaires, la structure des dépôts de la clientèle, les prêts et emprunts intragroupe, les actifs de trésorerie disponible à court terme et le respect des ratios réglementaire.

- Structure de financement des entités bancaires :

Les entités bancaires se refinancent majoritairement auprès de la clientèle et dans une moindre mesure auprès des établissements de crédit et par émissions de titres.

Depuis le début de la crise en 2007, le Groupe s'est efforcé de conserver un important volant de liquidités, en réduisant le montant des engagements figurant à son bilan, en diversifiant ses sources de financement et en allongeant ses échéances. Au 30 septembre 2011, les disponibilités auprès des banques centrales et autres établissements financiers représentent 48% (43 % au 31 mars 2011) des actifs du bilan.

NMR

L'émission de titres de dettes, en tant que mode de refinancement tend à disparaître étant donné l'étroitesse du marché secondaire sur ces titres émis par des établissements de la taille de NMR. Au 30 septembre 2011, il ne reste au passif en tant que « dettes représentées par un titre » qu'un certificat de dépôt de 100M€ et un EMTN de 70M€, tous deux arrivant à échéance en mars 2012.

Les comptes à terme de la clientèle bloqués sur des maturités moyen terme constituent une importante source de refinancement pour NMR. Au 30 septembre 2011, les dépôts à terme de la clientèle s'élevaient à 730M€

RBZ

Les dépôts à vue constituent la principale source de financement de RBZ. Ces encours sont placés en priorité auprès de la banque centrale Suisse en accord avec la politique du Groupe de minimiser les expositions sur le marché interbancaire. Au 30 septembre 2011, ces encours s'élevaient à 2 010M€

RBI

La gestion du risque de liquidité, assise sur le respect d'un ratio minimum de 20% entre les dépôts de la clientèle et les actifs mobilisables en trésorerie sous le délai d'une semaine, est suivie au travers d'une *stress test* d'impasse de liquidité sur cinq ans. Au 30 septembre 2011, les dépôts de la clientèle s'élevaient à 734,9M€

RCB

Les liquidités de RCB se composent des comptes de clients et d'OPCVM, ainsi que du résultat en formation de la banque. Elles sont placées au jour le jour sur le marché monétaire. Au 30 septembre 2011, les dépôts de la clientèle s'élevaient à 887,9M€

- Position de « holding de tête » de Paris Orléans :

Du fait de la position de Paris Orléans, en tant que « holding de tête » du Groupe, les liquidités de ce dernier dépendent dans une large mesure de l'activité des filiales opérationnelles, qui ne sont pas tenues de mettre à disposition du Groupe leurs moyens financiers. Ceci est d'autant plus significatif dans un contexte marqué par une régulation bancaire et financière toujours plus stricte, qui pourrait à l'avenir restreindre les remontées de flux financiers des filiales à Paris Orléans. Le risque principal serait alors que Paris Orléans, en raison de remontées insuffisantes de flux financiers provenant de ses filiales, ne parvienne pas à faire face à ses obligations contractuelles ou ne soit pas en mesure de distribuer des dividendes.

- Conditions contractuelles des contrats de crédits souscrits par le Groupe auprès de tiers :

A la date du présent document, le Groupe respecte l'ensemble des termes contractuels des contrats de crédits et emprunts obligataires souscrits auprès de tiers (voir le paragraphe 10.3 du Chapitre III), en ce compris les *covenants* et autres clauses restrictives prévus par certains de ces emprunts. Aucun non-respect de ces *covenants* et autres clauses restrictives n'est jamais intervenu. Ces *covenants* et clauses restrictives, qui sont usuels pour ces types d'emprunts, ont notamment trait à des clauses d'exigibilité anticipée au titre desquelles les emprunts concernés peuvent devenir immédiatement exigibles dans certains cas tels que le non-paiement des intérêts et du principal, l'insolvabilité de l'entité emprunteuse et le manquement de cette dernière à ses obligations en matière de respect de ses ratios financiers. Plusieurs de ces contrats d'emprunts contiennent en outre des clauses de défaut croisé, en application desquelles toute défaillance de l'emprunteur au titre d'un contrat peut entraîner un paiement immédiat du solde des sommes empruntées non seulement au prêteur concerné mais également à d'autres prêteurs.

Certains de ses contrats de crédit contiennent des clauses d'exigibilité anticipée qui auraient pu être déclenchées par la Transformation et/ou les Apports. Concomitamment à l'annonce au marché de la Transformation et des Apports, Paris Orléans a régularisée ses différentes obligations de notification en exécution des contrats par courrier auprès de chaque établissement de crédit, y compris pour les obligations de notification a posteriori. A la date du présent document, tous les établissements de crédit notifiés ont donné leur accord à la Transformation et aux Apports.

Les emprunts bancaires visés ci-dessus contiennent l'obligation pour Paris Orléans de respecter un certain nombre de clauses restrictives et de ratios financiers que Paris Orléans a toujours respectés. Ces ratios ont été définis contractuellement et sont établis sur la base des comptes sociaux de Paris Orléans et communiqués aux banques suivant une périodicité le plus souvent semestrielle au moyen d'un certificat signé par un mandataire de Paris Orléans.

Les ratios sur lesquels porte l'observation sont de trois types :

- le ratio de fonds propres (rapport de l'endettement financier net sur les fonds propres) doit être supérieur à 0,33% ;
- la situation nette sociale de Paris Orléans (montant du capital, des primes, des autres réserves y compris le report à nouveau auquel s'ajoute le résultat de la période) doit être supérieure à 550 000 euros ; et
- le ratio de liquidité (rapport des actifs financiers d'une durée inférieure ou égale à trois mois sur les dettes d'une durée inférieure ou égale à trois mois) doit demeurer supérieur à 1.

- Ratio de liquidité :

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 4.3.1.5 du Chapitre III ci-dessous et à l'annexe D des comptes consolidés du Groupe figurant en Annexe 3 au 31 mars 2011 du présent document et des informations financières semestrielles consolidées du Groupe au 30 septembre 2011 figurant en Annexe 4 du présent document.

4.1.5 Informations financières spécifiques

Conformément aux recommandations du Forum de Stabilité Financière, l'exposition du Groupe aux actifs à risque induits par la crise financière est présentée ci-dessous. Ces produits sont valorisés à chaque date d'arrêté à leur valeur de marché. Collateralized Debt Obligations (« CDOs »)

| 30 septembre 2011 | | | | | | | | | |
|-------------------|--------------|--------|--------------|---------------|----------------|--------------|---------------|----------------|--------------|
| (M€) | CDO-subprime | | | Autres CDO | | | Total CDO | | |
| | Nominal | Décote | Juste valeur | Nominal | Décote | Juste valeur | Nominal | Décote | Juste valeur |
| Senior | - | - | - | 13,42 | (5,79) | 7,63 | 13,42 | (5,79) | 7,63 |
| Mezzanine | - | - | - | 64,68 | (24,10) | 40,58 | 64,68 | (24,10) | 40,58 |
| Pari Passu | - | - | - | 6,41 | (1,88) | 4,53 | 6,41 | (1,88) | 4,53 |
| First Loss | - | - | - | 21,35 | (14,40) | 6,96 | 21,35 | (14,40) | 6,96 |
| TOTAL | - | - | - | 105,85 | (46,17) | 59,69 | 105,85 | (46,17) | 59,69 |

Depuis le 30 septembre 2008, il ne reste plus aucun actif exposé au marché des emprunts hypothécaires américains (*subprimes*).

Sur les autres CDO, les dépréciations ont été comptabilisées soit en capitaux propres dans les écarts d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente, soit en compte de résultat dans le coût du risque ou, pour les CDO synthétiques avec un dérivé incorporé, dans les gains / pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Aucun titre ne fait l'objet de protection de la part d'un assureur *monoline* ou d'une institution financière.

- Commercial Mortgage-Backed Securities (« CMBS »)

| (M€) | Royaume-Uni | | Autres | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Exposition Brute | Exposition nette | Exposition brute | Exposition nette |
| Solde au 31 mars 2011 | | 27,50 | 17,07 | |
| Remboursements | | (0,17) | (0,17) | - |
| Décote liée aux variations de taux de change | | 0,76 | 0,48 | - |
| Gains / pertes de valeur par réserve AFS | | - | (3,82) | - |
| Solde au 30 septembre 2011 | | 28,09 | 13,56 | 35,45 |
| | | | | 22,64 |

Toutes les expositions CMBS sont situées au Royaume-Uni et en Europe. Ces expositions sont comptabilisées en « Actifs financiers disponibles à la vente » dans la catégorie « Portefeuille – Titres à revenu fixe ». Ces actifs ne sont pas couverts.

- LBO

Le tableau ci-dessous présente le nombre de dossiers dans le cadre de l'activité de LBO et les engagements en résultant :

| (M€) | Au 30 septembre 2011 | Au 31 mars 2011 |
|------------------------------------|----------------------|-----------------|
| Parts finales⁽¹⁾ | | |
| Nombre de dossiers | 56 | 64 |
| Engagements | 293,46 | 364,30 |

(1) Exposition de crédit qui sera à la charge de Paris Orléans.

Au 31 mars 2008, les financements LBO étaient comptabilisés dans les « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et dans les « Actifs disponibles à la vente ». Au 1^{er} juillet 2008, ces actifs ont été reclassés en « Prêts et créances » et

sont valorisés au coût amorti à partir de cette date. Cette présentation indique la juste valeur à laquelle ces actifs auraient été enregistrés sans cette reclassification.

4.2 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, aux personnels et aux systèmes internes, ou à des événements extérieurs.

4.2.1 Exposition du Groupe au risque opérationnel

Les incidents opérationnels, tels que définis par la réglementation bancaire, recouvrent les sept catégories de risques, dites « catégories bâloises », suivantes : (i) la fraude interne, (ii) la fraude externe, (iii) les pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail, (iv) les clients, produits et pratiques commerciales, (v) les dommages occasionnés aux actifs physiques, (vi) les interruptions d'activité et les dysfonctionnements des systèmes et (vii) l'exécution, la livraison et la gestion des processus.

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle II, les filiales bancaires du Groupe ont mis en œuvre des dispositifs de gestion des risques opérationnels. Les systèmes de mesure et de surveillance se fondent sur des référentiels et un ensemble de méthodologies et de calcul de l'exigence en fonds propres affectés à ces risques. L'ensemble des collaborateurs a contribué à la mise en œuvre des démarches locales.

4.2.2 Types de risques opérationnels auxquels le Groupe est exposé

Les catégories de risque opérationnel au sein du Groupe sont les suivantes :

- interruption d'activité et défaillance des systèmes ;
- clients, produits et pratiques métier ;
- dommage des actifs physiques ;
- pratiques de l'employeur et sécurité sur le lieu de travail ;
- exécution, livraison et gestion des processus ;
- fraude externe ; et
- fraude interne.

Le Groupe considère qu'un contrôle du risque opérationnel défaillant peut, à des degrés divers, entraîner un risque de réputation (en effet, un membre du groupe dont les pratiques métiers seraient mal perçues, à juste titre ou non, pourrait voir diminuer sa clientèle, devoir gérer des litiges coûteux ou constater une diminution de ses revenus), le risque de réputation étant inhérent à la plupart des aspects de l'activité et devant être intégré lors de toute prise de décision.

4.2.3 Identification et évaluation des risques

L'organe exécutif de chaque entité opérationnelle doit :

- identifier et évaluer les risques opérationnels auxquels l'entité est exposée compte tenu des spécificités des marchés sur lesquels elle opère ;
- mettre en œuvre des contrôles ou des processus de réduction du risque adaptés à chaque ligne de métier ; et
- vérifier que les principaux risques opérationnels ont été correctement identifiés et contrôlés sous la forme d'une autoévaluation annuelle.

Les entités opérationnelles doivent également décider de la forme et du contenu de cette vérification avec l'organe délibérant local, ou le comité d'audit local, ou sinon avec l'équipe dirigeante ou le comité exécutif local.

L'autoévaluation des risques opérationnels par la direction s'accompagne d'une cartographie des risques, qui décrit les risques opérationnels auxquels est confrontée l'activité, précise les contrôles en place pour atténuer ces risques et évalue l'impact potentiel du risque, en termes quantitatifs.

4.2.4 Déclaration des incidents

Les Directeurs des entités opérationnelles doivent identifier, faire remonter et signaler les incidents de risque opérationnel et les faiblesses de contrôle qui donnent lieu ou peuvent donner lieu à une perte financière ou sont susceptibles d'entacher la réputation du Groupe.

Tous les événements de risque opérationnel que la direction locale considère comme significatifs doivent être signalés. Le terme « significatif » ne doit pas être réduit à une simple notion de perte financière. Au contraire, il faut considérer l'impact potentiel de l'événement plus largement, en incluant notamment :

- les événements se traduisant par une panne des systèmes ou des processus, mais où une perte financière a été évitée ;
- les événements provoqués par de nouvelles circonstances que les processus ou systèmes existants n'avaient pas envisagées ; et
- les événements où les causes ou les circonstances de la perte pourraient probablement se reproduire dans d'autres parties du Groupe, indiquant une faiblesse intrinsèque des systèmes et processus.

Systèmes de mesure et de surveillance du risque opérationnel

Aux fins réglementaires, le Groupe Paris Orléans doit détenir suffisamment de fonds propres pour couvrir ses risques opérationnels.

Les entités détenues par RCH ont adopté l'approche de base (BIA - *Basic Indicator Approach*) pour le calcul des fonds propres réglementaires. Dans l'approche BIA, le niveau des fonds propres alloués au risque opérationnel est égal à 15% du produit net bancaire moyen sur les trois derniers exercices. Le produit net bancaire du Groupe est égal à la somme du produit des intérêts net et des autres produits nets.

En ce qui concerne RCB, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé l'utilisation d'une approche de mesure avancée fin 2008. Cette approche repose sur une modélisation des données internes de pertes et des analyses de scénarios. RCB s'appuie également sur une base de données externe pour identifier et mesurer les risques rares. Le niveau de fonds propres équivaut à peu près à 10% du produit net bancaire moyen sur les trois derniers exercices. RCB n'ayant pas d'activité de souscription, sa principale activité, le conseil financier indépendant, ne requiert pas une allocation de fonds propres élevée. Le niveau des fonds propres dépend également fortement de la diversification des activités et du programme d'assurance (avec un plafond de 20 % pour l'impact de l'assurance).

Compte tenu de ce qui précède, l'impact du risque opérationnel sur les résultats et le patrimoine du Groupe est faible.

4.2.5 Assurances et couverture des risques opérationnels

Le Groupe n'a recours à aucune autre assurance que les assurances de responsabilité civile professionnelles pour couvrir le risque opérationnel.

4.3 Risques juridiques

4.3.1 Risques juridiques liés à la surveillance prudentielle

Au titre de la surveillance prudentielle, le Groupe, en tant qu'établissement de crédit et entreprise d'investissement, est soumis à des exigences de fonds propres et par conséquent assujettis aux ratios réglementaires que sont le ratio de solvabilité, le ratio des grands risques et les ratios de liquidité.

Champ d'application du reporting prudentiel

L'Autorité de Contrôle Prudentiel française (ACP), autorité de tutelle française, a, le 28 mars 2011, délivré au Groupe une autorisation pour que la surveillance et le reporting prudentiels du Groupe, sur base consolidée, soient effectués directement, à compter du 31 mars 2011, au niveau de Paris Orléans. Le périmètre de consolidation prudentiel correspond au périmètre de consolidation comptable du Groupe. Toutefois, les contrôles internes locaux demeurent sous la responsabilité des filiales du Groupe placées sous la supervision individuelle de leurs autorités de contrôle respectives, soit principalement :

- NMR, qui est sous la surveillance de la *Financial Services Authority* (FSA) au Royaume-Uni ;

- RBI, qui est sous la surveillance de la *Guernsey Financial Services Commission* (GFSC) dans les Îles Anglo-Normandes ;
- RBZ, qui est sous la surveillance de la *Swiss Financial Market Supervisory Authority* en Suisse ; et
- RCB, qui est sous la surveillance de l'ACP en France.

Toutes les filiales bancaires du Groupe respectent les exigences prudentielles auxquelles les soumettent leurs autorités de tutelle respectives.

4.3.1.1 Le ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité, qui représente le montant des fonds propres disponibles pour couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels auxquels le Groupe est confronté, est égal au rapport entre les fonds propres globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de dilution ; et
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et des risques opérationnels multipliés par 12,5.

Ce ratio est soumis à des exigences prudentielles en constante évolution.

Evolution réglementaire

L'accord de Bâle de juin 2004 a fixé les règles de calcul des exigences minimales en fonds propres. Ce dispositif, devenu « Bâle II », a d'abord été transposé en droit européen par la directive *Capital Requirements Directive* (CRD 1) puis en droit français à partir de 2006. En France, c'est l'arrêté du 20 février 2007 qui a transposé la directive européenne CRD 1 et a défini les exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, reflétées par le ratio de solvabilité Bâle II.

Le Comité de Bâle a par la suite adopté de nouvelles propositions réformant le cadre prudentiel, afin notamment de renforcer les exigences de fonds propres des établissements financiers pour la couverture de certains risques et d'améliorer la résilience du système bancaire international. Ainsi, aux nouvelles propositions dites « Bâle 2.5 », publiées par le Comité de Bâle en juillet 2009, transposées par de nouvelles directives européennes CRD ainsi que des textes de transposition nationaux et applicables à compter du 31 décembre 2011, viennent s'ajouter d'autres propositions dites « Bâle III », publiées par ce même Comité fin décembre 2010 et applicables à compter du 1^{er} janvier 2013, avec une mise en œuvre progressive jusqu'au 1^{er} janvier 2019. L'application des directives européennes précitées est également précisée par les lignes directrices et recommandations publiées par l'Autorité bancaire européenne (ABE).

Enfin, au titre des normes Bâle II, le ratio de solvabilité globale minimal est actuellement de 8%.

Evaluation de l'exposition aux risques et adéquation des fonds propres

Le ratio de solvabilité du Groupe, établi sur une base consolidée, obéit aux modalités de calcul déterminées par l'ACP, conformément à l'arrêté du 20 février 2007, soit actuellement le ratio de solvabilité Bâle II.

Au titre de la réglementation applicable, les expositions au risque de crédit sont mesurées selon deux approches :

- l'approche « Standard » qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- sur autorisation de l'ACP, l'approche « Notations Internes » (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement et distingue :
 - l'approche « Notations Internes Fondation » selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ; et
 - l'approche « Notations Internes Avancées » selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque: probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en défaut, maturité.

Le risque de marché peut lui aussi être calculé selon une approche standard ou des modèles internes autorisés par l'ACP. Le risque opérationnel peut, quant à lui, être calculé selon une approche standard ou, sur autorisation de l'ACP, une approche de mesure avancée.

Au niveau du Groupe, le risque de crédit ainsi que le risque de marché (hormis ceux de RCB) sont calculés à partir de l'approche standard et les risques opérationnels sont calculés à partir de modèles internes pour lesquels le Groupe a demandé l'autorisation de l'ACP, dont la réponse est attendue pour le 30 juin 2012. Au niveau de RCB, les modèles internes sont utilisés pour calculer aussi bien les risques de crédit et de marché que les risques opérationnels.

Ratio de solvabilité du Groupe

Le Groupe et, de manière générale, toutes les entreprises régulées du Groupe, respectent les ratios prudentiels de solvabilité que leur imposent leurs autorités de tutelle respectives.

Au 30 juin et au 31 décembre 2011, le ratio de capital Tier 1 et le ratio de solvabilité global du Groupe étaient supérieurs aux ratios de solvabilité minimum imposés par Bâle II (respectivement de 4% et 8%).

| | 30 juin 2011 | 31 décembre 2011 |
|-----------------------------|--------------|------------------|
| Ratio de capital Tier 1 | 12,9% | 13,7% |
| Ratio de solvabilité global | 22,3% | 24,9% |

* Données financières non auditées, source : Paris Orléans.

Montant des encours pondérés

| M€ | 30 juin 2011 | 31 décembre 2011 |
|---------------------|--------------|------------------|
| Risque de crédit | 4 027 | 3 676 |
| Risque de marché | 76 | 76 |
| Risque opérationnel | 2 003 | 1 970 |
| Total | 6 106 | 5 722 |

* Données financières non auditées, source : Paris Orléans.

Les Apports auront pour effet de renforcer les fonds propres du Groupe par la réduction significative des intérêts minoritaires, et permettront d'anticiper les exigences prudentielles des normes Bâle III, selon lesquelles les intérêts minoritaires ne seront plus à terme admis dans les fonds propres réglementaires.

4.3.1.2 Le ratio de contrôle des grands risques

La Directive européenne (CRD II) transposée en droit français en août 2010 et applicable depuis le 31 décembre 2010 considère que présentent des « Grands Risques » les bénéficiaires dont les risques dépassent 10 % des fonds propres d'un établissement financier. Au titre de cette Directive, le montant total des risques encourus sur chacun de ces bénéficiaires ne doit pas dépasser 25 % des fonds propres nets consolidés d'un établissement. Le Groupe déclare trimestriellement les expositions dépassant les seuils mentionnés ci-dessus à l'ACP.

4.3.1.3 Le ratio de liquidité*

Le ratio de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. En l'absence de règles harmonisées en la matière, le ratio de liquidité est actuellement calculé au niveau de chaque entité en conformité avec les exigences fixées par son autorité de tutelle.

A ce titre :

- NMR, société soumise au Royaume-Uni à la réglementation sur la liquidité émise par la FSA, a déclaré un ratio de couverture de la liquidité minimal (« *liquidity coverage ratio* ») de 185% au 30 septembre 2011 contre 374% au 31 mars 2011. Ce ratio, entré en vigueur depuis octobre 2010, mesure les actifs disponibles dans des conditions de crise de liquidité aigüe rapportés aux flux de trésorerie nets. Seuls les actifs de très haute qualité sont éligibles au stock d'actifs liquides pour le calcul du ratio de liquidité. La limite imposée par la FSA est le respect d'un ratio supérieur à 100% sur un horizon d'un mois.

* Les données financières figurant dans le présent paragraphe sont non auditées. Source : Paris Orléans.

- RBI, qui est soumise à la réglementation sur la liquidité émise par la GFSC de Guernesey, a déclaré un ratio de liquidité réglementaire de 15% au 30 septembre 2011 contre 18,3% au 31 mars 2011, ce ratio est exprimé en pourcentage des dépôts totaux, il est établi sur un horizon de huit jours à un mois. La limite imposée par la GFSC est le respect d'un ratio supérieur à -5% ;
- RBZ, qui est soumise à la réglementation sur la liquidité émise par la SFMSA en Suisse, a déclaré un ratio de liquidité de 469% au 30 septembre 2011 contre 435% au 31 mars 2011 qui représente les actifs liquides par rapport aux passifs exigibles tels que mesurés à des fins réglementaires. La limite imposée par la SFMSA est le respect d'un ratio supérieur à 100% ; et
- RCB, qui est soumise à la réglementation française sur la liquidité, a déclaré un ratio de liquidité réglementaire à un mois (calculé selon les normes françaises) de 258% au 30 septembre 2011 contre 280% au 31 mars 2011 qui correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. La limite imposée par la réglementation française est le respect d'un ratio supérieur à 100%.

Afin d'encadrer les positions de liquidité des banques, le Comité de Bâle a néanmoins proposé en décembre 2009 deux ratios standards, dont un texte définitif publié le 16 décembre 2010 a précisé les définitions. Sous des hypothèses de stress spécifiques, ces deux ratios encadrent :

- à un mois, le *liquidity Coverage Ratio* (LCR), permettant de s'assurer que les banques disposent d'un coussin d'actifs liquides ou d'espèces suffisant pour survivre à une crise de marché et une crise spécifique ; la mise en œuvre de ce ratio commencera dès 2012 par une phase d'observation et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015 ;
- à un an, le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR), qui vise à promouvoir l'allongement du financement, en comparant les besoins de financement long terme aux ressources jugées stables ; la mise en œuvre de ce ratio commencera dès 2012 par une phase d'observation et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

4.3.1.4 Politique de rémunération du Groupe et réglementation prudentielle

Depuis 2009, ont été introduites au sein de la réglementation prudentielle un ensemble de règles spécifiques sur les rémunérations notamment variables de certains membres exécutifs et employés des établissements soumis au contrôle prudentiel (comme le Groupe), avec pour objectif notamment une limitation des risques pris par ceux-ci.

Ces nouvelles règles sont présentées au paragraphe 15.1.4 du Chapitre III.

4.3.1.5 Risques liés à l'évolution de la réglementation prudentielle à laquelle est soumis le Groupe

Le renforcement important de la réglementation applicable au secteur financier, initié par les régulateurs nationaux, européens et internationaux en réponse à la crise financière, pourrait avoir des répercussions défavorables sur les activités, la situation financière et les résultats des établissements financiers en général et du Groupe en particulier.

En effet, les mesures déjà adoptées ou proposées par les différents régulateurs, à l'instar des règles dites « Bâle III », accroissent les exigences des banques en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité, lesquelles pourraient limiter la capacité des banques à prêter des fonds ou renforcer leur besoin en capital et pénaliser ainsi la situation financière ou les possibilités de développement du Groupe. S'il est impossible de prévoir aussi bien la nature du cadre réglementaire qui sera imposé au Groupe que l'ampleur des changements qui y seront apportés à l'avenir, il est en revanche fort probable que les prochaines exigences réglementaires ne devraient qu'être plus contraignantes, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe.

4.3.1.6 Risques liés au respect de la réglementation prudentielle

Dans toutes les juridictions où il est présent, le Groupe est soumis à une réglementation étendue et à des contrôles rigoureux effectués par les autorités compétentes. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non-respect de ces textes pourrait exposer le Groupe à des sanctions prononcées par les autorités compétentes, à l'instar d'amendes, d'avertissements ou de suspensions d'activité, voire au retrait de ses agréments.

4.3.2 Risques juridiques liés à des litiges

Dans le cadre de ses activités bancaires et de Capital investissement, le Groupe peut être exposé à certains risques juridiques liés notamment à d'éventuels litiges avec les contreparties du Groupe.

Le Groupe n'est pas impliqué dans des procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage pouvant avoir un impact significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité. Parmi les litiges non significatifs affectant Paris Orléans et/ou une de ses filiales, figure notamment le litige suivant :

Le 24 janvier 2004 Monsieur Hugues de Lasteyrie du Saillant et la société Valauret ont assigné devant le Tribunal de commerce de Paris Aventis (devenue Sanofi-Aventis, puis Sanofi), plusieurs administrateurs de Rhodia en fonction entre 1998 et 2002, ainsi que deux de ses commissaires aux comptes (ci-après la « Procédure Principale »). Aux termes de cette assignation, Monsieur Hugues de Lasteyrie du Saillant et Valauret qui ont investi en actions Rhodia en 2001 et au premier semestre 2002 prétendent que les informations communiquées au marché à cette époque, et sur la base desquelles ils ont décidé d'investir, étaient inexactes et trompeuses et demandent le versement à la société Vallauret d'une somme de 31 300 000 euros au titre de son préjudice direct et d'une somme de 38 100 000 euros au titre de la perte d'une chance. Pour les mêmes motifs, Monsieur Hugues de Lasteyrie du Saillant sollicite la réparation d'un préjudice financier de 1 200 000 euros et d'un préjudice moral de 200 000 euros. En raison d'une instruction pénale en cours portant sur des faits qui sont également l'objet de la Procédure Principale, un sursis à statuer a été prononcé le 10 février 2006.

Le 6 juillet 2007, Monsieur Hugues de Lasteyrie du Saillant et Valauret ont assigné en intervention forcée à la Procédure Principale RCI et RCB. Aux termes de cette assignation, Valauret prétend que RCI et RCB, qui ont conseillé Rhodia en qualité de banque conseil en 1999 et 2000 lors de l'acquisition de la société britannique Albright & Wilson, puis à la fin de l'année 2001 à l'occasion du projet d'acquisition de Rhodia par DSM, auraient, à cette occasion, participé avec les autres défendeurs à la dissimulation de la situation financière de Rhodia et demande en conséquence qu'elles soient condamnées solidairement avec les défendeurs à la Procédure Principale au paiement à la société Valauret d'une somme de 67 764 198,81 euros au titre de son préjudice direct et d'une somme de 57 708 750 euros au titre de la perte d'une chance. Pour les mêmes motifs, Monsieur Hugues de Lasteyrie du Saillant sollicite la réparation d'un préjudice direct de 4 089 685 euros. Par un jugement rendu le 26 novembre 2008, le Tribunal de commerce de Paris a étendu à la procédure intentée à l'encontre de Rothschild le sursis à statuer dont fait l'objet la Procédure Principale. Ce sursis à statuer est toujours en vigueur à la date d'établissement du présent document.

RCI et RCB estiment que les demandes de Valauret et de Monsieur Hugues de Lasteyrie du Saillant ne sont pas fondées. En conséquence, et compte tenu du stade d'avancement de la procédure, RCI, RCB et le Comité des risques du Groupe n'ont pas jugé nécessaire de constituer de provision à ce titre.

A la date du présent document, il n'existe, à la connaissance de Paris Orléans, aucun litige dont Paris Orléans et/ou une de ses filiales serai(en)t menacée(s) de nature à avoir un impact significatif sur l'activité, les résultats ou la situation financière du Groupe.

4.4 Risques industriels et environnementaux

Le Groupe n'a pas d'exploitation industrielle. Ses métiers consistant en des prestations intellectuelles pour les besoins de ses activités de Capital investissement et bancaires, il n'est pas directement concerné par des risques industriels ou environnementaux, et notamment par les contraintes de préservation de l'environnement, de pollution ou de recyclage de matériaux.

Cependant, au cours de l'analyse d'investissements potentiels du Groupe, ses équipes procèdent à des diligences approfondies sur ces sujets, ce qui peut le cas échéant conduire à l'abandon des projets d'investissements considérés.

4.5 Risques particuliers induits par la situation économique mondiale

4.5.1 Risques liés à l'activité bancaire

Les conditions macro-économiques incertaines, en particulier, sur le niveau de la croissance et de l'endettement des pays développés, et les difficultés que connaissent actuellement les marchés financiers et les acteurs du secteur bancaire et financier affectent directement les conditions dans lesquelles évolue le Groupe.

Ainsi la relative imprévisibilité de l'évolution des marchés financiers peut peser sur certaines activités de conseil financier indépendant du Groupe, certaines entreprises pouvant décider par exemple d'un report de leurs opérations de

marché de capitaux ou de la mise en place de nouveaux financements. De même, cette situation des marchés financiers peut aussi accroître leur volatilité et ainsi peser ou compliquer les activités de Banque privée ou de Gestion d'actifs.

L'activité bancaire étant par nature une activité cyclique, il en résulte que les résultats du Groupe dans ce domaine connaissent des évolutions significatives en fonction des cycles d'activité.

A cet égard, il est néanmoins important de souligner que tous les métiers du Groupe ne sont pas nécessairement affectés de la même manière par la conjoncture économique ; ainsi, le métier de Conseil en restructuration de dettes a, par le passé, su profiter des conditions économiques défavorables.

Le ralentissement de la croissance dans les pays développés et les difficultés du secteur bancaire ont également accru la tension sur le marché du crédit avec notamment un renchérissement du coût du crédit pour les emprunteurs et du coût et des risques des financements accordés pour les prêteurs. A cet égard, il convient de souligner que le Groupe a pris la décision stratégique, depuis plusieurs années déjà, de réduire le portefeuille des crédits qu'il a octroyés dans le cadre de son activité de Banque de financement (voir notamment le paragraphe 6.1.1.1 du Chapitre III).

4.5.2 Risques liés à l'activité de Capital investissement

Les conditions macro-économiques incertaines et les difficultés actuelles des acteurs du secteur bancaire et financier ont un impact direct sur les activités de Capital investissement principalement parce qu'elles rendent plus difficile l'accès au financement, et donc le montage de certaines opérations qui nécessitent par exemple le recours à de la dette bancaire en complément des fonds apportés par le Groupe, et parce qu'elles induisent un risque accru de difficultés financières ou de résultats en deçà des attentes pour les entreprises du portefeuille d'investissement.

Pour tenir compte de ce contexte, le Groupe a encore accru, au cours des dernières années, son niveau d'exigences avant de valider ses projets d'investissements ainsi que son implication immédiate dans toute situation de difficultés rencontrées par les entreprises du portefeuille (voir notamment le paragraphe 6.1.2 du Chapitre III).

L'activité de Capital investissement étant par nature une activité cyclique, il en résulte que les résultats du Groupe dans ce domaine connaissent des évolutions significatives en fonction des cycles d'activité.

4.5.3 Risque d'une intensification de la concurrence

Toutes les activités du Groupe sont confrontées à une vive concurrence, en particulier en Europe qui reste, de loin, le premier marché du Groupe (voir notamment le paragraphe 6.2 du Chapitre III). Il ne peut être exclu que la conjoncture économique actuelle, notamment si elle venait à perdurer, produise des modifications de la structure des marchés du Groupe avec par exemple une augmentation de la pression concurrentielle liée à des consolidations entre acteurs du secteur ou à une tension accrue sur le montant des commissions ou le nombre d'opérations réalisées par les clients.

En outre, de par la nature même des activités du Groupe, les relations que le Groupe entretient avec ses clients ne font généralement pas l'objet d'engagements de long terme, ce qui permet aux clients du Groupe de se tourner aisément vers la concurrence pour répondre à leurs nouveaux besoins et constitue ainsi un risque significatif de perte d'activité pour le Groupe.

Par ailleurs, la concurrence exercée par d'autres acteurs du secteur bancaire et financier, tant au niveau des services offerts que des prix proposés, pourrait générer des pressions sur les prix pratiqués par le Groupe et par conséquent avoir un effet défavorable sur ses revenus et ses performances financières.

Toutefois, le Groupe jouit aujourd'hui d'une position de leader dans ses principaux métiers et considère être bien placé pour s'adapter aux évolutions de ses secteurs d'activité.

4.6 Risque lié aux ressources humaines

La capacité du Groupe à conserver et attirer du personnel qualifié par le maintien de niveaux de rémunération élevés est un défi majeur pour le Groupe. Les revenus du Groupe pourraient être défavorablement affectés par une incapacité à attirer et conserver un personnel spécialisé de haut niveau ou par le manque de planification d'un plan de succession efficace. Le départ de personnel qualifié vers d'autres établissements concurrents du Groupe constitue un risque significatif qui affecterait tant la réputation que les performances du Groupe.

Une part substantielle des revenus du Groupe provient des honoraires relatifs à la fourniture de conseils spécialisés. La perte des membres-clés du personnel pourrait avoir un effet négatif sur la génération de profits du Groupe et sur sa position compétitive.

4.7 Risque lié au financement des retraites

Le Groupe pourrait être conduit à augmenter ses cotisations au régime de retraite et apporter des capitaux dans le cadre du risque lié aux retraites (*pension risk*).

Le Groupe gère des régimes de pensions à prestations définies. Par conséquent, le Groupe est exposé au risque que les cotisations dans le cadre de ces régimes augmentent à la suite d'une modification des facteurs tels que le rendement sur investissement, les taux d'actualisation du passif (*rates used to discount liabilities*), l'espérance de vie et les exigences des autorités réglementaires relatives à de nouvelles dispositions réglementaires quant à l'apport en capital (*capital provision*).

L'ensemble des données chiffrées relatives à ces pensions se trouvent à la note 35 des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2011 de Paris Orléans. Le lecteur est invité à se reporter à l'Annexe 3 du présent document.

Les modifications de l'environnement règlementaire et de financement concernant les régimes de retraite à prestations définies pourraient conduire le Groupe à augmenter significativement ses obligations futures de financement des régimes et/ou de réallouer du capital à ces régimes. Toute exigence pour le Groupe d'augmenter ses contributions ou de fournir d'avantage de capitaux, pourrait affecter significativement les résultats financiers et perspectives de croissance du Groupe.

Par ailleurs, les déficits du Groupe liés aux régimes de retraite à prestations définies sont calculés sur une base IAS19. Toutefois, conformément à la législation applicable, l'administrateur des régimes de retraite peut adopter une base de financement qui aurait pour conséquence un déficit significativement plus élevé que s'il était calculé sur une base IAS19.

4.8 Risque de contentieux inhérent à l'activité du Groupe

Le Groupe et ses filiales opèrent dans un environnement juridique et réglementaire qui les expose à un risque contentieux et réglementaire potentiellement élevé. Dans le cadre de son activité, des actions en justice et des réclamations à l'encontre du Groupe peuvent survenir ; l'issue de ces procédures judiciaires et la publicité qui lui est associée pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité, ce qui aurait des répercussions sur les opérations et performances financières du Groupe.

4.9 Assurances et couverture des risques

Les principales polices d'assurance souscrites par le Groupe sous forme de programme global ont pour objectif de couvrir les risques liés :

- à la responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux du Groupe : ces polices couvrent notamment les mandataires sociaux du Groupe, y compris les représentants au sein des organes de direction des filiales et participations ;
- à la responsabilité civile professionnelle du Groupe dans l'exercice de certaines de ses activités ;
- aux conséquences des fraudes et de certaines infractions pénales.

De manière plus générale, le Groupe souscrit, le cas échéant sous forme de polices locales, des polices d'assurance relatives à l'ensemble des risques auxquels il estime être exposé (dommages au patrimoine mobilier et immobilier, perte d'exploitation, dommages aux personnes, déplacements du personnel, etc.). Il revoit le niveau et la nature des couvertures annuellement, sur le conseil de ses courtiers. A la date du présent document, le Groupe estime que le niveau de sa couverture assurantielle est adapté à la nature et à l'étendue de ses activités de par le monde.

Les Apports ne conduiront pas à la modification des polices d'assurance souscrites par le Groupe.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de Paris Orléans

5.1.1 Dénomination de Paris Orléans

Dénomination sociale : « Paris Orléans ».

5.1.2 Registre du commerce et des sociétés

Paris Orléans est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° B 302 519 228. Le code NAF de Paris Orléans est le 6499 Z. Il correspond à l'activité d'administration d'entreprises.

5.1.3 Date de constitution et durée de Paris Orléans

Paris Orléans a été constituée le 11 août 1838. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, la durée de Paris Orléans a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2055.

5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable

A la date du présent document, Paris Orléans est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance de droit français. A l'issue de la réalisation de la Transformation, Paris Orléans sera transformée en société en commandite par actions de droit français.

Le siège social de Paris Orléans est situé 23 bis, avenue de Messine - 75008 Paris (France).

5.1.5 Historique de Paris Orléans et évènements importants dans le développement de Paris Orléans

Société de chemins de fer créée en 1838 et toujours cotée depuis, nationalisée en 1937, Paris Orléans tomba en déshérence jusqu'à sa reprise par le groupe Rothschild après la seconde guerre mondiale. Transformée en holding de participations diversifiées, Paris Orléans servit de pivot en 1983 lors du redéploiement du groupe Rothschild à la suite de la nationalisation de la Banque Rothschild en 1982 par le gouvernement français. A cette époque, elle détenait des participations majoritaires dans Paris Orléans Gestion, devenue depuis RCB, dans la Société de Gérance d'Immeubles Municipaux (« SGIM ») et des participations minoritaires dans Francarep, alors société d'exploration pétrolière, dans le courtier d'assurances SIACI ainsi que dans la viticulture à travers SGDBR devenue depuis Domaines Barons de Rothschild (« DBR »).

Au fil des années 1990 et à la suite du dégageant progressif de Francarep de l'activité pétrolière pour se tourner vers le Capital investissement, Paris Orléans se renforça au capital de Francarep en lui apportant ses participations dans la SGIM, puis dans SIACI et enfin dans DBR. Dans le même temps, Paris Orléans a pris une participation minoritaire dans Rothschild Concordia AG (groupe bancaire présent au Royaume-Uni et dans le reste du monde), participation dans laquelle elle s'est renforcée en 2000 et 2001.

En juillet 2003, Paris Orléans créa la société Concordia BV, une société de droit néerlandais détenue à parité avec la branche anglaise de la famille Rothschild, pour regrouper la totalité des participations bancaires de Paris Orléans et de la branche anglaise de la famille Rothschild en France, au Royaume-Uni, en Europe, en Amérique du Nord, en Suisse et dans le reste du monde. En octobre 2004, Paris Orléans a également fusionné avec sa filiale Francarep par voie d'absorption.

En janvier 2008, le groupe bancaire de la famille Rothschild a franchi une étape importante dans son développement en réorganisant son actionariat. Près de deux siècles après leur séparation, les branches française et anglaise de la Famille ont achevé leur unification en réunissant leurs capitaux au sein d'une même société de droit français Rothschild Concordia SAS, actionnaire de Paris Orléans. Cette réorganisation a également placé définitivement Paris Orléans au cœur de l'organigramme du Groupe, en lui donnant le contrôle des actifs bancaires de la famille Rothschild.

En 2010, Olivier Pécoux a été nommé Directeur Général et membre du Directoire de Paris Orléans, simultanément à la nomination de Nigel Higgins en tant que *Chief Executive Officer* du sous-groupe RCH, marquant ainsi le poids des activités bancaires au sein du Groupe, le renforcement du rôle de Paris Orléans en tant que holding opérationnelle des activités bancaires ainsi que l'ancrage franco-britannique du Groupe.

Enfin, en décembre 2010 et dans le prolongement des opérations conduites en janvier 2008, le siège social de Concordia BV a été transféré en France et à cette occasion cette société a adopté comme nouvelle dénomination et forme sociales celles de Concordia Holding.

Paris Orléans a aujourd'hui deux types d'activités principales décrites au paragraphe 6 du Chapitre III :

- des activités bancaires (Conseil financier indépendant, Banque de financement, Banque privée et Gestion d'actifs et *Merchant banking*) qu'elle exerce à travers ses filiales ; et

- une activité de Capital investissement pour compte propre qu'elle exerce directement.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés par le Groupe durant les trois derniers exercices et jusqu'à la date du présent document

5.2.1.1 Activités bancaires

Les activités bancaires du Groupe (à savoir, le Conseil financier indépendant et la Banque de financement, la Banque privée et la Gestion d'actif, et le *Merchant banking*) ne comportent, par nature, pas d'investissements significatifs réalisés pour le compte du Groupe, à l'exception de l'activité de *Merchant banking*, et le Groupe n'a pas réalisé d'opérations de croissance externe dans ces activités aux cours des trois derniers exercices et jusqu'à la date du présent document.

Au cours des trois derniers exercices et jusqu'à la date du présent document, les principaux investissements du Groupe au titre de l'activité *Merchant banking* ont été :

- l'engagement par Paris Orléans et RCH d'un montant total de 100M€ dans le fonds « *Five Arrows Principal Investment* » ;
- l'engagement par Paris Orléans et RCH d'un montant total de 50M\$ dans le fonds « *JRE Partners* » ; et
- l'engagement par Paris Orléans et RCH d'un montant total de 40M€ dans le fonds « *Five Arrows Secondaries Opportunities III* ».

5.2.1.2 Capital investissement *

Le tableau ci-dessous présente, pour chacun des trois derniers exercices sociaux et jusqu'à la date du présent document, les principaux investissements (et leur type) et désinvestissements réalisés par Paris Orléans dans le cadre de son activité de Capital investissement :

| Périodes : | Nature de l'opération | | Montant Prix d'acquisition/ Prix de cession | Informations complémentaires ⁽¹⁾ |
|--|--|--|---|--|
| | Investissement | Désinvestissement | | |
| Exercice clos le 31 mars 2009 | Coffee Nation (distribution de cafés haut de gamme par automate) | | 4,8M€ | LBO / Fonds propres |
| | Cadum/IBA (biens de grande consommation) | | 3,5M€ | LBO / Fonds propres |
| | Groupe Réponse (aménagement d'espaces de vente) | | 11,0M€ | LBO / dette mezzanine |
| | Marine (Laboratoire Chemineau/Laboratoire de la Mer) | | 9,2M€ | LBO / dette mezzanine |
| | Club Med Gym (exploitation d'espaces de fitness) | | 5,0M€ | LBO / dette mezzanine |
| | Balitrond (distributeur multi-spécialiste de produits de second œuvre du bâtiment) | | 3,5M€ | LBO / dette mezzanine |
| | Bank of Qingdao (banque commerciale implantée en Chine) | | 6,8M€ | Investissements Groupe |
| | Centre Commercial Beaugrenelle (Paris) | | 13,7M€ | Immobilier |
| | Centre Commercial Weiterstadt (Frankfort) | | 4,3M€ | Immobilier |
| | | Cession de deux fonds (hors groupe) | 3,7M€ | Participation dans des fonds |
| | Manufaktura (centre commercial en Pologne) | 57,5M€ | Immobilier | |
| | Cegelec | 9,7M€ | LBO / Fonds propres | |
| Exercice clos le 31 mars 2010 | Fanwo (société de surveillance et de sécurité implantée en Chine) | | 2,5M€ | Capital développement |
| | Centre Commercial Beaugrenelle (Paris) | | 2,6M€ | Immobilier |
| | | Tonnelleries Saury | 1,8M€ | LBO / dette mezzanine |
| | | DIAM | 2,7M€ | LBO / dette mezzanine |
| | | Alexa (centre commercial en Allemagne) | 3,9M€ | Immobilier |
| | | Publicis | 1,9M€ | Participations cotées |
| | | Cession de deux fonds (hors groupe) | 4,8M€ | Participation dans des fonds |
| | | | | |

* Les données financières figurant dans le présent paragraphe sont non auditées. Source : Paris Orléans.

| Périodes : | Nature de l'opération | | Montant Prix d'acquisition/ Prix de cession | Informations complémentaires ⁽¹⁾ |
|---|--|--|--|--|
| | Investissement | Désinvestissement | | |
| Exercice clos le 31 mars 2011 | Baozun (société de sécurité – Chine) | | 2,3M€ | Capital développement |
| | SCPC (bureau de Crédit - Brésil) | | 4,1M€ | Capital développement |
| | BUMI (investissement dans les matières premières) | | 6,1M€ | Participations cotées |
| | Soupletube (entreprise de fabrication de tubes laminés) | | 2,0M€ | LBO / fonds propres |
| | | Les Domaines Barons de Rothschild (Lafite) | 33M€ | Investissements Groupe |
| | | Coffee Nation (distribution de cafés haut de gamme par automate) | 13,7M€ | LBO / fonds propres |
| | | Les Petits Chaperons Rouges (spécialiste des crèches privées pour entreprises) | 11M€ | Capital développement |
| | | Findis (grossiste en électroménager) | 7,6M€ | LBO / dette mezzanine |
| | | Questel (service aux entreprises) | 3,9M€ | LBO / dette mezzanine |
| | | CH Pharma (société pharmaceutique) | 9,2M€ | LBO / dette mezzanine |
| | Masterskill (société cotée en Malaisie) | 3,6M€ | Participations cotées | |
| Depuis le 1 ^{er} avril 2011 | Siaci Saint-Honoré | | 29,6M€ | LBO / fonds propres |
| | RAC (société dans le secteur de l'assistance – Royaume Uni) | | 6,1M€ | LBO / fonds propres |
| | Debt Line (société de services– Royaume Uni) | | 4,8M€ | Capital développement |
| | Fircosoft (société de services) | | 4,0M€ | LBO / fonds propres |
| | APR Energy (société de location de groupes électrogènes) | | 3,2M€ | Capital développement |
| | Senna (gestion de flottes automobiles – Brésil) | | 2,9M€ | Capital développement |
| | | Siaci Saint-Honoré (réduction de la participation) | 59,8M€ | LBO / fonds propres |
| | | Atlas (mine de cuivre aux Philippines) | 16,1M€ | Capital développement |
| | | Converteam (société d'ingénierie) | 7,6M€ | LBO / fonds propres |
| | | AOS (société de conseil en immobilier d'entreprise) | 6,5M€ | LBO / dette mezzanine |
| | | Alkan | 6,1M€ | LBO / dette mezzanine |

(1) Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 6.2.1.1 du Chapitre III pour la description des différents types d'investissements de l'activité de Capital investissement. Paris Orléans détient uniquement des participations minoritaires au capital des entités visées dans ce tableau.

5.2.2 Principaux investissements en cours de réalisation, et principaux investissements devant être réalisés et pour lesquels les organes de direction ont déjà pris des engagements fermes

A la date du présent document, un investissement significatif d'un montant global de 35,6M€ est en cours de réalisation au sein de la filiale RBZ. Il s'agit du *Global Platform Programme (GPP)* ; ce programme a pour objectif de renouveler à la fois l'infrastructure technique utilisée au sein du *Wealth Management*, et d'optimiser les processus de travail entre les départements opérationnels. Ce déploiement permettra ensuite à la division *Wealth Management* d'avoir un processus d'exécution plus efficace et plus en phase avec la croissance des actifs.

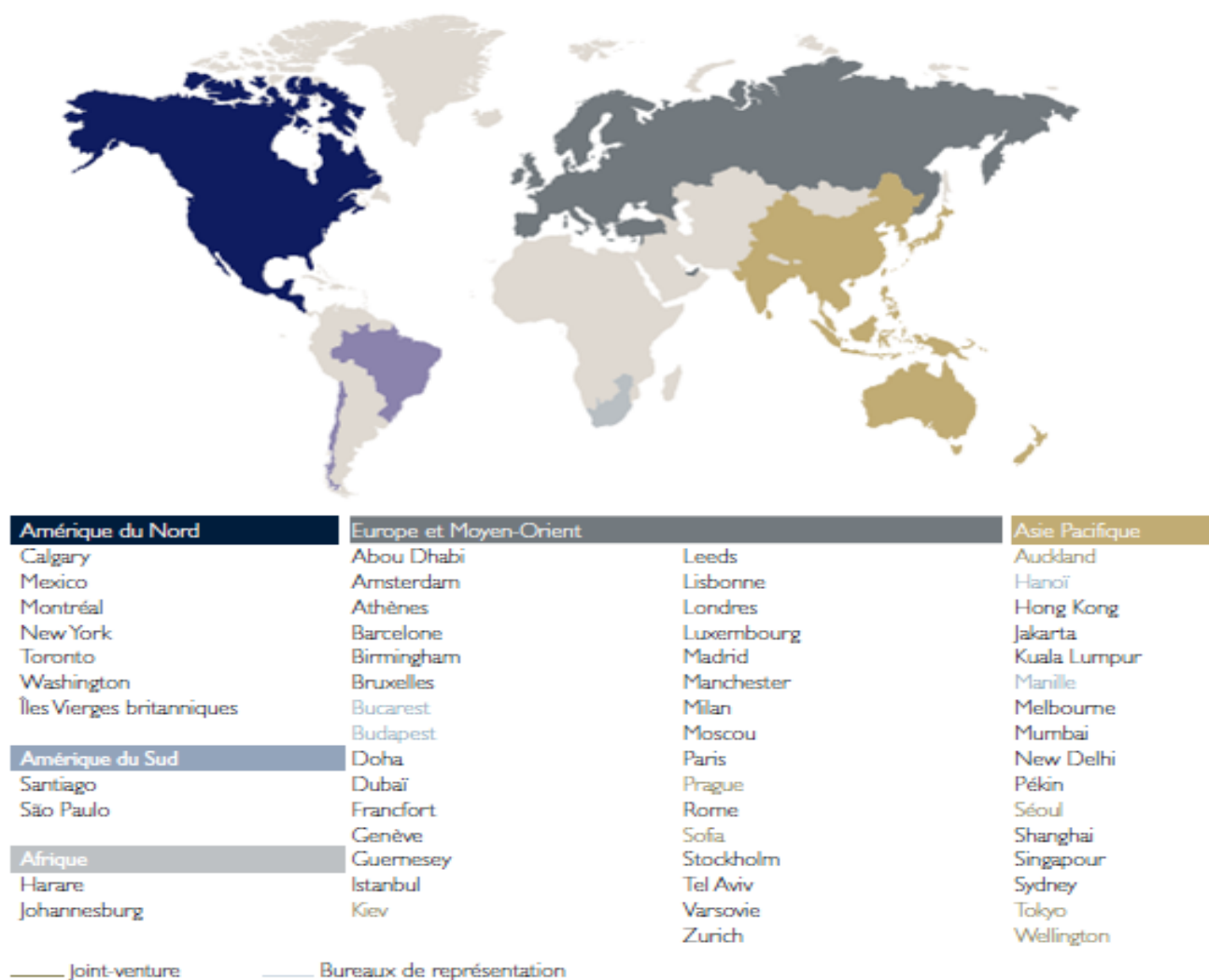
6. APERÇU DES ACTIVITÉS ET PRINCIPAUX MARCHÉS

6.1 Présentation des activités du Groupe

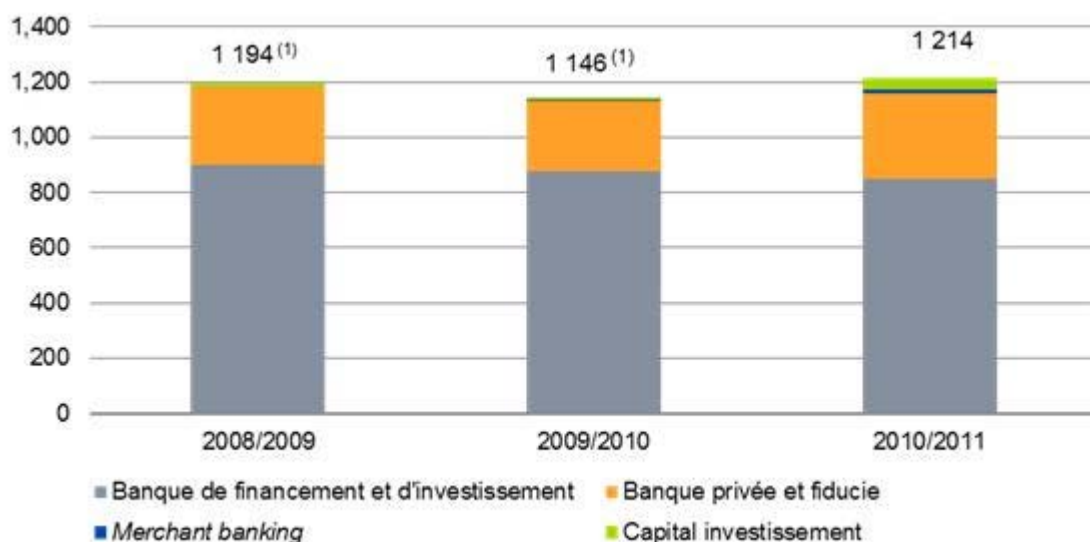
Les deux activités principales du Groupe sont les activités bancaires d'une part, regroupant elles-mêmes trois pôles d'expertises : le Conseil financier indépendant et la Banque de financement, la Banque privée et la Gestion d'actifs, le *Merchant banking*, et, d'autre part, l'activité de Capital investissement sur fonds propres.

Les activités bancaires du Groupe sont conduites par les filiales de Paris Orléans (principalement, RCH, NMR et RCB et leurs propres filiales). Les activités de Capital investissement sont conduites directement par Paris Orléans (ou par l'intermédiaire de sociétés ad hoc constituées par Paris Orléans pour les besoins spécifiques des opérations de Capital investissement concernées).

Le graphique ci-dessous présente les implantations géographiques du Groupe.



Evolution du PNB consolidé sur les trois derniers exercices :

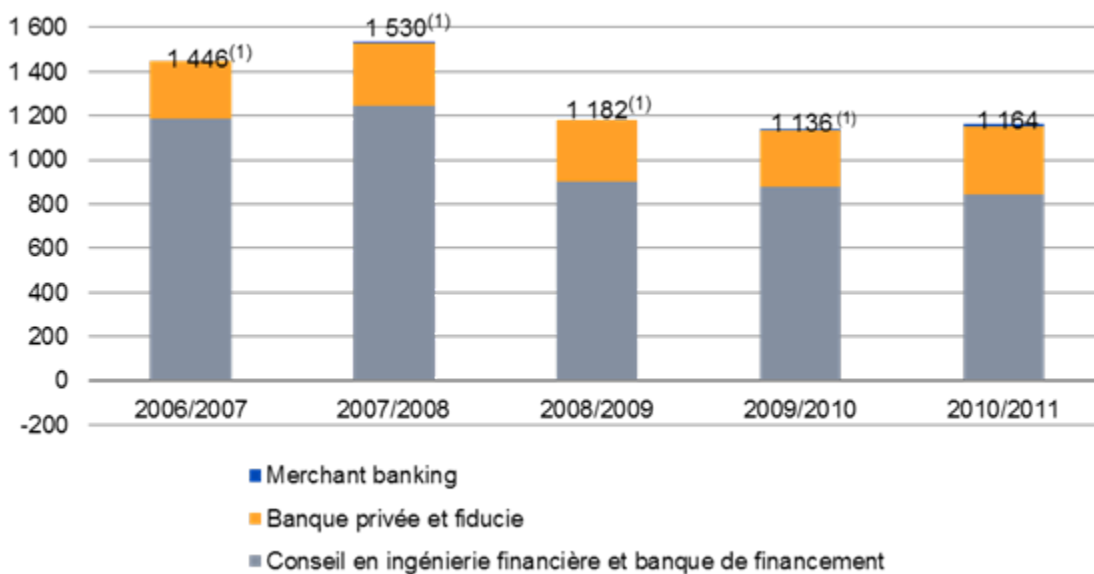


(1) Données pro forma – y compris RCB en 2008/2009 et 2009/2010 et y compris REBV en 2008/2009

6.1.1 Activités bancaires

La répartition pro forma (*i.e.*, y compris RCB sur les cinq années) du PNB des activités bancaires du Groupe par métiers et par zones géographiques pour les exercices clos les 31 mars 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 est la suivante :

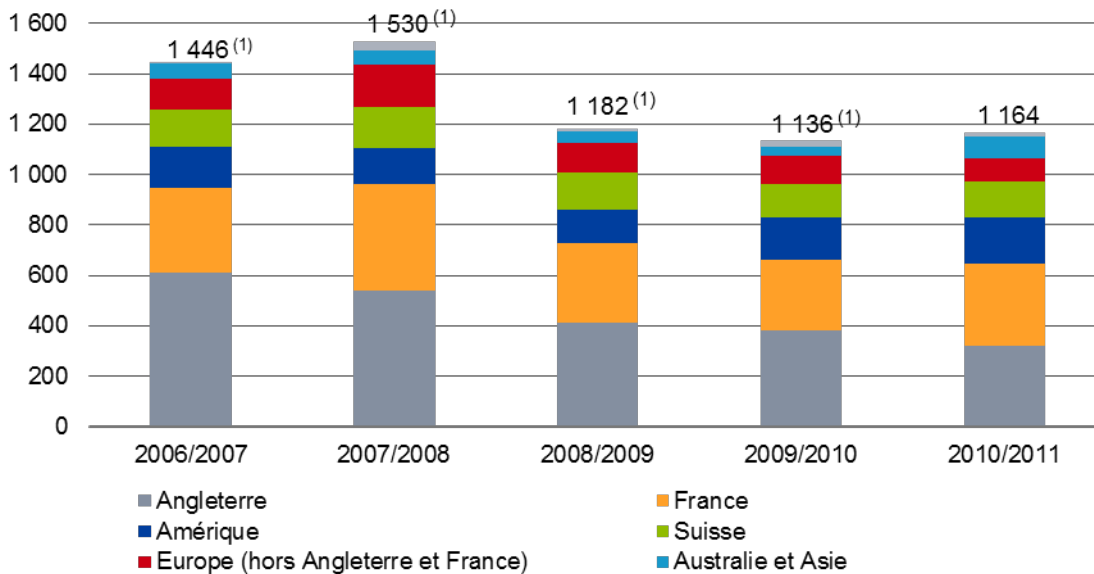
Par métier (en M€) :



(1) Données pro forma – y compris RCB en 2006/2007, 2007/2008, 2008/2009 et 2009/2010 et y compris REBV en 2006/2007, 2007/2008 et 2008/2009

* Données financières non auditées, source : Paris Orléans.

Par zone géographique (en M€) :



(1) Données pro forma – y compris RCB en 2006/2007, 2007/2008, 2008/2009 et 2009/2010 et y compris REBV en 2006/2007, 2007/2008 et 2008/2009

* Données financières non auditées, source : Paris Orléans.

6.1.1.1 Conseil financier indépendant et Banque de financement

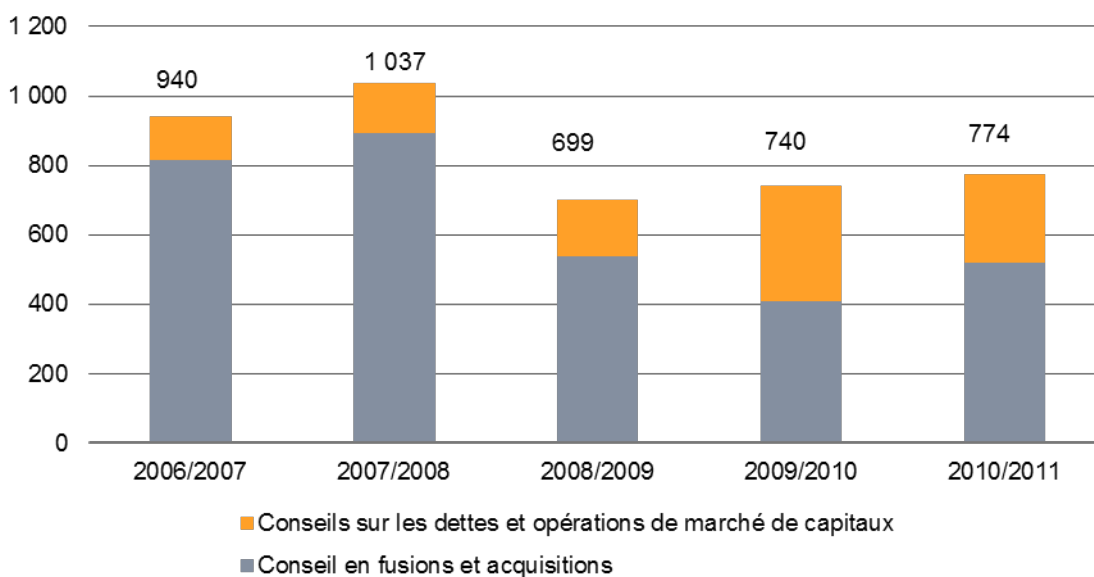
6.1.1.1.1 Conseil financier indépendant

Le Conseil financier indépendant exercé principalement au niveau de RCH, RCI (filiale de RCB) et ses filiales, regroupe les activités de conseil en fusions et acquisitions, de conseil en financement et restructuration de dettes et de conseil pour les opérations de marchés de capitaux. Ces activités sont exercées auprès d'entreprises, de gouvernements, d'institutionnels et de particuliers. Le Groupe bénéficie d'une solide capacité d'intervention qui s'appuie sur la qualité de son réseau, ses expertises sectorielles, son modèle de conseil financier indépendant et une vision de long terme au service de ses clients. Le Groupe peut se prévaloir d'une excellente connaissance des géographies dans lesquelles il opère (908 banquiers conseils répartis dans 40 pays à travers le monde), lui permettant de construire des relations dans la durée avec ses clients. Les activités de Conseil financier indépendant sont dirigées au niveau mondial par trois co-Heads : Nigel Higgins, Jim Lawrence et Olivier Pécoux.

Evolution du PNB* (en M€) des activités de Conseil financier indépendant sur les cinq derniers exercices :

Répartition* entre Conseil en fusions et acquisitions et Conseil sur les dettes et opérations de marché des capitaux sur les cinq derniers exercices :

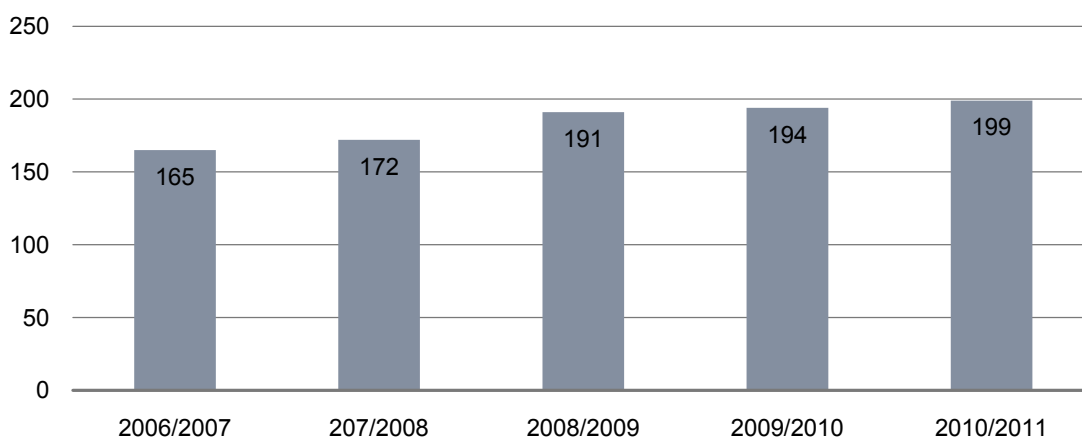
* Les données financières figurant dans le présent paragraphe sont non auditées. Source : Paris Orléans.



Le Groupe a une forte expertise sectorielle. Le poids des cinq principaux secteurs dans lesquels le Groupe est intervenu au cours des cinq derniers exercices représente 68% du PNB des activités de Conseil financier indépendant sur la période. Il s'agit des secteurs :

- de l'industrie ;
- des produits de consommation ;
- des matières premières ;
- du transport ; et
- des institutions financières.

Evolution du nombre de *Managing Directors* du Groupe sur les cinq derniers exercices :



6.1.1.1.2 Conseil en fusions et acquisitions

Dans un contexte encore difficile, le Groupe a réussi à maintenir sa part de marché en 2011 sur ses marchés historiques, les clients accordant une importance croissante à l'indépendance de leur conseiller. Le Groupe continue d'être classé en première position en Europe, en France et au Royaume-Uni en nombre de transactions finalisées.

Le tableau ci-dessous présente le classement du Groupe par pays/régions en fonction des opérations réalisées :

| Régions | Rang en nombre d'opérations | | Rang en valeur des opérations | |
|------------------|-----------------------------|------|-------------------------------|------|
| | 2011 | 2010 | 2011 | 2010 |
| Monde | 6 | 5 | 11 | 11 |
| Monde opérations | 6 | 5 | 9 | 11 |

| | | | | |
|------------------------------|----|----|----|----|
| transfrontalières | | | | |
| Europe | 1 | 1 | 6 | 9 |
| Europe centrale et orientale | 2 | 3 | 6 | 5 |
| Amérique latine | 8 | 10 | 12 | 7 |
| Asie (hors Japon) | 7 | 17 | 9 | 24 |
| Moyen-Orient et Afrique | 5 | 5 | 16 | 12 |
| Pays | | | | |
| Royaume-Uni | 1 | 1 | 4 | 12 |
| France | 1 | 1 | 2 | 1 |
| Allemagne | 2 | 5 | 6 | 9 |
| Italie | 3 | 7 | 20 | 6 |
| Espagne | 10 | 9 | 13 | 9 |
| États-Unis | 14 | 13 | 12 | 17 |
| Inde | 10 | 10 | 7 | 7 |
| Australie | 9 | 4 | 11 | 7 |

Source : Thomson Reuters

Evolution des parts de marché entre 1995 et 2011 :

| Régions | 1995 | 2011 |
|------------------------------------|-------------|-------------|
| Monde | 3,1% | 8,7% |
| Monde opérations transfrontalières | 5,6% | 9,9% |
| Europe | 7,7% | 13,0% |
| États-Unis | 1,3% | 8,4% |
| Asie (hors Japon) | 2,0% | 4,1% |
| Inde | NA | 5,4% |
| Brésil | NA | 10,3% |
| Australie | 5,0% | 7,7% |
| Afrique du sud | 0,5% | 13,1% |

Source : Thomson Reuters

Le Groupe figure systématiquement dans le haut des classements par secteur. Ainsi, en 2011, le Groupe se positionne dans les cinq premiers du classement européen des Conseils en fusions et acquisitions dans les secteurs suivants : produits de consommation, hôtels et loisirs, infrastructure, immobilier, média, télécommunications, transport et services aux entreprises.

Au cours des deux dernières années, le Groupe a conseillé de nombreuses opérations parmi les plus importantes et les plus complexes et a renforcé son assise dans les pays en croissance en réalisant plusieurs transactions emblématiques dans les BRIC. Les mandats de Conseil en fusions acquisitions les plus significatifs au cours des deux dernières années ont été les suivants :

- Conseil de GDF SUEZ pour l'acquisition des 30% non encore détenus dans International Power, pour une valeur de 9,5 milliards d'euros ;
- Conseil de Nestlé pour l'acquisition des activités Nutrition de Pfizer pour une valeur de 11,9 milliards de dollars ;
- Conseil d'Anadolu Efes pour la formation d'une alliance stratégique entre Anadolu Efes et SABMiller en Turquie, en Russie, et en Asie centrale ;
- Conseil de Cairn Energy pour la cession de 40% de Cairn India à la société Vendanta Resources pour une valeur de 6 milliards de dollars ;
- Conseil de Volkswagen pour l'offre publique d'achat obligatoire sur la totalité des actions MAN SE pour une valeur de 3,7 milliards d'euros ;
- Conseil de GDF SUEZ pour la cession de 30% de la division Exploration & Production de GDF SUEZ par China Investment Corporation pour un montant de 3,3 milliards de dollars ;

- Conseil de Polkomtel lors de son rachat par Spartan Capital Holdings pour une valeur de 4,5 milliards d’euros ;
- Conseil de Level 3 Communications lors de la fusion de Level 3 Communications et de Global Crossing, valorisant la nouvelle société à hauteur de 3 milliards de dollars ;
- Conseil de Rolls-Royce dans le cadre de l’offre publique d’achat obligatoire sur Tognum pour une valeur de 3,6 milliards d’euros effectuée via une joint-venture entre Rolls-Royce et Daimler ;
- Conseil de Telemar Participações dans son alliance industrielle avec Portugal Telecom ;
- Conseil de China Huaneng Group pour l’acquisition de 50% d’InterGen détenu par GMR Group pour un montant de 1,2 milliards de dollars ;
- Conseil de Walmart lors de la prise de contrôle de Wassmart, avec une valeur de détention globale d’environ 2,5 milliards de dollars ;
- Conseil du gouvernement du Queensland lors de la cession d’actifs d’infrastructure d’un montant de 16 milliards de dollars australiens ;
- Conseil de Mercialys, filiale du Groupe Casino, lors de la distribution exceptionnelle de dividendes pour 1,25 milliards d’euros, suivi d’une réduction de capital au profit de Casino ; et
- Conseil de The Peel Group lors de la cession de The Trafford Centre pour 1,575 milliards de livres.

6.1.1.1.3 Conseil en financement et restructuration de dettes

Le rôle de Conseil en financement et en restructuration de dettes consiste à définir les objectifs et la stratégie de financement ou de restructuration de dettes, à sélectionner les produits et les prestataires financiers et à négocier les meilleures conditions pour le compte des clients du secteur privé et du secteur public. Le Groupe est présent en cette qualité sur les cinq continents. Son indépendance le préserve des conflits d’intérêts auxquels les opérateurs (tels que les principaux établissements bancaires universels) qui sont également établissements prêteurs sont souvent confrontés. Les équipes interviennent sur tous les marchés de dettes (primaires, secondaires, souverains) et proposent un large éventail de solutions, notamment les échanges de dettes en actions ou en produits financiers, les apports de capitaux nouveaux, les restructurations d’obligations convertibles, les cessions et rapprochements visant à réduire l’endettement, ou encore les augmentations de capital dans le cadre de plans de sauvetage des clients concernés.

Le tableau ci-dessous présente le classement du Groupe par pays/régions en fonction des opérations réalisées :

| <i>Pays / Régions</i> | Rang en nombre d’opérations | |
|---------------------------------|------------------------------------|-------------|
| | 2011 | 2010 |
| Monde | 6 | 2 |
| Europe, Moyen-Orient et Afrique | 1 | 1 |
| Etats Unis | 14 | 5 |
| Asie-Pacifique et Japon | 7 | 5 |

Source : Thomson Reuters

La capacité du Groupe à mener à bien des projets complexes pour des entreprises ou des entités du secteur public a pu notamment s’illustrer par les mandats suivants :

1. Mandats liés à l’obtention de nouvelles lignes de crédit :

- Conseil d’Iceland Foods pour la levée de 885M£ de dette senior afin de financer l’acquisition de Iceland Foods par le management ;
- Conseil d’Alibaba Group Holding Limited pour le financement de 3 milliards de dollars de dette pour le retrait d’Alibaba.com de la bourse de Hong Kong ; et
- Conseil de De Beers pour une nouvelle ligne de crédit multi-devises d’un montant de 2 milliards de dollars.

2. Mandats liés à la restructuration et/ ou refinancement de dettes :

- Conseil de Seat Pagine Gialle dans la restructuration de son capital (2,7 milliards d’euros) ;

- Conseil d’Associated British Ports dans le refinancement de sa dette à hauteur de 2,4 milliards de livres ;
- Conseil de Nakheel lors de la restructuration de la dette (15 milliards de dollars) et lors de l’injection de nouveaux fonds pour un montant de 7,3 milliards de dollars ;
- Conseil de Pamplona Capital Management dans le cadre de la restructuration de la dette KCA Deutag (levée de 2,1 milliards de dollars) ;
- Conseil d’YRC Worldwide lors de la restructuration de sa dette (1,5 milliards de dollars) et pour la levée de capitaux (500M\$) ;
- Conseil du comité spécial de restructuration du conseil d’administration d’AIG pour le plan de *repaielement* de 130 milliards de dollars d’obligations à l’Etat américain ;
- Conseil du Ministère des finances d’Irlande dans la restructuration de la dette de la banque publique Anglo Irish Bank (30 milliards de dollars) ; et
- Conseil de TDF pour la restructuration de la dette LBO (4,1 milliards d’euros).

6.1.1.1.4 Conseil en opérations sur les marchés de capitaux

Le Groupe accompagne les émetteurs dans toutes leurs opérations de marchés de capitaux primaires et secondaires telles que les introductions en bourse, les émissions de titres et les transactions de blocs. Les équipes s’appuient sur l’expertise des spécialistes sectoriels du Groupe en Conseil en fusions et acquisitions et en Conseil en financement et restructuration de dettes dans la mesure où les opérations sur lesquelles le Groupe intervient associent fréquemment augmentations de capital, refinancements de dettes, restructurations et/ou fusions ou acquisitions.

Les principaux mandats obtenus, notamment pour des introductions en bourse, par le Groupe au cours des deux dernières années ont été les suivants :

- Conseil d’Amadeus lors de son introduction en bourse sur le Spanish Stock Exchange (valeur de 4,9 milliards d’euros) ;
- Conseil de Chow Tai Fook Jewellery Group Limited lors de son introduction en bourse sur le Hong Kong Stock Exchange (valeur de 20 milliards de dollars) ;
- Conseil de Royal Bank of Scotland lors de l’introduction en bourse de Samsonite sur le Hong Kong Stock Exchange (valeur de 1,25 milliards de dollars) ;
- Conseil de Lenzing lors de son introduction en bourse sur l’Austrian Stock Exchange (valeur de 620M€) ;
- Conseil de Garuda Indonesia lors de son introduction en bourse sur l’Indonesia Stock Exchange (valeur de 553M\$) ;
- Conseil de NORMA Group lors de son introduction en bourse (valeur de 386M€) ;
- Conseil de Magazine Luiza lors de son introduction en bourse (valeur de 584M\$) ;
- Conseil du Groupe Bruxelles Lambert lors de la cession sur le marché d’un bloc de 10% dans Arkema pour un montant de 432 M€ ;
- Conseil du Groupe Bruxelles Lambert lors de la cession sur le marché d’un bloc de 2,3% dans Pernod-Ricard pour un montant de 499 M€ ; et
- Conseil de Ray Investment, de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec et de Bank of America Merrill Lynch Capital Partners lors de la cession sur le marché d’un bloc de 11,2% dans Rexel pour un montant de 473 M€

6.1.1.1.5 Banque de financement

Au sein du Groupe, les activités de Banque de financement sont concentrées principalement au niveau de NMR, filiale de RCH pour les financements « *corporate* » et au niveau de RBZ, filiale de RCH, pour les prêts auprès de la clientèle de la banque privée.

Au 30 septembre 2011, le portefeuille total de prêts accordés par la Banque de financement s’élevait à 1 727M€(contre 1 801M€ au 31 mars 2011) et se composait principalement de financements « *corporate* » accordés à des sociétés immobilières britanniques de taille moyenne, à des sociétés minières et à des sociétés européennes de grande envergure sous LBO.

Cette activité de la Banque de financement inclut également des prêts à une clientèle privée. L'offre à la clientèle privée est centrée sur les prêts garantis par des portefeuilles d'investissement et les prêts hypothécaires résidentiels.

Le Groupe a décidé de diminuer progressivement cette activité afin de se recentrer sur les autres activités du Groupe. En ligne avec la stratégie du Groupe, le portefeuille de financements « *corporate* » accordés par le Groupe s'est réduit au cours des trois derniers exercices. Cette réduction provient des remboursements contractuels, de prêts arrivés à échéance et de cessions sur le marché secondaire.

Le tableau* ci-dessous présente l'évolution sur 3,5 ans du portefeuille de la Banque de financement :

| (En M€) | 31/03/2009 | 31/03/2010 | 31/03/2011 | 30/09/2011 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Financements <i>corporate</i> (immobilier, financements avec effet de levier, ressources naturelles) | 1 319 | 1 046 | 860 | 813 |
| Financements d'actifs | 213 | 189 | 192 | 174 |
| Autres natures de prêts | 260 | 113 | 163 | 174 |
| Financements auprès d'une clientèle privée | 579 | 567 | 586 | 566 |
| TOTAL Banque financement | 2 373 | 1 915 | 1 801 | 1 727 |

* Données financières non auditées, source : Paris Orléans.

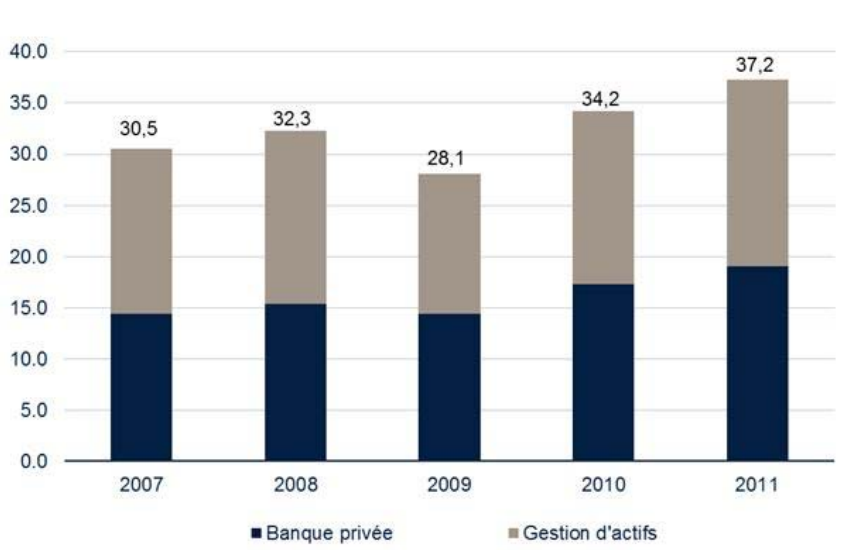
Le lecteur est également invité à se reporter au paragraphe 4.1.2 du Chapitre III.

6.1.1.2 Banque privée et Gestion d'actifs

Fort d'une tradition de banquiers depuis 200 ans, le Groupe poursuit sa stratégie de spécialisation sur les métiers de la Banque privée et de la Gestion d'actifs qui visent à préserver, valoriser et transmettre les actifs de ses clients dans leur globalité. La stratégie du Groupe est de privilégier les intérêts à long terme de ses clients. Son modèle économique repose sur un accompagnement objectif des clients et sur la transparence des conseils prodigués, éléments constituant la pierre angulaire d'une stratégie de croissance durable et rentable.

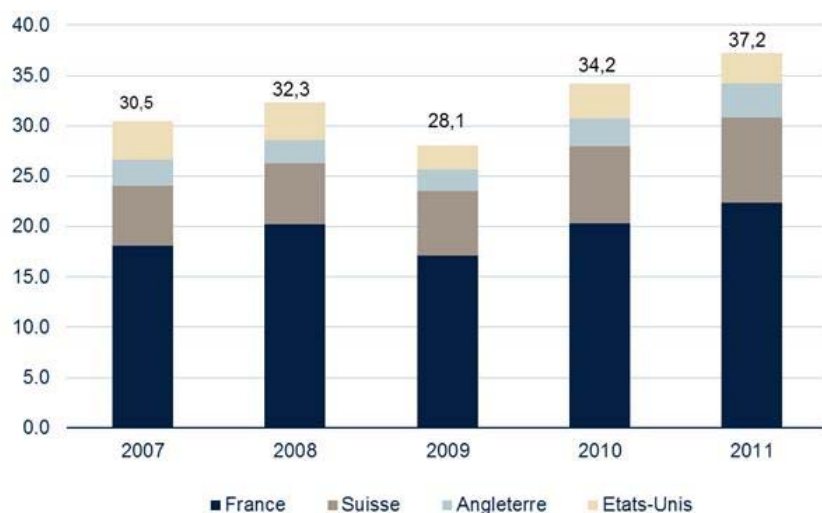
Les implantations des métiers de Banque privée et de Gestion d'actifs sont basées à Paris, Zurich, Londres, Bruxelles, Francfort, Guernesey et New York. La Banque privée et la Gestion d'actifs recensent environ 7 000 clients répartis dans plus de 75 pays, et emploient plus de 650 collaborateurs. Le volume et la répartition des actifs sous gestion par ces deux métiers et par pays au cours des cinq dernières années est la suivante :

Par métier* (en milliard d'euros)

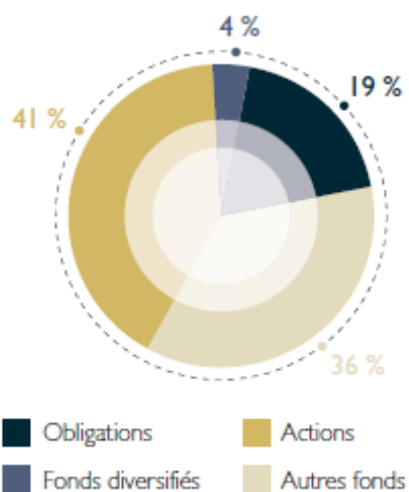


* Données financières non auditées, source : Paris Orléans.

Par pays (en milliard d'euros)



Répartition des encours gérés au 31 mars 2011 par classe d'actifs



* Données financières non auditées, source : Paris Orléans.

Historique de la collecte* depuis 2007

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Actifs sous gestion à l'ouverture | 30,5 | 32,3 | 28,1 | 34,2 |
| Collecte nette | 3,7 | 1,0 | 0,9 | 1,4 |
| Impact de marché | -1,9 | -5,2 | 5,3 | 1,0 |
| Actifs sous gestion à clôture | 32,3 | 28,1 | 34,2 | 37,2 |

* Données financières non auditées, source : Paris Orléans.

6.1.1.2.1 Banque privée*

La Banque privée intervient en tant que conseiller d'investissement et gestionnaire de patrimoine et s'adresse à une clientèle de particuliers fortunés, avec pour objectifs de préserver et de faire fructifier leurs patrimoines. Les services offerts s'articulent autour de l'ingénierie patrimoniale, de la gestion de portefeuille, des services bancaires et de l'activité de fiducie.

En France et en Belgique : L'activité de Banque privée est exercée par RCB, notamment au travers de Rothschild Patrimoine. Les encours sous gestion par la Banque privée en France (et en Belgique) s'élevaient à 6,6 milliards d'euros au 30 septembre 2011. Au cours de l'exercice 2009, un pôle de gestion financière a été mis en place au sein de Rothschild Patrimoine afin notamment de personnaliser l'allocation d'actifs des portefeuilles financiers des clients et de mettre en place une ingénierie financière sophistiquée pour transposer aux clients particuliers l'approche et les techniques jusqu'ici réservées aux clients institutionnels dans le cadre de la Gestion d'actifs (voir ci-dessous).

A l'international : Cette activité est exercée par RBZ et ses filiales et succursales, dont les principales implantations sont situées à Zurich, Francfort, Londres et Guernesey. Les encours sous gestion par la Banque privée à l'international s'élevaient à 12,4 milliards d'euros au 30 septembre 2011. Dans le cadre de cette activité, le Groupe est présent aussi bien en Suisse (marché-clé pour cette activité confortée à un environnement réglementaire exigeant), en Allemagne et en Grande-Bretagne (marchés qui offrent des perspectives de croissance prometteuses avec un potentiel de collecte solide) que dans les pays émergents (qui, compte tenu du niveau de leur croissance, devraient largement contribuer au développement de cette activité), ainsi que sur des marchés hors Europe plus matures et concurrentiels. Le renforcement de la collaboration entre les différentes entités de la Banque privée au sein du Groupe demeure une priorité tout comme l'approfondissement de la coordination avec les autres métiers du Groupe, notamment le Conseil financier indépendant et le *Merchant banking*.

6.1.1.2.2 Gestion d'actifs (gestion institutionnelle)*

La Gestion d'actifs reste pour le Groupe un axe de développement et de croissance grâce en particulier aux ambitions de développement international de cette activité. Ici encore, les activités du Groupe se distinguent par une plus forte indépendance du Groupe par rapport à certains de ses concurrents (notamment les grands établissements bancaires universels). L'expertise des équipes de gestion couvre notamment : la gestion actions (grandes capitalisations et valeurs moyennes), la gestion des taux (emprunts d'états, obligations privées et obligations convertibles), la gestion diversifiée, la multi-gestion traditionnelle et alternative, le *private equity*, et la structuration d'actifs. Cette activité du Groupe est exercée depuis la France et les Etats-Unis.

En France : La Gestion d'actifs est exercée par RCG, une filiale de RCB. RCG développe son activité en direction de : (i) la clientèle institutionnelle française qui constitue l'essentiel des encours gérés par RCG, (ii) la clientèle de distributeurs français constituée de professionnels (multi-gérants, banques privées, réseaux bancaires et d'assurances, conseillers en gestion de patrimoine indépendants, etc.) qui commercialisent les produits du Groupe dans leurs propres réseaux ou clientèle ou pour lesquels RCG gère des produits spécifiquement créés pour eux et (iii) la clientèle internationale, principalement européenne, développée plus récemment et qui constitue un axe majeur de développement pour les années à venir, tant auprès d'investisseurs institutionnels que de réseaux de distribution. Cette activité compte environ 70 collaborateurs à Paris, exclusivement dédiés à la Gestion d'actifs, dont environ cinquante professionnels des marchés (gestionnaires de fonds et mandats, analystes financiers, économistes) et gère environ 12,3 milliards d'euros au 30 septembre 2011. Elle se concentre sur quelques secteurs sur lesquels elle dispose d'un savoir-faire reconnu : actions européennes, gestion obligataire (notamment crédit et obligations convertibles), gestion diversifiée, multigestion traditionnelle et multigestion alternative. Au 31 décembre 2011, 134 OPVCM (organismes de placement collectif en valeurs mobilières), à la fois ouverts au public et en fonds dédiés spécifiquement créés pour certains clients, étaient sous gestion.

Aux Etats-Unis : La Gestion d'actifs est exercée par Rothschild Asset Management (RAM), une filiale de RCH. RAM gère les portefeuilles d'institutionnels et de particuliers fortunés. L'objectif est d'investir dans des entreprises qui bénéficient d'un contexte porteur et dont la valorisation est raisonnable. Sur le marché américain, les solutions d'investissement couvrent les grandes, les moyennes et les petites capitalisations, ainsi que des stratégies mixtes et *long/short*. Cette activité regroupe aux États-Unis une quarantaine de collaborateurs gérant 3,5 milliards de dollars d'actifs au 30 septembre 2011.

* Les données financières présentées dans le présent paragraphe sont non auditées. Source : Paris Orléans.

* Les données financières présentées dans le présent paragraphe sont non auditées. Source : Paris Orléans.

6.1.1.3 Merchant banking*

L'activité récente dite de *Merchant banking*, activité de Capital investissement exercée pour compte de tiers, répond à la volonté, affichée par le Groupe à partir de 2007, de s'appuyer sur son expertise de Conseil en fusions et acquisitions et sur sa propre expérience d'investisseur à travers Paris Orléans (voir la description de l'activité de Capital investissement ci-dessous). En s'attachant à travailler principalement avec pour partenaires des sociétés opérationnelles (des entrepreneurs ou des investisseurs financiers), les équipes du *Merchant banking* ne pilotent généralement pas les opérations, mais prennent plutôt des participations minoritaires (co-investissement, capital-développement ou participations au travers d'instruments structurés de type mezzanine, actions préférentielles ou titres convertibles) pour le compte de tiers. L'activité de *Merchant banking* s'exerce aujourd'hui via les fonds suivants :

- *Five Arrows Principal Investment* (« FAPI ») : FAPI est un fonds de 583M€ d'engagements, dont 375M€ proviennent de tiers, 166M€ de Paris Orléans et de RCH pour le Groupe, et 41M€ d'un plan de co-investissement ouvert à certains cadres du Groupe et de l'équipe d'investissement du fonds. FAPI cible des sociétés de taille moyenne dont la valeur d'entreprise est comprise entre 100 et 500M€ en Europe de l'Ouest. À la date du présent document, les principaux investissements réalisés par FAPI sont : (i) LPCR « Les Petits Chaperons Rouges » (décembre 2010), un des principaux exploitants de crèches privées en France, dans lequel FAPI a investi 45,7M€ en fonds propres ; (ii) Etanco, le leader français de la conception, fabrication et distribution de fixations pour le bâtiment, dans lequel FAPI a investi 36M€ en fonds propres, et (iii) Photonis, un des leaders mondiaux dans le secteur de la photo-détection, dans lequel FAPI a investi 40M€ en fonds propres.
- *Five Arrows Secondary Opportunities* (« FASO ») : le pôle *Merchant banking* s'est récemment renforcé avec le lancement d'un nouveau véhicule d'investissement sur le marché du Capital investissement secondaire, Five Arrows Secondary Opportunities. FASO est dotée de fonds propres de 237M€ à fin mars 2012 dont 40M€ ont été apportés par le Groupe, et sera orienté vers les opérations de petites tailles dans les *small* et *mid-cap* européennes. Le closing final est prévu pour fin mai 2012.
- *JRE Partners* : JRE Partners, joint-venture créée en 2008 entre le groupe Rothschild et le Groupe Jardine Matheson, s'est renforcée en 2010 avec l'entrée d'Exor SpA. JRE Partners a pour vocation d'investir dans des opérations de Capital investissement en Asie, prioritairement en Chine et en Inde. Les partenaires ont injecté 250M€ dans JRE Partners, dont 52M€ pour Paris Orléans et RCH.
- R Capital Management, d'un montant total de 156M€ d'actifs sous gestion dont 18,5M€ apportés par Paris Orléans et RCB, investis dans des sociétés européennes de croissance, avec une orientation *Information Technology*, *Healthcare* et *Energie*.

Préalablement à la création de l'activité de *Merchant banking*, 120M€ avaient été investis par Paris Orléans et RCH dans huit sociétés non cotées et pour 41M€ dans divers fonds de *private equity*. A la date du présent document, plusieurs cessions ont eu lieu et ce portefeuille s'élève désormais à 93,3M€

En général, les fonds mentionnés ci-dessus visent une diversification significative de leur portefeuille, aucune société ne devant en principe représenter plus de 10% de la taille du fonds. Ils ont pour objectif d'offrir une exposition à plusieurs pays européens, bien qu'ils soient à ce jour principalement exposés à des entreprises françaises.

L'objectif de rendement de ces fonds est en général supérieur à 20% de taux de rendement interne brut.

L'origination des investissements est effectuée par les équipes de gestion, avec l'appui du réseau de banquiers du Groupe, en France comme à l'étranger. Sauf cas exceptionnels nécessitant l'accord des investisseurs dans ces fonds, les décisions sont prises par les équipes de gestion.

Le Groupe a développé une activité d'investissement en produits de dette, notamment en dette de « LBO », à l'origine pour compte propre puis dans le cadre de gestion de fonds. En 2011, le Groupe a procédé à l'acquisition de Elgin, société de gestion de fonds « CLO », lui permettant de donner à cette activité une taille critique.

A ce jour, outre son exposition directe à certains crédits dans le cadre de son activité pour compte propre (voir paragraphe 4.1.2 du Chapitre III), le Groupe dispose d'actifs sous gestion d'un montant de 1,8 milliard d'euros dans des fonds actifs dans les classes d'actifs suivantes :

- o fonds « CLO » portant essentiellement de la dette LBO dite senior : le fonds Contego I (269M€) et les fonds Dalradian I, II, III et IV (1 370M€) ;
- o fonds de dette subordonnée (mezzanine, notamment) pour 100M€; et
- o la préparation du lancement de deux nouveaux fonds : Five Arrows Credit Opportunities et Oberon Senior-credit.

Le Groupe entend profiter des difficultés existant sur le marché bancaire européen pour renforcer sa position dans ce domaine et plusieurs projets de nouveaux fonds sont actuellement à l'étude.

6.1.2 Activités de Capital investissement*

6.1.2.1 Présentation générale

Les activités de Capital investissement de Paris Orléans regroupent les investissements réalisés directement par Paris Orléans, par opposition aux investissements réalisés pour le compte de tiers dans le cadre de l'activité de *Merchant banking* (voir le paragraphe 6.1.1.3 du Chapitre III).

La charte d'investissement de Paris Orléans suit un objectif de diversification du risque au travers d'une stratégie opportuniste d'investissements minoritaires. Paris Orléans se positionne ainsi sur des classes d'investissements variés, tant par leur typologies (*equity*, dette mezzanine, investissements cotés, immobilier, etc.), que par leurs géographies (Europe, Etats-Unis, pays émergents, etc.). Les montants unitaires moyens investis sont généralement compris entre 3M€ et 10M€ en ligne avec l'objectif principal de diversification du risque.

En tant qu'investisseur minoritaire, Paris Orléans s'attache à travailler systématiquement avec des partenaires majoritaires de qualité (Carlyle, LBO France, Milestone, Acto, etc.) reconnus sur leurs segments, que ce soit en France ou à l'étranger.

L'équipe d'investissement est composée de cinq professionnels dédiés et les décisions d'investissement sont validées par un comité composé de l'équipe d'investissement ainsi que de membres externes.

Le PNB des activités de Capital investissement s'est élevé à 55,4M€ (contre 10,3M€ au 31 mars 2010) représentant 4,6% du PNB total du Groupe au 31 mars 2011 (contre 1,2% au 31 mars 2010).

Le portefeuille actuel de Capital investissement de Paris Orléans est valorisé au 30 septembre 2011 à 441,2M€

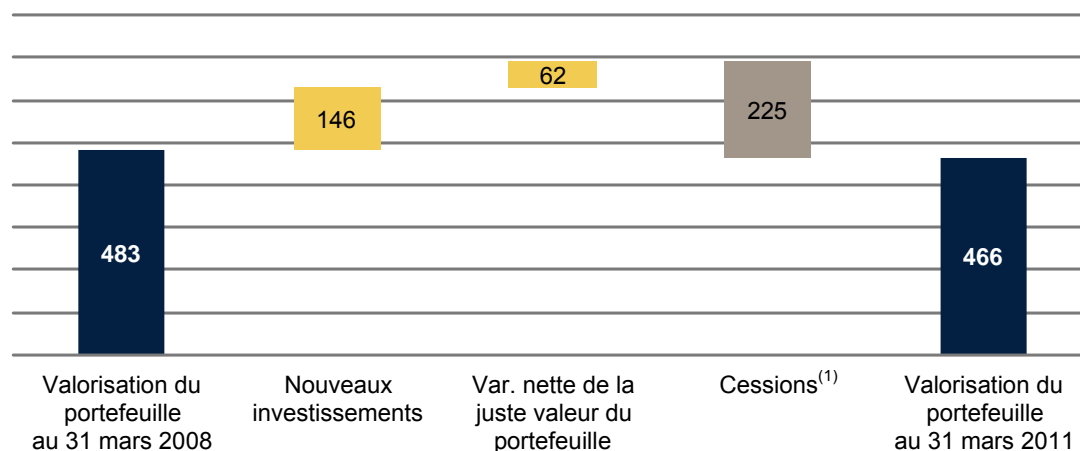
| | | 30/09/2011 | 31/03/2011 | |
|---------------------------------------|------------------|---------------------|--------------|--------------|
| <i>en M€</i> | Nombre de lignes | Montant net investi | Valorisation | Valorisation |
| LBO / Fonds propres | 23 | 87,3 | 86,8 | 97,4 |
| LBO / Dette Mezzanine | 16 | 62,3 | 64,9 | 75,4 |
| Immobilier | 6 | 27,9 | 23,0 | 32,4 |
| Capital développement | 9 | 27,1 | 33,0 | 38,8 |
| Investissements Groupe ⁽¹⁾ | 21 | 93,3 | 92,9 | 77,0 |
| Participations cotées | 12 | 68,2 | 53,2 | 59,8 |
| Autocontrôle | 3 | 8,9 | 18,6 | 17,1 |
| Divers | 4 | 3,2 | 17,4 | 16,2 |
| Sous total | 94 | 378,2 | 389,7 | 414,1 |
| Fonds (hors Groupe) | 54 | 47,0 | 51,4 | 52,2 |
| Total Actifs bruts | 148 | 452,2 | 441,2 | 466,3 |

(1) Les investissements Groupe comprennent le montant investi par Paris Orléans directement dans les fonds de l'activité *Merchant banking* (FAI, FAPI, FASO et JRE).

* Les données financières présentées dans le présent paragraphe sont non auditées. Source : Paris Orléans.

L'endettement net de la trésorerie s'élève à 85,4M€ au 30 septembre 2011 contre 127,6M€ au 31 mars 2011.

Evolution du portefeuille entre 2008 et 2011 (en M€) :



(1) Le montant de 225M€ des cessions cumulées sur la période comprend 120,1M€ de plus-values.

Paris Orléans se positionne aujourd'hui sur des classes d'investissements variés (y compris dans les BRIC et les pays émergents). Le portefeuille actuel de Capital investissement de Paris Orléans se compose principalement :

- d'investissements en fonds propres et en dettes mezzanine dans le cadre d'opérations de LBO (*leverage buy out*) ;
- d'investissements immobiliers, principalement dans le cadre de projets de promotion immobilière ;
- d'investissements en fonds propres dans des situations de capital développement ;
- d'investissements dans des sociétés cotées ; et
- d'investissements dans des fonds de Capital investissement.

En dépit de conditions économiques et financières difficiles depuis plus de trois ans, le portefeuille de participations de l'activité de Capital investissement de Paris Orléans a particulièrement bien résisté. Cette performance dans un contexte incertain et difficile est principalement le fruit :

- de la diversification du portefeuille sur les dernières années aussi bien par le nombre de participations (soit, actuellement, 78 participations pour un investissement unitaire moyen de l'ordre de 4M€), que par les modes d'investissement (LBO, capital développement, dette mezzanine, immobilier, participations cotées, etc.) et par les zones géographiques et les secteurs d'activités sous-jacents des sociétés du portefeuille ;
- d'un suivi rigoureux régulier des participations, avec en particulier une implication en amont des équipes Paris Orléans pour gérer toute situation de restructuration ou de sauvegarde ; et
- d'une prudence accrue sur les nouveaux investissements, avec un rythme d'investissement significativement réduit depuis 2009 (86,8M€ de nouveaux investissements pour l'exercice clos le 31 mars 2009, 17,1M€ pour l'exercice clos le 31 mars 2010 et 42M€ pour l'exercice clos le 31 mars 2011).

Quelques sociétés du portefeuille ont été confrontées à de sérieuses difficultés, faisant parfois l'objet de restructurations opérationnelles et/ou financières. Elles ont été menées de façon concertée entre managers, actionnaires et créanciers, parfois sous l'égide de mandataires *ad hoc* ou d'administrateurs pour les situations les plus préoccupantes. Avec le recul, le constat suivant peut être dressé : la plupart des sociétés du portefeuille ayant fait l'objet d'une restructuration enregistre désormais des performances encourageantes, les pertes de valeurs enregistrées par Paris Orléans sur l'exercice clos le 31 mars 2011 se sont élevées à 23,5M€ et ont été limitées à quelques participations isolées et les situations toujours préoccupantes ne concernent que quelques cas isolés et représentent une partie limitée du portefeuille.

Les principaux investissements et cessions réalisés par Paris Orléans dans le cadre de son activité de Capital investissement sont détaillés au paragraphe 5.2 du Chapitre III.

6.1.2.2 Revue du portefeuille

6.1.2.2.1 LBO

Fonds propres : Les investissements LBO consistent en des opérations de rachat d'entreprises financées pour une part significative par de la dette bancaire et/ou obligataire (ce qui permet de bénéficier de l'effet de levier), et, pour le reste, par des montants investis en fonds propres. Selon les opérations, il peut être recouru à de la dette mezzanine. Compte tenu des contraintes liées à la mise en place d'une dette que l'acheteur rembourse sur une durée moyenne de six à huit ans, l'entreprise acquise doit présenter un profil attractif en matière de génération de *cash flows*. Ainsi, les secteurs trop cycliques ou peu matures se prêtent moins à ce type d'opérations. La stratégie de Paris Orléans est généralement de co-investir, en prenant des participations minoritaires, dans des opérations de taille moyenne, aux côtés de fonds spécialisés. L'horizon moyen de détention effective pour ce type de transactions se situe autour de quatre à six ans, la société acquise pouvant alors être cédée, intégrée à un groupe ou introduite en bourse selon les opportunités. A la date du présent document, les principaux investissements LBO de Paris Orléans sont :

- Siaci (France) : société de courtage en assurance, 29,9M€ de montant investi en 2011 ;
- Belambra (France) : groupe de résidences de vacances, 3M€ de montant investi en 2009 ;
- Cadum (France) : société leader dans le savon et l'hygiène corporelle, 3,5M€ de montant investi en 2008 ; et
- Fircosoft (France) : société de services, 4M€ de montant investi en 2011.

Dettes mezzanines : La dette mezzanine est une composante importante des opérations de LBO (voir ci-dessus). Elle est généralement constituée d'obligations à haut rendement, qui sont émises par le holding d'acquisition dans le cadre de son besoin en financement lors du rachat d'une entreprise. Le remboursement de la dette mezzanine intervient après le remboursement de la dette senior. Cette prise de risque justifie une rémunération élevée, généralement constituée d'un intérêt payé périodiquement et d'un intérêt capitalisé, complétés par des bons de souscription d'actions permettant d'accroître le rendement de la dette mezzanine au terme de l'opération. L'horizon moyen de détention effective est généralement identique à celui des fonds propres, sauf en cas de remboursement anticipé, quand l'entreprise réalise des performances supérieures aux attentes initiales. A la date du présent document, les principaux investissements en dettes mezzanine de Paris Orléans sont :

- Réponse invest (France) : société d'aménagement d'espaces commerciaux et tertiaires, 11M€ de montant investi en 2008 ;
- CNT (France) : société de fourniture de produits d'aménagements d'espace pour les salons et expositions, 6M€ de montant investi en 2008 ; et
- Club Med Gym (France) : réseau parisien de clubs de fitness, 5M€ de montant investi en 2008.

6.1.2.2.2 Immobilier

Les investissements immobiliers regroupent essentiellement des participations dans des projets de promotion immobilière. Les horizons d'investissement de ces projets sont généralement supérieurs aux horizons de sortie de participations dans le cadre d'opérations LBO. En effet, des durées d'investissements comprises entre cinq et dix ans peuvent parfois être nécessaires pour livrer un projet de promotion, notamment pour les opérations d'envergure. Ces investissements historiques en portefeuille ne reflètent pas une volonté particulière de Paris Orléans de se développer dans l'immobilier. Le portefeuille est d'ailleurs stable depuis plusieurs années. A la date du présent document, les principaux investissements immobiliers de Paris Orléans sont :

- Beaugrenelle (France) : centre commercial à Paris, 21M€ de montant investi sur plusieurs années depuis 2003 ; et
- Loop 5 (Allemagne) : centre commercial en Allemagne, 10M€ de montant investi depuis 2006.

6.1.2.2.3 Capital-développement

Le capital-développement vise des investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres pour lesquels la position de Paris Orléans est exclusivement minoritaire. Ces opérations ont pour objectif de financer des sociétés dont le modèle économique est démontré et qui abordent une phase de croissance importante. Paris Orléans poursuit sa stratégie d'investir dans les pays émergents, déjà initiée avec succès, notamment dans les BRIC et en Asie. A la date du présent document, les principaux investissements de capital-développement de Paris Orléans sont :

- SCPC (Brésil) : agence de notation de crédit au Brésil, 4M€ de montant investi en 2010 ; et
- LDR Holding (Etats-Unis) : société qui conçoit et fabrique des prothèses de disques, 4M€ de montant investi depuis 2006

6.1.2.2.4 Investissements Groupe

Il s'agit d'investissements du Groupe dans les fonds gérés par l'activité de *Merchant banking* (soit 83M€) et dans d'autres entités ou investissements (10M€) liés directement ou indirectement au Groupe (tels que, jusqu'en 2010, l'investissement du Groupe dans les Domaines Baron de Rothschild (Lafite)).

6.1.2.2.5 Participations cotées

Paris Orléans détient des participations dans des sociétés cotées essentiellement pour des raisons historiques ou liées à des opérations de Capital investissement ayant débouché sur une introduction en bourse. A la date du présent document, les principaux investissements dans des sociétés cotées de Paris Orléans sont :

- Groupe Euris / Rallye (France) : 42M€ de montant investi depuis la fin des années 1980 ; et
- BUMI (Indonésie) : société prenant des participations dans des sociétés minières, 6M€ de montant investi en 2010.

6.1.2.2.6 Participations dans les fonds (hors Groupe)

Cette activité consiste pour Paris Orléans à investir dans des fonds de Capital investissement (hors fonds du Groupe/*Merchant banking*). Depuis plusieurs années, le Groupe a cherché à se focaliser de plus en plus sur des prises de participations directes dans des sociétés plutôt que par l'intermédiaire de fonds d'investissement. Cela explique également pourquoi il a lancé sa propre activité de gestion pour compte de tiers (activité de *Merchant banking*).

6.1.3 Evolution de l'organisation des activités de *Merchant banking* et de Capital investissement

A la suite de la Transformation et des Apports, il a été décidé de regrouper les activités liés à l'investissement au sein d'un même pôle, dénommé *Merchant banking*.

Ce pôle regroupera désormais :

- les anciennes activités du *Merchant banking* décrites au paragraphe 6.1.1.3 du Chapitre II, dont les actifs sous gestion s'élèvent à 1,3 milliard d'euros ;
- les activités de Capital investissement pour compte propre décrites au paragraphe 6.1.2 du Chapitre II, dont les actifs sous gestion s'élèvent à 0,4 milliard d'euros ; et
- une activité de gestion pour compte de tiers de prêts regroupant 2,1 milliards d'euros d'actifs sous gestion :
 - la gestion du portefeuille de *Leveraged Finance* inclus dans les prêts corporate du Groupe (0,3M€), décrit au paragraphe 4.1.2 du Chapitre III ; et
 - la gestion d'un portefeuille de CLOs et d'un fonds de dette mezzanine pour un montant de 1,8 milliard d'euros :
 - CLOs : le fonds Contego I (269M€) et les fonds Dalradian I, II, III et IV (1 370M€) ;
 - mezzanine : le fonds Quintus (100M€) ; et
 - la préparation du lancement de deux nouveaux fonds : Five Arrows Credit Opportunities et Oberon Senior-credit.

Ce nouveau pôle sera piloté par un Comité exécutif, appuyé par des responsables pour chaque type d'expertise.

6.2 Présentation des principaux marchés

6.2.1 Activités bancaires

6.2.1.1 Conseil financier

6.2.1.1.1 *Contexte général*

S'étant fortement développé au cours des dernières décennies en parallèle de la libéralisation de l'activité économique et de la mondialisation, le Conseil financier est un marché mondial, sophistiqué, très concurrentiel et sensible à de nombreux facteurs.

Marché à forte valeur ajoutée offrant de faibles barrières à l'entrée et reposant principalement sur l'expertise et le réseau des banquiers, le marché du conseil financier est fortement concurrentiel.

A l'initiative des grandes banques internationales et de maisons spécialisées (notamment aux Etats-Unis et en Europe), principaux acteurs du marché, le marché s'est structuré afin de répondre aux demandes de plus en plus sophistiquées des clients, eux-mêmes de plus en plus variés : entreprises de toutes tailles, fonds d'investissement, institutions financières, gouvernements et collectivités, individus. Il s'est ainsi spécialisé en différentes pratiques répondant à des besoins spécifiques :

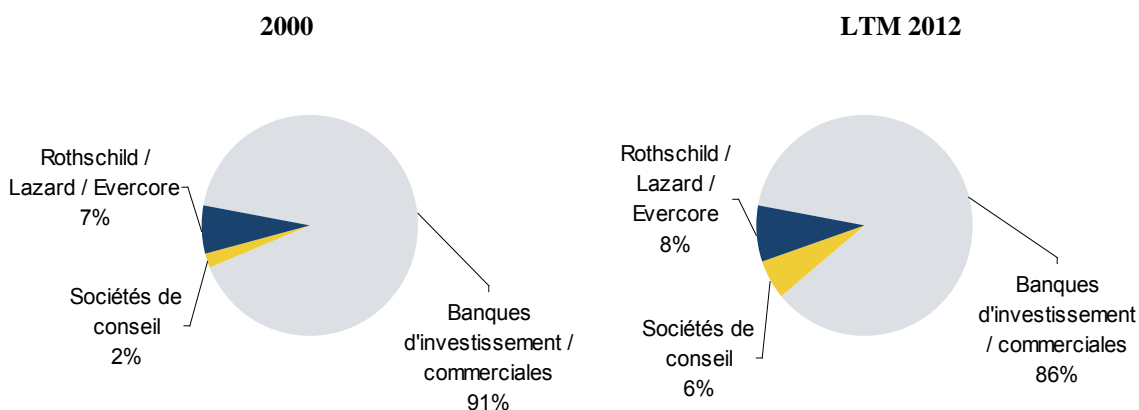
- conseil en fusions & acquisitions (« *M&A* ») ;
- conseil en restructuration de dette ; et
- conseil en marchés de capitaux (fonds propres ou « *equity* » et dette).

Le marché du Conseil financier est sensible à plusieurs faisceaux de facteurs :

- des facteurs généraux liés au contexte macroéconomique tels que l'activité économique au niveau national et mondial, les politiques économiques et fiscales, la disponibilité et coût du financement auprès des banques et des marchés financiers, le progrès technologique et notamment ruptures technologiques ou encore la valorisation des actifs, l'évolution et la stabilité des marchés financiers ; et
- des facteurs spécifiques à la problématique des clients, tels que la croissance de l'activité, le maintien ou l'amélioration rentabilité opérationnelle et financière, la structure financière ou encore toutes les problématiques actionnariales.

Ainsi, le marché du Conseil financier présente une forte sensibilité à la conjoncture macroéconomique. En particulier, le marché du *M&A* connaît des pics d'activité intervenant généralement en décalage par rapport aux pics d'activité économique (« *late cyclicality* ») ; par contraste, la cyclicité est plus atténuée sur le marché du conseil en marchés de capitaux et le marché du conseil en restructuration, qui a connu un fort développement au cours des dernières années et notamment depuis la crise financière, est plus contra-cyclique.

Evolution des volumes globaux d'opérations M&A annoncées par type d'acteurs

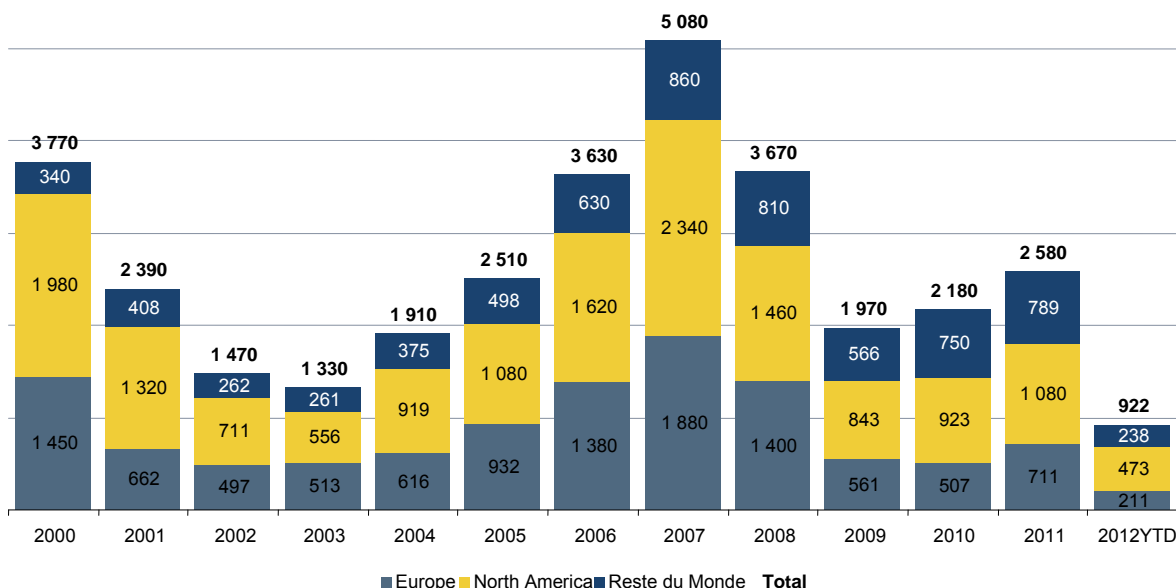


Source : Thomson Reuters

Après une très forte phase de développement au cours des années 1990 et au début des années 2000, le marché a connu une décennie plus difficile caractérisé par une activité volatile sur les marchés européens et nord-américains, compensé par un fort développement hors de ces zones géographiques représentant 30,6%⁹ de l'activité en 2011 contre 9,0%⁽⁹⁾ en 2000.

6.2.1.1.2 Tendances récentes

Evolution du marché du M&A en Md\$ (opérations complétées, 2000-2012YTD)



Source : Bloomberg

La hausse de 18% entre 2010 et 2011 est notamment due à l'évolution positive de plus de 40% des transactions européennes, l'Amérique du Nord connaissant une hausse plus timide avec une croissance de ses opérations de 17%. Le reste de la planète a la plus faible croissance avec des opérations en hausse uniquement de 5,2%.

A l'échelle mondiale, le marché du M&A en valeur a atteint près de 2 600 milliards de dollars pour l'année 2011, soit une augmentation de 18% par rapport à 2010. Cette évolution est notamment due à la croissance de plus de 40% des transactions européennes, l'Amérique du Nord connaissant une hausse de 17%.

6.2.1.2 Banque privée et Gestion d'actifs

Le marché de la banque privée et de la gestion d'actifs a connu au cours des dernières années une évolution contrastée : après des années de croissance régulière, le marché a été impacté par la crise financière et a connu un ralentissement brutal en 2009, avant un rebond en 2010 et 2011.

Le marché a été impacté par la baisse des valeurs d'actifs et notamment des marchés d'actions, ainsi que le ralentissement de la collecte de fonds. A la suite de la crise financière, le marché a également subi l'impact de durcissements réglementaires dans un nombre important de pays, notamment en Suisse, marché historique de la banque privée mais aussi au niveau européen.

La dynamique du marché de la banque privée et de la gestion d'actifs reste cependant bien orientée en raison du rebond des marchés en 2010 et 2011, et de la forte croissance de la demande en provenance des pays émergents, bénéficiant de la forte croissance de l'activité et de l'émergence d'une nouvelle population de clients fortunés dans ces pays.

Le marché de la banque privée et de la gestion d'actifs est un marché mondial faisant intervenir une multitude d'acteurs. Il est largement dominé par un petit nombre de grandes banques privées traditionnelles, notamment en Suisse, par les

⁹ Source : Bloomberg.

filiales de banques universelles ou de compagnies d'assurances dédiées à cette activité, et par les fonds d'investissements.

Dans ce contexte, les acteurs de la banque privée et de la gestion d'actifs sont confrontés à un double enjeu de (i) croissance de leurs revenus, par l'augmentation de la collecte de fonds et de rentabilité, et (ii) de maintien ou de progression de la rentabilité alors que les tensions réglementaires ont eu un impact défavorable sur les charges d'exploitation.

6.2.2 Capital investissement

6.2.2.1.1 *Contexte général*

Le Capital Investissement (« *private equity* ») joue un rôle majeur dans l'économie. Il représente un soutien fondamental de l'entreprise, généralement non cotée, tout au long de son existence. Il contribue directement à la création d'entreprises, à la promotion de l'innovation et de nouvelles technologies, à la croissance, à l'emploi et au renouvellement du tissu économique.

Le métier du Capital Investissement consiste à prendre des participations majoritaires ou minoritaires, le plus souvent en fonds propres mais également sous forme de dette structurée, dans le capital d'entreprises généralement non cotées. Il se segmente en fonction du stade de développement de l'entreprise au moment de l'intervention. Il comprend : Capital Risque (financement de la création d'entreprises, de l'innovation, des nouvelles technologies et des biotechnologies), Capital Développement (financement de la croissance), LBO ou Capital Transmission (financement de l'acquisition, de la transmission ou de la cession d'entreprises) et Capital Retournement (financement du redressement et/ou restructuration).

Les principaux acteurs du Capital investissement sont des fonds d'investissement spécialisés, qui gèrent des fonds pour compte de tiers (investisseurs institutionnels, sociétés d'assurance, filiales de groupes bancaires, banques privées, etc.) et sont généralement spécialisés sur un stade de Capital investissement : capital risque ou LBO notamment. D'autres catégories d'acteurs comme des *family offices*, investisseurs pour compte propre et ou pour compte de tiers, sont également présents. Historiquement, un certain nombre de banques sont également présentes directement sur ce métier par le biais de filiales dédiées investissant pour compte propre à destination des réseaux bancaires ; cependant, le durcissement des contraintes prudentielles relatives aux activités d'investissement pour compte propre a conduit un certain nombre de banques à externaliser ou céder leur activité de Capital investissement.

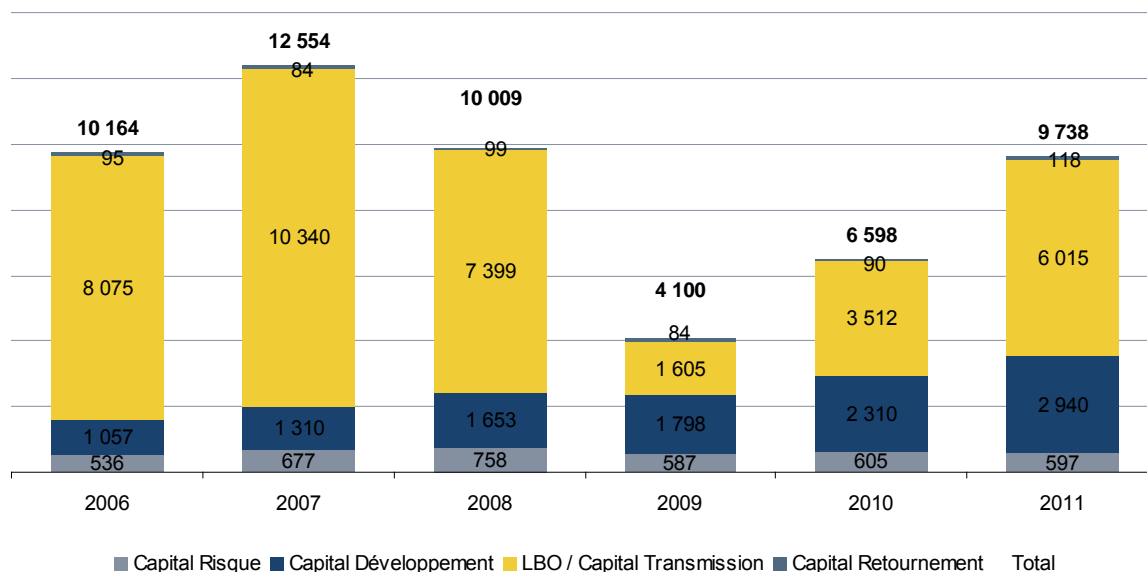
Le marché mondial du Capital investissement a connu au cours des dernières décennies un fort développement dans un contexte de désintermédiation financière et de sophistication des mécanismes d'investissement en fonds propres dans les entreprises ayant conduit à l'apparition de nouvelles catégories d'investisseurs en quête de diversification de leurs classes d'actifs. Après un développement rapide en Europe et aux Etats-Unis, principaux marchés du Capital investissement, jusqu'en 2007 tiré par la forte croissance du marché du LBO dans un contexte de financement bancaire largement disponible et peu cher, le marché a connu un fort ralentissement depuis la crise financière mondiale, non compensé par le développement du Capital investissement dans les pays émergents.

Le marché du Capital investissement dépend en effet d'un certain nombre de facteurs tels que notamment le contexte de financement bancaire et obligataire (particulièrement important pour les LBO), l'activité macroéconomique, le niveau des valorisations, ou encore les politiques fiscales, notamment en ce qui concerne l'épargne.

6.2.2.1.2 *Tendances récentes sur le marché français*

En 2011, l'activité du Capital investissement a connu une reprise sensible, les investissements revenant à des niveaux proches de ceux de 2006 et 2008 après deux années 2009 et 2010 historiquement creuses, à 9,7 milliards d'euros (+48% par rapport à 2010). Près de 1.700 entreprises (un record historique), dont 90% basées en France, ont bénéficié de fonds en provenance des acteurs français du Capital investissement en 2011. La reprise a notamment été tirée par le rebond des LBO qui a représenté 6,0 milliards d'euros, en hausse de 71% par rapport à 2010.

Evolution des investissements - France (2006-2011, M€)



Source : AFIC

Dans un contexte macroéconomique toujours difficile caractérisé par une croissance atone du PIB, les stratégies d'investissement ont dû être adaptées, privilégiant la recherche d'actifs de « niche » sur des secteurs spécifiques bénéficiant de tendances spécifiques, à l'image par exemple des marchés en forte croissance de la santé ou de l'éducation.

Le contexte de financement est resté mitigé : après une détente sur la disponibilité et les conditions de crédits aux entreprises au cours du premier semestre 2011, le deuxième semestre a été marqué par un nouveau durcissement qui a eu un impact immédiat sur le nombre d'opérations de LBO notamment. En outre, la solidité des bilans des grandes entreprises qui disposent de fortes réserves de trésorerie, a contribué à maintenir les prix d'actifs à des niveaux élevés. En parallèle, l'amoindrissement des financements bancaires a été partiellement comblé par la croissance du marché des obligations « *high yield* » comme source alternative de financement, mais uniquement pour les entreprises de grande taille (environ 1 milliard d'euros de valeur d'entreprise).

Dans ce contexte, les désinvestissements ont connu un regain d'activité sensible à près de 6,3 milliards d'euros en 2011 (source : AFIC, estimation au coût historique) contre 4,0 milliards d'euros en 2010. 1 026 entreprises en portefeuille ont fait l'objet de cessions, contre 875 en 2010. Le marché des cessions a notamment été animé par quelques grosses opérations. Ainsi, les 10 premières représentent un tiers des montants désinvestis. Le Capital-développement a été le principal acteur des sorties, concentrant 50% des entreprises désinvesties.

En outre, les levées de fonds sont restées à des niveaux significativement inférieurs à ceux observés avant la crise. Cette tendance résulte de plusieurs phénomènes, au premier rang desquels le moindre engagement des banquiers et assureurs français concomitant à l'anticipation des nouvelles règles prudentielles (Bâle III, Solvency II). Ainsi, le montant levé en 2011 s'est élevé à 6,5 milliards d'euros.

Les perspectives restent néanmoins favorables à court et moyen terme, offrant des opportunités d'investissement attrayantes. Un nombre important de LBO secondaires devrait ainsi alimenter le marché dans les prochains mois, beaucoup de fonds entamant leurs périodes de désinvestissement. En outre, la persistance d'un contexte de financement relativement rare et cher pourrait être de nature à modérer les exigences de prix des vendeurs d'actifs. Enfin, le retrait des banques crée un certain nombre d'opportunités pour les autres acteurs, soit à travers le rachat de portefeuilles dans des conditions potentiellement attrayantes, soit à travers la réduction de la pression concurrentielle.

6.3 Évènements exceptionnels ayant influencé les activités et les principaux marchés du Groupe

Au-delà de son impact immédiat sur le niveau d'activité économique, la crise financière de ces dernières années, d'une ampleur exceptionnelle, a eu des conséquences multiples et prolongées sur l'activité économique en général et le secteur de la finance en particulier, dont les effets ne sont pas encore tous parfaitement identifiés.

En particulier, la crise a eu un impact majeur sur la politique de crédit aux entreprises des banques, sur l'évolution des taux d'intérêts et des *spreads* de crédit, et plus généralement sur l'évolution du secteur bancaire. En outre, elle a conduit à un renforcement important de la réglementation et des contraintes prudentielles applicables au secteur financier, initié par les régulateurs nationaux, européens et internationaux, dont les mesures définitives ne sont pas encore connues, mais qui devrait notamment conduire à un renforcement des exigences de fonds propres pour les banques.

S'agissant du Groupe, la crise constitue certes une source de contraintes, notamment en termes d'accès à la liquidité ou de renforcement des exigences de fonds propres et a conduit à un ralentissement de l'activité, notamment sur le conseil en fusions et acquisitions au cours des dernières années. Toutefois, elle offre également de nombreuses opportunités, passant par exemple à court terme par une forte activité en conseil en restructuration de dette, offrant des perspectives favorables à moyen terme pour l'activité de conseil en financement dans un contexte de désintermédiation accélérée, notamment en Europe, et plus généralement, en renforçant la valeur du modèle de Conseil financier.

6.4 Dépendance du Groupe à l'égard des brevets ou licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Le Groupe n'est soumis à aucune dépendance significative à l'égard de brevets, de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.

6.5 Éléments sur lesquels sont fondées les déclarations du Groupe relatifs à sa position concurrentielle

Les déclarations du Groupe sur sa position concurrentielle sont basées sur un ensemble d'estimations et d'appréciations développées en interne par le Groupe et, lorsqu'elles sont disponibles, des sources externes spécialisées analysant les marchés et métiers sur lesquels le Groupe opère, telles que Thomson Reuters.

7. ORGANIGRAMME

7.1 Description du Groupe dont fait partie Paris Orléans

Les organigrammes juridiques du Groupe avant et après la Transformation et les Apports figurent respectivement aux paragraphes 1.1.2 et 5.1.2.2 du Chapitre II ci-dessus.

Paris Orléans est la société mère du Groupe, qui compte plus de 280 filiales à travers le monde (note n°37 « Périmètre de consolidation de Paris Orléans » de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe figurant à l'Annexe 3 du présent document). Les activités bancaires du Groupe sont conduites par les filiales de Paris Orléans (principalement, RCH, NMR, RCB et leurs propres filiales). Les activités de Capital investissement du Groupe sont conduites directement par Paris Orléans ou par l'intermédiaire de sociétés ad hoc constituées par Paris Orléans pour les besoins spécifiques des opérations de Capital investissement (voir le paragraphe 6.1 du Chapitre III).

Les opérations entre Paris Orléans et ses filiales sont détaillées au paragraphe 19 du Chapitre III. Il est également précisé que certains mandataires sociaux de Paris Orléans exercent également des mandats sociaux au sein des filiales du Groupe (voir le paragraphe 14.1 du Chapitre III).

L'organigramme ci-dessous présente l'organisation fonctionnelle du Groupe :



7.2 Liste des filiales importantes de l'émetteur

Le périmètre de consolidation du Groupe à la date du présent document n'a pas connu de variations significatives dans sa composition par rapport à celui du 31 mars 2011.

Le lecteur est invité à se reporter :

- à la note n°37 « Périmètre de consolidation de Paris Orléans » de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2011 figurant à l'Annexe 3 du présent document et à la note n°30 « Périmètre de consolidation de Paris Orléans » des informations financières semestrielles consolidées au 30 septembre 2011 de Paris Orléans figurant en Annexe 4 du présent document, pour la liste des sociétés filiales du Groupe, étant précisé que : (i) la notion de « pourcentage de contrôle » visée dans ces notes correspond au pourcentage de droits de vote de la société considérée effectivement contrôlée par le Groupe ; et (ii) la notion de « pourcentage d'intérêts » correspond au pourcentage des droits financiers effectivement détenus par le Groupe dans la société considérée ; et
- au paragraphe 25 du Chapitre III pour la liste des filiales les plus significatives du Groupe.

L'arrivée à échéance le 30 septembre 2012 d'une option de vente, consentie par Rothschild Concordia AG au groupe Rabobank, portant sur sa participation de 7,5% du capital de RCH. Cet événement a entraîné une baisse des pourcentages d'intérêts de 57,95% à 50,26% au niveau de RCH, et de 97,60% à 97,17% au niveau de Paris Orléans et de ses filiales directes, du fait de la participation de NMR à hauteur de 5,56% dans le capital de Paris Orléans.

7.3 Intérêts minoritaires

A la date du présent document, les principaux intérêts minoritaires au sein du Groupe sont :

- les parts de RCB détenues par des associés autres que les sociétés contrôlées par le Groupe, soit environ 61% des parts de commandités et 28% parts de commanditaires de RCB (voir le paragraphe 1.2.3 du Chapitre IV pour la présentation des associés de RCB avant et après les Apports) ; certains de ces associés minoritaires sont actuellement associés commandités et/ou gérants de RCB et participent à ce titre à la direction de RCB ; la quasi-totalité des associés minoritaires de RCB apportera ses parts de RCB à Paris Orléans dans le cadre de l'Apport RCB ; ainsi à l'issue de la réalisation de l'Apport RCB, le Groupe

- détiendra, directement et indirectement via RCH et ses filiales, environ 100% des parts de commandités et environ 100% des parts de commanditaires de RCB ;
- la fraction du capital de RCH détenue par des actionnaires autres que les sociétés contrôlées par le Groupe, soit environ 47% du capital et 47% des droits de vote de RCH (voir le paragraphe 3.2.4 du Chapitre IV pour la présentation détaillée de l'actionnariat de RCH avant et après les Apports) ; la plupart de ces associés minoritaires sont des partenaires historiques du Groupe ; L'essentiel de ces actionnaires minoritaires (à l'exception de ESOP et de quelques membres de la branche anglaise de la famille Rothschild représentant ensemble environ 4% du capital et des droits de vote de RCH) apporteront leurs actions de RCH à Paris Orléans dans le cadre de l'Apport RCH ; ainsi à l'issue de la réalisation de l'Apport RCH, le Groupe détiendra 96% du capital et 96% des droits de vote de RCH ; et
 - la fraction du capital de RHAG détenue par des actionnaires autres que les sociétés contrôlées par le Groupe, soit environ 26% du capital et des droits de vote de RHAG, le principal associé minoritaire est un partenaire historique du Groupe.

Le Groupe ne considère pas que ces intérêts minoritaires, qui deviendront non significatifs à l'issue des Apports, présentent des risques en termes de structure du Groupe au sein de RCB et RCH, de localisation de ces actifs et de gestion de sa trésorerie et de ses dettes financières.

La Transformation et les Apports présenteront pour le Groupe certains avantages attendus, qui ont été décrits au paragraphe 1.2 du Chapitre II.

8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles importantes, existantes ou planifiées

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe détient un nombre et un montant limités d'immobilisations corporelles. Ainsi les immobilisations corporelles nécessaires à la conduite des activités du Groupe ont une valeur nette comptable de seulement 334M€ au 30 septembre 2011.

Les principales immobilisations corporelles nécessaires à la conduite des activités de RCH sont des actifs immobiliers à Londres et Zurich, d'une valeur nette comptable au 30 septembre 2011 s'élevant respectivement 321,5M€ et à 253,4M€. Ces immobilisations corporelles sont des bureaux d'affaires et les immobilisations restantes comprennent l'équipement informatique et les équipements loués aux clients.

8.2 Aspects environnementaux pouvant influencer sur l'utilisation des actifs immobiliers

Néant.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT DU GROUPE

9.1 Situation financière et résultats du Groupe

9.1.1 Premier semestre de l'exercice clos le 31 mars 2012

Le tableau ci-dessous présente le PNB, le résultat net et les capitaux propres consolidés du Groupe pour le premier semestre de l'exercice clos le 31 mars 2012 tels que comparés à ces mêmes données de l'exercice clos le 31 mars 2011.

| En M€ | 30/09/2011 | 30/09/2010 |
|---|--------------|--------------|
| Résultats retraités ⁽¹⁾ | | |
| Produit net bancaire | 590,7 | 580,3 |
| <i>dont Conseil en ingénierie financière²¹⁾ et Banque de financement</i> | 376,0 | 404,0 |
| Résultat brut d'exploitation | 131,4 | 115,8 |
| Résultat d'exploitation | 118,3 | 106,7 |
| <i>dont plus-values générées par l'activité de Capital investissement</i> | 49,1 | 7,2* |
| Résultat avant impôt | 121,9 | 152,2 |
| RESULTAT NET CONSOLIDÉ | 103,1 | 135,4 |
| <i>dont part du Groupe</i> | 42,4 | 53,3 |
| <i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i> | 60,8 | 82,1 |

| En M€ | 30/09/2011 | 30/09/2010 |
|---|----------------|----------------|
| Activité | | |
| Total de bilan | 8 648,1 | 7 487,4 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1 188,9 | 2 136,7 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2 259 | 1 641 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 636,5 | 1 724,4 |
| CAPITAUX PROPRES | 1 761,6 | 1 419,8 |
| <i>dont capitaux propres - part du Groupe</i> | 711,4 | 534,8 |
| <i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i> | 1 050,2 | 885 |

⁽¹⁾ Informations financières consolidées retraitées à la suite de la prise de contrôle exclusif du groupe RCB par Paris Orléans au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011.

⁽²⁾ C'est-à-dire l'activité de Conseil financier indépendant.

* Donnée financière non audité, source : Paris Orléans.

Le tableau ci-dessous présente le PNB par métiers du Groupe pour le premier semestre de l'exercice clos le 31 mars 2012 et l'exercice clos le 31 mars 2011.

| | Conseil en ingénierie financière ⁽¹⁾ et Banque de financement | Banque privée et Gestion d'actifs | Capital investissement | Total |
|--|---|--------------------------------------|---------------------------|---------|
| 1 ^{er} sem. 2011/2012 (M€) | 376 021 | 151 588 | 63 131 | 590 740 |
| 1 ^{er} sem. 2010/2011 retraité (M€) | 404 002 | 151 290 | 25 050 | 580 342 |
| Variation (%) | -7% | 0% | 152% | 1,8% |

⁽¹⁾ C'est-à-dire l'activité de Conseil financier indépendant.

9.1.1.1 Revenus des activités

Le premier semestre de l'exercice clos le 31 mars 2012 s'est déroulé dans un contexte financier volatil et incertain. En conséquence, les revenus du Groupe sont en hausse par rapport au même semestre de l'exercice précédent, ils se sont maintenus à des niveaux qui montrent la solidité des métiers du Groupe. Ainsi, le PNB pour le premier semestre de l'exercice clos le 31 mars 2012 s'est élevé à 590,7M€ contre 580,3M€ pour l'exercice précédent, soit une progression de 10,4 M€ (1,8%).

9.1.1.1.1 Conseil financier indépendant et Banque de financement

Les revenus des activités de Conseil financier indépendant sont en légère diminution en raison de la baisse des opérations de fusions et acquisitions par rapport à l'exercice précédent. L'impact du ralentissement de l'activité de Conseil en fusions acquisitions dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent, à l'exception des Etats-Unis, de l'Allemagne, de l'Australie et de certains pays émergents a toutefois été atténué par une légère progression des activités de conseil en financement et restructuration de dettes et de conseil sur les marchés de capitaux par rapport au premier semestre de l'exercice précédent.

L'activité de Banque de financement, au Royaume-Uni, a poursuivi la réduction de son portefeuille. Toutefois, les provisions pour dépréciation sur le portefeuille bancaire sont en augmentation en raison de la dégradation de certains crédits immobiliers.

9.1.1.1.2 Banque privée et Gestion d'actifs

Les activités de Banque privée et de gestion d'actifs s'affichent stables par rapport à ceux du premier semestre de l'exercice précédent, grâce à une collecte qui reste positive sur la période.

9.1.1.1.3 Capital investissement

L'activité de Capital investissement pour compte propre, exercée au niveau de Paris Orléans, a généré des plus-values de cessions de 49,1 M€ pour 98,5 M€ d'actifs cédés. A elle seule, l'opération sur la société SIACI Saint Honoré a généré 32,9M€ de plus-values. La totalité des plus-values ont été comptabilisées dans le PNB au niveau des gains et pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.

9.1.1.2 Résultats du Groupe

Les charges générales d'exploitation sont en baisse de 5,2M€ en raison notamment de la diminution des charges de personnel (335,1M€ contre 342,4M€).

Le coût du risque est quant à lui en légère hausse, passant de 9,1 M€ à 13,1 M€ sur la période concernée. Il reste néanmoins en ligne avec celui de l'an passé sur une base comparable, dans un contexte très volatil des marchés financiers.

Le résultat net consolidé du premier semestre de l'exercice clos le 31 mars 2012 s'établit à 103,1M€ en ligne avec celui du premier semestre de l'exercice précédent une fois retraité des produits non-récurrents (le résultat avant impôts de l'exercice clos le 31 mars 2011 incluait 31,4M€ de produits non récurrents liés à la première consolidation par intégration globale de RCB dans les comptes de Paris Orléans). Après prise en compte des intérêts minoritaires, le résultat net part du groupe du premier semestre de l'exercice clos le 31 mars 2012 ressort à 42,4M€ contre 53,3 M€ un an plus tôt.

9.1.2 Exercice clos le 31 mars 2011

Le tableau ci-dessous présente le PNB, le résultat net et les capitaux propres consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2011 tels que comparés à ces mêmes données de l'exercice clos le 31 mars 2010.

| En M€ le 31 mars | 2011 | 2010 |
|---|----------------|-----------------|
| Résultats | | |
| Produit net bancaire | 1 214,6 | 871,7 |
| <i>dont Conseil en ingénierie financière⁽¹⁾ et Banque de financement</i> | 866,2 | 722,4 |
| Résultat brut d'exploitation | 243,2 | 180,4 |
| Résultat d'exploitation | 229,5 | 76 |
| <i>dont plus-values générées par l'activité de Capital investissement</i> | 50,0* | 1,1* |
| Résultat avant impôt | 315,7 | 89,7 |
| RESULTAT NET CONSOLIDE | 269,3 | 90,9 |
| <i>dont part du Groupe</i> | 102,4 | 25,7 |
| <i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i> | 166,8 | 65,2 |
| Activité | | |
| Total de bilan | 8 615,7 | 7 718,40 |
| Caisses et banque centrale | 968,3 | 1 147,6 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1 675,9 | 2 117,00 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2 696,0 | 1 574,70 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 719,8 | 1 786,70 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 494,7 | 736,9 |
| Dettes envers la clientèle | 4 769,2 | 3 960,1 |
| Dettes représentées par un titre | 524,6 | 529,5 |
| CAPITAUX PROPRES | 1 684,5 | 1 404,10 |
| <i>dont capitaux propres - part du Groupe</i> | 731,7 | 538,50 |
| <i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i> | 952,8 | 865,6 |

* Donnée financière non audité, source : Paris Orléans.

Le tableau ci-dessous présente le PNB par métiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2011 et l'exercice clos le 31 mars 2010.

| | Conseil en ingénierie ⁽¹⁾ financière et Banque de financement | Banque privée et Gestion d'actifs | Capital investissement | Total |
|---------------------------------------|--|--------------------------------------|------------------------|-----------|
| Exercice clos le 31 mars 2011 (M€) | 848 216 | 309 194 | 57 194 | 1 214 604 |
| Exercice clos le 31 mars 2010 (M€) | 707 630 | 149 970 | 14 079 | 871 679 |
| Variation (%) | 20% | 106% | 306% | 39% |

⁽¹⁾ C'est-à-dire l'activité de Conseil financier indépendant.

9.1.2.1 Revenus des activités

L'exercice clos le 31 mars 2011 a connu un environnement de marché globalement plus serein que celui de l'exercice précédent. Dans un contexte d'amélioration progressive des marchés financiers, le niveau des revenus et des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2011 a montré la solidité des métiers du Groupe aussi bien pour les activités bancaires (Conseil en ingénierie financière, Banque de financement, Banque privée et Gestion d'actifs) exercées par les filiales du Groupe que pour l'activité de Capital investissement exercée par Paris Orléans. Le PNB au 31 mars 2011 s'établit à 1 214,6M€ contre 871,7M€ pour l'exercice précédent, soit une hausse de 342,9M€. Cette progression inclut l'impact de la consolidation par intégration globale des comptes de RCB au niveau de Paris Orléans (à hauteur de 318,2M€). Le PNB de l'exercice précédent comprenait un produit de 68,6M€ lié au reclassement en fonds propres d'une dette subordonnée. Hors effets de périmètre et de reclassement, le PNB est en augmentation de 93,3M€ (soit 8,3%).

9.1.2.1.1 Conseil en ingénierie financière et Banque de financement

Les revenus des activités de Conseil en ingénierie financière sont en progression, portés par les activités dans les pays en forte croissance (Brésil, Chine et Australie) et dans une moindre mesure par le Royaume-Uni et la France, où le Groupe a une présence historique établie. La reprise des activités de fusions et acquisitions a permis de contrebalancer le ralentissement du conseil en financement et restructuration sur la dette.

L'activité de Banque de financement, exercée principalement au Royaume-Uni, a poursuivi la réduction de son portefeuille de crédits (voir le paragraphe 6.1.1.1 du Chapitre III). Contrairement aux exercices précédents, aucune dépréciation importante n'a été enregistrée. Le coût du risque s'est donc trouvé en nette diminution (voir ci-après).

9.1.2.1.2 Banque privée et Gestion d'actifs

Les métiers de Banque privée et de Gestion d'actifs ont généré des revenus solides, en hausse sensible par rapport à ceux de l'exercice clos le 31 mars 2010. Ces performances sont à mettre au crédit des efforts de collecte et des investissements réalisés depuis deux ans tant au niveau des ressources humaines que dans les ressources technologiques. Les actifs sous gestion moyens ont retrouvé leurs niveaux historiques les plus élevés (37,2 milliards d'euros).

9.1.2.1.3 Capital investissement

L'activité de Capital investissement a confirmé la confiance du Groupe dans la qualité de son portefeuille et sa capacité à générer des plus-values significatives. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, Paris Orléans a cédé pour 121M€ d'actifs et a dégagé 50M€ de plus-values dont 17,9M€ lors de la cession de sa participation historique de 23,5% dans le capital de Domaines Barons de Rothschild (Lafite).

La grande partie des plus-values ont été comptabilisées dans le PNB au niveau des Gains et pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente, seule la plus-value sur les titres Domaines Barons de Rothschild (Lafite) a été comptabilisée dans la rubrique gains et pertes nets sur autres actifs.

9.1.2.2 Résultats du Groupe

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 273M€ (soit 40,4%), dont 191,2M€ s'expliquant par la consolidation des activités françaises, l'exercice clos le 31 mars 2011 étant en effet le premier exercice de consolidation globale de RCB dans les comptes de Paris Orléans.

Les gains et pertes nets sur autres actifs comprennent 17,9M€ de plus-value réalisée lors de la cession par Paris Orléans de la participation historique dans le capital des Domaines Barons de Rothschild (Lafite). Le coût du risque est en très nette diminution passant de 104,3M€ à 13,7M€. Cette évolution traduit la baisse de la détérioration des prêts et l'amélioration générale de l'environnement de crédit dans l'activité Banque de financement.

Le résultat net consolidé de l'exercice clos le 31 mars 2011 s'établit à 269,3M€, en hausse de 178,4M€(soit 196,3%) par rapport à l'exercice précédent. Après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle le résultat net - part du Groupe ressort à 102,4M€contre 25,7M€sur l'exercice précédent (soit un quasi-triplement). Il est important de souligner que le résultat net – part du Groupe de l'exercice clos le 31 mars 2011 inclut 33,1M€ de produits non récurrents liés à RCB qui se décomposent en 31,4M€de produits de réévaluation liés à sa première consolidation par intégration globale dans les comptes de Paris Orléans et 1,7M€générés par la cession de l'activité de gestion d'actifs Sélection 1818 (Sélection R).

9.1.3 Exercice clos le 31 mars 2010

Le tableau ci-dessous présente le PNB, le résultat net et les capitaux propres consolidés du Groupe pour l'exercice le 31 mars 2010 tels que comparés à ces mêmes données de l'exercice clos le 31 mars 2009.

| En M€ le 31 mars | 2010 | 2009 |
|---|-----------------|----------------|
| Résultats | | |
| Produit net bancaire | 871,7 | 752,8 |
| <i>dont Conseil en ingénierie financière⁽¹⁾ et Banque de financement</i> | 722,4 | 598,3 |
| Résultat brut d'exploitation | 180,4 | 158,4 |
| Résultat d'exploitation | 76 | 18,4 |
| <i>dont plus-values générées par l'activité de Capital investissement</i> | 1,1* | 69,0* |
| Résultat avant impôt | 89,7 | 98,9 |
| RESULTAT NET CONSOLIDE | 90,9 | 76,0 |
| <i>dont part du Groupe</i> | 25,7 | 46,8 |
| <i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i> | 65,2 | 29,2 |
| Activité | | |
| Total de bilan | 7 718,40 | 7 926,7 |
| Caisses et banque centrale | 1 147,6 | 744,7 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 2 117,00 | 2 261,4 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 1 574,70 | 1 708,5 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 786,70 | 2 246,0 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 736,9 | 1 570,7 |
| Dettes envers la clientèle | 3 960,1 | 3 015,9 |
| Dettes représentées par un titre | 529,5 | 1 070,5 |
| CAPITAUX PROPRES | 1 404,10 | 1 209,3 |
| <i>dont capitaux propres - part du Groupe</i> | 538,50 | 501,1 |
| <i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i> | 865,6 | 708,2 |

(1) C'est-à-dire l'activité de Conseil financier indépendant.

* Donnée financière non audité, source : Paris Orléans.

Le tableau ci-dessous présente le PNB par métiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2010 et l'exercice clos le 31 mars 2009.

| | Conseil en ingénierie financière ⁽¹⁾ et Banque de financement | Banque privée et Gestion d'actifs | Capital investissement et produits intersectoriels | Total |
|------------------------------------|--|-----------------------------------|--|---------|
| Exercice clos le 31 mars 2010 (K€) | 707 630 | 149 970 | 14 079 | 871 679 |
| Exercice clos le 31 mars 2009 (K€) | 579 686 | 158 383 | 14 769 | 752 838 |
| Variation (%) | 22% | -5% | 29% | 16% |

(1) C'est-à-dire l'activité de Conseil financier indépendant.

9.1.3.1 Revenus des activités

L'exercice clos le 31 mars 2010 a été marqué par un contexte de crise financière et de récession mondiale. Dans ce contexte difficile, le niveau des résultats a montré la solidité des principaux métiers exercés par le Groupe. Le PNB au 31 mars 2010 s'établit à 871,7M€contre 752,8M€pour l'exercice précédent, soit un accroissement de 118,8M€. Cette progression prend en compte les activités de Conseil en ingénierie financière en Europe continentale (hors France) pour 129M€qui sont consolidées par intégration globale pour la première fois. Par ailleurs, il inclut un produit de 68,7M€lié

au reclassement en fonds propres d'une dette subordonnée contre 54,2M€ en 2008/2009. Hors effet périmètre et du reclassement, le PNB s'élève à 728M€ euros et reste donc quasiment stable dans un environnement difficile.

9.1.3.1.1 Conseil en ingénierie financière et Banque de financement

Les revenus des activités de Conseil en ingénierie financière sont globalement en légère progression reflétant une forte augmentation de l'activité dans les pays émergents et aux États-Unis. Le développement du Conseil en financement et restructuration de dettes a permis de contrebalancer largement le ralentissement des activités de Conseil en fusions et acquisitions constaté en Europe.

La Banque de financement a continué la réduction de son portefeuille de crédits, comme lors de l'exercice précédent, ce qui a entraîné une baisse de sa rentabilité.

9.1.3.1.2 Banque privée et Gestion d'actifs

Les activités de Banque privée et de Gestion d'actifs ont généré des revenus stables par rapport à ceux de l'exercice clos le 31 mars 2009. Ces performances sont à mettre au crédit des efforts de collecte et du redressement des marchés pendant l'exercice.

9.1.3.1.3 Capital investissement

Dans un contexte financier incertain et volatil, l'activité de Capital investissement ne s'est pas traduite par des cessions ou de nouveaux investissements significatifs sur la période (voir le paragraphe 5.2 du Chapitre III).

9.1.3.2 Résultats du Groupe

Les charges générales d'exploitation sont impactées par la consolidation des activités européennes (impact de 84,6M€). Elles restent néanmoins en ligne avec celles de l'année précédente sur une base comparable (17,1% de hausse). Le coût du risque est en diminution, malgré la prise en compte sur l'année, de 12,8M€ additionnels de provisions non affectées. Il reflète, dans un contexte économique qui reste difficile, la politique très prudente du Groupe dans l'octroi et la gestion de son portefeuille de crédits.

Le résultat net consolidé de l'exercice clos le 31 mars 2010 s'établit à 90,9M€, en hausse de 14,8M€ (soit 19,6%) par rapport à l'exercice précédent, et ceci malgré l'absence de plus-values significatives sur l'activité de Capital investissement (à comparer à la plus-value majeure de 50,3M€ dégagée durant l'exercice clos le 31 mars 2009). Après prise en compte des intérêts minoritaires, qui sont en forte augmentation en raison du reclassement d'une dette perpétuelle en fonds propres et de l'intégration pour la première fois des activités de Conseil en ingénierie financière en Europe continentale (hors France), le résultat net part du Groupe ressort à 25,7M€ contre 46,8M€ l'exercice précédent (soit une baisse de 45,1%).

9.1.4 Exercice clos le 31 mars 2009

Le tableau ci-dessous présente le PNB, le résultat net et les capitaux propres consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2009 tels que comparés à ces mêmes données de l'exercice clos le 31 mars 2008. Afin de mieux rendre compte de l'évolution des performances financières du Groupe au cours de ces deux exercices, sont présentés des chiffres comparatifs pro forma établis sur l'exercice clos le 31 mars 2008. Le pro forma prend en compte une détention par le Groupe à 100 % des activités bancaires à travers Concordia BV¹⁰ dès le début de l'exercice clos le 31 mars 2009, alors que cette situation a été obtenue par le Groupe en deux temps, avec tout d'abord la prise de contrôle de Concordia BV à hauteur de 57,5 % en novembre 2007 puis l'acquisition de tous les intérêts minoritaires dans Concordia BV en janvier 2008. Cette opération est décrite dans le prospectus relatif à l'augmentation de capital de Paris Orléans par apport en nature d'actions Concordia BV et Integritas BV au profit de Paris Orléans, qui a reçu le numéro d'enregistrement de l'AMF n°E.07-174 en date du 20 décembre 2007¹¹.

| <i>en M€ au 31 mars</i> | 2009 | 2008 | 2008 Pro forma |
|-------------------------------------|--------------|--------------|-------------------|
| Résultats | | | |
| Produit net bancaire | 752,8 | 349,7 | 948,9 |
| Résultat brut d'exploitation | 158,4 | 100,6 | 156,0 |

¹⁰Concordia BV est devenue Concordia Holding.

¹¹Ce prospectus est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de Paris Orléans (www.paris-orléans.com).

| <i>en M€ au 31 mars</i> | 2009 | 2008 | 2008 Pro forma |
|--|----------------|-----------------|-------------------|
| Résultat net | 76,1 | 126,0 | 161,7 |
| <i>dont part du Groupe</i> | 46,8 | 109,1 | 119,7 |
| <i>dont intérêts minoritaires</i> | 29,3 | 16,8 | 42,1 |
| Activité | | | |
| Total de bilan | 7 926,7 | 10 072,9 | |
| Caisse et banques centrales | 744,7 | 36,0 | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 2 261,4 | 3 666,0 | |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 1 708,5 | 2 743,8 | |
| Prêts et créances sur la clientèle | 2 246,0 | 2 633,1 | |
| Fonds propres | 1 209,3 | 1 456,5 | |
| <i>dont part du Groupe</i> | 501,1 | 632,7 | |
| <i>dont intérêts minoritaires</i> | 708,2 | 823,9 | |

Le tableau ci-dessous présente le PNB par métiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2009 et l'exercice clos le 31 mars 2008 (données pro forma).

| | Conseil en ingénierie financière ⁽¹⁾ et Banque de financement | Banque privée et Gestion d'actifs | Capital investissement | Total |
|---------------------------------------|---|--------------------------------------|---------------------------|---------|
| Exercice clos le 31 mars 2009 (K€) | 579 686 | 158 383 | 10 876 | 752 838 |
| Exercice clos le 31 mars 2008 (K€) | 260 693 | 55 821 | 33 220 | 349 734 |
| Variation (%) | 122% | 184% | 67% | 115% |

(1) C'est-à-dire l'activité de Conseil financier indépendant.

9.1.4.1 Revenus des activités

L'exercice clos le 31 mars 2009 s'est déroulé dans un contexte de crise financière et de récession mondiale sévères. En conséquence, les revenus du Groupe ont accusé une baisse par rapport au niveau exceptionnel de l'exercice précédent. Toutefois, ils se sont maintenus à des niveaux qui montrent la solidité des métiers du Groupe. Ainsi, même si le PNB de l'exercice clos le 31 mars 2009 s'est établi à 752,8M€ contre 948,9M€ pour l'exercice précédent (en pro forma), soit un recul de 20,6 %, le résultat d'exploitation de l'exercice a évolué favorablement par rapport à celui de l'exercice précédent (voir ci-dessous). Par ailleurs, le PNB intègre un produit à caractère non récurrent d'un montant de 54,2M€ généré à l'occasion du reclassement en capitaux propres d'une dette subordonnée à durée indéterminée. Hors effet du reclassement, le PNB de l'exercice se serait établi à 698,6M€ en recul de 26,4% par rapport à l'exercice précédent (en pro forma).

9.1.4.1.1 Conseil en ingénierie financière et Banque de financement

Ces métiers ont été affectés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009 par la situation de *credit crunch* du secteur financier et la récession généralisée dans les pays économiquement développés. Malgré cet environnement particulièrement défavorable, les revenus sont demeurés relativement satisfaisants.

Les revenus du métier de Conseil en ingénierie financière ont diminué en raison de la baisse des opérations de fusions et acquisitions par rapport à l'exercice précédent (pro forma). La diminution de l'activité de Conseil en fusions et acquisitions, en particulier en Europe, a été partiellement compensée par les performances obtenues sur les marchés émergents et dans le métier du Conseil en financement et restructuration de dettes. Les opérations sur les marchés de capitaux se sont également particulièrement développées au cours de cet exercice.

Dans le métier de Banque de financement, l'activité de l'exercice a été marquée par une diminution des prêts et créances sur la clientèle, notamment les financements corporate (immobilier, ressources naturelles et financements à effet de levier), qui témoigne de la politique de recentrage du Groupe sur ses autres activités. Hors le reclassement de 438M€ de titres de dettes dans ce poste, la diminution des encours de prêts à la clientèle s'élève à 909M€ sous l'effet conjugué de la cession de l'activité d'escompte au Royaume-Uni représentant un encours d'environ 250M€ d'un

désengagement partiel dans le portefeuille de crédits immobiliers, d'une diminution des prêts corporate et de la faiblesse de la livre sterling au cours de l'exercice.

9.1.4.1.2 Banque privée et Gestion d'actifs

Les activités de Banque privée et Gestion d'actifs ont bien résisté à un environnement difficile avec une augmentation nette des encours sous gestion pour les bureaux hors France de 1,1 milliard d'euros qui a plus que compensé l'impact de l'évolution défavorable des taux de change et des marchés sur les encours.

9.1.4.1.3 Capital investissement

L'activité de Capital investissement a été marquée par un certain attentisme. Le manque de visibilité sur les différents marchés de l'activité économique et la difficulté des entreprises à mobiliser les capitaux nécessaires à leur développement en l'absence de réelle opportunité expliquent cette situation.

La cession en mai 2008 de la participation de 40% détenue dans le centre commercial Manufaktura de Lodz en Pologne a constitué le fait majeur de l'exercice. Cette opération a permis de réaliser une plus-value part du Groupe de 50,3M€ Sur le plan des investissements, après un rythme demeuré soutenu sur les premiers mois de l'exercice, un fort ralentissement a été opéré par la suite tant en termes de montants investis qu'en nombre de dossiers dans lesquels le Groupe a pris des intérêts.

9.1.4.2 Résultats du Groupe

A périmètre comparable, les charges d'exploitation ont baissé de 25,3% d'un exercice à l'autre, cela étant principalement imputable à la diminution des rémunérations variables versées au personnel. Grâce à cette bonne maîtrise des frais généraux et le reclassement en fonds propres d'une dette subordonnée, le résultat brut d'exploitation a évolué favorablement par rapport à celui de l'exercice clos le 31 mars 2009 (pro forma), soit 158,4M€ contre 156M€

Le résultat net – part du Groupe de l'exercice ressort à 46,8M€ en retrait de 60,9% par rapport au chiffre pro forma de 119,6M€ atteint l'an passé dans un contexte exceptionnel. L'activité de Capital investissement a contribué à ce résultat grâce à la cession en mai 2008 de la participation de 40% détenue dans le centre commercial Manufaktura de Lodz, qui s'est traduite par une plus-value consolidée de 50,3M€ Par ailleurs, le résultat net – part du Groupe intègre une quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence qui a reculé à 25,7M€ contre 72,2M€ l'année précédente (soit une baisse de 64,4%). Cette évolution s'explique principalement par le niveau exceptionnel de résultat atteint par les activités bancaires françaises et d'Europe continentale l'année précédente.

9.2 **Stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe**

9.2.1 Stratégie du Groupe

9.2.1.1 Un modèle économique différencié

Le modèle économique du Groupe est articulé autour de trois axes-clé, moteurs de croissance et de rentabilité :

- *Capter toutes les opportunités liées à la croissance des marchés du conseil et de la gestion* : le Groupe entend notamment profiter (i) du développement de l'activité du conseil en fusions et acquisitions dans les pays à forte croissance, (ii) des nouveaux besoins exprimés par les clients, notamment dans le conseil en financement, (iii) du dynamisme de l'activité de gestion d'actifs en Europe et dans les pays émergents et (iv) de manière générale, profiter du rebond macroéconomique attendu au cours des prochaines années.
- *Accroître la part de marché du Groupe sur ses métiers* : le Groupe compte (i) poursuivre le renforcement de ses positions dans les pays, notamment en Europe, où la franchise du Groupe est reconnue, notamment en Allemagne, (ii) capitaliser sur la gamme complète de son offre de conseil pour multiplier les missions pour ses clients récurrents et acquérir de nouveaux clients, notamment à l'international, et (iii) poursuivre le développement la gestion d'actifs tant sur les marchés historiques qu'à l'international en s'appuyant sur l'expertise des autres activités du Groupe.
- *Une stricte discipline en termes de suivi et de contrôle des coûts opérationnels* : afin de maximiser sa rentabilité, le Groupe veille en permanence à optimiser ses coûts, notamment à

travers (i) la définition et le suivi d'une politique de rémunération harmonisée au niveau mondial, permettant la fidélisation des talents et l'alignement des intérêts de ses collaborateurs avec les objectifs de création de valeur du Groupe sur le long terme, sans dilution pour l'actionnaire et (ii) une politique de contrôle strict des autres coûts d'exploitation.

9.2.1.2 Principaux axes stratégiques

Les principales décisions stratégiques prises par le Groupe qui ont eu, au cours des trois derniers exercices, ou auront à court ou moyen terme un impact significatif sur ses opérations, sa situation financière et ses résultats sont :

1. la réorganisation et la simplification de la chaîne de détention des actifs bancaires qui a eu lieu en 2007 et 2008 à travers le regroupement sous RCH, dont Paris Orléans a pris le contrôle à cette occasion, des participations dans les entités bancaires du groupe Rothschild ; cette opération s'est notamment traduite par la détention par le Groupe de 100% des intérêts de la famille Rothschild dans les activités bancaires à travers Concordia BV, Paris Orléans devenant ainsi la société holding de toutes les activités bancaires contrôlées par la famille Rothschild ; le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 9.1.4 du Chapitre III pour la présentation résumée de l'impact comptable de cette opération sur les résultats et le bilan consolidé de Paris Orléans¹² ;
2. le renforcement de la position de leader mondial du Conseil financier indépendant du Groupe, passant notamment par (i) la consolidation de sa part de marché à partir de ses points de force géographiques (notamment en Europe) et sectoriels, (ii) l'accélération de son développement sur les zones à forte croissance, (iii) la poursuite de la globalisation de ses activités de conseil en financement et marchés de capitaux en capitalisant sur sa position historique en Europe et aux Etats-Unis, (iv) une allocation optimisée de son capital humain en fonction des opportunités qui pourraient se présenter sur les secteurs et/ou pays sur lesquels le Groupe opère et (v) la poursuite d'une discipline stricte en termes de contrôle des coûts et de rentabilité ;
3. l'accroissement des parts de marché de la gestion d'actifs en Europe continentale avec (i) la mise en place de nouveaux accords de distribution avec des partenaires bancaires, institutionnels et conseillers en gestion de patrimoine indépendants et (ii) le développement d'une offre de solutions d'investissement sur mesure destinée aux clients institutionnels, sous forme de fonds dédiés en architecture ouverte, en outre le renforcement du positionnement dans la multi gestion par croissance organique et externe, comme l'illustre le projet de prise de contrôle par RCG de HDF Finance, sous réserve des autorisations réglementaires applicables, annoncé le 3 mai 2012 ;
4. la réduction progressive mais régulière des activités de Banque de financement du Groupe, qui s'est notamment traduite par une réduction du portefeuille de crédits *corporate* du Groupe ; cette diminution devrait se poursuivre à moyen terme (voir le paragraphe 6.2.1 du Chapitre III) dans le cadre d'un recentrage des activités bancaires du Groupe sur les activités de Conseil financier indépendant, d'une part, et de Banque Privée et Gestion d'actifs, d'autre part ;
5. le lancement et le développement par le Groupe d'une activité nouvelle, le *Merchant banking*, qui est présentée au paragraphe 6.1.1.3 du Chapitre III ; le pôle *Merchant banking* s'est récemment renforcé avec le lancement d'un nouveau véhicule d'investissement sur le marché du Capital investissement secondaire, *Five Arrows Secondary Opportunities*, qui témoigne de la volonté du Groupe de faire de cette activité le troisième pilier de ses activités bancaires ;
6. le développement des activités du Groupe dans les BRIC et les pays émergents, dont la part dans le PNB total du Groupe a sensiblement augmenté au cours des trois derniers exercices (voir le paragraphe 6.1 du Chapitre III) et devrait continuer à le faire au cours des prochaines années ; et
7. la mise en œuvre de la Transformation et des Apports, qui ne modifiera certes pas les orientations stratégiques fondamentales du Groupe (voir le paragraphe 5.1.6 du Chapitre II), mais dont il est attendu certains avantages significatifs notamment en termes de possibilités de développement nouvelles du Groupe (voir le paragraphe 1.2 du Chapitre II) ; au demeurant, la Transformation et les Apports s'inscrivent dans la continuité de la réorganisation ayant eu lieu en 2007 et 2008 évoquée ci-dessus.

9.2.2 Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 4 du Chapitre III.

¹²Cette opération est décrite dans le prospectus relatif à l'augmentation de capital de Paris Orléans par apport en nature d'actions Concordia BV et Integritas BV au profit de Paris Orléans, qui a reçu le numéro d'enregistrement de l'AMF n°E.07-174 en date du 20 décembre 2007. Ce prospectus est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de Paris Orléans (www.paris-orleans.com).

9.2.3 Avantages concurrentiels

9.2.3.1 Un modèle de Conseil financier indépendant répondant aux attentes des clients

L'indépendance est un trait fondamental du modèle du Groupe dans la conduite de ses activités et le service apporté aux clients. Focalisé sur les seuls métiers du conseil et de la gestion, le Groupe n'a pas, contrairement aux banques de financement et d'investissement universelles, de conflit d'intérêt lié à la distribution de produits variés (produits de crédit, instruments dérivés, etc.).

Dans un contexte de mutation du secteur bancaire et financière à la suite de la crise des dernières années, ce trait est un avantage essentiel de plus en plus recherché et valorisé par les clients.

Il constitue en outre un levier de croissance très important dans le cadre du mouvement de désintermédiation financière en cours, tout spécialement en Europe, qui incite un nombre croissant de clients à se doter de conseils sur leurs problématiques de financement.

9.2.3.2 Un réseau mondial doublé d'un solide ancrage local

Leader régulier sur ses marchés historiques en Europe, tout spécialement en France et au Royaume-Uni, le Groupe a déployé un réseau global avec des implantations solides dans plus de 40 pays. Le Groupe dispose ainsi d'équipes locales de taille significative sur tous les continents, notamment aux Etats-Unis, en Asie, en Amérique Latine et au Moyen-Orient. Dans chaque pays, la stratégie déployée vise à associer les points forts traditionnels du Groupe (certains secteurs, conseil en financement et marchés de capitaux) aux particularismes locaux et aux besoins spécifiques des clients.

Ce réseau unique dans l'industrie permet de valoriser pleinement les expertises sectorielles du Groupe, tant en Conseil financier indépendant, qu'en banque privée et gestion d'actifs ou en Capital investissement. Il constitue un atout clé tant pour accompagner les clients historiques du Groupe à l'international que pour conquérir localement de nouveaux clients et saisir ainsi de nouvelles opportunités sur les zones économiques à forte croissance.

9.2.3.3 Un leader intégré du Conseil financier indépendant, disposant de centres d'expertises à vocation mondiale

Leader historique du conseil en fusions et acquisitions, le Groupe intervient régulièrement sur les plus grandes opérations au niveau mondial. Il bénéficie en cela d'une connaissance approfondie sur de nombreuses industries dans un grand nombre de pays. Par ailleurs, le Groupe s'appuie sur l'expertise sectorielle d'équipes dédiées qui accompagne une expérience des marchés locaux.

En outre, le Groupe a développé au cours des dernières années, une franchise spécifique sur le métier du conseil en financement et en marchés de capitaux. Développée à partir des marchés historiques du Groupe en France, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, cette activité constitue un élément différenciant pour le Groupe. En Europe, cette activité sans concurrent réellement établi à date répond à une nouvelle demande des clients, notamment fonds d'investissement ou entreprises, dans un contexte de désintermédiation bancaire. Intégrée au conseil en fusions et acquisitions, elle permet d'élargir l'offre clients voire constitue sur certaines zones (Etats-Unis, Moyen-Orient) le produit phare pour conquérir de nouveaux clients.

Le Groupe bénéficie ainsi d'un portefeuille complet de services, diversifié et équilibré, tant d'un point de vue sectoriel qu'en termes de cyclicité.

9.2.3.4 Un ethos familial et une image de marque uniques

Partout dans le monde, Rothschild dispose d'une notoriété et d'une image de marque uniques qui constituent un atout incomparable pour le Groupe. L'historique de la famille Rothschild et l'expertise dans les métiers de la finance depuis près de 200 ans sont reconnus comme le signe d'un conseil et d'une gestion experts et prudents, mis au service de la construction de relations de long terme avec les clients, mais aussi de la création de valeur pour l'ensemble des partenaires, clients et actionnaires.

9.2.3.5 Un capital humain disposant d'une solide expertise et d'une grande expérience

Le Groupe dispose d'un capital humain sans comparaison avec ses concurrents, comptant environ 1 000 banquiers, parmi lesquels près de 200 *managing directors* (en ce compris les associés-gérants). L'implication totale de ses banquiers y compris les plus seniors sur les missions confiées par les clients, depuis l'origination jusqu'à l'exécution,

est un élément essentiel de la qualité de ses conseils. En outre, le *turnover* est structurellement faible, notamment pour les banquiers les plus seniors, qui participent au maintien de la culture spécifique du Groupe et entretiennent sa réputation d'excellence sur le long terme.

9.2.3.6 Une logique d'accompagnement de ses clients sur le long terme, source de revenus diversifiés et récurrents

Conformément à sa culture, le Groupe inscrit les relations développées avec ses clients dans le long terme. Cette approche, combinée avec l'*intuitu personae* développée par les professionnels avec leurs clients, permet d'accroître la fréquence et de diversifier les revenus. Le Groupe entretient ainsi une proximité particulière avec des clients comme Rolls-Royce, De Beers, ENI, GDF Suez ou Casino qu'il conseille régulièrement depuis de nombreuses années dans leurs opérations de croissance externe et de financements. Cette relation de confiance constitue également un tremplin pour accompagner les clients dans des missions complexes à l'international (à l'image de GDF Suez notamment au Brésil ou de Casino au Brésil, en Colombie, en Thaïlande ou au Pays-Bas) et souligne la valeur du modèle articulé sur de solides présences locales capitalisant sur un réseau mondial. Par suite, ces succès commerciaux à l'international sont autant de références qui positionnent favorablement le Groupe pour développer de nouvelles relations clients localement, à l'instar de l'opération récemment dirigée pour Alibaba en Chine.

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux propres du Groupe

Au 31 mars 2011, les capitaux propres consolidés part du Groupe s'établissent à 731,7M€, en augmentation de 193,3M€ par rapport au 31 mars 2010 après le versement des dividendes (10,2M€). Cette hausse s'explique principalement par l'accroissement du résultat de l'exercice part du Groupe (en augmentation de 76,8M€ par rapport à l'exercice précédent), des réserves consolidées du Groupe (en augmentation de 41,3M€ par rapport à l'exercice précédent) et des écarts d'évaluation sur actifs disponibles à la vente (en augmentation favorable de 50,3M€ par rapport à l'exercice précédent).

Au 30 septembre 2011, les capitaux propres consolidés part du Groupe s'établissaient à 711,4M€ en diminution de 2,8% par rapport au 31 mars 2011.

Le lecteur est également invité à se reporter au Tableau de variation des capitaux propres consolidés figurant dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2011 de Paris Orléans et dans les informations financières semestrielles de Paris Orléans au 30 septembre 2011 (voir, respectivement, les Annexes 3 et 4 du présent document) et à se reporter au paragraphe 4.3.1.1 du Chapitre III sur les ratios de solvabilité.

10.2 Montant et source des flux de trésorerie de Paris Orléans

10.2.1 Flux de trésorerie (annuels)

Le tableau ci-dessous, extrait des comptes consolidés de Paris Orléans, présente les flux de trésorerie du Groupe sur les trois derniers exercices.

| Chiffres en K€ | 31/03/2011 | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Résultat net consolidé | 269 278 | 90 919 | 76 051 |
| +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 25 447 | 18 052 | 19 828 |
| - Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | - | - | - |
| +/- Dotations nettes aux provisions | 35 153 | 33 562 | 6 436 |
| +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | (15 210) | (15 637) | (25 667) |
| +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement | (111 255) | 57 437 | 103 498 |
| +/- (Produit)/charges des activités de financement | 4 263 | 3 953 | 9 816 |
| - Gain sur reclassement de dettes subordonnées en capitaux propres | - | (68 698) | (53 527) |
| +/- Autres mouvements | (548) | (79) | 2 570 |
| Impôts non décaissés | 22 499 | (13 534) | (29 197) |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | 229 627 | 105 975 | 109 808 |
| +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | (1 156 173) | (615 918) | 81 998 |
| +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle | 594 974 | 1 348 140 | 384 708 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | (18 769) | (18 736) | 43 246 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | (277 177) | 76 370 | (105 036) |
| - Impôts versés | (18 023) | 8 376 | (8 557) |
| Diminution (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | (875 168) | 798 232 | 396 359 |
| Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A) | (645 541) | 904 207 | 506 167 |
| +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations | 591 012 | (295 145) | 244 504 |
| +/- Flux liés aux immeubles de placement | - | - | - |
| +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | (80 080) | (71 880) | (45 536) |
| Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B) | 510 932 | (367 025) | 198 968 |
| +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | (140 514) | (29 587) | (35 070) |
| +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement | (60 438) | (21 075) | 15 234 |
| Total flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C) | (200 952) | (50 662) | (19 836) |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (D) | (153) | - | 116 |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A + B + C + D) | (335 714) | 486 520 | 685 415 |
| Entrée de périmètre | 242 738 | - | 71 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 1 633 658 | 1 147 138 | 461 652 |
| Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif) | 1 147 573 | 744 730 | 35 904 |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 486 085 | 402 408 | 425 748 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 1 540 682 | 1 633 658 | 1 147 138 |
| Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif) | 962 616 | 1 147 573 | 744 730 |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 578 066 | 486 085 | 402 408 |
| VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE | (335 714) | 486 520 | 685 415 |

Au cours des trois derniers exercices, les ratios réglementaires et les *covenants* contractuels auxquels est soumis le Groupe étaient tous respectés (voir le paragraphe 4.1.4 du Chapitre III). Enfin, à la date du présent document, il n'existe pas de restriction significative, qu'elle soit légale ou économique, à la possibilité pour les filiales du Groupe de verser effectivement des dividendes à leurs sociétés mères, ni à la possibilité pour les différentes sociétés du Groupe de mettre en place des prêts et avances intra-groupe.

10.2.2 Flux de trésorerie (informations semestrielles)

Le tableau ci-dessous, extrait des informations semestrielles consolidées de Paris Orléans, présente les flux de trésorerie du Groupe sur le premier semestre de l'exercice clos le 31 mars 2012 et sur le premier semestre de l'exercice clos le 31 mars 2011.

| <i>Chiffres en K€</i> | <i>30/09/2011</i> | <i>30/09/2010⁽¹⁾</i> |
|---|-------------------|---------------------------------|
| Résultat net consolidé | 103 134 | 135 386 |
| +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 12 941 | 12 325 |
| - Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | - | - |
| +/- Dotations nettes aux provisions | 16 341 | 6 381 |
| +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | (2 088) | (13 302) |
| +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement | (51 653) | (37 068) |
| +/- (Produit)/charges des activités de financement | 1 626 | 2 063 |
| +/- Autres mouvements | (42) | (1 381) |
| Impôts non décaissés | 5 800 | (12 622) |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | 86 059 | 91 782 |

| <i>Chiffres en K€</i> | <i>30/09/2011</i> | <i>30/09/2010⁽¹⁾</i> |
|--|-------------------|---------------------------------|
| +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | 265 764 | (723 611) |
| +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle | 631 047 | 410 634 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | (62 896) | (2 920) |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | (159 971) | (313 361) |
| - Impôts versés | - | 5 665 |
| Diminution (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | 674 124 | (623 593) |
| Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A) | 760 183 | (531 811) |
| +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations | 535 585 | 19 467 |
| +/- Flux liés aux immeubles de placement | - | - |
| +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | (46 147) | (42 260) |
| Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B) | 489 438 | (22 793) |
| +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | (30 378) | (18 555) |
| +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement | (371 367) | (3 187) |
| Total flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C) | (401 745) | (21 742) |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (D) | - | (42) |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A + B + C + D) | 847 876 | (576 388) |
| Entrée de périmètre | - | 242 738 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 1 540 682 | 1 633 658 |
| Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif) | 962 616 | 1 147 573 |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 578 066 | 486 085 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 2 388 558 | 1 300 008 |
| Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif) | 1 921 107 | 716 425 |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 467 451 | 583 583 |
| VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE | 847 876 | (576 388) |

⁽¹⁾ Informations retraitées à la suite de la prise de contrôle exclusif du groupe RCB par Paris Orléans au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Au 30 septembre 2011, les ratios réglementaires auxquels est soumis le Groupe étaient respectés. Enfin, à la date du présent document, les *covenants* contractuels auxquels est soumis le Groupe étaient également respectés (voir le paragraphe 4.1.4 du Chapitre III).

10.3 Endettement, conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur

Les dettes financières du Groupe s'élèvent à 552,1M€ au 31 mars 2011 pour l'endettement représenté par des titres émis, en diminution de 7,0M€(soit 1,25%) par rapport à l'exercice précédent et à 183,7M€ pour les emprunts à terme auprès des établissements de crédit, en diminution de 178,1M€(soit 49,2%). Les dettes financières du Groupe s'élèvent à 202,6M€ au 30 septembre 2011 pour l'endettement représenté par des titres émis, en diminution de 349,5M€(soit 63,30%) par rapport au 31 mars 2011 l'exercice précédent et à 280,4M€ pour les emprunts à terme auprès des établissements de crédit, en augmentation de 96,7M€(soit 52,7%) par rapport au 31 mars 2011.

Le lecteur est également invité à se reporter au tableau synthétique des capitaux propres et de l'endettement du Groupe au 31 mars 2012 incluse au paragraphe 26.3 du Chapitre III ci-dessous, et aux notes annexes aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2011 figurant à l'Annexe 3 du présent document et aux informations financières semestrielles consolidés pour le semestre clos le 30 septembre 2011 figurant à l'Annexe 4 du présent document.

L'endettement du Groupe est principalement généré par les activités bancaires et, notamment l'endettement du Groupe vis-à-vis du marché interbancaire. Dans une bien moindre mesure, les activités de Capital investissement et de *Merchant banking* sont également génératrices d'endettement pour le Groupe.

Dans le cadre du financement principalement de ses activités bancaires (et en complément de l'endettement souscrit sur les marchés interbancaires), le Groupe a procédé à plusieurs émissions de dettes par l'intermédiaire de ses filiales.

Le Groupe peut avoir recours à des endettements destinés à financer un projet spécifique, notamment dans le cadre de ses activités de financement de projets immobiliers. Ainsi la société anglaise Third New Court Ltd a souscrit, le 15 avril 2008, un prêt de 122 millions de livres sterling, à taux variable, remboursable le 15 avril 2016, et destiné à financer un projet immobilier spécifique en Angleterre.

Par ailleurs, Paris Orléans a souscrit, directement en qualité d'emprunteur, certains contrats de crédit qui lui servent notamment à financer ses activités de Capital investissement.

A la date du présent document, le Groupe respecte l'ensemble des termes contractuels des contrats de crédits et emprunts obligataires souscrits auprès de tiers, en ce compris les *covenants* et autres clauses restrictives prévus par certains de ces emprunts (voir le paragraphe 4.1.4 du Chapitre III).

10.4 Sources de financement attendues et nécessaires pour honorer les engagements de l'émetteur

Le Groupe estime que les ressources financières décrites au paragraphe 10.3 du Chapitre III ci-dessus couvriront ses besoins relatifs aux investissements visés au paragraphe 5.2.2 du Chapitre III.

10.5 Engagements hors bilan

10.5.1 Engagements hors bilan reçus

Au 30 septembre 2011, les engagements hors bilan reçus par le Groupe pour un montant de 213,7M€ sont des engagements de financement reçus de la part des établissements de crédit et de la clientèle, d'engagements de garanties reçus de la part de la clientèle, et d'autres engagements financiers reçus.

Les engagements susvisés sont présentés à la note n°30 « Engagements donnés et reçus » de l'annexe aux comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2011 de Paris Orléans figurant en Annexe 3 et à la note n°26 « Engagements donnés et reçus » de l'annexe aux informations financières semestrielles consolidées de Paris Orléans pour le semestre clos le 30 septembre 2011 figurant en Annexe 4.

10.5.2 Engagements hors bilan donnés

Au 30 septembre 2011, les principaux engagements hors bilan donnés par le Groupe sont :

- les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle, qui consistent principalement en 30,4M€ d'engagements envers certains cadres du Groupe au titre de leur engagements dans les fonds d'investissement de l'activité *Merchant banking* du Groupe;
- les engagements de garanties donnés en faveur des établissements de crédit et de la clientèle, qui s'élèvent respectivement à 41,5M€ et 49,5M€ et représentent des garanties données dans le cadre de l'activité de banque ;
- d'autres engagements donnés s'élevant à 356,5M€, dont 179,8M€ sont liés à des actifs donnés en garantie (actifs placés auprès de banques en tant que garantie d'emprunts), 84,1M€ liés à des engagements d'investir dans des fonds d'investissement et notamment ceux de l'activité de *Merchant banking* et 60,8M€ liés à des rémunérations différées ; et
- des engagements de location-financement pour les locaux utilisés par le Groupe.

Les engagements susvisés sont présentés à la note n°30 « Engagements donnés et reçus » de l'annexe aux comptes consolidés annuels de Paris Orléans pour l'exercice clos le 31 mars 2011 figurant en Annexe 3 et à la note n°26 « Engagements donnés et reçus » de l'annexe aux informations financières semestrielles consolidées de Paris Orléans pour le semestre clos le 30 septembre 2011 figurant en Annexe 4.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Le Groupe n'est soumis à aucune dépendance significative à l'égard de brevets, de licences, de contrats d'approvisionnements industriels, commerciaux ou financiers, et, compte tenu de ses activités, ne conduit pas de politique de recherche et développement significative à son échelle.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances ayant affecté les activités du Groupe

Après des exercices clos les 31 mars 2009 et 2010 marqués par la crise financière internationale qui a affecté tant les activités bancaires que l'activité de Capital investissement, l'exercice clos le 31 mars 2011 avait bénéficié d'un redémarrage progressif de l'économie mondiale, notamment dans les pays les plus développés. Au cours du premier semestre de l'exercice clos le 31 mars 2012, les revenus des activités de Conseil financier indépendant et de Banque privée et Gestion d'actif se sont inscrits en léger repli dans un contexte général de ralentissement des marchés concernés.

Les incertitudes sur l'endettement de certains pays membres de la zone euro et sur le niveau de reprise de la croissance aux Etats-Unis et en Europe continuent de peser sur l'environnement général des activités bancaires et de Capital investissement du Groupe.

Sur le plan géographique, le Groupe entend poursuivre son développement à l'international, notamment dans les BRIC et les pays émergents.

12.2 Incertitude susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives du Groupe

La crise financière de ces dernières années, d'une ampleur exceptionnelle, a eu des conséquences multiples et prolongées sur l'activité économique en général et le secteur de la finance en particulier, dont les effets ne sont pas encore tous parfaitement identifiés.

Elle a notamment conduit à un renforcement important de la réglementation et des contraintes prudentielles applicables au secteur financier, initié par les régulateurs nationaux, européens et internationaux, dont les mesures définitives ne sont pas encore connues, mais qui devrait notamment conduire à un renforcement des exigences de fonds propres pour les banques.

De manière plus générale, le Groupe est influencé par un certain nombre de facteurs et de risques liés à l'activité économique, à l'évolution des marchés d'actions, ou encore à la disponibilité et aux conditions de financement de ses clients.

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Paris Orléans ne publie pas de prévisions ou d'estimations de bénéfice.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

14.1 Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance

14.1.1 Composition des organes sociaux de Paris Orléans avant la réalisation de la Transformation

Paris Orléans dispose d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance.

- Le Directoire : le Directoire de Paris Orléans est composé de trois membres dont un Président, nommés par le Conseil de surveillance pour une durée de deux ans et rééligibles. Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de Paris Orléans l'exige. A titre indicatif, au cours du dernier exercice clos le 31 mars 2012, le Directoire s'est réuni huit fois. Le Directoire est placé sous le contrôle du Conseil de surveillance de Paris Orléans. Les opérations suivantes sont soumises à l'approbation préalable du Conseil de surveillance, en vertu des statuts de Paris Orléans et du Règlement intérieur du Conseil de surveillance : (i) la proposition à l'assemblée générale de toute modification statutaire ; (ii) toute opération pouvant conduire, immédiatement ou à terme, à une augmentation ou une réduction du capital social, par émission de valeurs mobilières ou annulation de titres ; (iii) toute mise en place d'un plan d'options, et toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de Paris Orléans, (iv) toute proposition à l'assemblée générale d'un programme de rachat d'actions et sa mise en œuvre ; (v) toute proposition à l'assemblée générale d'affectation du résultat, et de distribution de dividendes, ainsi que toute distribution d'acompte sur dividende ; (vi) toute opération (y compris les alliances stratégiques, partenariats, sociétés communes, acquisitions, cessions, financements) susceptible d'avoir un impact significatif d'un point de vue financier ou stratégique sur une filiale importante et/ou les sociétés que cette filiale importante contrôle (prises dans leur ensemble) ; (vii) la désignation du ou des représentants de Paris Orléans au sein du conseil d'administration ou de l'organe similaire d'une filiale importante ; et (viii) toute prise ou augmentation de participation dans tout organisme ou société, toute acquisition, tout échange, toute cession de titres, biens, créances ou valeurs, pour un montant d'investissement par Paris Orléans supérieur à 25M€ et toute cession directe ou indirecte de titres d'une filiale importante. Une filiale importante est alors entendue comme toutes sociétés françaises ou étrangères, dans laquelle Paris Orléans détient une participation directe ou indirecte d'une valeur au moins égale à 200M€, seuil dont l'appréciation est précisée dans les statuts de Paris Orléans. Par ailleurs, en vertu du Règlement intérieur, (i) la délégation de pouvoir permanent en faveur d'un tiers au Directoire en vue d'accomplir une ou plusieurs opérations déterminées ; (ii) la prise de participation, l'acquisition ou la disposition (ainsi que toute opération économiquement assimilable à une prise de participation, une acquisition ou à une disposition) de tout élément d'actif immobilisé ; et (iii) l'octroi de garantie personnelles (telles que cautions ou avals de tiers) par Paris Orléans ou de suretés sur ces actifs sont soumis à l'approbation préalable du Conseil de surveillance de Paris Orléans.

- Le Conseil de surveillance : le Conseil de surveillance de Paris Orléans exerce le contrôle permanent de la gestion de Paris Orléans par le Directoire. Il est composé de 12 membres et d'un Censeur. Parmi ses membres, le Conseil de surveillance compte 11 personnes physiques dont quatre indépendants et une personne morale. Les membres du Conseil de surveillance sont élus par l'Assemblée générale pour trois ans et sont rééligibles. Les critères retenus pour qualifier un membre du Conseil de surveillance d'indépendant sont les critères du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF (le « Code AFEP/MEDEF »).

Chaque membre du Conseil de surveillance doit détenir au moins 10 actions de Paris Orléans.

A l'exception de certains membres indépendants, les membres du Conseil de surveillance exercent des mandats dans d'autres sociétés du Groupe. Ainsi, le choix des membres du Conseil de surveillance tient également compte des performances particulières dont ces personnes ont pu faire preuve au sein d'autres sociétés.

Le Conseil de surveillance s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012 avec un taux de présence moyen de 78,85%.

Le Conseil de surveillance consacre, une fois par an, un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin notamment de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et de mesurer la contribution effective de chaque membre du Conseil de surveillance à ses travaux du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Le Conseil de surveillance a également créé en son sein dès 2004, en application des recommandations AFEP/MEDEF, un Comité d'audit qui a la responsabilité du contrôle interne. Le Comité d'audit est composé de trois membres désignés par le Conseil de surveillance (dont deux indépendants) : Christian de Labriffe (son Président), Philippe Sereys et André Lévy-Lang.

Le Comité d'audit s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012 pour l'examen des comptes semestriels et des comptes annuels sociaux et consolidés. Par ailleurs, dans le cadre du dispositif de contrôle interne et de suivi des risques sur base consolidée mis en œuvre au sein du Groupe, tous les membres du Comité d'audit de Paris Orléans ont participé à trois réunions communes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012 avec le Comité d'audit du sous-groupe RCH. Les missions et modalités de fonctionnement du Comité d'audit sont conformes aux exigences du rapport de l'AMF sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 (voir le paragraphe 21.2.1.3 du Chapitre III).

Adresses professionnelles des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de Paris Orléans

| Nom | Adresse professionnelle |
|---|---|
| <i>Membres du Conseil de surveillance</i> | |
| Éric de ROTHSCHILD | Paris Orléans – 23bis Avenue de Messine 75008 Paris |
| André LEVY-LANG (indépendant) | Paris Orléans – 23bis Avenue de Messine 75008 Paris |
| Robert de ROTHSCHILD | Paris Orléans – 23bis Avenue de Messine 75008 Paris |
| Martin BOUYGUES (indépendant) | Paris Orléans – 23bis Avenue de Messine 75008 Paris |
| Philippe de NICOLAY | Paris Orléans – 23bis Avenue de Messine 75008 Paris |
| Claude CHOURAQUI | Paris Orléans – 23bis Avenue de Messine 75008 Paris |
| Russell EDEY | Paris Orléans – 23bis Avenue de Messine 75008 Paris |
| Christian de LABRIFFE | Paris Orléans – 23bis Avenue de Messine 75008 Paris |
| François HENROT | Paris Orléans – 23bis Avenue de Messine 75008 Paris |
| Jacques RICHIER (indépendant) | Paris Orléans – 23bis Avenue de Messine 75008 Paris |
| Philippe SEREYS (indépendant) | Paris Orléans – 23bis Avenue de Messine 75008 Paris |
| Michel CICUREL (censeur) | Paris Orléans – 23bis Avenue de Messine 75008 Paris |
| Sylvain HEFES | Paris Orléans – 23bis Avenue de Messine 75008 Paris |
| <i>Membres du Directoire</i> | |
| David de ROTHSCHILD | Paris Orléans – 23bis Avenue de Messine 75008 Paris |
| Olivier PECOUX | Paris Orléans – 23bis Avenue de Messine 75008 Paris |
| Michele MEZZAROBBA | Paris Orléans – 23bis Avenue de Messine 75008 Paris |

Le tableau ci-dessous présente un état récapitulatif de l'échéance des mandats des membres du Conseil de surveillance:

| Échéance du mandat | Membres dont le mandat arrive à échéance |
|--|---|
| Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2012 : | Néant |
| Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2013 : | Eric de Rothschild ; André Lévy-Lang ; Martin Bouygues ; Claude Chouraqui ; Russell Edey ; Christian de Labriffe ; Philippe de Nicolay ; Robert de Rothschild ; RCB (représentée par François Henrot), Jacques Richier ; et Philippe Sereys ; Sylvain Héfès |
| Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2014 : | Michel Cicurel (Censeur) |

Aucun membre du Conseil de surveillance n'a été élu par les salariés.

Liste des mandats et fonctions exercées par les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de Paris Orléans dans d'autres sociétés à la date du présent document :

Conseil de surveillance

Nom

Nationalité

Fonction

Dernière date de renouvellement

Date d'expiration du mandat

Date de naissance

Autres fonctions et principaux mandats sociaux des membres du Conseil de surveillance

Éric de ROTHSCHILD

De nationalité française

Membre et Président du Conseil de surveillance

27/09/2010

Assemblée générale de clôture des comptes au 31 mars 2013
03/10/1940

Nombre d'actions Paris Orléans détenues : 10

Président de :

- Rothschild Holding AG (Suisse)
- Rothschild Bank AG (Suisse)
- Rothschild Asset Management Holding AG (Suisse)

Administrateur et Directeur général de :

Rothschild Concordia SAS

Associé-gérant de :

Béro SCA

Représentant permanent de :

Béro SCA,

Gérant de :

- Château Lafite Rothschild SC
- Château Duhart-Milon SC
- La Viticole de Participation SCA

Président de :

Société du Château Rieussec SAS

Administrateur de :

- Continuation Investments NV (Pays-Bas)
- Baronne et Barons Associés SAS
- Christie's France SA
- DBR USA (États-Unis)
- NM Rothschild & Sons Ltd (Grande-Bretagne)
- Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse)
- Rothschild Concordia AG (Suisse)
- Los Vascos (Chili)

Membre du Conseil de surveillance de :

- Newstone Courtage SA
- SIACI Saint-Honoré SA

Membre du :

Remuneration and Nomination Committee de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse)

Autres fonctions exercées au cours des 5 dernières années :

Deputy Chairman du :

- *Group Management Committee* de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse)

Président du Conseil d'administration de :

Courcelles Participations SAS

Président de :

- Rothschild Wealth Management (UK) Limited (Grande-Bretagne)

- Société du Château Rieussec SAS

Gérant de :

Rothschild Concordia AG (Suisse)

Gérant de :

- Société civile du Château Duhart Milon Rothschild

- Société civile Rothschild Conservation

Administrateur de :

- Fédération Continentale SA -
- Sociedade Agricola Quinta do Carmo (Portugal)

- SIACI SA

Contrôleur de gestion de :

Five Arrows Messieurs de Rothschild Frères GIE

Sagitas GIE

André LEVY-LANG

De nationalité française

Membre indépendant et Vice-président du Conseil de surveillance

27/10/2010

Assemblée générale de clôture des comptes au 31 mars 2013
26/11/1937

Nombre d'actions Paris Orléans détenues : 103

Président du Conseil de surveillance de :

Les Échos SAS

Président de :

- La Fondation du Risque (Association)
- Institut Français des Relations Internationales (Association)
- Institut Louis Bachelier (Association)

Vice-président de :

- Institut Europlace de Finance (Association)

Administrateur de :

- Hôpital Américain de Paris (Association)
- Institut des Hautes Études Scientifiques (Association)
- Groupe des Écoles Nationales d'Économie et Statistique
- Paris Sciences et Lettres (Association)

Autres fonctions exercées au cours des 5 dernières années :

Administrateur de :

- AGF SA
- SCOR SA
- DEXIA SA (Belgique)
- Schlumberger Limited (Curaçao)

| Nom | Autres fonctions et principaux mandats sociaux des membres du Conseil de surveillance | |
|---|---|---|
| Nationalité | | |
| Fonction | | |
| Dernière date de renouvellement | | |
| Date d'expiration du mandat | | |
| Date de naissance | | |
| Martin BOUYGUES | Président Directeur Général de : | <u>Autres fonctions exercées au cours des 5 dernières années :</u> |
| De nationalité française | Bouygues SA | Administrateur de : |
| Membre indépendant du Conseil de surveillance | Président de : | - SODECI (Côte d'Ivoire) |
| 27/10/2010 | SCDM SAS | - CIE (SA Côte d'Ivoire) |
| Assemblée générale de clôture des comptes au 31 mars 2013 | Administrateur de : | |
| 03/05/1952 | TF1 SA | |
| | Représentant permanent de SCDM SAS, Président de : | |
| | - SCDM Invest 3 SAS | |
| | - SCDM Participations SAS | |
| Nombre d'actions Paris Orléans détenues : 35 501 | - Actiby SAS | |
| Claude CHOURAQUI | Président du Conseil de surveillance de : | <u>Autres fonctions exercées au cours des 5 dernières années :</u> |
| De nationalité française | - SIACI (SA – Paris) | Président de : |
| Membre du Conseil de surveillance | - Newstone Courtage SA | French American Risk Advisors - FARA Inc. (États-Unis) |
| 27/10/2010 | Administrateur de : | Administrateur de : |
| Assemblée générale de clôture des comptes au 31 mars 2013 | A.R.T. (Assurances et Réassurances Techniques) SA | Courcelles Participations SAS |
| 12/02/1937 | | |
| Nombre d'actions Paris Orléans détenues : 100 | | |
| Russell EDEY | Président de : | Bretagne) |
| De nationalité britannique | Anglogold Ashanti Limited (Afrique du Sud) | - Southern Arrows (Proprietary) Limited (Afrique du Sud) |
| Membre du Conseil de surveillance | Vice-président de : | Non-executive Director et Président de : |
| 27/10/2010 | NM Rothschild Corporate Finance Limited (Grande-Bretagne) | Avocet Mining Plc (Grande-Bretagne) |
| Assemblée générale de clôture des comptes au 31 mars 2013 | Administrateur de : | Non-executive Director de : |
| 02/08/1942 | - Rothschild (South Africa) Pty Ltd (Afrique du Sud) | --Old Mutual Plc (Grande-Bretagne) |
| Nombre d'actions Paris Orléans détenues : 100 | - Rothschild China Holding AG (Suisse) | <u>Autres fonctions exercées au cours des 5 dernières années :</u> |
| | - Rothschild Australia Limited (Australie) | Président de : |
| | - Rothschilds Continuation Limited (Grande-Bretagne) | Rothschild (Hong-Kong) Limited (Chine) |
| | - Shield MBCA Limited (Grande-Bretagne) | Administrateur de : |
| | - Shield Trust Limited (Grande-Bretagne) | Rothschild (Singapore) Limited (Singapour) |
| Christian de LABRIFFE | Associé-gérant commandité de : | Membre du Conseil de surveillance de : |
| De nationalité française | - Rothschild & Cie Banque SCS | - Beneteau SA |
| Membre du Conseil de surveillance | - Rothschild & Cie SCS | Membre du : |
| 27/10/2010 | Président de : | - Comité de la Conformité et des Risques et Comité d'audit interne de Rothschild & Cie Banque SCS |
| Assemblée générale de clôture des comptes au 31 mars 2013 | - TCA Partnership SAS | Gérant de : |
| 13/03/1947 | Président de la société et Président du Comité Stratégique de : | - Parc Monceau SARL |
| | - Financière-Rabelais SAS | - Delahaye Passion SC |
| | Représentant de Rothschild & Cie Banque SCS, Président de : | - Transaction R SCS |
| | - Montaigne-Rabelais SAS ; | <u>Autres fonctions exercées au cours des 5 dernières années :</u> |
| | Administrateur de : | Administrateur de : |
| | - Christian Dior SA | - Holding Financier Jean Goujon SAS |
| | - Christian Dior Couture SA | - Nexity France SA |
| | - Investec Asset Management Inc. (Royaume Uni) | - Rothschild Conseil International SCS |
| | | - Investec Asset Management Inc.(Royaume Uni) |
| Philippe de NICOLAY | Président du Conseil de surveillance de : | - Hunico SC |
| De nationalité française | Rothschild & Cie Gestion SCS | - Polo & Co SARL |
| Membre du Conseil de surveillance | Président de : | <u>Autres fonctions exercées au cours des 5 dernières années :</u> |
| 27/10/2010 | Wichford Plc (Île de Man) | Associé-gérant de : |
| Assemblée générale de clôture des comptes au 31 mars 2013 | Administrateur de : | Rothschild & Cie Banque (SCS – Paris) |
| 01/08/1955 | - Elan R SICAV | Administrateur de : |
| | - Blackpoint Management (Guernesey) | - Financière de Reux (SAS – Paris) |
| | - Rothschild Japan KK (Japon) | - Rothschild Bank AG (Suisse) |
| | Membre du Conseil de surveillance de : | - Rothschild Holding AG (Suisse) |
| | Les Domaines Barons de Rothschild (Lafite) SCA | |

Nom
Nationalité
Fonction
Dernière date de renouvellement
Date d'expiration du mandat
Date de naissance

Autres fonctions et principaux mandats sociaux des membres du Conseil de surveillance

Robert de ROTHSCHILD
De nationalité française
Membre du Conseil de surveillance
27/10/2010
Assemblée générale de clôture des
comptes au 31 mars 2013
14/04/1947

Administrateur de :
Rothschild Concordia SAS

Autres fonctions exercées au cours
des 5 dernières années :
Néant.

Nombre d'actions Paris Orléans
détenues : 100

ROTHSCHILD & CIE BANQUE
Représentée au Conseil de
surveillance par François Henrot
Siège social : 29, avenue de Messine
75008 Paris
27/10/2010
Assemblée générale de clôture des
comptes au 31 mars 2013

Président de :
Bastia-Rabelais SAS
**Président et membre du Conseil d'administration
de :**
Montaigne-Rabelais SAS

Autres fonctions exercées au cours
des 5 dernières années :
Néant.

Nombre d'actions Paris Orléans
détenues : 100

François HENROT
De nationalité française
**Représentant permanent de
Rothschild & Cie Banque**
27/09/2010
Assemblée générale de clôture des
comptes au 31 mars 2013
03/07/1949

Associé-gérant commandité de :
- Rothschild & Cie Banque SCS
- Rothschild & Cie SCS
Administrateur de :
- Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse)
- Yam Invest (Pays-Bas)
Membre du Conseil de surveillance de :
- 3 Suisses SQ
Président du :
Global Financial Advisory Committee

Autres fonctions exercées au cours
des 5 dernières années :
Membre du Conseil de surveillance de :
- Vallourec SA
- Cogedim SA
Administrateur de :
- Eramet

Nombre d'actions Paris Orléans
détenues : 10

Nom
Nationalité
Fonction
Dernière date de renouvellement
Date d'expiration du mandat
Date de naissance

Autres fonctions et principaux mandats sociaux des membres du Conseil de surveillance

Jacques RICHIER

De nationalité française
Membre indépendant du Conseil de surveillance
27/09/2010
Assemblée générale de clôture des comptes au 31 mars 2013
12/02/1955

Nombre d'actions Paris Orléans détenues : 10

Président du Conseil d'administration et Directeur général de :

- Allianz IARD SA
- Allianz Vie SA
- Allianz France SA

Membre du Conseil de surveillance de :

- Allianz Global Assistance SAS
- Allianz Global Corporate & Specialty AG (Allemagne)
- Oddo & Cie SCA
- Euler Hermes

Autres fonctions exercées au cours des 5 dernières années :

Président du Conseil d'administration et Directeur

Général de :

- SwissLife France

Président du Conseil d'administration de :

- SwissLife Prévoyance et Santé
- SwissLife Assurance de biens
- SwissLife Assurance et Patrimoine
- Meeschaert Assurance
- Garantie Assistance
- SwissLife Banque Privée
- Carte Blanche Partenaires
- AGF Holding
- Erisa
- Erisa IARD

Directeur Général de :

- Allianz Holding France SAS

Administrateur de :

- Réunion des Mutuelles d'Assurance Régionales
- Ceat,
- Heralux SA
- Créserfi
- SwissLife Gestion Privée
- SwissLife Asset Management (France)
- Agami SA
- Caixa Banque France

Administrateur-Vice Président de :

- SwissLife (Luxembourg) SA

Représentant permanent de :

- SwissLife Banque Privée
- SwissLife France
- La Société Suisse d'Assurances Générales sur la Vie Humaine
- SwissLife Assurance et Retraite
- Swiss Life Banque

Philippe SEREYS

De nationalité française
Membre indépendant du Conseil de surveillance
27/09/2010
Assemblée générale de clôture des comptes au 31 mars 2013
28/05/1963
Nombre d'actions Paris Orléans détenues : 100

Membre du Conseil de surveillance et

Vice-président de : Baron Philippe de Rothschild SA

Membre du Conseil de surveillance de : GT

Finances SA

Gérant de : Baronne Philippine de

Rothschild GFA

Autres fonctions exercées au cours des 5 dernières années :

Membre du Directoire de :

- EM Partners SA

Membre du Conseil de Surveillance de :

- C30 SA

Représentant permanent de NEM Partners SAS pour le compte de NACS au conseil de :

- Micropole Univers SAS

Nom
Nationalité
Fonction
Dernière date de renouvellement
Date d'expiration du mandat
Date de naissance

Autres fonctions et principaux mandats sociaux des membres du Conseil de surveillance

Michel CICUREL

De nationalité française
Censeur
27/09/2011
Assemblée générale de clôture des comptes au 31 mars 2014
05/09/1947

Nombre d'actions Paris Orléans détenues : 100

Président du Directoire de :

- la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque SA

- Compagnie Financière Saint-Honoré SA

Président du Conseil d'administration de :

- ERS SA

- Edmond de Rothschild SGR SpA (Italie)

Président du Conseil de surveillance de :

- Edmond de Rothschild Corporate Finance SAS

Vice-président du Conseil de surveillance de :

Edmond de Rothschild Private Equity Partners SAS

Administrateur de :

- Banque Privée Edmond de Rothschild SA (Suisse)

- Edmond de Rothschild Limited (Royaume-Uni)

- Edmond de Rothschild Investment Services Limited (Israël)

- Bouygues Telecom SA

- COE-Rexecode (Association - Loi 1901)

- Société Générale SA

Membre du Conseil de surveillance de :

- Publicis SA

- SIACI Saint-Honoré SA

- Milestone SAS

Représentant permanent de la Compagnie

Financière Edmond

de Rothschild Banque SA au Conseil de

surveillance de :

- Edmond de Rothschild Asset Management SAS

(Président)

- EDRIM Solutions

Représentant permanent de La Compagnie

Financière Saint-

Honoré SA au Conseil de :

Cogifrance SA

Autres fonctions exercées au cours

des 5 dernières années :

Membre du Conseil de surveillance de :

- SIACI (SA)

- Newstone Courtage (SA)

Administrateur de :

- Edmond de Rothschild SIM SpA (Italie)

- La Compagnie Benjamin de Rothschild (SA) (Suisse)

- Cdb Web Tech (Italie)

Représentant permanent de la Compagnie

Financière Edmond de Rothschild Banque SA au

Conseil de surveillance de :

- Assurances et Conseils Saint Honoré SA

- Equity Vision

Sylvain HEFES

De nationalité française
Membre du Conseil de surveillance
29/03/2012
Au Conseil de surveillance qui aura lieu après la clôture des comptes au 31 mars 2013
28/03/1952

Nombre d'actions Paris Orléans détenues : 10

Senior advisor de :

NM Rothschild & Sons Ltd (Grande-Bretagne)

Président de :

- *Remuneration and Nomination Committee*

Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse)

- Francarep, Inc. (États-Unis)

Administrateur de :

- Rothschild Concordia SAS

- Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse)

- Rothschild Europe BV (Pays-Bas)

- Rothschild Bank AG (Suisse)

- Five Arrows Capital Ltd

(Îles Vierges britanniques)

- NYSE Euronext Inc (États-Unis)

Membre du Comité consultatif de :

- Five Arrows Managers SAS

- General Atlantic LLC (États-Unis)

Membre du :

- Comité des Risques du Groupe (Group Risk Committee)

- Comité d'audit de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse)

- Comité d'audit de Rothschild Bank AG (Suisse)

- Comité d'investissement de Five Arrows Principal Investissement

Autres fonctions exercées au cours

des 5 dernières années :

Président du conseil d'administration de :

Goldman Sachs AG (Suisse)

Président du Directoire de :

- Paris Orléans

Directoire

Nom

Nationalité

Fonction

Dernière date de renouvellement

Date d'expiration du mandat

Date de naissance

Autres fonctions et principaux mandats sociaux des membres du Directoire

David de ROTHSCHILD

De nationalité française

Président du Directoire

27/09/2010

Au Conseil de surveillance qui aura lieu après la clôture des comptes au 31 mars 2012

15/12/1942

Nombre d'actions Paris Orléans détenues : 10

Président et Administrateur de

Rothschild Concordia (SAS)

Associé-gérant statutaire de :

- Rothschild & Cie Banque SCS

- Rothschild & Cie SCS

Associé-gérant de :

Rothschild Gestion Partenaires (SNC)

- Rothschild Ferrières SC

- Béro SCA

- Société Civile du Haras de Reux

Président de :

- **Rothschild Concordia SAS**

- **RCB Gestion SAS**

- **PO Gestion SAS**

- Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse)

- N.M. Rothschild & Sons Ltd

(Grande-Bretagne)

- Rothschild North America (Etats-Unis)

- Rothschild Europe BV (Pays-Bas)

- Financière de Reux SAS

- Financière de Tourmon SAS

- SCS Holding SAS

Vice-président de :

Rothschild Bank AG (Suisse)

Administrateur de :

- Rothschild Europe BV (Pays-Bas)

- Casino SA

- La Compagnie Financière Martin-Maurel SA

- Continuation Investments NV (Pays-Bas)

- De Beers SA (Luxembourg)

- Rothschild Asia Holdings Ltd (Chine)

- Rothschild Employee Trustees Limited (Royaume-Uni)

- Rothschild Concordia AG (Suisse)

- Rothschild Holding AG (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance de:

- Compagnie Financière Saint-Honoré SA

- Euris SAS

Membre du:

- Comité d'audit interne de Rothschild & Cie Banque

SCS

- *Remuneration and Nomination Committee* de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse)

Autres fonctions exercées au cours des 5 dernières années :

Membre du Conseil de surveillance de :

ABN Amro (Pays-Bas)

Compagnie Financière Saint-Honoré (SA)

Censeur de :

Euris (SA)

Associé-gérant de :

Financière-Rabelais (SCA)

Administrateur unique de :

- Five Arrows Messieurs de Rothschild Frères GIE

- Sagitas GIE

Président et membre du :

- Comité des Risques du Groupe (*Group Risk Committee*)

- *Group Management Committee* de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse)

Nom
Nationalité
Fonction
Dernière date de renouvellement
Date d'expiration du mandat
Date de naissance

Autres fonctions et principaux mandats sociaux des membres du Directoire

Olivier PECOUX

De nationalité française
Membre du Directoire et Directeur Général
27/09/2010
Au Conseil de surveillance qui aura lieu après la clôture des comptes au 31 mars 2012
09/09/1958

Associé-gérant de :
- Rothschild & Cie Banque SCS
- Rothschild & Cie SCS
Administrateur de :
- Essilor SA
- Rothschild España SA (Espagne)
- Rothschild Italia SpA (Italie)
Membre du Conseil de surveillance de :
Rothschild GmbH (Allemagne)

Co-Head de l'activité global financial advisory au niveau mondial

Président du :
Comité exécutif banque d'affaires de Rothschild & Cie SCS

Membre du Comité stratégique de :
Financière Rabelais SAS

Autres fonctions exercées au cours des 5 dernières années :

Néant.

Nombre d'actions Paris Orléans détenues : 0

Michele MEZZAROBBA

De nationalité italienne
Membre du Directoire
27/09/2010
Au Conseil de surveillance qui aura lieu après la clôture des comptes au 31 mars 2012
25/09/1967

Gérant de :
Concordia Holding (anciennement Concordia BV)

Président de :
- K Développement SAS
- Messine Managers Investissements SAS
- POHB
- Ponthieu Ventures SAS

Administrateur et Président de :
Francarep Inc. (États-Unis)

Administrateur de :
- Five Arrows Capital AG (Suisse)
- FIN PO SA (Luxembourg)
- PO Invest 1 SA (Luxembourg)
- PO Invest 2 SA (Luxembourg)
- PO Participations SARL (Luxembourg)
- PO Titrisation SARL (Luxembourg)
- Rothschild Europe BV (Pays-Bas)

Administrateur gérant de :
- Centrum Orchidée SARL (Luxembourg)
- Centrum Jonquille SARL (Luxembourg)
- Centrum Narcisse SARL (Luxembourg)

Membre du Conseil de surveillance de :
Ubiquis SAS

Représentant permanent de Paris Orléans au Conseil de surveillance de :

Santoline SAS

Représentant permanent de K Développement SAS, Président de :

- Alexanderplatz Investissement SAS
- Clarifilter SAS
- Chaptal Investissements SAS
- Franinvest SAS
- Manufaktura SAS
- Narcisse Investissements SAS
- PO Capinvest 1 SAS
- PO Capinvest 2 SAS
- PO Fonds SAS
- PO Mezzanine SAS
- SPCA Deux SAS
- Verseau SAS

Représentant permanent de Ponthieu Ventures SAS, Président de :

Rivoli Participation SAS

Représentant permanent de Rivoli Participation SAS au Conseil

d'administration de :

- Affiches Parisiennes SA
- Claude et Goy SA

Représentant permanent de PO Participation SARL au Conseil de gérance de :

-Five Arrows Managers SARL (Luxembourg)

Administrateur et Président du Conseil d'administration de :

-Concordia BV (Pays-Bas), jusqu'au 6 octobre 2010

Gérant de :

-Central Call International SARL, jusqu'au 18 juin 2010

Membre du :

- Comité des risques du Groupe (*Group Risk Committee*)

- Comité d'audit de Rothschild & Cie Banque SCS

Autres fonctions exercées au cours des 5 dernières années :

Gérant de :

- Central Call International (SARL)

Administrateur et Directeur général délégué de :

- K Développement SA

Administrateur et Vice-président de :

-Francarep, Inc. (États-Unis)

Administrateur de :

- Chaptal Investissements SAS

- Concordia BV (Pays-Bas)

- PO Investimmo SARL (Luxembourg),

Directeur général de :

- Narcisse Investissements SAS

- PO Capinvest 1 SAS

- PO Capinvest 2 SAS

- Alexanderplatz Investissement SAS

- Paris Orléans Holding Bancaire SAS (ex- SFIR)

- PO Capinvest 3 SAS

- PO Fonds SAS

- PO Mezzanine SAS

Associé-gérant de :

- Centrum Iris SARL (Luxembourg),

- PO Gestion SC

- PO Gestion 2 SC

Membre du Conseil d'administration de :

-EuropaCorp SA

-Représentant permanent de K -Développement

SAS, Président de :

-PO Capinvest 3 SAS

-Hi Trois SAS

14.1.2 Biographies des mandataires sociaux et dirigeants de l'émetteur

Conseil de surveillance :

- Eric de Rothschild est Président du Conseil de surveillance depuis 2004. Il a rejoint Paris Orléans en 1974 comme Président du Conseil d'administration. Il a été le principal artisan aux côtés de David de Rothschild du rapprochement des branches anglaise et française de la famille Rothschild. Il occupe plusieurs mandats et fonctions au sein du Groupe et des sociétés viticoles de la famille. Il est également membre du Conseil d'administration et Directeur général de Rothschild Concordia SAS. Il est diplômé de l'Ecole Polytechnique fédérale de Zurich (Suisse) et de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC).
- André Lévy-Lang est membre indépendant et Vice-président du Conseil de surveillance depuis 2008. Il est membre du Conseil et membre du Comité d'audit depuis 2004. Il a débuté sa carrière en 1960 au Commissariat à l'énergie atomique. Après avoir occupé de nombreuses fonctions de direction en France et à l'étranger au sein du groupe Schlumberger de 1965 à 1974, il a rejoint le monde bancaire en 1990. Il a été Président du Directoire de Paribas de 1991 à 1999. Il est Polytechnicien et titulaire d'un *Ph.D.* de l'université de Stanford.
- Robert de Rothschild est membre du Conseil de surveillance depuis 2004. Il a rejoint Paris Orléans en 1984 comme membre du Conseil d'administration. Il est également membre du Conseil d'administration de Rothschild Concordia SAS. Il est titulaire d'un B.A. en *Business Administration* de Pace University (New-York).
- Martin Bouygues est membre indépendant du Conseil de surveillance de Paris Orléans, qu'il a rejoint en 2007. Il est Président-Directeur Général de Bouygues depuis 1989 et administrateur de TF1 depuis 1987. Il a été le Président fondateur de Maison Bouygues de 1978 à 1986 et Président-directeur général de la Saur de 1986 à 1997.
- Philippe de Nicolay est membre du Conseil de surveillance de Paris Orléans depuis 2007. Il a rejoint Rothschild & Cie Banque à Paris en 1990 et a été nommé associé-gérant en 2002. Il a particulièrement été en charge au sein du Groupe, en France et à l'étranger, des activités de gestion pour compte de tiers. Il a débuté sa carrière en 1980 en tant qu'analyste à la Société d'Analyse Financière et Economique (SAFE) puis a notamment rejoint Rothschild International Management à Londres en 1983. Il a fait ses études à l'Université de Southern California à Los Angeles.
- Claude Chouraqui est membre du Conseil de surveillance de Paris Orléans depuis 2004 après la fusion avec Francarep, dont il était Vice-président du Conseil de surveillance. Il est Président du Conseil de surveillance de la SIACI Saint-Honoré après en avoir été le Président Directeur Général jusqu'en 2001. Gérant fondateur du Comptoir parisien d'assurances en 1956, il a exercé des fonctions de Direction et de Direction Générale dans le monde du courtage en assurances principalement au sein de SIACI et a été Administrateur de Jardine Lloyd Thompson à Londres. Il est Docteur en sciences économiques de l'Université de Paris.
- Russell Edey est membre du Conseil de surveillance de Paris Orléans depuis 2004. Il a débuté sa carrière avec Anglo American Corporation en Afrique du Sud et a rejoint en 1977 N.M. Rothschild & Sons Limited à Londres. Responsable des activités de banque d'affaires de 1990 à 1996, il occupe encore aujourd'hui de nombreux mandats au sein du sous-groupe Rothschilds Continuation Holdings. Il est membre du Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles.
- Christian de Labriffe est membre du Conseil de surveillance et Président du Comité d'audit depuis 2004. Il a rejoint Paris Orléans comme membre du Conseil d'administration de 1996 à 2004. Il occupe également d'autres fonctions de contrôle interne au sein du Groupe, en tant que membre du Comité d'audit de Rothschild & Cie Banque. Associé-gérant de Rothschild & Cie Banque à Paris depuis 1994, il a débuté sa carrière chez Lazard Frères et Compagnie en 1976 où il a exercé comme associé-gérant de 1987 à 1994. Il est diplômé de l'Institut Supérieur du Commerce de Paris.
- François Henrot est représentant de RCB au Conseil de surveillance de Paris Orléans depuis le 29 mars 2012 et membre du Conseil de surveillance depuis le 27 septembre 2010, sa nomination s'inscrit dans le renforcement de la position de Paris Orléans comme holding du groupe bancaire Rothschild. Membre du Conseil d'Etat, il a travaillé à la Direction Générale des Télécommunications où il a été responsable de la conception, du développement et de la commercialisation du programme Minitel et a rejoint le secteur privé dans la banque, à la Compagnie Bancaire dont il a été Directeur Général puis Président. Président du Crédit du Nord et membre du Directoire de Paribas de 1995 à 1997, il rejoint Rothschild & Cie, en qualité d'associé-gérant. Il est aujourd'hui Président de la banque d'affaires du groupe Rothschild. Il est diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et de l'université de Stanford (Etats-Unis).

- Jacques Richier est membre indépendant du Conseil de surveillance depuis le 27 septembre 2010. Sa nomination traduit la volonté de Paris Orléans d'associer à ses organes de gouvernance l'un de ses principaux actionnaires, la société Allianz Vie, dont il est le Président-Directeur Général. Il est également Président-Directeur Général d'Allianz IARD et d'Allianz France dont il est également membre du Comité Exécutif. Il a occupé plusieurs mandats et fonctions dans le secteur des assurances. Il a notamment été Président du Conseil d'administration des AGF, de Messchaert Assurance et de Garantie Assistance. Jacques Richier a également été Président-Directeur Général de SwissLife France, groupe au sein duquel il a occupé plusieurs autres fonctions (telles que Président du Conseil d'administration de SwissLife Prévoyance et Santé, de SwissLife Assurance des biens, de SwissLife Assurance et Patrimoine et de SwissLife Banque. Il est titulaire d'un DEA de physique, d'un *Master in Business Administration* (MBA) d'HEC et est ingénieur de l'INSA Lyon.
- Philippe Sereys est membre indépendant du Conseil de surveillance et membre du Comité d'audit depuis 2004. Il a rejoint Paris Orléans comme membre du Conseil d'administration de 1999 à 2004. Il a débuté sa carrière chez Lazard Frères & Co à New York en 1987 au sein du département fusions et acquisitions. Il a rejoint la Compagnie Générale des Eaux en 1991 comme chargé de mission auprès de la Direction Générale puis est devenu en 1995 Directeur financier de Dalkia Italie. En 1998, il a rejoint SLP Infoware comme Directeur financier et a occupé à partir de 1999 les fonctions de Directeur Général. Il a rejoint Natixis Private Equity de 2004 à 2009. Il est diplômé d'un MBA de la Harvard Business School.
- Sylvain Héfès a été Président du Directoire de Paris Orléans entre 2005 et mars 2012, puis il est devenu membre du Conseil de surveillance le 29 mars 2012. Basé à Londres, son entrée au Directoire de Paris Orléans a permis de consolider le rapprochement amorcé en 2003 de la branche anglaise et de la branche française de la famille Rothschild. Avec la Transformation, Sylvain Héfès va poursuivre les activités qu'il occupait déjà au sein du sous-groupe RCH. A ce titre, il apportera notamment son expérience à l'activité de Capital investissement de Paris Orléans. Il occupe des mandats au sein de Rothschild Concordia SAS, Rothschilds Continuation Holdings AG et Rothschild Bank AG. Il participe au dispositif de contrôle interne du Groupe en tant que membre du Comité des Risques du Groupe (*Group Risk Committee*) et du Comité d'audit de Rothschilds Continuation Holdings AG. Il est également *Chairman* du *Group Remuneration and Nomination Committee*. Il a débuté sa carrière en 1974 comme attaché financier près l'ambassade de France au Canada. Directeur-adjoint de la banque Rothschild à Paris de 1976 à 1980, il rejoint NMR à Londres pendant deux ans avant de regagner la banque à Paris où il exerce comme Directeur général adjoint de 1982 à 1989. À partir de 1990, il rejoint Goldman Sachs à Londres où il est *General Partner* de 1992 à 2004. Il a notamment été au sein de ce groupe, Responsable des activités en France, Directeur général pour l'Europe des activités de banque privée, Co-Président de l'*International Advisory Board* de Goldman Sachs International et Président du Conseil d'administration de Goldman Sachs Bank AG. Il est diplômé d'HEC.

Censeur :

- Michel Cicurel est censeur depuis 2005. Il occupe des fonctions de dirigeant au sein de groupe Edmond de Rothschild, actionnaire minoritaire du Groupe au niveau de Paris Orléans et de Rothschilds Continuation Holdings. Depuis janvier 1999, il est Président du Directoire de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque et de la Compagnie Financière Saint-Honoré. Après être passé par la Direction du Trésor de 1979 à 1982, il a occupé plusieurs fonctions de Direction Générale au sein d'établissements bancaires de 1983 à 1999. Il est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).

Directoire :

- David de Rothschild est Président du Directoire depuis le 29 mars 2012. Il est le dirigeant historique de Rothschild & Cie Banque à Paris et a fait renaître la banque des nationalisations de 1981. En 2003, aux côtés de son cousin Eric de Rothschild, il a permis le rapprochement des branches anglaise et française de la famille Rothschild. C'est dans le cadre de ce rapprochement qu'il a pris les fonctions de *Chairman* de RCH et de la banque NMR à Londres. Membre du Directoire de 2004 à 2005 et de nouveau depuis 2008, il a été administrateur de Paris Orléans de 1972 à 2004 puis Vice-président du Conseil de surveillance de 2005 jusqu'en 2008. David de Rothschild est Président de Rothschild Concordia SAS, la holding familiale et principal actionnaire de Paris Orléans qui regroupe les intérêts des branches anglaise et française de la famille Rothschild. Il est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.
- Olivier Pécoux est membre du Directoire et Directeur général de Paris Orléans depuis le 30 mars 2010. Olivier Pécoux rejoint Rothschild & Cie Banque à Paris en 1991 et devient associé-gérant en 1996. Il prend la co-responsabilité des activités de banque d'affaires du Groupe en 2008. Il est également Président du Comité exécutif de la Banque d'affaires à Paris. Il a commencé sa carrière en 1980 chez Peat Marwick puis chez Schlumberger comme conseiller financier à Paris et à New York. En 1985, il rejoint

Lazard Frères et Compagnie à Paris et devient, en 1988, Vice-président de la banque d'affaires de Lazard Frères & Co à New York. Il est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

- Michele Mezzarobba est membre du Directoire depuis le 1^{er} avril 2006 et a rejoint Paris Orléans en 2004 en tant que Directeur administratif et financier. Il est particulièrement en charge, au niveau du Directoire, des activités de Capital investissement de Paris Orléans. Il anime les Comités d'investissement selon les orientations définies par le Directoire. Il participe également à diverses fonctions de contrôle au sein du Groupe en tant que membre du Comité des Risques du Groupe (*Group Risk Committee*) et du Comité d'audit de Rothschild & Cie Banque à Paris. Il a débuté sa carrière en 1991 chez Oddo & Cie puis en 1995 chez Paribas au département Corporate Finance jusqu'en 1997. Il a rejoint Rothschild & Cie Banque en 1999 comme Directeur au sein du département fusions et acquisitions. Il est diplômé de l'Université Bocconi de Milan et titulaire d'un MBA de la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie (Etats-Unis).

14.1.3 Composition des organes sociaux de Paris Orléans après la réalisation de la Transformation

14.1.3.1 Présentation générale

Dans le cadre de la réalisation de la Transformation :

- Paris Orléans sera transformée en société en commandite par actions ;
- la Gérance de Paris Orléans sera attribuée à PO Gestion, qui sera nommée associé commandité-gérant statutaire de Paris Orléans pour une durée égale à la durée de Paris Orléans ; PO Gestion est une société par actions simplifiée dont l'intégralité du capital est détenue directement ou indirectement par des membres de la famille Rothschild (à savoir, David de Rothschild, Eric de Rothschild, Anthony de Rothschild et d'autres membres de leurs familles) et dont le premier Président est David de Rothschild, dirigeant historique du Groupe ; Nigel Higgins et Olivier Pécoux seront nommés Directeurs Généraux de PO Gestion ; enfin, PO Gestion sera doté d'un Comité des nominations, composé de neuf membres au plus, dont la moitié au moins doit être des personnalités indépendantes et hautement qualifiées, et qui a notamment pouvoir de proposer la nomination et la révocation du Président de PO Gestion, sous réserve, dans les deux cas, d'avoir consulté le nouveau Conseil de surveillance de Paris Orléans et d'avoir entendu les Directeurs généraux de PO Gestion; les premiers membres du Comité des nominations de PO Gestion sont David de Rothschild, Eric de Rothschild, Anthony de Rothschild, Sir John Rose, Peter Smith, Martin Bouygues, Serge Weinberg ;
- en sa qualité de Gérant de Paris Orléans, PO Gestion disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de Paris Orléans ; chacun des Directeurs Généraux et le Président de PO Gestion disposeront des pouvoirs les plus étendus pour représenter PO Gestion et donc, indirectement, Paris Orléans, sous réserve d'obtenir l'accord de l'assemblée des actionnaires de PO Gestion (votant à la majorité des $\frac{3}{4}$) avant d'approuver la révocation du gérant statutaire (soit PO Gestion), la nomination ou la révocation de tout autre gérant de Paris Orléans, le transfert de parts de commandité de Paris Orléans, la modification de l'objet social de Paris Orléans et toute opération ayant ou pouvant avoir pour objet ou pour effet de remettre en cause de manière fondamentale (i) l'indépendance du groupe de Paris Orléans ou sa tradition d'excellence, (ii) son attachement à la famille Rothschild ou le rôle que celle-ci y tient, (iii) son utilisation du nom Rothschild, ou (iv) le fait que les activités prépondérantes du groupe sont les activités bancaires et financières ;
- les associés commandités de Paris Orléans seront PO Gestion et PO Commandité, une société par actions simplifiée dont l'intégralité du capital est détenue directement ou indirectement par des membres de la famille Rothschild (à savoir, David de Rothschild, Edouard de Rothschild, Eric de Rothschild, Anthony de Rothschild et d'autres membres de la famille Rothschild) et dont le premier Président est David de Rothschild et le premier Vice-président est Eric de Rothschild ; le Président de PO Commandité dispose (seul) des pouvoirs les plus étendus pour représenter PO Commandité à l'égard des tiers, sous réserve d'obtenir l'accord de l'assemblée des actionnaires de PO Commandité (votant à la majorité des $\frac{3}{4}$) avant d'approuver la révocation du gérant statutaire (soit PO Gestion), la nomination ou la révocation de tout autre gérant de Paris Orléans, le transfert de parts de commandité de Paris Orléans, la modification de l'objet social de Paris Orléans et toute opération ayant ou pouvant avoir pour objet ou pour effet de remettre en cause de manière fondamentale (i)

l'indépendance du groupe de Paris Orléans ou sa tradition d'excellence, (ii) son attachement à la famille Rothschild ou le rôle que celle-ci y tient, (iii) son utilisation du nom Rothschild, ou (iv) le fait que les activités prépondérantes du Groupe sont les activités bancaires et financières ;

- l'accord des deux associés commandités de Paris Orléans (à savoir PO Gestion et PO Commandité) sera requis pour la nomination ou la révocation de toute personne en qualité de Gérant de Paris Orléans ainsi que pour toutes questions relevant de l'assemblée générale des actionnaires, sauf pour la nomination et la révocation des membres du Conseil de surveillance, la nomination et la révocation des Commissaires aux comptes, la distribution des dividendes de l'exercice et l'approbation des conventions soumises à autorisation ; et
- les actionnaires commanditaires de Paris Orléans seront représentés au sein du nouveau Conseil de surveillance de Paris Orléans, dont le premier Président sera Eric de Rothschild, qui sera composé de six à 18 membres, qui exercera le contrôle permanent de la gestion de Paris Orléans (et notamment des comptes de Paris Orléans) et qui sera notamment entendu avant toute décision des actionnaires de PO Gestion sur la nomination ou la révocation du Président de PO Gestion ;
- le Conseil de surveillance se réunira au moins quatre fois par an. Il disposera de pouvoirs étendus. Il assurera le contrôle permanent de la gestion de Paris Orléans (notamment des comptes). Il se prononcera :
 - par voie d'avis consultatif à la Gérance sur :
 - les orientations stratégiques, le budget annuel et le plan d'affaires à trois ans de l'ensemble du Groupe ;
 - toute opération significative de croissance externe, de cession d'activité ou de branche d'activité, ou de rapprochement, étant précisé que toute opération de ce type portant sur une activité ou une branche d'activité représentant au moins 5 % du chiffre d'affaires ou du résultat consolidé de Paris Orléans sera nécessairement réputée significative ; et
 - toute initiative stratégique ou réorientation majeure de l'activité du groupe de Paris Orléans; et
 - par voie de recommandation aux actionnaires sur la politique de dividendes de Paris Orléans.

Le Conseil de surveillance présentera aux actionnaires un rapport et un avis motivé sur toute résolution soumise à l'Assemblée générale des actionnaires et sur tout sujet faisant l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes de Paris Orléans. Il approuvera le rapport de son Président sur le contrôle interne.

Le Conseil de surveillance pourra se faire assister des experts de son choix, aux frais de Paris Orléans ; il sera doté des pouvoirs d'investigation les plus larges et pourra poser des questions écrites aux Gérants, ou bien encore demander à les entendre à tout moment ; le Conseil de surveillance aura le pouvoir de convoquer l'Assemblée des actionnaires.

Le Conseil de surveillance pourra décider la création en son sein de comités dont il fixera la composition et les attributions, dans les conditions prévues par la loi.

14.1.3.2 Informations complémentaires sur les membres du Conseil de surveillance de Paris Orléans

Il sera proposé à l'Assemblée générale mixte des actionnaires de Paris Orléans prévue le 8 juin 2012 d'élire les personnes suivantes en tant que membres du Conseil de surveillance : Eric de Rothschild (Président), Alexandre de Rothschild, Anthony de Rothschild, Martin Bouygues, Sylvain Héfès, François Henrot, Christian de Labriffe, André Lévy-Lang, Lucie Maurel, Philippe de Nicolay, Jacques Richier, Judith Sprieser, Sipko Schat (représentant le groupe Rabobank) et Lord Leach of Fairford (représentant le Groupe Jardine Matheson).

14.1.3.3 Informations complémentaires sur PO Gestion

PO Gestion a été constituée le 2 novembre 2011.

Son siège social est situé 3 rue de Messine, 75008 Paris. PO Gestion n'aura pas d'autres activités que d'être le Gérant et associé commandité de Paris Orléans et de détenir l'intégralité du capital de RCB Gestion, qui sera le gérant statutaire de RCB.

14.1.3.4 Informations complémentaires sur les Directeurs Généraux et les membres du Comité des nominations de PO Gestion

Le premier Président statutaire de PO Gestion est David de Rothschild, dirigeant historique du Groupe. Le Président sera par la suite nommé à la majorité simple par les actionnaires de PO Gestion, sur proposition du Comité des nominations, après que ce dernier ait au préalable (i) consulté le Conseil de surveillance de Paris Orléans et (ii) entendu les Directeurs généraux de PO Gestion.

Afin de favoriser l'indépendance et la stabilité du groupe bancaire Rothschild dans le cadre d'un contrôle familial, le Président et le Vice-Président de PO Gestion seront choisis par priorité parmi les premiers associés ou leurs descendants en ligne directe (et de préférence parmi ceux portant le nom Rothschild) pour autant qu'ils disposent d'une maturité et d'une expérience professionnelle suffisantes et reconnues, résultant notamment d'une implication significative dans les affaires du Groupe.

Le Président de PO Gestion pourra être révoqué par les actionnaires de PO Gestion votant à la majorité des $\frac{3}{4}$ et uniquement sur proposition du Comité des nominations, après que ce dernier ait au préalable (i) consulté le Conseil de surveillance de Paris Orléans et (ii) entendu les Directeurs généraux de PO Gestion, pour justes motifs et, si le Président porte le nom Rothschild, uniquement si des circonstances graves mettent manifestement en péril la pérennité du Groupe.

PO Gestion est dotée de deux Directeurs Généraux, nommés par les actionnaires de PO Gestion à la majorité simple, sur proposition du premier Président de PO Gestion, pour un mandat dont la durée sera fixée par les actionnaires et devra être comprise entre trois et cinq ans. A l'expiration du mandat du Premier Président, les Directeurs Généraux seront nommés (et révoqués) (i) si le Président porte le nom Rothschild, par les actionnaires votant à la majorité simple, sur proposition du Président après consultation du Comité des nominations (qui lui-même consultera au préalable le Conseil de surveillance de Paris Orléans), pour un mandat dont la durée sera fixée par les actionnaires et devra être comprise entre trois et cinq ans ; et (ii) si le Président ne porte pas le nom Rothschild, par les actionnaires votant à la majorité simple sur proposition du Comité des nominations, qui consultera au préalable le Conseil de surveillance de Paris Orléans, pour un mandat dont la durée sera fixée par les actionnaires et devra être comprise entre trois et cinq ans. Nigel Higgins et Olivier Pécoux seront nommés Directeurs Généraux de PO Gestion.

14.1.3.5 Informations complémentaires sur PO Commandité

A la date du présent document, PO Commandité est une société en formation dont la constitution sera effective au plus tard à la date de l'Assemblée générale des actionnaires de Paris Orléans prévue le 8 juin 2012. Son siège social est situé 3 rue de Messine, 75008 Paris. PO Commandité n'aura pas d'autres activités que d'être le principal associé commandité de Paris Orléans. Son premier Président est David de Rothschild, et son premier Vice-président est Alexandre de Rothschild.

Afin de favoriser l'indépendance et la stabilité du groupe bancaire Rothschild dans le cadre d'un contrôle familial, le Président et le Vice-président de PO Commandité seront choisis par priorité parmi des membres de la famille Rothschild (et de préférence parmi des membres portant le nom Rothschild) pour autant qu'ils disposent d'une maturité et d'une expérience professionnelle suffisantes et reconnues, résultant notamment d'une implication significative dans les affaires du groupe bancaire Rothschild.

14.2 Déclaration relative aux mandataires sociaux et dirigeants de Paris Orléans

14.2.1 Relativement aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance (jusqu'à la réalisation de la Transformation)

A la date du présent document, les liens familiaux unissant les membres du Directoire et du Conseil de surveillance de Paris Orléans sont les suivants :

- Eric de Rothschild (membre du Conseil de surveillance) et Robert de Rothschild (membre du Conseil de surveillance) sont frères ; et
- David de Rothschild (membre du Directoire) et Eric de Rothschild sont cousins issus de germain.

A la connaissance de Paris Orléans, au cours des cinq dernières années : (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil de surveillance ou du Directoire, (ii) aucun des membres du Conseil de surveillance ou du Directoire n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, étant néanmoins précisé que la société Hi Trois SAS présidée par K. Développement elle-même représentée par Michele Mezzarobba (membre

du Directoire) devrait faire l'objet d'une liquidation amiable, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil de surveillance ou du Directoire par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), et (iv) aucun des membres du Conseil de surveillance et Directoire n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.2.2 Relativement aux associés commandités (dont le Gérant) et aux membres du Conseil de surveillance (après la réalisation de la Transformation)

A la date du présent document, les liens familiaux unissant les membres du futur Conseil de surveillance de Paris Orléans, les dirigeants de PO Gestion et ceux de PO Commandité sont les suivants :

- David de Rothschild (Président de PO Gestion et Président de PO Commandité) et Eric de Rothschild (membre du Conseil de surveillance) sont cousins issus de germain ;
- David de Rothschild est le père d'Alexandre de Rothschild (membre du Conseil de surveillance et Vice-président de PO Commandité) ; et
- David de Rothschild, Eric de Rothschild (membre du Conseil de surveillance), Alexandre de Rothschild (membre du Conseil de surveillance) sont cousins d'Anthony de Rothschild (membre du Conseil de surveillance).

A la connaissance de Paris Orléans, au cours des cinq dernières années : (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un des futurs membres du Conseil de surveillance ou de l'un des futurs associés-commandités de Paris Orléans, (ii) les futurs membres du Conseil de surveillance et les futurs associés-commandités de Paris Orléans n'ont pas été associés à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre des futurs membres du Conseil de surveillance ou des futurs associés-commandités de Paris Orléans par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), et (iv) les futurs membres du Conseil de surveillance et les futurs associés-commandités de Paris Orléans n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Les déclarations ci-dessus sont également valables pour les dirigeants des associés commandités de Paris Orléans.

14.3 Conflits d'intérêts

14.3.1 Relativement aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance (jusqu'à la réalisation de la Transformation) :

A la connaissance de Paris Orléans, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les devoirs des membres du Conseil de surveillance et/ou du Directoire de Paris Orléans et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

14.3.2 Relativement aux associés commandités (dont le Gérant) et aux membres du Conseil de surveillance (après la réalisation de la Transformation) :

A la connaissance de Paris Orléans, il n'existera, à compter de la réalisation de la Transformation, aucun conflit d'intérêts entre les devoirs des futurs membres du Conseil de surveillance et les futurs associés-commandités de Paris Orléans (et leurs dirigeants) et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

14.3.3 Accords de nomination, contrats de service et restriction sur titres de Paris Orléans

A la connaissance de Paris Orléans, à l'exception des Pactes d'Actionnaires de Paris Orléans et des Nouveaux Pactes d'Actionnaires de Paris Orléans (tels que décrits au paragraphe 18.4 du Chapitre III), il n'existe pas d'accord ou d'arrangement conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs du Groupe ou d'autres personnes en vertu duquel l'une des personnes visées au paragraphe 14.1 du Chapitre III (avant ou après la Transformation) a été ou sera sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en qualité d'associé commandité (ou de dirigeants d'un associé commandité) de Paris Orléans ou en tant que membre de la direction générale ou de la gérance de Paris Orléans.

Il n'existe pas de contrats de service liant les membres du Directoire et du Conseil de surveillance à Paris Orléans ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantage à ces personnes au terme d'un tel contrat (voir le paragraphe 16.1

du Chapitre III). Cette déclaration demeurera valable après la Transformation relativement aux nouveaux membres du Conseil de surveillance et au Gérant (et ses dirigeants) de Paris Orléans.

Enfin, à la connaissance de Paris Orléans, à l'exception des engagements pris dans les Pactes d'Actionnaires de Paris Orléans et dans les Nouveaux Pactes d'Actionnaires de Paris Orléans (tels que décrits au paragraphe 18.4 du Chapitre III), il n'existe et n'existera pas de restrictions acceptées par les personnes visées au paragraphe 14.1 du Chapitre III (avant ou après la Transformation) relativement à la cession de leur participation au capital de Paris Orléans.

15. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS AUX DIRIGEANTS DE PARIS ORLÉANS AU SEIN DU GROUPE

15.1 Rémunération des mandataires sociaux relatives à l'exercice clos le 31 mars 2012

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, sont indiqués, ci-après, les montants des rémunérations brutes totales et avantages de toute nature, versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social en fonction au cours de cet exercice par Paris Orléans, par les sociétés qu'elle contrôle et par celles qui la contrôlent au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

15.1.1 Récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque membre du Directoire

Principales modalités de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

En raison de l'organisation opérationnelle du Groupe, et compte tenu de la structure de son organigramme juridique, aucun membre du Directoire de Paris Orléans ne perçoit de rémunération au titre de son mandat de dirigeant mandataire social de Paris Orléans. Par ailleurs, à l'exception de Michele Mezzarobba, aucun membre du Directoire n'est lié à Paris Orléans par un contrat de travail.

David de Rothschild et Olivier Pécoux ne perçoivent aucune rémunération au titre de l'exercice de leurs mandats de membres du Directoire de Paris Orléans. En leur qualité d'associés commandités Gérants des deux sociétés en commandite simple RCB et RCI, leur statut obéit par ailleurs aux règles suivantes :

- les statuts de RCB et RCI interdisent tout versement d'une rémunération à leurs associés commandités au titre de l'exercice de leur mandat social de Gérant de ces sociétés; aucun associé commandité n'est par ailleurs lié par un contrat de travail avec ces sociétés ;
- les mêmes statuts octroient aux associés commandités le droit au versement d'un dividende précipitaire correspondant à une distribution de bénéfices avant impôt, en contrepartie de l'obligation indéfinie et solidaire aux dettes sociales qui leur incombe.

Il est rappelé que Michele Mezzarobba est titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée conclu le 15 décembre 2003 avec Paris Orléans, antérieurement à sa nomination aux fonctions de membre du Directoire. Au cours de sa réunion du 27 septembre 2010, le Conseil de surveillance appelé à renouveler le mandat du Directoire, a pris acte, comme il l'avait fait lors de chaque précédent renouvellement, que son contrat de travail était maintenu dans sa pleine application et dans toutes ses conditions. Sa rémunération au titre de ce contrat de travail se compose d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette part variable est fixée en considération de critères objectifs liés à sa fonction et à ses responsabilités, ainsi qu'à la performance des activités de Capital investissement de Paris Orléans. La fixation de cette part variable prend également en considération, dans une moindre mesure, des critères individuels définis chaque année par le Président du Directoire. Les deux composantes de sa rémunération sont arrêtées chaque année par le Président du Directoire, en consultation avec les autres membres du Directoire.

Par ailleurs, Michele Mezzarobba bénéficie, comme l'ensemble du personnel de Paris Orléans et dans les mêmes conditions :

- des prestations collectives des assurances de remboursement des frais de santé, de prévoyance et d'accident, et de retraite ;
- de l'accord d'intéressement du 30 juin 2009 en vigueur au sein de Paris Orléans¹³.

¹³Cet accord précise que l'intéressement global est constitué de deux fractions d'intéressement reposant respectivement sur deux indicateurs de performance de Paris Orléans : la progression de la valeur du portefeuille et la maîtrise des charges de fonctionnement de Capital investissement. Le périmètre de calcul n'intègre pas les activités bancaires du Groupe. La répartition de l'intéressement est effectuée au prorata des salaires bruts perçus des bénéficiaires au cours de l'exercice concerné. Il ne se substitue à aucun des éléments de la rémunération en vigueur dans l'entreprise ou qui deviendraient obligatoires en vertu de règles légales ou contractuelles. L'intéressement global est plafonné à 7,5 % du total des salaires bruts versés à l'ensemble des bénéficiaires au cours de l'exercice au titre duquel il est calculé (les salaires bruts pris en compte sont ceux déterminés sur le modèle

Michele Mezzarobba bénéficie par ailleurs d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies dit « de l'article 83 », dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- les cotisations servant au financement du régime de retraite supplémentaire s'élèvent à un montant correspondant à 6 % du salaire de référence par année, dans la limite de huit plafonds annuels de la Sécurité sociale, soit pour 2011 à 282 816 euros ;
- étant précisé que le salaire de référence est constitué par le salaire annuel brut à l'exclusion des avantages en nature et hors indemnités de départ ou mise à la retraite. De même, est exclue du salaire toute somme qui ne peut être qualifiée de salaire au sens de l'article L. 242-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Paris Orléans n'a pas de comité spécialisé chargé de définir une politique de rémunération des membres du Directoire. Dans le cadre de la nouvelle configuration du dispositif encadrant les rémunérations d'un certain nombre d'acteurs du secteur bancaire et financier sous l'impulsion de la Directive 2010/76/UE du 24 novembre 2010 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, des actions ont été menées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 :

- au niveau des deux sous-groupes bancaires RCH et RCB avec pour objectif de définir une politique de rémunération qui soit en ligne avec les mesures prévues localement ;
- au niveau de Paris Orléans, sur base consolidée, avec pour objectif de définir une politique de rémunération Groupe.

Il n'a pas été attribué d'actions gratuites ou d'options de souscription d'actions aux dirigeants mandataires sociaux de Paris Orléans. Ils ne bénéficient pas, par ailleurs, d'actions de performance.

Les tableaux ci-dessous présentent le récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social de Paris Orléans conformément à la recommandation AMF du 22 décembre 2008.

Sylvain Héfès – Ancien Président du Directoire et membre du Conseil de Surveillance

| En K€ | Montants versés | |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| | Exercice clos le 31 mars 2011 | Exercice clos le 31 mars 2010 |
| Rémunération fixe ⁽¹⁾ | 169,7 | 168,4 |
| Rémunération variable ⁽¹⁾⁽²⁾ | 367,6 | 420,9 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - |
| Jetons de présence | - | - |
| Avantages en nature ⁽³⁾ | 2,1 | 1,9 |
| TOTAL | 539,4 | 591,2 |

(1) Rémunération prise en charge par NMR au titre des fonctions exercées par Sylvain Héfès au sein du sous-groupe RCH (voir le paragraphe 14.1 du Chapitre III), convertie au taux €/£ au 31 mars 2010 et au 31 mars 2011.

(2) La rémunération variable due au titre d'un exercice N est versée sur l'exercice N.

(3) Couverture maladie.

David de Rothschild – Membre du Directoire et nouveau Président du Directoire

| En K€ | Montants versés | |
|----------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| | Exercice clos le 31 mars 2011 | Exercice clos le 31 mars 2010 |
| Rémunération fixe ⁽¹⁾ | 377,8 | 371,8 |
| Rémunération variable | - | - |
| Rémunération exceptionnelle | - | - |
| Jetons de présence | - | 6,2 |
| Avantages en nature | - | - |
| TOTAL | 377,8 | 377,8 |

(1) Rémunération au titre de l'exercice de fonctions de mandataire de NMR et de RCH (voir le paragraphe 14.1 du Chapitre III), convertie au taux €/£ et €/CHF au 31 mars 2010 et au 31 mars 2011.

des déclarations DADS, base brute fiscale). La prime d'intéressement est versée en une seule fois à chaque intéressé, au plus tard le dernier jour du septième mois suivant la clôture de l'exercice.

Olivier Pécoux – Directeur Général et Membre du Directoire

| En K€ | Montants versés | |
|------------------------------------|-------------------------------|--|
| | Exercice clos le 31 mars 2011 | Exercice clos le 31 mars 2010 ⁽¹⁾ |
| Rémunération fixe | - | - |
| Rémunération variable | - | - |
| Rémunération exceptionnelle | - | - |
| Jetons de présence | - | - |
| Avantages en nature ⁽²⁾ | 67,1 | - |
| TOTAL | 67,1 | - |

(1) Compte tenu de la date de nomination d'Olivier Pécoux (le 30 mars 2010), il n'a pas été indiqué le montant des rémunérations, jetons de présence ou avantages en nature qu'il a perçus au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010.

(2) Mise à disposition d'un chauffeur.

Michele Mezzarobba – Membre du Directoire

| En K€ | Montants versés | |
|---|-------------------------------|-------------------------------|
| | Exercice clos le 31 mars 2011 | Exercice clos le 31 mars 2010 |
| Rémunération fixe ⁽¹⁾ | 250,0 | 250,0 |
| Rémunération variable ⁽¹⁾⁽²⁾ | 400,8 | 325,0 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - |
| Jetons de présence | 62,5 | 37,5 |
| Avantages en nature ⁽¹⁾⁽³⁾ | 6,0 | 6,0 |
| TOTAL | 719,3 | 629,6 |

(1) Eléments de rémunération perçus au titre du contrat de travail de l'intéressé.

(2) La rémunération variable due au titre d'un exercice N est versée sur l'exercice N.

(3) Voiture de fonction. Intéressement et abondements liés à l'alimentation des plans d'épargne : 38,5K€ au 31 mars 2011 et 11,1K€ au 31 mars 2010.

15.1.2 Récapitulatif des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance

Le montant annuel des jetons de présence pouvant être alloué aux membres du Conseil de surveillance a été fixé à 134 000 euros par l'Assemblée générale du 27 septembre 2010¹⁴. Sur base annuelle, après prise en compte de quatre réunions du Conseil de surveillance, de deux réunions du Comité d'audit et de deux réunions communes des Comités d'audit de Paris Orléans et de RCH (à Londres), la répartition individuelle des jetons de présence est effectuée selon les modalités suivantes :

Jeton ordinaire fixe : 1 000€
Jeton ordinaire variable par réunion : 1 000€
Majoration fixe pour participation au Comité d'audit : 1 000€
Majoration variable pour participation au Comité d'audit : 1 000€
Majoration fixe pour participation
aux Comités d'audit conjoints : 1 000€
Majoration variable pour participation
aux Comités d'audit conjoints : 2 000€

Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, le versement de la partie variable est conditionné à la présence effective à chaque réunion.

Le tableau ci-après indique le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non-dirigeants au titre de leurs fonctions exercées au sein de Paris Orléans et de l'ensemble des sociétés du Groupe.

¹⁴Cette enveloppe globale est également applicable pour l'exercice 2011/2012.

| Membre du Conseil de surveillance | Exercice clos le 31 mars 2011 Montants versés en K€ | | Exercice clos le 31 mars 2010 Montants versés en K€ | |
|--|--|--|--|--|
| | Jetons de présence ⁽¹⁾⁽²⁾ | Autres rémunérations | Jetons de présence ⁽¹⁾ | Autres rémunérations |
| Eric de Rothschild | 16,0 | Avantages en nature (voiture de fonction) : 6,4 | 8,9 | Avantages en nature : 6,4 |
| André Lévy-Lang ⁽⁶⁾ | 36,0 | - | 12,0 | - |
| Claude Chouraqui | 14,0 | - | 8,9 | - |
| Russell Edey ⁽²⁾⁽³⁾ | 6,0 | Fixes: - Variables : - Avantages en nature : - | 6,2 | Fixes: - Variables : - Avantages en nature : 0,2 |
| Christian de Labriffe ⁽⁶⁾ | 39,0 | - | 12,0 | - |
| Robert de Rothschild ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ | 5,0 | Fixes : 21,1 Avantages en nature (mutuelle/prévoyance) : 10,4 | 2,2 | Fixes : 22,2 |
| Philippe Sereys ⁽⁶⁾ | 38,0 | - | 12,0 | - |
| Martin Bouygues | 14,0 | - | 7,5 | - |
| Philippe de Nicolay | 13,0 | - | 8,9 | - |
| Marc-Olivier Laurent pour RCB ⁽⁴⁾ | 15,0 | 800,0 | 6,2 | 700,0 |
| François Henrot ⁽⁷⁾ | 6,0 | - | - | - |
| Jacques Richier ⁽⁷⁾ | 6,0 | - | 3,5 | - |
| Michel Cicurel (Censeur) | 11,0 | - | 7,5 | - |

(1) Jetons de présence perçus de Paris Orléans en tant que membre du Conseil de surveillance.

(2) Pour la première fois à compter de l'exercice clos le 31 mars 2011, les jetons de présence sont versés par Paris Orléans au titre d'un exercice au cours de ce même exercice (sauf pour Russell Edey et Robert de Rothschild pour lesquels le paiement est intervenu en avril 2011).

(3) Russell Edey a par ailleurs perçu 113,1K€ de jetons de présence des sociétés contrôlées au 31 mars 2011.

(4) Autres rémunérations perçues des sociétés contrôlées. Marc-Olivier Laurent n'est plus membre du Conseil de surveillance depuis le 29 mars 2012.

(5) Rémunérations converties au taux €/£, au taux €/USD ou au taux €/CHF au 31 mars 2011 et au 31 mars 2010.

(6) Jetons de présence perçus de Paris Orléans en tant que membre du Conseil de surveillance et membre du Comité d'audit.

(7) Nomination le 27 septembre 2010. François Henrot est le représentant de RCB au Conseil de surveillance de Paris Orléans depuis le 29 mars 2012.

Les membres du Conseil de surveillance de Paris Orléans ne bénéficiant pas de régime de retraite supplémentaire, Paris Orléans n'a passé aucune provision pour risques et charges pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

15.1.3 Récapitulatif des informations relatives aux contrats de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clauses de non-concurrence bénéficiant aux dirigeants mandataires sociaux

| Membres du Directoire | Contrat de travail | Régime de retraite supplémentaire | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence |
|---|--------------------|-----------------------------------|---|--|
| David de Rothschild | | | | |
| Président du Directoire depuis le 29 mars 2012 | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Début du mandat en cours : 27/09/2010 Fin de mandat : Post approbation des comptes au 31 mars 2012 | Non | Non | N/A | N/A |
| Olivier Pécoux | | | | |
| Directeur général | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Début du mandat en cours : 27/09/2010 Fin de mandat : Post approbation des comptes au 31 mars 2012 | Non | Non | Non | Non |
| Michele Mezzarobba | | | | |
| Membre du Directoire en charge des activités de Capital investissement | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Début du mandat en cours : 27/09/2010 Fin de mandat : Post approbation de comptes au 31 mars 2012 | Oui ⁽¹⁾ | Oui ⁽²⁾ | Non | Non |
| Sylvain Héfès | | | | |
| Président du Directoire jusqu'au 29 mars 2012 | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Début du mandat ayant expiré au cours de l'exercice : 27/09/2010 Fin de mandat : 29 mars 2012 | Non | Non | Non | Non |

(1) Michele Mezzarobba est titulaire d'un contrat de travail conclu le 15 décembre 2003 avec Paris Orléans, antérieurement à sa nomination aux fonctions de membre du Directoire. Lors de chaque renouvellement de son mandat, le Conseil de surveillance prend spécifiquement acte de la poursuite dudit contrat, dans les mêmes termes et conditions.

(2) Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies dit "de l'article 83".

Les membres du Directoire de Paris Orléans ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire à l'exception de Michele Mezzarobba qui bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies dit « de l'article 83 » (voir paragraphe 15.1.1 ci-dessus). Les cotisations versées au titre de ce régime de retraite supplémentaire sont réglées tout à long de l'exercice et ne font pas l'objet d'une provision pour risques et charges.

Aucun engagement entrant dans le champ des dispositions de l'article L. 225-90-1 du Code de commerce et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement des fonctions d'un membre du Directoire, ou postérieurement à celles-ci, n'a été passé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 et depuis l'ouverture de l'exercice en cours.

Par ailleurs, les membres du Directoire de Paris Orléans bénéficient d'une assurance de responsabilité civile des dirigeants ayant pour objet d'assurer une couverture des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui pourrait leur incomber pendant toute la durée de leurs fonctions au sein de Paris Orléans. Cette assurance intervient également en différence de limites et en différence de conditions des polices de même nature souscrites au sein des sous-groupes RCH et RCB.

15.1.4 Politique de rémunération et réglementation bancaire

La politique de rémunération des établissements financiers soumis au contrôle prudentiel de l'ACP (tel que le Groupe) est désormais spécifiquement encadrée par l'Arrêté ministériel du 13 décembre 2010 (modifiant l'Arrêté ministériel du 3 novembre 2009) pris en application de la Directive européenne dite « CRD III » du 24 novembre 2010.

Ces nouvelles règles visent notamment à :

- s'assurer que le montant des rémunérations variables versées par les établissements concernés n'entrave pas leur capacité de renforcement des fonds propres (en tant que de besoin), soit déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques encourus par ces établissements et puisse être significativement ajusté à la baisse si besoin est ;
- instaurer une gouvernance et un contrôle interne spécifiques des rémunérations, notamment variables, des membres des organes exécutifs desdits établissements ainsi que de tous leurs salariés et employés dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur leur profil de risque (notamment, professionnels des marchés financiers) ;
- favoriser le principe selon lequel une part significative de la rémunération de la population susvisée soit variable, non garantie, différée et ajustée à la baisse en cas de pertes de l'activité au sein de laquelle les personnes concernées exercent, de façon à limiter les prises de risques excessives susceptibles d'affecter la situation des établissements concernés ; et
- accroître la transparence et le contrôle externe de ces rémunérations, à travers notamment l'obligation pour les établissements concernés de fournir annuellement à l'ACP un rapport sur la politique de rémunération des personnes visées et de publier annuellement, selon les modalités qu'ils jugent appropriés, certaines informations qualitatives et quantitatives sur les rémunérations des personnes visées.

Le Groupe a pris acte de ces nouvelles règles et s'assure, sous le contrôle des autorités prudentielles compétentes, que sa politique de rémunération est conforme à ces exigences.

15.2 Rémunération des mandataires sociaux après la réalisation de la Transformation

15.2.1 Récapitulatif des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires de Paris Orléans, qui se réunira le 8 juin 2012, un montant annuel inchangé de l'enveloppe globale des jetons de présence pouvant être alloué aux membres du Conseil de surveillance après la réalisation de la Transformation, soit 134 000 euros.

15.2.2 Récapitulatif de la rémunération perçue par le Gérant

La rémunération perçue par le Gérant de Paris Orléans sera fixée par les statuts et égale à ses frais de fonctionnement (y compris frais de personnel et rémunération de ses mandataires sociaux). Elle sera payable trimestriellement.

En cas de nomination de gérants non-statutaires, leur rémunération sera fixée en même temps, et dans les mêmes conditions, que leur nomination.

15.2.3 Récapitulatif des rémunérations perçues par les dirigeants mandataires sociaux de PO Gestion

La rémunération initiale du Président et des Directeurs généraux sera fixée ultérieurement en tenant compte des meilleures pratiques de marchés. Cette rémunération pourra être augmentée une fois par an par les actionnaires de PO Gestion votant à la majorité simple (et uniquement sur proposition du Comité des nominations) lors de l'Assemblée générale annuelle, sans que cette augmentation puisse être supérieure à l'augmentation du coût de la vie en France au cours des douze mois précédant la date de la décision d'augmentation.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Informations sur les contrats de service liant les membres du Conseil de surveillance ou du Directoire à Paris Orléans ou à l'une quelconque de ses filiales

Néant.

16.2 Comités du conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance du 29 octobre 2004 a décidé la constitution d'un Comité d'Audit composé de trois membres et placé sous sa responsabilité. Toutefois, à l'exception du Comité d'audit, le Conseil n'a pas de comités spécialisés, les membres du Conseil participant collégialement à leurs fonctions. Ainsi, Paris Orléans n'a pas de comité spécialisé chargé de définir la politique de rémunération des membres du Directoire et du Conseil de surveillance ainsi de ses autres dirigeants non mandataires sociaux.

La description de la composition et des attributions du Comité d'audit sont précisées au paragraphe 21.2.1.3 du Chapitre III et dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, qui figure en Annexe 10 du présent document.

16.3 Gouvernement d'entreprise

16.3.1 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

▪ Avant la réalisation de la Transformation et des Apports

Les entreprises peuvent se référer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées qui consolide depuis décembre 2008, l'ensemble des recommandations émises par l'AFEP et le MEDEF, complétées en dernier lieu en avril 2010. Paris Orléans a décidé de se référer aux recommandations prévues par ce code et la plupart des recommandations sont mises en œuvre. Toutefois, à l'exception du Comité d'audit, le Conseil n'a pas de comités spécialisés, les membres du Conseil participant collégialement à la réflexion et à la prise de décision sur les sujets de la compétence du Conseil de surveillance.

Préalablement à l'entrée en vigueur des dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008 (instituant l'obligation de mettre en place un comité d'audit au sein des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé), le Conseil avait, en 2004, décidé de mettre en œuvre les recommandations AFEP/MEDEF du 23 octobre 2003 en créant un comité d'audit. Il est par ailleurs précisé qu'il n'a pas été procédé à la mise en place de parachutes dorés, ni à l'attribution de régimes de retraite supplémentaires au profit des mandataires sociaux, lesquels ne bénéficient pas d'engagements particuliers entrant dans le champ des dispositions de l'article L. 225-90-1 du Code de commerce et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions d'un membre du Directoire ou postérieurement à celles-ci. Michele Mezzarobba est le seul mandataire social bénéficiant d'un contrat de travail, et à ce titre d'un régime de retraite à cotisations définies, dit de « l'Article 83 ».

Le Conseil de surveillance du 28 juin 2011 a pris acte des dispositions issues de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, avec notamment au moins 20% de représentants de chaque sexe membres du Conseil à compter de 2014.

▪ Après la réalisation de la Transformation et des Apports

A l'issue de la Transformation et des Apports, il sera proposé à l'Assemblée générale que le Conseil de surveillance de Paris Orléans soit constitué dans le respect des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, à savoir au moins cinq membres indépendants sur un total de 14 membres. Le Conseil de surveillance de Paris Orléans qui se réunira à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires de Paris Orléans prévue pour le 8 juin 2012 statuera sur l'indépendance de ses membres.

16.3.2 Rapport du Président du Conseil de surveillance relatif au contrôle interne

Le lecteur est invité à se reporter à l'Annexe 10 du présent document.

Il est par ailleurs précisé que compte tenu du statut de compagnie financière de RCSAS et du fait que Paris Orléans a été désignée comme l'entreprise consolidante du Groupe chargée d'en effectuer le suivi prudentiel, Paris Orléans assure le pilotage du dispositif de contrôle interne du Groupe. A compter de la réalisation de la Transformation et des Apports, ce pilotage sera organisée de la manière suivante :

- PO Gestion : Les Filières Risques, Conformité et Audit Interne du Groupe qui sont actuellement rattachées au Directoire de Paris Orléans et organisées via le Comité des Risques du Groupe (*Group Risk Committee*), le Comité Conformité du Groupe (*Group Compliance Committee*) et le Comité de Coordination de l'Audit Interne du Groupe (*Group Internal Audit Coordination Committee*), seront rattachées à PO Gestion. Dans ce cadre, PO Gestion sera notamment en charge de l'approbation des politiques de contrôle interne du Groupe, du suivi et du respect des règles prudentielles sur base consolidée et des règles de gestion du Groupe, et de l'établissement des rapports prescrits par les articles 42 et 43 du Règlement CRBF 97-02. PO Gestion communiquera au Comité d'audit et au Conseil de surveillance de Paris Orléans, semestriellement, une synthèse des rapports émis par les Comités de contrôle interne du Groupe précités et annuellement, les rapports précités articles 42 (rapport sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assurée) et 43 (rapport sur la mesure et la surveillance des risques) du Règlement CRBF 97-02.
- Comité d'audit : Le Comité d'audit de Paris Orléans poursuivra les missions de contrôle interne actuellement dévolues au Comité d'audit de Paris Orléans sous la forme de société anonyme. Il sera en charge d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques sur base consolidée par les informations qu'il pourra demander ou qui lui seront périodiquement communiquées notamment par PO Gestion, en sa qualité de Gérant de Paris Orléans, par les Comités de Coordination de l'Audit Interne du Groupe, de la Conformité du Groupe et des Risques du Groupe et par les Comités d'audit de RCB et de RCH. Le Comité d'audit n'interviendra pas dans la mise en œuvre desdits systèmes. Le Comité d'audit continuera de déployer l'ensemble de ses attributions visées dans sa Charte (voir le paragraphe 21.2.1.3 du Chapitre III).

16.3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance relatif au contrôle interne

Le lecteur est invité à se reporter à l'Annexe 11 du présent document.

17. SALARIÉS

17.1 Ressources humaines

Le tableau ci-dessous présente le nombre de salariés du Groupe à la clôture de chacun des quatre derniers exercices :

| | Au 31 mars 2009 | Au 31 mars 2010 | Au 31 mars 2011 | Au 31 mars 2012 |
|---------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Nombre de salariés | 2 862 | 2 834 | 2 855 | 2 836 |

La répartition du nombre de salariés du Groupe par métier à la clôture de chacun des quatre derniers exercices est la suivante :

| | Au 31 mars 2009 | Au 31 mars 2010 | Au 31 mars 2011 | Au 31 mars 2012 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Conseil financier indépendant et Banque de Financement | 1 572 | 1 531 | 1 556 | 1 493 |
| Banque privée et gestion d'actifs | 737 | 735 | 722 | 762 |
| Capital investissement | 33 | 43 | 53 | 56 |
| Support | 520 | 525 | 525 | 525 |

17.2 Participations et stock options

La participation des salariés au capital de Paris Orléans au 31 mars 2012 s'établit à 0,18% du capital, détenus dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE).

Aucune stock option n'a été attribuée par Paris Orléans. Par ailleurs, à la connaissance de Paris Orléans, ses dirigeants ne détiennent pas (à la date du présent document) et ne détiendront pas (à l'issue de la Transformation) d'options sur des actions de Paris Orléans.

17.3 Participation et intéressement

Il n'y a pas d'accord de participation en vigueur chez Paris Orléans.

Paris Orléans a signé un accord d'intéressement au profit de ses salariés, le 30 juin 2009. Son objectif est de faire profiter l'ensemble des salariés de Paris Orléans ayant au minimum trois mois d'ancienneté, d'un partage des performances. L'intéressement global est constitué de deux fractions d'intéressement reposant respectivement sur deux indicateurs de performance de Paris Orléans : la progression de la valeur du portefeuille de Capital investissement et la maîtrise des charges de fonctionnement. Le périmètre de calcul n'intègre pas les activités bancaires du Groupe.

La répartition de l'intéressement est effectuée au prorata des salaires bruts perçus par les bénéficiaires au cours de l'exercice concerné. Il ne se substitue à aucun des éléments de la rémunération en vigueur dans l'entreprise ou qui deviendraient obligatoires en vertu de règles légales ou contractuelles. L'intéressement global est plafonné à 7,5 % du total des salaires bruts versés à l'ensemble des bénéficiaires au cours de l'exercice au titre duquel il est calculé (les salaires bruts pris en compte sont ceux déterminés sur le modèle des déclarations DADS, base brute fiscale). La prime d'intéressement est versée en une seule fois à chaque intéressé, au plus tard le dernier jour du septième mois suivant la clôture de l'exercice.

Paris Orléans a par ailleurs mis en place le 3 juin 2005 un Plan d'Epargne Entreprise alimenté par l'intéressement et le versement volontaire, auxquels peut s'ajouter l'abondement de l'entreprise en fonction de l'ancienneté des participants dans l'entreprise au moment de leur versement. Seuls les versements dans le Fonds Commun de Placement d'Entreprises (FCPE) « FCP PARIS ORLEANS » sont abondés. L'abondement est limité au triple de la contribution du bénéficiaire et par un plafond annuel s'élevant pour l'année 2011 par bénéficiaire comptant plus de trois ans d'ancienneté au moment du versement, à 5 237 euros pour les versements effectués sur le PEE et à 5 819 euros pour les versements effectués sur le PERCO.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Principaux actionnaires

18.1.1 Principaux actionnaires (sur 3 années) avant la Transformation et les Apports

- Au 31 mars 2012 :

| | Nombre d'actions | CI ⁽¹⁾ | % total du capital | Nombre de droits de vote | CDV ⁽²⁾ | % total de droits de vote |
|--|-------------------|-------------------|--------------------|---------------------------------|--------------------|----------------------------|
| Rothschild Concordia SAS | 15 738 000 | | 48,4% | 15 738 000 | | 48,4% |
| Philippe de Nicolay | 102 | | N/S | 102 | | N/S |
| Edouard de Rothschild ⁽³⁾ | 273 310 | | 0,8% | 273 310 | | 0,8% |
| NM Rothschild & Sons Ltd (actions d'auto-contrôle sans droit de vote) | 1 800 000 | | 5,5% | – | | – |
| Alexandre de Rothschild | 10 | | N/S | 10 | | N/S |
| Fondation Eranda | 1 183 480 | | 3,6% | 1 183 480 | | 3,6% |
| Total du concert élargi⁽⁴⁾ | 18 994 902 | | 58,4% | 17 194 902 | | 52,9% |
| Actions auto-détenues ⁽⁵⁾ | 569 080 | 145 040 | 2,2% | – | | – |
| Flottant | 12 806 565 | | 39,4% | 12 806 565 | 145 040 | 39,8% |
| dont Allianz | 1 686 692 | | 5,2% | 1 686 692 | | 5,2% |
| dont Edmond de Rothschild | 1 032 756 | | 3,2% | 1 032 756 | | 3,2% |
| dont Groupe Jardine Matheson | 623 674 | | 1,9% | 623 674 | | 1,9% |
| dont Asset Value Investors | 1 949 707 | | 6,0% | 1 949 707 | | 6,0% |
| Total | 32 370 547 | 145 040 | 100,0% | 30 001 467⁽⁶⁾ | 145 040 | 92,7%⁽⁶⁾ |
| Actions sans droits de vote prises en compte pour le calcul ⁽⁶⁾ | | | | 2 369 080 | | 7,3% |

(1) Certificats d'investissements.

(2) Certificats de droits de vote.

(3) Directement et indirectement.

(4) Concert entre les associés de Rothschild Concordia SAS (branche David de Rothschild, branche Eric de Rothschild, branche anglaise de la famille Rothschild) et les autres membres de la famille Rothschild (branche Edouard de Rothschild, Philippe de Nicolay, NM Rothschild & Sons Ltd – concert présumé – et la fondation Eranda) rendu public par l'AMF le 25 janvier 2008 (Décision et Information n°208C0180).

(5) Dont 47 400 actions mises à disposition d'un contrat de liquidité.

(6) Le nombre total de droits de vote n'est pas égal à 100%, car les droits de vote théoriquement attachés aux actions auto-détenues (par Paris Orléans) et d'autocontrôle (par NMR) ont été pris en compte pour le calcul des pourcentages de droits de vote conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF. Il est rappelé que les actions concernées sont privées de droits de vote en assemblée générale de Paris Orléans aussi longtemps qu'elles seront auto-détenues (par Paris Orléans) ou autocontrôlées (par NMR).

Aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été opérée depuis le 31 mars 2012.

▪ Au 31 mars 2011 :

| | Nombre d'actions | CI ⁽¹⁾ | % total du capital | Nombre de droits de vote | CDV ⁽²⁾ | % total de droits de vote |
|--|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------------|--------------------|---------------------------|
| Rothschild Concordia SAS | 15 738 000 | | 48,61% | 15 738 000 | 0 | 48,61% |
| Philippe de Nicolay | 102 | | 0,00% | 102 | 0 | 0,00% |
| Edouard de Rothschild ⁽³⁾ | 273 310 | | 0,84% | 273 310 | 340 190 | 1,90% |
| NM Rothschild & Sons Ltd (actions d'auto-contrôle sans droit de vote) | 1 800 000 | | 5,56% | 0 | 0 | 0,00% |
| Alexandre de Rothschild | 10 | | 0,00% | 10 | 0 | 0,00% |
| Fondation Eranda | 1 183 480 | | 3,66% | 1 183 480 | 0 | 3,66% |
| Total du concert élargi⁽⁴⁾ | 18 994 902 | | 58,67% | 17 194 902 | 340 190 | 54,16% |
| Actions auto-détenues ⁽⁵⁾ | 328 090 | 485 230 | 2,51% | 0 | 0 | 0,00% |
| Flottant | 12 565 293 | | 38,81% | 12 565 293 | 145 040 | 39,26% |
| dont Allianz | 1 645 729 | | 5,08% | 1 645 729 | 0 | 5,08% |
| dont Edmond de Rothschild | 1 032 756 | | 3,19% | 1 032 756 | 0 | 3,19% |
| dont Groupe Jardine Matheson | 610 753 | | 1,89% | 610 753 | 0 | 1,89% |
| dont Asset Value Investors | 1 962 687 | | 6,06% | 1 962 687 | 0 | 6,06% |
| Total | 31 888 285 | 485 230 | 100,00% | 29 760 195 | 485 230 | 93,43% |
| Actions sans droits de vote prises en compte pour le calcul ⁽⁶⁾ | | | | 2 128 090 | | 6,57% |

(1) Certificats d'investissements.

(2) Certificats de droits de vote.

(3) Directement et indirectement.

(4) Concert entre les associés de Rothschild Concordia SAS (branche David de Rothschild, branche Eric de Rothschild, branche anglaise de la famille Rothschild) et les autres membres de la famille Rothschild (branche Edouard de Rothschild, Philippe de Nicolay, NM Rothschild & Sons Ltd – concert présumé – et la fondation Eranda) rendu public par l'AMF le 25 janvier 2008 (Décision et Information n°208C0180).

(5) Dont 146 600 actions mises à disposition d'un contrat de liquidité.

(6) Le nombre total de droits de vote n'est pas égal à 100%, car les droits de vote théoriquement attachés aux actions auto-détenues (par Paris Orléans) et d'autocontrôle (par NMR) ont été pris en compte pour le calcul des pourcentages de droits de vote conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF. Il est rappelé que les actions concernées sont privées de droits de vote en assemblée générale de Paris Orléans aussi longtemps qu'elles seront auto-détenues (par Paris Orléans) ou autocontrôlées (par NMR).

▪ Au 31 mars 2010 :

| | Nombre d'actions | CI ⁽¹⁾ | % total du capital | Nombre de droits de vote | CDV ⁽²⁾ | % total de droits de vote |
|--|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------------|--------------------|---------------------------|
| Rothschild Concordia SAS | 15 476 900 | | 48,45% | 15 476 900 | 0 | 48,45% |
| Philippe de Nicolay | 100 | | 0,00% | 100 | 0 | 0,00% |
| Edouard de Rothschild ⁽³⁾ | 273 310 | | 0,86% | 273 310 | 340 190 | 1,92% |
| NM Rothschild & Sons Ltd (actions d'auto-contrôle sans droit de vote) | 1 800 000 | | 5,63% | 0 | 0 | 0,00% |
| Alexandre de Rothschild | 10 | | 0,00% | 10 | 0 | 0,00% |
| Fondation Eranda | 1 183 480 | | 3,70% | 1 183 480 | 0 | 3,70% |
| Total du concert élargi⁽⁴⁾ | 18 733 800 | | 58,64% | 16 933 800 | 340 190 | 54,07% |
| Actions auto-détenues ⁽⁵⁾ | 422 940 | 485 230 | 2,84% | 0 | 0 | 0,00% |
| Flottant | 12 302 583 | | 38,51% | 12 302 583 | 145 040 | 38,97% |
| dont Allianz | 1 611 747 | | 5,05% | 1 611 747 | 0 | 5,05% |
| dont Edmond de Rothschild | 1 019 760 | | 3,19% | 1 019 760 | 0 | 3,19% |
| dont Groupe Jardine Matheson | 600 000 | | 1,88% | 600 000 | 0 | 1,88% |
| dont Asset Value Investors | 1 922 163 | | 6,02% | 1 922 163 | 0 | 6,02% |
| Total | 31 459 323 | 485 230 | 100,00% | 29 236 383 | 485 230 | 93,04% |
| Actions sans droits de vote prises en compte pour le calcul ⁽⁶⁾ | | | | 2 222 940 | | 7,0% |

(1) Certificats d'investissements.

(2) Certificats de droits de vote.

(3) Directement et indirectement.

(4) Concert entre les associés de Rothschild Concordia SAS (branche David de Rothschild, branche Eric de Rothschild, branche anglaise de la famille Rothschild) et les autres membres de la famille Rothschild (branche Edouard de Rothschild, Philippe de Nicolay, NM Rothschild & Sons Ltd – concert présumé – et la fondation Eranda) rendu public par l'AMF le 25 janvier 2008 (Décision et Information n°208C0180).

(5) Dont 241 450 actions mises à disposition d'un contrat de liquidité.

(6) Le nombre total de droits de vote n'est pas égal à 100%, car les droits de vote théoriquement attachés aux actions auto-détenues (par Paris Orléans) et d'autocontrôle (par NMR) ont été pris en compte pour le calcul des pourcentages de droits de vote conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF. Il est rappelé que les actions concernées sont privées de droits de vote en assemblée générale de Paris Orléans aussi longtemps qu'elles seront auto-détenues (par Paris Orléans) ou autocontrôlées (par NMR).

18.1.2 Principaux actionnaires après la Transformation et les Apports

Un tableau de l'actionnariat de Paris Orléans après la réalisation de la Transformation et des Apports figure au paragraphe 5.1.2 du Chapitre II ci-dessus.

18.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Voir tableau de l'actionnariat de Paris Orléans au paragraphe 5.1.2 du Chapitre II ci-dessus. Aucun actionnaire ne dispose, à la date du présent document, de droits de vote double ou différents. Un droit de vote double attribué aux actions inscrites au nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire entrera en vigueur en même temps que la Transformation.

18.3 Contrôle de Paris Orléans

18.3.1 Contrôle de Paris Orléans avant la Transformation et les Apports

Le contrôle de Paris Orléans est actuellement détenu par le concert élargi de la Famille de Rothschild, c'est à dire le concert entre Rothschild Concordia SAS, ses associés (branche David de Rothschild, branche Eric de Rothschild, branche anglaise de la famille Rothschild) et les autres membres de la famille Rothschild (branche Edouard de Rothschild, Philippe de Nicolay, NMR – concert présumé – et la fondation Eranda) rendu public par l'AMF le 25 janvier 2008 (Décision et Information n°208C0180).

Paris Orléans estime, notamment au regard de la présence de trois membres du Conseil de surveillance indépendants et d'une majorité de membres du Conseil de surveillance indépendants au Comité d'audit, qu'il n'y a pas de risque que ce contrôle soit exercé de manière abusive.

18.3.2 Contrôle de Paris Orléans après la Transformation et les Apports

Postérieurement à la réalisation de la Transformation et des Apports, le contrôle de Paris Orléans sera toujours détenu par le concert élargi, qui sera composé des membres le composant actuellement (voir le paragraphe 18.3.1 du Chapitre III) ainsi que de certains membres des organes de direction du Groupe et la Compagnie Financière Martin-Maurel.

Ce concert bénéficiera d'une participation en droits de vote renforcée au capital de Paris Orléans avec 46,9% actions et 54,4% des droits de vote de Paris Orléans (contre 58,4% actions et 52,9% des droits de vote à la date du présent document).

Surtout, Paris Orléans, qui est actuellement une société anonyme, sera transformée en société en commandite par actions :

- la Gérance de Paris Orléans sera confiée à PO Gestion, une société par actions simplifiée dont l'intégralité du capital est détenue par des membres de la famille Rothschild (à savoir, David de Rothschild, Eric de Rothschild et Anthony de Rothschild) et dont le premier Président est David de Rothschild, dirigeant historique du Groupe ; en sa qualité de Gérant de Paris Orléans, PO Gestion disposera des pouvoirs les plus étendus, sous réserve des pouvoirs expressément attribués au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires, pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de Paris Orléans ;
- les associés commandités de Paris Orléans seront PO Gestion et PO Commandité, une société par actions simplifiée dont l'intégralité du capital est détenue par des membres de la famille Rothschild (à savoir, David de Rothschild, Alexandre de Rothschild, Eric de Rothschild, Anthony de Rothschild et d'autres membres de la famille Rothschild) et dont le premier Président est David de Rothschild ; l'accord unanime des associés commandités de Paris Orléans sera requis pour la nomination ou la révocation de toute personne en qualité de Gérant de Paris Orléans ;
- un droit de vote double sera attribué aux actions inscrites au nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ; le droit de vote double entrera en vigueur en même temps que la Transformation ; et
- la Transformation et les Apports seront accompagnés de la mise en place des Nouveaux Pactes d'Actionnaires relatifs à Paris Orléans destinés notamment à pérenniser le contrôle de la famille Rothschild sur le Groupe (les principales dispositions de ces pactes sont décrites au paragraphe 18.4 ci-dessous).

Paris Orléans estime qu'à l'issue de la Transformation et des Apports, il n'y a pas de risque que ce contrôle soit exercé de manière abusive, notamment au regard du fait que :

- au moins cinq des 14 membres du Conseil de surveillance de Paris Orléans seront indépendants selon les critères AFEP/MEDEF ;
- les pouvoirs du Conseil de surveillance de Paris Orléans seront sensiblement élargis (voir le paragraphe 14.1.3.1 du Chapitre III) ; et
- PO Gestion est dotée d'un Comité des nominations dont au moins la moitié des membres doivent être des personnalités indépendantes et hautement qualifiées (voir 14.1.3.1 du Chapitre III).

18.4 Accord relatif au contrôle de Paris Orléans

18.4.1 Situation avant la Transformation et les Apports

18.4.1.1 Pactes d'Actionnaires de Paris Orléans

Par courrier du 23 janvier 2008, l'Autorité des marchés financiers a été tenue informée de l'existence de deux pactes d'actionnaires conclus le 22 janvier 2008 conformément aux dispositions de l'article L. 233-11 du Code de commerce. Ces deux pactes d'actionnaires s'inscrivent dans le cadre de la réorganisation du Groupe intervenue en janvier 2008

avec la prise de contrôle par Paris Orléans des intérêts de la famille Rothschild dans le groupe bancaire actuel et de la réorganisation concomitante de l'actionnariat du Groupe (voir le paragraphe 5.1 du Chapitre III).

Le premier pacte vise les relations entre les membres du concert familial composé des associés de Rothschild Concordia SAS, actionnaire de Paris Orléans. Ce pacte d'actionnaires prévoit notamment, sous réserve de certaines exceptions, une clause d'inaliénabilité des actions de Paris Orléans d'une durée de 10 ans à compter de sa signature (le « Pacte RCSAS »).

Le second pacte vise les relations entre Paris Orléans et la fondation Eranda (membre du concert élargi) et porte notamment sur les modalités de cession, par Eranda, de ses titres Paris Orléans. En application de l'article L. 233-11 du Code de commerce, ces deux accords ont été rendus publics par l'Autorité des marchés financiers dans une Décision et Information du 25 janvier 2008 sous le n° 208C0180.

Dans le prolongement des dispositions du premier pacte et en application des dispositions des articles 787 B et 885 I Bis du Code général des impôts, Rothschild Concordia SAS, David de Rothschild, Éric de Rothschild et Alexandre de Rothschild, ont conclu un engagement collectif de conservation de titres de Paris Orléans en date du 28 octobre 2009. Cet engagement de conservation porte sur la totalité des titres de Paris Orléans détenus par ses actionnaires à la date de signature de l'engagement. Cet engagement de conservation a été conclu pour une durée minimale de deux ans à compter de son enregistrement auprès de l'administration fiscale, prorogée jusqu'au 31 mai 2012 par actes en date du 11 octobre 2011 et 13 janvier 2012. Bien que n'étant pas soumis aux dispositions de l'article L. 233-11 du Code de commerce, il a toutefois été porté à la connaissance de l'Autorité des marchés financiers.

Pour les besoins du présent document, les pactes et engagements visés ci-dessus sont définis comme « Les Pactes d'Actionnaires de Paris Orléans ».

18.4.1.2 Engagements conclus dans le cadre de l'OPR

18.4.1.2.1 Engagements de non-présentation

RCSAS et Paris Orléans ont conclu avec certains actionnaires minoritaires de Paris Orléans des engagements de non-présentation à l'OPR portant sur l'intégralité de leurs actions Paris Orléans. Les actionnaires minoritaires concernés, qui sont tous des investisseurs institutionnels, sont les personnes suivantes : Allianz, le Groupe Jardine Matheson et le groupe Edmond de Rothschild. Ces actionnaires détiennent, ensemble, environ 10, % du capital social de Paris Orléans à la date présent document.

Il est précisé que le Groupe Jardine Matheson dispose du droit de céder aux Nouveaux Investisseurs (voir le paragraphe 18.4.1.2.2 ci-après) et/ou à Natixis (mais non d'apporter à l'OPR) (i) la totalité des actions Paris Orléans détenues avant la réalisation de l'apport de ses actions RCH (soit environ 1,9% du capital social de Paris Orléans avant les Apports et 0,9% du capital social après les Apports, ci-après les « Actions Jardine Existantes ») au prix de l'OPR et (ii) jusqu'à 50% des actions Paris Orléans reçues en contrepartie des actions RCH apportées (soit environ 5,8% du capital social de Paris Orléans post-Réorganisation, ci-après les « Actions Jardine Nouvelles Cessibles ») au prix de l'OPR (sans tenir compte d'un éventuel ajustement de ce prix) diminué du montant anticipé du dividende (soit 0,5 euros par action) à recevoir par les actionnaires de Paris Orléans au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012 (ci-après le « Prix de Reclassement Secondaire ») dans les conditions décrites aux paragraphes 18.4.1.2.2 et 18.4.1.2.3 du Chapitre III. L'exercice de ce droit par le Groupe Jardine Matheson est subordonné à l'envoi par le Groupe Jardine Matheson d'une notification en ce sens, qui devra être reçue par Natixis au plus tard le 1^{er} jour de négociation, à 23:59 (heure de Paris), suivant la publication officielle des résultats de l'OPR (la « Date de Publication »).

L'ensemble des actionnaires de Paris Orléans membres du concert élargi avec RCSAS se sont également engagés à ne pas apporter à l'OPR leurs titres Paris Orléans (ces personnes sont ci-après désignées, ensemble avec les personnes parties aux engagements de non-présentation susvisés comme les « Actionnaires Non Participants »). Ces actionnaires détiennent, ensemble, environ 10% du capital social de Paris Orléans à la date du dépôt du présent document.

De même, Paris Orléans conservera l'intégralité des certificats d'investissement émis par elle encore en circulation, soit 145 040 certificats d'investissement, et la totalité de ses actions auto-détenues, soit 569 080 actions Paris Orléans, représentant au total environ 2,2% du capital social à la date du dépôt du présent document.

Au total, les Actionnaires Non Participants et Paris Orléans détiennent environ 22,5% du capital social et 14,8% des droits de vote de Paris Orléans à la date du présent document.

Enfin, les Associés de RCB Apporteurs, les Associés de Financière Rabelais Apporteurs et les Actionnaires de RCH Apporteurs se sont engagés à ne pas apporter les actions émises par Paris Orléans en contrepartie de leurs apports.

18.4.1.2.2 Engagements de reclassement

Les Nouveaux Investisseurs se sont engagés à acquérir, au prix de l'OPR et dans la limite de 50M€ (i) en priorité, les actions apportées à l'OPR, puis, si l'acquisition des actions apportées à l'OPR n'a pas épuisé le montant maximum de leur engagement, (ii) les Actions Jardine Existantes et enfin, si l'acquisition des Actions Jardine Existantes n'a pas épuisé le montant maximum de leur engagement, les Actions Jardine Nouvelles Cessibles, étant rappelé que les Actions Jardine Existantes seront acquises au prix de l'OPR et les Actions Jardine Nouvelles Cessibles seront acquises au Prix de Reclassement Secondaire.

Leur investissement pourrait ainsi conférer aux Nouveaux Investisseurs environ 4,3% du capital de Paris Orléans (à l'issue de la Transformation et des Apports) dans l'hypothèse où les Nouveaux Investisseurs investiraient la totalité de leur engagement de 50M€

Afin de garantir cet engagement, le montant de l'investissement maximum, soit 50M€ fait l'objet de gages-espèce.

Enfin, les Nouveaux Investisseurs se sont engagés à conserver les actions Paris Orléans acquises du fait de leurs engagements mentionnés ci-dessus pendant des durées minimum allant de six mois à un an à compter de la dernière date de règlement-livraison aux Nouveaux Investisseurs des actions apportées à l'OPR, des Actions Jardine Existantes ou des Actions Jardine Nouvelles Cessibles à acquérir par eux.

18.4.1.2.3 Engagement de prise ferme

Natixis s'est engagée à acquérir, pour son propre compte, une quantité d'actions Paris Orléans issues, soit (i) des apports à l'OPR (au prix de l'OPR), soit (ii) des Actions Jardine Existantes (au prix de l'OPR), soit (iii) des Actions Jardine Nouvelles Cessibles (au Prix de Reclassement Secondaire), dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social de Paris Orléans (moins une action) à l'issue de la Réorganisation. Natixis n'acquerra lesdites actions que pour autant que celles-ci ne soient pas déjà couvertes par les engagements des Nouveaux Investisseurs décrits au paragraphe 18.4.1.2.2 du Chapitre III, qui seront donc mis en œuvre à concurrence de leur montant maximum avant l'engagement de prise ferme de Natixis.

Les actions acquises en exécution de l'engagement de prise ferme ne feront l'objet d'aucun engagement de conservation de quelque nature que ce soit de la part de Natixis. En revanche, ni RCSAS ni Paris Orléans ne pourront, sous réserve de certaines exceptions, émettre ou céder, directement ou indirectement, immédiatement ou à terme, juridiquement ou au moyen d'un transfert d'exposition économique, des actions Paris Orléans, et ce pendant une durée de 365 jours à compter de la date du dernier règlement livraison de l'OPR. Cette interdiction expirera par anticipation le 30^{ème} jour calendaire suivant la date – dont Natixis devra informer les Initiateurs – à laquelle Natixis n'aurait plus, ni la propriété, ni l'exposition économique, des actions acquises en exécution de son engagement de prise ferme.

Natixis pourra également décider de vendre les actions Paris Orléans qu'elle acquerra pour son propre compte en exécution de son engagement de prise ferme, sur le marché et/ou par placement privé dans le cadre d'une procédure de construction de livre d'ordres auprès d'investisseurs qualifiés ou répondant aux critères du cercle restreint d'investisseurs, au sens des articles L. 411-2 et D. 411-1 du Code monétaire et financier. Ce placement et/ou la cession des actions sur le marché pourront intervenir à tout moment à compter de la Date de Publication, étant précisé qu'ils ne pourraient intervenir à un prix supérieur au prix de l'OPR si le placement et/ou la cession étaient réalisés pendant les trois premiers mois suivant la Date de Publication.

Les actions de Paris Orléans n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du *U.S. Securities Act* et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis, y compris dans le cadre du reclassement et du placement ou des cessions par Natixis susvisés, qu'en vertu d'une exemption d'enregistrement conformément au *U.S. Securities Act*.

18.4.2 Situation après la Transformation et les Apports

Les actions Paris Orléans reçues par les Associés de RCB Apporteurs et les Associés de Financière Rabelais Apporteurs qui sont membres de, ou contrôlés par, la famille Rothschild feront partie du concert élargi détenant le contrôle du Groupe. Il est rappelé que le concert élargi actuel (qui comprend la branche David de Rothschild, la branche Eric de Rothschild, la branche Edouard de Rothschild, la branche Philippe de Nicolay et la branche anglaise de la famille Rothschild, le trust de droit anglais Eranda et la société de droit anglais NMR) détient, à la date du présent document, directement et indirectement, la majorité du capital et des droits de vote de Paris Orléans avec 58,4% du capital et

52,9% des droits de vote¹⁵. A l'issue de la Transformation et des Apports, le concert élargi (comprenant les apporteurs devenant membres de celui-ci) détiendra directement et indirectement une participation dans Paris Orléans de 46,9% du capital et 54,4% des droits de vote¹⁶ (en tenant compte des droits de vote double pour les actions inscrites au nominatif au nom du même actionnaire depuis plus de 2 ans dont la mise en place est proposée à l'assemblée générale des actionnaires prévue le 8 juin 2012).

Les Associés de RCB Apporteurs et les Associés de Financière Rabelais Apporteurs qui ne sont pas membres ou contrôlés par la famille Rothschild ne deviendront pas partie au concert élargi détenant le contrôle du Groupe (à l'exception de trois d'entre eux qui détiendront au total 2,6% du capital de Paris Orléans après la Transformation et les Apports). Il en est de même des Actionnaires de RCH Apporteurs, étant néanmoins précisé que RCSAS s'est engagée à voter en faveur (i) de la nomination d'un représentant du Groupe Jardine Matheson au Conseil de surveillance de Paris Orléans aussi longtemps que le Groupe Jardine Matheson détiendra au moins 5% du capital de Paris Orléans et (ii) de la nomination d'un représentant du groupe Rabobank au Conseil de surveillance de Paris Orléans aussi longtemps que Rabobank détiendra au moins 4% du capital de Paris Orléans et que le Groupe Jardine Matheson s'est engagé, pendant une durée maximum d'un an, à ne pas acquérir plus de 13% du capital de Paris Orléans. Il est également précisé que le Groupe Jardine Matheson dispose d'une faculté lui permettant de vendre jusqu'à la totalité de ses actions Paris Orléans existantes et la moitié des actions nouvelles reçues en rémunération de son apport d'actions RCH (soit au total environ 7% du capital de Paris Orléans post-Apports) dans le cadre des reclassements décrits au paragraphe 18.4.1.2.2 ci-dessus

Dans le cadre de la Transformation et des Apports, des pactes d'actionnaires, d'une durée de 10 ans renouvelables par tacite reconduction par périodes successives de 10 ans, seront conclus avec les Associés RCB Apporteurs et les Associés Financière Rabelais Apporteurs. Ces pactes contiendront notamment une obligation de conservation portant sur la totalité des actions Paris Orléans reçues par lesdits apporteurs en contrepartie de leurs apports pour une durée minimum d'un an à compter de la réalisation de leurs apports, et prévoiront que, en cas de projet de cession desdites actions par un apporteur, celui-ci devra préalablement informer Paris Orléans et RCSAS.

Les pactes à conclure par certains apporteurs exerçant des fonctions au sein du Groupe contiendront, outre les stipulations prévues ci-dessus, une option d'achat au bénéfice de Paris Orléans, dans le cas où l'apporteur concerné cesserait de les exercer, dans certaines conditions, pendant la période de son engagement de conservation. La durée maximum de l'obligation de conservation des apporteurs exerçant des fonctions au sein du Groupe sera de 18 ans à compter de la date de réalisation de leurs apports, en fonction de l'ancienneté des personnes concernées au sein du Groupe.

Les pactes à conclure par les actionnaires membres du concert élargi contiendront également un droit de premier refus en faveur de RCSAS dans l'hypothèse où un apporteur souhaiterait céder les actions Paris Orléans reçues en contrepartie de son apport ainsi qu'un pouvoir en faveur du Président de PO Gestion pour représenter lesdits membres aux assemblées générales des actionnaires de Paris Orléans. Par ailleurs, il est précisé que la durée maximum de l'obligation de conservation prévue par ces pactes sera de deux ans à compter de la date de réalisation des apports. La teneur de certaines stipulations de ces pactes sera rendue publique conformément aux dispositions de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

Les Actionnaires de RCH Apporteurs seront pour leur part liés par des engagements de conservation relativement à leur participation dans Paris Orléans pour des durées allant de six mois à un an à compter, au plus tard, de la date du dernier règlement-livraison de l'OPR.

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

19.1 Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux conventions et engagements réglementés conclus au cours des exercices clos le 31 mars 2009, le 31 mars 2010 et le 31 mars 2011

Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux conventions et engagements réglementés conclus au cours des exercices clos les 31 mars 2009, 31 mars 2010 et 31 mars 2011, dont certaines sont des conventions conclues avec des apparentés, figurent en Annexes 12, 13 et 14 au présent document.

19.2 Conventions et engagements réglementés conclus depuis le 31 mars 2011

Postérieurement au 31 mars 2011, les conventions et engagements réglementés suivants ont été conclus :

¹⁵Ce pourcentage s'élève à 57% en ne prenant pas en compte les actions privées de droits de vote.

¹⁶Ce pourcentage s'élève à 56% en ne prenant pas en compte les actions privées de droits de vote.

- reconduction tacite du contrat de liquidité conclu avec RCB, à des conditions identiques et pour une durée de 18 mois ;
- convention entre Paris Orléans et RCI encadrant les prestations de conseils fournies par RCI à Paris Orléans notamment d'ordre financier dans le cadre du projet de Transformation et d'Apports ;
- convention tripartite entre Paris Orléans, RCSAS et la société Natixis relative aux missions confiées par RCSAS à la société Natixis dans le cadre de l'OPR consécutive à la Transformation de Paris Orléans et dont la rémunération est entièrement à la charge de RCSAS ;
- actes d'engagement tripartites souscrits par les apporteurs de parts de RCB et d'actions Financière Rabelais, en présence de Paris Orléans ; et
- engagements d'apports tripartites souscrits par certains apporteurs d'actions de RCH, en présence de Paris Orléans.

19.3 Conventions courantes conclues à des conditions normales en vigueur à la date du présent document

Outre les conventions et engagements réglementés présentés dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes au titre des exercices clos le 31 mars 2009, 31 mars 2010 et 31 mars 2011, les conventions et engagements réglementés conclus depuis le 31 mars 2011 et les rémunérations versées aux dirigeants de Paris Orléans (voir paragraphe 15 du Chapitre III ci-dessus), Paris Orléans a conclu des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales, dont les suivantes sont en vigueur à la date du présent document :

| Objet | Cocontractant (ne sont pas mentionnées les sociétés dissoutes à la date du présent document) | Durée ou échéance |
|---|--|--|
| Convention de groupement de fait (article 261 B du Code général des impôts) permettant, sous certaines conditions, d'exonérer de TVA les services rendus par ledit groupement à ses adhérents | Chaptal Investissements SAS, Francarep Inc., K Développement SAS, Ponthieu Ventures SAS, Paris Orléans Holding Bancaire SAS | Convention en vigueur à la date du présent document |
| Convention de prestation de services, prêt de personnel, assistance et entraide financière intra-groupe | Chaptal Investissements SAS, Francarep Inc., PO Fonds SAS, PO Mezzanine SAS, Ponthieu Ventures SAS, K Développement SAS, SPCA Deux SAS, Paris Orléans Holding Bancaire SAS, Verseau SAS | Convention en vigueur à la date du présent document |
| Convention de prestation de services, prêt de personnel, assistance et entraide financière intra-groupe | Rothschild Concordia SAS | Convention en vigueur à la date du présent document |
| Convention de trésorerie intra-groupe | Chaptal Investissements SAS, K Développement SAS, Ponthieu Ventures SAS, Paris Orléans Holding Bancaire SAS, SPCA Deux SAS, Verseau SAS, PO Capinvest 1 SAS, PO Fonds SAS, PO Mezzanine SAS, PO Capinvest 2 SAS, Centrum Jonquille SAS, PO Développement SAS, Concordia Holding SARL | Convention en vigueur à la date du présent document |
| Convention de prestation de services informatiques | Rothschild & Cie Banque SCS | Convention en vigueur à la date du présent document |
| Conventions de domiciliation à titre gratuit | Chaptal Investissements SAS, K Développement SAS, Ponthieu Ventures SAS, Paris Orléans Holding Bancaire SAS, SPCA Deux SAS, Verseau SAS, PO Capinvest 1 SAS, PO Fonds SAS, PO Mezzanine SAS, PO Capinvest 2 SAS, PO Développement SAS, Concordia Holding SARL | Conventions en vigueur à la date du présent document |

19.4 Informations relatives aux relations avec les parties liées issues des comptes consolidés de Paris Orléans

Les informations relatives aux relations avec les parties liées au titre des exercices clos les 31 mars 2009, 31 mars 2010 et 31 mars 2011 sont présentées dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés de Paris Orléans pour lesdits exercices, qui figurent en Annexes 1, 2 et 3 au présent document, et dans la note 28 de l'annexe aux informations financières semestrielles consolidées de Paris Orléans du semestre clos le 30 septembre 2011 qui figurent en Annexe 4 au présent document.

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 Comptes consolidés et annexes relatifs aux exercices clos les 31 mars 2009, 31 mars 2010 et 31 mars 2011

Les comptes consolidés de Paris Orléans relatifs aux exercices clos les 31 mars 2009, 31 mars 2010 et 31 mars 2011 et leurs annexes figurent en Annexes 1, 2 et 3 au présent document.

20.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs aux exercices clos les 31 mars 2009, 31 mars 2010 et 31 mars 2011

Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de Paris Orléans relatifs aux exercices clos les 31 mars 2009, 31 mars 2010 et 31 mars 2011 figurent en Annexes 5, 6 et 7 au présent document.

20.3 Informations financières consolidées semestrielles et annexes au 30 septembre 2011

Les informations financières consolidées semestrielles et annexes de Paris Orléans au 30 septembre 2011 figurent en Annexe 4 au présent document.

20.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières consolidées semestrielles

Le rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières consolidées semestrielles de Paris Orléans au 30 septembre 2011 figurent en Annexe 8 au présent document.

20.5 Vérification des informations financières historiques

Les informations financières historiques figurant dans le présent document ont été vérifiées par les commissaires aux comptes. Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs aux exercices clos les 31 mars 2009, 31 mars 2010 et 31 mars 2011 figurent en Annexe 5, 6 et 7 du présent document.

Les états financiers intermédiaires mentionnés au paragraphe 20.3 du Chapitre III ci-dessus ont fait l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes dont le rapport figure en Annexe 8 du présent document.

Les informations financières indiquées par un * dans le présent document ne sont pas tirées des états financiers de Paris Orléans vérifiés ou ayant fait l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes mais constituent des données internes à Paris Orléans et n'ont été vérifiées, ni revues par les commissaires aux comptes de Paris Orléans.

20.6 Date des dernières informations financières

Le dernier exercice social pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice clos le 31 mars 2011.

20.7 Informations financières intermédiaires et autres

Le lecteur est invité à se reporter aux paragraphes 20.3 et 20.4 du Chapitre III ci-dessus.

20.8 Politique de distribution des dividendes

A titre indicatif, les dividendes par action distribués au titre des trois derniers exercices sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

| Exercice clos le : | 31 mars 2011 | 31 mars 2010 | 31 mars 2009 |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|
| Nombre de référence d'actions et de certificats d'investissements ⁽¹⁾ | 31 611 745 | 31 020 213 | 30 748 400 |
| Dividende net par action | 0,40€ ⁽²⁾ | 0,35€ ⁽²⁾ | 0,35€ ⁽²⁾ |
| Montant net distribué | 12 644 698 € | 10 857 074 ,55€ | 10 761 940,00€ |

(1) Détenus au jour de détachement hors actions et certificats d'investissements auto-détenus.

(2) Eligible à la réduction de 40% prévue à l'article 158 (3) (2°) du Code général des impôts pour les personnes physiques domiciliées en France.

Il est prévu de proposer à l'Assemblée générale annuelle de Paris Orléans statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012 le versement d'un dividende de 0,50€ par action.

La réalisation de la Transformation et des Apports améliorera la circulation des flux financiers au sein du Groupe. Compte tenu de cet élément, Paris Orléans prévoit de poursuivre sa politique de distribution de dividendes engagée au cours des années précédentes.

20.9 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le Groupe n'est pas impliqué dans des procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage pouvant avoir un impact significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité. Parmi les litiges non significatifs affectant Paris Orléans et/ou une de ses filiales, figure notamment le litige suivant :

Le 24 janvier 2004 Monsieur Hugues de Lasteyrie du Saillant et la société Valauret ont assigné devant le Tribunal de commerce de Paris Aventis (devenue Sanofi-Aventis, puis Sanofi), plusieurs administrateurs de Rhodia en fonction entre 1998 et 2002, ainsi que deux de ses commissaires aux comptes (ci-après la « Procédure Principale »). Aux termes de cette assignation, Monsieur Hugues de Lasteyrie du Saillant et Valauret qui ont investi en actions Rhodia en 2001 et au premier semestre 2002 prétendent que les informations communiquées au marché à cette époque, et sur la base desquelles ils ont décidé d'investir, étaient inexactes et trompeuses et demandent le versement à la société Valauret d'une somme de 31 300 000 euros au titre de son préjudice direct et d'une somme de 38 100 000 euros au titre de la perte d'une chance. Pour les mêmes motifs, Monsieur Hugues de Lasteyrie du Saillant sollicite la réparation d'un préjudice financier de 1 200 000 euros et d'un préjudice moral de 200 000 euros. En raison d'une instruction pénale en cours portant sur des faits qui sont également l'objet de la Procédure Principale, un sursis à statuer a été prononcé le 10 février 2006.

Le 6 juillet 2007, Monsieur Hugues de Lasteyrie du Saillant et Valauret ont assigné en intervention forcée à la Procédure Principale RCI et RCB. Aux termes de cette assignation, Valauret prétend que RCI et RCB, qui ont conseillé Rhodia en qualité de banque conseil en 1999 et 2000 lors de l'acquisition de la société britannique Albright & Wilson, puis à la fin de l'année 2001 à l'occasion du projet d'acquisition de Rhodia par DSM, auraient, à cette occasion, participé avec les autres défendeurs à la dissimulation de la situation financière de Rhodia et demande en conséquence qu'elles soient condamnées solidairement avec les défendeurs à la Procédure Principale au paiement à la société Valauret d'une somme de 67 764 198,81 euros au titre de son préjudice direct et d'une somme de 57 708 750 euros au titre de la perte d'une chance. Pour les mêmes motifs, Monsieur Hugues de Lasteyrie du Saillant sollicite la réparation d'un préjudice direct de 4 089 685 euros. Par un jugement rendu le 26 novembre 2008, le Tribunal de commerce de Paris a étendu à la procédure intentée à l'encontre de Rothschild le sursis à statuer dont fait l'objet la Procédure Principale. Ce sursis à statuer est toujours en vigueur à la date d'établissement du présent document.

RCI et RCB estiment que les demandes de Valauret et de Monsieur Hugues de Lasteyrie du Saillant ne sont pas fondées. En conséquence, et compte tenu du stade d'avancement de la procédure, RCI, RCB et le Comité des risques du Groupe n'ont pas jugé nécessaire de constituer de provision à ce titre.

A la date du présent document, il n'existe, à la connaissance de Paris Orléans, aucun litige dont Paris Orléans et/ou une de ses filiales serait(en)t menacée(s) de nature à avoir un impact significatif sur l'activité, les résultats ou la situation financière du Groupe.

20.10 Absence de changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis le 30 septembre 2011.

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Renseignements de caractère général concernant le capital

21.1.1 Montant du capital

A la date du présent document, le capital social de Paris Orléans est représenté par des actions ordinaires et par des certificats d'investissement assortis d'autant de certificats de droit de vote étant précisé que l'action est recomposée de plein droit par la réunion d'un certificat de droits de vote et d'un certificat d'investissement.

Le capital social de Paris Orléans est fixé à 65 031 174 euros divisé :

- en 32 370 547 actions de 2 euros de valeur nominale, de même catégorie, entièrement libérées, et
- en 145 040 certificats d'investissement de 2 euros de valeur nominale, entièrement libérés.

Après réalisation des Apports, le capital social sera fixé à 141 806 058 euros divisé :

- en 70 757 989 actions de 2 euros de valeur nominale, de même catégorie, entièrement libérées, et
- en 145 040 certificats d'investissement de 2 euros de valeur nominale, entièrement libérés.

21.1.2 Titres représentatifs du capital autres que des actions

Le capital social de Paris Orléans comprend 145 040 certificats d'investissement. Il y a autant de certificats de droit de vote attachés, soit 145 040.

Les certificats d'investissement sont des titres négociables résultant de la séparation d'une action en deux titres distincts, d'une part, le certificat d'investissement représentant les droits pécuniaires de l'action (droits aux dividendes, aux réserves et au boni de liquidation), et, d'autre part, le certificat de droit de vote représentant le droit de vote de l'action. L'action est automatiquement recomposée par la réunion d'un certificat d'investissement et d'un certificat de droit de vote. De tels titres ne peuvent plus être émis aujourd'hui. Dans le cas de certaines opérations sur le capital (augmentation de capital en numéraire, attribution gratuite d'actions, etc.), les titulaires de certificats d'investissements ont droit à des actions de préférence sans droit de vote assorties des mêmes droits que ces certificats d'investissement.

21.1.3 Titres auto-détenus

21.1.3.1 Certificats d'investissement auto-détenus

Le 17 mai 2011, Paris Orléans a procédé à la reconstitution en actions ordinaires de 340 190 certificats de droits de vote et certificats d'investissement dans le cadre de la simplification de la structure de capital de Paris Orléans initiée ces dernières années. A la date du présent document, il reste 145 040 certificats d'investissement et certificats de droit de vote de Paris Orléans.

Paris Orléans détient la totalité de ces 145 040 certificats d'investissement, d'une valeur nominale unitaire de 2 euros. Dans les informations financières semestrielles consolidées de Paris Orléans au 30 septembre 2011, ces certificats d'investissement auto-détenus viennent obérer le montant des capitaux propres - part du Groupe de 0,96M€

21.1.3.2 Actions auto-détenues

Au 31 mars 2012, Paris Orléans détenait directement 569 080 de ses propres actions, soit 1,75 % du capital social. Au 30 septembre 2011, Paris Orléans détenait directement 616 530 de ses propres actions, soit 1,90 % du capital social. Dans les informations financières semestrielles consolidées de Paris Orléans au 30 septembre 2011, ces 616 530 actions auto-détenues viennent obérer le montant des capitaux propres - part du Groupe de 5,15M€

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, les actions achetées directement par Paris Orléans dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de rachat l'ont été exclusivement aux fins de la mise en œuvre du contrat de liquidité.

Les achats ont été effectués conformément aux autorisations données au Directoire par les Assemblées générales des actionnaires de Paris Orléans du 27 septembre 2010 et du 27 septembre 2011, qui ont accordé, pour une durée de 18 mois à compter du 27 septembre 2011, l'autorisation au Directoire de racheter les actions de Paris Orléans, selon les modalités suivantes :

Part maximale du capital susceptible d'être achetée par Paris Orléans : 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date du rachat, étant précisé que (i) le total d'actions détenues à une date donnée par Paris Orléans ne pourra dépasser 10 % du capital existant à la même date et (ii) que le seuil de 10 % doit être calculé en fonction du nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme de rachat ;

Prix maximum d'achat des actions fixé à 35 euros par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de Paris Orléans ;

Montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme : 113 307 285 euros ;

Ce programme peut être utilisé, dans le respect des textes légaux et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, en vue des affectations suivantes :

- animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement indépendant dans les conditions définies par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- annulation, sous réserve de l'existence d'une autorisation donnée par l'Assemblée générale au Directoire d'y procéder ;
- attribution d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de Paris Orléans et/ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- remise d'actions sur exercice, par leurs attributaires, d'options d'achat d'actions de Paris Orléans dans les conditions définies par les articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- cession d'actions aux salariés de Paris Orléans ou de ses filiales, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, dans les conditions définies par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- remise d'actions par suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital ;
- conservation et remise ultérieure en paiement ou en échange dans les conditions définies par l'article L. 225-209 alinéa 6 du Code de commerce et, plus généralement, dans le cadre d'opérations de croissance externe conformément aux termes des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ; et
- plus généralement, toute autre pratique admise ou reconnue – ou venant à être admise ou reconnue – par la loi ou l'Autorité des marchés financiers, ou tout autre objectif conforme – ou venant à l'être – aux dispositions légales et réglementaires applicables.

L'Assemblée générale du 27 septembre 2010 a également autorisé, pour une durée de 24 mois, le Directoire à réduire le capital par annulation des actions Paris Orléans rachetées en application du programme de rachat. Cette autorisation n'a pas été utilisée à la date du présent document (voir le paragraphe 21.1.6 du Chapitre III ci-dessous).

Paris Orléans a conclu avec RCB un contrat de liquidité en vigueur depuis janvier 2008. Au 31 mars 2012, 47 400 actions Paris Orléans et 853 669,36 euros figuraient au compte de liquidité, en ce compris l'apport complémentaire de 1.500.000 euros effectué par Paris Orléans le 2 mai 2011. Le tableau ci-dessous récapitule, pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012, les informations relatives aux opérations effectuées dans le cadre de ce contrat de liquidité :

| | |
|--|----------------------------------|
| Nombre d'actions achetées | 130 782 |
| Nombre d'actions vendues | 229 982 |
| Nombre d'actions annulées | - |
| Cours moyens des achats et des ventes | Achat = 17,29€ Vente = 17,37€ |
| Nombre d'actions affectées au contrat de liquidité au 31 mars 2012 | 47 400 |
| Nombre total d'actions auto-détenus au 31 mars 2012 | 569 080 |
| Frais de négociation et autres | 30 000€ |

A la date du présent document, les actions auto-détenues directement par Paris Orléans dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de rachat sont affectées exclusivement aux fins de la mise en œuvre du contrat de liquidité à hauteur de 47 400 actions.

Par ailleurs, l'Assemblée générale des actionnaires de Paris Orléans convoquée pour le 8 juin 2012 sera appelée à se prononcer sur le renouvellement des autorisations relatives au programme de rachat d'actions et à la réduction du capital de Paris Orléans. L'autorisation à la Gérance de racheter les actions de Paris Orléans proposée aux actionnaires, pour une durée de 18 mois à compter du 8 juin 2012, comporte les modalités suivantes :

Part maximale du capital susceptible d'être achetée par Paris Orléans : 10% du nombre total des actions composant le capital social à la date du rachat, étant précisé que (i) le total d'actions détenues à une date donnée par Paris Orléans ne pourra dépasser 10% du capital existant à la même date et (ii) que le seuil de 10% doit être calculé en fonction du nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme de rachat ;

Prix maximum d'achat des actions fixé à 35 euros par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de Paris Orléans ;

Montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme : 113 307 285 euros ;

Ce programme peut être utilisé, dans le respect des textes légaux et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, en vue des affectations suivantes :

- animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement indépendant dans les conditions définies par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers;
- annulation, sous réserve de l'existence d'une autorisation donnée par l'Assemblée générale à la Gérance d'y procéder ;
- attribution d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de Paris Orléans et/ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- remise d'actions sur exercice, par leurs attributaires, d'options d'achat d'actions de Paris Orléans dans les conditions définies par les articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- cession d'actions aux salariés de Paris Orléans ou de ses filiales, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), dans les conditions définies par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- remise d'actions par suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital ;
- conservation et remise ultérieure en paiement ou en échange dans les conditions définies par l'article L. 225-209 alinéa 6 du Code de commerce et, plus généralement, dans le cadre d'opérations de croissance externe conformément aux termes des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ; et
- plus généralement, toute autre pratique admise ou reconnue – ou venant à être admise ou reconnue – par la loi ou l'Autorité des marchés financiers, ou tout autre objectif conforme – ou venant à l'être – aux dispositions légales et réglementaires applicables.

21.1.3.3 Auto-contrôle

Au 31 mars 2012, NMR (société filiale du Groupe) détenait 1 800 000 actions Paris Orléans, soit 5,54% du capital. Les actions d'auto-contrôle (comme les actions auto-détenues) sont temporairement privées du droit de vote.

21.1.4 Répartition du capital et des droits de vote

Le lecteur est invité à se reporter au tableau figurant au paragraphe 5.1.2 du Chapitre II.

21.1.5 Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe pas de titres donnant accès au capital de Paris Orléans autres que ses actions ordinaires et ses certificats d'investissement.

21.1.6 Capital social autorisé, mais non émis

Le tableau ci-dessous résume les différentes délégations en cours de validité à la date du présent document accordées par les assemblées générales des actionnaires des 29 septembre 2009, 27 septembre 2010 et 27 septembre 2011 au Directoire:

| Objet | Numéro de résolution | Montant | Date d'expiration de la délégation | Utilisation faite à ce jour |
|--|----------------------|---|------------------------------------|-----------------------------|
| <i>Délégations financières en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires du 29 septembre 2009</i> | | | | |
| Attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe (articles L. 225-197-1, L. 225-197-2 et suivants du Code de commerce) | 11 | Limité à 5% du montant du capital social | 28/11/2012 | Néant |
| Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de Paris Orléans au profit des salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe (articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce) | 12 | Limité à 5% du montant du capital social | 28/11/2012 | Néant |
| <i>Délégations financières en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires du 27 septembre 2010</i> | | | | |
| Réduction du capital par annulation des actions rachetées en application des programmes de rachat d'actions (article L. 225-209 du Code de commerce) | 21 | Limité à 10 % du capital par période de 24 mois | 26/09/2012 | Néant |
| Augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport (articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce) | 22 | Limité à un montant nominal de 50M€(plafond distinct de celui prévu pour les autres délégations) | 26/11/2012 | Néant |
| Émission d'actions ou de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription (articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce) | 23 | Limité à un montant nominal de 50M€ | 26/11/2012 | Néant |
| Émission d'actions ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription (articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce) | 24 | Limité à un montant nominal de 50M€ou au solde disponible du plafond d'augmentation de capital avec DPS | 26/11/2012 | Néant |
| Émission d'actions ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription et libre fixation du prix d'émission (article L. 225-136 du Code de commerce) | 25 | Limité à 10 % du montant du capital social par an | 26/11/2012 | Néant |
| Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles réservées aux membres du personnel salarié (articles L. 225-129-6, 2 ^e alinéa et L. 225-138-1 du Code de commerce, articles L. 3332-21 et suivants du Code du travail) | 27 | Limité à un montant nominal de 1M€ | 26/11/2012 | Néant |
| <i>Délégations financières en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires du 27 septembre 2011</i> | | | | |
| Autorisation d'un programme de rachat par Paris Orléans de ses propres actions | 12 | Limité à 10% du capital Prix maximum de 35€ | 26/03/2013 | Néant |

L'assemblée générale des actionnaires de Paris Orléans convoquée pour le 8 juin 2012 sera appelée à se prononcer sur le renouvellement des autorisations financières décrites ci-dessus, selon les modalités suivantes :

| Objet | Numéro de résolution | Montant | Date d'expiration de la délégation |
|--|----------------------|--|------------------------------------|
| Autorisation d'un programme de rachat par Paris Orléans de ses propres actions | 118 | Limité à 10% du capital Prix maximum de 35€ | 18 mois |
| Réduction du capital par annulation des actions rachetées en application des programmes de rachat d'actions (article L. 225-209 du Code de commerce) | 84 | Limité à 10% du capital par période de 24 mois | 26 mois |

| Objet | Numéro de résolution | Montant | Date d'expiration de la délégation |
|--|----------------------|--|------------------------------------|
| Augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport (articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce) | 85 | Limité à un montant nominal de 50M€(plafond distinct de celui prévu pour les autres délégations) | 26 mois |
| Émission d'actions et de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription (articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce) | 86 | Limité à un montant nominal de 50M€ | 26 mois |
| Émission d'actions et de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription (articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce) | 87 | Limité à un montant nominal de 50M€ | 26 mois |
| Émission de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription et libre fixation du prix d'émission (article L. 225-136 du Code de commerce) | 88 | Limité à 10% du montant du capital social par an | 26 mois |
| Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec suppression ou maintien du droit préférentiel de souscription | 89 | Limité à un montant nominal de 50M€ | 26 mois |
| Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (articles L. 225-129-6, 2 ^e alinéa et L. 225-138-1 du Code de commerce, articles L. 3332-21 et suivants du Code du travail) | 90 | Limité à un montant nominal de 1M€ | 26 mois |
| Attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe (articles L. 225-197-1, L. 225-197-2 et suivants du Code de commerce) | 91 | Limité à 5% du montant du capital social | 38 mois |
| Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de Paris Orléans au profit des salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe (articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce) | 92 | Limité à 5% du montant du capital social | 38 mois |

21.1.7 Évolution de la répartition du capital de Paris Orléans sur trois années

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 18.1 du Chapitre III ci-dessus.

A la connaissance du Groupe, les actions Paris Orléans ne font l'objet d'aucun nantissement.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Acte constitutif, statuts et règlement intérieur (avant la Transformation et les Apports)

21.2.1.1 Statuts

Les statuts de Paris Orléans, tels qu'en vigueur à la date du présent document, sont joints en Annexe 15 au présent document.

21.2.1.1.1 *Objet social*

Paris Orléans a pour objet la réalisation pour elle-même ou pour le compte de tiers, en participation ou association, de toutes activités ayant pour objet principal ou accessoire des opérations financières, industrielles, commerciales, agricoles ou minières, de transport ou de transit, mobilières ou immobilières, tant en France que dans les territoires et départements d'Outre-Mer et en tous pays.

21.2.1.1.2 *Directoire*

Paris Orléans est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de surveillance. Il est composé de deux membres au moins et au plus du maximum autorisé par le Code de commerce, nommés par le Conseil de surveillance pour une durée de deux ans. Tout membre du Directoire est rééligible. Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de soixante-dix ans. Tout membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de surveillance. Les membres du Directoire sont révoqués par l'Assemblée générale des actionnaires ou par le Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président. Il peut également nommer, parmi les membres du Directoire, un ou plusieurs Directeurs généraux, ayant pouvoir de représentation vis-à-vis des tiers.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de Paris Orléans l'exige sur la convocation orale ou écrite de son Président, ou de la moitié au moins de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit. L'ordre du jour peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de Paris Orléans, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux Assemblées d'actionnaires. Dans ses rapports avec les tiers, il engage Paris Orléans même par ses actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Le Directoire a la faculté de déléguer la partie de ses pouvoirs qu'il jugera utile.

21.2.1.1.3 Conseil de surveillance

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 21.2.1.2 du Chapitre III du présent document.

21.2.1.1.4 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions, certificats de droit de vote et certificats d'investissement

La transmission des actions s'effectue librement dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les actions sont indivisibles et Paris Orléans ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action. Tous les copropriétaires indivis d'une seule action sont représentés aux Assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires. Cependant, l'usufruitier et le nu-propriétaire peuvent en convenir autrement à condition d'en informer conjointement Paris Orléans par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les certificats d'investissement sont négociables et sont librement transmissibles dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Leur valeur nominale est égale à celle des actions. Lorsque les actions sont divisées, les certificats d'investissement le sont également. Les certificats de droit de vote ne peuvent être cédés qu'accompagnés de certificats d'investissement ou au porteur du certificat d'investissement. La cession ainsi réalisée entraîne reconstitution de l'action dans l'un et l'autre cas.

Les actions et autres titres émis par la société sont obligatoirement nominatifs jusqu'à leur entière libération. Ils sont nominatifs ou au porteur, au choix de leur titulaire, à compter de leur entière libération. Les certificats de droit de vote doivent revêtir la forme nominative.

Chaque action, de même que chaque certificat d'investissement donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires et aux titulaires de certificats d'investissement à une part proportionnelle au nombre des actions et des certificats d'investissement émis, compte tenu, s'il y a lieu, de leur montant libéré.

Toute action et tout certificat d'investissement donnent droit, en cours de société, comme en cas de liquidation, au règlement, à égalité de valeur nominale, de la même somme nette pour toute répartition ou pour tout remboursement. Il sera donc, le cas échéant, fait masse, entre toutes les actions et tous les certificats d'investissement indistinctement de toutes exonérations ou réductions d'impôts comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, auxquelles cette répartition ou ce remboursement pourrait donner lieu, le tout en tenant compte éventuellement du capital amorti et des droits des titres de catégories différentes.

Les droits et obligations attachés à chaque action et chaque certificat d'investissement suivent les titres dans quelques mains qu'ils se trouvent. Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de droits nécessaire.

21.2.1.1.5 Assemblées générales d'actionnaires

Les Assemblées d'actionnaires générales ou spéciales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans les avis de convocation.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées générales de Paris Orléans par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi) au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires titulaires de titres nominatifs : dans les comptes titres nominatifs tenus par Paris Orléans,
- pour les actionnaires titulaires de titres au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout propriétaire d'actions peut assister aux Assemblées générales ou s'y faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix, dans les conditions prévues par la loi et les statuts. Dans toutes les Assemblées, chaque membre a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ou de certificats de droit de vote, sauf limitations légales.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, adresser leur formule de procuration ou de vote par correspondance concernant toutes Assemblées générales ou spéciales, soit sous forme papier, soit sur décision du Directoire publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission. Pour être retenu, tout formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit avoir été reçu effectivement au siège social de la société ou au lieu fixé par les avis de convocation au plus tard deux jours avant la date de réunion de l'Assemblée générale. Les instructions données par voie électronique comportant procuration ou pouvoir peuvent être reçues par Paris Orléans dans les conditions et délais fixés par la réglementation en vigueur. Si une formule de procuration est retournée à la société sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émet au nom de l'actionnaire, un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Directoire et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Sous les réserves et dans les conditions fixées par la réglementation et selon les modalités préalablement définies par le Directoire, les actionnaires peuvent participer et voter à toutes Assemblées générales ou spéciales par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission permettant leur identification. Les actionnaires sont alors réputés présents à ces Assemblées pour le calcul du quorum et de la majorité.

21.2.1.1.6 Franchissements de seuils statutaires

Sans préjudice des dispositions légales, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, détenant des titres de capital au porteur inscrit en compte chez un intermédiaire habilité et qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote égal ou supérieur à 2% du nombre total des actions ou des droits de vote de la société, et chaque fois qu'elle franchit un multiple de ce seuil en capital ou en droits de vote, doit en informer celle-ci dans le même délai que celui de l'obligation légale résultant des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, par lettre recommandée avec accusé de réception ou télécopie avec accusé de réception en indiquant si les actions ou les droits de vote sont ou non détenus pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure au seuil mentionné à l'alinéa précédent ou d'un multiple de ce seuil en capital ou en droits de vote.

La personne tenue à l'information précise si le nombre de titre qu'elle possède donne accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés. Les sociétés de gestion de fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des droits de vote attachés aux actions de Paris Orléans détenues par les fonds qu'elles gèrent.

Pour le calcul de leur participation en capital et en droits de vote, les actionnaires appliqueront les mêmes règles que celles relatives aux franchissements des seuils prévues par la loi telles qu'interprétées par l'Autorité des marchés financiers.

Sans préjudice des sanctions prévues par la loi, en cas d'inobservation de l'obligation de déclaration prévue ci-dessus, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent au moins du capital de Paris Orléans, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans toute assemblée générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation adressée au siège social de Paris Orléans par lettre recommandée avec avis de réception.

21.2.1.2 Stipulations des statuts et du règlement intérieur applicables au Conseil de surveillance

Le présent paragraphe complète et doit être lu en cohérence avec le Rapport du Président du Conseil de surveillance de Paris Orléans qui figure en Annexe 10 au présent document.

Les statuts disposent que le Conseil de surveillance comprend au moins trois membres nommés pour une durée de trois ans. A la date du présent document, le Conseil de surveillance de Paris Orléans est composé de douze membres et d'un Censeur (voir le paragraphe 14.1.1 du Chapitre III). Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'Assemblée générale. En application des statuts, chaque membre du Conseil doit être propriétaire de dix actions au moins de Paris Orléans. Le nombre des membres du Conseil de surveillance ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne peut être supérieur au tiers des membres du Conseil de surveillance en fonction. Tout membre dont l'atteinte de cette limite d'âge fait franchir au Conseil de surveillance le seuil du tiers précité est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine réunion du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance a adopté, le 5 juillet 2006, un règlement intérieur qui fixe les obligations de ses membres et organise son fonctionnement. Ce règlement intérieur traite non seulement de la mission et des règles de fonctionnement du Conseil mais prévoit également un certain nombre d'obligations à la charge de ses membres.

Les membres du Conseil sont convoqués par tous moyens par le Président du Conseil. Afin de permettre la présence effective (y compris par téléphone ou visioconférence) du plus grand nombre de membres du Conseil aux réunions, les dates prévisionnelles sont fixées plusieurs mois à l'avance et le calendrier des réunions du Conseil fait systématiquement l'objet d'un point de l'ordre du jour de chaque réunion. Le règlement intérieur du Conseil de surveillance permet aux membres du Conseil de participer aux délibérations du Conseil par tous moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, sauf pour l'adoption des décisions relatives à la vérification et au contrôle des comptes sociaux et consolidés de Paris Orléans. Si ce procédé est utilisé pour certaines réunions, le Président l'indique dans la convocation et des tests techniques sont réalisés avant la réunion.

Les séances du Conseil sont présidées par le Président. Sur quatre séances du Conseil de surveillance tenues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, le Conseil a toujours été présidé par le Président du Conseil.

Chaque membre du Conseil de surveillance se voit remettre un exemplaire des statuts et du règlement intérieur du Conseil lors de son entrée en fonction. Il a l'obligation de prendre connaissance des textes légaux et réglementaires relatifs à sa fonction et est astreint à une obligation de confidentialité. De surcroît, le règlement intérieur prévoit que *« les membres du Conseil de surveillance ainsi que toute autre personne invitée à assister aux séances du Conseil, doivent s'abstenir d'effectuer à titre personnel, ou par personne interposée, des opérations sur les titres de Paris Orléans aussi longtemps qu'ils disposent, de par leurs fonctions ou leur présence à une séance du Conseil, d'informations non encore rendues publiques et qui pourraient influencer la valorisation du titre par le marché. Ce devoir s'impose sans que Paris Orléans ait à préciser les informations concernées »*. A cet effet, les procédures suivantes doivent notamment être respectées par les membres du Conseil de surveillance :

- l'ensemble des actions de Paris Orléans détenues par un membre du Conseil à titre personnel ainsi que par son conjoint non séparé, son enfant mineur non émancipé ou encore par toute autre personne interposée, doit l'être sous forme nominative : soit au nominatif pur auprès de son mandataire (la Société Générale), soit au nominatif administré auprès d'un intermédiaire français dont les coordonnées sont communiquées au Secrétaire du Conseil ;
- toute opération sur d'éventuels instruments financiers relatifs à des titres émis par Paris Orléans à découvert ou en report est interdite aux membres du Conseil ; et
- toute transaction sur l'action Paris Orléans elle-même, y compris en couverture, pendant les vingt jours calendaires qui précèdent l'annonce des résultats périodiques (annuels, semestriels ou trimestriels) ainsi que le jour de l'annonce est strictement interdite pour tout membre du Conseil ou pour toute autre personne ayant assisté à la séance du Conseil au cours de laquelle ces résultats ont été examinés.

Enfin, le règlement intérieur du Conseil de surveillance prévoit que les membres du Conseil de Surveillance ne peuvent utiliser leur titre et leurs fonctions pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire. Ainsi, tout membre du Conseil de surveillance doit faire part de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, avec Paris Orléans ou le Groupe. Il s'abstient alors de participer au vote de la délibération correspondante.

21.2.1.3 Règlement intérieur du Comité d'audit

Le présent paragraphe complète et doit être lu en cohérence avec le Rapport du Président du Conseil de surveillance de Paris Orléans qui figure en Annexe 10 au présent document.

Le Comité d'audit est composé de trois membres du Conseil de surveillance, dont deux membres indépendants.

Chaque membre du Comité d'audit se voit remettre un exemplaire de la Charte du Comité d'audit lors de son entrée en fonction. Il a l'obligation de prendre connaissance des textes légaux et réglementaires relatifs à sa fonction et est astreint à une obligation de confidentialité. Les missions du Comité d'audit couvrent l'ensemble des sociétés du Groupe, en ce compris celles qui sont soumises au contrôle d'une autorité de tutelle bancaire.

Le Comité est réuni sur convocation de son Président par tous moyens, mais sous réserve d'un préavis raisonnable. Les séances du Comité sont présidées par le Président, et peuvent avoir lieu par visioconférence ou conférence téléphonique. Sur deux séances du Comité d'audit tenues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, le Comité a toujours été présidé par son Président. La Charte du Comité d'audit prévoit un quorum de trois membres et une majorité simple pour l'adoption de ses délibérations. Les réunions du Comité d'audit font l'objet d'un compte rendu, qui est transmis au Conseil de surveillance.

Le 27 septembre 2011, le Conseil de surveillance de Paris Orléans a approuvé la modification de la Charte du Comité d'audit, avec pour objectif principal de renforcer le suivi sur base consolidée par le Comité d'audit de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Etant entendu que le Comité d'audit n'a pas vocation à intervenir dans la mise en œuvre de ces systèmes, son rôle a été encore renforcé en matière :

- d'informations qu'il peut demander ou qui lui sont périodiquement communiquées, notamment par le Directoire de Paris Orléans, le Comité de Coordination d'Audit Interne du Groupe (*Group Internal Audit Coordination Committee*), le Comité de la Conformité du groupe (*Group Compliance Committee*), le Comité des Risques du Groupe (*Group Risk Committee*) et les Comités d'audit de RCH et RCB ;
- de procédures permettant la remontée des informations et renseignements utiles aux fins de l'exercice de la surveillance sur base consolidée ;
- de systèmes de surveillance et de maîtrise des risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, de règlement et de liquidité, sur une base consolidée ;
- de connaissance et consolidation du résultat des travaux des Comités d'audit de RCB et RCH, relatifs aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques, et aux éventuelles faiblesses et dysfonctionnement des systèmes mis en place ;
- d'examen des rapports des articles 42 (contrôle interne) et 43 (mesure et surveillance des expositions aux risques) du règlement CRBF 97-02 ;
- d'avis sur les grandes orientations de la politique du Groupe en matière de risque et de conformité, notamment sur les limites de risques traduisant la tolérance aux risques présentées au Conseil de surveillance ;
- de proposition au Conseil de surveillance des critères et seuils de significativité mentionnés par la réglementation bancaire permettant d'identifier les incidents devant être portés à la connaissance du Comité d'audit et du Conseil de surveillance ; et
- d'adéquation entre les politiques de rémunération au sein du Groupe et les objectifs de maîtrise des risques, à l'appui des informations qui sont portées à sa connaissance.

21.2.2 Acte constitutif (après la Transformation et les Apports)

Figure ci-dessous le résumé des statuts de Paris Orléans qui seront en vigueur après sa transformation en société en commandite par actions (les « Nouveaux Statuts »). Le texte intégral des Nouveaux Statuts, tel qu'il sera soumis au vote de l'Assemblée générale des actionnaires de Paris Orléans convoquée pour le 8 juin 2012, figure en Annexe 16 du présent document.

21.2.2.1 Objet social

À la suite de la Transformation, Paris Orléans sera une société en commandite par actions, qui aura pour objet, conformément à l'article 2 de ses statuts, la réalisation, pour elle-même ou pour le compte de tiers, directement ou indirectement, en participation ou association, de toutes activités ayant pour objet principal ou accessoire des opérations

financières, industrielles, commerciales, agricoles ou minières, de transport ou de transit, mobilières ou immobilières, tant en France qu'à l'étranger.

21.2.2.2 Gérance

Paris Orléans disposera d'un gérant statutaire, PO Gestion, une société par actions simplifiée, nommée associé commandité-gérant statutaire pour une durée égale à la durée de Paris Orléans. Ce gérant statutaire sera révocable sur décision unanime des commandités avec l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire et uniquement pour justes motifs. Les nouveaux gérants seront éligibles par les commandités agissant à l'unanimité avec l'accord de l'Assemblée générale extraordinaire. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci pourront agir ensemble ou séparément. Les gérants non-statutaires seront révocables sur décision unanime des commandités. La démission du gérant (statutaire ou non-statutaire) sera possible à tout moment avec un préavis d'au moins neuf mois.

Les gérants disposeront des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de Paris Orléans et gèreront les affaires de Paris Orléans, convoqueront les Assemblées générales des actionnaires, fixeront l'ordre du jour et établiront les comptes. Le premier Gérant statutaire ne sera pas rémunéré mais aura droit au remboursement de ses frais de fonctionnement (y compris frais de personnel et rémunération de ses mandataires sociaux). La rémunération de tout autre Gérant (montant et modalités de paiement) sera fixée lors du, et dans les mêmes conditions, que sa nomination (ou, le cas échéant, son renouvellement).

21.2.2.3 Associés commandités

Paris Orléans comprendra deux associés commandités : un associé commandité non-gérant, PO Commandité, société par actions simplifiée, et un associé commandité gérant : PO Gestion. De nouveaux commandités pourront être nommés par l'Assemblée générale extraordinaire sur proposition unanime du (des) commandité(s) existant(s).

Les associés commandités seront indéfiniment et solidairement responsables des dettes de Paris Orléans. Cependant, leur responsabilité ne pourra être engagée que si les créanciers auront préalablement mis en demeure Paris Orléans par acte extrajudiciaire de régler ses dettes. La répartition des pertes entre les premiers associés commandités se fera par parts égales, à savoir 50% pour PO Commandité et 50% pour PO Gestion.

En cas de bénéfice distribuable au titre d'un exercice, un préciput égal à 0,5 % de ce bénéfice sera attribué, de plein droit, aux associés commandités ayant cette qualité au cours de l'exercice concerné, et réparti entre eux dans les mêmes proportions que la répartition des pertes, étant toutefois précisé qu'en cas de perte de la qualité d'associé commandité en cours d'exercice, la rémunération de l'associé en question au titre de l'exercice sera calculée *pro rata temporis*, le reliquat étant partagé entre les autres associés commandités comme indiqué précédemment.

Les décisions des commandités seront prises à l'unanimité des commandités, sauf en cas de transformation de la société en commandite par actions en société anonyme, qui n'exige le consentement que de la majorité des commandités.

21.2.2.4 Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance de Paris Orléans sera composé de six à 18 membres, actionnaires de Paris Orléans, dont les premiers seront nommés par l'Assemblée générale du 8 juin 2012, pour des durées allant de un à trois ans. En cours de vie sociale, les membres du Conseil de surveillance seront nommés par l'Assemblée générale ordinaire, qui fixera la durée de leurs mandats (si des actionnaires ont également la qualité de commandité, ils ne pourront pas prendre part au vote), ou cooptés en cas de vacance pour la durée restant à courir du mandat du membre remplacé. Les Gérants pourront assister aux réunions du Conseil de surveillance, avec une voix consultative. Les membres du Conseil seront révoqués par l'Assemblée générale ordinaire, dans les mêmes conditions que les nominations.

Les décisions du Conseil seront prises à la majorité simple. Le Conseil sera convoqué dans un délai raisonnable, sauf si les circonstances le justifient, par le Président, la moitié des membres du Conseil, par tout gérant ou par tout commandité.

Le Conseil de surveillance se réunira au moins quatre fois par an. Il assurera le contrôle permanent de la gestion de Paris Orléans (notamment des comptes).

Il se prononcera :

- par voie d'avis consultatif à la Gérance sur :

- les orientations stratégiques, le budget annuel et le plan d'affaires à trois ans de l'ensemble du Groupe ;
- toute opération significative de croissance externe, de cession d'activité ou de branche d'activité, ou de rapprochement, étant précisé que toute opération de ce type portant sur une activité ou une branche d'activité représentant au moins 5% du chiffre d'affaires ou du résultat consolidé de Paris Orléans sera nécessairement réputée significative ; et
- toute initiative stratégique ou réorientation majeure de l'activité du Groupe ; et
- par voie de recommandation aux actionnaires sur la politique de dividendes de Paris Orléans.

Plus généralement, il présentera aux actionnaires un rapport et un avis motivé sur toute résolution soumise aux Assemblées générales et sur tout sujet faisant l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes. Il approuvera le rapport de son Président sur le contrôle interne et de la gestion des risques.

Le Conseil de surveillance pourra se faire assister des experts de son choix, aux frais de Paris Orléans.

Il sera doté des pouvoirs d'investigation les plus larges et pourra poser des questions écrites aux gérants, ou bien encore demander à les entendre à tout moment.

Le Conseil de surveillance aura le pouvoir de convoquer les Assemblées générales.

Les membres du Conseil de surveillance seront rémunérés sur la base d'une enveloppe globale allouée chaque année par l'Assemblée générale ordinaire, puis répartie par le Conseil entre ses membres.

Le Conseil de surveillance élit un Président parmi ses membres et, s'il le souhaite, un ou plusieurs vice-président(s) parmi ses membres, ainsi qu'un secrétaire parmi ou en dehors de ses membres.

21.2.2.5 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Les actions et certificats d'investissement émis par Paris Orléans seront nominatifs jusqu'à leur entière libération, puis, au choix de leur titulaire, nominatifs ou au porteur. Les certificats de droit de vote seront nominatifs.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs titres de Paris Orléans pour exercer un droit quelconque, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leur propriétaire à l'encontre de Paris Orléans, leurs titulaires devant faire, le cas échéant, leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

Chaque action et chaque certificat d'investissement donneront droit, dans la propriété de l'actif social, le partage des bénéfices et le boni de liquidation revenant aux titulaires de titres de capital à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'ils représentent, sous réserve des droits des associés commandités.

Sauf dans les cas prévus par la loi, chaque action et certificat de droit de vote donneront droit à une voix dans les Assemblées générales. Toutefois, le propriétaire de toute action entièrement libérée, inscrite depuis deux ans au moins au nominatif pur, au nom du même titulaire, disposera de deux voix par action, sans limitation. En cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fera pas perdre le droit acquis et n'interrompra pas le délai prévu ci-dessus. Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action qui fera l'objet d'un transfert pour toute autre cause. La liste des actions bénéficiant du droit de vote double sera arrêtée par le bureau de l'Assemblée générale.

Les parts de commandité ne pourront être cédées qu'avec l'accord unanime des associés commandités et l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire.

21.2.2.6 Modifications du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification ou amortissement du capital social, ainsi que toute modification des droits attachés aux actions seront décidées et réalisées dans les conditions fixées par la loi et les statuts de Paris Orléans.

21.2.2.7 Assemblées générales

Les Assemblées générales seront convoquées par la Gérance ou le Conseil de surveillance et délibéreront, dans les conditions fixées par la loi, à la majorité simple des voix dont disposeront les actionnaires présents ou représentés pour les Assemblées générales ordinaires ou à la majorité des deux-tiers des voix dont disposeront les actionnaires présents ou représentés pour les Assemblées générales extraordinaires.

Leur réunion aura lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire ou porteur de certificats de droit de vote aura le droit de participer aux Assemblées générales. Ces personnes pourront adresser leur formule de procuration ou de vote à distance concernant toute Assemblée générale par écrit ou par télétransmission, dans les conditions prévues par la loi. La Gérance aura la faculté d'accepter toute procuration, formule de vote ou attestation de participation reçue ou présentée jusqu'à la date de l'Assemblée générale. Sur décision de la Gérance publiée dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de recourir à de tels moyens de télécommunication, seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires et porteurs de certificats de droit de vote qui participeront à l'Assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Sauf pour la nomination et la révocation des membres du Conseil de surveillance, la nomination et la révocation des Commissaires aux comptes, la distribution des dividendes de l'exercice et l'approbation des conventions soumises à autorisation, aucune décision de l'Assemblée générale ne sera valablement prise si elle n'aura été approuvée par les associés commandités au plus tard à la clôture de l'Assemblée générale ayant voté la décision en cause.

21.2.2.8 Franchissement de seuils statutaires

Sans préjudice des dispositions légales, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, détenant des actions ou certificats d'investissement au porteur et qui viendra à posséder un nombre d'actions, de certificats d'investissement ou de droits de vote égal ou supérieur à 1 % du nombre total des actions et de certificats d'investissement de Paris Orléans, d'une part, ou des droits de vote de Paris Orléans, d'autre part, ou franchit, au-delà de ce seuil, tout multiple de ce pourcentage en titres de capital ou en droits de vote, devra en informer celle-ci, dans le même délai que celui de l'obligation légale par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant si les actions, les certificats d'investissement ou les droits de vote sont ou non détenus pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales.

Cette obligation d'information s'appliquera dans les mêmes conditions lorsque la participation de l'actionnaire en titres de capital ou en droits de vote deviendra inférieure à chacun des seuils mentionnés à l'alinéa précédent

La personne tenue à l'information devra préciser le nombre de titres de Paris Orléans qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

Les sociétés de gestion de fonds communs de placement seront tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des droits de vote attachés aux actions de Paris Orléans détenues par les fonds qu'elles gèrent.

Sans préjudice des sanctions prévues par la loi, en cas d'inobservation de l'obligation de déclaration prévue ci-dessus, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires d'un ou plusieurs actionnaires ou titulaires de certificats de droit de vote détenant 5% au moins des droits de vote de Paris Orléans, les titres excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privés du droit de vote dans toute Assemblée générale des actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation adressée au siège social de Paris Orléans par lettre recommandée avec avis de réception.

Sous réserve des stipulations particulières ci-dessus, cette obligation statutaire sera gouvernée par les mêmes dispositions que celles qui régissent l'obligation légale, en ce compris notamment les cas d'assimilation aux titres possédés prévus par la loi.

21.2.2.9 Dispositions statutaires ou d'un règlement intérieur qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Le lecteur est invité à se reporter aux paragraphes du Chapitre III ci-dessus relatifs (i) aux déclarations de franchissement de seuil (voir paragraphe 21.2.2.8 ci-dessus), (ii) aux conditions de nomination et de révocation de la Gérance (voir paragraphe 21.2.2.2 ci-dessus) et (iii) au transfert des parts de commandités (voir paragraphe 21.2.1.1.5 ci-dessus).

En outre, il est porté à l'attention du lecteur que, conformément à l'article 11.3 des statuts, toute opération ayant ou pouvant avoir pour objet ou pour effet de remettre en cause de manière fondamentale :

- l'indépendance du Groupe ou sa tradition d'excellence ;
- son attachement à la famille Rothschild ou le rôle que celle-ci y tient ;
- son utilisation du nom Rothschild ; ou
- le fait que les activités prépondérantes du groupe sont les activités financières,

sera soumise à l'accord des associés commandités, y compris dans les cas où cette opération ne nécessiterait par l'accord de l'Assemblée générale des actionnaires.

Le lecteur est également invité à se reporter au paragraphe 18.4 du Chapitre III pour la présentation des pactes d'actionnaires et engagements de conservation relatifs aux actions Paris Orléans. Voir en particulier les clauses contractuelles relatives (i) aux engagements de conservation, (ii) aux engagements d'inaliénabilité, et (iii) à la désignation d'un représentant au Conseil de surveillance de Paris Orléans

Le règlement intérieur actuel du Conseil de surveillance sera amendé pour refléter les changements de gouvernance de Paris Orléans résultant de la Transformation et des Apports.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Le lecteur est invité à se reporter aux paragraphes 21.2.2 du Chapitre III ci-dessus.

21.2.4 Modifications du capital et des droits attachés aux actions

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 21.2.2 du chapitre III ci-dessus.

21.2.5 Assemblées générales

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 21.2.2 du chapitre III ci-dessus.

21.2.6 Dispositions statutaires ou d'un règlement intérieur qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 21.2.2 du Chapitre III ci-dessus. Voir en particulier les clauses statutaires relatives (i) aux déclarations de franchissement de seuil, (ii) aux conditions de nomination et de révocations de la Gérance et (iii) au transfert des parts de commandités.

Le lecteur est également invité à se reporter au paragraphe 18.4 du Chapitre III pour la présentation des pactes d'actionnaires et engagements de conservation relatifs aux actions Paris Orléans. Voir en particulier les clauses contractuelles relatives (i) aux engagements de conservation, (ii) aux engagements d'inaliénabilité, et (iii) à la désignation d'un représentant au Conseil de surveillance de Paris Orléans.

21.2.7 Franchissement de seuils statutaires

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 21.2.2 du Chapitre III ci-dessus.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Néant

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

23.1 Informations provenant de tiers

Néant.

23.2 Déclarations d'expert

Néant.

23.3 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Le présent document ainsi que les communiqués de Paris Orléans et les rapports financiers annuels et semestriels comprenant notamment les informations financières historiques sur le Groupe sont accessibles sur le site internet de Paris Orléans à l'adresse suivante : www.paris-orleans.com, et une copie peut en être obtenue gratuitement au siège de Paris Orléans – 23 bis avenue de Messine – 75008 Paris.

Les statuts de Paris Orléans ainsi que les procès-verbaux de ses Assemblées générales, les comptes de Paris Orléans et les rapports des commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de Paris Orléans.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

| Filiales | Nationalité | % d'intérêts⁽¹⁾ au 31 mars 2011 | PNB (M€) 2010/2011 | Actif (M€) au 31 mars 2011 |
|-----------------|--------------------|---|-------------------------------|---------------------------------------|
| Groupe RCH | Suisse | 57,95 | 855,2 | 6.971,3 |
| Groupe NMR | Royaume-Uni | 57,95 | 466,4 | 3.195,9 |
| RNA | Etats-Unis | 57,95 | 144,9 | 191,5 |
| REBV | Pays-Bas | 33,25 | 118,7 | 121,0 |
| RBZ | Suisse | 42,86 | 136,6 | 2.347,8 |

(1) % des droits financiers effectivement détenu par le Groupe.

Une liste exhaustive des filiales et participations du Groupe figure au paragraphe 7.2 du Chapitre III ci-dessus.

26. AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

26.1 Facteurs de risque liés aux Apports

Les Apports consistent principalement en la remontée au niveau de l'actionnariat de Paris Orléans d'intérêts minoritaires présents respectivement au capital de RCB et de RCH. En conséquence de ces Apports, le pourcentage d'intérêts du Groupe dans RCB et RCH sera augmenté. Dans la mesure où RCB et RCH portent les activités bancaires du Groupe, il résultera de ces Apports une exposition accrue du Groupe à l'évolution positive ou négative desdites activités bancaires (voir le paragraphe 4.1.4 du Chapitre III pour la présentation des facteurs de risques liés aux activités bancaires) même si, parce que le Groupe contrôle déjà RCB et RCH, il se trouve déjà exposé à ce type de risques.

Le Groupe pourrait ne pas retirer les avantages attendus de la Transformation et des Apports

Le Groupe pourrait ne pas retirer les avantages attendus de la Transformation et des Apports, tant en termes de simplification et d'unification de sa gestion qu'en termes d'accroissement de sa flexibilité financière et de ses possibilités de développement. Des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des processus de simplification et d'unification de sa gestion pourraient réduire les synergies escomptées. La flexibilité financière du Groupe et ses perspectives de développement pourraient être affectées par la matérialisation des risques liés aux activités bancaires du Groupe (c'est-à-dire aux activités de Conseil financier indépendant et de Banque de Financement, de Banque privée et de Gestion d'actifs et de *Merchant banking*) et à son activité de Capital investissement sur fonds propres en raison, notamment, d'une dégradation du contexte macroéconomique et d'un durcissement des exigences réglementaires s'appliquant aux activités bancaires.

La réalisation de la Transformation et des Apports pourrait affecter le cours de l'action Paris Orléans

Compte tenu de la Transformation et de l'importance des Apports, le cours de l'action Paris Orléans pourrait être affecté de manière défavorable.

26.2 Déclaration sur le fonds de roulement net

Paris Orléans atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net consolidé est suffisant au regard de ses obligations actuelles pour une durée d'au moins 12 mois à compter de la date du présent document (c'est-à-dire qu'elle a des ressources de trésorerie et de liquidité suffisantes). Il en sera de même à l'issue des Apports.

26.3 Tableau synthétique des capitaux propres et de l'endettement du Groupe au 31 mars 2012*

| Endettement | |
|---|-------------------|
| Endettement représenté par des titres et dettes subordonnées émis par l'entreprise | 204 516 |
| Dettes représentées par un titre non subordonnées | 175 195 |
| Dettes représentées par un titre subordonné à durée déterminée | 29 321 |
| <hr/> | |
| Capitaux propres (Hors résultat de la période) | |
| Capitaux propres consolidés (Hors résultat de la période) | 1 565 503 |
| Capitaux propres part du Groupe (Hors résultat de la période) | 684 803 |
| <i>Capital</i> | 65 032 |
| <i>Primes liées au capital</i> | 505 082 |
| <i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> | -10 209 |
| <i>Réserves consolidées</i> | 124 897 |
| Participations ne donnant pas le contrôle (Hors résultat de la période) | 880 700 |
| Total Fonds Propres et endettement | 1 770 019 |
| <hr/> | |
| Endettement financier net | |
| Endettement représenté par des titres émis par l'entreprise | 204 516 |
| De durée résiduelle inférieure à 1 an | 175 195 |
| De durée résiduelle supérieure à 1 an | 29 321 |
| Comptes à terme auprès d'établissements de crédit | -47 957 |
| Comptes et emprunts à terme | 263 476 |
| Comptes et prêts à terme | -311 432 |
| Trésorerie et équivalents de Trésorerie | -3 404 620 |
| Caisse, soldes auprès des banques centrales | -2 812 699 |
| Comptes Prêts/Emprunts à vue auprès des établissements de crédit | -578 909 |
| Equivalents de trésorerie | -13 012 |
| Endettement financier net | -3 248 061 |

L'endettement représenté par des titres est stable sur le second semestre de l'exercice clos le 31 mars 2012. Les capitaux propres consolidés sont en diminution de 111M€ entre le 30 septembre 2011 et le 31 mars 2012 sous l'effet conjugué :

- des distributions pour 12,6M€ pour la distribution de Paris Orléans et 111,7M€ pour RCB ;
- des gains et pertes latents enregistrés en capitaux propres qui sont en augmentation de 15M€ sur le semestre principalement sur les instruments de couverture de flux de trésorerie ;

* Les données financières figurant dans le présent tableau sont non auditées. Source : Paris Orléans.

- des écarts actuariels des régimes de retraite qui accusent une variation négative 30,3M€ sur le semestre tandis que les réserves de conversion sont en augmentation de 42,8M€ à la suite principalement de l'augmentation du cours de la livre sterling contre l'euro.

La trésorerie demeure abondante au 31 mars 2012 avec un accroissement d'environ 800M€ depuis le 30 septembre 2011. Cet accroissement fait suite à celui qu'ont connu les comptes à vue de la clientèle sur le semestre devant les incertitudes liés aux marchés financiers. Ce surcroît de liquidité a été placé principalement auprès des banques centrales.

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation des capitaux propres consolidés du Groupe (hors résultat de la période) telle que présentée ci-dessus depuis le 31 mars 2012.

26.4 Dépenses liées à l'émission

Les dépenses liées aux Apports sont estimées à environ 11,8M€

26.5 Dilution

Le tableau ci-dessous présente l'incidence de l'émission des 38 387 442 actions Paris Orléans rémunérant les Apports sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe pour le détenteur d'une action ordinaire Paris Orléans préalablement à la réalisation des Apports.

Ce calcul est effectué sur la base :

- d'un nombre total de titres de capital Paris Orléans égal à 32 515 587 au 31 mars 2011, et d'un nombre de titres de capital Paris Orléans auto-détenus égal à 714 120 (incluant 145 040 certificats d'investissement) à cette même date ;
- du montant des capitaux propres consolidés part du Groupe au 30 septembre 2011, soit 711,4 M€ (ce chiffre ne tient pas compte de l'augmentation des fonds propres résultant des Apports).

| En EUR | Quote-part des capitaux propres consolidés⁽¹⁾ |
|--|---|
| Avant émission des 38 387 442 actions rémunérant les Apports | 21,88€ |
| Après émission des 38 387 442 actions rémunérant les Apports | 10,03€ |

(1) Paris Orléans n'a pas émis d'instruments financiers susceptibles d'avoir à terme un impact dilutif sur le capital social.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence de l'émission des 38 387 442 actions Paris Orléans rémunérant les Apports sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social préalablement à la réalisation des Apports.

| En % | Quote-part du capital social⁽¹⁾ |
|--|---|
| Avant émission des 38 387 442 actions rémunérant les Apports | 1,000% |
| Après émission des 38 387 442 actions rémunérant les Apports | 0,459% |

(1) Paris Orléans n'a pas émis d'instruments financiers susceptibles d'avoir à terme un impact dilutif sur les capitaux propres.

26.6 Conseillers ayant un lien avec l'OPR

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 19.2 du Chapitre III du présent document.

26.7 Informations vérifiées ou examinées par les commissaires aux comptes

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 20 du Chapitre III du présent document.

CHAPITRE IV -PRÉSENTATION DES ACTIFS APPORTÉS

1. PRÉSENTATION DE RCB

L'apport de tout ou partie (selon les associés considérés) de leurs parts de RCB par certains associés de RCB à Paris Orléans est notamment décrit au paragraphe 2.1 du Chapitre II.

1.1 Informations générales

1.1.1 Dénomination sociale et siège social

Dénomination sociale : Rothschild & Compagnie Banque.

Le siège social de RCB est situé : 29 avenue de Messine, 75008 Paris (France).

1.1.2 Date de constitution et durée de la société

RCB a été constituée le 4 janvier 1982 pour une durée expirant le 3 janvier 2081.

1.1.3 Forme juridique

RCB est une société en commandite simple de droit français.

1.1.4 Résumé de l'objet social

RCB a pour objet :

- toute opération de banque, de finance, de crédit et de commission, soit en France, soit hors de France, dans les conditions déterminées par la législation applicable aux établissements de crédit ;
 - la réalisation, pour son compte propre ou celui de ses clients, de toutes opérations de bourse, d'arbitrage, de change, d'achat et de vente d'or, de matières et métaux précieux ;
 - la participation à toutes opérations d'appel public à l'épargne pour le compte de tiers, notamment par voie de démarchage ;
 - la conception, l'organisation, la réalisation pour le compte de tiers de toutes opérations financières de rapprochement ou de restructuration d'entreprise ;
 - le courtage d'assurance, la représentation des compagnies d'assurances de nationalité française ou étrangères et les opérations de placement, assurance-vie, capitalisation ou autres ainsi que toute activité de conseil s'y rattachant ; et
 - les services d'investissement au sens de l'article L 321-1 du Code monétaire et financier et leurs services connexes au sens de l'article L.321-2 du Code monétaire et financier ;
- et d'une manière générale, tous emplois de fonds et toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets ci-dessus spécifiés ou à des objets similaires ou connexes ou pouvant être utiles à ce qui précède.

1.1.5 Immatriculation

RCB est immatriculée sous le numéro 323 317 032 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

1.1.6 Direction de RCB

1.1.6.1 Principaux dirigeants

1.1.6.1.1 Avant les Apports

RCB, société en commandite simple de droit français, est dirigée par des gérants dont certains sont également associés commandités. Le tableau ci-dessous présente la liste des associés commandités gérants et des gérants non-associés de RCB.

| Nom⁽¹⁾ | Fonction(s) au sein de RCB |
|---|---|
| David de Rothschild | <i>Associé commandité Gérant Statutaire</i> |
| Nicolas Bonnault | <i>Associé Commandité Gérant</i> |
| Laurent Baril | <i>Associé Commandité Gérant</i> |
| Grégoire Chertok | <i>Associé Commandité Gérant</i> |
| Alain Cornu-Thenard | <i>Associé Commandité Gérant</i> |
| Vincent Danjoux | <i>Associé Commandité Gérant</i> |
| Christophe Desprez | <i>Associé Commandité Gérant</i> |
| Nicolas Durand | <i>Associé Commandité Gérant</i> |
| Guillaume Hannezo-Brissonneau | <i>Associé Commandité Gérant</i> |
| Cyrille Harfouche | <i>Associé Commandité Gérant</i> |
| François Henrot | <i>Associé Commandité Gérant</i> |
| Christian de Labriffe | <i>Associé Commandité Gérant</i> |
| Marc-Olivier Laurent | <i>Associé Commandité Gérant</i> |
| Philippe Le Bourgeois | <i>Associé Commandité Gérant</i> |
| Guillaume de Malliard | <i>Associé Commandité Gérant</i> |
| Cyrille Dubois de Mont-Marin | <i>Associé Commandité Gérant</i> |
| Olivier Pécoux | <i>Associé Commandité Gérant</i> |
| Richard Thil | <i>Associé Commandité Gérant</i> |
| Hervé Sawko | <i>Associé Commandité Gérant</i> |
| François Wat | <i>Associé Commandité Gérant</i> |
| Ludovic de Borne de Grandpré | <i>Gérant Non Associé</i> |
| Marie-Clothilde Defives | <i>Gérant Non Associé</i> |
| Eric Le Poittevin de Lacroix de Vaubois | <i>Gérant Non Associé</i> |
| François de Roussy de Sales | <i>Gérant Non Associé</i> |
| Grégoire Salignon | <i>Gérant Non Associé</i> |

1.1.6.1.2 Après les Apports

A l'issue des Apports, les gérants de RCB seront les mêmes qu'avant les Apports (voir le paragraphe 1.1.6.1 du Chapitre IV ci-dessus). En outre, quatre nouveaux gérants personnes morales, toutes dirigées par David de Rothschild seront désignés dans les statuts à savoir Béro, Financière de Tournon, RCB Gestion et RCB Partenaires.

1.1.6.2 Rémunérations et avantages en nature des gérants

Conformément aux statuts de RCB, les associés commandités ne perçoivent aucune rémunération au titre de l'exercice de leur mandat social de gérant de RCB.

Les rémunérations et avantages en nature versés aux gérants non associés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 par les sociétés du Groupe au titre de leurs mandats de gérant s'élèvent à :

| Nom | Rémunération (en euros, par an) | Avantages en nature (en euros, par an) |
|---|---------------------------------|--|
| Gérants non associés⁽¹⁾ | | |
| Ludovic de Borne de Grandpré | 1829,40 € | - |
| Marie-Clothilde Defives | 1829,40€ | - |
| Eric Le Poittevin de Lacroix de Vaubois | - | - |
| François de Roussy de Sales | 1829,40€ | 2 367,13€ |
| Grégoire Salignon | 1829,40 € | 3 600€ |
| Total | 7 317,16€ | 5 967,13€ |

(1) En leur qualité de gérant

1.1.7 Commissaires aux comptes

| Nom du Commissaire aux comptes | Associé responsable | Adresse | Date de première nomination | Date de renouvellement du mandat | Terme du mandat |
|--------------------------------|----------------------|---|-----------------------------|----------------------------------|---|
| Cailliau Dedouit et Associés* | Jean-Jacques Dedouit | 19 rue Clément Marot, 75008 Paris | 25 septembre 2003 | 28 mars 2012 | AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017 |
| KPMG Audit FS II* | Pascal Brouard | 1 cours Valmy, 92923 Paris la Défense Cedex | 28 mars 2012 | N/A | AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017 |
| Didier Cardon** | N/A | 19 rue Clément Marot, 75008 Paris | 28 mars 2012 | N/A | AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017 |
| KPMG Audit FS I** | Jean-Luc Decornoy | 1 cours Valmy, 92923 Paris la Défense Cedex | 28 mars 2012 | N/A | AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017 |

* Titulaire

** Suppléant

1.1.8 Conventions réglementées

| PARTIES CONTRACTANTES | PERSONNES INTÉRESSÉES | NATURE DE LA CONVENTION | DATE DE CONCLUSION | CONDITIONS |
|----------------------------|---|----------------------------|---|---|
| RCB / GIE Rothschild & Cie | David de Rothschild Alain Cornu-Thénard Christian de Labriffe Marc-Olivier Laurent Olivier Pécoux Richard Thil Christophe Desprez Luce Gendry François Henrot Grégoire Chertok Pierre Tattevin Laurent Baril Nicolas Bonnault Philippe Le Bourgeois Vincent Danjoux Guillaume Hannezo Thierry Latran Hervé Sawko Sophie Javary-Ellis François Wat Nicolas Durand Cyrille Harfouche Cyrille Dubois de Mont-Marin | Cessions d'immobilisations | 17/12/2009 Date des cessions : 01/01/2010 et 23/06/2010 | <u>Cession du 01/01/2010 :</u> 409 095,33€HT, soit 489 278,01€ TTC <u>Cession du 23/06/2010 :</u> 16 976,07€HT, soit 20 303,42€ TTC <u>Montants total des cessions réalisées :</u> 426 071,40 €HT, soit 509 581,43 €TTC. |

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

1.1.9 Lieu où les documents et informations relatifs à RCB peuvent être consultés

Les documents et informations relatifs à RCB peuvent être consultés au siège de RCB : 29 avenue de Messine, 75008 Paris, France.

1.2 Informations générales relatives au capital de RCB

1.2.1 Montant du capital social

Capital émis et libéré : 24 530 190 euros (soit 1 066 530 parts sociales de 23 euros de valeur nominale chacune).

Parts sociales souscrites et non libérées : Néant.

Titres donnant accès au capital : Néant.

1.2.2 Caractéristiques des instruments financiers donnant accès au capital social

Néant.

1.2.3 Droits de vote double et actions auto-contrôlées

Néant.

1.2.4 Détention des parts sociales et répartition des droits de vote

Le tableau ci-dessous présente la détention du capital de RCB à la date du présent document.

| <u>Nom</u> | <u>Nombre de parts</u> | <u>% commandités</u> | <u>% commanditaires</u> |
|--|-----------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Commandités | | | |
| Holding Familiales* | 473 498 parts | 54,1% | – |
| Associés-gérants personnes physiques* | 59 189 parts | 6,8% | – |
| SCS Holding ⁽²⁾ | 341 790 parts | 39% | – |
| Financière Rabelais** | 28 parts | <0,1% | – |
| Rothschild Gestion Partenaires ⁽¹⁾ | 10 parts | <0,1% | – |
| Total des commandités (I) | 874 515 parts | 100% | – |
| <i>Dont sous-total des parts de commandités détenues, directement ou indirectement, par la famille Rothschild</i> | <i>815.298 parts</i> | <i>93%</i> | – |
| Commanditaires | | | |
| RCH ⁽¹⁾ | 37 983 parts | – | 20% |
| Paris Orléans ⁽¹⁾ | 10 parts | – | <0,01% |
| NM Rothschild and Sons Limited | 100 000 parts | – | 52% |
| La Cie Financière Martin-Maurel* | 25 570 parts | – | 13% |
| Personnes physiques* | 28 452 parts | – | 14,8% |
| Total des commanditaires (II) | 192 015 parts | – | 100% |
| <i>Dont sous-total des parts de commanditaires détenues, directement ou indirectement, par la famille Rothschild</i> | <i>137 993 parts</i> | – | <i>72%</i> |
| Total général (I + II) | 1 066 530 parts | 100% | |
| <i>Dont total détenu, directement ou indirectement, par la famille Rothschild</i> | <i>953 291 parts</i> | <i>89%</i> | |

* Associés de RCB Apporteurs dans le cadre de l'Apport Associés RCB.

** Les actions composant le capital de Financière Rabelais seront apportées à Paris Orléans dans le cadre de l'Apport FR.

(1) Sociétés contrôlées par la famille Rothschild.

(2) Filiale à 100% de RCH.

Le tableau ci-dessous présente la détention du capital de RCB après la réalisation de l'Apport Associés RCB et du ré-apport des parts reçues par Paris Orléans à sa filiale à 100% POHB :

| <u>Nom</u> | <u>Nombre de parts</u> | <u>% commandités</u> | <u>% commanditaires</u> |
|---|------------------------|--------------------------|-------------------------|
| Commandités | | | |
| Holdings Familiales | 40 parts | <0,1% | – |
| SCS Holding | 371 790 parts | 36,8% | |
| POHB | 586 668 parts | 63,2% | |
| RCB Gestion ⁽¹⁾ | 1 part | <0,1% | – |
| Financière Rabelais* | 28 parts | <0,1% | – |
| RCB Partenaires ⁽¹⁾ | 10 parts | <0,1% | – |
| Total des commandités (I) | 928 537 parts | 100% | – |
| Commanditaires | | | |
| NM Rothschild and Sons Limited ⁽¹⁾ | 100 000 parts | – | 72,5% |
| RCH ⁽¹⁾ | 37 983 parts | – | 27,5% |
| Paris Orléans ⁽¹⁾ | 4 parts | – | <0,1% |
| Cavour ⁽¹⁾⁽²⁾ | 3 parts | – | <0,1% |
| Verdi ⁽¹⁾⁽²⁾ | 3 parts | – | <0,1% |
| Total des commanditaires (II) | 137 993 parts | – | 100% |
| Total général (I+II) | 1 066 530 parts | | |
| Dont total détenu, directement ou indirectement, par la famille Rothschild | 1 066 502 parts | | 100% |

* Les actions composant le capital de Financière Rabelais seront apportées à Paris Orléans dans le cadre de l'Apport FR.

(1) Sociétés contrôlées par la famille Rothschild.

(2) Filiale à 100% de Paris Orléans. En particulier, les actions composant le capital de Financière Rabelais auront été apportées à Paris Orléans dans le cadre de l'Apport FR.

Au cours des cinq dernières années, le montant du capital social émis et libéré de RCB est resté identique : 24 530 190 euros (soit 1 066 530 parts sociales de 23 euros de valeur nominale chacune).

Les tableaux ci-dessous représentant l'évolution du capital de RCB au cours des cinq dernières années.

Au 31 décembre 2007

| Commandités | Nombre de parts |
|---|------------------------|
| Associés personnes physiques et Holdings Familiales | 419 787 |
| SCS Holding (filiale à 100% de RCH) | 341 820 |
| Associés personnes physiques non membres de la famille Rothschild | 122 866 |
| Financière Rabelais | 28 |
| Rothschild Gestion Partenaires | 10 |
| <i>Total général commandités</i> | <i>884 511</i> |
| Commanditaires | Nombre de parts |
| Associés personnes physiques et Holdings Familiales | 0 |
| RCH | 130 219 |
| Compagnie Financière Martin Maurel | 25 570 |
| Personnes physiques | 26 230 |
| <i>Total général commanditaires</i> | <i>182 019</i> |
| Total général | 1 066 530 |

Au 31 décembre 2008

| Commandités | Nombre de parts |
|---|------------------------|
| Associés personnes physiques et Holdings Familiales | 424 229 |
| SCS Holding (filiale à 100% de RCH) | 341 810 |
| Associés personnes physiques non membres de la famille Rothschild | 118 434 |
| Financière Rabelais | 28 |
| Rothschild Gestion Partenaires | 10 |
| <i>Total général commandités</i> | <i>884 511</i> |
| Commanditaires | Nombre de parts |
| Associés personnes physiques et Holdings Familiales | 0 |
| RCH | 30 219 |
| NMR | 100 000 |
| Compagnie Financière Martin Maurel | 25 570 |
| Personnes physiques | 26 230 |
| <i>Total général commanditaires</i> | <i>182 019</i> |
| Total général | 1 066 530 |

Au 31 décembre 2009

| Commandités | Nombre de parts |
|---|------------------------|
| Associés personnes physiques et Holdings Familiales | 442 870 |
| SCS Holding (filiale à 100% de RCH) | 341 800 |
| Associés personnes physiques non membres de la famille Rothschild | 99 803 |
| Financière Rabelais | 28 |
| Rothschild Gestion Partenaires | 10 |
| <i>Total général commandités</i> | <i>884 511</i> |
| Commanditaires | Nombre de parts |
| Associés personnes physiques et Holdings Familiales | 0 |
| RCH | 30 209 |
| NMR | 100 000 |
| Paris Orléans | 10 |
| Compagnie Financière Martin Maurel | 25 570 |
| Personnes physiques | 26 230 |
| <i>Total général commanditaires</i> | <i>182 019</i> |
| Total général | 1 066 530 |

Au 31 décembre 2010

| Commandités | Nombre de parts |
|---|------------------------|
| Associés personnes physiques et Holdings Familiales | 454 848 |
| SCS Holding (filiale à 100% de RCH) | 341 790 |
| Associés personnes physiques non membres de la famille Rothschild | 81 172 |
| Financière Rabelais | 28 |
| Rothschild Gestion Partenaires | 10 |
| <i>Total général commandités</i> | <i>877 848</i> |
| Commanditaires | Nombre de parts |
| Associés personnes physiques et Holdings Familiales | 6 663 |
| RCH | 30 209 |
| NMR | 100 000 |
| Paris Orléans | 10 |
| Compagnie Financière Martin Maurel | 25 570 |
| Personnes physiques | 26 230 |
| <i>Total général commanditaires</i> | <i>188 682</i> |
| Total général | 1 066 530 |

Au 31 décembre 2011

| Commandités | Nombre de parts |
|---|------------------------|
| Associés personnes physiques et Holdings Familiales | 473 498 |
| SCS Holding (filiale à 100% de RCH) | 341 790 |
| Associés personnes physiques non membres de la famille Rothschild | 59 189 |
| Financière Rabelais | 28 |
| Rothschild Gestion Partenaires | 10 |
| <i>Total général commandités</i> | <i>874 515</i> |
| Commanditaires | Nombre de parts |
| Associés personnes physiques et Holdings Familiales | 0 |
| RCH | 37 983 |
| NMR | 100 000 |
| Paris Orléans | 10 |
| Compagnie Financière Martin Maurel | 25 570 |
| Personnes physiques | 28 452 |
| <i>Total général commanditaires</i> | <i>192 015</i> |
| Total général | 1 066 530 |

1.3 Informations relatives aux activités de RCB

1.3.1 Description des principales activités de RCB

RCB est la société opérationnelle du Groupe qui porte les activités bancaires du Groupe principalement en France, qu'elle exerce à travers deux filiales principales :

- Rothschild & Cie (« RCI ») pour les activités de Conseil financier indépendant ;
- Rothschild & Cie Gestion (« RCG ») qui exerce l'activité de Gestion d'actifs (pour compte de tiers) ; et

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 6.1.1.1.1 du Chapitre III du présent document pour une description détaillée des activités de RCB et de ses filiales.

RCB, au fil des dernières années, est également venue renforcer et consolider les activités internationales du Groupe en matière d'ingénierie financière. Elle détient, via sa filiale RCI, à parité aux côtés de NMR, Rothschild Europe BV, entité du Groupe qui regroupe les filiales européennes (hors France et Royaume-Uni) et dont les activités sont décrites au paragraphe 3.3.4.3 du Chapitre IV du présent document. RCB partage, via sa filiale RCI, notamment avec NMR l'effort de développement du Groupe en Turquie et dans les Emirats Arabes Unis.

1.3.2 Situation financière et résultat de RCB

1.3.2.1 Trois derniers exercices

Il convient de noter que RCB, au titre de son statut d'établissement de crédit au sens de la réglementation bancaire, clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année (alors que Paris Orléans et RCH clôturent leur exercice social le 31 mars).

Le tableau ci-dessous présente le PNB de RCB par secteur d'activité et par zone géographique au cours des trois derniers exercices :

Répartition par secteur d'activité

| (en K€) | Exercice clos le 31 décembre 2009 | Exercice clos le 31 décembre 2010 | Exercice clos le 31 décembre 2011 |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Conseil en Ingénierie financière ⁽¹⁾ | 120 782 | 157 838 | 156 601 |
| Banque privée et Gestion d'actifs | 126 633 | 140 652 | 130 550 |
| Capital Investissement | 1 329 | 2 927 | 2 251 |
| Autres | 202 | 0 | 0 |
| TOTAL | 248 946 | 301 417 | 289 402 |

Répartition par zone géographique

| (en K€) | Exercice clos le 31 décembre 2009 | Exercice clos le 31 décembre 2010 | Exercice clos le 31 décembre 2011 |
|-------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| France | 239 071 | 288 653 | 282 141 |
| Royaume-Uni et Iles anglo-normandes | 9 875 | 8 237 | 7 261 |
| TOTAL | 248 946 | 296 890 | 289 402 |

(1) C'est-à-dire l'activité de Conseil financier indépendant.

Remarques :

1- La répartition par zone géographique est faite par source et non pas par destination.

2- Le PNB de BXL, succursale de RCB, est inclus dans la ligne « France », bien que l'entité soit située en Belgique.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés de RCB pour les trois derniers exercices :

| En M€ | Exercice clos le 31 décembre 2009 | Exercice clos le 31 décembre 2010 | Exercice clos le 31 décembre 2011 |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Résultats | | | |
| Produit net bancaire | 248,9 | 301,4 | 289,4 |
| Charges d'exploitation | (164,5) | (187,0) | (178,1) |
| Résultat courant avant impôt et après préciput | 27,5 | 30,5 | 32,5 |
| Total de bilan | 819,2 | 1 270,8 | 1 194,9 |
| Fonds propres – part du Groupe (y compris résultat de l'exercice) | 215,2 | 228,1 | 239,7 |

L'écart entre le PNB et le résultat courant avant impôt et après préciput est constitué pour l'essentiel du préciput statutaire attribué pour partie aux Holdings familiales, à Financière Rabelais et aux associés commandités personnes physiques. Pour les associés commandités personnes physiques, le préciput au titre de l'année 2011 s'est élevé à 69,9M€

- Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2011 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2010

Le PNB de RCB au cours de l'exercice 31 décembre 2011 s'est établi à 289M€ contre 301M€ au cours de l'exercice précédent, en baisse de 4%. Cette variation s'explique principalement par :

- – 2,2M€ au cours de l'année en qualité de Conseil en ingénierie financière, baisse non significative ; et

- s'agissant de l'activité de Gestion d'actifs – 10,1M€ liée à l'externalisation de l'activité Sélection R.

RCB a réalisé en 2011 un résultat courant avant impôt (et après distribution précipitaire versée à ses associés) de 32,5M€ contre 30,5M€ en 2010. Au sein de RCB, la contribution des activités de Conseil en ingénierie financière représente 69% (70% en 2010) du résultat avant impôt et celle du métier de Gestion d'actifs, 31 % (30% en 2010).

Les frais généraux, hors salaires et primes, ont baissé d'environ 3M€ entre 2010 et 2011 essentiellement en raison de l'externalisation de l'activité Sélection R.

- Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2010 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le PNB de RCB au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'est établi à 301M€ contre 249M€ au cours de l'exercice précédent, augmentant ainsi de 21%. Cette variation s'explique principalement par :

- la réouverture du marché des financements de LBO au premier semestre clos le 30 juin 2010, qui a permis à RCB de participer à plusieurs opérations de taille significative au cours de l'année en qualité de Conseil en ingénierie financière ; et
- s'agissant de l'activité de Gestion d'actifs, une collecte nette positive sur l'ensemble des produits ; les actifs sous gestion ont ainsi retrouvé leurs plus hauts niveaux historiques en atteignant près de 22,4 milliards d'euros au 31 décembre 2010, permettant au PNB de cette activité de s'inscrire en forte hausse de 9,3% par rapport à l'exercice précédent.

RCB a réalisé en 2010 un résultat courant avant impôt (et après distribution précipitaire versée à ses associés) de 30,5M€ contre 27,5M€ en 2009. Au sein de RCB, la contribution des activités de Conseil en ingénierie financière représente 70% (76% en 2009) du résultat avant impôt et celle du métier de Gestion d'actifs, 30% (24% en 2009). Des coûts exceptionnels et non récurrents pour l'essentiel liés à la filialisation de l'activité Sélection 1818 (Sélection R) en vue de l'association avec La Banque Privée 1818 (qui en a pris le contrôle au début 2011), ont pesé sur ces résultats de RCB.

Le total de bilan consolidé s'élève à 1 271M€ fin 2010 contre 819M€ à la clôture de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2010, les capitaux propres – part du Groupe de RCB, hors résultat de l'exercice, sont de 143M€

1.3.3 Evolution du nombre de salariés de RCB

Le tableau ci-dessous indique le nombre de salariés employés par RCB et ses filiales à la clôture de chacun des trois derniers exercices.

| Exercice clos le : | 31 décembre 2009 | 31 décembre 2010 | 31 décembre 2011 |
|--------------------|------------------|------------------|------------------|
| Nombre de salariés | 607 | 621 | 579 |

1.3.4 Informations relatives à l'activité des principales filiales de RCB

1.3.4.1 RCI

RCI consolide les comptes des structures impliquées dans les fusions et acquisitions, soit Transaction R, Rothschild Europe S.N.C., N.M.R. Europe, et Rothschild Europe B.V. Cette structure est présente tant en France qu'à l'étranger dans le domaine des fusions et acquisitions, des financements et du conseil aux gouvernements.

RCI est une société de droit français, constituée sous la forme d'une société en commandite simple.

RCI a réalisé un chiffre d'affaires de 171M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 contre 180M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

1.3.4.2 RCG

RCG regroupe les activités de gestion du Groupe et consolide les sociétés Rothschild Assurance & Courtage, Blackpoint Management, et R Immobilier en voie d'extinction. Elle propose à la clientèle privée et institutionnelle une gamme de produits étendue et gère 123 Fonds Communs de Placement, dont sept alternatifs et trois par délégation, onze Sicav dont une de droit belge et trois compartiments de Sicav de droit étranger gérés par délégation. Par l'intermédiaire de son réseau Sélection R, elle commercialise une palette d'OPCVM référencés.

RCG est une société de droit français, constituée sous la forme d'une société en commandite simple.

RCG a réalisé un chiffre d'affaires de 95M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 contre 106M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

1.3.5 Réglementation prudentielle

L'ACP a, le 28 mars 2011, délivré au Groupe une autorisation pour que la surveillance et le reporting prudentiels du Groupe, sur base consolidée, soient effectués directement au niveau de Paris Orléans (voir le paragraphe 4.3.1 du Chapitre III).

Le tableau ci-dessous présente les ratios de capital Tier 1, de solvabilité et de liquidité du groupe RCB au cours des exercices clos les 31 décembre 2009, 2010 et 2011.

| | Exercice clos le 31 décembre 2009 | Exercice clos le 31 décembre 2010 | Exercice clos le 31 décembre 2011 | Minimum réglementaire ⁽¹⁾ |
|-------------------------|--|--|--|---|
| Ratio de capital Tier 1 | 13,9% | 15,6% | 18,25% | 4% |
| Ratio de liquidité | 381,2% | 269,0% | 288,0% | 100% |

(1) Tel qu'en vigueur à la date du présent document.

1.3.6 Litiges et éléments exceptionnels

RCB et ses filiales ne sont pas, et n'ont pas été impliqué dans des procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage pouvant d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation de RCB et de ses filiales prises dans leur ensemble. Parmi les litiges non significatifs affectant RCB et/ou une de ses filiales, figure notamment le litige décrit au paragraphe 4.3.2 du Chapitre III du présent document.

1.4 Informations Financières

1.4.1 Comptes consolidés de RCB pour les exercices clos le 31 décembre 2009, 2010 et 2011

Le lecteur est invité à se reporter à l'Annexe 17 du présent document.

1.4.2 Rapport des commissaires aux comptes de RCB sur les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2009, 2010 et 2011

Le lecteur est invité à se reporter à l'Annexe 18 du présent document.

1.4.3 Tableau détaillant les filiales et participations de RCB

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 1.3.1 du Chapitre IV du présent document.

Le tableau ci-dessous présente les pourcentages d'intérêts et de contrôle des principales participations directes et indirectes de RCB à la date du présent document:

| Nom | Pays | Forme juridique | Activité principale | % de détention directe et/ou indirecte du capital social |
|---------------------------------|-------------|----------------------------------|--|--|
| Rothschild & Cie Banque | France | Société en Commandite Simple | Banque | Société mère |
| Rothschild & Cie | France | Société en Commandite Simple | Conseil financier | 99,98% |
| Rothschild & Cie Gestion | France | Société en Commandite Simple | Gestion financière | 99,99% |
| Montaigne Rabelais | France | Société par Actions Simplifiée | Portefeuille | 100,00% |
| Rothschild Assurance & Courtage | France | Société en Commandite Simple | Courtage d'assurance | 99,83% |
| Transaction R | France | Société en Commandite Simple | Conseil financier | 99,75% |
| R Immobilier | France | Société par Actions Simplifiée | Transactions immobilières | 100,00% |
| Blackpoint Management Ltd | Guernesey | Société à responsabilité limitée | Société de Gestion | 85,00% |
| R Capital Management | France | Société par Actions Simplifiée | Société de Gestion | 61,75% |
| GIE Rothschild | France | Groupement d'Intérêt Economique | GIE | 100,00% |
| Messine Participations | France | Société par Actions Simplifiée | Portefeuille | 100,00% |
| Sélection 1818 | France | Société par Actions Simplifiée | Courtage d'assurance et Gestion financière | 34,00% |
| Rothschild Investment Solutions | France | Société par Actions Simplifiée | Société de Gestion | 100,00% |
| Rothschild Europe S.N.C. | France | Société en Nom Collectif | Conseil financier | 50,00% |
| N.M.R. Europe | Royaume-Uni | Société à responsabilité limitée | Conseil financier | 50,00% |
| Rothschild Europe B.V. | Pays-Bas | Société à responsabilité limitée | Conseil financier | 50,00% |

1.5 Informations concernant l'évolution récente de RCB

Depuis le 31 décembre 2011, à la connaissance de RCB, aucun changement significatif n'est intervenu relativement à la situation financière ou commerciale de RCB.

2. PRÉSENTATION DE FINANCIÈRE RABELAIS

L'apport de leurs actions Financière Rabelais par les Associés de Financière Rabelais Apporteurs à Paris Orléans est notamment décrit au paragraphe 5.1 du Chapitre II.

2.1 Informations Générales

2.1.1 Dénomination sociale et siège social

Dénomination sociale : Financière Rabelais.

Le siège social de Financière Rabelais est situé : 3 rue de Messine, 75008 Paris.

2.1.2 Date de constitution et durée de la société

Financière Rabelais a été constituée le 21 décembre 1992 pour une durée de 99 ans.

2.1.3 Forme juridique

Financière Rabelais est une société par actions simplifiée à capital variable anonyme de droit français.

2.1.4 Objet social

L'objet social de Financière Rabelais est toute activité à caractère financier, directement ou par l'intermédiaire de tiers, pour elle-même. A cet effet, elle peut réaliser toutes opérations commerciales, notamment de participation et de gestion, financières, mobilières ou immobilières. Elle peut être associée dans une société de personnes, notamment dans RCB.

2.1.5 Immatriculation

Financière Rabelais est immatriculée auprès du Registre du Commerce de Paris sous le numéro 389 530 411.

2.1.6 Direction

2.1.6.1 Principaux dirigeants

2.1.6.1.1 *Avant les Apports*

Financière Rabelais, société par actions simplifiée de droit français, dispose d'un Président et d'un Conseil Stratégique.

Le tableau ci-dessous présente la liste des dirigeants (Président et membres du Conseil Stratégique) de Financière Rabelais.

| <u>Nom</u> | <u>Fonction(s) au sein de Financière Rabelais</u> |
|--------------------------|---|
| M. Christian de Labriffe | Président et Président du Conseil Stratégique |
| M. Alain Cornu-Thénard | Membre du Conseil Stratégique |
| M. Christophe Desprez | Membre du Conseil Stratégique |
| Mme. Luce Gendry | Membre du Conseil Stratégique |
| M. Jean-Claude Meyer | Membre du Conseil Stratégique |
| M. Olivier Pécoux | Membre du Conseil Stratégique |
| M. Richard Thil | Membre du Conseil Stratégique |

2.1.6.1.2 *Après les Apports*

A l'issue des Apports, et notamment de l'Apport FR et du ré-apport à POHB, Financière Rabelais a vocation à devenir une société par actions simplifiée à associé unique, dont le Président sera David de Rothschild.

2.1.6.2 Rémunérations et des avantages en nature du Président et des membres du Conseil Stratégique

Financière Rabelais est une pure société holding qui n'a aucune activité opérationnelle, ni aucun salarié. Elle a pour politique de ne verser aucune rémunération au Président et aux membres de Conseil Stratégique.

2.1.7 Commissaires aux comptes

| <u>Nom du Commissaire aux comptes</u> | <u>Associé responsable</u> | <u>Adresse</u> | <u>Date de première nomination</u> | <u>Date de renouvellement du mandat</u> | <u>Terme du mandat</u> |
|---------------------------------------|----------------------------|--|------------------------------------|---|--|
| Cailliau Dedouit et Associés* | Jean-Jacques Dedouit | 19 rue Clément Marot 75008 Paris | 30 juin 2003 | 30 mars 2011 | Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016 |
| KPMG Audit FS I* | Gabriel Morin | 3 Cours du Triangle - Immeuble Le Palatin 92 939 Paris La Défense Cédex | 29 mars 2012 | - | Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017 |
| KPMG Audit FS II** | Malcolm McLarty | 3 Cours du Triangle - Immeuble Le Palatin 92 939 Paris La Défense Cédex | 29 mars 2012 | - | Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017 |
| Cardon Didier** | Didier Cardon | 19 rue Clément Marot 75008 Paris | 30 mars 2011 | - | Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016 |

* Titulaire

** Suppléant

2.1.8 Conventions réglementées

Néant.

2.1.9 Lieu où les documents et informations relatifs à Financière Rabelais peuvent être consultés

Les documents et informations relatifs à Financière Rabelais peuvent être consultés au siège de Financière Rabelais : 3 rue de Messine, 75008 Paris, France.

2.2 Informations générales relatives au capital de Financière Rabelais

2.2.1 Montant du capital social

Capital émis et libéré : 110 423 euros (soit 4 801 actions de 23 euros de valeur nominale chacune).

Capital minimum : 38 112 euros.

Capital autorisé : 144 923 euros.

Actions souscrites et non libérées : Néant.

Titres donnant accès au capital : Néant.

2.2.2 Caractéristiques des instruments financiers donnant accès au capital social

Néant.

2.2.3 Droits de vote double et actions auto-contrôlées

Néant.

2.2.4 Détention des actions et répartition des droits de vote

Le tableau ci-dessous présente la détention du capital de Financière Rabelais à la date du présent document :

| <u>Nom</u> | <u>Nombre d'actions</u> | <u>% du capital</u> | <u>% des droits de vote</u> |
|--|-------------------------|---------------------|-----------------------------|
| Actionnaires familiaux | 461 | 9,6% | 9,6% |
| Associés- gérants de RCB et/ou RCI en activité | 3 550 | 73,9% | 73,9% |
| Anciens Associés- gérants de RCB et/ou RCI | 790 | 16,5% | 16,5% |
| Total | 4 801 | 100% | 100% |

Le tableau ci-dessous présente la détention du capital de Financière Rabelais après la réalisation de l'Apport FR et du ré-apport des actions reçues par Paris Orléans à sa filiale à 100%, POHB :

| <u>Nom</u> | <u>Nombre de parts</u> | <u>% du capital</u> | <u>% des droits de vote</u> |
|--------------|------------------------|---------------------|-----------------------------|
| POHB | 4 801 | 100 | 100 |
| Total | 4 801 | 100% | 100% |

Les tableaux représentent l'évolution du capital de Financière Rabelais au cours des cinq dernières années :

Au 31 décembre 2007

| Nom | Nombre d'actions et de droits de vote | Pourcentage d'actions et de droits de vote |
|---|--|---|
| Actionnaires familiaux | 751 | 11,92% |
| Associés gérants de RCB, RCI et RCG en activité | 5 300 | 84,11% |
| Anciens associés gérants de RCB, RCI et RCG | 250 | 3,97% |
| Total | 6 301 | 100% |

Au 31 décembre 2008

| Nom | Nombre d'actions et de droits de vote | Pourcentage d'actions et de droits de vote |
|---|--|---|
| Actionnaires familiaux | 751 | 12,41% |
| Associés gérants de RCB, RCI et RCG en activité | 4 450 | 73,54% |
| Anciens associés gérants de RCB, RCI et RCG | 850 | 14,05% |
| Total | 6 051 | 100% |

Au 31 décembre 2009

| Nom | Nombre d'actions et de droits de vote | Pourcentage d'actions et de droits de vote |
|---|--|---|
| Actionnaires familiaux | 751 | 12,41% |
| Associés gérants de RCB, RCI et RCG en activité | 4 450 | 73,54% |
| Anciens associés gérants de RCB, RCI et RCG | 850 | 14,05% |
| Total | 6 051 | 100% |

Au 31 décembre 2010

| Nom | Nombre d'actions et de droits de vote | Pourcentage d'actions et de droits de vote |
|---|--|---|
| Actionnaires familiaux | 501 | 9,45% |
| Associés gérants de RCB, RCI et RCG en activité | 3 950 | 74,51% |
| Anciens associés gérants de RCB, RCI et RCG | 850 | 16,04% |
| Total | 5 301 | 100% |

Au 31 décembre 2011

| Nom | Nombre d'actions et de droits de vote | Pourcentage d'actions et de droits de vote |
|---|---------------------------------------|--|
| Actionnaires familiaux | 501 | 10,44% |
| Associés gérants de RCB, RCI et RCG en activité | 3 200 | 66,65% |
| Anciens associés gérants de RCB, RCI et RCG | 1 100 | 22,91% |
| Total | 5 301 | 100% |

2.3 Informations relatives aux activités de Financière Rabelais

2.3.1 Description des principales activités de Financière Rabelais

Financière Rabelais a pour seule activité la détention de 28 parts de commandités des RCB, soit moins de 0,1% des parts de commandités de RCB. Financière Rabelais a droit à un premier préciput statutaire représentant 8% du bénéfice avant impôts de RCB.

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 2 du Chapitre IV pour la présentation de RCB et de ses principales activités.

2.3.2 Situation financière et résultat de Financière Rabelais

2.3.2.1 Trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés de Financière Rabelais pour les trois derniers exercices :

| En M€ | Exercice clos le 31 décembre 2011 | Exercice clos le 31 décembre 2010 | Exercice clos le 31 décembre 2009 |
|------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Résultats | | | |
| Produits financiers | 6,9 | 6,7 | 5,9 |
| Charges d'exploitation | - | - | - |
| Résultat courant avant impôt | 6,8 | 6,7 | 5,8 |
| <hr/> | | | |
| Total de bilan | 7,6 | 8,0 | 8,9 |
| Capitaux Propres | 7,6 | 7,5 | 8,9 |

Dans la mesure où Financière Rabelais n'a pas d'autres activités que la détention d'une participation (très minoritaire) dans RCB, le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 2.3.2 du Chapitre IV pour l'analyse et la comparaison de l'évolution des chiffres clés de RCB.

2.3.3 Evolution du nombre de salariés de Financière Rabelais

Financière Rabelais n'emploie aucun salarié.

2.3.4 Informations relatives à l'activité des principales filiales de Financière Rabelais

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 2.3.2 du Chapitre IV.

2.3.5 Litiges et éléments exceptionnels

Financière Rabelais n'est pas, et n'a pas été dans un passé récent, partie à un litige susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation de Financière Rabelais.

2.4 Informations Financières

2.4.1 Comptes sociaux de Financière Rabelais pour les exercices clos les 31 décembre 2009, 2010 et 2011

Le lecteur est invité à se reporter à l'Annexe 19 du présent document.

2.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de Financière Rabelais

Le lecteur est invité à se reporter à l'Annexe 20 du présent document.

2.4.3 Tableau détaillant les filiales et participations de Financière Rabelais

RCB est la seule filiale de Financière Rabelais.

2.5 Informations concernant l'évolution récente de Financière Rabelais

Depuis le 31 décembre 2011, à la connaissance de Financière Rabelais, aucun changement significatif n'est intervenu relativement à la situation financière ou commerciale de Financière Rabelais.

3. PRÉSENTATION DE RCH

L'apport de leurs actions RCH par les Actionnaires de RCH Apporteurs à Paris Orléans est notamment décrit au paragraphe 2.1 du Chapitre II.

3.1 Informations Générales

3.1.1 Dénomination sociale et siège social

Dénomination sociale : Rothschilds Continuation Holdings AG.

Le siège social de RCH est situé : Baarerstrasse 95, 6301 Zug, Suisse.

3.1.2 Date de constitution et durée de la société

RCH a été constituée le 23 février 1982 pour une durée illimitée.

3.1.3 Forme juridique

RCH est une société anonyme de droit suisse ("*Aktiengesellschaft*" ou « AG »).

3.1.4 Objet social

L'objet social de RCH est la détention de participations au sein d'autres sociétés en Suisse et hors de Suisse, principalement dans le domaine bancaire et financier, et notamment au sein de sociétés conduisant leurs activités sous le nom « Rothschild ».

3.1.5 Immatriculation

RCH est immatriculée auprès du Registre du Commerce du Canton de Zug (Suisse) sous le numéro CH-170.3.005.917-8.

3.1.6 Direction

RCH, société anonyme de droit suisse, dispose d'un conseil d'administration présidé par un Président et d'un Directeur général.

3.1.6.1 Principaux dirigeants

| Nom | Fonction(s) au sein de RCH |
|---------------------|--|
| David de Rothschild | Président du Conseil d'administration |
| Sir John Rose | Vice-président du Conseil d'administration |
| Nigel Higgins | Administrateur et Directeur Général |

| Nom | Fonction(s) au sein de RCH |
|-------------------------|----------------------------|
| Eric de Rothschild | Administrateur |
| Edouard de Rothschild | Administrateur |
| Alexandre de Rothschild | Administrateur |
| Anthony de Rothschild | Administrateur |
| Benjamin de Rothschild | Administrateur |
| Daniel Bouton | Administrateur |
| Mark Crump | Administrateur |
| Daniel Daeniker | Administrateur |
| Mark Evans | Administrateur |
| Sylvain Héfès | Administrateur |
| François Henrot | Administrateur |
| Adam Keswick | Administrateur |
| Lord Leach | Administrateur |
| Sipko Schat | Administrateur |
| Peter Smith | Administrateur |
| Judith Sprieser | Administrateur |

Le Conseil d'administration de RCH a créé un Comité de Direction du Groupe (*Group Management Committee*) qui a pour mission la direction de RCH et qui est composé des administrateurs suivants : Nigel Higgins, Alexandre de Rothschild et Mark Crump. Les huit autres membres du Comité sont Paul Barry, Andrew Didham, Marc-Olivier Laurent, Robert Leitao, Veit de Maddalena, Richard Martin, Olivier Pécoux et Jonathan Westcott.

3.1.6.2 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres du Conseil d'administration

RCH, qui est une pure société holding, n'a aucune activité opérationnelle, ni aucun salarié. Elle a pour politique de ne verser aucune rémunération à son Président, à son Vice-président et à son Directeur général.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011, le total des sommes versées par RCH en lien avec les mandats des membres de son Conseil d'administration rémunérés à ce titre s'établit comme suit : 26 800 francs suisses et 90 000 livres sterling.

3.1.7 Commissaires aux comptes

| Nom de la société | Associé responsable | Adresse | Date de nomination | Date de renouvellement du mandat | Terme du mandat |
|-------------------|---------------------|---|--------------------------|----------------------------------|-----------------|
| KPMG AG | Christoph Gröbli | KPMG, Badenerstrasse 172, 8026 Zurich, Suisse | 1 ^{er} mai 2006 | 19 juillet 2011 | Mandat annuel |

3.1.8 Conventions particulières

RCH conclut des conventions avec Paris Orléans et RCB dans le cadre de ses activités. Par exemple, Paris Orléans et RCH partagent certains investissements de *Merchant banking* tandis que RCB et RCH concluent des conventions relatives au partage d'honoraires et des coûts. Ces conventions ne représentant pas une partie significative des activités de RCH.

Le sous-groupe RCH procure aussi un effet de levier sous forme d'intérêts préférentiels dans certains véhicules de fonds du *Merchant banking* auxquels les membres-clés de son personnel participent. Ces intérêts, qui sont sans recours, produisent un retour sur investissement de Euribor plus 2% et sont remboursés prioritairement au sous-groupe en dehors

de la réalisation du fonds pour ces membres du personnel participant. Ce mécanisme s'applique aux entités suivantes : Five Arrows Principal Investments I et Five Arrows Secondary Opportunities III.

3.1.9 Lieu où les documents et informations relatifs à RCH peuvent être consultés

Les documents et informations relatifs à RCH peuvent être consultés au siège social de RCH sis Baarerstrasse 95, 6301 Zug, Suisse.

3.2 Informations générales relatives au capital de RCH

3.2.1 Montant du capital social

A la date du présent document, le capital souscrit de RCH s'élève à 60 975 765 CHF divisé en 1 355 017 actions de 45 francs suisses de valeur nominal chacune.

Actions souscrites et non libérées : néant.

3.2.2 Caractéristiques des instruments financiers donnant accès au capital

Il n'existe pas de titres donnant accès au capital de RCH autres que les actions de RCH.

3.2.3 Droits de vote double et actions auto-contrôlées

Néant.

3.2.4 Répartition du capital et des droits de vote

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de RCH avant la réalisation de l'Apport RCH.

| Nom | Nombre d'actions et de droits de vote | Pourcentage d'actions et de droits de vote |
|--|---------------------------------------|--|
| Concordia Holding | 1 000 | 0,1% |
| Rothschild Concordia AG | 715 071 | 52,8 % |
| Groupe Jardine Matheson | 272 000 | 20,1% |
| Rabobank International Holding BV | 101 627 | 7,5% |
| Groupe Edmond de Rothschild ⁽¹⁾ | 151 362 | 11,2% |
| ESOP (plan d'actionnariat salarié) | 47 062 | 3,5% |
| Autres actionnaires | 66 895 | 4,9% |
| Total | 1 355 017 | 100,00 % |

(1) Directement et indirectement à travers les sociétés Edmond de Rothschild Holding SA Groupe et les sociétés affiliées.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de RCH après la réalisation de l'Apport RCH et le ré-apport des actions reçues par Paris Orléans à sa filiale à 100% POHB.

| Nom | Nombre d'actions et de droits de vote | Pourcentage d'actions et de droits de vote |
|-------------------------|---------------------------------------|--|
| Rothschild Concordia AG | 715 071 | 52,8 % |
| POHB | 587 129 | 43,3% |
| Autres actionnaires | 52 817 | 3,9% |
| Total | 1 355 017 | 100,00 % |

Les tableaux ci-dessous représentent l'évolution du capital de RCH au cours des cinq dernières années :

Au 31 mars 2007

| Nom | Nombre d'actions et de droits de vote | Pourcentage d'actions et de droits de vote |
|------------------------------------|---------------------------------------|--|
| Concordia Holding | 0 | 0% |
| Rothschild Concordia AG | 709 471 | 52,4% |
| Groupe Jardine Matheson | 272 000 | 20,1% |
| Rabobank International Holding BV | 0 | 0% |
| Groupe Edmond de Rothschild | 151 362 | 11,2% |
| ESOP (plan d'actionnariat salarié) | 67 795 | 5,0% |
| Autres actionnaires | 154 389 | 11,4% |
| Total | 1 355 017 | 100,00 % |

Au 31 mars 2008

| Nom | Nombre d'actions et de droits de vote | Pourcentage d'actions et de droits de vote |
|------------------------------------|---------------------------------------|--|
| Concordia Holding | 0 | 0% |
| Rothschild Concordia AG | 709 471 | 52,4% |
| Groupe Jardine Matheson | 272 000 | 20,1% |
| Rabobank International Holding BV | 0 | 0% |
| Groupe Edmond de Rothschild | 151 362 | 11,2% |
| ESOP (plan d'actionnariat salarié) | 74 136 | 5,5% |
| Autres actionnaires | 148 048 | 10,9% |
| Total | 1 355 017 | 100,00 % |

Au 31 mars 2009

| Nom | Nombre d'actions et de droits de vote | Pourcentage d'actions et de droits de vote |
|------------------------------------|---------------------------------------|--|
| Concordia Holding | 0 | 0% |
| Rothschild Concordia AG | 711 671 | 52,5% |
| Groupe Jardine Matheson | 272 000 | 20,1% |
| Rabobank International Holding BV | 101 627 | 7,5% |
| Groupe Edmond de Rothschild | 151 362 | 11,2% |
| ESOP (plan d'actionnariat salarié) | 46 612 | 3,4% |
| Autres actionnaires | 71 745 | 5,3% |
| Total | 1 355 017 | 100,00 % |

Au 31 mars 2010

| Nom | Nombre d'actions et de droits de vote | Pourcentage d'actions et de droits de vote |
|------------------------------------|---------------------------------------|--|
| Concordia Holding | 0 | 0% |
| Rothschild Concordia AG | 715 071 | 52,8% |
| Groupe Jardine Matheson | 272 000 | 20,1% |
| Rabobank International Holding BV | 101 627 | 7,5% |
| Groupe Edmond de Rothschild | 151 362 | 11,2% |
| ESOP (plan d'actionnariat salarié) | 47 062 | 3,5% |
| Autres actionnaires | 67 895 | 5,0% |
| Total | 1 355 017 | 100,00 % |

Au 31 mars 2011

| Nom | Nombre d'actions et de droits de vote | Pourcentage d'actions et de droits de vote |
|------------------------------------|---------------------------------------|--|
| Concordia Holding | 1 000 | 0,1% |
| Rothschild Concordia AG | 715 071 | 52,8% |
| Groupe Jardine Matheson | 272 000 | 20,1% |
| Rabobank International Holding BV | 101 627 | 7,5% |
| Groupe Edmond de Rothschild | 151 362 | 11,2% |
| ESOP (plan d'actionnariat salarié) | 47 062 | 3,5% |
| Autres actionnaires | 66 895 | 4,9% |
| Total | 1 355 017 | 100,00 % |

3.3 Informations relatives aux activités de RCH

3.3.1 Description des principales activités de RCH et ses filiales

RCH est la société holding opérationnelle de tête des activités bancaires du Groupe, qui ont été décrites au paragraphe 6.1.1 du Chapitre III ci-dessus.

Les quatre principales filiales de RCH (hors RCB) en termes de PNB sont NM Rothschild & Sons Limited (« NMR ») au Royaume Uni, Rothschild North America Inc. (« RNA ») aux Etats-Unis, Rothschild Bank Zurich (« RBZ ») en Suisse et Rothschild Europe BV (« REBV »), détenue à 50/50 avec RCI, en Europe continentale (hors France et Suisse).

RCH détient également 45% des parts de RCB, étant précisé qu'elle demeurera associée de RCB à l'issue des Apports (voir le paragraphe 1.2.4 du Chapitre IV).

3.3.2 Situation financière et résultat de RCH

3.3.2.1 Premier semestre de l'exercice clos le 31 mars 2012

Le tableau ci-dessous présente le PNB de RCH par secteur d'activité et par zone géographique au cours du premier semestre de l'exercice clos le 31 mars 2012 :

| En M€ ³ | 30 septembre 2011 | 30 septembre 2010 |
|--|-------------------|-------------------|
| Conseil en ingénierie financière ⁽¹⁾ et Banque de financement | 303 | 320 |
| Banque privée et Gestion d'actifs | 93 | 85 |
| <i>Merchant banking</i> | 5 | 5 |
| Total | 401 | 410 |

* Données financières non auditées, source : Paris Orléans.
(1) C'est-à-dire l'activité de Conseil financier indépendant.

| En M€ | 30 septembre 2011 | 30 septembre 2010 |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Royaume-Uni | 131 | 158 |
| France | 10 | 7 |
| Amérique | 94 | 88 |
| Suisse | 80 | 73 |
| Europe (hors Royaume-Uni et France) | 49 | 45 |
| Australie et Asie | 25 | 29 |
| Autres | 12 | 10 |
| Total | 401 | 410 |

| <i>En M€ au 30 septembre</i> | 2011 | 2010 |
|---|--------------|--------------|
| Résultats | | |
| Produit net bancaire (PNB) | 401,0 | 410,4 |
| Charges d'exploitation | 348,4 | 343,4 |
| Résultat opérationnel | 39,0 | 58,2 |
| Résultat consolidé avant impôt | 40,3 | 60,6 |
| Résultat consolidé – part du Groupe | 8,3 | 26,0 |
| Activité | | |
| Total de bilan | 6 843,8 | 6 952,2 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit et banques centrales | 3 107,7 | 2 336,7 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 657,6 | 1 536,6 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 604,6 | 1 724,4 |
| Fonds propres | 1 268,9 | 1 226,5 |
| Fonds propres – part du Groupe | 804,4 | 760,6 |

3.3.2.2 Trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous présente le PNB par activité et par zone géographique de RCH au cours des trois derniers exercices :

| | 31 mars 2011 | 31 mars 2010 | 31 mars 2009 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Conseil en ingénierie financière ⁽¹⁾ et Banque de financement | 675,5 | 737,0 | 739,3 |
| Banque privée et Gestion d'actifs | 172,7 | 153,1 | 165,1 |
| <i>Merchant banking</i> | 7,0 | 0,9 | 2,0 |
| Total | 855,2 | 891,0 | 906,4 |

(1) C'est-à-dire l'activité de Conseil financier indépendant.

| | 31 mars 2011 | 31 mars 2010 | 31 mars 2009 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Royaume-Uni | 313,1 | 410,6 | 433,2 |
| France | 27,5 | 14,2 | 12,7 |
| Amérique | 180,5 | 168,9 | 118,6 |
| Suisse | 144,3 | 123,6 | 143,9 |
| Europe (hors Royaume-Uni et France) | 91,6 | 113,6 | 121,5 |
| Australie et Asie | 83,8 | 34,7 | 49,8 |
| Autres | 14,4 | 25,4 | 26,7 |
| Total | 855,2 | 891,0 | 906,4 |

NB : Données fournies au 31 mars de chaque exercice concerné, correspondant à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés de RCH au cours des exercices clos les 31 mars 2009, 2010 et 2011 :

| <i>En M€⁽¹⁾</i> | Exercice clos le 31 mars 2011 | Exercice clos le 31 mars 2010 | Exercice clos le 31 mars 2009 |
|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Résultats | | | |
| Produit net bancaire | 855,2 | 891,0 | 906,4 |
| Charges d'exploitation | 736,4 | 664,8 | 650,4 |
| Résultat opérationnel | 113,2 | 142,7 | 106,6 |
| Résultat consolidé avant impôt | 113,8 | 140,5 | 108,2 |
| Résultat consolidé – part du groupe | 47,4 | 98,3 | 53,5 |
| Activité | | | |
| Total de bilan | 6 971,3 | 7 195,4 | 7 459,2 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit et banques centrales | 2 841,7 | 2 689,4 | 2 509,5 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1 087,8 | 1 506,3 | 1 659,7 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 664,1 | 1 787,8 | 2 245,3 |
| Fonds propres | 1 316,1 | 1 208,9 | 985,8 |
| Fonds propres – part du groupe | 871,2 | 759,0 | 620,3 |

(1) L'évolution des taux de change affecte l'analyse et la présentation des résultats de RCH et de ses filiales car une part significative des résultats est générée en livre sterling et, dans une moindre mesure, en franc suisse et en dollar US.

- Comparaison de l'exercice clos le 31 mars 2011 par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2010 :

RCH, holding opérationnelle de tête des activités bancaires du Groupe, détient des filiales dans plusieurs pays étrangers. Par conséquent, les résultats et les mouvements du bilan sont affectés par l'évolution des taux de change. Une part significative des résultats est générée en livre sterling, et dans une moindre mesure, en franc suisse et en dollar US.

Le PNB de RCH s'est établi à 855M€, en repli de 36M€(-4%) par rapport à l'exercice précédent qui comprenait un produit non récurrent de 83M€ lié au reclassement en participations ne donnant pas le contrôle d'une dette subordonnée à durée indéterminée désormais dépourvue d'obligation contractuelle de remboursement et de versement d'intérêt (application de la norme IAS 32). En dehors de cet impact, le PNB est en progression de 47M€, soit 6% sur l'exercice. La progression du PNB provient principalement de la hausse des commissions nettes (+9%) qui se sont élevées à 754,5M€ par rapport aux 692M€ enregistrés lors de l'exercice clos le 31 mars 2010. L'activité de Conseil en ingénierie financière, dont les commissions ont augmenté de près de 5% par rapport à l'exercice précédent, est la principale composante de cette amélioration : la hausse des commissions sur les opérations de fusions et acquisitions a compensé le recul des commissions générées par le conseil en restructuration. Concernant le métier de Banque privée et Gestion d'actifs, les commissions ont augmenté de 18% depuis l'exercice précédent, sous l'effet de la croissance continue des actifs sous gestion.

Le résultat opérationnel de 113,2M€ contre 142,7M€ pour l'exercice précédent, a diminué sous les effets conjugués :

- de l'absence de profits non récurrents dans l'exercice (83M€ en 2009/2010) ;
- de l'augmentation des frais généraux de 71M€, passant de 665M€ à 736M€; cette hausse est essentiellement due aux rémunérations variables qui dépendent des performances de l'exercice passé ; ainsi, les frais de personnel ont représenté 79% des charges administratives et générales de l'année.

La hausse des charges a été partiellement compensée par :

- l'accroissement de la valeur de marché d'obligations synthétiques (*Collateralised Debt Obligations*: « CDOs ») pour 10M€; et
- des reprises de provisions sur actifs à hauteur de 8M€ contre une charge de 71M€ en 2010.

Au 31 mars 2011, le résultat consolidé avant impôt de RCH s'est établi à 114M€, contre 140M€ l'exercice précédent ou 57M€ hors impact du reclassement d'une dette subordonnée (voir ci-dessus).

Le total des actifs du bilan s'élève à 6 971M€, en diminution de 224M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette réduction s'explique essentiellement par des cessions d'actifs du portefeuille de la Banque de financement, consécutives à la décision stratégique du Groupe de se retirer progressivement de l'activité de prêt commercial. L'effet de levier global du bilan reste très faible.

Depuis le début de la crise en 2007, RCH s'est efforcé de conserver un important volant de liquidités, en réduisant le montant des engagements figurant à son bilan, en diversifiant ses sources de financement et en allongeant ses échéances. Les disponibilités auprès des banques centrales et autres établissements financiers représentent 41 % (38 % en 2010) des actifs du bilan. Les fonds propres - part du groupe de RCH sont passés de 759M€ à 871M€ au 31 mars 2011, une augmentation qui reflète essentiellement le résultat annuel, la revalorisation de valeurs mobilières constatée dans les réserves et les gains actuariels sur les plans de retraite à prestations définies.

- Comparaison de l'exercice clos le 31 mars 2010 par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2009 :

Le PNB s'est établi à 891M€ en repli de 15M€ (soit, -2%) par rapport à l'année précédente. Cette variation provient principalement :

- de la hausse de 2% des commissions nettes qui se sont élevées à 692M€ par rapport aux 681M€ enregistrés lors de l'exercice clos le 31 mars 2009. La majeure partie de ces revenus provient de l'activité de Conseil en ingénierie financière, et plus particulièrement du métier de conseil en restructuration de dettes qui a enregistré de solides performances. Cette contribution a cependant été en partie neutralisée par la diminution des commissions sur les activités de conseil en fusions acquisition, les opérations de fusions et acquisitions ayant été moins nombreuses. Les commissions issues des activités de Banque privée ont légèrement augmenté par rapport à l'an dernier, reflétant une hausse des actifs sous gestion ;
- du recul, dans le cadre de l'activité de Banque de financement, de 55% de la marge d'intérêts qui passe de 97M€ à 44M€ sous l'effet conjugué de la diminution des prêts et d'une érosion de la rémunération de la trésorerie, à la suite de la baisse généralisée des taux d'intérêt ; et

- des autres produits d'exploitation qui intègrent un gain sur l'exercice de 83M€ pour RCH, avec un impact de 69M€ au niveau des comptes consolidés de Paris Orléans (contre 91M€ au niveau de RCH et 54M€ au niveau de Paris Orléans au cours de l'exercice précédent), lié au reclassement en fonds propres d'une dette subordonnée à durée indéterminée (voir ci-dessus).

Le résultat opérationnel de l'exercice, 143M€ contre 107M€ pour l'exercice précédent sous les effets conjugués :

- de l'accroissement de la valeur de marché d'obligations synthétiques (*Collateralised debt obligations* : « CDOs ») pour 25M€ (contre une charge de 28M€ au cours de l'exercice précédent), dont l'évolution de leur juste valeur est prise en compte dans le résultat consolidé. La perte de valeur l'an dernier reflétait l'absence de liquidité de ces instruments, une situation qui s'est progressivement améliorée avec le redressement de la conjoncture au cours de l'exercice ; et
- des dépréciations d'actifs à hauteur de 71M€ contre 135M€ au cours de l'exercice précédent, dont 13M€ de provisions collectives non affectées. Cette dotation supplémentaire, cumulée aux 47M€ de provisions collectives dotées auparavant, témoigne de l'approche prudente du Groupe face aux incertitudes engendrées par la conjoncture actuelle. Le rythme de constitution des provisions s'est ralenti pendant l'exercice.

Les frais généraux ont augmenté de 15M€, passant de 650M€ à 665M€. Cependant les charges de l'année précédente incluaient un produit de 23M€ lié à des changements sur le régime anglais des retraites. Cette hausse est essentiellement due aux rémunérations variables qui confèrent une importante flexibilité à la structure de coûts et qui dépendent des performances de l'année écoulée. Ainsi, les frais de personnel ont représenté 81% (541M€) des charges administratives et générales contre 79% l'année précédente.

Le total des actifs du bilan s'élève à 7195M€, en diminution de 264M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution reflète principalement les cessions d'actifs du portefeuille de la Banque de financement. Le produit des cessions a été affecté à la réduction des emprunts initialement contractés pour financer ce portefeuille.

Depuis le début de la crise en 2007, RCH s'était efforcée de conserver un important volant de liquidités, en réduisant le montant des engagements figurant à son bilan, en diversifiant ses sources de financement et en allongeant les échéances. A cet égard, il convient de souligner le succès du lancement de Rothschild Reserve avec deux comptes à terme, l'un avec une maturité de deux ans, l'autre avec une maturité de trois ans, qui ont permis de collecter 775M€. Les disponibilités auprès des banques centrales et autres établissements financiers représentent 38% (contre 34% au cours de l'exercice) des actifs du bilan. Les fonds propres part du sous-groupe RCH sont passés de 620M€ à 759M€ au 31 mars 2010, une augmentation qui reflète essentiellement le résultat annuel et la revalorisation de valeurs mobilières constatée dans les réserves, minorée des pertes actuarielles sur les plans de retraite à prestations définies.

- Comparaison de l'exercice clos le 31 mars 2009 par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2008

Le PNB de RCH s'est établi à 906M€ en repli de 238M€ (soit, - 21 %) par rapport à la performance record de l'an dernier (1.144M€). Cette variation provient principalement :

- du recul des commissions : la majeure partie des commissions provient à nouveau de l'activité de Conseil en ingénierie financière, qui a néanmoins pâti de la baisse des opérations de fusions et acquisitions. Elles se sont élevées à 681M€ par rapport aux 993M€ de l'an dernier (soit, - 31 %). Ce recul a été en partie compensé par la bonne tenue des activités du métier de conseil en financement. Les commissions issues des activités de Banque privée et se sont inscrites en légère baisse, conséquence du repli des marchés ;
- des autres produits d'exploitation qui intègrent un gain de 91M€ lié au reclassement en fonds propres d'une dette à durée indéterminée exprimée en dollar US (voir ci-dessus). Le contexte actuel de crise avait amené le Groupe à constater une décote significative sur la valorisation de ces instruments, ce qui lui a permis d'enregistrer un profit comptable non récurrent ; et
- de la marge d'intérêts qui a reculé de 21 %, passant de 123M€ à 97M€, sous l'effet conjugué de la diminution des prêts, et d'une érosion de la rémunération de la trésorerie, à cause de la baisse généralisée des taux d'intérêt au cours de l'exercice.

Le résultat opérationnel de l'exercice, 107M€ contre 140M€ pour l'exercice précédent, a été affecté par :

- des ajustements sur la valeur de marché de prêts aux entreprises et autres obligations d'entreprises (*Collateralised debt obligations* : « CDOs ») pour 28M€ (contre 44M€ en 2008), dont l'évolution de la juste valeur est prise en compte dans le résultat consolidé. Ces pertes de valeur reflètent l'absence de liquidité dont ont pâti ces produits au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009 ; et

- des dépréciations d’actifs à hauteur de 135M€(contre 98M€au cours de l’exercice clos le 31 mars 2008), dont 37M€de provisions collectives non affectées. Cette dotation supplémentaire témoigne de l’approche prudente du Groupe face aux incertitudes engendrées par la conjoncture qui a marqué l’exercice clos le 31 mars 2009.

Les frais généraux ont diminué de 243M€ passant de 893M€ à 650M€. Ce repli de 27% est essentiellement dû à un ajustement des frais de personnel, notamment des rémunérations variables qui confèrent une importante flexibilité à la structure de coûts. Ainsi, les frais de personnel ont représenté 79% (513M€) des charges administratives et générales contre 81% l’exercice précédent.

Le total des actifs du bilan s’élève à 7 459M€ au 31 mars 2009, en diminution de 2 178M€ par rapport à l’exercice précédent. Cette diminution reflète principalement les nombreuses cessions de l’année (crédits immobiliers et activité d’escompte au Royaume-Uni) et dans une moindre mesure les écarts de change. En effet, les actifs de la Banque de financement sont pour la plupart libellés en livre sterling, monnaie qui s’est dépréciée face à l’euro au cours de l’exercice clos le 31 mars 2009.

Depuis le début de la crise en 2007, RCH s’est efforcé de conserver un important volant de liquidités. Pour ce faire, il a réduit le montant des engagements figurant au bilan, diversifié ses sources de financement et allongé les échéances. Les disponibilités auprès des banques centrales et autres établissements financiers représentent 34% (contre 30% au cours de l’exercice précédent) des actifs du bilan. Les fonds propres part du sous-groupe RCH sont passés de 789M€ à 620M€ au 31 mars 2009. Cette diminution provient notamment des dévaluations des titres détenus dans les réserves et des pertes actuarielles sur les plans de retraite à prestations définies

3.3.3 Evolution du nombre de salariés du sous-groupe RCH

RCH, qui est une pure société holding et n’a aucune activité opérationnelle, n’a aucun salarié.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de salariés employés par les filiales de RCH à la clôture de chacun des exercices clos le 31 mars 2009, clos le 31 mars 2010 et clos le 31 mars 2011.

| Exercice clos le | 31 mars 2009 | 31 mars 2010 | 31 mars 2011 |
|--------------------|--------------|--------------|--------------|
| Nombre de salariés | 2 208 | 2 164 | 2 195 |

3.3.4 Informations relatives à l’activité des principales filiales de RCH

3.3.4.1 NMR

Les activités de Conseil en ingénierie financière et de Banque de financement du sous-groupe RCH au Royaume-Uni sont principalement conduites à travers NMR. NMR est une société anglaise constituée sous la forme d’une *limited liability company* agréée en qualité de banque et sous la tutelle de la *Financial Services Authority* (régulateur bancaire du Royaume Uni) à Londres. NMR comprend au sein du sous-groupe consolidé les activités de REBV (voir paragraphe 3.3.4.3 du Chapitre IV) et les activités de conseil en Australie. La comparaison de NMR au sous-groupe RCH inclut ces activités.

NMR a réalisé un PNB de 396,5M£ (soit 466,4M€ et 54,5% du PNB consolidé du sous-groupe RCH) au titre de l’exercice clos le 31 mars 2011 contre 525,8M£ (soit 593,6M€ et 66% du PNB consolidé du sous-groupe RCH) au titre de l’exercice clos le 31 mars 2010. L’exercice précédent comprenait un produit non récurrent de 133,7M£ (soit 150,9M€) lié au reclassement en fonds propres – intérêts minoritaires d’une dette subordonnée (voir ci-dessus). Il convient d’observer que les gains provenant du reclassement des dettes subordonnées étaient inférieurs à 83M€ au niveau du sous-groupe RCH (9,3% du PNB consolidé du sous-groupe RCH) – la comparaison au sous-groupe RCH a permis ces adaptations. NMR, qui détient 50% des bureaux européens via REBV, conjointement avec RCB, consolide par intégration globale REBV.

Le PNB de l’activité de Conseil en ingénierie financière de NMR est passé de 352,1 M£ (soit 397,5M€ et 57,4% du PNB consolidé du sous-groupe RCH dans ce métier) pour l’exercice clos le 31 mars 2010, à 359,3 M£ (soit 422,6M€ et 56% du PNB consolidé du Groupe dans ce métier) pour l’exercice clos le 31 mars 2011.

3.3.4.2 RBZ

Les activités de Banque privée sont conduites par RBZ et ses filiales. RBZ est une société suisse constituée sous la forme d’une société anonyme de droit suisse (« *Aktiengesellschaft* ») agréée en qualité de banque et sous la tutelle de

l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) (régulateur bancaire suisse), à Berne. RBZ est une filiale directe de RHAG.

RBZ conduit ses activités à travers ses propres filiales, dont les principales opèrent en Suisse, au Royaume Uni, à Guernesey et en Allemagne.

Le PNB de l'activité Banque privée dans les pays couverts par RBZ est passé de 115,9 M€(soit 13% du PNB consolidé du sous-groupe RCH dans ce métier) pour l'exercice clos le 31 mars 2010, à 132,6 M€(soit 15,5% du PNB consolidé du Groupe dans ce métier) pour l'exercice clos le 31 mars 2011

3.3.4.3REBV

Les activités de Conseil en ingénierie financière du Groupe en Europe continentale (hors France et Suisse) dans cette zone sont conduites par REBV, contrôlée conjointement par NMR et RCB. REBV est une société néerlandaise.

REBV conduit ses activités à travers ses propres filiales, dont les principales opèrent en Italie, Allemagne, Pologne, Portugal, Espagne, Dubaï et Russie.

Le PNB de l'activité de Conseil en ingénierie financière dans les pays couverts par REBV est passé de 137,7M€(soit 15,5% du PNB consolidé du groupe RCH dans ce métier) pour l'exercice clos le 31 mars 2010, à 118,7M€(soit 13,9% du PNB consolidé du groupe RCH dans ce métier) pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

3.3.4.4RNA

Aux Etats-Unis, le Groupe se concentre essentiellement sur des activités de Conseil en ingénierie financière. Ces activités sont conduites à travers RNA. RNA est une société américaine, constituée sous la forme d'une *corporation*.

RNA a réalisé un PNB de 144,9M€(soit 16,9% du PNB consolidé du sous-groupe RCH) au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011 contre 147,7M€(soit 16,6% du PNB consolidé du Groupe) au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

3.3.4.5RCB

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 2 du présent Chapitre IV pour la présentation de RCB, dont les parts font l'objet de l'Apport Associés RCB.

3.3.5 Réglementation prudentielle

L'ACP a, le 28 mars 2011, délivré au Groupe une autorisation pour que la surveillance et le *reporting* prudentiels du Groupe, sur base consolidée, soient effectués directement au niveau de Paris Orléans (voir le paragraphe 4.3.1 du Chapitre III).

Le tableau ci-dessous présente les ratios de capital Tier 1, de solvabilité et de liquidité du sous-groupe RCH, bien que le sous-groupe RCH ne soit pas régulé, au cours des trois exercices clos les 31 mars 2009, 2010 et 2011.

| | Exercice clos le 31 mars 2009 | Exercice clos le 31 mars 2010 | Exercice clos le 31 mars 2011 | Minimum réglementaire ⁽¹⁾ |
|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|
| Ratio de capital Tier 1 | 10,7% | 11,7% | 15,2% | 4% |
| Ratio de solvabilité globale | 15% | 15,1% | 19,4% | 8% |
| Ratio d'endettement (<i>leverage ratio</i>) | 5,0x | 3,2x | 2,7x | - |

(1) Tel qu'en vigueur à la date du présent document.

3.3.6 Litiges et éléments exceptionnels

3.3.6.1 Litiges

RCH et ses filiales ne sont pas, et n'ont pas été dans un passé récent, partie à un litige susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation de RCH et de ses filiales prises dans leur ensemble.

3.4 Informations Financières

3.4.1 Comptes consolidés de RCH relatifs aux exercices clos les 31 mars 2009, 2010 et 2011

Le lecteur est invité à se reporter à l'Annexe 21 du présent document.

3.4.2 Rapports des contrôleurs légaux des comptes de RCH relatifs aux comptes consolidés de RCH des exercices clos les 31 mars 2009, 2010 et 2011

Le lecteur est invité à se reporter à l'Annexe 22 du présent document.

3.4.3 Tableau des filiales et participations de RCH

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 3.3.1 du Chapitre IV du présent document.

Le tableau ci-dessous présente les pourcentages d'intérêts et de contrôle des principales participations directes et indirectes de RCH à la date du présent document :

| | Pays d'activité | % de contrôle ⁽¹⁾ | % d'intérêts ⁽²⁾ |
|---|-----------------|------------------------------|-----------------------------|
| N M Rothschild & Son Limited | Royaume-Uni | 100 | 100 |
| Rothschild North America Inc. | Etats-Unis | 100 | 100 |
| Rothschild Europe BV | Pays-Bas | 50 | 50 |
| Rothschild & Cie Banque | France | 45 | 45 |
| Rothschilds Continuation Limited | Royaume-Uni | 100 | 100 |
| Rothschild Wealth Management (UK) Limited | Royaume-Uni | 82 | 82 |
| Rothschild Inc. | Etats-Unis | 100 | 100 |
| N M Rothschild & Sons (Brasil) Ltda. | Brésil | 100 | 100 |
| Rothschild Bank International Limited | Guernesey, CI | 100 | 100 |
| Rothschild Hong Kong Limited | Hong Kong | 100 | 100 |
| Rothschild (Singapore) Limited | Singapour | 100 | 100 |
| Rothschild (India) Private Limited | Inde | 100 | 100 |
| Rothschild Australia Limited | Australie | 100 | 100 |
| Five Arrows Capital AG | Suisse | 100 | 100 |
| Rothschild Asset Management Holdings AG | Suisse | 100 | 100 |
| Rothschild China Holding AG | Suisse | 100 | 100 |
| Rothschild Holding AG | Suisse | 74 | 74 |
| Rothschild Bank AG | Suisse | 74 | 74 |
| Rothschild Private Trust Holdings AG | Suisse | 74 | 74 |
| SCS Holdings SAS | France | 100 | 100 |

(1) La notion de « pourcentage de contrôle » correspond au pourcentage de droits de vote de la société considérée effectivement contrôlé par RCH.

(2) La notion de « pourcentage d'intérêts » correspond au pourcentage des droits financiers effectivement détenus par RCH dans la société considérée.

3.4.4 Informations concernant l'évolution récente de RCH

Comme indiqué au paragraphe 3.3.2.1 ci-dessus, le groupe RCH a enregistré sur le premier semestre un résultat net part du groupe de 8M€ au 30 septembre 2011. Ce résultat a bénéficié d'un bon premier trimestre mais a été pénalisé par un moins bon second trimestre impacté par la perte de confiance des marchés sur fonds d'incertitude sur la reprise de la zone euro. Les conditions de marché ne se sont pas rétablies sur la seconde moitié de l'année.

Les résultats semestriels du sous-groupe RCH au 30 septembre 2011 intègrent une provision sur le portefeuille de prêts de 7M€. Les provisions sur le portefeuille de prêts devraient se maintenir à ce niveau sur le second semestre.

En raison des incertitudes pesant sur l'économie mondiale, le sous-groupe RCH a procédé à une revue de ses opérations afin d'améliorer son efficacité opérationnelle. Ainsi, il est anticipé que des coûts liés à un plan de réorganisation interne comprenant des frais liés à des réductions d'effectif et à une révision de certains coûts immobiliers soient inclus dans les résultats du sous-groupe RCH sur le second semestre clôturant le 31 mars 2012.

Comme indiqué au paragraphe 4.7 du Chapitre III, le sous-groupe RCH a mis en place des plans de retraite à prestations définies auxquels participent certains de ses employés. Ces plans sont comptabilisés en accord avec la règle IAS 19. Au 31 mars 2011, la valeur nette des engagements de retraite s'élevait à 103M€ Au 30 septembre 2011, cette valorisation s'établissait à 146M€ principalement à cause de la baisse des taux d'intérêt utilisés dans la valorisation actuarielle des engagements de retraite. Au 31 mars 2012, la valeur nette des engagements de retraite est attendue en hausse à environ 170M€ du fait d'une baisse accentuée des taux d'intérêt utilisés dans l'actualisation des engagements. En accord avec la norme IAS 19 les gains et pertes actuariels, qui intègrent les évolutions de taux d'intérêt, sont directement comptabilisés en fonds propres.

Le bilan consolidé de RCH comprend certains actifs financiers qui sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées dans la réserve de revalorisation jusqu'à la vente de cet actif financier. Les actifs financiers ainsi comptabilisés regroupent les titres de dettes et de participation ainsi que des investissements dans des sociétés liées. Au 31 mars 2011, la réserve de revalorisation s'élevait à 108M€ puis à 94M€ au 30 septembre 2011 principalement en raison de la réévaluation à la baisse de certains titres. Cette réévaluation à la baisse s'est poursuivie jusqu'au 31 mars 2012, alors que la réserve de revalorisation devrait encore diminuer de quelques 20M€ Cette baisse est essentiellement due aux investissements dans les sociétés liées, qui comprennent les participations du sous-groupe RCH dans Paris Orléans (5,5%), Banque Privée Edmond de Rothschild (8,4%) et Rothschild Concordia AG (8,9%).

ANNEXES

| | |
|-----------|--|
| ANNEXE 1 | Comptes consolidés de Paris Orléans pour l'exercice clos le 31 mars 2009 |
| ANNEXE 2 | Comptes consolidés de Paris Orléans pour l'exercice clos le 31 mars 2010 |
| ANNEXE 3 | Comptes consolidés de Paris Orléans pour l'exercice clos le 31 mars 2011 |
| ANNEXE 4 | Informations financières semestrielles consolidées de Paris Orléans pour le semestre clos le 30 septembre 2011 |
| ANNEXE 5 | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de Paris Orléans pour l'exercice clos le 31 mars 2009 |
| ANNEXE 6 | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de Paris Orléans pour l'exercice clos le 31 mars 2010 |
| ANNEXE 7 | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de Paris Orléans pour l'exercice clos le 31 mars 2011 |
| ANNEXE 8 | Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières semestrielles consolidées de Paris Orléans pour le semestre clos le 30 septembre 2011 |
| ANNEXE 9 | Rapport des commissaires aux apports sur l'Apport Associés RCB, l'Apport FR et l'Apport RCH |
| ANNEXE 10 | Rapport du Président du Conseil de surveillance de Paris Orléans sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de l'exercice clos le 31 mars 2011 |
| ANNEXE 11 | Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de Paris Orléans sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de l'exercice clos le 31 mars 2011 |
| ANNEXE 12 | Rapport des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées conclues par Paris Orléans au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009 |
| ANNEXE 13 | Rapport des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées conclues par Paris Orléans au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 |
| ANNEXE 14 | Rapport des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées conclues par Paris Orléans au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 |
| ANNEXE 15 | Statuts de Paris Orléans |
| ANNEXE 16 | Nouveaux Statuts soumis au vote de l'Assemblée générale des actionnaires de Paris Orléans convoquée le 8 juin 2012 |
| ANNEXE 17 | Comptes consolidés de RCB pour les exercices clos le 31 décembre 2009, le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 |
| ANNEXE 18 | Rapports des commissaires aux comptes de RCB sur les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2009, le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 |
| ANNEXE 19 | Comptes sociaux de Financière Rabelais pour les exercices clos le 31 décembre 2009, le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 |
| ANNEXE 20 | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de Financière Rabelais pour les exercices clos le 31 décembre 2009, le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 |
| ANNEXE 21 | Comptes consolidés de RCH pour les exercices clos le 31 mars 2009, le 31 mars 2010 et le 31 mars 2011 |
| ANNEXE 22 | Rapports des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés de RCH pour les exercices clos le 31 mars 2009, le 31 mars 2010 et le 31 mars 2011 |

ANNEXE 1

Comptes consolidés de Paris Orléans pour l'exercice clos le 31 mars 2009

Comptes consolidés

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 MARS 2009

ACTIF

| <i>Chiffres en k€</i> | Notes | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|--|-------|-------------------|-------------------|
| Caisse et banques centrales | 4 | 744 734 | 35 977 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 1 | 44 804 | 46 805 |
| Instruments dérivés de couverture | 2 | 6 024 | 10 342 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 3 | 2 261 428 | 3 665 980 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 4 | 1 708 526 | 2 743 768 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 5 | 2 245 976 | 2 633 106 |
| Actifs d'impôts courants | | 21 848 | 28 585 |
| Actifs d'impôts différés | 18 | 110 993 | 80 344 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 6 | 226 400 | 274 427 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | 19 | 42 520 | 48 882 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 7 | 130 607 | 140 674 |
| Immeubles de placement | | 47 | 138 |
| Immobilisations corporelles | 8 | 142 355 | 118 452 |
| Immobilisations incorporelles | 9 | 174 044 | 179 426 |
| Écarts d'acquisition | 10 | 66 399 | 66 033 |
| TOTAL DES ACTIFS | | 7 926 705 | 10 072 939 |

PASSIF

| Chiffres en k€ | Notes | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|--|-------|------------------|-------------------|
| Banques centrales | | - | 73 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 1 | 118 458 | 111 142 |
| Instruments dérivés de couverture | 2 | 56 348 | 28 042 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 11 | 1 570 681 | 2 462 021 |
| Dettes envers la clientèle | 12 | 3 015 936 | 3 375 521 |
| Dettes représentées par un titre | 13 | 1 070 471 | 1 573 898 |
| Passifs d'impôts courants | | 9 884 | 16 651 |
| Passifs d'impôts différés | 18 | 49 796 | 57 109 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 14 | 541 742 | 642 273 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | 19 | 31 065 | 34 434 |
| Provisions | 15 | 93 137 | 61 163 |
| Dettes subordonnées | 16 | 159 845 | 254 098 |
| Capitaux propres | | 1 209 342 | 1 456 514 |
| Capitaux propres - Part du Groupe | | 501 115 | 632 655 |
| Capital | | 63 264 | 63 264 |
| Primes liées au capital | | 491 499 | 491 499 |
| Gains ou pertes latents ou différés | | (156 093) | (26 301) |
| Écarts d'évaluation sur actifs financiers disponibles à la vente | | (70 332) | 11 998 |
| Réserves de couverture de flux de trésorerie | | (8 414) | 267 |
| Réserves de conversion | | (77 347) | (38 566) |
| Réserves consolidées | | 55 686 | (4 939) |
| Résultat de l'exercice - Part du Groupe | | 46 759 | 109 132 |
| Intérêts minoritaires | | 708 227 | 823 859 |
| TOTAL DES PASSIFS | | 7 926 705 | 10 072 939 |

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 MARS 2009

| Chiffres en k€ | Notes | 2008/2009 | 2007/2008 | 2007/2008 Pro forma* |
|---|-------|----------------|----------------|-------------------------|
| + Produits d'intérêts | 20 | 441 268 | 224 841 | 607 025 |
| - Charges d'intérêts | 20 | (329 944) | (170 535) | (466 399) |
| + Commissions (Produits) | 21 | 576 167 | 264 031 | 822 402 |
| - Commissions (Charges) | 21 | (10 832) | (5 385) | (38 124) |
| +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 22 | 4 088 | (2 799) | (24 902) |
| +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 23 | 9 955 | 35 973 | 40 859 |
| + Produits des autres activités | 24 | 68 754 | 6 828 | 15 063 |
| - Charges des autres activités | 24 | (6 618) | (3 220) | (7 069) |
| Produit net bancaire | | 752 838 | 349 734 | 948 855 |
| - Charges générales d'exploitation | 25 | (576 596) | (240 218) | (771 771) |
| - Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | 26 | (17 872) | (8 883) | (21 089) |
| Résultat brut d'exploitation | | 158 370 | 100 633 | 155 995 |
| - Coût du risque | 27 | (139 965) | (73 135) | (104 749) |
| Résultat d'exploitation | | 18 405 | 27 498 | 51 246 |
| +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 7 | 25 667 | 57 773 | 72 223 |
| +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs | 28 | 54 771 | 61 217 | 62 054 |
| - Variations de valeurs des écarts d'acquisition | | - | | |
| Résultat avant impôt | | 98 843 | 146 488 | 185 523 |
| - Impôt sur les bénéfices | 29 | (22 792) | (20 538) | (23 836) |
| +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession | | - | | |
| Résultat net consolidé | | 76 051 | 125 950 | 161 686 |
| INTÉRÊTS MINORITAIRES | | 29 292 | 16 818 | 42 076 |
| RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE | | 46 759 | 109 132 | 119 610 |

| | | | |
|--|----|------|------|
| Résultat net - part du Groupe par action (en euros) | 31 | 1,61 | 4,42 |
| Résultat net - part du Groupe dilué par action (en euros) | 31 | 1,61 | 4,42 |
| Résultat net des activités poursuivies par action (en euros) | | 1,61 | 4,42 |
| Résultat net dilué des activités poursuivies par action (en euros) | | 1,61 | 4,42 |

* Informations financières consolidées pro forma présentées en application de l'Instruction N° 2007-05 du 2 octobre 2007 de l'Autorité des marchés financiers suite à la prise de contrôle du groupe Concordia BV par Paris Orléans au cours de l'exercice 2007/2008.

ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS AU 31 MARS 2009

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|--|-------------------|-------------------|
| Écarts actuariels | (73 890) | (5 690) |
| Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente | (190 009) | (128 191) |
| Intérêts de la dette subordonnée | - | (3 818) |
| Variations de valeur des instruments dérivés de couverture | (17 430) | 823 |
| Variations des écarts de conversion | (49 826) | (58 223) |
| Charge nette d'impôt | 54 438 | - |
| Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres | (276 717) | (195 099)* |
| Résultat de l'exercice | 76 051 | 125 950 |
| Total des produits et charges comptabilisés sur l'exercice | (200 666) | (69 149) |
| <i>Dont part du Groupe</i> | <i>(97 329)</i> | <i>4 050</i> |
| <i>Dont intérêts minoritaires</i> | <i>(103 337)</i> | <i>(73 199)</i> |

* Nets d'impôt.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| | Capital et réserves liées | | | Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS) | | | | Résultat net part du Groupe | Capitaux propres part du Groupe | Capitaux propres part des minoritaires | Total capitaux propres consolidés | |
|---|---------------------------|----------------|---------------------|--|-------------------------------|-------------------------------|---|-----------------------------|---------------------------------|--|-----------------------------------|------------------|
| | Capital au capital | Réserves liées | Titres auto-détenus | Réserves consolidées | liés aux écarts de conversion | liés à la réévaluation | Variations de valeur des instruments financiers | | | | | |
| | | | | | | Actifs disponibles à la vente | Instruments dérivés de couverture | | | | | |
| <i>Chiffres en k€</i> | | | | | | | | | | | | |
| CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2007 | 19 179 | 317 644 | (2 274) | 96 654 | (6 314) | - | 104 535 | (556) | 54 125 | 582 993 | 5 314 | 588 307 |
| Affectation du résultat | - | - | - | 54 125 | - | - | - | - | (54 125) | - | - | - |
| CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} AVRIL 2007 | 19 179 | 317 644 | (2 274) | 150 779 | (6 314) | - | 104 535 | (556) | - | 582 993 | 5 314 | 588 307 |
| Augmentation de capital | 44 085 | 173 855 | - | - | - | - | - | - | - | 217 940 | - | 217 940 |
| Élimination des titres autodétenus | - | - | (7 999) | - | - | - | (17 863) | - | - | (25 862) | (2 894) | (28 756) |
| Transactions dont le paiement est fondé sur des actions | - | - | - | (2 050) | - | - | - | - | - | (2 050) | (1 092) | (3 142) |
| Distribution 2008 au titre du résultat 2007 | - | - | - | (12 252) | - | - | - | - | - | (12 252) | - | (12 252) |
| Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires | - | - | - | (158 362) | - | - | - | - | - | (158 362) | - | (158 362) |
| Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires | 44 085 | 173 855 | (7 999) | (172 664) | - | - | (17 863) | - | - | 19 414 | (3 986) | 15 428 |
| Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres | - | - | - | 908 | - | - | (74 815) | 633 | - | (73 274) | (18 959) | (92 233) |
| Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat | - | - | - | 27 | - | - | (8 837) | (1) | - | (8 811) | (34 294) | (43 105) |
| Variation des écarts actuariels sur indemnités de fin de carrière | - | - | - | 1 023 | - | - | - | - | - | 1 023 | (6 712) | (5 689) |
| Intérêts sur dettes subordonnées à durée indéterminée | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (3 818) | (3 818) |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | - | - | - | - | - | 109 132 | 109 132 | 16 818 | 125 950 |
| Changement de méthodes comptables | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Variation de périmètre | - | - | - | (17 212) | (99) | - | 2 964 | (6) | - | (14 353) | 829 397 | 815 044 |
| Écarts de conversion et autres variations | - | - | - | 42 473 | (32 153) | - | 6 014 | 197 | - | 16 531 | 40 099 | 56 630 |
| CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2008 | 63 264 | 491 499 | (10 273) | 5 334 | (38 566) | - | 11 998 | 267 | 109 132 | 632 655 | 823 859 | 1 456 514 |
| Affectation du résultat | - | - | - | 109 132 | - | - | - | - | (109 132) | - | - | - |
| CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} AVRIL 2008 | 63 264 | 491 499 | (10 273) | 114 466 | (38 566) | - | 11 998 | 267 | - | 632 655 | 823 859 | 1 456 514 |
| Augmentation de capital | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Élimination des titres autodétenus | - | - | (1 006) | - | - | - | - | - | - | (1 006) | - | (1 006) |
| Transactions dont le paiement est fondé sur des actions | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Distribution 2009 au titre du résultat 2008 | - | - | - | (16 021) | - | - | - | - | - | (16 021) | (19 354) | (35 375) |
| Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires | - | - | - | 5 403 | (14 428) | - | (4 321) | (1 260) | - | (14 605) | 19 953 | 5 348 |
| Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires | - | - | (1 006) | (10 618) | (14 428) | - | (4 321) | (1 260) | - | (31 632) | 599 | (31 033) |
| Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres | - | - | - | - | 3 956 | - | (103 483) | (8 757) | - | (108 284) | (85 224) | (193 508) |
| Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat | - | - | - | - | - | - | 11 995 | - | - | 11 995 | 11 247 | 23 242 |
| Variation des écarts actuariels sur indemnités de fin de carrière | - | - | - | (29 391) | - | - | - | - | - | (29 391) | (25 208) | (54 599) |
| Intérêts sur dettes subordonnées à durée indéterminée | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (12 130) | (12 130) |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | - | - | - | - | - | 46 759 | 46 759 | 29 292 | 76 051 |
| Changement de méthodes comptables | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Variation de périmètre | - | - | - | (467) | 2 308 | - | 363 | 207 | - | 2 411 | (1 071) | 1 340 |
| Écarts de conversion et autres variations | - | - | - | (7 026) | (30 616) | - | 13 116 | 1 129 | - | (23 397) | (33 138) | (56 535) |
| CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2009 | 63 264 | 491 499 | (11 279) | 66 965 | (77 347) | - | (70 332) | (8 414) | 46 759 | 501 114 | 708 227 | 1 209 342 |

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

| Chiffres en k€ | 2008/2009 | 2007/2008 |
|---|------------------|--------------------|
| Résultat après impôt | 76 051 | 125 950 |
| +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 19 828 | 5 009 |
| - Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | - | - |
| +/- Dotations nettes aux provisions | 6 436 | (241) |
| +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | (25 667) | (34 498) |
| +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement | 103 498 | (4 013) |
| +/- (Produits)/charges des activités de financement | 9 816 | 3 487 |
| - Gain sur reclassement de dettes subordonnées en capitaux propres | (53 527) | - |
| +/- Autres mouvements | 2 570 | (3 818) |
| Impôts non décaissés | (29 197) | (14 231) |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | 109 808 | 77 645 |
| +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | 81 998 | (2 084 391) |
| +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle | 384 708 | 746 938 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | 43 246 | 56 088 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | (113 593) | 54 100 |
| Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | 396 359 | (1 227 265) |
| Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A) | 506 167 | (1 149 621) |
| +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations | 244 504 | 715 746 |
| +/- Flux liés aux immeubles de placement | - | 350 |
| +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | (45 536) | (1 960) |
| Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B) | 198 968 | 714 136 |
| +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | (35 070) | (131 292) |
| +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement | 15 234 | 122 893 |
| Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C) | (19 836) | (8 399) |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (D) | 116 | (168) |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D) | 685 415 | (444 052) |
| Entrée de périmètre | 71 | 921 865 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 461 652 | (16 161) |
| Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif) | 35 904 | - |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 425 748 | (16 161) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 1 147 138 | 461 652 |
| Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif) | 744 730 | 35 904 |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 402 408 | 425 748 |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE | 685 415 | (444 052) |

ANNEXE

Première partie : Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2008/2009 a présenté une situation contrastée d'une part entre son premier et son second semestre, et d'autre part selon les différentes activités.

Les activités bancaires, en particulier la Banque de financement et d'investissement, ont été affectées par la situation de *credit crunch* du secteur financier, et la récession économique généralisée dans les pays économiquement les plus développés. Malgré cet environnement particulièrement défavorable, les revenus sont demeurés satisfaisants. La diminution de l'activité de conseil en fusions et acquisitions, principalement en Europe, a été partiellement compensée par les performances obtenues sur les marchés émergents et dans le conseil en restructuration de dettes. Le coût du risque afférent aux activités bancaires a atteint 132,7m€ sur l'exercice, dont 37m€ de provisions collectives non affectées et 29m€ relatifs à l'exposition sur Lehman Brothers. Le solde se répartit entre des dépréciations constatées sur les produits structurés, sur les prêts accordés dans le cadre de montages de type LBO ou dans les secteurs immobilier et des ressources minières.

Par ailleurs, le secteur Banque de financement et d'investissement a bénéficié d'un produit non récurrent provenant du reclassement d'une dette subordonnée en capitaux propres, avec un impact net de 54,2m€ sur le compte de résultat consolidé.

Quant à l'activité de capital investissement, la cession en mai 2008 de la participation de 40 % détenue dans le centre commercial Manufaktura de Lodz en Pologne a constitué le fait majeur de l'exercice. Cette opération a permis de constater une plus-value part du Groupe de 50,3m€ sur la période. Sur le plan des investissements, après un rythme demeuré soutenu sur les premiers mois de l'exercice, un fort ralentissement a été opéré par la suite tant en termes de montants investis qu'en nombre de dossiers dans lesquels le Groupe a pris des intérêts.

Dans le cadre de l'élaboration de ses comptes annuels, le Groupe a décidé d'appliquer l'amendement d'IAS 39 adopté par la Commission européenne le 15 octobre 2008. Cela a permis d'effectuer à la date du 1^{er} juillet 2008 un reclassement à hauteur de 437,5m€ d'actifs financiers disponibles à la vente dans la catégorie des prêts et créances, ces actifs intégrant déjà à cette date une moins-value latente brute de 15,2m€. Ce reclassement n'a donné lieu à aucune incidence sur le compte de résultat de la période.

Deuxième partie : Base de préparation des états financiers

A. Informations relatives à l'entreprise

Les états financiers consolidés de l'exercice 2008/2009 du groupe Paris Orléans sont présentés conformément au référentiel IFRS en vigueur à la date d'arrêté, tel qu'adopté au sein de l'Union européenne par le règlement CE n° 1606/2002.

Ils couvrent la période allant du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 et sont préparés, sauf indication contraire, en milliers d'euros (k€). Pour le compte de résultat de l'exercice précédent, le groupe Paris Orléans a consolidé les comptes de Concordia BV par mise en équivalence du 1^{er} avril 2007 au 20 novembre 2007, puis par intégration globale à compter du 21 novembre 2007. En outre, un compte de résultat pro forma relatif à l'exercice

2007/2008 est présenté. Il a été établi en retenant l'hypothèse d'une prise de contrôle du sous-groupe Concordia BV effectuée au 1^{er} avril 2007.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire le 30 juin 2009.

La société mère du Groupe est Paris Orléans S.A., société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance dont le siège social était sis au 31 mars 2009 à l'adresse suivante : 23 bis, avenue de Messine 75008 Paris (302 519 228 RCS Paris). La société est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment B).

B. Principes généraux

En l'absence de modèle d'états de synthèse bancaires imposés par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n° 2004-R03 du 27 octobre 2004 de l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité.

Le Groupe applique l'ensemble des normes IAS (International Accounting Standards) / IFRS (International Financial and Reporting Standards) ainsi que leurs interprétations adoptées à la date d'arrêtés des comptes consolidés.

La convention du coût historique constitue la base d'évaluation retenue dans les comptes consolidés, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

La présente annexe a été établie en tenant compte de l'intelligibilité, de la pertinence, de la fiabilité, de la comparabilité et de la matérialité des informations fournies.

C. Nouvelle norme appliquée par le Groupe

Le 15 octobre 2008, l'Union européenne a adopté les amendements des normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».

Cet amendement de la norme IAS 39 offre la faculté, dans certaines conditions, de reclasser des actifs financiers non dérivés :

- de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers d'autres catégories ;

- de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers « prêts et créances ».

L'amendement de la norme IFRS 7 requiert la présentation de nouvelles informations relatives aux transferts visés par ces modifications.

Le Groupe a utilisé la faculté de reclassement offerte par la norme IAS 39 à compter du 1^{er} juillet 2008. L'incidence de ces amendements est décrite dans la note 3.

D. Norme non anticipée

La norme IFRS 8 qui a été adoptée dans le règlement CE n° 1358/2007 du 21 novembre 2007 et qui est applicable pour les exercices commençant le

1^{er} juillet 2009 n'a pas fait l'objet d'une application anticipée pour cet exercice.

Troisième partie : Règles et méthodes comptables

A. Méthodes de consolidation

1. Date d'arrêtés des comptes des sociétés ou sous-groupes consolidés

La société Paris Orléans et ses filiales, à l'exception de celles citées ci-après, sont consolidées sur la base d'un arrêté annuel (ou d'une situation) au 31 mars 2009. Francarep Inc, Les Domaines Barons de Rothschild (DBR), Continuation Investments NV (CINV), Rivoli Participation, le sous-groupe Rothschild & Cie Banque, SCS Holding, NM Rothschild & Sons (Mexico) SA de CV, Rothschild Mexico Guernsey Ltd le sont sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Dans l'éventualité où un événement ayant une incidence significative sur les comptes consolidés interviendrait entre la date d'arrêtés de la situation comptable de la filiale et le 31 mars 2009, celui-ci serait pris en compte dans les comptes consolidés du groupe Paris Orléans au 31 mars 2009.

2. Principes de consolidation

Les états financiers du Groupe sont établis au 31 mars 2009 et consolident les états financiers de la société et de ses filiales.

Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités *ad hoc*) dont le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités. Ce pouvoir résulte de la détention de plus de la moitié des droits de vote.

Pour qualifier le contrôle, les droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles sont pris en compte. Les filiales sont intégrées globalement à compter de la date où le Groupe en acquiert le contrôle et cesse de l'être le jour où le contrôle cesse.

Le Groupe utilise la méthode du coût d'acquisition pour comptabiliser l'entrée de la filiale dans le périmètre. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises. L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé en écart d'acquisition. Toutes les opérations intra-groupes, soldes et profits et pertes latents entre entités du Groupe sont éliminés lors de la consolidation. Une revue des règles et méthodes comptables utilisées par les filiales dans les états financiers remontés pour la consolidation est effectuée afin de s'assurer que celles-ci sont conformes à celles du Groupe.

Les états financiers des filiales du Groupe sont établis soit à la date de clôture de la société mère soit à une date qui ne lui est pas antérieure de plus de trois mois. Ils sont ajustés de toute transaction ou événement significatif intervenant entre ces deux dates.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité au sein de laquelle le Groupe exerce une influence notable, mais non le contrôle, sur les décisions de politique opérationnelle et de gestion financière. C'est généralement le cas lorsque le Groupe détient une participation supérieure à 20 %, mais inférieure ou égale à 50 % des droits de vote.

Les investissements du Groupe dans des entreprises associées font initialement l'objet d'une comptabilisation au coût. Ils sont ensuite augmentés ou diminués de la part du Groupe dans le résultat après acquisition ou par d'autres mouvements directement reflétés dans les capitaux propres de l'entreprise associée (méthode de la mise en équivalence). Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans cette entreprise associée, le Groupe cesse de comptabiliser les pertes ultérieures, sauf s'il encourt des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée. L'écart d'acquisition généré lors de l'acquisition d'une entreprise associée est inclus dans le coût de l'investissement (après déduction du cumul des pertes de valeur le cas échéant).

La quote-part du Groupe dans le résultat après impôt d'entreprises associées est calculée d'après des états financiers établis à une date qui n'est pas antérieure de plus de trois mois à la date du bilan consolidé. Ils sont ajustés de toute transaction ou événement significatif intervenant entre ces deux dates.

Coentreprises

Les coentreprises, dans lesquelles le Groupe a conclu un accord contractuel avec une ou plusieurs parties en vue d'entreprendre des activités en commun, peuvent prendre la forme d'une entité contrôlée conjointement ou d'une activité contrôlée conjointement.

Une entité contrôlée conjointement est une coentreprise qui implique la création d'une entité dans laquelle chaque coentrepreneur détient une participation. Les entités contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les activités contrôlées conjointement sont les coentreprises qui impliquent l'utilisation des actifs et d'autres ressources des coentrepreneurs eux-mêmes plutôt que la création d'une entité. Elles sont mises en équivalence.

Certaines des coentreprises sont des SCS (Sociétés en Commandite Simple). Le pourcentage d'intérêts figurant dans les comptes consolidés est calculé conformément aux dispositions statutaires applicables aux SCS.

3. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition prévue par la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise nouvellement acquise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

L'écart négatif est comptabilisé immédiatement en résultat.

L'écart positif dégagé lors de l'acquisition d'une entreprise est présenté au bilan sur une ligne distincte. Il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de

dépréciation au moins une fois par an (« impairment ») conformément aux dispositions de la norme IAS 36 telles que présentées au paragraphe « Dépréciation d'actifs » de la présente note.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêt et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les Réserves consolidées. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

4. Engagement de rachat accordé à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées en intégration globale

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires d'une filiale du Groupe consolidée par intégration globale un engagement de rachat de leur participation. Cet engagement de rachat correspond pour le Groupe à un engagement optionnel (vente d'option de vente).

Cet engagement est traité comptablement comme suit:

En application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif financier au titre de l'option de vente concédée aux actionnaires minoritaires de l'entité contrôlée de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique Passifs divers.

L'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable

que celui appliqué aux transactions relatives aux intérêts minoritaires. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des Intérêts minoritaires sous-jacents aux options et pour le solde en diminution des Réserves consolidées, part du Groupe.

Si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des minoritaires dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des Intérêts minoritaires et des Réserves consolidées, part du Groupe.

Tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux intérêts minoritaires faisant l'objet d'options de vente sont présentés dans la rubrique Intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé.

5. Information sectorielle

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 14 « Information sectorielle », le Groupe a retenu les secteurs d'information suivants :

Secteur de premier niveau : distinction entre trois activités exercées au sein du Groupe : Banque de financement et d'investissement, Banque privée et gestion d'actifs et Capital Investissement;

Secteur de deuxième niveau : ventilation géographique de l'activité. En ce qui concerne la ventilation géographique des activités, les zones retenues sont :

la France, le Royaume-Uni et îles Anglo-Normandes, la Suisse, l'Amérique du Nord, l'Asie et l'Australie et les autres pays d'Europe.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au Groupe. La ventilation par secteur géographique est basée sur la zone géographique de la société qui enregistre le produit ou qui est détentrice de l'actif.

B. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Résumé des jugements et estimations significatifs

Pour préparer des états financiers conformes aux méthodes comptables du Groupe, le management a été conduit à faire des hypothèses et à procéder à des estimations qui affectent la valeur comptable d'éléments d'actif et de passif, de charges et de produits. À chaque arrêté comptable, le groupe Paris Orléans tire ainsi les conclusions de ses

expériences passées et de l'ensemble des facteurs pertinents au regard de son activité.

Les principales incidences des estimations et hypothèses apparaissent au niveau des écarts d'acquisition, des actifs financiers disponibles à la vente et du coût du risque.

2. Opérations de change

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la société et de présentation des comptes du Groupe. Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués dans leur monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité.

Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie générés par les entités étrangères sont convertis dans la monnaie de présentation du Groupe au cours de change moyen de la période si ce cours est une approximation raisonnable des cours de change en vigueur aux dates de transaction. Leur bilan est converti au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change provenant de la conversion de l'investissement net dans les filiales des entreprises associées et des coentreprises étrangères sont comptabilisées en capitaux propres. Lors de la décomptabilisation d'une entité étrangère, les écarts de conversion y afférents sont enregistrés au compte de résultat comme un composant de la plus ou moins-value de cession.

Les transactions en devises sont comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au cours de change de clôture d'éléments monétaires libellés en devises sont comptabilisés au compte de résultat, sauf lorsqu'ils sont comptabilisés en capitaux propres au titre d'opérations de couverture de flux de trésorerie.

Les écarts de conversion sur actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat sont présentés comme un élément de l'écart de juste valeur au compte de résultat. En l'absence de relation de couverture, les écarts de conversion sur actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente sont enregistrés dans le poste Écarts d'évaluation sur actifs financiers disponibles à la vente dans les capitaux propres.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme faisant partie des actifs et des passifs de l'entité acquise et convertis au cours de clôture.

3. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont négociés dans le cadre de portefeuilles de transaction ou dans le cadre de la gestion des risques.

Les instruments dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques sont comptabilisés comme instruments de couverture lorsqu'ils sont qualifiés au regard de la norme IAS 39.

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont ensuite mesurés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées au compte de résultat. S'il existe une relation de couverture désignée entre un instrument de couverture et un élément couvert, la comptabilisation du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture et sur l'instrument couvert doit suivre les modalités définies par la norme IAS 39 en fonction de la relation de couverture.

Dérivés incorporés

Certains contrats hybrides contiennent à la fois un composant dérivé et un composant non dérivé.

Dans ce cas, le composant dérivé est qualifié de dérivé incorporé. Si les caractéristiques économiques et les risques des dérivés incorporés ne sont pas en étroite corrélation avec ceux du contrat concerné, et si le contrat hybride lui-même n'est pas comptabilisé à sa juste valeur par le compte de résultat, le dérivé incorporé est séparé et comptabilisé à sa juste valeur ; les gains et pertes étant comptabilisés au compte de résultat.

Le Groupe détient des CDOs (*Collateralised debt obligations*) qui sont des titres à revenus fixes considérés comme des instruments hybrides se décomposant en un contrat hôte, la partie dette de l'instrument, et un dérivé incorporé qui prend la forme d'un dérivé de crédit. Les variations de juste valeur des dérivés de crédit incorporés aux CDOs sont comptabilisées au compte de résultat dans les Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Comptabilité de couverture

Le Groupe peut appliquer soit la comptabilité de couverture de juste valeur, soit la comptabilité de couverture de flux de trésorerie, soit la couverture

d'investissements nets lorsque des opérations répondent aux critères de traitement comptable de la couverture tels que définis par IAS 39. À l'initiation de la couverture, le Groupe évalue si les dérivés de couverture répondent aux critères d'efficacité d'IAS 39 en comparant les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des instruments avec ceux des éléments couverts. Ensuite le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. Il enregistre également ses objectifs de gestion des risques, sa stratégie pour entreprendre l'opération de couverture et les méthodes adoptées pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture.

Après la mise en place de la couverture, l'efficacité est testée en permanence. La comptabilité de couverture cesse lorsqu'il est démontré qu'un dérivé n'est plus efficace, ou lorsque le dérivé ou l'élément couvert est décomptabilisé, ou lorsque la transaction prévue n'est plus attendue.

Comptabilité de couverture de juste valeur

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au compte de résultat, tout comme les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert.

Si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la différence entre la valeur comptabilisée de l'élément couvert à la fin de la relation de couverture et la valeur à laquelle elle aurait été comptabilisée si la couverture n'avait jamais existé est amortie sur la période restante jusqu'à la maturité de l'élément couvert. L'élément couvert est alors comptabilisé en adoptant la méthode du taux d'intérêt effectif. Si l'élément couvert est un actif financier disponible à la vente, l'ajustement est maintenu en capitaux propres jusqu'à la cession du titre concerné.

Comptabilité de couverture de flux de trésorerie

Les variations de juste valeur de la partie efficace des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie sont prises en compte dans les capitaux propres. Le gain ou la perte lié à la partie non efficace de la couverture est comptabilisé au compte de résultat.

Les montants cumulés dans les capitaux propres sont transférés au compte de résultat lorsque l'élément couvert a un impact sur le compte de résultat.

Lorsqu'on cesse de pratiquer la comptabilité de couverture, tout gain ou perte cumulé en capitaux propres demeure en capitaux propres et n'est comptabilisé dans le compte de résultat que lorsque l'opération prévue y est aussi comptabilisée. Dès lors que l'opération prévue n'est plus attendue, le solde cumulé dans les capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat.

Couverture d'investissements nets

Les couvertures des investissements nets à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie.

Tout gain ou perte sur l'instrument de couverture relatif à la partie efficace de la couverture est comptabilisé dans les capitaux propres ; le gain ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au compte de résultat. Les gains et pertes cumulés inscrits en capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat à la date de cession de l'investissement en devises.

4. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat naissent des variations de juste valeur des actifs financiers détenus à des

fins de transaction et d'actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

5. Produits d'honoraires et de commissions

Le Groupe perçoit des honoraires et des commissions pour les services fournis à ses clients. Les produits d'honoraires pour services de conseil et autres se subdivisent en deux grandes catégories : les honoraires perçus pour services fournis *pro rata temporis* qui sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les services sont fournis et les honoraires perçus à la réalisation d'un acte significatif ou à la survenance d'un événement, tel que la réalisation d'une transaction. Ces derniers sont comptabilisés lorsque l'acte s'est réalisé ou lorsque l'événement est survenu.

Les honoraires et les commissions faisant partie intégrante d'un prêt et les commissions d'engagement

sur prêts susceptibles de faire l'objet de tirages sont étalés (ainsi que les éventuels coûts directs associés) et comptabilisés sur l'ensemble de la durée du prêt par le biais d'un ajustement du taux d'intérêt effectif.

Les commissions de portefeuille et autres commissions de gestion sont comptabilisées d'après les contrats de service applicables. Les commissions de gestion d'actifs liées aux fonds d'investissement sont comptabilisées au cours de la période de fourniture du service. Le même principe est appliqué aux produits générés par les services de gestion de patrimoine, de prévision financière et de dépôt fournis de manière continue sur une longue période.

6. Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts représentent l'ensemble des intérêts découlant d'activités bancaires, y compris les activités d'octroi de prêts et de collecte de dépôts ainsi que des intérêts relatifs aux opérations de couverture et des intérêts sur dettes représentées par un titre. Les intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui sont reconnus à leur juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui permet d'égaliser les flux de trésorerie futurs estimés d'un instrument financier à sa valeur comptable. Il sert à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et à rattacher les intérêts à la période concernée (généralement la durée de vie attendue de l'instrument). Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, options de remboursement anticipé) mais ne tient pas compte des pertes sur crédit futures. Le calcul inclut l'intégralité des primes ou décotes payées ainsi que toutes les commissions et les coûts de transaction qui font partie intégrante du prêt ou de l'emprunt.

7. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date de négociation et décomptabilisés soit à la date de la vente, le cas échéant, soit à la date de maturité ou de remboursement.

Lors de la comptabilisation initiale, la norme IAS 39 exige que les actifs financiers soient classés dans les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par résultat, prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou actifs financiers disponibles à la vente. Le Groupe ne détient pas d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend les actifs financiers détenus en portefeuille de transaction (c'est-à-dire ceux principalement acquis dans le but d'être revendus à court terme), les dérivés qui ne sont pas considérés comme instruments de couverture et tous autres actifs financiers enregistrés à leur juste valeur par le compte de résultat à l'origine.

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, avec une comptabilisation immédiate des frais d'opération au compte de résultat et sont ensuite évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat en tant que Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat. Les produits d'intérêts et les dividendes des actifs financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat. Les pertes et les gains résultant de la décomptabilisation de tels instruments sont également enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts destinés à être cédés à court terme sont reclassés en Actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris tous les coûts de transaction, et sont ensuite évalués au coût amorti en adoptant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes relatifs à des prêts et créances ayant fait l'objet d'une décomptabilisation sont enregistrés en Produits des autres activités.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non dérivés qui sont soit considérés comme disponibles à la vente lors de leur comptabilisation initiale, soit ne sont pas classés dans les catégories décrites ci-dessus. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les coûts d'acquisition directs et cumulés, et ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les prêts et titres de dettes qui ne satisfont pas aux critères de classification des prêts et créances alors qu'ils sont cotés sur un marché actif.

Les gains et les pertes résultant des variations de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres jusqu'à ce que ces actifs soient cédés. Le gain ou la perte cumulé est alors transféré au compte de résultat. Les intérêts (déterminés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif), les dépréciations durables et les écarts de conversion sur les éléments monétaires sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont générés. Les dividendes sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au compte de résultat lorsque le droit du Groupe d'encaisser le dividende a été établi.

8. Reclassement d'actifs financiers

Lorsqu'un actif financier à revenus fixes ou déterminables, initialement enregistré dans la catégorie des Actifs financiers disponibles à la vente n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des Prêts et créances sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci. Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste

valeur à la date de reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie.

S'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en coût du risque au compte de résultat.

9. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Pour les instruments financiers enregistrés à la juste valeur, le prix ou les taux de marché sont utilisés pour déterminer la juste valeur en présence d'un marché actif (tel qu'un marché organisé), de telle sorte que la meilleure approche de la juste valeur d'un instrument financier est son prix de transaction.

Cependant, les prix de marché ne sont pas toujours disponibles pour certains actifs détenus ou passifs émis par le Groupe. En l'absence de cotation ou de taux disponibles sur un marché actif, les justes valeurs sont déterminées par des techniques d'actualisation ou d'autres techniques d'évaluation, utilisant des paramètres basés sur des conditions de marché existant à la date d'arrêt. Les évaluations peuvent être issues de cotations provenant de différentes sources. Lorsqu'un marché est considéré comme non liquide, le prix de cotation n'est pas considéré comme étant le prix de transaction à la clôture.

La juste valeur des participations cotées sur des marchés actifs est basée sur les cours acheteurs à la clôture. Pour les autres actifs financiers, le Groupe

définit la juste valeur en appliquant des techniques de valorisation appropriées. Celles-ci comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions normales de concurrence, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, des modèles de valorisation des options et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées par les acteurs du marché. Pour les titres non cotés de l'activité de Capital Investissement, une approche multicritère, qui tient compte de l'expérience des chargés d'investissement en matière de valorisation d'entreprises non cotées, est retenue.

Des techniques d'évaluation sont généralement appliquées pour les instruments dérivés de gré à gré, les titres de dette et de propriété non cotés. Les techniques et les modèles d'évaluation appliqués le plus souvent sont des méthodes d'actualisation de flux de trésorerie et des modèles d'évaluation des options. Les valeurs déterminées à la suite de l'application de ces techniques sont affectées de manière significative par le choix du modèle d'évaluation utilisé et les hypothèses faites sur les variables à retenir telles que les montants et la date de règlement des flux de trésorerie à venir, les taux d'actualisation, la volatilité et la solvabilité.

10. Dettes financières

À l'exception des instruments dérivés, qui sont classés à la juste valeur par le compte de résultat dès leur

comptabilisation initiale, toutes les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti.

11. Contrats de garantie financière

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte, que celui-ci encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer des paiements à l'échéance prévue aux termes d'un instrument d'emprunt. La comptabilisation initiale des passifs

liés à une garantie financière s'effectue à la juste valeur et la juste valeur initiale est amortie sur la durée de vie de la garantie. Les passifs liés à des garanties sont ensuite comptabilisés au coût amorti ou bien, si elle est plus élevée, à la valeur actualisée de tout paiement attendu (lorsqu'un paiement dans le cadre de la garantie est devenu probable).

12. Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise un actif financier du bilan lorsque :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- il transfère l'actif financier, y compris la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ; ou

- il transfère l'actif financier, en ne conservant ni ne transférant la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif, et en conservant plus le contrôle de l'actif concerné.

Dans le cas d'opérations de vente suivies d'un rachat immédiat, le Groupe considère qu'il conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et ne le décomptabilise pas.

13. Opérations de titrisation

Le Groupe a émis des titres de dettes ou conclu des accords de financement avec des prêteurs en vue de financer des actifs financiers spécifiques.

En général, tant les actifs que les passifs liés résultant de ces transactions continuent à être présentés dans le bilan du Groupe. Cependant, lorsque les risques et les avantages associés aux instruments financiers ont été transférés à un tiers, les actifs et les passifs sont partiellement ou intégralement décomptabilisés.

Les participations dans des actifs financiers titrisés peuvent être conservées ou prises sous la forme de dettes seniors ou subordonnées ou sous la forme d'autres participations résiduelles. Ces participations conservées sont généralement comptabilisées en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente.

14. Dépréciation des actifs financiers

Les actifs comptabilisés à leur coût amorti sont évalués à chaque clôture afin de déterminer s'il y a des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Des dépréciations sont appliquées si deux conditions sont réunies.

Premièrement, il doit y avoir une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes »).

Deuxièmement, cet événement générateur de pertes doit avoir une incidence sur les flux de trésorerie futurs

attendus de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peut être évaluée de manière fiable. Une preuve objective de la dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers consiste en des données observables sur les événements générateurs de pertes ci-après :

- difficultés financières significatives de l'émetteur ;
- octroi à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'envisagerait pas dans d'autres cas ;
- s'il devient probable que l'emprunteur fera faillite ou subira un autre type de restructuration financière.

Dépréciation des prêts et créances

Le Groupe commence par évaluer s'il existe une indication objective de dépréciation : individuellement pour les actifs financiers qui sont significatifs, et individuellement ou collectivement pour les actifs financiers qui ne sont pas significatifs pris individuellement. Les dépréciations sont calculées globalement pour toutes les pertes sur prêts qui font l'objet d'une évaluation individuelle de perte de valeur, lorsque ces pertes ont été encourues, mais non encore identifiées. L'évaluation collective est aussi utilisée pour des groupes de prêts homogènes qui ne sont pas considérés comme étant significatifs individuellement. S'il n'existe pas de preuve objective de perte de valeur pour un actif financier évalué individuellement, il est inclus dans une évaluation collective de perte de valeur avec d'autres actifs qui présentent des caractéristiques de risque similaires.

S'il y a une preuve objective de perte de valeur, le montant de la perte est mesuré par la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisée au taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. Le montant comptabilisé de l'actif est réduit par l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat.

Le calcul de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés pour un actif financier reflète les flux de trésorerie qui peuvent résulter des paiements d'intérêts prévus, des remboursements du principal ou d'autres paiements exigibles, y compris la liquidation du bien affecté en garantie, s'il est disponible. Pour l'estimation de ces flux de trésorerie, la direction émet des jugements sur la situation financière de la contrepartie et sur la valeur de tout bien donné en garantie ou toute garantie en faveur du Groupe. Chaque actif déprécié est évalué sur la base de ses caractéristiques, et le comité de crédit compétent examine la stratégie de réalisation et évalue les flux de trésorerie considérés comme recouvrables. La méthodologie et les hypothèses adoptées pour évaluer à la fois le montant et l'occurrence des flux de trésorerie futurs sont révisées régulièrement pour atténuer les différences entre les estimations de pertes et les pertes effectivement subies.

Les dépréciations pour risque de crédit évaluées collectivement couvrent les pertes de crédit inhérentes aux portefeuilles de créances dont les caractéristiques économiques sont similaires, lorsqu'il y a des preuves objectives qu'ils contiennent des créances qui ont subi une dépréciation, mais dont l'élément individuel déprécié ne peut pas encore être identifié. Pour les besoins d'une évaluation collective de la perte de

valeur, les actifs financiers sont regroupés sur la base de caractéristiques de risques de crédit similaires. Les flux de trésorerie futurs sont évalués sur la base des pertes historiques subies. Ces estimations font l'objet de révisions périodiques et sont ajustées pour refléter les effets de conditions actuelles qui n'ont pas affecté la période sur laquelle les pertes historiques subies sont basées et pour gommer les effets des conditions en vigueur durant la période historique qui n'existent pas actuellement.

La précision des dépréciations comptabilisées dépend de la précision des estimations faites par le Groupe sur les flux de trésorerie futurs pour les dépréciations évaluées individuellement et pour un type de contrepartie spécifique et des hypothèses et paramètres adoptés dans le modèle, pour déterminer les dépréciations collectives.

Une fois qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié par suite d'une perte de valeur, les intérêts encaissés sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif d'origine qui a été utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs lorsque l'on a mesuré la perte de valeur.

Si au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être imputée à un événement objectif qui s'est produit après que la perte de valeur a été comptabilisée, la perte de valeur comptabilisée précédemment est annulée en ajustant le compte de dépréciations pour créances irrécouvrables. Le montant de la reprise est intégré au compte de résultat.

Lorsqu'un prêt est irrécouvrable, il est déprécié. Les reprises au titre de prêts précédemment dépréciés sont enregistrées en diminution des pertes de valeur au compte de résultat de l'exercice.

Les prêts devant faire l'objet d'un test de dépréciation dont les échéances ont été renégociées et qui auraient été classés en impayés ou dépréciés s'ils n'avaient pas été renégociés, sont revus afin de déterminer s'ils doivent figurer dans les catégories dépréciés ou impayés.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à chaque clôture pour déterminer s'il y a des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié.

Pour les instruments de capitaux propres considérés comme disponibles à la vente, une baisse au moins égale à 20 % sur une durée au moins égale à six mois de la juste valeur de l'instrument en dessous de son

coût est considérée comme une indication d'une diminution durable de sa valeur. En présence d'une telle indication, la perte cumulée est sortie des capitaux propres et comptabilisée au compte de résultat. Les améliorations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres.

La perte de valeur des instruments de dette disponibles à la vente est basée sur les mêmes critères que tous les autres actifs financiers. Si au cours d'un exercice ultérieur, la juste valeur d'un instrument de dette considéré comme disponible à la vente augmente,

15. Classification des dettes et capitaux propres

En vertu des normes IFRS, le facteur déterminant pour différencier un instrument de dette d'un instrument de capitaux propres est l'existence d'une obligation contractuelle du Groupe d'apporter de la trésorerie (ou un autre actif financier) à une autre entité. Si ce type d'obligation contractuelle n'existe pas, le Groupe classera l'instrument financier en capitaux propres ; sinon il l'enregistrera au passif et le comptabilisera au coût amorti. En vertu des normes IFRS, la forme juridique de l'opération a la priorité sur sa nature économique pour la détermination de sa classification.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu de leurs caractéristiques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses rendant obligatoire

16. Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

L'écart d'acquisition sur une entreprise associée ou sur une filiale représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la part du Groupe dans les actifs identifiables nets acquis. Les immobilisations incorporelles identifiables sont celles qui peuvent être cédées séparément ou qui résultent de droits légaux, que ces droits soient ou non séparés.

L'écart d'acquisition est présenté pour son montant historique diminué des pertes de valeur cumulées. L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation chaque année, voire plus fréquemment si les circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait être trop élevée. L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins de la mise en œuvre des tests de dépréciation. Si la valeur actuelle nette de chacune des unités génératrices de trésorerie est insuffisante pour justifier

et si l'augmentation peut être objectivement imputée à un événement qui se produit après la comptabilisation de la perte de valeur au compte de résultat, cette perte de valeur est reprise par le biais du compte de résultat.

La perte comptabilisée au compte de résultat correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier comptabilisée auparavant dans le compte de résultat.

le paiement d'intérêts sont qualifiés d'instruments de dettes et classés en dettes subordonnées. Les charges d'intérêts qui s'y rapportent sont enregistrées au compte de résultat.

A contrario, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres et les intérêts qui s'y rapportent sont inscrits en intérêts minoritaires au compte de résultat.

Lorsqu'un événement supprime l'obligation de paiement d'intérêts par le Groupe attaché à une dette subordonnée, celle-ci est reclassée en capitaux propres à sa juste valeur. Lors de ce reclassement, le Groupe enregistre au compte de résultat la différence entre la valeur comptable et la juste valeur de l'instrument de capitaux propres.

sa valeur comptable, alors l'écart d'acquisition fait l'objet d'une dépréciation. Les pertes de valeur sur l'écart d'acquisition sont comptabilisées au compte de résultat et ne font pas l'objet de reprises.

Les profits et les pertes résultant de la déconsolidation d'une entité comprennent la valeur comptable de l'écart d'acquisition relatif à l'entité vendue.

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment les droits de propriété intellectuelle acquis, des marques identifiables et des relations clients, qui sont comptabilisés au coût historique diminué des amortissements, le cas échéant, et du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont réexaminées à chaque date d'arrêt afin de déterminer s'il existe des indications objectives de perte de valeur. Si de telles indications existent, un test de dépréciation est effectué.

17. Immeubles de placement

Ils correspondent aux actifs immobiliers donnés en location et sont comptabilisés à leur juste valeur, laquelle correspond à la valeur réévaluée dans le

cadre du passage au référentiel IAS/IFRS pour les autres actifs immobiliers. Cette valeur constitue le nouveau coût historique de ces actifs.

18. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût, ou au coût présumé, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Le coût comprend les charges directement imputables à l'acquisition de l'actif. Le coût présumé fait référence à la situation dans laquelle, lors de la transition aux normes IFRS, le Groupe a décidé, comme l'autorise *IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière*, de considérer la juste valeur d'un élément d'immobilisation corporelle comme étant son coût présumé.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire de manière à amortir le coût des actifs diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité résiduelle, qui s'établit de manière générale comme suit :

| | |
|--------------------------------|----------|
| • Matériel informatique | 3-5 ans |
| • Logiciels | 3-5ans |
| • Matériel de transport | 3-5 ans |
| • Mobilier et agencements | 3-10 ans |
| • Aménagements de locaux loués | 5-15 ans |
| • Immeubles | 50 ans |

La valeur résiduelle et les durées d'utilité des actifs sont examinées et éventuellement ajustées à chaque date de clôture.

Les plus ou moins-values de cession sont déterminées en comparant le prix de cession à la valeur comptable.

19. Dépréciation d'immobilisations corporelles

À chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances l'imposent, les immobilisations corporelles sont examinées afin d'établir s'il existe des indications de dépréciation. Si de telles indications sont avérées, ces actifs seront soumis à un test de dépréciation. Si les actifs sont dépréciés, leur valeur comptable est diminuée du montant de la dépréciation et celle-ci est comptabilisée au compte de résultat de l'exercice

au cours duquel elle intervient. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur une immobilisation corporelle peut faire l'objet d'une reprise lorsqu'un changement de circonstances entraîne une variation de l'estimation du montant récupérable pour cette immobilisation corporelle. La valeur comptable des immobilisations corporelles n'est augmentée que jusqu'à concurrence du montant qu'elle aurait eu si la perte de valeur initiale n'avait pas été comptabilisée.

20. Contrats de location-financement et contrats de location simple

Lorsque le Groupe est le bailleur

Contrats de location-financement

Lorsque le Groupe détient des actifs soumis à un contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements à recevoir au titre de la location est comptabilisée comme une créance. La différence entre la créance brute et la valeur actualisée de la créance est comptabilisée en tant que produit financier non acquis. Les revenus locatifs sont comptabilisés en créances d'intérêts sur la durée du contrat de location selon la méthode de l'investissement net (avant impôt), qui traduit un taux de rentabilité périodique constant.

Contrats de location simple

Les actifs acquis en vue de leur utilisation par des clients dans le cadre de contrats de location simple, y compris les coûts directs initiaux encourus par le bailleur lors de la négociation d'un contrat de location simple, sont incorporés à l'actif dans la catégorie adéquate des immobilisations corporelles. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire de manière à amortir la valeur de l'actif diminuée de sa valeur résiduelle attendue sur une période similaire à celle adoptée pour d'autres actifs de ce type.

Les produits de location simple et les coûts initiaux directs sont alors comptabilisés en autres produits opérationnels de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

21. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes ayant une échéance maximale de trois mois, y compris la trésorerie et les soldes détenus auprès de banques centrales, les certificats de dépôt, les prêts et créances sur établissements de crédit ainsi que les placements de trésorerie à court terme (durée de placement recommandée inférieure à 3 mois) ayant pour caractéristiques un niveau de liquidité élevé (cession possible de façon journalière

22. Retraites

Le Groupe a mis en place plusieurs régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, financés ou non, soit à cotisations définies, soit à prestations définies. Pour les régimes à cotisations définies, les cotisations dues au titre de la période comptable sont comptabilisées au compte de résultat.

Les régimes de retraite à prestations définies sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 *Avantages au personnel*. Le montant comptabilisé au bilan au titre de régimes à prestations définies est la différence éventuelle entre la valeur actualisée de

23. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a conclu des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui ont été réglées en espèces. Lorsque des paiements fondés sur des actions sont utilisés pour rémunérer les services de membres du personnel, la juste valeur des services reçus est initialement évaluée par référence à la juste valeur des instruments qui leur sont attribués. Le coût des services est comptabilisé en charges de personnel dans le compte de résultat. Il fait l'objet d'une nouvelle évaluation à chaque date d'arrêt ainsi qu'à la date de règlement. Les droits acquis sont pris en compte lors de la liquidation des droits.

Lorsque le Groupe est le locataire

Le Groupe a conclu des contrats de location simple. Le montant total des paiements effectués au titre des contrats de location simple sont imputés au compte de résultat en charges d'exploitation de manière linéaire sur la durée du contrat.

ou au minimum hebdomadaire) et un risque faible de changement de valeur (régularité de la performance et indice de volatilité inférieur à 0,5). S'agissant principalement de SICAV et de fonds communs de placement monétaires classés dans la catégorie des OPCVM monétaires en euros définie par les autorités de régulation, ces derniers remplissent les conditions énumérées ci-avant.

À la clôture, ces équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur avec une contrepartie en résultat.

l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime. Des actuaires indépendants calculent l'obligation au titre des prestations définies selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle des obligations est déterminée en actualisant les sorties de trésorerie futures estimées sur la base des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans les devises dans lesquelles les avantages seront payés et qui ont une durée restant à courir proche de la maturité du passif comptabilisé au titre des retraites.

Les prêts sans intérêts accordés aux membres du personnel sont présentés selon la norme IAS 39 en comptabilisant le prêt à sa juste valeur (c'est-à-dire à sa valeur actualisée). Le coût relatif à l'avantage consenti au personnel est échelonné sur la période durant laquelle il en bénéficiera. En pratique, l'effet de cette opération est compensé au compte de résultat par l'étalement de la décote sur le prêt durant la même période.

24. Fiscalité

L'impôt sur les bénéfices et les impôts différés sont comptabilisés au compte de résultat, sauf s'ils sont liés à des éléments comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés sont calculés suivant la méthode du report variable, en ne considérant que les différences temporelles entre les bases taxables des actifs et passifs et leur valeur comptable. L'impôt différé est déterminé sur la base des taux d'impôt et des lois dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les principales différences temporelles apparaissent à la suite de décalages dans la répartition des bénéfices, d'amortissement d'immobilisations corporelles, de réévaluation de certains instruments financiers,

y compris des dérivés, de provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et de déficits fiscaux reportables.

Les actifs d'impôts différés, y compris les déficits fiscaux reportables, ne sont comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel ils pourront s'imputer.

Il n'est pas comptabilisé de passifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles taxables se rapportant aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, lorsque le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

25. Dividendes

Les dividendes versés sur actions ordinaires sont comptabilisés en capitaux propres au cours de l'exercice pendant lequel ils sont votés par les actionnaires de la

Société lors de l'Assemblée générale ou bien, dans le cas d'acomptes sur dividendes, lorsque ceux-ci sont payés.

26. Activités fiduciaires

Le Groupe intervient à titre de dépositaire et à d'autres titres fiduciaires qui aboutissent à la détention ou au placement d'actifs au nom de clients. Ces actifs,

ainsi que les produits qui en découlent, sont exclus des présents états financiers, puisqu'il ne s'agit pas d'actifs ou de produits du Groupe.

27. Provisions et passifs éventuels

Des provisions ne sont comptabilisées que lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé. En outre, il doit être probable qu'un transfert d'avantages économiques soit requis pour éteindre l'obligation, et il doit être possible d'établir une estimation fiable du montant de l'obligation.

Le Groupe comptabilise des provisions sur des contrats déficitaires lorsque les avantages attendus d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables à engager pour satisfaire aux obligations contractuelles.

Les passifs éventuels sont, soit des obligations éventuelles résultant d'événements passés dont l'existence sera confirmée par un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle du Groupe, soit des obligations présentes qui ne sont pas comptabilisées parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou parce que le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable. Les passifs éventuels significatifs sont présentés en annexe, sauf si la probabilité d'un transfert d'avantages économiques est faible.

28. Matières premières

Lorsque des stocks d'argent-métal et d'or sont essentiellement acquis en vue de leur vente dans un avenir proche et de dégager un bénéfice sur les fluctuations de prix ou de la marge du courtier arbitragiste, ils sont évalués à la juste valeur diminuée

des coûts de cession. Les variations de juste valeur de ces stocks sont comptabilisées au compte de résultat. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif pour les matières premières concernées, elles sont évaluées au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

29. Actifs non courants destinés à être cédés

Les actifs non courants destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable, que les actifs ou le Groupe destinés à être cédés sont disponibles en vue d'une vente immédiate dans leur état actuel et que la direction s'est engagée à la vente. La vente devrait être considérée comme conclue sur le plan comptable dans un délai d'un an à compter de la date de la classification.

Immédiatement avant la classification initiale en tant qu'actifs non courants destinés à être cédés,

la valeur comptable des actifs et des passifs est évaluée conformément à la norme applicable. Après la classification en tant qu'actif détenu en vue de la vente, l'actif doit être évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente si celle-ci est inférieure. Une dépréciation est comptabilisée en résultat pour toute diminution initiale ou ultérieure de la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de cession. Tout profit au titre d'une augmentation ultérieure de la juste valeur diminuée des coûts de cession est comptabilisé au compte de résultat dans la mesure où il n'excède pas le cumul des dépréciations antérieurement comptabilisées.

Quatrième partie : Gestion des risques associés aux instruments financiers

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère sont présentés ci-après :

A. Gouvernance

Afin de faciliter la gestion des risques au sein du groupe Paris Orléans et de ses principales filiales, le Directoire et le Conseil de surveillance s'appuient sur des fonctions et des responsabilités par l'intermédiaire de différents comités, dont certains sont au niveau du Groupe, d'autres au niveau de la principale filiale opérationnelle, à savoir RCH, holding juridique des activités bancaires.

Comités Groupe :

- Comité d'Audit Groupe
- Comité des Risques Groupe
- Comité Compliance Groupe

Comités RCH:

- Group Management Committee
- Banking Management Committee
- Global Investment Banking Committee
- Private Banking and Trust Executive Board
- Global Assets and Liabilities Committee
- Group Remuneration and Nominations Committee

La composition de ces divers comités est revue régulièrement.

La gestion des risques est coordonnée directement au niveau de Paris Orléans, aidé par le directeur des risques du sous-groupe RCH, lui-même appuyé par des équipes de contrôle des risques propres à chacune des entités les plus importantes.

Le directeur juridique de Paris Orléans s'assure, avec les responsables de la conformité des sous-groupes RCH et RCB, de la conformité du Groupe avec l'ensemble des lois et règlements applicables aux activités.

La responsabilité de la surveillance des risques repose sur les activités des différents comités, qui approuvent les politiques, définissent les limites internes, contrôlent les exceptions et font des recommandations en matière de risques de marché, de crédit, de liquidité et de risque opérationnel. La liquidité est également surveillée au niveau du sous-groupe RCH avec l'instauration de limites internes au niveau des sociétés considérées individuellement.

Les risques des principales filiales opérationnelles du Groupe peuvent être classés de la manière suivante :

Le risque de crédit naît à l'occasion du défaut de contreparties ou de clients au moment de faire face à leurs obligations. Le risque est géré et contrôlé au travers de procédures de documentation des prêts consentis, de politique d'octroi de crédit et de la surveillance et la revue des procédures d'une manière indépendante des directions opérationnelles.

Le risque de marché naît des changements dans la valeur de marché des actifs et des passifs.

Les instruments financiers, comprenant des instruments dérivés, sont utilisés pour proposer à la clientèle des solutions permettant d'atteindre leurs objectifs commerciaux. Les instruments financiers sont aussi utilisés pour gérer l'exposition du Groupe aux risques de marché nés de l'évolution des taux de change, des taux d'intérêts et des niveaux de volatilité. Le risque de marché lié aux activités de portefeuille de transaction fait l'objet de limites internes, et est évalué et contrôlé de manière indépendante du personnel des salles de marché.

Le risque de liquidité est généré par les activités bancaires, notamment celles liées au financement de crédit. La liquidité se mesure en classant les actifs et passifs en fonction de leur date d'échéance, et en comparant pour chaque période le solde net.

Le risque opérationnel, qui est inhérent à toute activité commerciale, est le risque de perte engendré par un défaut en matière de contrôle interne, de processus opérationnels ou des systèmes d'information ou bien par un événement extérieur. La clé de voûte de la gestion du risque opérationnel est la maintenance d'un système de contrôle interne fort.

Des audits indépendants et externes sont effectués selon un rythme annuel au niveau des filiales opérationnelles. Ces derniers sont renforcés par des missions effectuées par l'audit interne de RCH et donnent lieu à des rapports transmis aux comités d'audit des sociétés concernées et au comité d'audit de RCH.

B. Risque de crédit

Le risque de crédit naît de l'exposition du Groupe au défaut d'une contrepartie du fait de ses activités de prêts à la clientèle, de la gestion de portefeuilles de transaction et d'opérations sur le portefeuille titres.

Les limites relatives au risque de crédit sont données, soit par le Directoire de Paris Orléans pour les activités de capital investissement, soit par le Comité de gestion et le Comité de crédit de NM Rothschild and Sons Limited (NMR), filiale bancaire la plus importante du Groupe. Le comité de crédit de NMR revoit chaque semaine les expositions sur un même bénéficiaire et fait ses recommandations en matière d'octroi de crédit. Des limites au risque de crédit sont instaurées, le cas échéant, par client ou contrepartie, par secteur économique et par pays.

L'exposition au risque de crédit est gérée par une analyse détaillée de la solvabilité du client ou de la

L'utilisation d'instruments financiers est fondamentale pour l'activité de banque et de trésorerie du Groupe. Le Groupe propose une gamme de produits de prêts à ses clients et refinance ses activités au moyen de dépôts de la clientèle, par l'émission de titres de créances négociables et par d'autres emprunts.

Le Groupe investit dans des titres de dettes dans le but de dégager une marge d'intérêt sur son coût de refinancement et de constituer un portefeuille d'actifs mobilisables pour l'aider dans sa gestion du risque de liquidité et pour la couverture de ses flux de trésorerie futurs. Il utilise des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de la clientèle, pour compte propre dans le cadre d'un portefeuille de transaction et pour gérer son exposition au risque de taux et au risque de change. Une information détaillée sur les instruments financiers dérivés et les stratégies de couverture du Groupe est présentée en notes 1 et 2.

Les principaux risques naissant des activités du Groupe dans lesquels des instruments financiers sont utilisés sont les suivants :

- Risque de crédit ;
- Risque de marché ;
- Risque de liquidité.

contrepartie préalablement à toute exposition et par la surveillance continue, par la suite, de cette solvabilité. Une partie significative des expositions nées des prêts accordés par le Groupe est minorée par la garantie obtenue sur des biens immobiliers ou d'autres actifs. Le Groupe surveille la valeur des sûretés obtenues. Le Groupe utilise aussi des accords de *netting* avec les contreparties pour réduire son exposition au risque de crédit. Pour ce qui est de la surveillance de l'exposition née des prêts et des titres de dette, l'évaluation prend en compte l'encours nominal auquel viennent s'ajouter les intérêts courus. L'évaluation du risque de crédit sur instruments dérivés est effectuée en prenant la valeur de remplacement actuelle de l'instrument à laquelle est ajoutée, le cas échéant, une provision pour couvrir un changement potentiel de la valeur de remplacement.

Le Directoire de Paris Orléans et le Comité de crédit de NMR revoient l'exposition sur les prêts et titres de dettes selon un rythme trimestriel et dans ce but ont adopté la classification suivante :

| | |
|---|--|
| Catégorie 1 | Les expositions où le paiement du principal et des intérêts ne sont pas remis en question et sont conformes aux engagements contractuels initiaux. |
| Catégorie 2 | Les expositions où le paiement du principal et des intérêts ne sont pas remis en question mais nécessitent une surveillance particulière de la situation financière du débiteur (ex. difficultés commerciales rencontrées par le client sur son marché, perte d'avantages compétitifs, changements réglementaires ou de l'avantage concurrentiel du client, conséquences d'une variation des cours des devises ou d'un autre facteur). |
| Catégorie 3 | Les expositions pour lesquelles une détérioration de la situation financière du client est avérée. La situation du client nécessite une surveillance particulière de la part des chargés d'affaires bien que le risque de défaut ne soit pas considéré comme étant à provisionner. |
| Actifs financiers en souffrance mais non dépréciés | Un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Les actifs financiers en souffrance mais non dépréciés sont les expositions sur lesquelles le risque n'est pas considéré comme étant à provisionner malgré un défaut de paiement observé au regard des obligations contractuelles. |
| Catégorie 4 | Les expositions pour lesquelles une dépréciation doit être comptabilisée sur une partie du prêt, le recouvrement de tout ou partie de la créance est attendu. |
| Catégorie 5 | Les expositions pour lesquelles une dépréciation doit être comptabilisée sur la totalité du prêt, le non-recouvrement d'une partie significative de la créance est attendu. |

Les autres entités du Groupe ventilent leur exposition au risque de contrepartie en utilisant ces catégories dans leurs rapports pour le compte du Groupe.

Les expositions en catégories 2 et 3 ont été augmentées au cours de l'exercice, en conséquence de la dégradation de l'environnement économique dans tous les secteurs d'activités et d'une baisse du prix des matières premières. Plusieurs crédits immobiliers ont été classés dans ces catégories en raison de l'augmentation du ratio Dette/Valeur de l'actif (« loan to value »), bien que la plupart soient financés par les loyers reçus.

Quand les intérêts ne sont pas intégralement versés, une provision a été constatée. Les crédits commerciaux ont également été classés

en catégories 2 et 3 dès l'apparition d'un critère de sous-performance, ce qui coïncide la plupart du temps avec une rupture de *covenant*.

Les actifs financiers disponibles à la vente – titres à revenus fixes, incluent la valorisation des dérivés incorporés à des CDO (*Collateralised Debt Obligations*) qui sont comptabilisés comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat. À titre indicatif, la valorisation de ces instruments au 31 mars 2008 était de 41,7m€.

Les tableaux suivants détaillent l'exposition maximale au risque de crédit au 31 mars 2009 et au 31 mars 2008 des actifs financiers comportant un risque de crédit significatif, hors prise en compte des contre-garanties reçues.

| Chiffres en k€ | Catégorie 1 | Catégorie 2 | Catégorie 3 | En souffrance mais non dépréciés | Catégories 4 et 5 | Dépréciations | 31/03/2009 |
|--|------------------|----------------|----------------|----------------------------------|-------------------|------------------|------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat (investissements en actions exclus) | 41 661 | - | - | - | - | - | 41 661 |
| Instruments dérivés de couverture | 6 024 | - | - | - | - | - | 6 024 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 1 708 526 | - | - | - | - | - | 1 708 526 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 830 855 | 264 053 | 120 145 | 14 320 | 119 448 | (102 845) | 2 245 976 |
| Actifs financiers disponibles à la vente - Titres à revenus fixes | 1 614 820 | 65 300 | 51 582 | - | 106 869 | (64 276) | 1 774 295 |
| Autres actifs financiers | 148 666 | 685 | - | 4 658 | 8 426 | (6 102) | 156 333 |
| Sous-total actifs | 5 350 552 | 330 038 | 171 727 | 18 978 | 234 743 | (173 223) | 5 932 815 |
| Engagements et garanties | 220 811 | 14 447 | 19 108 | - | 2 409 | - | 256 775 |
| TOTAL | 5 571 363 | 344 485 | 190 835 | 18 978 | 237 152 | (173 223) | 6 189 590 |

| Chiffres en k€ | Catégorie 1 | Catégorie 2 | Catégorie 3 | En souffrance mais non dépréciés | Catégories 4 et 5 | Dépréciations | 31/03/2008 |
|--|------------------|----------------|---------------|----------------------------------|-------------------|------------------|------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat (investissements en actions exclus) | 46 805 | - | - | - | - | - | 46 805 |
| Instruments dérivés de couverture | 10 342 | - | - | - | - | - | 10 342 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2 743 763 | - | - | 5 | - | - | 2 743 768 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 2 444 737 | 135 402 | 17 640 | 33 075 | 68 379 | (66 127) | 2 633 106 |
| Actifs financiers disponibles à la vente - Titres à revenus fixes | 3 126 671 | 34 230 | - | - | 41 963 | (32 791) | 3 170 073 |
| Autres actifs financiers | 192 683 | - | - | 2 505 | 8 117 | (7 490) | 195 815 |
| Sous-total actifs | 8 565 001 | 169 632 | 17 640 | 35 585 | 118 459 | (106 408) | 8 799 909 |
| Engagements et garanties | 466 290 | 33 624 | - | - | - | - | 499 914 |
| TOTAL | 9 031 291 | 203 256 | 17 640 | 35 585 | 118 459 | (106 408) | 9 299 823 |

1. Actifs en souffrance mais non dépréciés

Le tableau suivant détaille les actifs en souffrance mais non dépréciés en fonction de leur date d'exigibilité :

| Chiffres en k€ | 31/03/2009 | | | | | 31/03/2008 | | | | |
|--|----------------------------------|-------------------|-----------------|------------|---------------|----------------------------------|-------------------|-----------------|------------|---------------|
| | En souffrance mais non dépréciés | | | | | En souffrance mais non dépréciés | | | | |
| | < 3 mois | > 3 mois < 6 mois | > 6 mois < 1 an | > 1 an | TOTAL | < 3 mois | > 3 mois < 6 mois | > 6 mois < 1 an | > 1 an | TOTAL |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | - | - | - | - | - | 5 | - | - | - | 5 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 8 836 | 2 100 | 3 384 | - | 14 320 | 24 821 | 5 902 | 2 352 | - | 33 075 |
| Autres actifs financiers | - | 2 566 | 1 647 | 445 | 4 658 | - | 1 336 | 920 | 249 | 2 505 |
| TOTAL | 8 836 | 4 666 | 5 031 | 445 | 18 978 | 24 826 | 7 238 | 3 272 | 249 | 35 585 |

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers qui auraient été classés en créances impayées ou dépréciées si les termes de l'emprunt ou du titre de dette n'avaient pas été renégociés au cours de l'année :

| Chiffres en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Prêts et avances sur la clientèle | 30 037 | 25 805 |
| Titres de dettes | - | 478 |
| TOTAL | 30 037 | 26 283 |

2. Sûretés

Le Groupe détient des sûretés en garantie des prêts et avances consentis et des titres de dettes détenus. Les évaluations à la juste valeur de ces garanties sont faites au moment de l'emprunt et sont revues lorsque le prêt fait l'objet d'un test de dépréciation individuel.

Les sûretés peuvent prendre des formes différentes.

Les crédits immobiliers sont garantis par une hypothèque sur le bien immobilier (85 % des encours immobiliers possèdent une hypothèque de premier rang, 93 % au 31 mars 2008) et peuvent se voir également allouer d'autres sûretés ou garanties. Toutes les créances immobilières sont évaluées à l'origine et sont susceptibles d'être réévaluées périodiquement durant la vie du prêt.

Les expositions nées des LBO sont garanties par des sûretés réelles et personnelles sur l'emprunteur. La valeur de ces sûretés varie dans le temps et dépend du type d'actif donné en garantie, de la juridiction de l'emprunteur et de la faculté pour l'emprunteur de disposer de la société comme de ses biens propres.

Les créances dans le secteur des ressources naturelles sont quasiment toutes garanties. Les sûretés peuvent prendre la forme de titres de créances convertibles, d'hypothèques ou de garanties sur les

flux de trésorerie générés sur le financement de matières premières.

L'exposition sur le financement de biens d'équipement est garantie par des actifs qui peuvent être des factures, des immobilisations corporelles, des stocks ou des biens immobiliers.

Le tableau suivant donne une estimation de la juste valeur des sûretés détenues par le Groupe en garantie des prêts à la clientèle dépréciés individuellement ou en souffrance mais non dépréciés.

| Chiffres en k€ | 31/03/2009 | | 31/03/2008 | |
|--|-------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| | En souffrance mais non dépréciés | Dépréciations individuelles | En souffrance mais non dépréciés | Dépréciations individuelles |
| Biens immobiliers | 4 725 | 22 701 | 11 607 | 2 426 |
| Garanties et charges fixes/ variables | - | 6 568 | - | - |
| Véhicules commerciaux et autres équipements | 8 217 | 21 265 | 9 760 | 23 706 |
| TOTAL | 12 942 | 50 534 | 21 367 | 26 132 |
| JUSTE VALEUR | 14 320 | 119 448 | 33 075 | 68 379 |

3. Analyse du risque de crédit

Le Groupe suit son exposition au risque de crédit par zone géographique et par secteur d'activité. Les tableaux suivants présentent une ventilation de l'exposition au risque de crédit au 31 mars 2009 et au 31 mars 2008.

a) Risque de crédit par zone géographique

La zone géographique se rapportant aux prêts et créances est celle de l'emprunteur. La zone géographique des titres de dette est celle de l'émetteur du titre.

| Chiffres en k€ | Royaume-Uni et Iles Anglo- Normandes | Reste Europe | États-Unis et Canada | Amérique latine | Australie et Asie | Autre | 31/03/2009 |
|--|--|------------------|-------------------------|--------------------|----------------------|---------------|------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat (investissements en actions exclus) | 18 233 | 23 352 | 68 | - | 8 | - | 41 661 |
| Instruments dérivés de couverture | 6 024 | - | - | - | - | - | 6 024 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 959 215 | 571 298 | 133 975 | 14 606 | 26 027 | 3 405 | 1 708 526 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 183 326 | 815 021 | 71 393 | 88 834 | 36 213 | 51 189 | 2 245 976 |
| Actifs financiers disponibles à la vente - Titres à revenus fixes | 330 219 | 1 164 145 | 205 210 | 9 430 | 65 291 | - | 1 774 295 |
| Autres actifs financiers | 43 893 | 52 441 | 28 933 | 1 410 | 23 623 | 6 033 | 156 333 |
| Sous-total actifs | 2 540 910 | 2 626 257 | 439 579 | 114 280 | 151 162 | 60 627 | 5 932 815 |
| Engagements et garanties | 80 286 | 111 499 | 52 902 | 1 185 | 3 481 | 7 422 | 256 775 |
| TOTAL | 2 621 196 | 2 737 756 | 492 481 | 115 465 | 154 643 | 68 049 | 6 189 590 |

| <i>Chiffres en k€</i> | Royaume-Uni et Iles Anglo- Normandes | Reste Europe | États-Unis et Canada | Amérique latine | Australie et Asie | Autre | 31/03/2008 |
|--|--|------------------|-------------------------|--------------------|----------------------|----------------|-------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat (investissements en actions exclus) | 24 833 | 17 589 | 1 088 | 2 657 | 637 | 1 | 46 805 |
| Instruments dérivés de couverture | 10 042 | - | 300 | - | - | - | 10 342 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 1 588 357 | 945 414 | 164 774 | 19 642 | 23 798 | 1 783 | 2 743 768 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 369 305 | 866 248 | 104 999 | 189 728 | 59 126 | 43 700 | 2 633 106 |
| Actifs financiers disponibles à la vente - Titres à revenus fixes | 645 405 | 2 026 152 | 310 302 | 8 355 | 100 865 | 78 994 | 3 170 073 |
| Autres actifs financiers | 26 041 | 143 239 | 7 220 | 375 | 11 567 | 7 373 | 195 815 |
| Sous-total actifs | 3 663 983 | 3 998 642 | 588 683 | 220 757 | 195 993 | 131 851 | 8 799 909 |
| Engagements et garanties | 194 859 | 172 280 | 98 293 | 1 677 | 25 320 | 7 485 | 499 914 |
| TOTAL | 3 858 842 | 4 170 922 | 686 976 | 222 434 | 221 313 | 139 336 | 9 299 823 |

b) Risque de crédit par secteur d'activité

L'analyse des secteurs d'activité est basée sur la classification Global Industry Classification Standards (GICS)

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|-----------------------|-------------------|------------------|
| Financier | 3 453 335 | 5 710 032 |
| Immobilier | 719 563 | 827 519 |
| Personnes privées | 529 776 | 647 799 |
| Industrie | 338 744 | 429 799 |
| Matériaux | 280 905 | 429 502 |
| Produits manufacturés | 232 488 | 386 091 |
| Énergie | 145 398 | 167 404 |
| Télécommunications | 119 871 | 139 253 |
| Produits de base | 98 064 | 188 323 |
| Services | 67 658 | 64 041 |
| Secteur public | 37 167 | 61 654 |
| Santé | 28 042 | 50 131 |
| Divers | 138 579 | 198 275 |
| TOTAL | 6 189 590 | 9 299 823 |

Les expositions des secteurs financier et immobilier peuvent être analysées comme suit :

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|--|-------------------|------------------|
| Secteur financier | | |
| Créances interbancaires à court terme | 1 726 790 | 3 209 927 |
| Titres de créances négociables - Portefeuille de placement | 1 201 179 | 2 206 034 |
| Autres titres négociables | 134 794 | - |
| Liquidités/prêts adossés à des investissements | 179 554 | 4 399 |
| Créances envers des sociétés financières | 39 772 | 68 699 |
| Créances envers des compagnies d'assurance | - | 8 082 |
| Divers | 171 246 | 212 891 |
| TOTAL secteur financier | 3 453 335 | 5 710 032 |

Les créances interbancaires à court terme et les titres de créance négociables sont détenus à des fins de gestion de trésorerie.

| Chiffres en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Secteur immobilier | | |
| Prêts seniors | 585 097 | 761 340 |
| Mezzanine | 97 581 | 59 122 |
| Autres | 36 885 | 7 057 |
| TOTAL secteur immobilier | 719 563 | 827 519 |

Les risques relatifs à l'immobilier sont couverts par des flux générés par des locataires, largement diversifiés selon leur secteur d'activité d'origine. Ces risques sont ventilés sur les principaux types de biens immobiliers et concernent en grande majorité des actifs situés au Royaume-Uni. Peu de crédits immobiliers sont liés à des projets spéculatifs, et les crédits octroyés pour de nouveaux projets le sont pour des biens

vendus ou loués d'avance ou sont assortis de sûretés/garanties supplémentaires. Au 31 mars 2009, 5,4 % (soit 30,6m€) des prêts seniors consentis par le Groupe portaient sur le financement de nouveaux projets (contre 14 % en mars 2008). Sur ce montant, 6,2m€ concerneraient des projets réalisés à des fins spéculatives (contre 7,5m€ en 2008).

C. Risques de marché

Les risques de marché naissent des positions prises par le Groupe sur les taux d'intérêt, les devises et sur les marchés actions et se composent du risque de taux d'intérêt, du risque de change et du risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres.

Durant l'exercice, l'exposition au risque de marché est restée faible en proportion des fonds propres car les activités de *trading* sont ciblées sur la gestion pour compte de tiers plutôt que sur la prise de positions pour compte propre.

Des limites internes d'exposition au risque de marché ont été instaurées par le Comité exécutif de NMR,

1. Value at risk

La *Value at risk* est la mesure des pertes éventuelles qui seraient encourues sur les positions en risque du fait des variations des taux d'intérêt et des prix de marché sur une période spécifique et en fonction d'un intervalle de confiance spécifique.

Le risque de marché associé aux opérations de trésorerie découle des positions de taux d'intérêt et de change. Les contrats de change et de taux d'intérêt sont utilisés à des fins spéculatives et de couverture. Le risque est évalué quotidiennement en utilisant une approche basée sur des calculs de sensibilité qui

filiale bancaire la plus importante du Groupe, utilisant la méthode de la « *Value at risk* » décrite ci-dessous. Le contrôle des limites sur les risques de marché et la détermination des profits réalisés sur les activités de *trading* sont exercés en dehors des salles des marchés. Bien que la *Value at risk* soit l'élément central du contrôle et de la communication sur les risques de marché, celle-ci est complétée par d'autres mesures et d'autres contrôles. Ceux-ci incluent des scénarii de « *stress testing* » qui évaluent les pertes qui seraient encourues en cas de forte volatilité et en l'absence de liquidité des marchés. Les chiffres clés relatifs au calcul de la *Value at risk* sont présentés ci-dessous.

déterminent l'effet des changements des prix de marché sur les positions et qui incluent le risque de change, le risque de taux d'intérêt et la volatilité. Les changements dans les variables de marché et leur corrélation sont calculés de manière hebdomadaire, ou plus fréquemment en cas de marchés volatiles, en utilisant le standard de 99 % de probabilité sur une période de 10 jours pour tous les risques, excepté pour les positions de change pour lesquelles est utilisé un pourcentage de probabilité de 99 % sur une période d'une journée.

Les chiffres ci-dessous concernant le risque de marché sont calculés à partir de données hebdomadaires fournies par NMR et RBI, seules entités du Groupe à utiliser la méthodologie de la *Value at Risk* dans leur reporting.

NMR

| Chiffres en k€ | Sur les 12 derniers mois jusqu'au 31 mars 2009 | | | Sur les 12 derniers mois jusqu'au 31 mars 2008 | | |
|-----------------------------|--|------------|--------------|--|------------|--------------|
| | Moyenne | Bas | Haut | Moyenne | Bas | Haut |
| Risque de taux d'intérêt | 1 429 | 990 | 2 486 | 1 429 | 765 | 2 409 |
| Risque de change | 33 | 3 | 165 | 5 | - | 14 |
| VALUE AT RISK TOTALE | 1 462 | 993 | 2 651 | 1 434 | 765 | 2 423 |

RBI

| Chiffres en k€ | Sur les 12 derniers mois jusqu'au 31 mars 2009 | | | Sur les 12 derniers mois jusqu'au 31 mars 2008 (*) | | |
|-----------------------------|--|------------|------------|--|----------|----------|
| | Moyenne | Bas | Haut | Moyenne | Bas | Haut |
| Risque de taux d'intérêt | 298 | 123 | 719 | - | - | - |
| Risque de change | - | - | - | - | - | - |
| VALUE AT RISK TOTALE | 298 | 123 | 719 | - | - | - |

(*) La Value at risk de RBI au 31 mars 2008 n'était pas significative.

L'hypothèse principale utilisée dans les calculs de risques est que les paramètres de marché sont distribués selon une loi normale. Il est généralement admis que dans les calculs de *Value at risk* les

hypothèses de taux d'intérêt et de volatilité sont fragiles. C'est pour cela que l'on utilise un fort taux de probabilité sur une longue période.

2. Risques de prix attachés aux instruments de capitaux propres

Le Groupe est exposé à ce risque par la détention d'investissements en actions, d'engagements de souscription et d'options sur actions. Chacune de ces positions est approuvée par la direction et est surveillée sur une base individuelle.

Si le prix de tous les titres de capitaux propres dont dépendent ces instruments baissait de 5 %, l'incidence

au niveau du compte de résultat serait une charge après impôt de 1m€ (0,2m€ au 31 mars 2008) et une diminution des capitaux propres de 29,6m€ (21,4m€ au 31 mars 2008).

Par ailleurs, par contagion, le Groupe est soumis aux risques affectant les sociétés dans lesquelles il investit.

Le tableau suivant détaille le risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres du Groupe par zone géographique :

| Chiffres en k€ | Royaume-Uni et Iles Anglo-Normandes | Reste Europe | États-Unis et Canada | Amérique latine | Australie et Asie | Autres | 31/03/2009 |
|--|-------------------------------------|--------------|----------------------|-----------------|-------------------|--------|------------|
| Investissements en titres de dettes et instruments de capitaux propres | 7 960 | 345 992 | 14 702 | 6 344 | 24 481 | 19 829 | 419 308 |
| Options et autres dérivés sur actions | - | (975) | - | - | - | - | (975) |

| Chiffres en k€ | Royaume-Uni et Iles Anglo-Normandes | Reste Europe | États-Unis et Canada | Amérique latine | Australie et Asie | Autres | 31/03/2008 |
|--|-------------------------------------|--------------|----------------------|-----------------|-------------------|--------|------------|
| Investissements en titres de dettes et instruments de capitaux propres | - | 484 121 | 22 403 | - | 18 049 | 18 308 | 542 881 |
| Options et autres dérivés sur actions | - | (646) | - | - | - | - | (646) |

3. Risque de change

Le Groupe est exposé aux fluctuations des devises sur ses positions financières et ses flux de trésorerie. Le tableau suivant reprend l'exposition au risque de change au 31 mars 2009, évaluée par référence à la valeur comptable des actifs et des passifs en devises autres que ceux libellés dans la monnaie fonctionnelle d'une filiale après prise en compte des positions sur instruments financiers dérivés.

| Chiffres en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|----------------|------------|------------|
| USD | 21 510 | 17 693 |
| Euro | (21 487) | (4 673) |
| GBP | 3 547 | (2 908) |
| CHF | (10 706) | (5 068) |
| AUD | 1 231 | 1 664 |
| Autres | 8 432 | 1 348 |

Si le cours de l'euro venait à s'apprécier de 5 % par rapport à ces devises, l'incidence au niveau du compte de résultat serait une charge de 1,3m€ (0,2m€ en 2008).

Les principaux cours de change retenus pour les clôtures du Groupe au 31/03/2009 et 31/03/2008 sont les suivants :

| | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|-------|------------|------------|
| €/USD | 1,3267 | 1,5800 |
| €/GBP | 0,9268 | 0,7954 |
| €/CHF | 1,5096 | 1,5680 |
| €/AUD | 1,9124 | 1,7320 |

4. Risque de taux d'intérêt

Le tableau suivant donne l'exposition du sous groupe bancaire au risque de taux d'intérêt. Il montre, pour chaque devise, l'impact sur la juste valeur des actifs et des passifs portant intérêts et des dérivés de taux d'intérêt, d'une variation des taux d'intérêt de plus ou moins 100 points de base. Ce tableau inclut tous les risques de taux d'intérêt ayant pour origine les instruments financiers y compris pour les activités bancaires et de trésorerie du Groupe.

Le Groupe a émis également 125m£ et 200m\$ de dettes subordonnées à durée indéterminée pour lesquelles il n'existe aucune obligation de remboursement ou de paiement d'intérêts. Ces dettes sont considérées comme des capitaux propres et sont comprises dans les intérêts minoritaires (cf. note sur les dettes subordonnées) dans les comptes du Groupe et à ce titre n'ont pas été incluses dans le tableau ci-dessous.

| Chiffres en k€ | 31/03/2009 | | 31/03/2008 | |
|----------------|----------------|--------------|--------------|----------------|
| | + 100 bps | - 100 bps | + 100 bps | - 100 bps |
| CHF | (2 528) | 2 654 | (2 659) | 2 811 |
| Euro | (49) | 32 | 1 095 | (1 098) |
| GBP | 1 304 | (1 324) | 3 640 | (4 354) |
| UDS | (87) | 73 | 330 | (339) |
| Autres | (17) | 17 | 199 | (6) |
| TOTAL | (1 377) | 1 452 | 2 605 | (2 986) |

L'ensemble des emprunts à vue et à terme contractés par Paris Orléans et ses filiales dans le cadre de l'activité de capital investissement en France, qui s'élève à 219,4m€ au 31 mars 2009, est à taux variable.

Les Titres à revenus fixes détenus par Paris Orléans et ses filiales dans le cadre de l'activité de capital investissement en France sont à taux fixe à hauteur de 56,5m€ et à taux variable à hauteur de 159,2m€ au 31 mars 2009.

D. Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est d'une importance fondamentale pour les filiales opérationnelles du Groupe afin de s'assurer qu'elles peuvent s'acquitter de leur passif exigible.

La liquidité de chacune des trois principales filiales de RCH est gérée de façon séparée. Les modalités de gestion sont résumées ci-dessous.

1. *N M Rothschild and Sons Limited* (“NMR”)

Au sein de NMR, la liquidité est contrôlée quotidiennement de manière indépendante du contrôle exercé par le personnel responsable du service Trésorerie qui assure la gestion de la liquidité au jour le jour, et est soumise à la surveillance des comités du sous-groupe RCH. La direction a instauré des limites internes de flux de trésorerie pour chaque période. Le Groupe est également soumis à la réglementation sur la liquidité émise par la FSA (Financial Services Authority – Royaume-Uni) pour ses activités bancaires au Royaume-Uni.

La liquidité de NMR est mesurée en ventilant les cash-flows futurs sur différents intervalles de temps sur la base d'une série d'hypothèses prudentes, et en calculant la différence, positive ou négative, obtenue pour chaque intervalle. La différence entre flux positifs et flux négatifs représente le solde net de liquidité (*net liquidity gap*) pour la période considérée. Les échéances des cash-flows perçus ou versés par le Groupe dans le cadre de ses activités de trésorerie et bancaires varient en fonction de la date de maturité des actifs et des passifs concernés. L'analyse représente

la position de trésorerie théorique du Groupe si tous ses passifs arrivaient à leur date de maturité et n'étaient pas remplacés, et si ses actifs étaient remboursés uniquement à leur date de maturité contractuelle.

Dans la pratique, lorsque les passifs s'éteignent, de nouveaux passifs sont contractés dans le cadre des activités de refinancement au jour le jour du Groupe. Le Groupe gère ses positions actif-passif en parallèle de sa politique de gestion de la liquidité et des limites internes et réglementaires.

Dans le cadre du reporting prudentiel adressé à la FSA, son autorité de tutelle, NMR a déclaré un ratio de liquidité de 19.0 % au 31 mars 2009 (31 mars 2008 : 25.3 %) qui représente l'excédent de trésorerie cumulé à l'horizon d'un mois (après certains ajustements liés au comportement observé chez les déposants) rapporté aux dépôts et autres dettes exigibles à cette date. La limite imposée par la FSA est le respect d'un ratio supérieur à - 5 %. Le ratio est calculé conformément aux principes directeurs de la FSA en matière de *Liquidity Mismatch reporting*.

2. *Rothschild Bank International Limited* (“RBI”)

RBI surveille ses impasses de liquidité sur la totalité des échéances de la même manière que NMR.

La position de trésorerie est surveillée quotidiennement de manière indépendante du contrôle exercé par le personnel responsable du service Trésorerie qui assure la gestion de la liquidité au jour le jour et détermine les politiques et procédures à adopter en matière

de gestion du risque de liquidité et a défini les limites maximales pour chaque période.

Le risque de liquidité mesuré aux fins de déclarations réglementaires sur l'échéance de 8 jours à un mois s'est établi à 138 % au 31 mars 2009, supérieur aux exigences des autorités de tutelle locales (31 mars 2008 : 121 %).

3. *Rothschild Bank Zurich* (“RBZ”)

RBZ assure sa liquidité par le recours à des lignes de crédit interbancaires et dispose de facilités de découvert comprenant des accords de compensation pour le cas exceptionnel où les contreparties ou les clients se trouveraient en situation de défaut de paiement. Les autorités réglementaires s'assurent en permanence du respect de la réglementation par l'établissement en matière de liquidité.

RBZ ne dépend pas du refinancement à long terme d'établissements financiers extérieurs au Groupe.

Ces excédents de trésorerie sont généralement placés à court terme (pour une durée inférieure à 30 jours). Pour faire face à des besoins de trésorerie de courte durée et anormalement élevés, le Groupe fait appel au marché interbancaire.

Au 31 mars 2009, les actifs liquides représentaient 306 % des passifs exigibles tels que mesurés à des fins réglementaires (31 mars 2008 : 161 %), la limite réglementaire étant de 100 %.

Maturité contractuelle

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles pour l'ensemble des actifs et passifs financiers consolidés du Groupe.

| Chiffres en k€ | À vue < 1 mois | > 1 mois < 3 mois | > 3 mois < 1 an | > 1 an < 2 ans | > 2 ans < 5 ans | > 5 ans | À durée indéfinie | 31/03/2009 |
|--|-------------------|----------------------|--------------------|-------------------|--------------------|----------------|----------------------|------------------|
| Caisses, Banques centrales | 742 970 | 1 345 | 419 | - | - | - | - | 744 734 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 7 527 | 4 983 | 20 692 | 1 101 | 1 517 | 5 841 | 3 143 | 44 804 |
| Instruments dérivés de couverture | 982 | 148 | 2 617 | 2 273 | 4 | - | - | 6 024 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 164 511 | 105 752 | 536 862 | 362 301 | 227 310 | 571 012 | 293 680 | 2 261 428 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 1 554 193 | 138 586 | 14 085 | - | - | 1 662 | - | 1 708 526 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 311 923 | 111 406 | 421 964 | 269 918 | 712 691 | 418 074 | - | 2 245 976 |
| Autres actifs financiers | 15 926 | 59 068 | 17 838 | 5 809 | 6 022 | - | 51 670 | 156 333 |
| TOTAL ACTIFS | 2 798 032 | 421 288 | 1 014 477 | 641 402 | 947 544 | 996 589 | 348 493 | 7 167 825 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 5 806 | 12 152 | 32 497 | 4 130 | 39 498 | 23 400 | 975 | 118 458 |
| Instruments dérivés de couverture | 7 931 | 49 | 2 729 | 7 139 | 14 920 | 23 580 | - | 56 348 |
| Dettes envers les établissements de crédit et banques centrales | 794 203 | 260 362 | 174 435 | 133 791 | 134 542 | 73 348 | - | 1 570 681 |
| Dettes envers la clientèle | 2 458 313 | 310 762 | 143 195 | - | 65 563 | 38 103 | - | 3 015 936 |
| Dettes représentées par un titre | 26 944 | 106 497 | 516 897 | 70 132 | 350 001 | - | - | 1 070 471 |
| Dettes subordonnées | - | 1 028 | - | - | 116 | 33 913 | 124 788 | 159 845 |
| Autres passifs financiers | 11 449 | 272 | 1 841 | - | 2 483 | 4 700 | 525 | 21 270 |
| TOTAL PASSIFS | 3 304 646 | 691 122 | 871 594 | 215 192 | 607 123 | 197 044 | 126 288 | 6 013 009 |

Risque de liquidité – Actualisation des flux de trésorerie sur les passifs

Le tableau suivant donne les flux de trésorerie à décaisser par le Groupe (en incluant les versements d'intérêts futurs) pour le règlement de ses passifs financiers et engagements, selon leur échéance contractuelle à la date d'arrêté.

Ce tableau ne reflète pas la situation de liquidité du Groupe. Pour l'établissement de ce tableau, il a été considéré que, pour les flux de trésorerie relatifs aux dettes subordonnées à durée indéterminée, seule la partie nominale de la dette a été classée à une échéance indéterminée.

| Chiffres en k€ | À vue < 1 mois | > 1 mois < 3 mois | > 3 mois < 1 an | > 1 an < 2 ans | > 2 ans < 5 ans | > 5 ans | À durée indéfinie | 31/03/2009 |
|--|-------------------|----------------------|--------------------|-------------------|--------------------|----------------|----------------------|------------------|
| Instruments dérivés de couverture | 7 931 | 49 | 2 729 | 7 139 | 14 920 | 23 580 | - | 56 348 |
| Dettes envers les établissements de crédit et banques centrales | 794 860 | 260 811 | 176 480 | 135 389 | 139 182 | 77 167 | - | 1 583 889 |
| Dettes envers la clientèle | 2 462 393 | 312 682 | 148 311 | 584 | 67 318 | 48 002 | - | 3 039 290 |
| Dettes représentées par un titre | 26 975 | 110 805 | 536 214 | 76 698 | 353 247 | - | - | 1 103 939 |
| Dettes subordonnées | - | 2 574 | 5 579 | 7 092 | 21 174 | 34 028 | 124 789 | 195 236 |
| Autres passifs financiers | 17 193 | 272 | 5 233 | - | 2 483 | 4 967 | 525 | 30 673 |
| Engagements | 24 230 | 891 | 4 324 | 39 896 | 66 727 | 11 235 | - | 147 303 |
| TOTAL | 3 333 582 | 688 084 | 878 870 | 266 798 | 665 051 | 198 979 | 125 314 | 6 156 678 |

E. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est le montant pour lequel cet actif pourrait être échangé, ou un passif pourrait être remboursé, dans le cadre d'une opération entre deux parties consentantes et disposant de toutes les informations requises, réalisée en respectant le principe de libre concurrence. La juste valeur d'un instrument financier est calculée de préférence à partir des cours et des taux cotés sur les marchés actifs (tels que les marchés organisés) sur lesquels cet instrument est négocié. Certains actifs et passifs financiers du Groupe ne se prêtent cependant pas forcément à cette approche. Leur juste valeur est alors estimée en utilisant la valeur actualisée ou toute autre technique d'évaluation, et des données reflétant les conditions de marché prévalant à la date de clôture de l'exercice. Certains actifs/passifs peuvent également être évalués en utilisant des cotations provenant de diverses sources. Lorsque le marché concerné est peu liquide, ces cotations peuvent différer des cours auxquels certaines transactions ont été réalisées.

Les techniques d'évaluation sont généralement utilisées dans le cas de transactions portant sur des dérivés de gré à gré, des actions et des obligations non cotées, et les actifs et passifs de portefeuilles de négociation. Le plus souvent, le Groupe utilise des techniques d'actualisation des cash-flows et des modèles d'évaluation d'options. Les valeurs obtenues dépendent fortement du modèle utilisé et des hypothèses retenues pour ce qui est notamment du montant et de la date de paiement des cash-flows futurs, des taux d'actualisation, du niveau de la volatilité et de la qualité de signature des émetteurs concernés le cas échéant.

Les méthodes adoptées pour déterminer la juste valeur de chaque actif ou passif financier sont résumées ci-dessous :

- Caisse et banques centrales, prêts et avances consentis aux banques et dépôts effectués par celles-ci. Ces actifs/passifs ayant une durée de vie courte, leur juste valeur est considérée équivalente à leur valeur comptable.
- Instruments financiers dérivés financiers et actifs financiers disponibles à la vente sont inscrits au bilan à leur juste valeur généralement déterminée en utilisant des prix de marché ou des valorisations communiquées par des tiers. Les titres de dettes ou les titres de capitaux propres non cotés pour lesquels il n'y a pas de prix observables sont valorisés par la méthode DCF (méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs) dont le taux d'actualisation a été ajusté de la marge de crédit applicable.
- Quelques titres de dettes se sont avérés difficiles à valoriser à cause du manque de liquidité de leur marché. La juste valeur de ces titres est alors basée à la fois sur des valorisations externes et sur des prix observés sur le marché des pensions livrées. Les transactions observées sur ces titres se sont faites à un prix de marché en dessous de leur valeur nominale sans qu'il ne soit toutefois nécessaire de les considérer comme devant être dépréciés durablement. Néanmoins, dès qu'un prix sur un marché coté est observable, il est retenu comme la meilleure indication possible de la juste valeur à la date d'arrêt.
- Les prêts et créances sur la clientèle ont été revus et leurs valorisations et conditions de taux par échéance ont été comparées à des transactions similaires récentes. Dans le cas d'une différence significative de ces conditions ou de tout autre élément indiquant que la juste valeur de l'actif était significativement différente de sa valeur comptable, la juste valeur des prêts et créances a été ajustée en conséquence.
- Les pensions livrées, rémérés et dettes envers la clientèle : la juste valeur de ces instruments a été déterminée en utilisant la méthode DCF, dont le taux d'actualisation a été ajusté de la marge de crédit applicable.
- Titres de dettes et dettes subordonnées : la juste valeur de ces instruments a été déterminée en utilisant les cours observés sur les marchés lorsqu'ils étaient disponibles ou dans le cas contraire par la méthode DCF, dont le taux d'actualisation a été ajusté de la marge de crédit applicable.
- Autres actifs et passifs financiers : leur valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

La juste valeur de chaque classe d'actifs et de passifs financiers détenus au coût amorti figure ci-dessous.

| Chiffres en k€ | 31/03/2009 | | 31/03/2008 | |
|--|---------------------|------------------|---------------------|------------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Actifs financiers | | | | |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 1 708 526 | 1 708 526 | 2 743 768 | 2 743 646 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 2 245 976 | 1 823 768 | 2 633 106 | 2 621 788 |
| TOTAL | 3 954 502 | 3 532 294 | 5 376 874 | 5 365 434 |
| Passifs financiers | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 1 570 681 | 1 563 850 | 2 462 021 | 2 457 146 |
| Dettes envers la clientèle | 3 015 936 | 3 015 936 | 3 375 521 | 3 370 106 |
| Dettes représentées par un titre | 1 070 471 | 1 044 894 | 1 573 898 | 1 550 783 |
| Dettes subordonnées | 159 845 | 65 939 | 254 098 | 195 379 |
| TOTAL | 5 816 933 | 5 690 619 | 7 665 538 | 7 573 414 |

F. Activité de dépositaire

Le Groupe exerce pour le compte de ses clients une activité de dépositaire et services associés. Les actifs dont le Groupe est dépositaire pour le compte

de ses clients ne sont pas repris au bilan. À la date de clôture, ces actifs s'élèvent à environ 2,090Mds€ (31 mars 2008 : 2,174Mds€).

Cinquième partie : Notes sur le bilan

Note 1. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

| Chiffres en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|--|---------------|---------------|
| Portefeuille de transaction | 1 970 | 2 227 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 1 173 | 1 725 |
| Instruments financiers dérivés | 41 661 | 42 853 |
| À LA CLÔTURE | 44 804 | 46 805 |
| <i>Dont :</i> | | |
| <i>Instruments financiers à la juste valeur par résultat - Cotés</i> | 2 795 | 2 616 |
| <i>Instruments financiers à la juste valeur par résultat - Non Cotés</i> | 42 009 | 44 189 |

Portefeuille de transaction

| | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|---|--------------|--------------|
| Effets publics et valeurs assimilées | - | - |
| Obligations et autres instruments de dettes | - | 27 |
| Actions et autres instruments de capitaux propres | 1 970 | 2 200 |
| Autres actifs financiers | - | - |
| À LA CLÔTURE | 1 970 | 2 227 |

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

| | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|---|--------------|--------------|
| Effets publics et valeurs assimilées | - | - |
| Obligations et autres instruments de dettes | - | - |
| Actions et autres instruments de capitaux propres | 1 173 | 1 725 |
| Autres actifs financiers | - | - |
| À LA CLÔTURE | 1 173 | 1 725 |

Un dérivé est un instrument financier dont la valeur résulte d'un « sous-jacent » (c'est-à-dire un autre instrument financier, un indice ou une autre variable). L'élément sous-jacent est par exemple un taux d'intérêt, un taux de change ou le prix d'une obligation ou d'une action. Les dérivés requièrent un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent.

Les dérivés sont comptabilisés séparément à leur juste valeur et figurent au bilan pour leurs valeurs de remplacement positives (actif) et leurs valeurs de remplacement négatives (passif). Les valeurs de remplacement positives représentent le coût qui serait encouru par le Groupe pour remplacer toutes les opérations en faveur du Groupe à leur juste valeur, en cas de défaillance des contreparties. Les valeurs de remplacement négatives représentent le coût qui serait encouru par les contreparties pour remplacer toutes leurs opérations conclues en leur faveur avec le Groupe à leur juste valeur en cas de défaillance du Groupe. Les valeurs de remplacement positives et négatives sur les différentes opérations ne sont

compensées que si cela est autorisé légalement, si les opérations se font avec la même contrepartie et si les flux de trésorerie sont nettés. Les variations des valeurs de remplacement des dérivés sont comptabilisées dans les gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat, à moins que les dérivés ne soient admis comptablement comme couverture de flux de trésorerie.

Des transactions sont menées sur des produits dérivés à des fins de spéculation ou de couverture. Les opérations spéculatives consistent à prendre des positions avec l'intention de profiter des évolutions des variables de marché telles que les taux d'intérêt. Le Groupe effectue aussi des opérations sur des dérivés pour couvrir ses positions hormis celles de son portefeuille de transaction. Le traitement comptable des opérations de couverture dépend de leur nature et de ce que la couverture peut être qualifiée comme telle comptablement. Les opérations sur les dérivés admis comptablement comme couverture sont des couvertures de juste valeur ou de flux de trésorerie. Les informations relatives aux dérivés de couverture sont données dans la note 2.

Instruments financiers dérivés

| Chiffres en k€ | Montant notionnel | | Juste valeur positive | | Juste valeur négative | |
|---------------------------------------|-------------------|------------------|-----------------------|---------------|-----------------------|------------------|
| | 31/03/2009 | 31/03/2008 | 31/03/2009 | 31/03/2008 | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
| Instruments de taux d'intérêts | | | | | | |
| - fermes | 283 334 | 416 304 | 4 948 | 2 994 | (9 447) | (18 648) |
| - conditionnels | 114 001 | 641 824 | 84 | 1 583 | - | (1 515) |
| Instruments de change | | | | | | |
| - fermes | 1 486 715 | 1 587 043 | 31 273 | 34 576 | (36 384) | (45 649) |
| - conditionnels | 202 348 | 323 495 | 712 | 2 895 | (724) | (2 895) |
| Instruments sur actions et indices | | | | | | |
| - fermes | - | - | 521 | - | - | - |
| - conditionnels | 975 | 646 | 4 123 | - | (975) | (646) |
| Instruments sur matières premières | | | | | | |
| - fermes | - | - | - | - | - | - |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Dérivés de crédit | | | | | | |
| - fermes | 107 147 | 142 379 | - | 738 | (70 928) | (41 722) |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Autres instruments financiers à terme | - | 150 | - | 67 | - | (67) |
| À LA CLÔTURE | 2 194 520 | 3 111 841 | 41 661 | 42 853 | (118 458) | (111 142) |

Note 2. Instruments dérivés de couverture

| Chiffres en k€ | Montant notionnel | | Juste valeur positive | | Juste valeur négative | |
|---------------------------------------|-------------------|------------------|-----------------------|---------------|-----------------------|-----------------|
| | 31/03/2009 | 31/03/2008 | 31/03/2009 | 31/03/2008 | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
| Instruments de taux d'intérêts | | | | | | |
| - fermes | 919 959 | - | 3 007 | - | (53 195) | (28 042) |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Instruments de change | | | | | | |
| - fermes | 597 727 | 1 478 078 | 3 017 | 10 342 | (3 153) | - |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Instruments sur actions et indices | | | | | | |
| - fermes | - | - | - | - | - | - |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Instruments sur matières premières | | | | | | |
| - fermes | - | - | - | - | - | - |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Autres instruments financiers à terme | - | - | - | - | - | - |
| À LA CLÔTURE | 1 517 686 | 1 478 078 | 6 024 | 10 342 | (56 348) | (28 042) |

Flux de trésorerie prévisionnels des instruments dérivés de couverture

| Chiffres en k€ | > 1 an | | > 3 ans | | > 5 ans | |
|----------------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|---|
| | < 1 an | < 3 ans | < 5 ans | < 10 ans | > 10 ans | |
| Encaissements | - | - | - | - | - | - |
| Décaissements | (3 887) | (20 624) | (25 595) | (50 816) | (102 080) | |
| AU 31/03/2009 | (3 887) | (20 624) | (25 595) | (50 816) | (102 080) | |

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur sont des swaps de taux d'intérêt mis en place afin de se protéger contre les variations de juste valeur des prêts à taux fixe, des titres de dette à taux fixe et des emprunts à taux fixe.

Durant l'exercice clos le 31 mars 2009, le Groupe a enregistré un produit net de 73k€ comparé à une perte nette de 37k€ au 31 mars 2008 représentant les variations de juste valeur relatives à la partie inefficace de la couverture.

La juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur s'élevait à 23 566k€ (juste valeur négative) au 31 mars 2009 contre 16 557k€ (juste valeur négative) au 31 mars 2008.

Couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé au risque de variation des flux de trésorerie d'intérêts futurs sur des actifs et des titres de dettes émis pour lesquels sont perçus/ payés des intérêts à taux variable. Les gains et les pertes de la partie efficace de la couverture de flux de trésorerie sont enregistrés en capitaux propres. Les gains et les pertes relatifs à la partie inefficace de la couverture de flux de trésorerie sont enregistrés au compte de résultat.

Durant l'exercice clos le 31 mars 2009, le Groupe a enregistré un produit de 570k€ au compte de résultat pour un produit net de 407k€ au 31 mars 2008, représentant les variations de juste valeur relatives à la partie inefficace de la couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur des instruments dérivés désignés en tant que couverture de flux de trésorerie s'élevait à 26 758k€ (juste valeur positive) au 31 mars 2009 contre 11 485k€ (juste valeur négative) au 31 mars 2008.

Note 3. Actifs financiers disponibles à la vente

| Chiffres en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|---|------------------|------------------|
| Titres à revenu fixe | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | 132 455 | - |
| Obligations et titres assimilés | 370 788 | 396 908 |
| Titres de créances négociables et titres assimilés | 1 380 198 | 2 766 667 |
| Sous-total des titres à revenu fixe | 1 883 441 | 3 163 575 |
| <i>Dont :</i> | | |
| <i>Titres cotés</i> | 1 644 708 | 2 257 464 |
| <i>Titres non cotés</i> | 238 733 | 906 111 |
| Intérêts courus | 25 788 | 39 290 |
| Sous-total des titres à revenu fixe | 1 909 229 | 3 202 865 |
| Pertes de valeur | (64 007) | (32 792) |
| Total des titres à revenu fixe | 1 845 222 | 3 170 073 |
| Titres à revenu variable | | |
| Titres de participation et autres titres détenus à long terme | 248 165 | 265 131 |
| Autres actions et titres à revenu variable | 222 288 | 259 875 |
| Sous-total des titres à revenu variable | 470 453 | 525 006 |
| <i>Dont :</i> | | |
| <i>Titres cotés</i> | 148 699 | 208 000 |
| <i>Titres non cotés</i> | 321 754 | 317 006 |
| Pertes de valeur | (54 247) | (29 099) |
| Total des titres à revenu variable | 416 206 | 495 907 |
| À LA CLÔTURE | 2 261 428 | 3 665 980 |

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

| Chiffres en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|---|------------------|------------------|
| À L'OUVERTURE | 3 665 980 | 328 848 |
| Acquisitions | 526 255 | 888 576 |
| Entrée de périmètre | - | 4 361 586 |
| Cessions/remboursements | (1 228 616) | (1 567 511) |
| Reclassements et variations de périmètre ⁽¹⁾ | (454 139) | (46 766) |
| Gains et pertes sur variation de juste valeur | (208 836) | (157 914) |
| Pertes de valeur | (56 079) | (46 599) |
| Différences de change | 16 863 | (94 240) |
| À LA CLÔTURE | 2 261 428 | 3 665 980 |

(1) Dont 437 576 k€ de prêts et créances reclassés en application de l'amendement d'IAS 39.

En application des nouveaux amendements d'IAS 39 et d'IFRS 7 adoptés par la Commission des Communautés européennes le 15 octobre 2008, le groupe Paris Orléans a transféré au 1^{er} juillet 2008 de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie prêts et créances, des actifs financiers auxquels se serait appliquée la définition

de prêts et créances à la date de reclassement. Ce reclassement n'a eu aucune incidence sur le compte de résultat de la période.

À la date du reclassement et au 31 mars 2009, Paris Orléans a la capacité financière de conserver ces prêts jusqu'à leur échéance ou jusqu'à un avenir prévisible.

Le tableau suivant détaille les actifs financiers reclassés (en k€) :

| | |
|--|----------------|
| Juste valeur au 31/03/2008 des Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en Prêts et créances au coût amorti | 417 147 |
| Variations de juste valeur des actifs financiers reclassés entre le 01/04/2008 et le 01/07/2008 | 15 250 |
| Écarts de conversion et autres mouvements | 5 179 |
| Juste valeur au 01/07/2008 des actifs financiers reclassés en prêts et créances au coût amorti | 437 576 |
| Dépréciation | (10 003) |
| Cessions ou remboursements | (19 506) |
| Écarts de conversion et autres mouvements | 9 108 |
| Coût amorti au 31/03/2009 des prêts et créances reclassés | 417 175 |
| Variations de juste valeur des actifs financiers reclassés entre le 01/07/2008 et le 31/03/2009 | (137 128) |
| Autres mouvements | 2 578 |
| Juste valeur des actifs financiers reclassés en prêts et créances au 31/03/2009 | 282 625 |

Les variations de juste valeur entre le 01/04/2008 et le 31/03/2009 des actifs financiers reclassés ont eu une incidence positive, nette d'impôt, sur les capitaux propres de 10 980k€.

À titre comparatif les variations de juste valeur de ces actifs entre le 01/04/2007 et le 31/03/2008 ont eu une incidence négative, nette d'impôt, sur les capitaux propres de 13 320k€.

Les variations de juste valeur entre le 01/07/2008 et le 31/03/2009 des actifs financiers reclassés auraient

eu une incidence négative, nette d'impôts, sur les capitaux propres de 98 732k€ si ces actifs n'avaient pas été reclassés.

Au 1^{er} juillet, date de reclassement, le taux d'intérêt effectif moyen, après prise en compte des frais d'acquisition, des actifs financiers reclassés s'élevait à 2,97 %. Les flux de trésorerie futurs attendus sur ces actifs financiers s'élevaient à 481 174k€.

Note 4. Prêts et créances sur les établissements de crédit

| Chiffres en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|---|------------------|------------------|
| Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour | 579 201 | 504 242 |
| Comptes et prêts à terme | 1 125 906 | 2 237 042 |
| Titres et valeurs reçus en pension | - | - |
| Prêts subordonnés | - | - |
| Total | 1 705 107 | 2 741 284 |
| Intérêts courus | 3 419 | 2 484 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit - Brut | 1 708 526 | 2 743 768 |
| Dépréciations des prêts et créances sur les établissements de crédits | - | - |
| À LA CLÔTURE | 1 708 526 | 2 743 768 |

Le changement dans la gestion financière des activités bancaires à la suite du « Credit crunch » ont amené le Groupe à faire une place plus importante aux dépôts auprès des Banques centrales dans ses opérations interbancaires.

La baisse des comptes et prêts à terme auprès des établissements de crédit est à mettre en parallèle avec l'augmentation à l'actif du poste Caisse et banques centrales qui s'élève à 744,7m€ au 31 mars 2009.

Note 5. Prêts et créances sur la clientèle

Prêts et créances sur la clientèle

| Chiffres en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|--|------------------|------------------|
| Comptes ordinaires débiteurs | 12 298 | 551 |
| Prêts à la clientèle de détail | 491 394 | 373 311 |
| Prêts à la clientèle corporate | 1 830 896 | 2 301 008 |
| Titres et valeurs reçus en pension | - | - |
| Prêts subordonnés | - | - |
| Total | 2 334 588 | 2 674 870 |
| Intérêts courus | 13 570 | 24 362 |
| Prêts et créances sur la clientèle - Brut | 2 348 158 | 2 699 232 |
| Dépréciations des prêts et créances sur la clientèle | (102 182) | (66 126) |
| À LA CLÔTURE | 2 245 976 | 2 633 106 |

Dépréciation des prêts et créances

| Chiffres en k€ | Dépréciations spécifiques 31/03/2009 | Dépréciations collectives 31/03/2009 | TOTAL 31/03/2009 | Dépréciations spécifiques 31/03/2008 | Dépréciations collectives 31/03/2008 | TOTAL 31/03/2008 |
|--|--|--|---------------------|--|--|---------------------|
| Dépréciations des prêts et créances sur la clientèle | (67 110) | (35 072) | (102 182) | (56 053) | (10 073) | (66 126) |

Les prêts et créances sur la clientèle comprennent des redevances de location-financement à recevoir :

| Chiffres en k€ | Redevances à recevoir | Part d'intérêts non comptabilisés | Valeur actuelle des financements de crédit-bail |
|----------------------------|--------------------------|--------------------------------------|---|
| Moins d'1 an | 43 208 | (7 375) | 35 833 |
| Entre 1 an et 5 ans | 69 413 | (12 498) | 56 915 |
| Plus de 5 ans | 912 | (107) | 805 |
| TOTAL AU 31/03/2009 | 113 533 | (19 980) | 93 553 |

Note 6. Comptes de régularisation et actifs divers

| Chiffres en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|--|----------------|----------------|
| Dépôts de garantie versés | 553 | 503 |
| Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres | - | 2 839 |
| Autres débiteurs | 167 708 | 82 260 |
| Actifs Divers | 168 261 | 85 602 |
| Dividendes à recevoir | - | 679 |
| Charges constatées d'avance | 10 202 | 11 551 |
| Produits à recevoir | 47 937 | 176 595 |
| Comptes de régularisation | 58 139 | 188 825 |
| À LA CLÔTURE | 226 400 | 274 427 |

Note 7. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Ce poste correspond à la valeur des participations consolidées par mise en équivalence, actualisée de la quote-part de résultat de la période leur revenant et de leur variation des capitaux propres respectifs. Les variations de l'exercice 2008/2009 sont présentées dans un tableau unique récapitulant l'impact de tous

les retraitements IFRS et des mouvements de la période courante. La société Centrum Luxembourg, qui était antérieurement consolidée par mise en équivalence, a été sortie du périmètre de consolidation à la suite de la cession par le Groupe de sa participation de 40 % dans le centre commercial Manufaktura.

Participations dans les entreprises mises en équivalence

| Chiffres en k€ | Les Domaines Barons de | | Conti- nuation | Centrum | Rivoli | Comepar | Franinvest | Joint-ventures entre NMR et | | | Autres | TOTAL |
|--|------------------------|------------------|-------------------|------------|---------------|--------------|--------------|-----------------------------|-------------------------|----------------------|---------------|----------------|
| | Concordia BV | Rothschild (DBR) | Investment NV | Luxembourg | Participation | | | Rothschild & Cie Banque | Rothschild & Cie Banque | Rothschild Europe BV | | |
| Au 31/03/2007 | 276 623 | 14 953 | 4 649 | - | 1 294 | - | 4 006 | - | - | - | - | 301 525 |
| <i>Dont survaleurs</i> | <i>17 101</i> | <i>1 267</i> | - | - | - | <i>915</i> | - | - | - | - | - | <i>19 283</i> |
| <i>Dont dépréciation des survaleurs</i> | - | - | - | - | - | <i>(915)</i> | - | - | - | - | - | <i>(915)</i> |
| Résultat exercice 2007/2008 | 13 225 | 2 836 | 610 | 3 156 | 351 | 1 639 | 10 050 | 5 827 | 6 641 | 13 389 | 49 | 57 773 |
| Mouvements de périmètre | (266 718) | (2 248) | - | - | - | - | (14 056) | 6 082 | 76 710 | 31 524 | 16 132 | (152 574) |
| Variation de l'écart de conversion | (9 754) | (193) | (328) | (32) | - | - | - | (57) | 1 036 | 112 | (2 068) | (11 284) |
| Distribution de dividendes | (11 738) | (473) | (1 935) | - | - | - | - | (5 310) | (15 747) | (11 330) | (880) | (47 413) |
| Ajustements de juste valeur | (7 866) | - | 265 | - | - | - | - | - | 905 | - | (129) | (6 825) |
| Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires | - | (4 244) | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (4 244) |
| Autres | 6 228 | (250) | (805) | - | 3 | - | - | (606) | 1 525 | 1 146 | 1 086 | 8 327 |
| Provisions | - | - | - | (2 972) | - | (1 639) | - | - | - | - | - | (4 611) |
| Au 31/03/2008 | - | 10 381 | 2 456 | 152 | 1 648 | - | - | 5 936 | 71 070 | 34 841 | 14 190 | 140 674 |
| <i>Dont survaleurs</i> | - | <i>1 267</i> | - | - | - | <i>915</i> | - | - | - | - | - | <i>2 182</i> |
| <i>Dont dépréciation des survaleurs</i> | - | - | - | - | - | <i>(915)</i> | - | - | - | - | - | <i>(915)</i> |
| Résultat exercice 2008/2009 | - | 2 484 | 1 071 | - | 279 | - | - | 1 058 | 11 404 | 10 677 | (1 306) | 25 667 |
| Mouvements de périmètre | - | - | - | (152) | - | - | - | - | - | - | - | (152) |
| Variation de l'écart de conversion | - | (563) | 192 | - | - | - | - | (163) | 1 478 | (637) | (1 504) | (1 197) |
| Distribution de dividendes | - | (529) | (979) | - | (2 144) | - | - | (9 776) | (11 880) | (19 934) | (158) | (45 400) |
| Ajustements de juste valeur | - | - | (980) | - | - | - | - | - | - | - | (143) | (1 123) |
| Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires | - | - | - | - | (58) | - | - | 5 496 | - | - | 5 893 | 11 331 |
| Autres | - | 91 | 320 | - | 275 | - | - | (3) | (14) | 102 | 36 | 807 |
| Provisions | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Au 31/03/2009 | - | 11 864 | 2 080 | - | - | - | - | 2 548 | 72 058 | 25 049 | 17 008 | 130 607 |
| <i>Dont survaleurs</i> | - | <i>1 267</i> | - | - | - | <i>915</i> | - | - | - | - | - | <i>2 182</i> |
| <i>Dont dépréciation des survaleurs</i> | - | - | - | - | - | <i>(915)</i> | - | - | - | - | - | <i>(915)</i> |

Données relatives aux entreprises mises en équivalence

| <i>Chiffres en k€</i> | Total du bilan | Produit net bancaire ou chiffre d'affaires | Résultat net |
|--|-----------------------|--|--------------|
| Les Domaines Barons de Rothschild (sous-groupe consolidé) | 168 490 | 86 085 | 14 686 |
| Continuation Investment NV | 16 015 | 4 092 | 2 578 |
| Rivoli Participation (sous-groupe consolidé) | 12 193 | 11 721 | 1 011 |
| Comepar (sous-groupe consolidé) | 34 309 | 26 320 | 3 080 |
| Joint-ventures entre NMR et Rothschild & Cie Banque (sous-groupe consolidé) | 21 117 | 22 338 | 1 964 |
| Rothschild & Cie Banque (sous-groupe consolidé) | 865 373 | 299 417 | 111 799 |
| Rothschild Europe BV (sous-groupe consolidé) | 136 441 | 132 142 | 23 727 |

Note 8. Immobilisations corporelles

| <i>Chiffres en k€</i> | 01/04/2008 | Acquisitions | Cessions | Mises au rebut | Variations de périmè- tre de la période | Dotations aux amor- tissements | Différence de change | Autres variations | 31/03/2009 |
|--|------------------|---------------|----------------|-------------------|--|--------------------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------|
| Terrains et constructions | 154 054 | 802 | - | (1) | - | - | (868) | (3 365) | 150 622 |
| Actifs de location simple | 7 166 | 3 717 | (1 399) | - | - | - | (1 325) | 1 026 | 9 185 |
| Autres immobilisations corporelles | 81 191 | 42 134 | (1 791) | (234) | (1 388) | - | (17 876) | 3 363 | 105 399 |
| Total immobilisations corporelles brutes | 242 411 | 46 653 | (3 190) | (235) | (1 388) | - | (20 069) | 1 024 | 265 206 |
| Amortissements constructions | (63 423) | - | - | - | - | (4 584) | 2 880 | 735 | (64 392) |
| Amortissements immobilisations données en location simple | (3 989) | - | 1 048 | - | - | (1 957) | 666 | (424) | (4 656) |
| Amortissements autres immobilisations corporelles | (56 547) | - | 1 071 | 225 | 971 | (7 757) | 8 920 | (686) | (53 803) |
| Total amortissements et dépréciations | (123 959) | - | 2 119 | 225 | 971 | (14 298) | 12 466 | (375) | (122 851) |
| Total immobilisations corporelles nettes | 118 452 | 46 653 | (1 071) | (10) | (417) | (14 298) | (7 603) | 649 | 142 355 |

Note 9. Immobilisations incorporelles

| Chiffres en k€ | 01/04/2008 | Acquisitions | Cessions | Mises au rebut | Variations de périmètre de la période | Dotations aux amortissements | Différence de change | Autres variations | 31/03/2009 |
|---|----------------|--------------|----------|----------------|---------------------------------------|------------------------------|----------------------|-------------------|----------------|
| Immobilisations incorporelles brutes | 188 155 | 392 | (123) | 6 | - | - | (355) | - | 188 075 |
| Amortissements des immobilisations incorporelles | (8 729) | - | 123 | (6) | - | (5 530) | 112 | (1) | (14 031) |
| Total immobilisations incorporelles nettes | 179 426 | 392 | - | - | - | (5 530) | (243) | (1) | 174 044 |

Note 10. Écarts d'acquisition

Le Groupe a réalisé au 31 mars 2009 un test annuel de dépréciation des unités génératrices de trésorerie auxquelles a été affecté l'écart d'acquisition dégagé à l'occasion de la prise de contrôle majoritaire de Concordia BV le 21 novembre 2007. Deux unités génératrices de trésoreries ont été retenues pour l'affectation de cet écart d'acquisition : Rothschilds Continuation Holdings (RCH) AG et Rothschild & Cie Banque (RCB).

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été calculée selon une approche multi-critères : multiples boursiers, multiples de transaction, actualisation des flux de trésorerie prévisionnels RCH

et pour RCB, une valorisation externe et indépendante basée sur une approche multi-critères.

Les flux de trésorerie utilisés pour les calculs de discounted cash-flows correspondent aux résultats nets consolidés après impôts et ont été déterminés sur la base d'un plan d'affaires élaboré à partir des budgets prévisionnels pour les six années à venir.

Au 31 mars 2009 la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie étant supérieure à la valeur comptable, le Groupe n'a pas comptabilisé de dépréciation sur l'écart d'acquisition de Concordia BV.

Note 11. Dettes envers les établissements de crédit

| Chiffres en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|---|------------------|------------------|
| Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour | 178 102 | 78 494 |
| Comptes et emprunts à terme | 485 863 | 781 440 |
| Titres et valeurs donnés en pension | 898 559 | 1 580 067 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 1 562 524 | 2 440 001 |
| Intérêts courus | 8 157 | 22 020 |
| À LA CLÔTURE | 1 570 681 | 2 462 021 |

Note 12. Dettes envers la clientèle

| Chiffres en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|-------------------------------------|------------------|------------------|
| Dettes envers la clientèle à vue | 1 275 012 | 1 086 060 |
| Dettes envers la clientèle à terme | 1 736 205 | 2 276 582 |
| Titres et valeurs donnés en pension | - | - |
| Dettes envers la clientèle | 3 011 217 | 3 362 642 |
| Intérêts courus | 4 719 | 12 879 |
| À LA CLÔTURE | 3 015 936 | 3 375 521 |

Note 13. Dettes représentées par un titre

| Chiffres en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|---|------------------|------------------|
| Titres de créances négociables à court terme | 292 791 | 658 326 |
| Titres de créances négociables à moyen terme | 772 579 | 904 528 |
| Dettes émises à long terme et emprunts obligataires | - | - |
| Dettes représentées par un titre | 1 065 370 | 1 562 854 |
| Intérêts courus | 5 101 | 11 044 |
| À LA CLÔTURE | 1 070 471 | 1 573 898 |

Les titres de créances émis à moyen terme l'ont été sous la forme d'un programme d'émission d'Euro Medium Term Notes au Royaume-Uni. Ces titres ont été émis à un taux d'intérêt variable et ont des maturités résiduelles comprises entre 11 et 30 mois au 31 mars 2009. Les titres de créances négociables à court terme sont des certificats de dépôt qui sont émis à taux fixe et ont une maturité inférieure à 10 mois au 31 mars 2009.

Note 14. Comptes de régularisation et passifs divers

| Chiffres en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|---|----------------|----------------|
| Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres | - | 2 839 |
| Créditeurs divers financiers | 21 243 | 36 862 |
| Autres créditeurs | 105 847 | 90 302 |
| Passifs divers | 127 090 | 130 003 |
| Charges à payer au personnel | 358 793 | 437 784 |
| Charges à payer et produits constatés d'avance | 55 859 | 74 486 |
| Comptes de régularisation | 414 652 | 512 270 |
| À LA CLÔTURE | 541 742 | 642 273 |

Note 15. Provisions

| Chiffres en k€ | 01/04/2008 | Dotations de l'exercice | Reprises de l'exercice | Actualisation | Différence de change | Autres variations | 31/03/2009 |
|---|---------------|----------------------------|---------------------------|---------------|-------------------------|----------------------|---------------|
| Provisions pour risques de contrepartie | - | 157 | (2) | - | 11 | (10) | 156 |
| Provisions pour litiges | 173 | 136 | (3) | - | 59 | 71 | 436 |
| Provisions pour réaménagement d'immeubles | 11 893 | - | - | 590 | (2 313) | - | 10 170 |
| Provisions pour immeubles vacants | 8 928 | 450 | - | 13 | (1 300) | (97) | 7 994 |
| Provisions pour risque de change | - | - | - | - | - | - | - |
| Provisions pour indemnités de départ en retraite | 40 169 | - | - | - | 2 331 | 31 881 | 74 381 |
| TOTAL DES PROVISIONS | 61 163 | 743 | (5) | 603 | (1 212) | 31 845 | 93 137 |

Les provisions pour immeubles vacants se rapportent à des frais encourus sur certains immeubles loués par le Groupe et qui demeurent inoccupés durant une partie du bail. Ces locations expirent en 2018.

Les provisions pour réaménagement d'immeubles représentent la valeur actuelle des coûts de remise en état de certains immeubles loués par le Groupe. Ces locations expirent en 2011 et en 2018.

Note 16. Dettes subordonnées

| Chiffres en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|--|----------------|----------------|
| Actions privilégiées remboursables - Nominal 100 000€ | 110 | 127 |
| Actions privilégiées remboursables - Nominal 500€ | - | 1 |
| Dettes subordonnées à durée déterminée à taux variable - échéance 2015 (45m\$) | 30 150 | 28 479 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée à taux variable - (150m€) | 128 557 | 128 557 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée à taux variable - (200m\$) | - | 94 927 |
| Dettes subordonnées | 158 817 | 252 091 |
| Intérêts courus | 1 028 | 2 007 |
| À LA CLÔTURE | 159 845 | 254 098 |

Dettes subordonnées à durée déterminée

L'émission par Rothschild Continuation Finance B.V. (« RCF B.V. »), une filiale immatriculée aux Pays-Bas, de titres subordonnés à taux variable pour 45m\$ exigibles en 2015 a été garantie de manière subordonnée par Rothschild Continuation Limited (« RCL »). RCL est le principal holding du Groupe au Royaume-Uni.

Dettes subordonnées à durée indéterminée

La norme IAS 32 exige la comptabilisation des instruments financiers comme instruments de capitaux propres lorsqu'il n'y a pas d'obligation contractuelle de rembourser le capital ou de payer des intérêts. Lorsqu'il s'agit d'instruments de dette subordonnée à durée indéterminée, il n'y a pas d'obligation contractuelle de rembourser le capital. De plus, les termes de ces instruments autorisent à renoncer aux paiements d'intérêts à moins que l'émetteur ait payé un dividende dans les 6 mois qui précèdent. Le paiement de dividendes sur des actions ordinaires n'est pas suffisant pour comptabiliser ces instruments en dettes dès lors que le Groupe contrôle le paiement des dividendes sur actions ordinaires. A contrario, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres et les intérêts qui s'y rapportent sont inscrits en intérêts minoritaires au compte de résultat.

L'émission par Rothschild Continuation Finance (CI) Limited, une filiale immatriculée à Guernesey, de titres subordonnés garantis pour un montant de 125m£ à 9 % a été garantie de manière subordonnée par RCL. Il n'existe pas d'obligation contractuelle de rembourser le capital ou les intérêts sur cette dette subordonnée. Celle-ci est en conséquence comptabilisée en capitaux propres dans les intérêts minoritaires.

Rothschild Continuation Finance Plc, une filiale immatriculée au Royaume-Uni, a émis des titres subordonnés à durée indéterminée à taux variable à hauteur de 150m€, qui sont garantis de manière subordonnée par NM Rothschild & Sons limited (« NMR »).

Une troisième émission de titres subordonnés à durée indéterminée a été réalisée par le Groupe via RCF B.V., pour un montant de 200m\$, ceux-ci étant à taux variable et garantis de manière subordonnée par RCL. La présence d'un « linker » (prenant ici la forme d'une clause juridique de rémunération obligatoire intégrée à des actions de préférence) associé à une dette subordonnée à durée indéterminée, qui garantit au souscripteur de percevoir un intérêt statutaire, rend obligatoire, sous le référentiel IFRS, la comptabilisation de cet instrument en tant que passif. En mars 2009, le linker associé à cette dette subordonnée a été annulé, les actions de préférence associées ayant été converties en actions ordinaires.

Cette conversion a supprimé l'obligation statutaire qu'avait le Groupe de verser des intérêts sur cette dette subordonnée et a entraîné le reclassement de la dette subordonnée de 200m\$ en intérêts minoritaires. Les intérêts qui rémunèrent cet emprunt sont désormais payables à l'initiative de l'emprunteur. Le paiement est obligatoire si RCF BV ou RCL distribue un dividende ou à la libre initiative de RCF BV. Les intérêts sont calculés sur la base Libor 6 mois, + 0,25 %.

Lors de ce reclassement, la différence entre la valeur comptable au jour du reclassement (110,63m€ contre 94,93m€ au 31 mars 2008) et la juste valeur de l'instrument de capitaux propres (56,79m€) a été enregistrée au compte de résultat. La juste valeur de cette dette a été déterminée en se basant sur la valeur de marché estimée par des acteurs de la place. Elle a été confortée par des données de marché observées pour des instruments similaires d'émetteurs comparables.

Note 17. Dépréciations

La variation des dépréciations d'actifs s'analyse comme suit :

| Chiffres en k€ | 01/04/2008 | Dotation de l'exercice | Reprise de l'exercice | Différence de change et autres variations | 31/03/2009 |
|---|------------------|---------------------------|--------------------------|--|------------------|
| Prêts et créances sur la clientèle | (66 127) | (77 650) | 5 257 | 36 338 | (102 182) |
| Actifs financiers disponibles à la vente | (61 890) | (89 788) | 34 923 | (1 499) | (118 254) |
| Autres actifs | (9 709) | (5 631) | 5 293 | 2 128 | (7 919) |
| TOTAL | (137 726) | (173 069) | 45 473 | 36 967 | (228 355) |

Note 18. Actifs et passifs d'impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles par la méthode du report variable. Les mouvements sur le compte d'impôts différés sont les suivants :

| Chiffres en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|--|---------------|-----------------|
| Actifs d'impôts différés en début de période | 80 344 | 119 |
| Passifs d'impôts différés en début de période | 57 109 | 18 158 |
| Solde net d'impôts différés en début de période | 23 235 | (18 039) |
| Entrée de périmètre | - | 31 842 |
| Enregistré au compte de résultat | | |
| Charge d'impôts différés au compte de résultat | 2 598 | 3 970 |
| Enregistré en capitaux propres | | |
| Au titre des engagements sur départs en retraite | 19 351 | 4 202 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 27 173 | 30 371 |
| Couverture de flux de trésorerie | 1 059 | (375) |
| Incidence des variations de périmètre | - | (21 438) |
| Paiement/Remboursement | - | 1 199 |
| Différences de conversion | (14 035) | (8 552) |
| Autres | 1 816 | 55 |
| Solde net d'impôts différés en fin de période | 61 197 | 23 235 |
| Actifs d'impôts différés en fin de période | 110 993 | 80 344 |
| Passifs d'impôts différés en fin de période | 49 796 | 57 109 |

Les actifs et passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

| Chiffres en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|---|----------------|---------------|
| Amortissements dérogatoires | 11 294 | 8 727 |
| Charges à payer au personnel | 46 289 | 36 751 |
| Indemnités de départ en retraite | 10 227 | 5 553 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 29 072 | 14 669 |
| Couverture de flux de trésorerie | 1 063 | 279 |
| Provisions | 6 949 | 2 189 |
| Autres différences temporelles | 6 099 | 12 176 |
| ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS EN FIN DE PÉRIODE | 110 993 | 80 344 |

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|--|-------------------|---------------|
| Indemnités de départ en retraite | (807) | (840) |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 24 967 | 30 071 |
| Autres différences temporelles | 25 636 | 27 878 |
| PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS EN FIN DE PÉRIODE | 49 796 | 57 109 |

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si, il existe un droit de compensation juridiquement exécutoire et que le solde est lié à l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale sur la même entité imposable. Il doit également exister une volonté et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les charges / (produits) d'impôts différés figurant au compte de résultat comprennent les différences temporelles suivantes :

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|---|-------------------|----------------|
| Amortissements dérogatoires | (2 516) | 1 668 |
| Indemnités de départ en retraite | 14 142 | (135) |
| Dépréciation de créances | (5 070) | 307 |
| Variations de déficits reportables | - | 2 795 |
| Charges à payer au personnel | (10 363) | (3 888) |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1 297 | 976 |
| Autres différences temporelles | (88) | (4 032) |
| CHARGES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS FIGURANT AU COMPTE DE RÉSULTAT | (2 598) | (2 309) |

Note 19. Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés

Il demeure au 31 mars 2009 un certain nombre d'actifs et de passifs résiduels se rapportant aux activités australiennes ne faisant pas partie des activités stratégiques du Groupe et qui répondent à la définition donnée par IFRS 5 des actifs et dettes liés aux actifs non courants destinés à être cédés.

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|--|-------------------|---------------|
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 3 960 | 8 916 |
| Prêts et créances sur la clientèle | - | 1 338 |
| Actifs d'impôts différés | 620 | 1 196 |
| Comptes de régularisation et autres actifs | 37 940 | 37 432 |
| Actifs non courants destinés à être cédés à la clôture | 42 520 | 48 882 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 30 915 | 32 546 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 150 | 1 888 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés à la clôture | 31 065 | 34 434 |

Sixième partie : Notes sur le compte de résultat

Pour mémoire, le compte de résultat de l'exercice précédent consolidait les comptes de Concordia BV par mise en équivalence du 1^{er} avril 2007 au 20 novembre 2007, puis par intégration globale à compter du 21 novembre 2007.

Note 20. Marge d'intérêts

Produits d'intérêts

| Chiffres en k€ | 2008/2009 | 2007/2008 |
|---|----------------|----------------|
| Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit | 84 862 | 30 535 |
| Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle | 171 116 | 90 484 |
| Produits d'intérêts sur instruments financiers disponibles à la vente | 120 040 | 75 413 |
| Produits d'intérêts sur dérivés | 61 447 | 22 954 |
| Produits d'intérêts sur autres actifs financiers | 3 803 | 5 455 |
| TOTAL | 441 268 | 224 841 |

Au 31 mars 2009, les produits d'intérêts comprennent 2 658k€ d'intérêts courus relatifs à des actifs dépréciés contre 717k€ au 31 mars 2008.

Charges d'intérêts

| Chiffres en k€ | 2008/2009 | 2007/2008 |
|---|------------------|------------------|
| Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit | (112 885) | (117 401) |
| Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle | (83 833) | (30 194) |
| Charges d'intérêts sur dettes représentées par un titre | (67 639) | (19 622) |
| Charges d'intérêts sur dettes subordonnées et convertibles | (10 150) | (2 324) |
| Charges d'intérêts sur dérivés de couverture | (51 560) | 11 |
| Autres charges d'intérêts | (3 877) | (1 005) |
| TOTAL | (329 944) | (170 535) |

Note 21. Produits nets de commissions

Produits de commissions

| Chiffres en k€ | 2008/2009 | 2007/2008 |
|--|----------------|----------------|
| Produits de commissions sur prestations de conseil et de services | 430 743 | 201 626 |
| Produits de commissions sur gestion d'actifs et activité de portefeuille | 99 809 | 41 840 |
| Produits de commissions sur opérations de crédit | 7 280 | 4 260 |
| Autres produits de commissions | 38 335 | 16 305 |
| TOTAL | 576 167 | 264 031 |

Charges de commissions

| Chiffres en k€ | 2008/2009 | 2007/2008 |
|---|-----------------|----------------|
| Charges de commissions sur prestations de conseil et de services | (145) | (540) |
| Charges de commissions sur gestion d'actifs et activité de portefeuille | (2 857) | (4 183) |
| Charges de commissions sur opérations de crédit | (1 530) | (1 099) |
| Autres charges de commissions | (6 300) | 437 |
| TOTAL | (10 832) | (5 385) |

Note 22. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

| <i>Chiffres en k€</i> | 2008/2009 | 2007/2008 |
|---|------------------|----------------|
| Résultat net sur instruments de taux d'intérêts et dérivés liés - transaction | (1 338) | (17 011) |
| Résultat net sur instruments de capitaux propres et dérivés liés - transaction | 2 078 | 318 |
| Résultat net sur opérations de change | 32 053 | 13 551 |
| Résultat net sur autres opérations de transaction | (28 158) | 469 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers non couverts à la juste valeur par résultat | (620) | (89) |
| Résultat net sur instruments financiers de couverture | 73 | (37) |
| TOTAL | 4 088 | (2 799) |

Le résultat net sur instruments de taux d'intérêt et dérivés liés comprend une perte de 28 723k€ au 31 mars 2009 contre 16 401k€ au 31 mars 2008, se rapportant aux variations de juste valeur sur l'exercice des dérivés de crédit incorporés aux CDOs (*Collateralised debt obligations*) détenus dans le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente. Les CDOs sont des titres à revenus fixes considérés comme des instruments hybrides se décomposant en un contrat hôte, la partie dette de l'instrument et un dérivé incorporé qui prend la forme d'un dérivé de crédit et dont les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Outre les résultats relatifs aux dérivés incorporés, les gains ou pertes sur instruments financiers à la

juste valeur par résultat enregistrent la variation de juste valeur (hors intérêts courus) d'instruments financiers soit détenus dans le cadre d'une activité de portefeuille de transaction, soit désignés comme évalués à la juste valeur par résultat sur option. Ils comprennent également les gains et pertes nés des opérations de couverture, les gains ou pertes de change ainsi que les gains ou pertes issus de l'inefficacité des instruments de couverture.

Durant l'exercice clos le 31 mars 2009, la juste valeur des instruments de couverture a augmenté de 12 995k€ contre 1 570k€ pour l'exercice clos le 31 mars 2008 tandis que la juste valeur des instruments couverts a baissé de 12 768k€ contre 1 583k€ au 31 mars 2008.

Note 23. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

| <i>Chiffres en k€</i> | 2008/2009 | 2007/2008 |
|---|------------------|---------------|
| Résultat net sur cessions de titres détenus à long terme | 2 500 | 13 816 |
| Pertes de valeur sur titres détenus à long terme | (195) | (548) |
| Résultat net sur cessions d'autres actifs financiers disponibles à la vente | 10 716 | 16 538 |
| Pertes de valeur des autres actifs financiers disponibles à la vente | (24 787) | (5 319) |
| Dividendes sur actifs financiers disponibles à la vente | 21 721 | 11 486 |
| TOTAL | 9 955 | 35 973 |

Note 24. Produits et charges des autres activités**Produits des autres activités**

| Chiffres en k€ | 2008/2009 | 2007/2008 |
|---|---------------|--------------|
| Produit sur reclassement de dettes subordonnées | 54 225 | - |
| Produits sur opérations de location simple | 13 548 | 6 770 |
| Autres produits | 981 | 58 |
| TOTAL | 68 754 | 6 828 |

Lors du reclassement de la dette subordonnée de 200m\$ en intérêts minoritaires, la différence entre la valeur comptable de la dette éteinte (110,63m€) et la juste valeur du titre de capital ainsi créé (56,79m€) a été enregistrée au compte de résultat pour un montant de 54,2m€ après prise en compte des variations de change de ce produit sur la période.

Charges des autres activités

| Chiffres en k€ | 2008/2009 | 2007/2008 |
|---|----------------|----------------|
| Charges sur immeubles de placement | (2) | (12) |
| Charges sur opérations de location simple | (1 957) | (3 174) |
| Autres charges | (4 659) | (34) |
| TOTAL | (6 618) | (3 220) |

Note 25. Charges générales d'exploitation

| Chiffres en k€ | 2008/2009 | 2007/2008 |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| Charges de personnel | (449 942) | (183 490) |
| Autres charges administratives | (126 654) | (56 728) |
| TOTAL | (576 596) | (240 218) |

L'effectif du Groupe s'élevait à 1 954 personnes au 31 mars 2009 contre 2 029 personnes au 31 mars 2008.

Note 26. Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

| Chiffres en k€ | 2008/2009 | 2007/2008 |
|--|-----------------|----------------|
| Dotations aux amortissements | | |
| Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles | (5 530) | (5 814) |
| Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles* | (12 342) | (3 069) |
| Dépréciations | | |
| Dotations et reprises de dépréciations sur immobilisations incorporelles | - | - |
| Dotations et reprises de dépréciations sur immobilisations corporelles | - | - |
| TOTAL | (17 872) | (8 883) |

* Les dotations aux amortissements des immobilisations données en location simple figurent parmi les charges des autres activités (note 24).

Note 27. Coût du risque

| Chiffres en k€ | Dépréciations | Reprises de dépréciations | Créances irrécouvrables | Recouvrement de créances | 2008/2009 | 2007/2008 |
|----------------------|------------------|---------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------|-----------------|
| Prêts et créances | (77 650) | 5 257 | (6 583) | 734 | (78 242) | (2 025) |
| Titres à revenu fixe | (62 830) | 28 655 | (24 650) | - | (58 825) | (71 988) |
| Autres | (5 631) | 5 293 | (2 562) | 2 | (2 898) | 878 |
| TOTAL | (146 111) | 39 205 | (33 795) | 736 | (139 965) | (73 135) |

Le coût du risque s'élève à 139 965k€ au 31 mars 2009 dont 132 730k€ encourus par le sous-groupe Concordia BV intégralement sur l'activité de Banque de financement et d'investissement.

Note 28. Gains ou pertes nets sur autres actifs

| Chiffres en k€ | 2008/2009 | 2007/2008 |
|--|---------------|---------------|
| Plus et moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | (709) | 1 413 |
| Résultat de cession de titres consolidés | 55 480 | 59 804 |
| TOTAL | 54 771 | 61 217 |

Le Groupe a cédé sur l'exercice sa participation de 40 % dans le centre commercial Manufaktura de Lodz en Pologne pour un montant de 57,5m€ dont 40m€ ont d'ores et déjà été encaissés, le solde de 17,5m€ devant être réglé en 3 échéances dont la dernière est fixée au 31 décembre 2011. Cette opération s'est traduite par une plus-value de consolidation de 55,4m€.

Note 29. Impôt sur les bénéfices

La charge nette d'impôt sur les bénéfices se décompose en charge d'impôts courants et en charge d'impôts différés :

Impôts courants

| Chiffres en k€ | 2008/2009 | 2007/2008 |
|---|---------------|-----------------|
| Charges d'impôts de la période | 17 649 | (28 167) |
| Ajustements sur impôts de l'année précédente | 7 779 | 664 |
| Impositions à l'étranger | - | 3 002 |
| Effets des conventions de non double imposition | - | (292) |
| Déficits fiscaux reportables | - | 179 |
| Retenues à la source irrécouvrables | 746 | (63) |
| Autres | (784) | 169 |
| TOTAL | 25 390 | (24 508) |

Impôts différés

| Chiffres en k€ | 2008/2009 | 2007/2008 |
|--|----------------|--------------|
| Différences temporelles | 5 826 | 2 100 |
| Déficits fiscaux reportables | (85) | (1 441) |
| Changement de taux d'imposition | 23 | (25) |
| Ajustements sur impôts de l'année précédente | (8 362) | 52 |
| Autres | - | 3 284 |
| TOTAL | (2 598) | 3 970 |

Rationalisation de la charge d'impôt

| Chiffres en k€ | Base | IS au taux de 33 1/3 % |
|--|----------------|---------------------------|
| Résultat net d'ensemble | 76 051 | |
| Retraitements | | |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | (25 667) | |
| Impôt sur les sociétés | 22 792 | |
| Résultat des sociétés intégrées avant IS | 73 176 | 24 392 |
| Retraitements de consolidation (impôts différés, ajustements de juste valeur, reprises et dotations aux dépréciations, autres) | | 4 263 |
| Déficits reportables | | 17 638 |
| Différences de taux (Contribution Sociale sur les Bénéfices, plus-values à long terme, S.C.R., impôt américain) | | (6 159) |
| Différences permanentes | | (11 186) |
| Différences temporelles et autres | | (6 156) |
| Impôt sur les sociétés consolidées | | 22 792 |
| Taux d'imposition réel | | |
| Résultat net part du Groupe | 46 759 | |
| Résultat net part des minoritaires | 29 292 | |
| Impôt sur les sociétés | 22 792 | |
| RÉSULTAT TOTAL BRUT | 98 843 | |
| TAUX D'IMPOSITION RÉEL | 23,06 % | |

Au cours de l'exercice 2007/2008, le taux d'imposition réel du Groupe était de 14,02 %.

Note 30. Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

| Chiffres en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|--|------------------|------------------|
| Engagements de financement | 147 303 | 389 844 |
| Engagements en faveur d'établissements de crédit | - | - |
| Engagements en faveur de la clientèle | 147 303 | 389 844 |
| Engagements de garantie | 1 471 064 | 1 945 204 |
| Engagements d'ordre d'établissements de crédit | 1 411 973 | 1 848 152 |
| Engagements d'ordre de la clientèle | 59 091 | 97 052 |
| Autres engagements donnés | 77 574 | 108 299 |
| Engagements de souscrire des titres | 39 341 | 69 498 |
| Autres engagements donnés | 38 233 | 38 801 |

Engagements reçus

| Chiffres en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|--|----------------|----------------|
| Engagements de financement | 47 450 | - |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | 47 450 | - |
| Engagements reçus de la clientèle | - | - |
| Engagements de garantie | 154 834 | 233 451 |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | 2 291 | 96 830 |
| Engagements reçus de la clientèle | 152 543 | 136 621 |
| Autres engagements reçus | 10 484 | 10 596 |
| Autres engagements reçus | 10 484 | 10 596 |

Au cours de l'exercice 2007/2008, le Groupe a mis en place dans certaines entités un système de rémunérations différées. À ce titre, les autres engagements donnés comprennent 28,7m€ d'engagements donnés aux salariés sur des rémunérations différées au 31 mars 2009, contre 34,9m€ au 31 mars 2008. Ces rémunérations différées leurs seront réglées sous réserve de leur présence effective dans le Groupe à chaque date anniversaire.

Il peut arriver que le Groupe soit impliqué dans des procédures judiciaires à l'occasion de l'exercice de ses activités. Sur la base des informations disponibles, il n'y a pas de procédures judiciaires en cours susceptibles d'affecter significativement la situation financière du Groupe.

Engagements de location financement

Le Groupe a contracté des engagements de location financière pour des locaux utilisés en priorité par le Groupe. Ces contrats de location financière de nature

immobilière comprennent des options de rachat et des clauses d'indexation classiques pour la location de bureaux.

| En k€ | Terrains et constructions | | Terrains et constructions | |
|------------------|---------------------------|-------------------|---------------------------|-------------------|
| | 31/03/2009 | Autres 31/03/2009 | 31/03/2008 | Autres 31/03/2008 |
| Moins d'1 an | 17 059 | 71 | 56 396 | 258 |
| Entre 1 et 5 ans | 54 142 | 157 | 17 993 | 120 |
| Plus de 5 ans | 32 392 | - | 45 369 | - |
| TOTAL | 103 593 | 228 | 119 758 | 378 |

Note 31. Résultat par action

Au 31 mars 2009 le capital social de la société Paris Orléans comptait 31 146 850 actions et 485 230 certificats d'investissement d'un montant de 2€ de nominal.

À la clôture de l'exercice, les détentions d'actions par des sociétés du Groupe sur des sociétés consolidées ou sur Paris Orléans ont amené l'entreprise consolidante à retenir un pourcentage d'intérêts sur elle-même de 97,51 %.

Ces détentions étaient les suivantes :

- détention de 3,44 % de RCH (Rothschilds Continuation Holding AG) par ESOP (ESOP Services AG) ;

- détention de 8,95 % de RHAG (Rothschild Holding AG) sur RCAG (Rothschild Concordia AG) ;
- détention de 5,69 % de NMR (NM Rothschild & Sons Limited) sur Paris Orléans ;
- enfin, la détention de 2,72 % de Paris Orléans sur elle-même notamment au travers de 192 300 titres affectés à la mise en œuvre depuis le mois de janvier 2008 d'un contrat de liquidité afin de favoriser la liquidité des transactions, la régularité des cotations du titre de l'émetteur et d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

Après retraitements liés aux titres d'autocontrôle, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période s'élevait à 28 971 560 actions.

Le résultat par action est calculé en divisant le bénéfice net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Étant donné l'absence de produits pouvant avoir à terme un effet dilutif sur le capital de Paris Orléans

(bons de souscription...), le résultat par action dilué est le même que le résultat par action.

Le résultat net par action (part du Groupe) de l'exercice clos le 31 mars 2009 s'élève à 1,61€ contre 4,42€ au titre de l'exercice précédent. En l'absence de résultat sur activités cédées ou abandonnées, le résultat par action des seules activités poursuivies est le même que le résultat par action.

Note 32. Parties liées

| Chiffres en k€ | 2008/2009 Entreprises mises en équivalence | 2007/2008 Entreprises mises en équivalence |
|--|---|---|
| Actif | | |
| Prêts et avances sur les établissements de crédit | 8 395 | - |
| Prêts et avances sur la clientèle | 669 | - |
| Actifs divers | 31 933 | 18 944 |
| TOTAL | 40 997 | 18 944 |
| Passif | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 1 195 | - |
| Dettes envers la clientèle | - | - |
| Dettes représentées par un titre | - | - |
| Passifs divers | 5 774 | 3 020 |
| TOTAL | 6 969 | 3 020 |
| Engagement de financement et de garantie | | |
| Engagements de financement donnés | - | - |
| Engagements de garantie donnés | - | - |
| Engagements de financement reçus | - | - |
| Engagements de garantie reçus | - | - |
| Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées | | |
| Intérêts reçus | 584 | 517 |
| Intérêts versés | (299) | (353) |
| Commissions reçues | 1 008 | - |
| Commissions versées | (104) | (9) |
| Autres produits | 2 990 | 931 |
| TOTAL | 4 179 | 1 086 |
| Autres charges | (7 437) | (4 652) |
| TOTAL | (7 437) | (4 652) |

Note 33. Rémunérations des organes de Direction

Pour l'ensemble du Groupe (société Paris Orléans, sociétés contrôlées par la société ou la contrôlant), les membres du Directoire et du Conseil de surveillance ont perçu globalement, au cours de l'exercice 2008/2009, les montants ci-après au titre de :

| | |
|--------------------------------------|------------------|
| • Rémunérations fixes | 875,1k€ |
| • Rémunérations variables | 2 157,2k€ |
| • Jetons de présence | 91,7k€ |
| • Avantages en nature | 11,1k€ |
| Total avantages à court terme | 3 136,1k€ |

Par ailleurs, dans le cadre des engagements de retraite et assimilés (Note 35), le capital à constituer au bénéfice de certains mandataires sociaux relatif au régime de retraite supplémentaire des cadres de Paris Orléans s'élève en valeur actualisée à 1 918k€.

- Avantages postérieurs à l'emploi 1 918k€

Aucun autre avantage à long terme n'a été consenti aux organes de Direction sur la période.

Par ailleurs, les dirigeants n'ont pas bénéficié de paiements en actions au titre de l'exercice 2008/2009 et il n'est pas prévu, en ce qui les concerne, d'indemnités de fin de contrat de travail.

Note 34. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe compte trois plans de paiement basés sur des actions.

Plan de souscription d'actions du personnel (ESOP)

Le sous-groupe RCH a conclu un plan de stock-options pour le personnel (« ESOP ») dont il assure l'administration. Pour l'adoption des normes IFRS, le Groupe a opté pour la dispense prévue par IFRS 1, en vertu de laquelle les dispositions d'IFRS 2 n'ont pas été appliquées aux plans de stock-options consentis avant le 7 novembre 2002.

Certains salariés du Groupe détiennent des options sur 8 410 actions de RCH, qui ont été accordées entre 1995 et 2002. Les options sont exerçables après une durée de détention de 3 ans. Une valorisation des actions sous-jacentes est effectuée par un professionnel indépendant chaque année. Les options peuvent être exercées durant les trois mois qui suivent cette valorisation. Les options ont une vie contractuelle de 13 ans.

Mouvements ayant affecté les options de souscription au cours de l'exercice

| | 2008/2009 | | 2007/2008 | |
|-----------------------|--------------|--------------------------------------|--------------|--------------------------------------|
| | Nombre | Prix d'exercice moyen pondéré en CHF | Nombre | Prix d'exercice moyen pondéré en CHF |
| À l'ouverture | 8 410 | 1 350 | 8 410 | 1 350 |
| Déchéance du terme | - | - | - | - |
| Arrivées à expiration | - | - | - | - |
| Annulées | - | - | - | - |
| Exercées | - | - | - | - |
| À la clôture | 8 410 | 1 350 | 8 410 | 1 350 |
| Exerçables au 31 mars | 8 410 | 1 350 | 8 410 | 1 350 |

Encours d'options de souscription d'actions au 31 mars

| Prix d'exercice en CHF | 2008/2009 | | 2007/2008 | |
|------------------------|---------------------------|--|---------------------------|--|
| | Nombre d'options en cours | Durée de vie moyenne contractuelle (en années) | Nombre d'options en cours | Durée de vie moyenne contractuelle (en années) |
| 501 – 750 | - | - | - | - |
| 751 – 1 000 | - | - | - | - |
| 1 001 – 1 250 | 3 160 | 4,1 | 3 160 | 3,0 |
| 1 251 – 1 500 | 5 250 | 3,6 | 5 250 | 2,1 |
| TOTAL / MOYENNE | 8 410 | 3,8 | 8 410 | 2,4 |

Plan d'actionnariat des associés (PSP)

Au cours de l'exercice 2006/2007, le sous-groupe RCH a mis en place un plan d'actionnariat des associés, administré par RCH. Au titre de ce plan, certains membres du personnel ont acheté des actions RCH. L'éventuelle différence entre le prix d'achat et la valeur de marché est comptabilisée au compte de résultat.

Les salariés ont acheté les actions en partie en numéraire et en partie par une avance sans intérêts consentie par RCH. Les salariés ont l'obligation d'utiliser en priorité le produit de la vente de leurs actions pour le remboursement du prêt. Selon le règlement du plan, ils doivent normalement vendre leurs actions lorsqu'ils quittent le Groupe, ou bien après un délai de détention de 3 ans, s'ils restent au sein du Groupe. Les prêts ont une caractéristique appelée « plancher » : si le produit de la vente

des actions est insuffisant pour rembourser le prêt, le solde résiduel du prêt sera à la charge du Groupe. Bien que les risques et les avantages de la détention d'actions RCH reviennent aux salariés, l'accord de prêts « plancher » est un avantage pour les salariés, qui, en vertu d'IFRS 2, a les caractéristiques d'un accord de rémunération dont le paiement, réglé en trésorerie, est fondé sur des actions. L'évaluation de la juste valeur des prêts « plancher » a été réalisée grâce à un modèle d'évaluation des options du type Black & Scholes.

Au 31 mars 2009, seuls deux salariés n'avaient pas cédé leurs actions RCH et remboursé leur prêt au Groupe. La cession des actions RCH par les salariés a eu pour effet d'éteindre l'obligation pour le Groupe de participer au remboursement des prêts qui avaient été consentis.

Le coût de ces avantages a été enregistré au compte de résultat durant l'exercice pour les valeurs suivantes :

| Chiffres en k€ | 2008/2009 | 2007/2008 |
|---|--------------|----------------|
| Décote de juste valeur des actions vendues | - | - |
| Juste valeur des avances sans intérêts | (484) | (1 506) |
| TOTAL | (484) | (1 506) |
| Valeur nette comptable des passifs nés des avantages accordés | 90 | 549 |

Plan de rémunérations fondé sur la valeur d'actions

Certains salariés du Groupe se sont vus octroyer un accord de rémunération dont le montant, réglé en trésorerie est fondé sur la valorisation d'actions, cela en vue de l'acquisition d'une filiale du Groupe

par certains salariés de cette filiale. Les avantages ont été acquis au 1^{er} octobre 2008 lorsque certaines conditions relatives à la croissance de la valeur de la société concernée ont été réunies.

| Chiffres en k€ | 2008/2009 | 2007/2008 |
|---|-----------|-----------|
| Coût de l'avantage enregistré au compte de résultat | 479 | 1 060 |
| Valeur nette comptable du passif né de l'avantage accordé | - | 4 460 |

Pour le calcul du coût de l'avantage consenti à enregistrer au compte de résultat, il a été fait application d'une valeur estimative de la société basée sur le résultat courant après impôts et le price/earnings ratio observé pour des transactions récentes sur des activités similaires.

Note 35. Avantages au personnel

Le Groupe cotise auprès de différents organismes de retraites pour les directeurs et les employés des filiales opérationnelles. Les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Régimes propres au sous-groupe Concordia BV

Le NMR Pension Fund (NMRP) est géré par NM Rothschild & Sons (Limited) au profit des salariés de certaines entreprises du groupe Rothschild situées au Royaume-Uni. Le fonds comprend un dispositif de retraites à prestations définies qui a été fermé aux nouveaux entrants en avril 2003, et un dispositif de cotisations définies ayant pris effet en avril 2003.

Le NMR Overseas Pension Fund (NMROP) est un organisme de prestations définies géré au profit des salariés d'un certain nombre d'entreprises du groupe Rothschild situées hors du Royaume-Uni.

Les évaluations actuarielles des fonds NMRP et NMROP ont été actualisées au 31 mars 2009. Comme le requiert la norme IAS 19, le montant des engagements au titre des pensions de retraites et du coût des services a été déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Rothschild North America Inc maintient un plan de retraite non financé et d'autres accords de retraites qui

constituent les engagements de retraites relatifs aux employés concernés (RNAP). Ni le plan ni les accords de retraites ne fournissent des couvertures maladie ou autres avantages aux employés ou aux retraités.

Rothschild Bank AG, Zurich (RBZ), gère un organisme de retraites au profit de certains employés du groupe Rothschild en Suisse (RBZP). Cet organisme a été créé sur la base de la méthode suisse de cotisations définies mais ne remplit pas tous les critères d'un plan à cotisations définies tel que le définit la norme IAS 19. Pour cette raison, le plan de retraites est présenté comme un dispositif de retraites à prestations définies. Les engagements de retraites sont couverts par des actifs des régimes de retraites du fonds de pension « Pensionskasse der Rothschild Bank AG ». L'organisation, le management et le financement du plan de retraites respectent le cadre réglementaire. Les employés actuels et les retraités (anciens employés ou leurs ayants droit) reçoivent des pensions déterminées statutairement lorsqu'ils quittent la société, qu'ils partent à la retraite ou en cas de décès ou d'invalidité. Ces pensions sont financées par des cotisations de l'employeur et de l'employé fixées statutairement.

Certaines entreprises du Groupe ont des engagements non financés en rapport avec des retraites et autres prestations vis-à-vis des anciens salariés.

Les principales hypothèses retenues pour l'actualisation à la date d'arrêt sont les suivantes :

| | 2008/2009 | | | 2007/2008 | | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | NMRP & NMROP | RBZP | RNAP | NMRP & NMROP | RBZP | RNAP |
| Taux d'actualisation | 7,0 % | 3,3 % | 6,5 % | 6,5 % | 3,3 % | 5,7 % |
| Inflation des prix à la consommation | 3,2 % | - | - | 3,6 % | - | - |
| Produits attendus des placements | 7,0 % | 3,8 % | - | 6,8 % | 3,8 % | - |
| Taux de croissance attendu des salaires | 4,2 % | 2,3 % | - | 4,6 % | 2,3 % | - |
| Taux de croissance attendu des retraites : | - | 0,6 % | - | - | 0,6 % | - |
| Cappé à 5,0 % | 3,1 % | - | - | 3,5 % | - | - |
| Cappé à 2,5 % | 2,2 % | - | - | 2,3 % | - | - |
| Espérance de vie : | | | | | | |
| des hommes retraités âgés de 60 ans | 27,1 | - | 21,00 | 26,4 | 21,0 | 21,0 |
| des femmes retraitées âgées de 60 ans | 29,1 | - | - | 28,9 | 24,0 | - |
| des hommes retraités âgés de 60 ans dans 20 ans | 29,3 | - | - | 27,7 | - | - |
| des femmes retraitées âgées de 60 ans dans 20 ans | 30,3 | - | - | 29,9 | - | - |

Montants comptabilisés au bilan

| Chiffres en k€ | NMRP & NMROP | RBZP | RNAP | Autres | Total 2008/2009 |
|---|-----------------|--------------|---------------|--------------|--------------------|
| Valeur actualisée des obligations financées | 413 850 | 126 957 | - | - | 540 807 |
| Valeur de marché des actifs des régimes | (389 529) | (120 089) | - | - | (509 618) |
| Sous-total | 24 321 | 6 868 | - | - | 31 189 |
| Valeur actualisée des obligations non financées | - | - | 32 256 | 6 150 | 38 406 |
| Total (comptabilisé) | 24 321 | 6 868 | 32 256 | 6 150 | 69 595 |
| Actifs des régimes non comptabilisés | - | 2 057 | - | - | 2 057 |
| Total (comptabilisé et non comptabilisé) | 24 321 | 8 925 | 32 256 | 6 150 | 71 652 |
| Passif | 24 756 | 8 925 | 32 256 | 6 150 | 72 087 |
| Actif | 435 | - | - | - | 435 |

Au 31 mars 2008, les actifs comptabilisés au bilan en lien avec RBZP se limitait au niveau des réserves de cotisations de l'employeur qui s'élevaient à 381k€. Au 31 mars 2009, aucun actif n'était enregistré en lien avec le régime propre à RBZP. Les variations des actifs des régimes non comptabilisés sont enregistrées en report à nouveau.

| Chiffres en k€ | NMRP & NMROP | RBZP | RNAP | Autres | Total 2007/2008 |
|---|-----------------|----------------|---------------|--------------|--------------------|
| Valeur actualisée des obligations financées | 569 319 | 112 711 | - | 2 026 | 684 056 |
| Valeur de marché des actifs des régimes | (582 090) | (117 268) | - | (2 289) | (701 647) |
| Sous-total | (12 771) | (4 557) | - | (263) | (17 591) |
| Valeur actualisée des obligations non financées | - | - | 29 379 | 7 696 | 37 075 |
| Total (comptabilisé) | (12 771) | (4 557) | 29 379 | 7 433 | 19 484 |
| Actifs des régimes non comptabilisés | - | 4 176 | - | - | 4 176 |
| Total (comptabilisé et non comptabilisé) | (12 771) | (381) | 29 379 | 7 433 | 23 660 |
| Passif | - | - | 29 379 | 7 697 | 37 076 |
| Actif | 12 771 | 381 | - | 264 | 13 416 |

Variations des engagements de retraite sur l'exercice

| Chiffres en k€ | 2008/2009 | 2007/2008 |
|--|----------------|----------------|
| À L'OUVERTURE | 721 131 | - |
| Entrée de périmètre | - | 801 482 |
| Prise en compte du nouveau régime | - | (2 301) |
| Ajustements dus au nouveau régime | - | 13 962 |
| Coût des services rendus (net des cotisations versées par les autres participants du plan) | 14 206 | 6 342 |
| Coût des services rendus aux autres participants du plan | - | (958) |
| Coût des intérêts | 40 835 | 15 053 |
| Pertes / (Gains) actuariels | (82 150) | (42 046) |
| Prestations versées aux bénéficiaires | (22 107) | (8 817) |
| Coûts des services passés | (23 336) | - |
| Liquidations | (2 740) | 2 447 |
| Reclassifications | - | - |
| Échanges et autres ajustements | (66 626) | (64 033) |
| À LA CLÔTURE | 579 213 | 721 131 |

Au cours de l'exercice, le Groupe a revu les termes de deux de ses plans de retraites des salariés en introduisant un plafond des rémunérations prises en compte. L'incidence actuarielle de ces changements s'est traduite au compte de résultat par une minoration des charges de personnel de 23 336k€ au titre du coût des services passés.

Variations des actifs du plan de régime de retraite sur l'exercice

| Chiffres en k€ | 2008/2009 | 2007/2008 |
|---|----------------|----------------|
| À L'OUVERTURE | 701 647 | - |
| Entrée de périmètre | - | 791 750 |
| Prise en compte du nouveau régime | - | 360 |
| Ajustements dus au nouveau régime | - | 17 108 |
| Produits attendus sur les actifs des régimes de retraites | 39 834 | 23 912 |
| Pertes / (Gains) actuariels | (158 384) | (61 554) |
| Cotisations du Groupe | 17 832 | 13 159 |
| Cotisations des autres participants du plan | - | (743) |
| Prestations versées aux bénéficiaires | (19 195) | (14 184) |
| Liquidations | (2 739) | 196 |
| Échanges et autres ajustements | (69 377) | (68 357) |
| À LA CLÔTURE | 509 618 | 701 647 |

Au 31 mars 2009, les actifs des régimes de retraites se décomposent en 5 catégories principales :

| | 2008/2009 | | | 2007/2008 | | |
|-------------------------------|-----------|-------|------|-----------|-------|------|
| | NMRP | NMROP | RBZP | NMRP | NMROP | RBZP |
| Participations | 38 % | 54 % | 16 % | 47 % | 54 % | 34 % |
| Obligations | 19 % | 14 % | 70 % | 17 % | 14 % | 35 % |
| Liquidités | 23 % | 21 % | 6 % | 19 % | 22 % | 20 % |
| Hedge funds et private equity | 16 % | 7 % | 9 % | 6 % | 6 % | 4 % |
| Immobilier et autres | 4 % | 4 % | - | 11 % | 4 % | 7 % |

Sur l'exercice, les actifs des régimes de retraite se sont dépréciés de 118 550k€. On obtient le taux de rentabilité attendu à partir de la moyenne pondérée des taux de rentabilité à long terme attendus sur les classes d'actifs des fonds à horizon long terme, après déduction des frais de gestion encourus.

Montants comptabilisés au compte de résultat relatifs aux régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

| Chiffres en k€ | 2008/2009 | 2007/2008 |
|--|----------------|---------------|
| Entrée de périmètre | - | 7 282 |
| Coût des services rendus (net des cotisations versées par les autres participants) | 14 206 | 6 342 |
| Coût des intérêts | 40 835 | 15 053 |
| Produits attendus sur les actifs des régimes de retraites | (39 834) | (17 297) |
| Coûts des services passés | (23 336) | - |
| (Gains) / pertes sur les réductions ou liquidations de régime | (1) | 2 251 |
| TOTAL (inclus dans les frais de personnel) | (8 130) | 13 631 |

Les ajustements observés relatifs aux actifs et passifs des régimes de retraite sont les suivants :

| Chiffres en k€ | 2008/2009 | 2007/2008 |
|--|-----------|-----------|
| Différence entre les produits sur actifs réels et attendus | (158 384) | (61 554) |
| Gains et pertes observés sur le passif | 82 150 | (42 046) |

Montants enregistrés dans l'état des produits et des charges comptabilisés

| Chiffres en k€ | 2008/2009 | 2007/2008 |
|---|-----------|-----------|
| Gains / (pertes) actuariels comptabilisés dans l'année | (76 234) | (18 291) |
| Pertes actuarielles cumulées comptabilisées dans l'état des produits et des charges comptabilisés | (105 692) | (18 291) |

Régime propre à la société Paris Orléans

Au 31 mars 2009, le solde des engagements de la société Paris Orléans concerne en totalité un seul régime de retraite supplémentaire des cadres de Paris Orléans. Il s'applique à certains des cadres et garantit à ceux-ci un supplément de retraite annuel égal à 20 % de la moyenne des salaires bruts perçus au cours des trois dernières années pleines d'activité dans l'entreprise. Les droits ne sont acquis que

lorsque le participant quitte l'entreprise pour prendre sa retraite et à condition qu'à cette date il remplisse les conditions suivantes : avoir un salaire de référence supérieur à quatre fois le plafond de la Sécurité sociale, avoir une ancienneté minimum de 5 ans et être âgé de 60 ans. Le capital à constituer s'élève en valeur actualisée à 5 976k€. Les passifs comptabilisés par le Groupe en couverture de cet engagement, après déduction des actifs confiés à une compagnie d'assurances s'élèvent à 3 369k€.

Régimes à cotisations définies

| Chiffres en k€ | 2008/2009 | 2007/2008 |
|---|---------------|---------------|
| Charges sociales sur rémunération du personnel | - | - |
| Charges sociales et fiscales sur rémunération | 31 384 | 18 352 |
| Charges de retraites - régimes à cotisations définies | 8 017 | 2 567 |
| À LA CLÔTURE | 39 401 | 20 919 |

Ces montants représentent des cotisations versées aux régimes de retraites à cotisations définies de NMRP et à d'autres dispositifs de retraite à cotisations définies dans le Groupe.

Note 36. Informations sectorielles

Répartition de l'activité par secteurs d'activité

| Chiffres en k€ | Banque de financement et d'investissement | Banque privée et Gestion d'actifs | Capital Investissement | Éliminations inter-secteurs | 2008/ 2009 |
|--|---|--|---------------------------|--------------------------------|------------------|
| Revenus | | | | | |
| Produits provenant de clients externes | 579 686 | 158 383 | 10 876 | - | 748 945 |
| Produits inter-secteurs | 18 603 | 3 348 | (4 165) | (13 893) | 3 893 |
| Produit net bancaire | 598 289 | 161 731 | 6 711 | (13 893) | 752 838 |
| Résultat d'exploitation par secteur avant charges non ventilées | 225 500 | 59 079 | (18 640) | (8 059) | 257 880 |
| Charges non ventilées | - | - | - | - | (239 475) |
| Résultat d'exploitation | | | | | 18 405 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence avant charges non ventilées | 18 509 | 3 324 | 3 834 | - | 25 667 |
| Charges non ventilées | - | - | - | - | - |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | - | - | - | - | - |
| Gains ou pertes nettes sur autres actifs | (621) | - | 55 392 | - | 54 771 |
| Impôts | - | - | - | - | (22 792) |
| Résultat net consolidé | | | | | 76 051 |
| Autres informations sectorielles | | | | | |
| Actifs sectoriels | 5 454 847 | 2 052 538 | 604 273 | (315 560) | 7 796 098 |
| Titres mis en équivalence | 104 316 | 12 347 | 13 944 | - | 130 607 |
| Total actifs consolidés | | | | | 7 926 705 |
| Passifs sectoriels | 5 043 874 | 1 570 984 | 271 359 | (168 854) | 6 717 363 |
| Total passifs consolidés | | | | | 6 717 363 |

Répartition de l'activité par zones géographiques

| Chiffres en k€ | France | Royaume- Uni et îles Anglo- Normandes | Suisse | Amérique du Nord | Asie et Australie | Autres | Éliminations inter- secteurs | 2008/ 2009 |
|-------------------------|---------|--|-----------|---------------------|----------------------|---------|------------------------------------|---------------|
| Produit net bancaire | (2 467) | 407 148 | 141 796 | 118 173 | 49 802 | 38 386 | - | 752 838 |
| Actifs sectoriels | 535 756 | 5 139 038 | 2 529 484 | 218 181 | 107 700 | 462 788 | (1 066 242) | 7 926 705 |

Répartition de l'activité par secteurs d'activité

| Chiffres en k€ | Banque d'affaires et banque de crédit | Gestion d'actifs | Banque privée et Fiducie | Capital Investis- sement | Autres | Éliminations inter- secteurs | 2007/ 2008 |
|--|--|---------------------|--------------------------------|--------------------------------|----------|------------------------------------|-------------------|
| Revenus | | | | | | | |
| Produits provenant de clients externes | 260 693 | 8 380 | 47 171 | 33 220 | - | - | 349 734 |
| Produits inter-secteurs | (2 552) | 14 | (2 525) | 698 | - | 4 365 | - |
| Produit net bancaire | 258 141 | 8 394 | 44 646 | 33 918 | - | 4 365 | 349 734 |
| Résultat d'exploitation par secteur avant charges non ventilées | 97 980 | 5 080 | 13 791 | 20 510 | - | - | 137 361 |
| Charges non ventilées | - | - | - | - | - | - | (109 863) |
| Résultat d'exploitation | | | | | | | 27 498 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence avant charges non ventilées | 58 147 | 3 301 | 6 272 | (115) | (1 039) | - | 66 566 |
| Charges non ventilées | - | - | - | - | - | - | (53 340) |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | 27 124 | (1 214) | (5) | 18 642 | - | - | 44 547 |
| Gains ou pertes nettes sur autres actifs | 1 015 | - | - | 60 202 | - | - | 61 217 |
| Impôts | - | - | - | - | (20 537) | - | (20 537) |
| Résultat net consolidé | | | | | | | 125 950 |
| Autres informations sectorielles | | | | | | | |
| Actifs sectoriels | 8 033 781 | 36 981 | 1 619 893 | 578 620 | 139 649 | (476 658) | 9 932 266 |
| Titres mis en équivalence | 116 384 | 9 652 | - | 14 637 | - | - | 140 673 |
| Total actifs consolidés | | | | | | | 10 072 939 |
| Passifs sectoriels | 7 204 046 | 21 041 | 1 142 567 | 337 356 | 388 072 | (476 658) | 8 616 424 |
| Total passifs consolidés | | | | | | | 8 616 424 |

Répartition de l'activité par zones géographiques

| Chiffres en k€ | France | Royaume-Uni et îles Anglo- Normandes | Suisse | Amérique du Nord | Asie et Australie | Autres | 2007/ 2008 |
|----------------------|---------|--|-----------|---------------------|----------------------|---------|---------------|
| Produit net bancaire | 25 735 | 214 792 | 842 | 46 108 | 15 556 | 46 701 | 349 734 |
| Actifs sectoriels | 410 217 | 7 115 861 | 1 550 051 | 52 036 | 4 580 | 940 195 | 10 072 940 |

Note 37. Périmètre de consolidation de Paris Orléans

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2009 | | 31/03/2008 | | Méthode de consolidation | |
|--|------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--------------------------|----------------|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | 31/03/2009 (a) | 31/03/2008 (a) |
| BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT | | | | | | | |
| 3 Dis Surveillance Systems Pty Limited | Australie | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| 338 East LLC | États-Unis | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Arcan NV (sous-groupe consolidé) | Antilles néerlandaises | - | - | 50,00 | 25,45 | - | M.E.E. |
| Arrow Capital Limited | Australie | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Arrow Cardinia Pty Limited | Australie | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| Arrow Custodians Pty Limited | Australie | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Arrow Finance Pty Limited | Australie | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| Arrow Investment Pty Limited | Australie | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Arrow Private Equity Management Pty Limited | Australie | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| Arrow Resources Management Pty Limited | Australie | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| Arrow SUT Pty Limited | Australie | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Belegging- en Exploitiatiemij, Brine B.V. | Pays-Bas | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Bice Chileconsult Asesorías Financieras SA | Chili | - | - | 49,00 | 24,94 | - | M.E.E. |
| Capital Professions Finance Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Casselmuir No. 1 Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| Casselmuir No. 2 Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| Casselmuir No. 3 Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| Casselmuir No. 4 Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| Charter Oak Group Limited | États-Unis | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Concordia BV | Pays-Bas | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| Continuation Computers Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Cosec Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Court Nominees Limited | Iles Anglo-Normandes | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| Davyhurst Project Pty Limited | Australie | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| E.L.J Nominees Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Eight Arrows Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| Elsinore Part. e Serv. Limeteda. | Brésil | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| ESOP Services AG | Suisse | 100,00 | 92,53 | 100,00 | 91,78 | I.G. | I.G. |
| Fineline Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Fineline Media Finance Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Five Arrows Capital Markets LLC | États-Unis | 100,00 | 57,51 | - | - | I.G. | - |
| Five Arrows Commercial Finance Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Five Arrows Films Pty Limited | Australie | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Five Arrows Finance Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Five Arrows International Holdings Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Five Arrows International Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Five Arrows Leasing Group Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Five Arrows Leasing Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2009 | | 31/03/2008 | | Méthode de consolidation | |
|--|------------------------|------------------|-----------------|------------------|-----------------|--------------------------|----------------|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | 31/03/2009 (a) | 31/03/2008 (a) |
| BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT (Suite) | | | | | | | |
| Five Arrows Leasing Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Five Arrows Mangement Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Hestak Pty Limited | Australie | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| International Property Finance (Spain) Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | - | - | I.G. | - |
| Jofran Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Jofran NV | Antilles néerlandaises | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Lanebridge Holdings Limited | Royaume-Uni | 51,00 | 29,33 | 51,00 | 25,95 | I.G. | I.G. |
| Lanebridge Investment Management Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Lease Portfolio Management Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| LF Rothschild Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,51 | - | - | I.G. | - |
| Maison (CI) Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Marinada NV | Antilles néerlandaises | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Marplace (No 480) Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| MBCA Finance Private Limited | Zimbabwe | 18,21 | 10,47 | 18,21 | 9,27 | M.E.E. | M.E.E. |
| MBCA Holdings Limited | Zimbabwe | 74,96 | 43,11 | 74,96 | 38,15 | I.G. | I.G. |
| MBCA Limited | Zimbabwe | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Mentor Industrial Trust Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Mist Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Mist Two Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| N C Research Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| N M Rothschild & Sons (Denver) Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| N M Rothschild & Sons (International) Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| N M Rothschild & Sons (Leasing) Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| N M Rothschild & Sons (South Africa) (Proprietary) Limited | Afrique du Sud | 51,00 | 29,33 | 51,00 | 25,95 | I.G. | I.G. |
| N M Rothschild & Sons Canada Limited | Canada | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| N M Rothschild & Sons Canada Securities Limited | Canada | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| N M Rothschild Asset Management Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| N M Rothschild Asset Management Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| N M Rothschild Australia Services Pty Limited | Australie | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| N M Rothschild Banking Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| N M Rothschild Corporate Finance Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| N M Rothschild Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| N M Rothschild Investment Management Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| N M Rothschild Services (Bermuda) Limited | Bermudes | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| N M Rothschild Services Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| NC (Bermuda) Limited | Bermudes | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2009 | | 31/03/2008 | | Méthode de consolidation | |
|--|------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--------------------------|----------------|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | 31/03/2009 (a) | 31/03/2008 (a) |
| BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT (Suite) | | | | | | | |
| NC Investments (Barbados) Inc | Barbades | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| NC Investments NV | Antilles néerlandaises | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| NC Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| NC Participations NV | Antilles néerlandaises | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| NCCF Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| NCPS Holdings Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| New Court & Partners Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| New Court Fund Managers Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| New Court Nominees Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| New Court Nominees Private Limited | Singapour | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| New Court Property Services Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| New Court Securities Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| New Court Services Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| New Court Trust Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| NM Rothschild & Sons (Singapore) Limited | Singapour | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| NM Rothschild & Sons (Asia) NV | Antilles néerlandaises | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| NM Rothschild & Sons (Brasil) Limiteda | Brésil | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| NM Rothschild & Sons (Hong Kong) Limited | Hong Kong | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| NM Rothschild & Sons (India) Private Limited | Inde | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| NM Rothschild & Sons (Mexico) SA de CV | Mexique | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| NM Rothschild & Sons Canada Holdings Limited | Canada | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| NM Rothschild & Sons Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| NM Rothschild China Holding AG | Suisse | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| NMR Capital Markets Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| NMR Consultants NV | Antilles néerlandaises | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| NMR Denver Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| NMR Directors Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| NMR Europe | Royaume-Uni | 50,00 | 28,75 | 50,00 | 25,45 | M.E.E. | M.E.E. |
| NMR International NV | Antilles néerlandaises | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| NMR Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| NMR Secretaries Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| O C Investments Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| O C Investments Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| OC Chile SA | Chili | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Old Court Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2009 | | 31/03/2008 | | Méthode de consolidation | |
|--|------------------------|------------------|-----------------|------------------|-----------------|--------------------------|----------------|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | 31/03/2009 (a) | 31/03/2008 (a) |
| BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT (Suite) | | | | | | | |
| Paninco Corporation NV | Antilles néerlandaises | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Permanance Pty Limited | Australie | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| Plusrare Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| PT Rothschild Indonesia | Indonésie | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| R I T Holdings Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| RAIL Limited | Hong Kong | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| RAL Holdings (Asia) Pte Limited | Singapour | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| RAM Hong Kong Limited | Hong Kong | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| RAM Japan Limited | Japon | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| RAM Singapore Limited | Singapour | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| RAPH Holding AG | Suisse | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| RCH Employess Share Trust | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| RCH Finance (Guernsey) Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| RCIU | Ile de Man | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Asset Management Asia Pacific Limited | Bermudes | 90,79 | 57,51 | 90,79 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Asset Management Holdings (CI) Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Asset Management Holdings AG | Suisse | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Asset Management Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Australia Aircraft Leasing Pty Limited | Australie | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| Rothschild Australia Business Leaders Investors Pty Ltd | Australie | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| Rothschild Australia Capital Investors Limited | Australie | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| Rothschild Australia Holding Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | - | - | I.G. | - |
| Rothschild Australia Limited | Australie | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Australia Petroleum Pty Limited | Australie | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| Rothschild Australia Staff Superannuation Pty Limited | Australie | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| Rothschild Bank International Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Concordia AG | Suisse | 91,05 | 92,53 | 91,05 | 91,78 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Concordia Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Continuation Holding (Services) Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild & Cie Banque (sous-groupe consolidé) | France | 44,25 | 24,32 | 44,25 | 7,89 | M.E.E. | M.E.E. |
| Rothschild Europe BV (sous-groupe consolidé) | Pays-Bas | 50,00 | 28,75 | 50,00 | 25,44 | M.E.E. | M.E.E. |
| Rothschild Europe Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Europe SNC | France | 50,00 | 28,75 | 50,00 | 25,45 | M.E.E. | M.E.E. |
| Rothschild Finance Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Financial Services Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2009 | | 31/03/2008 | | Méthode de consolidation | |
|--|------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--------------------------|----------------|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | 31/03/2009 (a) | 31/03/2008 (a) |
| BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT (Suite) | | | | | | | |
| Rothschild Fund Managers Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Gold Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild India Holding AG | Suisse | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Japan KK | Japon | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Latin America NV | Antilles néerlandaises | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Life Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Limited | Hong Kong | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Malaysia Sendirian Berhad | Malaisie | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Management AG | Suisse | 100,00 | 92,53 | 100,00 | 91,78 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Management Services Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Metals Nominees Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| Rothschild Mexico Guernsey Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Nominees (Hong Kong) Limited | Hong Kong | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Nominees Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Nominees Pty Limited | Australie | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| Rothschild North America Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Properties Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Realty Group Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Realty Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Silver Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Ventures (Guernsey) Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Ventures Asia Pte Limited | Singapour | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Ventures Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschilds & Co Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschilds Continuation Finance (CI) Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschilds Continuation Finance BV | Pays-Bas | 83,59 | 61,07 | 51,09 | 26,00 | I.G. | I.G. |
| Rothschilds Continuation Finance Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschilds Continuation Finance PLC | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschilds Continuation Holdings AG | Suisse | 52,36 | 57,51 | 52,36 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschilds Continuation Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschilds Finance (CI) Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| S y C (International) Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Sagittas Development Finance Advisers Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| SCS Holdings | France | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2009 | | 31/03/2008 | | Méthode de consolidation | |
|--|---------------------------|------------------|-----------------|------------------|-----------------|--------------------------|----------------|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | 31/03/2009 (a) | 31/03/2008 (a) |
| BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT (Suite) | | | | | | | |
| Second Continuation Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Seven Arrows Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| Shield Trust Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Shield Finance Corporation Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| Shield Holdings (Guernsey) Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Shield MBCA Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Shield Securities Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | - | - | I.G. | - |
| Six Arrows Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 50,89 | - | I.G. |
| Southern Arrows (Pty) Limited | Afrique du Sud | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Specialist Fleet Services Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| St. Julian's Properties Limited | Iles Anglo-Normandes | 50,00 | 28,75 | 50,00 | 25,45 | M.E.E. | M.E.E. |
| State Securities Holdings Limited | Royaume-Uni | 97,64 | 56,15 | 97,64 | 49,69 | I.G. | I.G. |
| State Securities Limited | Royaume-Uni | 97,64 | 56,15 | 97,64 | 49,69 | I.G. | I.G. |
| Third New Court Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Violet Holdings Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Walbrook Assets Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| BANQUE PRIVÉE ET GESTION D'ACTIFS | | | | | | | |
| Anterana Holdings AG Glarus | Suisse | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Casquets Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Creafin SA | Suisse | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Equitas SA | Suisse | 90,00 | 37,61 | 90,00 | 33,27 | I.G. | I.G. |
| First Board Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| First Court Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Fornells Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Guernsey Global Trust Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Integritas Management Limited | Hong Kong | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Lizard Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Master Nominees Inc. | Iles Vierges britanniques | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Old Court Ltd | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| RBZ (Representative) Pte. Limited | Singapour | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| RBZ Fiduciary Limited. | Suisse | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Bank (CI) Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2009 | | 31/03/2008 | | Méthode de consolidation | |
|--|---------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--------------------------|----------------|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | 31/03/2009 (a) | 31/03/2008 (a) |
| BANQUE PRIVÉE ET GESTION D'ACTIFS (Suite) | | | | | | | |
| Rothschild Bank AG | Suisse | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Corporate Fiduciary Services Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Employee Trustees Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Fund Management AG | Suisse | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Gestion SA | Espagne | - | - | 100,00 | 36,97 | - | I.G. |
| Rothschild Holding AG | Suisse | 72,67 | 41,79 | 72,67 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Management (Hong Kong) Limited | Hong Kong | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Private Fund Management Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Private Management Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 25,88 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Private Trust Holdings AG | Suisse | 100,00 | 41,79 | 57,00 | 36,34 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Switzerland (CI) Trustees Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Trust (Singapore) Limited | Singapour | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Trust (Switzerland) Limited | Suisse | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Trust B.V.I. Limited | Iles Vierges britanniques | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Trust Bermuda Limited | Bermudes | - | - | 100,00 | 36,97 | - | I.G. |
| Rothschild Trust Canada Inc | Canada | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Trust Cayman Limited | Iles Caïmans | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Trust Corporation Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Trust Eastern Limited | Iles Anglo-Normandes | 51,00 | 21,31 | 51,00 | 18,85 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Trust Financial Services Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Trust Guernsey Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Trust New Zealand Limited | Nouvelle-Zélande | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Trust Protectors Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Trustee Services (Ireland) Limited | Irlande | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Rothschild Vermögensverwaltungs-GmbH | Allemagne | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Rotrust Nominees Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| RTB Trustees Limited | Iles Vierges britanniques | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| RTS Geneva SA | Suisse | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Sagitas AG Glarus | Suisse | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Sagitas SA Zürich | Suisse | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Scar Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Second Board Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Second Court Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |
| Third Board Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 41,79 | 100,00 | 36,97 | I.G. | I.G. |

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2009 | | 31/03/2008 | | Méthode de consolidation | |
|---|---------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--------------------------|----------------|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | 31/03/2009 (a) | 31/03/2008 (a) |
| CAPITAL INVESTISSEMENT | | | | | | | |
| ACTIV G.P Co. | Iles Caïmans | 50,00 | 28,75 | 50,00 | 25,45 | M.E.E. | M.E.E. |
| Alexanderplatz Investissement SAS | France | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| Centrum Iris | Luxembourg | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| Centrum Jonquille | Luxembourg | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| Centrum Luxembourg | Luxembourg | - | - | 40,00 | 36,91 | - | M.E.E. |
| Centrum Narcisse | Luxembourg | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| Centrum Orchidée | Luxembourg | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| Chaptal Investissements SAS | France | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| Comepar (sous-groupe consolidé) | France | 25,00 | 24,38 | 25,00 | 24,28 | M.E.E. | M.E.E. |
| Continuation Investments NV (CINV) | Pays-Bas | 39,33 | 34,23 | 32,91 | 21,28 | M.E.E. | M.E.E. |
| FA International Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| FAC Carry LP | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | - | - | I.G. | - |
| Fin PO | Luxembourg | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| Five Arrows (Scotland) General Partner Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,51 | - | - | I.G. | - |
| Five Arrows Capital AG | Suisse | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Five Arrows Capital GP Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Five Arrows Capital Limited | Iles Vierges britanniques | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Five Arrows Friends & Family Feeder LP | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | - | - | I.G. | - |
| Five arrows Investments | Luxembourg | 100,00 | 77,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| Five Arrows Managers S.à r.l. | Luxembourg | 100,00 | 34,51 | - | - | I.G. | - |
| Five Arrows Managers SAS | France | 100,00 | 34,51 | - | - | I.G. | - |
| Five Arrows Mezzanine Debt Holder SA | Luxembourg | 100,00 | 57,51 | - | - | I.G. | - |
| Five Arrows Mezzanine Holder LP | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 50,60 | - | - | I.G. | - |
| Five Arrows Mezzanine Investments S.à r.l. | Luxembourg | 100,00 | 77,51 | - | - | I.G. | - |
| Five Arrows Partners LP | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | - | - | I.G. | - |
| Five Arrows Proprietary Feeder LP | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | - | - | I.G. | - |
| Five Arrows Staff Co-investment LP | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | - | - | I.G. | - |
| Francarep, Inc | États-Unis | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| Hi Trois SAS | France | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| Jardine Rothschild Asia Capital Limited | Iles Caïmans | 25,00 | 14,37 | - | - | M.E.E. | - |
| JRAC Carry LP Incorporated | Iles Anglo-Normandes | 22,72 | 13,07 | - | - | M.E.E. | - |
| JRAC Proprietary Investments LP Incorporated | Iles Anglo-Normandes | 25,00 | 14,37 | - | - | M.E.E. | - |
| K Développement SAS | France | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| Les Domaines Barons de Rothschild (DBR) (sous-groupe consolidé) | France | 24,14 | 23,53 | 23,44 | 22,77 | M.E.E. | M.E.E. |

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2009 | | 31/03/2008 | | Méthode de consolidation | |
|---|----------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--------------------------|----------------|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | 31/03/2009 (a) | 31/03/2008 (a) |
| CAPITAL INVESTISSEMENT (Suite) | | | | | | | |
| Manufaktura SAS | France | 100,00 | 97,51 | 95,00 | 92,27 | I.G. | I.G. |
| Narcisse Investissements SAS | France | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| Paris Orléans | France | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | Société mère | Société mère |
| PO Capinvest 1 SAS | France | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| PO Capinvest 2 SAS | France | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| PO Capinvest 3 SAS | France | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| PO Fonds | France | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| PO Holding Bancaire SAS (POHB) | France | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| PO Invest 1 | Luxembourg | 62,86 | 61,29 | 62,86 | 61,05 | I.G. | I.G. |
| PO Invest 2 | Luxembourg | 46,15 | 45,00 | 100,00 | 44,83 | I.G. | I.G. |
| PO Investimmo | Luxembourg | 100,00 | 97,51 | - | - | I.G. | - |
| PO Mezzanine SAS | France | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| PO Participations | Luxembourg | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| PO Titrisation A | Luxembourg | 100,00 | 58,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| PO Titrisation B | Luxembourg | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| PO Titrisation C | Luxembourg | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| PO Titrisation D | Luxembourg | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| Ponthieu Ventures SAS | France | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| Quintus European Mezzanine (GP) Limited | Iles Anglo-Normandes | 100,00 | 57,51 | 100,00 | 50,89 | I.G. | I.G. |
| Quintus European Mezzanine Fund Limited partnership | Royaume-Uni | 40,00 | 23,00 | 40,00 | 20,36 | M.E.E. | M.E.E. |
| Rivoli Participation (sous-groupe consolidé) SAS | France | 27,62 | 26,94 | 29,50 | 28,65 | M.E.E. | M.E.E. |
| SPCA Deux SAS | France | 100,00 | 97,51 | 100,00 | 97,13 | I.G. | I.G. |
| Verseau SAS | France | 95,00 | 92,64 | 95,00 | 92,27 | I.G. | I.G. |

(a) I.G. : intégration globale

M.E.E. : mise en équivalence

ANNEXE 2

Comptes consolidés de Paris Orléans pour l'exercice clos le 31 mars 2010

Comptes consolidés

Bilan consolidé au 31 mars 2010

Actif

| <i>Chiffres en k€</i> | Notes | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Caisse et banques centrales | | 1 147 577 | 744 734 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 1 | 53 519 | 44 804 |
| Instruments dérivés de couverture | 2 | 14 922 | 6 024 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 3 | 2 116 971 | 2 261 428 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 4 | 1 574 676 | 1 708 526 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 5 | 1 786 732 | 2 245 976 |
| Actifs d'impôts courants | | 20 006 | 21 848 |
| Actifs d'impôts différés | 18 | 127 622 | 110 993 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 6 | 245 222 | 226 400 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | 19 | 55 076 | 42 520 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 7 | 128 768 | 130 607 |
| Immeubles de placement | | 44 | 47 |
| Immobilisations corporelles | 8 | 210 425 | 142 355 |
| Immobilisations incorporelles | 9 | 170 388 | 174 044 |
| Écarts d'acquisition | 10 | 66 413 | 66 399 |
| TOTAL DES ACTIFS | | 7 718 362 | 7 926 705 |

Passif

| <i>Chiffres en k€</i> | Notes | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Banques centrales | | 437 | - |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 1 | 70 348 | 118 458 |
| Instruments dérivés de couverture | 2 | 36 312 | 56 348 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 11 | 736 892 | 1 570 681 |
| Dettes envers la clientèle | 12 | 3 960 074 | 3 015 936 |
| Dettes représentées par un titre | 13 | 529 465 | 1 070 471 |
| Passifs d'impôts courants | | 16 895 | 9 884 |
| Passifs d'impôts différés | 18 | 54 369 | 49 796 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 14 | 671 292 | 541 742 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | 19 | 40 113 | 31 065 |
| Provisions | 15 | 168 462 | 93 137 |
| Dettes subordonnées | 16 | 29 645 | 159 845 |
| Capitaux propres | | 1 404 058 | 1 209 341 |
| Capitaux propres - Part du Groupe | | 538 445 | 501 114 |
| Capital | | 63 890 | 63 264 |
| Primes liées au capital | | 496 822 | 491 499 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | (84 249) | (156 093) |
| Écarts d'évaluation sur actifs financiers disponibles à la vente | | (7 339) | (70 332) |
| Réserves de couverture de flux de trésorerie | | (9 542) | (8 414) |
| Réserves de conversion | | (67 369) | (77 347) |
| Réserves consolidées | | 36 327 | 55 686 |
| Résultat de l'exercice - Part du Groupe | | 25 655 | 46 759 |
| Intérêts minoritaires | | 865 613 | 708 227 |
| TOTAL DES PASSIFS | | 7 718 362 | 7 926 705 |

Compte de résultat

| <i>Chiffres en k€</i> | Notes | 2009/2010 | 2008/2009 |
|--|-------|----------------|----------------|
| + Intérêts et produits assimilés | 20 | 164 030 | 441 268 |
| - Intérêts et charges assimilés | 20 | (101 335) | (329 944) |
| + Commissions (Produits) | 21 | 700 478 | 576 167 |
| - Commissions (Charges) | 21 | (10 706) | (10 832) |
| +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 22 | 35 531 | 4 088 |
| +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 23 | 6 571 | 9 955 |
| + Produits des autres activités | 24 | 82 687 | 68 754 |
| - Charges des autres activités | 24 | (5 577) | (6 618) |
| Produit net bancaire | | 871 679 | 752 838 |
| - Charges générales d'exploitation | 25 | (675 109) | (576 596) |
| - Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | 26 | (16 217) | (17 872) |
| Résultat brut d'exploitation | | 180 353 | 158 370 |
| - Coût du risque | 27 | (104 315) | (139 965) |
| Résultat d'exploitation | | 76 038 | 18 405 |
| +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 7 | 15 636 | 25 667 |
| +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs | 28 | (1 926) | 54 771 |
| - Variations de valeurs des écarts d'acquisition | | - | - |
| Résultat avant impôt | | 89 748 | 98 843 |
| - Impôt sur les bénéfices | 29 | 1 171 | (22 792) |
| +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession | | - | - |
| Résultat net consolidé | | 90 919 | 76 051 |
| Intérêts minoritaires | | 65 264 | 29 292 |
| RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE | | 25 655 | 46 759 |

| <i>Chiffres en €</i> | Notes | 2009/2010 | 2008/2009 |
|---|-------|-----------|-----------|
| Résultat net - part du Groupe par action | 31 | 0,88 | 1,61 |
| Résultat net - part du Groupe dilué par action | 31 | 0,88 | 1,61 |
| Résultat net des activités poursuivies par action | | 0,88 | 1,61 |
| Résultat net dilué des activités poursuivies par action | | 0,88 | 1,61 |

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|---|----------------|------------------|
| Résultat net consolidé | 90 919 | 76 051 |
| Écarts de conversion | 40 139 | (49 826) |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente | 135 710 | (190 009) |
| <i>dont variation de valeur transférée au résultat</i> | 6 877 | 22 506 |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture | (1 294) | (17 430) |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies | (92 810) | (73 890) |
| Quote-part des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence | 640 | - |
| Impôts | (10 921) | 54 438 |
| Autres | (165) | - |
| Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 71 299 | (276 717) |
| RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | 162 218 | (200 666) |
| <i>dont part du Groupe</i> | 59 914 | (97 329) |
| <i>dont intérêts minoritaires</i> | 102 304 | (103 337) |

Profil

Activités bancaires

Capital investissement

Rapport du Directoire -
informations juridiques et financières

Les comptes

Assemblée générale mixte
du 27 septembre 2010

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

| Chiffres en k€ | Capital et réserves liées | | | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | | Résultat net part du Groupe | Capitaux propres part du Groupe | Capitaux propres part des minoritaires | Total capitaux propres consolidés |
|---|---------------------------|---------------------------|---------------------|---|-------------------------------|------------------------|---|-----------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|--|-----------------------------------|
| | Capital | Réserves liées au capital | Titres auto-détenus | Réserves consolidées | liés aux écarts de conversion | liés à la réévaluation | Variations de valeur des instruments financiers | | | | | |
| | | | | | | | Actifs disponibles à la vente | Instruments dérivés de couverture | | | | |
| Capitaux propres au 31 mars 2008 | 63 264 | 491 499 | (10 273) | 5 334 | (38 566) | - | 11 998 | 267 | 109 132 | 632 655 | 823 859 | 1 456 514 |
| Affectation du résultat | - | - | - | 109 132 | - | - | - | - | (109 132) | - | - | - |
| Capitaux propres au 1^{er} avril 2008 | 63 264 | 491 499 | (10 273) | 114 466 | (38 566) | - | 11 998 | 267 | - | 632 655 | 823 859 | 1 456 514 |
| Augmentation de capital | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Élimination des titres auto-détenus | - | - | (1 006) | - | - | - | - | - | - | (1 006) | - | (1 006) |
| Transactions dont le paiement est fondé sur des actions | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Distribution 2009 au titre du résultat 2008 | - | - | - | (16 021) | - | - | - | - | - | (16 021) | (19 354) | (35 375) |
| Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires | - | - | (1 006) | (16 021) | - | - | - | - | - | (17 027) | (19 354) | (36 381) |
| Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres | - | - | - | - | 3 956 | - | (103 483) | (8 757) | - | (108 284) | (85 224) | (193 508) |
| Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat | - | - | - | - | - | - | 11 995 | - | - | 11 995 | 11 247 | 23 242 |
| Variation des écarts actuariels sur indemnités de fin de carrière | - | - | - | (29 391) | - | - | - | - | - | (29 391) | (25 208) | (54 599) |
| Intérêts sur dettes subordonnées à durée indéterminée | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (12 130) | (12 130) |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | - | - | - | - | - | 46 759 | 46 759 | 29 292 | 76 051 |
| Changement de méthodes comptables | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires | - | - | - | 5 403 | (14 428) | - | (4 321) | (1 260) | - | (14 605) | 19 953 | 5 348 |
| Variation de périmètre | - | - | - | (467) | 2 308 | - | 363 | 207 | - | 2 411 | (1 071) | 1 340 |
| Écarts de conversion et autres variations | - | - | - | (7 026) | (30 616) | - | 13 116 | 1 129 | - | (23 397) | (33 138) | (56 535) |
| Capitaux propres au 31 mars 2009 | 63 264 | 491 499 | (11 279) | 66 965 | (77 347) | - | (70 332) | (8 414) | 46 759 | 501 114 | 708 227 | 1 209 342 |
| Affectation du résultat | - | - | - | 46 759 | - | - | - | - | (46 759) | - | - | - |
| Capitaux propres au 1^{er} avril 2009 | 63 264 | 491 499 | (11 279) | 113 724 | (77 347) | - | (70 332) | (8 414) | - | 501 114 | 708 227 | 1 209 342 |
| Augmentation de capital | 626 | 5 323 | - | - | - | - | - | - | - | 5 949 | - | 5 949 |
| Élimination des titres auto-détenus | - | - | (892) | - | - | - | - | - | - | (892) | - | (892) |
| Transactions dont le paiement est fondé sur des actions | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Distribution 2010 au titre du résultat 2009 | - | - | - | (10 761) | - | - | - | - | - | (10 761) | (18 784) | (29 545) |
| Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires | 626 | 5 323 | (892) | (10 761) | - | - | - | - | - | (5 704) | (18 784) | (24 488) |
| Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres | - | - | - | - | - | - | 64 535 | (1 133) | - | 63 402 | 35 602 | 99 004 |
| Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat | - | - | - | - | - | - | 2 204 | - | - | 2 204 | (1 052) | 1 152 |
| Variation des écarts actuariels sur indemnités de fin de carrière | - | - | - | (39 981) | - | - | - | - | - | (39 981) | (29 455) | (69 436) |
| Intérêts sur dettes subordonnées à durée indéterminée | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (14 603) | (14 603) |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | - | - | - | - | - | 25 655 | 25 655 | 65 264 | 90 919 |
| Changement de méthodes comptables | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires | - | - | - | (326) | - | - | - | - | - | (326) | 59 938 | 59 612 |
| Variation de périmètre | - | - | - | (4 387) | 555 | - | 713 | 196 | - | (2 923) | 22 359 | 19 436 |
| Écarts de conversion et autres variations | - | - | - | (9 771) | 9 423 | - | (4 459) | (191) | - | (4 998) | 38 117 | 33 119 |
| CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2010 | 63 890 | 496 822 | (12 171) | 48 498 | (67 369) | - | (7 339) | (9 542) | 25 655 | 538 445 | 865 613 | 1 404 058 |

Tableau des flux de trésorerie

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010 | 2009 |
|--|------------------|------------------|
| Résultat net consolidé | 90 919 | 76 051 |
| +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 18 052 | 19 828 |
| - Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | - | - |
| +/- Dotations nettes aux provisions | 33 562 | 6 436 |
| +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | (15 637) | (25 667) |
| +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement | 57 437 | 103 498 |
| +/- (Produits)/charges des activités de financement | 3 953 | 9 816 |
| - Gain sur reclassement de dettes subordonnées en capitaux propres | (68 698) | (53 527) |
| +/- Autres mouvements | (79) | 2 570 |
| Impôts non décaissés | (13 534) | (29 197) |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net consolidé et des autres ajustements | 105 975 | 109 808 |
| +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | (615 918) | 81 998 |
| +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle | 1 348 140 | 384 708 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | (18 736) | 43 246 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | 76 370 | (105 036) |
| - Impôts versés | 8 376 | (8 557) |
| Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | 798 232 | 396 359 |
| Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A) | 904 207 | 506 167 |
| +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations | (295 145) | 244 504 |
| +/- Flux liés aux immeubles de placement | - | - |
| +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | (71 880) | (45 536) |
| Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B) | (367 025) | 198 968 |
| +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | (29 587) | (35 070) |
| +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement | (21 075) | 15 234 |
| Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C) | (50 662) | (19 836) |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (D) | - | 116 |
| AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D) | 486 520 | 685 415 |
| Entrée de périmètre | - | 71 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 1 147 138 | 461 652 |
| Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif) | 744 730 | 35 904 |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 402 408 | 425 748 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 1 633 658 | 1 147 138 |
| Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif) | 1 147 573 | 744 730 |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 486 085 | 402 408 |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE | 486 520 | 685 415 |

Annexe

| | |
|--|------------|
| I. Faits caractéristiques de l'exercice | 89 |
| II. Base de préparation des états financiers | 89 |
| A. Informations relatives à l'entreprise | 89 |
| B. Principes généraux | 89 |
| C. Nouvelles normes appliquées par le Groupe | 90 |
| D. Normes non anticipées | 90 |
| III. Règles et méthodes comptables | 90 |
| A. Méthodes de consolidation | 90 |
| B. Principes comptables et méthodes d'évaluation | 92 |
| IV. Gestion des risques associés aux instruments financiers | 100 |
| A. Gouvernance | 100 |
| B. Risque de crédit | 101 |
| C. Risque de marché | 105 |
| D. Risque de liquidité | 107 |
| E. Juste valeur des instruments financiers | 109 |
| F. Activité de dépositaire | 110 |
| V. Notes sur le bilan | 111 |
| Note 1. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat | 111 |
| Note 2. Instruments dérivés de couverture | 112 |
| Note 3. Actifs financiers disponibles à la vente | 113 |
| Note 4. Prêts et créances sur les établissements de crédit | 115 |
| Note 5. Prêts et créances sur la clientèle | 115 |
| Note 6. Comptes de régularisation et actifs divers | 116 |
| Note 7. Participations dans les entreprises mises en équivalence | 116 |
| Note 8. Immobilisations corporelles | 117 |
| Note 9. Immobilisations incorporelles | 117 |
| Note 10. Écarts d'acquisition | 117 |
| Note 11. Dettes envers les établissements de crédit | 118 |
| Note 12. Dettes envers la clientèle | 118 |
| Note 13. Dettes représentées par un titre | 118 |
| Note 14. Comptes de régularisation et passifs divers | 119 |
| Note 15. Provisions | 119 |
| Note 16. Dettes subordonnées | 119 |
| Note 17. Dépréciations | 120 |
| Note 18. Actifs et passifs d'impôts différés | 121 |
| Note 19. Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | 122 |
| VI. Notes sur le compte de résultat | 123 |
| Note 20. Marge d'intérêts | 123 |
| Note 21. Produits nets de commissions | 123 |
| Note 22. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 124 |
| Note 23. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 124 |
| Note 24. Produits et charges des autres activités | 124 |
| Note 25. Charges générales d'exploitation | 125 |
| Note 26. Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | 125 |
| Note 27. Coût du risque | 125 |
| Note 28. Gains ou pertes nets sur autres actifs | 126 |
| Note 29. Impôt sur les bénéfices | 126 |
| Note 30. Engagements donnés et reçus | 127 |
| Note 31. Résultat par action | 128 |
| Note 32. Parties liées | 129 |
| Note 33. Honoraires des Commissaires aux comptes | 130 |
| Note 34. Rémunérations des organes de Direction | 130 |
| Note 35. Paiements fondés sur des actions | 131 |
| Note 36. Avantages au personnel | 132 |
| Note 37. Informations sectorielles | 136 |
| Note 38. Périmètre de consolidation de Paris Orléans | 138 |

I. Faits caractéristiques de l'exercice

Dans un contexte de crise financière et de récession mondiale, le niveau des résultats opérationnels montre la solidité des principaux métiers exercés, la banque d'affaires d'une part, la gestion d'actifs et la banque privée d'autre part.

Les revenus de la banque d'affaires sont globalement en légère progression reflétant une forte augmentation de l'activité dans les pays émergents et aux États-Unis. Le très fort développement du conseil en financement et restructuration a permis de contrebalancer largement le ralentissement des activités de fusions et acquisitions constaté en Europe.

La banque privée et la gestion d'actifs ont généré des revenus stables par rapport à ceux de l'exercice 2008/2009. Ces performances sont à mettre au crédit des efforts de collecte et du redressement des marchés pendant l'exercice.

Le produit net bancaire au 31 mars 2010 s'établit à 871,7m€ contre 752,8m€ pour l'exercice précédent, soit un accroissement de 118,9m€. Cette progression prend en compte les activités de banque d'affaires en Europe continentale (hors France) pour 129m€ qui sont consolidées par intégration globale pour la première fois. Par ailleurs, il inclut un produit de 68,7m€ lié au reclassement en fonds propres d'une dette subordonnée contre 54m€ en 2008/2009. Hors effet périmètre et reclassement, le PNB est quasiment stable dans un environnement difficile.

II. Base de préparation des états financiers

A. Informations relatives à l'entreprise

Les états financiers consolidés de l'exercice 2009/2010 du groupe Paris Orléans sont présentés conformément au référentiel IFRS en vigueur à la date d'arrêt, tel qu'adopté au sein de l'Union européenne par le règlement CE n° 1606/2002. Le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009 du Conseil National de la Comptabilité.

Ils couvrent la période allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 et sont préparés, sauf indication contraire, en milliers d'euros (k€). Les activités d'Europe continentale de Rothschild Europe BV qui étaient présentées jusqu'à présent en mise en équivalence sont désormais intégrées globalement dans les comptes de Paris

B. Principes généraux

Le Groupe applique l'ensemble des normes IAS (*International Accounting Standards*) / IFRS (*International Financial and Reporting Standards*) ainsi que leurs interprétations adoptées à la date d'arrêt des comptes consolidés.

La convention du coût historique constitue la base d'évaluation retenue dans les comptes consolidés, à l'exception de certaines

Les charges générales d'exploitation sont impactées par la consolidation des activités européennes (impact de 84,6m€). Elles restent néanmoins en ligne avec celles de l'année précédente sur une base comparable.

Le coût du risque est en diminution, malgré la prise en compte sur l'année de 12,8m€ additionnels de provisions collectives. Il reflète, dans un contexte économique qui reste difficile, la politique très prudente du Groupe. Les ratios réglementaires des activités bancaires sont tous au dessus des normes imposées et la liquidité s'est significativement accrue sur l'exercice.

Le résultat net consolidé de l'exercice 2009/2010 s'établit à 90,9m€, en hausse de 14,8m€, et ceci malgré l'absence de plus-values significatives sur l'activité de capital investissement (rappelons la plus-value majeure de 50,3m€ dégagée en 2008/2009). Après prise en compte des intérêts minoritaires, qui sont en forte augmentation en raison du reclassement d'une dette perpétuelle en fonds propres et de l'intégration des activités de banque d'affaires en Europe continentale, le résultat net part du Groupe ressort à 25,7m€ contre 46,8m€ l'exercice précédent.

Dans un contexte financier incertain et volatil, l'activité de capital investissement propre à Paris Orléans ne s'est pas traduite par des cessions ou de nouveaux investissements significatifs sur la période.

Orléans. Afin de permettre une comparaison avec l'exercice précédent, les principales contributions du sous-groupe Rothschild Europe BV au compte de résultat de l'exercice 2009/2010 sont présentées en annexe.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire le 22 juin 2010.

La société mère du Groupe est Paris Orléans, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance dont le siège social est sis au 31 mars 2010 à l'adresse suivante : 23 bis, avenue de Messine 75008 Paris (302 519 228 RCS Paris). La Société est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (Compartment B).

catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par les IFRS.

La présente annexe a été établie en tenant compte de l'intelligibilité, de la pertinence, de la fiabilité, de la comparabilité et de la matérialité des informations fournies.

C. Nouvelles normes appliquées par le Groupe

La norme IFRS 8 qui a été adoptée par le règlement CE n° 1358/2007 du 21 novembre 2007 et qui a été applicable à Paris Orléans pour la première fois le 30 septembre 2009 n'a pas entraîné de modification dans l'information sectorielle présentée par le Groupe.

D. Normes non anticipées

La norme IFRS 3 révisée qui a été adoptée par l'Union européenne le 10 janvier 2008 et qui est applicable pour les exercices ouverts

La révision de la norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers, a amené le Groupe à adopter une nouvelle présentation de l'état des produits et charges comptabilisés. En application de cet amendement, un état du « Résultat net des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » est désormais présenté dans les états financiers.

à compter du 1^{er} juillet 2009 n'a pas fait l'objet d'une application anticipée pour cet exercice.

III. Règles et méthodes comptables

Pour préparer des états financiers conformes aux méthodes comptables du Groupe, la Direction a été conduite à faire des hypothèses et à procéder à des estimations qui affectent la valeur comptable d'éléments d'actif et de passif, de charges et de produits.

De par leur nature, ces évaluations comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Dans un contexte de crise des marchés, où les dépréciations des actifs financiers constituent un des faits marquants de la période, la Direction s'est attachée à prendre en compte la situation financière de la

contrepartie, ses perspectives, et des valorisations multicritères qui prennent en compte des paramètres observables afin de déterminer l'existence de signes objectifs de dépréciation.

Les principales incidences des estimations et hypothèses apparaissent au niveau des écarts d'acquisition, des actifs financiers disponibles à la vente, des prêts et créances et du coût du risque.

À chaque arrêté comptable, le groupe Paris Orléans tire ainsi les conclusions de ses expériences passées et de l'ensemble des facteurs pertinents au regard de son activité.

A. Méthodes de consolidation

1. Date d'arrêté des comptes des sociétés ou sous-groupes consolidés

La société Paris Orléans et ses filiales, à l'exception de celles citées ci-après, sont consolidées sur la base d'un arrêté annuel (ou d'une situation) au 31 mars 2010. Francarep Inc., Les Domaines Barons de Rothschild (Lafite), Continuation Investments NV (CINV), Rivoli Participation, le sous-groupe Rothschild & Cie Banque, SCS Holding, NM Rothschild & Sons (Mexico) SA de CV, Rothschild Mexico Guernsey Ltd le sont sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Dans l'éventualité où un événement ayant une incidence significative sur les comptes consolidés interviendrait entre la date d'arrêté de la situation comptable de la filiale et le 31 mars 2010, celui-ci serait pris en compte dans les comptes consolidés du groupe Paris Orléans au 31 mars 2010.

2. Principes de consolidation

Les états financiers du Groupe sont établis au 31 mars 2010 et consolident les états financiers de la Société et de ses filiales.

Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités *ad hoc*) dont le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités.

Ce pouvoir résulte généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote.

Pour qualifier le contrôle, les droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles sont pris en compte. Les filiales sont intégrées globalement à compter de la date où le Groupe en acquiert le contrôle et cesse de l'être le jour où le contrôle cesse.

Le Groupe utilise la méthode du coût d'acquisition pour comptabiliser l'entrée de la filiale dans le périmètre. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises. L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé en écart d'acquisition. Toutes les opérations intra-groupes, soldes et profits et pertes latents entre entités du Groupe sont éliminés lors de la consolidation. Une revue des règles et méthodes comptables utilisées par les filiales dans les états financiers remontés pour la consolidation est effectuée afin de s'assurer que celles-ci sont conformes à celles du Groupe.

Les états financiers des filiales du Groupe sont établis soit à la date de clôture de la société mère soit à une date qui ne lui est pas antérieure de plus de trois mois. Ils sont ajustés de toute transaction ou événement significatif intervenant entre ces deux dates.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité au sein de laquelle le Groupe exerce une influence notable, mais non le contrôle, sur les décisions de politique opérationnelle et de gestion financière. C'est généralement le cas lorsque le Groupe détient une participation supérieure à 20 %, mais inférieure à 50 % des droits de vote.

Les investissements du Groupe dans des entreprises associées font initialement l'objet d'une comptabilisation au coût. Ils sont ensuite augmentés ou diminués de la part du Groupe dans le résultat après acquisition ou par d'autres mouvements directement reflétés dans les capitaux propres de l'entreprise associée (méthode de la mise en équivalence). Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans cette entreprise associée, le Groupe cesse de comptabiliser les pertes ultérieures, sauf s'il encourt des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée. L'écart d'acquisition généré lors de l'acquisition d'une entreprise associée est inclus dans le coût de l'investissement (après déduction du cumul des pertes de valeur le cas échéant).

La quote-part du Groupe dans le résultat après impôt d'entreprises associées est calculée d'après des états financiers établis selon des règles et méthodes comptables conformes à celles du Groupe et à une date qui n'est pas antérieure de plus de trois mois à la date du bilan consolidé. Ils sont ajustés de toute transaction ou événement significatif intervenant entre ces deux dates.

Co-entreprises

Les co-entreprises, dans lesquelles le Groupe a conclu un accord contractuel avec une ou plusieurs parties en vue d'entreprendre des activités en commun, peuvent prendre la forme d'une entité contrôlée conjointement ou d'une activité contrôlée conjointement.

Une entité contrôlée conjointement est une co-entreprise qui implique la création d'une entité dans laquelle chaque co-entrepreneur détient une participation. Les entités contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les activités contrôlées conjointement sont les co-entreprises qui impliquent l'utilisation des actifs et d'autres ressources des co-entrepreneurs eux-mêmes plutôt que la création d'une entité. Elles sont mises en équivalence.

Certaines des co-entreprises sont des SCS (Sociétés en Commandite Simple). Le pourcentage d'intérêts figurant dans les comptes consolidés est calculé conformément aux dispositions statutaires applicables aux SCS sur la base du résultat social de chacune d'entre elles, en tenant compte de la quote-part revenant au travail.

3. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition prévue par la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise nouvellement acquise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité

acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

L'écart négatif est comptabilisé immédiatement en résultat.

L'écart positif dégagé lors de l'acquisition d'une entreprise est présenté au bilan sur une ligne distincte. Il n'est pas amorti et fait l'objet au minimum d'un test annuel de dépréciation (« *impairment* ») conformément aux dispositions de la norme IAS 36 telles que présentées au paragraphe « Dépréciation d'actifs » de la présente note.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêt et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

4. Engagement de rachat accordé à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires d'une filiale du Groupe consolidée par intégration globale un engagement de rachat de leur participation. Cet engagement de rachat correspond pour le Groupe à un engagement optionnel (vente d'option de vente).

Cet engagement est traité comptablement comme suit :

En application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif financier au titre de l'option de vente concédée aux actionnaires minoritaires de l'entité contrôlée de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique Passifs divers.

L'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable que celui appliqué aux transactions relatives aux intérêts minoritaires. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires sous-jacents aux options et pour le solde en diminution des réserves consolidées, part du Groupe.

Si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des minoritaires dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des intérêts minoritaires et des réserves consolidées, part du Groupe.

Tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux intérêts minoritaires faisant l'objet d'options de vente sont présentés dans la rubrique Intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé.

5. Information sectorielle

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », le Groupe a retenu les secteurs d'information suivants :

Secteur de premier niveau : distinction entre trois activités exercées au sein du Groupe : banque de financement et d'investissement, banque privée et gestion d'actifs et capital investissement ;

B. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Opérations de change

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la société et de présentation des comptes du Groupe. Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués dans leur monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité.

Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie générés par les entités étrangères sont convertis dans la monnaie de présentation du Groupe au cours de change moyen du trimestre auxquels ils se rapportent, taux représentatif de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates de transactions. Leur bilan est converti au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change provenant de la conversion de l'investissement net dans les filiales, des entreprises associées et des co-entreprises étrangères sont comptabilisées en capitaux propres. Lors de la décomptabilisation d'une entité étrangère, les écarts de conversion y afférents sont enregistrés au compte de résultat comme un composant de la plus ou moins-value de cession.

Les transactions en devises sont comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au cours de change de clôture d'éléments monétaires libellés en devises sont comptabilisés au compte de résultat, sauf lorsqu'ils sont comptabilisés en capitaux propres au titre d'opérations de couverture de flux de trésorerie.

Les écarts de conversion sur actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat sont présentés comme un élément de l'écart de juste valeur au compte de résultat. En l'absence de relation de couverture, les écarts de conversion sur actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente sont enregistrés dans le poste Écarts d'évaluation sur actifs financiers disponibles à la vente dans les capitaux propres.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme faisant partie des actifs et des passifs de l'entité acquise et convertis au cours de clôture.

Secteur de deuxième niveau : ventilation géographique de l'activité. En ce qui concerne la ventilation géographique des activités les zones retenues sont : la France, le Royaume-Uni et îles Anglo-normandes, la Suisse, l'Amérique, l'Asie et l'Australie et les autres pays d'Europe.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au Groupe. La ventilation par secteur géographique est basée sur la zone géographique de la société qui enregistre le produit ou qui est détentrice de l'actif.

2. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont négociés dans le cadre de portefeuilles de transaction ou dans le cadre de la gestion des risques.

Les instruments dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques sont comptabilisés comme instruments de couverture lorsqu'ils sont qualifiés au regard de la norme IAS 39.

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont ensuite mesurés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées au compte de résultat. S'il existe une relation de couverture désignée entre un instrument de couverture et un élément couvert, la comptabilisation du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture et sur l'instrument couvert doit suivre les modalités définies par la norme IAS 39 en fonction de la relation de couverture.

Dérivés incorporés

Certains contrats hybrides contiennent à la fois un composant dérivé et un composant non dérivé.

Dans ce cas, le composant dérivé est qualifié de dérivé incorporé. Si les caractéristiques économiques et les risques des dérivés incorporés ne sont pas en étroite corrélation avec ceux du contrat concerné, et si le contrat hybride lui-même n'est pas comptabilisé à sa juste valeur par le compte de résultat, le dérivé incorporé est séparé et comptabilisé à sa juste valeur, les gains et pertes étant comptabilisés au compte de résultat.

Le Groupe détient des CDOs (*Collateralised debt obligations*) qui sont des titres à revenus fixes considérés comme des instruments hybrides se décomposant en un contrat hôte, la partie dette de l'instrument, et un dérivé incorporé qui prend la forme d'un dérivé de crédit. Les variations de juste valeur des dérivés de crédit incorporés aux CDOs sont comptabilisées au compte de résultat dans les Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Comptabilité de couverture

Le Groupe peut appliquer soit la comptabilité de couverture de juste valeur, soit la comptabilité de couverture de flux de trésorerie, soit la couverture d'investissements nets lorsque des opérations répondent aux critères de traitement comptable de la couverture tels que définis par IAS 39. À l'initiation de la couverture, le Groupe évalue si les dérivés de couverture répondent aux critères d'efficacité d'IAS 39 en comparant les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des instruments avec ceux des éléments couverts. Ensuite le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. Il enregistre également ses objectifs de gestion des risques, sa stratégie pour entreprendre l'opération de couverture et les méthodes adoptées pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture.

Après la mise en place de la couverture, l'efficacité est testée en permanence. La comptabilité de couverture cesse lorsqu'il est démontré qu'un dérivé n'est plus efficace, ou lorsque le dérivé ou l'élément couvert est décomptabilisé, ou lorsque la transaction prévue n'est plus attendue.

Comptabilité de couverture de juste valeur

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au compte de résultat, tout comme les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert.

Si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la différence entre la valeur comptabilisée de l'élément couvert à la fin de la relation de couverture et la valeur à laquelle elle aurait été comptabilisée si la couverture n'avait jamais existé est amortie sur la période restante jusqu'à la maturité de l'élément couvert. L'élément couvert est alors comptabilisé en adoptant la méthode du taux d'intérêt effectif. Si l'élément couvert est un actif financier disponible à la vente, l'ajustement est maintenu en capitaux propres jusqu'à la cession du titre concerné.

Comptabilité de couverture de flux de trésorerie

Les variations de juste valeur de la partie efficace des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie sont prises en compte dans les capitaux propres. Le gain ou la perte lié à la partie non efficace de la couverture est comptabilisé au compte de résultat.

Les montants cumulés dans les capitaux propres sont transférés au compte de résultat lorsque l'élément couvert a un impact sur le compte de résultat.

Lorsqu'on cesse de pratiquer la comptabilité de couverture, tout gain ou perte cumulé en capitaux propres demeure en capitaux propres et n'est comptabilisé dans le compte de résultat que lorsque l'opération prévue y est aussi comptabilisée. Dès lors que l'opération prévue n'est plus attendue, le solde cumulé dans les capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat.

Couverture d'investissement net à l'étranger libellé en devises

Les couvertures des investissements nets à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Tout gain ou perte sur l'instrument de couverture relatif à la partie efficace de la couverture est comptabilisé dans les capitaux propres ; le gain ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au compte de résultat. Les gains et pertes cumulés inscrits en capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat à la date de cession de l'investissement en devises.

3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat naissent des variations de juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction et d'actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

4. Produits d'honoraires et de commissions

Le Groupe perçoit des honoraires et des commissions pour les services fournis à ses clients. Les produits d'honoraires pour services de conseil et autres se subdivisent en deux grandes catégories : les honoraires perçus pour services fournis prorata temporis qui sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les services sont fournis et les honoraires perçus à la réalisation d'un acte significatif ou à la survenance d'un événement, tel que la réalisation d'une transaction. Ces derniers sont comptabilisés lorsque l'acte s'est réalisé ou lorsque l'événement est survenu.

Les honoraires et les commissions faisant partie intégrante d'un prêt et les commissions d'engagement sur prêts susceptibles de faire l'objet de tirages sont étalés (ainsi que les éventuels coûts directs associés) et comptabilisés sur l'ensemble de la durée du prêt par le biais d'un ajustement du taux d'intérêt effectif.

Les commissions de portefeuille et autres commissions de gestion sont comptabilisées d'après les contrats de service applicables. Les commissions de gestion d'actifs liées aux fonds d'investissement sont comptabilisées au cours de la période de fourniture du service. Le même principe est appliqué aux produits générés par les services de gestion de patrimoine, de prévision financière et de dépôt fournis de manière continue sur une longue période.

5. Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts représentent l'ensemble des intérêts découlant d'activités bancaires, y compris les activités d'octroi de prêts et de collecte de dépôts ainsi que des intérêts relatifs aux opérations de couverture et des intérêts sur dettes représentées par un titre. Les intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui sont reconnus à leur juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui permet d'égaliser les flux de trésorerie futurs estimés d'un instrument financier à sa valeur nette comptable. Il sert à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et à rattacher les intérêts à la période concernée (généralement la durée de vie attendue de l'instrument). Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, options de remboursement anticipé) mais ne tient pas compte des pertes sur crédit futures. Le calcul inclut l'intégralité des primes ou décotes payées ainsi que toutes les commissions et les coûts de transaction qui font partie intégrante du prêt ou de l'emprunt.

6. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date de négociation et décomptabilisés soit à la date de la vente, le cas échéant, soit à la date de maturité ou de remboursement.

Lors de la comptabilisation initiale, la norme IAS 39 exige que les actifs financiers soient classés dans les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par résultat, prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou actifs financiers disponibles à la vente. Le Groupe ne détient pas d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend les actifs financiers détenus en portefeuille de transaction (c'est-à-dire ceux principalement acquis dans le but d'être revendus à court terme), les dérivés qui ne sont pas considérés comme instruments de couverture et tous autres actifs financiers enregistrés à leur juste valeur par le compte de résultat à l'origine.

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, avec une comptabilisation immédiate des frais d'opération au compte de résultat et sont ensuite évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat en tant que Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat. Les produits d'intérêts et les dividendes des actifs financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat. Les pertes et les gains résultant de la décomptabilisation de tels instruments sont également enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts destinés à être cédés à court terme sont reclassés en Actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris tous les coûts de transaction, et sont ensuite

évalués au coût amorti en adoptant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes relatifs à des prêts et créances ayant fait l'objet d'une décomptabilisation sont enregistrés en Produits des autres activités.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non dérivés qui sont soit considérés comme disponibles à la vente lors de leur comptabilisation initiale, soit ne sont pas classés dans les catégories décrites ci-dessus. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les coûts d'acquisition directs et cumulés, et ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les prêts et titres de dettes qui ne satisfont pas aux critères de classification des prêts et créances alors qu'ils sont cotés sur un marché actif.

Les gains et les pertes résultant des variations de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres jusqu'à ce que ces actifs soient cédés. Le gain ou la perte cumulé est alors transféré au compte de résultat. Les intérêts (déterminés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif), les dépréciations durables et les écarts de conversion sur les éléments monétaires sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont générés. Les dividendes sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au compte de résultat lorsque le droit du Groupe d'encaisser le dividende a été établi.

7. Reclassement d'actifs financiers

Lorsqu'un actif financier à revenus fixes ou déterminables, initialement enregistré dans la catégorie des Actifs financiers disponibles à la vente n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des Prêts et créances sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci. Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date de reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie.

S'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en coût du risque au compte de résultat.

8. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Pour les instruments financiers enregistrés à la juste valeur, le prix ou les taux de marché sont utilisés pour déterminer la juste valeur

en présence d'un marché actif (tel qu'un marché organisé), de telle sorte que la meilleure approche de la juste valeur d'un instrument financier est son prix de transaction.

Cependant, les prix de marché ne sont pas toujours disponibles pour certains actifs détenus ou passifs émis par le Groupe. En l'absence de cotation ou de taux disponibles sur un marché actif, les justes valeurs sont déterminées par des techniques d'actualisation ou d'autres techniques d'évaluation, utilisant des paramètres basés sur des conditions de marché existant à la date d'arrêt. Les évaluations peuvent être issues de cotations provenant de différentes sources. Lorsqu'un marché est considéré comme non liquide, le prix de cotation n'est pas considéré comme étant le prix de transaction à la clôture.

La juste valeur des participations cotées sur des marchés actifs est basée sur les cours acheteurs à la clôture. Pour les autres actifs financiers, le Groupe définit la juste valeur en appliquant des techniques de valorisation appropriées. Celles-ci comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions normales de concurrence, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, des modèles de valorisation des options et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées par les acteurs du marché. Pour les titres non cotés de l'activité de capital investissement, une approche multicritère, qui tient compte de l'expérience des chargés d'investissement en matière de valorisation d'entreprises non cotées, est retenue.

Des techniques d'évaluation sont généralement appliquées pour les instruments dérivés de gré à gré, les titres de dette et de propriété non cotés. Les techniques et les modèles d'évaluation appliqués le plus souvent sont des méthodes d'actualisation de flux de trésorerie et des modèles d'évaluation des options. Les valeurs déterminées à la suite de l'application de ces techniques sont affectées de manière significative par le choix du modèle d'évaluation utilisé et les hypothèses faites sur les variables à retenir telles que les montants et la date de règlement des flux de trésorerie à venir, les taux d'actualisation, la volatilité et la solvabilité.

9. Dettes financières

À l'exception des instruments dérivés, qui sont classés à la juste valeur par le compte de résultat dès leur comptabilisation initiale, toutes les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti.

10. Contrats de garantie financière

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte, que celui-ci encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer des paiements à l'échéance prévue aux termes d'un instrument d'emprunt. La comptabilisation initiale des passifs liés à une garantie financière s'effectue à la juste valeur et la juste valeur initiale est amortie sur la durée de vie de la garantie. Les passifs liés à des garanties sont ensuite comptabilisés au coût amorti ou bien, si elle est plus élevée, à la valeur actualisée de tout paiement attendu (lorsqu'un paiement dans le cadre de la garantie est devenu probable).

11. Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise un actif financier du bilan lorsque :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- il transfère l'actif financier, y compris la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ; ou
- il transfère l'actif financier, en ne conservant ni ne transférant la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif, et en ne conservant plus le contrôle de l'actif concerné.

Dans le cas d'opérations de vente suivies d'un rachat immédiat, le Groupe considère qu'il conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et ne le décomptabilise pas.

12. Opérations de titrisation

Le Groupe a émis des titres de dettes ou conclu des accords de financement avec des prêteurs en vue de financer des actifs financiers spécifiques.

En général, tant les actifs que les passifs liés résultant de ces transactions continuent à être présentés dans le bilan du Groupe. Cependant, lorsque les risques et les avantages associés aux instruments financiers ont été transférés à un tiers, les actifs et les passifs sont partiellement ou intégralement décomptabilisés.

Les participations dans des actifs financiers titrisés peuvent être conservées ou prises sous la forme de dettes seniors ou subordonnées ou sous la forme d'autres participations résiduelles. Ces participations conservées sont généralement comptabilisées en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente.

13. Dépréciation des actifs financiers

Les actifs comptabilisés à leur coût amorti sont évalués à chaque clôture afin de déterminer s'il y a des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Des dépréciations sont appliquées si deux conditions sont réunies.

Premièrement, il doit y avoir une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes »).

Deuxièmement, cet événement générateur de pertes doit avoir une incidence sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peut être évaluée de manière fiable. Une preuve objective de la dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers consiste en des données observables sur les événements générateurs de pertes ci-après :

- difficultés financières significatives de l'émetteur ;
- octroi à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'envisagerait pas dans d'autres cas ;
- s'il devient probable que l'emprunteur fera faillite ou subira un autre type de restructuration financière.

Dépréciation des prêts et créances

Le Groupe commence par évaluer s'il existe une indication objective de dépréciation : individuellement pour les actifs financiers qui sont significatifs, et individuellement ou collectivement pour les actifs financiers qui ne sont pas significatifs pris individuellement. Les dépréciations sont calculées globalement pour toutes les pertes sur prêts qui font l'objet d'une évaluation individuelle de perte de valeur, lorsque ces pertes ont été encourues, mais non encore identifiées. L'évaluation collective est aussi utilisée pour des groupes de prêts homogènes qui ne sont pas considérés comme étant significatifs individuellement. S'il n'existe pas de preuve objective de perte de valeur pour un actif financier évalué individuellement, il est inclus dans une évaluation collective de perte de valeur avec d'autres actifs qui présentent des caractéristiques de risque similaires.

S'il y a une preuve objective de perte de valeur, le montant de la perte est mesuré par la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisée au taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. Le montant comptabilisé de l'actif est réduit par l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat.

Le calcul de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés pour un actif financier reflète les flux de trésorerie qui peuvent résulter des paiements d'intérêts prévus, des remboursements du principal ou d'autres paiements exigibles, y compris la liquidation du bien affecté en garantie, s'il est disponible. Pour l'estimation de ces flux de trésorerie, la Direction émet des jugements sur la situation financière de la contrepartie et sur la valeur de tout bien donné en garantie ou toute garantie en faveur du Groupe. Chaque actif déprécié est évalué sur la base de ses caractéristiques, et le comité de crédit compétent examine la stratégie de réalisation et évalue les flux de trésorerie considérés comme recouvrables. La méthodologie et les hypothèses adoptées pour évaluer à la fois le montant et l'occurrence des flux de trésorerie futurs sont révisées régulièrement pour atténuer les différences entre les estimations de pertes et les pertes effectivement subies.

Les dépréciations pour risque de crédit évaluées collectivement couvrent les pertes de crédit inhérentes aux portefeuilles de créances dont les caractéristiques économiques sont similaires, lorsqu'il y a des preuves objectives qu'ils contiennent des créances qui ont subi une dépréciation, mais dont l'élément individuel déprécié ne peut pas encore être identifié. Pour les besoins d'une évaluation collective de la perte de valeur, les actifs financiers sont regroupés sur la base de caractéristiques de risques de crédit similaires. Les flux de trésorerie futurs sont évalués sur la base des pertes historiques subies. Ces estimations font l'objet de révisions périodiques et sont ajustées pour refléter les effets de conditions actuelles qui n'ont pas affecté la période sur laquelle les pertes historiques subies sont basées et pour gommer les effets des conditions en vigueur durant la période historique qui n'existent pas actuellement.

La précision des dépréciations comptabilisées dépend de la précision des estimations faites par le Groupe sur les flux de trésorerie futurs pour les dépréciations évaluées individuellement et pour un type de contrepartie spécifique et des hypothèses et paramètres adoptés dans le modèle, pour déterminer les dépréciations collectives.

Une fois qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié par suite d'une perte de valeur, les intérêts encaissés sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif d'origine qui a été utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs lorsque l'on a mesuré la perte de valeur.

Si au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être imputée à un événement objectif qui s'est produit après que la perte de valeur a été comptabilisée, la perte de valeur comptabilisée précédemment est annulée en ajustant le compte de dépréciations pour créances irrécouvrables. Le montant de la reprise est intégré au compte de résultat.

Lorsqu'un prêt est irrécouvrable, il est déprécié. Les reprises au titre de prêts précédemment dépréciés sont enregistrées en diminution des pertes de valeur au compte de résultat de l'exercice.

Les prêts devant faire l'objet d'un test de dépréciation dont les échéances ont été renégociées et qui auraient été classés en impayés ou dépréciés s'ils n'avaient pas été renégociés, sont revus afin de déterminer s'ils doivent figurer dans les catégories dépréciés ou impayés.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à chaque clôture pour déterminer s'il y a des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié.

Pour les instruments de capitaux propres, une baisse significative ou prolongée de leur cours en deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe Paris Orléans estime que c'est notamment le cas pour les instruments de capitaux propres qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 40 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour ceux en situation de perte latente pendant une période continue de 5 ans. Quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints, la Direction peut être amenée à étudier les résultats d'autres critères (situation financière de l'émetteur, perspectives de l'émetteur, valorisations multicritères...) afin de déterminer si la baisse de valeur a un caractère durable. En présence d'une indication objective de dépréciation, la perte cumulée est sortie des capitaux propres et comptabilisée au compte de résultat. Les améliorations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres.

La perte de valeur des instruments de dette disponibles à la vente est basée sur les mêmes critères que tous les autres actifs financiers.

Si au cours d'un exercice ultérieur, la juste valeur d'un instrument de dette considéré comme disponible à la vente augmente, et si l'augmentation peut être objectivement imputée à un événement qui se produit après la comptabilisation de la perte de valeur au compte de résultat, cette perte de valeur est reprise par le biais du compte de résultat.

La perte comptabilisée au compte de résultat correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier comptabilisée auparavant dans le compte de résultat.

14. Classification des dettes et capitaux propres

En vertu des normes IFRS, le facteur déterminant pour différencier un instrument de dette d'un instrument de capitaux propres est l'existence d'une obligation contractuelle du Groupe d'apporter de la trésorerie (ou un autre actif financier) à une autre entité. Si ce type d'obligation contractuelle n'existe pas, le Groupe classera l'instrument financier en capitaux propres ; sinon il l'enregistrera au passif et le comptabilisera au coût amorti.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu de leurs caractéristiques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses rendant obligatoire le paiement d'intérêts sont qualifiés d'instruments de dettes et classés en dettes subordonnées. Les charges d'intérêts qui s'y rapportent sont enregistrées au compte de résultat.

A contrario, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres et les intérêts qui s'y rapportent sont inscrits en intérêts minoritaires au compte de résultat.

Lorsqu'un événement supprime l'obligation de paiement d'intérêts par le Groupe attachée à une dette subordonnée, celle-ci est reclassée en capitaux propres à sa juste valeur. Lors de ce reclassement, le Groupe enregistre au compte de résultat la différence entre la valeur nette comptable et la juste valeur de l'instrument de capitaux propres.

15. Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

L'écart d'acquisition sur une entreprise associée ou sur une filiale représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la part du Groupe dans les actifs identifiables nets acquis. Les immobilisations incorporelles identifiables sont celles qui peuvent être cédées séparément ou qui résultent de droits légaux, que ces droits soient ou non séparés.

L'écart d'acquisition est présenté pour son montant historique diminué des pertes de valeur cumulées. L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation chaque année, voire plus fréquemment si les

circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait être trop élevée. L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins de la mise en œuvre des tests de dépréciation. Si la valeur actuelle nette de chacune des unités génératrices de trésorerie est insuffisante pour justifier sa valeur comptable, alors l'écart d'acquisition fait l'objet d'une dépréciation. Les pertes de valeur sur l'écart d'acquisition sont comptabilisées au compte de résultat et ne font pas l'objet de reprises.

Les profits et les pertes résultant de la déconsolidation d'une entité comprennent la valeur comptable de l'écart d'acquisition relatif à l'entité vendue.

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment des droits de propriété intellectuelle acquis, des marques identifiables et des relations clients, qui sont comptabilisés au coût historique diminué des amortissements, le cas échéant, et du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont réexaminées à chaque date d'arrêté afin de déterminer s'il existe des indications objectives de perte de valeur. Si de telles indications existent, un test de dépréciation est effectué.

16. Immeubles de placement

Ils correspondent aux actifs immobiliers donnés en location et sont comptabilisés à leur juste valeur, laquelle correspond à la valeur réévaluée dans le cadre du passage au référentiel IAS/IFRS pour les autres actifs immobiliers. Cette valeur constitue le nouveau coût historique de ces actifs.

17. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût, ou au coût présumé, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Le coût comprend les charges directement imputables à l'acquisition de l'actif. Le coût présumé fait référence à la situation dans laquelle, lors de la transition aux normes IFRS, le Groupe a décidé, comme l'autorise IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière », de considérer la juste valeur d'un élément d'immobilisation corporelle comme étant son coût présumé.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire de manière à amortir le coût des actifs diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité résiduelle, qui s'établit de manière générale comme suit :

| | |
|--------------------------------|----------|
| • Matériel informatique | 3-5 ans |
| • Logiciels | 3-5 ans |
| • Matériel de transport | 3-5 ans |
| • Mobilier et agencements | 3-10 ans |
| • Aménagements de locaux loués | 5-15 ans |
| • Immeubles | 50 ans |

La valeur résiduelle et les durées d'utilité des actifs sont examinées et éventuellement ajustées à chaque date de clôture.

Les plus ou moins-values de cession sont déterminées en comparant le prix de cession à la valeur comptable.

18. Dépréciation d'immobilisations corporelles

À chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances l'imposent, les immobilisations corporelles sont examinées afin d'établir s'il existe des indications de dépréciation. Si de telles indications sont avérées, ces actifs seront soumis à un test de dépréciation. Si les actifs sont dépréciés, leur valeur comptable est diminuée du montant de la dépréciation et celle-ci est comptabilisée au compte de résultat de l'exercice au cours duquel elle intervient. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur une immobilisation corporelle peut faire l'objet d'une reprise lorsqu'un changement de circonstances entraîne une variation de l'estimation du montant récupérable pour cette immobilisation corporelle. La valeur comptable des immobilisations corporelles n'est augmentée que jusqu'à concurrence du montant qu'elle aurait eu si la perte de valeur initiale n'avait pas été comptabilisée.

19. Contrats de location-financement et contrats de location simple

Lorsque le Groupe est le bailleur

Contrats de location-financement

Lorsque le Groupe détient des actifs soumis à un contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements à recevoir au titre de la location est comptabilisée comme une créance. La différence entre la créance brute et la valeur actualisée de la créance est comptabilisée en tant que produit financier non acquis. Les revenus locatifs sont comptabilisés en créances d'intérêts sur la durée du contrat de location selon la méthode de l'investissement net (avant impôt), qui traduit un taux de rentabilité périodique constant.

Contrats de location simple

Les actifs acquis en vue de leur utilisation par des clients dans le cadre de contrats de location simple, y compris les coûts directs initiaux encourus par le bailleur lors de la négociation d'un contrat de location simple, sont incorporés à l'actif dans la catégorie adéquate des immobilisations corporelles. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire de manière à amortir la valeur de l'actif diminuée de sa valeur résiduelle attendue sur une période similaire à celle adoptée pour d'autres actifs de ce type.

Les produits de location simple et les coûts initiaux directs sont alors comptabilisés en autres produits opérationnels de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Lorsque le Groupe est le locataire

Le Groupe a conclu des contrats de location simple. Le montant total des paiements effectués au titre des contrats de location simple est imputé au compte de résultat en charges d'exploitation de manière linéaire sur la durée du contrat.

20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes ayant une échéance maximale de trois mois, y compris la trésorerie et les soldes détenus auprès de banques centrales, les certificats de dépôt, les prêts et créances sur établissements de crédit ainsi que les placements de trésorerie à court terme (durée de placement recommandée inférieure à 3 mois) ayant pour caractéristiques un niveau de liquidité élevé (cession possible de façon journalière ou au minimum hebdomadaire) et un risque faible de changement de valeur (régularité de la performance et indice de volatilité inférieur à 0,5). S'agissant principalement de SICAV et de fonds communs de placement monétaires classés dans la catégorie des OPCVM monétaires en euros définie par les autorités de régulation, ces derniers remplissent les conditions énumérées ci-avant.

À la clôture, ces équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur avec une contrepartie en résultat.

21. Retraites

Le Groupe a mis en place plusieurs régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, financés ou non, soit à cotisations définies, soit à prestations définies. Pour les régimes à cotisations définies, les cotisations dues au titre de la période comptable sont comptabilisées au compte de résultat.

Les régimes de retraite à prestations définies sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel ». Le montant comptabilisé au bilan au titre de régimes à prestations définies est la différence éventuelle entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime. Des actuaires indépendants calculent l'obligation au titre des prestations définies selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle des obligations est déterminée en actualisant les sorties de trésorerie futures estimées sur la base des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans les devises dans lesquelles les avantages seront payés et qui ont une durée restant à courir proche de la maturité du passif comptabilisé au titre des retraites.

22. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a conclu des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui ont été réglées en espèces. Lorsque des paiements fondés sur des actions sont utilisés pour rémunérer les services de membres du personnel, la juste valeur des services reçus est initialement évaluée par référence à la juste valeur des instruments qui leur sont attribués. Le coût des services est comptabilisé en charges de personnel dans le compte de résultat. Il fait l'objet d'une nouvelle évaluation à chaque date d'arrêté ainsi qu'à la date de règlement. Les droits acquis sont pris en compte lors de la liquidation des droits.

Les prêts sans intérêts accordés aux membres du personnel sont présentés selon la norme IAS 39 en comptabilisant le prêt à sa juste valeur (c'est-à-dire à sa valeur actualisée). Le coût relatif à

l'avantage consenti au personnel est échelonné sur la période durant laquelle il en bénéficiera. En pratique, l'effet de cette opération est compensé au compte de résultat par l'étalement de la décote sur le prêt durant la même période.

23. Fiscalité

L'impôt sur les bénéfices et les impôts différés sont comptabilisés au compte de résultat, sauf s'ils sont liés à des éléments comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés sont calculés suivant la méthode du report variable, en ne considérant que les différences temporelles entre les bases taxables des actifs et passifs et leur valeur comptable. L'impôt différé est déterminé sur la base des taux d'impôt et des lois dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les principales différences temporelles apparaissent à la suite de décalages dans la répartition des bénéfices, d'amortissement d'immobilisations corporelles, de réévaluation de certains instruments financiers, y compris des dérivés, de provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et de déficits fiscaux reportables.

Les actifs d'impôts différés, y compris les déficits fiscaux reportables, ne sont comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel ils pourront s'imputer.

Il n'est pas comptabilisé de passifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles taxables se rapportant aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, lorsque le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

24. Dividendes

Les dividendes versés sur actions ordinaires sont comptabilisés en capitaux propres au cours de l'exercice pendant lequel ils sont votés par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée générale ou bien, dans le cas d'acomptes sur dividendes, lorsque ceux-ci sont payés.

25. Activités fiduciaires

Le Groupe intervient à titre de dépositaire et à d'autres titres fiduciaires qui aboutissent à la détention ou au placement d'actifs au nom de clients. Ces actifs, ainsi que les produits qui en découlent, sont exclus des présents états financiers, puisqu'il ne s'agit pas d'actifs ou de produits du Groupe.

26. Provisions et passifs éventuels

Des provisions ne sont comptabilisées que lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé. En outre, il doit être probable qu'un transfert

d'avantages économiques soit requis pour éteindre l'obligation, et il doit être possible d'établir une estimation fiable du montant de l'obligation.

Le Groupe comptabilise des provisions sur des contrats déficitaires lorsque les avantages attendus d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables à engager pour satisfaire aux obligations contractuelles.

Les passifs éventuels sont, soit des obligations éventuelles résultant d'événements passés dont l'existence sera confirmée par un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle du Groupe, soit des obligations présentes qui ne sont pas comptabilisées parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou parce que le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable. Les passifs éventuels significatifs sont présentés en annexe, sauf si la probabilité d'un transfert d'avantages économiques est faible.

27. Matières premières

Lorsque des stocks d'argent-métal et d'or sont essentiellement acquis en vue de leur vente dans un avenir proche et de dégager un bénéfice sur les fluctuations de prix ou de la marge du courtier arbitragiste, ils sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de cession. Les variations de juste valeur de ces stocks sont comptabilisées au compte de résultat. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif pour les matières premières concernées, elles sont évaluées au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

28. Actifs non courants destinés à être cédés

Les actifs non courants destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable, que les actifs ou le Groupe destinés à être cédés sont disponibles en vue d'une vente immédiate dans leur état actuel et que la Direction s'est engagée à la vente. La vente devrait être considérée comme conclue sur le plan comptable dans un délai d'un an à compter de la date de la classification.

Immédiatement avant la classification initiale en tant qu'actifs non courants destinés à être cédés, la valeur comptable des actifs et des passifs est évaluée conformément à la norme applicable. Après la classification en tant qu'actif détenu en vue de la vente, l'actif doit être évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente si celle-ci est inférieure. Une dépréciation est comptabilisée en résultat pour toute diminution initiale ou ultérieure de la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de cession. Tout profit au titre d'une augmentation ultérieure de la juste valeur diminuée des coûts de cession est comptabilisé au compte de résultat dans la mesure où il n'excède pas le cumul des dépréciations antérieurement comptabilisées.

IV. Gestion des risques associés aux instruments financiers

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère sont présentés ci-après :

A. Gouvernance

Afin de faciliter la gestion des risques au sein du groupe Paris Orléans et de ses principales filiales, le Directoire et le Conseil de surveillance s'appuient sur différents comités, dont certains sont au niveau du Groupe, d'autres au niveau de la principale filiale opérationnelle, à savoir RCH, holding juridique des activités bancaires.

Comités Groupe :

- Comité d'audit Groupe
- Comité des risques Groupe (« *Group Risk Committee* »)
- Comité conformité Groupe (« *Group Compliance Committee* »)

Comités RCH :

- *Group Management Committee*
- *Banking Management Committee*
- *Global Investment Banking Committee*
- *Private Banking and Trust Executive Board*
- *Global Assets and Liabilities Committee*
- *Group Remuneration and Nominations Committee*

La composition de ces divers comités est revue régulièrement.

La gestion des risques est coordonnée directement au niveau de Paris Orléans, aidé par le Directeur des risques du sous-groupe RCH, lui-même appuyé par des équipes de contrôle des risques propres à chacune des entités les plus importantes.

La responsabilité de la surveillance des risques repose sur les activités des différents comités, qui approuvent les politiques, définissent les limites internes, contrôlent les exceptions et font des recommandations en matière de risques de marché, de crédit, de liquidité et de risque opérationnel. La liquidité est également surveillée au niveau du sous-groupe RCH avec l'instauration de limites internes au niveau des sociétés considérées individuellement.

Les risques des principales filiales opérationnelles du Groupe peuvent être classés de la manière suivante :

Le risque de crédit naît à l'occasion du défaut de contreparties ou de clients au moment de faire face à leurs obligations. Le risque est géré et contrôlé au travers de procédures de documentation des prêts consentis, de politique d'octroi de crédit et de la surveillance et la revue des procédures d'une manière indépendante des directions opérationnelles.

Le risque de marché naît des changements dans la valeur de marché des actifs et des passifs. Les instruments financiers, comprenant des instruments dérivés, sont utilisés pour proposer à la clientèle des solutions permettant d'atteindre leurs objectifs commerciaux.

Les instruments financiers sont aussi utilisés pour gérer l'exposition du Groupe aux risques de marché nés de l'évolution des taux de change, des taux d'intérêts et des niveaux de volatilité. Le risque de marché lié aux activités de portefeuille de transaction fait l'objet de limites internes, et est évalué et contrôlé de manière indépendante du personnel des salles de marché.

Le risque de liquidité est généré par les activités bancaires, notamment celles liées au financement de crédit. La liquidité se mesure en classant les actifs et passifs en fonction de leur date d'échéance, et en comparant pour chaque période le solde net.

Le risque opérationnel, qui est inhérent à toute activité commerciale, est le risque de perte engendré par un défaut en matière de contrôle interne, de processus opérationnels ou des systèmes d'information ou bien par un événement extérieur. La clé de voûte de la gestion du risque opérationnel est le maintien d'un système de contrôle interne fort.

Des audits indépendants et externes sont effectués selon un rythme annuel au niveau des filiales opérationnelles. Ces derniers sont renforcés par des missions effectuées par l'audit interne de RCH et donnent lieu à des rapports transmis aux Comités d'audit des sociétés concernées et au Comité d'audit de RCH.

L'utilisation d'instruments financiers est fondamentale pour l'activité de banque et de trésorerie du Groupe. Le Groupe propose une gamme de produits de prêts à ses clients et refinance ses activités au moyen de dépôts de la clientèle, par l'émission de titres de créances négociables et par d'autres emprunts.

Le Groupe investit dans des titres de dettes dans le but de dégager une marge d'intérêt sur son coût de refinancement et de constituer un portefeuille d'actifs mobilisables pour l'aider dans sa gestion du risque de liquidité et pour la couverture de ses flux de trésorerie futurs. Il utilise des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de la clientèle, pour compte propre dans le cadre d'un portefeuille de transaction et pour gérer son exposition au risque de taux et au risque de change. Une information détaillée sur les instruments financiers dérivés et les stratégies de couverture du Groupe est présentée en notes 1 et 2.

Les principaux risques naissant des activités du Groupe dans lesquels des instruments financiers sont utilisés sont les suivants :

- risque de crédit ;
- risque de marché ;
- risque de liquidité.

B. Risque de crédit

Le risque de crédit naît de l'exposition du Groupe au défaut d'une contrepartie du fait de ses activités de prêts à la clientèle, de la gestion de portefeuilles de transaction et d'opérations sur le portefeuille titres.

Les limites relatives au risque de crédit sont données, soit par le Directoire de Paris Orléans pour les activités de capital investissement, soit par le Comité de gestion et le Comité de crédit de NM Rothschild & Sons Limited (« NMR »), filiale bancaire la plus importante du Groupe. Le Comité de crédit de NMR revoit chaque semaine les expositions sur un même bénéficiaire et fait ses recommandations en matière d'octroi de crédit. Des limites au risque de crédit sont instaurées, le cas échéant, par client ou contrepartie, par secteur économique et par pays.

L'exposition au risque de crédit est gérée par une analyse détaillée de la solvabilité du client ou de la contrepartie préalablement à toute exposition et par la surveillance continue, par la suite, de cette solvabilité. Une partie significative des expositions nées des prêts accordés par le Groupe est minorée par la garantie obtenue sur des biens immobiliers ou d'autres actifs. Le Groupe surveille la valeur des sûretés obtenues. Le Groupe utilise aussi des accords de *netting* avec les contreparties pour réduire son exposition au risque de crédit. Pour ce qui est de la surveillance de l'exposition née des prêts et des titres de dette, l'évaluation prend en compte l'encours nominal auquel viennent s'ajouter les intérêts courus. L'évaluation du risque de crédit sur instruments dérivés est effectuée en prenant la valeur de remplacement actuelle de l'instrument à laquelle est ajoutée, le cas échéant, une provision pour couvrir un changement potentiel de la valeur de remplacement.

Le Directoire de Paris Orléans et le Comité de crédit de NMR revoient l'exposition sur les prêts et titres de dettes selon un rythme trimestriel et ont adopté la classification suivante :

| | |
|--|--|
| Catégorie 1 | Les expositions où le paiement du principal et des intérêts n'est pas remis en question et qui ne font pas partie des catégories 2 à 5. Ces expositions sont conformes aux engagements contractuels initiaux. |
| Catégorie 2 | Les expositions où le paiement du principal et des intérêts n'est pas remis en question mais qui nécessitent une surveillance particulière de la situation financière du débiteur (ex. difficultés commerciales rencontrées par le client sur son marché, perte d'avantages compétitifs, changements réglementaires ou de l'avantage concurrentiel du client, conséquences d'une variation des cours des devises ou d'un autre facteur). |
| Catégorie 3 | Les expositions pour lesquelles une détérioration de la situation financière du client est avérée. La situation du client nécessite une surveillance particulière de la part des chargés d'affaires bien que le risque de défaut ne soit pas considéré comme étant à provisionner. |
| dont actifs financiers en souffrance mais non dépréciés | Un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Les actifs financiers en souffrance mais non dépréciés sont les expositions sur lesquelles le risque n'est pas considéré comme étant à provisionner malgré un défaut de paiement observé au regard des obligations contractuelles. |
| Catégorie 4 | Les expositions pour lesquelles une dépréciation doit être comptabilisée sur une partie du prêt, le recouvrement de tout ou partie de la créance est attendu. |
| Catégorie 5 | Les expositions pour lesquelles une dépréciation doit être comptabilisée sur la totalité du prêt, le non-recouvrement d'une partie significative de la créance est attendu. |

Les autres entités du Groupe ventilent leur exposition au risque de contrepartie en utilisant ces catégories dans leurs rapports pour le compte du Groupe.

Les actifs financiers disponibles à la vente - titres à revenus fixes incluent la valorisation des dérivés incorporés à des CDO (*Collateralised Debt Obligations*) qui sont comptabilisés comme des passifs financiers

évalués à la juste valeur par résultat. À titre indicatif, la valorisation de ces instruments au 31 mars 2010 était de 24,1 m€.

Les tableaux suivants détaillent l'exposition maximale au risque de crédit au 31 mars 2010 et au 31 mars 2009 des actifs financiers comportant un risque de crédit significatif, hors prise en compte des contre-garanties reçues.

| Chiffres en k€ | Catégorie 1 | Catégorie 2 | Catégorie 3⁽¹⁾ | Catégorie 4 | Catégorie 5 | Dépréciations | 31/03/2010 |
|--|--------------------|--------------------|----------------------------------|--------------------|--------------------|----------------------|-------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat (investissements en actions exclus) | 44 188 | - | 129 | - | - | - | 44 317 |
| Instruments dérivés de couverture | 14 922 | - | - | - | - | - | 14 922 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 1 574 677 | - | - | - | - | - | 1 574 677 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 383 317 | 164 319 | 217 582 | 119 672 | 36 392 | (134 550) | 1 786 732 |
| Actifs financiers disponibles à la vente - Titres à revenus fixes | 1 564 719 | 34 129 | 22 491 | 129 344 | 14 123 | (99 497) | 1 665 309 |
| Autres actifs financiers | 154 627 | 1 147 | 19 795 | 4 035 | 5 320 | (7 516) | 177 408 |
| Sous-total actifs | 4 736 450 | 199 595 | 259 997 | 253 051 | 55 835 | (241 563) | 5 263 365 |
| Engagements et garanties | 266 991 | 4 332 | 11 682 | 1 680 | - | - | 284 685 |
| TOTAL | 5 003 441 | 203 927 | 271 679 | 254 731 | 55 835 | (241 563) | 5 548 050 |

⁽¹⁾ Les actifs en souffrance mais non dépréciés s'élevaient à 75 851 k€ au 31 mars 2010. La maturité de ces actifs est présentée de façon détaillée ci-après.

| <i>Chiffres en k€</i> | Catégorie 1 | Catégorie 2 | Catégorie 3 ⁽¹⁾ | Catégorie 4 | Catégorie 5 | Dépréciations | 31/03/2009 |
|--|------------------|----------------|----------------------------|----------------|---------------|------------------|------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat (investissements en actions exclus) | 41 661 | - | - | - | - | - | 41 661 |
| Instruments dérivés de couverture | 6 024 | - | - | - | - | - | 6 024 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 1 708 526 | - | - | - | - | - | 1 708 526 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 830 855 | 264 053 | 134 465 | 105 971 | 13 477 | (102 845) | 2 245 976 |
| Actifs financiers disponibles à la vente - Titres à revenus fixes | 1 614 820 | 65 300 | 51 582 | 90 060 | 16 809 | (64 276) | 1 774 295 |
| Autres actifs financiers | 148 666 | 685 | 4 658 | 1 941 | 6 485 | (6 102) | 156 333 |
| Sous-total actifs | 5 350 552 | 330 038 | 190 705 | 197 972 | 36 771 | (173 223) | 5 932 815 |
| Engagements et garanties | 220 811 | 14 447 | 19 108 | 2 409 | - | - | 256 775 |
| TOTAL | 5 571 363 | 344 485 | 209 813 | 200 381 | 36 771 | (173 223) | 6 189 590 |

⁽¹⁾ Les actifs en souffrance mais non dépréciés s'élevaient à 18 978k€ au 31 mars 2009. La maturité de ces actifs est présentée de façon détaillée ci-après.

1. Actifs en souffrance mais non dépréciés

Le tableau suivant détaille les actifs en souffrance mais non dépréciés en fonction de leur date d'exigibilité :

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | | | | | 31/03/2009 | | | | |
|--|----------------------------------|-------------------|---------------------|--------------|---------------|----------------------------------|-------------------|---------------------|--------------|---------------|
| | En souffrance mais non dépréciés | | | | | En souffrance mais non dépréciés | | | | |
| | Moins de 90 jours | De 90 à 180 jours | De 180 jours à 1 an | Plus d'un an | TOTAL | Moins de 90 jours | De 90 à 180 jours | De 180 jours à 1 an | Plus d'un an | TOTAL |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Prêts et créances sur la clientèle | 15 956 | 1 566 | 38 534 | - | 56 056 | 8 836 | 2 100 | 3 384 | - | 14 320 |
| Autres actifs financiers | 52 | 10 290 | 4 455 | 4 998 | 19 795 | - | 2 566 | 1 647 | 445 | 4 658 |
| TOTAL | 16 008 | 11 856 | 42 989 | 4 998 | 75 851 | 8 836 | 4 666 | 5 031 | 445 | 18 978 |

Le tableau suivant présente la valeur nette comptable des actifs financiers qui auraient été classés en créances impayées ou dépréciées si les termes de l'emprunt ou du titre de dette n'avaient pas été renégociés au cours de l'année :

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|-----------------------------------|----------------|---------------|
| Prêts et avances sur la clientèle | 121 842 | 30 037 |
| Titres de dettes | - | - |
| TOTAL | 121 842 | 30 037 |

2. Sûretés

Le Groupe détient des sûretés en garantie des prêts et avances consentis et des titres de dettes détenus. Les évaluations à la juste valeur de ces garanties sont faites au moment de l'emprunt et sont revues lorsque le prêt fait l'objet d'un test de dépréciation individuel.

Les sûretés peuvent prendre des formes différentes.

Les crédits immobiliers sont garantis par une hypothèque sur le bien immobilier (80 % des prêts immobiliers possèdent une hypothèque de premier rang, 85 % au 31 mars 2009) et peuvent se voir également allouer d'autres sûretés ou garanties. Toutes les créances immobilières sont évaluées à l'origine et sont susceptibles d'être réévaluées périodiquement durant la vie du prêt.

Les expositions nées des LBO sont garanties par des sûretés réelles et personnelles sur l'emprunteur. La valeur de ces sûretés varie dans le temps et dépend du type d'actif donné en garantie, de la juridiction de l'emprunteur et de la faculté pour l'emprunteur de disposer de la société comme de ses biens propres.

Les créances dans le secteur des ressources naturelles sont quasiment toutes garanties. Les sûretés peuvent prendre la forme de titres de créances convertibles, d'hypothèques ou de garanties sur les flux de trésorerie générés sur le financement de matières premières.

L'exposition sur le financement de biens d'équipement est garantie par des actifs qui peuvent être des créances clients, des immobilisations corporelles, des stocks ou des biens immobiliers.

Le tableau suivant donne une estimation de la juste valeur des sûretés détenues par le Groupe en garantie des prêts à la clientèle dépréciés individuellement ou en souffrance mais non dépréciés.

| Chiffres en k€ | 31/03/2010 | | 31/03/2009 | |
|---------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| | En souffrance mais non dépréciés | Dépréciations individuelles | En souffrance mais non dépréciés | Dépréciations individuelles |
| Sûretés réelles | 13 280 | 34 809 | 12 942 | 43 966 |
| Sûretés financières | 43 591 | 7 508 | - | 6 568 |
| TOTAL | 56 871 | 42 317 | 12 942 | 50 534 |
| Juste valeur des prêts à la clientèle | 56 056 | 70 076 | 14 320 | 52 338 |

3. Analyse du risque de crédit

Le Groupe suit son exposition au risque de crédit par zone géographique et par secteur d'activité. Les tableaux suivants présentent une ventilation de l'exposition au risque de crédit au 31 mars 2010 et au 31 mars 2009.

a) Risque de crédit par zone géographique

La zone géographique se rapportant aux prêts et créances est celle de l'emprunteur, et celle des titres de dette est celle de l'émetteur du titre.

| Chiffres en k€ | France | Royaume-Uni et Îles Anglo-normandes | Suisse | Reste Europe | Amérique | Australie et Asie | Autre | 31/03/2010 |
|--|----------------|-------------------------------------|----------------|------------------|----------------|-------------------|---------------|------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat (investissements en actions exclus) | 1 580 | 6 780 | 33 665 | 2 265 | 27 | - | - | 44 317 |
| Instruments dérivés de couverture | 1 831 | 6 829 | - | 6 262 | - | - | - | 14 922 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 122 549 | 388 984 | 139 782 | 644 741 | 234 602 | 28 918 | 15 101 | 1 574 677 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 93 632 | 938 507 | 250 994 | 336 471 | 145 597 | 14 765 | 6 766 | 1 786 732 |
| Actifs financiers disponibles à la vente - Titres à revenus fixes | 181 784 | 385 561 | 421 618 | 469 403 | 171 261 | 35 682 | - | 1 665 309 |
| Autres actifs financiers | 18 860 | 42 431 | 18 184 | 43 329 | 27 773 | 20 929 | 5 902 | 177 408 |
| Sous-total actifs | 420 236 | 1 769 092 | 864 243 | 1 502 471 | 579 260 | 100 294 | 27 769 | 5 263 365 |
| Engagements et garanties | 95 094 | 39 634 | 49 655 | 79 556 | 15 246 | 4 085 | 1 415 | 284 685 |
| TOTAL | 515 330 | 1 808 726 | 913 898 | 1 582 027 | 594 506 | 104 379 | 29 184 | 5 548 050 |

| Chiffres en k€ | France | Royaume-Uni et Îles Anglo-normandes | Suisse | Reste Europe | Amérique | Australie et Asie | Autre | 31/03/2009 |
|--|----------------|-------------------------------------|----------------|------------------|----------------|-------------------|---------------|------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat (investissements en actions exclus) | 1 309 | 18 233 | 16 790 | 5 253 | 68 | 8 | - | 41 661 |
| Instruments dérivés de couverture | - | 6 024 | - | - | - | - | - | 6 024 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 77 810 | 959 215 | 88 099 | 405 314 | 148 656 | 26 027 | 3 405 | 1 708 526 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 112 043 | 1 183 326 | 300 347 | 402 631 | 160 227 | 36 213 | 51 189 | 2 245 976 |
| Actifs financiers disponibles à la vente - Titres à revenus fixes | 200 636 | 330 218 | 458 146 | 505 364 | 214 640 | 65 291 | - | 1 774 295 |
| Autres actifs financiers | 22 448 | 43 893 | 8 862 | 21 131 | 30 343 | 23 623 | 6 033 | 156 333 |
| Sous-total actifs | 414 245 | 2 540 909 | 872 245 | 1 339 693 | 553 934 | 151 162 | 60 627 | 5 932 815 |
| Engagements et garanties | 25 895 | 80 286 | 32 897 | 52 707 | 54 087 | 3 481 | 7 422 | 256 775 |
| TOTAL | 440 140 | 2 621 195 | 905 142 | 1 392 400 | 608 021 | 154 643 | 68 049 | 6 189 590 |

b) Risque de crédit par secteur d'activité

L'analyse des secteurs d'activité est basée sur la classification *Global Industry Classification Standards* (GICS).

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|-----------------------|------------------|------------------|
| Financier | 2 579 781 | 3 320 880 |
| Gouvernement | 691 064 | 169 622 |
| Immobilier | 633 991 | 719 563 |
| Personnes privées | 511 752 | 529 776 |
| Industrie | 255 482 | 338 744 |
| Produits manufacturés | 209 838 | 232 488 |
| Matériaux | 184 337 | 280 905 |
| Télécommunications | 122 193 | 119 871 |
| Produits de base | 86 734 | 98 064 |
| Services | 77 417 | 67 658 |
| Énergie | 52 578 | 145 398 |
| Santé | 21 204 | 28 042 |
| Divers | 121 679 | 138 578 |
| TOTAL | 5 548 050 | 6 189 590 |

La ligne « Gouvernement » est principalement composée d'émissions obligataires souscrites auprès des gouvernements britannique et suisse.

Les expositions des secteurs financier et immobilier peuvent être analysées comme suit :

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|--|------------------|------------------|
| Secteur financier | | |
| Créances interbancaires à court terme | 1 656 601 | 1 726 790 |
| Titres de créances négociables - Portefeuille de placement | 624 839 | 1 201 179 |
| Liquidités/prêts adossés à des investissements | 44 371 | 179 554 |
| Créances envers des sociétés financières | 25 611 | 39 772 |
| Autres titres négociables | 1 918 | 2 339 |
| Divers | 226 441 | 171 246 |
| TOTAL SECTEUR FINANCIER | 2 579 781 | 3 320 880 |

Les créances interbancaires à court terme et les titres de créance négociables sont détenus à des fins de gestion de trésorerie.

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Secteur immobilier | | |
| Prêts seniors | 499 307 | 585 097 |
| Mezzanine | 110 893 | 97 581 |
| Autres | 23 791 | 36 885 |
| TOTAL SECTEUR IMMOBILIER | 633 991 | 719 563 |

Les risques relatifs à l'immobilier sont couverts par des flux générés par des locataires, largement diversifiés selon leur secteur d'activité d'origine. Ces risques sont ventilés sur les principaux types de biens immobiliers et concernent en grande majorité des actifs situés au Royaume-Uni. Peu de crédits immobiliers sont liés à des projets spéculatifs, et les crédits octroyés pour de nouveaux projets le sont pour des biens vendus ou loués d'avance ou sont

assortis de sûretés/garanties supplémentaires. Au 31 mars 2009, 5,4 % (soit 30,6m€) des prêts seniors consentis par le Groupe portaient sur le financement de nouveaux projets. Sur ce montant, 6,2m€ concernaient des projets réalisés à des fins spéculatives. Au 31 mars 2010, 5,9 % (29,7m€) des prêts seniors consentis par le Groupe portaient sur le financement de nouveaux projets. Aucun développement spéculatif ne subsiste.

C. Risque de marché

Les risques de marché naissent des positions prises par le Groupe sur les taux d'intérêt, les devises et sur les marchés actions et se composent du risque de taux d'intérêt, du risque de change et du risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres.

Durant l'exercice, l'exposition au risque de marché est restée faible en proportion des fonds propres car les activités de *trading* sont ciblées sur la gestion pour compte de tiers plutôt que sur la prise de positions pour compte propre.

Des limites internes d'exposition au risque de marché ont été instaurées par le Comité exécutif de NMR, filiale bancaire la plus importante du Groupe, utilisant la méthode de la « *Value at risk* » décrite ci-dessous. Le contrôle des limites sur les risques de marché et la détermination des profits réalisés sur les activités de *trading* sont exercés en dehors des salles des marchés. Bien que la *Value at risk* soit l'élément central du contrôle et de la communication sur les risques de marché, celle-ci est complétée par d'autres mesures et d'autres contrôles. Ceux-ci incluent des scénarios de « *stress testing* » qui évaluent les pertes qui seraient encourues en cas de forte volatilité et en l'absence de liquidité des marchés. Les chiffres clés relatifs au calcul de la *Value at risk* sont présentés ci-dessous.

Les chiffres ci-dessous concernant le risque de marché sont calculés à partir de données hebdomadaires et fournies par NMR et RBI, seules entités du Groupe à utiliser la méthodologie de la *Value at risk* dans leur reporting.

NMR

| Chiffres en k€ | Sur les 12 derniers mois jusqu'au 31/03/2010 | | | Sur les 12 derniers mois jusqu'au 31/03/ 2009 | | |
|-----------------------------|--|------------|--------------|---|------------|--------------|
| | Moyenne | Bas | Haut | Moyenne | Bas | Haut |
| Risque de taux d'intérêt | 1 008 | 402 | 1 878 | 1 429 | 990 | 2 486 |
| Risque de change | 21 | 2 | 73 | 33 | 3 | 165 |
| VALUE AT RISK TOTALE | 1 029 | 404 | 1 951 | 1 462 | 993 | 2 651 |

RBI

| Chiffres en k€ | Sur les 12 derniers mois jusqu'au 31/03/2010 | | | Sur les 12 derniers mois jusqu'au 31/03/ 2009 | | |
|-----------------------------|--|-----------|------------|---|------------|------------|
| | Moyenne | Bas | Haut | Moyenne | Bas | Haut |
| Risque de taux d'intérêt | 303 | 97 | 732 | 298 | 123 | 719 |
| Risque de change | - | - | - | - | - | - |
| VALUE AT RISK TOTALE | 303 | 97 | 732 | 298 | 123 | 719 |

L'hypothèse principale utilisée dans les calculs de risques est que les paramètres de marché sont distribués selon une loi normale. Il est généralement admis que dans les calculs de *Value at risk* les hypothèses de taux d'intérêt et de volatilité sont fragiles. C'est pour cela que l'on utilise un fort taux de probabilité sur une longue période.

2. Risques de prix attachés aux instruments de capitaux propres

Le Groupe est exposé à ce risque par la détention d'investissements en actions et d'options sur actions. Chacune de ces positions est approuvée par la Direction et est surveillée sur une base individuelle.

Si le prix de tous les titres de capitaux propres dont dépendent ces instruments baissait de 5 %, l'incidence au niveau du compte de résultat serait une charge après impôt de 0,9m€ (1m€ au 31 mars 2009) et une diminution des capitaux propres de 27,8m€ (29,6m€ au 31 mars 2009).

Par ailleurs, par contagion, le Groupe est soumis aux risques affectant les sociétés dans lesquelles il investit.

Le tableau suivant détaille le risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres du Groupe par zone géographique :

| <i>Chiffres en k€</i> | France | Royaume-Uni et Îles Anglo-normandes | Suisse | Reste Europe | Amérique | Australie et Asie | Autre | 31/03/2010 |
|--|---------|--|---------|--------------|----------|----------------------|--------|------------|
| Investissements en titres de dettes et instruments de capitaux propres | 121 787 | 10 775 | 140 074 | 74 807 | 29 859 | 25 065 | 33 306 | 435 673 |
| Options et autres dérivés sur actions | (240) | - | - | - | - | - | - | (240) |

| <i>Chiffres en k€</i> | France | Royaume-Uni et Îles Anglo-normandes | Suisse | Reste Europe | Amérique | Australie et Asie | Autre | 31/03/2009 |
|--|---------|--|---------|--------------|----------|----------------------|--------|------------|
| Investissements en titres de dettes et instruments de capitaux propres | 149 175 | 7 960 | 135 941 | 60 786 | 21 136 | 24 481 | 19 829 | 419 308 |
| Options et autres dérivés sur actions | (975) | - | - | - | - | - | - | (975) |

3. Risque de taux de change

Le Groupe est exposé aux fluctuations des devises sur ses positions financières et ses flux de trésorerie. Le tableau suivant reprend l'exposition au risque de change au 31 mars 2010, évaluée par référence à la valeur nette comptable des actifs et des passifs en devises autres que ceux libellés dans la monnaie fonctionnelle d'une filiale après prise en compte des positions sur instruments financiers dérivés.

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|-----------------------|------------|------------|
| USD | 36 021 | 21 510 |
| Euro | 5 808 | (21 487) |
| GBP | 21 140 | 3 547 |
| CHF | (3 098) | (10 706) |
| AUD | 749 | 1 231 |
| Autres | 11 050 | 8 432 |

| | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|-------|------------|------------|
| €/USD | 1,3513 | 1,3267 |
| €/GBP | 0,8909 | 0,9268 |
| €/CHF | 1,4231 | 1,5096 |
| €/AUD | 1,4748 | 1,9124 |

Si le cours de l'euro venait à s'apprécier de 5 % par rapport à ces devises, l'incidence au niveau du compte de résultat serait une charge de 0,04m€ (1,3m€ en 2009).

4. Risque de taux d'intérêt

Le tableau suivant donne l'exposition du sous-groupe bancaire au risque de taux d'intérêt. Il montre, pour chaque devise, l'impact sur la juste valeur des actifs et des passifs portant intérêts et des dérivés de taux d'intérêt, d'une variation des taux d'intérêt de plus ou moins 100 points de base. Ce tableau inclut tous les risques de taux d'intérêt ayant pour origine les instruments financiers y compris pour les activités bancaires et de trésorerie du Groupe. Le Groupe a émis également 125m£, 200m\$ et 150m€ de dettes subordonnées à durée indéterminée pour lesquelles il n'existe aucune obligation de remboursement ou de paiement d'intérêts. Ces dettes sont considérées comme des capitaux propres et sont comprises dans les intérêts minoritaires (cf. note sur les dettes subordonnées) dans les comptes du Groupe et à ce titre n'ont pas été incluses dans le tableau ci-dessous.

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | | 31/03/2009 | |
|-----------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| | +100 bps | -100 bps | +100 bps | -100 bps |
| USD | (257) | 264 | (87) | 73 |
| Euro | (404) | 434 | (49) | 32 |
| GBP | (1 491) | 1 498 | 1 304 | (1 324) |
| CHF | (1 734) | 1 810 | (2 528) | 2 654 |
| Autres | (22) | (29) | (17) | 17 |
| TOTAL | (3 908) | 3 977 | (1 377) | 1 452 |

Au 31 mars 2010, sur l'ensemble des emprunts à vue et à terme contractés par Paris Orléans et ses filiales dans le cadre de l'activité de capital investissement en France, un total de 160,2m€ est à taux variable et 48,5m€ à taux fixe.

D. Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est d'une importance fondamentale pour les filiales opérationnelles du Groupe afin de s'assurer qu'elles peuvent s'acquitter de leur passif exigible.

La liquidité de chacune des trois principales filiales de RCH est gérée de façon séparée. Les modalités de gestion sont résumées ci-dessous.

1. NM Rothschild & Sons Limited (« NMR »)

La liquidité de NMR est mesurée en ventilant les *cash flows* futurs sur différents intervalles de temps sur la base d'une série d'hypothèses prudentes, et en calculant la différence, positive ou négative, obtenue pour chaque intervalle. La différence entre flux entrants et flux sortants représente le solde net de liquidité (*net liquidity gap*) pour la période concernée en considérant qu'aucun passif n'est remplacé à sa date de maturité, et que tous les actifs sont remboursés à leur date de maturité contractuelle.

Au sein de NMR, la liquidité est contrôlée quotidiennement de manière indépendante du contrôle exercé par le personnel responsable du service Trésorerie qui assure la gestion de la liquidité au jour le jour, et est soumise à la surveillance du *Group Assets and Liabilities Committee* (ALCO) qui instaure des limites internes de flux de trésorerie pour chaque période. Le Groupe est également soumis à la réglementation sur la liquidité émise par la FSA (*Financial Services Authority - Royaume-Uni*) pour ses activités bancaires au Royaume-Uni.

Les impasses statiques de liquidité sont calculées en se fondant sur la maturité contractuelle de tous les actifs et passifs financiers, hormis les suivants :

- les titres négociables sur un marché sont exigibles à vue avec une décote plus ou moins forte en fonction de la liquidité des marchés sur lesquels ces actifs sont cotés ;
- certains dépôts de la clientèle ont une exigibilité supérieure à leur date de maturité contractuelle, puisque les données historiques ont montré par le passé que ces types de dépôts ne sont que rarement remboursés à leur date de maturité contractuelle. Cet ajustement lié aux habitudes comportementales de la clientèle a recueilli l'accord préalable de la FSA et fait l'objet de révisions régulières ;
- 15 % des engagements de crédit encore non appelés sont exigibles à vue, en accord avec les lignes directrices de la FSA sur la gestion de la liquidité.

Au 31 mars 2010, les titres à revenus fixes détenus par Paris Orléans et ses filiales dans le cadre de l'activité de capital investissement en France sont à taux fixe à hauteur de 62,3m€ et à taux variable à hauteur de 157m€.

Dans le cadre du reporting prudentiel adressé à la FSA, son autorité de tutelle, NMR a déclaré un ratio de liquidité de 41,5 % au 31 mars 2010 (31 mars 2009 : 19 %) qui représente l'excédent de trésorerie cumulé à l'horizon d'un mois (après certains ajustements liés au comportement observé chez les déposants) rapporté aux dépôts et autres dettes exigibles à cette date. La limite imposée par la FSA est le respect d'un ratio supérieur à -5 %. Le ratio est calculé conformément aux principes directeurs de la FSA en matière de *Liquidity Mismatch reporting*.

2. Rothschild Bank International Limited (« RBI »)

RBI surveille ses impasses de liquidité sur la totalité des échéances de la même manière que NMR.

La position de trésorerie est surveillée quotidiennement de manière indépendante du contrôle exercé par le personnel responsable du service Trésorerie qui assure la gestion de la liquidité au jour le jour et détermine les politiques et procédures à adopter en matière de gestion du risque de liquidité et a défini les limites maximales pour chaque période.

Le risque de liquidité mesuré aux fins de déclarations réglementaires sur l'échéance de 8 jours à un mois s'est établi à 231 % au 31 mars 2010, supérieur aux exigences des autorités de tutelle locales (31 mars 2009 : 138 %).

3. Rothschild Bank Zurich (« RBZ »)

RBZ assure sa liquidité par le recours à des lignes de crédit interbancaires et dispose de facilités de découvert comprenant des accords de compensation pour le cas exceptionnel où les contreparties ou les clients se trouveraient en situation de défaut de paiement. Les autorités réglementaires s'assurent en permanence du respect de la réglementation par l'établissement en matière de liquidité.

RBZ ne dépend pas du refinancement à long terme d'établissements financiers extérieurs au Groupe. Ces excédents de trésorerie sont généralement placés à court terme (pour une durée inférieure à 30 jours). Pour faire face à des besoins de trésorerie de courte durée et anormalement élevés, le Groupe fait appel au marché interbancaire.

Au 31 mars 2010, les actifs liquides représentaient 319 % des passifs exigibles tels que mesurés à des fins réglementaires (31 mars 2009 : 306 %), la limite réglementaire étant de 100 %.

Maturité contractuelle

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles pour l'ensemble des actifs et passifs financiers consolidés du Groupe.

| <i>Chiffres en k€</i> | À vue - < 1 mois | > 1 mois - < 3 mois | > 3 mois - < 1 an | > 1 an - < 2 ans | > 2 ans - < 5 ans | > 5 ans | À durée indéfinie | 31/03/2010 |
|---|---------------------|------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|----------------|----------------------|------------------|
| Caisses, Banques centrales | 1 147 577 | - | - | - | - | - | - | 1 147 577 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 1 644 | 3 578 | 35 883 | - | 2 769 | 1 472 | 8 173 | 53 519 |
| Instruments dérivés de couverture | - | - | - | 14 922 | - | - | - | 14 922 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 185 323 | 348 244 | 429 949 | 247 365 | 118 791 | 395 556 | 391 393 | 2 116 621 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 1 493 581 | 58 382 | 22 605 | - | 55 | 53 | - | 1 574 676 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 333 236 | 109 011 | 230 459 | 313 998 | 520 327 | 279 701 | - | 1 786 732 |
| Autres actifs financiers | 104 743 | 29 546 | 22 517 | 7 403 | - | 94 | 13 101 | 177 404 |
| TOTAL ACTIFS | 3 266 104 | 548 761 | 741 413 | 583 688 | 641 942 | 676 876 | 412 667 | 6 871 451 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 438 | 3 259 | 38 050 | 7 040 | 16 005 | 4 581 | 975 | 70 348 |
| Instruments dérivés de couverture | 147 | 2 762 | 3 637 | 10 560 | 8 626 | 10 580 | - | 36 312 |
| Dettes envers les établissements de crédit et banques centrales | 78 360 | 146 867 | 234 738 | - | 176 352 | 100 575 | - | 736 892 |
| Dettes envers la clientèle | 2 590 684 | 165 154 | 201 717 | 689 798 | 281 727 | 30 994 | - | 3 960 074 |
| Dettes représentées par un titre | - | 75 793 | 103 670 | 350 002 | - | - | - | 529 465 |
| Dettes subordonnées | - | - | - | - | 29 645 | - | - | 29 645 |
| Autres passifs financiers | 30 335 | 749 | 3 999 | 7 443 | - | - | 7 | 42 533 |
| TOTAL PASSIFS Y COMPRIS ENGAGEMENTS | 2 699 964 | 394 584 | 585 811 | 1 064 843 | 512 355 | 146 730 | 982 | 5 405 269 |

Risque de liquidité – Actualisation des flux de trésorerie sur les passifs

Le tableau suivant donne les flux de trésorerie à décaisser par le Groupe (en incluant les versements d'intérêts futurs) pour le règlement de ses passifs financiers et engagements, selon leur échéance contractuelle à la date d'arrêté. Ce tableau ne reflète pas la situation de liquidité du Groupe.

Les engagements ont été pris avec une exigibilité la plus probable de tirage. Pour l'établissement de ce tableau, il a été considéré que, pour les flux de trésorerie relatifs aux dettes subordonnées à durée indéterminée, seule la partie nominale de la dette a été classée à une échéance indéterminée.

| <i>Chiffres en k€</i> | À vue - < 1 mois | > 1 mois - < 3 mois | > 3 mois - < 1 an | > 1 an - < 2 ans | > 2 ans - < 5 ans | > 5 ans | À durée indéfinie | 31/03/2010 |
|---|---------------------|------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|----------------|----------------------|------------------|
| Instruments dérivés de couverture | 147 | 2 762 | 3 637 | 10 560 | 8 626 | 10 248 | - | 35 980 |
| Dettes envers les établissements de crédit et banques centrales | 78 351 | 147 305 | 236 589 | 723 058 | 188 744 | 106 754 | - | 1 480 801 |
| Dettes envers la clientèle | 2 592 543 | 167 209 | 228 980 | 352 242 | 312 322 | 37 372 | - | 3 690 668 |
| Dettes représentées par un titre | - | 76 711 | 107 354 | 514 | - | - | - | 184 579 |
| Dettes subordonnées | - | - | 346 | 7 443 | 33 009 | 6 | - | 40 804 |
| Autres passifs financiers | 30 315 | 749 | 3 999 | - | - | - | 7 | 35 070 |
| Engagements | 61 515 | - | - | 1 096 227 | 66 511 | - | - | 1 224 253 |
| TOTAL | 2 762 871 | 394 736 | 580 905 | 2 190 044 | 609 212 | 154 380 | 7 | 6 692 155 |

E. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est le montant pour lequel cet actif pourrait être échangé, ou un passif pourrait être remboursé, dans le cadre d'une opération entre deux parties consentantes et disposant de toutes les informations requises, réalisée en respectant le principe de libre concurrence. La juste valeur d'un instrument financier est calculée de préférence à partir des cours et des taux cotés sur les marchés actifs (tels que les marchés organisés) sur lesquels cet instrument est négocié. Certains actifs et passifs financiers du Groupe ne se prêtent cependant pas forcément à cette approche. Leur juste valeur est alors estimée en utilisant la valeur actualisée ou toute autre technique d'évaluation, et des données reflétant les conditions de marché prévalant à la date de clôture de l'exercice. Certains actifs/passifs peuvent également être évalués en utilisant des cotations provenant de diverses sources. Lorsque le marché concerné est peu liquide, ces cotations peuvent différer des cours auxquels certaines transactions ont été réalisées.

Les techniques d'évaluation sont généralement utilisées dans le cas de transactions portant sur des dérivés de gré à gré, des actions et des obligations non cotées, et les actifs et passifs des portefeuilles de négociation. Le plus souvent, le Groupe utilise des techniques d'actualisation des *cash flows* et des modèles d'évaluation d'options. Les valeurs obtenues dépendent fortement du modèle utilisé et des hypothèses retenues pour ce qui est notamment du montant et de la date de paiement des *cash flows* futurs, des taux d'actualisation, du niveau de la volatilité et de la qualité de signature des émetteurs concernés le cas échéant.

Les méthodes adoptées pour déterminer la juste valeur de chaque actif ou passif financier sont résumées ci-dessous :

- Caisse et banques centrales, prêts et avances consentis aux banques et dépôts effectués par celles-ci. Ces actifs/passifs ayant une durée de vie courte, leur juste valeur est considérée comme équivalente à leur valeur nette comptable.
- Instruments dérivés financiers et actifs financiers disponibles à la vente sont inscrits au bilan à leur juste valeur généralement

déterminée en utilisant des prix de marché ou des valorisations communiquées par des tiers. Les titres de dettes ou les titres de capitaux propres non cotés pour lesquels il n'y a pas de prix observables sont valorisés par la méthode DCF (méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs) dont le taux d'actualisation a été ajusté de la marge de crédit applicable.

- Quelques titres de dettes se sont avérés difficiles à valoriser à cause du manque de liquidité de leur marché. La juste valeur de ces titres est alors basée à la fois sur des valorisations externes et sur des prix observés sur le marché des pensions livrées. Les transactions observées sur ces titres se sont faites à un prix de marché en dessous de leur valeur nominale sans qu'il ne soit toutefois nécessaire de les considérer comme devant être dépréciés durablement. Néanmoins, dès qu'un prix sur un marché actif coté est observable, il a été retenu comme la meilleure indication possible de la juste valeur à la date d'arrêt.
- Les prêts et créances sur la clientèle ont été revus et leurs valorisations et conditions de taux par échéance ont été comparées à des transactions similaires récentes. Dans le cas d'une différence significative de ces conditions ou de tout autre élément indiquant que la juste valeur de l'actif était significativement différente de sa valeur nette comptable, la juste valeur des prêts et créances a été ajustée en conséquence.
- Les pensions livrées, rémérés et dettes envers la clientèle : la juste valeur de ces instruments a été déterminée en utilisant la méthode DCF, dont le taux d'actualisation a été ajusté de la marge de crédit applicable.
- Titres de dettes et dettes subordonnées : la juste valeur de ces instruments a été déterminée en utilisant les cours observés sur les marchés lorsqu'ils étaient disponibles ou dans le cas contraire par la méthode DCF, dont le taux d'actualisation a été ajusté de la marge de crédit applicable.
- Autres actifs et passifs financiers : leur valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

La juste valeur de chaque classe d'actifs et de passifs financiers figure ci-dessous.

Au coût amorti :

| Chiffres en k€ | 31/03/2010 | | 31/03/2009 | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Actifs financiers | | | | |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 1 574 677 | 1 574 677 | 1 708 526 | 1 708 526 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 786 732 | 1 601 455 | 2 245 976 | 1 823 768 |
| TOTAL | 3 361 409 | 3 176 132 | 3 954 502 | 3 532 294 |
| Passifs financiers | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 737 330 | 737 220 | 1 570 681 | 1 563 850 |
| Dettes envers la clientèle | 3 960 074 | 3 966 016 | 3 015 936 | 3 015 936 |
| Dettes représentées par un titre | 529 465 | 518 821 | 1 070 471 | 1 044 894 |
| Dettes subordonnées | 29 645 | 23 716 | 159 845 | 65 939 |
| TOTAL | 5 256 514 | 5 245 773 | 5 816 933 | 5 690 619 |

À la juste valeur :

| Chiffres en k€ | 31/03/2010 | | | | 31/03/2009 | | | |
|---|---|------------------|----------------|--------------|---|------------------|----------------|---------------|
| | Valeur comptable et juste valeur égales | basées sur | | | Valeur comptable et juste valeur égales | basées sur | | |
| | | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
| Actifs financiers | | | | | | | | |
| Actifs financiers - trading | 46 739 | 36 312 | 10 427 | - | 37 407 | 29 600 | 7 807 | - |
| Actifs financiers option juste valeur | 6 948 | 5 344 | 1 604 | - | 7 397 | 2 753 | 4 644 | - |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 2 116 621 | 1 564 055 | 544 921 | 7 645 | 2 261 427 | 1 618 123 | 623 819 | 19 485 |
| TOTAL | 2 170 308 | 1 605 711 | 556 952 | 7 645 | 2 306 231 | 1 650 476 | 636 270 | 19 485 |
| Passifs financiers | | | | | | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 70 348 | - | 70 348 | - | 118 458 | - | 118 458 | - |
| TOTAL | 70 348 | - | 70 348 | - | 118 458 | - | 118 458 | - |

Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;

Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Mouvements sur les instruments financiers à la juste valeur de niveau 3

Aucun transfert significatif entre les niveaux 1 et 2 n'a été effectué sur l'année.

Pour les instruments financiers de niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus sur la période :

| Chiffres en k€ | Actifs financiers disponibles à la vente |
|---|--|
| Début de la période | 19 485 |
| Total gains (ou pertes) comptabilisés au compte de résultat | (3 104) |
| Total gains (ou pertes) comptabilisés directement en capitaux propres | (2 126) |
| Achats | 1 210 |
| Règlements | (43) |
| Transferts vers/hors niveau 3 | (6 829) |
| Échanges | (948) |
| Fin de la période | 7 645 |

F. Activité de dépositaire

Le Groupe exerce pour le compte de ses clients une activité de dépositaire et services associés. Les actifs dont le Groupe est dépositaire pour le compte de ses clients ne sont pas repris au bilan. À la date de clôture, ces actifs s'élèvent à 1 175m€ (2009 : 2 089m€).

V. Notes sur le bilan

Note 1. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|---|-------------------|-------------------|
| Portefeuille de transaction | 2 912 | 1 970 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 6 948 | 1 173 |
| Instruments financiers dérivés | 43 659 | 41 661 |
| À LA CLÔTURE | 53 519 | 44 804 |
| <i>dont Instruments financiers à la juste valeur par résultat - Cotés</i> | 7 472 | 2 795 |
| <i>dont Instruments financiers à la juste valeur par résultat - Non cotés</i> | 46 047 | 42 009 |

Portefeuille de transaction

| | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|---|-------------------|-------------------|
| Effets publics et valeurs assimilées | - | - |
| Obligations et autres instruments de dettes | - | - |
| Actions et autres instruments de capitaux propres | 2 912 | 1 970 |
| Autres actifs financiers | - | - |
| À LA CLÔTURE | 2 912 | 1 970 |

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

| | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|---|-------------------|-------------------|
| Effets publics et valeurs assimilées | - | - |
| Obligations et autres instruments de dettes | 83 | - |
| Actions et autres instruments de capitaux propres | 5 555 | 1 173 |
| Autres actifs financiers | 1 310 | - |
| À LA CLÔTURE | 6 948 | 1 173 |

Un dérivé est un instrument financier dont la valeur résulte d'un sous-jacent (c'est-à-dire un autre instrument financier, un indice ou une autre variable). L'élément sous-jacent est par exemple un taux d'intérêt, un taux de change ou le prix d'une obligation ou d'une action. Les dérivés requièrent un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent.

Les dérivés sont comptabilisés séparément à leur juste valeur et figurent au bilan pour leurs valeurs de remplacement positives (actif) et leurs valeurs de remplacement négatives (passif). Les valeurs de remplacement positives représentent le coût qui serait encouru par le Groupe pour remplacer toutes les opérations en faveur du Groupe à leur juste valeur; en cas de défaillance des contreparties. Les valeurs de remplacement négatives représentent le coût qui serait encouru par les contreparties pour remplacer toutes leurs opérations conclues en leur faveur avec le Groupe à leur juste valeur en cas de défaillance du Groupe. Les valeurs de remplacement positives et négatives sur les différentes opérations ne sont compensées que si cela est autorisé légalement, si les

opérations se font avec la même contrepartie et si les flux de trésorerie sont eux-mêmes compensés. Les variations des valeurs de remplacement des dérivés sont comptabilisées dans les gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat, à moins que les dérivés ne soient admis comptablement comme couverture de flux de trésorerie.

Des transactions sont menées sur des produits dérivés à des fins de spéculation ou de couverture. Les opérations spéculatives consistent à prendre des positions avec l'intention de profiter des évolutions des variables de marché telles que les taux d'intérêts. Le Groupe effectue aussi des opérations sur des dérivés pour couvrir ses positions hormis celles de son portefeuille de transaction.

Le traitement comptable des opérations de couverture dépend de leur nature et de ce que la couverture peut être qualifiée comme telle comptablement. Les opérations sur les dérivés admis comptablement comme couverture sont des couvertures de juste valeur ou de flux de trésorerie. Les informations relatives aux dérivés de couverture sont données en note 2.

Instruments financiers dérivés de transaction

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | | | 31/03/2009 | | |
|---------------------------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Montant notionnel | Juste valeur positive | Juste valeur négative | Montant notionnel | Juste valeur positive | Juste valeur négative |
| Instruments de taux d'intérêts | | | | | | |
| - fermes | 198 104 | 3 227 | (7 402) | 283 334 | 4 948 | (9 447) |
| - conditionnels | 14 000 | 84 | - | 114 001 | 84 | - |
| Instruments de change | | | | | | |
| - fermes | 1 605 857 | 36 628 | (34 961) | 1 486 715 | 31 273 | (36 384) |
| - conditionnels | 380 289 | 2 905 | (2 899) | 202 348 | 712 | (724) |
| Instruments sur actions et indices | | | | | | |
| - fermes | - | 206 | - | - | 521 | - |
| - conditionnels | 983 | 529 | (983) | 975 | 4 123 | (975) |
| Instruments sur matières premières | | | | | | |
| - fermes | - | - | - | - | - | - |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Dérivés de crédit | | | | | | |
| - fermes | 51 717 | - | (24 103) | 107 147 | - | (70 928) |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Autres instruments financiers à terme | - | 80 | - | - | - | - |
| À LA CLÔTURE | 2 250 950 | 43 659 | (70 348) | 2 194 520 | 41 661 | (118 458) |

Note 2. Instruments dérivés de couverture

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | | | 31/03/2009 | | |
|---------------------------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Montant notionnel | Juste valeur positive | Juste valeur négative | Montant notionnel | Juste valeur positive | Juste valeur négative |
| Instruments de taux d'intérêts | | | | | | |
| - fermes | 1 584 355 | 14 922 | (34 196) | 919 959 | 3 007 | (53 195) |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Instruments de change | | | | | | |
| - fermes | 96 676 | - | (2 116) | 597 727 | 3 017 | (3 153) |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Instruments sur actions et indices | | | | | | |
| - fermes | - | - | - | - | - | - |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Instruments sur matières premières | | | | | | |
| - fermes | - | - | - | - | - | - |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Autres instruments financiers à terme | - | - | - | - | - | - |
| À LA CLÔTURE | 1 681 031 | 14 922 | (36 312) | 1 517 686 | 6 024 | (56 348) |

Flux de trésorerie prévisionnels des instruments dérivés de couverture

| <i>Chiffres en k€</i> | < 1 an | 1 an – 3 ans | 3 ans – 5 ans | 5 ans – 10 ans | > 10 ans |
|-----------------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------|
| Encaissements | - | - | - | - | - |
| Décaissements | (5 750) | (11 398) | (15 177) | (10 644) | - |
| AU 31/03/2010 | (5 750) | (11 398) | (15 177) | (10 644) | - |

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur sont des swaps de taux d'intérêt mis en place afin de se protéger contre les variations de valeur des prêts à taux fixe, des titres de dette à taux fixe et des emprunts à taux fixe.

Durant l'exercice clos le 31 mars 2010 le Groupe a enregistré une perte nette de 284k€ comparé à un produit net de 73K€ au 31 mars 2009 représentant les variations de juste valeur relatives à la partie inefficace de la couverture.

La juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur s'élevait à 3 467k€ (juste valeur négative) au 31 mars 2010 pour 23 566k€ (juste valeur négative) au 31 mars 2009.

Couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé au risque de variation des flux de trésorerie d'intérêts futurs sur des actifs et des titres de dettes émis pour lesquels sont perçus/payés des intérêts à taux variable. Les gains et les pertes de la partie efficace de la couverture de flux de trésorerie sont enregistrés en capitaux propres. Les gains et les pertes relatifs à la partie inefficace de la couverture de flux de trésorerie sont enregistrés au compte de résultat.

Durant l'exercice clos le 31 mars 2010, le Groupe a enregistré un produit de 147k€ au compte de résultat contre un produit net de 570k€ au 31 mars 2009, représentant les variations de juste valeur relatives à la partie inefficace de la couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur des instruments dérivés désignés en tant que couverture de flux de trésorerie s'élevait à 15 811k€ (juste valeur négative) au 31 mars 2010 pour 26 758k€ (juste valeur positive) au 31 mars 2009.

Note 3. Actifs financiers disponibles à la vente

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|---|------------------|------------------|
| Titres à revenu fixe | | |
| Effets publics et valeurs assimilés | 622 113 | 132 455 |
| Obligations et titres assimilés | 437 671 | 370 788 |
| Titres de créances négociables et titres assimilés | 691 930 | 1 380 198 |
| Sous-total des titres à revenu fixe | 1 751 714 | 1 883 441 |
| <i>dont titres cotés</i> | 1 510 016 | 1 644 708 |
| <i>dont titres non cotés</i> | 241 698 | 238 733 |
| Intérêts courus | 37 196 | 25 788 |
| Sous-total des titres à revenu fixe | 1 788 910 | 1 909 229 |
| Pertes de valeur | (99 498) | (64 007) |
| TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE | 1 689 412 | 1 845 222 |
| Titres à revenu variable | | |
| Titres de participation et autres titres détenus à long terme | 239 798 | 248 165 |
| Autres actions et titres à revenu variable | 245 091 | 222 288 |
| Sous-total des titres à revenu variable | 484 888 | 470 453 |
| <i>dont titres cotés</i> | 127 854 | 148 699 |
| <i>dont titres non cotés</i> | 357 034 | 321 754 |
| Pertes de valeur | (57 329) | (54 247) |
| TOTAL DES TITRES À REVENU VARIABLE | 427 559 | 416 206 |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE | 2 116 971 | 2 261 428 |

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|---|------------------|------------------|
| À L'OUVERTURE | 2 261 428 | 3 665 980 |
| Acquisitions | 3 879 894 | 526 255 |
| Entrée de périmètre | - | - |
| Cessions/remboursements | (4 111 228) | (1 228 616) |
| Reclassements et variations de périmètre | (22 806) | (454 139) |
| Gains et pertes sur variation de juste valeur | 120 423 | (208 836) |
| Pertes de valeur | (50 332) | (56 079) |
| Différences de change | 39 592 | 16 863 |
| À LA CLÔTURE | 2 116 971 | 2 261 428 |

En application des amendements d'IAS 39 et d'IFRS 7 adoptés par la Commission des Communautés Européennes le 15 octobre 2008, le groupe Paris Orléans a transféré au 1^{er} juillet 2008 de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, des actifs financiers auxquels se serait appliquée la définition de prêts et créances à la date de reclassement.

Ce reclassement n'a eu aucune incidence sur le compte de résultat de la période.

À la date du reclassement et au 31 mars 2010, Paris Orléans a la capacité financière de conserver ces prêts jusqu'à leur échéance ou jusqu'à un avenir prévisible.

Le tableau suivant détaille les actifs financiers reclassés (en k€) :

| | |
|--|----------------|
| Juste valeur au 31/03/2008 des actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances au coût amorti | 417 147 |
| Variations de juste valeur des actifs financiers reclassés entre le 01/04/2008 et le 01/07/2008 | 15 250 |
| Écarts de conversion et autres mouvements | 5 179 |
| Juste valeur au 01/07/2008 des actifs financiers reclassés en prêts et créances au coût amorti | 437 576 |
| Dépréciation | (16 838) |
| Cessions ou remboursements | (167 558) |
| Écarts de conversion et autres mouvements | 48 452 |
| Coût amorti au 31/03/2010 des prêts et créances reclassés | 301 632 |

| | |
|---|----------------|
| Juste valeur au 01/04/2009 des actifs financiers reclassés en prêts et créances au coût amorti | 282 625 |
| Cessions ou remboursements | (84 772) |
| Variations de juste valeur des actifs financiers reclassés entre le 01/04/2009 et le 31/03/2010 | 74 337 |
| Autres mouvements | 8 082 |
| Juste valeur au 31/03/2010 des actifs financiers reclassés en prêts et créances | 280 272 |

Après avoir été reclassés dans la catégorie des prêts et créances, les actifs financiers ont eu l'incidence suivante sur le compte de résultat de la période :

| <i>Chiffres en k€</i> | 2009/2010 | 2008/2009 |
|------------------------|----------------|----------------|
| Produit d'intérêts | 5 194 | 6 305 |
| Pertes de valeur | (6 835) | (10 003) |
| Autres gains et pertes | (2 954) | - |
| TOTAL | (4 595) | (3 698) |

Note 4. Prêts et créances sur les établissements de crédit

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|---|------------------|------------------|
| Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour | 619 255 | 579 201 |
| Comptes et prêts à terme | 947 719 | 1 125 906 |
| Titres et valeurs reçus en pension | - | - |
| Prêts subordonnés | - | - |
| Total | 1 566 974 | 1 705 107 |
| Intérêts courus | 7 702 | 3 419 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit - Brut | 1 574 676 | 1 708 526 |
| Dépréciations des prêts et créances sur les établissements de crédits | - | - |
| À LA CLÔTURE | 1 574 676 | 1 708 526 |

Note 5. Prêts et créances sur la clientèle

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|--|------------------|------------------|
| Comptes ordinaires débiteurs | 3 417 | 12 298 |
| Prêts à la clientèle de détail | 446 415 | 491 394 |
| Prêts à la clientèle corporate | 1 467 081 | 1 830 896 |
| Titres et valeurs reçus en pension | - | - |
| Prêts subordonnés | - | - |
| Total | 1 916 913 | 2 334 588 |
| Intérêts courus | 4 370 | 13 570 |
| Prêts et créances sur la clientèle - Brut | 1 921 283 | 2 348 158 |
| Dépréciations des prêts et créances sur la clientèle | (134 551) | (102 182) |
| À LA CLÔTURE | 1 786 732 | 2 245 976 |

Dépréciation des prêts et créances

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | | | 31/03/2009 | | |
|--|---------------------------|---------------------------|-----------|---------------------------|---------------------------|-----------|
| | Dépréciations spécifiques | Dépréciations collectives | TOTAL | Dépréciations spécifiques | Dépréciations collectives | TOTAL |
| Dépréciations des prêts et créances sur la clientèle | (85 989) | (48 562) | (134 551) | (67 110) | (35 072) | (102 182) |

L'ensemble des pertes avérées sur le portefeuille de prêts et créances a fait l'objet d'une dépréciation sur une base individuelle complétée par la constatation d'une dépréciation collective de 13,5m€ sur la période.

Les prêts et créances sur la clientèle comprennent des redevances de location-financement à recevoir :

| <i>Chiffres en k€</i> | Redevances à recevoir | Part d'intérêts non comptabilisés | Valeur actuelle des financements de crédit-bail |
|----------------------------|-----------------------|-----------------------------------|---|
| Moins d'1 an | 41 834 | (6 841) | 34 993 |
| Entre 1 an et 5 ans | 65 777 | (11 424) | 54 353 |
| Plus de 5 ans | 1 238 | (257) | 981 |
| TOTAL AU 31/03/2010 | 108 849 | (18 522) | 90 327 |

Note 6. Comptes de régularisation et actifs divers

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|--|----------------|----------------|
| Dépôts de garantie versés | 914 | 553 |
| Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres | - | - |
| Autres débiteurs | 50 465 | 167 708 |
| Actifs divers | 51 379 | 168 261 |
| Dividendes à recevoir | - | - |
| Charges constatées d'avance | 9 836 | 10 202 |
| Produits à recevoir | 184 007 | 47 937 |
| Comptes de régularisation | 193 843 | 58 139 |
| À LA CLÔTURE | 245 222 | 226 400 |

Note 7. Participations dans les entreprises mises en équivalence

| <i>Chiffres en k€</i> | Les Domaines Barons de Rothschild (Lafite) | Continuation Investment NV | Centrum Luxembourg | Rivoli Participation | Comepar | JRAC Proprietary Investments | Joint-ventures entre CBV et Rothschild & Cie Banque | Rothschild & Cie Banque | Rothschild Europe BV | Autres | TOTAL |
|--|--|----------------------------|--------------------|----------------------|----------|------------------------------|---|-------------------------|----------------------|---------------|----------------|
| Au 31/03/2008 | 10 381 | 2 456 | 152 | 1 648 | - | - | 5 936 | 71 070 | 34 841 | 14 190 | 140 674 |
| <i>Dont survaleurs</i> | 1 267 | - | - | - | 915 | - | - | - | - | - | 2 182 |
| <i>Dont dépréciation des survaleurs</i> | - | - | - | - | (915) | - | - | - | - | - | (915) |
| Résultat exercice 2008/2009 | 2 484 | 1 071 | - | 279 | - | - | 1 058 | 11 404 | 10 677 | (1 306) | 25 667 |
| Mouvements de périmètre | - | - | (152) | - | - | - | - | - | - | - | (152) |
| Variation de l'écart de conversion | (563) | 192 | - | - | - | - | (163) | 1 478 | (637) | (1 504) | (1 197) |
| Distribution de dividendes | (529) | (979) | - | (2 144) | - | - | (9 776) | (11 880) | (19 934) | (158) | (45 400) |
| Ajustements de juste valeur | - | (980) | - | - | - | - | - | - | - | (143) | (1 123) |
| Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires | - | - | - | (58) | - | - | 5 496 | - | - | 5 893 | 11 331 |
| Autres | 91 | 320 | - | 275 | - | - | (3) | (14) | 102 | 36 | 807 |
| Provisions | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Au 31/03/2009 | 11 864 | 2 080 | - | - | - | - | 2 548 | 72 058 | 25 049 | 17 008 | 130 607 |
| <i>Dont survaleurs</i> | 1 267 | - | - | - | 915 | - | - | - | - | - | 2 182 |
| <i>Dont dépréciation des survaleurs</i> | - | - | - | - | (915) | - | - | - | - | - | (915) |
| Résultat exercice 2009/2010 | 2 087 | 322 | - | - | - | (1 128) | 5 714 | 7 784 | - | 857 | 15 636 |
| Mouvements de périmètre | - | - | - | - | - | 16 958 | - | - | (25 049) | 399 | (7 692) |
| Variation de l'écart de conversion | - | 135 | - | - | - | (342) | 52 | 200 | - | (142) | (97) |
| Distribution de dividendes | (32) | - | - | - | - | (76) | (713) | (8 067) | - | (563) | (9 451) |
| Ajustements de juste valeur | - | 40 | - | - | - | - | - | - | - | 190 | 230 |
| Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires | (896) | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (896) |
| Autres | (9) | 19 | - | - | - | - | 2 | 8 | - | 411 | 431 |
| Provisions | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| AU 31/03/2010 | 13 014 | 2 596 | - | - | - | 15 412 | 7 603 | 71 983 | - | 18 160 | 128 768 |
| <i>dont survaleurs</i> | 1 267 | - | - | - | 915 | - | - | - | - | - | 2 182 |
| <i>dont dépréciation des survaleurs</i> | - | - | - | - | (915) | - | - | - | - | - | (915) |

Données relatives aux entreprises mises en équivalence

| <i>Chiffres en k€</i> | Total du bilan | Produit net bancaire ou chiffre d'affaires | Résultat net |
|--|----------------|---|--------------|
| Les Domaines Barons de Rothschild (sous-groupe consolidé) | 163 104 | 78 661 | 7 907 |
| Continuation Investments NV | 6 834 | (406) | 847 |
| Rivoli Participation (sous-groupe consolidé) | 12 428 | 10 982 | 1 252 |
| Comepar (sous-groupe consolidé) | 25 079 | 8 287 | (658) |
| Joint-ventures entre NMR et Rothschild & Cie Banque (données agrégées) | 30 000 | 32 106 | 11 429 |
| Rothschild & Cie Banque (sous-groupe consolidé) | 819 222 | 248 946 | 70 120 |
| JRAC Proprietary Investments | 42 702 | 275 | (3 127) |

Note 8. Immobilisations corporelles

| <i>Chiffres en k€</i> | 01/04/2009 | Acquisitions | Cessions | Mises au rebut | Changement de méthode de consolidation | Variations de périmètre de la période | Dotations aux amortissements | Différence de change | Autres variations | 31/03/2010 |
|--|------------------|---------------|----------------|-------------------|--|---|---------------------------------|-------------------------|----------------------|------------------|
| Terrains et constructions | 150 622 | 873 | 1 | (75) | 2 216 | - | - | 6 323 | (4) | 159 956 |
| Actifs de location simple | 9 185 | 3 500 | (1 666) | - | - | - | - | 369 | - | 11 389 |
| Autres immobilisations corporelles | 105 399 | 67 777 | (1 418) | (2 161) | 5 332 | 37 | - | 5 395 | (7) | 180 353 |
| Total immobilisations corporelles brutes | 265 206 | 72 150 | (3 083) | (2 236) | 7 548 | 37 | - | 12 087 | (11) | 351 698 |
| Amortissements constructions | (64 392) | - | - | - | (888) | - | (4 832) | (2 348) | (3) | (72 463) |
| Amortissements immobilisations données en location simple | (4 656) | - | 1 464 | - | - | - | (1 835) | (188) | - | (5 214) |
| Amortissements autres immobilisations corporelles | (53 803) | - | 1 276 | 2 174 | (3 012) | - | (7 518) | (2 669) | (44) | (63 595) |
| Total amortissements et dépréciations | (122 851) | - | 2 740 | 2 174 | (3 900) | - | (14 185) | (5 205) | (47) | (141 272) |
| TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES | 142 355 | 72 150 | (342) | (62) | 3 648 | 37 | (14 185) | 6 882 | (58) | 210 425 |

Note 9. Immobilisations incorporelles

| <i>Chiffres en k€</i> | 01/04/2009 | Acquisitions | Cessions | Mises au rebut | Changement de méthode de consolidation | Variations de périmètre de la période | Dotations aux amortissements | Différence de change | Autres variations | 31/03/2010 |
|---|----------------|--------------|----------|-------------------|--|---|---------------------------------|-------------------------|----------------------|----------------|
| Immobilisations incorporelles brutes | 188 075 | 67 | (1) | (295) | (82) | - | - | 377 | - | 188 140 |
| Amortissements des immobilisations incorporelles | (14 031) | - | 1 | 295 | 70 | - | (3 866) | (215) | (7) | (17 752) |
| TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES | 174 044 | 67 | - | - | (12) | - | (3 866) | 162 | (7) | 170 388 |

Note 10. Écarts d'acquisition

Le Groupe a réalisé au 31 mars 2010 un test annuel de dépréciation des unités génératrices de trésorerie auxquelles a été affecté l'écart d'acquisition dégagé à l'occasion de la prise de contrôle majoritaire de Concordia BV le 21 novembre 2007. Deux unités génératrices de trésorerie ont été retenues pour l'affectation de cet écart d'acquisition : Rothschilds Continuation Holdings AG (« RCH ») et Rothschild & Cie Banque (« RCB »).

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été calculée selon une approche multi-critères : multiples boursiers, multiples de transaction, actualisation des flux de trésorerie prévisionnels pour RCH, et pour RCB, une valorisation externe et indépendante basée sur une approche multi-critères.

Les flux de trésorerie utilisés pour les calculs de *discounted cash flows* correspondent aux résultats nets consolidés après impôts et ont été déterminés sur la base d'un plan d'affaires élaboré à partir des budgets prévisionnels pour les six années à venir.

Au 31 mars 2010 la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie étant supérieure à la valeur comptable, le Groupe n'a pas comptabilisé de dépréciation sur l'écart d'acquisition de Concordia BV.

Note 11. Dettes envers les établissements de crédit

| Chiffres en k€ | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|---|-------------------|-------------------|
| Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour | 132 748 | 178 102 |
| Comptes et emprunts à terme | 361 807 | 485 863 |
| Titres et valeurs donnés en pension | 233 893 | 898 559 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 728 448 | 1 562 524 |
| Intérêts courus | 8 444 | 8 157 |
| À LA CLÔTURE | 736 892 | 1 570 681 |

Note 12. Dettes envers la clientèle

| Chiffres en k€ | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Dettes envers la clientèle à vue | 1 762 298 | 1 275 012 |
| Dettes envers la clientèle à terme | 2 185 037 | 1 736 205 |
| Titres et valeurs donnés en pension | - | - |
| Dettes envers la clientèle | 3 947 335 | 3 011 217 |
| Intérêts courus | 12 739 | 4 719 |
| À LA CLÔTURE | 3 960 074 | 3 015 936 |

Note 13. Dettes représentées par un titre

| Chiffres en k€ | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|---|-------------------|-------------------|
| Titres de créances négociables à court terme | 100 000 | 292 791 |
| Titres de créances négociables à moyen terme | 424 708 | 772 579 |
| Dettes émises à long terme et emprunts obligataires | - | - |
| Dettes représentées par un titre | 524 708 | 1 065 370 |
| Intérêts courus | 4 757 | 5 101 |
| À LA CLÔTURE | 529 465 | 1 070 471 |

Les titres de créances émis à moyen terme l'ont été sous la forme d'un programme d'émission d'*Euro Medium Term Notes* au Royaume-Uni. Ces titres ont été émis à un taux d'intérêt variable et ont des maturités résiduelles comprises entre 1 et 18 mois au

31 mars 2010. Les titres de créance négociables à court terme sont des certificats de dépôt qui sont émis à taux fixe et ont une maturité de 4 mois au 31 mars 2010.

Note 14. Comptes de régularisation et passifs divers

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|---|----------------|----------------|
| Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres | 3 518 | - |
| Créditeurs divers financiers | 39 008 | 21 243 |
| Autres créditeurs | 123 441 | 105 847 |
| Passifs divers | 165 967 | 127 090 |
| Charges à payer au personnel | 439 157 | 358 793 |
| Charges à payer et produits constatés d'avance | 66 168 | 55 859 |
| Comptes de régularisation | 505 325 | 414 652 |
| À LA CLÔTURE | 671 292 | 541 742 |

Note 15. Provisions

| <i>Chiffres en k€</i> | 01/04/2009 | Dotations de l'exercice | Reprises de l'exercice | Changement de méthode de consolidation | Actualisation | Différence de change | Autres variations | 31/03/2010 |
|--|---------------|-------------------------|------------------------|--|---------------|----------------------|-------------------|----------------|
| Provisions pour risques de contrepartie | 156 | - | (56) | - | - | (18) | - | 83 |
| Provisions pour litiges | 436 | - | - | - | - | 22 | - | 458 |
| Provisions pour immeubles vacants | 7 994 | 459 | - | - | - | 320 | - | 8 773 |
| Provisions pour réaménagement d'immeubles | 10 170 | - | - | - | 585 | 407 | - | 11 162 |
| Provisions pour indemnités de départ en retraite | 74 381 | - | (2 214) | - | - | - | 75 748 | 147 915 |
| Autres provisions | - | - | - | 35 | - | - | 36 | 71 |
| TOTAL DES PROVISIONS | 93 137 | 459 | (2 270) | 35 | 585 | 730 | 75 784 | 168 462 |

Les provisions pour immeubles vacants se rapportent à des frais encourus sur certains immeubles loués par le Groupe et qui demeurent inoccupés durant une partie du bail. Ces locations expirent en 2018.

Les provisions pour réaménagement d'immeubles représentent la valeur actuelle des coûts de remise en état de certains immeubles loués par le Groupe. Ces locations expirent en 2011 et en 2018.

Note 16. Dettes subordonnées

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|--|---------------|----------------|
| Actions privilégiées remboursables - Nominal 100 000€ | - | 110 |
| Dettes subordonnées à durée déterminée à taux variable - échéance 2015 (45m\$) | 29 602 | 30 150 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée à taux variable - (150m€) | - | 128 557 |
| Dettes subordonnées | 29 602 | 158 817 |
| Intérêts courus | 43 | 1 028 |
| À LA CLÔTURE | 29 645 | 159 845 |

Dettes subordonnées à durée indéterminée

La norme IAS 32 exige la comptabilisation des instruments financiers comme instruments de capitaux propres lorsqu'il n'y a pas d'obligation contractuelle de rembourser le capital ou de payer des intérêts. Lorsqu'il s'agit d'instruments de dette subordonnée à durée indéterminée, il n'y a pas d'obligation contractuelle de rembourser le capital. De plus, les termes de ces instruments autorisent à renoncer aux paiements d'intérêts à moins que l'émetteur ait payé un dividende dans les 6 mois qui précèdent. Le paiement de dividendes sur des actions ordinaires n'est pas suffisant pour comptabiliser ces instruments en dettes dès lors que le Groupe contrôle le paiement des dividendes sur actions ordinaires. A contrario, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres et les intérêts qui s'y rapportent sont inscrits en intérêts minoritaires au compte de résultat.

Après le reclassement en capitaux propres en mai 2009 de l'emprunt de 150m€ à durée indéterminée, ce poste ne compte plus désormais qu'un emprunt subordonné de 45m\$ à échéance 2015.

L'emprunt subordonné de 150m€ se trouvait associé à un « linker » (prenant ici la forme d'une clause juridique de rémunération obligatoire intégrée à des actions de préférence) au même titre que la dette subordonnée de 200m\$ qui a fait l'objet d'un reclassement lors de l'exercice précédent. L'annulation de ce linker et la conversion des actions de préférence associées en actions ordinaires a rendu caduque, de fait, l'obligation statutaire que le Groupe avait de verser des intérêts sur cette dette subordonnée et entraîné le reclassement en capitaux propres de cet emprunt dans les intérêts minoritaires. Lors de ce reclassement, la différence entre la valeur nette comptable de la dette éteinte 128,6m€ et la juste valeur du titre de capital ainsi créé (56,3m€) a été enregistrée au compte de résultat en tant que « Produits des autres activités ».

Note 17. Dépréciations

La variation des dépréciations d'actifs s'analyse comme suit :

| <i>Chiffres en k€</i> | 01/04/2009 | Dotations de l'exercice | Reprises disponibles | Reprises utilisées | Différence de change et autres variations | 31/03/2010 |
|--|------------------|-------------------------|----------------------|--------------------|---|------------------|
| Prêts et créances sur la clientèle | (102 182) | (63 322) | 3 591 | 36 588 | (9 226) | (134 551) |
| Actifs financiers disponibles à la vente | (118 254) | (54 510) | 5 160 | - | 10 777 | (156 827) |
| Autres actifs | (7 919) | (4 507) | 2 511 | 1 296 | (2 101) | (10 720) |
| TOTAL | (228 355) | (122 339) | 11 262 | 37 884 | (550) | (302 098) |

Note 18. Actifs et passifs d'impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles par la méthode du report variable.

Les mouvements sur le compte d'impôts différés sont les suivants :

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|--|----------------|----------------|
| Actifs d'impôts différés en début de période | 110 993 | 80 344 |
| Passifs d'impôts différés en début de période | 49 796 | 57 109 |
| Solde net d'impôts différés en début de période | 61 197 | 23 235 |
| Enregistré au compte de résultat | | |
| Charge d'impôts différés au compte de résultat | (5 303) | 2 598 |
| Enregistré en capitaux propres | | |
| Au titre des engagements sur départs en retraite | 23 336 | 19 351 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | (14 409) | 27 173 |
| Couverture de flux de trésorerie | (923) | 1 059 |
| Incidence des variations de périmètre | 2 834 | - |
| Paiement/Remboursement | (161) | - |
| Différences de conversion | 3 579 | (14 035) |
| Autres | 3 103 | 1 816 |
| SOLDE NET D'IMPÔTS DIFFÉRÉS EN FIN DE PÉRIODE | 73 253 | 61 197 |
| ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS EN FIN DE PÉRIODE | 127 622 | 110 993 |
| PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS EN FIN DE PÉRIODE | 54 369 | 49 796 |

Les actifs et passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|---|----------------|----------------|
| Amortissements dérogatoires | 12 136 | 11 294 |
| Charges à payer au personnel | 52 325 | 46 289 |
| Indemnités de départ en retraite | 31 497 | 10 227 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 20 857 | 29 072 |
| Couverture de flux de trésorerie | 593 | 1 063 |
| Déficits fiscaux reportables | 5 723 | - |
| Provisions | 2 503 | 6 949 |
| Autres différences temporelles | 1 988 | 6 099 |
| ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS EN FIN DE PÉRIODE | 127 622 | 110 993 |

Au 31 mars 2010, NMR, la principale filiale bancaire du Groupe a enregistré des impôts différés actifs correspondant à des déficits fiscaux reportables.

À la clôture de l'exercice, le groupe Paris Orléans a évalué comme probable l'utilisation de ces déficits. Des projections de résultats de

cette filiale ont été établies en avril 2010 qui tiennent compte des prévisions de chiffre d'affaires les plus récentes ; celles-ci montrent que les activités de NMR devraient générer des résultats taxables permettant d'absorber ses déficits reportables sur un horizon de 6 ans.

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|--|---------------|---------------|
| Indemnités de départ en retraite | (23) | (807) |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 21 159 | 24 967 |
| Autres différences temporelles | 33 233 | 25 636 |
| PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS EN FIN DE PÉRIODE | 54 369 | 49 796 |

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si, il existe un droit de compensation juridiquement exécutoire et que le solde est lié à l'impôt sur le résultat prélevé par la

même autorité fiscale sur la même entité imposable. Il doit également exister une volonté et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les charges/(produits) d'impôts différés figurant au compte de résultat comprennent les différences temporelles suivantes :

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|---|--------------|----------------|
| Amortissements dérogatoires | (244) | (2 516) |
| Indemnités de départ en retraite | (6 005) | 14 142 |
| Dépréciation de créances | 4 386 | (5 070) |
| Variations de déficits reportables | 2 216 | - |
| Charges à payer au personnel | 6 558 | (10 363) |
| Variation provision pour impôts différés | (13 767) | - |
| Actifs financiers disponibles à la vente | (596) | 1 297 |
| Autres différences temporelles | 12 755 | (88) |
| CHARGES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS FIGURANT AU COMPTE DE RÉSULTAT | 5 303 | (2 598) |

Note 19. Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés

Il demeure au 31 mars 2010 un certain nombre d'actifs et de passifs résiduels se rapportant aux activités australiennes ne faisant pas partie des activités stratégiques du Groupe et qui répondent à la définition donnée par IFRS 5 des actifs et dettes

liés aux actifs non courants destinés à être cédés. La cession de ces actifs et des dettes qui s'y rapportent est toujours en cours de négociation et les variations de l'exercice se rapportent à des variations de change.

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|--|---------------|---------------|
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 4 121 | 3 960 |
| Actifs d'impôts différés | 612 | 620 |
| Comptes de régularisation et autres actifs | 50 343 | 37 940 |
| ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS À LA CLÔTURE | 55 076 | 42 520 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 39 950 | 30 915 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 163 | 150 |
| DETTES LIÉES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS À LA CLÔTURE | 40 113 | 31 065 |

VI. Notes sur le compte de résultat

Note 20. Marge d'intérêts

Intérêts et produits assimilés

| <i>Chiffres en k€</i> | 2009/2010 | 2008/2009 |
|---|----------------|----------------|
| Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit | 13 203 | 84 862 |
| Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle | 85 559 | 171 116 |
| Produits d'intérêts sur instruments financiers disponibles à la vente | 44 252 | 120 040 |
| Produits d'intérêts sur dérivés | 18 388 | 61 447 |
| Produits d'intérêts sur autres actifs financiers | 2 628 | 3 803 |
| TOTAL | 164 030 | 441 268 |

Au 31 mars 2010, les produits d'intérêts comprennent 7 964k€ d'intérêts courus relatifs à des actifs dépréciés contre 2 658k€ l'exercice précédent.

Intérêts et charges assimilés

| <i>Chiffres en k€</i> | 2009/2010 | 2008/2009 |
|---|------------------|------------------|
| Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit | (18 601) | (112 885) |
| Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle | (29 418) | (83 833) |
| Charges d'intérêts sur dettes représentées par un titre | (22 135) | (67 639) |
| Charges d'intérêts sur dettes subordonnées et convertibles | (422) | (10 150) |
| Charges d'intérêts sur dérivés de couverture | (22 757) | (51 560) |
| Autres charges d'intérêts | (8 002) | (3 877) |
| TOTAL | (101 335) | (329 944) |

Note 21. Produits nets de commissions

Produits de commissions

| <i>Chiffres en k€</i> | 2009/2010 | 2008/2009 |
|--|----------------|----------------|
| Produits de commissions sur prestations de conseil et de services | 545 106 | 430 743 |
| Produits de commissions sur gestion d'actifs et activité de portefeuille | 108 090 | 99 809 |
| Produits de commissions sur opérations de crédit | 5 137 | 7 280 |
| Autres produits de commissions | 42 145 | 38 335 |
| TOTAL | 700 478 | 576 167 |

Les produits de commissions comprennent 129,2m€ relatifs à l'activité du sous-groupe Rothschild Europe BV au 31 mars 2010.

Charges de commissions

| <i>Chiffres en k€</i> | 2009/2010 | 2008/2009 |
|---|-----------------|-----------------|
| Charges de commissions sur prestations de conseil et de services | (267) | (145) |
| Charges de commissions sur gestion d'actifs et activité de portefeuille | (1 392) | (2 857) |
| Charges de commissions sur opérations de crédit | (1 857) | (1 530) |
| Autres charges de commissions | (7 190) | (6 300) |
| TOTAL | (10 706) | (10 832) |

Note 22. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

| <i>Chiffres en k€</i> | 2009/2010 | 2008/2009 |
|---|---------------|--------------|
| Résultat net sur instruments de taux d'intérêts et dérivés liés - transaction | 2 371 | (1 338) |
| Résultat net sur instruments de capitaux propres et dérivés liés - transaction | (1 723) | 2 078 |
| Résultat net sur opérations de change | 11 241 | 32 053 |
| Résultat net sur autres opérations de transaction | 25 619 | (28 158) |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers non couverts à la juste valeur par résultat | (1 693) | (620) |
| Résultat net sur instruments financiers de couverture | (284) | 73 |
| TOTAL | 35 531 | 4 088 |

Le résultat net sur autres opérations de transaction comprend un gain de 24 701k€ au 31 mars 2010 à comparer à une perte de 28 723k€ au 31 mars 2009, se rapportant aux variations de juste valeur sur l'exercice des dérivés de crédit incorporés aux CDOs (*Collateralised debt obligations*) détenus dans le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente. Les CDOs sont des titres à revenus fixes considérés comme des instruments hybrides se décomposant en un contrat hôte (la partie dette de l'instrument) et un dérivé incorporé qui prend la forme d'un dérivé de crédit et dont les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Outre les résultats relatifs aux dérivés incorporés, les gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat enregistrent la variation de juste valeur (hors intérêts courus

d'instruments financiers soit détenus dans le cadre d'une activité de portefeuille de transaction, soit désignés comme évalués à la juste valeur par résultat sur option.

Ils comprennent également les gains et pertes nés des opérations de couverture, les gains ou pertes de change ainsi que les gains ou pertes issus de l'inefficacité des instruments de couverture.

| <i>Chiffres en k€</i> | 2009/2010 | 2008/2009 |
|--|-----------|-----------|
| Augmentation de juste valeur des instruments de couverture | 10 381 | 12 995 |
| Baisse de juste valeur des instruments couverts | 10 655 | 12 768 |

Note 23. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

| <i>Chiffres en k€</i> | 2009/2010 | 2008/2009 |
|---|--------------|--------------|
| Résultat net sur cessions de titres détenus à long terme | 1 844 | 2 500 |
| Pertes de valeur sur titres détenus à long terme | (5 571) | (195) |
| Résultat net sur cessions d'autres actifs financiers disponibles à la vente | 3 291 | 10 716 |
| Pertes de valeur des autres actifs financiers disponibles à la vente | (6 620) | (24 787) |
| Dividendes sur actifs financiers disponibles à la vente | 13 626 | 21 721 |
| TOTAL | 6 570 | 9 955 |

Note 24. Produits et charges des autres activités

Produits des autres activités

| <i>Chiffres en k€</i> | 2009/2010 | 2008/2009 |
|--|---------------|---------------|
| Produits sur reclassement de dettes subordonnées | 68 698 | 54 225 |
| Produits sur opérations de location simple | 11 794 | 13 548 |
| Autres produits | 2 195 | 981 |
| TOTAL | 82 687 | 68 754 |

Lors du reclassement de la dette subordonnée de 150m€ en intérêts minoritaires, la différence entre la valeur nette comptable de la dette éteinte (128,6m€) et la juste valeur du titre de capital

ainsi créé (56,3m€) a été enregistrée au compte de résultat pour un montant de 68,7m€ après prise en compte des variations de change de ce produit sur la période.

Charges des autres activités

| <i>Chiffres en k€</i> | 2009/2010 | 2008/2009 |
|---|----------------|----------------|
| Charges sur immeubles de placement | (3) | (2) |
| Charges sur opérations de location simple | (1 834) | (1 957) |
| Autres charges | (3 740) | (4 659) |
| TOTAL | (5 577) | (6 618) |

Note 25. Charges générales d'exploitation

| <i>Chiffres en k€</i> | 2009/2010 | 2008/2009 |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| Charges de personnel | (547 249) | (449 942) |
| Autres charges administratives | (127 860) | (126 654) |
| TOTAL | (675 109) | (576 596) |

Le sous-groupe Rothschild Europe BV, consolidé par intégration globale pour la première fois, contribue pour 68,8m€ aux charges de personnel et pour 15,8m€ aux autres charges administratives de l'exercice.

L'effectif du Groupe s'élevait à 2 191 personnes au 31 mars 2010 contre 1 954 personnes au 31 mars 2009.

Note 26. Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

| <i>Chiffres en k€</i> | 2009/2010 | 2008/2009 |
|--|-----------------|-----------------|
| Dotations aux amortissements | | |
| Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles | (3 866) | (5 530) |
| Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles | (12 351) | (12 342) |
| Dépréciations | | |
| Dotations et reprises de dépréciations sur immobilisations incorporelles | - | - |
| Dotations et reprises de dépréciations sur immobilisations corporelles | - | - |
| TOTAL | (16 217) | (17 872) |

Note 27. Coût du risque

| <i>Chiffres en k€</i> | Dépréciations | Reprises de dépréciations | Créances irrécouvrables | Recouvrement de créances | 2009/2010 | 2008/2009 |
|-----------------------|------------------|---------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------|------------------|
| Prêts et créances | (63 322) | 40 179 | (36 588) | 220 | (59 511) | (78 242) |
| Titres à revenu fixe | (41 037) | 5 273 | (5 132) | - | (40 896) | (58 825) |
| Autres | (4 509) | 3 807 | (3 206) | - | (3 908) | (2 898) |
| TOTAL | (108 868) | 49 259 | (44 926) | 220 | (104 315) | (139 965) |

Note 28. Gains ou pertes nets sur autres actifs

| <i>Chiffres en k€</i> | 2009/2010 | 2008/2009 |
|--|----------------|---------------|
| Plus et moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | 57 | (709) |
| Résultat de cession de titres consolidés | (1 983) | 55 480 |
| TOTAL | (1 926) | 54 771 |

Note 29. Impôt sur le bénéfice

La charge nette d'impôt sur les bénéfices se décompose en charge d'impôts courants et en charge d'impôts différés :

Impôts courants

| <i>Chiffres en k€</i> | 2009/2010 | 2008/2009 |
|---|----------------|---------------|
| Charge d'impôts de la période | (6 943) | 17 649 |
| Ajustements sur impôts de l'année précédente | (272) | 7 779 |
| Impositions à l'étranger | - | - |
| Effets des conventions de non double imposition | - | - |
| Déficits fiscaux reportables | - | - |
| Retenues à la source irrécouvrables | 1 047 | 746 |
| Autres | (305) | (784) |
| TOTAL | (6 473) | 25 390 |

Impôts différés

| <i>Chiffres en k€</i> | 2009/2010 | 2008/2009 |
|--|--------------|----------------|
| Différences temporelles | 2 157 | 5 826 |
| Déficits fiscaux reportables | - | (85) |
| Changement de taux d'imposition | - | 23 |
| Ajustements sur impôts de l'année précédente | 3 340 | (8 362) |
| Autres | (195) | - |
| TOTAL | 5 302 | (2 598) |

Rationalisation de la charge d'impôt

| <i>Chiffres en k€</i> | Base | IS au taux de 33 1/3 % |
|--|-----------------|------------------------|
| Résultat net d'ensemble | 90 919 | |
| Retraitements | | |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | (15 636) | |
| Impôt sur les sociétés | (1 171) | |
| Résultat des sociétés intégrées avant impôt sur les sociétés | 74 112 | 24 702 |
| Retraitements de consolidation (impôts différés, ajustements de juste valeur, reprises et dotations aux dépréciations, autres) | | 666 |
| Déficits reportables | | (10 691) |
| Différences de taux (Contribution sociale sur les bénéfices, plus-values à long terme, SCR, impôt américain) | | (4 588) |
| Différences permanentes | | (17 815) |
| Différences temporelles et autres | | 6 555 |
| Impôt sur les sociétés consolidées | | (1 171) |
| Taux d'imposition réel | | |
| Résultat net part du Groupe | 25 655 | |
| Résultat net part des minoritaires | 65 264 | |
| Impôt sur les sociétés | (1 171) | |
| RÉSULTAT TOTAL BRUT | 89 748 | |
| Taux d'imposition effectif | (1,30 %) | |

Au cours de l'exercice 2008/2009, le taux d'imposition réel du Groupe était de 23,06 %.

Note 30. Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|--|----------------|------------------|
| Engagements de financement | 128 026 | 147 303 |
| Engagements en faveur d'établissements de crédit | - | - |
| Engagements en faveur de la clientèle | 128 026 | 147 303 |
| Engagements de garantie | 806 700 | 1 471 064 |
| Engagements d'ordre d'établissements de crédit | 771 260 | 1 411 973 |
| Engagements d'ordre de la clientèle | 35 440 | 59 091 |
| Autres engagements donnés | 120 060 | 77 574 |
| Engagements de souscrire des titres | 36 483 | 39 341 |
| Autres engagements donnés | 83 577 | 38 233 |

Engagements reçus

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|--|----------------|----------------|
| Engagements de financement | 81 545 | 47 450 |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | 81 545 | 47 450 |
| Engagements reçus de la clientèle | - | - |
| Engagements de garantie | 186 643 | 154 834 |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | - | 2 291 |
| Engagements reçus de la clientèle | 186 643 | 152 543 |
| Autres engagements reçus | 10 456 | 10 484 |
| Autres engagements reçus | 10 456 | 10 484 |

Le Groupe a mis en place dans certaines entités un système de rémunérations différées. Au 31 mars 2010, les autres engagements donnés comprennent à ce titre 46,8m€ contre 28,7m€ au 31 mars 2009 d'engagements donnés aux salariés sur des rémunérations différées qui leurs seront réglées sous réserve de leur présence effective dans le Groupe à chaque date anniversaire.

Il peut arriver que le Groupe soit impliqué dans des procédures judiciaires à l'occasion de l'exercice de ses activités. Sur la base des informations disponibles, il n'y a pas de procédures judiciaires en cours susceptibles d'affecter sensiblement la situation financière du Groupe.

Engagements de location-financement

Le Groupe a contracté des engagements de location financière pour des locaux utilisés en priorité par le Groupe. Ces contrats de location financière de nature immobilière comprennent des options de rachat et des clauses d'indexation classiques pour la location de bureaux.

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2010 | | 31/03/2009 | |
|-----------------------|---------------------------|--------------|---------------------------|------------|
| | Terrains et constructions | Autres | Terrains et constructions | Autres |
| Moins d'1 an | 20 990 | 598 | 17 059 | 71 |
| Entre 1 et 5 ans | 57 877 | 420 | 54 142 | 157 |
| Plus de 5 ans | 28 190 | - | 32 392 | - |
| TOTAL | 107 057 | 1 018 | 103 593 | 228 |

Note 31. Résultat par action

Au 31 mars 2010, le capital social de la société Paris Orléans comptait 31 459 323 actions et 485 230 certificats d'investissement d'un montant de 2€ de nominal.

À la clôture de l'exercice, les détentions d'actions par des sociétés du Groupe sur des sociétés consolidées ou sur Paris Orléans ont amené l'entreprise consolidante à retenir un pourcentage d'intérêts sur elle-même de 97,55 %.

Ces détentions étaient les suivantes :

- détention de 3,47 % de RCH (Rothschilds Continuation Holdings AG) par ESOP (ESOP Services AG) ;
- détention de 8,95 % de RHAG (Rothschild Holding AG) sur RCAG (Rothschild Concordia AG) ;
- détention de 5,63 % de NMR (NM Rothschild & Sons Limited) sur Paris Orléans ;
- enfin, la détention de 2,85 % de Paris Orléans sur elle-même notamment au travers de 241 450 titres affectés à la mise en œuvre d'un contrat de liquidité afin de favoriser la liquidité des transactions,

la régularité des cotations du titre de l'émetteur et d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

Après retraitements liés aux titres d'auto-contrôle, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période s'élevait à 29 078 940 actions.

Le résultat par action est calculé en divisant le bénéfice net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Étant donné l'absence de produits pouvant avoir à terme un effet dilutif sur le capital de Paris Orléans (bons de souscription...), le résultat par action dilué est le même que le résultat par action.

Le résultat net par action (part du Groupe) de l'exercice clos le 31 mars 2010 s'élève à 0,88€ contre 1,61€ au titre de l'exercice précédent. En l'absence de résultat sur activités cédées ou abandonnées, le résultat par action des seules activités poursuivies est le même que le résultat par action.

Note 32. Parties liées

| Chiffres en k€ | 2010 | | 2009 |
|--|----------------------------------|----------------------|----------------------------------|
| | Entreprises mises en équivalence | Autres parties liées | Entreprises mises en équivalence |
| Actif | | | |
| Prêts et avances sur les établissements de crédit | 15 | - | 8 395 |
| Prêts et avances sur la clientèle | - | - | 669 |
| Actifs divers | 1 790 | 19 891 | 31 933 |
| TOTAL | 1 805 | 19 891 | 40 997 |
| Passif | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | - | - | 1 195 |
| Dettes envers la clientèle | 16 549 | - | - |
| Dettes représentées par un titre | - | - | - |
| Passifs divers | 2 710 | 102 | 5 774 |
| TOTAL | 19 259 | 102 | 6 969 |
| Engagement de financement et de garantie | | | |
| Engagements de financement donnés | - | - | - |
| Engagements de garantie donnés | - | - | - |
| Engagements de financement reçus | - | - | - |
| Engagements de garantie reçus | - | - | - |
| Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées | | | |
| Intérêts reçus | - | - | 584 |
| Intérêts versés | - | - | (299) |
| Commissions reçues | - | - | 1 008 |
| Commissions versées | - | - | (104) |
| Autres produits | 31 | 7 | 2 990 |
| TOTAL | 31 | 7 | 4 179 |
| Autres charges | (1 055) | (430) | (7 437) |
| TOTAL | (1 055) | (430) | (7 437) |

Note 33. Honoraires des Commissaires aux comptes

| | Cailliau Dedouit et Associés | | | | KPMG Audit | | | |
|--|------------------------------|--------------|----------------|--------------|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | 2009/2010 | | 2008/2009 | | 2009/2010 | | 2008/2009 | |
| | En € | En % | En € | En % | En € | En % | En € | En % |
| Audit | | | | | | | | |
| • Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| - Paris Orléans (société mère) | 339 120 | 78 % | 651 575 | 91 % | 339 850 | 9 % | 633 593 | 20 % |
| - Filiales intégrées globalement | 58 230 | 14 % | 51 175 | 7 % | 2 494 116 | 70 % | 2 030 673 | 65 % |
| • Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes | | | | | | | | |
| - Filiales intégrées globalement | 34 996 | 8 % | 11 959 | 2 % | 8 129 | - | 42 611 | 2 % |
| - Paris Orléans (société mère) | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Sous-total | 432 346 | 100 % | 714 709 | 100 % | 2 842 095 | 79 % | 2 706 877 | 87 % |
| Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| • Juridique, fiscal, social | - | - | - | - | 557 000 | 16 % | 265 189 | 8 % |
| • Autres | - | - | - | - | 182 000 | 5 % | 143 652 | 5 % |
| Sous-total | - | - | - | - | 739 000 | 21 % | 408 841 | 13 % |
| TOTAL | 432 346 | 100 % | 714 709 | 100 % | 3 581 095 | 100 % | 3 115 718 | 100 % |

Note 34. Rémunérations des organes de Direction

Pour l'ensemble du Groupe (société Paris Orléans, sociétés contrôlées par la Société ou la contrôlant), les membres du Directoire et du Conseil de surveillance ont perçu globalement, au cours de l'exercice 2009/2010, les montants ci-après au titre de :

| | |
|--------------------------------------|------------------|
| • Rémunérations fixes | 591,6k€ |
| • Rémunérations variables | 1 117,8k€ |
| • Jetons de présence | 43,7k€ |
| • Avantages en nature | 11,1k€ |
| Total avantages à court terme | 1 764,2k€ |

Par ailleurs, dans le cadre des engagements de retraite et assimilés (Note 35), Paris Orléans n'a plus de capital à constituer au bénéfice de certains mandataires sociaux relatif au régime de retraite supplémentaire des cadres.

Aucun avantage postérieur à l'emploi vis-à-vis des organes de Direction ne demeure à la clôture de l'exercice.

Aucun autre avantage à long terme n'a été consenti aux organes de Direction sur la période.

Les dirigeants n'ont pas bénéficié de paiements en actions au titre de l'exercice 2009/2010.

Note 35. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe compte deux plans de paiement basés sur des actions.

Plan de souscription d'actions du personnel (ESOP)

Le sous-groupe RCH a conclu un plan de stock-option pour le personnel (« ESOP ») dont il assure l'administration. Pour l'adoption des normes IFRS, le Groupe a opté pour la dispense prévue par IFRS 1, en vertu de laquelle les dispositions d'IFRS 2 n'ont pas été appliquées aux plans de stock-option en cours.

Certains salariés du Groupe détiennent des options sur 8 410 actions de RCH, qui ont été accordées entre 1995 et 2002. Les options sont exerçables après une durée de détention de 3 ans. Une valorisation des actions sous-jacentes est effectuée par un professionnel indépendant chaque année. Les options peuvent être exercées durant les trois mois qui suivent cette valorisation. Les options ont une durée de vie contractuelle de 13 ans.

Mouvements ayant affecté les options de souscription au cours de l'exercice

| | 2010 | | 2009 | |
|-----------------------|--------|--------------------------------------|--------|--------------------------------------|
| | Nombre | Prix d'exercice moyen pondéré en CHF | Nombre | Prix d'exercice moyen pondéré en CHF |
| À L'OUVERTURE | 8 410 | 1 350 | 8 410 | 1 350 |
| Déchéance du terme | - | - | - | - |
| Arrivées à expiration | - | - | - | - |
| Annulées | - | - | - | - |
| Exercées | - | - | - | - |
| À LA CLÔTURE | 8 410 | 1 350 | 8 410 | 1 350 |
| Exerçables au 31 mars | 8 410 | 1 350 | 8 410 | 1 350 |

Encours d'options de souscription d'actions au 31 mars

| Prix d'exercice en CHF | 2010 | | 2009 | |
|------------------------|---------------------------|--|---------------------------|--|
| | Nombre d'options en cours | Durée de vie moyenne contractuelle (en années) | Nombre d'options en cours | Durée de vie moyenne contractuelle (en années) |
| 501 - 750 | - | - | - | - |
| 751 - 1 000 | - | - | - | - |
| 1 001 - 1 250 | 3 160 | 3,1 | 3 160 | 4,1 |
| 1 251 - 1 500 | 5 250 | 2,6 | 5 250 | 3,6 |
| TOTAL/MOYENNE | 8 410 | 2,8 | 8 410 | 3,8 |

Plan d'actionnariat des associés (PSP)

Au cours de l'exercice 2006/2007, le sous-groupe RCH a mis en place un plan d'actionnariat des associés, administré par RCH. Au titre de ce plan, certains membres du personnel ont acheté des actions RCH. L'éventuelle différence entre le prix d'achat et la valeur de marché est comptabilisée au compte de résultat.

Les salariés ont acheté les actions en partie en numéraire et en partie par une avance sans intérêts consentie par RCH. Les salariés ont l'obligation d'utiliser en priorité le produit de la vente de leurs actions pour le remboursement du prêt. Selon le règlement du plan, ils doivent normalement vendre leurs actions lorsqu'ils quittent le Groupe, ou bien après un délai de détention de 3 ans, s'ils restent au sein du Groupe. Les prêts ont une caractéristique

appelée « plancher » : si le produit de la vente des actions est insuffisant pour rembourser le prêt, le solde résiduel du prêt sera à la charge du Groupe. Bien que les risques et les avantages de la détention d'actions RCH reviennent aux salariés, l'accord de prêts « plancher » est un avantage pour les salariés, qui, en vertu d'IFRS 2, a les caractéristiques d'un accord de rémunération dont le paiement, réglé en trésorerie, est fondé sur des actions. L'évaluation de la juste valeur des prêts « plancher » a été réalisée grâce à un modèle d'évaluation des options du type Black & Scholes.

En janvier 2009, seuls deux salariés n'avaient pas cédé leurs actions RCH et remboursé leur prêt au Groupe. La cession des actions RCH par les salariés a eu pour effet d'éteindre l'obligation pour le Groupe de participer au remboursement des prêts qui avaient été consentis.

Le coût de ces avantages a été enregistré au compte de résultat durant l'exercice pour les valeurs suivantes :

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010 | 2009 |
|---|--------------|--------------|
| Juste valeur des avances sans intérêts | (484) | (484) |
| TOTAL | (484) | (484) |
| Valeur nette comptable des passifs nés des avantages accordés | 90 | 90 |

Note 36. Avantages au personnel

Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

Le Groupe cotise auprès de différents organismes de retraites pour les directeurs et les employés des filiales opérationnelles. Les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Régimes propres au sous-groupe Concordia BV

Le *NMR Pension Fund* (NMRP) est géré par NM Rothschild & Sons Limited au profit des salariés de certaines entreprises du groupe Rothschild situées au Royaume-Uni. Le fonds comprend un dispositif de retraites à prestations définies qui a été fermé aux nouveaux entrants en avril 2003, et un dispositif de cotisations définies établi prenant effet en avril 2003.

Le *NMR Overseas Pension Fund* (NMROP) est un organisme de prestations définies géré au profit des salariés d'un certain nombre d'entreprises du groupe Rothschild situées hors du Royaume-Uni.

Les évaluations actuarielles des fonds NMRP et NMROP ont été effectuées au 31 mars 2010 par des actuaires indépendants. Comme le requiert la norme IAS 19, le montant des engagements au titre des pensions de retraites et du coût des services a été déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Rothschild North America Inc. maintient un plan de retraite non financé et d'autres accords de retraites qui constituent les engagements de retraites relatifs aux employés concernés (RNAP). Ni le plan, ni les accords de retraites ne fournissent des couvertures maladie ou autres avantages aux employés ou aux retraités.

Rothschild Bank AG, Zurich (RBZ), gère un organisme de retraites au profit de certains employés du groupe Rothschild en Suisse (RBZP). Cet organisme a été créé sur la base de la méthode suisse de cotisations définies mais ne remplit pas tous les critères d'un plan à cotisations définies tel que le définit la norme IAS 19. Pour cette raison, le plan de retraites est présenté comme un dispositif de retraites à prestations définies. Les engagements de retraites sont couverts par des actifs des régimes de retraites du fonds de pension « *Pensionskasse der Rothschild Bank AG* ». L'organisation, le management et le financement du plan de retraites respectent le cadre réglementaire. Les employés actuels et les retraités (anciens employés ou leurs ayants droit) reçoivent des pensions déterminées statutairement lorsqu'ils quittent la société, qu'ils partent à la retraite ou en cas de décès ou d'invalidité. Ces pensions sont financées par des cotisations de l'employeur et de l'employé fixées statutairement.

Certaines entreprises du Groupe ont des engagements non financés en rapport avec des retraites et autres prestations vis-à-vis des anciens salariés.

Les principales hypothèses retenues pour l'actualisation à la date d'arrêté sont les suivantes :

| | 2010 | | | 2009 | | |
|--|--------------|-------|-------|--------------|-------|-------|
| | NMRP & NMROP | RBZP | RNAP | NMRP & NMROP | RBZP | RNAP |
| Taux d'actualisation | 5,6 % | 3,0 % | 4,5 % | 7,0 % | 3,3 % | 6,5 % |
| Inflation des prix à la consommation | 3,7 % | - | - | 3,2 % | - | - |
| Produits attendus des placements | 6,9 % | 3,8 % | - | 7,0 % | 3,8 % | - |
| Taux de croissance attendu des salaires | 4,7 % | 1,5 % | - | 4,2 % | 2,3 % | - |
| Taux de croissance attendu des retraites : | | | | | | |
| Cappé à 5,0 % | 3,6 % | - | - | 3,1 % | - | - |
| Cappé à 2,5 % | 2,4 % | - | - | 2,2 % | - | - |
| Espérance de vie des hommes retraités âgés de 60 ans | 27,3 | 21,00 | 17,00 | 27,1 | - | 21,0 |
| Espérance de vie des femmes retraitées âgées de 60 ans | 29,1 | 24,00 | 21,00 | 29,1 | - | - |
| Espérance de vie des hommes retraités âgés de 60 ans dans 20 ans | 29,4 | - | - | 29,3 | - | - |
| Espérance de vie des femmes retraitées âgées de 60 ans dans 20 ans | 30,4 | - | - | 30,3 | - | - |

Montants comptabilisés au bilan au 31 mars 2010

| Chiffres en k€ | NMRP & NMROP | RBZP | RNAP | Autres | Total 2010 |
|---|----------------|--------------|---------------|--------------|----------------|
| Valeur actualisée des obligations financées | 626 207 | 138 534 | - | - | 764 741 |
| Valeur de marché des actifs des régimes | (524 584) | (138 519) | - | - | (663 103) |
| Sous-total | 101 623 | 15 | - | - | 101 638 |
| Valeur actualisée des obligations non financées | - | - | 33 882 | 8 952 | 42 834 |
| Total comptabilisé | 101 623 | 15 | 33 882 | 8 952 | 144 472 |
| Actifs des régimes non comptabilisés | - | 3 363 | - | - | 3 363 |
| Total (comptabilisé et non comptabilisé) | 101 623 | 3 378 | 33 882 | 8 952 | 147 835 |
| PASSIF | 101 623 | 3 378 | 33 882 | 8 952 | 147 835 |
| ACTIF | - | - | - | - | - |

Montants comptabilisés au bilan au 31 mars 2009

| Chiffres en k€ | NMRP & NMROP | RBZP | RNAP | Autres | Total 2009 |
|---|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| Valeur actualisée des obligations financées | 413 850 | 126 957 | - | - | 540 807 |
| Valeur de marché des actifs des régimes | (389 529) | (120 089) | - | - | (509 618) |
| Sous-total | 24 321 | 6 868 | - | - | 31 189 |
| Valeur actualisée des obligations non financées | - | - | 32 256 | 6 150 | 38 406 |
| Total comptabilisé | 24 321 | 6 868 | 32 256 | 6 150 | 69 595 |
| Actifs des régimes non comptabilisés | - | 2 057 | - | - | 2 057 |
| Total (comptabilisé et non comptabilisé) | 24 321 | 8 925 | 32 256 | 6 150 | 71 652 |
| PASSIF | 24 756 | 8 925 | 32 256 | 6 150 | 72 087 |
| ACTIF | 435 | - | - | - | 435 |

Au 31 mars 2010, les actifs comptabilisés au bilan en lien avec RBZP se limitait au niveau des réserves de cotisations de l'employeur qui s'élevaient à 3 363k€. Au 31 mars 2010, aucun actif n'était enregistré en lien avec le régime propre à RBZP. Les variations des actifs des régimes non comptabilisés sont enregistrées en report à nouveau.

Variations des engagements de retraite sur l'exercice

| <i>Chiffres en k€</i> | 2009/2010 | 2008/2009 |
|--|----------------|----------------|
| À L'OUVERTURE | 579 213 | 721 131 |
| Consolidation des investissements comptabilisés auparavant en capitaux propres | 2 249 | - |
| Coût des services rendus (net des cotisations versées par les autres participants du plan) | 10 210 | 14 206 |
| Coût des intérêts | 36 226 | 40 835 |
| Pertes/(Gains) actuariels | 186 799 | (82 150) |
| Prestations versées aux bénéficiaires | (30 604) | (22 107) |
| Coûts des services passés | - | (23 336) |
| Liquidations | - | (2 740) |
| Variation de conversion et autres mouvements | 23 482 | (66 626) |
| À LA CLÔTURE | 807 575 | 579 213 |

Variations des actifs du plan de régime de retraite sur l'exercice

| <i>Chiffres en k€</i> | 2009/2010 | 2008/2009 |
|---|----------------|----------------|
| À L'OUVERTURE | 509 618 | 701 647 |
| Produits attendus sur les actifs des régimes de retraites | 32 038 | 39 834 |
| Pertes/(Gains) actuariels | 95 177 | (158 384) |
| Cotisations du Groupe | 29 156 | 17 832 |
| Prestations versées aux bénéficiaires | (26 023) | (19 195) |
| Liquidations | - | (2 739) |
| Variation de conversion et autres mouvements | 23 137 | (69 377) |
| À LA CLÔTURE | 663 103 | 509 618 |

Au 31 mars, les actifs des régimes de retraites se décomposent en 5 catégories principales :

| | 2010 | | | 2009 | | |
|-------------------------------|------|-------|------|------|-------|------|
| | NMRP | NMROP | RBZP | NMRP | NMROP | RBZP |
| Actions | 44 % | 55 % | 24 % | 38 % | 54 % | 16 % |
| Obligations | 20 % | 13 % | 57 % | 19 % | 14 % | 70 % |
| Liquidités | 19 % | 23 % | 7 % | 23 % | 21 % | 6 % |
| Hedge funds et private equity | 14 % | 6 % | 10 % | 16 % | 7 % | 9 % |
| Immobilier et autres | 3 % | 3 % | 3 % | 4 % | 4 % | 0 % |

Sur l'exercice, les actifs des régimes de retraite se sont appréciés de 127 214k€ (contre une perte de 118 550k€ en 2009). On obtient le taux de rentabilité attendu à partir de la moyenne pondérée des taux de rentabilité à long terme attendus sur les classes d'actifs des fonds à horizon long terme, après déduction des frais de gestion encourus.

Montants comptabilisés au compte de résultat relatifs aux régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

| <i>Chiffres en k€</i> | 2009/2010 | 2008/2009 |
|--|---------------|----------------|
| Coût des services rendus (net des cotisations versées par les autres participants) | 10 210 | 14 206 |
| Coût des intérêts | 36 226 | 40 835 |
| Produits attendus sur les actifs des régimes de retraites | (32 038) | (39 834) |
| Coûts des services passés | - | (23 336) |
| (Gains)/pertes sur les réductions ou liquidations de régime | - | (1) |
| TOTAL (INCLUS DANS LES FRAIS DE PERSONNEL) | 14 398 | (8 130) |

Les ajustements observés relatifs aux actifs et passifs des régimes de retraite sont les suivants :

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010 | 2009 |
|--|--------|-----------|
| Différence entre les produits sur actifs réels et attendus | 95 177 | (158 384) |
| Gains et pertes observés sur le passif | 6 100 | (3 174) |

Montants enregistrés dans l'état du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010 | 2009 |
|--|-----------|----------|
| Gains/(pertes) actuarielles comptabilisés dans l'année | (91 622) | 17 778 |
| Pertes actuarielles cumulées comptabilisées dans l'état du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | (121 080) | (29 458) |

Régime propre à la société Paris Orléans

Au 31 mars 2010, Paris Orléans n'a plus d'engagement afférent au régime de retraite supplémentaire des cadres. Cet avantage s'appliquait à certains des cadres et garantissait à ceux-ci un supplément de retraite annuel égal à 20 % de la moyenne des salaires bruts perçus au cours des trois dernières années pleines

d'activité dans l'entreprise. Les droits n'étaient acquis que lorsque le participant quittait l'entreprise pour prendre sa retraite et à condition qu'à cette date il remplisse les conditions suivantes : avoir un salaire de référence supérieur à quatre fois le plafond de la Sécurité sociale, avoir une ancienneté minimum de 5 ans et être âgé de 60 ans. Cet avantage a été définitivement supprimé en 2009.

Régimes à cotisations définies

| <i>Chiffres en k€</i> | 2009/2010 | 2008/2009 |
|---|---------------|---------------|
| Charges sociales et fiscales sur rémunération | 33 345 | 31 384 |
| Charges de retraites - régimes à cotisations définies | 8 817 | 8 017 |
| À LA CLÔTURE | 42 162 | 39 401 |

Ces montants représentent les cotisations versées aux régimes de retraites à cotisations définies de NMRP et à d'autres dispositifs de retraite à cotisations définies.

Note 37. Informations sectorielles

Répartition de l'activité par secteurs d'activité

| <i>Chiffres en k€</i> | Banque de financement et d'investissement | Banque privée et Gestion d'actifs | Capital investissement | Éliminations inter-secteurs | Total 31/03/2010 |
|---|---|---|---------------------------|--------------------------------|---------------------|
| Revenus | | | | | |
| Produits provenant de clients externes | 707 630 | 149 970 | 14 079 | - | 871 679 |
| Produits inter-secteurs | 14 733 | 1 318 | (3 758) | (12 293) | - |
| Produit net bancaire | 722 363 | 151 288 | 10 321 | (12 293) | 871 679 |
| Résultat d'exploitation par secteur avant charges non ventilées | 376 162 | 49 170 | (53 398) | (11 170) | 360 764 |
| Charges non ventilées | | | | | (284 726) |
| Résultat d'exploitation | | | | | 76 038 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | 12 524 | 1 834 | 1 278 | - | 15 636 |
| Gains ou pertes nettes sur autres actifs | (2 132) | (56) | 262 | - | (1 926) |
| Impôts | | | | | 1 171 |
| Résultat net consolidé | | | | | 90 919 |
| Autres informations sectorielles | | | | | |
| Actifs sectoriels | 4 823 535 | 2 449 221 | 569 351 | (252 513) | 7 589 594 |
| Titres mis en équivalence | 70 226 | 27 924 | 30 618 | - | 128 768 |
| TOTAL ACTIFS CONSOLIDÉS | | | | | 7 718 362 |
| Passifs sectoriels | 4 203 629 | 1 957 274 | 267 266 | (113 865) | 6 314 304 |
| TOTAL PASSIFS SECTORIELS | | | | | 6 314 304 |

Répartition de l'activité par secteurs géographiques

| <i>Chiffres en k€</i> | France | Royaume-Uni et Îles Anglo- normandes | Suisse | Amérique | Asie et Australie | Autres pays d'Europe | Éliminations inter-secteurs | Total 31/03/2010 |
|--------------------------|----------------|--|------------------|----------------|----------------------|-------------------------|--------------------------------|---------------------|
| Produit net bancaire | 15 030 | 381 775 | 131 566 | 169 711 | 35 228 | 138 369 | - | 871 679 |
| ACTIFS CONSOLIDÉS | 298 135 | 4 429 690 | 3 147 670 | 411 214 | 136 179 | 372 737 | (1 077 263) | 7 718 362 |

Répartition de l'activité par secteurs d'activité

| <i>Chiffres en k€</i> | Banque de financement et d'investissement | Banque privée et Gestion d'actifs | Capital investissement | Éliminations inter-secteurs | Total 31/03/2009 |
|---|---|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|---------------------|
| Revenus | | | | | |
| Produits provenant de clients externes | 579 686 | 158 383 | 10 876 | - | 748 945 |
| Produits inter-secteurs | 18 603 | 3 348 | (4 165) | (13 893) | 3 893 |
| Produit net bancaire | 598 289 | 161 731 | 6 711 | (13 893) | 752 838 |
| Résultat d'exploitation par secteur avant charges non ventilées | 225 500 | 59 079 | (18 640) | (8 059) | 257 880 |
| Charges non ventilées | | | | | (239 475) |
| Résultat d'exploitation | | | | | 18 405 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | 18 509 | 3 324 | 3 834 | - | 25 667 |
| Gains ou pertes nettes sur autres actifs | (621) | - | 55 392 | - | 54 771 |
| Impôts | | | | | (22 792) |
| Résultat net consolidé | | | | | 76 051 |
| Autres informations sectorielles | | | | | |
| Actifs sectoriels | 5 454 847 | 2 052 538 | 604 273 | (315 560) | 7 796 098 |
| Titres mis en équivalence | 104 316 | 12 347 | 13 944 | - | 130 607 |
| TOTAL ACTIFS CONSOLIDÉS | | | | | 7 926 705 |
| Passifs sectoriels | 5 043 874 | 1 570 984 | 271 359 | (168 854) | 6 717 363 |
| TOTAL PASSIFS SECTORIELS | | | | | 6 717 363 |

Répartition de l'activité par secteurs géographiques

| <i>Chiffres en k€</i> | France | Royaume-Uni et Îles Anglo- normandes | Suisse | Amérique | Asie et Australie | Autres pays d'Europe | Éliminations inter-secteurs | Total 31/03/2009 |
|--------------------------|----------------|--|------------------|----------------|----------------------|-------------------------|--------------------------------|---------------------|
| Produit net bancaire | (2 467) | 407 148 | 141 796 | 118 173 | 49 802 | 38 386 | - | 752 838 |
| ACTIFS CONSOLIDÉS | 535 756 | 5 139 038 | 2 529 484 | 218 181 | 107 700 | 462 788 | (1 066 242) | 7 926 705 |

Note 38. Périmètre de consolidation de Paris Orléans

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2010 | | 31/03/2009 | | Méthode de consolidation 31/03/2010 ^(a) | Méthode de consolidation 31/03/2009 ^(a) |
|---|-----------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--|--|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | | |
| Banque de financement et d'investissement | | | | | | | |
| 338 East LLC | États-Unis | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Arrow Capital Limited | Australie | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Arrow Custodians Pty Limited | Australie | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Arrow Investment Pty Limited | Australie | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Arrow SUT Pty Limited | Australie | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Belegging - en Exploitiemij. Brine BV | Pays-bas | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Capital Professions Finance Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Charter Oak Group Limited | États-Unis | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Concordia BV | Pays-bas | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| Continuation Computers Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| ELJ Nominees Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Elsinore Part. e Serv. Limeteda | Brésil | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| ESOP Services AG | Suisse | 100,00 | 92,58 | 100,00 | 92,53 | IG | IG |
| Fineline Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Fineline Media Finance Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Five Arrows Capital Markets LLC | États-Unis | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Five Arrows Films Pty Limited | Australie | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Five Arrows Finance Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Five Arrows International Holdings Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Five Arrows International Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Five Arrows Leasing Group Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Five Arrows Leasing Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Five Arrows Leasing Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Five Arrows Management Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Guernsey Loan Asset Securitisation Scheme Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | - | - | IG | - |
| International Property Finance (Spain) Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Jofran Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Jofran NV | Antilles hollandaises | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Lanebridge Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 51,00 | 29,33 | IG | IG |
| Lanebridge Investment Management Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Lease Portfolio Management Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| LF Rothschild Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Maison (CI) Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Marinada NV | Antilles hollandaises | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Marplace (No 480) Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| MBCA Finance Private Limited | Zimbabwe | 18,21 | 10,52 | 18,21 | 10,47 | MEE | MEE |

^(a) IG : intégration globale. – MEE : mise en équivalence.

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2010 | | 31/03/2009 | | Méthode de consolidation 31/03/2010 ^(a) | Méthode de consolidation 31/03/2009 ^(a) |
|---|-----------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--|--|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | | |
| MBCA Holdings Limited | Zimbabwe | 74,96 | 43,32 | 74,96 | 43,11 | IG | IG |
| MBCA Limited | Zimbabwe | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Mentor Industrial Trust Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Mist Limited | Îles Anglo-normandes | - | - | 100,00 | 57,51 | - | IG |
| Mist Two Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| N C Research Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NM Rothschild & Sons (Denver) Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NM Rothschild & Sons (International) Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NM Rothschild & Sons (Leasing) Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NM Rothschild & Sons (South Africa) (Proprietary) Limited | Afrique du Sud | 51,00 | 29,47 | 51,00 | 29,33 | IG | IG |
| NM Rothschild & Sons Canada Limited | Canada | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NM Rothschild & Sons Canada Securities Limited | Canada | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NM Rothschild Asset Management Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NM Rothschild Asset Management Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NM Rothschild Banking Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NM Rothschild Corporate Finance Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NM Rothschild Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NM Rothschild Investment Management Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NM Rothschild Services (Bermuda) Limited | Bermudes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NM Rothschild Services Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NC (Bermuda) Limited | Bermudes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NC Investments (Barbados) Inc. | Barbades | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NC Investments NV | Antilles hollandaises | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NC Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NC Participations NV | Antilles hollandaises | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NCCF Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NCPS Holdings Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| New Court & Partners Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| New Court Fund Managers Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| New Court Nominees Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| New Court Nominees Private Limited | Singapour | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| New Court Property Services Unlimited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| New Court Securities Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| New Court Services Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| New Court Trust Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NM Rothschild & Sons (Singapore) Limited | Singapour | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NM Rothschild & Sons (Asia) NV | Antilles hollandaises | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |

^(a) IG : intégration globale. – MEE : mise en équivalence.

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2010 | | 31/03/2009 | | Méthode de consolidation 31/03/2010 ^(a) | Méthode de consolidation 31/03/2009 ^(a) |
|--|-----------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--|--|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | | |
| NM Rothschild & Sons (Brasil) Limiteda | Brésil | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NM Rothschild & Sons (Hong Kong) Limited | Hong Kong | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NM Rothschild & Sons (India) Private Limited | Inde | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NM Rothschild & Sons (Mexico) SA de CV | Mexique | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NM Rothschild & Sons Canada Holdings Limited | Canada | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NM Rothschild & Sons Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NM Rothschild China Holding AG | Suisse | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NMR Consultants NV | Antilles hollandaises | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NMR Denver Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| NMR Europe | Royaume-Uni | 50,00 | 28,90 | 50,00 | 28,75 | MEE | MEE |
| NMR International NV | Antilles hollandaises | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| OC Investments Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| OC Investments Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| OC Chile SA | Chili | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Old Court Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Paninco Corporation NV | Antilles hollandaises | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Plusrare Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| PT Rothschild Indonesia | Indonésie | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| RAIL Limited | Hong Kong | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| RAL Holdings (Asia) Pte Limited | Singapour | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| RAM Hong Kong Limited | Hong Kong | - | - | 100,00 | 52,21 | - | IG |
| RAM Japan Limited | Japon | 100,00 | 52,47 | 100,00 | 52,21 | IG | IG |
| RAM Singapore Limited | Singapour | - | - | 100,00 | 52,21 | - | IG |
| RAPH Holding AG | Suisse | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| RCF (Israel) BV | Pays-Bas | 100,00 | 28,90 | - | - | IG | - |
| RCF (Russia) BV | Russie | 100,00 | 28,90 | - | - | IG | - |
| RCH Employess Share Trust | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| RCH Finance (Guernsey) Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| RCIU | Île de Man | - | - | 100,00 | 57,51 | - | IG |
| Rothschild (Middle East) Limited (sous-groupe consolidé) | Dubaï | 100,00 | 28,90 | - | - | IG | - |
| Rothschild Asia Holdings Limited | Chine | 100,00 | 57,80 | - | - | IG | - |
| Rothschild Asset Management Asia Pacific Limited | Bermudes | 90,79 | 52,47 | 90,79 | 52,21 | IG | IG |
| Rothschild Asset Management Holdings (CI) Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Asset Management Holdings AG | Suisse | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Asset Management Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Australia Holding Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Australia Limited | Australie | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |

^(a) IG : intégration globale. – MEE : mise en équivalence.

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2010 | | 31/03/2009 | | Méthode de consolidation 31/03/2010 ^(a) | Méthode de consolidation 31/03/2009 ^(a) |
|--|-----------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--|--|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | | |
| Rothschild Bank International Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Concordia AG | Suisse | 91,05 | 92,58 | 91,05 | 92,53 | IG | IG |
| Rothschild Concordia Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschilds Continuation Holdings (Services) Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild & Cie Banque (sous-groupe consolidé) | France | 44,25 | 29,70 | 44,25 | 24,32 | MEE | MEE |
| Rothschild España SA | Espagne | 100,00 | 28,90 | - | - | IG | - |
| Rothschild Europe BV | Pays-Bas | 100,00 | 28,90 | 50,00 | 28,75 | IG | MEE |
| Rothschild Europe Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Europe SNC | France | 50,00 | 28,90 | 50,00 | 28,75 | MEE | MEE |
| Rothschild Finance Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Financial Services Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Fund Managers Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Gold Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild GmbH | Allemagne | 100,00 | 28,90 | - | - | IG | - |
| Rothschild Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild India Holding AG | Suisse | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Israel | Israël | 100,00 | 28,90 | - | - | IG | - |
| Rothschild Italia Spa | Italie | 100,00 | 28,90 | - | - | IG | - |
| Rothschild Japan KK | Japon | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Latin America NV | Antilles hollandaises | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Life Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Limited | Hong Kong | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Malaysia Sendirian Berhad | Malaisie | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Management AG | Suisse | 100,00 | 92,58 | 100,00 | 92,53 | IG | IG |
| Rothschild Management Services Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Mexico Guernsey Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Nordic AB | Suède | 100,00 | 28,90 | - | - | IG | - |
| Rothschild Nominees (Hong Kong) Limited | Hong Kong | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Nominees Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild North America Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Polska Sp z oo | Pologne | 100,00 | 28,90 | - | - | IG | - |
| Rothschild Portugal - Serviços Financeiros, Lda | Portugal | 100,00 | 28,90 | - | - | IG | - |
| Rothschild Properties Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Realty Group Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Realty Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Silver Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Turkey | Turquie | 100,00 | 28,90 | - | - | IG | - |

^(a) IG : intégration globale. – MEE : mise en équivalence.

Profil

Activités bancaires

Capital investissement

Rapport du Directoire - informations juridiques et financières

Les comptes

Assemblée générale mixte du 27 septembre 2010

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2010 | | 31/03/2009 | | Méthode de consolidation 31/03/2010 ^(a) | Méthode de consolidation 31/03/2009 ^(a) |
|---|----------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--|--|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | | |
| Rothschild Ventures (Guernsey) Limited | Îles Anglo-normandes | - | - | 100,00 | 57,51 | - | IG |
| Rothschild Ventures Asia Pte Limited | Singapour | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Ventures Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschilds & Co Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschilds Continuation Finance (CI) Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschilds Continuation Finance BV | Pays-Bas | 85,00 | 62,05 | 83,59 | 61,07 | IG | IG |
| Rothschilds Continuation Finance Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschilds Continuation Finance plc | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschilds Continuation Holdings AG | Suisse | 52,77 | 57,80 | 52,36 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschilds Continuation Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschilds Finance (CI) Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| S y C (International) Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| SCS Holdings | France | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Second Continuation Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Shield Trust Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Shield Holdings (Guernsey) Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Shield MBCA Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Shield Securities Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Southern Arrows (Pty) Limited | Afrique du Sud | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Specialist Fleet Services Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| St. Julian's Properties Limited | Îles Anglo-normandes | 50,00 | 28,90 | 50,00 | 28,75 | MEE | MEE |
| State Securities Holdings Limited | Royaume-Uni | 97,64 | 56,44 | 97,64 | 56,15 | IG | IG |
| State Securities Limited | Royaume-Uni | 97,64 | 56,44 | 97,64 | 56,15 | IG | IG |
| Third New Court Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Violet Holdings Limited | Îles Anglo-normandes | - | - | 100,00 | 57,51 | - | IG |
| Walbrook Assets Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Banque privée et Gestion d'actifs | | | | | | | |
| Anterana Holdings AG Glarus | Suisse | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Casquets Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Creafin SA | Suisse | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Equitas SA | Suisse | 90,00 | 37,80 | 90,00 | 37,61 | IG | IG |
| First Board Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| First Court Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Fornells Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |

^(a) IG : intégration globale. – MEE : mise en équivalence.

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2010 | | 31/03/2009 | | Méthode de consolidation 31/03/2010 ^(a) | Méthode de consolidation 31/03/2009 ^(a) |
|---|---------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--|--|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | | |
| Guernsey Global Trust Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Integritas Management Limited | Hong Kong | - | - | 100,00 | 41,79 | - | IG |
| Lizard Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Master Nominees Inc. | Îles Vierges britanniques | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Old Court Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| RBZ (Representative) Pte. Limited | Singapour | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| RBZ Fiduciary Limited | Suisse | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Rothschild Bank (CI) Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Rothschild Bank AG | Suisse | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Rothschild Corporate Fiduciary Services Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Rothschild Employee Trustees Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Holding AG | Suisse | 72,67 | 42,00 | 72,67 | 41,79 | IG | IG |
| Rothschild Management (Hong Kong) Limited | Hong Kong | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Rothschild Private Fund Management Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 46,74 | 100,00 | 46,51 | IG | IG |
| Rothschild Private Management Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 46,74 | 100,00 | 46,51 | IG | IG |
| Rothschild Private Trust Holdings AG | Suisse | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Rothschild Switzerland (CI) Trustees Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Rothschild Trust (Singapore) Limited | Singapour | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Rothschild Trust (Switzerland) Limited | Suisse | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Rothschild Trust BVI Limited | Îles Vierges britanniques | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Rothschild Trust Canada Inc. | Canada | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Rothschild Trust Cayman Limited | Îles Caïmans | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Rothschild Trust Corporation Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Rothschild Trust Eastern Limited | Îles Anglo-normandes | 51,00 | 21,42 | 51,00 | 21,31 | IG | IG |
| Rothschild Trust Financial Services Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Rothschild Trust Guernsey Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Rothschild Trust New Zealand Limited | Nouvelle-Zélande | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Rothschild Trust Protectors Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Rothschild Trustee Services (Ireland) Limited | Irlande | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Rothschild Vermögensverwaltungs - GmbH | Allemagne | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Rotrust Nominees Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| RTB Trustees Limited | Îles Vierges britanniques | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| RTB Protectors | Îles Vierges britanniques | 100,00 | 42,00 | - | - | IG | - |

^(a) IG : intégration globale. – MEE : mise en équivalence.

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2010 | | 31/03/2009 | | Méthode de consolidation 31/03/2010 ^(a) | Méthode de consolidation 31/03/2009 ^(a) |
|--|---------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--|--|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | | |
| RTS Geneva SA | Suisse | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Sagitas AG Glarus | Suisse | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Sagitas SA Zürich | Suisse | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Scar Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Second Board Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Second Court Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Third Board Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 42,00 | 100,00 | 41,79 | IG | IG |
| Capital-développement | | | | | | | |
| ACTIV GP Co | Îles Caïmans | 50,00 | 28,90 | 50,00 | 28,75 | MEE | MEE |
| Alexanderplatz Investissement | France | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| Centrum Iris | Luxembourg | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| Centrum Jonquille | Luxembourg | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| Centrum Narcisse | Luxembourg | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| Centrum Orchidée | Luxembourg | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| Chaptal Investissements | France | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| Comepar (sous-groupe consolidé) | France | 25,00 | 24,39 | 25,00 | 24,38 | MEE | MEE |
| Continuation Investments NV (CINV) | Pays-Bas | 39,33 | 34,25 | 39,33 | 34,23 | MEE | MEE |
| FA International Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| FAC Carry LP | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Fin PO | Luxembourg | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| Five Arrows (Scotland) General Partner Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Five Arrows Capital AG | Suisse | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Five Arrows Capital GP Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Five Arrows Capital Limited | Îles Vierges britanniques | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Five Arrows Co-investments Feeder V LP | Royaume-Uni | 100,00 | 57,80 | - | - | IG | - |
| Five Arrows Friends & Family Feeder LP | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Five Arrows Investments SARL SICAR | Luxembourg | 100,00 | 77,67 | 100,00 | 77,51 | IG | IG |
| Five Arrows Managers SARL | Luxembourg | 100,00 | 73,70 | 100,00 | 34,51 | IG | IG |
| Five Arrows Managers SAS | France | 100,00 | 73,70 | 100,00 | 34,51 | IG | IG |
| Five Arrows Mezzanine Debt Holder SA | Luxembourg | 100,00 | 50,86 | 100,00 | 50,60 | IG | IG |
| Five Arrows Mezzanine Holder LP | Îles Anglo-normandes | 88,00 | 50,86 | 88,00 | 50,60 | IG | IG |
| Five Arrows Mezzanine Investments SARL | Luxembourg | 100,00 | 67,74 | 100,00 | 67,51 | IG | IG |
| Five Arrows Partners LP | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Five Arrows Principal Investments International Feeder SCA SICAR | Luxembourg | 100,00 | 77,67 | - | - | IG | - |

^(a) IG : intégration globale. – MEE : mise en équivalence.

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2010 | | 31/03/2009 | | Méthode de consolidation 31/03/2010 ^(a) | Méthode de consolidation 31/03/2009 ^(a) |
|---|----------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--|--|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | | |
| Five Arrows Proprietary Feeder LP | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Five Arrows Staff Co-investment LP | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Francarep, Inc. | États-Unis | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| Hi Trois | France | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| Jardine Rothschild Asia Capital Limited | Îles Caïmans | 25,00 | 14,37 | 25,00 | 14,37 | MEE | MEE |
| JRAC Carry LP Incorporated | Îles Anglo-normandes | 22,72 | 13,13 | 22,72 | 13,07 | MEE | MEE |
| JRAC Proprietary Investments LP Incorporated | Îles Anglo-normandes | 50,00 | 38,84 | 25,00 | 14,37 | MEE | MEE |
| K Développement | France | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| Les Domaines Barons de Rothschild (DBR) (sous-groupe consolidé) | France | 23,51 | 22,94 | 24,14 | 23,53 | MEE | MEE |
| Manufaktura | France | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| Messine Managers Investissements | France | 100,00 | 97,55 | - | - | IG | - |
| Narcisse Investissements | France | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| Paris Orléans | France | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | Société mère | Société mère |
| PO Capinvest 1 SAS | France | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| PO Capinvest 2 SAS | France | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| PO Capinvest 3 SAS | France | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| PO Fonds SAS (ex Colisée Investissements) | France | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| PO Holding Bancaire SAS (ex SFIR) | France | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| PO Invest 1 | Luxembourg | 62,86 | 61,32 | 62,86 | 61,29 | IG | IG |
| PO Invest 2 | Luxembourg | 52,95 | 51,65 | 46,15 | 45,00 | IG | IG |
| PO Investimmo | Luxembourg | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| PO Mezzanine SAS (ex Franoption) | France | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| PO Participations | Luxembourg | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| PO Titrisation A | Luxembourg | 100,00 | 58,53 | 100,00 | 58,51 | IG | IG |
| PO Titrisation B | Luxembourg | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| PO Titrisation C | Luxembourg | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| PO Titrisation D | Luxembourg | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| Ponthieu Ventures SAS | France | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| Quintus European Mezzanine (GP) Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,80 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| Quintus European Mezzanine Fund Limited partnership | Royaume-Uni | 40,00 | 23,12 | 40,00 | 23,00 | MEE | MEE |
| Rivoli Participation (sous-groupe consolidé) | France | 27,62 | 26,95 | 27,62 | 26,94 | MEE | MEE |
| SPCA Deux SAS | France | 100,00 | 97,55 | 100,00 | 97,51 | IG | IG |
| Verseau SAS | France | 95,00 | 92,67 | 95,00 | 92,27 | IG | IG |

^(a) IG : intégration globale. – MEE : mise en équivalence.

ANNEXE 3

Comptes consolidés de Paris Orléans pour l'exercice clos le 31 mars 2011

Comptes consolidés

Bilan consolidé au 31 mars 2011

Actif

| <i>Chiffres en k€</i> | Notes | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Caisse et banques centrales | | 968 302 | 1 147 577 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 1 | 267 582 | 53 519 |
| Instruments dérivés de couverture | 2 | 16 630 | 14 922 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 3 | 1 675 939 | 2 116 971 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 4 | 2 696 000 | 1 574 676 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 5 | 1 719 769 | 1 786 732 |
| Actifs d'impôts courants | | 9 250 | 20 006 |
| Actifs d'impôts différés | 18 | 102 880 | 127 622 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 6 | 515 306 | 245 222 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | 19 | - | 55 076 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 7 | 65 648 | 128 768 |
| Immeubles de placement | | 41 | 44 |
| Immobilisations corporelles | 8 | 287 567 | 210 425 |
| Immobilisations incorporelles | 9 | 187 230 | 170 388 |
| Écarts d'acquisition | 10 | 103 574 | 66 413 |
| TOTAL DES ACTIFS | | 8 615 718 | 7 718 362 |

Passif

| <i>Chiffres en k€</i> | Notes | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Banques centrales | | 5 683 | 437 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 1 | 93 750 | 70 348 |
| Instruments dérivés de couverture | 2 | 29 493 | 36 312 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 11 | 494 724 | 736 892 |
| Dettes envers la clientèle | 12 | 4 769 187 | 3 960 074 |
| Dettes représentées par un titre | 13 | 524 561 | 529 465 |
| Passifs d'impôts courants | | 22 245 | 16 895 |
| Passifs d'impôts différés | 18 | 61 492 | 54 369 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 14 | 763 791 | 671 292 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | 19 | - | 40 113 |
| Provisions | 15 | 138 754 | 168 462 |
| Dettes subordonnées | 16 | 27 507 | 29 645 |
| Capitaux propres | | 1 684 531 | 1 404 058 |
| Capitaux propres - part du Groupe | | 731 705 | 538 445 |
| Capital | | 64 748 | 63 890 |
| Primes liées au capital | | 503 084 | 496 822 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | (16 145) | (84 249) |
| Écarts d'évaluation sur actifs financiers disponibles à la vente | | 43 048 | (7 339) |
| Réserves de couverture de flux de trésorerie | | (7 805) | (9 542) |
| Réserves de conversion | | (51 388) | (67 369) |
| Réserves consolidées | | 77 581 | 36 327 |
| Résultat de l'exercice - part du Groupe | | 102 437 | 25 655 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 952 826 | 865 613 |
| TOTAL DES PASSIFS | | 8 615 718 | 7 718 362 |

Compte de résultat consolidé au 31 mars 2011

| <i>Chiffres en k€</i> | Notes | 2010/2011 | 2009/2010 |
|--|-------|------------------|----------------|
| + Intérêts et produits assimilés | 20 | 166 306 | 164 030 |
| - Intérêts et charges assimilés | 20 | (104 674) | (101 335) |
| + Commissions (Produits) | 21 | 1 149 816 | 700 478 |
| - Commissions (Charges) | 21 | (85 611) | (10 706) |
| +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 22 | 48 299 | 35 531 |
| +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 23 | 29 172 | 6 571 |
| + Produits des autres activités | 24 | 17 199 | 82 687 |
| - Charges des autres activités | 24 | (5 903) | (5 577) |
| Produit net bancaire | | 1 214 604 | 871 679 |
| - Charges générales d'exploitation | 25 | (947 986) | (675 109) |
| - Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | 26 | (23 397) | (16 217) |
| Résultat brut d'exploitation | | 243 221 | 180 353 |
| - Coût du risque | 27 | (13 675) | (104 315) |
| Résultat d'exploitation | | 229 546 | 76 038 |
| +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 7 | 15 210 | 15 636 |
| +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs | 28 | 70 899 | (1 926) |
| Résultat avant impôt | | 315 655 | 89 748 |
| - Impôts sur les bénéfices | 29 | (46 381) | 1 171 |
| RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ | | 269 274 | 90 919 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 166 837 | 65 264 |
| Résultat net - part du Groupe | | 102 437 | 25 655 |

Résultat par action

| <i>Chiffres en €</i> | Notes | 2010/2011 | 2009/2010 |
|---|-------|-----------|-----------|
| Résultat net - part du Groupe par action | 31 | 3,48 | 0,88 |
| Résultat net - part du Groupe dilué par action | 31 | 3,48 | 0,88 |
| Résultat net des activités poursuivies par action | | 3,48 | 0,88 |
| Résultat net dilué des activités poursuivies par action | | 3,48 | 0,88 |

État du Résultat global

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|---|-------------------|-------------------|
| Résultat net consolidé | 269 274 | 90 919 |
| Écarts de conversion | 39 833 | 40 139 |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente | 82 760 | 135 710 |
| <i>dont variation de valeur transférée au résultat</i> | 2 453 | 6 877 |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie | 4 005 | (1 294) |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies | 31 072 | (92 810) |
| Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence | (976) | 640 |
| Impôts | (28 241) | (10 921) |
| Autres | (96) | (165) |
| Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 128 357 | 71 299 |
| RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITALS PROPRES | 397 631 | 162 218 |
| <i>dont part du Groupe</i> | 181 878 | 59 914 |
| <i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i> | 215 753 | 102 304 |

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

| Chiffres en k€ | Capital et réserves liées | | | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | | Résultat net - part du Groupe | Capitaux propres - part du Groupe | Capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle | Total capitaux propres consolidés |
|---|---------------------------|---------------------------|---------------------|---|-------------------------------|------------------------|---|-----------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------------|
| | Capital | Réserves liées au capital | Titres auto-détenus | Réserves consolidées | liés aux écarts de conversion | liés à la réévaluation | Variations de valeur des instruments financiers | | | | | |
| | | | | | | | Actifs disponibles à la vente | Instruments dérivés de couverture | | | | |
| Capitaux propres au 31 mars 2009 | 63 264 | 491 499 | (11 279) | 66 965 | (77 347) | - | (70 332) | (8 414) | 46 759 | 501 114 | 708 227 | 1 209 342 |
| Affectation du résultat | - | - | - | 46 759 | - | - | - | - | (46 759) | - | - | - |
| Capitaux propres au 1^{er} avril 2009 | 63 264 | 491 499 | (11 279) | 113 724 | (77 347) | - | (70 332) | (8 414) | - | 501 114 | 708 227 | 1 209 342 |
| Augmentation de capital | 626 | 5 323 | - | - | - | - | - | - | - | 5 949 | - | 5 949 |
| Élimination des titres auto-détenus | - | - | (892) | - | - | - | - | - | - | (892) | - | (892) |
| Distribution 2010 au titre du résultat 2009 | - | - | - | (10 761) | - | - | - | - | - | (10 761) | (18 784) | (29 545) |
| Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires | 626 | 5 323 | (892) | (10 761) | - | - | - | - | - | (5 704) | (18 784) | (24 488) |
| Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres | - | - | - | - | - | - | 64 535 | (1 133) | - | 63 402 | 35 602 | 99 004 |
| Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat | - | - | - | - | - | - | 2 204 | - | - | 2 204 | (1 052) | 1 152 |
| Variations des écarts actuariels sur indemnités de fin de carrière | - | - | - | (39 981) | - | - | - | - | - | (39 981) | (29 455) | (69 436) |
| Intérêts sur dettes subordonnées à durée indéterminée | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (14 603) | (14 603) |
| Résultat 2009/2010 | - | - | - | - | - | - | - | - | 25 655 | 25 655 | 65 264 | 90 919 |
| Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle | - | - | - | (326) | - | - | - | - | - | (326) | 59 938 | 59 612 |
| Variation de périmètre | - | - | - | (4 387) | 555 | - | 713 | 196 | - | (2 923) | 22 359 | 19 436 |
| Écarts de conversion et autres variations | - | - | - | (9 771) | 9 423 | - | (4 459) | (191) | - | (4 998) | 38 117 | 33 119 |
| Capitaux propres au 31 mars 2010 | 63 890 | 496 822 | (12 171) | 48 498 | (67 369) | - | (7 339) | (9 542) | 25 655 | 538 445 | 865 613 | 1 404 058 |
| Affectation du résultat | - | - | - | 25 655 | - | - | - | - | (25 655) | - | - | - |
| Capitaux propres au 1^{er} avril 2010 | 63 890 | 496 822 | (12 171) | 74 153 | (67 369) | - | (7 339) | (9 542) | - | 538 445 | 865 613 | 1 404 058 |
| Augmentation de capital | 858 | 6 262 | - | - | - | - | - | - | - | 7 120 | - | 7 120 |
| Élimination des titres auto-détenus | - | - | 1 672 | - | - | - | - | - | - | 1 672 | - | 1 672 |
| Distribution 2011 au titre du résultat 2010 | - | - | - | (10 206) | - | - | - | - | - | (10 206) | (202 842) | (213 048) |
| Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires | 858 | 6 262 | 1 672 | (10 206) | - | - | - | - | - | (1 414) | (202 842) | (204 256) |
| Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres | - | - | - | - | - | - | 46 911 | 1 895 | - | 48 806 | 17 579 | 66 385 |
| Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat | - | - | - | - | - | - | (515) | - | - | (515) | 4 202 | 3 687 |
| Variations des écarts actuariels sur indemnités de fin de carrière | - | - | - | 11 454 | - | - | - | - | - | 11 454 | 8 091 | 19 545 |
| Intérêts sur dettes subordonnées à durée indéterminée | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (14 094) | (14 094) |
| Résultat 2010/2011 | - | - | - | - | - | - | - | - | 102 437 | 102 437 | 166 837 | 269 274 |
| Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle | - | - | - | (2 846) | 421 | - | 824 | - | - | (1 601) | (10 881) | (12 482) |
| Variation de périmètre | - | - | - | 12 008 | (140) | - | (73) | (25) | - | 11 770 | 106 692 | 118 462 |
| Écarts de conversion et autres variations | - | - | - | 3 517 | 15 700 | - | 3 240 | (133) | - | 22 324 | 11 629 | 33 953 |
| CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2011 | 64 748 | 503 084 | (10 499) | 88 080 | (51 388) | - | 43 048 | (7 805) | 102 437 | 731 705 | 952 826 | 1 684 531 |

Tableau des flux de trésorerie

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|---|------------------|------------------|
| Résultat net consolidé | 269 278 | 90 919 |
| +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 25 447 | 18 052 |
| - Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | - | - |
| +/- Dotations nettes aux provisions | 35 153 | 33 562 |
| +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | (15 210) | (15 637) |
| +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement | (111 255) | 57 437 |
| +/- (Produits)/charges des activités de financement | 4 263 | 3 953 |
| - Gain sur reclassement de dettes subordonnées en capitaux propres | - | (68 698) |
| +/- Autres mouvements | (548) | (79) |
| Impôts non décaissés | 22 499 | (13 534) |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | 229 627 | 105 975 |
| +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | (1 156 173) | (615 918) |
| +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle | 594 974 | 1 348 140 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | (18 769) | (18 736) |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | (277 177) | 76 370 |
| - Impôts versés | (18 023) | 8 376 |
| Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | (875 168) | 798 232 |
| Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A) | (645 541) | 904 207 |
| +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations | 591 012 | (295 145) |
| +/- Flux liés aux immeubles de placement | - | - |
| +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | (80 080) | (71 880) |
| Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B) | 510 932 | (367 025) |
| +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | (140 514) | (29 587) |
| +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement | (60 438) | (21 075) |
| Total flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C) | (200 952) | (50 662) |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (D) | (153) | - |
| AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D) | (335 714) | 486 520 |
| Entrée de périmètre | 242 738 | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 1 633 658 | 1 147 138 |
| Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif) | 1 147 573 | 744 730 |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 486 085 | 402 408 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 1 540 682 | 1 633 658 |
| Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif) | 962 616 | 1 147 573 |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 578 066 | 486 085 |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE | (335 714) | 486 520 |

Annexe

I. Faits caractéristiques de l'exercice

Dans un contexte d'amélioration progressive des marchés financiers, le niveau des résultats opérationnels montre la solidité des métiers : d'une part la banque d'affaires, la gestion d'actifs et la banque privée, d'autre part l'activité de capital investissement de Paris Orléans.

Le produit net bancaire au 31 mars 2011 s'établit à 1 214,6m€ contre 871,7m€ pour l'exercice précédent, soit une hausse de 342,9m€. Cette progression inclut l'impact de la consolidation par intégration globale des comptes de Rothschild & Cie Banque au niveau de Paris Orléans (318,2m€). Le PNB de l'exercice précédent comprenait un produit de 68,6m€ lié au reclassement en fonds propres d'une dette subordonnée. Hors effets de périmètre et de reclassement, le PNB est en augmentation de 93,3m€.

Les revenus des activités de banque d'affaires sont en progression, portés par les activités dans les pays en forte croissance (Brésil, Chine et Australie) et dans une moindre mesure par le Royaume-Uni et la France, où le Groupe a une présence historique établie. La reprise des activités de fusions et acquisitions a permis de contrebalancer le ralentissement du conseil en financement et restructuration de dette.

La banque privée et la gestion d'actifs ont généré des revenus solides, en hausse sensible par rapport à ceux de l'exercice 2009/2010. Ces performances sont à mettre au crédit des efforts de collecte et des investissements réalisés depuis deux ans tant au niveau des ressources humaines que dans les ressources technologiques.

L'activité de banque de financement, exercée au Royaume-Uni, a poursuivi la réduction de son portefeuille. Toutefois, contrairement aux exercices précédents, aucune dépréciation nette importante n'a été enregistrée.

II. Base de préparation des états financiers

A. Informations relatives à l'entreprise

Les états financiers consolidés de l'exercice 2010/2011 du groupe Paris Orléans sont présentés conformément au référentiel IFRS en vigueur à la date d'arrêté, tel qu'adopté au sein de l'Union européenne par le Règlement CE n° 1606/2002. Le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009 de l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des normes comptables.

Ils couvrent la période allant du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 et sont préparés, sauf indication contraire, en milliers d'euros (k€). Les activités de Rothschild & Cie Banque qui étaient présentées jusqu'à présent en mise en équivalence sont désormais intégrées

Le coût du risque est en très nette diminution passant de 104,3m€ à 13,7m€. Cette évolution traduit l'amélioration générale de l'environnement de crédit.

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 273m€, dont 210m€ s'expliquant par la consolidation des activités françaises.

Les gains et pertes nets sur autres actifs comprennent 17,9m€ de plus-value réalisée lors de la cession par Paris Orléans de la participation historique de 23,5 % qu'elle détenait dans le capital des Domaines Barons de Rothschild (Lafite) (« DBR »).

Les ratios réglementaires des activités bancaires sont tous au-dessus des normes imposées et la liquidité s'est significativement accrue sur l'exercice.

Le résultat net consolidé de l'exercice 2010/2011 s'établit à 269,3m€, en hausse de 178,4m€ par rapport à l'exercice précédent. Après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle, le résultat net - part du Groupe ressort à 102,4m€ contre 25,7m€ sur l'exercice précédent.

Il est important de souligner que le résultat net - part du Groupe de l'exercice 2010/2011 inclut 33,1m€ de produits non récurrents liés à Rothschild & Cie Banque se décomposant en 31,4m€ de produits de réévaluation liés à sa première consolidation par intégration globale dans les comptes de Paris Orléans et 1,7m€ générés par la cession partielle de l'activité de gestion d'actifs Sélection 1818 (Sélection R).

globalement dans les comptes de Paris Orléans. Afin de permettre une comparaison avec l'exercice précédent, les principales contributions du sous-groupe Rothschild & Cie Banque au compte de résultat de l'exercice 2010/2011 sont présentées en annexe.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire le 27 juin 2011.

La société mère du Groupe est Paris Orléans SA, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance dont le siège social était sis au 31 mars 2011 à l'adresse suivante : 23 bis, avenue de Messine 75008 Paris (302 519 228 RCS Paris). La société est cotée sur le marché NYSE Euronext Paris (Compartiment B).

B. Principes généraux

Le Groupe applique l'ensemble des normes IAS (*International Accounting Standards*) / IFRS (*International Financial and Reporting Standards*) ainsi que leurs interprétations adoptées dans l'Union européenne (UE) à la date d'arrêté des comptes consolidés. Les normes adoptées par l'IASB, mais non encore adoptées dans l'UE, ne sont pas appliquées par anticipation. La convention du coût historique constitue la base d'évaluation retenue dans les comptes

consolidés, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par les IFRS.

La présente annexe a été établie en tenant compte de l'intelligibilité, de la pertinence, de la fiabilité, de la comparabilité et de la matérialité des informations fournies.

C. Nouvelles normes appliquées par le Groupe

Dans les comptes consolidés présentés au 31 mars 2011, le Groupe applique les dispositions d'IFRS 3 et IAS 27 révisées relatives respectivement aux regroupements d'entreprises et aux états financiers consolidés. L'application de ces normes révisées est prospective et n'a donc aucune incidence sur le traitement comptable des opérations antérieures au 1^{er} avril 2010. En revanche, son application aux opérations d'acquisition à compter du 1^{er} avril 2010 entraîne un changement de méthode comptable pour le Groupe concernant l'enregistrement des écarts d'acquisition et la comptabilisation des frais d'acquisition.

L'évaluation initiale des participations ne donnant pas le contrôle peut se faire, au choix de l'acquéreur, soit à la juste valeur à la date d'acquisition (méthode dite du *goodwill* complet), soit à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise réévalués à la juste valeur (méthode du *goodwill* partiel). Cette option est exerçable acquisition par acquisition.

Dans le cadre de la prise de contrôle exclusif de RCB, au 1^{er} avril 2010, Paris Orléans a opté pour la méthode dite du *goodwill* partiel.

Le Groupe a dégagé un écart d'acquisition représentatif de la différence entre :

- la juste valeur au 1^{er} avril 2010 de la quote-part d'intérêts détenue par Paris Orléans dans Rothschild & Cie Banque avant la prise de contrôle ;
- et le montant des actifs acquis et passifs assumés au titre du regroupement, évalués conformément à la norme IFRS 3 Révisée.

La note 10 relative aux écarts d'acquisition détaille les modalités de calcul de l'écart d'acquisition constaté à la date de prise de contrôle de RCB.

Les dispositions d'IFRS 3 Révisée prévoient que les frais d'acquisitions ne peuvent plus être activés au sein de l'écart d'acquisition et doivent être comptabilisés en charges en totalité.

En application des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, le libellé des rubriques « Intérêts minoritaires » au bilan et dans l'état du Résultat global est remplacé par « Participations ne donnant pas le contrôle ». Ce changement de libellé n'a pas eu d'incidence sur le contenu de ces rubriques pour le Groupe.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} avril 2010 n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers de l'exercice 2010/2011.

D. Contrôle exclusif de RCB

Paris Orléans détient un contrôle exclusif sur RCH depuis le 21 novembre 2007. Depuis cette date et jusqu'à l'ouverture de l'exercice 2010/2011, Paris Orléans a considéré qu'elle exerçait une influence notable sur RCB.

L'évolution récente de la gouvernance du groupe Paris Orléans a amené la Direction à considérer qu'à l'ouverture de l'exercice 2010/2011, Paris Orléans est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de RCB.

Cette situation résulte de l'entrée au sein des instances dirigeantes de Paris Orléans, d'Associés-gérants de RCB qui disposent des pouvoirs exécutifs les plus opérationnels pour orienter la stratégie de RCB et permettre à Paris Orléans de jouer pleinement son

rôle de société tête de Groupe. Dès lors, sans changement du taux de détention dans le capital, Paris Orléans ne peut plus être considérée comme ayant seulement une influence notable, mais comme ayant un contrôle exclusif de fait sur RCB.

Paris Orléans a consolidé RCB au 31 mars 2010 par la méthode de la mise en équivalence sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2009. En conséquence de la prise de contrôle de RCB par Paris Orléans au 1^{er} avril 2010, le Groupe a consolidé les comptes de cette filiale du 1^{er} janvier 2010 au 31 mars 2010 par la méthode de la mise en équivalence, puis par intégration globale à compter du 1^{er} avril 2010 jusqu'au 31 mars 2011. La contribution de RCB aux états financiers 2010/2011 de Paris Orléans couvre donc une période de 15 mois.

Au 1^{er} avril 2010, en date de première consolidation par intégration globale, les actifs et passifs identifiables de RCB, en contribution pour le groupe Paris Orléans, étaient les suivants :

Chiffres en m€

| Actif | |
|--|------------|
| Créances sur les établissements de crédit | 350 |
| Créances sur la clientèle | 45 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 7 |
| Autres actifs financiers | 53 |
| Autres actifs courants | 169 |
| Immobilisations | 103 |
| Total Actif | 727 |

Chiffres en m€

| Passif | |
|--|------------|
| Dettes envers les établissements de crédit | 6 |
| Dettes envers la clientèle | 349 |
| Autres passifs courants | 216 |
| Fonds propres | 156 |
| Total Passif | 727 |

Au 1^{er} avril 2010, après élimination des actifs non identifiables présents au sein du sous-groupe RCB, seule une relation-clientèle en matière de banque privée et gestion d'actifs pour une valeur de 20 000k€ a été mise en évidence comme élément dont la juste valeur se différencie de la valeur nette comptable. Aucun passif assumé ou encouru, qui ne soit présent au sein du bilan de RCB, n'a été recensé.

E. Normes non anticipées

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne ou l'IASB lorsque l'application en 2010/2011 n'est qu'optionnelle.

F. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement au 31 mars 2011.

III. Règles et méthodes comptables

Pour préparer des états financiers conformes aux normes IFRS, la Direction a été conduite à faire des hypothèses et à procéder à des estimations qui affectent la valeur comptable d'éléments d'actif et de passif, de charges et de produits.

De par leur nature, ces évaluations comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Dans un environnement économique encore incertain, la Direction s'est attachée à analyser la situation financière de la contrepartie, ses perspectives, et des valorisations multicritères qui prennent en compte des

paramètres observables afin de déterminer l'existence de signes objectifs de dépréciation.

Les principales incidences des estimations et hypothèses apparaissent au niveau des écarts d'acquisition, des actifs financiers disponibles à la vente, des prêts et créances et du coût du risque.

À chaque arrêté comptable, le groupe Paris Orléans tire les conclusions de ses expériences passées et de l'ensemble des facteurs pertinents au regard de son activité.

A. Méthodes de consolidation

1. Date d'arrêté des comptes des sociétés ou sous-groupes consolidés

La société Paris Orléans et ses filiales, à l'exception de celles citées ci-après, sont consolidées sur la base d'un arrêté annuel ou d'une situation au 31 mars 2011. Francarep Inc., Continuation Investments NV (CINV), Rivoli Participation SAS, NM Rothschild & Sons (Mexico) SA de CV, Rothschild Mexico Guernsey Ltd le sont sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Dans l'éventualité où un événement ayant une incidence significative sur les comptes consolidés interviendrait entre la date d'arrêté de la situation comptable de la filiale et le 31 mars 2011, celui-ci serait pris en compte dans les comptes consolidés du groupe Paris Orléans au 31 mars 2011.

2. Principes de consolidation

Les états financiers du Groupe sont établis au 31 mars 2011 et consolident les états financiers de la société et de ses filiales.

Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités *ad hoc*) dont le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités. Ce pouvoir résulte généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote.

Pour qualifier le contrôle, les droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles sont pris en compte. Les filiales sont intégrées globalement à compter de la date où le Groupe en acquiert le contrôle.

Le Groupe utilise la méthode du coût d'acquisition pour comptabiliser l'entrée de la filiale dans le périmètre. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises. L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé en écart d'acquisition. Toutes les opérations intra-groupes, soldes et profits et pertes latents entre entités du Groupe sont éliminés lors de la consolidation. Une revue des règles et méthodes comptables utilisées par les filiales dans les états financiers remontés pour la consolidation est effectuée afin de s'assurer que celles-ci sont conformes à celles du Groupe.

Certaines des filiales sont des sociétés en commandite simple (« SCS »). Le pourcentage d'intérêts figurant dans les comptes consolidés est calculé conformément aux dispositions statutaires applicables aux SCS sur la base du résultat social de chacune

d'entre elles, en tenant compte de la quote-part revenant au travail.

Les états financiers des filiales du Groupe sont établis soit à la date de clôture de la société mère, soit à une date qui ne lui est pas antérieure de plus de trois mois. Ils sont ajustés de toute transaction ou événement significatif intervenant entre ces deux dates.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité au sein de laquelle le Groupe exerce une influence notable, mais non le contrôle, sur les décisions de politique opérationnelle et de gestion financière. C'est généralement le cas lorsque le Groupe détient une participation supérieure à 20 %, mais inférieure à 50 % des droits de vote.

Les investissements du Groupe dans des entreprises associées font initialement l'objet d'une comptabilisation au coût. Ils sont ensuite augmentés ou diminués de la part du Groupe dans le résultat après acquisition ou par d'autres mouvements directement reflétés dans les capitaux propres de l'entreprise associée (méthode de la mise en équivalence). Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans cette entreprise associée, le Groupe cesse de comptabiliser les pertes ultérieures, sauf s'il encourt des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée. L'écart d'acquisition généré lors de l'acquisition d'une entreprise associée est inclus dans le coût de l'investissement (après déduction du cumul des pertes de valeur le cas échéant).

La quote-part du Groupe dans le résultat après impôt d'entreprises associées est calculée d'après des états financiers établis selon des règles et méthodes comptables conformes à celles du Groupe et à une date qui n'est pas antérieure de plus de trois mois à la date du bilan consolidé. Ils sont ajustés de toute transaction ou événement significatif intervenant entre ces deux dates.

Co-entreprises

Les co-entreprises, dans lesquelles le Groupe a conclu un accord contractuel avec une ou plusieurs parties en vue d'entreprendre des activités en commun, peuvent prendre la forme d'une entité contrôlée conjointement ou d'une activité contrôlée conjointement.

Une entité contrôlée conjointement est une co-entreprise qui implique la création d'une entité dans laquelle chaque co-entrepreneur détient une participation. Les entités contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les activités contrôlées conjointement sont les co-entreprises qui impliquent l'utilisation des actifs et d'autres ressources des co-entrepreneurs eux-mêmes plutôt que la création d'une entité. Elles sont mises en équivalence.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la part d'intérêts dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe. Elles comprennent également les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts.

3. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition prévue par la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise nouvellement acquise, les actifs remis, les passifs encourus ou assumés de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les frais directement liés à une opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. S'ils sont qualifiés de dettes, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39; s'ils sont qualifiés d'instrument de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net identifiable réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique Écarts d'acquisition. Si l'écart est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale des actifs et des passifs du regroupement, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Dans le cadre de la première application de la norme IFRS 3 Révisée au 1^{er} avril 2010, le Groupe choisit pour chaque regroupement d'entreprise d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle :

- soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise évalué à la juste valeur à la date d'acquisition, et donc sans comptabilisation d'un écart d'acquisition au titre des participations ne donnant pas le contrôle (méthode dite du *goodwill* partiel),
- soit à leur juste valeur à la date d'acquisition, avec en conséquence la comptabilisation d'un écart d'acquisition à la fois pour la part Groupe et pour les participations ne donnant pas le contrôle (méthode dite du *goodwill* complet).

En date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle participation dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

Dans ce cas, la prise de contrôle s'analyse comptablement comme la cession des titres précédemment détenus et l'acquisition de la totalité des titres détenus après la prise de contrôle.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part d'intérêt supplémentaire et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres. Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur, sa contrepartie transitant par l'état du Résultat global.

L'écart positif dégagé lors de l'acquisition d'une entreprise est présenté au bilan sur une ligne distincte. Il n'est pas amorti et fait l'objet au minimum d'un test annuel de dépréciation (*impairment*) conformément aux dispositions de la norme IAS 36 telles que présentées au paragraphe « Dépréciation d'actifs » de la présente note.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession. Pour les entités sous influence notable, l'application d'IFRS 5 entraîne l'absence de comptabilisation de la quote-part de profit ou de perte de l'entité détenue en vue de la vente entre la date d'entrée dans le champ d'application d'IFRS 5 et la date de cession, la mise en équivalence de ces entités étant arrêtée à la date de classement en actifs détenus en vue de la vente.

4. Engagement de rachat accordé à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées en intégration globale

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires d'une filiale du Groupe consolidée par intégration globale un engagement de rachat de leur participation. Cet engagement de rachat correspond pour le Groupe à un engagement optionnel (vente d'option de vente).

Cet engagement est traité comptablement comme suit :

En application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif financier au titre de l'option de vente concédée aux actionnaires minoritaires de l'entité contrôlée de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique Passifs divers.

L'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable que celui appliqué aux transactions relatives aux participations ne donnant pas le contrôle. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des participations ne donnant le contrôle sous-jacents aux options et pour le solde en diminution des réserves consolidées, part du Groupe.

Si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des participations ne donnant pas

le contrôle dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des participations ne donnant pas le contrôle et des réserves consolidées, part du Groupe.

Tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux participations ne donnant pas le contrôle faisant l'objet d'options de vente sont présentés dans la rubrique Participations ne donnant pas le contrôle au compte de résultat consolidé.

5. Information sectorielle

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 8, le Groupe a retenu les secteurs d'information suivants, tels que présentés en interne au Président du Directoire :

- **Secteurs de premier niveau** : distinction entre trois activités exercées au sein du Groupe : banque de financement, banque privée et gestion d'actifs et capital investissement;
- **Secteurs de deuxième niveau** : ventilation géographique de l'activité. En ce qui concerne la ventilation géographique des activités les zones retenues sont : la France, le Royaume-Uni et Îles Anglo-normandes, la Suisse, l'Amérique, l'Asie et l'Australie et les autres pays d'Europe.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au Groupe. La ventilation par secteur géographique est basée sur la zone géographique de la société qui enregistre le produit ou qui est détentrice de l'actif.

B. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Opérations de change

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la société et de présentation des comptes du Groupe. Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués dans leur monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité.

Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie générés par les entités étrangères sont convertis dans la monnaie de présentation du Groupe au cours de change moyen du trimestre auquel ils se rapportent, taux représentatif de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates de transaction. Leur bilan est converti au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change provenant de la conversion de l'investissement net dans les filiales, des entreprises associées et des co-entreprises étrangères sont comptabilisées en capitaux propres. Lors de la décomptabilisation d'une entité étrangère, les écarts de conversion y afférents sont enregistrés dans l'état du Résultat global comme un composant de la plus ou moins-value de cession.

Les transactions en devises sont comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au cours de change de clôture d'éléments monétaires libellés en devises sont comptabilisés dans l'état du Résultat global, sauf lorsqu'ils sont comptabilisés en capitaux propres au titre d'opérations de couverture de flux de trésorerie.

Les écarts de conversion sur actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat sont présentés comme un élément de l'écart de juste valeur dans l'état du Résultat global. En l'absence de relation de couverture, les écarts de conversion sur actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente sont enregistrés dans le poste Écarts d'évaluation sur actifs financiers disponibles à la vente dans les capitaux propres.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme faisant partie des actifs et des passifs de l'entité acquise et convertis au cours de clôture.

2. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont négociés dans le cadre de portefeuilles de transaction ou dans le cadre de la gestion des risques.

Les instruments dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques sont comptabilisés comme instruments de couverture lorsqu'ils sont qualifiés au regard de la norme IAS 39.

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont ensuite mesurés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées au compte de résultat. S'il existe une relation de couverture désignée entre un instrument de couverture et un élément couvert, la comptabilisation du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture et sur l'instrument couvert doit suivre les modalités définies par la norme IAS 39 en fonction de la relation de couverture.

Dérivés incorporés

Certains contrats hybrides contiennent à la fois un composant dérivé et un composant non dérivé.

Dans ce cas, le composant dérivé est qualifié de dérivé incorporé. Si les caractéristiques économiques et les risques des dérivés incorporés ne sont pas en étroite corrélation avec ceux du contrat concerné, et si le contrat hybride lui-même n'est pas comptabilisé à sa juste valeur par le compte de résultat, le dérivé incorporé est séparé et comptabilisé à sa juste valeur ; les gains et pertes étant comptabilisés au compte de résultat.

Le Groupe détient des CDOs (*Collateralised debt obligations*) qui sont des titres à revenus fixes considérés comme des instruments hybrides se décomposant en un contrat hôte, la partie dette

de l'instrument, et un dérivé incorporé qui prend la forme d'un dérivé de crédit. Les variations de juste valeur des dérivés de crédit incorporés aux CDOs sont comptabilisées au compte de résultat dans les Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Comptabilité de couverture

Le Groupe peut appliquer soit la comptabilité de couverture de juste valeur, soit la comptabilité de couverture de flux de trésorerie, soit la couverture d'investissements nets lorsque des opérations répondent aux critères de traitement comptable de la couverture tels que définis par IAS 39. À l'initiation de la couverture, le Groupe évalue si les dérivés de couverture répondent aux critères d'efficacité d'IAS 39 en comparant les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des instruments avec ceux des éléments couverts. Ensuite le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. Il enregistre également ses objectifs de gestion des risques, sa stratégie pour entreprendre l'opération de couverture et les méthodes adoptées pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture.

Après la mise en place de la couverture, l'efficacité est testée en permanence. La comptabilité de couverture cesse lorsqu'il est démontré qu'un dérivé n'est plus efficace, ou lorsque le dérivé ou l'élément couvert est décomptabilisé, ou lorsque la transaction prévue n'est plus attendue.

Comptabilité de couverture de juste valeur

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au compte de résultat, tout comme les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert.

Si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la différence entre la valeur comptabilisée de l'élément couvert à la fin de la relation de couverture et la valeur à laquelle elle aurait été comptabilisée si la couverture n'avait jamais existé est amortie sur la période restante jusqu'à la maturité de l'élément couvert. L'élément couvert est alors comptabilisé en adoptant la méthode du taux d'intérêt effectif. Si l'élément couvert est un actif financier disponible à la vente, l'ajustement est maintenu en capitaux propres jusqu'à la cession du titre concerné.

Comptabilité de couverture de flux de trésorerie

Les variations de juste valeur de la partie efficace des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie sont prises en compte dans les capitaux propres. Le gain ou la perte lié à la partie non efficace de la couverture est comptabilisé dans l'état du Résultat global.

Les montants cumulés dans les capitaux propres sont transférés au compte de résultat lorsque l'élément couvert a un impact sur l'état du Résultat global.

Lorsqu'on cesse de pratiquer la comptabilité de couverture, tout gain ou perte cumulé en capitaux propres demeure en capitaux propres et n'est comptabilisé dans le compte de résultat que lorsque l'opération prévue y est aussi comptabilisée. Dès lors que l'opération prévue n'est plus attendue, le solde cumulé dans les capitaux propres est immédiatement transféré dans l'état du Résultat global.

Couverture d'investissements nets

Les couvertures des investissements nets à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie.

Tout gain ou perte sur l'instrument de couverture relatif à la partie efficace de la couverture est comptabilisé dans les capitaux propres ; le gain ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé dans l'état du Résultat global. Les gains et pertes cumulés inscrits en capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat à la date de cession de l'investissement en devises.

3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat naissent des variations de juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction et d'actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais de l'état du Résultat global.

4. Produits d'honoraires et de commissions

Le Groupe perçoit des honoraires et des commissions pour les services fournis à ses clients. Les produits d'honoraires pour services de conseil et autres se subdivisent en deux grandes catégories : les honoraires perçus pour services fournis *pro rata temporis* qui sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les services sont fournis et les honoraires perçus à la réalisation d'un acte significatif ou à la survenance d'un événement, tel que la réalisation d'une transaction. Ces derniers sont comptabilisés lorsque l'acte s'est réalisé ou lorsque l'événement est survenu.

Les honoraires et les commissions faisant partie intégrante d'un prêt et les commissions d'engagement sur prêts susceptibles de faire l'objet de tirages sont étalés (ainsi que les éventuels coûts directs associés) et comptabilisés sur l'ensemble de la durée du prêt par le biais d'un ajustement du taux d'intérêt effectif.

Les commissions de portefeuille et autres commissions de gestion sont comptabilisées d'après les contrats de service applicables. Les commissions de gestion d'actifs liées aux fonds d'investissement sont comptabilisées au cours de la période de fourniture du service. Le même principe est appliqué aux produits générés par les services de gestion de patrimoine, de prévision financière et de dépôt fournis de manière continue sur une longue période.

5. Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts représentent l'ensemble des intérêts découlant d'activités bancaires, y compris les activités d'octroi de prêts et de collecte de dépôts ainsi que des intérêts relatifs aux opérations de couverture et des intérêts sur dettes représentées par un titre. Les intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui sont reconnus à leur juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui permet d'égaliser les flux de trésorerie futurs estimés d'un instrument financier à sa valeur nette comptable. Il sert à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et à rattacher les intérêts à la période concernée (généralement la durée de vie attendue de l'instrument). Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, options de remboursement anticipé) mais ne tient pas compte des pertes sur crédit futures. Le calcul inclut l'intégralité des primes ou décotes payées ainsi que toutes les commissions et les coûts de transaction qui font partie intégrante du prêt ou de l'emprunt.

6. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date de négociation et décomptabilisés soit à la date de la vente, le cas échéant, soit à la date de maturité ou de remboursement.

Lors de la comptabilisation initiale, la norme IAS 39 exige que les actifs financiers soient classés dans les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par résultat, prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou actifs financiers disponibles à la vente. Le Groupe ne détient pas d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend les actifs financiers détenus en portefeuille de transaction (c'est-à-dire ceux principalement acquis dans le but d'être revendus à court terme), les dérivés qui ne sont pas considérés comme instruments de couverture et tous autres actifs financiers enregistrés à leur juste valeur par le compte de résultat à l'origine.

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, avec une comptabilisation immédiate des frais d'opération au compte de résultat et sont ensuite évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat en tant que Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat. Les produits d'intérêts et les dividendes des actifs financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat. Les pertes et les gains résultant de la décomptabilisation de tels instruments sont également enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts destinés à être cédés à court terme sont reclassés en Actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris tous les coûts de transaction, et sont ensuite évalués au coût amorti en adoptant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes relatifs à des prêts et créances ayant fait l'objet d'une décomptabilisation sont enregistrés en Produits des autres activités.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non dérivés qui sont soit considérés comme disponibles à la vente lors de leur comptabilisation initiale, soit ne sont pas classés dans les catégories décrites ci-dessus. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les coûts d'acquisition directs et cumulés, et ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les prêts et titres de dettes qui ne satisfont pas aux critères de classification des prêts et créances alors qu'ils sont cotés sur un marché actif.

Les gains et les pertes résultant des variations de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres jusqu'à ce que ces actifs soient cédés. Le gain ou la perte cumulé est alors transféré dans l'état du Résultat global. Les intérêts (déterminés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif), les dépréciations durables et les écarts de conversion sur les éléments monétaires sont comptabilisés dans l'état du Résultat global à mesure qu'ils sont générés. Les dividendes sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au compte de résultat lorsque le droit du Groupe d'encaisser le dividende a été établi.

7. Reclassement d'actifs financiers

Lorsqu'un actif financier à revenus fixes ou déterminables, initialement enregistré dans la catégorie des Actifs financiers disponibles à la vente n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des Prêts et créances sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci. Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date de reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie.

S'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en coût du risque au compte de résultat.

8. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Pour les instruments financiers enregistrés à la juste valeur, le prix ou les taux de marché sont utilisés pour déterminer la juste valeur en présence d'un marché actif (tel qu'un marché organisé), de telle sorte que la meilleure approche de la juste valeur d'un instrument financier est son prix de transaction.

Cependant, les prix de marché ne sont pas toujours disponibles pour certains actifs détenus ou passifs émis par le Groupe. En l'absence de cotation ou de taux disponibles sur un marché actif, les justes valeurs sont déterminées par des techniques d'actualisation ou d'autres techniques d'évaluation, utilisant des paramètres basés sur des conditions de marché existant à la date d'arrêt. Les évaluations peuvent être issues de cotations provenant de différentes sources. Lorsqu'un marché est considéré comme non liquide, le prix de cotation n'est pas considéré comme étant le prix de transaction à la clôture.

La juste valeur des participations cotées sur des marchés actifs est basée sur les cours acheteurs à la clôture. Pour les autres actifs financiers, le Groupe définit la juste valeur en appliquant des techniques de valorisation appropriées. Celles-ci comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions normales de concurrence, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, des modèles de valorisation des options et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées par les acteurs du marché. Pour les titres non cotés de l'activité de capital investissement, une approche multicritère, qui tient compte de l'expérience des chargés d'investissement en matière de valorisation d'entreprises non cotées, est retenue.

Des techniques d'évaluation sont généralement appliquées pour les instruments dérivés de gré à gré, les titres de dette et de propriété non cotés. Les techniques et les modèles d'évaluation appliqués le plus souvent sont des méthodes d'actualisation de flux de trésorerie et des modèles d'évaluation des options. Les valeurs déterminées à la suite de l'application de ces techniques sont affectées de manière significative par le choix du modèle d'évaluation utilisé et les hypothèses faites sur les variables à retenir telles que les montants et la date de règlement des flux de trésorerie à venir, les taux d'actualisation, la volatilité et la solvabilité.

9. Dettes financières

À l'exception des instruments dérivés, qui sont classés à la juste valeur par le compte de résultat dès leur comptabilisation initiale, toutes les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti.

10. Contrats de garantie financière

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser

le titulaire d'une perte, que celui-ci encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer des paiements à l'échéance prévue aux termes d'un instrument d'emprunt. La comptabilisation initiale des passifs liés à une garantie financière s'effectue à la juste valeur et la juste valeur initiale est amortie sur la durée de vie de la garantie. Les passifs liés à des garanties sont ensuite comptabilisés au coût amorti ou bien, si elle est plus élevée, à la valeur actualisée de tout paiement attendu (lorsqu'un paiement dans le cadre de la garantie est devenu probable).

11. Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise un actif financier du bilan lorsque :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- il transfère l'actif financier, y compris la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ; ou
- il transfère l'actif financier, en ne conservant ni ne transférant la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif, et en ne conservant plus le contrôle de l'actif concerné.

Dans le cas d'opérations de vente suivies d'un rachat immédiat, le Groupe considère qu'il conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et ne le décomptabilise pas.

12. Opérations de titrisation

Le Groupe a émis des titres de dettes ou conclu des accords de financement avec des prêteurs en vue de financer des actifs financiers spécifiques.

En général, tant les actifs que les passifs liés résultant de ces transactions continuent à être présentés dans le bilan du Groupe. Cependant, lorsque les risques et les avantages associés aux instruments financiers ont été transférés à un tiers, les actifs et les passifs sont partiellement ou intégralement décomptabilisés.

Les participations dans des actifs financiers titrisés peuvent être conservées ou prises sous la forme de dettes seniors ou subordonnées ou sous la forme d'autres participations résiduelles. Ces participations conservées sont généralement comptabilisées en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente.

13. Dépréciation des actifs financiers

Les actifs comptabilisés à leur coût amorti sont évalués à chaque clôture afin de déterminer s'il y a des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Des dépréciations sont appliquées si deux conditions sont réunies. Premièrement, il doit y avoir une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes »).

Deuxièmement, cet événement générateur de pertes doit avoir une incidence sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peut être évaluée de manière fiable. Une preuve objective de la dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers consiste en des données observables sur les événements générateurs de pertes ci-après :

- difficultés financières significatives de l'émetteur;
- octroi à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur; d'une facilité que le prêteur n'envisagerait pas dans d'autres cas,
- s'il devient probable que l'emprunteur fera faillite ou subira un autre type de restructuration financière.

Dépréciation des prêts et créances

Le Groupe commence par évaluer s'il existe une indication objective de dépréciation : individuellement pour les actifs financiers qui sont significatifs, et individuellement ou collectivement pour les actifs financiers qui ne sont pas significatifs pris individuellement. Les dépréciations sont calculées globalement pour toutes les pertes sur prêts qui font l'objet d'une évaluation individuelle de perte de valeur; lorsque ces pertes ont été encourues, mais non encore identifiées. L'évaluation collective est aussi utilisée pour des groupes de prêts homogènes qui ne sont pas considérés comme étant significatifs individuellement. S'il n'existe pas de preuve objective de perte de valeur pour un actif financier évalué individuellement, il est inclus dans une évaluation collective de perte de valeur avec d'autres actifs qui présentent des caractéristiques de risque similaires.

S'il y a une preuve objective de perte de valeur, le montant de la perte est mesuré par la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisée au taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. Le montant comptabilisé de l'actif est réduit par l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat.

Le calcul de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés pour un actif financier reflète les flux de trésorerie qui peuvent résulter des paiements d'intérêts prévus, des remboursements du principal ou d'autres paiements exigibles, y compris la liquidation du bien affecté en garantie, s'il est disponible. Pour l'estimation de ces flux de trésorerie, la Direction émet des jugements sur la situation financière de la contrepartie et sur la valeur de tout bien donné en garantie ou toute garantie en faveur du Groupe. Chaque actif déprécié est évalué sur la base de ses caractéristiques, et le comité de crédit compétent examine la stratégie de réalisation et évalue les flux de trésorerie considérés comme recouvrables. La méthodologie et les hypothèses adoptées pour évaluer à la fois le montant et l'occurrence des flux de trésorerie futurs sont révisées régulièrement pour atténuer les différences entre les estimations de pertes et les pertes effectivement subies.

Les dépréciations pour risque de crédit évaluées collectivement couvrent les pertes de crédit inhérentes aux portefeuilles de créances dont les caractéristiques économiques sont similaires, lorsqu'il y a des preuves objectives qu'ils contiennent des créances qui ont subi une dépréciation, mais dont l'élément individuel déprécié ne peut pas encore être identifié. Pour les besoins d'une évaluation collective de la perte de valeur, les actifs financiers sont regroupés sur la base de caractéristiques de risques de crédit similaires. Les flux de trésorerie futurs sont évalués sur la base des pertes historiques subies. Ces estimations font l'objet de révisions périodiques et sont ajustées pour refléter les effets de conditions actuelles qui n'ont pas affecté la période sur laquelle les pertes historiques subies sont basées et pour gommer les effets des conditions en vigueur durant la période historique qui n'existent pas actuellement.

La précision des dépréciations comptabilisées dépend de la précision des estimations faites par le Groupe sur les flux de trésorerie futurs pour les dépréciations évaluées individuellement et pour un type de contrepartie spécifique et des hypothèses et paramètres adoptés dans le modèle, pour déterminer les dépréciations collectives.

Une fois qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié par suite d'une perte de valeur, les intérêts encaissés sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif d'origine qui a été utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs lorsque l'on a mesuré la perte de valeur.

Si au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être imputée à un événement objectif qui s'est produit après que la perte de valeur a été comptabilisée, la perte de valeur comptabilisée précédemment est annulée en ajustant le compte de dépréciations pour créances irrécouvrables. Le montant de la reprise est intégré au compte de résultat.

Lorsqu'un prêt est irrécouvrable, il est déprécié. Les reprises au titre de prêts précédemment dépréciés sont enregistrées en diminution des pertes de valeur au compte de résultat de l'exercice.

Les prêts devant faire l'objet d'un test de dépréciation dont les échéances ont été renégociées et qui auraient été classés en impayés ou dépréciés s'ils n'avaient pas été renégociés, sont revus afin de déterminer s'ils doivent figurer dans les catégories dépréciés ou impayés.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à chaque arrêté pour déterminer s'il y a des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié.

Pour les instruments de capitaux propres, une baisse significative ou prolongée de leur cours en deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le groupe

Paris Orléans estime que c'est notamment le cas pour les instruments de capitaux propres qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 40 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour ceux en situation de perte latente pendant une période continue de 5 ans. Quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints, la Direction peut être amenée à étudier les résultats d'autres critères (situation financière de l'émetteur, perspectives de l'émetteur, valorisations multicritères...) afin de déterminer si la baisse de valeur a un caractère durable. En présence d'une indication objective de dépréciation, la perte cumulée est sortie des capitaux propres et comptabilisée dans l'état du Résultat global. Les améliorations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres.

La perte de valeur des instruments de dette disponibles à la vente est basée sur les mêmes critères que tous les autres actifs financiers. Si au cours d'un exercice ultérieur, la juste valeur d'un instrument de dette considéré comme disponible à la vente augmente, et si l'augmentation peut être objectivement imputée à un événement qui se produit après la comptabilisation de la perte de valeur au compte de résultat, cette perte de valeur est reprise par le biais du compte de résultat.

La perte comptabilisée au compte de résultat correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier comptabilisée auparavant dans le compte de résultat.

14. Classification des dettes et capitaux propres

En vertu des normes IFRS, le facteur déterminant pour différencier un instrument de dette d'un instrument de capitaux propres est l'existence d'une obligation contractuelle du Groupe d'apporter de la trésorerie (ou un autre actif financier) à une autre entité. Si ce type d'obligation contractuelle n'existe pas, le Groupe classera l'instrument financier en capitaux propres ; sinon il l'enregistrera au passif et le comptabilisera au coût amorti. La forme juridique de l'opération a la priorité sur sa nature économique pour la détermination de sa classification.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu de leurs caractéristiques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses rendant obligatoire le paiement d'intérêts sont qualifiés d'instruments de dettes et classés en dettes subordonnées. Les charges d'intérêts qui s'y rapportent sont enregistrées au compte de résultat.

A contrario, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres et les intérêts qui s'y rapportent sont inscrits en participations ne donnant pas le contrôle au compte de résultat.

Lorsqu'un événement supprime l'obligation de paiement d'intérêts par le Groupe attaché à une dette subordonnée, celle-ci est

reclassée en capitaux propres à sa juste valeur. Lors de ce reclassement, le Groupe enregistre au compte de résultat la différence entre la valeur nette comptable et la juste valeur de l'instrument de capitaux propres.

15. Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

L'écart d'acquisition sur une entreprise associée ou sur une filiale représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la part du Groupe dans les actifs identifiables nets acquis. Les immobilisations incorporelles identifiables sont celles qui peuvent être cédées séparément ou qui résultent de droits légaux, que ces droits soient ou non séparés.

L'écart d'acquisition est présenté pour son montant historique diminué des pertes de valeur cumulées. L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation chaque année, voire plus fréquemment si les circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait être trop élevée. L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins de la mise en œuvre des tests de dépréciation. Si la valeur actuelle nette de chacune des unités génératrices de trésorerie est insuffisante pour justifier sa valeur comptable, alors l'écart d'acquisition fait l'objet d'une dépréciation. Les pertes de valeur sur l'écart d'acquisition sont comptabilisées au compte de résultat et ne font pas l'objet de reprises.

Les profits et les pertes résultant de la déconsolidation d'une entité comprennent la valeur comptable de l'écart d'acquisition relatif à l'entité vendue.

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment les droits de propriété intellectuelle acquis, des marques identifiables et des relations clients, qui sont comptabilisés au coût historique diminué des amortissements, le cas échéant, et du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont réexaminées à chaque date d'arrêté afin de déterminer s'il existe des indications objectives de perte de valeur. Si de telles indications existent, un test de dépréciation est effectué.

16. Immeubles de placement

Ils correspondent aux actifs immobiliers donnés en location et sont comptabilisés à leur juste valeur, laquelle correspond à la valeur réévaluée dans le cadre du passage au référentiel IAS / IFRS pour les autres actifs immobiliers. Cette valeur constitue le nouveau coût historique de ces actifs.

17. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût, ou au coût résumé, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Le coût comprend les charges directement imputables à l'acquisition de l'actif. Le coût résumé fait référence à la situation

dans laquelle, lors de la transition aux normes IFRS, le Groupe a décidé, comme l'autorise *IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière*, de considérer la juste valeur d'un élément d'immobilisation corporelle comme étant son coût présumé.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire de manière à amortir le coût des actifs diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité résiduelle, qui s'établit de manière générale comme suit :

| | |
|--------------------------------|----------|
| • Matériel informatique | 3-5 ans |
| • Logiciels | 3-5 ans |
| • Matériel de transport | 3-5 ans |
| • Mobilier et agencements | 3-10 ans |
| • Aménagements de locaux loués | 5-15 ans |
| • Immeubles | 50 ans |

La valeur résiduelle et les durées d'utilité des actifs sont examinées et éventuellement ajustées à chaque date de clôture.

Les plus ou moins-values de cession sont déterminées en comparant le prix de cession à la valeur comptable.

18. Dépréciation d'immobilisations corporelles

À chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances l'imposent, les immobilisations corporelles sont examinées afin d'établir s'il existe des indications de dépréciation. Si de telles indications sont avérées, ces actifs seront soumis à un test de dépréciation. Si les actifs sont dépréciés, leur valeur comptable est diminuée du montant de la dépréciation et celle-ci est comptabilisée au compte de résultat de l'exercice au cours duquel elle intervient. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur une immobilisation corporelle peut faire l'objet d'une reprise lorsqu'un changement de circonstances entraîne une variation de l'estimation du montant récupérable pour cette immobilisation corporelle. La valeur comptable des immobilisations corporelles n'est augmentée que jusqu'à concurrence du montant qu'elle aurait eu si la perte de valeur initiale n'avait pas été comptabilisée.

19. Contrats de location-financement et contrats de location simple

Lorsque le Groupe est le bailleur

Contrats de location-financement

Lorsque le Groupe détient des actifs soumis à un contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements à recevoir au titre de la location est comptabilisée comme une créance. La différence entre la créance brute et la valeur actualisée de la créance est comptabilisée en tant que produit financier non acquis. Les revenus locatifs sont comptabilisés en créances d'intérêts sur la durée du contrat de location selon la méthode de l'investissement net (avant impôt), qui traduit un taux de rentabilité périodique constant.

Contrats de location simple

Les actifs acquis en vue de leur utilisation par des clients dans le cadre de contrats de location simple, y compris les coûts directs initiaux encourus par le bailleur lors de la négociation d'un contrat de location simple, sont incorporés à l'actif dans la catégorie adéquate des immobilisations corporelles. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire de manière à amortir la valeur de l'actif diminuée de sa valeur résiduelle attendue sur une période similaire à celle adoptée pour d'autres actifs de ce type.

Les produits de location simple et les coûts initiaux directs sont alors comptabilisés en autres produits opérationnels de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Lorsque le Groupe est le locataire

Le Groupe a conclu des contrats de location simple. Le montant total des paiements effectués au titre des contrats de location simple sont imputés au compte de résultat en charges d'exploitation de manière linéaire sur la durée du contrat.

20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes ayant une échéance maximale de trois mois, y compris la trésorerie et les soldes détenus auprès de banques centrales, les certificats de dépôt, les prêts et créances sur établissements de crédit ainsi que les placements de trésorerie à court terme (durée de placement recommandée inférieure à 3 mois) ayant pour caractéristiques un niveau de liquidité élevé (cession possible de façon journalière ou au minimum hebdomadaire) et un risque faible de changement de valeur (régularité de la performance et indice de volatilité inférieur à 0,5). S'agissant principalement de SICAV et de fonds communs de placement monétaires classés dans la catégorie des OPCVM monétaires en euros définie par les autorités de régulation, ces derniers remplissent les conditions énumérées ci-avant.

À la clôture, ces équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur avec une contrepartie en résultat.

21. Retraites

Le Groupe a mis en place plusieurs régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, financés ou non, soit à cotisations définies, soit à prestations définies. Pour les régimes à cotisations définies, les cotisations dues au titre de la période comptable sont comptabilisées au compte de résultat.

Les régimes de retraite à prestations définies sont comptabilisés conformément à la norme *IAS 19 Avantages au personnel*. Le montant comptabilisé au bilan au titre de régimes à prestations définies est la différence éventuelle entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime. Des actuaires indépendants calculent l'obligation au titre des prestations définies selon

la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle des obligations est déterminée en actualisant les sorties de trésorerie futures estimées sur la base des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans les devises dans lesquelles les avantages seront payés et qui ont une durée restant à courir proche de la maturité du passif comptabilisé au titre des retraites.

22. Fiscalité

L'impôt sur les bénéfices et les impôts différés sont comptabilisés dans l'état du Résultat global, sauf s'ils sont liés à des éléments comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés sont calculés suivant la méthode du report variable, en ne considérant que les différences temporelles entre les bases taxables des actifs et passifs et leur valeur comptable. L'impôt différé est déterminé sur la base des taux d'impôt et des lois dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les principales différences temporelles apparaissent à la suite de décalages dans la répartition des bénéfices, d'amortissement d'immobilisations corporelles, de réévaluation de certains instruments financiers, y compris des dérivés, de provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et de déficits fiscaux reportables.

Les actifs d'impôts différés, y compris les déficits fiscaux reportables, ne sont comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel ils pourront s'imputer.

Il n'est pas comptabilisé de passifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles taxables se rapportant aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, lorsque le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

23. Dividendes

Les dividendes versés sur actions ordinaires sont comptabilisés en capitaux propres au cours de l'exercice pendant lequel ils sont votés par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée générale ou bien, dans le cas d'acomptes sur dividendes, lorsque ceux-ci sont votés.

24. Activités fiduciaires

Le Groupe intervient à titre de dépositaire et à d'autres titres fiduciaires qui aboutissent à la détention ou au placement d'actifs au nom de clients. Ces actifs, ainsi que les produits qui en découlent, sont exclus des présents états financiers, puisqu'il ne s'agit pas d'actifs ou de produits du Groupe.

25. Provisions et passifs éventuels

Des provisions ne sont comptabilisées que lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé. En outre, il doit être probable qu'un transfert d'avantages économiques soit requis pour éteindre l'obligation, et il doit être possible d'établir une estimation fiable du montant de l'obligation.

Le Groupe comptabilise des provisions sur des contrats déficitaires lorsque les avantages attendus d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables à engager pour satisfaire aux obligations contractuelles.

Les passifs éventuels sont, soit des obligations éventuelles résultant d'événements passés dont l'existence sera confirmée par un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle du Groupe, soit des obligations présentes qui ne sont pas comptabilisées parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou parce que le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable. Les passifs éventuels significatifs sont présentés en annexe, sauf si la probabilité d'un transfert d'avantages économiques est faible.

26. Matières premières

Lorsque des stocks d'argent-métal et d'or sont essentiellement acquis en vue de leur vente dans un avenir proche et de dégager un bénéfice sur les fluctuations de prix ou de la marge du courtier arbitragiste, ils sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de cession. Les variations de juste valeur de ces stocks sont comptabilisées au compte de résultat. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif pour les matières premières concernées, elles sont évaluées au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

27. Actifs non courants destinés à être cédés

Les actifs non courants destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable, que les actifs ou le Groupe destinés à être cédés sont disponibles en vue d'une vente immédiate dans leur état actuel et que la Direction s'est engagée à la vente. La vente devrait être considérée comme conclue sur le plan comptable dans un délai d'un an à compter de la date de la classification.

Immédiatement avant la classification initiale en tant qu'actifs non courants destinés à être cédés, la valeur comptable des actifs et des passifs est évaluée conformément à la norme applicable. Après la classification en tant qu'actif détenu en vue de la vente, l'actif doit être évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente si celle-ci est inférieure. Une dépréciation est comptabilisée en résultat pour toute diminution initiale ou ultérieure de la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de cession. Tout profit au titre d'une augmentation ultérieure de la juste valeur diminuée des coûts de cession est comptabilisé au compte de résultat dans la mesure où il n'exède pas le cumul des dépréciations antérieurement comptabilisées.

IV. Gestion des risques associés aux instruments financiers

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère sont présentés ci-après :

A. Gouvernance

Afin de faciliter la gestion des risques du groupe Paris Orléans et de ses principales filiales, les dirigeants s'appuient sur des fonctions et des responsabilités exercées par l'intermédiaire de différents comités, dont certains sont au niveau du Groupe, d'autres au niveau des filiales opérationnelles.

Comités Groupe :

- Comité d'audit Groupe (participation des membres du Comité d'audit de Paris Orléans dans les Comités d'audit des sous-groupes)
- Comité des risques Groupe (*Group Risk Committee*)
- Comité conformité Groupe (*Group Compliance Committee*)

La composition de ces divers comités est revue régulièrement.

La gestion des risques est coordonnée directement au niveau de Paris Orléans, aidé par les filières risques des filiales les plus importantes.

Ces Comités s'assurent de la conformité du Groupe avec l'ensemble des lois et règlements applicables aux activités.

La responsabilité de la surveillance des risques repose sur les activités des différents comités, qui approuvent les politiques, définissent les limites internes, contrôlent les exceptions et font des recommandations en matière de risques de marché, de crédit, de liquidité et de risque opérationnel.

Les risques du Groupe peuvent être classés de la manière suivante :

Le risque de crédit naît à l'occasion du défaut de contreparties ou de clients au moment de faire face à leurs obligations.

Le risque est géré et contrôlé au travers de procédures de documentation des prêts consentis, de politique d'octroi de crédit et de la surveillance et la revue des procédures d'une manière indépendante des directions opérationnelles.

Le risque de marché naît des changements dans la valeur de marché des actifs et des passifs. Les instruments financiers, comprenant des instruments dérivés, sont utilisés pour proposer à la clientèle des solutions permettant d'atteindre leurs objectifs commerciaux. Les instruments financiers sont aussi utilisés pour gérer l'exposition du Groupe aux risques de marché nés de l'évolution des taux de change, des taux d'intérêts et des niveaux de volatilité. Le risque de marché lié aux activités de portefeuille de transaction fait l'objet de limites internes, et est évalué et contrôlé de manière indépendante du personnel des salles de marché.

Le risque de liquidité est généré par les activités bancaires, notamment celles liées au financement de crédit. La liquidité se mesure en classant les actifs et passifs en fonction de leur date d'échéance, et en comparant pour chaque période le solde net.

Le risque opérationnel, qui est inhérent à toute activité commerciale, est le risque de perte engendré par un défaut en matière de contrôle interne, de processus opérationnels ou des systèmes d'information ou bien par un événement extérieur. La clé de voûte de la gestion du risque opérationnel est le maintien d'un système de contrôle interne fort.

Des audits indépendants et externes sont effectués selon un rythme annuel au niveau des filiales opérationnelles. Ces derniers sont renforcés par des missions effectuées par l'audit interne de RCH et donnent lieu à des rapports transmis aux comités d'audit des sociétés concernées et au Comité d'audit conjoint RCH / PO.

L'utilisation d'instruments financiers est fondamentale pour l'activité de banque et de trésorerie du Groupe. Le Groupe propose une gamme de produits de prêts à ses clients et refinance ses activités au moyen de dépôts de la clientèle, par l'émission de titres de créances négociables et par d'autres emprunts.

Le Groupe investit dans des titres de dettes dans le but de dégager une marge d'intérêt sur son coût de refinancement et de

constituer un portefeuille d'actifs mobilisables pour l'aider dans sa gestion du risque de liquidité et pour la couverture de ses flux de trésorerie futurs. Il utilise des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de la clientèle, pour compte propre dans le cadre d'un portefeuille de transaction et pour gérer son exposition au risque de taux et au risque de change. Une information détaillée sur les instruments financiers dérivés et les stratégies de couverture du Groupe est présentée en notes 1 et 2.

Les principaux risques naissant des activités du Groupe dans lesquelles des instruments financiers sont utilisés sont les suivants :

- risque de crédit ;
- risque de marché ;
- risque de liquidité.

B. Risque de crédit

Le risque de crédit naît de l'exposition du Groupe au défaut d'une contrepartie du fait de ses activités de prêts à la clientèle, de la gestion de portefeuilles de transaction et d'opérations sur le portefeuille titres.

Les limites relatives au risque de crédit sont données, soit par le Directoire de Paris Orléans pour les activités de capital investissement, soit par le *Group Management Committee* de RCH ou le Comité de crédit de NM Rothschild & Sons Limited («NMR»), filiale bancaire la plus importante du Groupe et dans une moindre mesure par le Comité de crédit de la filiale en Suisse («RBZ») et de la filiale française («RCB»). Des limites au risque de crédit sont instaurées, le cas échéant, par client ou contrepartie, par secteur économique et par pays.

L'exposition au risque de crédit est gérée par une analyse détaillée de la solvabilité du client ou de la contrepartie préalablement à toute exposition et par la surveillance continue, par la suite, de cette solvabilité. Une partie significative des expositions nées des prêts accordés par le Groupe est minorée par la garantie obtenue sur des biens immobiliers ou d'autres actifs. Le Groupe surveille la valeur des sûretés obtenues. Le Groupe utilise aussi des accords de netting avec les contreparties pour réduire son exposition au risque de crédit. Pour ce qui est de la surveillance de l'exposition née des prêts et des titres de dette, l'évaluation prend en compte l'encours nominal auquel viennent s'ajouter les intérêts courus. L'évaluation du risque de crédit sur instruments dérivés est effectuée en prenant la valeur de remplacement actuelle de l'instrument à laquelle est ajoutée, le cas échéant, une provision pour couvrir un changement potentiel de la valeur de remplacement.

Le Directoire de Paris Orléans, les Comités de crédit de NMR, de RBZ et de RCB revoient l'exposition sur les prêts et titres de dettes selon un rythme trimestriel et ont adopté la classification suivante :

| | |
|--|---|
| Catégorie 1 | Les expositions pour lesquelles le paiement du principal et des intérêts n'est pas remis en question et qui ne font pas partie des catégories 2 à 5. Ces expositions sont conformes aux engagements contractuels initiaux. |
| Catégorie 2 | Les expositions pour lesquelles le paiement du principal et des intérêts n'est pas remis en question mais qui nécessitent une surveillance particulière de la situation financière du débiteur (ex. difficultés commerciales rencontrées par le client sur son marché, perte d'avantages compétitifs, changements réglementaires ou de l'avantage concurrentiel du client, conséquences d'une variation des cours des devises ou d'un autre facteur). |
| Catégorie 3 | Les expositions pour lesquelles une détérioration de la situation financière du client est avérée. La situation du client nécessite une surveillance particulière de la part des chargés d'affaires bien que le risque de défaut ne soit pas considéré comme étant à provisionner. |
| dont actifs financiers en souffrance mais non dépréciés | <i>Un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Les actifs financiers en souffrance mais non dépréciés sont les expositions sur lesquelles le risque n'est pas considéré comme étant à provisionner malgré un défaut de paiement observé au regard des obligations contractuelles.</i> |
| Catégorie 4 | Les expositions pour lesquelles une dépréciation doit être comptabilisée sur une partie du prêt (sauf si la valeur de la sûreté est supérieure au montant de la créance), le recouvrement de tout ou partie de la créance est attendu. |
| Catégorie 5 | Les expositions pour lesquelles une dépréciation doit être comptabilisée sur la totalité du prêt, le non-recouvrement d'une partie significative de la créance est attendu. |

Les autres entités du Groupe ventilent leur exposition au risque de contrepartie en utilisant ces catégories dans leurs rapports pour le compte du Groupe.

Les actifs financiers disponibles à la vente – titres à revenus fixes incluent la valorisation des dérivés incorporés à des CDOs (*Collateralised Debt Obligations*) qui sont comptabilisés comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat. À titre

indicatif, la valorisation de ces instruments au 31 mars 2011 était de 14m€.

Les tableaux suivants détaillent l'exposition maximale au risque de crédit au 31 mars 2011 et au 31 mars 2010 des actifs financiers comportant un risque de crédit significatif, hors prise en compte des contre-garanties reçues.

| <i>Chiffres en k€</i> | Catégorie 1 | Catégorie 2 | Catégorie 3 ⁽¹⁾ | Catégorie 4 | Catégorie 5 | Dépréciations | 31/03/2011 |
|--|------------------|----------------|----------------------------|----------------|---------------|------------------|------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat (investissements en actions exclus) | 123 318 | - | 2 700 | - | - | - | 126 018 |
| Instruments dérivés de couverture | 16 630 | - | - | - | - | - | 16 630 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2 696 000 | - | - | - | - | - | 2 696 000 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 365 949 | 137 552 | 188 257 | 126 515 | 16 164 | (114 668) | 1 719 769 |
| Actifs financiers disponibles à la vente Titres à revenus fixes | 1 103 267 | 3 476 | 22 413 | 124 639 | 23 270 | (104 235) | 1 172 830 |
| Autres actifs financiers | 295 429 | 617 | 8 773 | 5 123 | 9 129 | (10 807) | 308 264 |
| Sous-total actifs | 5 600 593 | 141 645 | 222 143 | 256 277 | 48 563 | (229 710) | 6 039 511 |
| Engagements et garanties | 234 156 | 44 809 | 16 310 | 574 | - | - | 295 849 |
| TOTAL | 5 834 749 | 186 454 | 238 453 | 256 851 | 48 563 | (229 710) | 6 335 360 |

(1) Les actifs en souffrance mais non dépréciés s'élevaient à 59 350k€ au 31 mars 2011. La maturité de ces actifs est présentée de façon détaillée ci-après.

| <i>Chiffres en k€</i> | Catégorie 1 | Catégorie 2 | Catégorie 3 ⁽²⁾ | Catégorie 4 | Catégorie 5 | Dépréciations | 31/03/2010 |
|--|------------------|----------------|----------------------------|----------------|---------------|------------------|------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat (investissements en actions exclus) | 44 188 | - | 129 | - | - | - | 44 317 |
| Instruments dérivés de couverture | 14 922 | - | - | - | - | - | 14 922 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 1 574 677 | - | - | - | - | - | 1 574 677 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 383 317 | 164 319 | 217 582 | 119 672 | 36 392 | (134 550) | 1 786 732 |
| Actifs financiers disponibles à la vente Titres à revenus fixes | 1 564 719 | 34 129 | 22 491 | 129 344 | 14 123 | (99 497) | 1 665 309 |
| Autres actifs financiers | 154 627 | 1 147 | 19 795 | 4 035 | 5 320 | (7 516) | 177 408 |
| Sous-total actifs | 4 736 450 | 199 595 | 259 997 | 253 051 | 55 835 | (241 563) | 5 263 365 |
| Engagements et garanties | 266 991 | 4 332 | 11 682 | 1 680 | - | - | 284 685 |
| TOTAL | 5 003 441 | 203 927 | 271 679 | 254 731 | 55 835 | (241 563) | 5 548 050 |

(2) Les actifs en souffrance mais non dépréciés s'élevaient à 75 851k€ au 31 mars 2010. La maturité de ces actifs est présentée de façon détaillée ci-après.

1. Actifs en souffrance mais non dépréciés

Le tableau suivant détaille les actifs en souffrance mais non dépréciés en fonction de leur date d'exigibilité :

| Chiffres en k€ | 31/03/2011 | | | | | 31/03/2010 | | | | |
|--|----------------------------------|-------------------|---------------------|---------------|---------------|----------------------------------|-------------------|---------------------|--------------|---------------|
| | En souffrance mais non dépréciés | | | | | En souffrance mais non dépréciés | | | | |
| | Moins de 90 jours | De 90 à 180 jours | De 180 jours à 1 an | Plus d'un an | TOTAL | Moins de 90 jours | De 90 à 180 jours | De 180 jours à 1 an | Plus d'un an | TOTAL |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Prêts et créances sur la clientèle | 15 856 | 585 | 4 444 | 29 691 | 50 576 | 15 956 | 1 566 | 38 534 | - | 56 056 |
| Autres actifs financiers | - | 5 564 | 1 300 | 1 910 | 8 774 | 52 | 10 290 | 4 455 | 4 998 | 19 795 |
| TOTAL | 15 856 | 6 149 | 5 744 | 31 601 | 59 350 | 16 008 | 11 856 | 42 989 | 4 998 | 75 851 |

Le tableau suivant présente la valeur nette comptable des actifs financiers qui auraient été classés en créances impayées ou dépréciés si les termes de l'emprunt ou du titre de dette n'avaient pas été renégociés au cours de l'exercice :

| Chiffres en k€ | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|-----------------------------------|----------------|----------------|
| Prêts et avances sur la clientèle | 126 202 | 121 842 |
| Titres de dettes | - | - |
| TOTAL | 126 202 | 121 842 |

2. Sûretés

Le Groupe détient des sûretés en garantie des prêts et avances consentis et des titres de dettes détenus. Les évaluations à la juste valeur de ces garanties sont faites au moment de l'emprunt et sont revues lorsque le prêt fait l'objet d'un test de dépréciation individuel.

Les sûretés peuvent prendre des formes différentes.

Le tableau suivant donne une estimation de la juste valeur des sûretés détenues par le Groupe en garantie des prêts à la clientèle dépréciés individuellement ou en souffrance mais non dépréciés.

| Chiffres en k€ | 31/03/2011 | | 31/03/2010 | |
|---------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| | En souffrance mais non dépréciés | Dépréciations individuelles | En souffrance mais non dépréciés | Dépréciations individuelles |
| Sûretés réelles | 35 633 | 44 840 | 13 280 | 34 809 |
| Sûretés financières | 15 813 | 19 382 | 43 591 | 7 508 |
| TOTAL | 51 446 | 64 222 | 56 871 | 42 317 |
| Juste valeur des prêts à la clientèle | 50 576 | 71 633 | 56 056 | 70 076 |

Les crédits immobiliers sont garantis par une hypothèque sur le bien immobilier (79 % des prêts immobiliers possèdent une hypothèque de premier rang, 80 % au 31 mars 2010) et peuvent se voir également allouer d'autres sûretés ou garanties. Toutes les créances immobilières sont évaluées à l'origine et sont susceptibles d'être réévaluées périodiquement durant la vie du prêt.

Les expositions nées des LBO sont garanties par des sûretés réelles et personnelles sur l'emprunteur. La valeur de ces sûretés varie dans le temps et dépend du type d'actif donné en garantie, de la juridiction de l'emprunteur et de la faculté pour l'emprunteur de disposer de la société comme de ses biens propres.

Les créances dans le secteur des ressources naturelles sont quasiment toutes garanties. Les sûretés peuvent prendre la forme de titres de créances convertibles, d'hypothèques ou de garanties sur les flux de trésorerie générés sur le financement de matière premières.

L'exposition sur le financement de biens d'équipement est garantie par des actifs qui peuvent être des créances clients, des immobilisations corporelles, des stocks ou des biens immobiliers.

3. Analyse du risque de crédit

Le Groupe suit son exposition au risque de crédit par zone géographique et par secteur d'activité. Les tableaux suivants présentent une ventilation de l'exposition au risque de crédit au 31 mars 2011 et au 31 mars 2010.

a) Risque de crédit par zone géographique

La zone géographique se rapportant aux prêts et créances est celle de l'emprunteur. La zone géographique des titres de dette est celle de l'émetteur du titre.

| <i>Chiffres en k€</i> | France | Royaume-Uni et Îles Anglo-normandes | Suisse | Reste de l'Europe | Amérique | Australie et Asie | Autre | 31/03/2011 |
|--|------------------|-------------------------------------|----------------|-------------------|----------------|-------------------|----------------|------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat (investissements en actions exclus) | 16 171 | 40 473 | 39 478 | 1 742 | 28 154 | - | - | 126 018 |
| Instruments dérivés de couverture | 1 270 | 10 422 | - | 4 938 | - | - | - | 16 630 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 763 152 | 422 720 | 337 256 | 836 404 | 264 438 | 59 822 | 12 208 | 2 696 000 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 132 764 | 924 176 | 33 952 | 372 799 | 212 709 | 38 673 | 4 696 | 1 719 769 |
| Actifs financiers disponibles à la vente - Titres à revenus fixes | 163 364 | 418 784 | 297 357 | 221 793 | 54 969 | 8 036 | 8 527 | 1 172 830 |
| Autres actifs financiers | 120 840 | 65 412 | 16 465 | 46 485 | 32 656 | 16 035 | 10 371 | 308 264 |
| Sous-total actifs | 1 197 561 | 1 881 987 | 724 508 | 1 484 161 | 592 926 | 122 566 | 35 800 | 6 039 511 |
| Engagements et garanties | 83 247 | 16 585 | 5 654 | 103 301 | 1 889 | 4 849 | 80 324 | 295 849 |
| TOTAL | 1 280 808 | 1 898 572 | 730 162 | 1 587 462 | 594 815 | 127 415 | 116 124 | 6 335 360 |

| <i>Chiffres en k€</i> | France | Royaume-Uni et Îles Anglo-normandes | Suisse | Reste de l'Europe | Amérique | Australie et Asie | Autre | 31/03/2010 |
|--|----------------|-------------------------------------|----------------|-------------------|----------------|-------------------|---------------|------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat (investissements en actions exclus) | 1 580 | 6 780 | 33 665 | 2 265 | 27 | - | - | 44 317 |
| Instruments dérivés de couverture | 1 831 | 6 829 | - | 6 262 | - | - | - | 14 922 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 122 549 | 388 984 | 139 782 | 644 741 | 234 602 | 28 918 | 15 101 | 1 574 677 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 93 632 | 938 507 | 250 994 | 336 471 | 145 597 | 14 765 | 6 766 | 1 786 732 |
| Actifs financiers disponibles à la vente - Titres à revenus fixes | 181 784 | 385 561 | 421 618 | 469 403 | 171 261 | 35 682 | - | 1 665 309 |
| Autres actifs financiers | 18 860 | 42 431 | 18 184 | 43 329 | 27 773 | 20 929 | 5 902 | 177 408 |
| Sous-total actifs | 420 236 | 1 769 092 | 864 243 | 1 502 471 | 579 260 | 100 294 | 27 769 | 5 263 365 |
| Engagements et garanties | 95 094 | 39 634 | 49 655 | 79 556 | 15 246 | 4 085 | 1 415 | 284 685 |
| TOTAL | 515 330 | 1 808 726 | 913 898 | 1 582 027 | 594 506 | 104 379 | 29 184 | 5 548 050 |

b) Risque de crédit par secteur d'activité

L'analyse des secteurs d'activité est basée sur la classification *Global Industry Classification Standards* (GICS).

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|-----------------------|------------------|------------------|
| Financier | 2 968 887 | 2 579 781 |
| Gouvernement | 1 245 886 | 691 064 |
| Immobilier | 614 060 | 633 991 |
| Personnes privées | 511 605 | 511 752 |
| Industrie | 227 949 | 255 482 |
| Produits manufacturés | 178 430 | 209 838 |
| Matériaux | 123 539 | 184 337 |
| Télécommunications | 97 911 | 122 193 |
| Produits de base | 56 007 | 86 734 |
| Services | 62 889 | 77 417 |
| Énergie | 23 100 | 52 578 |
| Santé | 22 975 | 21 204 |
| Divers | 202 122 | 121 679 |
| TOTAL | 6 335 360 | 5 548 050 |

La ligne « Gouvernement » est principalement composée d'émissions obligataires souscrites auprès des gouvernements britannique, suisse et français.

Les expositions des secteurs financier et immobilier peuvent être analysées comme suit :

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|--|------------------|------------------|
| Secteur financier | | |
| Créances interbancaires à court terme | 2 071 961 | 1 656 601 |
| Titres de créances négociables - portefeuille de placement | 357 732 | 624 839 |
| Liquidités/prêts adossés à des investissements | 152 420 | 44 371 |
| Créances envers des sociétés financières | 25 970 | 25 611 |
| Autres titres négociables | - | 1 918 |
| Divers | 360 804 | 226 441 |
| TOTAL SECTEUR FINANCIER | 2 968 887 | 2 579 781 |

Les créances interbancaires à court terme et les titres de créance négociables sont détenus à des fins de gestion de trésorerie.

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Secteur immobilier | | |
| Prêts seniors | 479 232 | 499 307 |
| Mezzanine | 117 422 | 110 893 |
| Autres | 17 406 | 23 791 |
| TOTAL SECTEUR IMMOBILIER | 614 060 | 633 991 |

Les risques relatifs à l'immobilier sont couverts par des flux générés par des locataires, largement diversifiés selon leur secteur d'activité d'origine. Ces risques sont ventilés sur les principaux types de biens immobiliers et concernent en grande majorité des actifs situés au Royaume-Uni.

C. Risques de marché

Les risques de marché naissent des positions prises par le Groupe sur les taux d'intérêt, les devises et sur les marchés actions et se composent du risque de taux d'intérêt, du risque de change et du risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres.

Durant l'exercice, l'exposition au risque de marché est restée faible en proportion des fonds propres car les activités de *trading* sont ciblées sur la gestion pour compte de tiers plutôt que sur la prise de positions pour compte propre.

Des limites internes d'exposition au risque de marché ont été instaurées par le Comité exécutif de NMR, filiale bancaire la plus importante du Groupe, utilisant la méthode de la « *Value-at-risk* » décrite ci-dessous.

1. *Value-at-risk*

La *Value-at-risk* est la mesure des pertes éventuelles qui seraient encourues sur les positions en risque du fait des variations des taux d'intérêt et des prix de marché sur une période spécifique et en fonction d'un intervalle de confiance spécifique.

Le risque de marché associé aux opérations de trésorerie découle des positions de taux d'intérêt et de change. Les contrats de change et de taux d'intérêt sont utilisés à des fins spéculatives et de couverture. Le risque est évalué quotidiennement en utilisant une approche basée sur des calculs de sensibilité qui déterminent l'effet des changements des prix de marché sur les positions et qui incluent le risque de change, le risque de taux d'intérêt et la volatilité.

Le contrôle des limites sur les risques de marché et la détermination des profits réalisés sur les activités de trading sont exercés en dehors des salles des marchés. Bien que la *Value-at-risk* soit l'élément central du contrôle et de la communication sur les risques de marché, celle-ci est complétée par d'autres mesures et d'autres contrôles. Ceux-ci incluent des scénarios de « *stress testing* » qui évaluent les pertes qui seraient encourues en cas de forte volatilité et en l'absence de liquidité des marchés. Les chiffres clés relatifs au calcul de la *Value-at-risk* sont présentés ci-dessous.

Les changements dans les variables de marché et leur corrélation sont calculés de manière hebdomadaire, ou plus fréquemment en cas de marchés volatils, en utilisant le standard de 99 % de probabilité sur une période de 10 jours pour tous les risques, excepté pour les positions de change pour lesquelles est utilisé un pourcentage de probabilité de 99 % sur une période d'une journée.

Les chiffres ci-dessous concernant le risque de marché sont calculés à partir de données hebdomadaires et fournies par NMR et RBI, seules entités du Groupe à utiliser la méthodologie de la *Value-at-Risk* dans leur reporting.

NMR

| Chiffres en k€ | Sur les 12 derniers mois jusqu'au 31 mars 2011 | | | Sur les 12 derniers mois jusqu'au 31 mars 2010 | | |
|--------------------------|--|------------|--------------|--|------------|--------------|
| | Moyenne | Bas | Haut | Moyenne | Bas | Haut |
| Risque de taux d'intérêt | 580 | 310 | 1 099 | 1 008 | 402 | 1 878 |
| Risque de change | 20 | 2 | 89 | 21 | 2 | 73 |
| VALUE-AT-RISK | 600 | 312 | 1 188 | 1 029 | 404 | 1 951 |

RBI

| Chiffres en k€ | Sur les 12 derniers mois jusqu'au 31 mars 2011 | | | Sur les 12 derniers mois jusqu'au 31 mars 2010 | | |
|--------------------------|--|-----------|------------|--|-----------|------------|
| | Moyenne | Bas | Haut | Moyenne | Bas | Haut |
| Risque de taux d'intérêt | 191 | 43 | 717 | 303 | 97 | 732 |
| Risque de change | - | - | - | - | - | - |
| VALUE-AT-RISK | 191 | 43 | 717 | 303 | 97 | 732 |

L'hypothèse principale utilisée dans les calculs de risques est que les paramètres de marché sont distribués selon une loi normale. Il est généralement admis dans les calculs de *Value-at-risk* que les hypothèses de taux d'intérêt et de volatilité sont fragiles. C'est pour cela qu'un fort taux de probabilité est utilisé sur une longue période.

2. Risques de prix attachés aux instruments de capitaux propres

Le Groupe est exposé à ce risque par la détention d'investissements en actions et d'options sur actions. Chacune de ces positions est approuvée par la Direction et est surveillée sur une base individuelle.

Si le prix de tous les titres de capitaux propres dont dépendent ces instruments baissait de 5 %, l'incidence au niveau du compte de résultat serait une charge après impôt de 0,7m€ (0,9m€ au 31 mars 2010) et une diminution des capitaux propres de 23,5m€ (27,8m€ au 31 mars 2010).

Par ailleurs, par contagion, le Groupe est soumis aux risques affectant les sociétés dans lesquelles il investit.

Le tableau suivant détaille le risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres du Groupe par zone géographique :

| <i>Chiffres en k€</i> | France | Royaume Uni et Îles Anglo- normandes | Suisse | Reste de l'Europe | Amérique | Australie et Asie | Autre | 31/03/2011 |
|---------------------------------------|---------|---|---------|----------------------|----------|----------------------|--------|------------|
| Instruments de capitaux propres | 310 999 | 12 886 | 165 459 | 43 318 | 34 351 | 35 882 | 21 277 | 624 172 |
| Options et autres dérivés sur actions | 6 480 | - | - | - | - | - | - | 6 480 |

| <i>Chiffres en k€</i> | France | Royaume Uni et Îles Anglo- normandes | Suisse | Reste de l'Europe | Amérique | Australie et Asie | Autre | 31/03/2010 |
|---------------------------------------|---------|---|---------|----------------------|----------|----------------------|--------|------------|
| Instruments de capitaux propres | 121 787 | 10 775 | 140 074 | 74 807 | 29 859 | 25 065 | 33 306 | 435 673 |
| Options et autres dérivés sur actions | (240) | - | - | - | - | - | - | (240) |

3. Risque de taux de change

Le Groupe est exposé aux fluctuations des devises sur ses positions financières et ses flux de trésorerie. Le tableau suivant reprend l'exposition au risque de change au 31 mars 2011, évaluée par référence à la valeur nette comptable des actifs et des passifs en devises autres que ceux libellés dans la monnaie fonctionnelle d'une filiale après prise en compte des positions sur instruments financiers dérivés.

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 | | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|-----------------------|------------|------------|---------|------------|------------|
| USD | 55 455 | 36 021 | € / USD | 1,4200 | 1,3513 |
| Euro | 8 858 | 5 808 | € / GBP | 0,8841 | 0,8909 |
| GBP | 26 384 | 21 140 | € / CHF | 1,3000 | 1,4231 |
| CHF | (320) | (3 098) | € / AUD | 1,3710 | 1,4748 |
| AUD | 13 273 | 749 | | | |
| Autres | 11 389 | 11 050 | | | |

Si le cours de l'euro venait à s'apprécier de 5 % par rapport à ces devises, l'incidence au niveau du compte de résultat serait une charge de 0,44m€ (0,04m€ en 2010).

4. Risque de taux d'intérêt

Le tableau suivant donne l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt. Il montre, pour chaque devise, l'impact sur la juste valeur des actifs et passifs portant intérêts et des dérivés de taux d'intérêt, d'une variation des taux d'intérêt de plus ou moins 100 points de base. Ce tableau inclut tous les risques de taux d'intérêt ayant pour origine les instruments financiers y compris pour les activités bancaires et de trésorerie du Groupe. Le Groupe a émis également 125m£, 200m\$ et 150m€ de dettes subordonnées à durée indéterminée pour lesquelles il n'existe aucune obligation de remboursement ou de paiement d'intérêts.

Ces dettes sont considérées comme des capitaux propres et sont comprises dans les participations ne donnant pas le contrôle dans les comptes du Groupe et à ce titre n'ont pas été incluses dans le tableau ci-après.

| Chiffres en k€ | 31/03/2011 | | 31/03/2010 | |
|----------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| | +100 bps | -100 bps | +100 bps | -100 bps |
| USD | 286 | (290) | (257) | 264 |
| Euro | 1 500 | (1 498) | (404) | 434 |
| GBP | (3 635) | 3 683 | (1 491) | 1 498 |
| CHF | (1 848) | 1 902 | (1 734) | 1 810 |
| Autres | (5) | 6 | (22) | (29) |
| TOTAL | (3 702) | 3 803 | (3 908) | 3 977 |

D. Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est d'une importance fondamentale pour les filiales opérationnelles du Groupe afin de s'assurer qu'elles peuvent s'acquitter de leur passif exigible. La liquidité de chacune des quatre principales filiales bancaires est gérée de façon séparée. Les modalités de gestion sont résumées ci-dessous.

1. NM Rothschild & Sons Limited (« NMR »)

Depuis octobre 2010, NMR a adapté sa politique de surveillance du risque de liquidité afin de se conformer à la nouvelle réglementation en matière de liquidité émise par la FSA, autorité de tutelle anglaise.

Dorénavant, le risque de liquidité de NMR est mesuré à travers un ratio de couverture de la liquidité minimal (« LCR », *Liquidity Coverage Ratio*). Le ratio de couverture de la liquidité mesure les actifs liquides disponibles dans des conditions de crise de liquidité aigüe rapportés aux flux de trésorerie nets. Seuls les actifs de très haute qualité sont éligibles au stock d'actifs liquides pour le calcul du ratio de liquidité.

La politique de NMR impose désormais de maintenir le LCR à un niveau supérieur à 100 % sur un horizon d'un mois. Au 31 mars 2011, ce ratio s'établissait à 374 %.

Au 31 mars 2010, NMR calculait le ratio de liquidité sous la forme d'un besoin de liquidité à 1 mois rapporté au montant total des dépôts ajusté de certains paramètres comportementaux. La limite fixée par la FSA était de -5,0 % et le ratio de NMR s'établissait à 41,5 %. Ce ratio était calculé conformément aux préconisations de la FSA concernant la publication des impasses de liquidité.

2. Rothschild Bank International Limited (« RBI »)

La *Guernsey Financial Services Commission* (GFSC) a instauré une nouvelle réglementation en matière de liquidité. Les nouvelles dispositions, entrées en vigueur au 31 décembre 2010, fixent des limites de flux de trésorerie cumulés négatifs sur un horizon d'un mois après ajustements comportementaux standards (qui ne sont pas spécifiques aux institutions).

Au 31 mars 2011, le nouveau ratio réglementaire de RBI exprimé en pourcentage des dépôts totaux et établi sur un horizon de

Au 31 mars 2011, dans le cadre de l'activité de capital investissement en France, Paris Orléans et ses filiales ont contracté des emprunts à vue et à terme, dont 146,7m€ sont à taux variable et 23,0m€ à taux fixe et détiennent des titres à revenus fixes dont 25,0m€ sont à taux fixe et 127,3m€ à taux variable.

8 jours à 1 mois, était de 18,3 %. Ce nouveau ratio de liquidité est nettement supérieur à la limite des -5 % fixée par la GFSC. Pour l'exercice clos en mars 2010, le ratio, établi aux fins de déclarations réglementaires, était supérieur de 231 % à la limite imposée par les autorités de supervision locales.

3. Rothschild Bank Zurich (« RBZ »)

La politique de gestion de la liquidité a été approuvée en octobre 2009. Elle tient compte d'un ajustement comportemental des déposants, permettant le retrait de près d'un tiers des dépôts confiés par les déposants sur une période de 30 jours. Bien que le dispositif réglementaire admette des décalages significatifs dans un intervalle de 30 jours, RBZ a adopté une approche prudente en matière de liquidité.

Les limites fixées en interne imposent que soit affichée une liquidité cumulée positive sur tous les horizons (après ajustement comportemental). Cet ajustement comportemental s'accompagne de l'obligation pour RBZ de placer en liquidités et en actifs réalisables dans les 48 heures 20 % des dépôts à vue des clients.

Au 31 mars 2011, les actifs liquides représentaient 435 % des passifs exigibles tels que mesurés à des fins réglementaires (31 mars 2010 : 319 %), la limite réglementaire étant de 100 %.

4. Rothschild & Cie Banque (« RCB »)

Les liquidités de Rothschild & Cie Banque qui se composent des comptes de clients et d'OPCVM, ainsi que du résultat en formation de la banque, sont placées au jour le jour sur le marché monétaire.

Ces placements se font auprès de contreparties autorisées par le Comité de Trésorerie et d'Intermédiaires qui se réunit mensuellement.

Maturité contractuelle

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles pour l'ensemble des actifs et passifs financiers consolidés du Groupe.

| <i>Chiffres en k€</i> | A vue - < 1 mois | > 1 mois - < 3 mois | > 3 mois - < 1 an | > 1 an - < 2 ans | > 2 ans - < 5 ans | > 5 ans | A durée indéfinie | 31/03/2011 |
|---|---------------------|------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|----------------|----------------------|------------------|
| Caisses, Banques centrales | 968 302 | - | - | - | - | - | - | 968 302 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 106 473 | 53 223 | 5 264 | 95 | 1 188 | 88 557 | 12 782 | 267 582 |
| Instruments dérivés de couverture | 577 | 3 827 | 8 682 | 434 | 3 110 | - | - | 16 630 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 94 461 | 261 969 | 402 742 | 59 562 | 149 051 | 357 250 | 350 904 | 1 675 939 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2 632 108 | 38 592 | 10 936 | 5 448 | 6 468 | 1 984 | 464 | 2 696 000 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 394 368 | 111 651 | 499 235 | 184 003 | 399 520 | 130 992 | - | 1 719 769 |
| Autres actifs financiers | 226 808 | 31 092 | 41 583 | 779 | 180 | 317 | 7 504 | 308 263 |
| TOTAL ACTIFS | 4 423 097 | 500 354 | 968 442 | 250 321 | 559 517 | 579 100 | 371 654 | 7 652 486 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 6 129 | 54 573 | 10 713 | 10 457 | 10 503 | 1 340 | 35 | 93 750 |
| Instruments dérivés de couverture | 353 | 20 | 4 191 | 2 422 | 9 003 | 13 505 | - | 29 493 |
| Dettes envers les établissements de crédit et banques centrales | 158 546 | 45 735 | 40 812 | 5 090 | 124 787 | 125 437 | - | 500 407 |
| Dettes envers la clientèle | 3 277 783 | 146 674 | 839 904 | 13 511 | 482 195 | 9 120 | - | 4 769 187 |
| Dettes représentées par un titre | 78 | 1 919 | 352 564 | 170 000 | - | - | - | 524 561 |
| Dettes subordonnées | - | - | - | - | 27 507 | - | - | 27 507 |
| Autres passifs financiers | 149 825 | 18 924 | 4 407 | 530 | 4 326 | 2 162 | 13 636 | 193 810 |
| TOTAL PASSIFS | 3 593 204 | 267 845 | 1 252 591 | 202 010 | 658 321 | 151 563 | 13 671 | 6 138 716 |

Risque de liquidité – Actualisation des flux de trésorerie sur les passifs

Le tableau suivant donne les flux de trésorerie à décaisser par le Groupe (en incluant les versements d'intérêts futurs) pour le règlement de ses passifs financiers et engagements, selon leur échéance contractuelle à la date d'arrêt. Ce tableau ne reflète pas la situation de liquidité du Groupe.

Les engagements ont été pris avec une exigibilité la plus probable de tirage.

| <i>Chiffres en k€</i> | À vue - < 1 mois | > 1 mois - < 3 mois | > 3 mois - < 1 an | > 1 an - < 2 ans | > 2 ans - < 5 ans | > 5 ans | À durée indéfinie | 31/03/2011 |
|--|---------------------|------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|----------------|----------------------|------------------|
| Instruments dérivés de couverture | 353 | 20 | 4 191 | 2 422 | 9 003 | 13 505 | - | 29 494 |
| Dettes envers les établissements de crédit et banques centrales | 159 236 | 84 486 | 4 702 | 9 560 | 144 143 | 127 387 | - | 529 514 |
| Dettes envers la clientèle | 3 285 704 | 149 431 | 869 831 | 27 512 | 535 572 | 11 283 | - | 4 879 333 |
| Dettes représentées par un titre | 78 | 3 117 | 353 829 | 174 533 | - | - | - | 531 557 |
| Dettes subordonnées | - | - | 285 | 375 | 29 180 | - | - | 29 840 |
| Autres passifs financiers | 149 825 | 18 924 | 4 407 | 530 | 4 326 | 2 162 | 13 636 | 193 810 |
| Engagements | 33 580 | - | - | - | 38 529 | - | - | 72 109 |
| TOTAL PASSIFS Y COMPRIS ENGAGEMENTS | 3 628 776 | 255 978 | 1 237 245 | 214 932 | 760 753 | 154 337 | 13 636 | 6 265 657 |

E. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est le montant pour lequel cet actif pourrait être échangé, ou un passif pourrait être remboursé, dans le cadre d'une opération entre deux parties consentantes et disposant de toutes les informations requises, réalisée en respectant le principe de libre concurrence. La juste valeur d'un instrument financier est calculée de préférence à partir des cours et des taux cotés sur les marchés actifs (tels que les marchés organisés) sur lesquels cet instrument est négocié. Certains actifs et passifs financiers du Groupe ne se prêtent cependant pas forcément à cette approche. Leur juste valeur est alors estimée en utilisant la valeur actualisée ou toute autre technique d'évaluation, et des données reflétant les conditions de marché prévalant à la date de clôture de l'exercice. Certains actifs/passifs peuvent également être évalués en utilisant des cotations provenant de diverses sources. Lorsque le marché concerné est peu liquide, ces cotations peuvent différer des cours auxquels certaines transactions ont été réalisées.

Les techniques d'évaluation sont généralement utilisées dans le cas de transactions portant sur des dérivés de gré à gré, des actions et des obligations non cotées, et les actifs et passifs des portefeuilles de négociation. Le plus souvent, le Groupe utilise des techniques d'actualisation des *cash-flows* et des modèles d'évaluation d'options. Les valeurs obtenues dépendent fortement du modèle utilisé et des hypothèses retenues pour ce qui est notamment du montant et de la date de paiement des *cash-flows* futurs, des taux d'actualisation, du niveau de la volatilité et de la qualité de signature des émetteurs concernés le cas échéant.

Les méthodes adoptées pour déterminer la juste valeur de chaque actif ou passif financier sont résumées ci-dessous :

- Caisse et banques centrales, prêts et avances consentis aux banques et dépôts effectués par celles-ci. Ces actifs/passifs ayant une durée de vie courte, leur juste valeur est considérée comme équivalente à leur valeur nette comptable.

- Les instruments dérivés financiers et actifs financiers disponibles à la vente sont inscrits au bilan à leur juste valeur généralement déterminée en utilisant des prix de marché ou des valorisations communiquées par des tiers. Les titres de dettes ou les titres de capitaux propres non cotés pour lesquels il n'y a pas de prix observables sont valorisés par la méthode DCF (méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs) dont le taux d'actualisation a été ajusté de la marge de crédit applicable.
- Quelques titres de dettes se sont avérés difficiles à valoriser à cause du manque de liquidité de leur marché. La juste valeur de ces titres est alors basée à la fois sur des valorisations externes et sur des prix observés sur le marché des pensions livrées. Les transactions observées sur ces titres se sont faites à un prix de marché en dessous de leur valeur nominale sans qu'il ne soit toutefois nécessaire de les considérer comme devant être dépréciés durablement. Néanmoins, dès qu'un prix sur un marché actif coté est observable, il a été retenu comme la meilleure indication possible de la juste valeur à la date d'arrêt.
- Les prêts et créances sur la clientèle ont été revus et leurs valorisations et conditions de taux par échéance ont été comparées à des transactions similaires récentes. Dans le cas d'une différence significative de ces conditions ou de tout autre élément indiquant que la juste valeur de l'actif était significativement différente de sa valeur nette comptable, la juste valeur des prêts et créances a été ajustée en conséquence.
- Les pensions livrées, rémérés et dettes envers la clientèle : la juste valeur de ces instruments a été déterminée en utilisant la méthode DCF, dont le taux d'actualisation a été ajusté de la marge de crédit applicable.
- Titres de dettes et dettes subordonnées : la juste valeur de ces instruments a été déterminée en utilisant les cours observés sur les marchés lorsqu'ils étaient disponibles ou dans le cas contraire par la méthode DCF, dont le taux d'actualisation a été ajusté de la marge de crédit applicable.
- Autres actifs et passifs financiers : leur valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

La juste valeur de chaque classe d'actifs et de passifs financiers figure ci-dessous.

Au coût amorti :

| Chiffres en k€ | 31/03/2011 | | 31/03/2010 | |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Actifs financiers | | | | |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2 696 000 | 2 696 000 | 1 574 677 | 1 574 677 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 719 769 | 1 627 057 | 1 786 732 | 1 601 455 |
| TOTAL | 4 415 769 | 4 323 057 | 3 361 409 | 3 176 132 |
| Passifs financiers | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit et banques centrales | 500 407 | 500 407 | 737 330 | 737 220 |
| Dettes envers la clientèle | 4 769 187 | 4 775 437 | 3 960 074 | 3 966 016 |
| Dettes représentées par un titre | 524 561 | 523 538 | 529 465 | 518 821 |
| Dettes subordonnées | 27 507 | 25 081 | 29 645 | 23 716 |
| TOTAL | 5 821 662 | 5 824 463 | 5 256 514 | 5 245 773 |

À la juste valeur :

| Chiffres en k€ | 31/03/2011 | | | | 31/03/2010 | | | |
|---|------------------|------------------|----------------|---------------|------------------|------------------|----------------|--------------|
| | TOTAL | basées sur | | | TOTAL | basées sur | | |
| | | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
| Actifs financiers | | | | | | | | |
| Actifs financiers - trading | 207 455 | 139 122 | 68 333 | - | 46 739 | 36 312 | 10 427 | - |
| Actifs financiers option juste valeur | 60 127 | 5 625 | 54 502 | - | 6 948 | 5 344 | 1 604 | - |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1 675 939 | 1 123 035 | 612 362 | 30 919 | 2 116 621 | 1 564 055 | 544 921 | 7 645 |
| TOTAL | 1 943 521 | 1 172 218 | 735 197 | 30 919 | 2 170 308 | 1 605 711 | 556 952 | 7 645 |
| Passifs financiers | | | | | | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 93 750 | - | 93 750 | - | 70 348 | - | 70 348 | - |
| TOTAL | 93 750 | - | 93 750 | - | 70 348 | - | 70 348 | - |

Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;

Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Mouvements sur les instruments financiers à la juste valeur de niveau 3 au 31 mars 2011

Aucun transfert significatif entre les niveaux 1 et 2 n'a été effectué sur la période.

Pour les instruments financiers de niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus sur la période :

| Chiffres en k€ | Actifs financiers disponibles à la vente |
|---|--|
| Début de la période | 7 645 |
| Entrée de périmètre | 1 045 |
| Total gains et pertes comptabilisés au compte de résultat | 3 380 |
| Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | (682) |
| Achats | 2 |
| Règlements | (697) |
| Transferts vers/hors niveau 3 | 21 295 |
| Échanges | 39 |
| Autres | (1 108) |
| Fin de la période | 30 919 |

V. Notes sur le bilan

Note 1 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|---|-------------------|-------------------|
| Portefeuille de transaction | 139 756 | 2 912 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 60 127 | 6 948 |
| Instruments financiers dérivés | 67 699 | 43 659 |
| À LA CLÔTURE | 267 582 | 53 519 |
| <i>dont instruments financiers à la juste valeur par résultat - cotés</i> | <i>144 747</i> | <i>7 472</i> |
| <i>dont instruments financiers à la juste valeur par résultat - non cotés</i> | <i>122 835</i> | <i>46 047</i> |

Portefeuille de transaction

| | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|---|-------------------|-------------------|
| Effets publics et valeurs assimilées | 29 151 | - |
| Obligations et autres instruments de dettes | - | - |
| Actions et autres instruments de capitaux propres | 110 605 | 2 912 |
| Autres actifs financiers | - | - |
| À LA CLÔTURE | 139 756 | 2 912 |

Le portefeuille de transaction comprend 101,2m€ relatifs à l'activité du groupe Rothschild & Cie Banque intégré globalement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

| | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|---|-------------------|-------------------|
| Effets publics et valeurs assimilées | - | - |
| Obligations et autres instruments de dettes | 22 | 83 |
| Actions et autres instruments de capitaux propres | 30 960 | 5 555 |
| Autres actifs financiers | 29 145 | 1 310 |
| À LA CLÔTURE | 60 127 | 6 948 |

Un dérivé est un instrument financier dont la valeur résulte d'un « sous-jacent » (c'est-à-dire un autre instrument financier; un indice ou une autre variable). L'élément sous-jacent est par exemple un taux d'intérêt, un taux de change ou le prix d'une obligation ou d'une action. Les dérivés requièrent un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent.

Les dérivés sont comptabilisés séparément à leur juste valeur et figurent au bilan pour leurs valeurs de remplacement positives (actif) et leurs valeurs de remplacement négatives (passif). Les valeurs de remplacement positives représentent le coût qui serait encouru par le Groupe pour remplacer toutes les opérations en faveur du Groupe à leur juste valeur, en cas de défaillance des contreparties. Les valeurs de remplacement négatives représentent le coût qui serait encouru par les contreparties pour remplacer toutes leurs opérations conclues en leur faveur avec le Groupe à leur juste valeur en cas de défaillance du Groupe. Les valeurs de remplacement positives et négatives sur les différentes opérations ne sont compensées

que si cela est autorisé légalement, si les opérations se font avec la même contrepartie et si les flux de trésorerie sont eux-mêmes compensés. Les variations des valeurs de remplacement des dérivés sont comptabilisées dans les gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat, à moins que les dérivés ne soient admis comptablement comme couverture de flux de trésorerie.

Des transactions sont menées sur des produits dérivés à des fins de spéculation ou de couverture. Les opérations spéculatives consistent à prendre des positions avec l'intention de profiter des évolutions des variables de marché telles que les taux d'intérêt. Le Groupe effectue aussi des opérations sur des dérivés pour couvrir ses positions hormis celles de son portefeuille de transaction. Le traitement comptable des opérations de couverture dépend de leur nature et de ce que la couverture peut être qualifiée comme telle comptablement. Les opérations sur les dérivés admis comptablement comme couverture sont des couvertures de juste valeur ou de flux de trésorerie. Les informations relatives aux dérivés de couverture sont données dans la note 2.

Instruments financiers dérivés de transaction

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | | | 31/03/2010 | | |
|---------------------------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Montant notionnel | Juste valeur positive | Juste valeur négative | Montant notionnel | Juste valeur positive | Juste valeur négative |
| Instruments de taux d'intérêts | | | | | | |
| - fermes | 125 240 | 1 191 | (12 887) | 198 104 | 3 227 | (7 402) |
| - conditionnels | 14 000 | 12 | - | 14 000 | 84 | - |
| Instruments de change | | | | | | |
| - fermes | 2 811 054 | 60 159 | (63 610) | 1 605 857 | 36 628 | (34 961) |
| - conditionnels | 426 926 | 3 188 | (3 193) | 380 289 | 2 905 | (2 899) |
| Instruments sur actions et indices | | | | | | |
| - fermes | - | - | - | - | 206 | - |
| - conditionnels | - | 2 700 | (35) | 983 | 529 | (983) |
| Instruments sur matières premières | | | | | | |
| - fermes | - | - | - | - | - | - |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Dérivés de crédit | | | | | | |
| - fermes | 40 564 | 449 | (14 025) | 51 717 | - | (24 103) |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Autres instruments financiers à terme | - | - | - | - | 80 | - |
| À LA CLÔTURE | 3 417 784 | 67 699 | (93 750) | 2 250 950 | 43 659 | (70 348) |

Note 2 - Instruments dérivés de couverture

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | | | 31/03/2010 | | |
|---------------------------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Montant notionnel | Juste valeur positive | Juste valeur négative | Montant notionnel | Juste valeur positive | Juste valeur négative |
| Instruments de taux d'intérêts | | | | | | |
| - fermes | 1 715 030 | 12 209 | (29 488) | 1 584 355 | 14 922 | (34 196) |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Instruments de change | | | | | | |
| - fermes | 217 091 | 4 421 | (5) | 96 676 | - | (2 116) |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Instruments sur actions et indices | | | | | | |
| - fermes | - | - | - | - | - | - |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Instruments sur matières premières | | | | | | |
| - fermes | - | - | - | - | - | - |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Autres instruments financiers à terme | - | - | - | - | - | - |
| À LA CLÔTURE | 1 932 121 | 16 630 | (29 493) | 1 681 031 | 14 922 | (36 312) |

Flux de trésorerie prévisionnels des instruments dérivés de couverture

| <i>Chiffres en k€</i> | < 1an | 1 an - 3 ans | 3 ans - 5 ans | 5 ans - 10 ans | > 10 ans |
|-----------------------|----------------|-----------------|-----------------|----------------|----------|
| Encaissements | - | - | - | - | - |
| Décaissements | (4 745) | (14 981) | (14 789) | (2 177) | - |
| 31/03/2011 | (4 745) | (14 981) | (14 789) | (2 177) | - |

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur sont des swaps de taux d'intérêt mis en place afin de se protéger contre les variations de juste valeur des prêts à taux fixe, des titres de dette à taux fixe et des emprunts à taux fixe.

Durant l'exercice clos le 31 mars 2011 le Groupe a enregistré un produit net de 106k€ comparé à 284k€ au 31 mars 2010 représentant les variations de juste valeur relatives à la partie inefficace de la couverture.

La juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur s'élevait à 2 306k€ (juste valeur négative) au 31 mars 2011 pour 3 467k€ (juste valeur négative) au 31 mars 2010.

Couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé au risque de variation des flux de trésorerie d'intérêts futurs sur des actifs et des titres de dettes émis pour lesquels sont perçus/payés des intérêts à taux variable. Les gains et les pertes de la partie efficace de la couverture de flux de trésorerie sont enregistrés en capitaux propres. Les gains et les pertes relatifs à la partie inefficace de la couverture de flux de trésorerie sont enregistrés au compte de résultat.

Durant l'exercice clos le 31 mars 2011, le Groupe n'a pas enregistré de produit au compte de résultat représentant les variations de juste valeur relatives à la partie inefficace de la couverture de flux de trésorerie. Au 31 mars 2010, le Groupe présentait un produit net de 147k€.

La juste valeur des instruments dérivés désignés en tant que couverture de flux de trésorerie s'élevait à 10 557k€ (juste valeur négative) au 31 mars 2011 pour 15 811k€ (juste valeur négative) au 31 mars 2010.

Note 3 - Actifs financiers disponibles à la vente

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|---|------------------|------------------|
| Titres à revenu fixe | | |
| Effets publics et valeurs assimilés | 543 166 | 622 113 |
| Obligations et titres assimilés | 298 887 | 437 671 |
| Titres de créances négociables et titres assimilés | 407 521 | 691 930 |
| Sous-total des titres à revenu fixe | 1 249 574 | 1 751 714 |
| <i>dont titres cotés</i> | <i>1 003 482</i> | <i>1 510 016</i> |
| <i>dont titres non cotés</i> | <i>246 092</i> | <i>241 698</i> |
| Intérêts courus | 41 517 | 37 196 |
| Sous-total des titres à revenu fixe | 1 291 091 | 1 788 910 |
| Pertes de valeur | (104 236) | (99 498) |
| Total des titres à revenu fixe | 1 186 855 | 1 689 412 |
| Titres à revenu variable | | |
| Titres de participation et autres titres détenus à long terme | 266 449 | 239 798 |
| Autres actions et titres à revenu variable | 289 253 | 245 091 |
| Sous-total des titres à revenu variable | 555 702 | 484 888 |
| <i>dont titres cotés</i> | <i>147 684</i> | <i>127 854</i> |
| <i>dont titres non cotés</i> | <i>408 018</i> | <i>357 034</i> |
| Pertes de valeur | (66 618) | (57 329) |
| Total des titres à revenu variable | 489 084 | 427 559 |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE | 1 675 939 | 2 116 971 |

Le total des actifs financiers disponibles à la vente comprend 9,8m€ relatifs à l'activité du groupe Rothschild & Cie Banque intégré globalement.

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|---|-------------------|-------------------|
| À L'OUVERTURE | 2 116 971 | 2 261 428 |
| Acquisitions | 4 175 653 | 3 879 894 |
| Entrée de périmètre | 8 590 | |
| Cessions/remboursements | (4 738 989) | (4 111 228) |
| Reclassements et variations de périmètre | (14 728) | (22 806) |
| Gains et pertes sur variation de juste valeur | 76 646 | 120 423 |
| Pertes de valeur | (14 394) | (50 332) |
| Différences de change | 66 190 | 39 592 |
| À LA CLÔTURE | 1 675 939 | 2 116 971 |

En application des amendements d'IAS 39 et d'IFRS 7 adoptés par la Commission des Communautés Européennes le 15 octobre 2008, le groupe Paris Orléans a transféré au 1^{er} juillet 2008 de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, des actifs financiers auxquels se serait appliquée la définition de prêts et créances à la date de reclassement.

Ce reclassement n'a eu aucune incidence sur le compte de résultat de la période.

À la date du reclassement et au 31 mars 2011, Paris Orléans a la capacité financière de conserver ces prêts jusqu'à leur échéance ou jusqu'à un avenir prévisible.

Le tableau suivant détaille les actifs financiers reclassés (en k€) :

| | |
|--|----------------|
| Juste valeur au 31/03/2008 des actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances au coût amorti | 417 147 |
| Variations de juste valeur des actifs financiers reclassés entre le 1/04/2008 et le 01/07/2008 | 15 250 |
| Écarts de conversion et autres mouvements | 5 179 |
| Juste valeur au 01/07/2008 des actifs financiers reclassés en prêts et créances au coût amorti | 437 576 |
| Dépréciation | (20 249) |
| Cessions ou remboursements | (230 993) |
| Écarts de conversion et autres mouvements | 59 016 |
| Coût amorti au 31/03/2011 des prêts et créances reclassés | 245 350 |
| Juste valeur au 01/04/2009 des actifs financiers reclassés en prêts et créances au coût amorti | 282 625 |
| Cessions ou remboursements | (148 182) |
| Variations de juste valeur des actifs financiers reclassés entre le 01/04/2009 et le 31/03/2011 | 94 825 |
| Autres mouvements | 11 042 |
| Juste valeur au 31/03/2011 des actifs financiers reclassés en prêts et créances | 240 310 |

Après avoir été reclassés dans la catégorie Prêts et créances, les actifs financiers ont eu l'incidence suivante sur le compte de résultat de la période :

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010/2011 | 2009/2010 |
|------------------------|------------------|------------------|
| Produit d'intérêts | 3 604 | 5 194 |
| Pertes de valeur | (3 411) | (6 835) |
| Autres gains et pertes | (1 961) | (2 954) |
| TOTAL | (1 768) | (4 595) |

Note 4 - Prêts et créances sur les établissements de crédit

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|---|------------------|------------------|
| Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour | 765 447 | 619 255 |
| Comptes et prêts à terme | 1 299 591 | 947 719 |
| Titres et valeurs reçus en pension | 630 074 | - |
| Prêts subordonnés | - | - |
| Total | 2 695 112 | 1 566 974 |
| Intérêts courus | 888 | 7 702 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit - Brut | 2 696 000 | 1 574 676 |
| Dépréciations des prêts et créances sur les établissements de crédits | - | - |
| À LA CLÔTURE | 2 696 000 | 1 574 676 |

Les prêts et créances sur les établissements de crédits comprennent 776,8m€ relatifs à l'activité du groupe Rothschild & Cie Banque intégré globalement.

Note 5 - Prêts et créances sur la clientèle

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|--|------------------|------------------|
| Comptes ordinaires débiteurs | 56 219 | 3 417 |
| Prêts à la clientèle de détail | 470 879 | 446 415 |
| Prêts à la clientèle corporate | 1 295 935 | 1 467 081 |
| Titres et valeurs reçus en pension | - | - |
| Prêts subordonnés | - | - |
| Total | 1 823 033 | 1 916 913 |
| Intérêts courus | 11 445 | 4 370 |
| Prêts et créances sur la clientèle - Brut | 1 834 478 | 1 921 283 |
| Dépréciations des prêts et créances sur la clientèle | (114 709) | (134 551) |
| À LA CLÔTURE | 1 719 769 | 1 786 732 |

Les prêts et créances sur la clientèle comprennent 55,7m€ relatifs à l'activité du groupe Rothschild & Cie Banque intégré globalement.

Dépréciation des prêts et créances

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | | | 31/03/2010 | | |
|--|---------------------------|---------------------------|-----------|---------------------------|---------------------------|-----------|
| | Dépréciations spécifiques | Dépréciations collectives | TOTAL | Dépréciations spécifiques | Dépréciations collectives | TOTAL |
| Dépréciations des prêts et créances sur la clientèle | (71 087) | (43 622) | (114 709) | (85 989) | (48 562) | (134 551) |

Les prêts et créances sur la clientèle au 31 mars 2011 comprennent des redevances de location-financement à recevoir :

| <i>Chiffres en k€</i> | Redevances à recevoir | Part d'intérêts non comptabilisés | Valeur actuelle des financements de crédit-bail |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------------------|---|
| Moins d'1 an | 49 796 | (8 089) | 41 707 |
| Entre 1 an et 5 ans | 75 405 | (12 416) | 62 989 |
| Plus de 5 ans | 1 364 | (112) | 1 252 |
| TOTAL | 126 565 | (20 617) | 105 948 |

Note 6 - Comptes de régularisation et actifs divers

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|--|----------------|----------------|
| Dépôts de garantie versés | 11 443 | 914 |
| Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres | 68 773 | - |
| Autres débiteurs | 193 019 | 50 465 |
| Actifs divers | 273 235 | 51 379 |
| Dividendes à recevoir | 1 445 | - |
| Charges constatées d'avance | 13 525 | 9 836 |
| Créances non bancaires et comptes rattachés | 227 101 | 184 007 |
| Comptes de régularisation | 242 071 | 193 843 |
| À LA CLÔTURE | 515 306 | 245 222 |

Les comptes de régularisation et d'actifs divers comprennent 151,8m€ relatifs à l'activité du groupe Rothschild & Cie Banque intégré globalement.

Note 7 - Participations dans les entreprises mises en équivalence

| <i>Chiffres en k€</i> | Les Domaines Barons de Rothschild (Lafite) | Continuation Investment NV | Rivoli Participation | Comepar | JRAC Proprietary Investment LP | Joint-ventures entre RCH et Rothschild & Cie Banque | Rothschild & Cie Banque | Sélection 1818 | Rothschild Europe BV | Autres | TOTAL |
|--|--|----------------------------|----------------------|----------|--------------------------------|---|-------------------------|----------------|----------------------|---------------|----------------|
| 31/03/2009 | 11 864 | 2 080 | - | - | - | 2 548 | 72 058 | - | 25 049 | 17 008 | 130 607 |
| <i>dont survaleurs</i> | 1 267 | - | - | 915 | - | - | - | - | - | - | 2 182 |
| <i>dont dépréciation des survaleurs</i> | - | - | - | (915) | - | - | - | - | - | - | (915) |
| Résultat exercice 2009/2010 | 2 087 | 322 | - | - | (1 128) | 5 714 | 7 784 | - | - | 857 | 15 636 |
| Mouvements de périmètre | - | - | - | - | 16 958 | - | - | - | (25 049) | 399 | (7 692) |
| Variation de l'écart de conversion | - | 135 | - | - | (342) | 52 | 200 | - | - | (142) | (97) |
| Distribution de dividendes | (32) | - | - | - | (76) | (713) | (8 067) | - | - | (563) | (9 451) |
| Ajustements de juste valeur | - | 40 | - | - | - | - | - | - | - | 190 | 230 |
| Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle | (896) | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (896) |
| Autres | (9) | 19 | - | - | - | 2 | 8 | - | - | 411 | 431 |
| Provisions | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 31/03/2010 | 13 014 | 2 596 | - | - | 15 412 | 7 603 | 71 983 | - | - | 18 160 | 128 768 |
| <i>dont survaleurs</i> | 1 267 | - | - | 915 | - | - | - | - | - | - | 2 182 |
| <i>dont dépréciation des survaleurs</i> | - | - | - | (915) | - | - | - | - | - | - | (915) |
| Résultat exercice 2010/2011 | 1 779 | 2 174 | 386 | - | 280 | - | 9 981 ⁽¹⁾ | - | - | 610 | 15 210 |
| Mouvements de périmètre | (14 793) | - | - | - | - | (7 603) | (81 964) | 17 850 | - | 1 472 | (85 038) |
| Variation de l'écart de conversion | - | (207) | - | - | (1 284) | - | - | - | - | 622 | (869) |
| Distribution de dividendes | - | (1 124) | - | - | (713) | - | - | - | - | (349) | (2 186) |
| Ajustements de juste valeur | - | (95) | - | - | - | - | - | - | - | 114 | 19 |
| Augmentation de capital | - | - | - | - | 9 323 | - | - | - | - | - | 9 323 |
| Autres | - | (12) | 10 | - | - | - | - | - | - | 423 | 421 |
| 31/03/2011 | - | 3 332 | 396 | - | 23 018 | - | - | 17 850 | - | 21 052 | 65 648 |
| <i>dont survaleurs</i> | - | - | - | 915 | - | - | - | 9 355 | - | - | 10 270 |
| <i>dont dépréciation des survaleurs</i> | - | - | - | (915) | - | - | - | - | - | - | (915) |

(1) Le résultat de l'exercice 2010/2011 de Rothschild & Cie Banque représente le résultat de la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 mars 2010, calculé sur la base d'une détention de 44,25 % par RCH. Sa répartition est de 983k€ en part du Groupe et 8 998k€ pour les Participations ne donnant pas le contrôle.

Données relatives aux entreprises mises en équivalence au 31 mars 2011

| <i>Chiffres en k€</i> | Total du bilan | Produit net bancaire ou chiffre d'affaires | Résultat net |
|--|----------------|--|--------------|
| Continuation Investment NV | 8 703 | 5 746 | 5 379 |
| Rivoli Participation SAS (sous-groupe consolidé) | 12 233 | 11 407 | 1 396 |
| Comepar (sous-groupe consolidé) | 17 112 | 12 190 | (218) |
| JRAC Proprietary Investment LP | 47 051 | 1 800 | 479 |
| Sélection 1818 (Sélection R) | 34 744 | 9 948 | 2 404 |

Note 8 - Immobilisations corporelles

| <i>Chiffres en k€</i> | 01/04/2010 | Entrée de périmètre | Acquisitions | Cessions | Mises au rebut | Changement de méthode de consolidation | Variations de périmètre de la période | Dotations aux amortissements | Différence de change | Autres variations | 31/03/2011 |
|---|------------------|---------------------|---------------|----------------|----------------|--|---------------------------------------|------------------------------|----------------------|-------------------|------------------|
| Terrains et constructions | 159 956 | 14 974 | 1 357 | (5) | (52) | - | 30 | - | 4 796 | - | 181 056 |
| Actifs de location simple | 11 389 | - | 3 483 | (2 079) | - | - | - | - | 48 | - | 12 841 |
| Autres immobilisations corporelles | 180 353 | 8 008 | 76 533 | (6 983) | (7 906) | (37) | 54 | - | 1 140 | 29 | 251 191 |
| Total immobilisations corporelles brutes | 351 698 | 22 982 | 81 373 | (9 067) | (7 958) | (37) | 84 | - | 5 984 | 29 | 445 088 |
| Amortissements constructions | (72 463) | (4 913) | - | - | 52 | - | - | (7 292) | (95) | (12) | (84 723) |
| Amortissements immobilisations données en location simple | (5 214) | - | - | 1 290 | - | - | - | (2 050) | (21) | 2 | (5 993) |
| Amortissements autres immobilisations corporelles | (63 595) | (4 400) | - | 3 928 | 7 904 | 21 | - | (8 989) | (1 616) | (58) | (66 805) |
| Total amortissements et dépréciations | (141 272) | (9 313) | - | 5 218 | 7 956 | 21 | - | (18 331) | (1 732) | (68) | (157 521) |
| TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES | 210 426 | 13 669 | 81 373 | (3 849) | (2) | (16) | 84 | (18 331) | 4 252 | (39) | 287 567 |

Note 9 - Immobilisations incorporelles

| <i>Chiffres en k€</i> | 01/04/2010 | Entrée de périmètre | Acquisitions | Cessions | Mises au rebut | Changement de méthode de consolidation | Variations de périmètre de la période | Dotations aux amortissements | Différence de change | Autres variations | 31/03/2011 |
|---|----------------|---------------------|--------------|--------------|----------------|--|---------------------------------------|------------------------------|----------------------|-------------------|----------------|
| Immobilisations incorporelles brutes | 188 140 | 27 289 | 2 130 | (233) | (3 028) | (667) | - | - | 431 | 3 | 214 065 |
| Amortissements des immobilisations incorporelles | (17 752) | (5 476) | - | 103 | 3 028 | 637 | - | (7 115) | (257) | (3) | (26 835) |
| TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES | 170 388 | 21 813 | 2 130 | (130) | - | (30) | - | (7 115) | 174 | - | 187 230 |

Note 10 - Écarts d'acquisition

L'évolution de la gouvernance du groupe Paris Orléans depuis la prise de contrôle de Concordia Holding (ex CBV) a amené la Direction à considérer que depuis le 1^{er} avril 2010, Paris Orléans est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de RCB, conduisant le Groupe à consolider RCB et ses filiales en intégration globale.

À cette occasion, en optant pour la méthode dite du *goodwill* partiel, le Groupe a dégagé un écart d'acquisition représentatif de la différence entre :

- la juste valeur à la date d'acquisition de la quote-part d'intérêts détenue par Paris Orléans dans Rothschild & Cie Banque avant la prise de contrôle ;
- et le montant des actifs acquis et passifs assumés au titre du regroupement, évalués conformément à la norme IFRS 3 Révisée.

Chiffres en k€

| | |
|---|----------------|
| Juste valeur globale de RCB au 1 ^{er} avril 2010 (A) | 314 626 |
| Actifs et passifs identifiables de RCB, évalués à leur juste valeur (B) | 174 008 |
| Écart d'acquisition complet au titre de RCB (A - B) | 140 618 |
| Part des participations ne donnant pas le contrôle dans l'écart d'acquisition (C) | 89 871 |
| Écart d'acquisition constaté à la date de prise de contrôle de RCB (A - B - C) | 50 747 |

Le montant de l'écart d'acquisition mis en évidence lors de la prise de contrôle majoritaire de Concordia Holding en 2007 s'élevait à 66 033k€.

La prise de contrôle de RCB s'analysant comme une cession-acquisition, conformément à IAS 36, la quote-part relative à RCB de 6 687k€ dans l'écart d'acquisition de 66 033k€ a été inclus dans le calcul du prix de cession. Cette quote-part a été calculée sur la base des justes valeurs relatives de RCB et de Concordia Holding au 31 mars 2010.

| Chiffres en k€ | Rothschild & Cie Banque | Concordia Holding (ex CBV) | TOTAL |
|---|-------------------------|----------------------------|----------------|
| Valeur brute au 31/03/2010 | - | 66 413 | 66 413 |
| Allocation d'une quote-part du <i>goodwill</i> Concordia Holding revenant à RCB | 6 687 ⁽¹⁾ | (6 687) | - |
| Acquisitions et autres augmentations | 44 060 ⁽¹⁾ | 714 | 44 774 |
| Cession et autres diminutions | (7 540) | - | (7 540) |
| Différences de change et autres mouvements | - | (73) | (73) |
| Valeur brute au 31/03/2011 | 43 207 | 60 367 | 103 574 |
| Perte de valeur cumulée | - | - | - |
| Valeur nette au 31/03/2011 | 43 207 | 60 367 | 103 574 |

(1) Écart d'acquisition constaté à la date de prise de contrôle de RCB pour un total de 50 747k€.

La cession partielle de Sélection 1818 (Sélection R) a entraîné une réduction de l'écart d'acquisition de RCB, calculée sur la base de leur juste valeur relative au 31 mars 2011.

Le Groupe a réalisé au 31 mars 2011 un test annuel de dépréciation pour chacune des unités génératrices de trésorerie auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été calculée selon une approche multicritères : multiples boursiers, multiples de transaction, actualisation des flux de trésorerie prévisionnels pour Concordia Holding, et pour RCB, une valorisation externe et indépendante basée sur une approche multicritères. Cette valorisation indépendante repose sur la méthode des comparables boursiers, la méthode des transactions comparables et une approche par la somme des parties où la banque d'affaires a été séparée de la gestion d'actifs.

Les flux de trésorerie utilisés pour les calculs de *discounted cash-flows* de Concordia Holding correspondent aux résultats nets consolidés après impôts et ont été déterminés sur la base d'un plan d'affaires élaboré à partir des budgets prévisionnels pour les sept années à venir.

Le taux de croissance à l'infini retenu pour la valorisation de Concordia Holding est de 2 %, quant au taux d'actualisation qui a été appliqué aux projections de flux de trésorerie, il s'élève à 11 %.

Au 31 mars 2011, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie étant supérieure à leur valeur comptable, le Groupe n'a pas comptabilisé de dépréciation sur ces écarts d'acquisition. Les tests de sensibilité démontrent :

- qu'une variation de plus de 5 % des taux d'actualisation ne conduirait pas à une dépréciation de l'écart d'acquisition de Concordia Holding ;
- qu'une baisse de la valorisation de 10 % de RCB n'entraînerait pas de dépréciation de l'écart d'acquisition affecté à cette UGT.

Note 11 - Dettes envers les établissements de crédit

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|---|----------------|----------------|
| Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour | 259 979 | 132 748 |
| Comptes et emprunts à terme | 183 696 | 361 807 |
| Titres et valeurs donnés en pension | 47 174 | 233 893 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 490 849 | 728 448 |
| Intérêts courus | 3 875 | 8 444 |
| À LA CLÔTURE | 494 724 | 736 892 |

Les dettes envers les établissements de crédit comprennent 7,2m€ relatifs à l'activité du groupe Rothschild & Cie Banque intégré globalement.

Note 12 - Dettes envers la clientèle

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|-------------------------------------|------------------|------------------|
| Dettes envers la clientèle à vue | 2 312 389 | 1 762 298 |
| Dettes envers la clientèle à terme | 1 984 260 | 2 185 037 |
| Titres et valeurs donnés en pension | 442 158 | - |
| Dettes envers la clientèle | 4 738 807 | 3 947 335 |
| Intérêts courus | 30 380 | 12 739 |
| À LA CLÔTURE | 4 769 187 | 3 960 074 |

Les dettes envers la clientèle comprennent 795,6m€ relatifs à l'activité du groupe Rothschild & Cie Banque intégré globalement.

Note 13 - Dettes représentées par un titre

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|---|----------------|----------------|
| Titres de créances négociables à court terme | 107 270 | 100 000 |
| Titres de créances négociables à moyen terme | 415 480 | 424 708 |
| Dettes émises à long terme et emprunts obligataires | - | - |
| Dettes représentées par un titre | 522 750 | 524 708 |
| Intérêts courus | 1 811 | 4 757 |
| À LA CLÔTURE | 524 561 | 529 465 |

Les titres de créances émis à moyen terme l'ont été sous la forme d'un programme d'émission d'*Euro Medium Term Notes* au Royaume-Uni. Ces titres ont été émis à un taux d'intérêt variable et ont des maturités résiduelles comprises entre 6 mois et 13 mois au 31 mars 2011 (pour des maturités résiduelles comprises entre 1 et 18 mois au 31 mars 2010). Les titres de créance négociables à court terme sont des certificats de dépôt qui sont émis à taux fixe et ont une maturité maximale de 6 mois au 31 mars 2011.

Note 14 - Comptes de régularisation et passifs divers

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|---|----------------|----------------|
| Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres | 79 309 | 3 518 |
| Créditeurs financiers divers | 115 592 | 39 008 |
| Autres créditeurs | 173 177 | 123 441 |
| Passifs divers | 368 078 | 165 967 |
| Charges à payer au personnel | 318 666 | 439 157 |
| Charges à payer et produits constatés d'avance | 77 047 | 66 168 |
| Comptes de régularisation | 395 713 | 505 325 |
| À LA CLÔTURE | 763 791 | 671 292 |

Les comptes de régularisation et passifs divers comprennent 194,8m€ relatifs à l'activité du groupe Rothschild & Cie Banque intégré globalement.

Note 15 - Provisions

| <i>Chiffres en k€</i> | 01/04/2010 | Entrée de périmètre | Dotations de l'exercice | Reprises de l'exercice | Changement de méthode de consolidation | Actualisation | Différence de change | Autres variations | 31/03/2011 |
|--|----------------|---------------------|-------------------------|------------------------|--|---------------|----------------------|-------------------|----------------|
| Provisions pour risques de contrepartie | 83 | 84 | 1 306 | - | - | - | 8 | (4) | 1 477 |
| Provisions pour litiges | 458 | 20 | 904 | - | - | - | 39 | - | 1 421 |
| Provisions pour réaménagement d'immeubles | 11 162 | - | 269 | - | - | 636 | 52 | 7 | 12 126 |
| Provisions pour immeubles vacants | 8 773 | - | 10 653 | - | - | - | (301) | - | 19 125 |
| Provisions pour indemnités de départ en retraite | 147 915 | - | - | - | - | - | - | (44 909) | 103 006 |
| Autres provisions | 71 | 1 390 | 368 | (229) | (41) | - | (2) | 42 | 1 599 |
| TOTAL | 168 462 | 1 494 | 13 500 | (229) | (41) | 636 | (204) | (44 864) | 138 754 |

Les provisions pour immeubles vacants se rapportent à des frais encourus sur certains immeubles loués par le Groupe et qui demeurent inoccupés durant une partie du bail. Ces locations expirent en 2018.

La dotation de 10,7m€ de la provision pour réaménagement d'immeubles correspond à l'indemnité de rupture de bail de l'immeuble de Londres. La provision pour indemnités de départ en retraite est en diminution de 44,9m€. Cette amélioration, principalement sur le régime NMRP et NMROP, est due à l'accroissement en valeur des actifs des régimes ainsi qu'à la diminution du taux d'inflation et du taux de croissance attendu des salaires, paramètres qui sont les composantes de la valeur actuelle des engagements en matière de retraite (cf. note 35).

Note 16 - Dettes subordonnées

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|--|---------------|---------------|
| Dettes subordonnées à durée déterminée à taux variable - échéance 2015 (40m\$) | 27 466 | 29 602 |
| Dettes subordonnées | 27 466 | 29 602 |
| Intérêts courus | 41 | 43 |
| À LA CLÔTURE | 27 507 | 29 645 |

Note 17 - Dépréciations

| <i>Chiffres en k€</i> | 01/04/2010 | Entrée de périmètre | Dotations de l'exercice | Reprises disponibles | Reprises utilisées | Différence de change et autres variations | 31/03/2011 |
|--|------------------|---------------------|-------------------------|----------------------|--------------------|---|------------------|
| Prêts et créances sur la clientèle | (134 551) | (39) | (12 011) | 9 664 | 26 721 | (4 493) | (114 709) |
| Actifs financiers disponibles à la vente | (156 827) | (2 264) | (40 541) | 11 793 | 14 251 | 2 734 | (170 854) |
| Autres actifs | (10 720) | (6 414) | (7 882) | 6 831 | 3 331 | 670 | (14 184) |
| TOTAL | (302 098) | (8 717) | (60 434) | 28 288 | 44 303 | (1 089) | (299 747) |

Note 18 - Actifs et passifs d'impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles par la méthode du report variable. Les mouvements sur le compte d'impôts différés sont les suivants :

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|--|---------------|---------------|
| Actifs d'impôts différés en début de période | 127 622 | 110 993 |
| Passifs d'impôts différés en début de période | 54 369 | 49 796 |
| SOLDE NET D'IMPÔTS DIFFÉRÉS EN DÉBUT DE PÉRIODE | 73 253 | 61 197 |
| Entrée de périmètre | (6 855) | - |
| Enregistré au compte de résultat | | |
| Charge d'impôts différés au compte de résultat | (7 136) | (5 303) |
| Enregistré en capitaux propres | | |
| Au titre des engagements sur départs en retraite | (11 528) | 23 336 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | (5 952) | (14 409) |
| Couverture de flux de trésorerie | (1 145) | (923) |
| Incidence des variations de périmètre | (166) | 2 834 |
| Décomptabilisation de co-entreprises | (13) | - |
| Paiement/Remboursement | (174) | (161) |
| Différences de conversion | 281 | 3 579 |
| Autres | 823 | 3 103 |
| SOLDE NET D'IMPÔTS DIFFÉRÉS EN FIN DE PÉRIODE | 41 388 | 73 253 |
| Actifs d'impôts différés en fin de période | 102 880 | 127 622 |
| Passifs d'impôts différés en fin de période | 61 492 | 54 369 |

Les actifs et passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|---|----------------|----------------|
| Amortissements dérogatoires | 12 041 | 12 136 |
| Charges à payer au personnel | 38 519 | 52 325 |
| Indemnités de départ en retraite | 18 180 | 31 497 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 18 396 | 20 857 |
| Couverture de flux de trésorerie | (147) | 593 |
| Déficits fiscaux reportables | 9 466 | 5 723 |
| Provisions | 2 197 | 2 503 |
| Autres différences temporelles | 4 228 | 1 988 |
| ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS EN FIN DE PÉRIODE | 102 880 | 127 622 |

Au 31 mars 2011, NMR, la principale filiale bancaire du Groupe, a constaté des impôts différés actifs correspondant à des déficits fiscaux reportables.

Le groupe Paris Orléans a évalué comme probable la récupération de ces déficits. Les projections de résultats de cette filiale établies pour la dernière clôture ont été mises à jour en mars 2011. Celles-ci montrent que les activités de NMR devraient générer des résultats taxables permettant d'absorber ses déficits reportables sur un horizon compris entre 4 et 5 exercices.

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|--|---------------|---------------|
| Indemnités de départ en retraite | (23) | (23) |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 29 698 | 21 159 |
| Autres différences temporelles | 31 817 | 33 233 |
| PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS EN FIN DE PÉRIODE | 61 492 | 54 369 |

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si, il existe un droit de compensation juridiquement exécutoire et que le solde est lié à l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale sur la même entité imposable. Il doit également exister une volonté et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les charges / (produits) d'impôts différés figurant au compte de résultat comprennent les différences temporelles suivantes :

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|--|--------------|--------------|
| Amortissements dérogatoires | 205 | (244) |
| Indemnités de départ en retraite | 2 504 | (6 005) |
| Dépréciation de créances | 317 | 4 386 |
| Variations de déficits reportables | (3 837) | 2 216 |
| Charges à payer au personnel | 14 873 | 6 558 |
| Variation provision pour impôts différés | - | (13 767) |
| Actifs financiers disponibles à la vente | (2 830) | (596) |
| Autres différences temporelles | (4 096) | 12 755 |
| CHARGE D'IMPÔTS DIFFÉRÉS FIGURANT AU COMPTE DE RÉSULTAT | 7 136 | 5 303 |

Note 19 - Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|--|------------|---------------|
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | - | 4 121 |
| Actifs d'impôts différés | - | 612 |
| Comptes de régularisation et autres actifs | - | 50 343 |
| ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS À LA CLÔTURE | - | 55 076 |
| Dettes envers les établissements de crédit | - | 39 950 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | - | 163 |
| DETTES LIÉES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS À LA CLÔTURE | - | 40 113 |

Il demeurait au 31 mars 2010 un certain nombre d'actifs et de passifs résiduels se rapportant aux activités australiennes ne faisant pas partie des activités stratégiques du Groupe et répondant à la définition d'actifs et dettes liés aux actifs non courants destinés à être cédés. L'opération de cession a été clôturée au 10 mars 2011. Elle dégage un résultat positif de 0,6m€ après la reprise d'une provision de 3,8m€ qui avait été affectée à cette opération.

VI. Notes sur le compte de résultat

Note 20 - Marge d'intérêts

Intérêts et produits assimilés

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010/2011 | 2009/2010 |
|---|----------------|----------------|
| Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit | 18 034 | 13 203 |
| Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle | 79 184 | 85 559 |
| Produits d'intérêts sur instruments financiers disponibles à la vente | 32 464 | 44 252 |
| Produits d'intérêts sur dérivés | 32 563 | 18 388 |
| Produits d'intérêts sur autres actifs financiers | 4 061 | 2 628 |
| TOTAL | 166 306 | 164 030 |

Les produits d'intérêts comprennent 4,1 m€ relatifs à l'activité du groupe Rothschild & Cie Banque intégré globalement.

Au 31 mars 2011, les produits d'intérêts comprennent 7,0 m€ d'intérêts courus relatifs à des actifs dépréciés contre 8,0 m€ l'exercice précédent.

Intérêts et charges assimilées

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010/2011 | 2009/2010 |
|---|------------------|------------------|
| Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit | (10 728) | (18 601) |
| Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle | (54 846) | (29 418) |
| Charges d'intérêts sur dettes représentées par un titre | (7 871) | (22 135) |
| Charges d'intérêts sur dettes subordonnées et convertibles | (345) | (422) |
| Charges d'intérêts sur dérivés de couverture | (29 051) | (22 757) |
| Autres charges d'intérêts | (1 833) | (8 002) |
| TOTAL | (104 674) | (101 335) |

Les charges d'intérêts comprennent 2,3 m€ relatifs à l'activité du groupe Rothschild & Cie Banque intégré globalement.

Note 21 - Produits nets de commissions

Produits de commissions

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010/2011 | 2009/2010 |
|--|------------------|----------------|
| Produits de commissions sur prestations de conseil et de services | 786 870 | 545 106 |
| Produits de commissions sur gestion d'actifs et activité de portefeuille | 317 239 | 108 090 |
| Produits de commissions sur opérations de crédit | 4 866 | 5 137 |
| Autres produits de commissions | 40 841 | 42 145 |
| TOTAL | 1 149 816 | 700 478 |

Les produits de commissions comprennent 366,7 m€ relatifs à l'activité du groupe Rothschild & Cie Banque intégré globalement.

Charges de commissions

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010/2011 | 2009/2010 |
|---|-----------------|-----------------|
| Charges de commissions sur prestations de conseil et de services | (18 800) | (267) |
| Charges de commissions sur gestion d'actifs et activité de portefeuille | (57 186) | (1 392) |
| Charges de commissions sur opérations de crédit | (623) | (1 857) |
| Autres charges de commissions | (9 002) | (7 190) |
| TOTAL | (85 611) | (10 706) |

Les charges de commissions comprennent 70,3m€ relatifs à l'activité du groupe Rothschild & Cie Banque intégré globalement.

Note 22 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur juste par résultat

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010/2011 | 2009/2010 |
|---|---------------|---------------|
| Résultat net sur instruments de taux d'intérêts et dérivés liés - transaction | 849 | 2 371 |
| Résultat net sur instruments de capitaux propres et dérivés liés - transaction | 6 207 | (1 723) |
| Résultat net sur opérations de change | 25 896 | 11 241 |
| Résultat net sur autres opérations de transaction | 10 322 | 25 619 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers non couverts à la juste valeur par résultat | 5 131 | (1 693) |
| Résultat net sur instruments financiers de couverture | (106) | (284) |
| TOTAL | 48 299 | 35 531 |

Le résultat net sur autres opérations de transaction comprend un gain de 10,3m€ au 31 mars 2011 à comparer à une perte de 24,7m€ au 31 mars 2010, se rapportant aux variations de juste valeur sur l'exercice des dérivés de crédit incorporés aux CDOs (*Collateralised debt obligations*) détenus dans le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente. Les CDOs sont des titres à revenus fixes considérés comme des instruments hybrides se décomposant en un contrat hôte, la partie dette de l'instrument, et un dérivé incorporé qui prend la forme d'un dérivé de crédit et dont les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Outre les résultats relatifs aux dérivés incorporés, les gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat enregistrent la variation de juste valeur (hors intérêts courus) d'instruments financiers soit détenus dans le cadre d'une activité de portefeuille de transaction, soit désignés comme évalués à la juste valeur par résultat sur option.

Ils comprennent également les gains et pertes nés des opérations de couverture, les gains ou pertes de change ainsi que les gains ou pertes issus de l'inefficacité des instruments de couverture.

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010/2011 | 2009/2010 |
|--|-----------|-----------|
| Augmentation de juste valeur des instruments de couverture | 7 509 | 10 381 |
| Baisse de juste valeur des instruments couverts | 7 615 | 10 655 |

Note 23 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010/2011 | 2009/2010 |
|---|---------------|--------------|
| Résultat net sur cessions de titres détenus à long terme | 11 758 | 1 844 |
| Pertes de valeur sur titres détenus à long terme | (3 073) | (5 571) |
| Résultat net sur cessions d'autres actifs financiers disponibles à la vente | 15 154 | 3 291 |
| Pertes de valeur des autres actifs financiers disponibles à la vente | (14 310) | (6 620) |
| Dividendes sur actifs financiers disponibles à la vente | 19 643 | 13 626 |
| TOTAL | 29 172 | 6 570 |

Note 24 - Produits et charges des autres activités

Produits des autres activités

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010/2011 | 2009/2010 |
|--|---------------|---------------|
| Produits sur reclassement de dettes subordonnées | - | 68 698 |
| Produits sur opérations de location simple | 11 960 | 11 794 |
| Autres produits | 5 239 | 2 195 |
| TOTAL | 17 199 | 82 687 |

Charges des autres activités

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010/2011 | 2009/2010 |
|---|----------------|----------------|
| Charges sur immeubles de placement | (3) | (3) |
| Charges sur opérations de location simple | (5 716) | (5 556) |
| Autres charges | (184) | (18) |
| TOTAL | (5 903) | (5 577) |

Note 25 - Charges générales d'exploitation

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010/2011 | 2009/2010 |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| Charges de personnel | (718 932) | (547 249) |
| Autres charges administratives | (229 054) | (127 860) |
| TOTAL | (947 986) | (675 109) |

Les charges générales d'exploitation comprennent 191,2m€ relatifs à l'activité du groupe Rothschild & Cie Banque intégré globalement.

Note 26 - Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010/2011 | 2009/2010 |
|--|-----------------|-----------------|
| Dotations aux amortissements | | |
| Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles | (7 115) | (3 866) |
| Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles | (15 836) | (12 351) |
| Dépréciations | | |
| Dotations et reprises de dépréciations sur immobilisations incorporelles | - | - |
| Dotations et reprises de dépréciations sur immobilisations corporelles | (446) | - |
| TOTAL | (23 397) | (16 217) |

Les dotations aux amortissements et dépréciations comprennent 6,6m€ relatifs à l'activité du groupe Rothschild & Cie Banque intégré globalement.

Note 27 - Coût du risque

| <i>Chiffres en k€</i> | Dépréciations | Reprises de dépréciations | Créances irrécouvrables | Recouvrement de créances | 2010/2011 | 2009/2010 |
|-----------------------|-----------------|---------------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------|------------------|
| Prêts et créances | (12 009) | 37 946 | (28 283) | 4 564 | 2 218 | (59 511) |
| Titres à revenu fixe | (23 493) | 18 474 | (7 983) | 337 | (12 665) | (40 896) |
| Autres | (7 500) | 8 567 | (4 295) | - | (3 228) | (3 908) |
| TOTAL | (43 002) | 64 987 | (40 561) | 4 901 | (13 675) | (104 315) |

Note 28 - Gains ou pertes nets sur autres actifs

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010/2011 | 2009/2010 |
|---|---------------|----------------|
| Plus et moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | 706 | 57 |
| Résultat de cession de titres consolidés | 27 822 | (1 983) |
| Produits de réévaluation sur participations dans les entreprises mises en équivalence | 42 371 | - |
| TOTAL | 70 899 | (1 926) |

Le résultat de cession de titres consolidés comprend 17,9m€ de plus-value dégagée lors de la cession de la participation historique de 23,5 % dans Les Domaines Barons de Rothschild (Lafite). Il comprend également 9,8m€ de plus-value de cession par RCB de 66 % de sa participation dans Sélection 1818 (Sélection R).

La cession d'une partie de l'activité de gestion d'actifs Sélection 1818 (Sélection R) a entraîné la constatation d'un produit de réévaluation de la quote-part de capitaux propres encore détenue pour 10,2m€.

La prise de contrôle de RCB par Paris-Orléans a entraîné la réévaluation au compte de résultat de la quote-part d'intérêts détenue par le Groupe dans RCB avant le regroupement correspondant aux titres précédemment mis en équivalence pour 32,2m€.

| | |
|---|---------------|
| Quote-part d'intérêts détenus dans RCB, évalué à sa juste valeur au 1^{er} avril 2010 | 80 470 |
| Valeur des titres RCB mis en équivalence au 31 mars 2010 | 71 983 |
| Part du Groupe dans la mise en équivalence de RCB au 31 mars 2010 | 57,80% |
| Quote-part RCB dans l'écart d'acquisition lié à la prise de contrôle majoritaire de Concordia Holding en 2007 (cf. note 10) | 6 687 |
| Quote-part Groupe d'actif net identifiable de RCB au 1^{er} avril 2010 | 48 293 |
| Produit de réévaluation des titres RCB précédemment mis en équivalence | 32 177 |

Note 29 - Impôt sur les bénéfices

La charge nette d'impôt sur les bénéfices se décompose en charge d'impôts courants et en charge d'impôts différés :

Impôts courants

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010/2011 | 2009/2010 |
|---|---------------|----------------|
| Charge d'impôts de la période | 39 303 | (6 943) |
| Ajustements sur impôts de l'année précédente | 45 | (272) |
| Impositions à l'étranger | - | - |
| Effets des conventions de non double imposition | - | - |
| Déficits fiscaux reportables | - | - |
| Retenues à la source irrécouvrables | 268 | 1 047 |
| Autres | (371) | (305) |
| TOTAL | 39 245 | (6 473) |

Impôts différés

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010/2011 | 2009/2010 |
|--|--------------|--------------|
| Différences temporelles | 7 242 | 2 157 |
| Déficits fiscaux reportables | - | - |
| Changement de taux d'imposition | 2 970 | - |
| Ajustements sur impôts de l'année précédente | (1 314) | 3 340 |
| Autres | (1 762) | (195) |
| TOTAL | 7 136 | 5 302 |

Rationalisation de la charge d'impôt

| <i>Chiffres en k€</i> | Base | IS au taux de 33 ^{1/3} % |
|--|----------------|-----------------------------------|
| Résultat net d'ensemble | 269 274 | |
| Retraitements | | |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | (15 210) | |
| Impôt sur les sociétés | 46 381 | |
| Résultat des sociétés intégrées avant IS | 300 445 | 100 138 |
| Retraitements de consolidation (impôts différés, ajustements de juste valeur, reprises et dotations aux dépréciations, autres) | | (11 109) |
| Déficits reportables | | 2 568 |
| Différences de taux (Contribution Sociale sur les Bénéfices, plus-values à long terme, SCR, impôt américain) | | (56 494) |
| Activités abandonnées ou cédées | | - |
| Différences permanentes | | 9 995 |
| Différences temporelles et autres | | 1 283 |
| Impôt sur les sociétés consolidées | | 46 381 |
| Taux d'imposition réel | | |
| Résultat net - part du Groupe | 102 437 | |
| Résultat net des Participations ne donnant pas le contrôle | 166 837 | |
| Impôt sur les sociétés | 46 381 | |
| RÉSULTAT TOTAL BRUT | 315 655 | |
| TAUX D'IMPOSITION RÉEL | 14,69% | |

Au cours de l'exercice 2009/2010, le taux d'imposition réel du Groupe était de -1,30 %.

Note 30 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|--|----------------|----------------|
| Engagements de financement | 75 979 | 128 026 |
| Engagements en faveur d'établissements de crédit | - | - |
| Engagements en faveur de la clientèle | 75 979 | 128 026 |
| Engagements de garantie | 101 237 | 806 700 |
| Engagements d'ordre d'établissements de crédit | 46 633 | 771 260 |
| Engagements d'ordre de la clientèle | 54 604 | 35 440 |
| Autres engagements donnés | 393 520 | 120 060 |
| Engagements de souscrire des titres | 82 849 | 36 483 |
| Autres engagements donnés | 310 671 | 83 577 |

Les engagements donnés comprennent 32,0m€ relatifs à l'activité du groupe Rothschild & Cie Banque intégré globalement.

Engagements reçus

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
|--|-----------------|----------------|
| Engagements de financement | 85 573 | 81 545 |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | 85 573 | 81 545 |
| Engagements reçus de la clientèle | - | - |
| Engagements de garantie | 1 15 291 | 186 643 |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | 77 | - |
| Engagements reçus de la clientèle | 1 15 214 | 186 643 |
| Autres engagements reçus | 28 449 | 10 456 |
| Autres engagements reçus | 28 449 | 10 456 |

Les engagements reçus comprennent 11 k€ relatifs à l'activité du groupe Rothschild & Cie Banque intégré globalement.

Le Groupe a mis en place dans certaines entités un système de rémunérations différées. Au 31 mars 2011, les autres engagements donnés comprennent à ce titre 59,9m€ pour 46,8m€ au 31 mars 2010 d'engagements donnés aux salariés sur des rémunérations différées qui leur seront réglées sous réserve de leur présence effective dans le Groupe à chaque date anniversaire.

Il peut arriver que le Groupe soit impliqué dans des procédures juridiques à l'occasion de l'exercice de ses activités. Sur la base des informations disponibles, il n'y a pas de procédures juridiques en cours susceptibles d'affecter sensiblement la situation financière du Groupe.

Engagements de location-financement

Le Groupe a contracté des engagements de location financière pour des locaux utilisés en priorité par le Groupe. Ces contrats de location financière de nature immobilière comprennent des options de rachat et des clauses d'indexation classiques pour la location de bureaux.

| <i>Chiffres en k€</i> | 31/03/2011 | | 31/03/2010 | |
|-----------------------|---------------------------|------------|---------------------------|--------------|
| | Terrains et constructions | Autres | Terrains et constructions | Autres |
| Moins d'1 an | 23 017 | 462 | 20 990 | 598 |
| Entre 1 et 5 ans | 62 574 | 493 | 57 877 | 420 |
| Plus de 5 ans | 40 809 | - | 28 190 | - |
| TOTAL | 126 400 | 955 | 107 057 | 1 018 |

Note 31 - Résultat par action

Au 31 mars 2011, le capital social de la société Paris Orléans comptait 31 888 285 actions et 485 230 certificats d'investissement d'un montant de 2€ de nominal.

À la clôture de l'exercice, les détentions d'actions par des sociétés du Groupe sur des sociétés consolidées ou sur Paris Orléans ont amené l'entreprise consolidante à retenir un pourcentage d'intérêts sur elle-même de 97,60 %.

Ces détentions étaient les suivantes :

- détention de 3,47 % de RCH (Rothschilds Continuation Holdings AG) par ESOP (ESOP Services AG),
- détention de 8,95 % de RHAG (Rothschild Holding AG) sur RCAG (Rothschild Concordia AG),
- détention de 5,56 % de NMR (NM Rothschild & Sons Limited) sur Paris Orléans,
- enfin, la détention de 2,51 % de Paris Orléans sur elle-même notamment au travers de 145 425 titres affectés à la mise en œuvre

d'un contrat de liquidité afin de favoriser la liquidité des transactions, la régularité des cotations du titre de l'émetteur et d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

- Après retraitements liés aux titres d'auto-contrôle, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période s'élevait à 29 404 893 actions.

Le résultat par action est calculé en divisant le bénéfice net - part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Étant donné l'absence de produits pouvant avoir à terme un effet dilutif sur le capital de Paris Orléans (bons de souscription...), le résultat par action dilué est le même que le résultat par action

Le résultat net par action (part du Groupe) de l'exercice clos le 31 mars 2011 s'élève à 3,48€ contre 0,88€ au titre de l'exercice précédent. En l'absence de résultat sur activités cédées ou abandonnées, le résultat par action des seules activités poursuivies est le même que le résultat par action.

Note 32 - Parties liées

| Chiffres en k€ | 31/03/2011 | | | 31/03/2010 | |
|--|----------------------------------|---|----------------------|----------------------------------|----------------------|
| | Entreprises mises en équivalence | Principaux dirigeants de l'entité ou de sa mère | Autres parties liées | Entreprises mises en équivalence | Autres parties liées |
| Actif | | | | | |
| Prêts et avances sur les établissements de crédit | - | - | - | 15 | - |
| Prêts et avances sur la clientèle | - | 18 158 | - | - | - |
| Actifs divers | 1 790 | 75 | 22 059 | 1 790 | 19 891 |
| TOTAL | 1 790 | 18 233 | 22 059 | 1 805 | 19 891 |
| Passif | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | - | - | - | - | - |
| Dettes envers la clientèle | 101 | 24 084 | 4 | 16 549 | - |
| Dettes représentées par un titre | - | - | - | - | - |
| Passifs divers | 1 335 | - | - | 2 710 | 102 |
| TOTAL | 1 436 | 24 084 | 4 | 19 259 | 102 |
| Engagement de financement et de garantie | | | | | |
| Engagements de financement donnés | 1 000 | - | - | - | - |
| Engagements de garantie donnés | - | 18 311 | - | - | - |
| Engagements de financement reçus | - | - | - | - | - |
| Engagements de garantie reçus | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 1 000 | 18 311 | - | - | - |
| Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées | | | | | |
| Intérêts reçus | - | - | - | - | - |
| Intérêts versés | - | - | - | - | - |
| Commissions reçues | - | - | - | - | - |
| Commissions versées | - | - | - | - | - |
| Autres produits | 25 | 111 | 3 | 31 | 7 |
| TOTAL | 25 | 111 | 3 | 31 | 7 |
| Autres charges | (418) | - | - | (1 055) | (430) |
| TOTAL | (418) | - | - | (1 055) | (430) |

Note 33 - Honoraires des Commissaires aux comptes

| | Cailliau Dedouit et Associés | | | | KPMG Audit | | | |
|--|------------------------------|--------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2010/2011 | | 2009/2010 | | 2010/2011 | | 2009/2010 | |
| | En k€ | En % | En k€ | En % | En k€ | En % | En k€ | En % |
| Audit | | | | | | | | |
| • Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| - Paris Orléans (société mère) | 159 | 51 % | 339 | 78 % | 159 | 4 % | 340 | 9 % |
| - Filiales intégrées globalement | 138 | 44 % | 58 | 13 % | 2 463 | 68 % | 2 494 | 70 % |
| • Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes | | | | | | | | |
| - Filiales intégrées globalement | 17 | 5 % | 35 | 8 % | 345 | 10 % | 8 | - |
| - Paris Orléans (société mère) | 1 | - | - | - | 7 | - | - | - |
| Sous-total | 315 | 100 % | 432 | 100 % | 2 974 | 82 % | 2 842 | 79 % |
| Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| • Juridique, fiscal, social | - | - | - | - | 363 | 10 % | 557 | 16 % |
| • Autres | - | - | - | - | 279 | 8 % | 182 | 5 % |
| Sous-total | - | - | - | - | 642 | 18 % | 739 | 21 % |
| TOTAL | 315 | 100 % | 432 | 100 % | 3 616 | 100 % | 3 581 | 100 % |

Note 34 - Rémunérations des organes de Direction

Pour l'ensemble du Groupe (société Paris Orléans, sociétés contrôlées par la Société ou la contrôlant), les membres du Directoire ont perçu globalement, au cours de l'exercice 2010/2011, les montants ci-après, au titre de :

| | |
|---|------------------|
| • Rémunérations fixes | 797,5k€ |
| • Rémunérations variables | 768,4k€ |
| • Jetons de présence | 62,5k€ |
| • Montants perçus au titre de l'intéressement et des abondements liés à l'alimentation des plans d'épargne | 38,5k€ |
| • Avantages en nature | 75,3k€ |
| Total avantages à court terme | 1 742,2k€ |

Par ailleurs, dans le cadre des engagements de retraite et assimilés (Note 35), Paris Orléans n'a pas de capital à constituer au bénéfice de certains mandataires sociaux relatif au régime de retraite supplémentaire des cadres.

Aucun avantage postérieur à l'emploi vis-à-vis des organes de Direction ne demeure à la clôture de l'exercice.

Aucun autre avantage à long terme n'a été consenti aux organes de Direction sur la période.

Les dirigeants n'ont pas bénéficié de paiement en actions au titre de l'exercice 2010/2011.

Note 35 - Avantages au personnel

Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

Le Groupe cotise auprès de différents organismes de retraites pour les directeurs et les employés des filiales opérationnelles. Les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Régimes propres au sous-groupe RCH

Le coût de ces avantages a été enregistré au compte de résultat durant l'exercice pour les valeurs suivantes :

Le NMR Pension Fund (NMRP) est géré par NM Rothschild & Sons Limited au profit des salariés de certaines entreprises du groupe Rothschild situées au Royaume-Uni. Le fonds comprend un dispositif de retraites à prestations définies qui a été fermé aux nouveaux entrants en avril 2003, et un dispositif de cotisations définies, établi prenant effet en avril 2003.

Le NMR Overseas Pension Fund (NMROP) est un organisme de prestations définies géré au profit des salariés d'un certain nombre d'entreprises du groupe Rothschild situées hors du Royaume-Uni.

Les dernières évaluations actuarielles des fonds NMRP et NMROP ont été effectuées respectivement au 31 mars 2010 et au 31 mars 2009 et ont été mises à jour au 31 mars 2011 par des actuaires indépendants. Comme le requiert la norme IAS 19, le montant des engagements au titre des pensions de retraites et du coût des services a été déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Rothschild North America Inc. maintient un plan de retraite non financé et d'autres accords de retraites qui constituent les engagements de retraites relatifs aux employés concernés (RNAP). Ni le plan, ni les accords de retraites ne fournissent des couvertures maladie ou autres avantages aux employés ou aux retraités.

Rothschild Bank AG, Zurich (RBZ), gère un organisme de retraites au profit de certains employés du groupe Rothschild en Suisse (RBZP). Cet organisme a été créé sur la base de la méthode suisse de cotisations définies mais ne remplit pas tous les critères d'un plan à cotisations définies tel que le définit la norme IAS 19. Pour cette raison, le plan de retraites est présenté comme un dispositif de retraites à prestations définies. Les engagements de retraites sont couverts par des actifs des régimes de retraites du fonds de pension « Pensionskasse der Rothschild Bank AG ». L'organisation, le management et le financement du plan de retraites respectent le cadre réglementaire. Les employés actuels et les retraités (anciens employés ou leurs ayants droit) reçoivent des pensions déterminées statutairement lorsqu'ils quittent la société, qu'ils partent à la retraite ou en cas de décès ou d'invalidité. Ces pensions sont financées par des cotisations de l'employeur et de l'employé fixées statutairement.

Certaines entreprises du Groupe ont des engagements non financés en rapport avec des retraites et autres prestations vis-à-vis des anciens salariés.

Les principales hypothèses retenues pour l'actualisation à la date d'arrêté sont les suivantes :

| | 2011 | | | 2010 | | |
|--|--------------|-------|-------|--------------|-------|-------|
| | NMRP & NMROP | RBZP | RNAP | NMRP & NMROP | RBZP | RNAP |
| Taux d'actualisation | 5,5 % | 2,7 % | 4,1 % | 5,6 % | 3,0 % | 4,5 % |
| Indice des prix de détail | 3,5 % | - | - | 3,7 % | - | - |
| Inflation des prix à la consommation | 2,8 % | - | - | - | - | - |
| Produits attendus des placements | 6,8 % | 3,5 % | - | 6,9 % | 3,8 % | - |
| Taux de croissance attendu des salaires | 4,5 % | 1,5 % | - | 4,7 % | 1,5 % | - |
| Taux de croissance attendu des retraites : | - | 0,3 % | - | - | 0,3 % | - |
| Cappé à 5,0 % | 3,4 % | - | - | 3,6 % | - | - |
| Cappé à 2,5 % | 2,3 % | - | - | 2,4 % | - | - |
| Espérance de vie des hommes retraités âgés de 60 ans | 27,8 | 21,3 | 17,0 | 27,3 | 21,0 | 17,0 |
| Espérance de vie des femmes retraitées âgées de 60 ans | 29,3 | 24,3 | 21,0 | 29,1 | 24,0 | 21,0 |
| Espérance de vie des hommes retraités âgés de 60 ans dans 20 ans | 28,4 | - | - | 29,4 | - | - |
| Espérance de vie des femmes retraitées âgées de 60 ans dans 20 ans | 29,2 | - | - | 30,4 | - | - |

Montants comptabilisés au bilan au 31 mars 2011

| <i>Chiffres en k€</i> | NMRP & NMROP | RBZP | RNAP | Autres | 2011 |
|---|-----------------------------|--------------|---------------|---------------|----------------|
| Valeur actualisée des obligations financées | 625 915 | 164 142 | - | - | 790 057 |
| Valeur de marché des actifs des régimes | (571 112) | (160 007) | - | - | (731 119) |
| SOUS-TOTAL | 54 803 | 4 135 | - | - | 58 938 |
| Valeur actualisée des obligations non financées | - | - | 31 450 | 8 518 | 39 968 |
| TOTAL (comptabilisé et non comptabilisé) | 54 803 | 4 135 | 31 450 | 8 518 | 98 906 |
| Actifs des régimes non comptabilisés | - | 1 378 | - | - | 1 378 |
| TOTAL COMPTABILISÉ | 54 803 | 5 513 | 31 450 | 8 518 | 100 284 |
| PASSIF TOTAL AU BILAN | 54 803 | 8 155 | 31 450 | 8 518 | 102 926 |
| ACTIF TOTAL AU BILAN | - | 2 642 | - | - | 2 642 |

Montants comptabilisés au bilan au 31 mars 2010

| <i>Chiffres en k€</i> | NMRP & NMROP | RBZP | RNAP | Autres | 2010 |
|---|-----------------------------|--------------|---------------|---------------|----------------|
| Valeur actualisée des obligations financées | 626 207 | 138 534 | - | - | 764 741 |
| Valeur de marché des actifs des régimes | (524 584) | (138 519) | - | - | (663 103) |
| SOUS-TOTAL | 101 623 | 15 | - | - | 101 638 |
| Valeur actualisée des obligations non financées | - | - | 33 882 | 8 952 | 42 834 |
| TOTAL (comptabilisé et non comptabilisé) | 101 623 | 15 | 33 882 | 8 952 | 144 472 |
| Actifs des régimes non comptabilisés | - | 3 363 | - | - | 3 363 |
| TOTAL COMPTABILISÉ | 101 623 | 3 378 | 33 882 | 8 952 | 147 835 |
| PASSIF TOTAL AU BILAN | 101 623 | 3 378 | 33 882 | 8 952 | 147 835 |
| ACTIF TOTAL AU BILAN | - | - | - | - | - |

Les variations des actifs des régimes non comptabilisés sont enregistrées en report à nouveau.

Variations des engagements de retraite sur l'exercice

| <i>Chiffres en k€</i> | 2011 | 2010 |
|--|----------------|----------------|
| À L'OUVERTURE | 807 575 | 579 213 |
| Consolidation des investissements comptabilisés auparavant en capitaux propres | - | 2 249 |
| Coût des services rendus (net des cotisations versées par les autres participants du plan) | 13 654 | 10 210 |
| Coût des intérêts | 43 152 | 36 226 |
| Pertes/(Gains) actuariels | (19 708) | 186 799 |
| Prestations versées aux bénéficiaires | (29 424) | (30 604) |
| Coûts des services passés | (2 943) | - |
| Liquidations | - | - |
| Variation de conversion et autres mouvements | 17 719 | 23 482 |
| À LA CLÔTURE | 830 025 | 807 575 |

Variations des actifs du plan de régime de retraite sur l'exercice

| <i>Chiffres en k€</i> | 2011 | 2010 |
|---|----------------|----------------|
| À L'OUVERTURE | 663 103 | 509 618 |
| Produits attendus sur les actifs des régimes de retraites | 41 516 | 32 038 |
| Pertes/(Gains) actuariels | 9 055 | 95 177 |
| Cotisations du Groupe | 25 375 | 29 156 |
| Prestations versées aux bénéficiaires | (25 281) | (26 023) |
| Liquidations | - | - |
| Variation de conversion et autres mouvements | 17 351 | 23 137 |
| À LA CLÔTURE | 731 119 | 663 103 |

Au 31 mars, les actifs des régimes de retraites se décomposent en 5 catégories principales :

| | 2011 | | | 2010 | | |
|-------------------------------|------|-------|------|------|-------|------|
| | NMRP | NMROP | RBZP | NMRP | NMROP | RBZP |
| Actions | 40 % | 54 % | 21 % | 44 % | 55 % | 24 % |
| Obligations | 16 % | 13 % | 52 % | 20 % | 13 % | 57 % |
| Liquidités | 21 % | 27 % | 10 % | 19 % | 23 % | 7 % |
| Hedge funds et private equity | 22 % | 5 % | 15 % | 14 % | 6 % | 10 % |
| Immobilier et autres | 1 % | 1 % | 2 % | 3 % | 3 % | 3 % |

Sur l'exercice, les actifs des régimes de retraite se sont appréciés de 50,6m€ (contre un gain de 127,2m€ en 2010). On obtient le taux de rentabilité attendu à partir de la moyenne pondérée des taux de rentabilité à long terme attendus sur les classes d'actifs des fonds à horizon long-terme, après déduction des frais de gestion encourus.

Montants comptabilisés au compte de résultat relatifs aux régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

| <i>Chiffres en k€</i> | 2011 | 2010 |
|--|---------------|---------------|
| Coût des services rendus (net des cotisations versées par les autres participants) | 13 654 | 10 210 |
| Coût des intérêts | 43 152 | 36 226 |
| Produits attendus sur les actifs des régimes de retraites | (41 516) | (32 038) |
| Coûts des services passés | (2 943) | - |
| (Gains) / pertes sur les réductions ou liquidations de régime | - | - |
| Autres | - | - |
| TOTAL (INCLUS DANS LES FRAIS DE PERSONNEL) | 12 347 | 14 398 |

Les ajustements observés relatifs aux actifs et passifs des régimes de retraite sont les suivants :

| <i>Chiffres en k€</i> | 2011 | 2010 |
|--|-------------|-------------|
| Différence entre les produits sur actifs réels et attendus | 9 055 | 95 177 |
| Gains et pertes observés sur le passif | (5 695) | 6 100 |

Montants enregistrés dans l'état du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| <i>Chiffres en k€</i> | 2011 | 2010 |
|---|-------------|-------------|
| Gains / (pertes) actuarielles comptabilisés dans l'année | 28 763 | (91 622) |
| Pertes actuarielles cumulées comptabilisées dans l'état des produits et des charges comptabilisés | (92 317) | (121 080) |

Régime propre à la société Paris Orléans

Au 31 mars 2011, Paris Orléans n'a plus d'engagement afférent au régime de retraite supplémentaire des cadres. Cet avantage s'appliquait à certains des cadres et garantissait à ceux-ci un supplément de retraite annuel égal à 20 % de la moyenne des salaires bruts perçus au cours des trois dernières années pleines d'activité dans l'entreprise. Les droits n'étaient acquis que lorsque le participant quittait l'entreprise

pour prendre sa retraite et à condition qu'à cette date il remplisse les conditions suivantes : avoir un salaire de référence supérieur à quatre fois le plafond de la Sécurité sociale, avoir une ancienneté minimum de 5 ans et être âgé de 60 ans. Cet avantage a été définitivement supprimé en 2009.

Régimes à cotisations définies

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010/2011 | 2009/2010 |
|---|------------------|------------------|
| Charges sociales et fiscales sur rémunération | 63 039 | 33 345 |
| Charges de retraites - régimes à cotisations définies | 14 452 | 8 817 |
| À LA CLÔTURE | 77 491 | 42 162 |

Les charges sociales et fiscales sur rémunération comprennent 25,4m€ relatifs à l'activité du groupe Rothschild & Cie Banque intégré globalement.

Les charges de retraites relatives aux régimes à cotisations définies comprennent 6,1m€ relatifs à l'activité du groupe Rothschild & Cie Banque intégré globalement.

Note 36 - Informations sectorielles

Répartition de l'activité par secteurs d'activité

| <i>Chiffres en k€</i> | Conseil en ingénierie financière et banque de financement | Banque privée et gestion d'actifs | Capital Investissement | Éliminations inter-secteurs | 31/03/2011 |
|--|---|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------|------------------|
| Revenus | | | | | |
| Produits provenant de clients externes | 848 216 | 309 194 | 57 194 | - | 1 214 604 |
| Produits inter-secteurs | 18 014 | 1 164 | (1 717) | (17 461) | - |
| Produit net bancaire | 866 230 | 310 358 | 55 477 | (17 461) | 1 214 604 |
| Résultat d'exploitation par secteur avant charges non ventilées | 460 057 | 100 425 | 18 596 | (17 681) | 561 397 |
| Charges non ventilées | | | | | (331 851) |
| Résultat d'exploitation | | | | | 229 546 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence avant charges non ventilées | 6 148 | 4 398 | 4 664 | - | 15 210 |
| Gains ou pertes nettes sur autres actifs | 23 183 | 29 649 | 18 067 | - | 70 899 |
| Impôts | | | | | (46 381) |
| Résultat net consolidé | | | | | 269 274 |

| <i>Chiffres en k€</i> | Conseil en ingénierie financière et banque de financement | Banque privée et gestion d'actifs | Capital Investissement | Éliminations inter-secteurs | 31/03/2011 |
|---|---|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------|------------------|
| Autres informations sectorielles | | | | | |
| Actifs sectoriels | 4 500 192 | 3 703 251 | 639 570 | (292 943) | 8 550 070 |
| Titres mis en équivalence | 21 053 | 17 850 | 26 745 | - | 65 648 |
| Total actifs consolidés | 4 521 245 | 3 721 101 | 666 315 | (292 943) | 8 615 718 |
| Passifs sectoriels | 3 762 196 | 3 036 232 | 257 875 | (125 116) | 6 931 187 |
| Total passifs consolidés | 3 762 196 | 3 036 232 | 257 875 | (125 116) | 6 931 187 |

Répartition de l'activité par secteurs géographiques

| <i>Chiffres en k€</i> | France | Royaume-Uni et Îles Anglo-normandes | Suisse | Amérique | Asie et Australie | Autres pays d'Europe | Éliminations inter-secteurs | 31/03/2011 |
|-----------------------|-----------|-------------------------------------|-----------|----------|-------------------|----------------------|-----------------------------|------------|
| Produit net bancaire | 358 787 | 327 902 | 144 335 | 180 534 | 83 648 | 119 398 | - | 1 214 604 |
| Actifs consolidés | 1 804 110 | 4 020 256 | 3 364 005 | 333 016 | 118 896 | 159 426 | (1 183 991) | 8 615 718 |

Répartition de l'activité par secteurs d'activité

| <i>Chiffres en k€</i> | Conseil en ingénierie financière et banque de financement | Banque privée et gestion d'actifs | Capital Investissement | Éliminations inter-secteurs | 31/03/2010 |
|--|---|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------|----------------|
| Revenus | | | | | |
| Produits provenant de clients externes | 707 630 | 149 970 | 14 079 | - | 871 679 |
| Produits inter-secteurs | 14 733 | 1 318 | (3 758) | (12 293) | - |
| Produit net bancaire | 722 363 | 151 288 | 10 321 | (12 293) | 871 679 |
| Résultat d'exploitation par secteur avant charges non ventilées | 376 162 | 49 170 | (53 398) | (11 170) | 360 764 |
| Charges non ventilées | | | | | (284 726) |
| Résultat d'exploitation | | | | | 76 038 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence avant charges non ventilées | 12 524 | 1 834 | 1 278 | - | 15 636 |
| Gains ou pertes nettes sur autres actifs | (2 132) | (56) | 262 | - | (1 926) |
| Impôts | | | | | 1 171 |
| Résultat net consolidé | | | | | 90 919 |

| <i>Chiffres en k€</i> | Conseil en ingénierie financière et banque de financement | Banque privée et gestion d'actifs | Capital Investissement | Éliminations inter-secteurs | 31/03/2010 |
|---|---|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------|------------------|
| Autres informations sectorielles | | | | | |
| Actifs sectoriels | 4 823 535 | 2 449 221 | 569 351 | (252 513) | 7 589 594 |
| Titres mis en équivalence | 70 226 | 27 924 | 30 618 | - | 128 768 |
| Total actifs consolidés | 4 893 761 | 2 477 145 | 599 969 | (259 513) | 7 718 362 |
| Passifs sectoriels | 4 203 629 | 1 957 274 | 267 266 | (113 865) | 6 314 304 |
| Total passifs consolidés | 4 203 629 | 1 957 274 | 267 266 | (113 865) | 6 314 304 |

Répartition de l'activité par secteurs géographiques

| <i>Chiffres en k€</i> | France | Royaume-Uni et Îles Anglo-normandes | Suisse | Amérique | Asie et Australie | Autres pays d'Europe | Éliminations inter-secteurs | 31/03/2010 |
|-----------------------|---------|-------------------------------------|-----------|----------|-------------------|----------------------|-----------------------------|------------|
| Produit net bancaire | 15 030 | 381 775 | 131 566 | 169 711 | 35 228 | 138 369 | - | 871 679 |
| Actifs consolidés | 298 135 | 4 429 690 | 3 147 670 | 411 214 | 136 179 | 372 737 | (1 077 263) | 7 718 362 |

Note 37 - Périmètre de consolidation de Paris Orléans

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2011 | | 31/03/2010 | | Méthode de consolidation ⁽¹⁾ | |
|--|-----------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---|------------|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
| Conseil en ingénierie financière et banque de financement | | | | | | | |
| 338 East LLC | États-Unis | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Arrow Capital Limited | Australie | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Arrow Custodians Pty Limited | Australie | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Arrow Hawthorn Pty Limited | Australie | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Arrow Investment Pty Limited | Australie | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Belegging- en Exploitatiemij. Brine BV | Pays-Bas | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| Capital Professions Finance Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Charter Oak Group Limited | États-Unis | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Concordia Holding SARL | France | 100,00 | 97,60 | 100,00 | 97,55 | IG | IG |
| Continuation Computers Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| ELJ Nominees Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| Elsinore Part e Serv. Limeteda | Brésil | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| ESOP Services AG | Suisse | 100,00 | 92,70 | 100,00 | 92,58 | IG | IG |
| FDR Finance SAS | France | 100,00 | 8,54 | - | - | IG | - |
| Fineline Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Fineline Media Finance Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Five Arrows Capital Markets LLC | États-Unis | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Five Arrows Films Pty Limited | Australie | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Five Arrows Finance Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Five Arrows International Holdings Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Five Arrows International Inc. | États-Unis | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| Five Arrows Leasing Group Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Five Arrows Leasing Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Five Arrows Leasing Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Five Arrows Management Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| GIE Rothschild | France | 100,00 | 8,54 | - | - | IG | - |
| Guernsey Loan Asset Securitisation Scheme Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| International Property Finance (Spain) Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Jofran Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Jofran NV | Antilles hollandaises | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Lanebridge Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Lanebridge Investment Management Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Lease Portfolio Management Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| LF Rothschild Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |

(1) IG : intégration globale MEE : mise en équivalence

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2011 | | 31/03/2010 | | Méthode de consolidation ⁽¹⁾ | |
|---|-----------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---|------------|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
| Maison (CI) Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Marinada NV | Antilles hollandaises | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Marplace (No 480) Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| MBCA Finance Private Limited | Zimbabwe | 4,33 | 2,51 | 18,21 | 10,52 | MEE | MEE |
| MBCA Holdings Limited | Zimbabwe | 75,35 | 1,89 | 74,96 | 7,89 | IG | IG |
| MBCA Limited | Zimbabwe | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Mentor Industrial Trust Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| Mist Two Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| Mustang Capital Partners Inc. | Canada | 100,00 | 57,95 | - | - | IG | - |
| N C Research Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| NM Rothschild & Sons (Denver) Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| NM Rothschild & Sons (International) Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| NM Rothschild & Sons (Leasing) Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| NM Rothschild & Sons (South Africa) (Proprietary) Limited | Afrique du Sud | 51,00 | 29,55 | 51,00 | 29,47 | IG | IG |
| NM Rothschild Asset Management Holdings Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| NM Rothschild Asset Management Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| NM Rothschild Banking Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| NM Rothschild Corporate Finance Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| NM Rothschild Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| NM Rothschild Investment Management Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| NM Rothschild Services (Bermuda) Limited | Bermudes | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| NC (Bermuda) Limited | Bermudes | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| NC Investments (Barbados) Inc. | Barbades | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| NC Investments NV | Antilles hollandaises | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| NC Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| NC Participations NV | Antilles hollandaises | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| NCCF Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| NCPS Holdings Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| New Court & Partners Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| New Court Fund Managers Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| New Court Nominees Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| New Court Nominees Private Limited | Singapour | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |

(1) IG : intégration globale MEE : mise en équivalence

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2011 | | 31/03/2010 | | Méthode de consolidation ⁽¹⁾ | |
|---|-----------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---|------------|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
| New Court Property Services Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| New Court Securities Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| New Court Services Inc. | États-Unis | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| New Court Trust Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| NM Rothschild & Sons (Asia) NV | Antilles hollandaises | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| NM Rothschild & Sons (Brasil) Limiteda | Brésil | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| NM Rothschild & Sons Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| NMR Consultants NV | Antilles hollandaises | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| NMR Europe | Royaume-Uni | 100,00 | 33,25 | 50,00 | 28,90 | IG | MEE |
| NMR International NV | Antilles hollandaises | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,51 | IG | IG |
| O C Investments Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| O C Investments Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| OC Chile SA | Chili | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Old Court Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| Paninco Corporation NV | Antilles hollandaises | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Plusrare Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Print Finance Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | - | - | IG | - |
| PT Rothschild Indonesia | Indonésie | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| RAIL Limited | Hong Kong | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| RAM Japan Limited | Japon | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 52,47 | IG | IG |
| RAPH Holding AG | Suisse | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| RCF (Israel) BV | Pays-Bas | 100,00 | 33,25 | 100,00 | 28,90 | IG | IG |
| RCF (Russia) BV | Russie | 100,00 | 33,25 | 100,00 | 28,90 | IG | IG |
| RCH Finance (CI) Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild & Cie SCS | France | 99,98 | 6,24 | - | - | IG | - |
| Rothschild & Sons Financial Advisory Services (Beijing) Co. Limited | Chine | 100,00 | 57,95 | - | - | IG | - |
| Rothschild (Middle East) Limited (sous-groupe consolidé) | Dubaï | 100,00 | 33,25 | 100,00 | 28,90 | IG | IG |
| Rothschild Asia Holdings Limited | Chine | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Asset Management Asia Pacific Limited | Bermudes | - | - | 90,79 | 52,47 | - | IG |
| Rothschild Asset Management Holdings (CI) Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Asset Management Holdings AG | Suisse | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Asset Management Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Australia Holding Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |

(1) IG : intégration globale MEE : mise en équivalence

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2011 | | 31/03/2010 | | Méthode de consolidation ⁽¹⁾ | |
|---|-----------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---|------------|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
| Rothschild Australia Limited | Australie | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Bank International Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Canada Holdings Limited | Canada | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Canada Inc. | Canada | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Canada Securities Limited | Canada | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild China Holding AG | Suisse | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Concordia AG | Suisse | 91,05 | 92,70 | 91,05 | 92,58 | IG | IG |
| Rothschild Concordia Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| Rothschild & Cie Banque SCS | France | 44,98 | 8,54 | - | - | IG | - |
| Rothschild & Cie Banque (sous-groupe consolidé) | France | - | - | 44,25 | 8,93 | - | MEE |
| Rothschild España SA | Espagne | 100,00 | 33,25 | 100,00 | 28,90 | IG | IG |
| Rothschild Europe BV | Pays-Bas | 100,00 | 33,25 | 100,00 | 28,90 | IG | IG |
| Rothschild Europe Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| Rothschild Europe SNC | France | 100,00 | 33,25 | 50,00 | 28,90 | IG | MEE |
| Rothschild Finance Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| Rothschild Financial Services Inc. | États-Unis | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| Rothschild Fund Managers Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| Rothschild Gold Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild GmbH | Allemagne | 100,00 | 33,25 | 100,00 | 28,90 | IG | IG |
| Rothschild Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Hong Kong Limited | Hong Kong | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild India Holding AG | Suisse | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild India Private Limited | Inde | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Investment Banking Services LLP | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | - | - | IG | - |
| Rothschild Israël | Israël | 100,00 | 33,25 | 100,00 | 28,90 | IG | IG |
| Rothschild Italia SpA | Italie | 100,00 | 33,25 | 100,00 | 28,90 | IG | IG |
| Rothschild Japan KK | Japon | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Latin America NV | Antilles hollandaises | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Life Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| Rothschild Limited | Hong Kong | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Malaysia Sendirian Berhad | Malaisie | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Management AG | Suisse | 100,00 | 92,70 | 100,00 | 92,58 | IG | IG |
| Rothschild Management Services Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| Rothschild Mexico Guernsey Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Mexico SA de CV | Mexique | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |

(1) IG : intégration globale MEE : mise en équivalence

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2011 | | 31/03/2010 | | Méthode de consolidation ⁽¹⁾ | |
|---|----------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---|------------|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
| Rothschild Nordic AB | Suède | 100,00 | 33,25 | 100,00 | 28,90 | IG | IG |
| Rothschild Nominees (Hong Kong) Limited | Hong Kong | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Nominees Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild North America Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Polska Sp ZOO | Pologne | 100,00 | 33,25 | 100,00 | 28,90 | IG | IG |
| Rothschild Portugal - Serviços Financeiros, Lda | Portugal | 100,00 | 33,25 | 100,00 | 28,90 | IG | IG |
| Rothschild Properties Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| Rothschild Realty Group Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Realty Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Reserve Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | - | - | IG | - |
| Rothschild Services Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | - |
| Rothschild Silver Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| Rothschild Singapore Limited | Singapour | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Turkey | Turquie | 100,00 | 33,25 | 100,00 | 28,90 | IG | IG |
| Rothschild Ventures Asia Pte Limited | Singapour | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Ventures Inc. | États-Unis | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschilds & Co Limited | Royaume-Uni | - | - | 100,00 | 57,80 | - | IG |
| Rothschilds Continuation Finance (CI) Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschilds Continuation Finance BV | Pays-Bas | 85,00 | 62,14 | 85,00 | 62,05 | IG | IG |
| Rothschilds Continuation Finance Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschilds Continuation Finance PLC | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschilds Continuation Holdings AG | Suisse | 52,77 | 57,95 | 52,77 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschilds Continuation Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschilds Finance (CI) Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| S y C (International) Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| SCS Holding SAS | France | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Second Continuation Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Shield Trust Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Shield Holdings (Guernsey) Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Shield MBCA Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Shield Securities Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Southern Arrows (Pty) Limited | Afrique du Sud | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Specialist Fleet Services Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| St. Julian's Properties Limited | Îles Anglo-normandes | 50,00 | 28,98 | 50,00 | 28,90 | MEE | MEE |
| State Securities Holdings Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 97,64 | 56,44 | IG | IG |

(1) IG : intégration globale MEE : mise en équivalence

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2011 | | 31/03/2010 | | Méthode de consolidation ⁽¹⁾ | |
|--|---------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---|------------|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
| State Securities Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 97,64 | 56,44 | IG | IG |
| Third New Court Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Transaction R SAS | France | 98,50 | 3,83 | - | - | IG | - |
| Walbrook Assets Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Banque privée et gestion d'actifs | | | | | | | |
| Anterana Holdings AG Glarus | Suisse | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| Blackpoint Management | Îles Anglo-normandes | 90,00 | 8,12 | - | - | IG | - |
| Creafin SA | Suisse | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| Equitas SA | Suisse | 100,00 | 42,86 | 90,00 | 37,80 | IG | IG |
| Master Nominees Inc. | Îles Vierges britanniques | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| Messine Participations SAS | France | 100,00 | 7,02 | - | - | IG | - |
| Montaigne Rabelais SAS | France | 100,00 | 8,54 | - | - | IG | - |
| Old Court Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| RBZ (Representative) Pte. Limited | Singapour | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| RBZ Fiduciary Limited | Suisse | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| Rothschild & Cie Gestion SCS | France | 99,99 | 7,03 | - | - | IG | - |
| Rothschild Advisory Partners AG | Suisse | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Assurance & Courtage SCS | France | 99,83 | 7,02 | - | - | IG | - |
| Rothschild Bank (CI) Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| Rothschild Bank AG | Suisse | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| Rothschild Corporate Fiduciary Services Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| Rothschild Employee Trustees Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Rothschild Holding AG | Suisse | 72,67 | 42,86 | 72,67 | 42,00 | IG | IG |
| Rothschild Wealth Management (Hong Kong) Limited | Hong Kong | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| Rothschild Private Fund Management Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 47,39 | 100,00 | 46,74 | IG | IG |
| Rothschild Private Management Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 47,39 | 100,00 | 46,74 | IG | IG |
| Rothschild Private Trust Holdings AG | Suisse | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| Rothschild Switzerland (CI) Trustees Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| Rothschild Trust (Singapore) Limited | Singapour | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| Rothschild Trust (Switzerland) Limited | Suisse | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| Rothschild Trust BVI Limited | Îles Vierges britanniques | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| Rothschild Trust Canada Inc. | Canada | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| Rothschild Trust Cayman Limited | Îles Caïmans | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| Rothschild Trust Corporation Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |

(1) IG : intégration globale MEE : mise en équivalence

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2011 | | 31/03/2010 | | Méthode de consolidation ⁽¹⁾ | |
|--|---------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---|------------|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
| Rothschild Trust Financial Services Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| Rothschild Trust Guernsey Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| Rothschild Trust New Zealand Limited | Nouvelle-Zélande | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| Rothschild Trust Protectors Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| Rothschild Trustee Services (Ireland) Limited | Irlande | - | - | 100,00 | 42,00 | - | IG |
| Rothschild Vermögensverwaltungs-GmbH | Allemagne | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| Rotrust Nominees Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| RTB Trustees Limited | Îles Vierges britanniques | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| RTB Protectors | Îles Vierges britanniques | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| RTS Geneva SA | Suisse | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| Sagitas AG Glarus | Suisse | 100,00 | 42,86 | 100,00 | 42,00 | IG | IG |
| Sagitas SA Zürich | Suisse | - | - | 100,00 | 42,00 | - | IG |
| Sélection I818 (Sélection R) SAS | France | 34,00 | 2,39 | - | - | MEE | - |
| Sélection R Immobilier SAS | France | 100,00 | 7,03 | - | - | IG | - |
| Capital investissement | | | | | | | |
| ACTIV G.P Co. | Îles Caïmans | - | - | 50,00 | 28,90 | - | MEE |
| Alexanderplatz Investissement SAS | France | 100,00 | 97,60 | 100,00 | 97,55 | IG | IG |
| Centrum Iris SARL | Luxembourg | - | - | 100,00 | 97,55 | - | IG |
| Centrum Jonquille SARL | Luxembourg | 100,00 | 97,60 | 100,00 | 97,55 | IG | IG |
| Centrum Narcisse SARL | Luxembourg | 100,00 | 97,60 | 100,00 | 97,55 | IG | IG |
| Centrum Orchidée SARL | Luxembourg | 100,00 | 97,60 | 100,00 | 97,55 | IG | IG |
| Chaptal Investissements SAS | France | 100,00 | 97,60 | 100,00 | 97,55 | IG | IG |
| Comepar SARL (sous-groupe consolidé) | France | 25,00 | 24,40 | 25,00 | 24,39 | MEE | MEE |
| Continuation Investments NV (CINV) | Pays-Bas | 39,33 | 34,33 | 39,33 | 34,25 | MEE | MEE |
| FA International Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| FAC Carry LP | Îles anglo-normandes | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Fin PO SICAR | Luxembourg | 100,00 | 97,60 | 100,00 | 97,55 | IG | IG |
| Five Arrows (Scotland) General Partner Limited | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Five Arrows Capital AG | Suisse | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Five Arrows Capital GP Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Five Arrows Capital Limited | Îles Vierges britanniques | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Five Arrows Co-investments FeederV LP | Royaume-Uni | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |

(1) IG : intégration globale MEE : mise en équivalence

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2011 | | 31/03/2010 | | Méthode de consolidation ⁽¹⁾ | |
|--|----------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---|--------------|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
| Five Arrows Co-Investments Feeder V SCA SICAR | Luxembourg | 100,00 | 57,95 | - | - | IG | - |
| Five Arrows Friends & Family Feeder LP | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Five Arrows Investments SARL SICAR | Luxembourg | 100,00 | 77,78 | 100,00 | 77,67 | IG | IG |
| Five Arrows Managers SA | Luxembourg | 100,00 | 73,81 | 100,00 | 73,70 | IG | IG |
| Five Arrows Managers SAS | France | 100,00 | 73,81 | 100,00 | 73,70 | IG | IG |
| Five Arrows Mezzanine Debt Holder SA | Luxembourg | 100,00 | 51,00 | 100,00 | 50,86 | IG | IG |
| Five Arrows Mezzanine Holder LP | Îles Anglo-normandes | 88,00 | 51,00 | 88,00 | 50,86 | IG | IG |
| Five Arrows Mezzanine Investments SARL | Luxembourg | 100,00 | 77,78 | 100,00 | 67,74 | IG | IG |
| Five Arrows Partners LP | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Five Arrows Principal Investments International Feeder SCA SICAR | Luxembourg | 100,00 | 77,78 | 100,00 | 77,67 | IG | IG |
| Five Arrows Proprietary Feeder LP | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Five Arrows Staff Co-investment LP | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Francrep Inc. | États-Unis | 100,00 | 97,60 | 100,00 | 97,55 | IG | IG |
| Hi Trois SAS | France | 100,00 | 97,60 | 100,00 | 97,55 | IG | IG |
| JRE Asia Capital Limited | Îles Caïmans | 50,00 | 38,89 | 50,00 | 38,84 | MEE | MEE |
| JRAC Carry LP Inc. | Îles Anglo-normandes | 45,44 | 35,34 | 45,44 | 35,30 | MEE | MEE |
| JRAC Proprietary Investments LP Inc. | Îles Anglo-normandes | 50,00 | 38,89 | 50,00 | 38,84 | MEE | MEE |
| K Développement SAS | France | 100,00 | 97,60 | 100,00 | 97,55 | IG | IG |
| Les Domaines Barons de Rothschild (Lafite) SCA (sous-groupe consolidé) | France | - | - | 23,51 | 22,94 | - | MEE |
| Manufaktura SAS | France | 100,00 | 97,60 | 100,00 | 97,55 | IG | IG |
| Messine Manager Investissement SAS | France | 100,00 | 97,60 | 100,00 | 97,55 | IG | IG |
| Narcisse Investissements SAS | France | 100,00 | 97,60 | 100,00 | 97,55 | IG | IG |
| Paris Orléans SA | France | 100,00 | 97,60 | 100,00 | 97,55 | Société mère | Société mère |
| PO Capinvest 1 SAS | France | 100,00 | 97,60 | 100,00 | 97,55 | IG | IG |
| PO Capinvest 2 SAS | France | 100,00 | 97,60 | 100,00 | 97,55 | IG | IG |
| PO Capinvest 3 SAS | France | - | - | 100,00 | 97,55 | - | IG |
| PO Fonds (ex Colisée Investissements) SAS | France | 100,00 | 97,60 | 100,00 | 97,55 | IG | IG |
| Paris Orléans Holding Bancaire (POHB) (ex SFIR) SAS | France | 100,00 | 97,60 | 100,00 | 97,55 | IG | IG |
| PO Invest 1 SoParFi | Luxembourg | 62,86 | 61,35 | 62,86 | 61,32 | IG | IG |
| PO Invest 2 SoParFi | Luxembourg | 57,68 | 56,30 | 52,95 | 51,65 | IG | IG |
| PO Investimmo SARL | Luxembourg | - | - | 100,00 | 97,55 | - | IG |
| PO Mezzanine (ex Franoption) SAS | France | 100,00 | 97,60 | 100,00 | 97,55 | IG | IG |
| PO Participations SA | Luxembourg | 100,00 | 97,60 | 100,00 | 97,55 | IG | IG |

(1) IG : intégration globale MEE : mise en équivalence

| Nom des sociétés | Pays d'activité | 31/03/2011 | | 31/03/2010 | | Méthode de consolidation ⁽¹⁾ | |
|--|----------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---|------------|
| | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | 31/03/2011 | 31/03/2010 |
| PO Titrisation A SARL | Luxembourg | 60,00 | 58,56 | 100,00 | 58,53 | IG | IG |
| PO Titrisation B SARL | Luxembourg | - | - | 100,00 | 97,55 | - | IG |
| PO Titrisation C SARL | Luxembourg | - | - | 100,00 | 97,55 | - | IG |
| PO Titrisation D SARL | Luxembourg | - | - | 100,00 | 97,55 | - | IG |
| Ponthieu Ventures SAS | France | 100,00 | 97,60 | 100,00 | 97,55 | IG | IG |
| Quintus European Mezzanine (GP) Limited | Îles Anglo-normandes | 100,00 | 57,95 | 100,00 | 57,80 | IG | IG |
| Quintus European Mezzanine Fund Limited | Îles Anglo-normandes | 50,00 | 28,98 | 40,00 | 23,12 | MEE | MEE |
| R Capital Management SAS | France | 95,00 | 1,56 | - | - | IG | - |
| Rivoli Participation SAS (sous-groupe consolidé) | France | 27,62 | 26,95 | 27,62 | 26,95 | MEE | MEE |
| SPCA Deux SAS | France | 100,00 | 97,60 | 100,00 | 97,55 | IG | IG |
| Verseau SAS | France | 95,00 | 92,72 | 95,00 | 92,67 | IG | IG |

(1) IG : intégration globale MEE : mise en équivalence

ANNEXE 4

Informations financières semestrielles consolidées de Paris Orléans pour le semestre clos le 30 septembre 2011

PARIS ORLEANS

Bilan consolidé au 30 septembre 2011

Actif

| <i>Chiffres en k€</i> | Notes | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Caisse et banques centrales | | 1 922 512 | 968 302 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 1 | 231 890 | 267 582 |
| Instruments dérivés de couverture | 2 | 16 766 | 16 630 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 3 | 1 188 858 | 1 675 939 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 4 | 2 259 039 | 2 696 000 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 5 | 1 636 471 | 1 719 769 |
| Actifs d'impôts courants | | 12 201 | 9 250 |
| Actifs d'impôts différés | 16 | 111 947 | 102 880 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 6 | 567 113 | 515 306 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | - | - |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 7 | 69 328 | 65 648 |
| Immeubles de placement | | 40 | 41 |
| Immobilisations corporelles | | 334 111 | 287 567 |
| Immobilisations incorporelles | | 194 190 | 187 230 |
| Ecarts d'acquisition | 8 | 103 588 | 103 574 |
| TOTAL DES ACTIFS | | 8 648 054 | 8 615 718 |

Passif

| <i>Chiffres en k€</i> | Notes | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Banques centrales | | 1 403 | 5 683 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 1 | 81 538 | 93 750 |
| Instruments dérivés de couverture | 2 | 36 626 | 29 493 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 9 | 364 991 | 494 724 |
| Dettes envers la clientèle | 10 | 5 326 574 | 4 769 187 |
| Dettes représentées par un titre | 11 | 173 583 | 524 561 |
| Passifs d'impôts courants | | 10 754 | 22 245 |
| Passifs d'impôts différés | 16 | 56 962 | 61 492 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 12 | 621 381 | 763 791 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | | - | - |
| Provisions | 13 | 183 605 | 138 754 |
| Dettes subordonnées | 14 | 29 053 | 27 507 |
| Capitaux propres | | 1 761 584 | 1 684 531 |
| Capitaux propres - part du Groupe | | 711 402 | 731 705 |
| Capital | | 64 748 | 64 748 |
| Primes liées au capital | | 503 084 | 503 084 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | (42 899) | (16 145) |
| <i>Ecart d'évaluation sur actifs financiers disponibles à la vente</i> | | 12 900 | 43 048 |
| <i>Réserves de couverture de flux de trésorerie</i> | | (12 049) | (7 805) |
| <i>Réserves de conversion</i> | | (43 750) | (51 388) |
| Réserves consolidées | | 144 113 | 77 581 |
| Résultat de l'exercice - part du Groupe | | 42 356 | 102 437 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 1 050 182 | 952 826 |
| TOTAL DES PASSIFS | | 8 648 054 | 8 615 718 |

PARIS ORLEANS

Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2011

| <i>Chiffres en k€</i> | Notes | 30/09/2011 | 30/09/2010 retraité (*) |
|--|-------|----------------|----------------------------|
| + Intérêts et produits assimilés | 17 | 77 077 | 81 779 |
| - Intérêts et charges assimilées | 17 | (49 949) | (51 165) |
| + Commissions (Produits) | 18 | 513 151 | 546 900 |
| - Commissions (Charges) | 18 | (25 908) | (36 107) |
| +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 19 | 11 434 | 16 803 |
| +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 20 | 59 114 | 16 676 |
| + Produits des autres activités | 21 | 9 059 | 8 454 |
| - Charges des autres activités | 21 | (3 238) | (2 998) |
| Produit net bancaire | | 590 740 | 580 342 |
| - Charges générales d'exploitation | 22 | (447 429) | (453 126) |
| - Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | | (11 907) | (11 379) |
| Résultat brut d'exploitation | | 131 404 | 115 837 |
| - Coût du risque | 23 | (13 078) | (9 136) |
| Résultat d'exploitation | | 118 326 | 106 701 |
| +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | | 2 088 | 13 302 |
| +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs | 24 | 1 488 | 32 194 |
| Résultat avant impôt | | 121 902 | 152 197 |
| - Impôt sur les bénéfices | 25 | (18 768) | (16 811) |
| RESULTAT NET CONSOLIDE | | 103 134 | 135 386 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 60 778 | 82 088 |
| Résultat net part du Groupe | | 42 356 | 53 298 |

Résultat par action

| <i>Chiffres en €</i> | 30/09/2011 | 30/09/2010 retraité (*) |
|---|------------|----------------------------|
| Résultat net - part du Groupe par action | 1,420 | 1,820 |
| Résultat net - part du Groupe dilué par action | 1,420 | 1,820 |
| Résultat net des activités poursuivies par action | 1,420 | 1,820 |
| Résultat net dilué des activités poursuivies par action | 1,420 | 1,820 |

(*) Informations financières consolidées retraitées présentées en application de l'IAS 8 à la suite de la prise de contrôle exclusif du groupe Rothschild & Cie Banque par Paris Orléans au cours de l'exercice 2010/2011.

Etat du Résultat global

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 30/09/2010 retraité (*) |
|---|-------------------|------------------------------------|
| Résultat net consolidé | 103 134 | 135 386 |
| Écarts de conversion | 40 319 | 34 980 |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente | (60 886) | (1 955) |
| <i>dont variation de valeur transférée au résultat</i> | (46 028) | (2 406) |
| Intérêts de la dette subordonnée | | |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture | (10 832) | (9 305) |
| Réévaluation des immobilisations | - | - |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies | (50 552) | (39 086) |
| Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence | 1 570 | 1 451 |
| Impôts | 17 262 | 7 694 |
| Autres | (268) | (1 162) |
| Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | (63 387) | (7 383) |
| RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | 39 747 | 128 003 |
| <i>dont part du Groupe</i> | 1 254 | 43 111 |
| <i>dont participation ne donnant pas le contrôle</i> | 38 493 | 84 892 |

(*) Informations financières consolidées retraitées présentées en application de l'IAS 8 suite à la prise de contrôle exclusif du groupe Rothschild & Cie Banque par Paris Orléans au cours de l'exercice 2010/2011.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

| | Capital et réserves liées | | | | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | | Résultat net part du Groupe | Capitaux propres part du Groupe | Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle | Total capitaux propres consolidés |
|---|---------------------------|---------------------------|---------------------|----------------------|---|------------------------|---|-----------------------------------|----------------|-----------------------------|---------------------------------|---|-----------------------------------|
| | Capital | Réserves liées au capital | Titres auto-détenus | Réserves consolidées | liés aux écarts de conversion | liés à la réévaluation | Variations de valeur des instruments financiers | | | | | | |
| | | | | | | | Actifs disponibles à la vente | Instruments dérivés de couverture | | | | | |
| Capitaux propres au 31 mars 2010 | 63 890 | 496 822 | (12 171) | 48 498 | (67 369) | - | (7 339) | (9 542) | 25 655 | 538 444 | 865 613 | 1 404 058 | |
| Affectation du résultat | - | - | - | 25 655 | - | - | - | - | (25 655) | - | - | - | |
| Capitaux propres au 1er avril 2010 | 63 890 | 496 822 | (12 171) | 74 153 | (67 369) | - | (7 339) | (9 542) | - | 538 444 | 865 613 | 1 404 058 | |
| Augmentation de capital | 858 | 6 262 | - | - | - | - | - | - | - | 7 120 | - | 7 120 | |
| Elimination des titres auto-détenus | - | - | 1 672 | - | - | - | - | - | - | 1 672 | - | 1 672 | |
| Distribution 2011 au titre du résultat 2010 | - | - | - | (10 206) | - | - | - | - | - | (10 206) | (202 842) | (213 048) | |
| Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires | 858 | 6 262 | 1 672 | (10 206) | - | - | - | - | - | (1 414) | (202 842) | (204 256) | |
| Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres | - | - | - | - | - | - | 46 911 | 1 895 | - | 48 806 | 17 579 | 66 385 | |
| Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat | - | - | - | - | - | - | (515) | - | - | (515) | 4 202 | 3 687 | |
| Variations des écarts actuariels sur indemnités de fin de carrière | - | - | - | 11 454 | - | - | - | - | - | 11 454 | 8 091 | 19 545 | |
| Intérêts sur dettes subordonnées à durée indéterminée | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (14 094) | (14 094) | |
| Résultat 2010/2011 | - | - | - | - | - | - | - | - | 102 437 | 102 437 | 166 837 | 269 274 | |
| Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle | - | - | - | (2 846) | 421 | - | 824 | - | - | (1 601) | (10 881) | (12 482) | |
| Variation de périmètre | - | - | - | 12 008 | (140) | - | (73) | (25) | - | 11 770 | 106 692 | 118 462 | |
| Ecarts de conversion et autres variations | - | - | - | 3 517 | 15 700 | - | 3 240 | (133) | - | 22 324 | 11 629 | 33 953 | |
| Capitaux propres au 31 MARS 2011 | 64 748 | 503 084 | (10 499) | 88 080 | (51 388) | - | 43 048 | (7 805) | 102 437 | 731 705 | 952 826 | 1 684 532 | |
| Affectation du résultat | - | - | - | 102 437 | - | - | - | - | (102 437) | - | - | - | |
| Capitaux propres au 1^{er} avril 2011 | 64 748 | 503 084 | (10 499) | 190 517 | (51 388) | - | 43 048 | (7 805) | - | 731 705 | 952 826 | 1 684 531 | |
| Augmentation de capital | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Elimination des titres auto-détenus | - | - | (224) | - | - | - | - | - | - | (224) | - | (224) | |
| Distribution au titre du résultat 2011 | - | - | - | (12 644) | - | - | - | - | - | (12 644) | (17 745) | (30 389) | |
| Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires | - | - | (224) | (12 644) | - | - | - | - | - | (12 868) | (17 745) | (30 613) | |
| Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres | - | - | - | - | - | - | 4 852 | (5 302) | - | (450) | (17 578) | (18 028) | |
| Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat | - | - | - | - | - | - | (43 155) | (402) | - | (43 557) | (1 931) | (45 488) | |
| Variations des écarts actuariels sur indemnités de fin de carrière | - | - | - | (23 441) | - | - | - | - | - | (23 441) | (18 072) | (41 513) | |
| Intérêts sur dettes subordonnées à durée indéterminée | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (7 307) | (7 307) | |
| Résultat 1 ^{er} semestre 2011-2012 | - | - | - | - | - | - | - | - | 42 356 | 42 356 | 60 778 | 103 134 | |
| Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle | - | - | - | 4 815 | (2 100) | - | 919 | 1 808 | - | 5 442 | 69 395 | 74 837 | |
| Variation de périmètre | - | - | - | 480 | - | - | - | - | - | 480 | 9 | 489 | |
| Ecarts de conversion et autres variations | - | - | - | (4 890) | 9 738 | - | 7 236 | (348) | - | 11 736 | 29 806 | 41 542 | |
| CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2011 | 64 748 | 503 084 | (10 723) | 154 836 | (43 750) | - | 12 900 | (12 049) | 42 356 | 711 402 | 1 050 182 | 1 761 584 | |

Chiffres en k€

Tableau des flux de trésorerie

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 30/09/2010 retraité (*) |
|---|-------------------|------------------------------------|
| Résultat net consolidé | 103 134 | 135 386 |
| +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 12 941 | 12 325 |
| - Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | - | - |
| +/- Dotations nettes aux provisions | 16 341 | 6 381 |
| +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | (2 088) | (13 302) |
| +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement | (51 653) | (37 068) |
| +/- (Produits)/charges des activités de financement | 1 626 | 2 063 |
| +/- Autres mouvements | (42) | (1 381) |
| Impôts non décaissés | 5 800 | (12 622) |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | 86 059 | 91 782 |
| +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | 265 764 | (723 611) |
| +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle | 631 047 | 410 634 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | (62 896) | (2 920) |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | (159 791) | (313 361) |
| - Impôts versés | - | 5 665 |
| Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | 674 124 | (623 593) |
| Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A) | 760 183 | (531 811) |
| +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations | 535 585 | 19 467 |
| +/- Flux liés aux immeubles de placement | - | - |
| +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | (46 147) | (42 260) |
| Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B) | 489 438 | (22 793) |
| +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | (30 378) | (18 555) |
| +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement | (371 367) | (3 187) |
| Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C) | (401 745) | (21 742) |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (D) | - | (42) |
| AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D) | 847 876 | (576 388) |
| Entrée de périmètre | - | 242 738 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 1 540 682 | 1 633 658 |
| Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif) | 962 616 | 1 147 573 |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 578 066 | 486 085 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 2 388 558 | 1 300 008 |
| Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif) | 1 921 107 | 716 425 |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 467 451 | 583 583 |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE | 847 876 | (576 388) |

(*) Informations financières consolidées retraitées présentées en application de l'IAS 8 suite à la prise de contrôle exclusif du groupe Rothschild & Cie Banque par Paris Orléans au cours de l'exercice 2010/2011.

Annexe

I. Faits caractéristiques du semestre

Le produit net bancaire (« PNB ») au 30 septembre 2011 s'établit à 590,7m€ contre 580,3m€ pour le premier semestre de l'année précédente retraité (Cf. IV Contrôle exclusif de RCB), soit une progression de 10,4m€ (+1,8 %).

Les revenus des activités de Conseil en ingénierie financière sont en légère diminution (-3,5%) :

- les activités de conseil en fusions et acquisitions ont ralenti dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent, à l'exception des États-Unis, de l'Allemagne, de l'Australie et de certains pays émergents ;
- les activités de conseil en financement et restructuration de dettes et de conseil sur les marchés de capitaux sont, quant à elles, en légère progression par rapport au premier semestre de l'exercice précédent.

Malgré un contexte très volatil des marchés financiers, les revenus des activités de Banque privée et de gestion d'actifs ne s'affichent qu'en léger retrait par rapport à ceux du premier semestre de l'exercice précédent, grâce à une collecte qui reste positive sur la période.

L'activité de Banque de financement, au Royaume-Uni, a poursuivi la réduction de son portefeuille. Toutefois, les dépréciations sur le portefeuille bancaire sont en augmentation en raison de la dégradation de certains crédits immobiliers.

L'activité de Capital investissement pour compte propre, exercée au niveau de Paris Orléans, a généré des plus-values de cessions de 49,1m€ pour 98,5m€ d'actifs cédés. Il convient de souligner que l'opération sur la société SIACI Saint Honoré (Newstone Courtage) a généré, à elle seule, 33m€ de plus-values.

Le coût du risque est passé de 9,1m€ à 13,1m€ sur la période concernée.

Il ressort des éléments ci-dessus un résultat d'exploitation de 118,3m€, en augmentation par comparaison à celui du premier semestre de l'exercice précédent qui s'élevait à 106,7m€.

Il est important de souligner que le résultat avant impôts de l'exercice 2010/2011 incluait 31,4m€ de produits non récurrents liés à la première consolidation de Rothschild & Cie Banque par intégration globale dans les comptes de Paris Orléans.

Le résultat net consolidé du premier semestre s'élève à 103,1m€, en ligne avec celui du premier semestre de l'exercice précédent après retraitement des produits non-récurrents. Après prise en compte des intérêts minoritaires, le résultat net part du groupe des six premiers mois ressort à 42,4m€ contre 53,3m€ un an plus tôt.

Aucun évènement significatif postérieur au 30 septembre 2011 n'est intervenu.

II. Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés résumés du premier semestre 2011/2012 du Groupe Paris Orléans sont présentés conformément au référentiel IFRS en vigueur à la date d'arrêté, tel qu'adopté au sein de l'Union européenne par le règlement CE n° 1606/2002, notamment la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. Ils couvrent la période allant du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2011 et sont préparés, sauf indication contraire, en milliers d'euros (k€).

Le Groupe applique l'ensemble des normes IAS (*International Accounting Standards*) / IFRS (*International Financial and Reporting Standards*) ainsi que leurs interprétations adoptées à la date d'arrêté des comptes consolidés. La convention du coût historique constitue la base d'évaluation retenue dans les comptes consolidés, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par les IFRS.

La présente annexe a été établie en tenant compte de l'intelligibilité, de la pertinence, de la fiabilité, de la comparabilité et de la matérialité des informations fournies.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire le 22 novembre 2011.

La société mère du Groupe est Paris Orléans S.A., société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance dont le siège social est sis au 30 septembre 2011 à l'adresse suivante : 23 bis, avenue de Messine 75008 Paris (302 519 228 RCS Paris). La société est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment B).

III. Règles et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe dans ses comptes consolidés semestriels résumés sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers annuels du 31 mars 2011, hormis celle relative à l'information sectorielle. Elles sont complétées par les dispositions de la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

L'Union européenne a adopté par le règlement n° 243/2010 les "améliorations aux normes IFRS" que l'International Accounting Standards Board (IASB) préconisait dans le cadre de son processus annuel d'amélioration visant à simplifier et à clarifier les normes comptables internationales. Dans ce cadre, la répartition des actifs par secteurs d'activité et par secteurs géographiques ne faisant pas partie des informations remontées régulièrement à la Direction générale, l'information sectorielle publiée ne concerne désormais que les éléments relatifs au compte de résultat.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application de nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne ou l'IASB lorsque l'application en 2011/2012 n'est qu'optionnelle.

Pour préparer des états financiers conformes aux méthodes comptables du Groupe, la Direction a été conduite à faire des hypothèses et à procéder à des estimations qui affectent la valeur comptable d'éléments d'actif et de passif, de charges et de produits.

De par leur nature, ces évaluations comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Dans un contexte de crise des marchés, où les dépréciations des actifs financiers constituent un des faits marquants de la période, la Direction s'est attachée à prendre en compte la situation financière de la contrepartie, ses perspectives, et des valorisations multicritères qui prennent en compte, lorsqu'elles sont disponibles, des paramètres observables afin de déterminer l'existence de signes objectifs de dépréciation.

Les principales incidences des estimations et hypothèses apparaissent au niveau des écarts d'acquisition, des actifs financiers disponibles à la vente, des prêts et créances et du coût du risque.

A chaque arrêté comptable, le Groupe Paris Orléans tire ainsi les conclusions de ses expériences passées et de l'ensemble des facteurs pertinents au regard de son activité.

IV. Contrôle exclusif de RCB

L'évolution de la gouvernance du groupe Paris Orléans a amené la Direction à considérer que depuis l'ouverture de l'exercice 2010/2011, Paris Orléans est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de RCB.

Cette situation, née au cours de l'exercice précédent, résulte de l'entrée au sein des instances dirigeantes de Paris Orléans, d'associés-gérants de RCB qui disposent des pouvoirs exécutifs les plus opérationnels pour orienter la stratégie de RCB et permettre à Paris Orléans de jouer pleinement son rôle de société tête de Groupe. Dès lors, sans changement du taux de détention dans le capital, Paris Orléans ne peut plus être considérée comme ayant seulement une influence notable, mais comme ayant un contrôle exclusif de fait sur RCB.

Le changement de méthode de consolidation que cette situation a entraîné, a été effectué au 1^{er} avril 2010, date d'ouverture de l'exercice précédent. Du fait du délai nécessaire à la mise en place de la collecte des données et de l'obtention de l'accord des autorités de tutelles, les comptes semestriels publiés au 30 septembre 2010 ne tenaient pas compte de ce changement et RCB était consolidé par la méthode de la mise en équivalence. En revanche, les comptes publiés au 31 mars 2011 ont présenté toutes les conséquences qu'emportait pour le Groupe, le changement de la méthode de consolidation de RCB.

La prise de contrôle exclusif de RCB par Paris Orléans a également entraîné le passage de NMR Europe et Rothschild Europe SNC, filiales détenues conjointement ("joint-ventures") par NM Rothschild & Sons Ltd et Rothschild & Cie, de la mise en équivalence à l'intégration globale.

Afin d'assurer la comparabilité des données du premier semestre 2011/2012 avec celles du premier semestre 2010/2011, le tableau comparatif ci-dessous présente :

- un compte de résultat non retraité qui correspond à l'information publiée lors du premier semestre de l'exercice précédent, dans lequel RCB et les Joint-ventures ne contribuent qu'à la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence,

- un compte de résultat retraité dans lequel ParisOrléans a consolidé les comptes de RCB du 1^{er} janvier 2010 au 31 mars 2010 par la méthode de la mise en équivalence, puis par intégration globale du 1^{er} avril 2010 au 30 septembre 2010. La contribution de RCB au compte de résultat retraité 2010/2011 de Paris Orléans couvre donc une période de 9 mois.

Comparatif Compte de résultat au 30 septembre 2010

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010/2011 non retraité RCB en mise en équivalence | 2010/2011 retraité RCB en intégration globale |
|--|--|--|
| + Intérêts et produits assimilés | 80 132 | 81 779 |
| - Intérêts et charges assimilés | (50 258) | (51 165) |
| Marge d'intérêts | 29 874 | 30 614 |
| + Commissions (Produits) | 364 726 | 546 900 |
| - Commissions (Charges) | (4 176) | (36 107) |
| Marge de commissions | 360 550 | 510 793 |
| +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 13 614 | 16 803 |
| +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 14 629 | 16 676 |
| + Produits des autres activités | 7 518 | 8 454 |
| - Charges des autres activités | (2 889) | (2 998) |
| Produit net bancaire | 423 296 | 580 342 |
| - Charges générales d'exploitation | (347 854) | (453 126) |
| - Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | (8 111) | (11 379) |
| Résultat brut d'exploitation | 67 331 | 115 837 |
| - Coût du risque | (9 134) | (9 136) |
| Résultat d'exploitation | 58 197 | 106 701 |
| +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 3 730 | 13 302 |
| +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs | (5) | 32 194 |
| - Variations de valeurs des écarts d'acquisition | - | - |
| Résultat avant impôt | 61 922 | 152 197 |
| - Impôt sur les bénéfices | (12 968) | (16 811) |
| +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession | - | - |
| RESULTAT NET CONSOLIDE | 48 954 | 135 386 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 29 383 | 82 088 |
| Résultat net part du Groupe | 19 571 | 53 298 |

Marge de commissions

Les commissions nettes générées par l'intégration globale de RCB et des joint-ventures s'élèvent respectivement à 145,5m€ et 4,4m€. Ces produits supplémentaires s'entendent après élimination des opérations inter-compagnies suivantes :

- 2m€ de produits de commission sur prestations de conseil et de services de RCB avec le groupe RCH
- 2,3m€ de charges de commission sur prestations de conseil et de services de RCB avec le groupe RCH

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

La variation de 3,2m€ provient essentiellement des produits de change générés par RCB sur ses opérations avec la clientèle.

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

L'augmentation de 2m€ s'explique principalement par un retraitement de consolidation visant à annuler une dépréciation intra-groupe dotée chez Rothschild Bank AG.

Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

La variation s'explique par l'annulation du résultat négatif des joint-ventures, ainsi que par la prise en compte du résultat relatif à la mise en équivalence de RCB de janvier à mars 2010, avant le passage en intégration globale. Ce résultat de 9 981k€ était calculé sur la base d'une détention de 44,25% de RCH; sa répartition était de 983k€ en part du Groupe et 8 998k€ pour les Participations ne donnant pas le contrôle.

Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 105,3m€ se décompose en 62,6m€ au titre des charges de personnel et 42,7m€ pour les autres charges administratives.

Gains ou pertes nets sur autres actifs

Ce poste comprend 32,2m€ de réévaluation de la quote-part d'intérêts détenue par le Groupe dans RCB avant le regroupement, correspondant aux titres précédemment mis en équivalence.

Participations ne donnant pas le contrôle

L'intégration globale de RCB se traduit comptablement par la mise en évidence d'intérêts minoritaires par application du taux de détention de RCB par RCH, auxquels s'ajoutent les intérêts minoritaires générés au niveau de RCH elle-même.

V. Gestion des risques associés aux instruments financiers

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère sont présentés ci-après :

A. Gouvernance

Afin de faciliter la gestion des risques du groupe Paris Orléans et de ses principales filiales, les dirigeants s'appuient sur des fonctions et des responsabilités exercées par l'intermédiaire de différents comités, dont certains sont au niveau du Groupe, d'autres au niveau des filiales opérationnelles.

Comités Groupe :

- Comité d'audit Groupe (participation des membres du Comité d'audit de Paris Orléans dans les Comités d'audit des sous-groupes)
- Comité des risques Groupe (« *Group Risk Committee* »)
- Comité conformité Groupe (« *Group Compliance Committee* »)

La composition de ces divers comités est revue régulièrement.

La gestion des risques est coordonnée directement au niveau de Paris Orléans, aidé par les filières risques des filiales les plus importantes.

Ces comités s'assurent de la conformité du Groupe avec l'ensemble des lois et règlements applicables aux activités.

La responsabilité de la surveillance des risques repose sur les activités des différents comités, qui approuvent les politiques, définissent les limites internes, contrôlent les exceptions et font des recommandations en matière de risques de marché, de crédit, de liquidité et de risque opérationnel.

Les risques du Groupe peuvent être classés de la manière suivante :

Le risque de crédit naît à l'occasion du défaut de contreparties ou de clients au moment de faire face à leurs obligations. Le risque est géré et contrôlé au travers de procédures de documentation des prêts consentis, de politique d'octroi de crédit et de la surveillance et la revue des procédures d'une manière indépendante des directions opérationnelles.

Le risque de marché naît des changements dans la valeur de marché des actifs et des passifs. Les instruments financiers, comprenant des instruments dérivés, sont utilisés pour proposer à la clientèle des solutions permettant d'atteindre leurs objectifs commerciaux. Les instruments financiers sont aussi utilisés pour gérer l'exposition du Groupe aux risques de marché nés de l'évolution des taux de change, des taux d'intérêts et des niveaux de volatilité. Le risque de marché lié aux activités de portefeuille de transaction fait l'objet de limites internes, et est évalué et contrôlé de manière indépendante du personnel des salles de marché.

Le risque de liquidité est généré par les activités bancaires, notamment celles liées au financement de crédit. La liquidité se mesure en classant les actifs et passifs en fonction de leur date d'échéance, et en comparant pour chaque période le solde net.

Le risque opérationnel, qui est inhérent à toute activité commerciale, est le risque de perte engendré par un défaut en matière de contrôle interne, de processus opérationnels ou des systèmes d'information ou bien par un événement extérieur. La clé de voûte de la gestion du risque opérationnel est le maintien d'un système de contrôle interne fort.

Des audits indépendants et externes sont effectués selon un rythme annuel au niveau des filiales opérationnelles. Ces derniers sont renforcés par des missions effectuées par l'audit interne de RCH et donnent lieu à des rapports transmis aux comités d'audit des sociétés concernées et au Comité d'audit conjoint RCH / PO.

L'utilisation d'instruments financiers est fondamentale pour l'activité de banque et de trésorerie du Groupe. Le Groupe propose une gamme de produits de prêts à ses clients et refinance ses activités au moyen de dépôts de la clientèle, par l'émission de titres de créances négociables et par d'autres emprunts.

Le Groupe investit dans des titres de dettes dans le but de dégager une marge d'intérêt sur son coût de refinancement et de constituer un portefeuille d'actifs mobilisables pour l'aider dans sa gestion du risque de liquidité et pour la couverture de ses flux de trésorerie futurs. Il utilise des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de la clientèle, pour compte propre dans le cadre d'un portefeuille de transaction et pour gérer son exposition au risque de taux et au risque de change. Une information détaillée sur les instruments financiers dérivés et les stratégies de couverture du Groupe est présentée en notes 1 et 2 de la partie VI.

Les principaux risques naissant des activités du Groupe dans lesquelles des instruments financiers sont utilisés sont les suivants :

- risque de crédit ;
- risque de marché ;
- risque de liquidité.

B. Risque de crédit

Le risque de crédit naît de l'exposition du Groupe au défaut d'une contrepartie du fait de ses activités de prêts à la clientèle, de la gestion de portefeuilles de transaction et d'opérations sur le portefeuille titres.

Les limites relatives au risque de crédit sont données, soit par le Directoire de Paris Orléans pour les activités de capital investissement, soit par le *Group Management Committee* de RCH ou le Comité de crédit de NM Rothschild & Sons Limited ("NMR"), filiale bancaire la plus importante du Groupe et dans une moindre mesure par les Comités de crédit de la filiale en Suisse ("RBZ") et de la filiale française ("RCB"). Des limites au risque de crédit sont instaurées, le cas échéant, par client ou contrepartie, par secteur économique et par pays.

L'exposition au risque de crédit est gérée par une analyse détaillée de la solvabilité du client ou de la contrepartie préalablement à toute exposition et par la surveillance continue, par la suite, de cette solvabilité. Une partie significative des expositions nées des prêts accordés par le Groupe est minorée par la garantie obtenue sur des biens immobiliers ou d'autres actifs. Le Groupe surveille la valeur des sûretés obtenues. Le Groupe utilise aussi des accords de *netting* avec les contreparties pour réduire son exposition au risque de crédit. Pour ce qui est de la surveillance de l'exposition née des prêts et des titres de dette, l'évaluation prend en compte l'encours nominal auquel viennent s'ajouter les intérêts courus. L'évaluation du risque de crédit sur instruments dérivés est effectuée en prenant la valeur de remplacement actuelle de l'instrument à laquelle est ajoutée, le cas échéant, une provision pour couvrir un changement potentiel de la valeur de remplacement.

Le Directoire de Paris Orléans, les Comités de crédit de NMR, de RBZ et de RCB revoient l'exposition sur les prêts et titres de dettes selon un rythme trimestriel et ont adopté la classification suivante :

| | |
|--|---|
| Catégorie 1 | Les expositions pour lesquelles le paiement du principal et des intérêts n'est pas remis en question et qui ne font pas partie des catégories 2 à 5. |
| Catégorie 2 | Les expositions pour lesquelles le paiement du principal et des intérêts n'est pas remis en question mais qui nécessitent une surveillance particulière de la situation financière du débiteur (ex. difficultés commerciales rencontrées par le client sur son marché, perte d'avantages compétitifs, changements réglementaires ou de l'avantage concurrentiel du client, conséquences d'une variation des cours des devises ou d'un autre facteur). |
| Catégorie 3 | Les expositions pour lesquelles une détérioration de la situation financière du client est avérée. La situation du client nécessite une surveillance particulière de la part des chargés d'affaires bien que le risque de défaut ne soit pas considéré comme étant à provisionner. |
| dont actifs financiers en souffrance mais non dépréciés | <i>Les actifs financiers en souffrance mais non dépréciés sont les expositions sur lesquelles le risque n'est pas considéré comme étant à provisionner malgré un défaut de paiement observé au regard des obligations contractuelles.</i> |
| Catégorie 4 | Les expositions pour lesquelles une dépréciation doit être comptabilisée sur une partie du prêt (sauf si la valeur de la sûreté est supérieure au montant de la créance). Le recouvrement de tout ou partie de la créance est attendu. |
| Catégorie 5 | Les expositions pour lesquelles une dépréciation doit être comptabilisée sur la totalité du prêt. Le non-recouvrement d'une partie significative de la créance est attendu. |

Les autres entités du Groupe ventilent leur exposition au risque de contrepartie en utilisant ces catégories dans leurs rapports pour le compte du Groupe.

Les actifs financiers disponibles à la vente – titres à revenus fixes incluent la valorisation des dérivés incorporés à des CDOs (*Collateralised Debt Obligations*) qui sont comptabilisés comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat. A titre indicatif, la valorisation de ces instruments au 30 septembre 2011 était de 8,9m€.

Les tableaux suivants détaillent l'exposition maximale au risque de crédit au 30 septembre 2011 et au 31 mars 2011 des actifs financiers comportant un risque de crédit significatif, hors prise en compte des contre-garanties reçues.

| <i>Chiffres en k€</i> | Catégorie 1 | Catégorie 2 | Catégorie 3 ⁽¹⁾ | Catégorie 4 | Catégorie 5 | Dépréciations | 30/09/2011 |
|--|------------------|----------------|----------------------------|----------------|---------------|------------------|------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat (investissements en actions exclus) | 161 679 | - | 2 700 | - | - | - | 164 379 |
| Instruments dérivés de couverture | 16 766 | - | - | - | - | - | 16 766 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2 259 039 | - | - | - | - | - | 2 259 039 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 174 435 | 168 662 | 245 059 | 134 486 | 9 356 | (95 527) | 1 636 471 |
| Actifs financiers disponibles à la vente - Titres à revenus fixes | 679 642 | 6 370 | 23 039 | 112 579 | 12 110 | (97 203) | 736 537 |
| Autres actifs financiers | 290 970 | - | 11 396 | 1 709 | 9 464 | (9 957) | 303 582 |
| Sous-total actifs | 4 582 531 | 175 032 | 282 194 | 248 774 | 30 930 | (202 687) | 5 116 774 |
| Engagements et garanties | 212 898 | 43 304 | 13 255 | 873 | - | - | 270 330 |
| TOTAL | 4 795 429 | 218 336 | 295 449 | 249 647 | 30 930 | (202 687) | 5 387 104 |

(1) Les actifs en souffrance mais non dépréciés s'élevaient à 52 340k€ au 30 septembre 2011. La maturité de ces actifs est présentée de façon détaillée ci-après.

| <i>Chiffres en k€</i> | Catégorie 1 | Catégorie 2 | Catégorie 3 ⁽²⁾ | Catégorie 4 | Catégorie 5 | Dépréciations | 31/03/2011 |
|--|------------------|----------------|----------------------------|----------------|---------------|------------------|------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat (investissements en actions exclus) | 123 318 | - | 2 700 | - | - | - | 126 018 |
| Instruments dérivés de couverture | 16 630 | - | - | - | - | - | 16 630 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2 696 000 | - | - | - | - | - | 2 696 000 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 365 949 | 137 552 | 188 257 | 126 515 | 16 164 | (114 668) | 1 719 769 |
| Actifs financiers disponibles à la vente - Titres à revenus fixes | 1 103 267 | 3 476 | 22 413 | 124 639 | 23 270 | (104 235) | 1 172 830 |
| Autres actifs financiers | 295 429 | 617 | 8 773 | 5 123 | 9 129 | (10 807) | 308 264 |
| Sous-total actifs | 5 600 593 | 141 645 | 222 143 | 256 277 | 48 563 | (229 710) | 6 039 511 |
| Engagements et garanties | 234 156 | 44 809 | 16 310 | 574 | - | - | 295 849 |
| TOTAL | 5 834 749 | 186 454 | 238 453 | 256 851 | 48 563 | (229 710) | 6 335 360 |

(2) Les actifs en souffrance mais non dépréciés s'élevaient à 59 350k€ au 31 mars 2011. La maturité de ces actifs est présentée de façon détaillée ci-après.

1. Actifs en souffrance mais non dépréciés

Le tableau suivant détaille les actifs en souffrance mais non dépréciés en fonction de leur date d'exigibilité:

| Chiffres en k€ | 30/09/2011 | | | | | 31/03/2011 | | | | |
|--|----------------------------------|-------------------|---------------------|---------------|---------------|----------------------------------|-------------------|---------------------|---------------|---------------|
| | En souffrance mais non dépréciés | | | | | En souffrance mais non dépréciés | | | | |
| | Moins de 90 jours | De 90 à 180 jours | De 180 jours à 1 an | Plus d'un an | TOTAL | Moins de 90 jours | De 90 à 180 jours | De 180 jours à 1 an | Plus d'un an | TOTAL |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Prêts et créances sur la clientèle | 14 458 | 1 397 | 2 992 | 22 097 | 40 944 | 15 856 | 585 | 4 444 | 29 691 | 50 576 |
| Autres actifs financiers | - | 3 267 | 5 477 | 2 652 | 11 396 | - | 5 564 | 1 300 | 1 910 | 8 774 |
| TOTAL | 14 458 | 4 664 | 8 469 | 24 749 | 52 340 | 15 856 | 6 149 | 5 744 | 31 601 | 59 350 |

2. Sûretés

Le Groupe détient des sûretés en garantie des prêts et avances consentis et des titres de dettes détenus. Les évaluations à la juste valeur de ces garanties sont faites au moment de l'emprunt et sont revues lorsque le prêt fait l'objet d'un test de dépréciation individuel.

Les sûretés peuvent prendre des formes différentes.

Les crédits immobiliers sont garantis par une hypothèque sur le bien immobilier (82% des prêts immobiliers possèdent une hypothèque de premier rang au 30 septembre 2011, 79% au 31 mars 2011) et peuvent se voir également allouer d'autres sûretés ou garanties. Toutes les créances immobilières sont évaluées à l'origine et sont susceptibles d'être réévaluées périodiquement durant la vie du prêt.

Les expositions nées des LBO sont garanties par des sûretés réelles et personnelles sur l'emprunteur. La valeur de ces sûretés varie dans le temps et dépend du type d'actif donné en garantie, de la juridiction de l'emprunteur et de la faculté pour l'emprunteur de disposer de la société comme de ses biens propres.

Les créances dans le secteur des ressources naturelles sont quasiment toutes garanties. Les sûretés peuvent prendre la forme de titres de créances convertibles, d'hypothèques ou de garanties sur les flux de trésorerie générés sur le financement de matière premières.

L'exposition sur le financement de biens d'équipement est garantie par des actifs qui peuvent être des créances clients, des immobilisations corporelles, des stocks ou des biens immobiliers.

Le tableau suivant donne une estimation de la juste valeur des sûretés détenues par le Groupe en garantie des prêts à la clientèle dépréciés individuellement ou en souffrance mais non dépréciés.

| Chiffres en k€ | 30/09/2011 | | 31/03/2011 | |
|---------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| | En souffrance mais non dépréciés | Dépréciations individuelles | En souffrance mais non dépréciés | Dépréciations individuelles |
| Sûretés réelles | 25 246 | 71 233 | 35 633 | 44 840 |
| Sûretés financières | 16 716 | 19 259 | 15 813 | 19 382 |
| TOTAL | 41 962 | 90 492 | 51 446 | 64 222 |
| Juste valeur des prêts à la clientèle | 40 944 | 93 441 | 50 576 | 71 633 |

3. Analyse du risque de crédit

Le Groupe suit son exposition au risque de crédit par zone géographique et par secteur d'activité. Les tableaux suivants présentent une ventilation de l'exposition au risque de crédit au 30 septembre 2011 et au 31 mars 2011.

a) Risque de crédit par zone géographique

La zone géographique se rapportant aux prêts et créances est celle de l'emprunteur. La zone géographique des titres de dette est celle de l'émetteur du titre.

| <i>Chiffres en k€</i> | Royaume Uni et Iles Anglo- normandes | France | Reste Europe | Suisse | Amérique | Australie et Asie | Autre | 30/09/2011 |
|--|---|------------------|---------------------|----------------|-----------------|------------------------------|----------------|-------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat (investissements en actions exclus) | 16 615 | 24 264 | 37 328 | 86 172 | - | - | - | 164 379 |
| Instruments dérivés de couverture | 14 729 | 1 380 | 657 | - | - | - | - | 16 766 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 470 883 | 848 131 | 458 444 | 184 648 | 219 767 | 42 910 | 34 256 | 2 259 039 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 946 987 | 102 997 | 337 455 | 41 203 | 165 302 | 39 195 | 3 332 | 1 636 471 |
| Actifs financiers disponibles à la vente Titres à revenus fixes | 284 882 | 169 916 | 211 711 | 38 854 | 26 750 | 4 424 | - | 736 537 |
| Autres actifs financiers | 47 247 | 149 033 | 43 404 | 16 336 | 25 929 | 16 257 | 5 376 | 303 582 |
| Sous-total actifs | 1 781 343 | 1 295 721 | 1 088 999 | 367 213 | 437 748 | 102 786 | 42 964 | 5 116 774 |
| Engagements et garanties | 16 280 | 74 655 | 50 212 | 14 988 | 21 311 | 7 282 | 85 602 | 270 330 |
| TOTAL | 1 797 623 | 1 370 376 | 1 139 211 | 382 201 | 459 059 | 110 068 | 128 566 | 5 387 104 |

| <i>Chiffres en k€</i> | Royaume Uni et Iles Anglo- normandes | France | Reste Europe | Suisse | Amérique | Australie et Asie | Autre | 31/03/2011 |
|--|---|------------------|---------------------|----------------|-----------------|------------------------------|----------------|-------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat (investissements en actions exclus) | 40 473 | 16 171 | 1 742 | 39 478 | 28 154 | - | - | 126 018 |
| Instruments dérivés de couverture | 10 422 | 1 270 | 4 938 | - | - | - | - | 16 630 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 422 720 | 763 152 | 836 404 | 337 256 | 264 438 | 59 822 | 12 208 | 2 696 000 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 924 176 | 132 764 | 372 799 | 33 952 | 212 709 | 38 673 | 4 696 | 1 719 769 |
| Actifs financiers disponibles à la vente Titres à revenus fixes | 418 784 | 163 364 | 221 793 | 297 357 | 54 969 | 8 036 | 8 527 | 1 172 830 |
| Autres actifs financiers | 65 412 | 120 840 | 46 485 | 16 465 | 32 656 | 16 035 | 10 371 | 308 264 |
| Sous-total actifs | 1 881 987 | 1 197 561 | 1 484 161 | 724 508 | 592 926 | 122 566 | 35 800 | 6 039 511 |
| Engagements et garanties | 16 585 | 83 247 | 103 301 | 5 654 | 1 889 | 4 849 | 80 324 | 295 849 |
| TOTAL | 1 898 572 | 1 280 808 | 1 587 462 | 730 162 | 594 815 | 127 415 | 116 124 | 6 335 360 |

b) Risque de crédit par secteur d'activité

L'analyse des secteurs d'activité est basée sur la classification *Global Industry Classification Standards* (GICS).

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|-----------------------|-------------------|-------------------|
| Financier | 2 731 398 | 2 968 887 |
| Gouvernement | 609 383 | 1 245 886 |
| Immobilier | 614 864 | 614 060 |
| Personnes privées | 551 661 | 511 605 |
| Industrie | 197 746 | 227 949 |
| Produits manufacturés | 175 345 | 178 430 |
| Matériaux | 98 263 | 123 539 |
| Télécommunications | 71 076 | 97 911 |
| Produits de base | 58 986 | 56 007 |
| Services | 56 324 | 62 889 |
| Energie | 6 327 | 23 100 |
| Santé | 23 410 | 22 975 |
| Divers | 192 321 | 202 122 |
| TOTAL | 5 387 104 | 6 335 360 |

La ligne "Gouvernement" est principalement composée d'émissions obligataires souscrites auprès des gouvernements britannique, suisse et français.

Les expositions des secteurs financier et immobilier peuvent être analysées comme suit :

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|--|-------------------|-------------------|
| Secteur financier | | |
| Créances interbancaires à court terme | 2 019 651 | 2 071 961 |
| Titres de créances négociables - Portefeuille de placement | 155 509 | 357 732 |
| Liquidités/prêts adossés à des investissements | 158 230 | 152 420 |
| Créances envers des sociétés financières | 10 575 | 25 970 |
| Autres titres négociables | - | - |
| Divers | 387 433 | 360 804 |
| TOTAL SECTEUR FINANCIER | 2 731 398 | 2 968 887 |

Les créances interbancaires à court terme et les titres de créance négociables sont détenus à des fins de gestion de trésorerie.

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| Secteur immobilier | | |
| Prêts seniors | 479 358 | 479 232 |
| Mezzanine | 115 115 | 117 422 |
| Autres | 20 391 | 17 406 |
| TOTAL SECTEUR IMMOBILIER | 614 864 | 614 060 |

Les risques relatifs à l'immobilier sont couverts par des flux générés par des locataires, diversifiés selon leur secteur d'activité d'origine. Ces risques sont ventilés sur les principaux types de biens immobiliers et concernent en grande majorité des actifs situés au Royaume-Uni.

C. Risques de marché

Les risques de marché naissent des positions prises par le Groupe sur les taux d'intérêt, les devises et sur les marchés actions et se composent du risque de taux d'intérêt, du risque de change et du risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres.

Durant l'exercice, l'exposition au risque de marché est restée faible en proportion des fonds propres car les activités de *trading* sont ciblées sur la gestion pour compte de tiers plutôt que sur la prise de positions pour compte propre.

Des limites d'exposition au risque de marché chez NMR, filiale bancaire la plus importante du Groupe, ont été instaurées par le Comité ALCO (Assets and Liabilities). Le contrôle des limites sur le risque de marché et la détermination des profits sont exercés de manière quotidienne et en dehors des salles de marché. Les limites sur les risques sont complétées par d'autres mesures et d'autres contrôles ; ceux-ci incluent des scénarii de « stress testing » qui évaluent les pertes qui seraient encourues en cas de forte volatilité et en l'absence de liquidité des marchés.

Le risque de marché associé aux opérations de trésorerie, aux financements par effet de levier, aux activités de prêts et investissements dans des participations financières sont présentés ci-dessous avec une description sur le risk management et sur les niveaux des risques.

1. Trésorerie

Le risque de marché associé aux opérations de trésorerie découle des positions de taux d'intérêt et de change. Les contrats de change et de taux d'intérêt sont utilisés à des fins soit spéculatives, soit de couverture. Le risque est évalué quotidiennement en utilisant une approche basée sur des calculs de sensibilité qui déterminent l'effet des changements des prix de marché sur les positions et qui incluent le risque de change, le risque de taux d'intérêt et la volatilité. Les changements dans les variables de marché et leur corrélation sont calculés de manière hebdomadaire, ou plus fréquemment en cas de marchés volatils en utilisant le standard de 99% de probabilité sur une période de 10 jours pour tous les risques, sauf pour les positions de change pour lesquelles est utilisé un pourcentage de probabilité de 99% sur une période d'une journée. Les chiffres ci-dessous concernant le risque de marché sont calculés à partir de données hebdomadaires et sont fournis par NMR et RBI qui sont les seules entités à utiliser la méthodologie de la Value at Risk dans leur reporting.

NMR Value at risk

| Chiffres en k€ | Sur les 12 derniers mois jusqu'au 30 septembre 2011 | | | Sur les 12 derniers mois jusqu'au 31 mars 2011 | | |
|-----------------------------|--|------------|--------------|---|------------|--------------|
| | Moyenne | Bas | Haut | Moyenne | Bas | Haut |
| Risque de taux d'intérêt | 770 | 379 | 2 369 | 580 | 310 | 1 099 |
| Risque de change | 20 | 1 | 99 | 20 | 2 | 89 |
| VALUE AT RISK TOTALE | 790 | 380 | 2 468 | 600 | 312 | 1 188 |

RBI Value at risk

| Chiffres en k€ | Sur les 12 derniers mois jusqu'au 30 septembre 2011 | | | Sur les 12 derniers mois jusqu'au 31 mars 2011 | | |
|-----------------------------|--|------------|------------|---|-----------|------------|
| | Moyenne | Bas | Haut | Moyenne | Bas | Haut |
| Risque de taux d'intérêt | 164 | 108 | 223 | 191 | 43 | 717 |
| Risque de change | - | - | - | - | - | - |
| VALUE AT RISK TOTALE | 164 | 108 | 223 | 191 | 43 | 717 |

L'hypothèse principale utilisée dans les calculs de risques est que les paramètres de marché sont distribués selon une loi normale. Il est généralement admis dans les calculs de *Value at risk* que les hypothèses de taux d'intérêt et de volatilité sont fragiles. C'est pour cela qu'un fort taux de probabilité est utilisé sur une longue période.

2. Instruments de capitaux propres

Le Groupe est exposé à ce risque par la détention d'investissements en actions et d'options sur actions. Chacune de ces positions est approuvée par la Direction et est surveillée sur une base individuelle.

Si le prix de tous les titres de capitaux propres dont dépendent ces instruments baissait de 5%, l'incidence au niveau du compte de résultat serait une charge après impôt de 2,0m€ (0,7m€ au 31 mars 2011) et une diminution des capitaux propres de 24,5m€ (23,5m€ au 31 mars 2011).

Par ailleurs, par contagion, le Groupe est soumis aux risques affectant les sociétés dans lesquelles il investit.

Le tableau suivant détaille le risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres du Groupe par zone géographique :

| <i>Chiffres en k€</i> | Royaume Uni et Iles Anglo- normandes | France | Reste Europe | Suisse | Amérique | Australie et Asie | Autres | 30/09/2011 |
|---------------------------------------|---|---------------|-------------------------|---------------|-----------------|------------------------------|---------------|-------------------|
| Instruments de capitaux propres | 11 061 | 222 334 | 31 100 | 154 878 | 40 574 | 25 172 | 19 334 | 504 453 |
| Options et autres dérivés sur actions | - | 6 480 | - | - | - | - | - | 6 480 |

| <i>Chiffres en k€</i> | Royaume Uni et Iles Anglo- normandes | France | Reste Europe | Suisse | Amérique | Australie et Asie | Autres | 31/03/2011 |
|---------------------------------------|---|---------------|-------------------------|---------------|-----------------|------------------------------|---------------|-------------------|
| Instruments de capitaux propres | 12 886 | 310 999 | 43 318 | 165 459 | 34 351 | 35 882 | 21 277 | 624 172 |
| Options et autres dérivés sur actions | - | 6 480 | - | - | - | - | - | 6 480 |

3. Risque de taux d'intérêt

Le tableau suivant donne l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt. Il montre, pour chaque devise, l'impact sur la juste valeur des actifs et passifs portant intérêts et des dérivés de taux d'intérêt, d'une variation des taux d'intérêt de plus ou moins 100 points de base. Ce tableau inclut tous les risques de taux d'intérêt ayant pour origine les instruments financiers y compris pour les activités bancaires et de trésorerie du Groupe. Le Groupe a émis également 125m£, 200m\$ et 150m€ de dettes subordonnées à durée indéterminée pour lesquelles il n'existe aucune obligation de remboursement ou de paiement d'intérêts. Ces dettes sont considérées comme des capitaux propres et sont comprises dans les participations ne donnant pas le contrôle dans les comptes du Groupe et à ce titre n'ont pas été incluses dans le tableau ci-dessous.

| Chiffres en k€ | 30/09/2011 | | 31/03/2011 | |
|----------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| | +100 bps | -100 bps | +100 bps | -100 bps |
| USD | 752 | (758) | 286 | (290) |
| EUR | (685) | 701 | 1 500 | (1 498) |
| GBP | (280) | 232 | (3 635) | 3 683 |
| CHF | (864) | 892 | (1 848) | 1 902 |
| Autres | 30 | (30) | (5) | 6 |
| TOTAL | (1 047) | 1 037 | (3 702) | 3 803 |

Au 30 septembre 2011, dans le cadre de l'activité de capital investissement en France, Paris Orléans et ses filiales ont contracté des emprunts à vue et à terme, dont 128,4m€ sont à taux variable et 22,8m€ à taux fixe et détiennent des titres à revenus fixes dont 115,6m€ à taux variable et 33,8m€ sont à taux fixe.

D. Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est d'une importance fondamentale pour les filiales opérationnelles du Groupe afin de s'assurer qu'elles peuvent s'acquitter de leur passif exigible.

Les quatre principales entités bancaires du Groupe doivent chacune maintenir un niveau de liquidité satisfaisant au regard de leurs politiques internes en la matière et des régimes prévus par leurs autorités nationales de tutelle respectives. Leurs politiques à ce sujet ont également été examinées et approuvées par le Group Assets and Liabilities Committee, chargé d'étudier régulièrement les informations qui lui sont communiquées sur leur liquidité.

La liquidité est contrôlée quotidiennement et de manière indépendante par le personnel responsable du service Trésorerie qui assure la gestion de la liquidité au jour le jour. Les entités bancaires sont également soumises aux règles fixées en la matière par les autorités de tutelle dont elles dépendent.

Dans les entités bancaires du Groupe, la liquidité est mesurée sur une base ajustée du comportement et en fonction de scénarios de tensions. Le comportement des actifs et des engagements peut, dans certains scénarios, se révéler moins favorable que ce que prévoit la maturité contractuelle (par exemple, il est possible que des prêts à la clientèle ne soient pas remboursés aux échéances contractuelles).

La liquidité de chacune des quatre principales filiales bancaires est gérée de façon séparée. Les modalités de gestion sont résumées ci-dessous.

1. N M Rothschild and Sons Limited ("NMR")

Depuis octobre 2010, NMR a adapté sa politique de surveillance du risque de liquidité afin de se conformer à la nouvelle réglementation en matière de liquidité émise par la FSA, autorité de tutelle anglaise.

Dorénavant, le risque de liquidité de NMR est mesuré à travers un ratio de couverture de la liquidité minimal ("LCR", Liquidity Coverage Ratio). Le ratio de couverture de la liquidité mesure les actifs liquides disponibles dans des conditions de crise de liquidité aigüe rapportés aux flux de trésorerie nets. Seuls les actifs de très haute qualité sont éligibles au stock d'actifs liquides pour le calcul de ce ratio de liquidité.

La politique de NMR impose désormais de maintenir le LCR à un niveau supérieur à 100% sur un horizon d'un mois. Au 30 septembre 2011, ce ratio s'établissait à 185% (31 mars 2011 : 374%).

2. Rothschild Bank International Limited ("RBI")

La *Guernsey Financial Services Commission* (GFSC) a instauré une nouvelle réglementation en matière de liquidité. Les nouvelles dispositions, entrées en vigueur au 31 décembre 2010, fixent des limites de flux de trésorerie cumulés négatifs sur un horizon d'un mois après ajustements comportementaux standards (qui ne sont pas spécifiques aux institutions).

Au 30 septembre 2011, le ratio réglementaire de RBI, exprimé en pourcentage des dépôts totaux et établi sur un horizon de 8 jours à 1 mois, était de 15,0% (31 mars 2011 : 18,3%). Ce nouveau ratio de liquidité est nettement supérieur à la limite de -5% fixée par la GFSC.

3. Rothschild Bank Zurich ("RBZ")

La politique de gestion de la liquidité a été approuvée en octobre 2009. Elle tient compte d'un ajustement comportemental des déposants, permettant le retrait de près d'un tiers des dépôts confiés par les déposants sur une période de 30 jours. Bien que le dispositif réglementaire admette des décalages significatifs dans un intervalle de 30 jours, RBZ a adopté une approche prudente en matière de liquidité.

Les limites fixées en interne imposent que soit affichée une liquidité cumulée positive sur tous les horizons (après ajustement comportemental). Cet ajustement comportemental s'accompagne de l'obligation pour RBZ de placer en liquidités et en actifs réalisables dans les 48 heures 20 % des dépôts à vue des clients.

Au 30 septembre 2011, les actifs liquides représentaient 469% des passifs exigibles tels que mesurés à des fins réglementaires (31 mars 2011 : 435%), la limite réglementaire étant de 100%.

4. Rothschild & Cie Banque ("RCB")

Les liquidités de Rothschild & Cie Banque qui se composent des comptes de clients et d'OPCVM, ainsi que du résultat en formation de la banque, sont placées au jour le jour sur le marché monétaire.

Ces placements se font auprès de contreparties autorisées par le Comité de Trésorerie et d'Intermédiaires qui se réunit mensuellement.

Maturité contractuelle

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles pour l'ensemble des actifs et passifs financiers consolidés du Groupe.

| Chiffres en k€ | A vue - < 1 mois | > 1 mois - < 3 mois | > 3 mois - < 1 an | > 1 an - < 2 ans | > 2 ans - < 5 ans | > 5 ans | A durée indéfinie | 30/09/2011 |
|---|------------------|---------------------|-------------------|------------------|-------------------|----------------|-------------------|------------------|
| Caisses, Banques centrales | 1 715 785 | 206 727 | - | - | - | - | - | 1 922 512 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 71 013 | 42 969 | 8 814 | 506 | 1 049 | 44 407 | 63 132 | 231 890 |
| Instruments dérivés de couverture | 21 | - | 1 863 | 6 638 | 8 244 | - | - | 16 766 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 77 489 | 12 492 | 289 717 | 25 273 | 110 164 | 236 969 | 436 754 | 1 188 858 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2 039 359 | 172 908 | 35 269 | 7 151 | 4 352 | - | - | 2 259 039 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 326 255 | 222 406 | 375 183 | 260 371 | 389 109 | 63 147 | - | 1 636 471 |
| Autres actifs financiers | 60 694 | 206 623 | 20 779 | (93) | 8 502 | 95 | 6 982 | 303 582 |
| TOTAL ACTIFS | 4 290 616 | 864 125 | 731 625 | 299 846 | 521 420 | 344 618 | 506 868 | 7 559 118 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 19 176 | 34 069 | 10 794 | 8 011 | 8 200 | 1 261 | 27 | 81 538 |
| Instruments dérivés de couverture | 1 564 | - | 5 453 | 4 057 | 25 552 | - | - | 36 626 |
| Dettes envers les établissements de crédit et banques centrales | 74 567 | 5 862 | 43 848 | - | 242 116 | - | 1 | 366 394 |
| Dettes envers la clientèle | 4 004 793 | 162 486 | 240 106 | 324 084 | 585 169 | 9 936 | - | 5 326 574 |
| Dettes représentées par un titre | 78 | 337 | 173 168 | - | - | - | - | 173 583 |
| Dettes subordonnées | - | - | - | - | 29 053 | - | - | 29 053 |
| Autres passifs financiers | 119 766 | 18 568 | 4 522 | - | 4 237 | 2 118 | 15 145 | 164 356 |
| TOTAL PASSIFS | 4 219 944 | 221 322 | 477 891 | 336 152 | 894 327 | 13 315 | 15 173 | 6 178 124 |

E. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est le montant pour lequel cet actif pourrait être échangé, ou un passif pourrait être remboursé, dans le cadre d'une opération entre deux parties consentantes et disposant de toutes les informations requises, réalisée en respectant le principe de libre concurrence. La juste valeur d'un instrument financier est calculée de préférence à partir des cours et des taux cotés sur les marchés actifs (tels que les marchés organisés) sur lesquels cet instrument est négocié. Certains actifs et passifs financiers du Groupe ne se prêtent cependant pas forcément à cette approche. Leur juste valeur est alors estimée en utilisant la valeur actualisée ou toute autre technique d'évaluation, et des données reflétant les conditions de marché prévalant à la date de clôture de l'exercice. Certains actifs/passifs peuvent également être évalués en utilisant des cotations provenant de diverses sources. Lorsque le marché concerné est peu liquide, ces cotations peuvent différer des cours auxquels certaines transactions ont été réalisées.

Les techniques d'évaluation sont généralement utilisées dans le cas de transactions portant sur des dérivés de gré à gré, des actions et des obligations non cotées, et les actifs et passifs des portefeuilles de négociation. Le plus souvent, le Groupe utilise des techniques d'actualisation des *cash-flows* et des modèles d'évaluation d'options. Les valeurs obtenues dépendent fortement du modèle utilisé et des hypothèses retenues pour ce qui est notamment du montant et de la date de paiement des *cash-flows* futurs, des taux d'actualisation, du niveau de la volatilité et de la qualité de signature des émetteurs concernés le cas échéant.

Les méthodes adoptées pour déterminer la juste valeur de chaque actif ou passif financier sont résumées ci-dessous :

* Caisse et banques centrales, prêts et avances consentis aux banques et dépôts effectués par celles-ci. Ces actifs/passifs ayant une durée de vie courte, leur juste valeur est considérée comme équivalente à leur valeur nette comptable.

* Les instruments dérivés financiers et actifs financiers disponibles à la vente sont inscrits au bilan à leur juste valeur généralement déterminée en utilisant des prix de marché ou des valorisations communiquées par des tiers. Les titres de dettes ou les titres de capitaux propres non cotés pour lesquels il n'y a pas de prix observables sont valorisés par la méthode DCF (méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs) dont le taux d'actualisation a été ajusté de la marge de crédit applicable.

* Quelques titres de dettes se sont avérés difficiles à valoriser à cause du manque de liquidité de leur marché. La juste valeur de ces titres est alors basée à la fois sur des valorisations externes et sur des prix observés sur le marché des pensions livrées. Les transactions observées sur ces titres se sont faites à un prix de marché en dessous de leur valeur nominale sans qu'il ne soit toutefois nécessaire de les considérer comme devant être dépréciés durablement. Néanmoins, dès qu'un prix sur un marché actif coté est observable, il a été retenu comme la meilleure indication possible de la juste valeur à la date d'arrêt.

* Les prêts et créances sur la clientèle ont été revus et leurs valorisations et conditions de taux par échéance ont été comparées à des transactions similaires récentes. Dans le cas d'une différence significative de ces conditions ou de tout autre élément indiquant que la juste valeur de l'actif était significativement différente de sa valeur nette comptable, la juste valeur des prêts et créances a été ajustée en conséquence.

* Les pensions livrées, rémérés et dettes envers la clientèle : la juste valeur de ces instruments a été déterminée en utilisant la méthode DCF, dont le taux d'actualisation a été ajusté de la marge de crédit applicable.

* Titres de dettes et dettes subordonnées : la juste valeur de ces instruments a été déterminée en utilisant les cours observés sur les marchés lorsqu'ils étaient disponibles ou dans le cas contraire par la méthode DCF, dont le taux d'actualisation a été ajusté de la marge de crédit applicable.

* Autres actifs et passifs financiers : leur valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

La juste valeur de chaque classe d'actifs et de passifs financiers figure ci-dessous.

Au coût amorti :

| Chiffres en k€ | 30/09/2011 | | 31/03/2011 | |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Actifs financiers | | | | |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2 259 039 | 2 459 039 | 2 696 000 | 2 696 000 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 636 471 | 1 545 743 | 1 719 769 | 1 627 057 |
| TOTAL | 3 895 510 | 4 004 782 | 4 415 769 | 4 323 057 |
| Passifs financiers | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit et banques centrales | 366 186 | 367 501 | 500 407 | 500 407 |
| Dettes envers la clientèle | 5 326 574 | 5 331 161 | 4 769 187 | 4 775 437 |
| Dettes représentées par un titre | 173 583 | 173 804 | 524 561 | 523 538 |
| Dettes subordonnées | 29 053 | 25 150 | 27 507 | 25 081 |
| TOTAL | 5 895 396 | 5 897 616 | 5 821 662 | 5 824 463 |

A la juste valeur:

| Chiffres en k€ | 30/09/2011 | | | | 31/03/2011 | | | |
|---|------------------|----------------|----------------|---------------|------------------|------------------|----------------|---------------|
| | TOTAL | basées sur | | | TOTAL | basées sur | | |
| | | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
| Actifs financiers | | | | | | | | |
| Actifs financiers - trading | 150 511 | 44 517 | 105 994 | - | 207 455 | 139 122 | 68 333 | - |
| Actifs financiers option juste valeur | 81 379 | 4 817 | 76 562 | - | 60 127 | 5 625 | 54 502 | - |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1 188 858 | 614 081 | 547 044 | 27 733 | 1 675 939 | 1 027 471 | 617 549 | 30 919 |
| TOTAL | 1 420 748 | 663 415 | 729 600 | 27 733 | 1 943 521 | 1 172 218 | 740 384 | 30 919 |
| Passifs financiers | | | | | | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 81 538 | - | 81 538 | - | 93 750 | - | 93 750 | - |
| TOTAL | 81 538 | - | 81 538 | - | 93 750 | - | 93 750 | - |

Niveau 1: prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

Niveau 2: données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;

Niveau 3: des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Mouvements sur les instruments financiers à la juste valeur de niveau 3 au 30 septembre 2011

Aucun transfert significatif entre les niveaux 1 et 2 n'a été effectué sur la période.

Pour les instruments financiers de niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus sur la période:

| Chiffres en k€ | Actifs financiers disponibles à la vente |
|---|--|
| Début de la période | 30 919 |
| Total gains et pertes comptabilisés au compte de résultat | (3 392) |
| Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | (982) |
| Achats | - |
| Règlements | (961) |
| Transferts vers/hors niveau 3 | - |
| Change | 382 |
| Autres | 1 768 |
| Fin de la période | 27 733 |

VI. Notes sur le bilan

Note 1 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|---|----------------|----------------|
| Portefeuille de transaction | 44 462 | 139 756 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 81 379 | 60 127 |
| Instruments financiers dérivés | 106 049 | 67 699 |
| À LA CLÔTURE | 231 890 | 267 582 |
| <i>dont instruments financiers à la juste valeur par résultat - cotés</i> | 49 334 | 144 747 |
| <i>dont instruments financiers à la juste valeur par résultat - non cotés</i> | 182 556 | 122 835 |

Portefeuille de transaction

| | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|---|---------------|----------------|
| Effets publics et valeurs assimilées | 999 | 29 151 |
| Obligations et autres instruments de dettes | 20 003 | - |
| Actions et autres instruments de capitaux propres | 23 460 | 110 605 |
| Autres actifs financiers | - | - |
| À LA CLÔTURE | 44 462 | 139 756 |

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

| | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|---|---------------|---------------|
| Effets publics et valeurs assimilées | - | - |
| Obligations et autres instruments de dettes | - | 22 |
| Actions et autres instruments de capitaux propres | 44 051 | 30 960 |
| Autres actifs financiers | 37 328 | 29 145 |
| À LA CLÔTURE | 81 379 | 60 127 |

Un dérivé est un instrument financier dont la valeur résulte d'un « sous-jacent » (c'est-à-dire un autre instrument financier, un indice ou une autre variable). L'élément sous-jacent est par exemple un taux d'intérêt, un taux de change ou le prix d'une obligation ou d'une action. Les dérivés requièrent un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent.

Les dérivés sont comptabilisés séparément à leur juste valeur et figurent au bilan pour leurs valeurs de remplacement positives (actif) et leurs valeurs de remplacement négatives (passif). Les valeurs de remplacement positives représentent le coût qui serait encouru par le Groupe pour remplacer toutes les opérations en faveur du Groupe à leur juste valeur, en cas de défaillance des contreparties. Les valeurs de remplacement négatives représentent le coût qui serait encouru par les contreparties pour remplacer toutes leurs opérations conclues en leur faveur avec le Groupe à leur juste valeur en cas de défaillance du Groupe. Les valeurs de remplacement positives et négatives sur les différentes opérations ne sont compensées que si cela est autorisé légalement, si les opérations se font avec la même contrepartie et si les flux de trésorerie sont eux-mêmes compensés. Les variations des valeurs de remplacement des dérivés sont comptabilisées dans les gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat, à moins que les dérivés ne soient admis comptablement comme couverture de flux de trésorerie.

Des transactions sont menées sur des produits dérivés à des fins de spéculation ou de couverture. Les opérations spéculatives consistent à prendre des positions avec l'intention de profiter des évolutions des variables de marché telles que les taux d'intérêt. Le Groupe effectue aussi des opérations sur des dérivés pour couvrir ses positions hormis celles de son portefeuille de transaction. Le traitement comptable des opérations de couverture dépend de leur nature et de ce que la couverture peut être qualifiée comme telle comptablement. Les opérations sur les dérivés admis comptablement comme couverture sont des couvertures de juste valeur ou de flux de trésorerie. Les informations relatives aux dérivés de couverture sont données dans la Note 2.

Instruments financiers dérivés de transaction

| Chiffres en k€ | 30/09/2011 | | | 31/03/2011 | | |
|---------------------------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Montant notionnel | Juste valeur positive | Juste valeur négative | Montant notionnel | Juste valeur positive | Juste valeur négative |
| Instruments de taux d'intérêts | | | | | | |
| - fermes | 132 149 | 1 593 | (13 095) | 125 240 | 1 191 | (12 887) |
| - conditionnels | 14 000 | 1 | - | 14 000 | 12 | - |
| Instruments de change | | | | | | |
| - fermes | 3 355 855 | 93 412 | (51 178) | 2 811 054 | 60 159 | (63 610) |
| - conditionnels | 453 197 | 8 342 | (8 329) | 426 926 | 3 188 | (3 193) |
| Instruments sur actions et indices | | | | | | |
| - fermes | - | - | - | - | - | - |
| - conditionnels | - | 2 700 | (35) | - | 2 700 | (35) |
| Instruments sur matières premières | | | | | | |
| - fermes | - | - | - | - | - | - |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Dérivés de crédit | | | | | | |
| - fermes | 30 622 | - | (8 901) | 40 564 | 449 | (14 025) |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Autres instruments financiers à terme | | | | | | |
| - fermes | - | - | - | - | - | - |
| À LA CLÔTURE | 3 985 823 | 106 048 | (81 538) | 3 417 784 | 67 699 | (93 750) |

Note 2 - Instruments dérivés de couverture

| Chiffres en k€ | 30/09/2011 | | | 31/03/2011 | | |
|---------------------------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Montant notionnel | Juste valeur positive | Juste valeur négative | Montant notionnel | Juste valeur positive | Juste valeur négative |
| Instruments de taux d'intérêts | | | | | | |
| - fermes | 1 358 105 | 16 766 | (29 499) | 1 715 030 | 12 209 | (29 488) |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Instruments de change | | | | | | |
| - fermes | 181 864 | - | (7 127) | 217 091 | 4 421 | (5) |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Instruments sur actions et indices | | | | | | |
| - fermes | - | - | - | - | - | - |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Instruments sur matières premières | | | | | | |
| - fermes | - | - | - | - | - | - |
| - conditionnels | - | - | - | - | - | - |
| Autres instruments financiers à terme | | | | | | |
| - fermes | - | - | - | - | - | - |
| À LA CLÔTURE | 1 539 969 | 16 766 | (36 626) | 1 932 121 | 16 630 | (29 493) |

Note 3 - Actifs financiers disponibles à la vente

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|---|-------------------|-------------------|
| Titres à revenu fixe | | |
| Effets publics et valeurs assimilés | 202 912 | 543 166 |
| Obligations et titres assimilés | 395 525 | 298 887 |
| Titres de créances négociables et titres assimilés | 202 193 | 407 521 |
| Sous total des titres à revenu fixe | 800 630 | 1 249 574 |
| <i>dont titres cotés</i> | 618 747 | 1 003 482 |
| <i>dont titres non cotés</i> | 181 883 | 246 092 |
| Intérêts courus | 42 010 | 41 517 |
| Sous total des titres à revenu fixe | 842 640 | 1 291 091 |
| Pertes de valeur | (97 204) | (104 236) |
| TOTAL DES TITRES A REVENU FIXE | 745 436 | 1 186 855 |
| Titres à revenu variable | | |
| Titres de participation et autres titres détenus à long terme | 264 059 | 266 449 |
| Autres actions et titres à revenu variable | 246 460 | 289 253 |
| Sous total des titres à revenu variable | 510 519 | 555 702 |
| <i>dont titres cotés</i> | 151 094 | 147 684 |
| <i>dont titres non cotés</i> | 359 425 | 408 018 |
| Pertes de valeur | (67 097) | (66 618) |
| TOTAL DES TITRES A REVENU VARIABLE | 443 422 | 489 084 |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE | 1 188 858 | 1 675 939 |

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|---|-------------------|-------------------|
| À L'OUVERTURE | 1 675 939 | 2 116 971 |
| Acquisitions | 1 464 606 | 4 175 653 |
| Entrée de périmètre | - | 8 590 |
| Cessions/remboursements | (1 976 173) | (4 738 989) |
| Reclassements et variations de périmètre | (1 630) | (14 728) |
| Gains et pertes sur variation de juste valeur | (19 910) | 76 646 |
| Pertes de valeur | (5 524) | (14 394) |
| Différences de change | 51 550 | 66 190 |
| À LA CLÔTURE | 1 188 858 | 1 675 939 |

En application des amendements d'IAS 39 et d'IFRS 7 adoptés par la Commission des Communautés Européennes le 15 octobre 2008, le groupe Paris Orléans a transféré au 1^{er} juillet 2008 de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, des actifs financiers auxquels se serait appliquée la définition de prêts et créances à la date de reclassement.

A la date du reclassement et au 30 septembre 2011, Paris Orléans a la capacité financière de conserver ces prêts jusqu'à leur échéance ou jusqu'à un avenir prévisible.

Le tableau suivant détaille les actifs financiers reclassés (en k€) :

| | |
|--|----------------|
| Juste valeur au 31/03/2008 des actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances au coût amorti | 417 147 |
| Variations de juste valeur des actifs financiers reclassés entre le 1/04/2008 et le 01/07/2008 | 15 250 |
| Ecart de conversion et autres mouvements | 5 179 |
| Juste valeur au 01/07/2008 des actifs financiers reclassés en prêts et créances au coût amorti | 437 576 |
| Dépréciation | (21 936) |
| Cessions ou remboursements | (275 184) |
| Ecart de conversion et autres mouvements | 63 785 |
| Coût amorti au 30/09/2011 des prêts et créances reclassés | 204 241 |
| Juste valeur au 01/04/2011 des actifs financiers reclassés en prêts et créances au coût amorti | 240 310 |
| Cessions ou remboursements | (44 191) |
| Variations de juste valeur des actifs financiers reclassés entre le 01/04/2009 et le 30/09/2011 | (12 712) |
| Autres mouvements | 1 801 |
| Juste valeur au 30/09/2011 des actifs financiers reclassés en prêts et créances | 185 208 |

Après avoir été reclassés dans la catégorie Prêts et créances, les actifs financiers ont eu l'incidence suivante sur le compte de résultat de la période :

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|------------------------|-------------------|-------------------|
| Produit d'intérêts | 1 243 | 3 604 |
| Pertes de valeur | (1 687) | (3 411) |
| Autres gains et pertes | 24 | (1 961) |
| TOTAL | (420) | (1 768) |

Note 4 - Prêts et créances sur les établissements de crédit

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|---|------------------|------------------|
| Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour | 636 789 | 765 447 |
| Comptes et prêts à terme | 464 784 | 1 299 591 |
| Titres et valeurs reçus en pension | 1 156 227 | 630 074 |
| Prêts subordonnés | - | - |
| Total | 2 257 800 | 2 695 112 |
| Intérêts courus | 1 239 | 888 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit - Brut | 2 259 039 | 2 696 000 |
| Dépréciations des prêts et créances sur les établissements de crédits | - | - |
| À LA CLÔTURE | 2 259 039 | 2 696 000 |

Note 5 - Prêts et créances sur la clientèle

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|--|------------------|------------------|
| Comptes ordinaires débiteurs | 31 475 | 56 219 |
| Prêts à la clientèle de détail | 444 973 | 470 879 |
| Prêts à la clientèle corporate | 1 243 178 | 1 295 935 |
| Titres et valeurs reçus en pension | - | - |
| Prêts subordonnés | - | - |
| Total | 1 719 626 | 1 823 033 |
| Intérêts courus | 12 427 | 11 445 |
| Prêts et créances sur la clientèle - Brut | 1 732 053 | 1 834 478 |
| Dépréciations des prêts et créances sur la clientèle | (95 582) | (114 709) |
| À LA CLÔTURE | 1 636 471 | 1 719 769 |

Dépréciation des prêts et créances

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | | | 31/03/2011 | | |
|--|---------------------------|---------------------------|-----------------|---------------------------|---------------------------|------------------|
| | Dépréciations spécifiques | Dépréciations collectives | TOTAL | Dépréciations spécifiques | Dépréciations collectives | TOTAL |
| Dépréciations des prêts et créances sur la clientèle | (50 456) | (45 126) | (95 582) | (71 087) | (43 622) | (114 709) |

Note 6 - Comptes de régularisation et actifs divers

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|--|----------------|----------------|
| Dépôts de garantie versés | 15 960 | 11 443 |
| Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres | 84 668 | 68 773 |
| Autres débiteurs | 247 813 | 193 019 |
| Actifs divers | 348 441 | 273 235 |
| Dividendes à recevoir | - | 1 445 |
| Charges constatées d'avance | 15 241 | 13 525 |
| Créances non bancaires et comptes rattachés | 203 431 | 227 101 |
| Comptes de régularisation | 218 672 | 242 071 |
| À LA CLÔTURE | 567 113 | 515 306 |

Note 7 - Participations dans les entreprises mises en équivalence

| Chiffres en k€ | Les Domaines Barons de Rothschild (Lafite) ("DBR") | | Continuation Invest-ment NV | Rivoli Participation | Comepar | JRAC Proprietary Investments LP | Fircosoft Group | Joint-ventures entre CBV et Rothschild & Cie Banque | | Sélection 1818 | Rothschild & Cie Banque | Quintus fund | St-Julian Property | Autres | TOTAL |
|--|--|--------------|-----------------------------|----------------------|---------|---------------------------------|-----------------|---|----------|----------------|-------------------------|--------------|--------------------|------------|---------------|
| | 31/03/2010 | 2 596 | | | | | | 13 014 | 2 596 | | | | | | |
| dont survaleurs | 1 267 | - | - | - | 915 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 2 182 |
| dont dépréciation des survaleurs | - | - | - | - | (915) | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (915) |
| Résultat exercice 2010/2011 | 1 779 | 2 174 | 386 | - | - | 280 | - | - | 9 981 | - | 632 | - | - | (22) | 15 210 |
| Mouvements de périmètre | (14 793) | - | - | - | - | - | - | (7 603) | (81 964) | 17 850 | 1 759 | - | - | (287) | (85 038) |
| Variation de l'écart de conversion | - | (207) | - | - | - | (1 284) | - | - | - | - | 464 | 39 | - | 119 | (869) |
| Distribution de dividendes | - | (1 124) | - | - | - | (713) | - | - | - | - | - | (349) | - | - | (2 186) |
| Ajustements de juste valeur | - | (95) | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 114 | 19 |
| Augmentation de capital | - | - | - | - | - | 9 323 | - | - | - | - | - | - | - | - | 9 323 |
| Autres | - | (12) | 10 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 424 | (1) | 421 |
| 31/03/2011 | - | 3 332 | 396 | - | - | 23 018 | - | - | - | 17 850 | 14 265 | 6 149 | 638 | 638 | 65 648 |
| dont survaleurs | - | - | - | - | 915 | - | - | - | - | 9 355 | - | - | - | - | 10 270 |
| dont dépréciation des survaleurs | - | - | - | - | (915) | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (915) |
| Résultat exercice 2011/2012 | - | (61) | 203 | - | - | (642) | 237 | - | - | 342 | 989 | 1 020 | - | - | 2 088 |
| Mouvements de périmètre | - | - | - | - | - | - | 1 897 | - | - | - | - | - | 136 | - | 2 033 |
| Variation de l'écart de conversion | - | 130 | - | - | - | 1 304 | - | - | - | - | (168) | 200 | 40 | - | 1 506 |
| Distribution de dividendes | - | (2 132) | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (42) | - | (2 174) |
| Ajustements de juste valeur | - | 22 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 22 |
| Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle | - | - | - | - | - | 1 243 | - | - | - | - | (1 017) | - | - | - | 226 |
| Autres | - | 55 | - | - | - | (211) | - | - | - | - | - | 135 | - | - | (21) |
| 30/09/2011 | - | 1 346 | 599 | - | - | 24 712 | 2 134 | - | - | 18 192 | 14 069 | 7 504 | 772 | 772 | 69 328 |
| dont survaleurs | - | - | - | - | 915 | - | 1 897 | - | - | 9 355 | - | - | - | - | 12 167 |
| dont dépréciation des survaleurs | - | - | - | - | (915) | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (915) |

Note 8 - Ecarts d'acquisition

| <i>Chiffres en k€</i> | Rothschild & Cie Banque | Concordia Holding | TOTAL |
|--|--|------------------------------|----------------|
| Valeur brute au 01/04/2011 | 43 207 | 60 367 | 103 574 |
| Acquisitions et autres augmentations | - | - | - |
| Cession et autres diminutions | - | - | - |
| Différences de change et autres mouvements | - | 14 | 14 |
| Valeur brute au 30/09/2011 | 43 207 | 60 381 | 103 588 |
| Perte de valeur cumulée | - | - | - |
| Valeur nette au 30/09/2011 | 43 207 | 60 381 | 103 588 |

Il n'existe pas au 30 septembre 2011 d'indice notable de perte de valeur ayant nécessité un test de dépréciation des écarts d'acquisition.

Note 9 - Dettes envers les établissements de crédit

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|---|-------------------|-------------------|
| Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour | 80 820 | 259 979 |
| Comptes et emprunts à terme | 280 432 | 183 696 |
| Titres et valeurs donnés en pension | - | 47 174 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 361 252 | 490 849 |
| Intérêts courus | 3 739 | 3 875 |
| À LA CLÔTURE | 364 991 | 494 724 |

Note 10 - Dettes envers la clientèle

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Dettes envers la clientèle à vue | 2 977 326 | 2 312 389 |
| Dettes envers la clientèle à terme | 1 793 537 | 1 984 260 |
| Titres et valeurs donnés en pension | 536 789 | 442 158 |
| Dettes envers la clientèle | 5 307 652 | 4 738 807 |
| Intérêts courus | 18 922 | 30 380 |
| À LA CLÔTURE | 5 326 574 | 4 769 187 |

Note 11 - Dettes représentées par un titre

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|---|-------------------|-------------------|
| Titres de créances négociables à court terme | 101 597 | 107 270 |
| Titres de créances négociables à moyen terme | 70 000 | 415 480 |
| Dettes émises à long terme et emprunts obligataires | - | - |
| Dettes représentées par un titre | 171 597 | 522 750 |
| Intérêts courus | 1 986 | 1 811 |
| À LA CLÔTURE | 173 583 | 524 561 |

Note 12 - Comptes de régularisation et passifs divers

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|---|----------------|----------------|
| Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres | 99 763 | 79 309 |
| Créditeurs financiers divers | 66 988 | 115 592 |
| Autres créditeurs | 91 430 | 173 177 |
| Passifs divers | 258 181 | 368 078 |
| Charges à payer au personnel | 278 040 | 318 666 |
| Charges à payer et produits constatés d'avance | 85 160 | 77 047 |
| Comptes de régularisation | 363 200 | 395 713 |
| À LA CLÔTURE | 621 381 | 763 791 |

Note 13 - Provisions

| <i>Chiffres en k€</i> | 01/04/2011 | Dotations de l'exercice | Reprises de l'exercice | Changement de méthode de consolidation | Actualisation | Différence de change | Autres variations | 30/09/2011 |
|--|----------------|-------------------------|------------------------|--|---------------|----------------------|-------------------|----------------|
| Provisions pour risques de contrepartie | 1 477 | 784 | (6) | - | - | 6 | 1 | 2 262 |
| Provisions pour litiges | 1 421 | 938 | (804) | - | - | 31 | (71) | 1 515 |
| Provisions pour réaménagement d'immeubles | 12 126 | - | (262) | - | 306 | 338 | - | 12 508 |
| Provisions pour immeubles vacants | 19 125 | (1) | (289) | - | - | 526 | - | 19 361 |
| Provisions pour indemnités de départ en retraite | 103 006 | - | - | - | - | - | 43 325 | 146 331 |
| Autres provisions | 1 599 | 40 | (60) | - | - | 10 | 39 | 1 628 |
| TOTAL | 138 754 | 1 761 | (1 421) | - | 306 | 911 | 43 294 | 183 605 |

La provision pour indemnités de départ en retraite est en augmentation de 43,3m€, imputable principalement aux régimes NMRP et NMROP. Concernant les engagements de retraite, la baisse des taux d'actualisation (5,5% à 5,3%), ainsi que la diminution de l'indice des prix de détail (3,5% à 3,3%) au Royaume-Uni, ont contribué à une perte actuarielle d'environ 10m€. Les actifs du plan de régime de retraite ont quant à eux sous-performé de 34m€ leur rentabilité attendue.

Note 14 - Dettes subordonnées

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|--|---------------|---------------|
| Dettes subordonnées à durée déterminée à taux variable - échéance 2015 (40m\$) | 29 019 | 27 466 |
| Dettes subordonnées | 29 019 | 27 466 |
| Intérêts courus | 34 | 41 |
| À LA CLÔTURE | 29 053 | 27 507 |

Note 15 - Dépréciations

La variation des dépréciations d'actifs s'analyse comme suit :

| <i>Chiffres en k€</i> | 01/04/2011 | Dotations de l'exercice | Reprises disponibles | Reprises utilisées | Différence de change et autres variations | 30/09/2011 |
|--|------------------|-------------------------|----------------------|--------------------|---|------------------|
| Prêts et créances sur la clientèle | (114 709) | (8 626) | 2 319 | 29 551 | (4 117) | (95 582) |
| Actifs financiers disponibles à la vente | (170 854) | (9 830) | 2 003 | 15 451 | (1 071) | (164 301) |
| Autres actifs | (14 184) | (2 591) | 92 | 1 408 | 143 | (15 132) |
| TOTAL | (299 747) | (21 047) | 4 414 | 46 410 | (5 045) | (275 015) |

Note 16 - Actifs et passifs d'impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles par la méthode du report variable.

Les mouvements sur les comptes d'impôts différés sont les suivants :

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|--|----------------|----------------|
| Actifs d'impôts différés en début de période | 102 880 | 127 622 |
| Passifs d'impôts différés en début de période | 61 492 | 54 369 |
| SOLDE NET D'IMPÔTS DIFFÉRÉS EN DÉBUT DE PÉRIODE | 41 388 | 73 253 |
| Entrée de périmètre | - | (6 855) |
| Enregistré au compte de résultat | | |
| Charge d'impôts différés au compte de résultat | (5 802) | (7 136) |
| Enregistré en capitaux propres | | |
| Au titre des engagements sur départs en retraite | 9 038 | (11 528) |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 6 105 | (5 952) |
| Couverture de flux de trésorerie | 1 205 | (1 145) |
| Incidence des variations de périmètre | (35) | (166) |
| Décomptabilisation de co-entreprises | 1 853 | (13) |
| Paiement/Remboursement | (143) | (174) |
| Différences de conversion | 1 347 | 281 |
| Autres | 29 | 823 |
| SOLDE NET D'IMPÔTS DIFFÉRÉS EN FIN DE PÉRIODE | 54 985 | 41 388 |
| Actifs d'impôts différés en fin de période | 111 947 | 102 880 |
| Passifs d'impôts différés en fin de période | 56 962 | 61 492 |

Les actifs et passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|---|----------------|----------------|
| Amortissements dérogatoires | 11 777 | 12 041 |
| Charges à payer au personnel | 32 693 | 38 519 |
| Indemnités de départ en retraite | 26 072 | 18 180 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 18 881 | 18 396 |
| Couverture de flux de trésorerie | 838 | (147) |
| Déficits fiscaux reportables | 15 328 | 9 466 |
| Provisions | 2 077 | 2 197 |
| Autres différences temporelles | 4 281 | 4 228 |
| ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS EN FIN DE PÉRIODE | 111 947 | 102 880 |

Au 30 septembre 2011, NMR, la principale filiale bancaire du Groupe, a constaté des impôts différés actifs correspondant à 100% de ses déficits fiscaux reportables.

Le groupe Paris Orléans a évalué comme probable la récupération de ces déficits. Les projections de résultats de cette filiale établies pour la dernière clôture ont été mises à jour au 30 septembre mars 2011. Celles-ci montrent que les activités de NMR devraient générer des résultats taxables permettant d'absorber ses déficits reportables sur un horizon compris entre 5 et 6 exercices.

Aux Etats-Unis et en Asie, les reports déficitaires n'ont pas donné lieu, à l'heure actuelle, à la comptabilisation d'impôts différés actifs.

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|--|-------------------|-------------------|
| Indemnités de départ en retraite | (23) | (23) |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 21 851 | 29 698 |
| Autres différences temporelles | 32 134 | 31 817 |
| PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES EN FIN DE PERIODE | 56 962 | 61 492 |

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si, il existe un droit de compensation juridiquement exécutoire et que le solde est lié à l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale sur la même entité imposable. Il doit également exister une volonté et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les charges / (produits) d'impôts différés figurant au compte de résultat comprennent les différences temporelles suivantes :

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|--|-------------------|-------------------|
| Amortissements dérogatoires | 581 | 205 |
| Indemnités de départ en retraite | 1 800 | 2 504 |
| Dépréciation de créances | 147 | 317 |
| Variations de déficits reportables | (2 382) | (3 837) |
| Charges à payer au personnel | 6 696 | 14 873 |
| Variation provision pour impôts différés | - | - |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 500 | (2 830) |
| Autres différences temporelles | (1 540) | (4 096) |
| CHARGE D'IMPÔTS DIFFÉRES FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT | 5 802 | 7 136 |

VII. Notes sur le compte de résultat

Note 17 - Marge d'intérêts

Intérêts et produits assimilés

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 30/09/2010 retraité |
|---|---------------|------------------------|
| Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit | 14 030 | 8 239 |
| Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle | 38 091 | 40 114 |
| Produits d'intérêts sur instruments financiers disponibles à la vente | 13 023 | 17 241 |
| Produits d'intérêts sur dérivés | 11 242 | 15 484 |
| Produits d'intérêts sur autres actifs financiers | 691 | 701 |
| TOTAL | 77 077 | 81 779 |

Intérêts et charges assimilées

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 30/09/2010 retraité |
|---|-----------------|------------------------|
| Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit | (3 951) | (6 682) |
| Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle | (28 682) | (23 068) |
| Charges d'intérêts sur dettes représentées par un titre | (4 894) | (5 710) |
| Charges d'intérêts sur dettes subordonnées et convertibles | (104) | (125) |
| Charges d'intérêts sur dérivés de couverture | (10 011) | (14 439) |
| Autres charges d'intérêts | (2 307) | (1 141) |
| TOTAL | (49 949) | (51 165) |

Note 18- Produits nets de commissions

Produits de commissions

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 30/09/2010 retraité |
|--|----------------|------------------------|
| Produits de commissions sur prestations de conseil et de services | 360 527 | 371 301 |
| Produits de commissions sur gestion d'actifs et activité de portefeuille | 133 105 | 153 047 |
| Produits de commissions sur opérations de crédit | 2 477 | 2 183 |
| Autres produits de commissions | 17 042 | 20 369 |
| TOTAL | 513 151 | 546 900 |

Charges de commissions

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 30/09/2010 retraité |
|---|-----------------|------------------------|
| Charges de commissions sur prestations de conseil et de services | (5 094) | (879) |
| Charges de commissions sur gestion d'actifs et activité de portefeuille | (15 815) | (32 858) |
| Charges de commissions sur opérations de crédit | (287) | (296) |
| Autres charges de commissions | (4 712) | (2 074) |
| TOTAL | (25 908) | (36 107) |

Note 19 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 30/09/2010 retraité |
|---|---------------|------------------------|
| Résultat net sur instruments de taux d'intérêts et dérivés liés - transaction | 242 | 228 |
| Résultat net sur instruments de capitaux propres et dérivés liés - transaction | (182) | (42) |
| Résultat net sur opérations de change | 13 715 | 12 135 |
| Résultat net sur autres opérations de transaction | (1 466) | 5 306 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers non couverts à la juste valeur par résultat | (925) | (802) |
| Résultat net sur instruments financiers de couverture | 50 | (22) |
| TOTAL | 11 434 | 16 803 |

Note 20 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 30/09/2010 retraité |
|---|---------------|------------------------|
| Résultat net sur cessions de titres détenus à long terme | 32 915 | 3 027 |
| Pertes de valeur sur titres détenus à long terme | (3 488) | - |
| Résultat net sur cessions d'autres actifs financiers disponibles à la vente | 19 362 | 4 044 |
| Pertes de valeur des autres actifs financiers disponibles à la vente | (142) | (4 028) |
| Dividendes sur actifs financiers disponibles à la vente | 10 467 | 13 633 |
| TOTAL | 59 114 | 16 676 |

Note 21 - Produits et charges des autres activités

Produits des autres activités

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 30/09/2010 retraité |
|--|--------------|------------------------|
| Produits sur reclassement de dettes subordonnées | - | 191 |
| Produits sur opérations de location simple | 6 055 | 5 752 |
| Autres produits | 3 004 | 2 511 |
| TOTAL | 9 059 | 8 454 |

Charges des autres activités

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 30/09/2010 retraité |
|---|----------------|------------------------|
| Charges sur immeubles de placement | (1) | (2) |
| Charges sur opérations de location simple | (2 986) | (2 844) |
| Autres charges | (251) | (152) |
| TOTAL | (3 238) | (2 998) |

Note 22 - Charges générales d'exploitation

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 30/09/2010 retraité |
|--------------------------------|------------------|------------------------|
| Charges de personnel | (335 101) | (342 365) |
| Autres charges administratives | (112 328) | (110 761) |
| TOTAL | (447 429) | (453 126) |

Note 23 - Coût du risque

| <i>Chiffres en k€</i> | Dépréciations | Reprises de dépréciations | Créances irrécouvrables | Recouvrement de créances | 30/09/2011 | 30/09/2010 retraité |
|-----------------------|-----------------|------------------------------|----------------------------|-----------------------------|-----------------|------------------------|
| Prêts et créances | (8 626) | 31 870 | (31 668) | 2 116 | (6 308) | (1 019) |
| Titres à revenu fixe | (6 200) | 14 114 | (12 016) | 336 | (3 766) | (5 934) |
| Autres | (3 074) | 1 476 | (1 406) | - | (3 004) | (2 183) |
| TOTAL | (17 900) | 47 460 | (45 090) | 2 452 | (13 078) | (9 136) |

Note 24 - Gains ou pertes nets sur autres actifs

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 30/09/2010 retraité |
|---|--------------|------------------------|
| Plus et moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | 47 | 43 |
| Résultat de cession de titres consolidés | 1 441 | (26) |
| Produits de réévaluation sur participations dans les entreprises mises en équivalence | - | 32 177 |
| TOTAL | 1 488 | 32 194 |

Ce poste comprenait au 30 septembre de l'exercice précédent un produit non récurrent de 32,2m€ lié à la réévaluation de la quote-part d'intérêts détenue par le Groupe dans RCB.

Note 25 - Impôt sur les bénéfices

La charge nette d'impôt sur les bénéfices se décompose en charge d'impôts courants et en charge d'impôts différés :

Impôts courants

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 30/09/2010 retraité |
|---|---------------|------------------------|
| Charge d'impôts de la période | 12 475 | 15 165 |
| Ajustements sur impôts de l'année précédente | (246) | 484 |
| Impositions à l'étranger | - | - |
| Effets des conventions de non double imposition | - | - |
| Déficits fiscaux reportables | 22 | - |
| Retenues à la source irrécouvrables | 447 | 188 |
| Autres | 268 | (201) |
| TOTAL | 12 966 | 15 636 |

Impôts différés

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 30/09/2010 retraité |
|--|--------------|------------------------|
| Différences temporelles | 3 984 | 2 715 |
| Déficits fiscaux reportables | - | - |
| Changement de taux d'imposition | 1 076 | 1 703 |
| Ajustements sur impôts de l'année précédente | 137 | (2 720) |
| Autres | 605 | (523) |
| TOTAL | 5 802 | 1 175 |

Rationalisation de la charge d'impôt

| <i>Chiffres en k€</i> | Base | IS au taux de 33^{1/3} % |
|--|----------------|---|
| Résultat net d'ensemble | 103 134 | |
| Retraitements | | |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | (2 088) | |
| Impôt sur les sociétés | 18 768 | |
| Résultat des sociétés intégrées avant IS | 119 814 | 39 934 |
| Retraitements de consolidation (impôts différés, ajustements de juste valeur, reprises et dotations aux dépréciations, autres) | | 508 |
| Déficits reportables | | 2 137 |
| Différences de taux (Contribution Sociale sur les Bénéfices, plus-values à long terme, S.C.R., impôt américain) | | (25 119) |
| Activités abandonnées ou cédées | | - |
| Différences permanentes | | 695 |
| Différences temporelles et autres | | 613 |
| Impôt sur les sociétés consolidées | | 18 768 |
| Taux d'imposition réel | | |
| Résultat net part du Groupe | 42 356 | |
| Résultat net part des participations ne donnant pas le contrôle | 60 778 | |
| Impôt sur les sociétés | 18 768 | |
| RESULTAT TOTAL BRUT | 121 902 | |
| TAUX D'IMPOSITION REEL | 15,40% | |

Au cours de l'exercice 2010/2011, le taux d'imposition réel du Groupe était de 14,69%.

Note 26 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|--|----------------|----------------|
| Engagements de financement | 59 500 | 75 979 |
| Engagements en faveur d'établissements de crédit | - | - |
| Engagements en faveur de la clientèle | 59 500 | 75 979 |
| Engagements de garantie | 90 984 | 101 237 |
| Engagements d'ordre d'établissements de crédit | 41 525 | 46 633 |
| Engagements d'ordre de la clientèle | 49 459 | 54 604 |
| Autres engagements donnés | 356 506 | 393 520 |
| Engagements de souscrire des titres | 84 062 | 82 849 |
| Autres engagements donnés | 272 444 | 310 671 |

Engagements reçus

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|--|---------------|----------------|
| Engagements de financement | 86 630 | 85 573 |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | 86 630 | 85 573 |
| Engagements reçus de la clientèle | - | - |
| Engagements de garantie | 99 696 | 115 291 |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | 82 | 77 |
| Engagements reçus de la clientèle | 99 614 | 115 214 |
| Autres engagements reçus | 27 349 | 28 449 |
| Autres engagements reçus | 27 349 | 28 449 |

Le Groupe a mis en place dans certaines entités un système de rémunérations différées. Au 30 septembre 2011, les autres engagements donnés comprennent à ce titre 60,8m€ pour 59,9m€ au 31 mars 2011 d'engagements donnés aux salariés sur des rémunérations différées qui leurs seront réglées sous réserve de leur présence effective dans le Groupe à chaque date anniversaire.

Note 27 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour l'établissement du Tableau des flux de trésorerie, ont été considérés comme de la Trésorerie ou des équivalents de trésorerie les soldes suivants :

| <i>Chiffres en k€</i> | 30/09/2011 | 31/03/2011 |
|---|------------------|------------------|
| Caisse, banques centrales, CCP (actif) | 1 922 508 | 968 299 |
| Comptes (actif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 667 150 | 765 448 |
| OPCVM de trésorerie | 20 000 | - |
| Caisse, banques centrales, CCP et comptes, prêts, emprunts auprès des EC (passif) | (221 100) | (193 065) |
| TOTAL | 2 388 558 | 1 540 682 |

Note 28 - Parties liées

| Chiffres en k€ | 30/09/2011 | | 31/03/2011 | | |
|--|----------------------------------|----------------------|----------------------------------|---|----------------------|
| | Entreprises mises en équivalence | Autres parties liées | Entreprises mises en équivalence | Principaux dirigeants de l'entité ou de sa mère (*) | Autres parties liées |
| Actif | | | | | |
| Prêts et avances sur les établissements de crédit | - | - | - | - | - |
| Prêts et avances sur la clientèle | - | - | - | 18 158 | - |
| Actifs divers | - | 15 112 | 1 790 | 75 | 22 059 |
| TOTAL | - | 15 112 | 1 790 | 18 233 | 22 059 |
| Passif | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | - | - | - | - | - |
| Dettes envers la clientèle | 3 478 | 45 | 101 | 24 084 | 4 |
| Dettes représentées par un titre | - | - | - | - | - |
| Passifs divers | 566 | 130 | 1 335 | - | - |
| TOTAL | 4 044 | 175 | 1 436 | 24 084 | 4 |
| Engagements de financement et de garantie | | | | | |
| Engagements de financement donnés | 1 000 | - | 1 000 | - | - |
| Engagements de garantie donnés | - | - | - | 18 311 | - |
| Engagements de financement reçus | - | - | - | - | - |
| Engagements de garantie reçus | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 1 000 | - | 1 000 | 18 311 | - |
| Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées | | | | | |
| Intérêts reçus | - | - | - | - | - |
| Intérêts versés | - | - | - | - | - |
| Commissions reçues | - | - | - | - | - |
| Commissions versées | (6) | - | - | - | - |
| Autres produits | 1 234 | 218 | 25 | 111 | 3 |
| TOTAL | 1 228 | 218 | 25 | 111 | 3 |
| Autres charges | (215) | (16) | (418) | - | - |
| TOTAL | (215) | (16) | (418) | - | - |

(*) Le Groupe n'a pas connaissance de variations significatives dans les transactions avec les principaux dirigeants depuis le 31/03/2011.

Note 29 - Informations sectorielles

Répartition de l'activité par secteurs d'activité

| <i>Chiffres en k€</i> | Conseil en ingénierie financière et Banque de financement | Banque privée et Gestion d'actifs | Capital Investissement | Éliminations inter-secteurs | 30/09/2011 |
|--|---|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------|----------------|
| Revenus | | | | | |
| Produits provenant de clients externes | 376 021 | 151 588 | 63 131 | - | 590 740 |
| Produits inter-secteurs | 5 740 | 790 | - | (6 530) | - |
| Produit net bancaire | 381 761 | 152 378 | 63 131 | (6 530) | 590 740 |
| Résultat d'exploitation par secteur avant charges non ventilées | 161 423 | 57 304 | 46 767 | (6 530) | 258 964 |
| Charges non ventilées | | | | | (140 638) |
| Résultat d'exploitation | | | | | 118 326 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence avant charges non ventilées | 990 | 1 363 | (265) | - | 2 088 |
| Gains ou pertes nettes sur autres actifs | 1 493 | (5) | - | - | 1 488 |
| Impôts | | | | | (18 769) |
| Résultat net consolidé | | | | | 103 134 |

Répartition de l'activité par secteurs géographiques

| <i>Chiffres en k€</i> | France | Royaume-Uni et îles Anglo-normandes | Suisse | Amérique | Asie et Australie | Autres pays d'Europe | Éliminations inter-secteurs | 30/09/2011 |
|-----------------------------|----------------|-------------------------------------|---------------|---------------|-------------------|----------------------|-----------------------------|----------------|
| Produit net bancaire | 187 788 | 135 566 | 77 010 | 93 535 | 25 256 | 71 585 | - | 590 740 |

Répartition de l'activité par secteurs d'activité

| <i>Chiffres en k€</i> | Conseil en ingénierie financière et Banque de financement | Banque privée et Gestion d'actifs | Capital Investissement | Éliminations inter-secteurs | 30/09/2010 retraité |
|--|---|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------|---------------------|
| Revenus | | | | | |
| Produits provenant de clients externes | 404 002 | 151 290 | 25 050 | - | 580 342 |
| Produits inter-secteurs | 15 606 | 592 | (2 647) | (13 551) | - |
| Produit net bancaire | 419 608 | 151 882 | 22 403 | (13 551) | 580 342 |
| Résultat d'exploitation par secteur avant charges non ventilées | 219 089 | 53 083 | 4 324 | (12 243) | 264 253 |
| Charges non ventilées | | | | | (157 552) |
| Résultat d'exploitation | | | | | 106 701 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence avant charges non ventilées | 579 | 9 965 | 2 758 | - | 13 302 |
| Gains ou pertes nettes sur autres actifs | 24 114 | 8 065 | 15 | - | 32 194 |
| Impôts | | | | | (16 811) |
| Résultat net consolidé | | | | | 135 386 |

Répartition de l'activité par secteurs géographiques

| <i>Chiffres en k€</i> | France | Royaume-Uni et îles Anglo-normandes | Suisse | Amérique | Asie et Australie | Autres pays d'Europe | Éliminations inter-secteurs | 30/09/2010 retraité |
|-----------------------------|----------------|-------------------------------------|---------------|---------------|-------------------|----------------------|-----------------------------|---------------------|
| Produit net bancaire | 164 941 | 164 896 | 75 268 | 87 726 | 28 744 | 58 767 | - | 580 342 |

Note 30 - Périmètre de consolidation de Paris Orléans

L'arrivée à échéance d'un put sur minoritaires, consenti par Rothschild Concordia AG à Rabobank, concrétise sur l'exercice la détention par Rabobank de 7,5% du capital de RCH. Cet événement a entraîné une baisse des pourcentages d'intérêts de 57,95% à 50,26% au niveau de RCH, et de 97,60% à 97,17% au niveau de Paris Orléans et de ses filiales directes, du fait de la participation de NMR à hauteur de 5,56% dans le capital de Paris Orléans.

Le périmètre de consolidation du Groupe au 30 septembre 2011 n'a pas connu de variations significatives dans sa composition par rapport à celui du 31 mars 2011.

ANNEXE 5

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de Paris Orléans pour
l'exercice clos le 31 mars 2009**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Paris Orléans SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2009 ont été réalisées dans un contexte de très forte volatilité des marchés et de difficulté d'appréciation des perspectives économiques et financières. C'est dans ce contexte incertain, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changement de méthode comptable

Ainsi qu'il est exposé dans la note 3 de l'annexe, le Groupe a reclassé un portefeuille d'actifs financiers dans la catégorie « Prêts et créances », conformément aux dispositions de l'amendement de la norme IAS 39. Nous nous sommes assurés que les conditions requises pour l'application de ces dispositions étaient réunies et que le traitement comptable et l'information présentée étaient conformes au texte précité.

- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable effectué par le Groupe en application de l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008 qui autorise, sous certaines conditions, à reclasser certains actifs financiers.

Estimations comptables

- Comme indiqué en note 16, le Groupe a procédé au reclassement d'une dette subordonnée en capitaux propres en levant l'obligation de payer des intérêts sur un instrument classé en dettes lié à un titre subordonné à durée indéterminée. Nous avons examiné les données de valorisation de la dette subordonnée et nous sommes assurés du caractère approprié du traitement comptable et de l'information donnée en annexe.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, le Groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités.

Nos travaux ont consisté, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise, à apprécier le caractère approprié des méthodes et des processus mis en place par la direction, à examiner

le dispositif de contrôle relatif au recensement de ces expositions et à leur valorisation, à examiner les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier les hypothèses retenues sur lesquelles se fondent ces estimations et à s'assurer que les notes annexes donnent une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- Le Groupe procède également à des estimations comptables en ce qui concerne l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente et la valeur des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition.

Nos travaux ont consisté, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise, à apprécier

le caractère approprié des méthodes et des processus mis en place par la direction, à revoir les rapports d'expertise indépendante, à examiner les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier les hypothèses retenues sur lesquelles se fondent ces estimations et à s'assurer que les notes annexes donnent une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Paris-La Défense, le 31 juillet 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Fabrice Odent
Associé

Paris, le 31 juillet 2009

Cailliau Dedouit & Associés
Jean-Jacques Dedouit

ANNEXE 6

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de Paris Orléans pour
l'exercice clos le 31 mars 2010**

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Paris Orléans, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;

- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Base de préparation des états financiers » de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose les effets de l'adoption, par la société Paris Orléans, de la norme IFRS 8 relative aux secteurs opérationnels, adoptée par l'Union européenne en date du 21 novembre 2007.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2010 ont été réalisées dans un contexte marqué par une forte volatilité des marchés et une difficulté d'appréciation des perspectives économiques et financières. C'est dans ce contexte incertain, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nos travaux ont consisté, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise qui perdure depuis 2008, à apprécier le caractère approprié des méthodes et des processus mis en place par la Direction, à examiner le dispositif de contrôle relatif au recensement de ces expositions et à leur valorisation, à examiner les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier les hypothèses retenues sur lesquelles se fondent ces estimations et à s'assurer que les notes annexes donnent une information appropriée.

Estimations comptables

- Comme indiqué en note 16, le Groupe a procédé au reclassement d'une dette subordonnée en capitaux propres en levant l'obligation de payer des intérêts sur un instrument classé en dettes lié à un titre subordonné à durée indéterminée. Nous avons examiné les données de valorisation de la dette subordonnée et nous sommes assurés du caractère approprié du traitement comptable et de l'information donnée en annexe.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, le Groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- Le Groupe procède également à des estimations comptables en ce qui concerne l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente et la valeur des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition.

Nos travaux ont consisté, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise qui perdure depuis 2008, à apprécier le caractère approprié des méthodes et des processus mis en place par la Direction, à revoir les rapports d'expertise indépendante, à examiner les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier les hypothèses retenues sur lesquelles se fondent ces estimations et à s'assurer que les notes annexes donnent une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain,

les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 30 juillet 2010

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Fabrice Odent
Associé

Paris, le 30 juillet 2010

Cailliau Dedouit et Associés
Stéphane Lipski
Associé

ANNEXE 7

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de Paris Orléans pour
l'exercice clos le 31 mars 2011**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Paris Orléans S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;

- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe II. « Base de préparation des états financiers » de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose les effets de de la première application, par la société Paris Orléans S.A., des normes IAS 27 révisée relative aux états financiers consolidés et IFRS 3 révisée relative aux regroupements d'entreprises, adoptées par l'Union Européenne en date du 3 juin 2009.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

- Le paragraphe II. « Base de préparation des états financiers » ainsi que la note 10 « Ecart d'acquisition » décrivent le traitement comptable retenu dans le cadre du contrôle exclusif par Paris Orléans S.A. de Rothschild & Cie Banque S.C.S. ainsi que les modalités de comptabilisation de l'écart d'acquisition. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assuré que le traitement comptable retenu et la méthode de détermination de l'écart d'acquisition sont conformes aux normes du référentiel IFRS et que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Nos travaux ont consisté, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise financière, à apprécier le caractère approprié des méthodes et des processus mis en place par la direction, à examiner le dispositif de contrôle relatif au recensement de ces expositions et à leur valorisation, à examiner les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier les hypothèses retenues sur lesquelles se fondent ces estimations et à s'assurer que les notes annexes donnent une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Estimations comptables

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, le Groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités.

- Le Groupe procède également à des estimations comptables en ce qui concerne l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente et la valeur des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition.

Nos travaux ont consisté, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise financière, à apprécier le caractère approprié des méthodes et des processus mis en place par la direction, à revoir les rapports d'expertise indépendante, à examiner les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier les hypothèses retenues sur lesquelles se fondent ces estimations et à s'assurer que les notes annexes donnent une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris, le 29 juillet 2011
Cailliau Dedouit et Associés

Stéphane Lipski
Associé

Paris La Défense, le 29 juillet 2011
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Fabrice Odent
Associé

ANNEXE 8

Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières semestrielles consolidées de Paris Orléans pour le semestre clos le 30 septembre 2011

3. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Paris Orléans S.A., relatifs à la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport financier semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note IV qui expose le retraitement effectué sur les données comparatives au 30 septembre 2010 à la suite de l'intégration globale de Rothschild & Cie Banque au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport financier semestriel commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris La Défense, le 30 novembre 2011

KPMG Audit FS II

Pascal Brouard

Associé

Paris, le 30 novembre 2011

Cailliau Dedouit et Associés

Stéphane Lipski

Associé

ANNEXE 9

Rapport des commissaires aux apports sur l'Apport Associés RCB, l'Apport FR et l'Apport RCH

Dominique LEDOUBLE
15, rue d'Astorg
75008 - PARIS

Jacques POTDEVIN
7, rue Galilée
75116 - PARIS

Apport de titres des sociétés
Rothschilds Continuation Holdings,
Rothschild & Cie Banque,
et Financière Rabelais,
à la société Paris Orléans
par des actionnaires et associés

-=-

Rapport des commissaires aux apports

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance¹ de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 23 avril 2012, concernant les apports de titres des sociétés **ROTHSCHILDS CONTINUATION HOLDINGS** (ci-après **RCH**), **ROTHSCHILD & CIE BANQUE** (ci-après **RCB**) et **FINANCIERE RABELAIS** (ci-après **FR**) devant être effectués par les associés et les actionnaires de ces sociétés au profit de **PARIS ORLEANS** (ci-après **PO**), nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

La valeur des apports a été arrêtée dans les traités d'apports signés par les parties. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de ces apports n'est pas surévaluée. Compte tenu de la cotation des titres de Paris Orléans sur Eurolist compartiment B, notre mission est étendue, comme c'est l'usage, à l'appréciation de la rémunération de ces apports ; nous nous prononcerons donc sur le caractère équitable des rapports d'échange.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées :

- à apprécier la valeur des apports, à nous assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'apport ;
- à vérifier que les valeurs relatives attribuées aux titres des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et à analyser le positionnement des rapports d'échange par rapport aux valeurs relatives jugées pertinentes.

Nous vous prions de prendre connaissance de notre rapport, établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports
2. Diligences mises en œuvre
3. Appréciation de la valeur des apports et de l'équité des rapports d'échange
4. Conclusion

¹ Numéro RG 2012-27136.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. CONTEXTE GENERAL, OBJECTIFS DE L'OPERATION ET PARTIES EN PRESENCE

1.1.1. Contexte de l'opération

La dernière réorganisation de la société Paris Orléans est intervenue en 2008 ; elle s'est traduite par une simplification de la chaîne de détention des actifs bancaires du Groupe à travers leur regroupement sous RCH, dont Paris Orléans a pris le contrôle, et la réorganisation de l'actionnariat de la Famille Rothschild.

Les opérations de réorganisation qui vous sont proposées sont les suivantes :

- la transformation de Paris Orléans (actuellement société anonyme) en société en commandite par actions, assortie de la mise en place de droits de vote double ; cette transformation donnera lieu à une offre publique de retrait (OPR) dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
- l'apport en nature à la société PO de certaines participations détenues par des tiers dans RCH et RCB (parts de commanditaires et de commandités) ainsi que de l'intégralité des actions de FR.

Antérieurement à ces opérations :

- la société Cavour, dont le capital est détenu à 100% par PO, doit recevoir en apport en nature 3 parts de commanditaires de la société RCB (préalablement détenues), provenant de PO ;
- la société Verdi, dont le capital est détenu à 100% par PO, doit recevoir en apport en nature 3 parts de commanditaires de la société RCB (préalablement détenues), provenant de PO.

Postérieurement à ces opérations :

- la société Paris Orléans Holding Bancaire (ci après POHB), dont le capital est détenu à 100% par la société PO, doit recevoir l'intégralité des apports reçus par PO dans le cadre de la présente opération.

Paris Orléans, société contrôlée par la Famille Rothschild, exerce deux types principaux d'activités :

- des activités bancaires (Conseil en ingénierie financière et Banque de financement, Banque privée et Gestion d'actifs et « *Merchant banking* ») exercées à l'échelle mondiale au travers de sa participation dans RCH et RCB ;
- une activité de capital-investissement sur fonds propres réalisée directement au niveau de PO.

Les apports² visent principalement à :

- simplifier l'organisation et unifier la gestion du Groupe ;
- pérenniser l'engagement et le contrôle par la Famille Rothschild sur le Groupe ;
- favoriser le développement du Groupe notamment au niveau international ;
- renforcer les fonds propres réglementaires de Paris Orléans en anticipation des nouvelles normes prudentielles issues de « Bâle III ».

1.1.2. Apporteurs

Les apporteurs sont des personnes physiques et morales propriétaires des titres dont le présent rapport fait l'objet.

1.1.3. Sociétés dont les titres sont apportés

Rothschilds Continuation Holdings AG (RCH) est une société anonyme de droit suisse, au capital de 60 975 765 francs suisses, sise à Baarerstrasse 95, 6301 Zug, et immatriculée au Registre du Commerce du Canton de Zug sous le numéro 1703.005.917-8.

Rothschild & Cie Banque (RCB) est une société en commandite simple au capital de 24 530 190 euros, sise 29 avenue de Messine, 75008 Paris, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 323 317 032.

Financière Rabelais (FR) est une société par actions simplifiée à capital variable, au capital de 110 423 euros, sise 3 rue de Messine, 75008 Paris, et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 389 530 411.

1.1.4. Société bénéficiaire des apports

Paris Orléans (PO) est une société anonyme à conseil de surveillance et directoire, au capital de 65 031 174 euros, sise 23bis avenue de Messine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 302 519 228, et dont les actions sont cotées sur le compartiment B d'Euronext Paris.

² Les apports susvisés et la description de la réorganisation de PO dont ils font partie font l'objet d'un « Document E » qui est enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers et disponible gratuitement sur les sites Internet de Paris Orléans (www.paris-orleans.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

1.2. DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les modalités de réalisation des apports sont exposées de façon détaillée dans les projets de traité d'apport. Elles peuvent se résumer comme suit.

1.2.1. Caractéristiques des apports

Modalité d'évaluation des apports

Les apporteurs ne détenant pas le contrôle de la bénéficiaire au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, l'apport des titres RCH, RCB et FR à PO sera, conformément aux dispositions du règlement CRC n°2004-01, effectué par référence à la valeur réelle des actions apportées, à la date de réalisation de l'opération, telle que détaillée en annexe C des traités d'apport.

Sur ces bases, les valeurs d'apport sont les suivantes.

Valeur des apports de titres RCH

RCH est la holding intermédiaire pivot du Groupe ; elle est la maison-mère de l'ensemble des activités bancaires mondiales du Groupe, à l'exception de certaines activités d'investissement, qu'elle exerce conjointement avec Paris Orléans, et des activités françaises de RCB.

La valeur d'une action de RCH s'élevant à 438,90 euros, la valeur réelle des 587 129 titres apportés à la date de réalisation s'établit à 257 690 918 euros.

Valeur des apports de titres RCB

RCB est la banque du Groupe en France ; elle est notamment la maison-mère de Rothschild & Cie (RCI), qui exerce l'activité de conseil en ingénierie financière et de Rothschild & Cie Gestion (RCG), qui exerce l'activité de gestion d'actifs pour compte de tiers. RCB et RCH détiennent en outre chacune 50% du capital de Rothschild Europe BV, qui regroupe les filiales du Groupe exerçant le métier de conseil financier en Europe (à l'exclusion de la France et du Royaume-Uni).

Les parts de commanditaire et de commandité de RCB ont été estimées pour la même valeur, en accord avec les apporteurs.

La valeur d'une part de RCB s'élevant à 365,75 euros, la valeur réelle des 586 668 titres apportés à la date de réalisation s'établit à 214 573 821 euros.

Valeur d'apport des titres FR

FR, société holding, dont le seul actif est constitué de parts RCB, est l'un des principaux associés commandités de RCB, disposant d'un droit précipitaire sur ses résultats.

La valeur d'une action de FR s'élevant à 18 609,36 euros, la valeur réelle des 4 801 titres apportés à la date de réalisation s'établit à 89 343 537 euros.

Valeur globale des apports

Le montant total des apports s'élève à 561 608 276 euros.

1.2.2 Rémunération des apports

Evaluation de Paris Orléans

La valeur réelle de la société a été estimée à 475 703 038 euros, soit 14,63 euros par action (dividende détaché).

Détermination de la rémunération

Les actions apportées ont été évaluées à leur valeur réelle à la date de réalisation conformément aux méthodes exposées en annexe C des traités d'apport.

Le nombre d'actions que votre société émettra en rémunération de l'apport est égal à la valeur réelle totale des parts et actions RCH, RCB et FR apportées, divisé par la valeur réelle (pré-apport) d'une action PO.

Les rapports d'échange retenus sont les suivants :

- 30 actions PO pour une action RCH ;
- 25 actions PO pour une part RCB ;
- 1 272 actions PO pour une action FR.

Sur ces bases, il ressort que la valeur réelle, à la date de réalisation (pré-Apport), d'une action Paris Orléans s'élevant à 14,63 euros, la bénéficiaire émettra, en rémunération des apports, 38 387 442 actions nouvelles :

- 17 613 870 actions nouvelles en rémunération des apports de titres RCH ;
- 14 666 700 actions nouvelles en rémunération des apports de titres RCB ;
- 6 106 872 actions nouvelles en rémunération des apports de titres FR.

Les actions nouvelles seront émises à la valeur nominale de 2 euros par action, soit une prime d'apport de 12,63 euros par action nouvelle émise.

Les actions nouvelles seront, dès la date de réalisation, entièrement assimilées à toutes les autres actions de la bénéficiaire ; elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les stipulations des statuts et aux décisions de la collectivité des associés.

Toutefois, leurs droits au dividende s'exerceront pour la première fois sur les bénéfices mis en distribution au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Si la transformation de la bénéficiaire en société en commandite par actions est effectuée, les nouvelles actions attribuées aux apporteurs leur conféreront la qualité d'associé commanditaire.

Il ne sera octroyé aucun avantage particulier dans le cadre des apports et de leur rémunération.

Prime d'apport

La différence entre la valeur des apports, soit 561 608 276 euros, et la valeur nominale des actions nouvelles émises en rémunération, soit 76 774 884 euros, constituera une prime d'apport, d'un montant de 484 833 392 euros. Cette prime d'apport sera inscrite au passif du bilan de votre société à un compte « Prime d'apport » sur lequel porteront les droits de tous les associés, anciens et nouveaux, de PO.

Le capital social de PO sera ainsi porté de 65 031 174 euros à 141 806 058 euros.

De convention expresse, la réalisation définitive des apports vaudra autorisation pour l'organe de direction de la bénéficiaire de prélever sur ladite prime le montant nécessaire à la reconstitution de toutes réserves ou provisions réglementées.

Sous les réserves ci-dessus, la prime d'apport pourra recevoir en tout temps toute affectation conforme aux règles en vigueur décidée par l'assemblée générale.

1.2.3 Régime juridique et fiscal de l'apport

Régime juridique

L'apport est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce et des textes pris pour son application.

Régime fiscal

Les apporteurs ont déclaré faire leur affaire personnelle de l'ensemble des conséquences fiscales directes et indirectes résultant pour eux des apports de titres à la bénéficiaire³ :

- pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, l'apport est effectué sous le régime de la fiscalité des particuliers ou de la fiscalité des professionnels selon la situation propre à chacune d'elles ;
- pour les personnes morales françaises, l'apport est effectué sous le régime fiscal de faveur de l'article 210A du Code Général des impôts ;
- en matière de droits d'enregistrement, l'enregistrement des apports sera requis au seul droit fixe de 500 euros, supportés par la bénéficiaire.

1.3 Conditions suspensives et date de réalisation

La réalisation de la transformation en société en commandite par actions de PO et celle des apports sont indépendantes l'une de l'autre.

La réalisation des apports est subordonnée aux conditions suspensives suivantes :

- l'établissement de leur rapport par les commissaires aux apports ;
- l'approbation des apports ainsi que de l'augmentation de capital corrélative par les associés de la bénéficiaire ;
- l'agrément des apports de titres conformément aux dispositions statutaires de chacune des sociétés ;
- s'agissant de RCB, la réalisation, dans le cadre des apports, d'un ensemble d'apports de parts RCB portant sur plus de 50% du capital de RCB ;
- la signature par les apporteurs d'une convention de séquestre relative aux actions PO reçues en contrepartie de leurs apports ;
- l'enregistrement du Document E relatif à la réorganisation de PO par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'obtention des autorisations réglementaires préalables requises pour la réalisation des apports de la part des autorités compétentes en matière bancaire, financière et d'assurance.

³ Ces apports de titres peuvent entraîner des modifications dans la situation fiscale personnelle de certains apporteurs, en ce qui concerne la taxation de leur patrimoine et de leurs revenus.

La date de réalisation des apports sera la date à laquelle sera constatée, dans les conditions fixées par la bénéficiaire, la réalisation définitive des conditions suspensives et par conséquent la réalisation des apports et l'augmentation corrélative du capital social de la bénéficiaire.

Les parties précisent en tant que de besoin que sur le plan fiscal, la date d'effet sera la date de réalisation de l'apport.

Les apports seront réalisés avec effet à la date de réalisation telle que prévue aux traités d'apport. A défaut de réalisation des apports au plus tard le 31 décembre 2012, les traités d'apport seront considérés comme nuls et nonavenus, sans indemnité de part ni d'autre.

2. DILIGENCES MISES EN OEUVRE

2.1. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE AU TITRE DE LA VALEUR DES APPORTS

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société bénéficiaire des apports sur la valeur des apports ; elle ne saurait être assimilée à une mission de « *due diligence* » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc être utilisé dans ce contexte.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission, afin d'apprécier la valeur des apports.

Nous avons notamment :

- rencontré les personnes en charge de l'opération au sein de PO ainsi que leurs conseils, pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu des projets de traités d'apport ;
- exploité les informations juridiques relatives aux sociétés prenant part à l'opération et à l'opération elle-même ;
- vérifié la réalité des titres apportés et leur propriété par les apporteurs ;
- pris connaissance des rapports des commissaires aux comptes de RCB et de FR au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- pris connaissance des rapports RCCI 2010 concernant les fonds ouverts et le rapport spécifique RCCI 2011 « Rémunérations et avantages » de RCB ;
- examiné l'estimation des données financières au 31 mars 2012 par le management de RCH ;
- communiqué avec les responsables des principaux secteurs d'activités de RCH et de RCB ;
- pris connaissance de l'état des travaux d'audit chez RCH et dans ses filiales étrangères ;
- étudié les plans d'affaires et hypothèses opérationnelles à moyen terme de RCH et de RCB et testé la sensibilité de ces plans d'affaires à des hypothèses dégradées ;
- analysé la cohérence des méthodes de valorisation qui nous ont été présentées et construit nos propres modèles d'évaluation à titre de recoupement avec les travaux d'évaluation de RCH, RCB et FR réalisés par Rothschild ;

- porté notre attention sur les décotes appliquées, l'endettement des sociétés concernées et les instruments de couverture ;
- mis en œuvre sur ces bases une évaluation multicritères, comprenant des approches de valorisation intrinsèque et analogique ;
- obtenu des lettres d'affirmation du management de RCH, de RCB et de FR.

2.2. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE AU TITRE DE L'APPRECIATION DES PARITES ET DE L'EQUITE DES RAPPORTS D'ECHANGE

En ce qui concerne les travaux réalisés afin d'apprécier les parités et l'équité des rapports d'échange, nous avons notamment :

- analysé la cohérence des méthodes de valorisation qui nous ont été présentées et construit nos propres modèles d'évaluation à titre de recoupement avec les travaux d'évaluation de PO réalisés par Rothschild ;
- pris connaissance des deux projets de notes d'information des sociétés Rothschild Concordia et PO Gestion initiateurs de l'OPR visant les titres de PO, et de PO en réponse⁴ ;
- pris connaissance du rapport d'évaluation de Natixis, banque présentatrice et garante de l'OPR, déposée le 24 avril 2012 ;
- pris connaissance du rapport d'expertise indépendante du cabinet Didier Kling & Associés déposé avec l'OPR⁵ ;
- rencontré un représentant du cabinet Didier Kling & Associés ;
- procédé à une analyse détaillée de l'évolution du titre PO sur une longue période ;
- comparé les données boursières de PO avec celles d'un échantillon de sociétés réputées comparables ;
- analysé l'incidence des futures Règles « Bâle III » sur le groupe PO ;
- mis en œuvre sur ces bases notre propre évaluation multicritères de PO, comprenant des approches de valorisation intrinsèque et analogique ;
- analysé le positionnement des rapports d'échange par rapport aux valeurs relatives de RCH, RCB et FR, d'une part, et de PO, d'autre part, et apprécié l'étendue des fourchettes induites par cette comparaison.

⁴ Ces projets de notes d'informations ont été déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 avril 2012.

⁵ Ce rapport d'évaluation est inséré dans la note d'information en réponse de PO.

3. APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS ET DE L'EQUITE DES RAPPORTS D'ECHANGE

3.1 APPRECIATION DE LA METHODE DE VALORISATION DE L'APPORT ET DE SA CONFORMITE A LA REGLEMENTATION COMPTABLE

L'apport des titres en valeur réelle est conforme au règlement CRC 2004-01 :

- en ce qui concerne les apports de titres RCH, nous sommes en présence d'apports concomitants de titres ne transférant pas le contrôle ni individuellement, ni collectivement ; il s'agit donc de participations minoritaires qu'il convient de valoriser à la valeur réelle ;
- les apports de titres RCB, bien que représentant collectivement plus de 50% du capital de RCB, sont constitutifs d'actifs isolés, à valoriser à la valeur réelle ;
- l'actif net de la société FR étant constitué pour l'essentiel de titres de RCB, il convient de valoriser ces titres également à leur valeur réelle.

3.2. APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

3.2.1. Approche retenue par les parties

Les méthodes d'évaluation des apports sont présentées en annexe C des traités d'apport ; elles comprennent :

Pour RCH

- une estimation par la somme des valeurs des divisions opérationnelles de RCH, en appliquant à chacune de ces divisions les méthodes de valorisation usuellement utilisées, compte tenu de la nature des différentes activités ;
- l'application de multiples de résultat net de sociétés comparables cotées ;
- l'application de multiples de résultat net pour des transactions comparables ;
- l'application de multiples de fonds propres tangibles normalisés de sociétés comparables cotées ;
- l'application de multiples de fonds propres pour des transactions comparables.

Pour RCB

- une estimation par la somme des valeurs des divisions opérationnelles de RCB, en appliquant à chacune de ces divisions les méthodes de valorisation usuellement utilisées, compte tenu de la nature des différentes activités ;
- l'application de multiples de résultats nets de sociétés comparables cotées ;
- l'application de multiples de résultats nets de transactions comparables.

Pour FR

La société dispose d'un droit précipitaire sur le résultat social avant impôts de RCB. Sur longue période (7 ans), le préciput versé par RCB à FR représente en moyenne 22,8% du Résultat Net Ajusté de RCB.

Economiquement, la valeur de FR a ainsi été appréciée en actif net réévalué, comme étant la somme de 22,8% de la valeur du capital de RCB telle qu'établie dans la valorisation multicritères de RCB et de l'actif net propre de FR au 31 décembre 2011, net de la distribution des réserves distribuables qui est intervenue le 30 mars 2012.

3.2.2. Appréciation des commissaires aux apports

3.2.2.1. Appréciation générale des méthodes d'évaluation

Nous avons examiné les méthodes retenues par les parties, qui nous semblent pertinentes au cas particulier. Il convient de noter qu'un certain nombre de méthodes d'évaluation ne pouvaient pas être appliquées en raison des caractéristiques du Groupe et de l'organisation juridique.

En particulier, la méthode des « *Discounted Cash Flows* » (DCF) n'a pas été appliquée en raison du caractère volatile des activités à moyen terme. Néanmoins, des hypothèses opérationnelles jusqu'en 2015 ont pu être établies pour RCH et RCB en raison des prévisions d'activité à court terme et de la récurrence de certains métiers.

3.2.2.2. Observations sur les apports

Les travaux que nous avons effectués appellent les commentaires suivants sur les apports de titres RCH, RCB et FR.

RCH

La valeur réelle des actions RCH apportées retenue par les parties a été obtenue par la mise en œuvre de méthodes de valorisation usuelles dans le secteur bancaire, décrites au § 3.2.1, complétées par divers ajustements, à l'examen desquels nous avons procédé.

Nous nous sommes assurés que l'ensemble des risques et charges prévisionnels liés à la gestion extinctive d'une partie du portefeuille de crédit (« Legacy Book ») correspondent à la meilleure estimation du management de RCH et sont bien intégrés dans la valorisation de RCH. La gestion extinctive devant se poursuivre au-delà de l'horizon du plan d'affaires, la prise en compte des coûts ultérieurs probables, après actualisation au coût du capital de RCH, nous semble conforter la valeur d'apport.

Le coût de financement des retraites a été retenu, dans les valorisations fondées sur les multiples de résultat et l'approche par la somme des divisions opérationnelles, pour un montant supérieur à la valeur résultant de l'application des normes comptables. L'ajustement pratiqué traduit une actualisation des obligations futures à un taux de marché (tel que réalisé par les *Trustees*), et constitue de ce fait une appréciation plus prudente de l'engagement.

La valeur d'apport des actions RCH reposant sur les agrégats issus du plan d'affaires qui nous a été présenté, nous nous sommes assurés :

- d'une part, que le format du plan d'affaires correspond bien à celui de l'information de gestion délivrée périodiquement au board de RCH ;
- d'autre part, que l'écart entre les réalisations à fin février 2012 et le plan d'affaires ne remet pas en cause celui-ci, compte tenu du niveau d'activité enregistré depuis lors et du degré de prudence dans la modélisation de l'impact du cycle sur le plan d'affaires.

La valeur d'apport des actions RCH se situe dans le bas de la fourchette des différentes valeurs ressortant de la valorisation multicritères.

RCB

La valorisation de RCB a été réalisée selon deux méthodes analogiques complémentaires :

- une approche globale basée sur des multiples de résultat net ;
- une approche par divisions opérationnelles où des multiples de résultat net sont appliqués aux agrégats des deux grands secteurs opérationnels de RCB : « *Global Financial Advisory* » et « *Wealth Management* ».

L'application de ces deux méthodes analogiques nécessite l'élaboration d'un plan d'affaires à moyen terme, qui a été établi à partir de la comptabilité analytique de RCB.

Nous avons rapproché la comptabilité analytique avec les comptes consolidés du groupe sur l'exercice 2010, puis apprécié la cohérence et le caractère vraisemblable du plan d'affaires, ainsi que le caractère « réaliste » des budgets établis par RCB sur

les dernières années. A l'issue des entretiens avec les personnes en charge du contrôle de gestion de RCB, il ressort que tant les affaires déjà annoncées que les affaires en cours d'exécution et les perspectives d'activité au second semestre 2012 ne conduisent pas à remettre en cause les données présentées dans le budget pour l'année 2012.

Bien que la méthode DCF ait été écartée, nous avons, à titre de recoupement, conforté la valeur d'apport obtenue via les méthodes analogiques en actualisant les résultats nets analytiques du plan d'affaires sur cinq ans. La valeur d'apport y ressort encadrée par les résultats obtenus en prenant en compte les paramètres d'évaluation communiqués par RCB (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini)⁶. La valeur d'apport des actions RCB se situe dans le haut de la fourchette des différentes valeurs ressortant de la valorisation multicritères.

FR

La valorisation de FR par transparence avec RCB nous paraît correctement appréhendée. Cette valorisation se situe par conséquent en haut de la fourchette de valorisation compte tenu du préciput versé par RCB à FR et de la valorisation de FR par transparence avec RCB (reflétant le mécanisme préciputaire).

3.3. APPRECIATION DES PARITES ET DE L'EQUITE DES RAPPORTS D'ECHANGE

3.3.1. Approche retenue par les parties

Les méthodes d'évaluation retenues pour PO comprennent :

- l'estimation de son actif net réévalué (valeur de sa participation indirecte dans RCH et de son portefeuille de capital investissement après application d'une décote de holding) ;
- l'application de multiples de fonds propres normalisés de sociétés comparables cotées ;
- l'application de multiples de fonds propres tangibles normalisés de sociétés comparables cotées ;
- l'application du critère du cours de bourse historique.

⁶ Ces taux nous paraissent raisonnables ; cependant, nous n'avons pu les valider par des données de marché. En effet les analystes financiers qui suivent les établissements comparables à RCB n'utilisent pas la méthode DCF.

3.3.2. Appréciation des commissaires aux apports

La valeur de l'action PO de 14,63 € (dividende détaché) sous-tendant les rapports d'échange se situe au centre de l'intervalle de valeurs issues des multiples de fonds propres et de l'actif net réévalué après application d'une décote usuelle de holding ; ces méthodes d'évaluation reflètent selon nous objectivement la valeur du titre PO.

Nous avons examiné les parités implicites aux rémunérations des apports des actions RCH, RCB et FR, résultant des négociations entre les parties, et les avons comparées aux parités issues des valeurs centrales ressortant de nos travaux d'évaluation :

- globalement, les parités retenues correspondent au milieu de la fourchette des valeurs possibles de la somme des apports ;
- en revanche, l'approche individuelle des parités différenciée en fonction des apports de titres RCH, RCB et FR met en évidence des disparités : la valeur de RCB implicite à la parité retenue se situe dans le haut de la fourchette des valeurs possibles (il en va nécessairement de même pour FR compte tenu de l'évaluation par transparence avec RCB), alors que la valeur de RCH implicite à la parité retenue se situe dans le bas de la fourchette des valeurs possibles.

Ces disparités reflètent principalement la prime de rendement des actions RCB, dont le taux de distribution et la fréquence des distributions sont beaucoup plus élevés que ceux des actions RCH ; elles reflètent par ailleurs la position minoritaire des apporteurs d'actions RCH dont la liquidité est réduite.

3.4. AUTRES POINTS D'ATTENTION

Sur un plan général, l'opération qui vous est soumise trouve sa place dans un environnement économique et financier actuellement tendu ; nous soulignons à ce titre le caractère très exceptionnel de la conjoncture ainsi que les facteurs d'incertitude et les phénomènes de volatilité qu'elle engendre. Il peut en résulter des événements aujourd'hui non identifiés, mais susceptibles d'affecter la valeur des titres apportés ; en particulier :

- la réglementation prudentielle « Bâle III », entrant en vigueur à compter de 2013, aura notamment pour conséquence des exigences accrues en matière de fonds propres prudentiels. Alors même que la présente réorganisation du groupe PO contribue à optimiser la conformité au nouveau dispositif, l'intégralité des effets futurs de celui-ci sur la valeur des titres apportés est d'autant plus difficile à apprécier que PO assure la surveillance prudentielle du groupe sur base consolidée ;

- nous avons eu confirmation auprès de nos interlocuteurs du caractère réaliste des hypothèses opérationnelles sur lesquelles reposent les plans d'affaires, dans les conditions actuelles d'exploitation, ce qui ne préjuge toutefois pas des conditions d'exploitation futures.

3.5. SYNTHÈSE

A l'issue des diligences que nous avons menées, notre appréciation de la valeur de 438,90 € par action RCH, de 365,75 € par part RCB, de 18 609,36 € par action FR, et de 14,63 € par action PO, situe ces valeurs dans la fourchette des valorisations obtenues en fonction des différentes méthodes d'évaluation que nous avons développées.

Nous nous sommes assurés que la parité convenue entre les parties se positionne dans ces fourchettes acceptables de valorisation des trois catégories de titres apportées et corrobore les rapports d'échange.

4. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis qu'à la date du présent rapport :

- La valeur globale des apports, soit 561 608 276 euros, n'est pas surévaluée. En conséquence, la valeur des actions apportées est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire, majoré de la prime d'apport, pour un montant total de 561 608 276 euros ;
- La rémunération globale des apports est équitable pour les actionnaires de Paris Orléans.

Fait à Paris, le 15 mai 2012.

Les commissaires aux apports,

Dominique LEDOUBLE

Jacques POTDEVIN

Commissaires aux comptes,
Membres de la Compagnie Régionale de Paris.

ANNEXE 10

Rapport du Président du Conseil de surveillance de Paris Orléans sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de l'exercice clos le 31 mars 2011

Rapport du Président du Conseil de surveillance

sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le présent rapport rend compte, en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport repose sur des entretiens et des réunions avec les membres du Directoire de Paris Orléans et les différents acteurs du contrôle interne du Groupe. La deuxième partie du rapport sur le contrôle interne et les procédures de gestion des risques s'inscrit dans le cadre spécifique du contrôle interne du Groupe sur base consolidée. Ce dispositif est mis en œuvre depuis 2008.

Première partie – Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, gouvernement d'entreprise, modalités de participation à l'Assemblée générale et informations de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

1.1. Composition et conditions de préparation et d'organisation du Conseil

Depuis 2004, Paris Orléans a choisi de recourir au mode d'administration et de direction par Conseil de surveillance et Directoire prévu aux articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce.

1. Présentation du Conseil de surveillance

Composition

Le Conseil de surveillance de Paris Orléans est composé, à la date du présent rapport, de douze membres et d'un Censeur : Éric de Rothschild (Président), André Lévy-Lang (Vice-président), Martin Bouygues, François Henrot, Jacques Richier, Claude Chouraqui, Russell Edey, Christian de Labriffe, Philippe de Nicolay, Robert de Rothschild, Philippe Sereys, Rothschild & Cie Banque, représentée par Marc-Olivier Laurent et Michel Cicurel (Censeur).

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'Assemblée générale. En application des statuts, la durée de leur mandat est de trois ans et chaque membre du Conseil doit être propriétaire de dix actions au moins de Paris Orléans.

L'Assemblée générale peut nommer un ou plusieurs Censeurs, choisis ou non parmi les actionnaires. Le Conseil peut également procéder à la nomination de Censeurs sous réserve de la ratification par la prochaine Assemblée générale. Les Censeurs sont nommés pour une période de trois ans. Chargés de veiller à la stricte application des statuts, ils sont convoqués aux séances du Conseil et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Quatre membres du Conseil, André Lévy-Lang, Martin Bouygues, Jacques Richier et Philippe Sereys sont qualifiés d'indépendants.

Attributions du Conseil de surveillance

Le Conseil exerce le contrôle permanent de la gestion de Paris Orléans conduite par le Directoire. En application de la loi, des statuts et de son règlement intérieur, le Conseil est appelé à délivrer au Directoire les autorisations nécessaires à la conclusion des opérations et conventions que celui-ci doit lui soumettre au préalable.

Le Conseil opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Directoire communique mensuellement au Président du Conseil un état des participations, de la trésorerie nette et un état de l'endettement et des opérations de capital investissement (investissements, cessions, compléments d'investissement) réalisées par les filiales et sous-filiales de Paris Orléans.

Conformément aux statuts et aux dispositions légales, le Directoire présente une fois par trimestre au Conseil son rapport d'activité. Ce rapport couvre l'activité et les résultats des deux principaux métiers du Groupe : les activités bancaires développées au sein des deux principaux sous-groupes Rothschild Continuation Holdings AG (« RCH ») et Rothschild & Cie Banque (« RCB ») et les activités de capital investissement propres aux sous-filiales consolidées de Paris Orléans.

Le Conseil procède aux contrôles et vérifications nécessaires sur les comptes annuels et consolidés arrêtés par le Directoire, examine les termes de son rapport de gestion, se prononce sur les résolutions proposées aux actionnaires soumises à son autorisation préalable et sur les communiqués de presse. Le Conseil détermine enfin le contenu des observations qu'il doit adresser à l'Assemblée générale des actionnaires chaque année au moment de l'approbation des comptes.

Organisation et fonctionnement

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil sont définies par la loi, les statuts et le règlement intérieur du Conseil. Le règlement intérieur du Conseil fixe les principes directeurs de son fonctionnement.

Les membres du Conseil sont convoqués par tous moyens par le Président du Conseil. Afin de permettre la présence effective (y compris par téléphone ou visioconférence) du plus grand nombre de membres du Conseil aux réunions, les dates prévisionnelles sont fixées plusieurs mois à l'avance et le calendrier des réunions du Conseil fait systématiquement l'objet d'un point de l'ordre du jour de chaque réunion.

Le Conseil peut créer des comités en son sein, dont il détermine les missions et la composition.

2. Activité du Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2010/2011

Le Conseil s'est réuni à quatre reprises avec un taux de présence moyen de 78 %. Les membres du Conseil reçoivent systématiquement, avant la tenue de chaque réunion, un dossier comprenant les supports, notes et études développant chacune des questions portées à l'ordre du jour.

Au cours de ces réunions, le Conseil a notamment pris connaissance et/ou a été appelé à se prononcer sur les points suivants :

- renouvellement du mandat du Directoire et composition ;
- comptes de gestion prévisionnels ;
- rapports trimestriels du Directoire ;
- communication financière ;
- comptes sociaux et consolidés au 31 mars 2010, au 30 septembre 2010 (comptes semestriels) et rapports des Commissaires aux comptes ;
- rapport de gestion du Directoire (incluant le rapport sur l'activité du Groupe) et résolutions, présentés par le Directoire à l'Assemblée générale du 29 septembre 2010 ;

- cessions de participations significatives au cours de l'exercice : cession des Domaines Barons de Rothschild (Lafite) et cession partielle dans NewStone Courtage (SIACI) ;
- rapport du Président du Conseil conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice 2009/2010 ;
- propositions de budgets commentées ;
- conventions réglementées au sens des articles L. 225-86 et L. 225-87 du Code de commerce ;
- résultats de l'option pour le paiement du dividende de l'exercice 2009/2010 en actions ou en numéraire ;
- autorisation préalable de la délivrance de garanties d'actif et de passif usuelles demandées dans le cours normal des affaires par l'acquéreur d'une participation en portefeuille en vue de sa cession ;
- répartition des jetons de présence ;
- gouvernance (nomination d'un nouveau membre du Directoire et Directeur général) ;
- évaluation annuelle en application des dispositions du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Par ailleurs, sur le plan des responsabilités de la compagnie financière Rothschild Concordia SAS, holding faîtière du Groupe, exercées par l'intermédiaire de Paris Orléans depuis 2008 et au cours de l'exercice écoulé, le Conseil a également été sensibilisé aux impacts sur les fonds propres du Groupe des principes et règles énoncés par le Comité de Bâle.

Le Conseil a en particulier été régulièrement informé des réflexions et démarches entreprises par le Groupe auprès des autorités de contrôle ayant conduit à la délivrance par l'Autorité de contrôle prudentiel, d'une autorisation pour que la surveillance prudentielle du Groupe, sur base consolidée, soit effectuée directement au niveau de Paris Orléans.

Le Conseil a enfin pu prendre connaissance des rapports de contrôle interne du Groupe remis à l'Autorité de contrôle prudentiel pour l'année 2010, en application des articles 42 (contrôle interne) et 43 (mesure et surveillance des risques) du Règlement 97-02 du CRBF du 21 février 1997.

3. Évaluation du fonctionnement et des méthodes de travail du Conseil

Le Conseil a procédé au cours de sa séance du 28 juin 2011 à l'évaluation de son fonctionnement et de ses méthodes de travail ; comme les années précédentes, la méthode utilisée est celle de l'auto-évaluation et repose sur les objectifs suivants :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;

- mesurer la contribution effective de chaque membre du Conseil aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Les membres du Conseil n'ont pas relevé de difficulté particulière en considérant :

- que l'information dont ils disposent avant chaque séance est complète et précise ;
- que la fréquence des réunions s'avère appropriée au rythme des activités ;
- que le taux de participation élevé pour chaque réunion témoigne de l'intérêt de tous les membres et de leur implication dans la bonne marche des affaires sociales.

4. Comités spécialisés – Comité d'audit

À l'exception du Comité d'audit, le Conseil n'a pas de comités spécialisés, les membres du Conseil participant collégialement à leurs fonctions. Préalablement à l'entrée en vigueur des dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008 (instituant l'obligation de mettre en place un comité d'audit au sein des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé), le Conseil avait, en 2004, décidé de mettre en œuvre les recommandations AFEP-MEDEF du 23 octobre 2003 en créant un comité d'audit.

Composition

La composition du Comité d'audit est fixée par le Conseil de surveillance. Ce Comité ne peut comprendre que des membres du Conseil de surveillance en considération de leur compétence et de leur expertise financière.

Au cours de sa séance du 27 septembre 2010, le Conseil a renouvelé dans leurs fonctions les trois membres du Comité d'audit :

- Christian de Labriffe (Président) ;
- André Lévy-Lang (membre indépendant) ;
- Philippe Sereys (membre indépendant).

Attributions, moyens et compétences du Comité d'audit

Le Comité d'audit doit assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Sa mission consiste plus particulièrement à assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes.

Il examine les comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés avant leur présentation au Conseil de surveillance. Il est saisi par le Directoire et les Commissaires aux comptes de tout événement susceptible d'exposer Paris Orléans à un risque significatif. En outre, il lui appartient :

- d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes dont la nomination ou le renouvellement sont soumis à l'Assemblée générale ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

En application du règlement intérieur du Conseil de surveillance, le Comité d'audit dispose du concours des collaborateurs de la Société qu'il juge bon de mobiliser. Il a autorité pour obtenir toute information qu'il estime nécessaire à la bonne fin de sa mission de la part des membres du Directoire, de leurs collaborateurs comme auprès des Commissaires aux comptes de Paris Orléans et de ses filiales.

Bilan d'activité

Au niveau du groupe Paris Orléans, le Comité d'audit s'est réuni à deux reprises au titre de l'exercice 2010/2011 : le 26 novembre 2010 pour l'examen des comptes semestriels et le 24 juin 2011 afin d'examiner les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2011.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif de contrôle interne et de suivi des risques sur base consolidée mis en œuvre au sein du Groupe, tous les membres du Comité d'audit de la Société ont participé à des réunions communes avec le Comité d'audit du sous-groupe RCH.

1.2. Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Les entreprises peuvent se référer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées qui consolide depuis décembre 2008, l'ensemble des recommandations émises par l'AFEP et le MEDEF, complétées en dernier lieu en avril 2010.

Paris Orléans a décidé de se référer aux recommandations prévues par ce code et la plupart des recommandations sont mises en œuvre.

Toutefois, à l'exception du Comité d'audit, il est précisé qu'il n'existe pas de comités spécialisés au niveau de Paris Orléans pour les raisons précitées.

Il est par ailleurs précisé qu'il n'a pas été procédé à la mise en place de parachutes dorés, ni à l'attribution de régimes de retraite supplémentaires au profit des mandataires sociaux, lesquels ne bénéficient pas d'engagements particuliers entrant dans le champ

des dispositions de l'article L. 225-90-1 du Code de commerce et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions d'un membre du Directoire ou postérieurement à celles-ci.

Les informations relatives au mode de désignation et à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que des mandataires figurent dans la partie du rapport de gestion du Directoire consacrée à ces éléments (pages 70 et suivantes).

Le Conseil de surveillance du 28 juin 2011 a pris acte des dispositions issues de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

1.3. Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales

En application des articles 23 et 24 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de voter et participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, à condition de justifier de son identité et de la propriété de ses titres dans les conditions prévues par la loi.

Pour les actionnaires inscrits au nominatif, la justification de la propriété des titres est prise en charge par l'établissement financier chargé du service des titres de la Société : ces actionnaires n'ont en conséquence aucune démarche spécifique à accomplir. Les actionnaires dont les titres sont inscrits au porteur doivent en revanche s'adresser à l'établissement financier teneur de leur compte titres afin que celui-ci établisse une attestation de participation : ce document, qui justifie de la propriété des titres préalablement à l'Assemblée générale, doit impérativement comporter l'engagement de l'établissement financier teneur de compte de notifier à la Société ou à l'établissement centralisateur de l'Assemblée générale toute opération qui interviendrait jusqu'au 3^e jour ouvré précédant l'Assemblée générale, à 0 heure, heure de Paris.

Sous réserve de la réglementation en vigueur et des modalités fixées par le Directoire, les actionnaires peuvent participer et voter à toutes Assemblées générales ou spéciales par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission permettant leur identification. Les actionnaires sont alors réputés présents à ces Assemblées pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, adresser leur formule de procuration ou de vote par correspondance concernant toutes Assemblées générales ou spéciales, soit sous forme papier, soit, sur décision du Directoire publiée dans l'avis préalable et l'avis de convocation, par télétransmission.

Pour être retenu, tout formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit avoir été reçu effectivement au siège social de la Société ou au lieu fixé par les avis de convocation au plus tard deux jours avant la date de réunion de l'Assemblée générale.

En cas de recours à une plateforme électronique de vote, les instructions données par voie électronique comportant procuration ou pouvoir peuvent être reçues par la Société dans les conditions et délais fixés par la réglementation en vigueur.

Les actionnaires peuvent désormais donner procuration à toute personne physique ou morale de leur choix, conformément aux dispositions nouvelles de l'article L. 225-106 du Code de commerce issues de l'article 3 de l'Ordonnance n° 2010-1511 du 9 décembre 2010. Il est proposé à l'Assemblée générale de mettre les statuts en conformité avec ces nouvelles dispositions. De même, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire par voie électronique est désormais possible dans les conditions prévues par l'avis préalable et l'avis de convocation.

Si une formule de procuration est retournée à la Société sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émet au nom de l'actionnaire un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Directoire et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Sous les réserves et dans les conditions fixées par la réglementation et selon les modalités préalablement définies par le Directoire, les actionnaires peuvent participer et voter à toutes Assemblées générales ou spéciales par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission permettant leur identification. Les actionnaires sont alors réputés présents à ces Assemblées pour le calcul du quorum et de la majorité.

1.4. Informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations visées par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont disponibles en pages 60 à 62 du rapport du

Directoire et sont considérées comme faisant partie intégrante du présent rapport.

Deuxième partie – Contrôle interne et procédures de gestion des risques

2.1. Définition et objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne s'entend du dispositif propre à Paris Orléans et de celui du Groupe qui repose sur les dispositifs autonomes nécessaires des sous-groupes RCB et RCH sous l'impulsion de Paris Orléans.

Le dispositif de contrôle interne s'articule donc autour des lignes directrices et principes généraux du cadre défini par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») qui visent à assurer :

- l'efficacité et l'efficience de la conduite des opérations de l'entreprise ;
- la prévention et la détection des fraudes ;

- la conformité avec les lois et réglementations, les normes et les règles internes ;
- la fiabilité de l'information comptable et financière ;
- et la protection des actifs de l'organisation.

Il doit également répondre aux objectifs du contrôle interne propres aux compagnies financières.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir la garantie absolue que les objectifs recherchés sont atteints ou les risques totalement éliminés.

2.2. Périmètre du contrôle interne et diligences du Président

1. Périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne décrit dans le présent rapport couvre l'ensemble des opérations effectuées au sein du Groupe et l'activité des comités qu'il a institués.

Il est toutefois précisé que, compte tenu des spécificités et de l'organisation du Groupe, les contrôles internes locaux demeurent sous la responsabilité des filiales du Groupe placées sous la supervision individuelle de leurs autorités de contrôle respectives (principalement Financial Services Authority, Swiss Financial Market Supervisory Authority, Autorité de contrôle prudentiel et AMF).

2. Diligences ayant sous-tendu la préparation du rapport

Paris Orléans s'est appuyé, pour la préparation du présent rapport, sur les travaux effectués et la documentation produite tout au long de l'exercice 2010/2011 par les Comités Groupe (voir ci-après), le Directoire, le Comité d'investissement, le Comité d'audit, ainsi que sur les rapports des articles 42 et 43 du Règlement 97-02 émis pour l'année 2010.

L'élaboration du présent rapport a ainsi nécessité des échanges réguliers avec les différents acteurs des filières risques et de contrôle interne afin de prendre la pleine mesure des dispositifs. Il a été porté à la connaissance des membres du Comité d'audit le 24 juin 2011 pour les sujets de sa compétence, puis approuvé par le Conseil de surveillance au cours de sa séance du 28 juin 2011.

2.3. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

1. Au niveau de Paris Orléans

Les principes régissant le système de contrôle et de maîtrise des risques au niveau de Paris Orléans ont été définis par le Conseil de surveillance et sont consignés dans le règlement intérieur du Conseil, qui inclut également la charte du Comité d'audit.

Le Conseil de surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion de la Société par le Directoire. Il veille à la maîtrise des principaux risques encourus par le Groupe et s'assure de la qualité du dispositif de contrôle interne, notamment la fiabilité de l'information comptable et financière diffusée à l'extérieur.

Le Conseil est assisté par le Comité d'audit, dont les attributions, moyens et compétences sont précisés dans la première partie du rapport. En s'appuyant, le cas échéant, sur les observations significatives des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne, le Comité d'audit porte également une appréciation sur la qualité du contrôle interne.

En ce qui concerne les activités de capital investissement propres à Paris Orléans, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur :

- le Directoire, qui assure un pilotage et une surveillance continue des risques adaptés aux activités de Paris Orléans et sans l'approbation duquel aucun investissement ne peut être réalisé ;

- le Comité d'audit, qui peut être amené à considérer les impacts potentiels sur l'information comptable et financière d'un risque préalablement identifié ou qui viendrait à sa connaissance ;
- le Comité d'investissement et de suivi, auquel sont adressées les propositions d'investissement et qui couvre l'ensemble des actifs détenus en portefeuille.

2. Au niveau des activités bancaires du Groupe

a) Au niveau consolidé

Le dispositif de contrôle interne repose sur les dispositifs existants au niveau de RCH et de RCB. Il fait l'objet d'une surveillance sur une base consolidée, laquelle est exercée, à compter du 31 mars 2011, au niveau de Paris Orléans.

Des Comités Groupe spécifiques ont pour objectif principal d'assurer les contrôles permanents et périodiques au sens de la réglementation bancaire. L'activité de ces comités participe et veille à la mise en œuvre et au respect des règles dont le Groupe a la responsabilité, sur base consolidée.

Dispositif du contrôle permanent

Ce dispositif s'articule autour de deux Comités : le *Group Compliance Committee* et le *Group Risk Committee*. Chaque comité comprend en son sein, les responsables, au plus haut niveau, du contrôle interne et de la conformité des entités opérationnelles du groupe bancaire et constitue l'organe exécutif des filières risques et conformité.

Le *Group Compliance Committee* et le *Group Risk Committee* se réunissent trimestriellement (ou plus fréquemment si nécessaire).

La politique mise en œuvre par le *Group Risk Committee* est fondée sur le *Group Risk Framework*, document fixant le cadre général et les politiques en matière de gestion des risques applicables au sein du groupe Rothschild. Ce document, approuvé et actualisé selon les besoins par le *Group Risk Committee*, est disponible sur l'intranet du Groupe.

Dispositif de contrôles périodiques

Comme évoqué ci-dessus, en raison de la spécificité du Groupe, les contrôles périodiques s'appuient sur les Comités d'audit de RCH, de RCB et de leurs départements d'audit interne. Au niveau consolidé, depuis 2009 des réunions communes des Comités d'audit de Paris Orléans et de RCH sont organisées afin d'examiner les rapports des auditeurs internes et externes, les informations fournies par leurs Directions respectives concernant les états financiers et les rapports préparés par le *Group Risk Committee* et le *Group Compliance Committee*. La participation des membres du Comité d'audit de Paris Orléans

à ces réunions leur donne ainsi la possibilité de considérer, le cas échéant, les impacts potentiels sur l'information comptable et financière consolidée de Paris Orléans d'un risque préalablement identifié ou qui viendrait à leur connaissance en ce qui concerne les activités bancaires.

Ce dispositif fera l'objet au cours de l'exercice en cours d'un renforcement pour être pleinement intégré. Cette mesure se traduira par la mise en place d'un Comité d'audit entièrement et exclusivement dédié aux missions et objectifs de contrôle périodique au sens de la réglementation bancaire.

b) À l'échelon local

RCH et RCB conservent la responsabilité de l'ensemble des décisions opérationnelles, des activités et de la gestion des risques entrant dans leur périmètre d'intervention ainsi que la mission de contrôle comptable de leurs états financiers et de la liasse de consolidation transmis à Paris Orléans. La fonction contrôle est organisée autour de lignes de métiers spécifiques d'audit interne d'une part, et des filières Risques et Conformité d'autre part, indépendantes des activités opérationnelles.

Ainsi, s'agissant de RCH, les activités de contrôle interne s'organisent autour de trois instances :

- le *Board of Directors* de RCH, responsable de la mise en place et de la revue du dispositif de gouvernance et de gestion des risques pour le groupe RCH et en accord avec les exigences légales et réglementaires des activités du Groupe ;
- le Comité d'audit ;
- le *Group Management Committee* (Comité exécutif de RCH), en charge du bon fonctionnement des structures de gouvernance de RCH et de ses filiales et de la mise en place des principes et procédures.

S'agissant de RCB, le dispositif de contrôle interne s'organise autour de trois instances principales qui reposent sur une organisation séparant les différents types de contrôle au sein de structures distinctes :

- le Comité d'audit valide les recommandations élaborées lors des missions du contrôle périodique ;
- le Comité conformité et risques opérationnels assure la coordination de la surveillance et de la mesure des risques. Quatre comités *ad hoc* ont été créés pour présenter et échanger davantage avec les responsables opérationnels : le Comité de contrôle interne, le Comité des actions correctives, le Comité risques opérationnels et le Comité d'élaboration du modèle interne de calcul de besoin en fonds propres ;
- le Comité des associés est l'organe qui valide et accepte la répartition des fonds propres, l'arrêté des comptes, le budget de l'année, la marche des affaires ainsi que les rapports sur le contrôle interne et la mesure et surveillance des risques remis annuellement à l'Autorité de contrôle prudentiel (en application des articles 42 et 43 du Règlement 97-02).

2.4. Description synthétique des dispositifs de contrôle interne

1. Principes d'organisation de la filière Risques

Le *Group Risk Committee*, créé en 2009 est l'organe collégial qui supervise tous les risques au niveau de l'ensemble du Groupe. Son objectif principal est d'élaborer et d'instituer des politiques et des procédures permettant d'identifier, de mesurer, de surveiller et de gérer les risques en conformité avec l'appétence au risque du Groupe.

Les politiques et les procédures Groupe mises en œuvre et approuvées par le *Group Risk Committee* répondent aux objectifs cadre prévus par le *Group Risk Framework*.

Les tâches du *Group Risk Committee* consistent à :

- évaluer la conformité et l'efficacité de l'identification, du contrôle et des procédures de mesure des risques, s'agissant en particulier de :
 - la réputation de Rothschild,
 - l'adéquation des fonds propres,
 - la gestion des liquidités,
 - le respect des dispositions réglementaires,
 - l'articulation du profil de risque ;
- analyser les conclusions des rapports périodiques des divers comités et sous-comités ;
- veiller régulièrement à ce que les risques soient gérés conformément aux politiques et procédures du Groupe ;
- recommander les politiques de risque du Groupe, y compris le *Group Risk Framework*, pour approbation ;
- établir les rapports semestriels et annuels remis au Conseil d'administration de Rothschild Concordia SAS, au Directoire de Paris Orléans, au *Group Management Committee* de RCH et au Comité des associés de RCB.

Le Groupe a adopté pour l'ensemble de sa structure un modèle de gouvernance des risques qui exige que tous les métiers et fonctions du Groupe mettent en place des procédures permettant d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques majeurs auxquels ils doivent faire face.

Le système de gestion des risques du Groupe repose sur une organisation décentralisée des fonctions chargées de la gestion des risques au niveau de chaque entité, en fonction de la portée de leur activité. Cela complète ainsi les systèmes de mesure, de gestion et de surveillance des risques qui sont adaptés à l'activité de chaque entité et s'organisent autour des principales lignes d'activité du Groupe :

- la filière Risques dédiée aux activités de capital investissement (hors *merchant banking*), placée sous la responsabilité du

Directoire de Paris Orléans, assure le suivi et la gestion globale des risques liés à ces activités. Elle participe à l'élaboration de la politique d'investissement et de sa mise en œuvre, ainsi que du contrôle des risques, notamment au travers du Comité d'investissement et de suivi ;

- la filière Risques dédiée aux activités bancaires, matérialisée par l'existence de fonctions Risques à chaque niveau local.

Conformément aux principes d'organisation précités, l'encadrement de ces risques donne lieu à la mise en œuvre localement de systèmes de limitation des risques, qui comportent dans la plupart des entités du Groupe :

- des limites globales, formalisées pour l'essentiel sous forme de politique de risques, de règles de division des risques, de limites d'engagement par facteur de risques ;
- des limites opérationnelles, accordées dans le cadre de procédures strictes, notamment le processus de décision sur la base d'analyses formalisées, des niveaux de délégation, incluant les conditions d'intervention des comités spécialisés.

2. Mesure et surveillance des risques

Les activités du Groupe sont exposées à trois grandes catégories de risque :

- Le risque de crédit – correspondant au risque de perte due à l'incapacité de la contrepartie à faire face à ses obligations financières – est principalement lié aux activités bancaires.
- Les risques financiers – qui recouvrent les risques globaux de liquidité, de règlement, de taux d'intérêt et de change – sont induits pour l'essentiel par les activités bancaires, les participations capitalistiques et les opérations de trésorerie réalisées dans le Groupe. En complément des différentes politiques de risques financiers définies au sein de chaque structure locale, l'évaluation des risques financiers repose sur une combinaison d'indicateurs :

- les ratios réglementaires mis en œuvre par les instances de tutelle bancaires, tels que le ratio de solvabilité, le ratio de liquidité pour les établissements soumis aux normes réglementaires françaises,
- le suivi des encours et positions de portefeuille,
- le système de limites, visant à circonscrire les expositions aux risques.

- Le risque opérationnel (incluant également le risque de non-conformité et le risque juridique) est le risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes, ou à des événements extérieurs.

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 2, les filiales bancaires du Groupe ont mis en œuvre des dispositifs de gestion des risques opérationnels. Les systèmes de mesure et de surveillance se fondent sur des référentiels et un ensemble de méthodologies et de calcul de l'exigence en fonds propres affectés à ces risques. L'ensemble des collaborateurs a contribué à la mise en œuvre des démarches locales.

3. Élaboration de l'information comptable et financière de Paris Orléans

La Direction financière de Paris Orléans dispose des ressources humaines nécessaires pour produire les informations financières, comptables et réglementaires concernant Paris Orléans. Sous l'autorité du Directeur financier, également membre du Directoire, la Direction financière se compose de trois divisions : comptabilité sociale de la Société, comptabilité consolidée et reporting réglementaire.

a) Processus d'établissement des comptes consolidés

Le département consolidation de Paris Orléans gère la nomenclature des comptes et les bases de données associées, centralise les tâches de la consolidation du Groupe, contrôle la cohérence et l'exhaustivité des données et établit les comptes consolidés et les notes annexes. Dans ce contexte, le département consolidation effectue trimestriellement une procédure d'arrêt des comptes.

Grâce au déploiement à l'échelle mondiale d'un nouvel outil de consolidation en 2009, toutes les filiales présentent leurs informations comptables en utilisant une nomenclature et un format communs à l'ensemble du Groupe.

Une fois les liasses saisies, des contrôles « bloquants » définis par le Groupe sont appliqués afin de valider la cohérence des données comptables, l'exactitude des flux et l'exhaustivité des ventilations. En complément de ces contrôles, la procédure d'élaboration des comptes consolidés inclut un examen initial de la validité des données comptables consolidées à chaque sous-niveau, qui comporte six grands volets :

- la conversion correcte aux normes IFRS des comptes de chaque entité ;
- la vérification du rapprochement des transactions intra-groupe et de la répartition des participations dans les sociétés du Groupe ;

- des vérifications de l'application des retraitements aux fins de la consolidation et des justificatifs de report de l'impôt ;
- l'examen au niveau consolidé de l'évaluation du risque et de la politique de provisionnement ;
- l'analyse et le justificatif des contributions aux fonds propres par entité et le passage du niveau des comptes individuels des sociétés au niveau consolidé ;
- les vérifications de la cohérence par l'analyse des variations des soldes consolidés d'un exercice à l'autre.

b) Processus de contrôles comptables

Le processus de contrôles comptables est basé sur la juxtaposition des systèmes de contrôles mis en œuvre à chaque niveau organisationnel du Groupe.

Dispositif de contrôles comptables applicables à la ligne de métier capital investissement de Paris Orléans

Dans la mesure où ces activités sont effectuées directement par Paris Orléans, la Direction financière est responsable de la validation des comptes. Ces dispositifs comprennent les niveaux de contrôle suivants :

- un premier niveau – de type auto-contrôle – intervenant dans le cadre du processus comptable. Ces contrôles sont effectués régulièrement par le département comptable de Paris Orléans pour toutes les filiales basées en France et par des cabinets comptables externes pour les filiales étrangères basées au Luxembourg et aux États-Unis ;
- un deuxième niveau effectué par le département comptable et consistant à contrôler la comptabilité des valeurs afin de valider les positions en titres et des contrôles de cohérence conçus pour assurer la fiabilité et l'exhaustivité des informations comptables et financières ;
- un troisième niveau, effectué selon une périodicité annuelle et semestrielle, faisant intervenir les Commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes ;
- le dernier niveau de contrôle s'effectue dans le cadre du travail du Comité d'audit, responsable de l'examen des comptes sous-consolidés et consolidés de Paris Orléans.

Dispositif de contrôles comptables dans le groupe bancaire

S'agissant des activités bancaires sous-consolidées au niveau de RCH, la Direction financière s'appuie sur un système décentralisé dans lequel les fonctions de contrôle sont assignées aux personnes localement responsables de la production des états financiers.

Les comptes sont sous-consolidés au niveau de RCH au moyen du logiciel de consolidation commun au Groupe. Le reporting des informations comptables des entités locales est automatisé. Une fois que les informations ont été saisies, les contrôles « bloquants » du système sont appliqués.

S'agissant des exigences de consolidation au niveau de Paris Orléans, chaque année les principales filiales bancaires produisent une lettre de représentation standardisée de fin d'exercice. Ce document, qui expose les conditions qualitatives de la production des comptes, permet au Président du Directoire de Paris Orléans et au Directeur financier de signer la lettre de représentation adressée aux Commissaires aux comptes de Paris Orléans.

Dispositif de contrôles comptables au niveau consolidé

Outre les procédures de contrôle décrites précédemment, le processus de consolidation s'accompagne de vérifications complémentaires de l'intégrité des informations comptables consolidées. Ces vérifications sont effectuées par :

- le département consolidation qui, sous la supervision de la Direction financière, vérifie la cohérence des valorisations utilisées pour les actifs et prépare la documentation expliquant les soldes concernés pour les Commissaires aux comptes et le Comité d'audit ;
- le Comité d'audit de Paris Orléans, qui participe depuis 2009 également à des réunions communes avec le Comité d'audit de RCH sur la partie bancaire du Groupe ;
- les Commissaires aux comptes, dans le cadre de la certification des comptes. Leur travail s'effectue conformément aux normes de la profession.

Dispositif de contrôle du reporting réglementaire

Le département Reporting réglementaire Groupe procède à l'élaboration des procédures Groupe nécessaires et s'assure de la qualité et de la fiabilité du calcul du ratio de solvabilité, du risque de crédit, du risque de marché, du risque opérationnel, des fonds propres réglementaires.

Au niveau du Groupe, le reporting réglementaire porte sur :

- le ratio de solvabilité (COREP) ;
- le reporting réglementaire aux normes IFRS (FINREP) ;
- les grands risques (SURFI) ;
- les gains et pertes latents (SURFI) ;
- les listes des filiales (SURFI) ;
- les engagements à l'étranger (SURFI) ; et
- le système de garantie des dépôts bancaires (SURFI).

La communication financière

La préparation de la communication financière est assurée par le Directoire, qui veille à s'appuyer sur les principes généraux et les bonnes pratiques de communication financière telles qu'elles figurent dans le guide « Cadre et Pratiques de Communication Financière » mis à jour en juin 2009 (rédigé par l'Observatoire de la communication financière sous l'égide de l'AMF) et les recommandations annuelles de l'AMF édictées en matière de communication financière.

Le Directoire définit la stratégie de communication financière. Tout communiqué de presse est validé au préalable par les membres du Directoire. En complément, les communiqués relatifs à l'annonce des résultats semestriels et annuels sont soumis au Conseil de surveillance. Sur certains sujets *ad hoc*, le Conseil de surveillance peut être consulté pour avis avant diffusion de l'information.

4. Autres dispositifs de contrôle interne mis en œuvre au sein du Groupe

La sécurité des systèmes d'information et les plans de continuité d'activité (« PCA »)

Des règles de sécurité relatives aux systèmes d'information sont appliquées localement par chaque entité du Groupe dont Paris Orléans, tels que la gestion des données (sauvegarde et archivage) et des habilitations des collaborateurs, la sécurité physique des matériels et logiciels, l'exploitation informatique ainsi que le développement et la gestion des applications.

Concomitamment, des dispositifs de continuité de l'activité – incluant la définition de PCA – ont été déployés par chaque filiale afin de pallier les différents scénarii de crises retenus localement.

Le dispositif est renforcé par les travaux d'audit informatique opérés par une équipe d'auditeurs experts en ce domaine, rattachée au département de l'audit interne de RCH. Le périmètre d'investigation couvre l'ensemble des systèmes d'information implémentés dans les filiales.

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité

Le dispositif de maîtrise du risque de non-conformité est consolidé sous la supervision et la direction du *Group Compliance Committee*, présenté précédemment. Son objet principal est d'examiner l'efficacité des politiques et des programmes de suivi du Groupe en matière de conformité et de soumettre des recommandations concernant ces politiques à l'approbation du *Group Risk Committee*. Il vise en particulier à :

- examiner les politiques de conformité du Groupe en matière de nouveaux clients et de conflits d'intérêt ;
- examiner, si nécessaire, la mise en œuvre d'autres politiques Groupe en matière de conformité ;
- fournir au *Group Risk Committee* des avis et commentaires sur les rapports des articles 42 et 43 du Règlement 97-02 ;
- suivre l'évolution de la législation et de la réglementation susceptible d'influer sur les politiques et procédures du Groupe ;
- fournir des rapports écrits semestriels et annuels.

Au niveau local, la prévention et le contrôle des risques de non-conformité reposent sur les dispositifs dont sont responsables les filiales et qui font intervenir :

- le *Group Head of Legal and Compliance* de RCH qui a pour mission principale d'assurer le pilotage, la coordination et l'animation du contrôle de la conformité Groupe en collaboration avec les correspondants locaux, qui constituent un premier relais au sein de chaque entité opérationnelle ;
- les correspondants locaux de la conformité, qui surveillent et examinent régulièrement – en toute indépendance – la sécurité et la conformité des opérations par ligne métier, dans leur périmètre d'intervention et de responsabilité.

ANNEXE 11

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de Paris Orléans sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de l'exercice clos le 31 mars 2011

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société Paris Orléans S.A.

Exercice clos le 31 mars 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Paris Orléans S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Paris, le 29 juillet 2011
Cailliau Dedouit et Associés

Stéphane Lipski
Associé

Paris La Défense, le 29 juillet 2011
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Fabrice Odent
Associé

ANNEXE 12

**Rapport des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées conclues par
Paris Orléans au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009**

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 mars 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les

termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Acquisition par Paris Orléans de certificats de droit de vote

**Nature et objet
de la convention
ou de l'engagement**

Acquisition par Paris Orléans de 181 490 certificats de droit de vote auprès de M. Philippe de NICOLAY pour un montant total de 462 799,50€, soit un prix unitaire de 2,55 € arrêté par le Conseil de surveillance sur la base d'un rapport de valorisation des certificats de droit de vote remis par un expert externe.

Personne concernée

M. Philippe de NICOLAY, membre du Conseil de surveillance.

Aménagement des structures juridiques permettant d'associer les membres de l'équipe d'investissement aux éventuelles plus-values réalisées par Paris Orléans au titre de son activité de capital investissement

Nature et objet de la convention ou de l'engagement

Un aménagement des structures juridiques existantes permettant d'associer les membres de l'équipe d'investissement aux éventuelles plus-values réalisées par Paris Orléans au titre de son activité de capital investissement a été conduit sur l'exercice. Les modalités de cet aménagement reposent sur trois opérations :

- l'apport par Paris Orléans et les bénéficiaires de la totalité de leurs parts sociales détenues dans les sociétés PO Gestion et PO Gestion 2 à la société K Développement SAS ;
- l'apport consécutif à la société Messine Managers Investissements S.A.S., nouvelle entité regroupant les bénéficiaires et Paris Orléans, de l'ensemble des actions émises par K Développement SAS en rémunération du premier apport.

MMI doit émettre en rémunération des actions de préférence *ad hoc* disposant de prérogatives spécifiques pour assurer le maintien des droits économiques existants au titre des contrats d'investissement passés avec les sociétés PO Gestion et PO Gestion 2 ;

- la signature d'un pacte entre les associés de Messine Managers Investissements formalisant les droits et obligations au titre des apports de PO Gestion et PO Gestion 2.

Paris Orléans a signé, le 20 mars 2009, un traité d'apport avec K Développement SAS et avec Messine Managers Investissements SAS.

Au 31 mars 2009, ces opérations d'apport et la signature du pacte d'associés n'étaient pas encore réalisées et n'ont pas eu d'impact sur les comptes de votre société au cours de l'exercice.

Personnes concernées

M. Georges BABINET, membre du Directoire et Directeur général,
M. Michele MEZZAROBBA, membre du Directoire.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Contrat d'investissement avec PO Gestion

Nature et objet de la convention ou de l'engagement

Contrat d'investissement avec PO GESTION : association de l'équipe d'investissements aux éventuelles plus-values réalisées par Paris Orléans au titre de son activité de capital investissement.

Cette convention n'a pas eu d'impact sur les comptes de votre société au cours de l'exercice.

Contrat d'investissement avec PO Gestion 2

Nature et objet de la convention ou de l'engagement Contrat d'investissement avec PO GESTION 2 : association de l'équipe d'investissement aux éventuelles plus-values réalisées par Paris Orléans au titre de son activité de capital investissement.

Cette convention n'a pas eu d'impact sur les comptes de votre société au cours de l'exercice.

Contrat de liquidité passé avec la société Rothschild & Cie Banque

Nature et objet de la convention ou de l'engagement Conclusion d'un contrat de liquidité avec la société Rothschild & Cie Banque. Au titre du contrat de liquidité, le montant des charges comptabilisées au cours de l'exercice par votre société s'est élevé à 29 678,08€ TTC.

Convention de sous-location des locaux avec la société Rothschild & Compagnie

Nature et objet de la convention ou de l'engagement Convention de sous-location auprès de la société Rothschild & Compagnie des locaux situés au 23 bis, avenue de Messine, Paris 8^e.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré, au cours de l'exercice, une charge de loyer (charges locatives incluses) d'un montant de 504 487,99€ TTC.

Convention d'assistance passée avec la société Béro

Nature et objet de la convention ou de l'engagement Convention d'assistance entre les sociétés Paris Orléans et Béro.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré, au cours de l'exercice, une charge de 191 360€ TTC.

Convention de prestation de services passée avec la société Rothschild & Cie Banque

Nature et objet de la convention ou de l'engagement Convention de prestation de services entre les sociétés Paris Orléans et Rothschild & Cie Banque portant exclusivement sur des prestations de nature informatique.

Au titre de cette convention, votre société a supporté, au cours de l'exercice, une charge de 35 484,42€ TTC.

Les Commissaires aux comptes

Paris-La Défense, le 31 juillet 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Fabrice Odent
Associé

Paris, le 31 juillet 2009

Cailliau Dedouit & Associés
Jean-Jacques Dedouit

ANNEXE 13

**Rapport des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées conclues par
Paris Orléans au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010**

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 mars 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58

du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Acquisition de titres Rothschild & Cie Banque auprès de Rothschilds Continuation Holdings AG

• **Personnes concernées** : Eric de Rothschild, Président du Conseil de surveillance, Sylvain Héfès, Président du Directoire et David de Rothschild, membre du Directoire.

• **Nature et objet** : Le 28 octobre 2009, Paris Orléans a fait l'acquisition de 10 parts de commanditaire dans la société Rothschild &

Cie Banque SCS auprès de la société Rothschilds Continuation Holdings AG.

• **Modalités** : Cette acquisition a été réalisée au prix de 2 950€ et a été approuvée au préalable par le Conseil de surveillance qui s'est tenu le 29 septembre 2009.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants,

approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Contrat de liquidité passé avec la société Rothschild & Cie Banque

• **Nature et objet** : Contrat de liquidité passé avec la société Rothschild & Cie Banque.

• **Modalités** : Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, Paris Orléans a enregistré une charge de 29 822€ TTC au titre de cette convention.

Convention de prestation de services passée avec la société Rothschild & Cie Banque

• **Nature et objet** : Convention de prestation de services entre les sociétés Paris Orléans et Rothschild & Cie Banque portant exclusivement sur des prestations de nature informatique.

• **Modalités** : Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, Paris Orléans a enregistré une charge de 41 013€ TTC au titre de cette convention.

Convention de sous-location des locaux avec la société Rothschild & Compagnie

- **Nature et objet :** Convention de sous-location auprès de la société Rothschild & Compagnie des locaux situés au 23 bis, avenue de Messine, Paris 8^{ème}.
- **Modalités :** Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, Paris Orléans a enregistré une charge de loyer (charges locatives incluses) de 557 989€ TTC au titre de cette convention.

Aménagement des structures juridiques permettant d'associer les membres de l'équipe d'investissement aux éventuelles plus-values réalisées par Paris Orléans au titre de son activité de capital investissement

- **Nature et objet :** Cette convention approuvée aux cours de l'exercice 2008/2009 a été définitivement réalisée le 1^{er} avril 2009, avec :
 - l'apport par Paris Orléans à K Développement SAS de la totalité des parts sociales des sociétés civiles PO Gestion et PO Gestion 2,
 - l'apport consécutif à la société Messine Managers Investissements SAS, nouvelle entité regroupant les bénéficiaires et Paris Orléans, de l'ensemble des actions émises par K Développement SAS en rémunération du premier apport ; Messine Managers Investissements ayant émis en rémunération des actions de préférence *ad hoc* disposant de prérogatives spécifiques pour assurer le maintien des droits économiques existants dont bénéficiait Paris Orléans au titre des contrats d'investissement passés avec les sociétés PO Gestion et PO Gestion 2, et
 - la signature d'un pacte entre les associés de Messine Managers Investissements, dont Paris Orléans, formalisant les droits et obligations au titre des apports de PO Gestion et PO Gestion 2.
- **Modalités :** L'apport des titres PO Gestion et PO Gestion 2, dont la valeur brute dans les livres de Paris Orléans s'élevait à 1 000€, s'est traduit par une plus-value de 131€ dans les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Convention non autorisée préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-90 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie,

sans avoir à nous prononcer sur l'utilité et le bien-fondé de cette convention. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention d'assistance passée avec la société Béro S.C.A.

- **Personne concernée** : Eric de Rothschild, Président du Conseil de surveillance
- **Nature et objet** : Convention de prestation de services entre Béro (prestataire) et Paris Orléans (bénéficiaire) conclue le 5 janvier 2010.
- **Modalités** : Cette convention prévoit une rémunération forfaitaire annuelle de 24 000€ HT, payable trimestriellement. Au

cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, Paris Orléans a enregistré une charge de 7 176€ TTC au titre de la période 1^{er} janvier 2010 - 31 mars 2010.

Le Conseil de surveillance n'a pas pu se réunir dans les délais pour autoriser cette convention préalablement à sa signature. Nous vous précisons cependant, que lors de sa réunion du 30 mars 2010, votre Conseil de surveillance a pris connaissance de cette convention et a décidé de l'autoriser a posteriori.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 30 juillet 2010

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Fabrice Odent
Associé

Paris, le 30 juillet 2010

Cailliau Dedouit et Associés

Stéphane Lipski
Associé

ANNEXE 14

**Rapport des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées conclues par
Paris Orléans au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011**

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Cession de la participation dans la société Les Domaines Barons de Rothschild (Lafite) S.C.A.

- **Personnes concernées** : MM. Éric de Rothschild, Président du Conseil de surveillance et Philippe de Nicolay, membre du Conseil de surveillance.
- **Nature et objet** : Paris Orléans a cédé le 25 novembre 2010 sa participation de 23,5 % dans le capital de la société Les

Domaines Barons de Rothschild (Lafite) S.C.A. sous la forme d'une réduction de capital au seul bénéfice de Paris Orléans.

- **Modalités** : cette cession s'est traduite par une plus-value de 16,3 millions d'euros et a été approuvée préalablement par le Conseil de surveillance le 27 septembre 2010.

Avenants à la convention de sous-location des locaux avec la société Rothschild & Cie S.C.S.

- **Personnes concernées** : MM. Éric de Rothschild, Président du Conseil de surveillance et François Henrot, Christian de Labriffe et Rothschild & Cie Banque S.C.S. représentée par Marc-Olivier Laurent, membres du Conseil de surveillance ; MM. David de Rothschild, membre du Directoire et Olivier Pécoux, membre du Directoire et Directeur Général.
- **Nature et objet** : Avenants à la convention de sous-location auprès de la société Rothschild & Cie S.C.S. des locaux situés au 23 bis, avenue de Messine, Paris 8^e.

- **Modalités** : deux avenants visant à adapter les dispositions de la convention relatives à la surface occupée, au montant des loyers annuels (évoluant par indexation), et au prix de facturation des prestations accessoires fournies par Rothschild & Cie S.C.S. Ces avenants ont été approuvés préalablement par le Conseil de surveillance le 27 septembre 2010. Les impacts de ces avenants sont présentés avec la convention elle-même au chapitre suivant.

Ouverture d'une quatrième enveloppe d'intéressement régie par les mêmes règles de fonctionnement que la précédente dans le cadre du programme d'intéressement des membres de l'équipe d'investissement

- **Personne concernée** : M. Michele Mezzarobba, membre du Directoire.
- **Nature et objet** : ouverture d'une quatrième enveloppe d'intéressement plafonnée à 50 millions d'euros d'investissements de Paris Orléans, régie par les mêmes règles de fonctionnement que la précédente (ces règles étant décrites ci-après).
- **Modalités** : cette nouvelle enveloppe prend effet le 1^{er} avril 2011, pour une durée de trois ans. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de surveillance le 28 mars 2011.

2. Convention non autorisée préalablement

En application des articles L. 225-90 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Reconductions tacites du contrat de liquidité conclu avec Rothschild & Cie Banque S.C.S.

- **Personnes concernées** : MM. Éric de Rothschild, Président du Conseil de surveillance et François Henrot, Christian de Labriffe et Rothschild & Cie Banque S.C.S. représentée par Marc-Olivier Laurent, membres du Conseil de surveillance ; MM. David de Rothschild, membre du Directoire et Olivier Pécoux, membre du Directoire et Directeur Général.
 - **Nature et objet** : Contrat de liquidité passé avec la société Rothschild & Cie Banque S.C.S., renouvelable tacitement par périodes de 18 mois.
 - **Modalités** : Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, Paris Orléans S.A. a enregistré une charge de 28 750 euros T.T.C. au titre de cette convention.
- Cette convention a fait l'objet de deux tacites reconductions, au cours de cet exercice et du précédent, sans l'autorisation préalable du Conseil de surveillance ; le Conseil de surveillance ayant toutefois été tenu informé de la poursuite du contrat de liquidité. Nous vous précisons cependant, que lors de sa réunion du 28 juin 2011, votre Conseil de surveillance a pris connaissance de ces tacites reconductions et a décidé de les autoriser a posteriori.

3. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de sous-location des locaux avec la société Rothschild & Cie S.C.S.

- **Nature et objet** : Convention de sous-location auprès de la société Rothschild & Cie S.C.S. des locaux situés au 23 bis, avenue de Messine, Paris 8^e.
- **Modalités** : Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, Paris Orléans a enregistré une charge de loyer (charges locatives incluses) de 622 606,81 euros T.T.C. au titre de cette convention.

Convention d'assistance passée avec la société Béro S.C.A.

- **Nature et objet** : Convention de prestation de services entre Béro S.C.A. (prestataire) et Paris Orléans S.A. (bénéficiaire), modifiée en dernier lieu en janvier 2010.
- **Modalités** : Cette convention prévoit une rémunération forfaitaire annuelle de 24 000 euros H.T., payable trimestriellement. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, Paris Orléans S.A. a enregistré une charge de 28 704 euros T.T.C.

Programme d'intéressement permettant d'associer les membres de l'équipe d'investissement aux éventuelles plus-values réalisées par Paris Orléans au titre de son activité de capital investissement

- **Nature et objet** : Ce programme d'intéressement repose sur l'émission d'actions de préférence au fur et à mesure des investissements réalisés par Paris Orléans jusqu'à épuisement (ou clôture anticipée) d'enveloppes d'intéressement dont le montant et la durée sont limités. À chaque enveloppe ouverte correspond une nouvelle catégorie d'actions de préférence. La société Messine Managers Investissements S.A.S. est le véhicule de co-investissement dédié au programme d'intéressement. Il prend la suite des sociétés civiles PO Gestion et PO Gestion 2, par le biais desquelles ont été gérées les deux premières enveloppes d'intéressement. Chaque enveloppe était limitée à 100 millions d'euros d'investissements de Paris Orléans sur une période maximale de 3 ans. La troisième enveloppe d'intéressement, ouverte le 1^{er} avril 2009 pour une durée de 3 ans et plafonnée au même montant que les précédentes, a été investie à hauteur de 22 millions d'euros. Elle a été clôturée par anticipation au cours de l'exercice écoulé.
- **Modalités** : cette convention n'a pas eu d'impact dans les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Les commissaires aux comptes

Paris, le 29 juillet 2011
Cailliau Dedouit et Associés

Stéphane Lipski
 Associé

Paris La Défense, le 29 juillet 2011
KPMG Audit
 Département de KPMG S.A.

Fabrice Odent
 Associé

ANNEXE 15

Statuts de Paris Orléans

PARIS ORLEANS


Fondée le 11 août 1838

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 65.031.174 euros
Siège social : 23 bis, avenue de Messine
75008 PARIS

302 519 228 R.C.S. PARIS
INSEE : 836 750 090 424 B

STATUTS

Certifié conforme à l'original, le 30 mars 2012



*Michele Mezzarobba,
Membre du Directoire habilité à engager l'assujetti à titre habituel*

A jour au 28 octobre 2011

TITRE I - FORME - OBJET - DENOMINATION
- DUREE - SIEGE SOCIAL

ARTICLE 1. **FORME**

La société, de forme anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, est régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment par celles du livre II du Code de commerce, et en particulier par celles des articles L.225-57 à L.225-93 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

ARTICLE 2. **OBJET**

La société, constituée et autorisée en 1838, avait pour objet l'exécution et l'exploitation des Chemins de Fer qui lui avaient déjà été ou qui pourraient lui être ultérieurement concédés.

Elle a maintenant pour objet la réalisation pour elle-même ou pour le compte de tiers, en participation ou association, de toutes activités ayant pour objet principal ou accessoire des opérations financières, industrielles, commerciales, agricoles ou minières, de transport ou de transit, mobilières ou immobilières, tant en France que dans les territoires et départements d'Outre Mer et en tous pays.

ARTICLE 3. **DENOMINATION**

La dénomination sociale est : "PARIS ORLEANS"

ARTICLE 4. **DUREE**

La durée de la société, qui devait expirer initialement le 31 décembre 1956, a été prorogée pour 99 ans, à partir de cette date, soit jusqu'au 31 décembre 2055, sauf le cas de dissolution anticipée. Elle pourra être de nouveau prorogée.

ARTICLE 5. **SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la société est fixé : 23 bis avenue de Messine - 75008 PARIS.

TITRES II - CAPITAL SOCIAL - ACTIONS

ARTICLE 6. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est représenté par des actions ordinaires et par des certificats d'investissement assortis d'autant de certificats de droit de vote.

Le capital social est fixé à 65 031 174 euros.

Il est divisé :

- en 32 370 547 actions de deux euros de valeur nominale, de même catégorie, entièrement libérées, et
- en 145 040 certificats d'investissement de deux euros de valeur nominale, entièrement libérés.

ARTICLE 7. LIBERATION DES ACTIONS

En cas d'augmentation de capital, les actions souscrites pourront être libérées du quart seulement au moment de la souscription, majoré, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission, le surplus pouvant être appelé, en une ou plusieurs fois, aux époques et dans les conditions déterminées par le Directoire, dans le délai maximum de cinq ans.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des actionnaires dans les conditions fixées par la loi.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions entraînera, de plein droit, et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, le paiement d'un intérêt de Euribor un an augmenté de 1% l'an, jour pour jour, à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

ARTICLE 8. **FORME DES ACTIONS ET AUTRES TITRES - IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES - FRANCHISSEMENTS DE SEUILS**

Les actions et autres titres émis par la société sont obligatoirement nominatifs jusqu'à leur entière libération. Ils sont nominatifs ou au porteur, au choix de leur titulaire, à compter de leur entière libération.

La société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom et l'année de naissance - ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et l'année de constitution - la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires et éventuellement des autres instruments financiers qu'elle émet, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

L'inobservation par les détenteurs de titres ou les intermédiaires de leur obligation de communication des renseignements visés ci-dessus peut, dans les conditions prévues par la loi, entraîner la suspension, voire la privation du droit de vote et du droit au paiement du dividende attachés aux actions.

Sans préjudice des dispositions légales, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, détenant des titres de capital au porteur inscrit en compte chez un intermédiaire habilité et qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote égal ou supérieur à 2% du nombre total des actions ou des droits de vote de la société, et chaque fois qu'elle franchit un multiple de ce seuil en capital ou en droits de vote, doit en informer celle-ci dans le même délai que celui de l'obligation légale résultant des dispositions de l'article L.233-7 du Code de commerce, par lettre recommandée avec accusé de réception ou télécopie avec accusé de réception en indiquant si les actions ou les droits de vote sont ou non détenus pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure au seuil mentionné à l'alinéa précédent ou d'un multiple de ce seuil en capital ou en droits de vote.

La personne tenue à l'information précise si le nombre de titre qu'elle possède donne accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés. Les sociétés de gestion de fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des droits de vote attachés aux actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent.

Pour le calcul de leur participation en capital et en droits de vote, les actionnaires appliqueront les mêmes règles que celles relatives aux franchissements des seuils prévues par la loi telles qu'interprétées par l'Autorité des marchés financiers.

Sans préjudice des sanctions prévues par la loi, en cas d'inobservation de l'obligation de déclaration prévue ci-dessus, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent (5%) au moins du capital de la Société, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans toute assemblée générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans

suivant la date de régularisation adressée au siège social de la Société par lettre recommandée avec avis de réception ».

ARTICLE 9. TRANSMISSION DES ACTIONS

La transmission des actions s'effectue librement dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 10. INDIVISIBILITE

Les actions sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

Tous les copropriétaires indivis d'une seule action sont représentés aux Assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires. Cependant, l'usufruitier et le nu-propriétaire peuvent en convenir autrement à condition d'en informer conjointement la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11. DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS ET AUX CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT

Chaque action, de même que chaque certificat d'investissement donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires et aux titulaires de certificats d'investissement à une part proportionnelle au nombre des actions et des certificats d'investissement émis, compte tenu, s'il y a lieu, de leur montant libéré.

Toute action et tout certificat d'investissement donnent droit, en cours de société, comme en cas de liquidation, au règlement, à égalité de valeur nominale, de la même somme nette pour toute répartition ou pour tout remboursement. Il sera donc, le cas échéant, fait masse, entre toutes les actions et tous les certificats d'investissement indistinctement de toutes exonérations ou réductions d'impôts comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, auxquelles cette répartition ou ce remboursement pourrait donner lieu, le tout en tenant compte éventuellement du capital amorti et des droits des titres de catégories différentes.

Les droits et obligations attachés à chaque action et chaque certificat d'investissement suivent les titres dans quelques mains qu'ils se trouvent.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de droits nécessaire.

ARTICLE 12. **CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT ET CERTIFICATS DE DROIT DE VOTE**

Les certificats d'investissement sont négociables et sont librement transmissibles dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Leur valeur nominale est égale à celle des actions. Lorsque les actions sont divisées, les certificats d'investissement le sont également.

Les certificats de droit de vote doivent revêtir la forme nominative. Les certificats de droit de vote ne peuvent être cédés qu'accompagnés de certificats d'investissement ou au porteur du certificat d'investissement. La cession ainsi réalisée entraîne reconstitution de l'action dans l'un et l'autre cas.

TITRE III - ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

ARTICLE 13. **DIRECTOIRE**

La société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de surveillance, conformément aux articles L. 225-57 et suivants du Code de commerce.

Le Directoire est composé de deux membres au moins et au plus du maximum autorisé par le Code de commerce, nommés par le Conseil de surveillance.

Le Directoire est nommé pour une durée de deux ans.

Tout membre du Directoire est rééligible.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de soixante-dix ans. Tout membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de surveillance.

Les membres du Directoire sont révoqués par l'Assemblée générale des actionnaires ou par le Conseil de surveillance.

ARTICLE 14. **ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE**

Le Conseil de surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président. Le Conseil de surveillance peut également nommer, parmi les membres du Directoire, un ou plusieurs Directeurs généraux, ayant pouvoir de représentation vis-à-vis des tiers.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur la convocation orale ou écrite de son Président, ou de la moitié au moins de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit. L'ordre du jour peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les séances sont présidées par le Président du Directoire. Le Directoire désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

En cas d'absence ou d'empêchement dudit Président, le Directoire désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Lorsque le Directoire n'est composé que de deux membres, leur présence effective est nécessaire pour la validité des délibérations et aucune représentation d'un membre par l'autre n'est possible.

Lorsque le Directoire est composé de plus de deux membres, la présence effective de la moitié au moins des membres est nécessaire. Sous cette réserve, un membre du Directoire peut se faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir spécial écrit.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les membres du Directoire peuvent participer aux réunions du Directoire via des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions autorisées par la réglementation en vigueur applicable aux réunions du Directoire. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les décisions du Directoire sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du Directoire ayant pris part à la séance.

ARTICLE 15. POUVOIRS DU DIRECTOIRE

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Dans ses rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directoire a la faculté de déléguer la partie de ses pouvoirs qu'il jugera utile.

ARTICLE 16. CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et du maximum autorisé par le Code de commerce au plus.

La durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance est de trois ans.

Les membres du Conseil de surveillance sont toujours rééligibles.

Le nombre des membres du Conseil de surveillance ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du Conseil de surveillance en fonction. Tout membre dont l'atteinte de cette limite d'âge fera franchir au Conseil de surveillance le seuil du tiers précité sera réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de surveillance.

Chaque membre du Conseil de surveillance doit être propriétaire de dix actions au moins.

Ces actions sont nominatives.

ARTICLE 17. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance nomme, parmi ses membres personnes physiques, un Président et un Vice-Président qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au Conseil de surveillance. Ils sont toujours rééligibles.

Le Conseil peut nommer un Secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Tout membre du Conseil peut donner mandat par écrit à l'un de ses collègues de le représenter à une séance du Conseil.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un autre membre du Conseil de surveillance.

En cas de partage, la voix du Président de la séance est prépondérante.

Dans les limites posées par la réglementation s'agissant de certaines décisions, le règlement intérieur établi par le Conseil de surveillance peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de surveillance qui participent à la réunion du Conseil de surveillance par des moyens de visioconférence et de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur.

Le Conseil de surveillance pourra créer des comités en son sein dont il déterminera les missions et la composition.

ARTICLE 18. ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire et donne à ce dernier les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son autorisation.

I. Les opérations suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du conseil de surveillance :

a) par les dispositions légales et réglementaires en vigueur :

1. la cession d'immeubles par nature,
2. la cession totale ou partielle de participations,
3. la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et garanties,
4. toute convention soumise à l'article L.225-86 du code de commerce.

b) par les présents statuts :

1. la proposition à l'assemblée générale de toute modification statutaire,
2. toute opération pouvant conduire, immédiatement ou à terme, à une augmentation ou une réduction du capital social, par émission de valeurs mobilières ou annulation de titres,
3. toute mise en place d'un plan d'options, et toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société,
4. toute proposition à l'assemblée générale d'un programme de rachat d'actions et sa mise en œuvre,
5. toute proposition à l'assemblée générale d'affectation du résultat, et de distribution de dividendes, ainsi que toute distribution d'acompte sur dividende,
6. toute opération (y compris les alliances stratégiques, partenariats, sociétés communes, acquisitions, cessions, financements) susceptible d'avoir un impact significatif d'un point de vue financier ou stratégique sur une Filiale Importante et/ou les sociétés que cette Filiale Importante contrôle (prises dans leur ensemble).
7. la désignation du ou des représentants de la société au sein du conseil d'administration ou de l'organe similaire d'une Filiale Importante,
8. toute prise ou augmentation de participation dans tout organisme ou société, toute acquisition, tout échange, toute cession de titres, biens, créances ou valeurs, pour un montant d'investissement par la société supérieur à 25 millions d'euros et toute cession directe ou indirecte de titres d'une Filiale Importante,

« **Filiale Importante** » toutes sociétés françaises ou étrangères, dans laquelle la société détient une participation directe ou indirecte d'une valeur au moins égale à 200 millions d'euros.

Pour l'appréciation du seuil de 200 millions d'euros prévu au paragraphe 8 et dans la définition de « Filiale Importante », sont pris en compte:

- la valeur de la participation détenue directement ou indirectement par la société telle qu'elle apparaîtra dans ses comptes consolidés, que ce soit sous forme de capital, ou instruments assimilés, ou de prêts d'actionnaires ou instruments assimilés ;
 - les dettes et instruments assimilés dès lors que la société accorde une garantie ou caution expresse pour ce financement. Les autres dettes, souscrites au niveau de la filiale ou participation concernée ou d'une société d'acquisition ad hoc, et pour lesquelles la société n'a pas donné de garantie ou de caution expresse ne sont pas prises en compte dans l'appréciation de ce seuil.
- II. Dans la limite des montants qu'il détermine, aux conditions et pour la durée qu'il fixe, le conseil de surveillance peut autoriser d'avance le directoire à accomplir une ou plusieurs opérations visées aux a) et b) ci-dessus.

Il opère, à toute époque de l'année, les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il fixe la rémunération des membres du Directoire ».

ARTICLE 19. REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil de surveillance une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société.

Le Conseil de surveillance répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend. Il détermine en outre la rémunération du Président et du Vice-Président.

Le Conseil peut en outre, allouer à certains de ses membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats qu'il leur confie.

ARTICLE 20. CENSEURS

L'Assemblée générale peut nommer auprès de la Société un ou plusieurs Censeurs, choisis ou non parmi les actionnaires.

Le Conseil de surveillance peut procéder à la nomination de Censeurs sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée générale.

Le Conseil de surveillance peut allouer aux Censeurs une rémunération dont il fixe le montant.

Les Censeurs sont nommés pour une période de trois ans, leurs fonctions prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit censeur.

Les Censeurs, chargés de veiller à la stricte application des statuts, sont convoqués aux séances du Conseil de surveillance ; ils prennent part aux délibérations avec voix consultative.

TITRE IV - COMMISSAIRES AUX COMPTES

ARTICLE 21. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle de la société est exercé, conformément à la loi, par au moins deux Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants.

TITRE V - ASSEMBLEES GENERALES

ARTICLE 22. CONVOCATIONS ET DELIBERATIONS

Les Assemblées d'actionnaires générales ou spéciales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les Assemblées se réunissent au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans les avis de convocation.

ARTICLE 23. ASSISTANCE AUX ASSEMBLEES

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées générales de la Société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi) au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- Pour les actionnaires titulaires de titres nominatifs : dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société,
- Pour les actionnaires titulaires de titres au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Ces délais pourront être abrégés par décision du Directoire.

ARTICLE 24. REPRESENTATION AUX ASSEMBLEES

Les actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi, se faire représenter aux Assemblées générales par toute personne physique ou morale de leur choix.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, adresser leur formule de procuration ou de vote par correspondance concernant toutes Assemblées générales ou spéciales, soit sous forme papier, soit sur décision du Directoire publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Pour être retenu, tout formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit avoir été reçu effectivement au siège social de la société ou au lieu fixé par les avis de convocation au plus tard deux jours avant la date de réunion de l'Assemblée générale.

Les instructions données par voie électronique comportant procuration ou pouvoir peuvent être reçues par la Société dans les conditions et délais fixés par la réglementation en vigueur.

Si une formule de procuration est retournée à la société sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émet au nom de l'actionnaire, un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Directoire et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Sous les réserves et dans les conditions fixées par la réglementation et selon les modalités préalablement définies par le Directoire, les actionnaires peuvent participer et voter à toutes Assemblées générales ou spéciales par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission permettant leur identification. Les actionnaires sont alors réputés présents à ces Assemblées pour le calcul du quorum et de la majorité.

ARTICLE 25. TENUE DES ASSEMBLEES

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil de surveillance, ou, à défaut, par un autre membre du Conseil de surveillance délégué spécialement à cet effet par le Président empêché. A défaut, l'Assemblée générale élit son Président. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, ou par un mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les deux actionnaires présents représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction remplissent les fonctions de Scrutateurs.

Le bureau désigne le Secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence remplissant les conditions prescrites par la loi. Cette feuille signée par les actionnaires présents ou leur mandataire ou leur représentant, et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée, est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire requérant.

Le déroulement de l'Assemblée peut être retransmis par visioconférence et/ou télétransmission. Le cas échéant, il en est fait mention dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

ARTICLE 26. VOTE - CALCUL DU QUORUM - PROCES-VERBAUX

Tout propriétaire d'actions peut assister aux Assemblées générales ou s'y faire représenter, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

Dans toutes les Assemblées, chaque membre a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ou de certificats de droit de vote, sauf limitations légales.

Le mode de scrutin est déterminé par le bureau, sous réserve de l'accord de l'Assemblée.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

ARTICLE 27. ASSEMBLEES SPECIALES DES TITULAIRES DE CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT

L'Assemblée spéciale des titulaires de certificats d'investissement est convoquée dans les cas prévus par la loi.

L'Assemblée spéciale des titulaires de certificats d'investissement est compétente et doit être obligatoirement consultée pour approuver et rendre définitive toute décision d'une Assemblée générale modifiant leurs droits.

Les dispositions relatives aux réunions des Assemblées extraordinaires d'actionnaires sont mutatis mutandis applicables aux Assemblées spéciales de porteurs de certificats d'investissement.

TITRE VI - EXERCICE SOCIAL - INVENTAIRE- COMPTES ANNUELS - REPARTITION

ARTICLE 28. EXERCICE SOCIAL

L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de chaque année.

ARTICLE 29. INVENTAIRE ET BILAN

Le Directoire établit chaque année le 31 mars, conformément aux dispositions légales en vigueur, un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte d'exploitation générale, un compte de profits et pertes et un bilan, et il les présente aux actionnaires en même temps qu'un rapport sur la marche de la société pendant l'exercice écoulé. Le montant des engagements cautionnés, avalisés ou garantis est mentionné à la suite du bilan.

ARTICLE 30. REPARTITION DES BENEFICES

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

L'Assemblée prélève sur le bénéfice distribuable toutes sommes qu'elle jugera convenable pour les reporter à nouveau ou les affecter à un ou plusieurs postes de réserve.

Le solde est réparti entre les actionnaires à titre de dividende.

L'Assemblée peut en outre décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les distributions sont prélevées par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende distribué, une option pour le paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions émises par la société, aux conditions fixées ou autorisées par la loi.

Le paiement des dividendes a lieu annuellement après leur fixation par l'Assemblée générale, aux époques et lieux et selon les modalités fixées par le Directoire.

Les dividendes non réclamés dans le délai de cinq ans sont prescrits dans les conditions légales.

TITRE VII - DISSOLUTION - LIQUIDATION

ARTICLE 31. LIQUIDATION

En cas de liquidation anticipée de la société ou lors de son expiration, une Assemblée générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi, règle le mode de liquidation, et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle fixe les pouvoirs ; la nomination de ces liquidateurs met fin aux pouvoirs des membres du Directoire et du Conseil de surveillance ainsi que des Commissaires aux comptes.

Cette Assemblée, régulièrement constituée, conserve pendant la durée de la liquidation, les mêmes attributions que précédemment, les éléments de l'actif social continuent à demeurer la propriété de la société, personne morale.

L'Assemblée décide, s'il y a lieu, de l'apport ou de la cession à une autre société ou à toute personne, de tout ou partie des biens, droits et obligations de la société dissoute. Elle approuve les comptes de liquidation et donne quitus et décharges.

L'actif net disponible après le paiement du passif social sert, s'il y a lieu, au remboursement des actions libérées non amorties.

Le surplus est réparti également entre toutes les actions et les certificats d'investissement.

TITRE VIII - CONTESTATIONS

ARTICLE 32. CONTESTATIONS

Toutes contestations qui pourraient s'élever pendant le cours de la société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes au sujet des affaires sociales, sont soumises à la juridiction des Tribunaux compétents du siège social.

A cet effet, en cas d'instance judiciaire, tout actionnaire doit faire élection de domicile dans le ressort du siège social et toutes assignations et significations sont régulièrement notifiées à ce domicile élu ou, à défaut d'élection de domicile, au Parquet du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance du lieu du siège social.

* * *

ANNEXE 16

**Nouveaux Statuts soumis au vote de l'Assemblée générale des actionnaires de Paris Orléans
convoquée le 8 juin 2012**

PARIS ORLEANS

Société en Commandite par Actions
Au capital de 65.031.174 euros
Siège social : 23 bis, avenue de Messine
75008 Paris

302 519 228 R.C.S. PARIS
INSEE : 836 750 090 424 B

STATUTS

Mis à jour au 8 juin 2012

Article 1 - Forme

La Société est une société en commandite par actions de droit français régie par les lois et règlements en vigueur.

Article 2 – Objet

La Société a pour objet la réalisation, pour elle-même ou pour le compte de tiers, directement ou indirectement, en participation ou association, de toutes activités ayant pour objet principal ou accessoire des opérations financières, industrielles, commerciales, agricoles ou minières, de transport ou de transit, mobilières ou immobilières, tant en France qu'à l'étranger.

Article 3 - Dénomination

La dénomination de la Société est : « PARIS ORLEANS ».

Article 4 – Durée

La durée de la Société expirera le 31 décembre 2055, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Article 5 – Siège social

Le siège social de la Société est fixé au : 23 bis avenue de Messine – 75008 PARIS

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision de la Gérance qui, dans ce cas, est habilitée à modifier les statuts en conséquence.

Article 6 - Capital social

Le capital est fixé à 65.031.174 euros, divisé en 32.515.587 actions de deux euros de valeur nominale de même catégorie, et 145.040 certificats d'investissement de deux euros de valeur nominale assortis d'autant de certificats de droit de vote.

Toute modification ou amortissement du capital social est décidée et réalisée dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts.

Article 7 – Titres de la Société

Article 7.1 – Forme

Les actions et certificats d'investissement émis par la Société sont nominatifs jusqu'à leur entière libération, puis, au choix de leur titulaire, nominatifs ou au porteur. Les certificats de droit de vote sont nominatifs.

Article 7.2 – Identification

La Société est autorisée à faire usage à tout moment des dispositions légales et réglementaires prévues en matière d'identification de tout porteur de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses Assemblées générales d'actionnaires.

Article 7.3 – Franchissement de seuil

Sans préjudice des dispositions légales, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, détenant des actions ou certificats d'investissement au porteur et qui vient à posséder un nombre d'actions, de certificats d'investissement ou de droits de vote égal ou supérieur à 1 % du nombre total des actions et de certificats d'investissement de la Société, d'une part, ou des droits de vote de la Société, d'autre part, ou franchit, au-delà de ce seuil, tout multiple de ce pourcentage en titres de capital ou en droits de vote, doit en informer celle-ci, dans le même délai que celui de l'obligation légale par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant si les actions, les certificats d'investissement ou les droits de vote sont ou non détenus pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions lorsque la participation de l'actionnaire en titres de capital ou en droits de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés à l'alinéa précédent.

La personne tenue à l'information précise le nombre de titres de la Société qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

Les sociétés de gestion de fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des droits de vote attachés aux actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent.

Sans préjudice des sanctions prévues par la loi, en cas d'inobservation de l'obligation de déclaration prévue ci-dessus, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires d'un ou plusieurs actionnaires ou titulaires de certificats de droit de vote détenant cinq pour cent (5%) au moins des droits de vote de la Société, les titres excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés du droit de vote dans toute Assemblée générale des actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation adressée au siège social de la Société par lettre recommandée avec avis de réception.

Sous réserve des stipulations particulières ci-dessus, cette obligation statutaire est gouvernée par les mêmes dispositions que celles qui régissent l'obligation légale, en ce compris notamment les cas d'assimilation aux titres possédés prévus par la loi.

Article 7.4 – Libération

Le prix d'émission des titres émis par la Société est libéré dans les conditions prévues par l'Assemblée générale ou, à défaut, par la Gérance. Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré de ces titres entraînera, de plein droit, le paiement d'un intérêt au taux EURIBOR un an augmenté de 1 %, jour pour jour à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice des dispositions légales applicables.

Article 7.5 – Droits et obligations attachés aux titres de la Société

Article 7.5.1 – Stipulations communes

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs titres de la Société pour exercer un droit quelconque, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leur propriétaire à l'encontre de la Société, leurs titulaires devant faire, le cas échéant, leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

Article 7.5.2 – Stipulations applicables aux actions et certificats d'investissement

Chaque action et chaque certificat d'investissement donnent droit, dans la propriété de l'actif social, le partage des bénéfices et le boni de liquidation revenant aux titulaires de titres de capital à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'ils représentent, sous réserve des droits des associés commandités.

Article 8 – Gérance

La Gérance a pour mission la conduite générale des affaires de la Société, la convocation des Assemblées générales des actionnaires et la fixation de leur ordre du jour, ainsi que l'établissement des comptes.

Article 8.1 – Nomination, démission et révocation

Le premier Gérant statutaire, nommé pour une durée égale à celle de la Société, est PO Gestion, une société par actions simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris et dont le siège social est situé 3 rue de Messine – 75008 PARIS.

Tout autre Gérant statutaire sera nommé par les associés commandités avec l'accord de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Tout Gérant non statutaire sera nommé par les associés commandités.

Chaque Gérant peut démissionner de ses fonctions, sous réserve d'un préavis d'au moins neuf mois, ledit délai pouvant néanmoins être réduit sur décision des associés commandités en cas de circonstances affectant gravement la capacité du Gérant concerné à exercer ses fonctions.

Chaque Gérant statutaire peut être révoqué à tout moment sur décision des associés commandités avec l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires et uniquement pour justes motifs, y compris, sans que cette liste soit limitative, en cas d'incapacité ou de procédure collective ouverte à l'encontre du Gérant concerné.

Chaque Gérant non-statutaire peut être révoqué à tout moment sur décision des associés commandités.

En cas de cessation, pour quelque cause que ce soit, des fonctions de tous les Gérants de la Société entraînant une vacance de la Gérance, les associés commandités assurent la Gérance de la Société dans l'attente de la nomination d'un ou plusieurs nouveaux Gérants dans les conditions prévues par les présents statuts.

Article 8.2 – Pouvoirs des Gérants

Chaque Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de la Société, conformément à la loi et aux présents statuts, étant précisé que chaque fois que les présents statuts font référence à une décision de la Gérance, celle-ci est prise par l'un quelconque des Gérants.

Article 8.3 – Rémunération des Gérants

Le premier Gérant statutaire ne sera pas rémunéré mais aura droit au remboursement de ses frais de fonctionnement (y compris frais de personnel et rémunération de ses mandataires sociaux). La rémunération de tout autre Gérant (montant et modalités de paiement) sera fixée lors de, et dans les mêmes conditions, que sa nomination (ou, le cas échéant, son renouvellement).

Article 9 – Associés commandités

Les premiers associés commandités sont nommés pour une durée égale à celle de la Société, et sont (i) le premier Gérant statutaire et (ii) PO Commandité, une société par actions simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris et dont le siège social est situé 3 rue de Messine – 75008 PARIS.

Les associés commandités sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes de la Société. Cependant, leur responsabilité ne peut être engagée que si les créanciers ont préalablement mis en demeure la Société par acte extrajudiciaire de régler ses dettes.

La répartition des pertes entre les premiers associés commandités se fera par parts égales, à savoir 50 % pour PO Commandité et 50 % pour PO Gestion.

La nomination d'un ou plusieurs nouveaux associés commandités est décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires sur proposition des associés commandités existants. Dans ce cas, la décision de nomination fixera, dans les mêmes conditions, les proportions de la répartition des pertes entre les anciens et les nouveaux associés commandités.

Les parts de commandité ne peuvent être cédées qu'avec l'accord des associés commandités et l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société. Le cessionnaire ainsi autorisé prend la qualité d'associé commandité de la Société et vient aux droits et obligations de son prédécesseur.

Les parts de commandité sont indivisibles à l'égard de la Société, les copropriétaires indivis de parts de commandité devant se faire représenter par un mandataire commun pour l'exercice de leurs droits.

Article 10 – Conseil de surveillance

Article 10.1 – Nomination, révocation, rémunération

Le Conseil de surveillance est composé de 6 à 18 membres, actionnaires de la Société, qui sont nommés et révoqués par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, les actionnaires ayant également la qualité d'associé commandité ne pouvant pas prendre part au vote. Le nombre des membres du Conseil de surveillance ayant dépassé l'âge de 75 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres en fonction ; si cette proportion vient à être dépassée, les membres devant quitter le Conseil de surveillance afin de rétablir le respect de cette proportion seront réputés démissionnaires d'office, en commençant par le plus âgé.

La durée du mandat de chaque membre du Conseil de surveillance est fixée par l'Assemblée générale ordinaire.

En cas de vacance par suite de décès, de démission ou de toute autre cause, le Conseil de surveillance peut coopter à titre provisoire un ou plusieurs membres en remplacement pour la durée restant à courir du mandat du membre remplacé ; toute cooptation est ratifiée par la plus prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires. A défaut de ratification par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, les délibérations de Conseil de surveillance prises pendant la durée du mandat du membre coopté n'en demeurent pas moins valables.

Toute rémunération allouée par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires au Conseil de surveillance est répartie librement, en tout ou partie, par le Conseil de surveillance entre ses membres.

Article 10.2 – Fonctionnement

Article 10.2.1 – Président, Vice-présidents et Secrétaire

Le Conseil de surveillance élit parmi ses membres un Président.

Le Conseil de surveillance peut également désigner parmi ses membres un ou plusieurs Vice-président(s).

Le Conseil de surveillance peut en outre désigner parmi ou en dehors de ses membres un Secrétaire.

Article 10.2.2 - Réunions

Les réunions du Conseil de surveillance sont présidées par le Président ou, en cas d'absence de celui-ci, par le Vice-président présent ayant le plus d'ancienneté en cette qualité ou, en l'absence de Vice-président, par le membre désigné à cet effet par le Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent et au moins quatre fois par an, sur convocation par tout moyen du Président, de la moitié au moins des membres du Conseil de surveillance, de la Gérance ou d'un associé commandité, et dans le respect d'un délai de convocation raisonnable, sous réserve de circonstances justifiant une convocation à très bref délai.

Les délibérations sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés et pouvant prendre part au vote. Sauf lorsque le Conseil de surveillance est réuni pour procéder aux opérations de vérification et de contrôle du rapport annuel et des comptes consolidés, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Un membre présent peut représenter un membre absent, sur présentation d'un pouvoir exprès. En cas de partage des voix, la voix du président de la réunion est prépondérante. La Gérance est informée des réunions du Conseil de surveillance et peut y assister, avec voix consultative.

Les délibérations du Conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux consignés dans un registre spécial et signés par le président de la réunion et par le secrétaire, ou par la majorité des membres présents.

Article 10.2.3 – Missions

Le Conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société (notamment de ses comptes sociaux et consolidés), et peut convoquer l'Assemblée générale des actionnaires. Outre les pouvoirs qui lui sont confiés par la loi, le Conseil de surveillance se prononcera :

- par voie d'avis consultatif à la Gérance sur :
 - les orientations stratégiques, le budget annuel et le plan d'affaires à trois ans de l'ensemble du groupe de la Société ;
 - toute opération significative de croissance externe, de cession d'activité ou de branche d'activité, ou de rapprochement, étant précisé que toute opération de ce type portant sur une activité ou une branche d'activité représentant au moins 5 % du chiffre d'affaires ou du résultat consolidé de la Société sera nécessairement réputée significative ; et
 - toute initiative stratégique ou réorientation majeure de l'activité du groupe de la

Société ; et

- par voie de recommandation aux actionnaires sur la politique de dividendes de la Société.

De plus, le Conseil de surveillance présentera aux actionnaires un rapport et un avis motivé sur toute résolution soumise à l'Assemblée générale des actionnaires et sur tout sujet faisant l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes de la Société. Il approuvera le rapport de son Président sur le contrôle interne.

Le Conseil de surveillance pourra se faire assister des experts de son choix, aux frais de la Société. Il est doté des pouvoirs d'investigation les plus larges et peut poser des questions écrites à la Gérance, ou bien encore demander à l'entendre à tout moment.

Le Conseil de surveillance peut décider la création en son sein de comités dont il fixe la composition et les attributions, dans les conditions prévues par la loi.

Article 10.2.4 – Règlement intérieur

Le Conseil de surveillance peut établir un Règlement intérieur dans lequel il peut notamment préciser les modalités de ses réunions, délibération et d'exercice de ses missions, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

Article 11 – Décisions collectives

Article 11.1 – Assemblée générale des actionnaires

Les Assemblées générales sont convoquées par la Gérance ou le Conseil de surveillance et délibèrent, dans les conditions fixées par la loi, à la majorité simple des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés pour les Assemblées générales ordinaires ou à la majorité des deux-tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés pour les Assemblées générales extraordinaires.

Leur réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation. Les Assemblées générales sont présidées par l'un des Gérants statutaires ou, avec l'accord de la Gérance, par le Président du Conseil de surveillance ; à défaut, l'Assemblée générale élit elle-même son président.

Tout actionnaire ou porteur de certificats de droit de vote a le droit de participer aux Assemblées générales dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts. Ces personnes peuvent adresser leur formule de procuration ou de vote à distance concernant toute Assemblée générale par écrit ou par télétransmission, dans les conditions prévues par la loi. La Gérance a la faculté d'accepter toute procuration, formule de vote ou attestation de participation reçue ou présentée jusqu'à la date de l'Assemblée générale. Sur décision de la Gérance publiée dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de recourir à de tels moyens de télécommunication, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires et porteurs de certificats de droit de vote qui participent à l'Assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Sauf dans les cas prévus par la loi, chaque action et certificat de droit de vote donnent droit à une voix dans les Assemblées générales.

Le droit de vote est exercé par l'usufruitier dans toutes les Assemblées générales, à moins que l'usufruitier et le nu-propiétaire n'en conviennent différemment et le notifient conjointement par lettre recommandée avec accusé de réception à la Société au plus tard cinq jours avant la date de l'Assemblée générale.

Sauf pour la nomination et la révocation des membres du Conseil de surveillance, la nomination et la révocation des Commissaires aux comptes, la distribution des dividendes de l'exercice et l'approbation des conventions soumises à autorisation, aucune décision de l'Assemblée générale n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par les associés commandités en principe avant l'Assemblée générale et, en tout état de cause, au plus tard avant la clôture de celle-ci.

Article 11.2 – Décisions des associés commandités

Les associés commandités délibèrent, au choix de la Gérance, en Assemblée générale ou par consultation écrite. Chaque fois qu'en vertu de la loi ou des statuts, une décision requiert l'approbation des associés commandités et de l'Assemblée générale des actionnaires, la Gérance recueille les votes des associés commandités en principe avant l'Assemblée générale et, en tout état de cause, au plus tard avant la clôture de celle-ci.

Les décisions ou propositions relevant de la compétence des associés commandités sont adoptées à l'unanimité, sauf en cas de transformation de la Société en société anonyme ou en société à responsabilité limitée qui n'exige que la majorité des associés commandités.

Article 11.3 – Opérations exceptionnelles

Toute opération ayant ou pouvant avoir pour objet ou pour effet de remettre en cause de manière fondamentale :

- l'indépendance du groupe de la Société ou sa tradition d'excellence ;
- son attachement à la famille Rothschild ou le rôle que celle-ci y tient ;
- son utilisation du nom Rothschild ; ou
- le fait que les activités prépondérantes du groupe sont les activités financières,

sera soumise à l'accord des associés commandités, y compris dans les cas où cette opération ne nécessiterait par l'accord de l'Assemblée générale des actionnaires.

Article 12 – Commissaire aux comptes

Un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire pour exercer la mission de contrôle et de vérification prévue par la loi et les règlements. Lorsque les conditions légales sont réunies, la Société doit désigner au moins deux commissaires aux comptes.

Article 13 – Exercice social

Chaque exercice social de la Société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars.

Article 14 – Distributions

Le compte de résultat, qui récapitule les produits et charges de l'exercice (en ce compris notamment la rémunération des Gérants), fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé le montant affecté pour constituer le fonds de réserve légale en application de l'article L. 232-10 du Code de commerce, étant entendu que ce prélèvement cesse d'être d'obligatoire lorsque le fonds de réserve

atteint le dixième (1/10) du capital social et qu'il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale devient inférieure à ce dixième (1/10).

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Article 14.1 – Préciput des associés commandités

En cas de bénéfice distribuable au titre d'un exercice, un préciput égal à 0,5 % de ce bénéfice est attribué, de plein droit, aux associés commandités ayant cette qualité au cours de l'exercice concerné, et réparti entre eux dans les mêmes proportions que la répartition des pertes prévue par les présents statuts, étant toutefois précisé qu'en cas de perte de la qualité d'associé commandité en cours d'exercice, la rémunération de l'associé en question au titre de l'exercice sera calculée *prorata temporis*, le reliquat étant partagé entre les autres associés commandités comme indiqué précédemment.

Article 14.2 – Distributions aux actionnaires

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires :

- affecte le bénéfice distribuable de l'exercice, après déduction du préciput des associés commandités, à la constitution de réserves facultatives, au report à nouveau et/ou à la distribution d'un dividende aux actionnaires ;
- peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves et primes dont elle a la disposition ; toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice ;
- peut décider, pour toutes distributions de dividende, d'acompte sur dividendes, de réserves ou de primes ; ou pour toutes réductions de capital, que ces distributions ou ces réductions de capital seront réalisées, pour tout ou partie, en nature par remise de titres de portefeuille ou d'actifs de la Société ; et
- peut accorder, pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution aux actionnaires, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Article 15 – Dissolution, liquidation

Un an au moins avant la date d'expiration de la Société, la Gérance doit provoquer une décision des associés commandités et de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour décider si la Société doit être prorogée.

À l'expiration du terme fixé par les statuts (le cas échéant, tel que prorogé) ou en cas de dissolution anticipée, les associés commandités et l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires règlent le mode de liquidation et nomment le ou les liquidateurs dont ils déterminent les pouvoirs et la durée de leur mandat.

Le produit net de la liquidation, après règlement du passif, est employé à rembourser intégralement le capital libéré et non amorti des actions. Le surplus, s'il en existe, sera réparti à hauteur de 0,5 % aux associés commandités (à partager dans la même proportion que la répartition des pertes prévue par les présents statuts) et le solde aux actionnaires (à partager au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent respectivement dans le capital social).

Le décès et, dans le cas où il existe plusieurs associés commandités, le redressement ou la liquidation judiciaire, l'interdiction d'exercer une profession commerciale ou l'incapacité frappant l'un des

associés commandités n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Toutefois, si la Société ne comporte plus d'associé commandité, l'Assemblée générale extraordinaire doit être réunie dans les meilleurs délais, soit pour désigner un ou plusieurs associés commandités nouveaux, soit pour modifier la forme de la société.

La cessation, pour quelque cause que ce soit, des fonctions d'un ou plusieurs Gérant(s) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Article 16 – Contestations, élection de domicile

Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la Société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires, les associés commandités, les membres du Conseil de surveillance, la Gérance et la Société, soit entre les actionnaires et/ou associés commandités eux-mêmes, relativement aux affaires sociales ou à l'exécution des présents statuts, seront soumises à la loi et à la juridiction des tribunaux compétents du siège social. À cet effet, en cas de contestation, chacune des personnes susvisées est tenue de faire élection de domicile dans le ressort du tribunal compétent du lieu du siège social et toutes assignations et significations seront régulièrement faites à ce domicile

ANNEXE 17

**Comptes consolidés de RCB pour les exercices clos le 31 décembre 2009, le 31 décembre 2010
et le 31 décembre 2011**



I. BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009

Exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008

Actif

16

| (en milliers d'euros) | Référence à l'annexe * | 2009 | 2008 |
|--|------------------------|----------------|----------------|
| Caisse et banques centrales | 8.1 ; 8.8 | 4 444 | 7 794 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 8.2 ; 8.8 | 95 266 | 147 623 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 8.3 ; 8.8 | 8 649 | 11 442 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 8.4 ; 8.8 | 417 246 | 452 948 |
| • À vue | – | 417 246 | 452 422 |
| • À terme | – | – | 526 |
| Prêts & créances sur la clientèle | 8.5 ; 8.8 | 31 944 | 26 231 |
| • À vue | – | 30 149 | 18 770 |
| • À terme | – | 1 795 | 7 461 |
| Actifs d'impôts courants | 8.6 | 3 421 | 2 653 |
| Actifs d'impôts différés | 8.6 | 109 | 177 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 8.7 | 154 380 | 109 189 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 8.9 | 48 031 | 49 360 |
| Immobilisations corporelles | 8.10 | 14 163 | 16 191 |
| Immobilisations incorporelles | 8.11 | 1 699 | 1 896 |
| Écarts d'acquisition | 8.12 | 39 869 | 39 869 |
| Total actif | | 819 222 | 865 373 |

* L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers.

Passif

| (en milliers d'euros) | Référence à l'annexe * | 2009 | 2008 |
|--|------------------------|---------|---------|
| Banques centrales | – | – | 995 |
| • À vue | – | – | 995 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 8.14 ; 8.8 | 24 185 | 4 481 |
| • À vue | – | 24 185 | 4 481 |
| Dettes envers la clientèle | 8.15; 8.8 | 380 810 | 411 716 |
| • Comptes d'épargne à régime spécial | | | |
| - À vue | – | 33 478 | 31 447 |
| • Autres dettes | | | |
| - À vue | – | 214 481 | 374 944 |
| - À terme | – | 132 851 | 5 325 |
| Dettes représentées par un titre | 8.16 ; 8.8 | 78 | 78 |
| Passifs d'impôts courants | 8.17 | 658 | 268 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 8.7 | 171 255 | 165 841 |
| Provisions | 8.18 | 2 416 | 1 659 |
| Capitaux propres | – | 239 819 | 280 335 |
| Capitaux propres - Part du Groupe | – | 215 219 | 251 775 |
| • Capital et primes liées | – | 85 756 | 85 756 |
| • Réserves consolidées | – | 60 119 | 53 417 |
| • Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | – | (776) | 803 |
| - Écarts d'évaluation sur actifs financiers disponibles à la vente | – | (150) | 223 |
| - Réserves de conversion | – | (626) | 580 |
| • Résultat de l'exercice - Part du Groupe | – | 70 120 | 111 799 |
| Intérêts minoritaires | | 24 600 | 28 560 |
| Total passif | | 819 222 | 865 373 |

* L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers.

2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009

Exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008

18

| (en milliers d'euros) | Référence à l'annexe * | 2009 | 2008 |
|--|------------------------|-----------|-----------|
| + Intérêts et produits assimilés | 9.1 | 6 896 | 42 260 |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | – | 5 814 | 37 247 |
| Sur opérations avec la clientèle | – | 1 082 | 5 013 |
| - Intérêts et charges assimilés | – | (5 212) | (36 672) |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | – | (121) | (1 264) |
| Sur opérations avec la clientèle | – | (5 091) | (35 408) |
| + Commissions (Produits) | 9.2 | 312 031 | 358 739 |
| - Commissions (Charges) | 9.2 | (71 983) | (82 441) |
| +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 9.3 | 7 621 | 17 189 |
| +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 9.4 | (264) | 193 |
| + Produits des autres activités | – | 121 | 491 |
| - Charges des autres activités | – | (265) | (612) |
| Produit net bancaire | – | 248 946 | 299 147 |
| - Charges générales d'exploitation | – | (164 450) | (173 041) |
| Frais de personnel | 9.7.a ; 9.7.b ; 9.7.c | (106 639) | (103 663) |
| Autres frais administratifs | 9.8 | (57 811) | (69 378) |
| - Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles | – | (4 088) | (3 523) |
| +/- Résultat brut d'exploitation | – | 80 408 | 122 583 |
| +/- Coût du risque | 9.5 | (601) | 1 140 |
| Résultat d'exploitation | – | 79 807 | 123 723 |
| +/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 8.9 | 18 364 | 25 844 |
| +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs | 9.6 | 20 | (84) |
| - Variations de valeur des écarts d'acquisition | 8.12 | – | 1 149 |
| Résultat avant impôt | – | 98 191 | 150 632 |
| Impôts sur les bénéfices | 9.9 | (3 127) | (6 842) |
| Résultat net consolidé | – | 95 064 | 143 790 |
| Intérêts minoritaires | – | 24 944 | 31 991 |
| Résultat net - part du Groupe | – | 70 120 | 111 799 |

* L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers.



3. ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|---|---------|---------|
| Résultat net consolidé | 95 064 | 143 790 |
| Écarts de conversion | (1 375) | 2 198 |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente | (373) | (696) |
| Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence | (12) | (249) |
| Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | (1 760) | 1 253 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 93 305 | 145 043 |
| • <i>Dont part du Groupe</i> | 68 552 | 112 737 |
| • <i>Dont part des intérêts minoritaires</i> | 24 752 | 32 306 |



4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008 ET AU 31 DÉCEMBRE 2009

| (en milliers d'euros) | Capital et primes liées | Réserves consolidées | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | Résultat net part du Groupe | Capitaux propres part du Groupe | Capitaux propres part des minoritaires | Total capitaux propres consolidés |
|--|-------------------------|----------------------|---|------------------------|-----------------------------|---------------------------------|--|-----------------------------------|
| | | | Écarts d'évaluation sur actifs financiers DAV | Réserves de conversion | | | | |
| Capitaux propres au 31 décembre 2007 | 85 756 | 37 160 | 919 | (913) | 190 257 | 313 178 | 47 719 | 360 897 |
| Affectation du résultat | – | 190 257 | – | – | (190 257) | – | – | – |
| Distribution de résultat de l'entreprise consolidante - part des commandités | – | (165 573) | – | – | – | (165 573) | (42 701) | (208 274) |
| Distribution de dividendes de l'entreprise consolidante - part des commanditaires | – | (5 531) | – | – | – | (5 531) | (6 149) | (11 680) |
| Variation de la juste valeur sur les actifs financiers | – | – | (696) | – | – | (696) | – | (696) |
| Variation des écarts de conversion | – | (823) | – | 687 | – | (136) | 206 | 70 |
| Impact des retraitements fiscaux sur dividendes reçus (retenues à la source) | – | (1 765) | – | 723 | – | (1 042) | (2 533) | (3 575) |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence | – | 704 | – | – | – | 704 | – | 704 |
| Variation de périmètre | – | (1 047) | – | 83 | – | (964) | – | (964) |
| Autres variations | – | 36 | – | – | – | 36 | 27 | 63 |
| Résultat consolidé 2008 IFRS | – | – | – | – | 111 799 | 111 799 | 31 991 | 143 790 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2008 | 85 756 | 53 417 | 223 | 580 | 111 799 | 251 775 | 28 560 | 280 335 |
| Affectation du résultat | – | 111 799 | – | – | (111 799) | – | – | – |
| Distribution de résultat de l'entreprise consolidante - part des commandités | – | (98 971) | – | – | – | (98 971) | (27 542) | (126 513) |
| Distribution de dividendes de l'entreprise consolidante - part des commanditaires | – | (4 186) | – | – | – | (4 186) | (1 371) | (5 557) |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | – | – | (373) | (1 195) | – | (1 568) | (192) | (1 760) |
| Impact des retraitements fiscaux sur dividendes reçus (retenues à la source) | – | (2 925) | – | – | – | (2 925) | – | (2 925) |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence | – | (95) | – | – | – | (95) | – | (95) |
| Variation de périmètre | – | – | – | – | – | – | 275 | 275 |
| Autres variations | – | 1 080 | – | (11) | – | 1 069 | (74) | 995 |
| Résultat consolidé 2009 | – | – | – | – | 70 120 | 70 120 | 24 944 | 95 064 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2009 | 85 756 | 60 119 | (150) | (626) | 70 120 | 215 219 | 24 600 | 239 819 |



5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|----------|-----------|
| <i>Résultat avant impôts</i> | 98 191 | 150 632 |
| + Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 4 088 | 3 525 |
| - Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | - | (1 149) |
| +/- Dotations nettes aux provisions (pour risques et charges) | 757 | (1 277) |
| +/- Dotations nettes aux dépréciations sur actifs disponible à la vente | 548 | 148 |
| - Reprises de provisions sur amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | (19) | (443) |
| +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | (18 364) | (25 844) |
| +/- Perte nette / Gain net des activités d'investissement | 30 | 14 |
| Variation de juste valeur sur actifs financiers disponibles à la vente | - | - |
| Variation de juste valeur sur actifs évalués à la juste valeur par résultat | 30 | 14 |
| +/- Autres mouvements | 2 857 | (4 440) |
| = Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | (10 103) | (29 466) |
| +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | 167 525 | (165 807) |
| Prêts et Créances sur les établissements de crédit (hors intérêts courus) | 167 525 | (165 807) |
| +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle | (36 646) | (143 592) |
| Prêts et Créances sur la clientèle (hors intérêts courus) | (5 856) | 16 626 |
| Comptes créditeurs de la clientèle (hors intérêts courus) | (30 790) | (160 219) |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | 52 327 | 149 013 |
| +/- Variations liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat | 52 327 | 149 013 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | (42 643) | (35 117) |
| Comptes de régularisation et autres actifs (hors charges constatées d'avance) | (50 201) | 63 180 |
| Comptes de régularisation et passifs divers (hors produits constatés d'avance) | 11 499 | (98 578) |
| Variation des actifs d'impôts courants autres que impôts sur les sociétés | 1 097 | (1 581) |
| Variation des passifs d'impôts courants autres que impôts sur les sociétés | (5 038) | 1 862 |
| - Impôts sur les sociétés versés | (3 436) | (10 938) |
| = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | 137 127 | (206 441) |
| Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A) | 225 215 | (85 275) |

| en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|---|------------------|------------------|
| <i>+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations</i> | <i>17 651</i> | <i>11 005</i> |
| - Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mise en équivalence | (5 553) | - |
| + Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mise en équivalence | - | 3 124 |
| + Encaissements liés aux dividendes reçus | 22 275 | 17 874 |
| + Encaissements liés à des actifs financiers disponibles à la vente | 8 484 | 267 |
| - Décaissements liés à des actifs financiers disponibles à la vente | (7 555) | (10 260) |
| <i>+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</i> | <i>(1 910)</i> | <i>(3 881)</i> |
| - Prix d'acquisition des immobilisations | (2 402) | (4 883) |
| + Prix de cession des immobilisations | 492 | 1 003 |
| Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B) | 15 741 | 7 124 |
| <i>+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</i> | <i>(130 699)</i> | <i>(219 955)</i> |
| - Décaissements liés aux dividendes payés | (4 186) | (5 531) |
| - Décaissements liés aux autres rémunérations | (126 513) | (208 275) |
| - Acomptes sur dividendes de l'exercice | - | (6 149) |
| Total Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C) | (130 699) | (219 955) |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D) | (43) | 79 |
| <i>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)</i> | <i>110 216</i> | <i>(298 025)</i> |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A) | 225 215 | (85 275) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B) | 15 741 | 7 124 |
| Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C) | (130 699) | (219 955) |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D) | (43) | 79 |
| <i>Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture</i> | <i>154 442</i> | <i>452 469</i> |
| + Caisse, banques centrales, CCP (hors intérêts courus) | 7 775 | 8 888 |
| + Comptes ordinaires (hors intérêts courus) | 145 370 | 406 982 |
| + Prêts au jour le jour (hors intérêts courus) | 6 614 | 50 533 |
| - Comptes ordinaires créditeurs (hors intérêts courus) | (4 322) | (13 934) |
| - Banques centrales créditeurs | (995) | - |
| <i>Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture</i> | <i>264 658</i> | <i>154 442</i> |
| + Caisse, banques centrales, CCP (hors intérêts courus) | 4 442 | 7 775 |
| + Comptes ordinaires (hors intérêts courus) | 77 229 | 145 370 |
| + Prêts au jour le jour (hors intérêts courus) | 207 000 | 6 614 |
| - Comptes ordinaires créditeurs (hors intérêts courus) | (24 013) | (4 322) |
| - Banques centrales créditeurs | - | (995) |
| <i>Variation de la trésorerie nette</i> | <i>110 216</i> | <i>(298 027)</i> |



6. APPLICATION DU RÉFÉRENTIEL IFRS

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009 du Groupe Rothschild & Cie Banque sont présentés conformément au référentiel IFRS en vigueur au 31 décembre 2009, tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Ils couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 et sont préparés en milliers d'euros (K€).

Le Groupe applique l'ensemble des normes IAS (International Accounting Standards)/IFRS (International Financial and Reporting Standards) adoptées à la date de clôture des comptes consolidés. Aucune application anticipée de normes adoptées ou de normes/interprétations publiées mais n'ayant pas de force obligatoire à la date de clôture n'a été retenue par le Groupe. Sont concernées la norme IFRS 3 révisée et les normes IAS 23, IAS 27 et IFRS 5 amendées, qui n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

La présente annexe a été établie en tenant compte de l'intelligibilité, de la pertinence, de la fiabilité, de la comparabilité et de la matérialité des informations fournies.

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par la recommandation de l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil national de la comptabilité, n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009 qui fait suite à la révision de la norme IAS 1 applicable aux états financiers ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009.

La présentation des bilans consolidés comparés et comptes de résultat comparés a été revue en conséquence et l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres a été ajouté aux états financiers.

23

7. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Date d'arrêté des comptes des sociétés et du Groupe consolidé

La société Rothschild et Compagnie Banque et ses filiales sont consolidées sur la base d'un arrêté annuel au 31 décembre 2009, exception faite des sociétés Rothschild Europe B.V. et N.M.R. Europe qui clôturent au 31 mars et pour lesquelles une situation intermédiaire est établie au 31 décembre 2009.

Filiales

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe en détient le contrôle. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages économiques de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte de capitaux propres. La part des actionnaires minoritaires dans le résultat est présentée distinctement dans le compte de résultat.

Les intérêts minoritaires figurant dans les comptes consolidés sont calculés conformément aux dispositions statutaires applicables aux sociétés en commandite simple sur la base

du résultat social de chacune d'entre elles, tenant compte de la quote-part de résultat revenant au travail.

Coentreprises

Les coentreprises ou sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec des partenaires, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément au paragraphe 32 de la norme IAS 31 « Information financière relative aux participations dans des coentreprises », lequel prévoit la possibilité d'utiliser la méthode de la mise en équivalence pour un coentrepreneur.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable (ceci est présumé lorsque le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 % sans dépasser le seuil de 50 %) sur les décisions financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle. Elles sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir,

à moins que le Groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Le goodwill dégagé à l'occasion de la première consolidation est rattaché à la valeur de mise en équivalence des titres de l'entreprise associée.

Périmètre de consolidation

| Nom | Pays | Forme juridique | Activité principale | Capital détenu par le Groupe | | Méthode (a) |
|---|-------------|----------------------------------|---------------------------|------------------------------|---------------|--------------|
| | | | | 2009 | 2008 | |
| Rothschild & Cie Banque * | France | Société en Commandite Simple | Banque | Société mère | Société mère | Société mère |
| Rothschild & Cie * | France | Société en Commandite Simple | Conseil financier | 99,98% | 99,98% | I.G. |
| Rothschild & Cie Gestion * | France | Société en Commandite Simple | Gestion financière | 99,99% | 99,99% | I.G. |
| Montaigne Rabelais * | France | Société par Actions Simplifiée | Portefeuille | 100,00% | 100,00% | I.G. |
| Rothschild Assurance & Courtage * | France | Société en Commandite Simple | Courtage d'assurance | 99,74% | 99,74% | I.G. |
| Transaction R * | France | Société par Actions Simplifiée | Conseil financier | 98,50% | 98,50% | I.G. |
| Sélection R Immobilier * | France | Société par Actions Simplifiée | Transactions immobilières | 100,00% | 100,00% | I.G. |
| Blackpoint Management Ltd * | Guernesey | Société à responsabilité limitée | Société de Gestion | 85,00% | 85,00% | I.G. |
| FDR Finance * | France | Société par Actions Simplifiée | Conseil financier | 100,00% | 100,00% | I.G. |
| R Capital Management * | France | Société par Actions Simplifiée | Société de Gestion | 61,75 % | Non consolidé | I.G. |
| GIE Rothschild * | France | Groupement d'Intérêt Economique | GIE | 100,00 % | Non consolidé | I.G. |
| Rothschild Europe S.N.C. * | France | Société en Nom Collectif | Conseil financier | 50,00% | 50,00% | M.E.E. |
| N.M.R. Europe ** | Royaume-Uni | Société à responsabilité limitée | Conseil financier | 50,00% | 50,00% | M.E.E. |
| Rothschild Europe B.V. (sous-groupe consolidé) ** | Pays-Bas | Société à responsabilité limitée | Conseil financier | 50,00% | 50,00% | M.E.E. |

(a) Méthode de consolidation:

I.G.: intégration globale. – M.E.E. : mise en équivalence.

* Les comptes de ces sociétés clôturent au 31 décembre.

** Les comptes de ces sociétés clôturent au 31 mars.

Rothschild Europe B.V. est consolidé sur la base des chiffres consolidés du sous-palier européen, pour la période qui court du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Ce périmètre est composé des entités suivantes, toutes consolidées par intégration globale par Rothschild Europe B.V. :

- Rothschild GmbH ;
- Rothschild España S.A. ;
- Rothschild Italia S.p.A. ;
- Rothschild Portugal Servicos Financeiros Lta ;
- Rothschild Polska Sp. Z o.o.
- RCF (Russia) B.V. ;
- Rothschild Turkey ;
- Rothschild Middle East ;
- RCF (Israel) B.V. ;
- Rothschild Nordic AB.

Variation du périmètre de consolidation au cours de l'exercice écoulé

La société Rothschild Capital Management, dont l'activité principale est la gestion de fonds communs de placements à risques, a démarré son activité le 1^{er} juin 2009.

Rothschild & Cie Banque, qui avait acquis 95 % des parts de cette société fin 2008, en a rétrocédé 33,25 % à K Développement, filiale de Paris-Orléans, en décembre 2009, en respect de la convention signée par les deux entités.

Le Groupe a par ailleurs créé un Groupement d'Intérêt Economique, dont l'activité principale est la gestion de manière centralisée des refacturations intra-groupes entre les entités françaises du périmètre de consolidation.

Résumé des jugements et estimations significatifs

Pour préparer des états financiers conformes aux méthodes comptables du Groupe, le management a été conduit à faire des hypothèses et procéder à des estimations qui pourraient affecter la valeur comptable d'éléments d'actif et de passif, de charges et de produits. À chaque arrêté comptable, le Groupe Rothschild & Cie Banque tire ainsi les conclusions de ses expériences passées et de l'ensemble des facteurs pertinents au regard de son activité.

Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération dans les comptes individuels des sociétés consolidées. À la clôture, les postes libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change ainsi déterminées sont inscrites en écart de conversion. Celui-ci est affecté au compte de résultat dans les comptes consolidés.

D'autre part, dans le cadre de la consolidation, les sociétés du Groupe, dont les actifs et passifs sont exprimés en monnaie étrangère, sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, en conformité avec les règles comptables applicables à l'ensemble des entités du Groupe Paris-Orléans, les comptes consolidés de Rothschild & Cie Banque sont présentés en utilisant le principe de la conversion périodique. Ainsi les variations des postes du compte de résultat sont converties au taux de change moyen du trimestre auxquelles elles se rapportent, taux représentatif de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates de transactions.

Les différences de change résultant de l'application des principes précités sont imputées en fonds propres et présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres.

Regroupement d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition prévue par la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise nouvellement acquise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

L'éventuel écart négatif est comptabilisé immédiatement en résultat.

L'écart d'acquisition positif dégagé lors de l'acquisition d'une entreprise est présenté au bilan sur une ligne distincte.

Il fait l'objet au minimum d'un test annuel de dépréciation (« impairment ») conformément aux dispositions de la norme IAS 36.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé respectivement depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Les acquisitions de titres d'entités contrôlées antérieurement par le Groupe sont traitées comme des acquisitions distinctes, notamment concernant la juste valeur des éléments d'actif et de passif acquis ainsi que du goodwill résultant de l'opération.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » rétrospectivement aux regroupements d'entreprises précédents (exception autorisée par IFRS 1). La valeur comptable des écarts d'acquisition portée au bilan telle qu'au 31 décembre 2004 a ainsi été reprise dans le bilan d'ouverture sans remettre en cause les amortissements précédemment comptabilisés.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Dès lors qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Le Groupe Rothschild & Cie Banque ne pratique pas de décomposition de ses immobilisations, cette décomposition n'étant pas matérielle eu égard aux montants concernés.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation, qui ont été estimées dans les fourchettes suivantes :

| Nature des immobilisations | Durée d'utilité |
|--------------------------------------|-----------------|
| Agencements, Installations | 7 à 10 ans |
| Matériels informatiques et logiciels | 1 à 5 ans |
| Matériels de bureau | 4 à 7 ans |
| Mobilier de bureau | 5 à 10 ans |
| Matériels de transport | 4 à 5 ans |

Dépréciation d'actifs

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché font apparaître un indice de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles et au minimum une fois par an pour les goodwills, ces dernières font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si la valeur nette comptable de l'actif est inférieure à la juste valeur recouvrable, laquelle étant définie comme la plus élevée de la valeur de cession (diminuée des frais de cession) et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée pour un actif pris individuellement (à moins que ledit actif n'engendre pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs) en fonction de méthodes de valorisation jugées pertinentes par le Groupe.

Les indicateurs de perte de valeur définis par le Groupe s'articulent autour de la baisse de grands agrégats financiers (chiffre d'affaires, rentabilité opérationnelle, etc.) adaptés aux spécificités de chaque métier du Groupe.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

À chaque clôture, le Groupe apprécie les éléments indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement est susceptible d'avoir diminué ou même disparu. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable est déterminée. Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise si il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif (ou du groupe d'actifs) depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de la valeur recouvrable. La valeur comptable ainsi augmentée ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été enregistrée antérieurement. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée en résultat, sauf si l'actif est enregistré son montant réévalué, auquel cas la reprise est traitée comme une réévaluation positive. Après la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif (ou de l'ensemble d'actifs) soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre l'ensemble des actifs financiers à la juste valeur par résultat tels que définis au paragraphe 9 de la norme IAS 39.

Il s'agit des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments à juste valeur par résultat ».

Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Pour les instruments financiers enregistrés à la juste valeur, il existe plusieurs méthodes de valorisation :

- En présence d'un marché actif (tel qu'un marché organisé), la juste valeur est déterminée en utilisant le prix ou le taux de marché, de telle sorte que la meilleure approche de la juste valeur d'un instrument financier est son prix de transaction.
- En l'absence de cotation ou de taux disponibles sur un marché actif, les justes valeurs sont déterminées par d'autres techniques d'évaluation, comme des transactions récentes dans des conditions normales de concurrence, utilisant des paramètres basés sur des conditions de marché existant à la date d'arrêté.
- La juste valeur peut également être déterminée sur la base de paramètres non observables, tels que l'actualisation des flux de trésorerie attendus ou la situation nette réévaluée.

Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont classés ni comme des prêts et créances, ni comme des actifs financiers évalués en juste valeur par contrepartie du compte de résultat ou ni comme des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance.

Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », et réévalués à leur juste valeur en date d'arrêté.

Les variations de juste valeur sont enregistrées au bilan dans la rubrique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Les dépréciations durables quant à elles sont enregistrées au niveau du compte de résultat.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les prêts et créances incluent les créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour), les créances à terme pour les établissements de crédit, les créances commerciales, les comptes ordinaires et les autres concours à la clientèle.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Impôts courants et différés (actifs et passifs)

La rubrique d'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant sur les bénéfices et les variations d'impôts différés. En application de la norme IAS 12, un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable en fonction du dernier taux d'impôt connu à la date de clôture, est comptabilisé sur :

- les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales ;
- les retraitements de consolidation à l'exception, notamment, des écarts d'acquisition non déductibles.

Un actif d'impôt différé correspondant au report en avant de déficits fiscaux est comptabilisé en tenant compte de ses perspectives de récupération.

Conformément à la norme précitée, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Engagements des indemnités de fin de carrière

La Banque a souscrit un contrat d'assurance en décembre 1995 auprès de La Mondiale devenue Arial Assurance dans le cadre du régime des Indemnités de Fin de Carrière (IFC). Le calcul des IFC effectué par Arial Assurances fin 2009 montre que les engagements de l'entreprise, au titre

des droits à indemnités acquis au jour de l'évaluation, sont financés, en totalité, par le montant du fonds déjà constitué.

L'évaluation fin 2009 de nos indemnités de fin de carrière n'a pas nécessité de provision complémentaire. Le passif social de l'entreprise, charges sociales incluses, est évalué à 888 K€.

Le montant du fonds collectif de l'entreprise au titre des IFC au 31 décembre 2009 s'élève à 1 249 K€ charges sociales incluses.

Engagements de retraites

Le Groupe dispose de régimes à cotisations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu à aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et durant les exercices précédents.

Concernant les régimes à cotisations définies, une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Ainsi, les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles.

Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle incluent les dettes à vue (comptes ordinaires et comptes à régime spécial) et les dettes à terme (clientèle financière et non financière, titres donnés en pension).

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être obligé d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission.

Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe enregistre une provision au passif, dès lors qu'il a une obligation actuelle, juridique ou implicite envers un tiers et qu'il est probable ou certain que celle-ci entraînera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commission sur prestations de service en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est achevée, ceci concerne notamment les commissions de succès perçues par la banque d'affaires.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers évalués en juste valeur par résultat recouvrent l'ensemble des éléments de résultat afférents aux actifs financiers que le Groupe a désigné comme évaluable en valeur de marché par résultat (plus- ou moins-value de cession, dividendes, variation de juste valeur), à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts ».

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente recouvrent l'ensemble des éléments de résultat afférents aux actifs financiers que le Groupe a désigné comme disponibles à la vente (plus- ou moins-value de cession, dividendes, dépréciation, reprises de dépréciation), à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts ».

Coût du risque

Le contenu de la rubrique coût du risque se limite aux dotations nettes des reprises des dépréciations relatives aux créances et litiges relatifs à la clientèle.

Gains ou pertes nets sur autres actifs

Ce poste comprend les gains ou pertes nets sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation de l'établissement, ainsi que sur les titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation.

Faits marquants de l'exercice

La poursuite de la crise financière n'a pas permis une reprise sensible des activités de notre secteur d'ingénierie financière dont le chiffre d'affaires s'est retrouvé au niveau de celui de 2004 ; en étroite association avec les autres Maisons

Rothschild dans le monde, ce secteur a néanmoins progressé en termes de parts de marché, et en France, notre meilleur classement est - comme l'an dernier - 1^{er} par le nombre d'opérations complétées en nombre. Nous avons également poursuivi notre expansion à l'international avec l'ouverture en fin d'année d'une nouvelle filiale de Rothschild Europe en Suède.

Le secteur de la gestion d'actifs a vu la qualité de sa gestion financière récompensée par de nombreux prix, tandis que les masses sous gestion augmentaient de 10 % en un an. Les masses moyennes sont cependant restées en retrait par rapport à celles de l'exercice précédent, et la rémunération des liquidités s'est effondrée avec la baisse des taux à court terme : le PNB s'inscrit donc en recul de 13 % par rapport à celui de l'année dernière, et malgré des frais généraux en baisse, le résultat avant impôts est en baisse de 32 % ; nos trois segments de clientèle que sont la Banque Privée, les Institutionnels et le réseau de distribution Sélection R ont inégalement résisté au cours de l'année écoulée

29

Frais de Commissariat aux Comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-II sont les suivants :

| (en milliers d'euros) | CAC Audit externe légal | Autres missions CAC |
|---------------------------------|-------------------------|---------------------|
| Rothschild & Cie Banque | 134 | 82 |
| Rothschild & Cie | 48 | – |
| Rothschild & Cie Gestion | 63 | – |
| Montaigne Rabelais | 5 | – |
| Rothschild Assurance & Courtage | 12 | – |
| Transaction R | 17 | – |
| Sélection R Immobilier | 5 | – |
| Blackpoint Management | 22 | – |
| FDR Finance | 4 | – |
| R Capital Management | 8 | – |
| Total | 318 | 82 |



8. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN CONSOLIDÉ

8.1. Caisse, banques centrales

30

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|-----------------------|-------|-------|
| Caisse | 785 | 774 |
| Banques centrales | 3 657 | 7 001 |
| Créances rattachées | 2 | 19 |
| Total | 4 444 | 7 794 |

8.2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

| (en milliers d'euros) | 2009 | Acquisitions | Cessions et remboursements | Dépréciations nettes - Variations de la période | Gains et pertes latents sur variation de juste valeur | Variation de périmètre | Variation des créances rattachées | 2008 |
|--|--------|--------------|----------------------------|---|---|------------------------|-----------------------------------|---------|
| Titres de créances négociables : | | | | | | | | |
| Effets publics et titres assimilés | – | – | (4 249) | – | – | – | – | 4 249 |
| Actions et autres titres à revenu variable : | | | | | | | | |
| Opcvm de trésorerie internes | 95 266 | 95 263 | (143 341) | – | (30) | – | – | 143 374 |
| Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat | 95 266 | 95 263 | (147 590) | – | (30) | – | – | 147 623 |

8.3. Actifs financiers disponibles à la vente

| (en milliers d'euros) | 2009 | Acquisitions et appels de fonds | Cessions et remboursements | Dépréciations nettes - Variations de la période | Gains et pertes latents sur variation de juste valeur | Variation de périmètre | Variation des créances rattachées | 2008 |
|--|-------|---------------------------------|----------------------------|---|---|------------------------|-----------------------------------|--------|
| OPCVM internes | | | | | | | | |
| Non cotés | 7 511 | 7 527 | (7 679) | – | 55 | – | – | 7 608 |
| Parts de FCPR | | | | | | | | |
| Non cotés | 68 | 8 | (1 061) | (8) | (431) | – | – | 1 560 |
| Autres titres à revenus fixes | | | | | | | | |
| Non cotés | 85 | – | – | – | – | – | (2) | 87 |
| Participations et activités de portefeuille | | | | | | | | |
| Cotés | 2 | – | – | – | – | – | – | 2 |
| Non cotés | 884 | – | – | (540) | 3 | (684) | – | 2 105 |
| Parts dans les entreprises liées | | | | | | | | |
| Non cotés | 100 | 20 | – | – | – | – | – | 80 |
| Total des actifs financiers disponibles à la vente | 8 649 | 7 555 | (8 740) | (548) | (373) | (684) | (2) | 11 442 |

31

8.4. Prêts et créances sur les établissements de crédit

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|---------|---------|
| À vue | | |
| • Comptes ordinaires | 77 229 | 145 370 |
| Créances rattachées | 15 | 422 |
| • Prêts au jour le jour | 207 000 | 6 614 |
| Créances rattachées | 1 | – |
| • Titres reçus en pension | 133 000 | 300 000 |
| Créances rattachées | 1 | 16 |
| À terme | | |
| • Prêts à terme | – | 525 |
| Créances rattachées | – | 1 |
| Total des prêts et créances sur les établissements de crédit | 417 246 | 452 948 |

8.5. Prêts et créances sur la clientèle

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|--------|--------|
| Prêts | | |
| • Crédits de trésorerie | 1 784 | 5 096 |
| Créances rattachées | 9 | 72 |
| • Prêts au jour le jour | – | 1 620 |
| • Prêts à terme | – | 2 293 |
| Comptes ordinaires débiteurs | | |
| • Comptes ordinaires | 30 115 | 17 005 |
| Créances rattachées | 73 | 153 |
| Valeurs non imputées | | |
| • Valeurs payables aux caisses | 2 | 22 |
| Total brut | 31 983 | 26 261 |
| Dépréciation | | |
| • Dépréciation individualisée des créances clients | (39) | (30) |
| Total net des prêts et créances sur la clientèle | 31 944 | 26 231 |

32

8.6. Actifs d'impôts courants et différés

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|------------------------------------|-------|-------|
| Impôts sur les bénéfices | 3 421 | 2 653 |
| Total des actifs d'impôts courants | 3 421 | 2 653 |
| Impôts sur les bénéfices | 109 | 177 |
| Total des actifs d'impôts différés | 109 | 177 |

Les actifs d'impôts différés correspondent à l'annulation de l'impact des décalages temporaires de déductibilité fiscale de certaines charges.

8.7. Ventilation des comptes de régularisation et des autres actifs et passifs

Comptes de régularisation et actifs divers

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|---|----------------|----------------|
| Dépôts et cautionnements | 8 569 | 492 |
| Comptes de règlement des débiteurs sur opérations sur titres | 18 351 | 14 000 |
| Charges constatées d'avance | 1 050 | 4 963 |
| Créances clients non bancaires * | 107 205 | 68 381 |
| Autres produits à recevoir | 5 008 | 6 663 |
| Autres impôts et taxes | 642 | 1 739 |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 7 763 | 7 470 |
| Avances et comptes courants | 1 656 | 1 701 |
| Débiteurs divers | 4 136 | 3 780 |
| Total | 154 380 | 109 189 |
| * Ce montant est un montant net des dépréciations pour créances douteuses ci-après. | 6 414 | 6 457 |

33

Comptes de régularisation et passifs divers

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|---|----------------|----------------|
| Comptes de règlement des créditeurs sur opérations sur titres | 12 080 | 6 091 |
| Prélèvements sociaux et fiscaux | 59 334 | 58 807 |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 16 243 | 12 305 |
| Autres impôts et taxes | 816 | 5 854 |
| Fournisseurs | 69 562 | 57 824 |
| Autres charges à payer | — | 3 415 |
| Produits constatés d'avance | 4 328 | 5 375 |
| Produits collectés pour le compte des OPCVM | 4 851 | 6 206 |
| Créditeurs divers | 4 041 | 9 959 |
| Créances rattachées | 1 | 6 |
| Total | 171 255 | 165 841 |

8.8. Actifs et passifs financiers ventilés selon la durée restant à courir

| (en milliers d'euros) | < ou = 3 mois | > 3 mois et < ou = 1 an | > 1 an et < ou = 5 ans | > 5 ans | Total 2009 | Total 2008 |
|---|------------------|----------------------------|---------------------------|-----------|----------------|----------------|
| Emplois | | | | | | |
| Caisse, banques centrales | 4 444 | – | – | – | 4 444 | 7 794 |
| Instruments financiers à la juste valeur par résultat | 95 266 | – | – | – | 95 266 | 147 623 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 7 511 | – | 1 054 | 84 | 8 649 | 11 442 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 417 246 | – | – | – | 417 246 | 452 948 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 30 202 | 759 | 983 | – | 31 944 | 26 261 |
| Total des emplois | 554 669 | 759 | 2 037 | 84 | 557 549 | 646 068 |
| Ressources | | | | | | |
| Dettes envers les banques centrales | – | – | – | – | – | 995 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 24 185 | – | – | – | 24 185 | 4 481 |
| Dettes envers la clientèle | 380 810 | – | – | – | 380 810 | 411 716 |
| Dettes représentées par un titre | 78 | – | – | – | 78 | 78 |
| Total des ressources | 405 073 | – | – | – | 405 073 | 417 270 |

8.9. Participation dans les entreprises mises en équivalence

Ce poste correspond à la valeur des participations consolidées par mise en équivalence, actualisée de la quote-part de résultat et de la variation des capitaux propres de la période revenant au groupe. Les variations de l'exercice sont présentées dans un tableau unique récapitulant l'impact de tous les retraitements IFRS et les mouvements de la période courante.

| (en milliers d'euros) | Financière du Capitole | NMR Europe | Rothschild Europe BV * | Rothschild Middle East | Rothschild Europe SNC | Total |
|---|------------------------------|---------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------------|----------|
| Au 1 ^{er} janvier 2008 | 3 208 | 2 068 | 35 095 | 1 063 | 5 577 | 47 010 |
| Résultat exercice 2008 (Quote-part de résultat) | 149 | 204 | 20 431 | – | 5 060 | 25 844 |
| Variation de périmètre | (3 245) | – | – | (1 146) | – | (4 391) |
| Variation de l'écart de conversion | – | (28) | (221) | 83 | – | (166) |
| Distribution de résultats | (112) | (1 680) | (12 347) | – | (5 500) | (19 640) |
| Autres retraitements | – | – | 703 | – | – | 703 |
| Au 31 décembre 2008 | – | 562 | 43 661 | – | 5 137 | 49 360 |
| Résultat exercice 2009 (Quote-part de résultat) | – | 2 198 | 15 452 | – | 713 | 18 364 |
| Augmentation/réduction du capital social | – | 5 553 | – | – | – | 5 553 |
| Variation de l'écart de conversion | – | 76 | (87) | – | – | (11) |
| Distribution de résultats | – | (204) | (19 937) | – | (5 060) | (25 200) |
| Autres retraitements | – | – | (34) | – | – | (34) |
| Au 31 décembre 2009 | – | 8 186 | 39 056 | – | 790 | 48 031 |

* Montants consolidés du sous-palier REU B.V. du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont les suivants :

| (en milliers d'euros) | Total Bilan | Résultat net | Chiffre d'affaires |
|-----------------------------------|-------------|--------------|--------------------|
| Rothschild Europe BV (consolidée) | 172 628 | 31 378 | 127 228 |
| Rothschild Europe SNC | 4 875 | 1 426 | 6 891 |
| NMR Europe | 24 950 | 4 160 | 18 549 |
| Total | 202 453 | 36 964 | 152 668 |

8.10. Immobilisations corporelles

Détails des immobilisations corporelles

| (en milliers d'euros) | 01/01/2009 | Acquisitions | Cessions | Autres mouvements | 31/12/2009 |
|---|------------|--------------|----------|----------------------|------------|
| Agencements, installations | 14 720 | 375 | (209) | – | 14 886 |
| Matériel informatique et micro informatique | 4 361 | 123 | (2 359) | 3 | 2 128 |
| Matériel de bureau | 2 150 | 68 | (325) | – | 1 893 |
| Mobilier de bureau | 1 984 | 26 | (76) | (1) | 1 933 |
| Matériel de transport | 2 300 | 634 | (636) | – | 2 298 |
| Acomptes sur immobilisations | – | 388 | (326) | – | 62 |
| Valeur brute | 25 515 | 1 614 | (3 931) | 2 | 23 200 |

Amortissements

| (en milliers d'euros) | 01/01/2009 | Dotations | Reprises | Autres mouvements | 31/12/2009 |
|--|------------|-----------|----------|----------------------|------------|
| Agencements, installations | (3 003) | (1 575) | 66 | – | (4 512) |
| Matériel informatique et micro informatique | (3 618) | (431) | 2 347 | – | (1 702) |
| Matériel de bureau | (1 195) | (171) | 324 | (2) | (1 044) |
| Mobilier de bureau | (591) | (189) | 76 | – | (704) |
| Matériel de transport | (917) | (476) | 316 | 2 | (1 075) |
| Total amortissements immobilisations corporelles | (9 324) | (2 842) | 3 129 | – | (9 037) |
| Valeur nette immobilisations corporelles | 16 191 | (1 228) | (802) | 2 | 14 163 |
| Total | 16 191 | (1 228) | (802) | 2 | 14 163 |

8.II. Immobilisations incorporelles

Détails des immobilisations incorporelles

| (en milliers d'euros) | 01/01/2009 | Acquisition / Dotations | Cessions / Reprises | Autres mouvements | 31/12/2009 |
|------------------------------|------------|----------------------------|------------------------|----------------------|------------|
| Logiciels | | | | | |
| • Valeur brute | 7 236 | 1 178 | (1 464) | (27) | 6 923 |
| • Amortissements | (5 444) | (1 248) | 1 464 | – | (5 228) |
| • Valeur nette | 1 792 | (70) | – | (27) | 1 695 |
| Acomptes sur immobilisations | 100 | – | – | (100) | – |
| Brevets | | | | | |
| • Valeur nette | 4 | – | – | – | 4 |
| Total | 1 896 | (70) | – | (127) | 1 699 |

37

8.I2. Écarts d'acquisition

Les fonds de commerce de SOGIP Gestion, SOGIP Banque et de la Financière Rembrandt ont été reclassés au 31 décembre 2001 en écart d'acquisition pour un montant de 39 363 K€.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence ne figurent pas en écart d'acquisition, mais sont inclus dans la valeur des titres mis en équivalence.

État de variation des écarts d'acquisition

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|--------|--------|
| Valeur nette comptable en début de période | 39 869 | 39 869 |
| • Acquisitions | – | – |
| • Cessions | – | – |
| • Dépréciations comptabilisées pendant la période | – | – |
| • Autres mouvements | – | – |
| Valeur nette comptable en fin de période | 39 869 | 39 869 |
| Dont | | |
| • Valeur brute comptable | 40 160 | 40 160 |
| • Cumul des amortissements enregistrés avant le passage aux IFRS | (291) | (291) |
| Total | 39 869 | 39 869 |

8.I3. Dettes sur les banques centrales

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|-----------------------|------|------|
| À vue | | |
| • Comptes ordinaires | – | 995 |
| Total | – | 995 |

8.14. Dettes sur les établissements de crédit

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|-----------------------|--------|-------|
| À vue | | |
| • Comptes ordinaires | 24 013 | 4 322 |
| • Dettes rattachées | 172 | 159 |
| Total | 24 185 | 4 481 |

38

8.15. Dettes sur la clientèle

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|---------|---------|
| À vue | | |
| Comptes ordinaires créditeurs | | |
| • Comptes ordinaires | 213 975 | 225 325 |
| • Dettes rattachées | 14 | 113 |
| Comptes à régime spécial | | |
| • Comptes PEA | 32 176 | 30 831 |
| • Comptes sur livret | 1 289 | 601 |
| • Dettes rattachées | 13 | 15 |
| Autres sommes dues | | |
| • Autres sommes dues à la clientèle | 492 | 207 |
| • Titres donnés en pension | – | 149 291 |
| • Dettes rattachées | – | 8 |
| À terme | | |
| • Comptes à terme de la clientèle non financière | – | 5 317 |
| • Dettes rattachées | – | 8 |
| • Titres donnés en pension | 132 850 | – |
| • Dettes rattachées | 1 | – |
| Total | 380 810 | 411 716 |

8.16. Dettes représentées par un titre

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|-----------------------|------|------|
| Bons de caisse | 78 | 78 |
| Total | 78 | 78 |

8.17. Passifs d'impôts courants

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|-------------------------------------|------|------|
| Impôts sur les bénéfices | 658 | 268 |
| Total des passifs d'impôts courants | 658 | 268 |

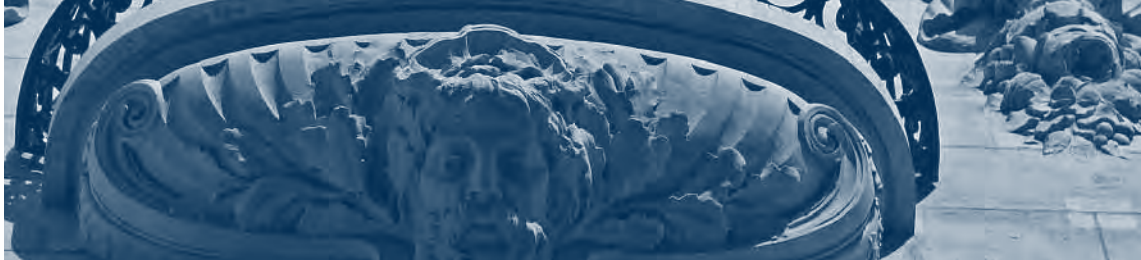
8.18. Provisions

39

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|---|-------|---------|
| En début de période dont : | | |
| Écarts de conversion | – | 95 |
| Provisions liées au déménagement | 281 | 567 |
| Provisions pour litiges | 610 | 1 692 |
| Médailles du travail | 768 | 582 |
| Total en début de période | 1 659 | 2 936 |
| Dotations aux provisions de l'exercice | 1 046 | 529 |
| Reprises de provisions de l'exercice | 289 | 1 806 |
| Total des provisions constituées au cours de la période | 757 | (1 277) |
| Total des provisions constituées à la clôture de l'exercice | 2 416 | 1 659 |

Détails des provisions au 31 décembre

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|---|-------|-------|
| Provisions liées au déménagement | – | 281 |
| Provisions pour litiges | 1 458 | 610 |
| Médailles du travail | 958 | 768 |
| Total des provisions constituées à la clôture de l'exercice | 2 416 | 1 659 |



9. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

9.1. Produits et charges d'intérêt

Intérêts et produits assimilés

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|-------|--------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 5 814 | 37 247 |
| Sur opérations avec la clientèle | 1 082 | 5 013 |
| Total | 6 896 | 42 260 |

Intérêts et charges assimilés

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|---------|----------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit | (121) | (1 264) |
| Sur opérations avec la clientèle | (5 091) | (35 408) |
| Total | (5 212) | (36 672) |

9.2. Commissions

| (en milliers d'euros) | Charges 2009 | Produits 2009 | Charges 2008 | Produits 2008 |
|---|-----------------|------------------|-----------------|------------------|
| Émission | – | – | – | 7 557 |
| Transmission d'ordres | (5 076) | 29 045 | (3 530) | 21 392 |
| Autres commissions sur titres | (240) | 4 982 | (324) | 4 427 |
| Gestion d'actifs | (18 792) | 91 969 | (25 764) | 104 026 |
| Conservation | (63) | 5 275 | – | 7 792 |
| Commissions sur comptes de la clientèle | (1) | 389 | (2) | 451 |
| Gestion des moyens de paiement | – | 252 | – | 250 |
| Ingénierie financière | (16 988) | 137 877 | (20 654) | 167 155 |
| Conseil & Assistance | (3 829) | 9 764 | (3 334) | 12 015 |
| Courtage et assurance | (26 587) | 32 251 | (28 392) | 32 920 |
| Autres commissions | (406) | 227 | (440) | 753 |
| Total | (71 983) | 312 031 | (82 441) | 358 739 |

9.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|-------|--------|
| Titres à revenu fixe | 365 | 7 593 |
| Titres à revenu variable | 674 | 4 404 |
| Produits sur opérations de change et d'arbitrage | 6 989 | 5 941 |
| Charges sur opérations de change et d'arbitrage | (407) | (749) |
| Total | 7 621 | 17 189 |

41

Les produits des titres à revenu fixe sont relatifs aux intérêts des titres de créances négociables. Les gains sur titres à revenu variable correspondent aux produits de cession des parts d'Elan Court terme.

9.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|-------|-------|
| Plus et moins values nettes sur actifs financiers disponibles à la vente | (457) | 97 |
| Reprise de dépréciations | – | 3 |
| Dépréciations | (8) | (148) |
| Dividendes | 201 | 241 |
| Total | (264) | 193 |

9.5. Coût du risque

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|---|-------|-------|
| Dépréciations sur créances sur la clientèle | (28) | (214) |
| Provisions sur litiges sur la clientèle | (623) | (66) |
| Pertes sur créances clientèle | (12) | (235) |
| Reprises de dépréciations sur créances sur la clientèle | 62 | 480 |
| Reprises de provision sur litiges sur la clientèle | – | 1 175 |
| Total | (601) | 1 140 |

9.6. Gains ou pertes nets sur autres actifs

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|-----------|-------------|
| Moins-values de cession | (31) | (23) |
| Plus-values de cession | 51 | 3 |
| Plus et moins values de cessions de titres de filiales | – | (64) |
| Total | 20 | (84) |

42

9.7. Frais de personnel

a. Frais de personnel

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|---|----------------|----------------|
| Salaires | 68 109 | 63 781 |
| <i>Dont personnel intérimaire et détaché</i> | <i>3 849</i> | <i>1 695</i> |
| Participation des salariés | 3 615 | 6 508 |
| Charges sociales | 28 908 | 26 980 |
| <i>Dont versements régimes à cotisations définies</i> | <i>5 696</i> | <i>5 557</i> |
| Charges fiscales | 4 917 | 5 557 |
| Provisions et reprises de provisions | 421 | 186 |
| Frais de personnel hors France et Belgique | 669 | 651 |
| Total | 106 639 | 103 663 |

b. Effectif moyen

| | Hommes 2009 | Femmes 2009 | Total 2009 | Hommes 2008 | Femmes 2008 | Total 2008 |
|--------------|----------------|----------------|---------------|----------------|----------------|---------------|
| Cadres | 263 | 179 | 442 | 266 | 168 | 434 |
| Non cadres | 64 | 101 | 165 | 62 | 112 | 174 |
| Total | 327 | 280 | 607 | 328 | 280 | 608 |

c. Rémunérations des organes de direction et de gestion

Le montant global des rémunérations allouées aux gérants non associés au titre de leur mandat s'élève à : 49 K€.

Le montant global des avances et crédits accordés aux associés commandités et aux gérants non associés s'élève à : 1 872 K€.

Le montant des engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une quelconque garantie s'élève à : 8 967 K€.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du Conseil de Surveillance et d'Orientation Stratégique.

d. Divers

La Banque n'a pas d'engagement 2009 auprès de la CRPB.

La Banque verse l'intégralité de ses cotisations de retraite à des organismes extérieurs.

La Banque a souscrit un contrat d'assurance en décembre 1995 auprès de La Mondiale, devenue Arial Assurance, dans le cadre du régime des Indemnités de Fin de Carrière.

Le calcul des IFC effectué par le cabinet Mercer fin 2009 montre que les engagements des entreprises du Groupe, au titre des droits à indemnités acquis au jour de l'évaluation, sont financés, en totalité, par le montant du fonds déjà constitué.

Compte tenu du cumul des droits individuels constatés au jour de l'étude, le passif social de l'entreprise, charges sociales incluses, est évalué à 888 K€ dans l'hypothèse d'un âge de départ à la retraite à l'âge de 61 ans.

Le montant du fonds collectif des entreprises du Groupe au titre des IFC au 31 décembre 2009 s'élève à 1 249 K€.

9.8. Autres frais administratifs

Les frais administratifs comprennent notamment les locations immobilières, qui s'élèvent à 11 960 K€ pour l'exercice 2009. Il est à noter que le Groupe Rothschild bénéficie d'une franchise de loyer de plusieurs mois dans le cadre du déménagement vers le site de Messine. Conformément à l'interprétation SIC 15 « Avantages dans les contrats de location simple » de la norme IAS 17, une répartition linéaire des loyers sur la durée du bail a été constatée.

Ainsi, le Groupe supporte le coût économique des loyers du site de Messine depuis mi-juillet 2006.

43

9.9. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice est ventilé comme suit par nature de résultat :

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|-------|-------|
| Résultat ordinaire courant de source française | 2 544 | 6 193 |
| Impôt différé | 68 | 33 |
| Contributions exceptionnelles | 23 | 128 |
| Résultat ordinaire courant de source étrangère | 492 | 488 |
| Total | 3 127 | 6 842 |

Il est à noter que la plupart des résultats des sociétés du Groupe ne sont pas assujettis à l'impôt sur les sociétés. Dans ce contexte, le rapprochement entre l'impôt réel et l'impôt théorique de droit commun n'apparaît pas pertinent.

9.10. Répartition du résultat analytique par métier*

| (en milliers d'euros) | Total | Affaires Financières | Gestion Financière | Holding |
|-----------------------------|--------|-------------------------|-----------------------|---------|
| Résultat avant I.S., ajusté | 97 266 | 68 462 | 27 800 | 1 004 |

* Hors Rothschild Europe B.V., Montaigne Rabelais, Blackpoint Management et retraitements de consolidation.

9.11. Répartition du résultat consolidé par métier**

| (en milliers d'euros) | Total | Affaires Financières | Gestion Financière | Holding |
|-----------------------|--------|-------------------------|-----------------------|---------|
| Résultat avant I.S. | 98 191 | 74 324 | 23 130 | 737 |

** Y compris Rothschild Europe B.V., Transaction R, Montaigne Rabelais, Blackpoint Management, Sélection R Immobilier.



10. AUTRES INFORMATIONS

10.1. Informations relatives aux engagements hors-bilan

Seuls les engagements pour le compte propre de la Banque sont présentés ci-après.

Le hors-bilan n'appelle pas de commentaire particulier, les engagements en faveur de la clientèle étant contre-garantis par le nantissement de portefeuilles pour l'essentiel.

44

10.1.1. Engagements donnés

a. Actifs donnés en financement d'engagements pour le compte de la clientèle

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|---|-------|------|
| Partie non utilisée des crédits confirmés | 2 257 | 490 |

b. Actifs donnés en garantie d'engagements pour le compte de la clientèle

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|--------|--------|
| Cautions locatives, fiscales et diverses en faveur de la clientèle | 25 258 | 36 203 |

c. Actifs donnés en garantie d'engagements pour le compte d'établissements de crédit

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|------|------|
| Cautions diverses en faveur d'établissements de crédit | – | 989 |

10.1.2 Engagements reçus

Actifs reçus en financement d'engagements d'établissements de crédit

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|--|------|------|
| Contre-garanties reçues d'établissements de crédit sur cautions diverses | 10 | 11 |

10.2. Les ratios bancaires

Depuis le 31 décembre 2006, la Banque publie des ratios sur la base des comptes établis conformément au référentiel IFRS. Les informations concernant les risques qui pourraient être assumés par Rothschild & Cie Banque ou transférés à un tiers sont les suivantes :

10.2.1. Ratio de Solvabilité

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|---|----------|----------|
| Tier one ratio (8 %) | 13,90 % | 14,33 % |
| Le détail du calcul s'établit ainsi : | | |
| Fonds propres prudentiels | | |
| Capital | 24 530 | 24 530 |
| Réserves consolidées | 113 478 | 106 786 |
| Report à nouveau | 7 868 | 7 857 |
| Plus ou moins values latentes | (150) | 223 |
| Sous-total | 145 726 | 139 396 |
| Ecarts d'acquisition | (39 869) | (39 869) |
| Autres Immobilisations incorporelles (VNC) | (1699) | (1896) |
| Ecarts de conversion | (626) | 580 |
| Plus ou moins values latentes | (344) | (223) |
| Total Fonds propres de base | 103 188 | 97 988 |
| Prêts aux dirigeants & actionnaires | 0 | 0 |
| Montant Retenu | 0 | 0 |
| Total Fonds Propres de base et complémentaires après déductions | 103 188 | 97 988 |
| Risques bruts (risques pondérés x 12,5) | | |
| Risques de crédit | 320 421 | 234 423 |
| Risques de marché | | |
| Risques de taux | 8 791 | 17 493 |
| Risques de propriété | 3 | 2 053 |
| Risque opérationnel | 413 232 | 429 909 |
| Sous-total risques | 742 446 | 683 878 |

Suite à l'accord publié par le comité de Bâle (Bâle II) sur la convergence des normes en matière d'exigence de fonds propres des banques en juin 2004, la Banque a choisi d'utiliser la méthode standard, applicable au 1^{er} janvier 2007, pour les risques de crédit et les risques de marché et, la méthode dite AMA (Advanced Measurement Approach) pour les risques opérationnels.

a. Détails des risques de marché

| (en milliers d'euros) | Montant brut de l'encours | Risque général | Risque spécifique |
|-----------------------|---------------------------|----------------|-------------------|
| Risque de taux | 95 264 | 373 | 330 |
| OPCVM monétaire | 95 264 | 373 | 330 |
| Risque de propriété | 2 | 0 | 0 |
| OPCVM | 2 | 0 | 0 |

46

b. Détails des risques de crédit

| (en milliers d'euros) | Montant brut de l'encours | Résultats après atténuation | | | Part de l'encours |
|--|---------------------------|-----------------------------|----------------------|----------------|-------------------|
| | | Montant du risque | Fonds propres requis | Part du risque | |
| Pondéré à 0 % | | | | | |
| Comptes de règlement relatifs aux OST | 18 351 | – | – | – | 2,16 % |
| Caisses | 785 | – | – | – | 0,09 % |
| États et Administrations centrales | 18 789 | – | – | – | 2,22 % |
| Pensions | 133 001 | – | – | – | 15,69 % |
| Pondéré à 100 % (immobilisations et comptes de régularisation) | | | | | |
| Banques < 3 mois | 348 881 | 57 883 | 4 631 | 18,06 % | 41,15 % |
| Banques > 3 mois | 1 135 | 99 | 8 | 0,03 % | 0,13 % |
| Entreprises | 149 623 | 141 342 | 11 307 | 44,11 % | 17,65 % |
| OPCVM | 60 663 | 1 213 | 97 | 0,38 % | 7,16 % |
| Clientèle de détail | 19 034 | 9 160 | 733 | 2,86 % | 2,25 % |
| Entreprises mises en équivalence et participations | 51 747 | 74 035 | 5 923 | 23,11 % | 6,10 % |
| Total | 847 734 | 320 421 | 25 634 | 100,00 % | 100,00 % |

c. Détails des risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini par la réglementation bancaire (cf. Arrêté du 20 février 2007) comme les pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes, ou à des événements extérieurs, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence, mais à risque de perte élevée.

Le risque opérationnel, ainsi défini, inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Dans le cadre de la mise en conformité avec l'article du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, notre établissement a déployé un dispositif de gestion du risque opérationnels afin d'obtenir auprès de la Commission Bancaire la validation de la méthode par approche avancée (AMA).

La mise en œuvre de la méthode par approche avancée vise à mettre en place un dispositif qui comporte un modèle interne d'évaluation des risques opérationnels. L'objectif étant d'avoir une meilleure gestion à travers une connaissance approfondie des événements de risque de chaque activité.

Notre dispositif intègre les éléments :

- Une cartographie des risques visant à la fois l'identification des risques opérationnels, leur évaluation en vue d'une hiérarchisation ainsi qu'une évaluation du dispositif de contrôle.
- Un dispositif de collecte des incidents qui rassemblent de manière exhaustive les pertes et les gains s'étant produits depuis 2002 à partir du premier centime d'euro. Ces incidents donnent lieu à un rapprochement comptable.
- L'utilisation d'une base externe, Global Data, permettant d'identifier les risques majeurs de l'industrie bancaire et en particulier les métiers exercés par notre établissement.
- Le suivi d'indicateurs clés de risques pour chaque activité et pour chaque risque majeur.

- Des analyses de scénario qui permettent d'avoir une évaluation des risques majeurs de notre établissement à partir de l'analyse de la base externe, des indicateurs de risques et d'opinions d'experts métier.
- Un modèle de quantification des risques opérationnels intégrant à la fois les données internes et les données d'analyse de scénario. Le modèle interne développé par notre établissement utilise une approche actuarielle basée sur la modélisation de pertes internes ou simulées par l'analyse de scénario. Notre modèle prend en compte les effets de diversification (corrélation) et les assurances.
- Une politique de transfert des risques opérationnels par des polices d'assurance offrant une couverture en adéquation avec notre estimation des risques et répondant aux critères d'éligibilité.

Suite à son inspection en mai 2008, la Commission Bancaire a autorisé le modèle interne de Rothschild & Compagnie Banque pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel à compter du 31 décembre 2008.

Capital réglementaire calculé avec le modèle validé par la Commission Bancaire

(en milliers d'euros)

Capitaux diversifiés avant prise en compte des assurances

Activités de Gestion 22 706

Activités de Banque d'Affaires 18 717

Total 41 423

Capitaux diversifiés après prise en compte des assurances

Activités de Gestion 19 506

Activités de Banque d'Affaires 13 553

Total 33 059

10.2.2. Coefficient de liquidité

Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal étant de 100 %.

Le ratio de liquidité à un mois s'élève cette année à 381,20 % contre 406,53 % en 2008.

| Ratio de liquidité | 2009 | 2008 |
|--------------------|----------|----------|
| | 381,20 % | 406,53 % |

Au regard des ratios réglementaires, Rothschild & Cie Banque ne présente pas de risque de liquidité. La Banque dispose en effet d'un excédent structurel et substantiel de trésorerie sur son compte à la Société Générale. Celui-ci fait l'objet d'un prêt au jour le jour.

10.2.3. Contrôle des grands risques

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques dépassent pour chacun d'eux 10 % des fonds propres nets consolidés du Groupe ne doit pas excéder huit fois les fonds propres.

Le montant total des risques pondérés sur un groupe de clients considérés comme un seul bénéficiaire ne doit pas excéder 25 % des fonds propres nets consolidés du Groupe.

Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement.

48

| (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|---------------------------|---------|---------|
| Fonds propres | 103 188 | 97 988 |
| 10 % des fonds propres | 10 319 | 9 799 |
| 25 % des fonds propres | 25 797 | 24 497 |
| Octuple des fonds propres | 825 504 | 783 904 |

Risques déclarés

La trésorerie des sociétés du groupe est placée pour partie en OPCVM de trésorerie (Elan court Terme) dont le risque brut représente 102 698 K€, ramené à 2 916 K€ après pondération.

| (en milliers d'euros) | Risque brut | Risque pondéré |
|-----------------------|-------------|----------------|
| Elan Court Terme | 102 698 | 2 916 |

10.3. La gestion des risques

10.3.1. Les risques de crédit

a. Répartition interne globale des engagements

Rothschild & Cie Banque n'a pas vocation à développer cette activité. Il s'agit essentiellement de découverts accordés aux clients ayant leurs portefeuilles gérés sous mandat par la filiale Rothschild & Cie Gestion.

Engagements

| Encours (en milliers d'euros) | 2009 | 2008 |
|-------------------------------|-------|-------|
| Crédits court terme | 0 | 0 |
| Crédits moyen terme | 0,01 | 3,77 |
| Crédits long terme | 0,64 | 0,64 |
| Découverts * | 6,75 | 5,76 |
| Cautions et Garanties | 25,26 | 37,19 |

* Hors découverts relatifs à un décalage de date de valeur.

b. Gestion du risque et modalités de révision des dossiers ce crédit - description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit

Aucun engagement nouveau ne peut être pris sans l'accord du comité de Crédit, qui est composé de cinq personnes, trois Associés Gérants de la Banque, le Directeur de la Comptabilité et le Directeur du service Juridique.

Conformément à la procédure mise en place, toute demande d'engagement nécessite les visas préalables de l'ensemble des participants au comité.

10.3.2. Les risques de marché

Les risques de marché de Rothschild & Cie Banque sont attachés aux opérations suivantes :

- L'intermédiation sur le marché monétaire et le marché des changes pour le compte d'OPCVM dont la Banque est dépositaire.
- Les parts détenues dans les OPCVM gérés par le Groupe. Le portefeuille d'OPCVM non monétaires s'élève à

0,452 million d'euros. La position est suivie par le Département Comptabilité.

- L'excédent de trésorerie de la Banque est placé sur des instruments monétaires.

Le Département Comptabilité s'assure que les engagements pris par la Banque restent dans les limites fixées par la réglementation bancaire en termes d'exigence de fonds propres.

a. Le risque de change

Rothschild & Cie Banque a une activité d'intermédiation de change en raison du nombre important d'OPCVM investis dans les actifs en devises. Les positions de change sont constituées de manière résiduelle et sont maintenues à des niveaux limités.

b. Risque de contrepartie et de limites

La Banque gère de manière consolidée le risque de contrepartie et de limites lié à ses propres opérations sur le marché monétaire et à celles des OPCVM dont elle est dépositaire ou dont Rothschild & Cie Gestion est gestionnaire.

10.3.3. Le risque de taux d'intérêt global

La position globale de taux d'intérêt de la Banque au 31 décembre 2009 est résumée dans le tableau ci-dessous.

| Prêteur taux fixe | en M€ | Emprunteur taux fixe | en M€ |
|----------------------------------|-------|--|--------|
| Prêts à la clientèle à taux fixe | 0,04 | Comptes à vue créditeurs de la clientèle non rémunérés * | 255,47 |
| | | Comptes à terme créditeurs de la clientèle | – |
| | | Bons de caisse | 0,08 |
| Total | 0,04 | Total | 255,55 |
| | | Position emprunteur taux fixe | 255,51 |

* Encours au 31 décembre 2009 corrigé des décalages de dates de valeur.

La position globale de taux d'intérêt de la Banque représente environ 100,01 % des dépôts non rémunérés de la clientèle.

Ces dépôts sont prêtés au taux du marché monétaire. La moyenne de ce taux en 2009 s'est élevée à 0,71 %.

10.3.4. Le risque de règlement

Le risque de règlement apparaît lors de la réalisation d'opérations de change ou d'opérations d'achat ou vente de titres, que ces opérations soient pour compte propre ou pour le compte de clients.

La Banque effectue la quasi-totalité de ses opérations de change par l'intermédiaire de son « Global custodian », Bank of New York, à qui est sous-traitée la conservation des titres

étrangers. Les opérations de change se traduisent donc par de simples virements de compte à compte chez Bank of New York, sans risque de décalage entre la devise livrée et la devise reçue.

En revanche, le risque de règlement subsiste pour les opérations d'achats ou de ventes de titres. C'est la raison pour laquelle, la Banque a mis en place un certain nombre de procédures d'alerte et de reporting visant à maîtriser ce risque.

10.3.5. Le risque de non-conformité

Le risque de non conformité se définit comme « le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques, propres aux activités des banques ».

Ce risque se distingue du risque juridique de litige puisqu'il ne vise pas la mise en cause des établissements au titre de leurs obligations contractuelles mais les conséquences dommageables du non-respect de règles relevant pour l'essentiel de la réglementation bancaire et financière, des règles internes et des règles d'ordre public.

De façon plus générale, les contrôles de la Commission Bancaire sur l'application du règlement n° 97-02, et de l'AMF sur application des dispositions applicables aux PSI visent

davantage à analyser le système de contrôle interne et son appropriation par les collaborateurs. Les différentes missions d'inspections que Rothschild et Cie Banque a rencontrées ont permis une amélioration des processus de maîtrise et de surveillance des risques et un renforcement de l'équipe de contrôle. Les recommandations ont donc été mises à profit pour améliorer le dispositif.

Lors de la mise en œuvre de la cartographie et de l'identification des risques de non conformité, le préjudice financier a été estimé selon la méthode suivante :

- Identification des principaux risques de non-conformité et dispositif de contrôle interne permettant la surveillance et la maîtrise de ces risques.
- Identification des éventuelles pertes financières et évaluation du processus de contrôle interne permettant d'y faire face.

50

10.4. Hiérarchie des titres évalués à la juste valeur

En application de la norme IFRS 7, le tableau ci-dessous présente la ventilation des instruments financiers du bilan évalués en juste valeur, selon la méthode de valorisation (cf. partie 7 « Principe et méthodes comptables », paragraphe « Détermination de la juste valeur »).

| | 2009 | | | |
|--|--|---|--|---------|
| | basées sur | | | Total |
| | Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif | Technique de valorisation basée sur des données de marché observables | Valorisation non basée sur des données de marché | |
| (Chiffres en K€) | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | – | 95 266 | – | 95 266 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 2 | 7 602 | 1 045 | 8 649 |
| Total | 2 | 102 868 | 1 045 | 103 915 |

Les parts Elan Court Terme détenues par la banque et ses filiales sont évaluées à partir de données de marché.

Les titres de participation non consolidés du Groupe sont valorisés à partir d'un calcul de situations nettes réévaluées.

10.5. Informations relatives aux parties liées

La notion d'entreprises ayant un lien en capital fait référence à la société NM Rothschild & Sons Limited ; cette société détient une participation dans la banque, et est filiale de Rothschilds Continuation Holdings AG, qui consolide le Groupe par mise en équivalence.

Les autres parties liées au Groupe Rothschild & Cie Banque sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les sociétés dont les titres sont détenus par les sociétés du Groupe.

Relation entre les sociétés consolidées

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives à ces opérations réciproques qui concernent d'une part les sociétés qui détiennent le capital de la banque, et d'autre part les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint et celles dans lesquelles les entités du Groupe détiennent des titres de participation.

| (en milliers d'euros) | Société mère | Société mère avec contrôle conjoint | Filiales | Entreprises associées | Principaux dirigeants de l'entité ou de la société mère | Entités contrôlées par la même société mère | Total |
|--|--------------|-------------------------------------|----------|-----------------------|---|---|--------|
| Actif | | | | | | | |
| Prêts & avances | – | 3 | – | 694 | 239 | – | 936 |
| Autres créances | – | 670 | – | 6 515 | 191 | 7 794 | 15 169 |
| Total des actifs | – | 673 | – | 7 209 | 429 | 7 794 | 16 105 |
| Passif | | | | | | | |
| Dépôts | 24 | 5 | 2 | 16 | 1 635 | 1 960 | 3 643 |
| Autres passifs | – | 111 | – | 14 759 | 31 | 3 329 | 18 230 |
| Total des passifs | 24 | 116 | 2 | 14 774 | 1 666 | 5 290 | 21 873 |
| Engagement de financement et de garantie | | | | | | | |
| Garanties émises par le Groupe | – | – | – | 2 146 | 8 777 | – | 10 923 |
| Garanties reçues par le Groupe | – | – | – | – | – | – | – |
| Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées | | | | | | | |
| Commissions reçues | – | – | – | 1 976 | – | 13 213 | 15 188 |
| Autres produits | – | 490 | 2 | 7 073 | 410 | 1 129 | 9 103 |
| Total des produits | – | 490 | 2 | 9 049 | 410 | 14 341 | 24 292 |
| Commissions versées | – | – | – | 11 778 | – | 2 797 | 14 575 |
| Autres charges | – | 6 | – | 7 731 | – | 2 438 | 10 175 |
| Total des charges | – | 6 | – | 19 509 | – | 5 235 | 24 750 |

La notion de société mère fait référence à l'entité consolidante de tête du groupe Rothschild, soit Rothschild Concordia SAS.

Les sociétés mères avec contrôle conjoint sont, hormis Rothschild Concordia SAS, les entités qui exercent, directement ou indirectement, un contrôle exclusif ou une influence notable sur Rothschild & Cie Banque, soit Paris Orléans SA, Concordia BV, Rothschild Concordia AG, Rothschilds Continuation Holdings AG et SCS Holding.



Principales banques et sociétés affiliées

Europe & Moyen-Orient

Allemagne

Rothschild GmbH

Börsenplatz 13 - 15
60313 Francfort-sur-le-Main
Tél. : (49) 69 299 8840 – Fax : (49) 69 287 820

Belgique

Rothschild Belgique

Avenue Louise 166
1050 Bruxelles
Tél. : (32) 2 627 7730 – Fax : (32) 2 627 7759

Émirats Arabes Unis

Rothschild (Middle East) Limited

Dubai International Financial Centre, Building n°6 The Edge
Level 7, PO Box 506570
Dubai
Tél. : (971) 4 428 4300 – Fax : (971) 4 365 3183

Espagne

Rothschild España S.A.

Paseo de la Castellana, 21, 4° planta
28046 Madrid
Tél. : (34) 91 702 2600 – Fax : (34) 91 702 2531

Italie

Rothschild S.p.A.

Via Santa Radegonda 8
20121 Milan
Tél. : (39) 02 7244 31 – Fax : (39) 02 7244 3300

Rothschild S.p.A.

Via S. Nicola da Tolentino 1/5
00187 Rome
Tél. : (39) 06 4217 01 – Fax : (39) 06 42170 253

Israël

Rothschild Israël

40 Habeer Street, PO Box 53, Kfar Vitkin 40200 Israël
Tél. : (972) 72 220 4100 – Fax : (972) 72 220 4106

Pays-Bas

Rothschild Europe B.V.

Prins Bernhardplein 200
P.O. Box 990
1000 AZ Amsterdam
Tél. : (31) 20 422 2516 – Fax : (31) 20 422 2516

Pologne

Rothschild Polska sp. z.o.o.

Emilii Plater 53 St.
00-113 Varsovie
Tél. : (48) 22 540 6400 – Fax : (48) 22 540 6402

Portugal

Rothschild Portugal

Calçada do Marquês de Abrantes, 40-1° Esq.
1200-719 Lisbonne
Tél. : (351) 21 397 5378 – Fax : (351) 21 397 5476

Royaume-Uni

N M Rothschild & Sons Limited

New Court, St. Swithin's Lane
EC4P 4DU Londres
Tél. : (44) 20 7280 5000 – Fax : (44) 20 7929 1643

Russie

RCF (Russia) B.V.

Novinsky Passazh (8th Floor), 31 Novinsky Boulevard
123242 Moscou
Tél. : (7) 495 775 8221 – Fax : (7) 495 775 8222

Suède

Rothschild Noridc AB

Strandvägen 7 A
114 56 STOKHOLM
Tel : (46) 8-586 335 90 – Fax : (46) 8 -660 97 91

Suisse

Rothschild Bank AG

Zollikerstrasse 181
8034 Zürich
Tél. : (41) 44 384 7111 – Fax : (41) 44 384 7222

Turquie

Rothschild Kurumsal Hizmetleri Limited sirketi

Akmerkez Rezidans N° 14D2, Akmerkez Is Merkezi Yani
Nispetiye Caddesi, 34340 Etiler, Istanbul
Tél. : (90) 212 371 0800 – Fax : (90) 212 371 0809

Amérique du Nord

Canada

NM Rothschild & Sons Canada Limited

1002, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 2300

Montréal, Québec H3A 3L6

Tél. : (I) 514 840 1016 – Fax : (I) 514 840 1015

NM Rothschild & Sons Canada Limited

BCE Place, Canada Trust Tower, 161 Bay Street, Suite 3150,

PO Box 206, Toronto – Ontario M5J 2S1

Tél. : (I) 416 369 9600 – Fax : (I) 416 864 1261

États-Unis

Rothschild North America Inc

Rothschild Inc

Rothschild Asset Management Inc

1251, avenue of the Americas

51st Floor, New York, NY 10020

Tél. : (I) 212 403 3500 – Fax : (I) 212 403 3501

Asie Pacifique

Australie

Rothschild Australia Limited

Level 16, 1, O'Connell Street,

Sydney, New South Wales 2000

Tél. : (61) 2 9323 2000 – Fax : (61) 2 9323 2040

Rothschild & Sons Australia Limited

Level 21, 120 Collins Street

Melbourne, Victoria 3000

Tél. : (61) 3 9656 4600 – Fax : (61) 3 9656 4700

Chine

N M Rothschild China Holding AG

Shanghai Representative office

Suite 3207, Tower Two Plaza 66

No. 1366 Nanjing Xilu

Shanghai 200040 – République populaire de Chine

Tél. : (86) 21 6288 1528 – Fax : (86) 21 6288 1517

Beijing Representative office

912A, Winland International Finance Center N°7

Finance Street, Xicheng District

Pékin 100034 – République populaire de Chine

Tél. : (86) 10 6655 5660 – Fax : (86) 10 6655 5880

N M Rothschild & Sons (Hong Kong) Limited

16th Floor, Alexandra House

18 Chater Road, Central, Hong Kong SAR

République populaire de Chine

Tél. : (852) 2525 5333 – Fax : (852) 2868 1773

Japon

Rothschild Japan KK

Suite 515, 5th Floor, Main Building, Imperial Hotel

1-1-1 Uchisaiwai-cho, Chiyoda-ku, Tokyo 100-0011

Tél. : (81) 3 3519 8835 – Fax : (81) 3 3519 8838

Singapour

N M Rothschild & Sons (Singapore) Limited

One Raffles Quay, North Tower,

10-02 Singapore 048583

Tél. : (65) 6535 8311 – Fax : (65) 6535 8326



I. Bilan consolidé au 31 décembre 2010

Exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009

Actif

14

| (en milliers d'euros) | Note | 2010 | 2009 |
|--|----------|------------------|----------------|
| Caisse et banques centrales | 8.1; 8.7 | 6 051 | 4 444 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 8.2; 8.7 | 179 395 | 95 266 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 8.3; 8.7 | 9 810 | 8 649 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 8.4; 8.7 | 843 973 | 417 246 |
| • À vue | | 843 973 | 417 246 |
| Prêts & créances sur la clientèle | 8.5; 8.7 | 12 307 | 31 944 |
| • À vue | | 10 626 | 30 149 |
| • À terme | | 1 681 | 1 795 |
| Actifs d'impôts courants | | 752 | 3 421 |
| Actifs d'impôts différés | | 284 | 109 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 8.6 | 117 906 | 154 380 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 8.8 | 45 216 | 48 031 |
| Immobilisations corporelles | 8.9 | 13 266 | 14 163 |
| Immobilisations incorporelles | 8.10 | 1 975 | 1 699 |
| Écarts d'acquisition | 8.11 | 39 869 | 39 869 |
| TOTAL ACTIF | | 1 270 804 | 819 222 |

Passif

| (en milliers d'euros) | Note | 2010 | 2009 |
|--|------------|------------------|----------------|
| Dettes envers les établissements de crédit | 8.12 ; 8.7 | 10 206 | 24 185 |
| • À vue | | 10 206 | 24 185 |
| Dettes envers la clientèle | 8.13 ; 8.7 | 834 377 | 380 810 |
| Comptes d'épargne à régime spécial | | | |
| • À vue | | 31 854 | 33 478 |
| Autres dettes | | | |
| • À vue | | 265 499 | 214 481 |
| • À terme | | 537 024 | 132 851 |
| Dettes représentées par un titre | 8.14 ; 8.7 | 78 | 78 |
| Passifs d'impôts courants | | 5 331 | 658 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 8.15 | 163 172 | 171 255 |
| Provisions | 8.16 | 1 723 | 2 416 |
| Capitaux propres | | 255 917 | 239 819 |
| Capitaux propres - Part du Groupe | | 228 125 | 215 219 |
| • Capital et primes liées | | 85 756 | 85 756 |
| • Réserves consolidées | | 57 185 | 60 119 |
| • Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | (227) | (776) |
| - Écarts d'évaluation sur actifs financiers disponibles à la vente | | (350) | (150) |
| - Réserves de conversion | | 123 | (626) |
| • Résultat de l'exercice - Part du Groupe | | 85 410 | 70 120 |
| Intérêts minoritaires | | 27 792 | 24 600 |
| TOTAL PASSIF | | 1 270 804 | 819 222 |

2. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2010

Exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009

| (en milliers d'euros) | Notes | 2010 | 2009 |
|---|-------------------|----------------|----------------|
| Intérêts et produits assimilés | | 3 417 | 6 896 |
| • <i>Sur opérations avec les établissements de crédit</i> | | 2 358 | 5 814 |
| • <i>Sur opérations avec la clientèle</i> | | 1 059 | 1 082 |
| Intérêts et charges assimilés | | (1 848) | (5 212) |
| • <i>Sur opérations avec les établissements de crédit</i> | | (185) | (121) |
| • <i>Sur opérations avec la clientèle</i> | | (1 663) | (5 091) |
| Commissions (Produits) | 9.1 | 375 100 | 312 031 |
| Commissions (Charges) | 9.1 | (81 075) | (71 983) |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 9.2 | 5 562 | 7 621 |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 9.3 | (275) | (264) |
| Produits des autres activités | | 711 | 121 |
| Charges des autres activités | | (175) | (265) |
| Produit net bancaire | | 301 417 | 248 946 |
| Charges générales d'exploitation | | (187 008) | (164 450) |
| • <i>Frais de personnel</i> | 9.6.a;9.6.b;9.6.c | (111 417) | (106 639) |
| • <i>Autres frais administratifs</i> | 9.7 | (75 592) | (57 811) |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles | | (4 006) | (4 088) |
| Résultat brut d'exploitation | | 110 402 | 80 408 |
| Coût du risque | 9.4 | 934 | (601) |
| Résultat d'exploitation | | 111 336 | 79 807 |
| Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 8.8 | 10 859 | 18 364 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 9.5 | 37 | 20 |
| Résultat avant impôt | | 122 233 | 98 191 |
| Impôts sur les bénéfices | 9.8 | (7 535) | (3 127) |
| Résultat net consolidé | | 114 697 | 95 064 |
| <i>Intérêts minoritaires</i> | | 29 287 | 24 944 |
| Résultat net - part du Groupe | | 85 410 | 70 120 |



3. État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|---|---------------|----------------|
| Résultat net consolidé | 114 697 | 95 064 |
| Écart de conversion | 106 | (1 375) |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente | (200) | (373) |
| Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence | 660 | (12) |
| TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | 566 | (1 760) |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 115 263 | 93 304 |
| <i>Dont part du groupe</i> | <i>85 961</i> | <i>68 552</i> |
| <i>Dont part des intérêts minoritaires</i> | <i>29 302</i> | <i>24 752</i> |

4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010

18

| (en milliers d'euros) | Capital et primes liées | Réserves consolidées | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | Résultat net part du Groupe | Capitaux propres part du Groupe | Capitaux propres part des minoritaires | Total capitaux propres consolidés |
|--|-------------------------|----------------------|---|------------------------|-----------------------------|---------------------------------|--|-----------------------------------|
| | | | Écarts d'évaluation sur actifs financiers DAV | Réserves de conversion | | | | |
| Capitaux propres au 31 décembre 2008 | 85 756 | 53 417 | 223 | 580 | 111 799 | 251 775 | 28 560 | 280 335 |
| Affectation du résultat | – | 111 799 | – | – | (111 799) | – | – | – |
| Distribution de résultat de l'entreprise consolidante - part des commandités | – | (98 971) | – | – | – | (98 971) | (27 542) | (126 513) |
| Distribution de dividendes de l'entreprise consolidante - part des commanditaires | – | (4 186) | – | – | – | (4 186) | (1 371) | (5 557) |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | – | – | (373) | (1 195) | – | (1 568) | (192) | (1 760) |
| Impact des retraitements fiscaux sur dividendes reçus (retenues à la source) | – | (2 925) | – | – | – | (2 925) | – | (2 925) |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises | – | (95) | – | – | – | (95) | – | (95) |
| Variation de périmètre | – | – | – | – | – | – | 275 | 275 |
| Autres variations | – | 1 080 | – | (11) | – | 1 069 | (74) | 995 |
| Résultat consolidé 2009 | – | – | – | – | 70 120 | 70 120 | 24 944 | 95 064 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2009 | 85 756 | 60 119 | (150) | (626) | 70 120 | 215 219 | 24 600 | 239 819 |
| Affectation du résultat | – | 70 120 | – | – | (70 120) | – | – | – |
| Distribution de résultat de l'entreprise consolidante - part des commandités | – | (68 055) | – | – | – | (68 055) | (23 430) | (91 485) |
| Distribution de dividendes de l'entreprise consolidante - part des commanditaires | – | (3 094) | – | – | – | (3 094) | (2 672) | (5 766) |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | – | – | (200) | 91 | – | (109) | 15 | (94) |
| Impact des retraitements fiscaux sur dividendes reçus (retenues à la source) | – | (1 699) | – | – | – | (1 699) | – | (1 699) |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence | – | (98) | – | 660 | – | 562 | – | 562 |
| Variation de périmètre | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Autres variations | – | (108) | – | (2) | – | (110) | (8) | (118) |
| Résultat consolidé 2010 | – | – | – | – | 85 410 | 85 410 | 29 287 | 114 697 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2010 | 85 756 | 57 185 | (350) | 123 | 85 410 | 228 125 | 27 792 | 255 917 |



5. Tableau des flux de trésorerie

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|---|------------------|-----------------|
| Résultat avant impôts | 122 233 | 98 191 |
| +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 4 013 | 4 088 |
| +/- Dotations nettes aux provisions (pour risques et charges) | (693) | 757 |
| +/- Dotations nettes aux dépréciations sur actifs disponibles à la vente | (798) | 548 |
| - Reprises de provisions sur amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | - | (19) |
| +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | (10 859) | (18 364) |
| +/- Perte nette / Gain net des activités d'investissement | 1 158 | 30 |
| Plus/moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | 2 | - |
| Plus/moins-values sur actifs financiers disponibles à la vente | 1 159 | - |
| Variation de juste valeur sur actifs évalués à la juste valeur par résultat | (3) | 30 |
| +/- Autres mouvements | (480) | 2 857 |
| = TOTAL DES ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES INCLUS DANS LE RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS ET DES AUTRES AJUSTEMENTS | (7 659) | (10 103) |
| +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | (537 000) | 167 525 |
| Prêts et Créances sur les établissements de crédit (hors intérêts courus) | (537 000) | 167 525 |
| +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle | 473 415 | (36 646) |
| Prêts et Créances sur la clientèle (hors intérêts courus) | 19 839 | (5 856) |
| Comptes créditeurs de la clientèle (hors intérêts courus) | 453 576 | (30 790) |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | (84 096) | 52 327 |
| +/- Variations liées à des actifs financiers à la juste valeur par résultat | (84 096) | 52 327 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | 28 922 | (42 643) |
| Comptes de régularisation et autres actifs (hors charges constatées d'avance) | 38 055 | (50 201) |
| Comptes de régularisation et passifs divers (hors produits constatés d'avance) | (11 449) | 11 499 |
| Variation des actifs d'impôts courants autres que l'impôt sur les sociétés | (1 295) | 1 097 |
| Variation des passifs d'impôts courants autres que l'impôt sur les sociétés | 3 611 | (5 038) |
| - Impôt sur les sociétés versé | (367) | (3 436) |
| = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | (119 126) | 137 127 |
| TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A) | (4 552) | 225 215 |

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|--|-----------------|------------------|
| +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations | 10 814 | 17 651 |
| - Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mise en équivalence | - | (5 553) |
| + Encaissements liés aux dividendes reçus | 12 537 | 22 275 |
| + Encaissements liés à des actifs financiers disponibles à la vente | 7 627 | 8 484 |
| - Décaissements liés à des actifs financiers disponibles à la vente | (9 350) | (7 555) |
| +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | (3 519) | (1 910) |
| - Prix d'acquisition des immobilisations | (17 961) | (2 402) |
| + Prix de cession des immobilisations | 14 442 | 492 |
| TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B) | 7 295 | 15 741 |
| +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | (97 251) | (130 699) |
| - Décaissements liés aux dividendes payés | (5 766) | (4 186) |
| - Décaissements liés aux autres rémunérations | (91 485) | (126 513) |
| TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C) | (97 251) | (130 699) |
| EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (D) | 201 | (43) |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie des équivalents de trésorerie (A+B+C+D) | (94 305) | 110 216 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A) | (4 552) | 225 215 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B) | 7 295 | 15 741 |
| Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C) | (97 251) | (130 699) |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D) | 201 | (43) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 264 658 | 154 442 |
| + Caisse, banques centrales, CCP (hors intérêts courus) | 4 442 | 7 775 |
| + Comptes ordinaires (hors intérêts courus) | 77 229 | 145 370 |
| + Prêts au jour le jour (hors intérêts courus) | 207 000 | 6 614 |
| - Comptes ordinaires créditeurs (hors intérêts courus) | (24 013) | (4 322) |
| - Banques centrales créditeurs | - | (995) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 170 353 | 264 658 |
| + Caisse, banques centrales, CCP (hors intérêts courus) | 6 046 | 4 442 |
| + Comptes ordinaires (hors intérêts courus) | 71 947 | 77 229 |
| + Prêts au jour le jour (hors intérêts courus) | 102 000 | 207 000 |
| - Comptes ordinaires créditeurs (hors intérêts courus) | (9 640) | (24 013) |
| Variation de la trésorerie nette | (94 305) | 110 216 |



6. Application du référentiel IFRS

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010 du Groupe Rothschild & Cie Banque sont présentés conformément au référentiel IFRS en vigueur au 31 décembre 2010, tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Ils couvrent la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 et sont préparés en milliers d'euros (K€).

Le Groupe applique l'ensemble des normes IAS (International Accounting Standards) / IFRS (International Financial and Reporting Standards) adoptées dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes consolidés. Les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées qui sont applicables au Groupe Rothschild & Cie Banque pour la première fois à compter du 1er janvier 2010 n'ont pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2010.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2010 n'est l'objet que d'une option.

La présente annexe a été établie en tenant compte de l'intelligibilité, de la pertinence, de la fiabilité, de la comparabilité et de la matérialité des informations fournies.

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par la recommandation de l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil national de la comptabilité, n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009.

21

7. Principes et méthodes comptables

Date d'arrêté des comptes des sociétés et du Groupe consolidé

La société Rothschild et Compagnie Banque et ses filiales sont consolidées sur la base d'un arrêté annuel au 31 décembre 2010, exception faite des sociétés Rothschild Europe B.V.

et N.M.R. Europe qui clôturent au 31 mars et pour lesquelles une situation intermédiaire est établie au 31 décembre 2010.

Filiales

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe en détient le contrôle. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages économiques de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte de capitaux propres.

La part des actionnaires minoritaires dans le résultat est présentée distinctement dans le compte de résultat.

Les intérêts minoritaires figurant dans les comptes consolidés sont calculés conformément aux dispositions statutaires applicables aux sociétés en commandite simple sur la base du résultat social de chacune d'entre elles, tenant compte de la quote-part de résultat revenant au travail.

Coentreprises

Les coentreprises ou sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec des partenaires, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément au paragraphe 32 de la norme IAS 31

« Information financière relative aux participations dans des coentreprises », lequel prévoit la possibilité d'utiliser la méthode de la mise en équivalence pour un coentrepreneur.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable (ceci est présumé lorsque le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20% sans dépasser le seuil de 50%) sur les décisions financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle. Elles sont consolidées selon la méthode de mise en

équivalence à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part

dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

L'écart d'acquisition dégagé à l'occasion de la première consolidation est rattaché à la valeur de mise en équivalence des titres de l'entreprise associée.

Périmètre de consolidation

| Nom | Pays | Forme juridique | Activité principale | Capital détenu par le Groupe | | Méthode ^(a) |
|---|-------------|----------------------------------|--|------------------------------|---------------|------------------------|
| | | | | 2010 | 2009 | |
| Rothschild & Cie Banque * | France | Société en Commandite Simple | Banque | Société mère | Société mère | Société mère |
| Rothschild & Cie * | France | Société en Commandite Simple | Conseil financier | 99,98 % | 99,98 % | I.G. |
| Rothschild & Cie Gestion * | France | Société en Commandite Simple | Gestion financière | 99,99 % | 99,99 % | I.G. |
| Montaigne Rabelais * | France | Société par Actions Simplifiée | Portefeuille | 100,00 % | 100,00 % | I.G. |
| Rothschild Assurance & Courtage * | France | Société en Commandite Simple | Courtage d'assurance | 99,83 % | 99,74 % | I.G. |
| Transaction R * | France | Société par Actions Simplifiée | Conseil financier | 98,50 % | 98,50 % | I.G. |
| Sélection R Immobilier * | France | Société par Actions Simplifiée | Transactions immobilières | 100,00 % | 100,00 % | I.G. |
| Blackpoint Management Ltd * | Guernesey | Société à responsabilité limitée | Société de Gestion | 85,00 % | 85,00 % | I.G. |
| FDR Finance * | France | Société par Actions Simplifiée | Conseil financier | 100,00 % | 100,00 % | I.G. |
| R Capital Management * | France | Société par Actions Simplifiée | Société de Gestion | 61,75 % | 61,75 % | I.G. |
| GIE Rothschild * | France | Groupement d'Intérêt Economique | GIE | 100,00 % | 100,00 % | I.G. |
| Sélection R * | France | Société par Actions Simplifiée | Courtage d'assurance et Gestion financière | 100,00 % | Non consolidé | I.G. |
| Messine Participations * | France | Société par Actions Simplifiée | Portefeuille | 100,00 % | Non consolidé | I.G. |
| Rothschild Europe S.N.C. * | France | Société en Nom Collectif | Conseil financier | 50,00 % | 50,00 % | M.E.E. |
| N.M.R. Europe ** | Royaume-Uni | Société à responsabilité limitée | Conseil financier | 50,00 % | 50,00 % | M.E.E. |
| Rothschild Europe B.V.** (sous-groupe consolidé) | Pays-Bas | Société à responsabilité limitée | Conseil financier | 50,00 % | 50,00 % | M.E.E. |

(a) Méthode de consolidation :

I.G. : intégration globale. – M.E.E. : mise en équivalence.

* Les comptes de ces sociétés clôturent au 31 décembre.

** Les comptes de ces sociétés clôturent au 31 mars.

Rothschild Europe B.V. est consolidé sur la base des chiffres consolidés du sous-palier européen, pour la période qui court du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010. Ce périmètre est composé des entités suivantes, toutes consolidées par intégration globale par Rothschild Europe B.V. :

- Rothschild GmbH ;
- Rothschild España S.A. ;
- Rothschild Italia S.p.A. ;

- Rothschild Portugal Servicos Financeiros Lta ;
- Rothschild Polska Sp. Z o.o.
- RCF (Russia) B.V. ;
- Rothschild Turkey ;
- Rothschild Middle East ;
- RCF (Israel) B.V. ;
- Rothschild Nordic AB.

Variation du périmètre de consolidation au cours de l'exercice écoulé

Les sociétés Sélection R et Messine Participations, filiales de Rothschild & Cie Gestion et de Rothschild Assurance & Courtage, entrent dans le périmètre de consolidation.

La société Sélection R accueille les branches d'activité Sélection R des sociétés Rothschild & Cie Gestion et Rothschild Assurance & Courtage, que ces dernières lui ont apportées le 30 septembre 2010 avec effet rétroactif au 30 juin 2010.

23

Résumé des jugements et estimations significatifs

Pour préparer des états financiers conformes aux méthodes comptables du Groupe, le management a été conduit à faire des hypothèses et procéder à des estimations qui pourraient affecter la valeur comptable d'éléments d'actif et de passif,

de charges et de produits. À chaque arrêté comptable, le Groupe Rothschild & Cie Banque tire ainsi les conclusions de ses expériences passées et de l'ensemble des facteurs pertinents au regard de son activité.

Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération dans les comptes individuels des sociétés consolidées. À la clôture, les postes libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change ainsi déterminées sont inscrites en écart de conversion. Celui-ci est affecté au compte de résultat dans les comptes consolidés.

D'autre part, dans le cadre de la consolidation, les sociétés du Groupe, dont les actifs et passifs sont exprimés en monnaie étrangère, sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Conformément aux règles comptables applicables à l'ensemble des entités du Groupe Paris-Orléans, les comptes consolidés de Rothschild & Cie Banque sont présentés en utilisant le principe de la conversion périodique. Ainsi les variations des postes du compte de résultat sont converties au taux de change moyen du trimestre auxquelles elles se rapportent, taux représentatif de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates de transactions.

Les différences de change résultant de l'application des principes précités sont imputées en fonds propres et présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres.

Regroupement d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition prévue par la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ». Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise nouvellement acquise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

L'éventuel écart négatif est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés au résultat.

L'écart d'acquisition positif dégagé lors de l'acquisition d'une entreprise est présenté au bilan sur une ligne distincte. Il fait l'objet au minimum d'un test annuel de dépréciation (« impairment ») conformément aux dispositions de la norme IAS 36.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé respectivement depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

À la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat.

Variation du taux de détention

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêt et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves

consolidées. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Dès lors qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Le Groupe Rothschild & Cie Banque ne pratique pas de décomposition de ses immobilisations, cette décomposition n'étant pas matérielle eu égard aux montants et aux types d'actifs concernés.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation, qui ont été estimées dans les fourchettes suivantes :

| Nature des immobilisations | Durée d'utilité |
|--------------------------------------|-----------------|
| Agencements, Installations | 7 à 10 ans |
| Matériels informatiques et logiciels | 1 à 5 ans |
| Matériels de bureau | 4 à 7 ans |
| Mobilier de bureau | 5 à 10 ans |
| Matériels de transport | 4 à 5 ans |

24

Dépréciation d'actifs

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché font apparaître un indice de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles et au minimum une fois par an pour les écarts d'acquisition, ces dernières font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si la valeur nette comptable de l'actif est inférieure à la juste valeur recouvrable, laquelle étant définie comme la plus élevée de la valeur de cession (diminuée des frais de cession) et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée pour un actif pris individuellement (à moins que ledit actif n'engendre pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs) en fonction de méthodes de valorisation jugées pertinentes par le Groupe.

Les indicateurs de perte de valeur définis par le Groupe s'articulent autour de la baisse de grands agrégats financiers (chiffre d'affaires, rentabilité opérationnelle, etc.) adaptés aux spécificités de chaque métier du Groupe.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

À chaque clôture, le Groupe apprécie les éléments indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement est susceptible d'avoir diminuée ou même disparue. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable est déterminée. Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif (ou du groupe d'actifs) depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de la valeur recouvrable. La valeur comptable ainsi augmentée ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été enregistrée antérieurement. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée en résultat, sauf si l'actif est enregistré à son montant réévalué, auquel cas la reprise est traitée comme une réévaluation positive. Après la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif (ou de l'ensemble d'actifs) soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre l'ensemble des actifs financiers à la juste valeur par résultat tels que définis au paragraphe 9 de la norme IAS 39.

Il s'agit des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés

au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments à la juste valeur par résultat ».

Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Pour les instruments financiers enregistrés à la juste valeur, il existe plusieurs méthodes de valorisation :

- En présence d'un marché actif (tel qu'un marché organisé), la juste valeur est déterminée en utilisant le prix ou les taux de marché, de telle sorte que la meilleure approche de la juste valeur d'un instrument financier est son prix de transaction.

- En l'absence de cotation ou de taux disponibles sur un marché actif, les justes valeurs sont déterminées par d'autres techniques d'évaluation, comme des transactions récentes dans des conditions normales de concurrence, utilisant des paramètres basés sur des conditions de marché existant à la date d'arrêt.
- La juste valeur peut également être déterminée sur la base de paramètres non observables, tels que l'actualisation des flux de trésorerie attendus ou la situation nette réévaluée.

Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont classés ni comme des prêts et créances, ni comme des actifs financiers évalués en juste valeur par contrepartie du compte de résultat ou ni comme des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance.

Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », et réévalués à leur juste valeur en date d'arrêt.

Les variations de juste valeur sont enregistrées au bilan dans la rubrique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Les dépréciations durables sont quant à elles enregistrées au niveau du compte de résultat.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les prêts et créances incluent les créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour), les créances à terme pour les établissements de crédit, les créances commerciales, les comptes ordinaires et les autres concours à la clientèle.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Impôts courants et différés (actifs et passifs)

La rubrique d'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant sur les bénéfices et les variations d'impôts différés. En application de la norme IAS 12, un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable en fonction du dernier taux d'impôt connu à la date de clôture, est comptabilisé sur :

- les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales ;

- les retraitements de consolidation à l'exception, notamment, des écarts d'acquisition non déductibles.

Un actif d'impôt différé correspondant au report en avant de déficits fiscaux est comptabilisé en tenant compte de ses perspectives de récupération.

Conformément à la norme précitée, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Engagements des indemnités de fin de carrière

La Banque a souscrit un contrat d'assurance en décembre 1995 auprès de La Mondiale devenue Arial Assurance dans le cadre du régime des Indemnités de Fin de Carrière (IFC).

Le calcul des IFC effectué par le cabinet Mercer fin 2010 montre que les engagements de l'entreprise, au titre des droits à indemnités acquis au jour de l'évaluation, sont financés, en totalité, par le montant du fonds déjà constitué.

L'évaluation fin 2010 de nos indemnités de fin de carrière n'a pas nécessité de provision complémentaire. Le passif social de l'entreprise, charges sociales incluses, est évalué à 982 K€.

Le montant du fonds collectif de l'entreprise au titre des IFC au 31 décembre 2010 s'élève à 1 328 K€ charges sociales incluses.

Engagements de retraites

Le Groupe dispose de régimes à cotisations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu à aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre

des services rendus durant l'exercice en cours et durant les exercices précédents.

Concernant les régimes à cotisations définies, une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Ainsi, les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles.

Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle incluent les dettes à vue (comptes ordinaires et comptes à régime spécial) et les dettes à terme (clientèle financière et non financière, titres donnés en pension).

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être obligé d'échanger des

actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission.

26

Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe enregistre une provision au passif, dès lors qu'il a une obligation actuelle,

juridique ou implicite envers un tiers et qu'il est probable ou certain que celle-ci entraînera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commission sur prestations de service en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est achevée, ceci concerne notamment les commissions de succès perçues par la banque d'affaires.

Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers évalués en juste valeur par résultat recouvrent l'ensemble des éléments de résultat afférents aux actifs financiers que le Groupe a désigné comme évaluables en valeur de marché par résultat

(plus- ou moins-value de cession, dividendes, variation de juste valeur), à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts ».

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente recouvrent l'ensemble des éléments de résultat afférents aux actifs financiers que le Groupe a désigné comme disponibles à la vente (plus- ou moins-value de

cession, dividendes, dépréciation, reprises de dépréciation), à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts ».

Coût du risque

Le contenu de la rubrique coût du risque se limite aux dotations nettes des reprises des dépréciations relatives aux

créances et de provisions sur litiges relatifs à la clientèle.

Gains ou pertes nets sur autres actifs

Ce poste comprend les gains ou pertes nets sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation de

l'établissement, ainsi que sur les titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation.

Faits marquants de l'exercice

Concernant nos activités de gestion d'actifs, l'année 2010 a été caractérisée par une forte reprise de la croissance mondiale (déjà initiée au second semestre 2009), par la dichotomie entre les rythmes de croissance des pays émergents et des pays développés et par la crise des dettes souveraines européennes.

Cette année a aussi confirmé le rôle prépondérant des Banques centrales avec d'un côté une Réserve Fédérale Américaine qui a joué la carte de la continuité, et de l'autre une BCE qui a surpris via notamment la mise en place de son programme d'achats de titres souverains dont certains ont été particulièrement malmenés.

En ce qui concerne les marchés d'actions, 2010 a été marquée par une forte dispersion entre les performances des indices pays. En Europe, l'Allemagne est apparue comme la locomotive tant sur le plan macroéconomique qu'au niveau de sa performance boursière. Le CAC 40 enregistre quant à lui une performance de -3,3% sur l'année.

Aux USA, le SAP 500 affiche une progression supérieure à 11% au terme d'une année caractérisée par une hypersensibilité des investisseurs aux nouvelles macroéconomiques. Enfin les marchés émergents terminent l'année en ordre dispersé mais le MSCI émergents progresse malgré tout de 17%.

Dans ce contexte agité, voire parfois difficile, nos équipes de gestion ont de nouveau su tirer parti des mouvements de marché. 58% des fonds ouverts se situent dans les deux premiers quartiles. Sur 3 et 5 ans, les classements restent très satisfaisants avec respectivement 77% et 81% des fonds dans les deux premiers quartiles.

Dans cet environnement, notre société a également réussi à afficher une collecte nette positive sur l'ensemble des produits.

Les actifs moyens ont retrouvé les plus hauts historiques en atteignant près de 19 Mds€.

Le chiffre d'affaires, marque une progression de 9,3%. Le résultat est en très légère hausse, malgré des coûts exceptionnels et non récurrents (pour l'essentiel filialisation de l'activité Sélection R).

La collecte nette de primes de Rothschild Assurance & Courtage (primes brutes versées diminuées des éventuels rachats, transferts ou dénouements par décès) apparaît en retrait par rapport à 2009.

Le 16 février 2010, la Gérance a pris la décision d'ouvrir une succursale de Rothschild & Cie Gestion à Zürich (Suisse). Cette succursale immatriculée au registre du commerce du canton de Zürich le 5 mai 2010 a pour activité la commercialisation de placements collectifs de capitaux et autres instruments financiers en Suisse ou au départ de la Suisse, le conseil en patrimoine et le courtage d'instruments financiers.

Le 30 septembre 2010 Rothschild & Cie Gestion et Rothschild Assurance & Courtage ont apporté, avec effet rétroactif au 30 juin 2010, à la société « Sélection R » l'ensemble des éléments d'actif et de passif constituant les deux branches de l'activité « Sélection R » à savoir :

- La distribution des produits financiers (OPCVM) et des produits de placements immobiliers via sa filiale Sélection R Immobilier.
- Le courtage de contrats d'assurance vie et de capitalisation souscrits auprès de compagnies d'assurance, réalisée par l'intermédiaire du réseau de CGPI.

Pour 2011, dans un contexte de marché toujours incertain, la qualité de nos performances et la réorganisation de notre secteur Institutionnel nous permettent d'être raisonnablement optimistes et d'affirmer de nouvelles ambitions de développement, ce qui devrait avoir pour conséquence d'améliorer l'ensemble des résultats.

Dans le secteur d'ingénierie financière, compte tenu d'un contexte de marché encore très incertain, notre Société a su tirer parti des opportunités qui se présentaient à elles en 2010.

La réouverture au cas par cas du marché des financements LBO au premier semestre nous a ainsi permis de participer à de nombreuses opérations significatives de LBO.

Rothschild & Cie a également su accompagner plusieurs de ses grands clients historiques, comme GDF Suez, Accor ou Alstom, dans des opérations structurantes.

Les tensions sur le marché du financement, exacerbées par les incertitudes croissantes sur les risques souverains, ont confirmé par ailleurs la pertinence de notre modèle de conseil indépendant en financement (dette et fonds propres), nos clients étant plus que jamais à la recherche de solutions adaptées à leurs besoins de financement.

Dans ce contexte, en 2010, notre société a connu une progression.

Les perspectives de l'année 2011 dépendront très largement de la situation des marchés de financement, eux mêmes fortement dépendants de l'évolution des risques souverains et du contexte macro-économique.

En effet, à la réserve importante près de la capacité de mobiliser les financements nécessaires, des signaux de reprise de l'activité M&A apparaissent. Les grandes entreprises perçoivent presque toutes les effets de la reprise dans les pays émergents et sont désireuses de tirer profit des opportunités de consolidation qui s'offrent à elles. Quant aux fonds de private equity, ils devraient également se montrer actifs, avec un grand nombre de participations dont la cession a été retardée par la crise, et avec l'objectif de démontrer le dynamisme de leurs équipes de gestion dans une perspective de levées importantes de nouveaux fonds.

Frais de Commissariat aux Comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice entrant dans les diligences directement liées à la mission de

contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-1 I sont les suivants :

| (en milliers d'euros) | Contrôle légal des comptes | Diligences directement liées à la mission |
|---------------------------------|----------------------------|---|
| Rothschild & Cie Banque | 161 | 5 |
| Rothschild & Cie | 49 | – |
| Rothschild & Cie Gestion | 56 | 13 |
| Montaigne Rabelais | 5 | – |
| Rothschild Assurance & Courtage | 8 | 13 |
| Transaction R | 17 | – |
| Sélection R Immobilier | 5 | – |
| Blackpoint Management | 21 | – |
| R Capital Management | 9 | – |
| GIE Rothschild | 3 | – |
| Sélection R | 17 | 7 |
| TOTAL | 351 | 38 |



8. Informations relatives au Bilan Consolidé

8.1 Caisses, Banques Centrales

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Caisse | 619 | 785 |
| Banques centrales | 5 427 | 3 657 |
| - Créances rattachées | 5 | 2 |
| TOTAL | 6 051 | 4 444 |

29

8.2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

| (en milliers d'euros) | 2010 | Acquisitions | Cessions et remboursements | Dépréciations nettes - Variations de la période | Gains et pertes latents sur variation de juste valeur | 2009 |
|---|----------------|------------------|----------------------------|---|---|---------------|
| Titres de créances négociables : | | | | | | |
| Effets publics et titres assimilés | 29 935 | 29 935 | – | – | – | – |
| Actions et autres titres à revenu variable : | | | | | | |
| Opcvm de trésorerie internes | 149 460 | 1 399 247 | (1 345 056) | – | 3 | 95 266 |
| TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT | 179 395 | 1 429 182 | (1 345 056) | – | 3 | 95 266 |

8.3. Actifs financiers disponibles à la vente

| (en milliers d'euros) | 2010 | Acquisitions et appels de fonds | Cessions et remboursements | Dépréciations nettes - Variations de la période | Gains et pertes latents sur variation de juste valeur | Variation des créances rattachées | 2009 |
|---|--------------|---------------------------------|----------------------------|---|---|-----------------------------------|--------------|
| OPCVM internes | | | | | | | |
| Non cotés | 7 515 | 7 519 | (7 527) | – | 11 | – | 7 511 |
| Parts de FCPR | | | | | | | |
| Non cotés | 1 686 | 1 830 | – | – | (212) | – | 68 |
| Autres titres à revenus fixes | | | | | | | |
| Non cotés | 84 | – | – | – | – | (1) | 85 |
| Participations et activités de portefeuille | | | | | | | |
| Cotés | 2 | – | – | – | – | – | 2 |
| Non cotés | 424 | – | (460) | – | – | – | 884 |
| Parts dans les entreprises liées | | | | | | | |
| Non cotés | 100 | – | – | – | – | – | 100 |
| TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE | 9 810 | 9 349 | (7 987) | – | (201) | (1) | 8 649 |

8.4. Prêts et créances sur les établissements de crédit

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|---|----------------|----------------|
| À vue | | |
| • Comptes ordinaires | 71 947 | 77 229 |
| - Créances rattachées | 10 | 15 |
| • Prêts au jour le jour | 102 000 | 207 000 |
| - Créances rattachées | 2 | 1 |
| • Titres reçus en pension | 670 000 | 133 000 |
| - Créances rattachées | 14 | 1 |
| TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT | 843 973 | 417 246 |

31

8.5. Prêts et créances sur la clientèle

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|---|---------------|---------------|
| Prêts | | |
| • Crédits de trésorerie | 674 | 1 784 |
| - Créances rattachées | 7 | 9 |
| • Prêts à terme | 1 000 | - |
| Comptes ordinaires débiteurs | | |
| • Comptes ordinaires | 10 390 | 30 115 |
| - Créances rattachées | 276 | 73 |
| Valeurs non imputées | | |
| • Valeurs payables aux caisses | - | 2 |
| PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE - BRUT | 12 347 | 31 983 |
| • Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle | (40) | (39) |
| TOTAL NET DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE | 12 307 | 31 944 |

8.6. Comptes de régularisation et actifs divers

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|---|----------------|----------------|
| Dépôts et cautionnements | 9 669 | 8 569 |
| Comptes de règlement des débiteurs sur opérations sur titres | 6 149 | 18 351 |
| Clients et comptes rattachés | 87 289 | 112 289 |
| Charges constatées d'avance | 1 336 | 1 050 |
| Comptes de régularisation liés à des actifs financiers | 104 443 | 140 259 |
| Impôts et taxes | 8 286 | 8 405 |
| Autres débiteurs | 5 177 | 5 716 |
| Comptes de régularisation liés à des actifs non financiers | 13 463 | 14 121 |
| TOTAL | 117 906 | 154 380 |

32

8.7. Actifs et passifs financiers ventilés selon la durée restant à courir

| (en milliers d'euros) | < ou = 3 mois | > 3 mois et < ou = 1 an | > 1 an et < ou = 5 ans | > 5 ans | 2010 | 2009 |
|---|------------------|----------------------------------|---------------------------|--------------|------------------|----------------|
| Emplois | | | | | | |
| Caisse, banques centrales | 6 051 | – | – | – | 6 051 | 4 444 |
| Instruments financiers à la juste valeur par résultat | 179 395 | – | – | – | 179 395 | 95 266 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 7 515 | – | 525 | 1 770 | 9 810 | 8 649 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 843 973 | – | – | – | 843 973 | 417 246 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 11 657 | 22 | 628 | – | 12 307 | 31 944 |
| TOTAL DES EMPLOIS | 1 048 591 | 22 | 1 153 | 1 770 | 1 051 536 | 557 549 |
| Ressources | | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 10 206 | – | – | – | 10 206 | 24 185 |
| Dettes envers la clientèle | 834 377 | – | – | – | 834 377 | 380 810 |
| Dettes représentées par un titre | 78 | – | – | – | 78 | 78 |
| TOTAL DES RESSOURCES | 844 661 | – | – | – | 844 661 | 405 073 |

8.8. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Ce poste correspond à la valeur des participations consolidées par mise en équivalence, actualisée de la quote-part de résultat et de la variation des capitaux propres de la période revenant au groupe. Les variations de l'exercice sont

présentées dans un tableau unique récapitulant l'impact de tous les retraitements IFRS et les mouvements de la période courante.

| (en milliers d'euros) | NMR Europe | Rothschild Europe BV * | Rothschild Europe SNC | TOTAL |
|---|--------------|------------------------|-----------------------|---------------|
| Au 1^{er} janvier 2009 | 562 | 43 661 | 5 137 | 49 360 |
| Résultat exercice 2009 (Quote-part de résultat) | 2 198 | 15 452 | 713 | 18 363 |
| Variation de périmètre | – | – | – | – |
| Augmentation/réduction du capital social | 5 553 | – | – | 5 553 |
| Variation de l'écart de conversion | 76 | (87) | – | (11) |
| Distribution de résultats | (204) | (19 937) | (5 060) | (25 201) |
| Autres retraitements | – | (34) | – | (34) |
| Au 31 décembre 2009 | 8 186 | 39 056 | 790 | 48 031 |
| Résultat exercice 2010 (Quote-part de résultat) | 69 | 10 618 | 173 | 10 860 |
| Variation de périmètre | – | – | – | – |
| Augmentation/réduction du capital social | – | – | – | – |
| Variation de l'écart de conversion | 276 | 383 | – | 659 |
| Distribution de résultats | (2 198) | (11 325) | (713) | (14 236) |
| Autres retraitements | – | (98) | – | (98) |
| Au 31 décembre 2010 | 6 333 | 38 634 | 250 | 45 216 |

* Montants consolidés du sous-palier REU B.V. du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont les suivants :

| (en milliers d'euros) | Total Bilan | Résultat net | Chiffre d'affaires |
|-----------------------------------|----------------|---------------|--------------------|
| Rothschild Europe BV (consolidée) | 134 862 | 21 790 | 107 287 |
| Rothschild Europe SNC | 3 436 | 346 | 6 767 |
| NMR Europe | 20 086 | 138 | 14 278 |
| TOTAL | 158 384 | 22 274 | 128 332 |

8.9. Immobilisations Corporelles

Détails des Immobilisations Corporelles

| (en milliers d'euros) | 1 ^{er} janvier 2010 | Acquisitions | Cessions | Autres mouvements | 31 décembre 2010 |
|---|------------------------------|--------------|----------------|-------------------|------------------|
| Agencements, installations | 14 886 | 317 | (3) | – | 15 200 |
| Matériel informatique et micro informatique | 2 128 | 959 | (331) | (4) | 2 752 |
| Matériel de bureau | 1 893 | 47 | – | (28) | 1 912 |
| Mobilier de bureau | 1 933 | 70 | (3) | (1) | 1 999 |
| Matériel de transport | 2 298 | 873 | (834) | – | 2 337 |
| Acomptes sur immobilisations | 62 | 67 | (62) | – | 67 |
| VALEUR BRUTE | 23 200 | 2 333 | (1 233) | (33) | 24 267 |

34

Amortissements

| (en milliers d'euros) | 1 ^{er} janvier 2010 | Dotations | Reprises | Autres mouvements | 31 décembre 2010 |
|---|------------------------------|----------------|--------------|-------------------|------------------|
| Agencements, installations | (4 512) | (1 634) | – | – | (6 146) |
| Matériel informatique et micro informatique | (1 702) | (437) | 324 | – | (1 815) |
| Matériel de bureau | (1 044) | (170) | – | 2 | (1 212) |
| Mobilier de bureau | (704) | (197) | 1 | – | (900) |
| Matériel de transport | (1 075) | (466) | 613 | – | (928) |
| TOTAL AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES | (9 037) | (2 904) | 938 | 2 | (11 001) |
| VALEUR NETTES IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 14 163 | (571) | (295) | (31) | 13 266 |

8.10. Immobilisations Incorporelles

Détails des Immobilisations Incorporelles

| (en milliers d'euros) | 1 ^{er} janvier 2010 | Acquisitions / Dotations | Cessions / Reprises | Ajustements TVA | 31 décembre 2010 |
|--------------------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------|--------------------|------------------|
| Logiciels | | | | | |
| • Valeur brute | 6 923 | 1 611 | (232) | (97) | 8 205 |
| • Amortissements | (5 228) | (1 109) | 103 | – | (6 234) |
| • Valeur nette | 1 695 | 502 | (129) | (97) | 1 971 |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | | |
| • Valeur nette | 4 | – | – | – | 4 |
| TOTAL | 1 699 | 502 | (129) | (97) | 1 975 |

35

8.11. Écarts d'acquisition

Les fonds de commerce de SOGIP Gestion, SOGIP Banque et de la Financière Rembrandt ont été reclassés au 31 décembre 2001 en écart d'acquisition pour un montant de 39 363 k€, comprenant un écart d'acquisition brut de 40 160 k€ diminué d'un cumul d'amortissements de 291 k€.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence ne figurent pas en écart d'acquisition, mais sont inclus dans la valeur des titres mis en équivalence.

État de variation des écarts d'acquisition

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|--|--------|--------|
| Valeur nette comptable en début de période | 39 869 | 39 869 |
| Acquisitions | – | – |
| Cessions | – | – |
| Dépréciations comptabilisées pendant la période | – | – |
| Autres mouvements | – | – |
| Valeur nette comptable en fin de période | 39 869 | 39 869 |
| Dont : | | |
| • Valeur brute comptable | 40 160 | 40 160 |
| • Cumul des amortissements enregistrés avant le passage aux IFRS | (291) | (291) |

8.12. Dettes envers les établissements de crédit

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|-----------------------|---------------|---------------|
| À vue | | |
| • Comptes ordinaires | 9 640 | 24 013 |
| - Dettes rattachées | 566 | 172 |
| TOTAL | 10 206 | 24 185 |

8.13. Dettes envers la clientèle

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| À vue | | |
| • Comptes ordinaires créditeurs | 265 491 | 213 975 |
| - Dettes rattachées | 8 | 14 |
| • Comptes PEA | 31 217 | 32 176 |
| • Comptes sur livret | 635 | 1 289 |
| - Dettes rattachées | 2 | 13 |
| • Autres sommes dues à la clientèle | - | 492 |
| À terme | | |
| • Titres donnés en pension | 537 014 | 132 850 |
| - Dettes rattachées | 10 | 1 |
| TOTAL | 834 377 | 380 810 |

36

8.14. Dettes représentées par un titre

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|-----------------------|-----------|-----------|
| Bons de caisse | 78 | 78 |
| TOTAL | 78 | 78 |

8.15. Comptes de régularisation et passifs divers

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|--|----------------|----------------|
| Dépôts et cautionnements | 9 262 | 8 187 |
| Comptes de règlement des créditeurs sur opérations sur titres | 5 850 | 12 081 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 39 993 | 44 327 |
| Produits constatés d'avance | 3 616 | 4 328 |
| Comptes de régularisation liés à des passifs financiers | 58 721 | 68 923 |
| Charges à payer au personnel | 57 563 | 52 503 |
| Dettes sociales et fiscales | 22 560 | 23 935 |
| Autres créditeurs | 24 328 | 25 894 |
| Comptes de régularisation liés à des passifs non financiers | 104 451 | 102 332 |
| TOTAL | 163 172 | 171 255 |

8.16. Provisions

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|--|--------------|--------------|
| En début de période dont : | | |
| • Provisions liées au déménagement | – | 281 |
| • Provisions pour litiges | 1 458 | 610 |
| • Médailles du travail | 958 | 768 |
| TOTAL EN DÉBUT DE PÉRIODE | 2 416 | 1 659 |
| Dotations aux provisions de l'exercice | 410 | 1 046 |
| Reprises de provisions utilisées de l'exercice | 1 051 | – |
| Reprises de provisions non utilisées de l'exercice | 52 | 289 |
| TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES AU COURS DE LA PÉRIODE | (693) | 757 |
| TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE | 1 723 | 2 416 |

Détail des provisions au 31 Décembre

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|--|--------------|--------------|
| Provisions pour litiges | 676 | 1 458 |
| Médailles du travail | 1 047 | 958 |
| TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE | 1 723 | 2 416 |



9. Informations relatives au Compte de résultat

9.1. Commissions

38

| (en milliers d'euros) | Charges 2010 | Produits 2010 | Charges 2009 | Produits 2009 |
|--|-----------------|------------------|-----------------|------------------|
| Transmission d'ordres | (2 642) | 28 168 | (5 076) | 29 045 |
| Autres commissions sur titres | (836) | 5 860 | (240) | 4 982 |
| Gestion d'actifs | (24 373) | 109 391 | (18 792) | 91 969 |
| Conservation | (28) | 10 130 | (63) | 5 275 |
| Commissions sur comptes de la clientèle | (1) | 725 | (1) | 389 |
| Gestion des moyens de paiement | – | 133 | – | 252 |
| Ingénierie financière | (18 643) | 175 880 | (16 988) | 137 877 |
| Conseil & Assistance | (3 491) | 7 886 | (3 829) | 9 764 |
| Courtage et assurance | (30 615) | 36 671 | (26 587) | 32 251 |
| Autres commissions | (446) | 256 | (406) | 227 |
| TOTAL | (81 075) | 375 100 | (71 983) | 312 031 |

9.2. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|--|--------------|--------------|
| Titres à revenu fixe | 139 | 365 |
| Titres à revenu variable | 208 | 674 |
| Produits sur opérations de change et d'arbitrage | 6 722 | 6 989 |
| Charges sur opérations de change et d'arbitrage | (1 507) | (407) |
| TOTAL | 5 562 | 7 621 |

Les produits des titres à revenu fixe sont relatifs aux intérêts des titres de créances négociables. Les gains sur titres à revenu variable correspondent aux produits de cession des parts d'Elan Court Terme.

9.3. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|--|--------------|--------------|
| Plus et moins values nettes sur actifs financiers disponibles à la vente | (1 170) | (457) |
| Reprise de dépréciations | 799 | – |
| Dépréciations | (1) | (8) |
| Dividendes | 97 | 201 |
| TOTAL | (275) | (264) |

39

9.4. Coût du risque

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|---|------------|--------------|
| Dépréciations sur créances sur la clientèle | (2) | (28) |
| Provisions sur litiges sur la clientèle | (6) | (623) |
| Pertes sur créances clientèle | (239) | (12) |
| Reprises de dépréciations sur créances sur la clientèle | 258 | 62 |
| Reprises de provision sur litiges sur la clientèle | 923 | – |
| TOTAL | 934 | (601) |

9.5. Gains ou pertes nets sur autres actifs

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|-------------------------|-----------|-----------|
| Moins-values de cession | – | (31) |
| Plus-values de cession | 37 | 51 |
| TOTAL | 37 | 20 |

9.6. Frais de personnel

a. Frais de personnel

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|---|----------------|----------------|
| Salaires | 71 682 | 68 109 |
| <i>dont personnel intérimaire et détaché</i> | 4 183 | 3 849 |
| Participation des salariés | 6 642 | 3 615 |
| Charges sur rémunération | 32 154 | 33 825 |
| <i>dont versements à des régimes de retraite à cotisations définies</i> | 5 860 | 5 696 |
| Provisions et reprises de provisions | 226 | 421 |
| Frais de personnel hors France et Belgique | 713 | 669 |
| TOTAL | 111 417 | 106 639 |

40

b. Effectif moyen

| | Hommes 2010 | Femmes 2010 | Total 2010 | Hommes 2009 | Femmes 2009 | Total 2009 |
|--------------|----------------|----------------|---------------|----------------|----------------|---------------|
| Cadres | 279 | 195 | 474 | 263 | 179 | 442 |
| Non cadres | 55 | 92 | 147 | 64 | 101 | 165 |
| TOTAL | 334 | 287 | 621 | 327 | 280 | 607 |

c. Rémunérations des Organes de Direction et de Gestion

Le montant global des rémunérations allouées aux gérants non associés au titre de leur mandat s'élève à : 55 k€

Le montant global des avances et crédits accordés aux associés commandités et aux gérants non associés s'élève à : 7 976 k€.

Le montant des engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une quelconque garantie s'élève à : 533 k€.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du Conseil de Surveillance et d'Orientation Stratégique.

d. Divers

La banque n'a pas d'engagement 2010 auprès de la CRPB.

La banque verse l'intégralité de ses cotisations de retraite à des organismes extérieurs.

La banque a souscrit un contrat d'assurance en décembre 1995 auprès de la Mondiale, devenue Arial Assurance, dans le cadre du régime des Indemnités de Fin de Carrière. Le calcul des IFC effectué par le cabinet Mercer fin 2010 montre que les engagements des entreprises du groupe, au titre

des droits à indemnités acquis au jour de l'évaluation, sont financés, en totalité, par le montant du fonds déjà constitué.

Compte tenu du cumul des droits individuels constatés au jour de l'étude, le passif social de l'entreprise, charges sociales incluses, est évalué à 982 k€.

Le montant du fonds collectif des entreprises du groupe au titre des IFC au 31 décembre 2010 s'élève à 1 328 k€.

9.7. Autres frais administratifs

Les frais administratifs comprennent notamment les locations immobilières, qui s'élèvent à 12 152 k€ pour l'exercice 2010. Il est à noter que le groupe Rothschild bénéficie d'une franchise de loyer de plusieurs mois dans le cadre du déménagement vers le site de Messine. Conformément

à l'interprétation SIC 15 « Avantages dans les contrats de location simple » de la norme IAS 17, une répartition linéaire des loyers sur la durée de bail a été constatée. Ainsi, le Groupe supporte le coût économique des loyers du site de Messine depuis mi-juillet 2006.

9.8. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice est ventilé comme suit par nature de résultat :

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|--|--------------|--------------|
| Résultat ordinaire courant de source française | 7 245 | 2 544 |
| Impôt différé | (175) | 68 |
| Contributions exceptionnelles | 127 | 23 |
| Résultat ordinaire courant de source étrangère | 338 | 492 |
| TOTAL | 7 535 | 3 127 |

41

Il est à noter que la plupart des résultats des sociétés du Groupe ne sont pas assujettis à l'impôt sur les sociétés. Dans ce contexte, le rapprochement entre l'impôt réel et l'impôt théorique de droit commun n'apparaît pas pertinent.

9.9. Répartition du résultat analytique par métier*

| (en milliers d'euros) | TOTAL | Affaires Financières | Gestion Financière | Holding |
|-----------------------------|---------|-------------------------|-----------------------|---------|
| Résultat avant I.S., ajusté | 118 142 | 80 506 | 36 828 | 808 |

9.10. Répartition du résultat consolidé par métier**

| (en milliers d'euros) | TOTAL | Affaires Financières | Gestion Financière | Holding |
|-----------------------|---------|-------------------------|-----------------------|---------|
| Résultat avant I.S. | 122 233 | 85 358 | 36 383 | 492 |

* hors Rothschild Europe B.V., Montaigne Rabelais, Blackpoint Management et retraitements de consolidation.

** y compris Rothschild Europe B.V., Transaction R, Montaigne Rabelais, Blackpoint Management, Selection R Immobilier.



10. Autres informations

10.1. Informations relatives aux engagements hors-bilan

Seuls les engagements pour le compte propre de la Banque sont présentés ci-après, le montant de ceux des filiales de la Banque n'étant pas significatif.

Le Hors-Bilan n'appelle pas de commentaire particulier; les engagements en faveur de la clientèle étant contre-garantis par le nantissement de portefeuilles pour l'essentiel.

42

10.1.1. Engagements donnés

a. Actifs donnés en financement d'engagements pour le compte de la clientèle

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|---|-------|-------|
| Partie non utilisée des crédits confirmés | 2 942 | 2 257 |

b. Actifs donnés en garantie d'engagements pour le compte de la clientèle

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|--|--------|--------|
| Cautions locatives, fiscales et diverses en faveur de la clientèle | 28 988 | 25 258 |

10.1.2. Engagements reçus

10.1.2.1. Actifs reçus en financement d'engagements d'établissements de crédit

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|--|------|------|
| Contre-garanties reçues d'établissements de crédit sur cautions diverses | 11 | 10 |

10.2. Les ratios bancaires

Depuis le 31 décembre 2006 la Banque publie des ratios sur la base des comptes établis conformément au référentiel IFRS. Les informations concernant les risques qui pourraient être assumés par Rothschild & Cie Banque ou transférés à un tiers sont les suivantes :

10.2.1 Ratio de solvabilité

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|---|----------------|----------------|
| Tier one ratio (8%) | 15,60% | 13,90% |
| Le détail du calcul s'établit ainsi: | | |
| Fonds propres prudentiels | | |
| Capital | 24 530 | 24 530 |
| Réserves consolidées | 110 010 | 113 478 |
| Report à nouveau | 8 401 | 7 868 |
| Plus ou moins values latentes | -350 | -150 |
| Écarts de conversion | 123 | -626 |
| Retraitement prudentiel plus ou moins values latentes | 350 | 0 |
| Intérêts minoritaires | -1495 | -344 |
| Sous-total | 142 591 | 145 726 |
| Écarts d'acquisition | -39 869 | -39 869 |
| Autres Immobilisations incorporelles (VNC) | -1975 | -1699 |
| TOTAL FONDS PROPRES DE BASE | 99 725 | 103 188 |
| Retraitement prudentiel en fonds complémentaires des plus ou moins values en CP | 10 | - |
| TOTAL FONDS PROPRES DE BASE ET COMPLÉMENTAIRES APRÈS DÉDUCTIONS | 99 735 | 103 188 |
| Risques pondérés | | |
| Risques de crédit | 236 410 | 320 421 |
| Risques de marché | | |
| • Risques de taux | 33 156 | 8 791 |
| • Risques de propriété | 1 | 3 |
| Risque opérationnel | 369 752 | 413 232 |
| Sous-total risques | 639 319 | 742 446 |

Dans le cadre de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences en fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, la Banque a choisi d'utiliser la méthode standard, applicable au 1^{er} janvier 2007, pour les risques de crédit et les risques de marché et, la méthode dite AMA (Advanced Measurement Approach) pour les risques opérationnels.

a. Détails des risques de marché

| (en milliers d'euros) | Montant brut de l'encours | Risque général | Risque spécifique |
|----------------------------|---------------------------|----------------|-------------------|
| Risque de taux | 164 431 | 29 891 | 3 265 |
| OPCVM monétaire | 149 464 | 29 891 | 3 265 |
| BTF | 14 967 | 0 | 0 |
| Risque de propriété | 0 | 0 | 0 |
| OPCVM | 0 | 0 | 0 |

Conformément à l'article 293-2 de l'arrêté du 20 février 2007, la position nette globale en devises n'excédant pas 2% du total des fonds propres, celles-ci ne nécessitent pas de couverture en fonds propres.

44

b. Détail des risques de crédit

| Catégorie d'exposition (en milliers d'euros) | Montant brut de l'encours | Résultats après atténuation | | Part du risque | Part de l'encours |
|--|---------------------------|-----------------------------|----------------------|----------------|-------------------|
| | | Montant du risque | Fonds propres requis | | |
| Administration centrale | 686 237 | – | – | 0,00% | 62,85% |
| Etablissements de crédit | 190 568 | 38 113 | 3 049 | 16,12% | 17,45% |
| Entreprises | 90 175 | 75 405 | 6 032 | 31,90% | 8,26% |
| Clientèle de détail | 22 194 | 7 263 | 581 | 3,07% | 2,03% |
| Actions | 50 285 | 72 721 | 5 818 | 30,76% | 4,61% |
| Autres actifs | 52 488 | 42 908 | 3 433 | 18,15% | 4,81% |
| TOTAL | 1 091 946 | 236 410 | 18 913 | 100,00% | 100,00% |

Dans la catégorie administration centrale sont compris les titres d'Etat reçus en pension, les expositions auprès des banques centrales et les créances fiscales.

La catégorie établissement de crédit correspond aux actifs liquides placés auprès d'autres établissements.

La catégorie entreprise correspond pour partie à des commissions à recevoir de la clientèle d'entreprises.

La catégorie clientèle de détail correspond aux comptes courants débiteurs et aux autorisations de découvert de la clientèle de particuliers.

La catégorie actions correspond essentiellement aux participations dans les sociétés mises en équivalence.

Les comptes de régularisation, les comptes de règlement relatifs aux OST ainsi que les immobilisations corporelles sont compris dans la catégorie autres actifs.

c. Détails des risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini par la réglementation bancaire (cf. Arrêté du 20 février 2007) comme les pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes, ou à des événements extérieurs, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence, mais à risque de perte élevée. Le risque opérationnel, ainsi défini, inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Dans le cadre de la mise en conformité avec l'article du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, notre établissement a déployé un dispositif de gestion du risque opérationnels afin d'obtenir auprès de l'A.C.P. la validation de la méthode par approche avancée (AMA).

La mise en œuvre de la méthode par approche avancée vise à mettre en place un dispositif qui comporte un modèle interne d'évaluation des risques opérationnels. L'objectif étant d'avoir une meilleure gestion à travers une connaissance approfondie des événements de risque de chaque activité.

Notre dispositif intègre les éléments:

- une cartographie des risques visant à la fois l'identification des risques opérationnels, leur évaluation en vue d'une hiérarchisation ainsi qu'une évaluation du dispositif de contrôle.
- un dispositif de collecte des incidents qui rassemblent de manière exhaustive les pertes et les gains s'étant produits

depuis 2002 à partir du premier centime d'euro. Ces incidents donnent lieu à un rapprochement comptable.

- l'utilisation d'une base externe, Global Data, permettant d'identifier les risques majeurs de l'industrie bancaire et en particulier les métiers exercés par notre établissement.
- le suivi d'indicateurs clés de risques pour chaque activité et pour chaque risque majeur.
- des analyses de scénario qui permettent d'avoir une évaluation des risques majeurs de notre établissement à partir de l'analyse de la base externe, des indicateurs de risques et d'opinion d'expert métier.
- un modèle de quantification des risques opérationnels intégrant à la fois les données internes et les données

d'analyse de scénario. Le modèle interne développé par notre établissement utilise une approche actuarielle basée sur la modélisation de pertes internes ou simulées par l'analyse de scénario. Notre modèle prend en compte les effets de diversification (corrélation) et les assurances.

- une politique de transfert des risques opérationnels par des polices d'assurance offrant une couverture en adéquation avec notre estimation des risques et répondant aux critères d'éligibilité.

Suite à son inspection en mai 2008, l'A.C.P. a autorisé le modèle interne de Rothschild & Compagnie Banque pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel à compter du 31 décembre 2008.

Exigences en fonds propres liées au risque opérationnel calculées avec le modèle validé par l'A.C.P.

(en milliers d'euros)

| Capitaux diversifiés avant prise en compte des assurances | |
|--|---------------|
| Activités de Gestion | 23 118 |
| Activités de Banque d'Affaires | 13 857 |
| TOTAL | 36 975 |
| Capitaux diversifiés après prise en compte des assurances | |
| Activités de Gestion | 18 974 |
| Activités de Banque d'Affaires | 10 606 |
| TOTAL | 29 580 |

10.2.2. Coefficient de liquidité

Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal étant de 100%.

Suite à l'arrêté du 5 Mai 2009, le ratio de liquidité est désormais calculé sur base individuelle (approche standard choisie par Rothschild & Cie Banque) depuis le 30 juin 2010, et non plus sur une base consolidée. Cette évolution entraîne une modification des pondérations pour les éléments entrant dans le calcul dudit ratio.

| Ratio de liquidité à un mois | 2010 | 2009 |
|------------------------------|----------------|---------|
| | 269,00% | 381,20% |

Au regard des ratios réglementaires, Rothschild & Cie Banque ne présente pas de risque de liquidité. La Banque dispose en effet d'un excédent structurel et substantiel de

trésorerie sur son compte à la Société Générale. Celui-ci fait l'objet d'un prêt au jour le jour.

10.2.3. Contrôle des grands risques

Le montant total des risques pondérés sur un groupe de clients, autre qu'établissements de crédit, considérés comme un seul bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets consolidés du Groupe.

Depuis l'arrêté du 25 août 2010, applicable au 31 décembre 2010 et transposant en droit français la directive européenne « CRD2 », le montant total des risques pondérés sur un groupe d'établissements de crédit considérés comme un seul bénéficiaire ne doit pas excéder le minimum entre 25% des fonds propres et 150 millions d'euros, la limite ne pouvant excéder le montant des fonds propres de l'établissement

(la limite de grand risque de Rothschild & Cie Banque pour les établissements de crédit est donc égale au montant de ses fonds propres soit 99,7 millions d'euros).

Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement.

Désormais les établissements de crédit sont pondérés à 100%.

46

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|-----------------------|--------|---------|
| Fonds propres | 99 736 | 103 188 |
| 10% des fonds propres | 9 974 | 10 319 |
| 25% des fonds propres | 24 934 | 25 797 |

10.3. La gestion des risques

10.3.1. Les risques de crédit

a. Répartition interne globale des engagements

Rothschild & Cie Banque n'a pas vocation à développer sensiblement cette activité. Il s'agit essentiellement de découverts accordés aux clients et gagés par leurs portefeuilles en conservation dans la banque et souvent gérés sous mandat par la filiale Rothschild & Cie Gestion.

Engagements

| En cours (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|--------------------------------|-------|-------|
| Crédit court terme | – | – |
| Crédit moyen terme | – | 0,01 |
| Crédit long terme | 0,64 | 0,64 |
| Découverts* | 5,89 | 6,75 |
| Cautions et Garanties | 28,99 | 25,26 |

* Hors découverts relatifs à un décalage de date de valeur.

b. Gestion du risque et modalités de révision des dossiers de crédit – description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit

Aucun engagement nouveau ne peut être pris sans l'accord du comité de Crédit, qui est composé de cinq personnes, trois Associés Gérants de la Banque, le Directeur de la Comptabilité et le Directeur du service Juridique.

Conformément à la procédure mise en place, toute demande d'engagement nécessite les visas préalables de l'ensemble des participants au comité.

10.3.2. Les risques de marché

Les risques de marché de Rothschild & Cie Banque sont attachés aux opérations suivantes :

- L'intermédiation sur le marché monétaire et le marché des changes pour le compte d'OPCVM dont la Banque est dépositaire ;
- Les parts détenues dans les OPCVM gérés par le Groupe. Le portefeuille d'OPCVM non monétaire s'élève

à 2,301 millions d'euros. La position est suivie par le Département Comptabilité.

- L'excédent de trésorerie de la Banque est placé sur des instruments monétaires.

Le Département Comptabilité s'assure que les engagements pris par la Banque restent dans les limites fixées par la réglementation bancaire en termes d'exigence de fonds propres.

a. Le risque de change

Rothschild & Cie Banque a une activité d'intermédiation de change en raison du nombre important d'OPCVM investis dans les actifs en devises. Les positions de change sont

constituées de manière résiduelle et sont maintenues à des niveaux limités.

b. Risque de contrepartie et de limites

La Banque gère de manière consolidée le risque de contrepartie et de limites lié à ses propres opérations sur le marché monétaire et à celles des OPCVM dont elle est dépositaire ou dont Rothschild & Cie Gestion est gestionnaire.

À compter du 31 décembre 2010 de nouvelles contraintes d'expositions aux risques vont nous permettre de revoir les limites autorisées par contrepartie avec les différentes entités du Groupe sous forme consolidée.

10.3.3. Le risque de taux d'intérêt global

La position globale de taux d'intérêt de la Banque au 31 décembre 2010 est résumée dans le tableau ci-dessous.

| Prêteur taux fixe | en M€ | Emprunteur taux fixe | en M€ |
|----------------------------------|-------------|--|---------------|
| Prêts à la clientèle à taux fixe | 0,03 | Comptes à vue créditeurs de la clientèle non rémunérés * | 272,53 |
| | | Comptes à terme créditeurs de la clientèle | – |
| | | Bons de caisse | 0,08 |
| TOTAL | 0,03 | TOTAL | 272,61 |
| | | Position emprunteur taux fixe | 272,58 |

La position globale de taux d'intérêt de la Banque représente environ 100,02% des dépôts non rémunérés de la clientèle. Ces dépôts sont prêtés au taux du marché monétaire. La moyenne de ce taux en 2010 s'est élevée à 0,43%.

10.3.4. Le risque de règlement

Le risque de règlement apparaît lors de la réalisation d'opérations de change ou d'opérations d'achat ou vente de titres, que ces opérations soient pour compte propre ou pour le compte de clients.

La Banque effectue la quasi-totalité de ses opérations de change par l'intermédiaire de son « Global custodian », Bank of New York, à qui est sous-traitée la conservation des titres étrangers. Les opérations de change se traduisent donc par

de simples virements de compte à compte chez Bank of New York, sans risque de décalage entre la devise livrée et la devise reçue.

En revanche, le risque de règlement subsiste pour les opérations d'achats ou de ventes de titres. C'est la raison pour laquelle, la Banque a mis en place un certain nombre de procédures d'alerte et de reporting visant à maîtriser ce risque.

* Encours au 31 décembre 2010 corrigé des décalages de dates de valeur.

10.3.5 Le risque de non-conformité

Le risque de non conformité se définit comme « le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques, propres aux activités des banques ».

Ce risque se distingue du risque juridique de litige puisqu'il ne vise pas la mise en cause des établissements au titre de leurs obligations contractuelles mais les conséquences dommageables du non-respect de règles relevant pour l'essentiel de la réglementation bancaire et financière, des règles internes et des règles d'ordre public.

De façon plus générale, les contrôles de l'A.C.P. sur l'application du règlement n°97-02, et de l'AMF sur application des dispositions applicables aux PSI visent davantage à analyser le système de contrôle interne et son

appropriation par les collaborateurs. Les différentes missions d'inspections que Rothschild et Cie Banque a rencontrées ont permis une amélioration des processus de maîtrise et de surveillance des risques et un renforcement de l'équipe de contrôle. Les recommandations ont donc été mises à profit pour améliorer le dispositif.

Lors de la mise en œuvre de la cartographie et de l'identification des risques de non conformité, le préjudice financier a été estimé selon la méthode suivante :

- Identification des principaux risques de non-conformité et dispositif de contrôle interne permettant la surveillance et la maîtrise de ces risques.
- Identification des éventuelles pertes financières et évaluation du processus de contrôle interne permettant d'y faire face.

10.4. Hiérarchie des titres évalués à la juste valeur

En application de la norme IFRS 7, le tableau ci-dessous présente la ventilation des instruments financiers du bilan évalués en juste valeur, selon la méthode de valorisation (cf. partie 7 « Principe et méthodes comptables », paragraphe « Détermination de la juste valeur »).

| (en milliers d'euros) | 2010 | | | | 2009 | | | |
|--|---|----------------|--------------|------------|---|------------|----------------|--------------|
| | Valeur comptable et juste valeur égales | basées sur | | | Valeur comptable et juste valeur égales | basées sur | | |
| | | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 179 395 | 179 395 | - | - | 95 266 | - | 95 266 | - |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 9 810 | 2 | 9 223 | 585 | 8 649 | 2 | 7 602 | 1 045 |
| TOTAL | 189 205 | 179 397 | 9 223 | 585 | 103 915 | 2 | 102 868 | 1 045 |

Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir les prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;

Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Les parts d'OPCVM publiant des valeurs liquidatives quotidiennement, détenues par la banque et ses filiales, sont évaluées à partir de données de marché (Niveau 1).

Les titres de participation non consolidés du Groupe sont valorisés à partir d'un calcul de situation nette réévaluée (Niveau 3).

Mouvements sur les instruments financiers à la juste valeur

Les parts d'Elan Court Terme détenues par Rothschild & Cie Banque et ses filiales, comptabilisées en actifs financiers à la juste valeur par résultat, ont été reclassées de Niveau 2 en Niveau 1.

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus sur la période :

| (en milliers d'euros) | Actifs financiers disponibles à la vente |
|----------------------------|--|
| Début de la période | 1 045 |
| Cessions | (460) |
| Fin de la période | 585 |

10.5. Informations relatives aux parties liées

La notion d'entreprises ayant un lien en capital fait référence à la société N M Rothschild & Sons Limited ; cette société détient une participation dans la banque, et est filiale de Rothschild Continuation Holding AG, qui consolide le groupe par mise en équivalence.

Les autres parties liées au Groupe Rothschild & Cie Banque sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les sociétés dont les titres sont détenus par les sociétés du groupe.

Relation entre les sociétés consolidées

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives à ces opérations réciproques qui

concernent d'une part les sociétés qui détiennent le capital de la banque, et d'autre part les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint et celles dans lesquelles les entités du groupe détiennent des titres de participation.

49

| | Société mère | Société mère avec contrôle conjoint | Filiales | Entreprises associées | Principaux dirigeants de l'entité ou de sa mère | Entités contrôlées par la même société mère | TOTAL |
|--|--------------|-------------------------------------|----------|-----------------------|---|---|---------------|
| Actif | | | | | | | |
| Prêts et avances | - | - | - | 1 319 | 506 | - | 1 825 |
| Autres créances | - | 1 000 | - | 6 200 | 24 | 2 640 | 9 864 |
| TOTAL DES ACTIFS | - | 1 000 | - | 7 519 | 531 | 2 640 | 11 690 |
| Passif | | | | | | | |
| Dépôts | 1 | 36 | 5 | 11 | 4 981 | 100 | 5 135 |
| Autres passifs | - | 2 | - | 6 741 | - | 2 554 | 9 297 |
| TOTAL DES PASSIFS | 1 | 39 | 5 | 6 753 | 4 981 | 2 654 | 14 432 |
| Engagement de financement et de garantie | | | | | | | |
| Garanties émises par le Groupe | - | - | - | 2 800 | 7 772 | - | 10 572 |
| Garanties reçues par le Groupe | - | - | - | - | - | - | - |
| Éléments du résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées | | | | | | | |
| Commissions reçues | - | 40 | - | 2 838 | 180 | 7 217 | 10 275 |
| Autres produits | - | 605 | 2 | 5 397 | 145 | 1 996 | 8 146 |
| TOTAL DES PRODUITS | - | 645 | 2 | 8 236 | 325 | 9 213 | 18 420 |
| Commissions versées | - | - | - | 9 329 | - | 1 971 | 11 301 |
| Autres charges | - | 2 | - | 6 509 | - | 2 558 | 9 068 |
| TOTAL DES CHARGES | - | 2 | - | 15 838 | - | 4 529 | 20 369 |

La notion de société mère fait référence à l'entité consolidante de tête du groupe Rothschild, soit Rothschild Concordia SAS.

Les sociétés mères avec contrôle conjoint sont, hormis Rothschild Concordia SAS, les entités qui exercent, directement ou indirectement, un contrôle exclusif ou une influence notable sur Rothschild & Cie Banque, soit Paris Orléans SA, Concordia BV, Rothschild Concordia AG, Rothschild Continuation Holding et SCS Holding.



Principales banques et sociétés affiliées

Europe & Moyen-Orient

Allemagne

Rothschild GmbH

Börsenplatz 13 - 15
60313 Francfort-sur-le-Main
Tél.: (49) 69 299 8840 – Fax : (49) 69 287 820

Belgique

Rothschild Belgique

Avenue Louise 166
1050 Bruxelles
Tél.: (32) 2 627 7730 – Fax : (32) 2 627 7759

Émirats Arabes Unis

Rothschild (Middle East) Limited

Dubai International Financial Centre, Building n°6 The Edge
Level 7, PO Box 506570
Dubai
Tél.: (971) 4 428 4300 – Fax : (971) 4 365 3183

Espagne

Rothschild España S.A.

Paseo de la Castellana, 21, 4° planta
28046 Madrid
Tél.: (34) 91 702 2600 – Fax : (34) 91 702 2531

Italie

Rothschild S.p.A.

Via Santa Radegonda 8
20121 Milan
Tél.: (39) 02 7244 31 – Fax : (39) 02 7244 3300

Rothschild S.p.A.

Via S. Nicola da Tolentino 1/5
00187 Rome
Tél.: (39) 06 4217 01 – Fax : (39) 06 42170 253

Israël

Rothschild Israël

40 Habeer Street, PO Box 53, Kfar Vitkin 40200 Israël
Tél.: (972) 72 220 4100 – Fax : (972) 72 220 4106

Pays-Bas

Rothschild Europe B.V.

Prins Bernhardplein 200
P.O. Box 990
1097 JB Amsterdam
Tél.: (31) 20 422 2516 – Fax : (31) 20 422 2516

Pologne

Rothschild Polska sp. z o.o.

Warsaw Financial Center, ul. Emilii Plater 53
00-113 Varsovie
Tél.: (48) 22 540 6400 – Fax : (48) 22 540 6402

Portugal

Rothschild Portugal

Calçada do Marquês de Abrantes, 40-1° Esq.
1200-719 Lisbonne
Tél.: (351) 21 397 5378 – Fax : (351) 21 397 5476

Royaume-Uni

N M Rothschild & Sons Limited

New Court, St. Swithin's Lane
EC4P 4DU Londres
Tél.: (44) 20 7280 5000 – Fax : (44) 20 7929 1643

Russie

RCF (Russia) B.V.

Novinsky Passazh (8th Floor), 31 Novinsky Boulevard
123242 Moscou
Tél.: (7) 495 775 8221 – Fax : (7) 495 775 8222

Suède

Rothschild Nordic AB

Strandvägen 7 A
114 56 Stockholm
Tel : (46) 8-586 335 90 – Fax : (46) 8 -660 97 91

Suisse

Rothschild Bank AG

Zollikerstrasse 181
8034 Zürich
Tél.: (41) 44 384 7111 – Fax : (41) 44 384 7222

Turquie

Rothschild Kurumsal Hizmetleri Limited sirketi

Akmerkez Rezidans N° 14D2, Akmerkez Is Merkezi Yani
Nispetiye Caddesi
34340 Etiler; Istanbul
Tél.: (90) 212 371 0800 – Fax : (90) 212 371 0809

Amérique du Nord

Canada

Rothschild (Canada) Inc

1002, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 2300
Montréal, Québec H3A 3L6
Tél.: (1) 514 840 1016 – Fax : (1) 514 840 1015

Rothschild (Canada) Inc

Brookfield Place, TD Canada Trust Tower, 161 Bay Street, Suite
3150, PO Box 206, Toronto – Ontario M5J 2S1
Tél.: (1) 416 369 9600 – Fax : (1) 416 864 1261

États-Unis

Rothschild North America Inc

Rothschild Inc

Rothschild Asset Management Inc

125 I, avenue of the Americas
51st Floor, New York, NY 10020
Tél.: (1) 212 403 3500 – Fax : (1) 212 403 3501

Asie Pacifique

Australie

Rothschild Australia Limited

Level 41, 50 Bridge Street,
Sydney, New South Wales 2000
Tél.: (61) 2 9323 2000 – Fax : (61) 2 9323 2040

Rothschild Australia Limited

Level 21, 120 Collins Street
Melbourne, Victoria 3000
Tél.: (61) 3 9656 4600 – Fax : (61) 3 9656 4700

Chine

Rothschild China Holding AG

Shanghai Representative office
Suite 3207, Tower Two Plaza 66
No. 1366 Nanjing Xilu
Shanghai 200040 – République populaire de Chine
Tél.: (86) 21 6288 1528 – Fax : (86) 21 6288 1517

Beijing Representative office
912A, Winland International Finance Center N°7
Finance Street, Xicheng District
Pékin 100034 – République populaire de Chine
Tél.: (86) 10 6655 5660 – Fax : (86) 10 6655 5880

Rothschild (Hong Kong) Limited

16th Floor, Alexandra House
18 Chater Road, Central, Hong Kong SAR
République populaire de Chine
Tél.: (852) 2525 5333 – Fax : (852) 2868 1773

Japon

Rothschild Japan KK

Suite 515, 5th Floor, Main Building, Imperial Hotel
1-1-1 Uchisaiwai-cho, Chiyoda-ku, Tokyo 100-0011
Tél.: (81) 3 3519 8835 – Fax : (81) 3 3519 8838

Singapour

Rothschild (Singapore) Limited

One Raffles Quay, North Tower,
10-02 Singapore 048583
Tél.: (65) 6535 8311 – Fax : (65) 6535 8326



I. Bilan consolidé au 31 décembre 2011

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

Actif

14

| (en milliers d'euros) | Notes | 2011 | 2010 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Caisse et banques centrales | 8.1 | 102 581 | 6 051 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 8.2 | – | 179 395 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 8.3 | 3 346 | 9 810 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 8.4 | 857 851 | 843 973 |
| • À vue | | 496 245 | 843 973 |
| • À terme | | 361 606 | – |
| Prêts et créances sur la clientèle | 8.5 | 9 807 | 12 307 |
| • À vue | | 9 109 | 10 626 |
| • À terme | | 698 | 1 681 |
| Actifs d'impôts courants | | 1 016 | 752 |
| Actifs d'impôts différés | | 166 | 284 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 8.6 | 118 581 | 117 906 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 8.7 | 47 117 | 45 216 |
| Immobilisations corporelles | 8.8 | 12 436 | 13 266 |
| Immobilisations incorporelles | 8.9 | 2 158 | 1 975 |
| Écarts d'acquisition | 8.10 | 39 869 | 39 869 |
| TOTAL ACTIF | | 1 194 928 | 1 270 804 |

Passif

| (en milliers d'euros) | Notes | 2011 | 2010 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Dettes envers les établissements de crédit | 8.11 | 4 788 | 10 206 |
| • À vue | | 4 788 | 10 206 |
| Dettes envers la clientèle | 8.12 | 760 278 | 834 377 |
| Comptes d'épargne à régime spécial | | | |
| • À vue | | 31 982 | 31 854 |
| Autres dettes | | | |
| • À vue | | 330 858 | 265 499 |
| • À terme | | 397 438 | 537 024 |
| Dettes représentées par un titre | 8.13 | 78 | 78 |
| Passifs d'impôts courants | | 991 | 5 331 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 8.14 | 154 693 | 163 172 |
| Provisions | 8.15 | 6 072 | 1 723 |
| Capitaux propres | | 268 028 | 255 917 |
| Capitaux propres – Part du Groupe | | 239 729 | 228 125 |
| • Capital et primes liées | | 85 756 | 85 756 |
| • Réserves consolidées | | 58 112 | 57 185 |
| • Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | (329) | (227) |
| - Écarts d'évaluation sur actifs financiers disponibles à la vente | | (362) | (350) |
| - Réserves de conversion | | 33 | 123 |
| • Résultat de l'exercice – Part du Groupe | | 96 190 | 85 410 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 28 299 | 27 792 |
| TOTAL PASSIF | | 1 194 928 | 1 270 804 |

2. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2011

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

16

| (en milliers d'euros) | Notes | 2011 | 2010 |
|--|-------|----------------|----------------|
| Intérêts et produits assimilés | | 7 909 | 3 417 |
| • Sur opérations avec les établissements de crédit | | 6 513 | 2 358 |
| • Sur opérations avec la clientèle | | 1 396 | 1 059 |
| Intérêts et charges assimilées | | (4 922) | (1 848) |
| • Sur opérations avec les établissements de crédit | | (743) | (185) |
| • Sur opérations avec la clientèle | | (4 179) | (1 663) |
| Commissions (Produits) | 9.1 | 333 684 | 375 100 |
| Commissions (Charges) | 9.1 | (53 830) | (81 075) |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 9.2 | 5 505 | 5 562 |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 9.3 | 49 | (275) |
| Produits des autres activités | | 1 472 | 711 |
| Charges des autres activités | | (465) | (175) |
| Produit net bancaire | | 289 402 | 301 417 |
| Charges générales d'exploitation | | (178 061) | (187 008) |
| • Frais de personnel | 9.4 | (109 669) | (111 417) |
| • Autres frais administratifs | 9.5 | (68 392) | (75 592) |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | | (4 419) | (4 006) |
| Résultat brut d'exploitation | | 106 922 | 110 402 |
| Coût du risque | 9.6 | (1 544) | 934 |
| Résultat d'exploitation | | 105 378 | 111 336 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 8.7 | (137) | 10 859 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 9.7 | 27 484 | 37 |
| Résultat avant impôt | | 132 725 | 122 233 |
| Impôts sur les bénéfices | 9.8 | (7 051) | (7 535) |
| Résultat net consolidé | | 125 674 | 114 697 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 29 484 | 29 287 |
| Résultat net part du groupe | | 96 190 | 85 410 |



3. État du résultat global

| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|---|-------------|------------|
| Résultat net consolidé | 125 674 | 114 697 |
| Écart de conversion | 290 | 106 |
| Réévaluation des actifs financiers disponible à la vente | (12) | (200) |
| Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence | (336) | 660 |
| TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | (58) | 566 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 125 616 | 115 263 |
| • Dont part du Groupe | 96 088 | 85 961 |
| • Dont part des participations ne donnant pas le contrôle | 29 528 | 29 302 |



4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011

18

| (en milliers d'euros) | Capital et primes liées | Réserves consolidées | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | Résultat net part du Groupe | Capitaux propres part du Groupe | Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle | Total capitaux propres consolidés |
|--|-------------------------|----------------------|---|------------------------|-----------------------------|---------------------------------|---|-----------------------------------|
| | | | Écarts d'évaluation sur actifs financiers DAV | Réserves de conversion | | | | |
| Capitaux propres au 31 décembre 2009 | 85 756 | 60 119 | (150) | (626) | 70 120 | 215 219 | 24 600 | 239 819 |
| Affectation du résultat | – | 70 120 | – | – | (70 120) | – | – | – |
| Distribution de résultat de l'entreprise consolidante – part des commandités | – | (68 055) | – | – | – | (68 055) | (23 430) | (91 485) |
| Distribution de dividendes de l'entreprise consolidante – part des commanditaires | – | (3 094) | – | – | – | (3 094) | (2 672) | (5 766) |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | – | – | (200) | 91 | – | (109) | 15 | (94) |
| Impact des retraitements fiscaux sur dividendes reçus (retenues à la source) | – | (1 699) | – | – | – | (1 699) | – | (1 699) |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence | – | (98) | – | 660 | – | 562 | – | 562 |
| Variation de périmètre | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Autres variations | – | (108) | – | (2) | – | (110) | (8) | (118) |
| Résultat consolidé 2010 | – | – | – | – | 85 410 | 85 410 | 29 287 | 114 697 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2010 | 85 756 | 57 185 | (350) | 123 | 85 410 | 228 125 | 27 792 | 255 917 |
| Affectation du résultat | – | 85 410 | – | – | (85 410) | – | – | – |
| Distribution de résultat de l'entreprise consolidante – part des commandités | – | (78 423) | – | – | – | (78 423) | (25 125) | (103 548) |
| Distribution de dividendes de l'entreprise consolidante – part des commanditaires | – | (3 208) | – | – | – | (3 208) | (3 918) | (7 126) |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | – | – | (12) | 246 | – | 234 | 44 | 278 |
| Impact des retraitements fiscaux sur dividendes reçus (retenues à la source) | – | (2 325) | – | – | – | (2 325) | – | (2 325) |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence | – | 266 | – | (336) | – | (70) | – | (70) |
| Variation de périmètre | – | 1 691 | – | – | – | 1 691 | 7 | 1 698 |
| Retraitements de consolidation | – | (2 494) | – | – | – | (2 494) | – | (2 494) |
| Autres variations | – | 9 | – | – | – | 9 | 15 | 24 |
| Résultat consolidé 2011 | – | – | – | – | 96 190 | 96 190 | 29 484 | 125 674 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2011 | 85 756 | 58 112 | (362) | 33 | 96 190 | 239 729 | 28 299 | 268 028 |



5. Tableau des flux de trésorerie

| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|---|------------------|-----------------|
| Résultat avant impôts | 132 725 | 122 233 |
| +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 4 419 | 4 013 |
| - Plus value de consolidation | (14 040) | - |
| +/- Dotations nettes aux provisions (pour risques et charges) | 4 429 | (693) |
| +/- Dotations nettes aux dépréciations sur actifs disponibles à la vente | 7 | (798) |
| +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | 137 | (10 859) |
| +/- Perte nette / Gain net des activités d'investissement | (13 439) | 1 158 |
| +/- Autres mouvements | (252) | 86 |
| = TOTAL DES ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES INCLUS DANS LE RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS ET DES AUTRES AJUSTEMENTS | (18 739) | (7 093) |
| +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | (91 594) | (537 000) |
| +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle | (71 833) | 473 415 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | 27 957 | (26 286) |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | (14 229) | 24 742 |
| - Impôts sur les sociétés versés | (10 103) | (367) |
| = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | (159 802) | (65 496) |
| TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A) | (45 816) | 49 644 |
| +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations | 36 958 | 10 814 |
| +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | (3 905) | (3 519) |
| +/- Flux liés aux variations de périmètre | (2 455) | - |
| TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B) | 30 598 | 7 295 |
| +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | (110 674) | (97 251) |
| TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C) | (110 674) | (97 251) |



| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D) | 290 | 201 |
| AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A+B+C+D) | (125 602) | (40 111) |
| <i>Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture</i> | <i>319 811</i> | <i>359 922</i> |
| + Caisse, banques centrales, CCP (hors intérêts courus) | 6 046 | 4 442 |
| + Titres de transaction - OPCVM internes monétaires * | 149 458 | 95 264 |
| + Comptes (actif et passif) et prêt/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 164 307 | 260 216 |
| <i>Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture</i> | <i>194 209</i> | <i>319 811</i> |
| + Caisse, banques centrales, CCP (hors intérêts courus) | 102 579 | 6 046 |
| + Titres de transaction - OPCVM internes monétaires * | - | 149 458 |
| + Comptes (actif et passif) et prêt/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 91 630 | 164 307 |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE | (125 602) | (40 111) |

* Les OPCVM internes ont été reclassés en équivalent de trésorerie. En effet, ces instruments financiers sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie tout en étant soumis à un risque négligeable de changement de valeur.



6. Application du référentiel IFRS

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2011 du Groupe Rothschild & Cie Banque sont présentés conformément au référentiel IFRS en vigueur au 31 décembre 2011, tel qu'adopté dans l'Union européenne par le règlement CE n° 1606/2002.

Ils couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 et sont préparés en milliers d'euros (k€).

Le Groupe applique l'ensemble des normes IAS (International Accounting Standards) / IFRS (International Financial and Reporting Standards) ainsi que leur interprétations adoptées dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes consolidés.

Les amendements aux normes IAS 24 et 32, IFRS 1, IFRIC 14 et 19, applicables au Groupe pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2011, n'ont pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2011.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par

l'Union Européenne lorsque l'application en 2011 n'est l'objet que d'une option.

La convention du coût historique constitue la base d'évaluation retenue dans les comptes consolidés, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par les IFRS.

La présente annexe a été établie en tenant compte de l'intelligibilité, de la pertinence, de la fiabilité, de la comparabilité et de la matérialité des informations fournies.

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par la recommandation de l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil national de la comptabilité (devenu l'Autorité des normes comptables), n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009.

Les données à publier dans le cadre d'IFRS 7 sont présentées dans la section Gestion des risques et de la réglementation prudentielle.

21

7. Principes et méthodes comptables

Date d'arrêté des comptes des sociétés et du Groupe consolidé

La société Rothschild et Compagnie Banque et ses filiales sont consolidées sur la base d'un arrêté annuel au 31 décembre 2011, exception faite des sociétés Rothschild Europe B.V. et

N.M.R. Europe qui clôturent au 31 mars et pour lesquelles une situation intermédiaire est établie au 31 décembre 2011.

Présentation des états financiers

En application des amendements aux normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, le libellé des rubriques « Intérêts minoritaires » au bilan et dans l'état du résultat global consolidés est

remplacé par « Participations de donnant pas le contrôle ». Ce changement de libellé n'a pas d'incidence sur le contenu de ces rubriques.

Filiales intégrées globalement

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe en détient le contrôle exclusif. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;

- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Coentreprises

Les coentreprises ou sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec des partenaires, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément au paragraphe 32 de la norme IAS 31

« Information financière relative aux participations dans des coentreprises », lequel prévoit la possibilité d'utiliser la méthode de la mise en équivalence pour un coentrepreneur.



Entreprises associées

Les entreprises associées sont les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable (ceci est présumé lorsque le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20% sans dépasser le seuil de 50%) sur les décisions financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle. Elles sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir; à moins que le Groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Participations ne donnant pas le contrôle

22

Les intérêts des participations ne donnant pas le contrôle sont présentés au bilan dans une catégorie distincte de capitaux propres.

La part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat est présenté distinctement dans le compte de résultat.

Les intérêts des participations ne donnant pas le contrôle figurant dans les comptes consolidés sont calculés conformément aux dispositions statutaires applicables aux sociétés en commandite simple sur la base du résultat social de chacune d'entre elles, tenant compte de la quote-part de résultat revenant au travail.

Variation du périmètre de consolidation au cours de l'exercice écoulé

La société Sélection 1818 (anciennement Sélection R), filiale de Messine Participations, consolidée par intégration globale au 31 décembre 2010, est mise en équivalence depuis le 31 mars 2011, à la suite de la cession d'une partie des titres détenus par le Groupe à la Banque Privée 1818.

Par ailleurs, la société FDR Finance a fait l'objet d'une transmission universelle de son patrimoine au profit de Montaigne Rabelais le 2 Août 2011.

Résumé des jugements et estimations significatifs

Pour préparer des états financiers conformes aux méthodes comptables du Groupe, le management a été conduit à faire des hypothèses et procéder à des estimations qui pourraient affecter la valeur comptable d'éléments d'actif et de passif,

de charges et de produits. À chaque arrêté comptable, le Groupe Rothschild & Cie Banque tire ainsi les conclusions de ses expériences passées et de l'ensemble des facteurs pertinents au regard de son activité.

Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération dans les comptes individuels des sociétés consolidées. À la clôture, les postes libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change ainsi déterminées sont inscrites en écart de conversion. Celui-ci est affecté au compte de résultat dans les comptes consolidés.

D'autre part, dans le cadre de la consolidation, les sociétés du Groupe, dont les actifs et passifs sont exprimés en monnaie étrangère, sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Conformément aux règles comptables applicables à l'ensemble des entités du Groupe Paris-Orléans, les comptes consolidés de Rothschild & Cie Banque sont présentés en utilisant le principe de la conversion périodique. Ainsi les variations des postes du compte de résultat sont converties au taux de change moyen du trimestre auxquelles elles se rapportent, taux représentatif de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates de transactions.

Les différences de change résultant de l'application des principes précités sont imputées en fonds propres et présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres.

Regroupement d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition prévue par la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ». Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise nouvellement acquise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des participations ne donnant pas le contrôle.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition. L'éventuel écart négatif est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés au résultat.

L'écart d'acquisition positif dégagé lors de l'acquisition d'une entreprise est présenté au bilan sur une ligne distincte. Il fait l'objet au minimum d'un test annuel de dépréciation (« impairment ») conformément aux dispositions de la norme IAS 36.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat.

Les diminutions de pourcentage d'intérêts entraînant la perte de contrôle exclusif donnent lieu, en plus de la constatation du résultat de cession, à la réévaluation à la juste valeur de la quote-part éventuellement convertie par le Groupe, sa contrepartie transitant par l'état du Résultat global.

Variation du taux de détention

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêt et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les

Le résultat lié aux intérêts résiduels éventuellement conservés correspond à la différence entre :

- la juste valeur de l'intérêt résiduel conservé dans la précédente filiale, et
- la quote-part qu'il représente dans la valeur comptable consolidée de la filiale à la date de la perte de contrôle exclusif, y compris les gains ou pertes compris en autres éléments du résultat global et attribuables à la quote-part conservée.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé respectivement depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Dès lors qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Le Groupe Rothschild & Cie Banque ne pratique pas de décomposition de ses immobilisations, cette décomposition n'étant pas matérielle eu égard aux montants et aux types d'actifs concernés.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation, qui ont été estimées dans les fourchettes suivantes :

| Nature des immobilisations | Durée d'utilité |
|--------------------------------------|-----------------|
| Agencements, Installations | 7 à 10 ans |
| Matériels informatiques et logiciels | 1 à 5 ans |
| Matériels de bureau | 4 à 7 ans |
| Mobilier de bureau | 5 à 10 ans |
| Matériels de transport | 4 à 5 ans |

Dépréciation d'actifs

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché font apparaître un indice de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles et au minimum une fois par an pour les écarts d'acquisition, ces dernières font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si la valeur nette comptable de l'actif est inférieure à la juste valeur recouvrable, laquelle étant définie comme la plus élevée de la valeur de cession (diminuée des frais de cession) et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée pour un actif pris individuellement (à moins que ledit actif n'engendre pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs) en fonction de méthodes de valorisation jugées pertinentes par le Groupe.

Les indicateurs de perte de valeur définis par le Groupe s'articulent autour de la baisse de grands agrégats financiers (chiffre d'affaires, rentabilité opérationnelle, etc.) adaptés aux spécificités de chaque métier du Groupe.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

À chaque clôture, le Groupe apprécie les éléments indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement est susceptible d'avoir diminué ou même disparu. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable est déterminée. Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif (ou du groupe d'actifs) depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de la valeur recouvrable. La valeur comptable ainsi augmentée ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été enregistrée antérieurement. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée en résultat, sauf si l'actif est enregistré à son montant réévalué, auquel cas la reprise est traitée comme



une réévaluation positive. Après la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur

comptable révisée de l'actif (ou de l'ensemble d'actifs) soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre l'ensemble des actifs financiers à la juste valeur par résultat tels que définis au paragraphe 9 de la norme IAS 39.

Il s'agit des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés

au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments à la juste valeur par résultat ».

Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales. La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Les méthodes adoptées pour déterminer la juste valeur de chaque actif ou passif financier sont les suivantes :

- Caisse et banques centrales, prêts et créances consentis aux banques et à la clientèle, ainsi que les dépôts effectués par celles-ci : ces actifs/passifs ayant une durée

de vie courte, leur juste valeur est considérée comme équivalente à leur valeur nette comptable.

- Instruments financiers :

La juste valeur des participations cotées sur des marchés actifs est basée sur les cours acheteurs à la clôture. En l'absence de cotation ou de taux disponibles sur un marché actif, les justes valeurs sont déterminées par des techniques d'actualisation ou d'autres techniques d'évaluation, utilisant des paramètres basés sur des conditions de marché existant à la date d'arrêté.

- Autres actifs et autres passifs : leur valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont classés ni comme des prêts et créances, ni comme des actifs financiers évalués en juste valeur par contrepartie du compte de résultat ou ni comme des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance.

Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », et réévalués à leur juste valeur en date d'arrêté.

Les variations de juste valeur sont comptabilisés en capitaux propres dans la rubrique « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » jusqu'à ce que ces actifs soient cédés.

En cas de baisse significative ou prolongée de la juste valeur des instruments financiers en deçà de leur coût d'acquisition, le Groupe peut être amené à enregistrer une dépréciation. La perte cumulée est alors sortie des capitaux propres et comptabilisée dans l'état du Résultat global. Pour les instruments de capitaux propres, les dépréciations ont un caractère irréversible, les améliorations ultérieures de la juste valeur étant comptabilisées en capitaux propres.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les prêts et créances incluent les créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour), les créances à terme pour les établissements de crédit, les créances commerciales, les comptes ordinaires et les autres concours à la clientèle.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Impôts courants et différés (actifs et passifs)

La rubrique d'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant sur les bénéficiaires et les variations d'impôts différés. En application de la norme IAS 12, un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable en fonction du dernier taux d'impôt connu à la date de clôture, est comptabilisé sur :

- les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales ;

- les retraitements de consolidation à l'exception, notamment, des écarts d'acquisition non déductibles.

Un actif d'impôt différé correspondant au report en avant de déficits fiscaux est comptabilisé en tenant compte de ses perspectives de récupération.

Conformément à la norme précitée, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Engagements des indemnités de fin de carrière

La Banque a souscrit un contrat d'assurance en décembre 1995 auprès de La Mondiale devenue Arial Assurance dans le cadre du régime des Indemnités de Fin de Carrière (IFC).

Une évaluation des IFC est effectuée par un cabinet indépendant à chaque fin d'exercice.

Engagements de retraites

Le Groupe dispose de régimes à cotisations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu à aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer; à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre

des services rendus durant l'exercice en cours et durant les exercices précédents.

Concernant les régimes à cotisations définies, une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Ainsi, les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles.

25

Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle incluent les dettes à vue (comptes ordinaires et comptes à régime spécial) et les dettes à terme (clientèle financière et non financière, titres donnés en pension).

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être obligé d'échanger des

actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission.

Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe enregistre une provision au passif, dès lors qu'il a une obligation actuelle,

juridique ou implicite envers un tiers et qu'il est probable ou certain que celle-ci entraînera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commission sur prestations de service en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est achevée, ceci concerne notamment les commissions de succès perçues par la banque d'affaires.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat naissent des variations de juste valeur, des plus ou moins-value de cession, des dividendes des actifs financiers détenus à des fins de transaction ou des actifs

financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les produits et charges d'intérêts sur ces mêmes instruments sont présentés, quant à eux, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts ».

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente recouvrent les plus ou moins-value de cession, dividendes, dépréciation et reprises de dépréciation des actifs financiers que le Groupe a désignés comme disponibles

à la vente. Les produits et charges d'intérêts sur ces mêmes instruments sont présentés, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts ».



Coût du risque

Le contenu de la rubrique coût du risque se limite aux dotations nettes des reprises des dépréciations relatives aux

créances et de provisions sur litiges relatifs à la clientèle.

Gains ou pertes nets sur autres actifs

Ce poste comprend les gains ou pertes nets sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation de l'établissement, ainsi que sur les titres de participation

consolidés, incluant la réévaluation de la quote-part d'intérêts résiduels détenus.

Impôts sur le résultat

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée. Les sociétés du Groupe qui sont fiscalement transparentes ne sont assujetties à l'impôt sur les sociétés qu'à hauteur

de la quote-part de résultat revenant aux associés commanditaires.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat consolidé.

Information sectorielle

Dans le cadre d'une harmonisation avec les informations présentées dans les reporting internes à destination de la Direction du Groupe, le choix des secteurs utilisés pour présenter l'information sectorielle de Rothschild & Cie Banque et ses filiales a été revu, en conformité avec la norme IFRS 8.

Le Groupe a retenu la distinction entre trois activités exercées au sein du Groupe : conseil en ingénierie financière

et banque de financement, banque privée et gestion d'actifs et capital investissement.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe.

La ventilation géographique de l'activité n'apparaît pas pertinente, la majorité des opérations étant réalisées en France.

Faits marquants de l'exercice

Dans un contexte particulièrement difficile, nos activités de gestion, au cours de l'exercice, ont souffert d'un positionnement sur le marché des actions, privilégiant à la fois les valeurs financières, dont nous pensions que les valorisations intégraient des anticipations de résultats négatives, et sur un certain nombre de valeurs cycliques, pour lesquelles les niveaux de marge pouvaient nettement s'améliorer face aux mesures mises en œuvre par les dirigeants. À l'inverse, nos portefeuilles étaient sous-exposés en valeurs défensives, considérant que l'économie mondiale était en phase de reprise et que les valorisations, avec des marchés d'actions de la Zone Euro en recul d'environ 37% par rapport à juin 2007, étaient particulièrement attractives. Cette stratégie s'est avérée pénalisante au cours du second semestre et a entraîné des contre-performances significatives à court terme. Sur 3 et 5 ans, nos performances restent pour la plupart supérieures aux indices avec des classements toujours satisfaisants par rapport à l'environnement concurrentiel.

En dépit de ce contexte particulier, Rothschild & Cie Gestion a collecté près d'un milliard d'euros nets en 2011. Cette collecte a été principalement réalisée sur les segments Institutionnels France, Distribution externe France et International et s'est majoritairement concentrée sur les fonds dédiés et les mandats pour les clients institutionnels. L'année 2011 a été également positive en termes de flux sur notre gamme de fonds ouverts : le fonds actions R Conviction Euro et le fonds diversifié R Club figurent au palmarès des meilleures collectes de l'année dans leurs catégories respectives.

En 2011, la stratégie commerciale a reposé sur deux piliers : la consolidation et l'accélération de notre développement en France, le cœur de clientèle de la Maison, tant sur la partie institutionnelle que sur la distribution externe et le renforcement de notre activité à l'international, initiée en 2010, notamment en Europe. Pour ce faire, nous avons noué un partenariat avec une plateforme de distribution locale en Allemagne afin de nous implanter dans ce pays. Nous avons également renforcé l'équipe commerciale dédiée au Benelux avec le recrutement d'un commercial néerlandophone. Sur l'année 2011, nos principaux fonds ont été enregistrés en Allemagne, en Espagne, au Luxembourg et aux Pays-Bas.

En termes d'offres commerciales et afin de profiter d'opportunités de marchés, nous avons lancé deux produits à échéances complémentaires : R Focus Corporate 2016 et R 2016. Enfin, nous avons harmonisé la dénomination de nos fonds étendards, afin de simplifier la lecture des investisseurs.

Dans ce contexte, les actifs moyens sont restés stables autour de 19 milliards d'euros, en dépit de la sortie d'une partie des actifs de la plateforme Sélection R, filialisée en cours d'année et partiellement cédée à la Banque privée 1818.

Le chiffre d'affaires marque un recul de 2,8% à périmètre comparable. Le résultat est en léger retrait.

La collecte nette de primes (primes brutes versées diminuées des éventuels rachats, transferts ou dénouements par décès) de Rothschild Assurance & Courtage, spécialisée dans le courtage de produits d'assurance vie et de capitalisation, s'est élevée à 78 millions d'euros en 2011 (hors activité cédée à Sélection R), en net retrait par rapport à 2010.

Le marché français de l'assurance vie a connu en 2011 une baisse de 14% des primes brutes collectées, à 124 milliards d'euros ; la collecte nette pour l'ensemble du marché affiche une baisse de 85% à 8 milliards d'euros, en raison d'une hausse extrêmement importante des prestations, conséquence de la crise financière, et d'une baisse de la collecte.

Le chiffre d'affaires de la société est en baisse sensible par rapport à 2010 en raison du changement de périmètre (cession de Sélection R). Le résultat de l'exercice s'établit à 12,5 millions d'euros, la très forte hausse s'expliquant par un résultat exceptionnel de 8 millions d'euros lié à la cession d'actions Sélection R à la Banque Privée 1818.

En 2011, Rothschild Assurance & Courtage a poursuivi ses investissements dans les outils de suivi des contrats. L'année 2011 a été marquée par la mise en place de deux nouveaux partenariats sur la France, l'un avec AXA et l'autre avec Assurance Epargne Pension (Groupe BNP Paribas), et en conséquence la mise en place de deux nouveaux contrats labellisés donnant accès à une gestion sous mandat.

Concernant notre secteur d'ingénierie financière, dans un marché marqué par l'aggravation des risques souverains, des tensions exacerbées sur le marché du financement et un contexte macro-économique incertain, Rothschild & Cie a tiré parti de toutes les opportunités qui se présentaient à elle en 2011.

Nous avons ainsi accompagné plusieurs grandes entreprises, dont des clients historiques comme Casino, GDF Suez ou BPCE, dans des opérations structurantes sur leurs marchés domestiques, mais également dans un certain nombre de pays émergents grâce à la pertinence de son maillage géographique.

Malgré un marché du financement incertain tout au long de l'année, nous avons également participé à de nombreuses opérations de LBO de taille significative, profitant pleinement de toutes les fenêtres de marché qui s'ouvraient.

Ces tensions constatées sur le marché du financement LBO et plus généralement sur l'ensemble des marchés de financement ont par ailleurs contribué au développement de nos activités de conseil en financement (dette et fonds propres). Notre modèle de conseil indépendant répond parfaitement à la recherche par nos clients de solutions adaptées et personnalisées.

Malgré un contexte difficile, Rothschild & Cie a affiché une légère baisse de son chiffre d'affaires d'environ 5% en 2011, démontrant ainsi la résilience de son modèle.



8. Informations relatives au Bilan Consolidé

8.1 Caisse et Banques Centrales

| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|-----------------------|----------------|--------------|
| Caisse | 599 | 619 |
| Banques centrales | 101 979 | 5 427 |
| - Créances rattachées | 3 | 5 |
| TOTAL | 102 581 | 6 051 |

28

8.2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

| (en milliers d'euros) | 2010 | Acquisitions | Cessions et remboursements | Dépréciations nettes – Variations de la période | Gains et pertes latents sur variation de juste valeur | 2011 |
|---|----------------|--------------|----------------------------|---|---|------|
| Titres de créances négociables : | | | | | | |
| Effets publics et titres assimilés | 29 935 | – | (29 935) | – | – | – |
| Actions et autres titres à revenu variable : | | | | | | |
| OPCVM de trésorerie internes | 149 460 | – | (149 460) | – | – | – |
| TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT | 179 395 | | (179 395) | – | – | – |

8.3. Actifs financiers disponibles à la vente

| (en milliers d'euros) | 2010 | Acquisitions et appels de fonds | Cessions et remboursements | Dépréciations nettes – Variations de la période | Gains et pertes latents sur variation de juste valeur | Variation des créances rattachées | 2011 |
|---|--------------|---------------------------------|----------------------------|---|---|-----------------------------------|--------------|
| OPCVM internes | | | | | | | |
| Non cotés | 7 515 | 156 | (7 519) | – | 4 | – | 156 |
| Parts de FCPR | | | | | | | |
| Non cotés | 1 686 | 917 | – | (7) | (17) | – | 2 579 |
| Autres titres à revenus fixes | | | | | | | |
| Non cotés | 84 | – | – | – | – | 1 | 85 |
| Participations et activités de portefeuille | | | | | | | |
| Cotés | 2 | – | – | – | – | – | 2 |
| Non cotés | 424 | – | – | – | 1 | – | 425 |
| Parts dans les entreprises liées | | | | | | | |
| Non cotés | 100 | – | – | – | – | – | 100 |
| TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE | 9 810 | 1 073 | (7 519) | (7) | (12) | 1 | 3 346 |

8.4. Prêts et créances sur les établissements de crédit

| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|---|----------------|----------------|
| À vue | | |
| • Comptes ordinaires | 96 234 | 71 947 |
| - Créances rattachées | 9 | 10 |
| • Prêts au jour le jour | 102 000 | – |
| - Créances rattachées | 1 | 2 |
| • Titres reçus en pension | 400 001 | 670 000 |
| - Créances rattachées | 14 | – |
| À terme | | |
| • Prêts à terme | 361 593 | – |
| - Créances rattachées | 13 | – |
| TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT | 857 851 | 843 973 |

Rothschild & Cie Banque a augmenté la liquidité de ses actifs à la clôture de l'exercice, avec un placement à terme de 350 M€ auprès de la BCE à échéance une semaine.



8.5. Prêts et créances sur la clientèle

| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|---|--------------|---------------|
| Prêts | | |
| • Crédits de trésorerie | 688 | 674 |
| - Créances rattachées | 10 | 7 |
| • Prêts à terme | – | 1 000 |
| Comptes ordinaires débiteurs | | |
| • Comptes ordinaires | 9 038 | 10 390 |
| - Créances rattachées | 126 | 276 |
| PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE – BRUT | 9 862 | 12 347 |
| • Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle | (55) | (40) |
| TOTAL NET DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE | 9 807 | 12 307 |

30

8.6. Comptes de régularisation et actifs divers

| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|--|----------------|----------------|
| Dépôts et cautionnements | 12 954 | 9 669 |
| Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres | 17 004 | 6 149 |
| Clients et comptes rattachés | 71 133 | 87 289 |
| Charges constatées d'avance | 1 403 | 1 336 |
| Comptes de régularisation et actifs divers liés à des actifs financiers | 102 494 | 104 443 |
| Impôts et taxes | 7 489 | 8 286 |
| Autres débiteurs | 8 598 | 5 177 |
| Comptes de régularisation et actifs divers liés à des actifs non financiers | 16 087 | 13 463 |
| TOTAL | 118 581 | 117 906 |

Les clients et comptes rattachés comprennent principalement les créances des filiales du Groupe liées aux activités de conseil en ingénierie financière et gestion d'actifs.

8.7. Participation dans les entreprises mises en équivalence

Ce poste correspond à la valeur des participations consolidées par mise en équivalence, actualisée de la quote-part de résultat et de la variation des capitaux propres de la période revenant au Groupe. Les variations de l'exercice sont présentées dans un tableau unique récapitulant l'impact de tous les retraitements IFRS et les mouvements de la période courante.

La société Sélection 1818 (anciennement Sélection R), précédemment consolidée par intégration globale, est

mise en équivalence depuis le 31 mars 2011, à la suite de la cession d'une partie des titres détenus par le Groupe Rothschild & Cie Banque. Ce changement de méthode de consolidation a entraîné la réévaluation de la quote-part de capitaux propres encore détenue à sa juste valeur en date de cession, soit 17 850 k€. La quote-part de résultat mise en équivalence de l'exercice 2011 couvre la période du 1^{er} avril au 31 décembre.

| (en milliers d'euros) | NMR Europe | Rothschild Europe BV * | Rothschild Europe SNC | Sélection 1818 | TOTAL |
|---|--------------|------------------------|-----------------------|----------------|-----------------|
| Au 1^{er} janvier 2010 | 8 186 | 39 056 | 790 | – | 48 031 |
| Résultat exercice 2010 (quote-part de résultat) | 69 | 10 618 | 173 | – | 10 860 |
| Variation de l'écart de conversion | 276 | 383 | – | – | 659 |
| Distribution de résultats | (2 198) | (11 325) | (713) | – | (14 236) |
| Autres retraitements | – | (98) | – | – | (98) |
| Au 31 décembre 2010 | 6 333 | 38 634 | 250 | – | 45 216 |
| Résultat exercice 2011 (quote-part de résultat) | (1 669) | 2 043 | (903) | 392 | (137) |
| Changement de méthode de consolidation | – | – | – | 17 850 | 17 850 |
| Variation de l'écart de conversion | 102 | (439) | – | – | (337) |
| Distribution de résultats | (69) | (15 500) | (173) | – | (15 742) |
| Autres retraitements | – | 266 | – | – | 266 |
| Au 31 décembre 2011 | 4 697 | 25 004 | (826) | 18 242 | 47 117 |
| Dont survaleurs | – | – | – | 9 355 | 9 355 |

* Montants consolidés du sous-palier REBV du 1^{er} janvier au 31 décembre

Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont les suivants :

| (en milliers d'euros) | Total Bilan | Résultat net | Chiffre d'affaires |
|---|----------------|--------------|--------------------|
| Rothschild Europe BV (consolidée) | 111 152 | 4 989 | 102 563 |
| Rothschild Europe SNC | 1 876 | (1 820) | 5 240 |
| NMR Europe | 14 810 | (3 338) | 6 176 |
| Sélection 1818 (1 ^{er} avril au 31 décembre) | 42 914 | 1 110 | 39 452 |
| TOTAL | 170 752 | 941 | 153 431 |



8.8. Immobilisations Corporelles

Détails des Immobilisations Corporelles

| (en milliers d'euros) | 1 ^{er} Janvier 2011 | Acquisitions | Cessions | Variation de périmètre | 31 Décembre 2011 |
|---|------------------------------|--------------|--------------|------------------------|------------------|
| Agencements, installations | 15 200 | 1 440 | (119) | – | 16 521 |
| Matériel informatique et micro informatique | 2 752 | 316 | (14) | – | 3 054 |
| Matériel de bureau | 1 912 | 22 | – | – | 1 934 |
| Mobilier de bureau | 1 999 | 68 | – | – | 2 067 |
| Matériel de transport | 2 337 | 584 | (575) | (37) | 2 309 |
| Acomptes sur immobilisations | 67 | 278 | (67) | (40) | 238 |
| VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 24 267 | 2 708 | (775) | (77) | 26 123 |

32

Amortissements

| (en milliers d'euros) | 1 ^{er} Janvier 2011 | Acquisitions | Cessions | Variation de périmètre | 31 Décembre 2011 |
|---|------------------------------|----------------|--------------|------------------------|------------------|
| Agencements, installations | (6 146) | (1 784) | 30 | – | (7 900) |
| Matériel informatique et micro informatique | (1 815) | (449) | 14 | – | (2 250) |
| Matériel de bureau | (1 212) | (170) | – | – | (1 382) |
| Mobilier de bureau | (900) | (207) | – | – | (1 107) |
| Matériel de transport | (928) | (497) | 356 | 21 | (1 048) |
| TOTAL AMORTISSEMENTS | (11 001) | (3 107) | 400 | 21 | (13 687) |
| VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 13 266 | (399) | (375) | (56) | 12 436 |

8.9. Immobilisations Incorporelles

Détails des Immobilisations Incorporelles

| (en milliers d'euros) | 1 ^{er} Janvier 2011 | Acquisitions | Cessions | Variation de périmètre | 31 Décembre 2011 |
|---|------------------------------|--------------|----------|------------------------|------------------|
| Logiciels | | | | | |
| Valeur brute | 8 205 | 1 520 | (166) | (667) | 8 892 |
| Amortissements | (6 234) | (1 310) | 166 | 637 | (6 741) |
| Valeur nette | 1 971 | 210 | – | (30) | 2 151 |
| Acomptes sur immobilisations | – | 3 | – | – | 3 |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | | |
| Valeur nette | 4 | – | – | – | 4 |
| VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 1 975 | 213 | – | (30) | 2 158 |

33

8.10. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe correspondent principalement aux fonds de commerce de SOGIP Gestion, SOGIP Banque et de la Financière Rembrandt, reclassés en écart d'acquisition au 31 décembre 2011.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence ne figurent pas en écart d'acquisition, mais sont inclus dans la valeur des titres mis en équivalence.

État de variation des écarts d'acquisition

| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|--|--------|--------|
| Valeur nette comptable en début de période | 39 869 | 39 869 |
| Acquisitions | – | – |
| Cessions | – | – |
| Dépréciations comptabilisées pendant la période | – | – |
| Autres mouvements | – | – |
| Valeur nette comptable en fin de période | 39 869 | 39 869 |
| Dont : | | |
| • Valeur brute comptable | 40 160 | 40 160 |
| • Cumul des amortissements enregistrés avant le passage aux IFRS | (291) | (291) |



8.II. Dettes envers les établissements de crédit

| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|-----------------------|--------------|---------------|
| À vue | | |
| • Comptes ordinaires | 4 604 | 9 640 |
| - Dettes rattachées | 184 | 566 |
| TOTAL | 4 788 | 10 206 |

34

8.I2. Dettes envers la clientèle

| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|--|----------------|----------------|
| À vue | | |
| Comptes ordinaires créditeurs | | |
| • Comptes ordinaires | 330 761 | 265 491 |
| - Dettes rattachées | 97 | 8 |
| Comptes à régime spécial | | |
| • Comptes PEA | 31 573 | 31 217 |
| • Comptes sur livret | 407 | 635 |
| - Dettes rattachées | 2 | 2 |
| À terme | | |
| • Comptes à terme de la clientèle non financière | 1 645 | - |
| • Titres donnés en pension | 395 793 | 537 014 |
| - Dettes rattachées | - | 10 |
| TOTAL | 760 278 | 834 377 |

8.I3. Dettes représentées par un titre

| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|-----------------------|-----------|-----------|
| Bons de caisse | 78 | 78 |
| TOTAL | 78 | 78 |

8.14. Comptes de régularisation et passifs divers

| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|--|----------------|----------------|
| Dépôts et cautionnements | 12 542 | 9 262 |
| Comptes de règlement des crédateurs sur opérations sur titres | 16 788 | 5 850 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 30 298 | 39 993 |
| Produits constatés d'avance | 3 344 | 3 616 |
| Comptes de régularisation et passifs divers liés à des passifs financiers | 62 972 | 58 721 |
| Charges à payer au personnel | 44 620 | 57 563 |
| Dettes sociales et fiscales | 26 535 | 22 560 |
| Autres crédateurs | 20 566 | 24 328 |
| Comptes de régularisation et passifs divers liés à des passifs non financiers | 91 721 | 104 451 |
| TOTAL | 154 693 | 163 172 |

8.15. Provisions

| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|--|--------------|--------------|
| En début de période dont : | | |
| • Provisions pour litiges | 676 | 1 458 |
| • Médailles du travail | 1 047 | 958 |
| TOTAL EN DÉBUT DE PÉRIODE | 1 723 | 2 416 |
| Dotations aux provisions de l'exercice | 4 601 | 410 |
| Reprises de provisions utilisées au cours de l'exercice | (6) | (1 051) |
| Reprises de provisions disponibles | (205) | (52) |
| Variation de périmètre | (41) | – |
| TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES AU COURS DE L'EXERCICE | 4 349 | (693) |
| TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE | 6 072 | 1 723 |

Détail des provisions au 31 Décembre

| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|--|--------------|--------------|
| Provisions pour litiges | 5 046 | 676 |
| Médailles du travail | 1 026 | 1 047 |
| TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE | 6 072 | 1 723 |



9. Informations relatives au Compte de résultat

9.1. Commissions

| (en milliers d'euros) | Produits 2011 | Charges 2011 | Produits 2010 | Charges 2010 |
|---|----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| Commissions sur prestations de conseil et de services | | | | |
| • Ingénierie financière | 171 295 | (15 331) | 175 880 | (18 643) |
| • Conseil & Assistance | 7 696 | (3 710) | 7 886 | (3 491) |
| Commissions sur gestion d'actifs et activité de portefeuille | | | | |
| • Gestion d'actifs | 95 917 | (20 622) | 109 391 | (24 373) |
| • Courtage et assurance | 16 332 | (9 490) | 36 671 | (30 615) |
| • Transmission d'ordres | 29 816 | (3 287) | 28 168 | (2 642) |
| • Conservation | 6 602 | (921) | 10 130 | (28) |
| • Autres commissions sur titres | 4 849 | (38) | 5 860 | (836) |
| Commissions sur opérations de crédit | | | | |
| • Commissions sur comptes de la clientèle | 829 | – | 725 | (1) |
| • Gestion des moyens de paiement | 120 | – | 133 | – |
| Autres commissions | | | | |
| • Autres commissions | 228 | (431) | 256 | (446) |
| TOTAL | 333 684 | (53 830) | 375 100 | (81 075) |

36

9.2. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|--|--------------|--------------|
| Titres à revenu fixe | 337 | 139 |
| Titres à revenu variable | 378 | 208 |
| Produits sur opérations de change et d'arbitrage | 5 235 | 6 722 |
| Charges sur opérations de change et d'arbitrage | (445) | (1 507) |
| TOTAL | 5 505 | 5 562 |

Les produits sur titres à revenu fixe sont relatifs aux intérêts sur titres de créances négociables. Les produits sur titres à revenu variable correspondent aux produits de cession de parts d'Elan Court Terme.

9.3. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|--|-----------|--------------|
| Plus et moins values nettes sur actifs financiers disponibles à la vente | (1 282) | (1 170) |
| Reprise de dépréciations | 1 277 | 799 |
| Dépréciations | (7) | (1) |
| Dividendes | 61 | 97 |
| TOTAL | 49 | (275) |

37

9.4. Frais de personnel

a. Frais de personnel

| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|---|----------------|----------------|
| Salaires | 69 602 | 71 682 |
| <i>dont personnel intérimaire et détaché</i> | 4 883 | 4 183 |
| Participation des salariés | 4 589 | 6 642 |
| Charges sur rémunération | 31 992 | 32 154 |
| <i>dont versements à des régimes à cotisations définies</i> | 6 306 | 5 860 |
| Provisions et reprises de provisions | 2 885 | 226 |
| Frais de personnel hors France et Belgique | 601 | 713 |
| TOTAL | 109 669 | 111 417 |

b. Effectif moyen

| | Hommes 2011 | Femmes 2011 | Total 2011 | Hommes 2010 | Femmes 2010 | Total 2010 |
|--------------|----------------|----------------|---------------|----------------|----------------|---------------|
| Cadres | 270 | 189 | 459 | 279 | 195 | 474 |
| Non cadres | 45 | 75 | 120 | 55 | 92 | 147 |
| TOTAL | 315 | 264 | 579 | 334 | 287 | 621 |

c. Rémunérations des organes de direction et de gestion

Le montant global des rémunérations allouées aux gérants non associés au titre de leur mandat s'élève à : 58 K€.

Le montant global des avances et crédits accordés aux associés commandités et aux gérants non associés s'élève à : 94 K€.

Le montant des engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une quelconque garantie s'élève à : 6 995 K€.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du Conseil de Surveillance et d'Orientation Stratégique.



d. Divers

La Banque n'a pas d'engagement 2011 auprès de la CRPB.

La Banque verse l'intégralité de ses cotisations de retraite à des organismes extérieurs.

Le calcul des IFC effectué par le cabinet Mercer fin 2011 montre que les engagements des entreprises du Groupe, au titre des droits à indemnités acquis au jour de l'évaluation, sont financés, en totalité, par le montant du fonds déjà constitué.

Compte tenu du cumul des droits individuels constatés au jour de l'étude, le passif social de l'entreprise, évalué individuellement par entité, charges sociales incluses, s'élève à 1 003 K€, dont 21 K€ de dotation complémentaire sur l'exercice.

Le montant du fonds collectif des entreprises du Groupe au titre des IFC au 31 décembre 2011 s'élève à 1 291 K€.

9.5. Autres frais administratifs

Les frais administratifs comprennent notamment les locations immobilières, qui s'élèvent à 12 220 K€ pour l'exercice 2011. Il est à noter que le Groupe Rothschild bénéficie d'une franchise de loyer de plusieurs mois dans le cadre du déménagement vers le site de Messine.

Conformément à l'interprétation SIC 15 « Avantages dans les contrats de location simple » de la norme IAS 17, une répartition linéaire des loyers sur la durée de bail a été constatée. Ainsi, le Groupe supporte le coût économique des loyers du site de Messine depuis mi-juillet 2006.

38

9.6. Coût du risque

| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|---|----------------|------------|
| Dépréciations sur créances sur la clientèle | (38) | (2) |
| Provisions pour litiges avec la clientèle | (1 530) | (6) |
| Pertes sur créances clientèle | – | (239) |
| Reprises de dépréciations sur créances sur la clientèle | – | 258 |
| Reprises de provisions pour litiges avec la clientèle | 24 | 923 |
| TOTAL | (1 544) | 934 |

9.7. Gains ou pertes nets sur autres actifs

| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|---|---------------|-----------|
| Plus et moins-values de cession d'immobilisations corporelles | (47) | 37 |
| Résultat de cession de titres consolidés | 13 491 | – |
| Produits de réévaluation sur participations dans les entreprises mises en équivalence | 14 040 | – |
| TOTAL | 27 484 | 37 |

Le résultat de cession de titres consolidés correspond à la plus-value dégagée lors de la cession par le Groupe Rothschild & Cie Banque d'une partie des titres de Sélection 1818 (anciennement Sélection R), dont le Groupe détient au 31 décembre 2011 34% des parts.

Cette cession a entraîné la constatation d'un produit de réévaluation de la quote-part de capitaux propres encore détenue pour 14m€.

9.8. Impôts sur les bénéfices

| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|--|--------------|--------------|
| Charge d'impôt courant de source française | 6 418 | 7 245 |
| Impôts différés | 92 | (175) |
| Contributions exceptionnelles | 121 | 127 |
| Résultat ordinaire courant de source étrangère | 420 | 338 |
| TOTAL | 7 051 | 7 535 |

Il est à noter que les principales sociétés contributrices au résultat du Groupe ne sont imposables à l'impôt sur les sociétés que sur la quote part de résultat revenant aux associés commanditaires. Dans ce contexte, le rapprochement

entre l'impôt réel et l'impôt théorique de droit commun n'apparaît pas pertinent.

Les impôts différés sont constitués exclusivement de différences temporaires issues de la participation et de l'ORGANIC.

39

9.9. Informations sectorielles

| (en milliers d'euros) | Conseil en ingénierie financière et banque de financement | Banque privée et gestion d'actifs | Capital investissement | 2011 |
|--|---|-----------------------------------|------------------------|----------------|
| Produits provenant de clients externes | 156 601 | 130 550 | 2 251 | 289 402 |
| Produit net bancaire | 156 601 | 130 550 | 2 251 | 289 402 |
| Résultat d'exploitation par secteur avant charges non ventilées | 66 294 | 57 465 | 707 | 124 466 |
| Charges non ventilées | | | | (19 088) |
| Résultat d'exploitation | | | | 105 378 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence avant charges non ventilées | (529) | 392 | – | (137) |
| Gains ou pertes nettes sur autres actifs | (84) | 27 568 | – | 27 484 |
| Impôts | | | | (7 051) |
| Résultat net consolidé | | | | 125 674 |



| (en milliers d'euros) | Conseil en ingénierie financière et banque de financement | Banque privée et gestion d'actifs | Capital investissement | 2010 |
|---|---|---|---------------------------|----------------|
| Produits provenant de clients externes | 157 838 | 140 652 | 2 927 | 301 417 |
| Produit net bancaire | 157 838 | 140 652 | 2 927 | 301 417 |
| Résultat d'exploitation par secteur avant charges non ventilées | 74 387 | 63 122 | 1 415 | 138 924 |
| Charges non ventilées | | | | (27 588) |
| Résultat d'exploitation | | | | 111 336 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence avant charges non ventilées | 10 859 | – | – | 10 859 |
| Gains ou pertes nettes sur autres actifs | 29 | 8 | – | 37 |
| Impôts | | | | (7 535) |
| Résultat net consolidé | | | | 114 697 |



10. Autres informations

10.1. Informations relatives aux engagements hors-bilan

Le hors-bilan n'appelle pas de commentaire particulier; les engagements en faveur de la clientèle étant contre-garantis par le nantissement de portefeuilles pour l'essentiel.

10.1.1. Engagements donnés

a. Actifs donnés en financement d'engagements pour le compte de la clientèle

| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|---|-------|-------|
| Partie non utilisée des crédits confirmés | 5 464 | 2 942 |

41

b. Actifs donnés en garantie d'engagements pour le compte de la clientèle

| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|--|--------|--------|
| Cautions locatives, fiscales et diverses en faveur de la clientèle | 26 882 | 28 988 |

c. Engagements sur titres

| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|---|-------|-------|
| Engagements d'investissements dans des FCPR | 4 622 | 5 532 |

10.1.2. Engagements reçus

Actifs reçus en financement d'engagements d'établissements de crédit

| (en milliers d'euros) | 2011 | 2010 |
|--|------|------|
| Contre-garanties reçues d'établissements de crédit sur cautions diverses | 11 | 11 |



10.2. Parties liées

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les transactions et encours avec les personnes physiques ou morales qui exercent directement ou indirectement un contrôle ou une influence notable sur

Rothschild & Cie Banque, d'autre part les participations significatives détenues par le Groupe dans des sociétés dont il n'a pas le contrôle exclusif.

| | Sociétés mères | Co-entreprises dans lesquelles le Groupe est co-entrepreneur | Entreprises associées | Principaux dirigeants de l'entité et de sa société mère | Entités contrôlées par la même société mère | Autres parties liées | TOTAL |
|--|----------------|--|-----------------------|---|---|----------------------|---------------|
| Actif | | | | | | | |
| Prêts et avances | 21 | 1 109 | 53 | 1 | – | – | 1 184 |
| Autres créances | 429 | 5 017 | – | – | 3 101 | 172 | 8 719 |
| TOTAL DES ACTIFS | 450 | 6 126 | 53 | 1 | 3 101 | 172 | 9 903 |
| Passif | | | | | | | |
| Dépôts | 8 926 | 9 269 | 6 029 | 4 163 | 10 102 | 19 711 | 58 200 |
| Autres passifs | 2 | 4 965 | 313 | – | 5 044 | – | 10 324 |
| TOTAL DES PASSIFS | 8 928 | 14 234 | 6 342 | 4 163 | 15 146 | 19 711 | 68 524 |
| Engagements de financement et de garantie | | | | | | | |
| Garanties émises par le Groupe | – | 2 800 | 1 000 | 6 791 | – | – | 10 591 |
| Garanties reçues par le Groupe | – | – | – | – | – | – | – |
| Éléments du résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées | | | | | | | |
| Commissions et honoraires reçus | 32 | 2 957 | – | – | 8 020 | 152 | 11 161 |
| Autres produits | 1 018 | 6 359 | 908 | – | 3 699 | 254 | 12 238 |
| TOTAL DES PRODUITS | 1 050 | 9 316 | 908 | – | 11 719 | 406 | 23 399 |
| Commissions et honoraires versés | – | 8 071 | 1 181 | – | 6 640 | – | 15 892 |
| Autres charges | – | 6 450 | – | – | 5 477 | – | 11 927 |
| TOTAL DES CHARGES | – | 14 521 | 1 181 | – | 12 117 | – | 27 819 |

La notion de sociétés-mères fait référence aux sociétés qui exercent directement ou indirectement un contrôle ou une influence notable sur le Groupe : Rothschild Concordia SAS, la société tête de Groupe, Paris-Orléans, qui consolide désormais Rothschild & Cie Banque en intégration globale dans ses comptes consolidés, ainsi que SCS Holding et Rothschilds Continuation Holdings AG.

Les co-entreprises dans lesquelles le Groupe est co-entrepreneur correspondent aux sociétés détenues conjointement par Rothschild & Cie et NM Rothschild & Sons Limited, soit Rothschild Europe BV (consolidé), Rothschild Europe SNC et NMR Europe.

Les entreprises associées sont les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, soit Sélection 1818 (anciennement Sélection R), au titre des encours à la clôture

de l'exercice, et des transactions depuis le 1^{er} avril 2011, date de perte du contrôle exclusif.

La notion d'entités contrôlées par la même société mère regroupe l'ensemble des opérations réciproques effectuées avec les sociétés du périmètre de consolidation de Paris-Orléans, qui ne sont pas déjà incluses dans une des catégories mentionnées ci-dessus.

Les autres parties liées comprennent principalement les associés personnes morales de Rothschild & Cie Banque contrôlés par des dirigeants de la Banque, ainsi que les filiales non consolidées du Groupe.

Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation et ne sont donc pas repris dans le tableau précédent.

10.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est réparti comme suit :

| (en milliers d'euros) | Contrôle légal des comptes | Diligences directement liées à la missions |
|---|-------------------------------|--|
| Rothschild & Cie Banque | 156 | 2 |
| Rothschild & Cie | 63 | – |
| Rothschild & Cie Gestion | 74 | – |
| Montaigne Rabelais | 5 | – |
| Rothschild Assurance & Courtage | 8 | – |
| Transaction R | 20 | – |
| R Immobilier | 6 | 1 |
| Blackpoint Management | 11 | – |
| R Capital Management | 9 | – |
| GIE Rothschild | 5 | 2 |
| Messine Participation | 5 | – |
| Sélection 1818 (1 ^{er} janvier au 31 mars) | 6 | – |
| TOTAL | 368 | 5 |

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus incluent le prorata de TVA non déductible sur ces postes.



10.4. Périmètre de consolidation de Rothschild & Cie Banque

| Nom | Pays | Forme juridique | Activité principale | Capital détenu par le Groupe | | Méthode ^(a) |
|---|-------------|----------------------------------|--|------------------------------|--------------|------------------------|
| | | | | 2011 | 2010 | |
| Rothschild & Cie Banque * | France | Société en Commandite Simple | Banque | Société mère | Société mère | Société mère |
| Rothschild & Cie * | France | Société en Commandite Simple | Conseil financier | 99,98% | 99,98% | I.G. |
| Rothschild & Cie Gestion * | France | Société en Commandite Simple | Gestion financière | 99,99% | 99,99% | I.G. |
| Montaigne Rabelais * | France | Société par Actions Simplifiée | Portefeuille | 100,00% | 100,00% | I.G. |
| Rothschild Assurance & Courtage * | France | Société en Commandite Simple | Courtage d'assurance | 99,83% | 99,83% | I.G. |
| Transaction R * | France | Société par Actions Simplifiée | Conseil financier | 98,34% | 98,50% | I.G. |
| R Immobilier * | France | Société par Actions Simplifiée | Transactions immobilières | 100,00% | 100,00% | I.G. |
| Blackpoint Management Ltd * | Guernesey | Société à responsabilité limitée | Société de Gestion | 85,00% | 85,00% | I.G. |
| FDR Finance * | France | Société par Actions Simplifiée | Conseil financier | NA*** | 100,00% | I.G. |
| R Capital Management * | France | Société par Actions Simplifiée | Société de Gestion | 61,75% | 61,75% | I.G. |
| GIE Rothschild * | France | Groupement d'Intérêt Economique | GIE | 100,00% | 100,00% | I.G. |
| Messine Participations * | France | Société par Actions Simplifiée | Portefeuille | 100,00% | 100,00% | I.G. |
| Sélection 1818 * | France | Société par Actions Simplifiée | Courtage d'assurance et Gestion financière | 34,00% | 100,00% | M.E.E. |
| Rothschild Europe S.N.C. * | France | Société en Nom Collectif | Conseil financier | 50,00% | 50,00% | M.E.E. |
| N.M.R. Europe ** | Royaume-Uni | Société à responsabilité limitée | Conseil financier | 50,00% | 50,00% | M.E.E. |
| Rothschild Europe B.V.** (sous-groupe consolidé) | Pays-Bas | Société à responsabilité limitée | Conseil financier | 50,00% | 50,00% | M.E.E. |

(a) Méthode de consolidation :

I.G. : intégration globale. – M.E.E. : mise en équivalence.

* Les comptes de ces sociétés clôturent au 31 décembre.

** Les comptes de ces sociétés clôturent au 31 mars.

*** FDR Finance a fait l'objet d'une TUP dans Montaigne en cours d'exercice.

Principales banques et sociétés affiliées





Europe & Moyen-Orient

Allemagne

Rothschild GmbH

Börsenstraße 2-4
60313 Francfort-sur-le-Main
Tél. : (49) 69 299 8840 – Fax : (49) 69 287 820

Belgique

Rothschild Belgique

Avenue Louise 166
1050 Bruxelles
Tél. : (32) 2 627 7730 – Fax : (32) 2 627 7759

Émirats Arabes Unis

Rothschild (Middle East) Limited

Dubai International Financial Centre, Building n°6 The Edge
Level 7, PO Box 506570
Dubai
Tél. : (971) 4 428 4300 – Fax : (971) 4 365 3183

Espagne

Rothschild España S.A.

Paseo de la Castellana, 21, 3° planta
28046 Madrid
Tél. : (34) 91 702 2600 – Fax : (34) 91 702 2531

Italie

Rothschild S.p.A.

Via Santa Radegonda 8
20123 Milan
Tél. : (39) 02 7244 31 – Fax : (39) 02 7244 3300

Rothschild S.p.A.

Via S. Nicola da Tolentino 1/5
00187 Rome
Tél. : (39) 06 4217 01 – Fax : (39) 06 42170 253

Israël

Rothschild Israël

32 Rothschild boulevard
Tel Aviv 66882 – Israël
Tél. : (972) 72 220 4100 – Fax : (972) 72 220 4106

Pays-Bas

Rothschild Europe B.V.

Prins Bernhardplein 200
P.O. Box 990
1000 AZ Amsterdam
Tél. : (31) 20 422 2516 – Fax : (31) 20 422 2516

Pologne

Rothschild Polska sp. z.o.o.

Warsaw Financial Center; ul. Emilii Plater 53
00-113 Varsovie
Tél. : (48) 22 540 6400 – Fax : (48) 22 540 6402

Portugal

Rothschild Portugal

Calçada do Marquês de Abrantes, 40-1° Esq.
1200-719 Lisbonne
Tél. : (351) 21 397 5378 – Fax : (351) 21 397 5476

Royaume-Uni

N M Rothschild & Sons Limited

New Court, St. Swithin's Lane
EC4N 8AL Londres
Tél. : (44) 20 7280 5000 – Fax : (44) 20 7929 1643

Russie

RCF (Russia) B.V.

Novinsky Passazh (8th Floor), 31 Novinsky Boulevard
123242 Moscou
Tél. : (7) 495 775 8221 – Fax : (7) 495 775 8222

Suisse

Rothschild Bank AG

Zollikerstrasse 181
8034 Zürich
Tél. : (41) 44 384 7111 – Fax : (41) 44 384 7222

Suède

Rothschild Nordic AB

Strandvägen 7 A
SE 114 56 Stockholm
Tel : (46) 8-586 335 90 – Fax : (46) 8-660 97 911

Turquie

Rothschild Kurumsal Hizmetleri Limited sirketi

Akmerkez Rezidans N° 14D2, Akmerkez Is Merkezi Yani
Nispetiye Caddesi
34340 Etiler; Istanbul
Tél. : (90) 212 371 0800 – Fax : (90) 212 371 0809

Iles-Anglo-normandes

Rothschild Bank International Limited

St Julian's Court – St Julian's Avenue
St Peter Port – Guernsey GY1 3BP
Tél. : (44) (0)1481 713713 – Fax : (44) (0)1481 727705

Amérique du Nord

Canada

NM Rothschild & Sons Canada Limited

1002, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 2300
Montréal, Québec H3A 3L6
Tél.: (1) 514 840 1016 – Fax: (1) 514 840 1015

NM Rothschild & Sons Canada Limited

BCE Place, Canada Trust Tower, 161 Bay Street, Suite 3150,
PO Box 206, Toronto – Ontario M5J 2S1
Tél.: (1) 416 369 9600 – Fax: (1) 416 864 1261

NM Rothschild & Sons Canada Limited

8, Avenue Place
1910 525 SW Calgary Alberta T2P 1G1

États-Unis

Rothschild North America Inc

Rothschild Inc

Rothschild Asset Management Inc

125 I, avenue of the Americas
51st Floor, New York, NY 10020
Tél.: (1) 212 403 3500 – Fax: (1) 212 403 3501

Amérique Latine

Brésil

N M Rothschild & Sons (Brazil) Limited

Av. Brigadeiro Faria Lima, 2055 18th floor
Jardim Paulistano São Paulo – SP – Brazil 01451-000
Tél.: (55) 11 3039-5828 – Fax: (55) 11 3039-5826

Afrique

Afrique du Sud

Rothschild (South Africa) Proprietary Limited

3 Floor Oxford Corner
32a Jellicoe Avenue West Rosebank JHB
Tél.: (27) 11 428 3700/9 – Fax: (27) 11 447 0960

Asie Pacifique

Australie

Rothschild Australia Limited

Level 41, 50 Bridge Street,
Sydney, New South Wales 2000
Tél.: (61) 2 9323 2000 – Fax: (61) 2 9323 2040

Rothschild Australia Limited

Level 21, 120 Collins Street
Melbourne, Victoria 3000
Tél.: (61) 3 9656 4600 – Fax: (61) 3 9656 4700

Chine

Rothschild China Holding AG

Shanghai Representative office
Suite 3207, Tower Two Plaza 66
No. 1366 Nanjing Xilu
Shanghai 200040 – République populaire de Chine
Tél.: (86) 21 6288 1528 – Fax: (86) 21 6288 1517

Beijing Representative office
912A, Winland International Finance Center N°7
Finance Street, Xicheng District
Pékin 100034 – République populaire de Chine
Tél.: (86) 10 6655 5660 – Fax: (86) 10 6655 5880

N M Rothschild & Sons (Hong Kong) Limited

16th Floor, Alexandra House
18 Chater Road, Central, Hong Kong SAR
République populaire de Chine
Tél.: (852) 2525 5333 – Fax: (852) 2868 1773

Japon

Rothschild Japan KK

20F, Kamiya-cho MT Bld., 3-20
Toranomom 1-chome, Minato-ku, Tokyo 105-0001
Tél.: (81) 3 5408 8045 – Fax: (81) 3 5408 80488

Singapour

N M Rothschild & Sons (Singapore) Limited

One Raffles Quay, North Tower,
10-02 Singapore 048583
Tél.: (65) 6535 8311 – Fax: (65) 6535 8326

Inde

Rothschild (India) Private Limited

103, Piramal Tower, Peninsula Corporate Park, G.K.
Marg, off. Senapati Bapat Road, Lower Parel,
Mumbai – 400 013
Tél.: (91) 22 4081 7000 – Fax: (91) 22 4081 7001

Rothschild (India) Private Limited

Unit F1 & F2, 1st Floor, Plot No. 2, The Grand Hotel,
Nelson Mandela Road, Vasant Kunj,
New Delhi – 110070
Tél.: (91) 11 4922 3000 – Fax: (91) 11 4922 3001

ANNEXE 18

Rapports des commissaires aux comptes de RCB sur les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2009, le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011

Rothschild & Compagnie Banque S.C.S.

Siège social : 29, avenue de Messine - 75008 Paris
Capital social : €.24 530 190

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Rothschild & Compagnie Banque S.C.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 7 et 8.12 aux états financiers exposent les méthodes comptables relatives aux écarts d'acquisition.
- La note 9.8 aux états financiers expose les méthodes comptables relatives à la franchise exceptionnelle de loyer qui a été répartie de manière linéaire sur la durée du bail.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de la Gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 10 mars 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Fabrice Odent
Associé

Paris, le 10 mars 2010

Cailliau Dedouit et Associés

Jean-Jacques Dedouit

Rothschild & Compagnie Banque S.C.S.

Siège social : 29, avenue de Messine - 75008 Paris

Capital social : € 24 530 190

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Rothschild & Cie Banque S.C.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 7 et 8.11 aux états financiers exposent les méthodes comptables relatives aux écarts d'acquisition.
- La note 9.7 aux états financiers expose les méthodes comptables relatives à la franchise exceptionnelle de loyer qui a été répartie de manière linéaire sur la durée du bail.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de la Gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 14 mars 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Fabrice Odent
Associé

Paris, le 14 mars 2011

Cailliau Dedouit et Associés

Jean-Jacques Dedouit

Rothschild & Compagnie Banque S.C.S.

Siège social : 29, avenue de Messine - 75008 Paris

Capital social : €.24 530 190

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Rothschild & Cie Banque S.C.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro. Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les notes 7 et 8.10 des états financiers exposent les méthodes comptables relatives aux écarts d'acquisition ;
- la note 9.5 des états financiers expose les méthodes comptables relatives à la franchise exceptionnelle de loyer qui a été répartie de manière linéaire sur la durée du bail ;
- les notes 7 et 9.7 des états financiers exposent les méthodes comptables relatives aux gains nets sur la cession partielle des titres Sélection 1818 (anciennement Sélection R).

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de la Gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 13 mars 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Fabrice Odent
Associé

Paris, le 13 mars 2012

Cailliau Dedouit et Associés

Jean-Jacques Dedouit

ANNEXE 19

Comptes sociaux de Financière Rabelais pour les exercices clos le 31 décembre 2009, le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011

Bilan actif

FINANCIERE RABELAIS

États de synthèse au 31/12/2009

| | Brut | Amortissements Provisions | Net au 31/12/09 | Net au 31/12/08 |
|---------------------------------------|---------------------|------------------------------|---------------------|----------------------|
| ACTIF | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Immobilisations financières | | | | |
| Participations et créances rattachées | 5 823 208,20 | | 5 823 208,20 | 8 418 994,20 |
| ACTIF IMMOBILISE | 5 823 208,20 | | 5 823 208,20 | 8 418 994,20 |
| Stocks | | | | |
| Créances | | | | |
| Etat, Impôts sur les bénéfices | 851 242,00 | | 851 242,00 | 1 925 894,00 |
| Autres créances | 487 714,76 | | 487 714,76 | |
| Divers | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | 1 714 483,52 | | 1 714 483,52 | |
| Disponibilités | 2 936,92 | | 2 936,92 | 6 281,13 |
| ACTIF CIRCULANT | 3 056 377,20 | | 3 056 377,20 | 1 932 175,13 |
| COMPTES DE REGULARISATION | | | | |
| TOTAL ACTIF | 8 879 585,40 | | 8 879 585,40 | 10 351 169,33 |

Bilan passif

FINANCIERE RABELAIS

États de synthèse au 31/12/2009

| | Net au 31/12/09 | Net au 31/12/08 |
|---|---------------------|----------------------|
| PASSIF | | |
| Capital social ou individuel | 139 173,00 | 139 173,00 |
| Réserve légale | 15 067,30 | 15 067,30 |
| Report à nouveau | 4 202 268,49 | 3 594 774,21 |
| <i>Résultat de l'exercice</i> | 4 498 488,27 | 5 514 855,28 |
| CAPITAUX PROPRES | 8 854 997,06 | 9 263 869,79 |
| AUTRES FONDS PROPRES | | |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | |
| <i>Découverts et concours bancaires</i> | | 862 388,54 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits | | 862 388,54 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 12 816,34 | 5 083,00 |
| <i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i> | 11 772,00 | 42 236,00 |
| <i>Autres dettes fiscales et sociales</i> | | 177 592,00 |
| ettes fiscales et sociales | 11 772,00 | 219 828,00 |
| DETTES | 24 588,34 | 1 087 299,54 |
| TOTAL PASSIF | 8 879 585,40 | 10 351 169,33 |

COMPTE DE RESULTAT

FINANCIERE RABELAIS

Etats de synthèse au 31/12/2009

| | du 01/01/09 au 31/12/09 | du 01/01/08 au 31/12/08 |
|-------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| PRODUITS | | |
| <u>Total</u> | | |
| CONSOMMATION M/SES & MAT | | |
| Autres achats & charges externes | 36 010,78 | 27 217,95 |
| <u>Total</u> | <u>36 010,78</u> | <u>27 217,95</u> |
| MARGE SUR M/SES & MAT | -36 010,78 | -27 217,95 |
| CHARGES | | |
| Impôts, taxes et vers. assim. | 18 660,00 | 141 963,00 |
| Autres charges | 0,47 | |
| <u>Total</u> | <u>18 660,47</u> | <u>141 963,00</u> |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | -54 671,25 | -169 180,95 |
| Produits financiers | 5 885 734,02 | 8 461 642,90 |
| Charges financières | 7 893,50 | 53 809,67 |
| <u>Résultat financier</u> | <u>5 877 840,52</u> | <u>8 407 833,23</u> |
| RESULTAT COURANT | 5 823 169,27 | 8 238 652,28 |
| Produits exceptionnels | 605 765,00 | |
| <u>Résultat exceptionnel</u> | <u>605 765,00</u> | |
| Impôts sur les bénéfices | 1 930 446,00 | 2 723 797,00 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 4 498 488,27 | 5 514 855,28 |

**ANNEXE des
Comptes annuels 2009
de la Société Financière Rabelais**

ANNEXE

Tous les chiffres présentés dans cette annexe sont en euros.

I - Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice:

La société a encaissé au cours de l'exercice 8 416 057,32 euros au titre de sa quote part dans les résultats 2008 de Rothschild & Cie Banque. Cette même quote part s'élève à 5 820 271,32 euros au titre de 2009 et sera encaissée en 2010.

II - Principes d'élaboration des comptes sociaux:

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du Plan Comptable général, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les principes de fond et de forme retiennent les critères relatifs aux dispositions des articles L123-12 à L 123-24 à 17 du code de commerce.

II.1 Principes de fond :

Continuité de l'exploitation
Permanence des méthodes
Indépendance des exercices
Règle de prudence
Application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

II.2 Principes de forme :

Bilan
Critère de liquidité
Principe des comptes rattachés
Compte de résultat
Distinction des charges et produits entre éléments d'exploitation, financiers et exceptionnels
Les quotes-parts de résultats de sociétés de personnes figurent dans les éléments financiers.

III - Informations complémentaires sur le bilan :

III.1 Actif :

III.1. a Immobilisations corporelles et incorporelles :

Néant

III.1. b Immobilisations financières :

Méthode d'évaluation des titres de participation :

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition .
Lorsque la valeur d'usage des participations (déterminée à partir de l'actif net réévalué)
est inférieure à leur valeur d'acquisition, une dépréciation est enregistrée pour
le montant de la différence .

Cf. portefeuille des participations

Remarque :

La société est solidairement et indéfiniment responsable comme associé commandité
dans la S.C.S. Rothschild et Cie Banque.

III.1. c Créances :

2009

2008

En application des règles générales du PCC, les créances sont retenues pour leur valeur nominale et, par prudence, une
dépréciation est enregistrée lorsqu'apparaît une perte probable.

Produits à recevoir :

59 542

0

Etat-impôts sur les sociétés (de source française) :

851 242

1 925 894

Autres impôts et Taxes

428 173

0

III.1. d Valeurs mobilières de placement :

Valeurs mobilières de placement - Elan Court Terme -

1 714 484

0

III.1. e Disponibilités :

2009

2008

Compte courant RCB :

1 528

6 281

Compte courant Martin Maurel :

1 409

0

III.1. f Charges constatées d'avance :

Néant

Néant

Entreprises liées :

2009

2008

Compte courant RCB :

1 528

6 281

Intérêts sur compte courant RCB :

0

0

III.2 Passif :

III.2 a Capitaux propres :

Capital social :

Au 31 décembre 2009, le capital social se compose de 6 051 parts de 23 euros de valeur nominale entièrement libérées et réparties comme suit :

| | |
|-----------------------|-----------|
| Alain Cornu-Thénard | 250 parts |
| Eric de Rothschild | 250 parts |
| Richard Thil | 250 parts |
| Edouard de Rothschild | 250 parts |
| David de Rothschild | 1 part |
| Olivier Pecoux | 250 parts |
| Chertok | 250 parts |
| Bito | 250 parts |
| Labriffe | 450 parts |
| Javary | 250 parts |
| Gendry | 250 parts |
| Worms | 250 parts |
| Baril | 250 parts |
| Henrot | 250 parts |
| Nicolay | 250 parts |
| Meyer | 600 parts |
| Danjoux | 250 parts |
| Tattevin | 250 parts |
| Bonnault | 250 parts |
| Nicolai Marcel | 250 parts |
| Le Bourgeois | 250 parts |
| Laurent | 250 parts |
| Desprez | 250 parts |

| | | |
|------------------|------|------|
| Réserve légale : | 2009 | 2008 |
|------------------|------|------|

| | | |
|----------------|--------|--------|
| Réserve légale | 15 067 | 15 067 |
|----------------|--------|--------|

Report à nouveau :

Ce poste est constitué des résultats non distribués.

| | | |
|--|------|------|
| | 2009 | 2008 |
|--|------|------|

| | | |
|--------------------|-----------|-----------|
| Report à nouveau : | 4 202 268 | 3 594 774 |
|--------------------|-----------|-----------|

Tableau de variation des capitaux propres

| | Capital | Réserve Légale | Report à nouv. | Résultat | Solde |
|--|---------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| Capitaux propres au 31/12/2008 : | 139 173 | 15 067 | 3 594 774 | 5 514 855 | 9 263 870 |
| Distribution Résultat 2008 : | | | | -5 514 855 | -5 514 855 |
| Affectation Résultat 2008 en report à nouveau : | | | 607 494 | | 607 494 |
| Augmentation de capital : | 0 | | | | 0 |
| Réduction de capital : | | | | | 0 |
| Résultat de l'exercice 2009 : | | | | 4 498 488 | 4 498 488 |
| Capitaux propres au 31/12/2009 : | 139 173 | 15 067 | 4 202 268 | 4 498 488 | 8,854 997 |
| III.2. b Provisions : | | | | | |
| | | | | Néant | Néant |
| III.2. c Dettes : | | | | | |
| <u>Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :</u> | | | | | |
| | | | | 2009 | 2008 |
| Compte courant Martin Maurel : | | | | 0 | 859 141 |
| Intérêts sur compte courant RCB : | | | | 0 | 0 |
| Intérêts sur compte courant MM : | | | | 0 | 3 247 |
| <u>Dettes d'exploitation & autres dettes :</u> | | | | | |
| | | | | 2009 | 2008 |
| Honoraires des commissaires aux comptes et honoraires liasse : | | | | 4 425 | 5 083 |
| Fournisseurs divers : | | | | 8 391 | 0 |
| <u>Dettes fiscales & sociales :</u> | | | | | |
| | | | | 2009 | 2008 |
| Impôt sur les bénéfices de source française : | | | | 0 | 0 |
| Impôt sur les bénéfices de source anglaise : | | | | 11 772 | 42 236 |
| Solde Cotisation minimale de taxe professionnelle sur V.A. : | | | | 0 | 177 592 |
| | | | Total : | 11 772 | 219 828 |
| Entreprises liées : | | | | | |
| | | | | néant | néant |

IV - Informations complémentaires sur le compte de résultat :

IV.1 Charges :

IV.1. a Charges d'exploitation :

| | | |
|---|---------------|---------------|
| | 2009 | 2008 |
| Honoraires des commissaires aux comptes (mission légale) : | 4 890 | 4 784 |
| Honoraires des commissaires aux comptes (autres missions) : | 0 | 0 |
| Autres honoraires : | 30 880 | 18 502 |
| Frais d'actes : | 106 | 2 769 |
| Divers : | 135 | 1 163 |
| Total : | 36 011 | 27 218 |

IV.1. b Impôts & taxes :

| | | |
|--------------------------------------|---------------|----------------|
| | 2009 | 2008 |
| Taxe professionnelle : | 60 | 125 713 |
| Imposition forfaitaire annuelle 2009 | 16 250 | 16 250 |
| Autres droits : | 2 350 | 0 |
| Total : | 18 660 | 141 963 |

| | | |
|--|------------------|------------------|
| IV.1. c Autres charges d'exploitation : | | |
| | 2009 | 2008 |
| Charges diverses de gestion courante : | 0 | 0 |
| IV.1. d Charges financières : | | |
| | 2009 | 2008 |
| Intérêts : | 7 894 | 53 810 |
| IV.1. e Charges exceptionnelles : | | |
| | 2009 | 2008 |
| Charges sur exercice antérieur : | 0 | 0 |
| IV.1. f Impôt sur les bénéfices : | | |
| | 2009 | 2008 |
| Impôt sur les bénéfices de source française | 1 918 674 | 2 681 622 |
| Impôt sur les bénéfices de source anglaise | 11 772 | 42 236 |
| Total : | <u>1 930 446</u> | <u>2 723 858</u> |
| IV.2 Produits : | | |
| IV.2.a Produits financiers : | | |
| | 2009 | 2008 |
| Produits de participations : | | |
| - Participation de revenus de source française : (Rothschild et Cie Banque) | 5 820 271 | 8 416 057 |
| - Participation de revenus de source anglaise : | | |
| Intérêts moratoires à recevoir du Trésor | 59 542 | 0 |
| Produits financiers en relation avec des sociétés liées: | | |
| - Produits de cession de valeurs mobilières de placement ; (Elan Court Terme - RCB -) | 5 921 | 45 586 |
| Total : | <u>5 885 734</u> | <u>8 461 643</u> |
| Les mouvements de VMP se font selon la méthode du FIFO. | | |
| IV.2.b Produits exceptionnels : | | |
| | 2009 | 2008 |
| Sur exercices antérieurs : | 605 765 | 0 |
| Total : | <u>605 765</u> | <u>0</u> |
| IV.2.c Autres produits : | | |
| | 2009 | 2008 |
| Produits divers de gestion courante : | | |
| Total : | <u>0</u> | <u>0</u> |

I - Evénements post-clôture :

Aucun événement particulier remettant en cause la sincérité et l'image fidèle des états financiers au 31 décembre 2009 n'est intervenu depuis le 1er janvier 2010.

ECHEANCIER DES CREANCES ET DETTES

| CREANCES ET DETTES - | MONTANT | PERIODE D'EXIGIBILITE | | |
|---|------------------|-----------------------|-----------|---------------|
| | | Moins d'un an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
| CREANCES : | | | | |
| Créances rattachées à des participations : | 5 823 208 | 5 823 208 | | |
| Impôt sur les bénéfices : | 851 242 | 851 242 | | |
| Etat - autres impôts et taxes : | 487 715 | 487 715 | | |
| Disponibilités : | 2 937 | 2 937 | | |
| Valeurs mobilières de placement : | 1 714 484 | 1 714 484 | | |
| TOTAL DES CREANCES : | 8 879 585 | 8 879 585 | 0 | 0 |
| DETTES : | | | | |
| Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit | 0 | 0 | | |
| Fournisseurs | 12 816 | 12 816 | | |
| Impôt sur les bénéfices | 0 | 0 | | |
| Impôt anglais | 11 772 | 11 772 | | |
| Etat - autres charges à payer | 0 | 0 | | |
| TOTAL DES DETTES : | 24 588 | 24 588 | 0 | 0 |

Financière Rabelais
3, rue de Messine
75 008 PARIS

Portefeuille au 31 décembre 2009

| Désignation des titres | Montant du capital | % détenu | Montant des capitaux propres autres que le capital | Valeur Brute Comptable | Dépréciation | Valeur Nette Comptable | Montant du résultat du dernier exercice clos | Montant du produit brut d'exploitation bancaire | Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés | Cautions et avals donnés par la société | Résultats encaissés par la société au cours de l'exercice |
|----------------------------------|--------------------|----------|--|------------------------|--------------|------------------------|--|---|---|---|---|
| Titres de participation | | | | | | | | | | | |
| S.C.S. Rothschild & Cie Banque : | 24 530 190,00 | n.s. | 140 953 436,11 | 2 936,88 | 0 | 2 936,88 | 71 331 697,91 | 125 031 224,70 | - | - | 8 416 057,32 |

Bilan actif

FINANCIERE RABELAIS

Etats de synthèse au 31/12/2010

| | Brut | Amortissements Provisions | Net au 31/12/10 | Net au 31/12/09 |
|---------------------------------------|---------------------|------------------------------|---------------------|---------------------|
| ACTIF | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Immobilisations financières | | | | |
| Participations et créances rattachées | 6 709 754,96 | | 6 709 754,96 | 5 823 208,20 |
| ACTIF IMMOBILISE | 6 709 754,96 | | 6 709 754,96 | 5 823 208,20 |
| Stocks | | | | |
| Créances | | | | |
| Etat, Impôts sur les bénéfices | | | | 851 242,00 |
| Autres créances | | | | 487 714,76 |
| Divers | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | 1 251 352,80 | | 1 251 352,80 | 1 714 483,52 |
| Disponibilités | 4 795,58 | | 4 795,58 | 2 936,92 |
| ACTIF CIRCULANT | 1 256 148,38 | | 1 256 148,38 | 3 056 377,20 |
| COMPTES DE REGULARISATION | | | | |
| TOTAL ACTIF | 7 965 903,34 | | 7 965 903,34 | 8 879 585,40 |

Bilan passif

FINANCIERE RABELAIS

Etats de synthèse au 31/12/2010

| | Net au 31/12/10 | Net au 31/12/09 |
|---|---------------------|---------------------|
| PASSIF | | |
| Capital social ou individuel | 121 923,00 | 139 173,00 |
| Réserve légale | 15 067,30 | 15 067,30 |
| Report à nouveau | 3 263 042,26 | 4 202 268,49 |
| <i>Résultat de l'exercice</i> | 4 088 132,39 | 4 498 488,27 |
| CAPITAUX PROPRES | 7 488 164,95 | 8 854 997,06 |
| AUTRES FONDS PROPRES | | |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 4 487,39 | 12 816,34 |
| <i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i> | <i>473 251,00</i> | <i>11 772,00</i> |
| Dettes fiscales et sociales | 473 251,00 | 11 772,00 |
| DETTES | 477 738,39 | 24 588,34 |
| | | |
| TOTAL PASSIF | 7 965 903,34 | 8 879 585,40 |

COMPTE DE RESULTAT

FINANCIERE RABELAIS

Etats de synthèse au 31/12/2010

| | du 01/01/10 au 31/12/10 | du 01/01/09 au 31/12/09 |
|-------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| PRODUITS | | |
| <u>Total</u> | | |
| CONSOMMATION M/SES & MAT | | |
| Autres achats & charges externes | 23 732,12 | 36 010,78 |
| <u>Total</u> | <u>23 732,12</u> | <u>36 010,78</u> |
| MARGE SUR M/SES & MAT | -23 732,12 | -36 010,78 |
| CHARGES | | |
| Impôts, taxes et vers. assim. | 66,00 | 18 660,00 |
| Autres charges | | 0,47 |
| <u>Total</u> | <u>66,00</u> | <u>18 660,47</u> |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | -23 798,12 | -54 671,25 |
| Produits financiers | 6 710 267,61 | 5 885 734,02 |
| Charges financières | 168,10 | 7 893,50 |
| <u>Résultat financier</u> | <u>6 710 099,51</u> | <u>5 877 840,52</u> |
| RESULTAT COURANT | 6 686 301,39 | 5 823 169,27 |
| Produits exceptionnels | | 605 765,00 |
| <u>Résultat exceptionnel</u> | | <u>605 765,00</u> |
| Impôts sur les bénéfices | 2 598 169,00 | 1 930 446,00 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 4 088 132,39 | 4 498 488,27 |

**ANNEXE des
Comptes annuels 2010
de la Société Financière Rabelais**

ANNEXE

Tous les chiffres présentés dans cette annexe sont en euros

I- Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice:

La société a encaissé au cours de l'exercice 5 820 271,32 euros au titre de sa quote part dans les résultats 2009 de Rothschild & Cie Banque. Cette même quote part s'élève à 6 706 817,74 euros au titre de 2010 et sera encaissée en 2011.

Le 29 mars 2010, Financière Rabelais a racheté les parts de Christian Bito, Philippe de Nicolay et Marcel Nicolai soit 750 parts au total. Ces parts ont été annulées et il a donc été procédé à une diminution de capital pour 17.250 euros.

II- Principes d'élaboration des comptes sociaux:

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du Plan Comptable général, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les principes de fond et de forme retiennent les critères relatifs aux dispositions des articles L123-12 à L 123-24 à 17 du code de commerce.

II.1 Principes de fond :

Continuité de l'exploitation
Permanence des méthodes
Indépendance des exercices
Règle de prudence
Application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

II.2 Principes de forme :

Bilan

Critère de liquidité

Principe des comptes rattachés

Compte de résultat

Distinction des charges et produits entre éléments d'exploitation, financiers et exceptionnels

Les quotes-parts de résultats de sociétés de personnes figurent dans les éléments financiers.

III - Informations complémentaires sur le bilan :

III.1 Actif :

III.1. a Immobilisations corporelles et incorporelles :

Néant

III.1. b Immobilisations financières :

Méthode d'évaluation des titres de participation :

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.
Lorsque la valeur d'usage des participations (déterminée à partir de l'actif net réévalué) est inférieure à leur valeur d'acquisition, une dépréciation est enregistrée pour le montant de la différence.

Cf. portefeuille des participations

Remarque :

La société est solidairement et indéfiniment responsable comme associé commandité dans la S.C.S. Rothschild et Cie Banque.

III.1. c Créances :

2010

2009

En application des règles générales du PCG, les créances sont retenues pour leur valeur nominale et, par prudence, une dépréciation est enregistrée lorsqu'apparaît une perte probable.

| | | |
|--|---|---------|
| Produits à recevoir : | 0 | 59 542 |
| Etat-Impôts sur les sociétés (de source française) : | 0 | 851 242 |
| Autres Impôts et Taxes | 0 | 428 173 |

III.1. d Valeurs mobilières de placement :

| | | |
|--|-----------|-----------|
| Valeurs mobilières de placement - Elan Court Terme - | 1 251 353 | 1 714 484 |
|--|-----------|-----------|

III.1. e Disponibilités :

2010

2009

| | | |
|--------------------------------|-------|-------|
| Compte courant RCB : | 3 589 | 1 528 |
| Compte courant Martin Maurel : | 1 206 | 1 409 |

III.1. f Charges constatées d'avance :

Néant

Néant

Entreprises liées :

2010

2009

| | | |
|---------------------------------|-------|-------|
| Compte courant RCB : | 3 589 | 1 528 |
| Intérêts sur compte courant RCB | 0 | 0 |

III.2 Passif :

III.2. a Capitaux propres :

Capital social :

Au 31 décembre 2010, le capital social se compose de 5 301 parts de 23 euros de valeur nominale entièrement libérées et réparties comme suit :

| | |
|-----------------------|-----------|
| Alain Cornu-Thénard | 250 parts |
| Eric de Rothschild | 250 parts |
| Richard Thil | 250 parts |
| Edouard de Rothschild | 250 parts |
| David de Rothschild | 1 part |
| Olivier Pecoux | 250 parts |
| Chertok | 250 parts |
| Labriffe | 450 parts |
| Javary | 250 parts |
| Gendry | 250 parts |
| Worms | 250 parts |
| Baril | 250 parts |
| Henrot | 250 parts |
| Meyer | 600 parts |
| Danjoux | 250 parts |
| Tattevin | 250 parts |
| Bonnault | 250 parts |
| Le Bourgeois | 250 parts |
| Laurent | 250 parts |
| Desprez | 250 parts |

| | | |
|-------------------------|------|------|
| <u>Réserve légale :</u> | 2010 | 2009 |
|-------------------------|------|------|

| | | |
|----------------|--------|--------|
| Réserve légale | 15 067 | 15 067 |
|----------------|--------|--------|

Report à nouveau :

Ce poste est constitué des résultats non distribués.

| | | |
|--|------|------|
| | 2010 | 2009 |
|--|------|------|

| | | |
|--------------------|-----------|-----------|
| Report à nouveau : | 3 263 042 | 4 202 268 |
|--------------------|-----------|-----------|

Tableau de variation des capitaux propres

| | Capital | Réserve Légale | Report à nouv. | Résultat | Solde |
|---|---------|----------------|----------------|------------|------------|
| Capitaux propres au 31/12/2009 : | 139 173 | 15 067 | 4 202 268 | 4 498 488 | 8 854 997 |
| Distribution Résultat 2009 : | | | | -4 498 488 | -4 498 488 |
| Affectation Résultat 2009 en report à nouveau : | | | -475 434 | | -475 434 |
| Augmentation de capital : | 0 | | | | 0 |
| Réduction de capital : | -17 250 | | -463 793 | | -481 043 |
| Résultat de l'exercice 2010 : | | | | 4 088 132 | 4 088 132 |
| Capitaux propres au 31/12/2010 : | 121 923 | 15 067 | 3 263 042 | 4 088 132 | 7 488 165 |

III.2. b Provisions :

Néant Néant

III.2. c Dettes :

Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :

2010 2009

| | | |
|-----------------------------------|---|---|
| Compte courant Martin Maurel : | 0 | 0 |
| Intérêts sur compte courant RCB : | 0 | 0 |
| Intérêts sur compte courant MM : | 0 | 0 |

Dettes d'exploitation & autres dettes :

2010 2009

| | | |
|--|-------|-------|
| Honoraires des commissaires aux comptes et honoraires liasse : | 4 487 | 4 425 |
| Fournisseurs divers : | 0 | 8 391 |

Dettes fiscales & sociales :

2010 2009

| | | |
|--|---------|--------|
| Impôt sur les bénéfices de source française : | 473 251 | 0 |
| Impôt sur les bénéfices de source anglaise : | 0 | 11 772 |
| Solde Cotisation minimale de taxe professionnelle sur V.A. : | 0 | 0 |

Total : 473 251 11 772

Entreprises liées :

néant néant

IV - Informations complémentaires sur le compte de résultat :

IV.1 Charges :

IV.1. a Charges d'exploitation :

2010 2009

| | | |
|---|--------|--------|
| Honoraires des commissaires aux comptes (mission légale) : | 5 176 | 4 890 |
| Honoraires des commissaires aux comptes (autres missions) : | 0 | 0 |
| Autres honoraires : | 18 299 | 30 880 |
| Frais d'actes : | 46 | 106 |
| Divers : | 211 | 135 |

Total : 23 732 36 011

IV.1. b Impôts & taxes :

2010 2009

| | | |
|---------------------------------|----|--------|
| Taxe professionnelle : | 66 | 60 |
| Imposition forfaitaire annuelle | 0 | 16 250 |
| Autres droits : | 0 | 2 350 |

Total : 66 18 660

| | | |
|--|------------------|------------------|
| IV.1. c Autres charges d'exploitation : | 2010 | 2009 |
| Charges diverses de gestion courante : | 0 | 0 |
| IV.1. d Charges financières : | 2010 | 2009 |
| Intérêts : | 168 | 7 894 |
| IV.1. e Charges exceptionnelles : | 2010 | 2009 |
| Charges sur exercice antérieur : | 0 | 0 |
| IV.1. f Impôt sur les bénéfices : | 2010 | 2009 |
| Impôt sur les bénéfices de source française | 2 598 169 | 1 918 674 |
| Impôt sur les bénéfices de source anglaise | 0 | 11 772 |
| Total : | 2 598 169 | 1 930 446 |

IV.2 Produits :

| | | |
|--|------------------|------------------|
| IV.2.a Produits financiers : | 2010 | 2009 |
| Produits de participations : | | |
| - Participation de revenus de source française : (Rothschild et Cie Banque) | 6 706 818 | 5 820 271 |
| - Participation de revenus de source anglaise : | | |
| Intérêts moratoires à recevoir du Trésor | 0 | 59 542 |
| <u>Produits Financiers en relation avec des sociétés liées:</u> | | |
| - Produits de cession de valeurs mobilières de placement : (Elan Court Terme - RCB -) | 3 450 | 5 921 |
| Total : | 6 710 268 | 5 885 734 |

Les mouvements de VMP se font selon la méthode du FIFO.

| | | |
|--|-------------|----------------|
| IV.2.b Produits exceptionnels : | 2010 | 2009 |
| Sur exercices antérieurs : | 0 | 605 765 |
| Total : | 0 | 605 765 |

| | | |
|---------------------------------------|-------------|-------------|
| IV.2.c Autres produits : | 2010 | 2009 |
| Produits divers de gestion courante : | | |
| Total : | 0 | 0 |

I- Evénements post-clôture :

Aucun événement particulier remettant en cause la sincérité et l'image fidèle des états financiers au 31 décembre 2010 n'est intervenu depuis le 1er janvier 2011.

ECHEANCIER DES CREANCES ET DETTES

| CREANCES ET DETTES | MONTANT | PERIODE D'EXIGIBILITE | | |
|---|------------------|-----------------------|-----------|---------------|
| | | Moins d'un an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
| CREANCES : | | | | |
| Créances rattachées à des participations : | 6 706 818 | 6 706 818 | | |
| Impôt sur les bénéfices : | 0 | 0 | | |
| État - autres impôts et taxes : | 0 | 0 | | |
| TOTAL DES CREANCES : | 6 706 818 | 6 706 818 | 0 | 0 |
| DETTES : | | | | |
| Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit | 0 | 0 | | |
| Fournisseurs | 4 467 | 4 467 | | |
| Impôt sur les bénéfices | 473 251 | 473 251 | | |
| Impôt anglais | 0 | 0 | | |
| État - autres charges à payer | 0 | 0 | | |
| TOTAL DES DETTES : | 477 718 | 477 718 | 0 | 0 |

Financière Rabelais
3, rue de Messine
75 008 PARIS

Portefeuille au 31 décembre 2010

| Désignation des titres | Montant du capital | % détenu | Montant des capitaux propres autres que le capital | Valeur Brute Comptable | Dépréciation | Valeur Nette Comptable | Montant du résultat du dernier exercice clos | Montant du produit brut d'exploitation bancaire | Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés | Cautions et avals donnés par la société | Résultats encaissés par la société au cours de l'exercice |
|---|--------------------|----------|--|------------------------|--------------|------------------------|--|---|---|---|---|
| Titres de participation S.C.S. Rothschild & Cie Banque : | 24 530 190,00 | n.s. | 176 015 897,99 | 2 936,88 | 0 | 2 936,88 | 81 681 558,07 | 133 400 799,20 | - | - | 5 820 271,32 |

Bilan actif

FINANCIERE RABELAIS

Etats de synthèse au 31/12/2011

| | Brut | Amortissements Provisions | Net au 31/12/11 | Net au 31/12/10 |
|---------------------------------------|---------------------|------------------------------|---------------------|---------------------|
| ACTIF | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Immobilisations financières | | | | |
| Participations et créances rattachées | 6,853,413.84 | | 6,853,413.84 | 6,709,754.96 |
| ACTIF IMMOBILISE | 6,853,413.84 | | 6,853,413.84 | 6,709,754.96 |
| Stocks | | | | |
| Créances | | | | |
| Etat, Impôts sur les bénéfices | 704,846.00 | | 704,846.00 | |
| Divers | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | | | | 1,251,352.80 |
| Disponibilités | 64,740.77 | | 64,740.77 | 4,795.58 |
| ACTIF CIRCULANT | 769,586.77 | | 769,586.77 | 1,256,148.38 |
| COMPTES DE REGULARISATION | | | | |
| TOTAL ACTIF | 7,623,000.61 | | 7,623,000.61 | 7,965,903.34 |

Bilan passif

FINANCIERE RABELAIS

Etats de synthèse au 31/12/2011

| | Net au 31/12/11 | Net au 31/12/10 |
|---|---------------------|---------------------|
| PASSIF | | |
| Capital social ou individuel | 110,423.00 | 121,923.00 |
| Réserve légale | 15,067.30 | 15,067.30 |
| Report à nouveau | 2,681,151.65 | 3,263,042.26 |
| Résultat de l'exercice | 4,811,762.60 | 4,088,132.39 |
| CAPITAUX PROPRES | 7,618,404.55 | 7,488,164.95 |
| AUTRES FONDS PROPRES | | |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 4,168.06 | 4,487.39 |
| <i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i> | | 473,251.00 |
| <i>Autres dettes fiscales et sociales</i> | 428.00 | |
| Dettes fiscales et sociales | 428.00 | 473,251.00 |
| DETTES | 4,596.06 | 477,738.39 |
| TOTAL PASSIF | 7,623,000.61 | 7,965,903.34 |

COMPTE DERESULTAT

FINANCIERE RABELAIS

Etats de synthèse au 31/12/2011

| | du 01/01/11 au 31/12/11 | du 01/01/10 au 31/12/10 |
|-------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| PRODUITS | | |
| Autres produits | 0.71 | |
| Total | <u>0.71</u> | |
| CONSOMMATION M/SES & MAT | | |
| Autres achats & charges externes | 24,322.34 | 23,732.12 |
| Total | <u>24,322.34</u> | <u>23,732.12</u> |
| MARGE SUR M/SES & MAT | -24,321.63 | -23,732.12 |
| CHARGES | | |
| Impôts, taxes et vers. assim. | 499.00 | 66.00 |
| Total | <u>499.00</u> | <u>66.00</u> |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | -24,820.63 | -23,798.12 |
| Produits financiers | 6,858,339.23 | 6,710,267.61 |
| Charges financières | | 168.10 |
| Résultat financier | <u>6,858,339.23</u> | <u>6,710,099.51</u> |
| RESULTAT COURANT | 6,833,518.60 | 6,686,301.39 |
| Résultat exceptionnel | | |
| Impôts sur les bénéfices | 2,021,756.00 | 2,598,169.00 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 4,811,762.60 | 4,088,132.39 |

ANNEXE
des
COMPTES ANNUELS 2011
de la S.A.S FINANCIERE RABELAIS

I FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Consécutivement au rachat des actions de deux associés par la société, il a été procédé à une réduction de capital pour un montant de 11 500 euros.
La quote part dans les résultats 2011 de Rothschild & Cie Banque s'élève à 6.850.476,96 euros et sera encaissée en 2012.

II PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES

Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions des articles L.123-12 à L. 123-24 du Code de Commerce, aux règles du Plan Comptable Général et à la réglementation en vigueur. Plus particulièrement, les conventions suivantes ont été notamment respectées :

- Principe de prudence,
- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

Conformément aux dispositions du Plan Comptable Général homologué par le Règlement CRC n°99-03, seules les informations ayant une importance significative ont été portées dans cette annexe.
L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Méthodes d'évaluation

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les méthodes d'évaluation ci-dessous ont été retenues.

Participations et autres titres

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.
Lorsque la valeur d'usage des participations (déterminée à partir de l'actif net réévalué ou du cours de bourse) est inférieure à leur valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Afin de donner une image claire et fidèle, un état détaillé des filiales et participations ainsi que leur évolution est présenté ci-après.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.
Il convient de noter qu'aucune créance inscrite à l'actif n'a fait l'objet d'une dépréciation dans la mesure où aucune difficulté de recouvrement n'est à signaler.

Disponibilités

Les valeurs disponibles figurant à l'actif sont en concordance avec les positions des organismes financiers, compte tenu, éventuellement, des états de rapprochement.

Valeurs mobilières de placement

Les plus-values sur cession de valeurs mobilières de placement sont calculées selon la méthode FIFO.

Comparabilité des comptes

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement notable de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

III COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3.1) Notes relatives aux postes du bilan

Immobilisations

L'actif immobilisé de la société est intégralement constitué d'immobilisations financières.

La société est solidairement et indéfiniment responsable en qualité d'associé commandité de la société en commandite simple « Rothschild & Compagnie Banque ».

Un état du portefeuille figure dans la présente annexe.

| | 2 011 | 2 010 |
|--|--------------|--------------|
| Titres RCB | 2 937 | 2 937 |
| QP de résultat attachée aux titres RCB | 6 850 477 | 6 706 818 |

Disponibilités

La société détient deux comptes bancaires courants créditeurs au 31 décembre 2011 ouverts auprès de la société Rothschild et Compagnie Banque et de la Banque Martin Maurel.

| | 2 011 | 2 010 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| Disponibilités RCB | 63 623 | 3 589 |
| Disponibilités Martin Maurel | 1 118 | 1 206 |

Valeurs mobilières de placement

Il convient de noter qu'à compter du mois d'août 2011, la trésorerie de la société antérieurement investie dans des SICAV Elan Court Terme reste à disposition sur le compte courant désormais rémunéré.

Créances et dettes

Un état détaillé des créances et des dettes (notamment au regard de leur date d'exigibilité) est présenté ci-après.

Capitaux propres

Il est rappelé que la société est à capital variable.

Au 31 décembre 2011, les 4801 actions composant le capital social sont attribuées comme suit :

| | |
|-----------------------|-----|
| Alain Cornu-Thénard | 250 |
| Eric de Rothschild | 250 |
| Richard Thil | 250 |
| Edouard de Rothschild | 250 |
| David de Rothschild | 1 |
| Olivier Pecoux | 250 |
| Chertok | 250 |
| Labriffe | 450 |
| Gendry | 250 |
| Worms | 250 |
| Baril | 250 |
| Henrot | 250 |
| Meyer | 600 |
| Danjoux | 250 |
| Bonnault | 250 |
| Le Bourgeois | 250 |
| Laurent | 250 |
| Desprez | 250 |

Tableau de variation des capitaux propres

| | Capital | Réserve Légale | Report à nouv. | Résultat | Solde |
|--|---------|----------------|----------------|------------|------------|
| Capitaux propres au 31/12/2010 : | 121 923 | 15 067 | 3 263 042 | 4 088 132 | 7 488 165 |
| Affectation Résultat 2010 en report à nouveau : | | | 4 088 132 | -4 088 132 | 0 |
| Distribution Résultat 2010 | | | -4 389 228 | 0 | -4 389 228 |
| Diminution de capital consécutivement à rachat d'actions : | -11 500 | | | | -11 500 |
| Remboursement rachat d'actions | | | -280 795 | | -280 795 |
| Résultat de l'exercice 2011 : | | | | 4 811 766 | 4 811 766 |
| Capitaux propres au 31/12/2011 : | 110 423 | 15 067 | 2 681 151 | 4 811 766 | 7 618 405 |

3.2) Notes relatives aux postes du compte de résultat

3.2.1) Charges

Charges d'exploitation :

| | 2011 | 2010 |
|---|--------------|--------------|
| Honoraires des Commissaires aux comptes (mission légale) : | 5 552 | 4 937 |
| Honoraires des Commissaires aux comptes (autres missions) : | 0 | 0 |
| Autres Honoraires : | 299 | 299 |
| Frais de gestion administrative | 17 940 | 17 940 |
| Domiciliation | 299 | 299 |
| Frais d'actes et contentieux : | 46 | 46 |
| Services bancaires : | 186 | 211 |
| | <hr/> 24 322 | <hr/> 23 732 |

Impôts & taxes :

| | 2011 | 2010 |
|------------------|-----------|----------|
| CFE : | 71 | 66 |
| Taxes diverses : | 428 | 0 |
| | <hr/> 499 | <hr/> 66 |

Charges financières :

| | 2011 | 2010 |
|-----------------------------|------|------|
| Intérêts de C/ C débiteur : | 0 | 168 |

Charges exceptionnelles :

| | 2011 | 2010 |
|---------------------------|------|------|
| Charges exceptionnelles : | 0 | 0 |

Impôt sur les bénéfices :

La société entre dans le champ d'application du taux réduit d'impôt sur les sociétés de 15% sur la partie du bénéfice inférieure à 38120 €.

| | 2011 | 2010 |
|---|-----------|-----------|
| Impôt sur les bénéfices de source française : | 2 021 756 | 2 598 169 |

3.2.2) Produits**Produits d'exploitation :**

| | 2011 | 2010 |
|-------------------|------|------|
| Autres produits : | 1 | 0 |

Produits financiers :

| | 2011 | 2010 |
|---|-----------|-----------|
| Produits de participations : | | |
| - Participation de revenus de source française : (Rothschild et Cie Banque) | 6 850 477 | 6 706 818 |

Produits relatifs à des entreprises liées.

| | | |
|---|------------------|------------------|
| Produits sur cession / Valeurs mobilières de placement - Elan Court Terme (Sicav RCB) | 6 589 | 3 450 |
| Autres produits financiers | 1 273 | 0 |
| | <u>6 858 339</u> | <u>6 710 268</u> |

Produits exceptionnels :

| | 2011 | 2010 |
|--------------------------|------|------|
| Produits exceptionnels : | 0 | 0 |

IV) INFORMATIONS DIVERSES**4.1) Opérations concernant les entreprises liées**

| | 2011 | 2010 |
|--|-----------|-----------|
| Revenus attachés aux participations RCB | 6 850 477 | 6 706 818 |
| Compte courant créditeur RCB | 63 623 | 3 589 |
| Produits sur cession de Valeurs Mobilières RCB | 6 589 | 3 450 |
| Rémunération du solde créditeur du compte bancaire RCB | 1 273 | 0 |

4.2) Evénements post-clôture

Aucun événement particulier remettant en cause la sincérité et l'image fidèle des états financiers au 31 décembre 2011 n'est intervenu depuis le 1er janvier 2012.

ECHEANCIER DES CREANCES ET DETTES

| CREANCES ET DETTES | MONTANT | PERIODE D'EXIGIBILITE | | |
|---|------------------|-----------------------|-----------|---------------|
| | | Moins d'un an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
| CREANCES : | | | | |
| Créances rattachées à des participations | 6 858 339 | 6 858 339 | | |
| Impôt sur les bénéfices | 704 846 | 704 846 | | |
| Etat - autres impôts et taxes : | 0 | 0 | | |
| TOTAL DES CREANCES : | 7 563 185 | 7 563 185 | 0 | 0 |
| DETTES : | | | | |
| Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit | 0 | 0 | | |
| Fournisseurs | 4 168 | 4 168 | | |
| Impôt sur les bénéfices | 0 | 0 | | |
| Impôt anglais | 0 | 0 | | |
| Etat - autres charges à payer | 428 | 428 | | |
| TOTAL DES DETTES : | 4 596 | 4 596 | 0 | 0 |

Portefeuille au 31 décembre 2011

| Désignation des titres | Montant du capital | % détenu | Montant des capitaux propres autres que le capital | Valeur Brute Comptable | Dépréciation | Valeur Nette Comptable | Montant du résultat du dernier exercice clos | Montant du produit brut d'exploitation bancaire | Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés | Cautions et avais donnés par la société | Résultats encaissés par la société au cours de l'exercice |
|--------------------------------|--------------------|----------|--|------------------------|--------------|------------------------|--|---|---|---|---|
| Titres de participation | | | | | | | | | | | |
| S.C.S. Rothschild & Cie Banque | 24 530 190,00 | n.s | 155 158 759,05 | 2 936,88 | 0 | 2 936,88 | 85 303 708,13 | 139 338 847,03 | - | - | 6 706 818,00 |

ANNEXE 20

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de Financière Rabelais pour les exercices clos le 31 décembre 2009, le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011

FINANCIERE RABELAIS S.A.S.

3, rue de Messine

75008 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Financière Rabelais S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les participations et créances rattachées.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris et Paris La Défense, le 11 mars 2010

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Jean-Jacques DEDOUIT

Commissaires aux comptes

Membres des Compagnies Régionales de Paris et de Versailles

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Gabriel MORIN

FINANCIERE RABELAIS S.A.S.

3, rue de Messine

75008 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Financière Rabelais S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les participations et créances rattachées.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris et Paris La Défense, le 15 mars 2011

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Jean-Jacques DEDOUIT

Commissaires aux comptes

Membres des Compagnies Régionales de Paris et de Versailles

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Gabriel MORIN

Financière Rabelais S.A.S.

Siège social : 3, rue de Messine - 75008 Paris

Capital social : €.110 423

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Financière Rabelais S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les participations et créances rattachées.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 14 mars 2012

KPMG Audit

Gabriel Morin
Associé

Paris, le 14 mars 2012

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Jean-Jacques Dedouit

ANNEXE 21

Comptes consolidés de RCH pour les exercices clos le 31 mars 2009, le 31 mars 2010 et le 31 mars 2011

ROTHSCHILDS CONTINUATION HOLDINGS AG

Bilan consolidé au 31 mars 2009

Actif

| <i>Chiffres en k€</i> | Notes | 2009 | 2008 |
|---|-------|------------------|------------------|
| Caisse et banques centrales | | 745,887 | 35,985 |
| Trésorerie placée chez les établissements de crédit | | 1,763,659 | 2,808,561 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | | 21,057 | 8,081 |
| Instruments dérivés | 6 | 43,041 | 53,195 |
| Prêts et créances sur la clientèle | | 2,245,307 | 2,633,102 |
| Titres à revenus fixes et titres à revenus variables | | 1,659,673 | 3,019,017 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalences | 7 | 224,899 | 20,081 |
| Parts dans les sociétés liées | 8 | 193,054 | 427,762 |
| Immobilisations corporelles | 9 | 145,708 | 121,531 |
| Immobilisations incorporelles | | 13,132 | 15,006 |
| Actifs d'impôts courants | | 18,282 | 27,545 |
| Actifs d'impôts différés | | 139,538 | 84,520 |
| Actifs destinés à être cédés | 5 | 42,520 | 48,882 |
| Autres actifs | | 203,464 | 333,579 |
| TOTAL DES ACTIFS | | 7,459,221 | 9,636,847 |

Passif

| <i>Chiffres en k€</i> | Notes | 2009 | 2008 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Dettes envers les établissements de crédit | | 1,350,410 | 2,286,847 |
| Dettes envers la clientèle | | 3,013,357 | 3,375,796 |
| Instruments dérivés | 6 | 173,830 | 138,538 |
| Dettes représentées par un titre | | 1,070,471 | 1,573,895 |
| Dettes subordonnées | 11 | 183,919 | 462,209 |
| Dettes liées aux actifs destinés à être cédés | 5 | 31,065 | 34,434 |
| Passifs d'impôts courants | | 18,017 | 25,123 |
| Passifs d'impôts différés | | 18,402 | 24,070 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | | 539,614 | 691,852 |
| Provisions pour indemnités de départ en retraite | 13 | 74,336 | 39,299 |
| Passif | | 6,473,421 | 8,652,063 |
| Capitaux propres | | | |
| Capital | | 38,876 | 38,876 |
| Réserve générale | | 12,423 | 12,423 |
| Réserves consolidées | | 568,975 | 737,682 |
| Total capitaux propres - part du Groupe | | 620,274 | 788,981 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 12 | 365,526 | 195,803 |
| Total capitaux propres | | 985,800 | 984,784 |
| TOTAL DES PASSIFS | | 7,459,221 | 9,636,847 |

ROTHSCHILD'S CONTINUATION HOLDINGS AG

Compte de résultat consolidé au 31 mars 2009

| <i>Chiffres en k€</i> | Notes | 2009 | 2008 |
|--|-------|----------------|------------------|
| + Intérêts et produits assimilés | | 417,259 | 622,765 |
| - Intérêts et charges assimilées | | (319,937) | (500,238) |
| Marge d'intérêts | | 97,322 | 122,527 |
| + Commissions (Produits) | | 693,597 | 1,063,960 |
| - Commissions (Charges) | | (12,946) | (71,268) |
| + Revenu des dividendes | | 16,864 | 31,699 |
| +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 2 | 20,153 | 19,338 |
| +/- Variations de juste valeur | | (28,153) | (43,786) |
| +/- Gains ou pertes nets sur titres | | (130) | 2,040 |
| + Bénéfice des sociétés mises en équivalence | | 15,497 | 10,179 |
| + Produits et charges des autres activités | 5 | 104,161 | 9,720 |
| Résultat d'Exploitation | | 906,365 | 1,144,409 |
| - Coût du risque | | (135,482) | (98,152) |
| Résultat Net d'exploitation | | 770,883 | 1,046,257 |
| - Charges générales et d'exploitation | 4 | (650,377) | (893,175) |
| - Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | | (13,908) | (13,026) |
| Résultat d'exploitation avant impôt | | 106,598 | 140,056 |
| +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs | 5 | 1,595 | 24,840 |
| Résultat avant impôt | | 108,193 | 164,896 |
| - Impôt sur les bénéfices | | (19,016) | (38,535) |
| RESULTAT NET | | 89,177 | 126,361 |
| <i>dont part du Groupe</i> | | 53,472 | 85,710 |
| <i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i> | | 35,705 | 40,651 |

Tableau des flux de trésorerie

| <i>Chiffres en k€</i> | <i>Notes</i> | 2009 | 2008 |
|---|--------------|------------------|------------------|
| Résultat net consolidé - part du Groupe | | 53,472 | 85,710 |
| +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | | 13,908 | 13,026 |
| +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | | (15,497) | (10,179) |
| +/- (Produits)/charges des activités hors exploitation | | (1,595) | (24,840) |
| +/- Perte de valeur et dépréciations | | 135,482 | 98,152 |
| +/- (Gains)/pertes sur dérivés synthétiques sur CDO | | 28,153 | 43,786 |
| - Gains sur reclassement de la dette subordonnée en capitaux propres | | (91,466) | - |
| +/- Produits de cession d'instruments financiers | | 130 | (2,040) |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | | 122,587 | 203,615 |
| Autres (produits)/charges sur actifs d'exploitation | | | |
| +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (hors équivalents de trésorerie) | | (12,976) | 8,979 |
| +/- Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat | | 2,353 | 1,820 |
| +/- Prêts et créances envers la clientèle | | 307,920 | 567,920 |
| +/- Autres actifs | | 100,876 | 68,266 |
| Autres (produits)/charges sur passifs d'exploitation | | | |
| Dettes envers les établissements de crédits | | (936,437) | (1,346,604) |
| Dépôts de la clientèle | | (362,439) | 598,875 |
| Autres passifs | | (85,278) | (94,865) |
| Impôts versés | | (12,774) | 1,182 |
| Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | | (32,357) | 58,123 |
| Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A) | | (908,525) | 67,311 |
| +/- Flux liés aux entreprises mises en équivalence | 7 | (33,106) | 302 |
| +/- Flux liés aux actifs disponibles à la vente | | 1,246,110 | 1,595,046 |
| +/- Autres variations sur les réserves et les intérêts minoritaires | | 153,626 | (146,636) |
| +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | | (37,083) | (24,628) |
| Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B) | | 1,329,547 | 1,424,084 |
| +/- Autres flux lié au financement | | (503,424) | 236,606 |
| +/- Flux liés à des dettes subordonnées | 11 | (186,824) | (72,573) |
| Dividendes payés aux actionnaires | | (65,774) | (47,634) |
| Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C) | | (756,022) | 116,399 |
| AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C) | | (335,000) | 1,607,794 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture au 31 mars | | 2,844,546 | 1,236,752 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture au 31 mars | | 2,509,546 | 2,844,546 |

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

| <i>Chiffres en k€</i> | <i>Notes</i> | Capital | Réserve générale | Réserves de réévaluation | Autres réserves | Réserves consolidées et Résultat | Total |
|---|--------------|---------------|------------------|--------------------------|------------------|----------------------------------|----------------|
| Capitaux propres au 1er avril 2007 | | 38,876 | 12,423 | 233,799 | (46,502) | 727,325 | 965,921 |
| Résultat net de l'exercice | | - | - | - | - | 85,710 | 85,710 |
| Dividendes payés | | - | - | - | - | (27,904) | (27,904) |
| Ecart de conversion | | - | - | 15,075 | (92,963) | - | (77,888) |
| Variation de valeurs des titres | | - | - | (133,050) | - | - | (133,050) |
| Variation de valeur des instruments financiers rapportées au compte de résultat | | - | - | (37,373) | - | - | (37,373) |
| Rachat d'actions par RCH employees Share Trust | 2 | - | - | - | - | (5,375) | (5,375) |
| Acquisition d'intérêts minoritaires | | - | - | 10,940 | (155) | (9,254) | 1,531 |
| Variations de valeur des instruments de couverture | | - | - | - | 1,090 | - | 1,090 |
| Gains actuariels | | - | - | - | - | 16,382 | 16,382 |
| Autres | | - | - | (8) | - | (55) | (63) |
| Capitaux propres au 31 mars 2008 | | 38,876 | 12,423 | 89,383 | (138,530) | 786,829 | 788,981 |
| Changement de méthodes comptables | 1 | - | - | (6,755) | - | - | (6,755) |
| Capitaux propres au 1er Avril 2008 | | 38,876 | 12,423 | 82,628 | (138,530) | 786,829 | 782,226 |
| Résultat net de l'exercice | | - | - | - | - | 53,472 | 53,472 |
| Distribution de l'exercice | | - | - | - | - | (26,694) | (26,694) |
| Ecart de conversion | | - | - | 26,113 | (73,643) | 27,275 | (20,255) |
| Variation de valeur des titres | | - | - | (142,676) | - | - | (142,676) |
| Variation de valeur des instruments financiers rapportées au compte de résultat | | - | - | (4,844) | - | - | (4,844) |
| Pertes nettes transférées au compte de résultat en dépréciations | | - | - | 20,211 | - | - | 20,211 |
| Rachat d'actions par RCH employees Share Trust | 2 | - | - | - | - | 27,080 | 27,080 |
| Variations de valeur des instruments de couverture | | - | - | - | (16,368) | - | (16,368) |
| Gains actuariels | | - | - | - | - | (51,694) | (51,694) |
| Autres | | - | - | - | (184) | - | (184) |
| CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2009 | | 38,876 | 12,423 | (18,568) | (228,725) | 816,268 | 620,274 |

Annexe au états financiers consolidés 31 mars 2009

1. Changement des règles et méthodes comptables

Des changements de règles et méthodes comptables ont été réalisés pour l'établissement des états financiers au 31 mars 2009. Les règles et méthodes comptables sont exposés dans l'annexe 2 de ce rapport. La présente annexe présente les changements significatifs qui ont été effectués.

Les comptes consolidés sont désormais présentés en milliers d'Euros (k€). Ils étaient présentés jusqu'à présent en milliers de Francs Suisse. Les actifs et passifs au 31 mars 2008 et le résultat au 31 mars 2008 sont convertis en utilisant la parité Euros/Francs suisse suivante: 1.56846 soit le cours au 31 mars 2008.

Depuis le 1er avril 2008, les dettes subordonnées à durée indéterminée sont présentées en instruments de dettes uniquement si des obligations contractuelles rendent obligatoire le remboursement du capital ou le paiement d'intérêts. Le paiement d'intérêts relatifs aux dettes subordonnées à durée indéterminée à taux d'intérêts variables garantis de 200m\$ et de 150m€ en même temps que le paiement d'un dividende sur les linker (actions préférentielles) attachés à ces dettes subordonnées démontrent qu'il existe une obligation contractuelle de percevoir les intérêts. Cependant, l'intérêt payable sur la dette de 125m£ de 9% n'est pas soumis au paiement simultané d'un dividende sur un linker associé. Par conséquent, cette dette a pu être reclassée dans les capitaux propres parmi les intérêts minoritaires. Ce reclassement entraîne une augmentation des intérêts minoritaires, les intérêts payés sur ce titre étant traités comme des dividendes versés aux intérêts minoritaires.

Jusqu'au 31 mars 2008, la participation à hauteur de 44.3% de Rothschild & Cie Banque était comptabilisé en titres disponibles à la vente sur la base d'un taux d'intérêt économique qui était d'environ de 18% pour le Groupe. Depuis le 1er avril 2008, cette participation est comptabilisée comme une participation dans les entreprises mises en équivalence et la variation de la quote-part de sa situation nette vient en contribution aux capitaux propres part du Groupe.

Les changements de méthodes comptables exposés ci-dessous n'ont pas eu d'impacts significatif sur le compte de résultat au 31 mars 2008. Par conséquence, aucune information comparative du compte de résultat n'est présentée.

Le bilan d'ouverture consolidé au 1 avril 2008 a été retraité des impacts des changements de méthodes comptables. Les tableaux suivants présentent l'incidence des changements comptables dans les capitaux propres du groupe et pour les participations ne donnant pas le contrôle..

| | Capital | Réserve générale | Réserves de réévaluation | Autres réserves | Réserves consolidées et Résultat | TOTAL |
|--|---------------|------------------|--------------------------|------------------|----------------------------------|----------------|
| Capitaux propres - part du Groupe | | | | | | |
| Ouverture 31 Mars 2008 | 38,876 | 12,423 | 89,383 | (138,530) | 786,829 | 788,981 |
| Rothschild & Cie Banque | - | - | (6,755) | - | - | (6,755) |
| Total au 1er avril 2008 | 38,876 | 12,423 | 82,628 | (138,530) | 786,829 | 782,226 |

| | TOTAL |
|--------------------------------|----------------|
| Intérêts minoritaires | |
| Ouverture 31 Mars 2008 | 195,803 |
| Rothschild & Cie Banque | 157,161 |
| Total au 1er avril 2008 | 352,964 |

2. Règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes comptables appliquées pour la présentation des états financiers consolidés sont présentées ci-dessous:

A. Base de préparation des états financiers

La convention du coût historique constitue la base d'évaluation retenue dans les comptes consolidés, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs réévalués conformément aux règles édictées par le droit Suisse.

B. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers de la société et de ses filiales détenus majoritairement et de ses filiales sur lesquelles la société exerce une influence notable. Les comptes de la société et la majorité de ses filiales sont consolidés sur la base d'un arrêté annuel au 31 mars. Les écarts d'acquisitions font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Jusqu'au 1er Avril 2005, les écarts d'acquisitions étaient déduits des réserves du Groupe l'année d'acquisition ou des réserves de la première consolidation au 1er Avril 1992. Toutes les opérations intra-groupes, soldes et profits entre entités du Groupe sont éliminés lors de la consolidation.

Les comptes consolidés incluent RCH Employee Share Trust. Ce *Trust* n'est pas juridiquement contrôlé par la société. Cependant la Direction estime que l'inclure dans les comptes consolidés est justifié du fait que le Groupe exerce un contrôle effectif sur la position économique du *Trust* et que le Groupe est ainsi exposé à la majorité des risques et en tire les principaux avantages. Les actifs de ce *Trust* se répartissent en 46 612 parts détenus par la société (2008: 74 136 parts). Le prix de ces parts (36 029 000 € ; 2008: 61 340 000€) est porté en déduction des capitaux propres. La note 6 présente des informations détaillées sur ce *Trust*.

Les principales filiales du Groupe sont présentés en page 52 de ce rapport annuel.

C. Opérations de change

Les états financiers consolidés sont présentés en Euros.

Les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Le compte de résultat généré par les entités étrangères est converti au cours de change moyen de la période. Les différences de change provenant de la conversion de la situation nette des filiales étrangères, les entreprises mises en équivalences et les coentreprises étrangères sont comptabilisées en réserve de conversion dans les capitaux propres.

D. Produits

Le Groupe comptabilise un produit lorsqu'il est acquis.

Les produits et charges d'intérêts représentent l'ensemble des intérêts provenant des activités bancaires, y compris les activités de mise à disposition de prêts et de collecte des dépôts ainsi que des intérêts relatifs aux opérations de couverture et des intérêts sur dettes représentées par un titre. Les intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Une exception est exposée dans la note 11: il s'agit des intérêts sur les dettes subordonnées à durée indéterminée sur lesquelles ne pèsent aucune obligation de versement contractuel, les intérêts payés sont alors présentés dans les participations ne donnant pas le contrôle.

Les dividendes sont comptabilisés au compte de résultat lorsque le Groupe reçoit le droit d'obtenir le paiement.

Les honoraires et commissions perçus se subdivisent en deux grandes catégories: les honoraires perçus pour services fournis *pro rata temporis* qui sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les services sont fournis et les honoraires perçus à la réalisation d'un acte significatif ou à la survenance d'un événement, tel que la réalisation d'une transaction. Ces derniers sont comptabilisés lorsque l'acte s'est réalisé ou lorsque l'événement est survenu.

Les honoraires et les commissions faisant partie intégrante d'un prêt, ainsi que les éventuels coûts directs associés et les commissions d'engagement sur prêts susceptibles de faire l'objet de tirages sont étalés et comptabilisés sur l'ensemble de la durée du prêt par l'application d'un taux d'intérêt effectif.

Les commissions relatives à la gestion d'actifs et la gestion de fortune sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les services ont été fournis en accord avec les dispositions contractuelles.

Les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprennent en majorité les produits générés par la réévaluation des actifs détenus aux fins de transactions.

E. Actifs financiers

Les prêts et créances, qui constituent une part significative du bilan consolidé, sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances qui ne sont pas détenus en vue de leur cession à court terme, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris tous leurs coûts de transaction, et sont ensuite évalués au coût amorti en adoptant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont ensuite évalués à la juste valeur, leurs variations de juste valeur étant enregistrées au compte de résultat. Le Groupe applique la comptabilité de couverture à partir du moment où la transaction sur l'instrument de couverture est effective. À l'initiation de la couverture, le Groupe évalue si les dérivés de couvertures répondent aux critères d'efficacité, en comparant les variations de juste valeur des instruments avec ceux des éléments couverts. Ensuite le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. La méthode de comptabilisation des instruments dérivés est symétrique à la méthode de comptabilisation des actifs et passifs couverts.

La réévaluation à la juste valeur des dérivés synthétiques sur CDO (Collateralised Debt Obligation) qui se comportent comme des dérivés de crédits sont comptabilisés au compte de résultat en tant que gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les titres à revenus fixes et titres à revenus variables comprennent les actifs à la vente et les titres de transaction.

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non dérivés qui sont soit considérés comme disponibles à la vente lors de leur comptabilisation initiale, soit ne sont pas classés dans les catégories décrites ci-dessus. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes résultant des variations de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres jusqu'à ce que ces actifs soient cédés. Le gain ou la perte cumulé est alors transféré au compte de résultat. Les intérêts (déterminés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif) et les dépréciations durables sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont générés.

Les actifs financiers détenus en portefeuille de transaction (c'est-à-dire ceux principalement acquis dans le but d'être revendus à court terme) sont enregistrés à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les titres de participations des filiales consolidés sont comptabilisés en titres disponibles à la vente.

F. Entreprises associées

Les investissements du Groupe dans les entreprises associées, sont enregistrés dans le bilan consolidés dans le poste Participation dans les entreprises mises en équivalence.

G. Immobilisations corporelles

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire de manière à amortir le coût des actifs diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité résiduelle.

H. Dépréciations

Les tests de dépréciations sont effectués à chaque clôture pour les prêts et créances, les actifs disponibles à la vente et les titres de participation. Les tests comparent la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. Lorsque la valeur comptable est supérieure, l'actif est réduit par un compte de dépréciation à hauteur de la valeur actualisée.

I. Fiscalité

Les impôts différés sont calculés suivant la méthode du report variable, en ne considérant que les différences temporelles entre les bases taxables des actifs et passifs et leur valeur comptable. Les actifs d'impôts différés, y compris les déficits fiscaux reportables, ne sont comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel ils pourront s'imputer. L'impôt différé est déterminé sur la base des taux d'impôt et des lois dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. Il n'est pas comptabilisé de provisions pour l'impôt qui pourrait être dû en cas de distribution des réserves des filiales étrangères.

J. Retraites

Le Groupe a mis en place plusieurs régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, financés ou non, soit à cotisations définies, soit à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, les cotisations dues au titre de la période comptable sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les régimes à prestations définies, le montant comptabilisé au bilan au titre de régimes à prestations définies est la différence éventuelle entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime. Des actuaires indépendants calculent l'obligation au titre des prestations définies selon la méthode des unités de crédit projetées. Les charges comptabilisées au compte de résultat consolidé comprennent le coût des services rendus actuel, le coût des intérêts, le coût des services passés, auquel est soustrait le rendement attendu des actifs du régime de retraite et les gains ou pertes sur les liquidations. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés hors du compte de résultat, directement dans les capitaux propres.

K. Avantage à long terme

Le Groupe a mis en place un système de rémunération différées. Le coût de ce régime est comptabilisé au compte de résultat sur la période à laquelle le service est rendu, service qui constitue le fait générateur de l'obligation. Lorsque le paiement est différé sur une période d'acquisition du droit, le montant différé est comptabilisé au compte de résultat durant toute cette période jusqu'à son expiration, au fur et à mesure que le service est rendu.

L. Dettes subordonnées

Le Groupe est émetteur de dettes subordonnées à durée déterminée et indéterminée. Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses rendant obligatoire le paiement d'intérêts sont qualifiés d'instruments de dettes et classés en dettes subordonnées. Les dettes subordonnées à durée indéterminée sont comptabilisées comme instrument de dette uniquement lorsque le paiement d'intérêt est obligatoire. Lorsqu'un événement supprime l'obligation de paiement d'intérêts par le Groupe attaché à une dette subordonnée, celle-ci est reclassée en capitaux propres à sa juste valeur. Lors de ce reclassement, le Groupe enregistre au compte de résultat la différence entre la valeur comptable et la juste valeur de l'instrument de capitaux propres. Les prêts subordonnés à durée déterminées sont comptabilisés comme instruments de dettes et classés au bilan en dettes subordonnées.

3. Gestion des risques

Le comité des risques coordonne la politique de gestion des risques, promeut le développement et la mise à jour de procédures effectives au travers du Groupe. Le directeur de la conformité s'assure que le Groupe est conforme aux lois et règlements dans chacun des secteurs où il intervient. Ils s'appuient sur des équipes locales de surveillance des risques et de la conformité. L'équipe d'auditeurs internes du Groupe revoit les procédures de contrôle interne et fait part de ses conclusions au Comité d'Audit.

Les risques du Groupe peuvent être classés de la manière suivante:

Le risque de crédit naît à l'occasion du défaut de contreparties ou de clients au moment de faire face à leurs obligations. Le risque est géré et contrôlé au travers des procédures de documentation des prêts consentis, de politique d'octroi de crédit et de la surveillance et la revue des procédures d'une manière indépendante des directions opérationnelles.

Le risque de marché naît des changements dans la valeur de marché des actifs et des passifs. Les instruments financiers, comprenant des instruments dérivés, sont utilisés pour proposer à la clientèle des solutions permettant d'atteindre leurs objectifs commerciaux. Les instruments financiers sont aussi utilisés pour gérer l'exposition du Groupe aux risques de marché nés de l'évolution des taux de change, des taux d'intérêts et des niveaux de volatilité. Des dérivés de taux d'intérêts sont utilisés pour couvrir le risque de taux d'intérêts qui peut naître de l'activité de prêts et financement aux sociétés. Le risque de marché lié aux activités de portefeuille de transaction fait l'objet de limites internes, et est évalué et contrôlé de manière indépendante du personnel des salles de marché.

Le risque de liquidité est le risque que les entreprises opérationnelles ne soient pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations en raison d'un décalage de maturité des actifs et passifs et est généré par les activités bancaires et les activités de trading. Des règles et des procédures sont recommandés par le Comité de risque du Groupe afin d'assurer la gestion du risque de liquidité. La liquidité est mesurée par le classement par échéance des actifs, des passifs et des autres mouvements de trésorerie afin de déterminer des impasses de trésorerie à partir d'hypothèses prudentes. Des limites internes sont instaurés et suivis chaque jour au niveau des sociétés considérées individuellement.

Le risque opérationnel, qui est inhérent à toute activité commerciale, est le risque de perte engendré par un défaut en matière de contrôle interne, de processus opérationnels ou des systèmes d'information ou bien par un événement extérieur. La clé de voûte de la gestion du risque opérationnel est le maintien d'un système de contrôle interne fort. Le risque opérationnel comprend également le risque de notoriété, qui est fortement attaché à l'activité du Groupe. Le risque de notoriété est suivi à travers des procédures d'approbation des nouvelles activités et des procédures de gestion des activités. Le Groupe a souscrit des assurances pour atténuer les pertes éventuelles attachées au risque opérationnel. Le contrôle interne est l'objet d'une revue périodique indépendante par notre département d'audit interne qui élabore des rapports à destination du comité d'audit qui surveille l'application de ces recommandations.

Les principales filiales opérationnelles du Groupe ont un conseil de surveillance incluant des membres indépendants afin de maintenir et de garantir la qualité de la gouvernance.

La responsabilité de la surveillance des risques repose sur les activités des différents comités, qui approuvent les politiques, définissent les limites internes, contrôlent les exceptions et font des recommandations en matière de risques de marché, de crédit, de liquidité et de risque opérationnel. La liquidité est surveillée au niveau du Groupe selon des limites prudentes établis au niveau de chaque filiale.

Des audits indépendants et externes sont effectués selon un rythme annuel au niveau des filiales opérationnelles. Ces derniers sont renforcés par des missions effectuées par l'audit interne de RCH et donnent lieu à des rapports transmis aux comités d'audit des sociétés concernées et au Comité d'audit de Rothschilds Continuation Holdings AG.

4. Charges générales d'exploitation

| <i>Chiffres en k€</i> | 2009 | 2008 |
|--------------------------------|----------------|----------------|
| Charges de personnel | 513,181 | 721,185 |
| Autres charges administratives | 137,196 | 171,990 |
| TOTAL | 650,377 | 893,175 |

Au cours de l'exercice 2008/2009, le Groupe a revu les termes de deux de ses plans de retraites à prestations définies. L'incidence de ces changements s'est traduite par une diminution des charges de personnel de 23 336 000 €.

5. Autres produits

Au cours de l'exercice 2008/2009, les produits des autres activités comprennent 91 466 000 € de gains relatif à la suppression de l'obligation contractuelle d'apporter de la trésorerie et de payer des intérêts sur la dette subordonnée à durée indéterminée de 200m€.

Les gains ou pertes nets sur autres actifs correspondent pour l'exercice 2008/2009 au produit de cession des activités de l'Australia Commercial Banking. Pour l'exercice 2009/2010 il s'agit de résultats de cessions de parts dans des sociétés liées.

Les autres actifs et passifs de l'Australia Commercial Banking ont été reclassés en actif et dettes destinés à être cédés.

6. Instruments financiers dérivés

Le Groupe effectue des opérations sur les instruments financiers dérivés pour couvrir ses positions et se couvrir contre le risque de taux d'intérêts, de taux de change et d'autres risques du marché. Les contrats remplissant les critères comptables pour être qualifiés de couverture sont classés dans la rubrique "Autres contrats" dans le tableau ci-dessous.

Les chiffres ne présentent pas de l'exposition globale du Groupe aux risques de taux d'intérêts, de taux de change, de variation des prix des matières premières ou des métaux précieux puisqu'il ne s'agit que d'instruments financiers dérivés. Les positions bilancieller sont susceptibles d'augmenter ou de réduire les risques marché des instruments.

| <i>Chiffres en k€</i> | Montant notionnel | | Juste valeur positive | | Juste valeur négative | |
|--|-------------------|------------------|-----------------------|---------------|-----------------------|----------------|
| | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 |
| Instruments financiers dérivés de transactions | | | | | | |
| Instruments de taux de change | | | | | | |
| - Swaps | 10,553 | - | - | - | 207 | - |
| - Fermes | 1,476,160 | 1,657,920 | 31,273 | 34,715 | 36,177 | 62,515 |
| - Conditionnels | 202,348 | 323,494 | 712 | 2,895 | 724 | 2,895 |
| | 1,689,061 | 1,981,414 | 31,985 | 37,610 | 37,108 | 65,410 |
| Instruments de taux d'intérêts | | | | | | |
| - Swaps | 249,576 | 345,425 | 4,906 | 2,855 | 9,440 | 1,781 |
| - Fermes | 33,758 | - | 42 | - | 7 | - |
| - Conditionnels | 114,000 | 641,823 | 84 | 1,583 | - | 1,515 |
| | 397,334 | 987,248 | 5,032 | 4,438 | 9,447 | 3,296 |
| Instruments sur matières premières et autres | | | | | | |
| - Fermes | - | 150 | - | 67 | - | 67 |
| - Conditionnels | - | - | - | 738 | - | - |
| | - | 150 | - | 805 | - | 67 |
| TOTAL instruments financiers dérivés de transaction | 2,086,395 | 2,968,812 | 37,017 | 42,853 | 46,555 | 68,773 |
| Autres contrats | | | | | | |
| - Swaps | 1,517,681 | 1,478,075 | 6,024 | 10,342 | 56,348 | 28,043 |
| - Dérivés synthétiques sur CDO | 107,147 | 142,379 | - | - | 70,927 | 41,722 |
| | 1,624,828 | 1,620,454 | 6,024 | 10,342 | 127,275 | 69,765 |
| TOTAL | 3,711,223 | 4,589,266 | 43,041 | 53,195 | 173,830 | 138,538 |

7. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Chiffres en k€

| | |
|------------------------------------|----------------|
| Solde au 1er avril 2007 | 10,205 |
| Acquisition | 16,558 |
| Cessions/remboursements | (133) |
| Résultat de l'exercice | 10,179 |
| Distribution de dividende | (13,068) |
| Variation de l'écart de conversion | (3,600) |
| Ajustements de juste valeur | (131) |
| Autres | 71 |
| Solde au 31 mars 2008 | 20,081 |
| Changement de méthodes comptables | 155,973 |
| Solde au 1er avril 2008 | 176,054 |
| Acquisition | 59,451 |
| Cessions/remboursements | (2,982) |
| Résultat de l'exercice | 15,497 |
| Distribution de dividende | (21,656) |
| Variation de l'écart de conversion | 3,143 |
| Ajustements de juste valeur | (4,370) |
| Autres | (238) |
| Solde au 31 mars 2009 | 224,899 |

Comme précisé dans l'annexe 1, la participation du Groupe dans Rothschild & Cie Banque est désormais comptabilisé en participation dans les entreprises mises en équivalences. Cette participation était préalablement comptabilisé en part dans les sociétés liées présenté en annexe 8. Le Groupe détient 44.3% des intérêts de Rothschild & Cie Banque (2008:44.3%)

8. Parts dans les sociétés liées

| Nom | Pays d'implantation | Activité principale | Pourcentage d'action ordinaire détenu dans le capital | |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|---|-------|
| | | | 2009 | 2008 |
| Paris Orléans SA | France | Holding | 5.7% | 13.3% |
| Banque Privée Edmond de Rothschild SA | Suisse | Holding | 8.4% | 8.4% |
| Rothschild & Cie Banque | France | Holding | - | 44.3% |
| Rothschild Concordia AG | Suisse | Holding | 9.0% | 9.0% |

Comme le précise dans l'annexe 1, depuis le 1er avril 2008, la participation du Groupe dans Rothschild & Cie Banque est désormais comptabilisé en participation des entreprises mises en équivalences.

Les mouvements de l'année sont les suivants :

Chiffres en k€

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| Solde au 1er avril 2007 | 419,165 |
| Acquisition | 123,489 |
| Cession/remboursements | (80,314) |
| Ecart de conversion | (6,257) |
| Réévaluation | (28,321) |
| Solde au 31 mars 2008 | 427,762 |
| Changement de méthodes comptables | (162,853) |
| Solde au 1er avril 2008 | 264,909 |
| Ecart de conversion | 3,014 |
| Réévaluation | (74,869) |
| Solde au 31 mars 2009 | 193,054 |

9. Immobilisations corporelles

La valeur de l'assurance incendie pour les immobilisations corporelles au 31 mars 2009 s'élève à 268,7m € (2008 : 148,8m€)

10. Maturité contractuelle

| <i>Chiffres en k€</i> | A vue - < 1 mois | > 1 mois - < 3 mois | > 3 mois - < 1 an | > 1 an - < 5 ans | >5 ans | Total 31 mars 2009 |
|--|------------------|------------------------|----------------------|---------------------|------------------|-----------------------|
| Caisse et banques centrales | 744,123 | 1,345 | 419 | - | - | 745,887 |
| Trésorerie placée chez les établissements de crédit | 941,917 | 821,742 | - | - | - | 1,763,659 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | - | 5,253 | 14,086 | 56 | 1,662 | 21,057 |
| Instruments dérivés | 874 | 12,376 | 23,699 | 4,895 | 1,197 | 43,041 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 88,267 | 335,724 | 421,964 | 981,889 | 417,463 | 2,245,307 |
| Titres à revenus fixes et titres à revenus variables | 2,946 | 259,791 | 536,862 | 537,534 | 322,540 | 1,659,673 |
| Parts dans les sociétés liées | - | - | - | - | 224,899 | 224,899 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | - | - | - | - | 193,054 | 193,054 |
| Immobilisations corporelles | - | - | - | 25,194 | 120,514 | 145,708 |
| Immobilisations incorporelles | - | - | - | - | 13,132 | 13,132 |
| Actifs d'impôts courants | - | - | 18,282 | - | - | 18,282 |
| Actifs d'impôts différés | - | - | - | 139,538 | - | 139,538 |
| Actifs destinés à être cédés | - | - | 42,520 | - | - | 42,520 |
| Autres actifs | 24,040 | 91,917 | 84,061 | 3,338 | 108 | 203,464 |
| TOTAL DES ACTIFS | 1,802,167 | 1,528,148 | 1,141,893 | 1,692,444 | 1,294,569 | 7,459,221 |
| Dettes envers les établissements de crédits | 112,378 | 907,369 | 166,991 | 133,791 | 29,881 | 1,350,410 |
| Dettes envers la clientèle | 1,338,804 | 1,427,196 | 143,691 | 65,563 | 38,103 | 3,013,357 |
| Instruments dérivés | 2,244 | 23,694 | 35,224 | 65,688 | 46,980 | 173,830 |
| Dettes représentées par un titre | - | 133,441 | 516,897 | 420,133 | - | 1,070,471 |
| Dettes subordonnées | - | - | - | - | 183,919 | 183,919 |
| Dettes liées aux actifs destinés à être cédés | - | - | 31,065 | - | - | 31,065 |
| Passifs d'impôts courants | - | - | 18,017 | - | - | 18,017 |
| Passifs d'impôts différés | - | - | - | 18,402 | - | 18,402 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 32,368 | 242,259 | 90,310 | 169,141 | 5,536 | 539,614 |
| Provisions pour indemnités de départ en retraite | - | - | 5,474 | 17,777 | 51,085 | 74,336 |
| TOTAL DES PASSIFS | 1,485,794 | 2,733,959 | 1,007,669 | 890,495 | 355,504 | 6,473,421 |

| <i>Chiffres en k€</i> | A vue - < 1 mois | > 1 mois - < 3 mois | > 3 mois - < 1 an | > 1 an - < 5 ans | >5 ans | Total 31 mars 2008 |
|--|------------------|------------------------|----------------------|---------------------|------------------|-----------------------|
| Caisse et banques centrales | 1,652 | 32,710 | 1,623 | - | - | 35,985 |
| Trésorerie placée chez les établissements de crédit | 568,617 | 2,239,944 | - | - | - | 2,808,561 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | - | - | 8,081 | - | - | 8,081 |
| Instruments dérivés | 3,349 | 11,158 | 34,633 | 3,245 | 810 | 53,195 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 67,093 | 207,776 | 892,098 | 1,254,452 | 211,683 | 2,633,102 |
| Titres à revenus fixes et titres à revenus variables | 3,285 | 102,510 | 684,682 | 1,285,298 | 943,242 | 3,019,017 |
| Parts dans les sociétés liées | - | - | - | - | 20,081 | 20,081 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | - | - | - | - | 427,762 | 427,762 |
| Immobilisations corporelles | - | - | 305 | 7,389 | 113,837 | 121,531 |
| Immobilisations incorporelles | - | - | - | - | 15,006 | 15,006 |
| Actifs d'impôts courants | - | - | 27,545 | - | - | 27,545 |
| Actifs d'impôts différés | - | - | - | 84,520 | - | 84,520 |
| Actifs destinés à être cédés | 5,539 | 1,338 | - | 42,005 | - | 48,882 |
| Autres actifs | 216,827 | 51,905 | 32,424 | 13,443 | 18,980 | 333,579 |
| TOTAL DES ACTIFS | 866,362 | 2,647,341 | 1,681,391 | 2,690,352 | 1,751,401 | 9,636,847 |
| Dettes envers les établissements de crédits | 92,156 | 679,142 | 1,514,269 | 1,280 | - | 2,286,847 |
| Dettes envers la clientèle | 875,473 | 1,970,651 | 446,521 | 38,121 | 45,030 | 3,375,796 |
| Instruments dérivés | - | 23,627 | 45,786 | 29,014 | 40,111 | 138,538 |
| Dettes représentées par un titre | - | 433,377 | 440,523 | 699,995 | - | 1,573,895 |
| Dettes subordonnées | - | - | - | - | 462,209 | 462,209 |
| Dettes liées aux actifs destinés à être cédés | - | - | 34,434 | - | - | 34,434 |
| Passifs d'impôts courants | - | - | 25,123 | - | - | 25,123 |
| Passifs d'impôts différés | - | - | - | 24,070 | - | 24,070 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 106,891 | 409,854 | 56,317 | 106,130 | 12,660 | 691,852 |
| Provisions pour indemnités de départ en retraite | - | - | 2,894 | 9,398 | 27,007 | 39,299 |
| TOTAL DES PASSIFS | 1,074,520 | 3,516,651 | 2,565,867 | 908,008 | 587,017 | 8,652,063 |

11. Dettes subordonnées

| <i>Chiffres en k€</i> | 2009 | 2008 |
|---|----------------|----------------|
| 125mGBP de garanties subordonné a durée indéterminée | - | 157,161 |
| 200mUSD de ganratie a taux variable sur un capital non datée | - | 126,570 |
| 45mUSD dette subordonnée à durée déterminée à taux variable - échéance 2015 | 33,919 | 28,478 |
| 150m€ de garanties subordonnées à taux variable pour une durée indéterminée | 150,000 | 150,000 |
| TOTAL | 183,919 | 462,209 |

Comme expliqué dans l'annexe 1, la dette subordonnée de 125m£ au taux de 9% a été reclassé le 1er avril 2008 en capitaux propres et présenté dans les intérêts minoritaires (cf annexe 12), car il n'y a pas de clause d'obligation de paiement des intérêts ni de remboursement du capital.

En mars 2009, le linker (prenant ici la forme d'une clause juridique de rémunération obligatoire intégrée à des actions de préférences) associé a une dette subordonnée à durée indéterminée par une entreprise mise en équivalence d'un montant de 200m\$ a été annulé. Les actions de préférences associées ayant été converties en actions ordinaires. Cette annulation a entraîné le reclassement de la dette subordonnée de 200m\$ dans les capitaux propres en intérêts minoritaires. La différence entre la valeur nette comptable au jour du reclassement et la juste valeur de l'instrument de capitaux propres est de 91 466 000 €. Cette différence est enregistré au compte de résultat dans les produits des autres activités.

12. Participations ne donnant pas le contrôle

Détail des participations ne donnant pas le contrôle:

| <i>Chiffres en k€</i> | 2009 |
|--|----------------|
| Solde au 1er avril 2007 | 213,716 |
| Résultat de l'exercice | 40,651 |
| Dividendes et intérêts payés (nets) | (19,730) |
| Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle | (29,584) |
| Ecart de conversion | (5,318) |
| Réévaluation des titres | (3,357) |
| Gains ou pertes actuariels | (1,332) |
| Variation de périmètres | 732 |
| Autres | 25 |
| Solde au 31 mars 2008 | 195,803 |
| Changement de méthodes comptables | 157,161 |
| Solde au 1er avril 2008 | 352,964 |
| Compte de résultat | 35,705 |
| Dividendes et intérêts payés (nets) | (39,080) |
| Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle | (848) |
| Changement de méthode de consolidation | 155 |
| Ecart de conversion | (23,255) |
| Réévaluation des titres | (15,416) |
| Gains ou pertes actuariels | (2,781) |
| Variation de périmètres | 813 |
| Reclassement de la dette subordonnée | 57,352 |
| Autres | (83) |
| Solde au 31 mars 2009 | 365,526 |

13. Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Le Groupe cotise auprès de différents organismes de retraites pour les directeurs et les employés des filiales opérationnelles. Les plus significatifs sont décrits ci-dessous:

Le NMR Pension Fund (NMRP) est géré par NM Rothschild & Sons Limited au profit des salariés de certaines entreprises du groupe Rothschild situées au Royaume-Uni. Le fonds comprend un dispositif de retraites à prestations définies qui a été fermé aux nouveaux entrants en avril 2003, et un dispositif de cotisations définies établi prenant effet en avril 2003.

Le NMR Overseas Pension Fund (NMROP) est un organisme de prestations définies géré au profit des salariés d'un certain nombre d'entreprises du groupe Rothschild situées hors du Royaume-Uni. Le fonds comprend un dispositif de retraites à prestations définies qui a été fermé aux nouveaux entrants en avril 2003, et un dispositif de cotisations définies établi prenant effet en avril 2003.

Rothschild Bank AG, Zurich (RBZ), gère un organisme de retraites au profit de certains employés du groupe Rothschild en Suisse (RBZP). Cet organisme a été créé sur la base de la méthode suisse de cotisations définies mais ne remplit pas tous les critères d'un plan à cotisations définies tel que le définit la norme IAS 19. Pour cette raison, le plan de retraites est présenté comme un dispositif de retraites à prestations définies.

Rothschild North America Inc maintient un plan de retraite non financé et d'autres accords de retraites qui constituent les engagements de retraites relatifs aux employés concernés (RNAP). Ni le plan, ni les accords de retraites ne fournissent des couvertures maladie ou autres avantages aux employés ou aux retraités.

Certaines entreprises du Groupe ont des engagements non financés en rapport avec des retraites et autres prestations vis-à-vis des anciens salariés.

La méthode de comptabilisation des régime de retraite du Groupe est la suivante: le montant comptabilisé au bilan au titre de régimes à prestations définies représente la différence éventuelle entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime. Cette méthode s'applique pour NMR Pension Fund, NMR Overseas Pension Fund et Rothschild Bank AG Zurich.

Les tableaux ci-dessous présentent des informations détaillées sur NMR Pension Fund ("NMRPF") et NMR Overseas Pension Fund ("NMROPF"), Rothschild Bank AG Zurich ("RBZPF") et Rothschild North America ("RNAPF").

Les montants comptabilisés dans le bilan consolidé sont les suivants :

| <i>Chiffres en k€</i> | NMRPF & NMROPF | RBZPF | RNAPF | Autres | Total 31 mars 2009 |
|---|---------------------------|--------------|---------------|---------------|-------------------------------|
| Valeur actualisée des obligations financées | 413,850 | 126,957 | - | 2,249 | 543,056 |
| Valeur de marché des actifs de régimes | (389,529) | (118,032) | - | - | (507,561) |
| TOTAL (comptabilisé et non comptabilisé) | 24,321 | 8,925 | - | 2,249 | 35,495 |
| Valeur actualisée des obligations non financées | - | - | 32,256 | 6,150 | 38,406 |
| Passif | 24,756 | 8,925 | 32,256 | 8,399 | 74,336 |
| Actif | 435 | - | - | - | 435 |

| <i>Chiffres en k€</i> | NMRPF & NMROPF | RBZPF | RNAPF | Autres | Total 31 mars 2008 |
|---|---------------------------|--------------|---------------|---------------|-------------------------------|
| Valeur actualisée des obligations financées | 569,319 | 112,711 | - | 2,026 | 684,056 |
| Valeur de marché des actifs de régimes | (582,090) | (113,092) | - | (2,289) | (697,471) |
| TOTAL (comptabilisé et non comptabilisé) | (12,771) | (381) | - | (263) | (13,415) |
| Valeur actualisée des obligations non financées | - | - | 29,379 | 9,920 | 39,299 |
| Passif | - | - | 29,379 | 9,920 | 39,299 |
| Actif | 12,771 | 381 | - | 263 | 13,415 |

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes:

| <i>Chiffre en k€</i> | 31 mars 2009 | | |
|--|---------------------------|--------------|--------------|
| | NMRPF & NMROPF | RBZPF | RNAPF |
| Taux d'actualisation | 7.0% | 3.3% | 6.5% |
| Indice des prix à la consommation | 3.2% | n/a | n/a |
| Produits attendus des placements | 7.0% | 3.8% | n/a |
| Taux de croissance attendu des salaires | 4.2% | 2.3% | n/a |
| Taux de croissance attendu des retraites : | 3.1% | 0.6% | n/a |
| Espérance de vie des hommes retraités âgés de 60 ans | 27.1 | 21 | n/a |
| Espérance de vie des femmes retraitées âgées de 60 ans | 29.1 | 24 | n/a |

| <i>Chiffre en k€</i> | 31 mars 2008 | | |
|--|---------------------------|--------------|--------------|
| | NMRPF & NMROPF | RBZPF | RNAPF |
| Taux d'actualisation | 6.5% | 3.3% | 5.7% |
| Indice des prix à la consommation | 3.6% | n/a | n/a |
| Produits attendus des placements | 6.8% | 3.8% | n/a |
| Taux de croissance attendu des salaires | 4.6% | 2.3% | n/a |
| Taux de croissance attendu des retraites : | 3.5% | 0.6% | n/a |
| Espérance de vie des hommes retraités âgés de 60 ans | 26 | 21 | n/a |
| Espérance de vie des femmes retraitées âgées de 60 ans | 27 | 24 | n/a |

14. Engagements donnés et reçus

| <i>Chiffres en k€</i> | 2009 | 2008 |
|---|------------------|------------------|
| Engagements donnés | | |
| Garanties et lettres de crédit irrévocables | 85,162 | 110,070 |
| Engagement de location financement | 113,167 | 130,841 |
| Autres | 179,661 | 437,176 |
| TOTAL Engagements donnés | 377,990 | 678,087 |
| Engagements reçus | 1,335,559 | 1,774,787 |

15. Faits postérieurs à la clôture

Le 29 mai 2009, la suspension de l'obligation de paiement par le Groupe des intérêts sur la dette subordonnée perpétuelle de 150m€ lors de la conversion des actions de préférence associées en actions ordinaires a rendu caduque, de fait, l'obligation de rembourser le principal et de payer des intérêts pour cette dette. Le produit issu de ce reclassement sera comptabilisé en Produits des autres activités, dans le résultat de l'exercice clôturant le 31 mars 2010. Il représente la valeur capitalisée des modalités antérieures du financement structurées comme un capital réglementaire perpétuel à faible coût.

Conformément à l'Article 663g du code Suisse des Obligations, l'ensemble des informations ont présentés.

ROTHSCHILDS CONTINUATION HOLDINGS AG

Bilan consolidé au 31 mars 2010

Actif

| <i>Chiffres en k€</i> | Notes | 2010 | 2009 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Caisse et banques centrales | | 1,147,573 | 745,887 |
| Trésorerie placée chez les établissements de crédit | | 1,541,876 | 1,763,659 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | | 26,966 | 21,057 |
| Instruments dérivés | 5 | 57,846 | 43,041 |
| Prêts et créances sur la clientèle | | 1,787,786 | 2,245,307 |
| Titres à revenus fixes et titres à revenus variables | | 1,506,327 | 1,659,673 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 6 | 245,940 | 224,899 |
| Parts dans les sociétés liées | 7 | 218,465 | 193,054 |
| Immobilisations corporelles | 8 | 210,182 | 145,708 |
| Immobilisations incorporelles | | 13,323 | 13,132 |
| Actifs d'impôts courants | | 18,212 | 18,282 |
| Actifs d'impôts différés | | 156,455 | 139,538 |
| Actifs destinés à être cédés | 4 | 55,076 | 42,520 |
| Autres actifs | | 209,325 | 203,464 |
| TOTAL DES ACTIFS | | 7,195,352 | 7,459,221 |

Passif

| <i>Chiffres en k€</i> | Notes | 2010 | 2009 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Dettes envers les établissements de crédit | | 527,763 | 1,350,410 |
| Dettes envers la clientèle | | 3,960,928 | 3,013,357 |
| Instruments dérivés | 5 | 104,621 | 173,830 |
| Dettes représentées par un titre | | 529,465 | 1,070,471 |
| Dettes subordonnées | 10 | 29,602 | 183,919 |
| Dettes liées aux actifs destinés à être cédés | 4 | 40,111 | 31,065 |
| Passifs d'impôts courants | | 16,467 | 18,017 |
| Passifs d'impôts différés | | 20,256 | 18,402 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | | 609,405 | 539,614 |
| Provisions pour indemnités de départ en retraite | 12 | 147,835 | 74,336 |
| Passif | | 5,986,453 | 6,473,421 |
| Capitaux propres | | | |
| Capital | | 38,876 | 38,876 |
| Réserve générale | | 12,423 | 12,423 |
| Réserves consolidées | | 707,724 | 568,975 |
| Total capitaux propres - part du Groupe | | 759,023 | 620,274 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 11 | 449,876 | 365,526 |
| Total capitaux propres | | 1,208,899 | 985,800 |
| TOTAL DES PASSIFS | | 7,195,352 | 7,459,221 |

ROTHSCHILDS CONTINUATION HOLDINGS AG

Compte de résultat consolidé au 31 mars 2010

| <i>Chiffres en k€</i> | Notes | 2010 | 2009 |
|--|-------|----------------|----------------|
| + Intérêts et produits assimilés | | 140,451 | 417,259 |
| - Intérêts et charges assimilées | | (96,883) | (319,937) |
| Marge d'intérêts | | 43,568 | 97,322 |
| + Commissions (Produits) | | 702,076 | 693,597 |
| - Commissions (Charges) | | (10,053) | (12,946) |
| + Revenu des dividendes | | 10,087 | 16,864 |
| +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 1 | 16,562 | 20,153 |
| +/- Variations de juste valeur | | 24,707 | (28,153) |
| +/- Gains ou pertes nets sur titres | | 126 | (130) |
| + Bénéfice des société mises en équivalence | | 12,518 | 15,497 |
| + Produits et charges des autres activités | 4 | 91,398 | 104,161 |
| Résultat d'Exploitation | | 890,989 | 906,365 |
| - Coût du risque | | (70,753) | (135,482) |
| Résultat Net d'exploitation | | 820,236 | 770,883 |
| - Charges générales d'exploitation | 3 | (664,803) | (650,377) |
| - Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | | (12,781) | (13,908) |
| Résultat d'exploitation avant impôt | | 142,652 | 106,598 |
| +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs | 4 | (2,188) | 1,595 |
| Résultat avant impôt | | 140,464 | 108,193 |
| - Impôt sur les bénéfices | | (503) | (19,016) |
| RESULTAT NET | | 139,961 | 89,177 |
| <i>dont part du Groupe</i> | | 98,261 | 53,472 |
| <i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i> | | 41,700 | 35,705 |

Tableau des flux de trésorerie

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010 | 2009 |
|--|------------------|------------------|
| Résultat net Part du Groupe | 98,261 | 53,472 |
| +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 12,781 | 13,908 |
| +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | (12,518) | (15,497) |
| +/- (Produits)/charges des activités hors exploitation | 2,188 | (1,595) |
| +/- Perte de valeur | 70,753 | 135,482 |
| +/- (Gains)/pertes sur dérivés synthétiques sur CDO | (24,707) | 28,153 |
| - Gains sur reclassement de la dette subordonnée en capitaux propres | (82,981) | (91,466) |
| +/- Charges/(produits) sur titres | (126) | 130 |
| | 63,651 | 122,587 |
| Autres (produits)/charges sur actifs d'exploitation | | |
| +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (hors équivalents de trésorerie) | (5,909) | (12,976) |
| +/- Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat | (6,168) | 2,353 |
| +/- Prêts et créances envers la clientèle | 394,594 | 307,920 |
| +/- Autres actifs | (50,069) | 100,876 |
| Autres (produits)/charges sur passifs d'exploitation | | |
| Dettes envers les établissements de crédits | (822,647) | (936,437) |
| Dépôts de la clientèle | 947,571 | (362,439) |
| Autres passifs | 83,127 | (85,278) |
| Impôts versés | 304 | (12,774) |
| Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | (21,623) | (32,357) |
| Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A) | 582,831 | (908,525) |
| +/- Flux liés aux entreprises mises en équivalence | (8,523) | (33,106) |
| +/- Flux liés aux actifs disponibles à la vente | 151,110 | 1,246,110 |
| +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | (79,634) | 153,626 |
| +/- Autres flux liés aux investissements | 179,577 | (37,083) |
| Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B) | 242,530 | 1,329,547 |
| +/- Flux de trésorerie de titres de dettes | (541,006) | (503,424) |
| +/- Flux liés à des dettes subordonnés | (71,336) | (186,824) |
| Dividendes payés aux actionnaires | (33,116) | (65,774) |
| Total flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C) | (645,458) | (756,022) |
| AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C) | 179,903 | (335,000) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture au 31 mars | 2,509,546 | 2,844,546 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture au 31 mars | 2,689,449 | 2,509,546 |

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

| <i>Chiffres en k€</i> | Capital | Réserves générale | Réserves de réévaluation | Autres réserves | Réserves consolidées et Résultat | Total |
|--|---------------|----------------------|-----------------------------|--------------------|--|----------------|
| Capitaux propres au 1er avril 2008 | 38,876 | 12,423 | 82,628 | (138,530) | 786,829 | 782,226 |
| Résultat net de l'exercice | - | - | - | - | 53,472 | 53,472 |
| Distribution de l'exercice | - | - | - | - | (26,694) | (26,694) |
| Ecart de conversion | - | - | 26,113 | (73,643) | 27,275 | (20,255) |
| Variation de valeurs des titres | - | - | (142,676) | - | - | (142,676) |
| Variation de valeur des instruments financiers rapportées au compte de résultat | - | - | (4,844) | - | - | (4,844) |
| Pertes nettes transférées au compte de résultat en dépréciations | - | - | 20,211 | - | - | 20,211 |
| Rachat d'actions par RCH employees Share Trust | - | - | - | - | 27,080 | 27,080 |
| Variation de valeur des instruments de couverture | - | - | - | (16,368) | - | (16,368) |
| Pertes actuarielles | - | - | - | - | (51,694) | (51,694) |
| Autres | - | - | - | (184) | - | (184) |
| Capitaux propres au 31 mars 2009 | 38,876 | 12,423 | (18,568) | (228,725) | 816,268 | 620,274 |
| Résultat net de l'exercice | - | - | - | - | 98,261 | 98,261 |
| Ecart de conversion | - | - | (4,517) | (20,716) | 50,790 | 25,557 |
| Variation de valeur des titres | - | - | 77,308 | - | - | 77,308 |
| Variation de valeur des instruments financiers rapportées au compte de résultat | - | - | 2,273 | - | - | 2,273 |
| Pertes nettes transférées au compte de résultat en dépréciations | - | - | 1,457 | - | - | 1,457 |
| Rachat d'actions auto-détenue | - | - | - | - | (486) | (486) |
| Variation de valeur des instruments de couvertures | - | - | - | 6,165 | - | 6,165 |
| Pertes actuarielles | - | - | - | - | (69,488) | (69,488) |
| Autres | - | - | (646) | (272) | (1,380) | (2,298) |
| CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2010 | 38,876 | 12,423 | 57,307 | (243,548) | 893,965 | 759,023 |

Annexe aux états financiers consolidés 31 mars 2010

1. Règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes comptables appliquées pour la présentation des états financiers consolidés sont présentées ci-dessous:

A. Base de préparation des états financiers

La convention du coût historique constitue la base d'évaluation retenue dans les comptes consolidés, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs réévalués conformément aux règles édictées par le droit Suisse.

B. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers de la société et de ses filiales détenus majoritairement et de celles sur lesquelles la société exerce une influence notable. Les comptes de la société et la majorité de ses filiales sont consolidés sur la base d'un arrêté annuel au 31 mars. Les écarts d'acquisitions font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Jusqu'au 1er Avril 2005, les écarts d'acquisitions étaient déduits des réserves du Groupe l'année d'acquisition ou des réserves de la première consolidation au 1er Avril 1992. Toutes les opérations intra-groupes, soldes et profits entre entités du Groupe sont éliminés lors de la consolidation.

Les comptes consolidés incluent RCH Employee Share Trust. Ce *Trust* n'est pas juridiquement contrôlé par la société. Cependant la Direction estime que l'inclure dans les comptes consolidés est justifié du fait que le Groupe exerce un contrôle effectif sur la position économique du *Trust* et que le Groupe est ainsi exposé à la majorité des risques et en tire les principaux avantages à des risques de structure. Les actifs de ce *Trust* se répartissent en 47 062 parts détenus par la société (2009: 46 612 parts). Le prix de ces parts (38 649 000 € ; 2009: 36 029 000 €) est porté en déduction des capitaux propres. La note 6 présente des informations détaillées sur ce *Trust*.

Les principales filiales du Groupe sont présentés en page 74 de ce rapport annuel.

C. Opérations de change

Les états financiers consolidés sont présentés en Euros.

Les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Le compte de résultat généré par les entités étrangères est converti au cours de change moyen de la période. Les différences de change provenant de la conversion de la situation nette des filiales étrangères, les entreprises mises en équivalences et les coentreprises étrangères sont comptabilisées en réserve de conversion dans les capitaux propres.

D. Produits

Le Groupe comptabilise un produit lorsqu'il est acquis.

Les produits et charges d'intérêts représentent l'ensemble des intérêts provenant des activités bancaires, y compris les activités de mise à disposition de prêts et de collecte des dépôts ainsi que des intérêts relatifs aux opérations de couverture et des intérêts sur dettes représentées par un titre. Les intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Une exception est exposée dans la note 11: il s'agit des intérêts sur les dettes subordonnées à durée indéterminée sur lesquelles ne pèsent aucune obligation de versement, les intérêts payés sont alors présentés dans les participations ne donnant pas le contrôle.

Les dividendes sont comptabilisés au compte de résultat lorsque le Groupe reçoit le droit d'obtenir le paiement.

Les honoraires et commissions perçus se subdivisent en deux grandes catégories: les honoraires perçus pour services fournis *pro rata temporis* qui sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les services sont fournis et les honoraires perçus à la réalisation d'un acte significatif ou à la survenance d'un événement, tel que la réalisation d'une transaction. Ces derniers sont comptabilisés lorsque l'acte s'est réalisé ou lorsque l'événement est survenu.

Les honoraires et les commissions faisant partie intégrante d'un prêt ainsi que les éventuels coûts directs associés sont étalés et comptabilisés sur l'ensemble de la durée du prêt par l'application d'un taux d'intérêt effectif.

Les commissions relatives à la gestion d'actifs et à la gestion de fortune sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les services ont été fournis en accord avec les dispositions contractuelles.

Les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprennent en majorité les produits générés par la réévaluation des actifs détenus aux fins de transaction.

E. Actifs financiers

Les prêts et créances, qui constituent une part significative du bilan consolidé, sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances qui ne sont pas détenus en vue de leur cession à court terme, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris tous leurs coûts de transaction, et sont ensuite évalués au coût amorti en adoptant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Au cours de l'exercice 2008/2009, des instruments financiers ont été reclassés de la rubrique "actifs disponibles à la vente" en "prêts et créances" pour un montant de 437m€ du fait de la faible liquidité des marchés.

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont ensuite évalués à la juste valeur; leurs variations de juste valeur étant enregistrées au compte de résultat. Le Groupe applique la comptabilité de couverture à partir du moment où la transaction sur l'instrument de couverture est effective. À l'initiation de la couverture, le Groupe évalue si les dérivés de couvertures répondent aux critères d'efficacité, en comparant les variations de juste valeur des instruments avec ceux des éléments couverts. Ensuite le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. La méthode de comptabilisation des instruments dérivés est symétrique à la méthode de comptabilisation des actifs et passifs couverts.

La réévaluation à la juste valeur des dérivés synthétiques sur CDO (Collateralised Debt Obligation) qui se comportent comme des dérivés de crédits sont comptabilisés au compte de résultat en tant que gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les titres à revenus fixes et titres à revenus variables comprennent les actifs disponibles à la vente et les titres de transaction.

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non dérivés qui sont soit considérés comme disponibles à la vente lors de leur comptabilisation initiale, soit ne sont pas classés dans les catégories décrites ci-dessus. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes résultant des variations de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres jusqu'à ce que ces actifs soient cédés. Le gain ou la perte cumulé est alors transféré au compte de résultat. Les intérêts (déterminés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif) et les dépréciations durables sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont générés.

Les actifs financiers détenus en portefeuille de transaction (c'est-à-dire ceux principalement acquis dans le but d'être revendus à court terme) sont enregistrés à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les titres de participations des filiales consolidés sont comptabilisés en titres disponibles à la vente.

F. Entreprises associées

Les investissements du Groupe dans les entreprises associées, sont enregistrés dans le bilan consolidés dans le poste Participation dans les entreprises mises en équivalence.

G. Immobilisations corporelles

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire de manière à amortir le coût des actifs diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité résiduelle.

H. Dépréciations

Les tests de dépréciations sont effectués à chaque clôture pour les prêts et créances, les actifs disponibles à la vente et les titres de participation. Les tests comparent la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés. Lorsque la valeur comptable est supérieure, l'actif est réduit par un compte de dépréciation à hauteur de la valeur actualisée.

I. Fiscalité

Les impôts différés sont calculés suivant la méthode du report variable, en ne considérant que les différences temporelles entre les bases taxables des actifs et passifs et leur valeur comptable. Les actifs d'impôts différés, y compris les déficits fiscaux reportables, ne sont comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel ils pourront s'imputer. L'impôt différé est déterminé sur la base des taux d'impôt et des lois dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. Il n'est pas comptabilisé de provisions pour l'impôt qui pourrait être dû en cas de distribution des réserves des filiales étrangères.

J. Retraites

Le Groupe a mis en place plusieurs régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, financés ou non, soit à cotisations définies, soit à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, les cotisations dues au titre de la période comptable sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les régimes à prestations définies, le montant comptabilisé au bilan au titre de régimes à prestations définies est la différence éventuelle entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime. Des actuaires indépendants calculent l'obligation au titre des prestations définies selon la méthode des unités de crédit projetées. Les charges comptabilisées au compte de résultat consolidé comprennent le coût des services rendus actuel, le coût des intérêts, le coût des services passés, auquel est soustrait le rendement attendu des actifs du régime de retraite et les gains ou pertes sur les liquidations. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés hors du compte de résultat, directement dans les capitaux propres.

K. Avantage à long terme

Le Groupe a mis en place un système de rémunération différées. Le coût de ce régime est comptabilisé au compte de résultat sur la période à laquelle le service est rendu, service qui constitue le fait générateur de l'obligation. Lorsque le paiement est différé sur une période d'acquisition du droit, le montant différé est comptabilisé au compte de résultat durant toute cette période jusqu'à son expiration, au fur et à mesure que le service est rendu.

L. Dettes subordonnées

Le Groupe est émetteur de dettes subordonnées à durée déterminée et indéterminée. Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses rendant obligatoire le paiement d'intérêts sont qualifiés d'instruments de dettes et classés en dettes subordonnées. Les dettes subordonnées à durée indéterminée sont comptabilisées comme instrument de dette uniquement lorsque le paiement d'intérêt est obligatoire. Lorsqu'un événement supprime l'obligation de paiement d'intérêts par le Groupe attaché à une dette subordonnée, celle-ci est reclassée en capitaux propres à sa juste valeur. Lors de ce reclassement, le Groupe enregistre au compte de résultat la différence entre la valeur comptable et la juste valeur de l'instrument de capitaux propres. Les prêts subordonnés à durée déterminées sont comptabilisés comme instruments de dettes et classés au bilan en dettes subordonnées.

2. Gestion des risques

Le comité des risques coordonne la politique de gestion des risques, promeut le développement et la mise à jour de procédures effectives à travers du Groupe. Le Directeur de la conformité s'assure que le Groupe est conforme aux lois et règlements dans chacun des secteurs où il intervient. Ils s'appuient sur des équipes locales de surveillance des risques et de la conformité. L'équipe d'auditeurs internes du Groupe revoit les procédures de contrôle interne et fait part de ses conclusions au Comité d'Audit.

Les risques du Groupe peuvent être classés de la manière suivante:

Le risque de crédit naît à l'occasion du défaut de contreparties ou de clients au moment de faire face à leurs obligations. Le risque est géré et contrôlé au travers de procédures de documentation des prêts consentis, de politique d'octroi de crédit et de la surveillance et la revue des procédures d'une manière indépendante des directions opérationnelles.

Le risque de marché naît des changements dans la valeur de marché des actifs et des passifs. Les instruments financiers, comprenant des instruments dérivés, sont utilisés pour proposer à la clientèle des solutions permettant d'atteindre leurs objectifs commerciaux. Les instruments financiers sont aussi utilisés pour gérer l'exposition du Groupe aux risques de marché nés de l'évolution des taux de change, des taux d'intérêts et des niveaux de volatilité. Des dérivés de taux d'intérêts sont utilisés pour couvrir le risque de taux d'intérêts qui peut naître de l'activité de prêts et financement aux sociétés. Le risque de marché lié aux activités de portefeuille de transaction fait l'objet de limites internes, et est évalué et contrôlé de manière indépendante du personnel des salles de marché.

Le risque de liquidité est généré par les activités bancaires et les activités de trading. Des règles et des procédures sont recommandés par le Comité de risque du Groupe afin d'assurer la gestion du risque de liquidité. La liquidité est mesurée par le classement par échéance des actifs, des passifs et des autres mouvements de trésorerie afin de déterminer des impasses de trésorerie à partir d'hypothèses prudentes. Des limites internes sont instaurés et suivis chaque jour au niveau des sociétés considérées individuellement.

Le risque opérationnel, qui est inhérent à toute activité commerciale, est le risque de perte engendré par un défaut en matière de contrôle interne, de processus opérationnels ou des systèmes d'information ou bien par un événement extérieur. La clé de voûte de la gestion du risque opérationnel est le maintien d'un système de contrôle interne fort. Le risque opérationnel comprend également le risque de notoriété, qui est fortement attaché à l'activité du Groupe. Le risque de notoriété est suivi à travers des procédures d'approbation des nouvelles activités et des procédures de gestion des activités. Le Groupe a souscrit des assurances pour atténuer les pertes éventuelles attachées au risque opérationnel. Le contrôle interne est l'objet d'une revue périodique indépendante par notre département d'audit interne qui élabore des rapports à destination du Comité d'Audit qui surveille l'application de ces recommandations.

Les principales filiales opérationnelles du Groupe ont un conseil de surveillance incluant des membres indépendants afin de maintenir et de garantir la qualité de la gouvernance.

La responsabilité de la surveillance des risques repose sur les activités des différents comités, qui approuvent les politiques, définissent les limites internes, contrôlent les exceptions et font des recommandations en matière de risques de marché, de crédit, de liquidité et de risque opérationnel. La liquidité est surveillée au niveau du Groupe selon des limites prudentes établis au niveau de chaque filiale.

Des audits indépendants et externes sont effectués selon un rythme annuel au niveau des filiales opérationnelles. Ces derniers sont renforcés par des missions effectuées par l'audit interne de RCH et donnent lieu à des rapports transmis aux Comités d'Audit des sociétés concernées et au Comité d'Audit de Rothschilds Continuation Holdings AG.

3. Charges générales d'exploitation

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010 | 2009 |
|--------------------------------|----------------|----------------|
| Charges de personnel | 540,571 | 513,181 |
| Autres charges administratives | 124,232 | 137,196 |
| TOTAL | 664,803 | 650,377 |

Au cours de l'exercice 2008/2009, le Groupe a revu les termes de deux de ses plans de retraites à prestations définies. L'incidence de ces changements s'est traduite par une diminution des charges de personnel de 23 336 000 €.

4. Autres produits

Les produits des autres activités comprennent 82 981 000 € de gains relatifs au reclassement de la dette subordonnée à durée indéterminée en capitaux propres. La différence entre la valeur nette comptable et la juste valeur enregistrée dans les capitaux propres est comptabilisée au compte de résultat en autres produits.

Lors de l'exercice 2008/2009, les produits des autres activités comprenaient 91.5m€ de produit relatif à la suppression de l'engagement de payer le principal ou les intérêts du prêt de 200m\$.

Les gains ou pertes nets sur autres actifs correspondent pour l'exercice 2010/2011 au produit de cession des activités de l'Australia Commercial Banking. Pour l'exercice 2009/2010 il s'agit de résultats de cessions.

Les autres actifs et passifs de l'Australia Commercial Banking ont été reclassés en actifs et dettes destinés à être cédés.

5. Instruments financiers dérivés

Le Groupe effectue des opérations sur les instruments financiers dérivés pour couvrir ses positions et se couvrir contre le risque de taux d'intérêts, de taux de change et d'autres risques du marché. Les contrats remplissant les critères comptables pour être qualifiés de couverture sont classés dans la rubrique "Autres contrats" dans le tableau ci-dessous.

Les chiffres ne présentent pas de l'exposition globale du Groupe aux risques de taux d'intérêts, de taux de change, de variation des prix des matières premières ou des métaux précieux puisqu'il ne s'agit que d'instruments financiers dérivés. Les positions bilanciées sont susceptibles d'augmenter ou de réduire les risques de marché des instruments.

| <i>Chiffres en k€</i> | Montant notionnel | | Juste valeur positive | | Juste valeur négative | |
|---|-------------------|------------------|-----------------------|---------------|-----------------------|----------------|
| | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 |
| Instruments financiers de dérivés de transaction | | | | | | |
| Instruments de taux de change | | | | | | |
| - Swaps | - | 10,553 | - | - | - | 207 |
| - Fermes | 1,605,857 | 1,476,160 | 36,628 | 31,273 | 34,961 | 36,177 |
| - Conditionnels | 380,289 | 202,348 | 2,905 | 712 | 2,899 | 724 |
| | 1,986,146 | 1,689,061 | 39,533 | 31,985 | 37,860 | 37,108 |
| Instruments de taux d'intérêts | | | | | | |
| - Swaps | 191,443 | 249,576 | 3,221 | 4,906 | 7,402 | 9,440 |
| - Fermes | 6,661 | 33,758 | 6 | 42 | - | 7 |
| - Conditionnels | 14,000 | 114,000 | 84 | 84 | - | - |
| | 212,104 | 397,334 | 3,311 | 5,032 | 7,402 | 9,447 |
| TOTAL | 2,198,250 | 2,086,395 | 42,844 | 37,017 | 45,262 | 46,555 |
| Autres contrats | | | | | | |
| - Swaps | 1,626,831 | 1,517,681 | 15,002 | 6,024 | 35,254 | 56,348 |
| - Dérivés synthétiques sur CDO | 51,717 | 107,147 | - | - | 24,105 | 70,927 |
| | 1,678,548 | 1,624,828 | 15,002 | 6,024 | 59,359 | 127,275 |
| TOTAL | 3,876,798 | 3,711,223 | 57,846 | 43,041 | 104,621 | 173,830 |

6. Participations dans les entreprises mises en équivalence

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010 | 2009 |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| Solde au 1er avril | 224,899 | 176,054 |
| Acquisition | 3,566 | 59,451 |
| Cessions/remboursements | (23) | (2,982) |
| Résultat de l'exercice | 12,518 | 15,497 |
| Distribution de dividende | (9,381) | (21,656) |
| Variation de l'écart de conversion | 5,352 | 3,143 |
| Ajustements de juste valeur | 1,486 | (4,370) |
| Mouvements de périmètre | 7,106 | - |
| Autres | 417 | (238) |
| Solde au 31 mars | 245,940 | 224,899 |

7. Parts dans les sociétés liées

| Nom | Pays d'implantation | Activité principale | Pourcentage d'action ordinaire detenu dans le capital | |
|---------------------------------------|------------------------|---------------------|--|-------|
| | | | 2010 | 2009 |
| Paris Orléans SA | France | Holding | 5.70% | 5.70% |
| Banque Privée Edmond de Rothschild SA | Suisse | Holding | 8.40% | 8.40% |
| Rothschild Concordia AG | Suisse | Holding | 9.0% | 9.0% |

Les mouvements de l'année sont les suivants :

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010 | 2009 |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Solde au 1er avril | 193,054 | 264,909 |
| Cession/remboursements | (442) | - |
| Réévaluation | 14,729 | (68,446) |
| Variation de change | 10,548 | (3,409) |
| Autres | 576 | - |
| Solde au 31 mars | 218,465 | 193,054 |

8. Immobilisations corporelles

La valeur de l'assurance incendie pour les immobilisations corporelles au 31 mars 2010 s'élève à 343,3m € (2009 : 268,7m€).

9. Maturité contractuelle

| <i>Chiffres en k€</i> | A vue - < 1 mois | > 1 mois - < 3 mois | > 3 mois - < 1 an | > 1 an - < 5 ans | >5 ans | Total 31 mars 2010 |
|--|------------------|------------------------|-------------------|---------------------|------------------|-----------------------|
| Caisse et banques centrales | 1,147,573 | - | - | - | - | 1,147,573 |
| Trésorerie placée chez les établissements de crédit | 612,868 | 929,008 | - | - | - | 1,541,876 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | - | 4,253 | 22,605 | 55 | 53 | 26,966 |
| Instruments dérivés | 108 | 4,164 | 35,883 | 17,691 | - | 57,846 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 73,419 | 368,828 | 230,459 | 835,379 | 279,701 | 1,787,786 |
| Titres à revenus fixes et titres à revenus variables | 34,991 | 498,659 | 427,763 | 335,606 | 209,308 | 1,506,327 |
| Parts dans les sociétés liées | - | - | - | - | 245,940 | 245,940 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | - | - | - | - | 218,465 | 218,465 |
| Immobilisations corporelles | - | - | - | 29,675 | 180,507 | 210,182 |
| Immobilisations incorporelles | - | - | - | - | 13,323 | 13,323 |
| Actifs d'impôts courants | - | - | 18,212 | - | - | 18,212 |
| Actifs d'impôts différés | - | - | - | 156,455 | - | 156,455 |
| Actifs destinés à être cédés | - | - | 55,076 | - | - | 55,076 |
| Autres actifs | 35,618 | 112,742 | 58,601 | 2,101 | 263 | 209,325 |
| TOTAL DES ACTIFS | 1,904,577 | 1,917,654 | 848,599 | 1,376,962 | 1,147,560 | 7,195,352 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 30,768 | 193,598 | 223,316 | 350 | 79,731 | 527,763 |
| Dettes envers la clientèle | 1,884,287 | 855,254 | 201,716 | 971,525 | 48,146 | 3,960,928 |
| Instruments dérivés | 29 | 6,569 | 41,688 | 42,230 | 14,105 | 104,621 |
| Dettes représentées par un titre | - | 75,793 | 103,670 | 350,002 | - | 529,465 |
| Dettes subordonnées | - | - | - | - | 29,602 | 29,602 |
| Dettes liées aux actifs destinés à être cédés | - | - | 40,111 | - | - | 40,111 |
| Passifs d'impôts courants | - | - | 16,467 | - | - | 16,467 |
| Passifs d'impôts différés | - | - | - | 20,256 | - | 20,256 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 19,247 | 380,830 | 68,713 | 140,456 | 159 | 609,405 |
| Provisions pour indemnités de départ en retraite | - | - | 10,886 | 35,354 | 101,595 | 147,835 |
| TOTAL DES PASSIFS | 1,934,331 | 1,512,044 | 706,567 | 1,560,173 | 273,338 | 5,986,453 |

| <i>Chiffres en k€</i> | A vue - < 1 mois | > 1 mois - < 3 mois | > 3 mois - < 1 an | > 1 an - < 5 ans | >5 ans | Total 31 mars 2009 |
|--|------------------|---------------------|-------------------|------------------|------------------|-----------------------|
| Caisse et banques centrales | 744,123 | 1,345 | 419 | - | - | 745,887 |
| Trésorerie placée chez les établissements de crédit | 941,917 | 821,742 | - | - | - | 1,763,659 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | - | 5,253 | 14,086 | 56 | 1,662 | 21,057 |
| Instruments dérivés | 874 | 12,376 | 23,699 | 4,895 | 1,197 | 43,041 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 88,267 | 335,724 | 421,964 | 981,889 | 417,463 | 2,245,307 |
| Titres à revenus fixes et titres à revenus variables | 2,946 | 259,791 | 536,862 | 537,534 | 322,540 | 1,659,673 |
| Parts dans les sociétés liées | - | - | - | - | 224,899 | 224,899 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | - | - | - | - | 193,054 | 193,054 |
| Immobilisations corporelles | - | - | - | 25,194 | 120,514 | 145,708 |
| Immobilisations incorporelles | - | - | - | - | 13,132 | 13,132 |
| Actifs d'impôts courants | - | - | 18,282 | - | - | 18,282 |
| Actifs d'impôts différés | - | - | - | 139,538 | - | 139,538 |
| Actifs destinés à être cédés | - | - | 42,520 | - | - | 42,520 |
| Autres actifs | 24,040 | 91,917 | 84,061 | 3,338 | 108 | 203,464 |
| TOTAL DES ACTIFS | 1,802,167 | 1,528,148 | 1,141,893 | 1,692,444 | 1,294,569 | 7,459,221 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 112,378 | 907,369 | 166,991 | 133,791 | 29,881 | 1,350,410 |
| Dettes envers la clientèle | 1,338,804 | 1,427,196 | 143,691 | 65,563 | 38,103 | 3,013,357 |
| Instruments dérivés | 2,244 | 23,694 | 35,224 | 65,688 | 46,980 | 173,830 |
| Dettes représentées par un titre | - | 133,441 | 516,897 | 420,133 | - | 1,070,471 |
| Dettes subordonnées | - | - | - | - | 183,919 | 183,919 |
| Dettes liées aux actifs destinés à être cédés | - | - | 31,065 | - | - | 31,065 |
| Passifs d'impôts courants | - | - | 18,017 | - | - | 18,017 |
| Passifs d'impôts différés | - | - | - | 18,402 | - | 18,402 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 32,368 | 242,259 | 90,310 | 169,141 | 5,536 | 539,614 |
| Provisions pour indemnités de départ en retraite | - | - | 5,474 | 17,777 | 51,085 | 74,336 |
| TOTAL DES PASSIFS | 1,485,794 | 2,733,959 | 1,007,669 | 890,495 | 355,504 | 6,473,421 |

10. Dettes subordonnées

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010 | 2009 |
|--|---------------|----------------|
| Dettes subordonnées à durée déterminée à taux variable - échéance 2015 (45m\$) | 29,602 | 33,919 |
| 150m€ de garanties subordonnées à taux variable pour une durée indéterminée | - | 150,000 |
| TOTAL | 29,602 | 183,919 |

En Mai 2009, l'emprunt de 150m€ à durée indéterminée a été reclassé en capitaux propres. Cet emprunt subordonné se trouvait associé à un « linker » (prenant ici la forme d'une clause juridique de rémunération obligatoire intégrée à des actions de préférence). L'annulation de ce linker et la conversion des actions de préférence associées en actions ordinaires a rendu caduque, de fait, l'obligation statutaire que le Groupe avait de verser des intérêts sur cette dette subordonnée et a entraîné le reclassement en capitaux propres de cet emprunt dans les intérêts minoritaires. Lors de ce reclassement, la différence entre la valeur nette comptable de la dette éteinte et la juste valeur du titre de capital ainsi créé a été enregistrée au compte de résultat pour 82.9m€ en tant que « Produits des autres activités ». (cf notes 4 et 11 des états financiers consolidés)

En mars 2009, le "linker" associé à cette dette subordonnée a été annulé, les actions de préférences associées ayant été converties en actions ordinaires. Cette conversion a supprimé l'obligation statutaire qu'avait le groupe de verser des intérêts sur cette dette subordonnée et a entraîné le reclassement de la dette subordonnée de 200m\$ en intérêts minoritaires. Les intérêts qui rémunèrent cet emprunt sont désormais payables à l'initiative de l'emprunteur.

11. Participations ne donnant pas le contrôle

Variation des participations ne donnant pas le contrôle:

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010 | 2009 |
|--|----------------|----------------|
| | 365,526 | 352,964 |
| Résultat de l'exercice | 41,700 | 35,705 |
| Dividendes et intérêts payés (nets) | (33,116) | (39,080) |
| Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle | (1,238) | (848) |
| Changement de méthode de consolidation | (8) | 155 |
| Ecart de conversion | 12,829 | (23,255) |
| Réévaluation des titres | 5,480 | (15,416) |
| Gains ou pertes actuariels | 48 | (2,781) |
| Emissions d'actions nouvelles dans les filiales | - | 813 |
| Reclassement de la dette subordonnée | 58,728 | 57,352 |
| Autres | (73) | (83) |
| TOTAL | 449,876 | 365,526 |

Détail des participations ne donnant pas le contrôle:

| <i>Chiffres en K€</i> | 2010 | 2009 |
|---|----------------|----------------|
| 125mGBP de garanties subordonné a durée indéterminée | 140,306 | 134,870 |
| 200mUSD de ganratie a taux variable sur un capital non datée | 56,984 | 56,299 |
| 150m€ de garanties subordonnées à taux variable pour une durée indéterminée | 58,059 | - |
| Autres participations ne donnant pas le contrôle | 194,527 | 174,357 |
| | 449,876 | 365,526 |

Les informations des annexes 4 et 10 expliquent les variations les plus significatives des intérêts minoritaires au cours de l'exercice 2009/2010.

12. Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Le Groupe cotise auprès de différents organismes de retraites pour les directeurs et les employés des filiales opérationnelles. Les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Le Groupe cotise auprès de différents organismes de retraites pour les directeurs et les employés des filiales opérationnelles. Les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Le NMR Pension Fund (NMRP) est géré par NM Rothschild & Sons Limited au profit des salariés de certaines entreprises du groupe Rothschild situées au Royaume-Uni. Le fonds comprend un dispositif de retraites à prestations définies qui a été fermé aux nouveaux entrants en avril 2003, et un dispositif de cotisations définies établi prenant effet en avril 2003.

Le NMR Overseas Pension Fund (NMROP) est un organisme de prestations définies géré au profit des salariés d'un certain nombre d'entreprises du groupe Rothschild situées hors du Royaume-Uni. Le fonds comprend un dispositif de retraites à prestations définies qui a été fermé aux nouveaux entrants en avril 2003, et un dispositif de cotisations définies établi prenant effet en avril 2003.

Rothschild Bank AG, Zurich (RBZ), gère un organisme de retraites au profit de certains employés du groupe Rothschild en Suisse (RBZP). Cet organisme a été créé sur la base de la méthode suisse de cotisations définies mais ne remplit pas tous les critères d'un plan à cotisations définies tel que le définit la norme IAS 19. Pour cette raison, le plan de retraites est présenté comme un dispositif de retraites à prestations définies.

Rothschild North America Inc maintient un plan de retraite non financé et d'autres accords de retraites qui constituent les engagements de retraites relatifs aux employés concernés (RNAP). Ni le plan, ni les accords de retraites ne fournissent des couvertures maladie ou autres avantages aux employés ou aux retraités.

Certaines entreprises du Groupe ont des engagements non financés en rapport avec des retraites et autres prestations vis-à-vis des anciens salariés.

La méthode de comptabilisation des régime de retraite du Groupe est la suivante: le montant comptabilisé au bilan au titre de régimes à prestations définies représente la différence éventuelle entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime. Cette méthode s'applique pour NMR Pension Fund, NMR Overseas Pension Fund et Rothschild Bank AG Zurich.

Les tableaux ci-dessous présentent des informations détaillées sur NMR Pension Fund ("NMRPF") et NMR Overseas Pension Fund ("NMROPF"), Rothschild Bank AG Zurich ("RBZPF") et Rothschild North America ("RNAPF").

Les montants comptabilisés dans le bilan consolidé sont les suivants :

| <i>Chiffres en k€</i> | NMRPF & NMROPF | RBZPF | RNAPF | Autres | Total 31 mars 2010 |
|---|---------------------------|--------------|---------------|---------------|-------------------------------|
| Valeur actualisée des obligations financées | 626,207 | 138,534 | - | - | 764,741 |
| Valeur de marché des actifs des régimes | (524,584) | (135,156) | - | - | (659,740) |
| TOTAL (comptabilisé et non comptabilisé) | 101,623 | 3,378 | - | - | 105,001 |
| Valeur actualisée des obligations non financées | - | - | 33,882 | 8,952 | 42,834 |
| Passif | 101,623 | 3,378 | 33,882 | 8,952 | 147,835 |

| <i>Chiffres en k€</i> | NMRPF & NMROPF | RBZPF | RNAPF | Autres | Total 31 mars 2009 |
|---|---------------------------|--------------|---------------|---------------|-------------------------------|
| Valeur actualisée des obligations financées | 413,850 | 126,957 | - | 2,249 | 543,056 |
| Valeur de marché des actifs des régimes | (389,529) | (118,032) | - | - | (507,561) |
| TOTAL (comptabilisé et non comptabilisé) | 24,321 | 8,925 | - | 2,249 | 35,495 |
| Valeur actualisée des obligations non financées | - | - | 32,256 | 6,150 | 38,406 |
| Passif | 24,756 | 8,925 | 32,256 | 8,399 | 74,336 |
| Actif | 435 | - | - | - | 435 |

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes:

| <i>Chiffres en k€</i> | 31 mars 2010 | | |
|--|---------------------------|--------------|--------------|
| | NMRPF & NMROPF | RBZPF | RNAPF |
| Taux d'actualisation | 5.6% | 3.0% | 4.5% |
| Indice des prix à la consommation | 3.7% | n/a | n/a |
| Produits attendus des placements | 6.9% | 3.8% | n/a |
| Taux de croissance attendu des salaires | 4.7% | 1.5% | n/a |
| Taux de croissance attendu des retraites : | 3.6% | 0.3% | n/a |
| Espérance de vie des hommes retraités âgés de 60 ans | 27.3 | 21 | n/a |
| Espérance de vie des femmes retraitées âgées de 60 ans | 29.1 | 24 | n/a |

| <i>Chiffres en k€</i> | 31 mars 2009 | | |
|--|---------------------------|--------------|--------------|
| | NMRPF & NMROPF | RBZPF | RNAPF |
| Taux d'actualisation | 7.0% | 3.3% | 6.5% |
| Indice des prix à la consommation | 3.2% | n/a | n/a |
| Produits attendus des placements | 7.0% | 3.8% | n/a |
| Taux de croissance attendu des salaires | 4.2% | 2.3% | n/a |
| Taux de croissance attendu des retraites : | 3.1% | 0.6% | n/a |
| Espérance de vie des hommes retraités âgés de 60 ans | 27.1 | 21 | n/a |
| Espérance de vie des femmes retraitées âgées de 60 ans | 29.1 | 24 | n/a |

13. Engagements donnés et reçus

| <i>Chiffres en k€</i> | 2010 | 2009 |
|---|----------------|------------------|
| Engagements donnés | | |
| Garanties et lettres de crédit irrévocables | 63,957 | 85,162 |
| Engagement de location financement | 102,698 | 113,167 |
| Autres | 205,728 | 179,661 |
| TOTAL Engagements donnés | 372,383 | 377,990 |
| Engagements reçus | 692,399 | 1,335,559 |

Conformément à l'Article 663g du code Suisse des Obligations, l'ensemble des engagements sont présentés ci-dessus.

ROTHSCHILDS CONTINUATION HOLDINGS AG

Bilan consolidé au 31 mars 2011

Actif

| <i>Chiffres en k€</i> | Notes | 2011 | 2010 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Caisse et banques centrales | | 962,406 | 1,147,573 |
| Trésorerie placée chez les établissements de crédit | | 1,879,328 | 1,541,876 |
| Prêts et avances avec les établissements de crédit | | 27,132 | 26,966 |
| Instruments dérivés | 5 | 81,629 | 57,846 |
| Prêts et créances sur la clientèle | | 1,664,057 | 1,787,786 |
| Titres à revenus fixes et titres à revenus variables | | 1,087,742 | 1,506,327 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 6 | 255,390 | 245,940 |
| Parts dans les sociétés liées | 7 | 244,802 | 218,465 |
| Immobilisations corporelles | 8 | 274,289 | 210,182 |
| Immobilisations incorporelles | | 14,537 | 13,323 |
| Actifs d'impôts courants | | 6,812 | 18,212 |
| Actifs d'impôts différés | | 127,896 | 156,455 |
| Actifs destinés à être cédés | 4 | - | 55,076 |
| Autres actifs | | 345,279 | 209,325 |
| TOTAL DES ACTIFS | | 6,971,299 | 7,195,352 |

Passif

| <i>Chiffres en k€</i> | Notes | 2011 | 2010 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Dettes envers les établissements de crédit | | 323,248 | 527,763 |
| Dettes envers la clientèle | | 3,993,921 | 3,960,928 |
| Instruments dérivés | 5 | 123,097 | 104,621 |
| Dettes représentées par un titre | | 524,483 | 529,465 |
| Dettes subordonnées | 10 | 27,507 | 29,602 |
| Titres à revenus fixes et titres à revenus variables | | - | 40,111 |
| Passifs d'impôts courants | | 13,498 | 16,467 |
| Passifs d'impôts différés | | 21,893 | 20,256 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | | 524,650 | 609,405 |
| Provisions pour indemnités de départ en retraite | 12 | 102,926 | 147,835 |
| Passif | | 5,655,223 | 5,986,453 |
| Capitaux propres | | | |
| Capital | | 38,876 | 38,876 |
| Réserve générale | | 12,423 | 12,423 |
| Réserves consolidées | | 819,927 | 707,724 |
| Total capitaux propres - part du Groupe | | 871,226 | 759,023 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 11 | 444,850 | 449,876 |
| Total capitaux propres | | 1,316,076 | 1,208,899 |
| TOTAL DES PASSIFS | | 6,971,299 | 7,195,352 |

ROTHSCHILDS CONTINUATION HOLDINGS AG

Compte de résultat consolidé au 31 mars 2011

| <i>Chiffres en k€</i> | Notes | 2011 | 2010 |
|--|-------|----------------|----------------|
| + Intérêts et produits assimilés | | 139,365 | 140,451 |
| - Intérêts et charges assimilées | | (97,828) | (96,883) |
| Marge d'intérêts | | 41,537 | 43,568 |
| + Commissions (Produits) | | 782,362 | 702,076 |
| - Commissions (Charges) | | (27,891) | (10,053) |
| + Revenu des dividendes | | 8,425 | 10,087 |
| +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 1 | 23,086 | 16,562 |
| +/- Variations de juste valeur | | 10,322 | 24,707 |
| +/- Gains ou pertes nets sur titres | | (7,053) | 126 |
| + Bénéfice des entreprises mises en équivalence | | 4,951 | 12,518 |
| +/- Produits et charges des autres activités | 4 | 19,420 | 91,398 |
| Résultat d'Exploitation | | 855,159 | 890,989 |
| - Coût du risque | | 7,770 | (70,753) |
| Résultat Net d'exploitation | | 862,929 | 820,236 |
| - Charges générales et administratives | 3 | (736,440) | (664,803) |
| - Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | | (13,325) | (12,781) |
| Résultat d'exploitation avant impôt | | 113,164 | 142,652 |
| +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs | 4 | 612 | (2,188) |
| Résultat avant impôt | | 113,776 | 140,464 |
| - Impôt sur les bénéfices | | (37,917) | (503) |
| RESULTAT NET | | 75,859 | 139,961 |
| <i>dont part du Groupe</i> | | 47,418 | 98,261 |
| <i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i> | | 28,441 | 41,700 |

Tableau des flux de trésorerie

| <i>Chiffres en k€</i> | 2011 | 2010 |
|---|------------------|------------------|
| Résultat net consolidé | 75,859 | 139,961 |
| +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 13,325 | 12,781 |
| +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | (4,951) | (12,518) |
| +/- (Produits)/charges des activités hors exploitation | (612) | 2,188 |
| +/- Augmentation provision de crédit bail | 10,922 | - |
| +/- Perte de valeur | (7,770) | 70,753 |
| +/- (Gains)/pertes sur dérivés synthétiques sur CDO | (10,322) | (24,707) |
| - Gains sur reclassement de la dette subordonnée en capitaux propres | - | (82,981) |
| +/- Charges/(produits) sur titres | 7,053 | (126) |
| Impôts non décaissés | 13,138 | 3,788 |
| +/- Autres mouvements | 2,098 | - |
| | 98,740 | 109,139 |
| Autres (produits)/charges sur actifs d'exploitation | | |
| +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (hors équivalents de trésorerie) | (166) | (5,909) |
| +/- Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat | (39,739) | (6,168) |
| +/- Prêts et créances envers la clientèle | 125,949 | 394,594 |
| +/- Autres actifs | (83,730) | (50,069) |
| Autres (produits)/charges sur passifs d'exploitation | | |
| Dettes envers les établissements de crédits | (204,514) | (822,647) |
| Dépôts de la clientèle | 32,993 | 947,571 |
| Autres passifs | (142,694) | 83,127 |
| Impôts versés | 25,489 | (3,484) |
| Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | (61,281) | (73,727) |
| Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A) | (248,953) | 572,427 |
| +/- Flux liés aux entreprises mises en équivalence | (4,706) | 5,838 |
| +/- Flux liés aux actifs disponibles à la vente | 525,838 | 254,766 |
| +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | (76,159) | (71,937) |
| +/- Autres flux liés aux investissements | (23) | (2,287) |
| Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B) | 444,950 | 186,380 |
| +/- Flux de trésorerie de titres de dettes | (2,383) | (542,116) |
| +/- Flux liés à des dettes subordonnés | (14,869) | (3,672) |
| Dividendes payés aux actionnaires | (26,753) | (33,116) |
| +/- Autres flux liés aux financements | 293 | - |
| Total flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C) | (43,712) | (578,904) |
| AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C) | 152,285 | 179,903 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture au 31 mars | 2,689,449 | 2,509,546 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture au 31 mars | 2,841,734 | 2,689,449 |

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

| <i>Chiffres en k€</i> | Capital | Réserve générale | Réserves de réévaluation | Réserves consolidées et Résultat | Total |
|--|---------------|------------------|--------------------------|----------------------------------|----------------|
| Capitaux propres au 1er avril 2009 | 38,876 | 12,423 | (18,568) | 587,543 | 620,274 |
| Résultat net de l'exercice | - | - | - | 98,261 | 98,261 |
| Ecart de conversion | - | - | (4,517) | 30,074 | 25,557 |
| Variation de valeurs des titres | - | - | 77,308 | - | 77,308 |
| Variation de valeurs des instruments financiers rapportées au compte de résultat | - | - | 2,273 | - | 2,273 |
| Perte nettes transférées au compte de résultat en dépréciations | - | - | 1,457 | - | 1,457 |
| Rachat d'actions par RCH employees Share Trust | - | - | - | (486) | (486) |
| Variations de valeur des instruments de couverture | - | - | - | 6,165 | 6,165 |
| Pertes actuarielles | - | - | - | (69,488) | (69,488) |
| Autres | - | - | (646) | (1,652) | (2,298) |
| Capitaux propres au 31 mars 2010 | 38,876 | 12,423 | 57,307 | 650,417 | 759,023 |
| Résultat net de l'exercice | - | - | - | 47,418 | 47,418 |
| Distribution de l'exercice | - | - | - | (3,894) | (3,894) |
| Ecart de conversion | - | - | 11,024 | (2,729) | 8,295 |
| Variation de valeur des titres | - | - | 29,697 | - | 29,697 |
| Variation de valeurs des instruments financiers rapportées au compte de résultat | - | - | 4 | (5) | (1) |
| Perte nettes transférées au compte de résultat en dépréciations | - | - | 8,159 | - | 8,159 |
| Rachat d'actions auto-détenues | - | - | 2,301 | (1,738) | 563 |
| Variations de valeur des instruments de couverture | - | - | - | 2,240 | 2,240 |
| Gains actuariels | - | - | - | 19,740 | 19,740 |
| Autres | - | - | - | (14) | (14) |
| CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2011 | 38,876 | 12,423 | 108,492 | 711,435 | 871,226 |

Annexe aux états financiers consolidés au 31 mars 2011

1. Règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes comptables appliquées pour la présentation des états financiers consolidés sont présentées ci-dessous:

A. Base de préparation des états financiers

La convention du coût historique constitue la base d'évaluation retenue dans les comptes consolidés, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs réévalués conformément aux règles édictées par le droit Suisse.

B. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers de la société et de ses filiales détenus majoritairement et de celles sur lesquelles la société exerce une influence notable. Les comptes de la société et la majorité de ses filiales sont consolidés sur la base d'un arrêté annuel au 31 mars. Les écarts d'acquisitions font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Jusqu'au 1er Avril 2005, les écarts d'acquisitions étaient déduits des réserves du Groupe l'année d'acquisition ou des réserves de la première consolidation au 1er Avril 1992. Toutes les opérations intra-groupes, soldes et profits entre entités du Groupe sont éliminés lors de la consolidation.

Les comptes consolidés incluent RCH Employee Share Trust. Ce *Trust* n'est pas juridiquement contrôlé par la société. Cependant la Direction estime que l'inclure dans les comptes consolidés est justifié du fait que le Groupe exerce un contrôle effectif sur la position économique du Trust et que le Groupe est ainsi exposé à la majorité des risques et en tire les principaux avantages. Les actifs de ce *Trust* se répartissent en 47 062 parts détenus par la société (2010: 47 062 parts). Le prix de ces parts (38 649 000 € ; 2010: 38 649 000 €) est porté en déduction des capitaux propres. La note 6 présente des informations détaillées sur ce *Trust*.

Les principales filiales du Groupe sont présentés en page 52 de ce rapport annuel.

C. Opérations de change

Les états financiers consolidés sont présentés en Euros.

Les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Le compte de résultat généré par les entités étrangères est converti au cours de change moyen de la période. Les différences de change provenant de la conversion de la situation nette des filiales étrangères, les entreprises mises en équivalence et les coentreprises étrangères sont comptabilisées en réserve de conversion dans les capitaux propres.

D. Produits

Le Groupe comptabilise un produit lorsqu'il est acquis.

Les produits et charges d'intérêts représentent l'ensemble des intérêts provenant des activités bancaires, y compris les activités de mise à disposition de prêts et de collecte des dépôts ainsi que des intérêts relatifs aux opérations de couverture et des intérêts sur dettes représentées par un titre. Les intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Une exception est exposée dans la note 11: il s'agit des intérêts sur les dettes subordonnées à durée indéterminée sur lesquelles ne pèsent aucune obligation de versement contractuelle, les intérêts payés sont alors présentés dans les participations ne donnant pas le contrôle.

Les dividendes sont comptabilisés au compte de résultat lorsque le Groupe reçoit le droit d'obtenir le paiement.

Les honoraires et commissions perçus se subdivisent en deux grandes catégories: les honoraires perçus pour services fournis *pro rata temporis* qui sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les services sont fournis et les honoraires perçus à la réalisation d'un acte significatif ou à la survenance d'un événement, tel que la réalisation d'une transaction. Ces derniers sont comptabilisés lorsque l'acte s'est réalisé ou lorsque l'événement est survenu.

Les honoraires et les commissions faisant partie intégrante d'un prêt ainsi que les éventuels coûts directs associés sont étalés et comptabilisés sur l'ensemble de la durée du prêt par l'application d'un taux d'intérêt effectif.

Les commissions relatives à la gestion d'actif et à la gestion de fortune sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services ont été fournis en accord avec les dispositions contractuelles.

Les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprennent en majorité les produits générés par la réévaluation des actifs détenus aux fins de transaction.

E. Actifs financiers

Les prêts et créances, qui constituent une part significative du bilan consolidé, sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances qui ne sont pas détenus en vue de leur cession à court terme, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris tous leurs coûts de transaction, et sont ensuite évalués au coût amorti en adoptant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont ensuite évalués à la juste valeur; leurs variations de juste valeur étant enregistrées au compte de résultat. Le Groupe applique la comptabilité de couverture à partir du moment où la transaction sur l'instrument de couverture est effective. A l'initiation de la couverture, le Groupe évalue si les dérivés de couvertures répondent aux critères d'efficacité, en comparant les variations de juste valeur des instruments avec ceux des éléments couverts. Ensuite le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. La méthode de comptabilisation des instruments dérivés est symétrique à la méthode de comptabilisation des actifs et passifs couverts.

La réévaluation à la juste valeur des dérivés synthétiques sur CDO (Collateralised Debt Obligation) qui se comportent comme des dérivés de crédits sont comptabilisés au compte de résultat en tant que gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les titres à revenus fixes et titres à revenus variables comprennent les actifs disponibles à la vente et les titres de transaction.

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non dérivés qui sont soit considérés comme disponibles à la vente lors de leur comptabilisation initiale, soit ne sont pas classés dans les catégories décrites ci-dessus. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes résultant des variations de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres jusqu'à ce que ces actifs soient cédés. Le gain ou la perte cumulé est alors transféré au compte de résultat. Les intérêts (déterminés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif) et les dépréciations durables sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont générés.

Les actifs financiers détenus en portefeuille de transaction (c'est-à-dire ceux principalement acquis dans le but d'être revendus à court terme) sont enregistrés à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les titres de participations des filiales consolidés sont comptabilisés en titres disponibles à la vente.

F. Entreprises associées

Les investissements du Groupe dans les entreprises associées, sont enregistrés dans le bilan consolidés dans le poste Participation dans les entreprises mises en équivalence.

G. Immobilisations corporelles

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire de manière à amortir le coût des actifs diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité résiduelle.

H. Dépréciations

Les tests de dépréciations sont effectués à chaque clôture pour les prêts et créances, les actifs disponibles à la vente et les titres de participation. Les tests comparent la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés. Lorsque la valeur comptable est supérieure, l'actif est réduit par un compte de dépréciation à hauteur de la valeur actualisée.

I. Fiscalité

Les impôts différés sont calculés suivant la méthode du report variable, en ne considérant que les différences temporelles entre les bases taxables des actifs et passifs et leur valeur comptable. Les actifs d'impôts différés, y compris les déficits fiscaux reportables, ne sont comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel ils pourront s'imputer. L'impôt différé est déterminé sur la base des taux d'impôt et des lois dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. Il n'est pas comptabilisé de provisions pour l'impôt qui pourrait être dû en cas de distribution des réserves des filiales étrangères.

J. Retraites

Le Groupe a mis en place plusieurs régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, financés ou non, soit à cotisations définies, soit à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, les cotisations dues au titre de la période comptable sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les régimes à prestations définies, le montant comptabilisé au bilan au titre de régimes à prestations définies est la différence éventuelle entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime. Des actuaire indépendants calculent l'obligation au titre des prestations définies selon la méthode des unités de crédit projetées. Les charges comptabilisées au compte de résultat consolidé comprennent le coût des services rendus actuel, le coût des intérêts, le coût des services passés, auquel est soustrait le rendement attendu des actifs du régime de retraite et les gains ou pertes sur les liquidations. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés hors du compte de résultat, directement dans les capitaux propres.

K. Avantage à long terme

Le Groupe a mis en place un système de rémunération différées. Le coût de ce régime est comptabilisé au compte de résultat sur la période à laquelle le service est rendu, service qui constitue le fait fait générateur de l'obligation. Lorsque le paiement est différé sur une période d'acquisition du droit, le montant différé est comptabilisé au compte de résultat durant toute cette période jusqu'à son expiration, au fur et à mesure que le service est rendu.

L. Dettes subordonnées

Le Groupe est émetteur de dettes subordonnées à durée déterminée et indéterminée. Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses rendant obligatoire le paiement d'intérêts sont qualifiés d'instruments de dettes et classés en dettes subordonnées. Les dettes subordonnées à durée indéterminée sont comptabilisées comme instrument de dette uniquement lorsque le paiement d'intérêt est obligatoire. Lorsqu'un événement supprime l'obligation de paiement d'intérêts par le Groupe attaché à une dette subordonnée, celle-ci est reclassée en capitaux propres à sa juste valeur. Lors de ce reclassement, le Groupe enregistre au compte de résultat la différence entre la valeur comptable et la juste valeur de l'instrument de capitaux propres. Les prêts subordonnés à durée déterminées sont comptabilisés comme instruments de dettes et classés au bilan en dettes subordonnées.

2. Gestion des risques

Le comité des risques coordonne la politique de gestion des risques, promeut le développement et la mise à jour de procédures effectives au travers du Groupe. Le Directeur de la conformité s'assure que le Groupe est conforme aux lois et règlements dans chacun des secteurs où il intervient. Ils s'appuient sur des équipes locales de surveillance des risques et de la conformité. L'équipe d'auditeurs internes du Groupe revoit les procédures de contrôle interne et fait part de ses conclusions au Comité d'Audit.

Les risques du Groupe peuvent être classés de la manière suivante:

Le risque de crédit naît à l'occasion du défaut de contreparties ou de clients au moment de faire face à leurs obligations. Le risque est géré et contrôlé au travers des procédures de documentation des prêts consentis, de politique d'octroi de crédit et de la surveillance et la revue des procédures d'une manière indépendante des directions opérationnelles.

Le risque de marché naît des changements dans la valeur de marché des actifs et des passifs. Les instruments financiers, comprenant des instruments dérivés, sont utilisés pour proposer à la clientèle des solutions permettant d'atteindre leurs objectifs commerciaux. Les instruments financiers sont aussi utilisés pour gérer l'exposition du Groupe aux risques de marché nés de l'évolution des taux de change, des taux d'intérêts et des niveaux de volatilité. Des dérivés de taux d'intérêts sont utilisés pour couvrir le risque de taux d'intérêts qui peut naître de l'activité des prêts et financement aux sociétés. Le risque de marché lié aux activités de portefeuille de transaction fait l'objet de limites internes, et est évalué et contrôlé de manière indépendante du personnel des salles de marché.

Le risque de liquidité est généré par les activités bancaires et les activités de trading. Des règles et des procédures sont recommandés par le Comité de risque du Groupe afin d'assurer la gestion du risque de liquidité. La liquidité est mesurée par le classement par échéance des actifs, des passifs et des autres mouvements de trésorerie afin de déterminer des impasses de trésorerie à partir d'hypothèses prudentes. Des limites internes sont instaurés et suivis chaque jour au niveau des sociétés considérées individuellement.

Le risque opérationnel, qui est inhérent à toute activité commerciale, est le risque de perte engendré par un défaut en matière de contrôle interne, de processus opérationnels ou des systèmes d'information ou bien par un événement extérieur. La clé de voûte de la gestion du risque opérationnel est le maintien d'un système de contrôle interne fort. Le risque opérationnel comprend également le risque de notoriété, qui est fortement attaché à l'activité du Groupe. Le risque de notoriété est suivi à travers des procédures d'approbation des nouvelles activités et des procédures de gestion des activités. Le Groupe a souscrit des assurances pour atténuer les pertes éventuelles attachées au risque opérationnel. Le contrôle interne est l'objet d'une revue périodique indépendante par le département d'audit interne qui élabore des rapports à destination du Comité d'Audit qui surveille l'application de ces recommandations.

Les principales filiales opérationnelles du Groupe ont un conseil de surveillance incluant des membres indépendants afin de maintenir et de garantir la qualité de la gouvernance.

La responsabilité de la surveillance des risques repose sur les activités des différents comités, qui approuvent les politiques, définissent les limites internes, contrôlent les exceptions et font des recommandations en matière de risques de marché, de crédit, de liquidité et de risque opérationnel. La liquidité est surveillée au niveau du Groupe selon des limites prudentes établis au niveau de chaque filiale.

Des audits indépendants et externes sont effectués selon un rythme annuel au niveau des filiales opérationnelles. Ces derniers sont renforcés par des missions effectuées par l'audit interne de RCH et donnent lieu à des rapports transmis aux comités d'audit des sociétés concernées et au Comité d'Audit de Rothschilds Continuation Holdings AG.

3. Charges générales d'exploitation

| <i>Chiffres en k€</i> | 2011 | 2010 |
|--------------------------------|----------------|----------------|
| Charges de personnel | 582,755 | 540,571 |
| Autres charges administratives | 153,685 | 124,232 |
| TOTAL | 736,440 | 664,803 |

4. Autres produits

Au cours de l'exercice 2009/2010, les produits des autres activités comprenaient 82 981 000 € de gains relatif à la suppression de l'obligation statutaire de remboursement et du paiement des intérêts sur la dette subordonnée à durée indéterminée de 150m€.

Les gains ou pertes nets sur autres actifs correspondent, pour l'exercice 2010/2011 au produit de cession des activités de l'Australian Commercial Banking. Lors de l'exercice 2009/2010, ils étaient classés en actifs destinés à être cédés.

5. Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour les besoins de ses clients, afin de couvrir le risques de taux d'intérêts, le risque de taux de change et les autres risques du marché. Les contrats remplissant les critères comptables pour être qualifiés de couverture sont classés dans la rubrique "Autres contrats" dans le tableau ci-dessous.

Les chiffres ne présagent pas de l'exposition globale du Groupe aux risques de taux d'intérêts, de taux de change, de variation des prix des matières premières ou des métaux précieux puisqu'il ne s'agit que d'instruments financiers dérivés. Les positions bilancielle sont susceptibles d'augmenter ou de réduire les risques de marché des instruments.

| <i>Chiffres en k€</i> | Montant notionnel | | Juste valeur positive | | Juste valeur négative | |
|--|-------------------|------------------|-----------------------|---------------|-----------------------|----------------|
| | 2011 | 2010 | 2011 | 2010 | 2011 | 2010 |
| Instruments financiers dérivés de transaction | | | | | | |
| Instruments de taux de change | | | | | | |
| - Fermes | 2,811,054 | 1,605,857 | 60,159 | 36,628 | 63,610 | 34,961 |
| - Conditionnels | 426,927 | 380,289 | 3,188 | 2,905 | 3,194 | 2,899 |
| | 3,237,981 | 1,986,146 | 63,347 | 39,533 | 66,804 | 37,860 |
| Instruments de taux d'intérêts | | | | | | |
| - Swaps | 118,902 | 191,443 | 1,172 | 3,221 | 12,887 | 7,402 |
| - Fermes | 6,338 | 6,661 | 19 | 6 | - | - |
| - Conditionnels | 14,000 | 14,000 | 12 | 84 | - | - |
| | 139,240 | 212,104 | 1,203 | 3,311 | 12,887 | 7,402 |
| TOTAL | 3,377,221 | 2,198,250 | 64,550 | 42,844 | 79,691 | 45,262 |
| Autres contrats | | | | | | |
| - Swaps | 1,893,321 | 1,626,831 | 16,630 | 15,002 | 29,381 | 35,254 |
| - Dérivés synthétiques sur CDO | 40,564 | 51,717 | 449 | - | 14,025 | 24,105 |
| | 1,933,885 | 1,678,548 | 17,079 | 15,002 | 43,406 | 59,359 |
| TOTAL | 5,311,106 | 3,876,798 | 81,629 | 57,846 | 123,097 | 104,621 |

6. Participations dans les entreprises mises en équivalence

| <i>Chiffres en k€</i> | 2011 | 2010 |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| Solde au 1er avril | 245,940 | 224,899 |
| Acquisition | 19,665 | 3,566 |
| Cessions/remboursements | (908) | (23) |
| Résultat de l'exercice | 4,951 | 12,518 |
| Distribution de dividende | (14,051) | (9,381) |
| Variation de l'écart de conversion | (4,833) | 5,352 |
| Ajustements de juste valeur | 4,206 | 1,486 |
| Mouvements de périmètre | - | 7,106 |
| Autres | 420 | 417 |
| Solde au 31 mars | 255,390 | 245,940 |

Les participations dans les entreprises mises en équivalence comprennent principalement l'intérêt de 45% détenu par le Groupe dans Rothschild & Cie Banque, Paris (2010 : 44%)

7. Parts dans les sociétés liées

| Autres actifs | Nom | Pays d'implantation | Activité principale | Pourcentage d'action ordinaire detenu dans le capital | |
|---------------|---------------------------------------|---------------------|---------------------|---|-------|
| | | | | 2011 | 2010 |
| | Paris Orléans SA | France | Holding | 5.60% | 5.70% |
| | Banque Privée Edmond de Rothschild SA | Suisse | Banque | 8.40% | 8.40% |
| | Rothschild Concordia AG | Suisse | Holding | 9.00% | 9.00% |

Les mouvements de l'année sont les suivants :

| <i>Chiffres en k€</i> | 2011 | 2010 |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Solde au 1er avril | 218,465 | 193,054 |
| Cession/remboursements | - | (442) |
| Réévaluations | 6,678 | 14,729 |
| Variations de change | 19,660 | 10,548 |
| Autres | (1) | 576 |
| Solde au 31 mars | 244,802 | 218,465 |

8. Immobilisations corporelles

La valeur de l'assurance incendie pour les immobilisations corporelles au 31 mars 2011 s'élève à 403,3m € (2010 : 343,3m€)

9. Maturité contractuelle

| <i>Chiffres en k€</i> | A vue - < 1 mois | > 1 mois - < 3 mois | > 3 mois - < 1 an | > 1 an - < 5 ans | >5 ans | Total 31 mars 2011 |
|--|------------------|---------------------|-------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Caisse et banques centrales | 962,406 | - | - | - | - | 962,406 |
| Trésorerie placée chez les établissements de crédit | 680,669 | 1,198,659 | - | - | - | 1,879,328 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | - | 4,280 | 10,936 | 11,916 | - | 27,132 |
| Instruments dérivés | 352 | 62,504 | 13,946 | 4,827 | - | 81,629 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 64,316 | 386,636 | 499,211 | 582,902 | 130,992 | 1,664,057 |
| Titres à revenus fixes et titres à revenus variables | 7,025 | 341,597 | 400,067 | 136,476 | 202,577 | 1,087,742 |
| Parts dans les sociétés liées | - | - | - | - | 255,390 | 255,390 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | - | - | - | - | 244,802 | 244,802 |
| Immobilisations corporelles | - | - | - | 36,247 | 238,042 | 274,289 |
| Immobilisations incorporelles | - | - | - | - | 14,537 | 14,537 |
| Actifs d'impôts courants | - | - | 6,812 | - | - | 6,812 |
| Actifs d'impôts différés | - | - | - | 127,896 | - | 127,896 |
| Autres actifs | 27,644 | 124,151 | 44,623 | 7,504 | 141,357 | 345,279 |
| TOTAL DES ACTIFS | 1,742,412 | 2,117,827 | 975,595 | 907,768 | 1,227,697 | 6,971,299 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 114,742 | 75,720 | 2,262 | 5,090 | 125,434 | 323,248 |
| Dettes envers la clientèle | 1,961,274 | 687,424 | 840,397 | 495,706 | 9,120 | 3,993,921 |
| Instruments dérivés | 77 | 60,999 | 14,903 | 32,273 | 14,845 | 123,097 |
| Dettes représentées par un titre | - | 1,919 | 352,564 | 170,000 | - | 524,483 |
| Dettes subordonnées | - | - | - | 27,507 | - | 27,507 |
| Passifs d'impôts courants | - | - | 13,498 | - | - | 13,498 |
| Passifs d'impôts différés | - | - | - | 21,893 | - | 21,893 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 3,303 | 263,540 | 72,949 | 119,911 | 64,947 | 524,650 |
| Provisions pour indemnités de départ en retraite | - | - | 3,911 | 15,645 | 83,370 | 102,926 |
| TOTAL DES PASSIFS | 2,079,396 | 1,089,602 | 1,300,484 | 888,025 | 297,716 | 5,655,223 |

9. Maturité contractuelle

| <i>Chiffres en k€</i> | A vue - < 1 mois | > 1 mois - < 3 mois | > 3 mois - < 1 an | > 1 an - < 5 ans | >5 ans | Total 31 mars 2010 |
|--|------------------|---------------------|-------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Caisse et banques centrales | 1,147,573 | - | - | - | - | 1,147,573 |
| Trésorerie placée chez les établissements de crédit | 612,868 | 929,008 | - | - | - | 1,541,876 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | - | 4,253 | 22,605 | 55 | 53 | 26,966 |
| Instruments dérivés | 108 | 4,164 | 35,883 | 17,691 | - | 57,846 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 73,419 | 368,828 | 230,459 | 835,379 | 279,701 | 1,787,786 |
| Titres à revenus fixes et titres à revenus variables | 34,991 | 498,659 | 427,763 | 335,606 | 209,308 | 1,506,327 |
| Parts dans les sociétés liées | - | - | - | - | 245,940 | 245,940 |
| Instruments dérivés | - | - | - | - | 218,465 | 218,465 |
| Immobilisations corporelles | - | - | - | 29,675 | 180,507 | 210,182 |
| Titres à revenus fixes et titres à revenus variab | - | - | - | - | 13,323 | 13,323 |
| Actifs d'impôts courants | - | - | 18,212 | - | - | 18,212 |
| Actifs d'impôts différés | - | - | - | 156,455 | - | 156,455 |
| Actifs destinés à être cédés | - | - | 55,076 | - | - | 55,076 |
| Autres actifs | 35,618 | 112,742 | 58,601 | 2,101 | 263 | 209,325 |
| TOTAL DES ACTIFS | 1,904,577 | 1,917,654 | 848,599 | 1,376,962 | 1,147,560 | 7,195,352 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 30,768 | 193,598 | 223,316 | 350 | 79,731 | 527,763 |
| Dettes envers la clientèle | 1,884,287 | 855,254 | 201,716 | 971,525 | 48,146 | 3,960,928 |
| Instruments dérivés | 29 | 6,569 | 41,688 | 42,230 | 14,105 | 104,621 |
| Dettes représentées par un titre | - | 75,793 | 103,670 | 350,002 | - | 529,465 |
| Dettes subordonnées | - | - | - | - | 29,602 | 29,602 |
| Dettes liées aux actifs destinés à être cédés | - | - | 40,111 | - | - | 40,111 |
| Passifs d'impôts courants | - | - | 16,467 | - | - | 16,467 |
| Passifs d'impôts différés | - | - | - | 20,256 | - | 20,256 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 19,247 | 380,830 | 68,713 | 140,456 | 159 | 609,405 |
| Provisions pour indemnités de départ en retraite | - | - | 10,886 | 35,354 | 101,595 | 147,835 |
| TOTAL DES PASSIFS | 1,934,331 | 1,512,044 | 706,567 | 1,560,173 | 273,338 | 5,986,453 |

10. Dettes subordonnées

| <i>Chiffre en k€</i> | 2011 | 2010 |
|--|---------------|---------------|
| Dettes subordonnées à durée déterminée à taux variable - échéance 2015 (40m\$) | 27,507 | 29,602 |
| TOTAL | 27,507 | 29,602 |

En Mai 2009, la dette de 150m€ à durée indéterminée a été reclassé en capitaux propres.

Cette dette subordonnée se trouvait associée à un « linker » (prenant ici la forme d'une clause juridique de rémunération obligatoire intégrée à des actions de préférence). L'annulation de ce linker et la conversion des actions de préférence associées en actions ordinaires a rendu caduque, de fait, l'obligation statutaire que le Groupe avait de verser des intérêts sur cette dette subordonnée et a entraîné le reclassement en capitaux propres de cet emprunt dans les intérêts minoritaires. Lors de ce reclassement, la différence entre la valeur nette comptable de la dette éteinte et la juste valeur du titre de capital ainsi créé a été enregistré au compte de résultat pour 82.9m€ en tant que « Produits des autres activités ». (cf notes 4 et 11 des états financiers consolidés)

11. Participations ne donnant pas le contrôle

Variation des participations ne donnant pas le contrôle:

| <i>Chiffres en k€</i> | 2011 | 2010 |
|--|----------------|----------------|
| | 449,876 | 365,526 |
| Résultat de l'exercice | 28,441 | 41,700 |
| Instruments dérivés | (36,953) | (33,116) |
| Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle | (10,501) | (1,238) |
| Changement de méthode de consolidation | - | (8) |
| Ecart de conversion | 12,122 | 12,829 |
| Réévaluation des titres | 2,125 | 5,480 |
| Gains ou pertes actuariels | (250) | 48 |
| Emissions d'actions nouvelles dans les filiales | 8 | - |
| Reclassement de la dette subordonnée | - | 58,728 |
| Autres | (18) | (73) |
| TOTAL | 444,850 | 449,876 |

Détail des participations ne donnant pas le contrôle:

| <i>Chiffres en k€</i> | 2011 | 2010 |
|---|----------------|----------------|
| 125mGBP de garantie subordonnée à durée indéterminée | 141,382 | 140,306 |
| 200mUSD de garantie à taux variable sur un capital non datée | 54,227 | 56,984 |
| 150m€ de garantie subordonnée à taux variable pour une durée indéterminée | 58,504 | 58,059 |
| Autres participations ne donnant pas le contrôle | 190,737 | 194,527 |
| TOTAL | 444,850 | 449,876 |

Les informations des annexes 4 et 10 expliquent les variations les plus significatifs des participations ne donnant pas le contrôle au cours de l'exercice 2009/2010.

12. Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Le Groupe cotise auprès de différents organismes de retraites pour les directeurs et les employés des filiales opérationnelles. Les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Le NMR Pension Fund (NMRP) est géré par NM Rothschild & Sons Limited au profit des salariés de certaines entreprises du groupe Rothschild situées au Royaume-Uni. Le fonds comprend un dispositif de retraites à prestations définies qui a été fermé aux nouveaux entrants en avril 2003, et un dispositif de cotisations définies établi prenant effet en avril 2003.

Le NMR Overseas Pension Fund (NMROP) est un organisme de prestations définies géré au profit des salariés d'un certain nombre d'entreprises du groupe Rothschild situées hors du Royaume-Uni. Le fonds comprend un dispositif de retraites à prestations définies qui a été fermé aux nouveaux entrants en avril 2003, et un dispositif de cotisations définies établi prenant effet en avril 2003.

Rothschild Bank AG, Zurich (RBZ), gère un organisme de retraites au profit de certains employés du groupe Rothschild en Suisse (RBZP). Cet organisme a été créé sur la base de la méthode suisse de cotisations définies mais ne remplit pas tous les critères d'un plan à cotisations définies tel que le définit la norme IAS 19. Pour cette raison, le plan de retraites est présenté comme un dispositif de retraites à prestations définies.

Rothschild North America Inc maintient un plan de retraite non financé et d'autres accords de retraites qui constituent les engagements de retraites relatifs aux employés concernés (RNAP). Ni le plan, ni les accords de retraites ne fournissent des couvertures maladie ou autres avantages aux employés ou aux retraités.

Certaines entreprises du Groupe ont des engagements non financés en rapport avec des retraites et autres prestations vis-à-vis des anciens salariés.

La méthode de comptabilisation des régime de retraite du Groupe est la suivante: le montant comptabilisé au bilan au titre de régimes à prestations définies représente la différence éventuelle entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime. Cette méthode s'applique pour NMR Pension Fund, NMR Overseas Pension Fund et Rothschild Bank AG Zurich.

Les tableaux ci-dessous présentent des informations détaillées sur NMR Pension Fund ("NMRPF") et NMR Overseas Pension Fund ("NMROPF"), Rothschild Bank AG Zurich ("RBZPF") et Rothschild North America ("RNAPF").

Les montants comptabilisés dans le bilan consolidé sont les suivants :

| <i>Chiffres en k€</i> | NMRPF & NMROPF | RBZPF | RNAPF | Autres | Total 31 mars 2011 |
|---|---------------------------|--------------|---------------|---------------|-------------------------------|
| Valeur actualisée des obligations financées | 625,915 | 164,142 | - | - | 790,057 |
| Valeur de marché des actifs des régimes | (571,112) | (158,629) | - | - | (729,741) |
| TOTAL (comptabilisé et non comptabilisé) | 54,803 | 5,513 | - | - | 60,316 |
| Valeur actualisée des obligations non financées | - | - | 31,450 | 8,518 | 39,968 |
| Passif | 54,803 | 8,155 | 31,450 | 8,518 | 102,926 |
| Actif | - | 2,642 | - | - | 2,642 |

| <i>Chiffres en k€</i> | NMRPF & NMROPF | RBZPF | RNAPF | Autres | Total 31 mars 2010 |
|---|---------------------------|--------------|---------------|---------------|-------------------------------|
| Valeur actualisée des obligations financées | 626,207 | 138,534 | - | - | 764,741 |
| Valeur de marché des actifs des régimes | (524,584) | (135,156) | - | - | (659,740) |
| TOTAL (comptabilisé et non comptabilisé) | 101,623 | 3,378 | - | - | 105,001 |
| Valeur actualisée des obligations non financées | - | - | 33,882 | 8,952 | 42,834 |
| Passif | 101,623 | 3,378 | 33,882 | 8,952 | 147,835 |
| Actif | - | - | - | - | - |

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes:

| <i>Chiffre en k€</i> | 31 mars 2011 | | |
|--|---------------------------|--------------|--------------|
| | NMRPF & NMROPF | RBZPF | RNAPF |
| Taux d'actualisation | 5.5% | 2.7% | 4.1% |
| Indice des prix à la consommation | 3.5% | n/a | n/a |
| Produits attendus des placements | 6.8% | 3.5% | n/a |
| Taux de croissance attendu des salaires | 4.5% | 1.5% | n/a |
| Taux de croissance attendu des retraites : | 3.4% | 0.3% | n/a |
| Espérance de vie des hommes retraités âgés de 60 ans | 27.8 | 21.3 | 17 |
| Espérance de vie des femmes retraitées âgées de 60 ans | 29.3 | 24.3 | 21 |

| <i>Chiffre en k€</i> | 31 mars 2010 | | |
|--|---------------------------|--------------|--------------|
| | NMRPF & NMROPF | RBZPF | RNAPF |
| Taux d'actualisation | 5.6% | 3.0% | 4.5% |
| Indice des prix à la consommation | 3.7% | n/a | n/a |
| Produits attendus des placements | 6.9% | 3.8% | n/a |
| Taux de croissance attendu des salaires | 4.7% | 1.5% | n/a |
| Taux de croissance attendu des retraites : | 3.6% | 0.3% | n/a |
| Espérance de vie des hommes retraités âgés de 60 ans | 27.3 | 21 | n/a |
| Espérance de vie des femmes retraitées âgées de 60 ans | 29.1 | 24 | n/a |

13. Engagements donnés et reçus

| <i>Chiffres en k€</i> | 2011 | 2010 |
|---|----------------|----------------|
| Engagements donnés | | |
| Garanties et lettres de crédit irrévocables | 62,612 | 63,957 |
| Engagement de location financement | 127,356 | 102,698 |
| Autres | 134,621 | 205,728 |
| TOTAL Engagements donnés | 324,589 | 372,383 |
| Engagements reçus | 212,374 | 692,399 |

Conformément à l'Article 663g du code Suisse des Obligations, l'ensemble des engagements sont présentés ci-dessus.

ANNEXE 22

**Rapports des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés de RCH pour les exercices clos le
31 mars 2009, le 31 mars 2010 et le 31 mars 2011**

Ceci est une traduction libre en français d'un rapport initialement émis en anglais et est communiqué uniquement pour le confort des lecteurs francophones. Ce rapport doit être lu conjointement avec, et est rédigé conformément à, la loi suisse et aux normes d'audit suisses.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés à l'Assemblée générale des actionnaires

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de Rothschilds Continuation Holdings AG, Zug, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 mars 2009.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 mars 2009 sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Rapport sur les Autres Obligations Légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG AG

Daniel Senn

Christoph Gröbli

Zurich, le 23 juin 2009

Annexe :

Comptes consolidés constitués du bilan, du compte de résultat et de l'annexe

Ceci est une traduction libre en français d'un rapport initialement émis en anglais et est communiqué uniquement pour le confort des lecteurs francophones. Ce rapport doit être lu conjointement avec, et est rédigé conformément à, la loi suisse et aux normes d'audit suisses.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés à l'Assemblée générale des actionnaires

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de Rothschilds Continuation Holdings AG, Zug, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 mars 2010.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 mars 2010 sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Rapport sur les Autres Obligations Légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG AG

Daniel Senn

Christoph Gröbli

Zurich, le 23 juin 2010

Annexe :

Comptes consolidés constitués du bilan, du compte de résultat et de l'annexe

Ceci est une traduction libre en français d'un rapport initialement émis en anglais et est communiqué uniquement pour le confort des lecteurs francophones. Ce rapport doit être lu conjointement avec, et est rédigé conformément à, la loi suisse et aux normes d'audit suisses.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés à l'Assemblée générale des actionnaires

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de Rothschilds Continuation Holdings AG, Zug, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 mars 2011.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 mars 2011 sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Rapport sur les Autres Obligations Légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG AG

Daniel Senn

Christoph Gröbli

Zurich, le 27 juin 2011

Annexe :

Comptes consolidés constitués du bilan, du compte de résultat et de l'annexe